3 1761 09846593 3

Digitized by the Internet Archive
in 2016

https://archive.org/details/romania24soci

ROMANIA

1375

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

Pur remenbrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

24e ANNÉE — 1895

375-43
31/3/96.

PARIS
LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, 67, AU 1er

TOUS DROITS RÉSERVÉS

PC
2
R6
t.24

DEUX FRAGMENTS DU FIERABRAS

ÉTUDE CRITIQUE SUR LA TRADITION DE CE ROMAN

I

LES DEUX FRAGMENTS

Ce sont deux couvertures de livre en parchemin. L'un de ces fragments, appelé S par M. List qui l'a fait connaître, il y a neuf ans, dans le tome IX de la *Zeitschrift* (p. 136-137), a été détaché d'un incunable de la bibliothèque de Strasbourg par le conservateur, M. Barack ; l'autre, que nous désignons par la lettre M, a été trouvé à Metz et envoyé à M. G. Paris, en février 1870. L'éminent maître a bien voulu nous permettre d'en faire un sujet d'étude à ses conférences et de le publier pour la première fois[1] ; puissent les soins que nous avons apportés à ce petit travail prouver combien nous lui en sommes reconnaissant!

Selon nous, M appartient au XIIIe siècle ; S, selon M. List, au XIVe ; le premier provient d'un ms. in-4° ; le feuillet mesure 31,5 cm. de hauteur sur 27,7 cm. de largeur. La hauteur est intacte ; la marge gauche étant de 1,5 cm. moins large que celle de droite, le relieur semble l'avoir ajustée ; dans chacun des quatre coins, des coupures angulaires ont entamé, dans le haut seulement, les commencements des premières colonnes recto et verso et les finales des deuxièmes de chaque côté ; au

---

1. En 1892, M. G. Paris avait repris le *Fierabras* comme sujet des exercices critiques du dimanche. La présente étude, faite alors, a subi un retard considérable pour des raisons qui ne dépendaient pas de nous. Nous aurions pu, à la rigueur, nous passer des copies complètes de H et de L et opérer avec les moyens restreints qui étaient à notre disposition, mais celle de E, absolument indispensable pour une édition critique, nous est restée inaccessible. Malgré cela, nous avons cherché à donner à notre travail, autant qu'il était possible de le faire, le caractère général qu'il paraît exiger.

milieu ont disparu, dans des coupures en demi-cercle, mais endommageant le texte seulement d'un côté, les initiales et parfois jusqu'aux premiers mots d'un certain nombre de vers. Aux endroits exposés de la couverture, l'écriture est effacée, souvent illisible; la partie ayant formé dos n'est plus qu'un large trou. La reproduction du feuillet nous dispense, d'ailleurs, d'autres annotations descriptives; nous soumettons ainsi au lecteur lui-même les cas où nous avons hésité.

Le fragment S a le format in-8° des exemplaires manuels des jongleurs; il mesure 18,5 : 10 cm.

Les scribes des deux feuillets sont moins étrangers l'un à l'autre que ne le feraient supposer les différences du format, de l'écriture et de l'orthographe; les faits phonétiques montrent qu'ils appartiennent tous les deux à l'Est du territoire. Mais ce qui nous a particulièrement engagé à revoir S en compagnie de M, c'est que tous les deux représentent des traditions amplifiées [1]. La nature des amplifications ne laisse aucun doute sur la proche parenté de ces deux traditions; nous pouvons même reconnaître les principaux traits de leur commun ancêtre, tant ils sont demeurés nets chez les descendants : ce « nouveau » *Fierabras* (M') était propre à l'Est; sa forme, qui lui assigne une place à part parmi les traditions connues jusqu'à présent, a pour caractère essentiel l'amplification; nous saisissons donc ce poème en pleine vogue dans sa région au XIIe et au XIIIe siècle, car l'amplification est trop « vivante » dans nos fragments pour que l'original puisse appartenir à une époque considérablement éloignée de celle de M et S eux-mêmes; quant à la valeur critique de son texte, elle s'approche de celle de nos meilleurs mss. franciens; enfin, c'est dans ce *lignage* que le rimeur provençal a trouvé son modèle. Comme on le verra, le roman inédit en prose, qui provient de la même source, est loin de nous dédommager de la perte d'un si précieux auxiliaire. Nous avons jugé intéressant de reproduire en entier, au dessous des fragments mêmes, les passages correspondants de cette version jusqu'ici inconnue, qui

1. En voici pour le nombre : au lieu de 133 vers de l'édition, M en donne 172, c.-à-d. à peu près 30 % de plus. S raconte en 48 vers ce qui, dans l'édition, est dit dans 32; l'amplification est donc de 50 %. L'on conçoit quelles ont dû être, d'après ce calcul, les proportions du poème entier.

est, en plus, comme le *terminus ad quem* du poème révélé par M et S.

Le manuscrit de l'Escurial devra servir de base à une nouvelle édition. Bien que tout à fait insuffisante, la collation de M. Knust fait entrevoir un texte dont la reproduction pure et simple serait de beaucoup préférable à l'édition actuelle ; en y introduisant, par impression distinctive, les corrections imposées par F et D (voy. la table des mss. à la fin de notre étude) et en ajoutant les variantes importantes des mss. de second ordre, le lecteur et le savant seront satisfaits en même temps, celui-là par la forme la plus naturellement originale, celui-ci par une édition conforme aux exigences de la science actuelle. Faute de place, nous avons renoncé à mettre en regard de S et de M le texte de ces passages, arrangé selon les principes que nous jugeons applicables à la nouvelle édition. Une *varia lectio* était donc nécessaire ; elle contient, outre les principales variantes, quelques différences graphiques et permettra au lecteur de suivre notre étude. Enfin, nous avons cru devoir faciliter la comparaison du poème provençal avec M, S et PP en plaçant dans la *varia lectio* les passages, d'ailleurs fort écourtés, qui se rapportent à nos fragments.

Notre nomenclature est différente de celle qu'ont employée les éditeurs et M. Groeber. Voici comment nous désignons les mss. et les éditions dont nous nous sommes servi :

E : ms. de l'Escurial, s. XIII, collationné sur l'éd. Kroeber-Servois p. M. Knust dans le t. IX du *Jahrbuch* d'Ebert.

D : ms. Didot, s. XIII init.

A : ms. de Paris, Bibl. Nat. n° 12603, s. XIV init. ; *a* de l'édition et de M. Groeber.

B : ms. de Paris, Bibl. Nat. n° 1499, s. XV ; *b* de l'édition et de M. Groeber.

H : ms. de Hanovre, Bibl. municip. n° 571, s. XV (cf. Groeber dans le *Jahrbuch*, nouv. série, n° 1, dans le *Bericht d. Leipz. Philologenversammlung* 1872, dans la *Romania* II, p. 1 etc.). M. le Dr Heiligbrodt, professeur et bibliothécaire de la ville de Hanovre, a bien voulu copier pour nous les deux passages cor-

respondant à nos fragments; nous lui adressons ici tous nos remerciements.

V : ms. du Vatican (Bibl. de la reine de Suède n° 16[b]), daté de 1317; *d* des éditeurs et de M. Groeber.

L : ms. de Londres, Brit. Mus. Bibl. du roi n° 15 E. VI, s. xv; *c* des éditeurs et de M. Groeber.

M : fragm. de Metz, s. xiii.

S : fragm. de Strasbourg, s. xiv.

P : Fierabras provençal, publ. p. Imm. Bekker, Berl. 1829.

PP : Roman en prose inédit, Bibl. Nat. Par. n° 2172. Nous l'avons copié en entier en 1892.

It. : Fierabras italien, publ. p. M. Buhlmann dans le vol. II des *Abhandlungen* de Stengel.

Sir Fer. : Poème angl. *Sir Ferumbras*, publ. by Sidney J. Herrtage dans *Early Engl. Text. Society*, *Extra Series* xxxiv, Lond. 1879. (*The Engl. Charlem. Romances*, *Part.* I.)

Sowd. : *The Rom. of The Sowdone of Babylon* etc., publ. by E. Hausknecht dans la même collection, *Extra Series* xxxviii. (*The Engl. Ch. Rom. Part.* V.) London 1881.

Ni le poème italien ni les romans anglais ne pouvaient être de grand secours pour notre étude.

cett. : C'est ainsi que nous désignons parfois l'ensemble des mss. autres que M et S; nous l'appelons aussi la *vulgate*; dans la var. lectio, *cett.* désigne souvent le reste des mss., l'un ou l'autre étant cité. Nous avons pris connaissance des études spéciales sur le *Fierabras*, mais nous n'aurons guère à les citer dans le présent travail. Des questions telles que p. ex. celle de la dérivation de nos mss., réclament, en effet, une indépendance entière.

S

1	Tant blamai l'am˜ li paiens sorcibrans	éd. 5173	Recto.
2	ȝ li nies tenpestes coorbes li bruans	5174	
3	Quil li ai amende de XX mile besans	5175	
4	De tant li fera coiste les coste ȝ les flans	5176	
5	Por mabon prist le gages li am˜ circans	propres à	
6	Illes ai aploigie estenemons li grans	S.	
7	Don fait soner ses grailez li am˜ balans	5177	
8	Lors se corrent armer sarr˜ ȝ persant	5178	
9	C ȝ l mile i out de mescreans	cf. E.	
10	Lam˜ fait venir ses perieres getans	5179	
11	Li escout sont venu samoigne les fuans	rép. à	
12	Q' ꝑcent les perrieres ia nier si fort tenans	5180	

Varia lectio : *Pour ce passage, L nous manquait*; P *a supprimé les vers corresp. à 5173-5194 éd.*; *A et EA, sauf les cas où M. Knust note une différence de E*, = éd.

1 bla(s)ma D (BH) — ont (a)prie EA(V) l(e) am. H(D) — balant EAB(V). || 2 om. B veil D veultz H vielz V — nies EA; *voy. p. 46.* | Gorusans H. || 3 Ki li EA Kel amendra D Quillad agage am. H; B : Que l'amende a faicte lamirant balant
Vers son dieu qu'il ferit de X^{m} pesans ||
4 le coste et le flanc D || 5 et 6 om. cett., *voy. p. 30.* || 7 Lors cett. fist D | cors DB corns H. || 8 Dont EAB donc V dunc D dunt H veissies(z) EAVB — veisses(z) HD. || 9 E *seul* : Cent millier et LX i out de mescreans, *vers à restituer au texte.* || 10 fist EA | perrieres EAV pereres D peres H abillemens B. || 11 et 12 = 5180; om. H; EA Et (om. DB) cloies (cleies D) et (om. B) les pieres (mangeneaus D engins V eschieles B) et (om. DB) picos (preçois D pis dacier V picois dacier B) bien (om. DVB) trenchans (-t D). ||

Quar il (*c.-à-d. les dieux*) ne valent rient et lessiens sont bons et font bō Pour ly et Sortibant de combres le recōfortait et le chatioit le myeulx qui pouoit et ly comēsa adyre cōē il fasoit grāt folie de les batre ainsi et q̄ nē pouoit q̄ nē ly p̄mensist si ne le^{r} amendoit il dist voir dist tampestes cordez et brulāt amendez le^{r} tātoust ou vous ferez folye et firent tāt qui les firent amender de X^{m} pesans dargent pour le^{r} croistre le^{r} flans et le^{r} coustez Sire disdrend il vous sauez q̄ chrīm a grāt puyss^{ce} et quil est oultrageux si vous conseillons q̄ vous fassez asaillir celle to^{r} diligentemt̄ et q̄ elle soit tātoust PP. fol. 50 r°.

13	La tor alasailir comande lamirans	5182
14	Quant paien lentendirent sē sont baut ꝛ ioans	prop. à S.
15	Lors comance lasaus que meruoilous fu grans	5181
16	Tes V trous i ont fait sans mesonge disant	5183
17	Q' menour alait .ı. grās chiers charoant	5184
18	Es fenestres estoient ol' ꝛ Rol'	5185
19	Li quens guis de borgoine ꝛ naimes li ferrams	prop. à S.
20	ꝛ li autres barnaiges que des pamai tant	rép. à
21	Richemant sont arme des aubers iacerans	5186
22	ꝛ ont lacie les hiaumes q̊ st clers ꝛ luisant	et
23	Les escus a lor cous ꝛ es poins ont les brans	5187
24	Auec aus floribas qui tant pest vaillans	prop. à S.
Verso. 25	[Li ba]ron sont ven (*sic*) asailir les persans	prop. à S.
26	[La t]or quil effondrent a boi[ns] pic[ois trāc]hans	5188

v. 25. List : *ꝛ li baron* ; en lisant *vēu*, tout devient clair.
v. 26. *boi*[*ns*]? pourquoi pas *bo*[*ns*] et pourquoi *trāc*]*hans*?

13-15 DB, 15-13 E?AV, 15 om. H, 14 cf. éd. 4250. 4607. || 13 L. t. a asailer c. D c. a assalir B — en commenda assalir EA — ad comande assailler H a comencie asaillir V. || 15 ·I· assaus m. et pesans EA — l'asaut (lestour) merveillos (-eux) et pesant DV(B). || 16. ·V· om. DBHV | li cuvers sodoians EA li cuvert soduiant V — li couuers mescreans H — le malveis sudant D — la paienne gent B. || 17 Ou(U) EA(V) En le D Par le B plus petit B puet (pout H peust V om. D) entrer EAHV — D un grans cars carians EA — un char tot chariant D un ch. charreant V un charette chaugans H — un cor grant B. || 18 As (A)EAH(D) Aux B | estoirent D estoit EAH sont B. || 20-23 = 5186-87 éd. : EA Et li (les H) autre (altres H) baron (-s DH) vestus (-u B) les (li H le B) haubers (-t B) blans | Les escus a lor caus (col(e)s DH, A leur col leurs escus B) et es (en lor D et en H enteses V) puins (poins D poincs H poings B om. V) les (le B ly H) nus (om. D nu HB) brans (-nc B). || 26 L. t. voient EAHBV—virent D percie (-cee V) EA—percier HB pecier D al D aux B bons DB as pi9ons H. ||

p̄nse et puys ale alencōstre de chīm tot mō conseil vous Dites bien dist la faites soner mes cors & mes busines et soient tous mes engins tous pres de tirer bertāquez et piquois soient aportes escheles et chays et tous y vient pour asaillir cōmt qu'il soit Sire dist Sortibant ainsi sera fait et tātoust sortibant fist assembler son ost et fist aporter tous les abillemns iusqz au pie du mur et nous gens estoient dedans qui se deffendoient tout au myeulx qui pouaist et tuaist tāt de serasins que tout entour du mur en estoit couuert du mors mes

27 [Ni] ot si ēherdi qui ne fust amaans 5189
28 [Pour] quant de bien ferir est chascuns desirrans 5190
29 [Gete]nt pieres ȝ fus ȝ grans quarias pesans 5191
30 [Plus] de cent entrabuchent es foses tos sanglans 5192
31 [Lam˜] sescriai eidies nos teruergant 5193
32 [Bar]on or dou bien faire veez les recreans 5194
33 [Or s]ont nostre frācois contremōt ē [la to(u)r] 5195
34 [Au]ec aus. f[loribas] la fille lamacour } prop. à S.
35 [La p]lus bale pucele com sont..... }
36 [Sarr˜] les asaillent a force [ȝ a vigo(u)r] 5196
37 [Lam˜] sescria meint[e]n[es] bien [le]st[o(u)r] 5197
38 [Se la] tor poues prēdre [tosi]ors ar[es mam]or 5198

---

v. 28. List : [*Por*] *quant*

v. 29. Ici & v. 44, [*Giete*]*nt* n'a de raison que si l'espace exige 5 lettres.

v. 34. List : [*Avu*]*ec* ; à cause de l'espace à remplir ?

v. 33. 36. 37. Il nous a paru plus prudent, à cause de la suite, de mettre l'*u* entre parenthèses ; les remplissages faits par M. L. sur l'éd. nous dispensent de citer EA dans la var. lect.

v. 38. List : [*tous j*]*ors*, seul EA : *tous iours* et B : *toujour*.

---

27 Dunt ni out D—Onc ni ot V—Que n'y eut B—Einz ne fu H si hardi cett. | n'en soit EA asmaians EAH esmaiant DB s'en espoent V. || 28 Ne cett. purquant D pourcant EA (-qu- B) porkant H portant V de EAB—del D du V def(f)endre cett. (des fenestres H). || 29 get(t)ent DHB | fustes H hors D | gros EA quarrons D—cailleus EA chal(l)o(u)s HBV. || 30 Es (*sic* HV En les D Ou EA Au B) fosses (-e EAB) en (les D) abatent plus de ·C· (·M· HV) tous (gluz D) sanglans (-ens EAB). || 31 s'escria EA — escrie DHV se escrie B nos aie D — aïue EA aide V hay H Tervagans EAH — T-t DB(V). || 32 Barons DHV | de DVB | vez les D — e les vous EA — je les voy B — ja seront V — ni soiez H. || 33 lamunt D sus amunt V. || 36 assalent EA.

P *reprend au v.* 33 e nostre bars estan el palaytz dins la tor
36 Sarrazis lor asalho per forsa et am vigor ||

37 Li EAV | escria VH s'escrie EA. || 38 poes cett. | tot dis D averez DH aures BV honor D. ||

P : 37 l'almiran escridet mueyran li traydor
38 mantenetz ben l'esaut, c'ades peurem la tor ||

---

il estoient tāt de serasins q̄ il ne fasient compte de mourir la sault (*sic !*) fut moult forte et moult dure de tout coustez le paloys fu p̣cie en plus de XV lieux tāt grātz p̣tuz que une charoyte y eust passe la comēsa acrier ayde teruagant se vous pouez prendre celle tour a iames ayres mamour pense chacun de bien fere plus fort que deuant et nous francoys se deffendoient de grāt vertu ||

39 [La p]utain panderai q̄[u]i m[a] fait [des]honnor 5199
40 [ꝛ le ꝛ] les glotons detrairai a dolour 5200
41 [Lors] sailiren[t] paien[s] si sonent la tabour 5201
42 [As esc]hieles monterēt envirō de le tor cf. DEV et B. AH om.
43 [Li co]nte se defendet si sont de grant vigor cf. DEVB. om. AH.
44 [Gi]etent pier[e]s ꝛ fus sus la gent paienor prop. à S.
45 [Li au] quant i sont mort ꝛ naure li plusor prop. à S.
46 [Mais s]e ihū nampance il i aura dolor 5202
47 [Kar la tor est ꝑdue for lestaige maior 5203
48 [Seig]nor ce dist rol' por diu le creator 5204

---

v. 40. List : *Et li et* ; *Ele ꝛ les* ? V : *Et le et li...*
v. 41. *paien[s]* ?
v. 44. Cf. ad v. 29. List : *pier[ere]s*
v. 45. List : [*Au*] *quant.*
v. 47. List : [*Que*].
v. 48. List : *Seignor(s.)* ; y a-t-il place pour l'*s* ?

---

39 J' EA — Jeo D Jo H Je BV arderoi D arderai EA ardroi V ardray B | puteine D putaigñ H ke D. || 40 Et lui et les DHB Et li et les EA glo(u)tons DHB — Francois EAV occirrai DEAHB a grand d. DV. || 41 assallent EAV — saillent D sailerent H montent B | et DEAVB—si H sonnent EA — sonerent D ont sonne V lor tabor DH — lor tabors EA. || 42 contremont à la tor D — environ et entor E a force et a vigor V. B *et* P *ont combiné avec le vers précédent* : B — et eschellent la tor, P — tot entorn de la tor. || 43 Les DB contes DBV | defendent EBV — defenderent D que D qui B — qu'il E | valor EV valur D valour B; V : com princes de v. P : cf. *ci-dessous*. || 46 n'en pense cett. ja i cett. ara EA. || 47 Que EA | ont cett. saisie EA | greynor D. || 48 Seignors DHBV—Sire EA ceo DH | Diu EA deu H diex D des V.

39 et ardray Floripar que m fay tal dezonor
40 et ela e ls glotos auciouray a dolor
41 doncx saliron payas tot entorn de la tor
43 Frances si defendo com bon combatedor
46 ma si Jesus no n pensa, venguh son a dolor
47 la sala an perduda e la statga major
— non an mas una cambra de petita valor
48 senhors so dis Rollan, mantengam be l'estorn.

Fol. 50 v°. les serasins entrerent en lestage deboys ꝑ les p̄tus et eussent p̄nse latour et boute le feu dedās quāt Rolāt et oliu^s iariuererent (*sic*) et tous les aultres et ꝑ force darmes les occidrent et tuerent to^9 et misdrent dehors et des mors estouperent les ꝑtus de la tou^r et de paloys et quāt ils eurent ceu fait ils reuīdrent hault a fleuripas la recōforter etc. etc.

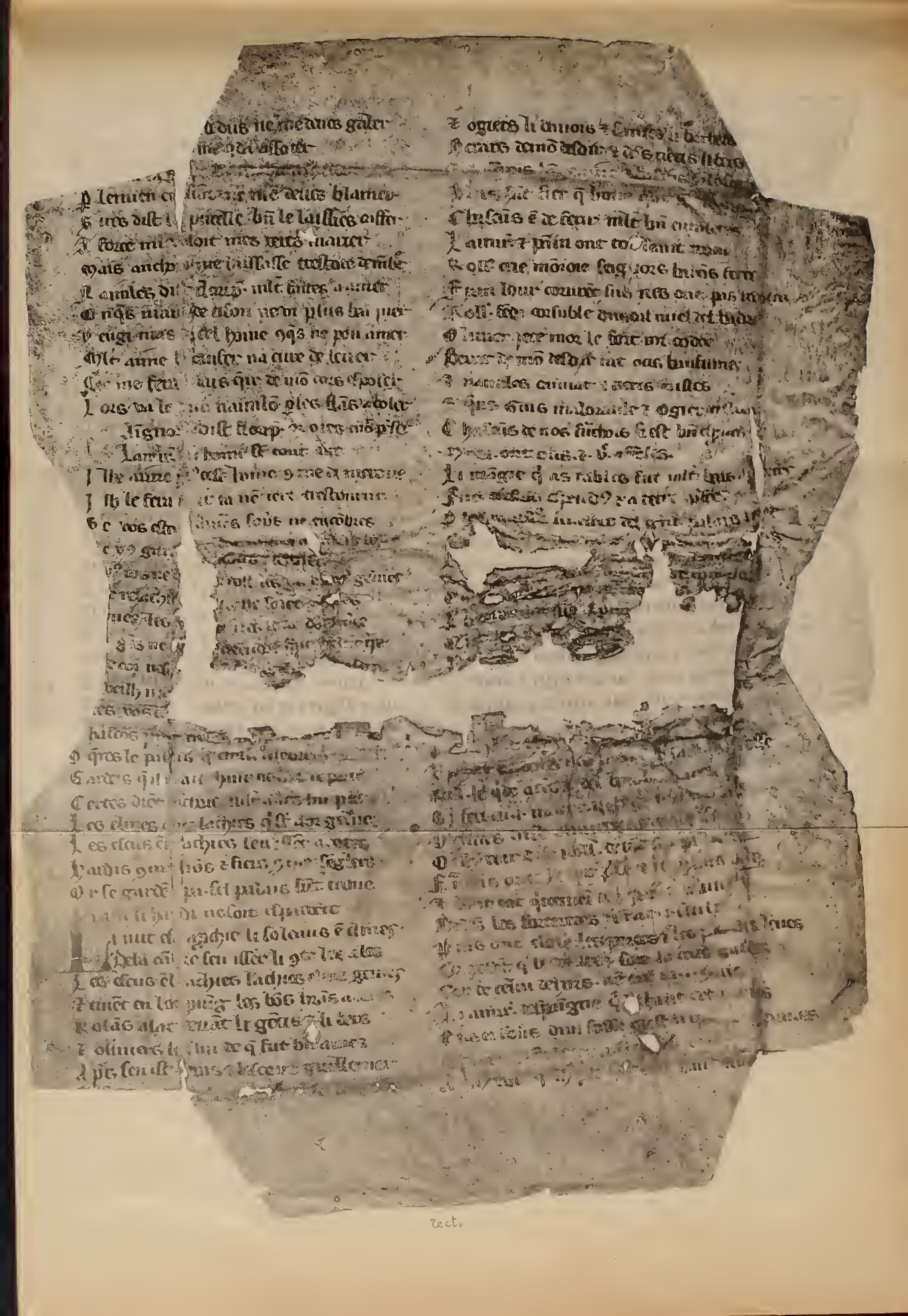

recto

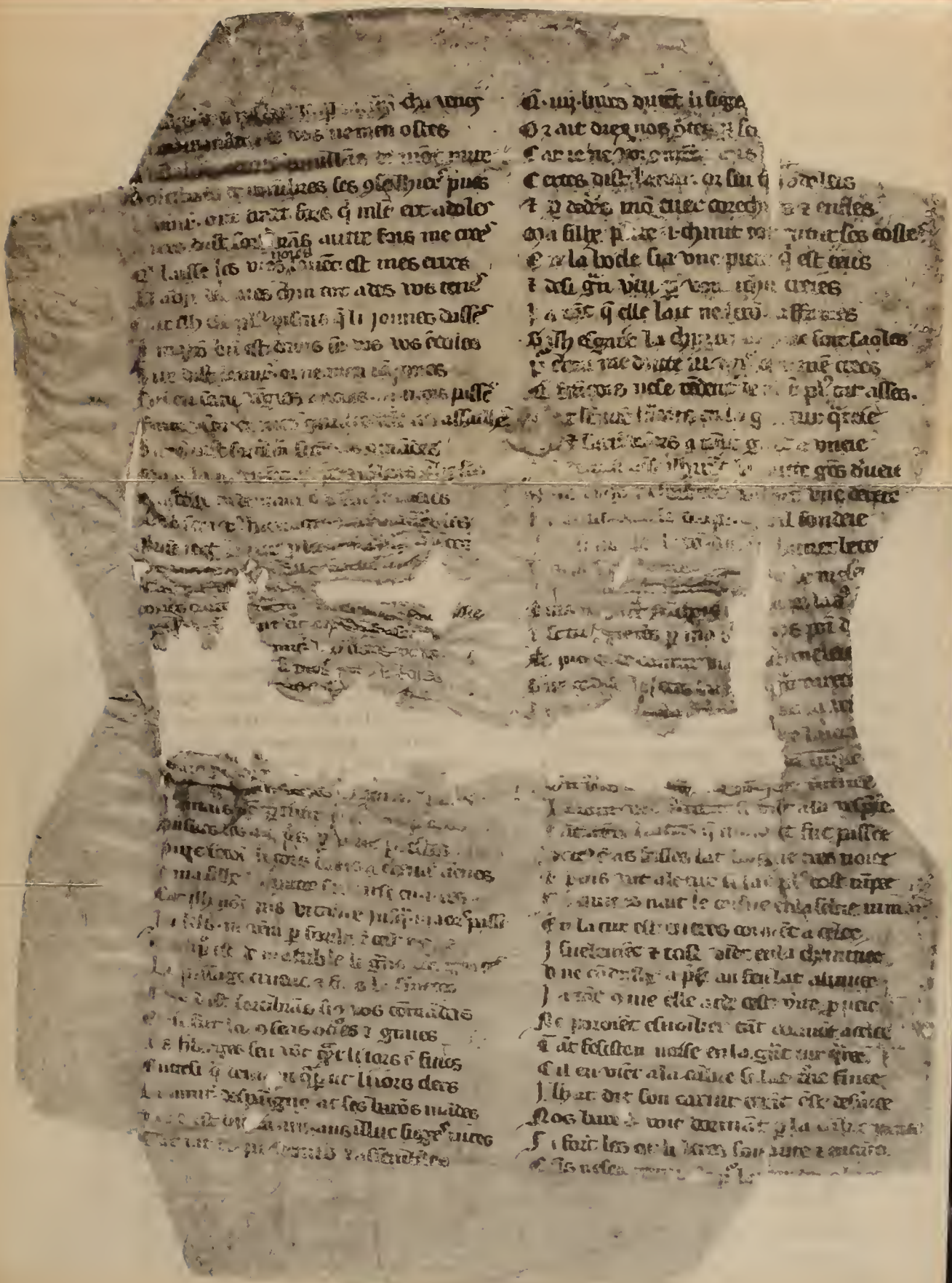

Verso

M

1	. . . li dus ne me deues gaber	éd. 2938	Recto col. I.
2	. . . . . me q̃da assoter	2939	
3	. . ai la folie faite cher achater	2940	
4	ꝑ le mien ensiãt ne mẽ deues blamer	prop. à M.	
5	Sires dist la pucelle bñ le laissies caffer	2941	
6	A force mi voloit mes peres marier	2944	
7	Mais anchois me laissasse trestote demb̃r	2945	
8	Naimles dist floripꝯ mlt̃ faites a amer	2947	
9	Onq̃s mais de tison ne vi plus bea juer	prop. à M.	
10	Vengi mas *de* cel home 9q̃es ne pou amer	cf. E.	
11	Ml't aime le caufer na cure de leuer	2942	
12	Ne me fera *m*ais q̃irꝯ de mõ cors esposer	2943	
13	Lors va le *d*uc naimlõ ꝑ les flãs acoler	2946	

Varia lectio : *D manque*; *il y a une lacune du v. 2468 au v. 3316.* P *ne reprend qu'à partir du v. 14 (2948).*

1 bla(s)mer H(BL). || 2 om. L. abeter EB asoter V amuser A ; H : A mal hure comencoit oue moy enmeller. || 3 om. L. Si EAV Et B Mais H je li ai HBV li aige EA bien fait sa f. humer cett. achater V ; Sir. Fer. 2254-56 *dans la bouche de Roll.* || 4 *Paraît dû à un glossème marginal au v. 2938, où* HBL *ont recueilli « blasmer ».* || 5 Floripas cett. caufer EA chaufer HBVL. || 6 om. L. Car a lui V me HB. || 7 mi EAVL me HB. | desmenbrer cett. || 8 om. L. Sire EAHB Dit li a V; Sir Fer. 2260 To duke naymes said etc. | loer EB amer AVH. || 9 *cf. p. 51.* || 10 om. AVHB; E Vengie (-ge L) m'avez de l'omme comque ne puis (que ne peulz L) amer *cf. p. 50*; Sir Fer. Thow hast delyuered me of the man : ich hatede most of alle. || 11 Ens en mi V le foier EAV le fou(i)er BLH il n'a soing EA n'a cure HV ne se veult B remuer B ; Sir. Fer. 2256-57. || 12 om. HL. cett. : Il n'aura jamais cure (faim V) | adober V. || 13 om. L et Sir. Fer. Puis EAHB Et le V | Nayme B li dus Naymes HV. ||

PP : *Après que Naymes eût « feri » Lucafer, PP. continue* : Fol. 23 r° med.

« En nom Dieu dist roulãt vous sauez bien jouer du tyson benoiste soit celle brace qui soit ainsi ferir Certes madame Je neusse pas tant atendu a le ferir de ceu quil auoit rompu luys de vr̃ē chãbre se ie eusse eu vr̃ē plasir mes ie doubtoy moult vĩt couroux et queroy quil me fist aucun oultrage affin que je men puysse venger. Par la foy de mon corps dist fleuripas je vous mercye vous m'avez fait ung tres grant plasir naymes encore nauons point les || bras Fol. 23 v°.

14 S Aīgnor*s* dist florip˜. or oies mō pēser 2948
15 S Lamir˜. *z* si home st˜ tout aire 2949
16 Ilhe aime p*l*⁹ cest home *9*me de mere ne 2950
17 Ilh le fera s*e*vir ia nē iert trestourne 2951
18 Se vos estes chaiēs sop̊s ne encōbres 2952
19 [*N*]e v⁹ gar[*ro*]it *tot* lors q̊ o[*n*]q̄s fu fōdes 2953
20 [*Q*˜] v⁹ tos nes[*oie*]s ocis *z* decopes cf. B.
21 [*O*]r relachie[*s vos*] tost les vs el*me*ˢ gēmes 2954
22 [*z* p̃]nes les e[*sc*]us ne soiēt ob*l*ies 2955

---

14 *S initiale bleue*; om. H. Signeur EA Barons B (*presque toujours pour* Seigneurs) Et lors V | pense EAL penser V; — envers moi entendes B; P : senhors, dis floripas, entendetz mon pensat. || 15 Mon pere V | tuit EAV moult BL | asseure EAV. H : Mon pere de cest homme est tout assotes | B : Ladmirail mon pere que moult fait a douter | P : l'almiran e sos homes son tuh assegurat. || 16 Il a(i)moit EA(L) Il ayme B Aima H Plus heoie V cestui cett. (ce roy L) c'omme EA — que hom(m)e HBVL de mere ne EA — qui soit (fust V) ne(s) VL(HB); P : el amava cest Turc pus que lunh home nat. cf. it. VI. 36. 8 et Sowd. v. 2023. || 17 sivir EA ia suivre BL ia quere H Et si en sui seüre V | 2ᵉ *hém.* EA (ert) = M. B : je le scay de verite | H : ieo vous dy par verites | L : saiches de verite; P : el lo fara seguir, ja no er trastornat; *voy. PP.* || 18 Que ne V serez V seez H ceans VBL cy einz H sou(r)prins EAB ni EAB encombre EAVL (— es H — contres B); P : e si eus troba sayns et aichy arnescat. || 19 *Seuls les remplissages offrant quelque certitude sont indiqués* (*voir l'héliogravure*); gariroit EAV garderoit BL; H = M | tot om. EA | l'or de la crestiente(s) EA(H) qui on(c)ques fu(t) fonde(s) VL de dix cites B; P : no us gueiria *tot* l'aur de la crestiendat. || 20 om. cett. B : Que chascun ne soit pendu et affole. || 21 HBL = M Or ales si laicies EA Prenes V | chascun BLV chescons H om. EA | 2ᵉ *hém.*: EA = M son vert (om. L) heaume gemes HVLB; P : ara prenga cascus son bon elme gemat. Sir Fer. zour helmes makieþ alle faste! etc. || 22 om. L vos VH | ni EAH | oublies EAHB; P : e prendetz vos escutz qu'en els vos ayzinat. Sir. Fer. & zour scheldes on zow ze caste. ||

---

pouris ne rompuz qui donne telx horions Dist roulāt et vous estes a servir et ahonnoures sus tous nous aultres. Vroyment dist fleuripas vous dites verite et je len vois beser et acoler et quāt elle eut bese et acolle il la mercy moult et luy dist jen seroye moult plus fort la moytie pour lamour de vous car soyes certayne que jay mourroy pour soustenir vr̄ē querelle se milleour que moy ny auoit qui la voulist desreuer. Or par ma foy naymes vous me aves deliure de lome que je haye plus car mōsir mon ꝑe vouloit que je

23 [Ca]r gēs ne *do*[*t*]ēt *ri*ēs ie v⁹ di ꝑ vte 2956
24 [/ /]*e* coi nes*ta* defendre q̃nt /// // aiʳje prop. à M.
25 [*Ne*]veilh ma[*is*] q̃ *soi*es ch*a* d[*edēs*] enseres 2957
26 [*A*]*l*es vos en /////////////////// 2958
27 [*C*]hascōs p*rist* en *soñ puīg le* / brās bn̄ a ///// prop. à M.
28 *9*q̃res le palais q̃ chr*t*s mēbreis prop. à M.
29 Gardeis q̃ il ni ait haut ne bas deporte 2959
30 Certes diēt fñchois mlt̃ aues bñ ple (*sic*) 2960
31 Les elmes ont lachies q̃ st̃ aor gēme 2961
32 Les escus ēbrachies sen issēt arotes 2963
33 Hardis *9*me liōs *τ* fiers *9*me sēglers 2964
34 Or se gardēt pa. sel palais sūt troue 2965
35 Ni ara si hardi ne soit espaivēte. 2966

---

23 om. L. P *ne reprend qu'au v. 2958*. Moult EAHB (Paien V) font (sont B) a redouter (doter V) EAHB gent EA (gents HB om. V) quant il sont arme(s) EA(BH) acesme V. || 24 *rappelle le v. 2956 éd. comme 23 le 2e hém. de 2951 dans* BHL. || 25 voil H vueil BL voel EA (Aincois V) que plus (vos V) cett. soies ca (cy B) dedens cett. enserre(s) EA(HBL) enferme V. || 26 Isies EA Isses HBL ent EA la fors (hors B) cett. en cel EAHV en ce BL palais liste(s) EAVB(HL); V Li paien son la fors etc.; P : e anatz vo n lajos en cel palays listrat. || 29 Pri vos V que il om. HL | nen y L | deportes H; L : — ung tout seul deportes; P : e guardatz vo noy sia negus estalviat. || 30 Certes om. V dist B | Francois EA — li conte(s) HV le(s) conte(s) BL vous a. V | parles HL; P : certaz, dizo li *comte*, mot avetz ben parlat. cf. Sir. Fer. v. 2276. || 31-32 *Voy. p. 33*; cett. *ont un vers de plus. P* :

cascus pres son bon elme e l'espaza al latz
lors escutz abrasatz s'en ieycho arengatz. ||

33 om. HL Hardi cett. ausi V | lion cett. lions B | doi a (et EA) doi ordene EA (acoste V aroutte B. || 34 om. L. — se il sont encontre EAV se par eux sont trouve HB; P : ardih coma leo, duy *e* duy ordenat; *le v. 34 manque dans* P; *cf. it. VI. 39. 6.* || 35 om. LP. Ja EAHB (Il V) seront (cett.) o (oue H a B) EAV les EAHV (leurs B) brans laidement EAV(H)B confesse BV revide EA descoupes H. ||

---

leusse amary et je aymeray myeulx estre morte. Dame dist roulāt il est bien marie et pugny de ces maulx Dieu en soit loue dist fleuripas mes lesson ce ester et penson que nous feron Je scay bien q̃ mō pere enuoyra tātost apres lui pour savoir quil fait Et si sauoit quil fut mort tout lor du mōde ne vous saulueroit pas Cest mon auis que chūn de vous sabille le mieulx qui pourra et que vous yssez tātoust q̃ mō pere sera assis asouper et entres au palais et

36 La nut est apchie li soleaus ēclines 2967
37 De la cābre sen issēt li 9te les ales 2968
38 Les escus ēbrachies lachies elme gēmes } prop. à M
39 ⁊ tinēt en lor puīg les bōs brās ac*eres* } cf. it.
40 Rolās alat devāt li gētis ⁊ li bers 2969
41 ⁊ oliuiers les lui de q̄ fut bñ ames
42 Aps sen ist *b*eras ⁊ lescout guillemer
43 *⁊ aps.....mles ⁊ Guis le bor///ner* (?)
Recto col. II. 44 ⁊ ogiers li danois ⁊ sanses li barbeis } prop. à M.
45 Berars demō desdir ⁊ dās tieris li bers
46 ⁊ joffrois lāgeuins ⁊ basins laloses
47 Plus sūt fier q̄ lions q̄nt st˜ des/ienes
48 Chascūs ē de ferir mlt bñ entalētes 2970
49 Lamir˜. ⁊ pāin ont to/seant troue 2971
50 Roll˜. crie mōioie seignors barōs feres 2972

---

36 *L initiale rouge*; om. LP. nuit cett. | fut V | solaus EA soleil HBV esconses EA escoussez B est couches H est couchie V. || 37 om. P. chambre HBVL baron(s) EAV(BHL). || 38-39. *voy. p. 33* | *39 it. : VI. 39. 7 :* in sulla sala andare a nude spade. || 40 Et R. vet V | li vassaus (-als H -aulz B -al VL) adurez (-e VB) EA.L 39 et 40 :

Roulant tint Durendal le vassal naturez
A moult grande aleure sen est deval alez ;

P : Rollan anet premiers lo vassal esprovat. || 48 Et c(h)ascuns EAHBV apres lui EAVH apres eulx B de ferir (-rer H -rre B) EAV entese(s) EAV(HB) ; om. L ; P : et pueys vengro li autre de ferir *talentat.* || 49 Paiens et Sarrazins EAVB(L) | tot, tout, tous VBL en EA seans EA(V)L trouves cett. ; H :

En la sale s'entrerent savalent les degres
Ladmiraiłs en ont au soper troues
Od ly furent Rois et ducs a grant plentes ;

P : payas e sarrazis an en sezens trobat ; *it. : VI. 39. 8 :* ouera lamirante e sue masnade. || 50 baron (seigneurs L) or i f. cett.; P : R. crida Monjoya ! baro feretz de grat. ||

---

enboutez tout ceu q̄ vous y trouuerez soit par force ou aultrement et vous serez q̄ sage mes je vous prj de mō pere qui ne soit pas tue ne meurtri. Tesez vous dame, nous savons bien q̄ nous auons afere. et Dieu q̄ nous servons nous aydera et ainsi sera fait comme vous dictez Chūn sapelle et quāt il seurent quil furent temps ilz sen yssirent et entrerent au paloyz et la
Fol. 24 r°. firent merueilles darmes || roulāt et oliuer aloient devāt et oger berart tierry

51 Fran lour corurēt sus nes ont pas redotes 2973
52 Roll˜ fēdi corsuble duscal nuel del bad*re* 2974
53 Oliuier jete mor le fort roi codoe 2975
54 Berar de mō desdir rat ocis baufumes
55 ⁊ naimles cai*m*at ⁊ tieris *ar*istes } prop. à M.
56 ⁊ q̄ns Guis malorable ⁊ Ogier triboe*s*
57 Chascūs de nos fn̄chois si est bñ es.pues 2976
58 M. pa. ont ocis ·⁊· v̄ affoles prop. à M = 2980 éd.
59 Li māgie q̄ as tables fut mlt̄ beas ap*or*tes 2977
60 Fut trestos espend⁹ ⁊ a terre v̄ses 2978
61 ꝑ les maistſ̄ fenestre del g̃nt palais liste 2981

---

51 om. LP ; Et il cett (ilz B) si cett. (om. B) fissent EA firent cett. tost EA toz V — lors B demaintenant H | nus n'en est EA n'en est ung B nest nuls H n'i ot plus V arrestes HB demores V trestournes EA. || 52 om. LP. fendi EA fent B—ferit V ferry H | jusquel EA jusquau (-cal) BV(H) neu EAB (nou V veu H) del EA du HBV baudre EAB baudres V baldres H. || 53 Rollant B Si qu'il la V geta EAL — jet(t)e H(B)V | Cordroe EA condroue B coudoyer L le (vn H) f. roi(s) corone(s) V(H) ; P : Olivier vay ferir le fort rey Rodoat. || 54-56 *voy. p. 43-4.* || 57 Franchois EA barons VHBL s'en H — si cett. om. P. || 58 *cf. var. lect. de* 2980 éd. || 59 om. P. *v. p. 37.* mangie(r)(s) HB(L)(EA) qui a (aux) tables estoit B(L) q. estoit as t. EA qestoit as t. H si estoit (om. as t.) V bien BL bel et bien V richement H om. EA conrees HB conroie V — apprestes L — aportes EA, *v. p. 37.* || Il fut V Fu EAH moult tost EAHBL tot V espandu VBL | par t. VBH verses E verres A verse V voles B iettes H. || *Avant* 61 cett. *ont ces 2 vers* (P *manque*) : 2979 : EAHBV (om. L) : Coupes et hanas (henas V hanap(e)s B(H)) dor (om. B) veïssies roueler (roeller V raoler H par terre voler B). || 2980 (=58 M) EAVBL (om H) : Moult i ot (eust L eut B) Sarrazins ocis et decaupez (— opez B — ouppes L afolé V), *v. p. 48.* || 61 Et parmi EAHV Par L Parmy B les fenestres EAHB les haultes f-s L de H du cett. grant EAHB fort V hault L palais liste cett. (listes L); P : e per mieg las fenestras del ric palays listrat, *cf. p. 25.* ||

---

naymes richart de normendie guy de bourgoigne lesco guillemer aubery le bourgon Jeofroy langevin et basin de lēgres aloient apres *entalentez* de ferir chūn son pouair adont roulāt crya mont Joye st Denije et qui adont vist tuer gentz tables verser irier et braire cestoit grant hydour auoir le roy cadoe fut mort ꝑ oliuer roulā tua corsuble et les aultres tuerēt gnyures corart argustres merila et tribollez toz grans sers. et moult dautres grans cheualiers et barons qui y furēt mors plus de troys M. l'amiral s'enfouyt et roulāt après de chābre en chābre et quant il vit qui ne pouet plus fuyre et quil estoit suy de trop

62 En *st*˜ *telh* ·M· sal*h*is q̊ō*t* les cu*eurs cre*ues 2982
63 L*i amir*˜ b*alās est en fuie* t*urnes* 2983
64 Roll̄ le s*e*uit *al dos de* g̊nt ir˘ *enbrases* 2984
65 Ent*resi q̄ as* c////*est* to*t*//s///letes 2985
66 A hau*te* vo*is* esc*rie* 9ùs/////////////// 2986
67 Qñt *lot li amir*˜//////////////////// 2987
68 E*n sa*.....bre s.....*nes* cf. EL
69 ////////////////////////////*res* cf. EL
70 ȝ/////las//////////////////////////*es* cf. EL
71 Vat a vne fene*stre*//////////////*es* 2988
72 ȝ joint andois ses pies sest sailhis e*l* fosse 2990

---

62 tel EAH telle B telz L tex V cent L XX. V sali EA sailly BH sailis V saillirent L | cuers EAL cueurs B q̄ors H; EA : qui les c. ont cr. P : En sal cel que pus pot, come home desenat. || 63 om. P. L'B Li cett. | fuies EA fuie cett. tournes EABL to — HV. || 64 om. P suit EAVL suist H sieut B au dos HBV ades EA — tantost L de grant ire cett. (de ferir V) alumes cett. (enteses V) || 65 om. BLP. Entresi que es (— qu'en es H — que as EA) codes (coutes EA) estoit ensanglentes (— etes EA — antes V) cett. || 66 om. P. hautes EA haulte VBL halt H vois EAH voiz V voix BL escrie EAB s'escrie VHL cuvers EA cuvert VL coward H amirant B | deureres E dureres VBL durres H dueres A. || 67 li a. EA l'a. cett. lot EAB loït VL loïe H moult en est EABV m. fu HL effraees EA-aes HB espoentes L; V : — a poi n'est forsenez; P : can l'almiran los an tot lo sen a mudat. || 68 E : Em (En L) sa chambre de mar(ma- L) bre s'enn (s'en L) est fuiant tornes (tour- L); om. AVBH et P. || 69 E : Et Rollant (Roul- L) le niers (nepueu L) Karlon enn (om. L) est apres (apres lui L) ales; om. AVHB et P. || 70 Kant li (Et quant l'L) amirant voit qu'il ni sera tenses (ny sera deliures L); om. AVHBP. || 71 Vient EAHB vint VL | un HL. | co(u)rant et cett. abrieves EA abrues H — espoentes V espantes B; L : est sailli es fossez; P : a las fenestras cor cum hom enrabiat. || *Entre 71 et 72* EA *seuls ont ce vers* : E : Tres par milieu (parmi A) de cele (la colonbe A) est contremont rampes. || 72 Puis cett. a joint V lance H andeus EAB a ·II· H les ·II· V les EAB ses H (om. V) | salis est EA s'est saillis H si sailli(t) VB es EAB en H et V fosses cett. P : e pauza los pes sus et sautet el fossat. ||

---

pres il saillit p̊ une fenestre es fosses roulāt fut bien marvy qui vit que l'amiral estoit eschape si regarda p̊ la fenestre si vit qui ne bougeoyt mes et estoit cōe mort au pie du mur sy sen retorna aces cōpaignōs qui ja auoyent vide tot li paloys et auoint le pont leue et oliuier demāda a roulāt quil auoyt fait de la. et roulāt luy dist qui ne l'auoit peu ataindre et quil estoit sailly p̊ vne fenestre es fossez dont il estoit bien mary au sort dist il je pense quil mourra Ils visiterent le paloyz et tirerent les viures et ordrenerent quilz

73 Roll̃. le q̣de atēdre del bōs b*rās* ace*r*es 2991
74 Si feri en .1. mabre .1j. pies iest entres 2992
75 9pains dist oliuiers v9 estilh escapes 2993
76 Oilh voir dist Roll̃. de tāt sui pl9 ires 2994
77 Fñchois ont le tur p̃se z le palais liste 2995
78 z lont tot q̣ttemēt des pains deliure[s̃] 2996
79 Dedēs les fortereres nē at .1. seul rem*es* cf. H.
80 Puis ont close les portes z les pōs sus leues 2997
81 Or pēsēt q̄ li viures soit la dedēs gardes 2998
82 Car de celui dehors nē ert ia .1. 9rees 2999

---

73 cuida B | ataindre (— ei — V) cett. du branc EAVB qui est VB qui fu EA let(t)res EAVB; — o le b. aceres L. H *commence avec* Roll., *mais saute dans le v. suiv.* : ferry etc. P : Rollan lo cuyd' atenher de son bran aceyrat. || 74 Quil V fendi V lenbatit B en u EA el H au B ·II· espans V — un grant pie mesure EA — bien IIII doiz mesures B — un espant mesures H — du marbre mesures V — plain pie y est entrez L; P : e det tal sus un marbre c'un cartier ne valat. Cf. ital. || 75 il vous est EA est vous il H. om. P. || 76 Oil ce cett. (C'est mon A) | tant cett. dont B sui je cett. (je suis B) plus om. B. P *manque.* || 77 ont pris la tor cett. | liste EA listes VL — pave B pauues H; P : Frances prendo la tor e'l gran palais listrat. || 78 Bien sont (ont L) cett. de Sarrazins et de Turs (turkes H payens B) cett. delivres VH(L : la ville del.); P : be l'an de Sarrazis et de Turcs deslieurat. *voy. p. 25.* || 79 om. cett. *H a ici deux vers* : Totes cels quil atteignent mantenant sont descopes | Ni remaint dedens le chastel sarr9 ne esclers. || 80 close H closes cett. la porte H | le pont H sus om. BL; P : pueys an clauzas las portas e lo pon sus levat. || 81 om. L. penst EA (peut V prient B) Diex (Dex V dieu B) cett. que (de V) cett. lor (les B) cett. vivres B (vies EA — vivre V) aient EA (soient B que il soit V) laiens EA (om. V; B = M) gardes B (asses EA — troves V). H : Ore pensoit pur manger qe ilont grant mesters; P : ara pens dieus qu'els ayo vianda a plantat. || 82 om. LP. Car VH Que cett. | celui V ceus cett. de defors EA de lahors B de laenz H james V n'en ier V n'en est B; EAH = M uns EA ung B un H nul V — *tous sans* « ia » — soeles EA sa(o)ules HB. H *a ces 2 vers* : Puis sont assis au soper vahent a grant plentes | Kar par ceus de la enz ni ert un saules. ||

---

seroient baillez par ordrenanz || Et quant lamiral eut este une longue piesse es fossez et il fust revenu des pasmeysons il se doubta q̄ n'en ly getast des pierres de hault et fist tousiors le mort tant qu'il fust noyt et pour ce quil estoit sailli moult de gens par sus les murs es fossez les ung estoient tues les aultres blesses. brulāt de monmire et sortibault dēcobrez vindrent cercher les fosses pour savoir sil trouveroint lamiral ne nul des autres seigneurs. quar Fol. 24 vo.

83 Li amir̃ despaīgne q̣ *de* haut ert tum*b*es (*sic!*) 3003
84 Ens el fons dun fosse giest li rois tous pames 3004
85 Et lamir̃ fu de pamison *l*eueis (?) } 3005
86 A pl⁹ tost q̄ ilh pot sest mlt̄ haut escri*e*[*s*] }
Verso col. I. 87 . . estes vos mi home p̣ mahō cha venes 3006
88 [*J*]amais nistrai se vos ne men ostes 3007
89 Atāt iest venus bruillās de mōt mire 3008
90 Sort*ib*rās de conībres ses ⁹seilhier^s p̣ues 3009
91 Lamir̃ ont trait fors q̣ mlt̄ ert adoles cf. EHVB
92 Sires dist sor*tī*brās autre fois me cree^s 3010
93 Q' laisse les vies (uoies) souēt est mes erres (*sic!*) 3011

Avant le v. 83, la vulgate a les 3 *vers suivants* : 3000. Se (si VH) conquerre ne (ni H nel V) poent (pevent B vont EA) as (es V a B) loges et as (es V aux B) tres (trefz B). L *et* P. om. || 3001 Se (Ou VH) Karles ne les (ne EA nes V) secort (soccurt H) li fort (fortz H) rois co(u)rones. L *et* P om. || 3002 Jamais n'a(u)ront aïde (aïe H vitaille V) par (pour EA) home qui soit nes. LP om. || 83 Et l'amirans Balans EA(VHBL) qui fut (est V sont L) de haut (de fors V de grant H) tumbes EAB (combes L coubes H coches V). B *fait précéder ce vers par* : Or les deffende cil qui de vierge fut nez. || 84 Ens el H Ens ou EA (u V au B) fons EAVB (fonce H Ou meillieu L) du fosse cett. (des fosses L) est EA s'est cett. ·IIII· (vn = IIII? L) fois (pis V) pames cett. P : E lalmiran Balan que fo bas el fossat. || 85-86 cett. : Quant vint (vient H) de pamison (-esson V palmison H pamissons EA pamoi(ai)son B(L) V(Q. de p. v.) si s'est (sest H en haut sest V) haut (halt H hault BL) escries. P : Sortibran de Coimbres l'en apel ma gitat. P *manque à partir de ce vers jusqu'à 3042.* Cf. éd. 3360-61. || 87 U EA Ou cett. L *manque jusqu'au v. 3007 incl.* || 88 bougeray B de ci (dicy B) cett. | gietes cett. traies V. || 89 venu BL Bruillant VB(L) de Mommires cett. || 90 consilliers EA ; V — qui est tout son privé. || 91 om. AL. Cett. : L'amirant ont (eut B) trait (treit H tret V fors mis E) fors qui mou(l)t (mot V mal B) ert (iert E est V fu BH) adoles (adoubes B auilles E). || 92 Sire cett. | mi V men B | citez L. || 93 om. HL. E : Qui ne va (Qui trop va B Ki va A Cil qui vet V) les vies voies (la viel voie V une vies voie A une voye B) souvent est (nert mie V) meserres ; *v. p. 28-29.* ||

---

ils doubtoint q̄ tout fust mort et ainsi qui q̄roient entre les mors ilz ouyrent lamiral qui se tiret vers eulx et si vindrent aluy et le cogneurent et lemporterent auecqz eulx et le firent bien penser car il estoit fort blesse de la choite qu'il auoit eue mes encore ilz leur comenda q̄ landemain ils mandassent par tout le pays et que tout vensist a luy sur paīne de lahart et qui vouloit que la tour et le palays fut demain assiege et jura son Dieu mahomet q pour yestre ung an ou deux qui les ara tous et qui les fera mourir de malle

94 Al abai del vies chin tot ades vos tene^s^ 3012
95 Car ilh est pl^9^ viseus q̃ li jounes dasse^s^ cf. E
96 ꝑ mahõ bñ est drois se vos vos ẽdoles prop. à M.
97 Sire dist lamir̃. or ne men rãpones 3013
98 Bñ en serai vẽgies ancois .III. mois passe^s^ 3014
99 Faites soner mes grailes cele tur assailhe^s^ 3015
100 Sires dist sortĩbñ si cõ vos *9*mãdes 3016
101 Mais la nuit ẽ trop p̃s ꝛ soleas *ẽb9*ses 3017
102 Entressi en demain ẽ res*pi* le metes 3018
103 Dõt sera v^9^ barnages ven^9^ ꝛ assẽbles 3019
104 Prise iert la tur ꝑ for*ce* ꝛ le m̃s c̃uẽtes 3026
105 [*S*]e vos ten*es* *vẽ* filhe *la teste li cop*[es]
106 Car ꝑ li est/////// *ma*/////////
107 Mais *creies*//// *e mẽ fran*^s^ *sũt disou*//*asses* prop. à M.
108 L*i* h*õe* q̃ // ne c̃it ẽ pl^9^ q̃ forse*nes*

---

94 om. HL c(h)ien cett. || 95 E : Ker il est plus vuisdos que li geune dasses ; *v. p. 28.* || 97 Cett : Et respont l'am. (Et l'a. resp. BL) | me cett. mi V ranprones EA ranpones HVBL. || 98 sera L venge(s) H(L) anc(h)ois EA — ains BHL ains que V ·III· iors EA — XV iours HBL soit jour V. || 99 les V vo B. cors cett. cel H ceste L vile EA — to(u)r cett. || 100 Et il respondit V | ainsi L que EA — com cett. | moult avez bien parlé V || 101 li nuits EA la nuit cett. si est V moult pres EA — trop pres cett. | et li V — li EAHL — ja est B solaus EA — soleil(e) VLB(H) esconses EA — est couches H-ies V-é B est clines L. || 102 De(s)ci cett. que le EA que au H ale VB Jusques a L demain L — matin cett. respit cett. les B. || 103 om H. Dont L Que cett. vos EA vo BVL barnage VB ert (soit B i soit V) venus cett. (de par tot V) | assanles EA arrives L ; cett. = M. || 104 Cett. 3026 : Si sera la tour (tore V tur H) prise (prinse EA) et li (le BL) murs (sic H, cett. mur) crauentes (-e EA conrau — L). *Nous avons placé ce vers ici à cause de la correspondance directe. cf. éd. v. 5308-9* : Ja ert (iert V sera B) prinse (prise V pris D) la tor, si que (com EA) vous le verres | Car en XII (VB : XV) parties (pars B pertus V) est li murs (le DB mur DBV) effondres (af-D enff-B). *On corrigera donc l'éd.* || 105-108 *voy. p. 35.* ||

---

mort et sa fille aussi Haa dist brulãt de monmire et sortibault nous vous disions bien que vous fasies q̃ foul de les bailler avostre fille engarde oncq sage home ne se fija en fame car elle est trop muable et ses francois sont si beau langageurs croyez q̃ il vous ferons encore mal sil y puant je les engarderez bien dist lamiral faites tãtoust mã || der mon oust quar je seroy guery Fol. 25 r°.
ainsois qui soit assemble quar je penseroye bien par mahomnet mon Dieu car je les pugniray si bien que cẽ sera hydour a regarder et a ouyr parler

109 [*Et respont la*]mir. vos dites vites 3020
110 //////////// si pui^s [q̃] vos le l*oies* cf. E
111 //////////// cō sui////////es 3021
112 ////////*ont* li//////////////// 3022 ?
113 Mais ꝑ *ce*//////////////////*voes* 3023
114 Demaī sera li sie*ge^s* *ꝛ plevis ꝛ iures* 3024
115 Jamais nē ꝑtirai p̃ *vēs ne* p̃ ores 3025
116 Duskes les aie p̃s ꝑ viue poestes prop. à M. cf. ad v. 104.
117 Puis serōt l*i* cors deaus a cheu*a^s* *tie*nes 3027
118 *ꝛ* ma filhe la putte sera arse en .ı. res 3028
119 Car ilh nōt pas vitailhe jusq̃ .ıı]. ior^s passe 3030
120 Ja Kls ne vēra ꝑ forche ē cest regne 3031

---

109 Et (Ce L) respont l'a. EAVL Et l'a. r. B si soit (om. B) com(e) dit(e) aves EAV(H) ; B : — si com vous commandes. L — vous dictes verites. || 110 E : Issi sera il fait puisque vos le loes | om. cett. || 112 Ahi EA Aï VL Hay H Lucafer HBVL-ifer EA sire com (tant L) sui pour vous ires cett. || 112 Mort vous ont li (om. B) francoys jamais ne me (mi V) verres (venres EA) cett. L *manque*. || 113 Mais (om. L) par icel (cil V ce B icellui L) mahon HL (mahom(m) et VB — Signeur EA) qui (cui V qe H) mes cies est (— iai mon ch(i)ef HVL) voes (vowes H vouer B) cett. || 114 le BL siege VB et cett. om V plevis EAB plevi HV plain L. || 115 Ja ne m'en EA Ja n'en B Ja ne s'en V Jeo ni H Que n'en L tourneroy L levera V | H *ajoute* « mais » | pour vent ne pour ore (ores VH) EAB. L — en trestout mon aes. *v. p. 25*. || 116 *voyez v. 104*. || 117 li EAH les VBL gloton H daus EA dels V deulx BL, om H as H roncins VL traines (detr- L) cett. || 118 Et floripas cett. ma fille B | ars H | re EA — pres H pre B ; L *om. le vers*. || *Avant 119* cett. (om. L) *ont ce vers* : Franchois EA (Et F. HB Mes li Frans V) se rendront HBV se r. pris E — s'en torneront A si que EAHV comme B vo(us) cett. le (om. B) verres HB vesres E venres A ; V — jel sai de verites. || 119 ilz BL il cett. — | viande B, cett. = M pour EAB ou HLV •ıımı• HB le quart EA •xv•L | passer EAB passes VL emplers H. || 102 venra EA vendra VL verra B nen irra H | cest VL ce EAB mon H regne EAH resne B reves V renes L. ||

---

en nom Dieu dist sortinbaut syre vous ferez bien et soyez certain q̃ tout le mal vous est auenir ꝑ vr̄e fille Je croy bien dist lamiral elle sen repentira de bref se je vis lost fut mende ꝑ tout son pays et fait assembler si grand nombre q̃ cestoit merueillez et si toust q̃ fust assemble le palays fust assiege tout entour et fust le siege jure pour ung an Ilz dresserent abillementz et engins pour aproucher aupre du mur mes nous frācois ne les cregnoist rien quar il se deffendoient mueilleusement Ilz furent asailli ꝑ ıj ou ꝑ ııj foiz mes les serasins y ꝑdirent tant de leurs gens que cestoit merueillez auoir

121 Car tp̃ est de matrible li g̃ns pōs redote^s^ 3032
122 Li passage crueus ꝛ fors la fm̃etes prop. à M.
123 Sire dist Sortībrās si ꝯ vos cōmādeis 3033
124 Ensi fut lor ꝯseas oties ꝛ graies 3034
125 As li̇berges sen vōt q̃t li iors ē fines 3035
126 Entresi q̃ demain q̃ put li iors clers 3036
127 Li amir̃ despāigne at ses barōs mādes 3037
128 Puis est dusca .IIIJ. ans illuc siege^s^ iures 3038
129 Tāt iat de pã venus ꝛ assembles 3039
130 Q̃ .IIIJ. liuœs durēt li sieges..... 3040 Verso col. 2.
131 Or ait diex nos ꝯtes p seś..... 3041
132 Car ie ne voi ꝯmēt uns..... 3042

---

121 Car VB — Que cett. | de om. V | le BHL grans(t) B(H) — fors (t) EA (VL) pont HBVL. || 123 om. B. — si soit cett. (faictes L) com(e) dit aves cett. (comandes V). || 124 fu EA fut BVL li EAV le BL consaus EA conseil VBL ott-(oct-)roye(s) BL otries EAV | graes V — jures EAB donnes L. om. H. || 125 As EAH Aux BL Es V | viennent L | est B — fu EAV fust H; L — quant ont parle assez. || 126 Entresi V Entrescy EA Antrecy H Decy B qu'a V — au EAH al H a B lendemain B que cett. solaus EA soleil (li s.) VB(H) ert EA fust H soit VB leve(s) cett.; L : Tant que vint lendemain que jour fut bel et cler. || 127 Li a. Balans(t) cett. | barons BV — gens EA homes L mandes BVL — apeles EA; H : — sest par matin leves. || 128 om. H. est B fu L om. EAV | jusque a EA jusqua cett. VIII EA VII V IIII M II B iusques vn L | li sieges (le siege BL) cett. afies cett. || 129 Barons H Sarrazins L | amassez L; cett. = M. || 130 lieues EA leues VH lieux B | les EABV li H loges cett. et li EA et les HBV tré EA tres V trefz B pres H. L *amplifie ici* : De par toutes ses terres ou est sa poestes | Tant il sont sarrazins venus et amassez | Tout le pais d'entour en est aduironnez | Puis fut iusques vn ans le siege afiez | Or etc. || 131 aide de L pense B Diex EA dex HV dieux B dieu L nostre H aux L Frans V gens B par la (sa L) cett. soie EA soe V soen H sienne B saincte L bonté EAB bontes HV pitie L. || 132 Que L | scay B ne puis veoir L qu'ilz L | ung B un H nus V om. EA en soit B — en soient EA puisse VH puissent L escape EAB escaper V escapers H. ||

---

et y auoit ja este le siege plus de II. mois et quāt lamiral vit qui ne fasoit rien il fut bien marry Il envoya querir ung enchāteur qui avoit nom torqin de mogolie et ly dist torqin Je ne puys prandre ne affamer cette tour si ce nest p vous ou p vr̃e fait quar ma fille qui est dedens ha une seinture p quoy elle ne ceulx qui sont o elle ne peust estre afamez quar por la voir une fois de jornee ilz sont touz repeu aussi bien q̃ sil auoint māge toute la milloure viande du monde et beu du meilleur vin q̃ on scaroyt trouuer et ce par vous

133 Certes dist lamir̃ or sui tp̄ adoleis
134 ꝛ ꝑ dedēs mō cuer corechi*es* ꝛ enfles
135 Ma filhe p*or*te ·I· chaint tot entur ses coste^{s}
136 En la bocle sia vne piere q̨ est teus
137 ꝛ de si g̃n v̄tu ꝑ voir ichu creies } prop. à M.
138 Ja tāt q̄ elle lait ne serōt affames
139 Silh esgart la chinte lors ne soit saoles
140 P″ chou me doute iu ꝛ p″ voir mē crees
141 Q̃ frācois nese rēdent de mlt̃ pl^{9} tar asses
142 Or st̄ nrē fr̃cois en la grā tur q̃reie 3043
143 ꝛ sarr̃ defors a mlt̃ grāt a vneie } 3044
144 Lē demaī assailhirēt la putte gēs d'ueie
145 Mais onq̨s ni forfirēt vailhāt vne dēreie 3045
146 Li amir̃ apelle trupī de val fondeie 3046
147 Not si maist^{e} larō dus*ca* la mer beteie 3047
148 T*ru*pī di*st* lamir̃ ꝑ ma *b*arbe meleie 3048
149 S*e* l*a* c*hainte ma* filhe [*au*]oies la s^{9} [*ēblee*] 3049

---

v. 133—141 *voy. p. 35.* || 142 tous nos L | ens en EAVB (sus en H dedens L) la (celle B) | quar(r)ee EA(VBHL); P : Ar son nostres Frances sus en la tor cayrada. || 143-144 = 3044 cett. : Sarrazin les assa(i)llent la pute gent dervee (desvee V desvehe H devee BL); P : Sarrazis lor asalho, la puta gen malvada. || 145 om. HP ; fourfirent EA vaillant cett. V — une pome paree. || 146 Maubrun EA — Maupin H Malpin V — Taupin B Sorpin L | d'Agremolee EA degrimolee L d'aigre moree V d'aigue moillee B de pere lee H; P : l'almiran apelet Malpi de Granmolada. || 147 N'y eust L n'auoit H si EAV — un HL plus B t(i)el L(H) | jusqu'en EAL — jusqu'a VHB | salee BL; P : non a si fort layro jusc'a la mar betada. || 148 Mabrun EA (cett. *cf. v. 146*); P : Malpi, dis lalmiran, per ma barba mesclada. || *Avant ce dernier v.*, L *a un autre assez curieux* Basin ne scavoit mie vers lui une souldee. || 149 sa V c(h)einture EHV — c(h)aint ABL a ma fille BH a Floripas V — ma fille EL avoie E avois B usses H la sus om. HV emblee cett. ; P : Si avias la centura a ma filhe panada | *Prenant pour base l'ordre des mots dans* M, *voici en chiffres celui des autres mss.* : EL : 1. 2. 3. 6. 7. 8. 4. 5. 9 (V 1. 2. 3. 6. à Fl. 9.) — B 1. 2. 3. à 4. 5. 6. 7. 8. 9 — H 1. 6. 2. 3. à 4. 5. 9. ||

Fol. 25 v°. nest ie seys bien que james je ne les puys auoir ne prandre le paloys Si auisez q̨ vous en pourrez || fayre bien diligentement Et se vous faictez que je loye Je vous promet que je vous ferey tout mon gouuerneur et si vous donneroy tot ceu que vous vouldrez demander. Sire dist torqīn puys quil vous plaist ie vous rendroy la sainture et vrē fille et tout maulgre tous ceulx qui sont o elle mes je ne puys cela fere le jour il fault que ce soit la noyt Je me apliqueroy et verroy que je ay pourroy faire. En nom Dieu dist lamiral

150 Puis *naro*iēt fñchois [*vers*] nos poī d[*eduree*] 3050
151 ȝ se tu l[*a*] terēs ꝑ ma b[*ar*]be meleie 3051
152 De mō or te donrai vn[*e*] gñ carete[*ie*] 3052
153 Sire ce dist l*i* leres l*as* [*ve*]nir la ves[*preie*] 3054
154 Ancois *demain alaube q̄ pe*re laior[*nee*] 3055
155 ////////////////////// ne liuree 3056
156 Q*ñ* lētend lamir. [*en*] a gñ joie menee 3057
157 Li iors vat *a* declin si viēt ala vespie 3058
158 Tāt atēdi li leres q̄ m*enu*it fut passee 3059
159 Ven⁹ ē as fosses sat laigue tres noiee 3060
160 ȝ puis vat a le tur si lat pl⁹ tost rāpee 3061

---

150 Ja puis cett. (Jamais V) Francois (leaus L) cett. n'a(u)rontEAH — n'a(u)ront Fr. BL vers nos V — vers moi cett. nule EAV une L om. BH; P, *après avoir placé ici le v. corresp. à 3053* : e pueys auran Frances vas mi pauc de durada. || 151 om. P. la VH le EAB leur L | m'enbloies EAVB(L) — me portes H | cett. : c'est verite pro(u)vee (verites EAV). || 152 te EAB ti V — vous L — de H donrai EAVH donraye BL une EAVBL vn H grant cett. caretee EAL — somellee H someree V sommee B; P : ieu t'en daria d'aur una mula carguada. || *Après 152 cett. ont ce vers* : EA Tant que (com(e) VHL) la cainture aient (aient, ait la c. HL) n'ert (n'est HL n'y est B) la tor (tors EA) afamee. cf. 138 M; P : Tan can dur la centura, la tor no er afamada. B *et* L *l'ont placé entre* 3050-51; P : 3049. 3052. 3050. 3053. || 153 lai EA las H laisse L laissez B | demain ains V; P : senher, so dis le layre, ades a la vesprada. || 154 om. P. cett. demain a (om. B) l'aube (le iour L) que pere (parust H parra L) la rosee V. || 155 Cett : Vous a(u)rai la cainture de (a VL om. H) la dame (florippe L) livree (emblee L); P : vos auray la centura e la filha panada. || 156 l'ouit B (EA *seuls* : l'am. l'ent.) | cett. grant joie en (om. V) a menee (demenee V); P : can l'enten l'almiran, gran joya n'a menada. || 157 om. HP. vait EA va B vint L | revint EA — trait B torne V a om. EAVL. || 158 que om. EA mieinuis EA soit H; V : -pres fu de la iornee; P : le layre esperet tro miega nueyt passada. || 159 au EAL es V ala H | liauge EA leue lewe lesve BHV leaue L tresnoee HBV — trespassee EAL; P : vengutz es al fossat, pres de la tor cayrada. || 160 om. P. Puis cett. s'en va EA (ves, vient, vint V, H, BL) | la cett. | monté H. ||

---

ci vous pouez le fere come vous dites je vous aimeroy myeulx q̄ home du monde et vous feray tant de biens que vous en seres content Sire or ne vous souciez dist torqin et me lessez fere il pensa de ces besoignes et ordonna et quist tout ceu qui ly faloit pour fere ceu quil auoit promis a lamiral Et quant la nuyt fut passee et q̄ mysnuyt fut passe il sen vīt es fosses du paloiz qui estoient tous plains de eau et il bouta dedens et passa oultre legierement et vint au pie de la tour et ꝑ son enchantement monta amont come il vouloit

161 Q̃scurieus nait le caisne en la selue ramee 3062
162 En la tur est entres coimēt a celee 3063
163 Isnelemēt ꝛ tost viēt en la cheminee 3064
164 Une cādeilhe a ꝑse au feu lat alumee 3065
165 Ja tāt 9me elle arde cest v̀te ꝑueie
166 Ne poroient esuoilier tāt dormēt a celee } prop. à M
167 Tāt fesiston noise en la gn̄t tur q̃ree
168 Cil en viēt ala cābre si lat t̀ue fm̀ee 3066
169 Ilh at dit son carme errāt ēst defm̀ee 3067
170 Nos barōs voit dormāt ꝑ la cābre pauee 3068
171 Si fort les ot li leres soudute ꝛ encātee 3069
172 Cūs nesen remuest p̄ la tur dor 9blee 3070

---

161 om. P. Qu'EA Que VHBL escurieus EA escureux B escuies L escurol V scuriels H n'ait EA n'a BV neust L | ne ferrait H | une L | forest V branche L sur un arbre H. || 162 om. L. sale B | s'en entra (-e B) cett. coiement cett. et a B; P : tantost intret dedins cruendamens a celada. || 163 om. HP. Legierement L | vint VL. || 164 om. A *et* P, *peut-être* E *aussi*? Cett. : Une (Un H) chandel(l)e a prise (a prinse L ad pris H tint V) au (al H) feu (fu HL) l'a (l'ad H) allumee (allumes H). || 168 Vient EAH Vint VBL a l'ui EA a luys L a l'huis H a lus V de la c. — B : A la ch. vint.... | trova VL barres H — B : si l'a tost deffermee; P : venc a l'us de la cambra : si la trobet tancada. || 169 Et il EAHBL Il V a om. H | carne EA — c(h)arme cett. et il EA — tantost HVL si la tost B | est om. V. L *donne* la | desfermee EA deffermee VBL defermes H; P : et a dit son conjur : tota s'es desfermada. || 170 Nostre L Francois EAV — HB = M, gent L | voit om. BL dormoyent BL en VL | sale cett. | pauues H; P : li bar dormiro tuh per la sala listrada. || 171 Cett. : Si a no (nos VH) gent (-s H) li leres (liers H traistre L) — soduiz et encantes H. B *a modifié ce vers et le suivant* : Si a le lierre la dame moult tost enchantee | Quelle ne se remuast pour la tour d'or rasée. P : mantenent ac lo layre nostra gen encantada. || 172 om. P. Cett. : Que il ne s'esv(e)illa(i)ssent EAVL (se mouissent H) pour la tour dor comblee EAV (rasee BL); H — pur lor dvne cites. ||

---

et entra par une fenestre qui nestoit point fermee quar elle estoit moult haulte et entre en la chābre ou estoit fleurip9 et nous frācoys la queulx estoient tout couchez et endormiz excepte guy de bourgoigne qui estoit en lautre come qui fasoit le guet et regardoit lost alamiral qui estoit moult grant et quant yceluy torqin fust entre en la chambre et vit que eulx dormoist tous Si fist tantoust son cerne pour les endormir plus fort et ala au fournier et aluma ung sierge qu'il auoit aporte et puys commamcza a regarder nous francoys qui dormoist moult souef etc. etc.

II

LA RIME

La tirade que S contient en entier, v. 1-32, est en *-ans*, la suivante, dont il existe un peu plus de la moitié, en *-o(u)r*. Dans le poème, la première désinence se trouve encore deux fois dans la rime, p. 148 et p. 172, l'autre trois fois, p. 128, 138, 153 ; aucune de ces tirades n'est de grande étendue; de plus — cela nous montre le travail plus ou moins mécanique d'aligner des tirades — les trois autres en *-o(u)r* sont suivies chacune d'une en *-ant*, la nôtre précédée d'une en *-ans*.

Quant aux vs. 1-32 de S, *-ans* (*-anz*, *-ens*) prédomine dans EA et S, tandis que dans les autres (DVB) l'influence des tirades en *-ant* (*-ent*, *-an*, *-en*) (p. 17, 29, 128, 138, 153, 167) et de celles en *-ent* (p. 134, 150), puis la *modernisation* ont altéré la tradition.

S donne de fausses rimes — fausses d'abord dans l'ensemble de la tirade — aux v. 8 *persant* (cas suj. plur.), v. 16 *disant*, v. 17 *charoant* (cas suj. sg.), v. 20 *tant*, v. 22 *luisant* (cas suj. plur.), v. 31 *tervergant* (voc. sg.). Celles des vs. 8 et 31 sont, de plus, fausses en elles-mêmes; nous attribuons la première à un lapsus; au v. 31, le nom propre a, dans la majorité des mss., causé la faute. Les quatre autres fausses rimes (non pas les vers sur lesquels elles sont greffées) sont propres à S.

S. v. 8, 16, 17, 20, 22.
31.
S. v. 8.
S. v. 31.

En les examinant, on y reconnaît des tournures familières, des formules; même, en voyant le remanieur, au v. 8, restituer le cas sujet exigé par la syntaxe, on pourrait conclure que *-ans* et *-ant* étaient indifférents à son oreille. Mais les autres interpolations, point banales celles-là, mais inventées de toutes pièces et partant propriété entière de S, v. 5 et 6, 11 et 12, 19 et 25, sont scrupuleusement rimées en *-ans*; il en est de même, à tort, il est vrai, aux v. 14 et 24. Le texte du ms. dont S est un fragment, n'a-t-il subi qu'une seule fois le caprice de la tradition, ou bien l'interpolateur, assez intelligent d'ailleurs, est-il différent du remanieur travaillant avec des chevilles? Nous ne le croyons pas. Quant aux rimes de la tirade suivante, il suffit de remarquer que la différence entre le résultat de *ǫ* entravé et *ǫ* libre n'existait pas pour le poète, qui a fait rimer

S. 5, et 6, 11, et 12, 19, 25.
S. v. 14, 24.

— que l'on prononce *ǫ* ou *ou*, peu importe — *retour* (4577) *jour* 5071, 5205, *tour* 5073, 5195, *sejour* 5079, *estour* 5197 avec *vigour* 5069, *colour* 5072, *onnour* 5074, etc.

Nous arrivons aux tirades conservées, en entier ou en partie, par M. La rime *-er* des 13 premiers vers n'offre aucune irrégularité. Au premier vers de la tirade suivante, M a subi l'influence des vers précédents. L'on s'étonne de voir subsister dans l'édition les fausses rimes aux vers 2954-55 ; l'émendation en est tout indiquée par l'ensemble des mss., en dépit de leur accord dans la fausse graphie. *Enconbrés* 18, *decopés* 20, *membreis* 28, *arotés* 32, et même *senglers* 33 sont des négligences qui, par ci par là, dans nos mss., ont prévalu au point d'altérer la rime de tirades entières ; nous les relevons dans le seul dessein de caractériser M : non seulement notre rimeur, qu'il amplifie ou qu'il se contente de modifier, n'est pas toujours attentif, mais il est surtout de son époque, c'est-à-dire qu'il est indécis dans la flexion, etc. Sa réminiscence au v. 19 serait irréprochable dans une tirade en *-és* ; les rimes des vs. 23-24 — *aïrie* lui est bien propre, voir au v. 15 — et 31 lui sont dues également, mais elles sont correctes. Rappelons, à propos du v. 15, que *aïré* paraît être une correction faite en vue du sens.

Éd. 2954-55.
M. 18, 20, 28, 32, 33.
M. 19.
M. 23, 24.
M. 31.
M. 15.

Examiner, un par un, les 106 vs. de la longue tirade suivante serait fastidieux ; nos remarques seront courtes et, surtout, aussi générales que possible. Des 17 rimes fausses de l'édition, peu soutiennent la comparaison des manuscrits. M, qui en dépit de la raison grammaticale, donne *baufumés* et *arristés*, n'a touché ni à *baldré* ni à *Codoé*, comme l'ont fait les mss. de second ordre ; la rime *-é* est fortement établie, la corriger est impossible. Une seule fois, *baudré* se trouverait dans une tirade pure en *-é* (p. 56, v. 1822), si B, V et P n'assuraient pas, à cet endroit, cet hémistiche d'ailleurs bien connu : *greles par le costé*. Une autre fois (p. 171, v. 5653), ce mot est en rime dans une tirade où les mss. ont mêlé les désinences *-és* et *-é* : V *baudrés* B *baudré*; on le trouve dans une tirade en *-és*, p. 6, v. 183 (B *baudrier*), et p. 108, v. 3872 (DV *baudrés* B *baudré*), enfin dans une tirade mêlée, p. 84-85 (v. 2773 et 2785) ; là des rimes en *-é* précèdent ou suivent celles en *-és*. Faut-il avoir recours, pour la correction, aux *indulgences* que, selon certains autres passages, notre poète semble, en effet, s'être accordées dans la flexion, quand il s'agissait d'une formule, d'un nom

M. 52.
Éd. v. 1822
Éd. v. 5653.
Éd. v. 183.
Éd. v. 3872.
Éd. v. 2773, 2785.

propre ou d'un nom d'origine étrangère ? ou bien *baudré* — voir ci-dessous *oré* et *ré* — (*baldret*, etc.) a-t-il pu avoir, dans la langue poétique, une flexion hésitante ? Ceux qui tiennent à la forme *baudré* changeront ou supprimeront le mot quand M. 52, 53.
ils le trouveront dans une tirade en *-és* ; les vs. 52-53 (2974-5 éd.) seront, pour eux, une ancienne interpolation, dans la couche antérieure à *tous* nos mss. ; ils feront ainsi disparaître une contradiction, ou plutôt une répétition oiseuse, qui, en plus, a tout à fait l'air d'avoir poussé un jongleur bavard, comme M, à une nouvelle interpolation beaucoup plus longue.

L'emploi peu arrêté du mot *palais*, tantôt sing., tantôt plur., — de même des mots *mur*, *pont*, *porte*, *fossé*, etc., — est cause de la rime fausse aux vs. 2981 et 2995. Éd. 2981.

L'on sait que nos rimeurs se permettent de laisser au nomin. Éd. 2995.
l'adjectif placé après le subst. à l'acc. (voy. p. ex. aux vers 9, 666, 696, 1205, 1295, 1313, 1766 (plur.), 1837, 1879, 1884, 1992, 2954, 3325, 3358, 3037, 3570, 4007, 4078, 4150, 4151, 4533, et, avec noms propres, aux vs. 3707, 4408, 1701, etc.). Nous ne pouvons donner ici les détails de notre contrôle ; nous n'userons donc pas, dans ces vers — et ailleurs avec circonspection seulement, — de cet expédient. Aux vs. 3413 Éd. 3413.
et 3452 p. ex., les meilleurs mss. ont *les palais listés* ou *pavés* ; Éd. 3452.
tandis qu'au v. 3673 le poète ne parle que d'*un* pont et d'*une* porte, il est question au v. 2997 *des pons* et *des portes* ; le plur. *palais* n'a donc rien d'étonnant. Nous insistons même, pour le v. 2996, sur la *var. lectio* de M, P et L, et sur l'analogie des vs. 2995 — M 79 — 2997, en lisant *les ont* au lieu de *bē sont*. M. 79.

Le v. 2979 manque dans M. Le remplacement de l'infinitif Éd. 2979.
par le partic. ou réciproquement après les verbes *faire*, *vëoir*, *ouïr* est chose si commune que nous n'avons pas à nous y arrêter maintenant (cf. vs. 761, 867, 1177, 1593, 1839, 1943-4, 3121, 4854, etc.).

La correction du v. 2992 est donnée par les manuscrits. La Éd. 2992.
fausse rime infeste encore les vers 3025-3030. En écrivant *orés*, Éd. 3025-30.
dans la formule bien connue, nous pouvons invoquer des antécédents. La locution *ardoir en .1. ré* a également passé à l'état de formule. Nous disposons, pour faire disparaître la fausse rime qu'elle occasionne ici, de différents moyens. En admettant qu'elle n'ait pas été introduite, dans le v. 3028, à la place de la Éd. 3028.
tournure originale, correcte et moins courante, nous attendons

une solution plus rationnelle d'un examen comparatif de l'emploi dans le vers des mots comme *oré*, *ored*, *oret*, *orei*, etc., et *ré*, *red*, *ret*, *rez*, *rei*, etc.

Éd. 3026. Au v. 3026, nous suivons les mss. qui recommandent le singulier. Éd. 3027. Quant au v. 3027 enfin, nous ne voyons d'autre solution que de remplacer *seront* — déjà au vers précédent un *arai* sauverait le plur. *les murs* — par un verbe comme *verrés* p. ex. ou *verrons*. Quel que soit le résultat auquel nous mènera un jour l'examen du poème entier, il n'y a rien dans ces vers qui puisse les compromettre sérieusement, ni leur caractère de lieux communs, ni l'analogie avec d'autres groupes suspects de fausses rimes, comme on en trouve à la fin d'une tirade ou du discours d'un personnage.

M. 132. La restitution des *uns*, selon les mss., rend une forme correcte au dernier vers de la tirade. Au précédent, la manière dont l'auteur emploie les noms abstraits, même dans des cas où le plur. nous paraît maintenant peu naturel (*parentés* 938, M. 131. *aés* 4431, *estés* 1051), nous autorise de lire, avec VH, *bontés*. M. 130. Enfin, au v. 3040, la bonne leçon ne peut faire aucun doute.

M. 49, 72, 89. Si nous jetons maintenant un coup d'œil sur M, voici les faits qui caractérisent soit le copiste, soit le rimeur : Sur 42 vers qu'il donne comme les autres mss., la rime est défectueuse *trois* fois : v. 49 trov*é*, v. 72 foss*é*, v. 89 Montmir*é*. Dans *douze* vers, dont il a changé la construction syntactique, ou auxquels il a trouvé une autre finale, *aucune* rime n'est fausse. *Dix-huit* vers M. 52. *propres* à M ont la rime *exigée*, *deux* seulement, le v. 52 et le M. 138. v. 138, riment, le premier en *-é*, le second, indûment, en *-és*. Les assonnances en *-ers* v. 40, 45, 126 lui sont propres également; de même la désinence *-er* v. 42; *-eis* 44, 85, 123 (cf. v. 100); *-eies* 137; *-eus* 136. Pour quelques vers, il nous a été impossible d'établir nettement les mots de la fin. Remarquons enfin qu'à part deux ou trois cas, M offre les mêmes fausses rimes que nous avons constatées dans l'éd.

On nous dispensera de rapporter les menus détails; le degré d'habileté qu'a développé notre jongleur pour fabriquer soit une finale, soit une nouvelle construction influant sur la rime, soit un vers entier, se mesure à ce qu'il a bien rimé dans les deux premiers cas, et qu'il ne s'est trompé que deux fois dans le dernier. Nous apprécierons mieux sa vraie originalité ailleurs, en considérant l'esprit même de ses productions.

Nous ajoutons pourtant quelques cas isolés qui méritent d'être signalés.

L'accord de M avec L, au v. 74, nous paraît être sans importance aucune; d'autant plus curieuse est la fausse rime de AE. Comme *mesurés* est, à notre avis, le mot final original, nous sommes tenté de préférer *.II. espans*, que V copie fidèlement et que H appuie, à la leçon de EA, de B ou de L; si M a corrigé son modèle, il a été plus heureux que ceux-ci. La facilité de changer les mots n'implique pas, pour M, la légèreté par rapport au sens; nous avons tout à fait l'impression qu'il a scrupuleusement respecté son original, quand il s'agissait d'une suite d'idées. M. v. 74. M. 81, 82.

Les barons se sont, pour ainsi dire, enfermés eux-mêmes. Si nous suivons A(E)VBH, les vers 2998-3002 expriment deux idées principales : 2998-3000 et 3001-3002. La seconde : « si Charles ne leur porte secours, ils n'auront jamais aide, » est, il faut l'avouer, fort banale; à voir comment elle est — surtout selon A(E)B — rattachée à la première, on se demande s'il faut en vouloir à M de l'avoir négligée. Ce texte a, en plus, omis le v. 3000, qui, d'ailleurs, est d'un effet bien douteux. Mais M a-t-il en réalité commis cette coupure ? Pour un amplificateur, ce serait signe d'un certain goût! P ne reproduit que le vers 2998 : *ara pens dieus qu'els ajo vianda a plantat*, et PP est également fort bref (L a supprimé depuis le v. 2997). Nous ne pouvons nous défendre du soupçon que les vs. 3000-3002 de AE—V—B—H, qui partout s'opposent au groupe M—PP—(P), ne soient pas de facture originale. Ce n'est pas ici l'endroit d'établir la grande scission des traditions que nous venons d'indiquer, ni de discuter, avec exemples à l'appui (cf. v. 3029), la supériorité de l'une sur l'autre; quant aux liens qui existent entre M (et S), PP et P, nous en dirons un mot plus loin. Revenons donc à l'idée exprimée aux vs. 2998-9. Ecoutons d'abord M : Or les barons pensent que *le vivre* (sing. collect.) soit conservé dans la tour, car de celui (i. e. ceux, les vivres) de dehors, aucun(s) ne leur sera (seront) aporté(s). A(E)VB expriment la première idée ainsi : Éd. 2998-3002.

A(E) *Or penst Diex que lor vies aient laiens asses*
V *Or peut Dex de lor vivre que il soit troves*
B *Or prient Dieu que les vivres soient la dedens gardes*

H a supprimé, comme M, le nom de Dieu :

Ore pensoit pur manger qe ilont grant mesters
Puis sunt assis au soper vahent a grant plentes.

L'on voit à quel point les témoignages se croisent : M—B, A—P, H—P. Mais voici ce qui réunit A—B—H—V :

Que (*car* VH) *par ceus* (*ceulx* B, *celui* V) *de defors* (*de lahors* B *de laenz* H *james* V) *n'en* (*ni* H) *ert* (*ier* V *est* H) *un* (*nul* V) *sao*(*u*)*les* (EA *soeles*).

Tandis que la forme originale de ce second vers peut être assez sûrement établie, nous ne pouvons que deviner celle du premier; elle a dû être :

Or penst Diex que lor vivres aient laiens gardes.

vies de A paraît être un *lapsus calami*, *la dedens* semble avoir remplacé *laiens*, par opposition plus commune à *la defors*, et sa dernière lettre paraît avoir donné naissance au verbe *soient*; la rime n'admet pas le verbe « être », à moins que le sujet soit mis, comme l'a fait M, au singulier.

M. 93-95. Éd. v. 3011, 3012 bis.

Un autre passage qui, par le sens, a causé des difficultés aux scribes, est la parabole que Sortinbrans donne à méditer à l'amiral. Il suffit de rapporter simplement les vers tels qu'ils se trouvent dans les mss.; la comparaison est des plus instructives sous tous les rapports :

Éd. 3011 :	M	*Q' laisse les vies uoies souēt est mes erres*
	E	*Qui ne va les uiex voiez souvent est meserres*
	A	*Ki va une vies voie souvent est meserres*
	V	*Cil qui vet la viel voie n'ert mie meserres*
	B	*Qui trop va une voye souvent est meserres* (placé après le suivant)
	H	†
	L	†
3012 :	M	*Al abai del vies chín tot ades vos tenes*
	EA	*A labai du viel cien tout ades vous tenes*
	V	*A labai du viel chien tot ades vos tenes*
	B	*A labay du viel chien tout ades vous tenes*
	H	†
	L	†

3012 *bis* : M *Car il est plus viseus q̄ li jounes dasses*
E *Ker ill est plus vuisdos que li geune dases*
AVBHL †

M a cru devoir revenir sur le premier vers, v. 92.

La quatrième tirade, dont M n'a plus qu'une partie, est en *-ee*. M débute avec *-eie*, dans les rimes qui lui sont propres comme dans celles qui sont de la tradition ordinaire. Cette particularité graphique, parce que dialectale, revient çà et là dans la suite, de sorte que ce mélange nous rend impossible de combler avec une entière certitude les lacunes à la fin d'un certain nombre de vers.

LES DIFFÉRENCES DES TRADITIONS S ET M D'AVEC LA VULGATE ET LEUR NATURE

Là encore, il faut distinguer les altérations purement formelles d'un vers des véritables interpolations dues à l'invention individuelle des auteurs de S et M. Nous avons parlé de celles-là à propos des rimes, elles sont banales et défectueuses; il n'en est pas de même, du moins pas au même degré, de celles-ci. Pourtant les unes et les autres sont l'œuvre du même auteur, qui n'a qu'un but, celui d'amplifier, on dirait presque de vulgariser. Tels sont p. ex. les vs. 20-22, brodés sur deux vers S. 20-22.
de la tradition ordinaire; le mélange singulier de rime fausse et de rime juste rend évidente l'identité de l'amplificateur et de l'interpolateur. Les vers 11 et 12 remplacent le v. 5180 de l'édition. S. 11-12.
Dans ce vers, chacun des mss. a une variante à lui. Il est fort probable pourtant que *pieres* et *bien* de EA ne sont que ce qu'ils paraissent être de prime abord, des expédients. L'ignorance des termes techniques a été la cause d'anciennes lacunes, que les scribes ont comblées tant bien que mal. L'examen nous amène à croire que la forme originale a été, à peu près, celle-ci :

Et cloies et eschieles et boins picois trenchans. Ed. 5180.

(Cf. v. 26 et 42 = 5201 *bis*; voir aussi le siège, p. 114-115.)

S a trouvé son modèle insuffisant; il imagine deux vers qui, par leur sens et leur forme, montrent un interpolateur mieux inspiré que d'ordinaire. Là où le poète fait appel à la mémoire ou à l'imagination, l'interpolateur insiste. Telle est l'origine du

S. 24. v. 24, qui, de plus, a une fausse rime, et des vers 34 et 35;
S. 34, 35. l'on sait que Floripas est aux côtés des barons. Bien qu'appa-
S. 19. remment superflu, le v. 19 a son importance; obéissant à la même tendance, M a reconstruit la liste entière des barons et de leurs victimes : M, v. 41 et suiv.

S. 14. EA et V ont interverti l'ordre des vs. 13 et 15; le scribe de leur original commun a été trompé par les commencements semblables *La tor a comande... Lors comence...*, ou bien, s'il y a transposition voulue, le but était de rapprocher d'*i* du v. 16 *La tor* etc. L'ordre, que d'ailleurs le bon sens indique, est suffisamment garanti par DB et S et par la comparaison des vs. 3795 suiv., p. 115.

Quel motif trouver pour l'intercalation du v. 14, même avec une rime fausse? (Cf. v. 4250, 4607, 4621, etc.) Pour bien montrer, enfin, avec quelle vigueur les barons se défendent, l'interpolateur met à profit ses réminiscences et, avec des élé-
S. 44 et 45. ments tout donnés, forge les vers 44 et 45. Comme il est tout à fait homme du métier, il connaît d'autres chansons de geste,
S. 5 et 6. et il les met à contribution. *Circans* et *Estenemons* (v. 5 et 6) sont des inconnus, mais l'ancienne coutume d' « aploigier » est rappelée si à propos dans la scène décrite que l'on est presque tenté de conserver ces deux vers entre parenthèses. Quand, à côté de vers corrects et expressifs, nous en constatons d'autres qui le sont moins, l'interpolateur nous donne lui-même la mesure de son travail et de son attention inégale; d'autre part,
S. 25. c'est la faute de son copiste, si p. ex. nous trouvons, au v. 25, — *ron sont ven* — au lieu de — *ron(s) ont vëu* —; cette légère correction justifie la rime et donne un sens admissible à la phrase.

Quel était l'homme à qui nous devons les interpolations de
M. la tradition M? De même que, pour S, nous avons exclu les v. 9 et 42 et 43, qui doivent être restitués au texte sur le témoignage de l'ensemble des mss. et surtout de E et D, nous ne nous occuperons pas davantage, pour M, des vers en plus dont l'authenticité est garantie par E, en dépit de A et de son groupe. Ce sont les vers que nous pourrons désigner par le chiffre de l'éd. *bis*, *ter*, etc. On trouvera également dans la *varia lectio* plus d'une modification que les témoignages de M et de quelques autres parmi nos mss. nous forcent d'apporter au texte de l'éd.; ces changements portent aussi bien sur la structure

de la phrase que sur les finales. Parmi ces dernières, il y en a pourtant — c'est le cas surtout quand le 2e hémist. est changé en entier — qui sont typiques, parce qu'elles nous montrent que l'amplificateur et le remanieur sont bien une seule et même personne. Nous pourrons juger de sa manière de procéder en observant d'abord comment il modifie un vers sans amplifier, puis comment il fait deux ou plusieurs vers avec les éléments d'un seul des autres témoins, enfin comment il ajoute du sien.

Ce n'est pas ici le lieu de parler du rôle que jouent dans l'histoire de la chanson de geste les réminiscences et les formules. Un exemple qui montre bien comment des vers ou des hémistiches d'une simplicité en somme banale ont remplacé des tournures originales jusqu'à devenir les matériaux avec lesquels un rimeur alignait un poème, c'est le ms. V. En toute occasion, et en dépit de la rime et du rhythme, il « place » sa formule. Aussi est-ce avec lui que M se rencontre souvent, quand il change un 2e hémistiche. Ainsi, au v. 123, M. 123.
M et V rappellent le v. 100; au v. 109, M et L se sont servis M. 109.
de la même cheville, tandis que B s'est souvenu du v. 100; au v. 151, M se répète lui-même (v. 148). L'on dirait que M. 151.
l'original a été une sorte de canevas, sur lequel le jongleur brodait — l'expression est trop choisie — des formules toutes faites avec l'habileté acquise au « métier ».

Le v. 19 en est un autre exemple. La fausse rime n'a pas M. 19.
empêché M, V et L de remplacer la bonne finale de EAH; si l'on compare p. ex. les v. 310, 1921, 4761 éd. dans les mss., les uns ont *qui onques fu fondés*, les autres *de X (XIIII) cités*, ou *de la crestientés*; les mss. diffèrent chaque fois que cette formule est employée. Pourtant l'accord, plus ou moins complet de cett. au 1er hémistiche, nous engage à rejeter ici la leçon de EAH.

Ce sont encore des réminiscences que M a préférées dans les vs. 40, 41, 48, 58, 74, 126, etc. Remarquons cependant, à son avantage, qu'il est plus consciencieux à l'égard de la rime que les témoins récents, quand ceux-ci se sont rappelé les mêmes finales.

Un remaniement d'un autre genre est le remplacement d'*un* vers de la vulgate par *deux* ou *plusieurs* vers. Mais, avant d'augmenter, les scribes se sont contentés de mettre à la place d'un vers un autre ayant le même sens, ou bien ils ont tout

simplement bouleversé le vers de leur original. Notre *varia lectio* montre que M n'est pas le seul à pratiquer ces deux manières de troubler la tradition. Disons à l'excuse des scribes en général qu'ils opèrent presque toujours à des endroits douteux et corrompus, ou qui, du moins, invitent au changement par leur nature ou quelque autre circonstance. Nous avons recueilli une série de curieuses observations sur ce fait, qui est du plus haut intérêt pour l'histoire de la tradition de tous nos romans. Chez
M. 51. M, en particulier, le v. 51, considéré dans l'ensemble de son récit, témoigne d'une certaine adresse dans l'application de sa mémoire et, à peu près généralement, du respect de la rime. Nous n'avons malheureusement pas réussi à lire complètement
M. 23, 24. les vs. 23 et 24, qui remplacent le v. 2956. Cette manière d'amplifier, en coupant un vers en deux et en donnant au premier hémistiche une finale, généralement un lieu commun, et un commencement au deuxième, est très répandue; ici, notre
M. 85, 86. scribe semble s'être trahi par la forme « aïrié ». Les vers 85
M. 143-144. et 86, et 143-4 accusent une autre manière de faire; aussi l'amplificateur paraît-il moins adroit; ces vers témoignent — et cela nous permet de le dévisager — de sa tendance, qui est de ne pas ménager ses paroles, quand il s'agit de faire ressortir la détresse des infidèles et la prouesse des barons. En effet, c'est là l'origine de nombreuses amplifications propres à M. A défaut d'autres preuves, qui ne manquent certes pas, ces « interpolations » — le terme ne convient pas tout à fait à la chose — suffiraient à établir la vogue du *Fierabras*, au moins chez nos ancêtres. En habile jongleur, l'auteur de la tradition M a su en profiter. Par un examen attentif des vers qui lui sont propres, nous le caractériserons d'abord lui-même, puis nous profiterons de l'occasion pour jeter un coup d'œil dans « les fabriques » où la plupart de nos épopées ont reçu leur forme actuelle.

M. 4. L'origine de ce vers, composé d'une formule et d'un hémistiche dont le pendant se trouve deux vers plus haut, semble être un commentaire marginal dans l'original immédiat de M. Nous attribuons à cette même source, entre autres, plusieurs des mots en rime particuliers à cette tradition. Peut-être les originaux de H, B et L, à un degré de filiation plus ou moins directe, bien entendu, par rapport à l'ancêtre commun, avaient-ils de semblables commentaires; car, pour les amplifications et rema-

niements qui s'y trouvent et dont nous indiquons quelques exemples dans la *var. lectio*, le remplacement spontané par le scribe pendant la copie est peu probable. Nous attendons pour préciser que les copies entières de H et L soient entre nos mains.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, ce vers rappelle le v. 2936 de l'éd., ou bien c'est peut-être, placé ici et légèrement modifié, le même vers. M. 9.

L'appui de B seul ne suffit pas pour garantir ce vers. D'après les exemples cités à propos de la rime du v. précédent, nous pourrions même être étonnés que seuls ces deux témoins aient glissé à la conclusion avec « que »; l'on voit pourtant, par ce cas, comment naissent les interpolations. M. v. 20.

Bien que le 2e hémistiche soit illisible, il ne semble pas, selon les traces, qu'il fût différent de celui du v. 39. M. 27 et 39.

Sans doute, l'amplificateur a été, quant à la forme de ce vers, servi par sa bonne mémoire; pour ce qui est de l'idée d'ajouter ce détail ici, des passages semblables ne manquaient pas; mais elle paraît être inspirée plus particulièrement par l'original qui l'exprimait immédiatement après : éd. v. 2961-2963, EA—V—B—H—L : M. 31. 32. Éd. 2961-2963.

2961. *Lor* [*Les* EA] *coiffes* [*haubers* V *helmes* L] *relacierent* [*ont vestu* V] *li heaume* [*li lascez* H] *sont ferme* [*si ont leur h. f.* B].

2962. *Et* [om. V : *Ceignent*] *restraignent* [*si trahent* H] *les* [*lor* V] *brans chascuns a son* [*a lor* H *pres du* V] *coste*. om. M.

2963. *Les escus enbracies* [*enbracerent* V] *sen issent* [*si s'en vont* V] *aroute*. om. HL. Ce dernier a :

A donc lacent les contes les heaumes fremés
Et ceingnent les espees chascun a son costés (tirade en *-és*),

puis il passe au v. 2968 de l'édition.

Tandis que l'omission de H et L est due au hasard, celle de M est typique.

Quand Floripas conseille aux barons de bien s'armer, elle ne mentionne pas les épées. M répare cet oubli par le v. 27. Au départ de la « cambre » — commencement de la tirade suivante — il n'est plus question, dans l'éd., de l'armement. M se rappelait qu'une tirade débute généralement par une récapitulation des derniers vers de la précédente; il n'hésite pas à ajouter les vs. 38 et 39. Or, le v. 38 n'est pas autre chose que la combinaison des vs. 31 et 32. Il y a donc beaucoup de pro- M. 27. M. 38 et 39.

M. 31, 32. babilité pour que celui qui en est l'auteur, ait lu ces vers l'un immédiatement à la suite de l'autre, autrement dit, le vers 2962 éd. avait disparu. Cette omission est donc bien l'œuvre de l'amplificateur. Est-ce le scribe de notre feuillet lui-même, ou bien celui-ci n'est-il qu'un fidèle copiste ? Il ne reste plus qu'à savoir si c'est une omission fortuite ou voulue, et, dans ce dernier cas, quelles étaient ses raisons, ou enfin, si l'amplificateur avait sous les yeux un modèle auquel ce vers manquait. Le plus probable est, à notre avis, que ce jongleur avait bien lu, dans son original, le v. 2962, quand il a intercalé, sous une forme que lui dictaient ses souvenirs, le v. 27 ; mais, au moment même où il copie le passage, vs. 2961-2963, ce vers lui échappe, soit par inattention, soit que, l'ayant déjà utilisé, il fût tellement présent à sa mémoire que sa plume glissait du v. 2961 au commencement identique de 2963. Pour quelle autre raison, en effet, ce bavard se serait-il privé de reproduire ce détail là où son original le lui offrait tout à fait et en variante moins banale, assurément, que celle qu'il a employée lui-même au v. 27 ? Il a donc relu, en reproduisant un peu plus loin l'armement des barons, sa propre copie, c.-à-d. les vs. 31, 32 et 27.

La preuve que ce sont bien ses souvenirs qui l'ont guidé pour la forme à donner au v. 27, c'est le vers suivant. Un
M. v. 28. passage analogue serait p. ex. v. 3141-3142. Le retour fréquent du second hémistiche et la rime « menb*reis* », où une erreur de flexion se trouve doublée d'une particularité dialectale, ne laissent aucun doute sur l'origine de ce vers.

M. 41-47 et 54-56. Nous parlerons longuement de la plus étendue parmi les interpolations à propos de quelques noms propres du poème en général ; nous n'avons donc pas à nous y arrêter ici, si ce n'est pour la rapprocher de celle des vs. 5, 6 et 19, dans S. Il devient de plus en plus certain que M et S sont deux témoins peu différents d'une même tradition. Notre amplificateur est friand de détails qui pouvaient intéresser un auditoire, et, disons-le, un auditoire « d'occasion ».

M. 79. Ainsi le v. 79 doit mettre en relief l'extermination des payens ;
M. 122. le v. 122 ajoute une couleur au tableau du terrible pont de
M. 165-7. Mautrible ; dans les vs. 165-7, nous assistons de plus près à la mystérieuse entreprise de l'enchanteur. Bien que la facture de ces vers ne soit pas irréprochable, leur auteur ne peut être

pris pour un novice; de plus, quelques formes typiques prouvent qu'il y parle franchement le langage de la région à laquelle il appartient. Remarquons encore, au sujet du v. 79, M. 79.
que H amplifie au même endroit et un peu plus loin; comme nous ne connaissons ce ms. que très superficiellement, nous n'osons pas voir dans la concordance du vers de M et du second de H (voir la *var. lect.*) un rapport entre les deux traditions elles-mêmes.

Voyez enfin comment, avec *Cil*, v. 168, M reprend le récit M. 168.
qu'il avait, un instant, abandonné pour l'interpolation des détails descriptifs.

Les amplifications qu'il nous reste à examiner montrent bien nettement pourquoi et comment l'auteur les a faites. Tandis que les remontrances de Sortinbrans (v. 92-95 = éd. 3010-3012 *bis*) sont, en quelque sorte, réservées dans la forme, M a tenu à placer, en regard du vers suivant (97 = 3013), une admones- M. 96.
tation moins discrète et faite pour déconsidérer l'amiral. Celui-ci ordonne néanmoins l'assaut immédiat; le sage Sortinbrans le prie d'attendre jusqu'au lendemain, que l'armée soit rassemblée. (M 100-103 = 3016-3019 cett.) C'est alors que l'amiral évoque le souvenir de Lucafer et prédit un terrible châtiment aux Français et à sa fille. Or, M a lu cette réponse de l'amiral, et comme rien dans le conseil de Sortinbrans ne la paraissait préparer ou motiver, il fait dire à celui-ci cinq vers de plus; ce sont les vs. 104-108. Le premier de ces vers, n'étant que le v. 3026 de M. 104-108.
cett., à peine changé, prouve que l'amplificateur a exploité la réponse de l'amiral pour allonger le conseil de son ministre.

Les quelques traces qui subsistent des quatre autres, et la comparaison de PP justifient ce que l'on avait le droit de présumer : qu'ils parleraient de Floripas, de sa présence chez les barons, — c'est le moment de se rappeler l'insistance des vs. 24 S. 24, 34, 25.
et 34, 35 de S — de Lucafer peut-être (cf. v. 2853 sv. éd.) et de la ceinture magique. Arrivé au v. 3026 de cett., notre jongleur se souvient de l'avoir déjà employé, et il forge, à l'aide de ses réminiscences, le v. 116. M. v. 116.

Nous porterons à peu près le même jugement sur les vs. 133-141 de M; l'on voit que la manière de travailler est la même et M. 133-141.
peut être exactement définie. Ici, M n'est appuyé que par PP; P a abrégé et suit plutôt la vulgate; cette tradition termine la tirade par le vers 3042 (= 132 M), tandis que la nôtre fait

dire à l'amiral encore *neuf* vers. Les deux premiers, 133 et 134, introduisent, d'une façon assez banale, le principal sujet de l'amplification, la description de la ceinture merveilleuse, v. 135-141. En effet, les détails qu'en donnent cett. sont très sobres. M a lu la suite ; la preuve c'est que son v. 138 est calqué sur le v. 3053 de cett., et qu'il ne le donne plus là où justement il se trouve dans cett. M tient à renseigner ses auditeurs sur cette ceinture, et, si sa manière de le faire était plus habile, on pourrait croire qu'en effet cett. ont perdu la description de ce talisman. Mais nous connaissons, chez les auteurs de chansons de geste, cette introduction brusque et inopinée d'une chose ou d'un personnage, comme si ceux-ci étaient connus de tous, et nous ne pouvons voir, dans la présente amplification, que le désir de satisfaire la curiosité, un peu simple, d'auditeurs ou de lecteurs peu habitués aux soubresauts des poètes.

Jetons, avant de tirer notre conclusion, un coup d'œil sur les omissions de M : elles nous apprennent quelque chose également. Il est évident que nous n'entendons par omissions que les cas où M — S n'en offre aucun exemple — laisse de côté, sans s'en être servi ou sans l'avoir remplacé, un vers bien appuyé de cett. Ainsi nous ne reviendrons plus sur les vs. 2980 et 3053 ; il a de même été question du v. 2962. Le v. 2979 a dû se perdre, quand M a anticipé et transformé le v. 2980. Si l'on veut conserver le v. 2989, garanti ce semble par E et A, — et rien ne s'y oppose — il faut admettre que la lacune dont témoignent MVBHL et P est fort ancienne. On voit quelle place de pareils témoignages peuvent assigner à M par rapport à EA et à VHBL ; naturellement, il faudrait tenir compte de la dégradation, de la fréquence des omissions par négligence, etc., de chaque ms. Pour quelle raison M a-t-il négligé les vs. 3000-3001-3002 ? Nous l'ignorons. De même pour le v. 3029. Il peut y avoir inattention aussi bien de la part du scribe de notre feuillet que de celle de l'auteur de la tradition M.

La conclusion de notre examen des différences de S et de M avec la vulgate est donc celle-ci :

S et M représentent tous les deux la même tradition, différente de la vulgate et par la forme et par le nombre des vers : changements, remaniements partiels ou totaux, remplacements, amplifica-

tions et interpolations accusent, dans l'un et dans l'autre, les mêmes procédés, moyens, trucs, et surtout la même tendance.

Que l'on ne s'imagine pas que cette tradition soit restée en dehors des vicissitudes que nous observons chez les autres témoins. En voici un exemple. Au v. 59 de M, *estoit* et l'adverbe devant le participe final (trisyllabique) sont exigés par les mss. Or, voici ce qui est arrivé :

A(E) : Dans tous nos mss. (cf. p. ex. v. 3049), les compléments directs, indirects ou circonstanciels sont très susceptibles de changer de place. Le ms. A se distingue particulièrement dans ce genre de « rectification » ; les quelques vers de M et S en donnent plus d'une preuve. Dans le v. 59, la transposition a M. 59.
été faite aux dépens de l'adverbe; *aportes* est une autre preuve que le scribe a, en effet, modifié le vers.

V, en omettant *as tables*, a dû doubler l'adverbe. Semblable chose est arrivée à M : *fu*, à la place de *estoit*, a nécessité un *mlt* devant *beas*.

Le vers de H :

Li mangier questoit as tables richement conréés

est par trop abondant; le besoin d'un adverbe trisyllabique ne prouve pas en faveur de l'ordre des mots, qui est aussi celui de A.

L enfin, dont le participe *apprestés* garantit *conréés*, s'est le moins de tous éloigné, à notre avis, de la leçon originale.

L'accord de M et A(E) pour *aportés* nous semble être dû plutôt au hasard qu'à une note explicative dans un commun original.

QUELQUES REMARQUES AU SUJET DES NOMS PROPRES DANS LE *FIERABRAS*

L'on sait quel précieux auxiliaire sont, dans ce genre de critique, les noms propres; les présentes remarques sont forcément incomplètes, mais peut-être serviront-elles tout de même au futur éditeur. Occasionnées par ces deux fragments, elles nous ont amené à examiner quelques erreurs qui subsistent dans l'édition et que certains critiques ont considérées comme des « inconséquences » dans l'économie du poème.

La première liste complète des douze chevaliers se trouve p. 48,
Éd. v. 1555 sv. v. 1555 sv. Outre *li pere Olivier* et *Karles l'empereres*, les *onze* barons dont les noms sont cités se portent au secours d'Olivier. Le mode d'énumération varie peu dans notre poème : aux principaux guerriers seulement est consacré un vers entier; quant aux autres « preux », leurs noms sont combinés *deux par deux*, en *un* vers, de manière à ce que le premier soit accompagné du nom de sa patrie, le second d'un adjectif qualificatif, à moins que la rime — comme « Guillemers » ici — ne force le poète à se départir de son habitude. L'édition, c'est-à-dire le ms. A (E aussi, selon Knust), cite deux *Jofrois*, l'*Angevins* et *li membreis*; à la place du dernier, V et B nomment *Aub(e)ris*, et au lieu d'*Aubris li senés* de l'éd., les mêmes témoins exigent d'accord *Basins*, qui, en effet, manquait. Il faut donc corriger l'éd. à cet endroit. P a omis les vers qui correspondent à 1559-60 éd. cf. P v. 1693-96. Arrivés pour délivrer Olivier, v. 1697 sv. éd., les barons ne sont plus que dix, et, dans ce nombre, il y a un nouveau, qui a nom *Savaris* [V *Amaugis* — c'est ainsi que s'appelle, v. 1709, un roi païen que combat Richars, — B *Sauary*; pour E, aucune différence n'est notée]. Au lieu de l'*Ardenois Tierris*, B a *le danois nari*, et, pour *Guion le floury*, *Neymes le flory* (V *Renier le floris*); or, ce sont Ogier, Naime et Basin qui manquent. Nous ignorons si un vers s'est perdu. Cependant, dans le combat même, v. 1705, Ogier tue « son » homme; Basin et Naime n'apparaissent plus jusqu'au moment du message. P, v. 1808 sv., se tire d'embarras — il y a là sans doute une dépravation ancienne — en donnant *e lo letrat Turpis*, pour *Joffrois* et *Savaris* de l'éd. Au
Éd. v. 1697.
Éd. v. 1701. v. 1701, les éditeurs ont agréé la leçon de B, appuyée par P, *Naymes* au lieu de *Guion* A et de *Renier* V (après v. 1700). Ogier, qui quelques vers plus loin tue *Atenas*, a eu, si toutefois le poète l'avait cité, le deuxième hémistiche d'un vers, perdu aujourd'hui; une trace en serait *et le danois nary* de B; si enfin ce vers commençait par *B(asins)*, l'initiale pareille à celle du suivant aurait été cause de l'omission. A notre avis, *Sauaris* cache plutôt je ne sais quelle épithète de Joffrois que le nom de *dan basins* (*dāuasīs*?). Enfin, la rime en *-is*, plus rare et plus embarrassante, il est vrai, pour le rimeur, ne nous semble pas avoir occasionné l'oubli d'un nom moins commode.

Éd. v. 1703 sv. Dans le combat qui suit, v. 1703 sv., l'éd. (et V B P) ne

rapporte que les exploits de Rollant, de Berart de Mondidier, d'Ogier, de Richars et de Gui de Bourgogne; nous reviendrons ailleurs sur les noms de leurs adversaires.

Sont « abatu » et faits prisonniers :

Berart le fil au duc Tierri (P *Berart lo filh del duc Sendis*),
L'Escot Guillemer,
Le Bourguegnon Aubri,
Joffroi l'Angevin.

C'est *Berart de Mondidier*, car il est cité, en toutes lettres, un peu plus loin, v. 1746, parmi ceux que les païens emmènent; le même Berart est nommé, v. 1708, parmi les « vaillants », ce qui n'est le cas pour aucun des autres prisonniers; l'on voudrait voir, à sa place, au v. 1708, le nom de *Naymes* ou celui de *Basins*, duquel il n'est plus question dans toute cette affaire; mais les mss. s'y refusent.

L'éditeur a déjà corrigé au v. 1747 A : *Guion le Borgheignier* (sans doute à cause du v. 1710 et d'après la liste v. 1723-25), selon V et B, qui ont *Aubri le guerrier*; P a omis ce vers; comme le même est appelé plus haut (v. 1720) le *Borguegnon Aubri* (A et B), et que *et* ne relie pas les deux noms au v. 1747 (A et V), on pourrait lire, à la rigueur, *Aubri le Borgheignier*, ce qui expliquerait l'erreur de A dans ce vers (v. cet *et* dans B, v. 1723 et 1747). Éd. v. 1747.

Pour l'*Escot Guillemer* et *Joffroi l'Angevin*, les deux listes des prisonniers (v. 1723-25 et 1746-47) sont d'accord.

Nous constatons, en plus, que Berart est, dans notre tradition, *le fil au duc Tierri*; déjà, au v. 415, nous avons *du fil Tierri d'Ardane Berart de Mondidier* (B manque, V *Desor* (sic!) *Tienri*, P a abrégé). La virgule doit donc être enlevée aux vs. 415 et 1723. D'ailleurs, *dus Tierri d'Ardane* est bien nommé parmi les barons qui portent le message (v. 2290) de Charles à l'amiral Balan.

Avant d'arriver à ce voyage, faisons quelques observations sur des listes incomplètes; celles des vs. 255 sv., 413 sv., 445 sv., 540 sv., 590 sv. n'offrent rien de particulier, si ce n'est l'absence constante de Basin. Quand les prisonniers arrivent devant l'amiral, v. 1877 éd., celui-ci demande si l'on lui amène *Rollant*, *Olivier*, *Berart* et *Namlon le barbé*. A la place de ce dernier, B donne l'*escot Guillemes*, conformément à la Éd. v. 1877 sv.

liste des prisonniers. Jugerait-on ce nom inadmissible, parce que l'amiral, ne les connaissant pas, voudrait voir devant lui les plus vaillants? Ce n'est certes pas la rime qui ferait rejeter la leçon de B. P a : *Naymes lo senatz*, voy. éd. v. 1980, 2128.

Éd. 2175 sv. Comment Morabunde (cf. 2175-6) a-t-elle connu les comtes? peu importe; selon l'éd., v. 2182 sv., elle oublie *Guillemer*, que E, V, B et P restituent au texte :

E : *Vez* (*Vois VB*) *Guillermet* (*Guil(l)emer* V *-es* B) *l'escot* (*-s* V) *devant* (*dau* V *delez* B) *lui acouté* (*acodes V a coste B*).

P, qui omet le v. 2184, donne, après 2183, ce vers :

E Guilalmier l'Escot cel que li's al costat.

B a également laissé de côté le v. 2184; E donne ce vers après v. 2185.

Les prisonniers étant au nombre de cinq, Floripas leur offre autant de « pucelles »; il y a, à travers le poème, d'autres témoignages de ce genre, qui prouvent que l'auteur se rappelle fort bien les données antérieures.

Nous arrivons au message. L'on sait à l'aide de quel « truc » l'auteur a fait adjoindre à Rollant successivement *dus Namles*, *Basins de Genevois*, *dus Tierris d'Ardane*, *Ogiers li boins danois*, *Richars de Normendie*, *Sire Guis de Borgogne*. L'audience devant l'amiral ressemble à ce passage par sa facture et par sa forme; tout ce morceau se détache du poème d'une manière tellement singulière, que son authenticité paraît sinon compromise, au moins discutable; nous remettons à une autre occasion les conclusions de notre examen.

Suivons les barons. Au Nestor de l'ambassade, Naimle, un Naimle plus timide que d'ordinaire, est opposé un Rollant bouillant et vantard; il n'est tel, dans le reste du poème, ni avant ni après cet épisode. Naimle aperçoit donc les païens et prend peur. Selon l'éd. (A et E, puisque Knust ne signale pas
Éd. v. 2379. de différence), v. 2379, c'est *Richars* qui invite ses compagnons à aller à leur rencontre, « les gonfanons levés; » selon D V B et P, c'est *Rollant*. Rollant reste fidèle à son rôle : il tue Moradas et les siens; un seul échappe et porte à l'amiral la nouvelle de la défaite par les *VII* gloutons *qui sont home Karlon*; quand Naimle, découragé, conseille le retour, il propose de présenter à l'amiral les têtes des païens « occis »; après l'effrayante description que fait Ogier du pont de Mautrible, c'est

Richars (2491), à tort selon A E, qui relève le courage des siens; B et P (V *R.*, D manque) conservent à juste titre *rollant*; il continue ses exploits, toujours le même. Naimle passe le pont par ruse; Rollant, presque par plaisir, jette à l'eau un infidèle « esgaré »; ce fait lui vaut les dures paroles de Naimle, v. 2550. Éd. v. 2491.

Dans la suite, cet antagonisme continue; car Rollant dispute à Naimle — celui-ci est considéré comme le chef de l'ambassade — le tour de la parole devant Balan.

Remarquons que même le *Ferumbras angl.*, v. 1560, 1654, a laissé *Rolland* dans son rôle.

Quelle que soit la cause des erreurs de A (E?) (l'abréviation *R.* = *Rollans* et *Richars*?), son infériorité doit être signalée, d'autant plus que ce bizarre antagonisme est peut-être l'unique trait bien original du poème.

Devant l'amiral, Naimle prend la parole le premier; après lui, Richart, Basin, Tierri d'Ardane, et, comme *cinquième* seulement, Rollant, enfin Ogier et Gui.

Le « truc » pour les faire parler tous est le même que pour la composition de l'ambassade; pourtant l'ordre est différent.

Nous ne relevons de ces discours que celui de Richart. C'est à lui — est-ce une allusion au rôle qu'il jouait dans la *Destruction de Rome*? — que Balan reproche, v. 2613 sv., d'avoir tué *Corsuble et son oncle Mautrie* (B a abrégé, V *mon oncle Corsuble de Mauté*, P et le *Fer. angl.* confirment également ce passage). Éd. v 2613 sv.
Voilà qu'au v. 2784 Floripas adresse le pareil reproche au même Richart[1] : AE *Tu m'ocesis Corsuble et mon oncle Matrie* (D manque, H et L n'ont pu être contrôlés, V *mon oncle Corsuble de Nubie*, B *Corsuble mon oncle Maltrie*, P *Corsuble e mon oncle Mathia*, PP *tu as tue et meurtry le roy Corsabel et atenas et son frere mate*, Angl. *myn oncle..... Corsible of Mautrie*). Comment ces deux vers — M. Groeber n'a pas vu toute la confusion — s'accordent-ils avec les vers 1705-1707 et 2974 éd., où tous nos témoins attribuent cet exploit à *Rollant*? Éd. v. 2784 sv.

L'amiral a pu ne pas savoir que Rollant avait tué Corsuble. La rime de la tirade où il en accuse Richart, sans que celui-ci

1. L'idée d'une confusion avec Rollant n'est pas admissible ici : Rollant joue un rôle tout à fait différent; de plus, la rime en *-ie* est une garantie, du moins chez notre poète, contre une pareille supposition.

s'en défende, v. 2603 sv., est donnée par le nom R. de Normand*ie*. Quand Floripas parle à Richart, v. 2779, la rime est encore en *-ie*. Il suffit de rapprocher les vs. 2612-2783, 2614-2784, 2617-2785, pour reconnaître qu'en écrivant les invectives de Floripas le rimeur avait dans l'oreille celles du père; c'est donc à ce parallélisme qu'il faut attribuer l' « inconséquence » commise, aux v. 2614 et 2784, par un poète esclave de sa rime.

La chose est différente pour l' « inepte répétition » des vs. 1705-1707 et 2974 : la rime n'y est pour rien, tout au plus le rimeur s'est-il rappelé, au second passage, les détails du premier. Mais, dans ce cas, il aurait poussé la négligence jusqu'à répéter une partie des détails, v. 2974-5, avec des rimes fausses!

Si, en parlant des rimes, nous n'avons pas rejeté les deux vers 2974-5, c'est que des considérations d'un autre genre nous ont retenu. L'on peut maintenir la contradiction, nos rimeurs n'étant pas des logiciens. Dans tous les cas, elle est ancrée dans *toute* notre tradition, même dans celle que représente M, car P, qui semble appartenir à celle-ci, n'en est pas exempt. Cependant il se pourrait aussi que les vs. 2974-5 fussent une trace d'interpolation dans la couche antérieure à *tous* nos mss. Il ne faut pas, pour cela, conclure que la vulgate possédait, à la suite de ces deux vers, les mêmes détails que donnent M et PP, mais nous croyons pouvoir affirmer, en nous basant sur certaines analogies, que des amplifications comme celles de M ont pour points de départ de semblables additions dues au hasard de la réminiscence. Cf. S, v. 19, 20.

Nous arrivons enfin au passage de M qui a occasionné notre petite enquête.

Commençons par la constatation des faits. Rollant et Olivier ont eu, à l'instar de passages analogues, l'honneur d'un vers entier; nous avons relevé autre part le caractère des deuxièmes hémistiches des v. 40 et 41. S'il faut lire, comme nous le croyons, au v. 42 *beras*, il y a lieu de rapprocher de ce vers les vs. 1556 éd., où *Berars de Mondidier* est cité dans le même vers que *l'Escos Guillemers;* il en est de même au vers 1746, où la rime exigeait pourtant une légère transposition; dans les vers 1698 et 1699 et 1723-4, ces deux noms sont un petit peu éloignés l'un de l'autre, sans doute encore à cause de la rime. Bref, l'on voit que l'auteur de notre amplification con-

naissait fort bien son poème. Mais, dans ce cas, est-ce un autre personnage que le *Berars de Mondesdir* des vs. 45 et 54? Une question semblable a surgi à propos des vers 1699 — 1708 — 1743 — 1744 (voir plus haut). Notre rimeur aurait-il été maladroit et inattentif à ce point-là? ou bien a-t-il eu d'autres ressources, d'autres poèmes à sa disposition? Qu'importait, en effet, la complète exactitude dans ces détails!

A part les vs. 41 et 42, les suivants 43, 44, 45, 46 mentionnent chacun — c'est encore une analogie avec les autres listes et, pour le poète, une sorte d'habitude — deux noms. Il est plus que probable qu'ici la liste des douze pairs était complète, et que le v. 43 contenait deux noms. Lesquels? En calculant, selon la tradition du poème jusqu'ici, il manque *Naimles*, *Gui de Bourgogne* et *Richars*; à la place d'un de ces trois, M introduit un nouveau dans le vers suivant, *Sanses li barbeis*.

Quel est ce *Sanses* du v. 44? Au v. 5585 éd. — nous reviendrons sur ce passage à une autre occasion — c'est à un *Sanses* (DV *sanson* B *sances* PP fol. 54 vo *saisez* P *un cavayer de pris*) que Charles confie la 9e « bataille »; mais comme ce sont, à part Richart et peut-être Renier, des gens de second ordre, on peut à bon droit se demander comment M a été amené à anticiper, car Sanses n'a pas été cité auparavant. L'a-t-il pris en dehors de notre poème? (Voir *Sansone di Picardia* etc., dans le *Fierabraccia*.) Comme, en plus, c'est généralement Naimle qui s'appelle *li barbes* (cf. éd. v. 3422, 3707), la conjecture (*nāles sāses*) ne paraîtrait pas trop risquée. En avons-nous besoin? Pourquoi l'interpolateur, qui introduit un *beras* à côté de *Berars de mondesdir*, n'aurait-il pas emprunté ce *sanses* à un autre poème de son répertoire, ne fût-ce que pour masquer quelque peu l'usage qu'il fait des passages analogues? Pourtant, le v. 55 nous apprend que *naimles* tua *caimat*. Cela ne nous engage nullement à substituer *naimles* à *sanses*. Car, tout d'abord, il a pu être nommé dans le v. 43, à la place de *richars*, p. ex., qui n'est pas du tout mentionné dans les vs. 52-56, et en compagnie de Gui le Borgheigner. Ce vers semble avoir commencé par *z ap̄s*; les bien faibles traces qui en existent ne nous autorisent pas à le rétablir d'une façon certaine. Mais, à part cela, nous avons observé que jamais l'énumération de *tous* les barons, avant le combat, n'est suivie de la narration des exploits de *tous*; il arrive même — v. notre remarque au sujet des vs.

1697 sv. éd. — que le conteur rapporte l'exploit d'un baron dont le nom ne figure pas dans la liste qui précède. Si nous avons là un procédé propre aux rimeurs de chansons de geste, l'auteur de la tradition M est bien de « sa race ». Remarquons encore que, pour suffire au vers et à la rime, il donne à *Tieris* l'épithète qui est généralement celle de Gui (p. ex. v. 2807 et 3089), *dan* ou *dans*, et au lieu de *l'Ardenois* ou *d'Ardane*, il l'appelle *li bers*. Basin est celui qui est tué plus tard (v. 3313-3423-3670); il est dit, comme dans PP à notre passage, *de Lengres*. Nous n'avons pas à nous arrêter aux vs. 52 et 53, dont nous avons parlé, trop longuement peut-être, à propos de la rime. Quant aux autres vers, nous avons déjà dit ci-dessus que l'amplificateur n'a pas suivi, avec intention sans doute, toute la liste précédente. Les noms des païens occis, qui nous paraissent même mal transmis dans M (voir nos notes), ne sont pas tout à fait les mêmes dans PP; un examen approfondi, qui s'étendrait sur d'autres poèmes que le *Fierabras*, montrerait que ces noms sont probablement fantaisistes dans leur origine, mais consacrés par l'usage des rimeurs; ceux dont il s'agit ici sont inconnus, ou à peu près, à la tradition originaire, tandis que, à en croire PP, ils étaient familiers à la seconde, dont M est un spécimen; nous ne voulons cependant point cacher que les dissonances entre PP et M, dans ce genre de détails, sont une preuve que la seconde tradition était moins solidement assise que la vulgate.

Considérée à un point de vue général, cette amplification n'est pas trop maladroite; l'auteur connaissait son sujet et savait son métier. Les quelques incorrections qui s'y trouvent sont, à notre avis, l'œuvre du scribe de notre feuillet. Voici ce qui montre bien le « métier » : le parallélisme qu'emploient ordinairement les jongleurs, pour aider la mémoire, devient, chez lui, une répétition, qu'il ne cherche même pas à déguiser. Les vs. 31, 32 lui servent à introduire sa liste, sous la forme 38, 39; le v. 33 la termine : c'est le v. 47; cette intercalation le force à modifier légèrement le v. 48. Moins légère est la transformation du v. 51, faite en vue des détails suivants; pour conclure moins durement, il anticipe et change le v. 2980 éd.

Le motif auquel a obéi l'amplificateur n'échappe à personne; il a dû, en outre, trouver dans son modèle un prétexte extérieur, et pour ainsi dire des pierres d'attente, qui l'invitaient

à ajouter du sien. Était-ce un signe, une note sur l'exemplaire dont il se servait à son début? A-t-il insisté sur les *lés a lés* — *devant* — *après* des vers 2968, 69, 70 de la vulg., ou enfin les vs. 2974-5 (52-53), que nous avons stigmatisés en parlant des rimes, lui ont-ils inspiré l'idée d'amplifier? Ce qu'il y a de certain, c'est que la tradition M représente notre poème tel que l'a rédigé un jongleur passablement habile, après l'avoir eu dans son répertoire durant des années et à côté d'autres romans du même cycle.

Le reste du roman nous a fourni maintes observations intéressantes sur les noms des chevaliers français. Mais laissons-les « ester » pour dire un mot des païens. Grâce à l'indifférence que les scribes manifestaient pour les noms des infidèles, la confusion devient ici inextricable. Les noms sont défigurés, et, quand ils le sont trop, remplacés sans le moindre scrupule. Voici un exemple, qui prouve qu'il y a là tout de même quelque faible ressource pour le classement des mss. :

Éd. v. 1547 :	EA	*Acenas*	v. 1709 :	EA	*Athenas*
	B	*Atenas*		B	*Acenas*
	V	*Sarraines*		V	*Atenas*
	EA	*Amulgis*		EA	*Margaris*
	V	*Guibert*		V	*Margaris*
	B	*Gaibart*		B	*Amaugis*

Au vers précédent, *Moridas* (VB *Moradas*) peut rester, sous la forme de VB, mais ce nom revient au v. suivant : Éd. v. 1548.

EA *Et Modras et Cenars et li rois Malquares*
V *Et li rois Ambrochart Pinart et Tenebres*
B *Et li roys Moradas Pinars et Tenebres*

Il est fort probable que quelques-unes des « contradictions » trouvent une solution favorable par la comparaison de notre poème avec la *Destruction de Rome*; d'autres sont l'œuvre de la fantaisie et des « besoins » du rimeur. Ainsi *Lucafer de Baudas*, le même auquel se rattache l'épisode du jeu du tison, a été tué par *Gui*, sans doute devant Rome. De *Triboe*, du v. 56 de M, nous apprenons par P, v. 512 et 571, qu'il a reçu la mort de la main d'*Olivier*.

Ce serait un travail fort pénible à faire, mais intéressant à consulter, qu'un « onomasticon » de tous ces noms, depuis leur

forme originale et intelligible jusqu'aux plus obscures défigurations. L'on verrait travailler les rimeurs, l'on mesurerait leurs connaissances, et un jour inattendu se répandrait sur la filiation de nos romans.

Pour revenir à nos fragments, l'auteur de la tradition M a dû connaître la *Destruction de Rome* et tout ce qui se rattachait à ce cycle. La plupart des noms païens de ce passage ne nous sont pas connus, et nous n'osons pas encore identifier des noms que chacun des témoins a cru pouvoir défigurer à son aise.

Terminons par une remarque à propos du v. 2 de S. Nous n'insistons pas sur ce que D et H nomment l'un le *veil Costruez*, l'autre *li veultz Corodrés*, comme premier des conseillers après Sortinbrans; c'est *Tempestés* qui, selon les autres témoins, tient cette place. Est-il *uiés* ou *niés*? voilà ce que le désaccord des mss. nous oblige à nous demander.

Ce personnage n'apparaît que dans la seconde partie du poème. Au v. 3448 éd., seul D a *le veille tempestes* (cas rég.), tandis que AEVB donnent *et des autres asses* (P a abrégé). Au v. 5306, AEV ont : *li viex Tempestes*, B *et les autres assez*, D *le vels Cosdruez* (cas suj.), les autres mss. nous manquaient (P a abrégé). *Son neveu Tempesté* (cas rég.) se trouve garanti au v. 5663 par AEVB (D manque) et P : *so nebot T.* Un Tempesté est tué par Fierabras au v. 5755; il est le *neveu Rubion* selon AE (D manque), *le niex Rubion* dans B, *li nois Rublon* dans V; *-eso filh Fabio* dit P. Que dire de précis de ce personnage? Serait-il *uiés* et *niés* à la fois?

De pareils dilemmes se posent chaque fois que l'on ose s'attaquer à ces noms. Une autre question est, p. ex., de savoir où le jongleur a pris *l'amirans circans* et *estenemons li grans*, ainsi que d'autres appellatifs; nous ne pouvons pourtant pas les traiter tous de fantaisistes! C'est là un chapitre de l'histoire de la chanson de geste à écrire [1].

Pour l'instant, et en vue de la classification de nos mss., nous insistons davantage sur des relations dans le genre de celle que l'on peut établir à propos du nom de l'enchanteur. Les

1. L' « uniformisation » semble s'imposer pour des noms comme « amirans, Sortinbrans, Balans, etc. ». En attendant que nous sachions si le poète lui-même l'a pratiquée, nous laissons, par ci par là, subsister des fautes, grammaticalement parlant, quand les mss. sont d'accord.

leçons de B, *taupin*, et de L, *sorpin*, en regard de M, sont particulièrement typiques.

LA PLACE DE NOS DEUX FRAGMENTS DANS LA TRADITION GÉNÉRALE DU *FIERABRAS*

Il ressort de nos remarques sur les rimes, sur les différences d'avec ce que nous avons appelé la vulgate, enfin sur quelques-uns des noms propres, que les mss. dont nous n'avons plus que ces deux fragments remontent, sans aucun doute, à la même source amplifiée — nous la désignerons par $\overline{\text{MS}}$ —, et que celle-ci se détache assez nettement des autres mss. en vers D, E, et AVBHL = α[1]. L'ensemble de tous peut être considéré comme l'original le plus ancien qui soit accessible à notre critique. Il est de notre devoir de rechercher, autant que cela peut se faire,

1° si $\overline{\text{MS}}$ est complètement isolé ou non,

2° s'il y a des intermédiaires entre $\overline{\text{MS}}$ et α, puis E et D,

3° à quel degré, à peu près, de filiation $\overline{\text{MS}}$ s'est détaché de α, ou de E et D, dans le cas qu'il en provient.

$\overline{\text{MS}}$ a servi de base au roman en prose inédit, PP ; mais tandis que, pour M, cette affinité saute aux yeux, elle est moins éclatante pour le morceau conservé par S. Cependant, les amplifications et, avant tout, leur nature — le v. 18 S était une sorte de « pierre d'attente », comme les vs. 40 et 41 de M, mais là l'amplificateur s'est arrêté moins longtemps qu'ici — et leur but, lient S si étroitement à M que le récit succinct de PP, au passage S, nous semble être dû à la lassitude qu'éprouvait le metteur en prose[2] à la fin d'un si long travail. Notre jugement ne sera donc pas arbitraire, quand, dans la suite, nous opèrerons presque toujours avec M pour définir $\overline{\text{MS}}$.

Le vers 2970 éd. doit avoir selon EAVH (L manque) à peu près cette forme :

Et chascuns après lui de ferir entesés.

---

1. On apprendra par la suite pour quelles raisons nous comprenons en un groupe, α, les mss. AV — B — H — L.

2. Son travail est, d'ailleurs, tellement superficiel qu'on y rencontre nombre de vers à peine modifiés ; nous en parlerons dans une étude spéciale.

B donne *après eulx*; cela pourrait être (comme *loer*, dont nous parlerons tout à l'heure) une trace de ce que son original avait cité après *Roll.* (v. 2969) au moins *Olivier* (cf. M, 41). Notre opinion sur B n'est pas encore faite, nous l'avouons dès maintenant; il semble pourtant être copié sur un original dont le texte était celui de AV, corrigé sur un autre plus ancien et plus près de M″ et α'; nous y reviendrons. Dans ce vers il a donc également *entesés*. PP termine sa liste par les mots : *après entalentez de ferir*. Le provençal a, en effet, le vers que nous aurions voulu voir dans B :

Costa luy Olivier qui tan sap de barnat,
E pueys vengro li autre de ferir talentat.

Nous savons que *entalentés* appartient au vocabulaire des chevilles, mais nous n'ignorons pas non plus que P est un abréviateur; de plus, *costa luy*, mis en regard de *lés lui* de M, change en certitude la supposition que P a eu sous les yeux une tradition versifiée qui était voisine de celle dont dérive M. Il est inadmissible que P ait abrégé un original où se trouvait la longue liste de M; il est plus que probable que M — ou sa source M′ — a amplifié sur les v. 40 et 41, en ajoutant 42-47, et que P a, du moins ici, fidèlement suivi son original.

Le second hém. du v. 73 M est un lieu commun; il est pourtant étonnant que seuls P et L — encore un ms. difficile à classer — soient tombés sur la finale pareille. Moins fortuite, à notre avis, est la singulière leçon v. 78 M : *z lont* etc., P *ben l'an* etc., L *Bien ont* etc. cf. au v. 78. Peut-être *poī de duree*, v. 150 M, et P *pauc de durada* sont-ils de même origine.

Les omissions que nous avons constatées dans M se trouvent, il est vrai, également dans P; mais personne ne songera à faire valoir cet argument. D'abord P omet bon nombre de vers que M et les autres mss. garantissent; ensuite les omissions de M et P sont partagées par d'autres mss. fr., p. ex. H (v. 2980), et surtout par L (2979, 3000-3002, 3029); il y aura peut-être, de ce côté, un rapport à établir entre P et L; la conclusion en serait que P n'aurait pas abrégé partout lui-même, mais suivi un original français tronqué; une conséquence qui est apparente d'ores et déjà est celle-ci : L étant abrégé, P ne peut être considéré comme l'original du *Fierabras* français.

Ce même L se rencontre, d'une manière assez inattendue,

avec E, et fort probablement avec M aussi, aux v. 2987 *bis*, *ter*, *quater*, contre tous les autres témoins. En effet, la place de M, ou plutôt celle de son original non amplifié, peut être mise en lumière par les vers 2947 *bis* (EL), 2987 *bis*, *ter*, *quater* (EL), 3009 *bis* (EVBH), 3020 *bis* (E), que nous restituons au texte, vu l'accord avec les mss. cités; tous ces vers manquent dans P. Nous apprenons donc par là :

1° Cet original de M se rapproche beaucoup de E; nous verrons comment, en examinant l'un ou l'autre de ces vers de M et E quant à leurs leçons;

2° AVBH sont solidaires dans les omissions 2947 *bis*, 2987 *bis*, *ter*, *quater*, 3020 *bis*;

3° A seul est négligent au v. 3009 *bis*; il l'est, d'ailleurs, relativement souvent.

Si nous consultons S, notre appréciation sera la même. Au v. 5178 *bis*, S a l'appui de l'unique E, pas même de D; celui-ci répare sa négligence en conservant (avec B) le bon ordre aux vs. 13, 15, contre AV (E?). A paraît négligent (avec H) aux vs. 5201 *bis*, *ter*.

Avant de revenir aux rapports de M et P, dont l'intérêt consiste surtout en ce qu'ils renversent l'hypothèse de M. Groeber au sujet de P, fixons d'une manière plus précise ceux de M et E : c'est l'ordre des 11 premiers vers de M (éd. 2938-2947) qui nous en fournira le moyen.

Sauf le v. 4, qui est sûrement interpolé, et le v. 9, qui l'est aussi, mais que, pour le moment, nous supposons seulement tel, M et E donnent le même nombre de vers, et, au fond, les mêmes vers; l'ordre seul diffère. En face de ces deux témoins se placent d'abord AVB, avec 10 vers dans le même ordre, différent de celui de M et de celui de E; à part l'omission du v. 2943, H vient se joindre à AVB; L, que, d'ailleurs, nous laissons pour le moment en dehors de la question, raconte toute la scène en 4 vers; ils se suivent du reste comme dans AVBH.

Ce groupe a perdu le vers 10 : *Vengié m'avez* etc., assuré par EML, PP, et le poème anglais, ce qui porte donc le nombre des vers dans AVBH également à onze. L'ordre des trois premiers vers étant le même dans les trois groupes, voici les huit suivants dans leur suite respective :

E (Knust)	M	AVBH (texte éd.)
Sire dist Floripas or le laisies caufer	5 Sires dist la pucelle bñ le laissies caffer	Sire, dist Floripas, or le laisiés caufer;
Moult aime le foier il n'a soing de lever	6 A force mi voloit mes peres marier	Moult aime le foier, il n'a soing de lever.
Il n'aura jamais cure de mon cors espouser	7 Mais anchois me laissasse trestote demb̃r̃	Il n'aura jamais cure de mon cors espouser;
Puis va le duc Namlon par les flans acoler	8 Naimles dist floripas mlī faites a *amer*	A force m'i voloit mes peres marier;
	[9].....	
Sire dist Floripas moult faites a *loer*	10 Vengi mas de cel home 9q̃s ne pou *amer*	Mais ençois m'i laisasse trestote desmenbrer.
Vengie m'aves de l'omme conque ne pou *amer*	11 Mlī aime le caufer na cure de leuer	Puis va le duc Namlon par les flans acoler :
A force mi voloit mes peres marier	12 Ne me fera mais q̃ir de mō cors esposer	Sire, dist Floripas, moult faites a *amer*
Mais anchois mi laisasse trestote desmenbrer	13 Lors va le duc Naimlon p̣ les flās acoler	Vengié m'aves de l'omme conque ne pou *amer*(?)

Avant de décider de la place du vers 13, omis par AVBH, voici ce que nous apprend la présente comparaison :

1° Après le v. 5 (chiffre de M), E et AVB(H) attestent les vers 11 et 12; le sens appuyant cette suite, c'est M qui a fait changer de place à ces deux vers;

2° 11, 12, 13 se suivent dans E et M, contre le troisième groupe, qui de plus perd de sa qualité de bon témoin par l'omission d'un vers nécessaire;

3° Le caractère différent des transpositions mêmes de M et AVB(H) donne à l'ordre du ms. E un cachet d'authenticité ou de bonne tradition, que le sens ne réprouve en aucune manière.

Laissons-là la recherche subtile des causes pour lesquelles AVB(H) et M ont opéré leurs déplacements. L'essentiel est que ces déplacements mêmes rapprochent singulièrement ces deux groupes [1].

M a séparé les deux vers 8 et 10, à désinence pareille, par

---

1. La variante *faites a amer* (M — AVBH) pour *faites a loer* (E — B), au v. 8 (ordre de M), est sans doute bien banale en elle-même. Tout en l'estimant à sa juste valeur, nous tenons à la noter. Le fait que seuls E et B ont conservé *loer* ne détache point ce dernier ms. de AVH, auxquels il appartient par l'ordre des vers et l'omission du v. 10. Quant aux groupes AVB (H) et M,

une interpolation : nous n'hésitons plus à éliminer définitivement le vers 9, déjà fort suspect par sa ressemblance avec le v. 2936 de l'éd. L'autre groupe paraît avoir préféré le second moyen : le v. 10 a été omis. Cette constatation garantit d'abord la suite immédiate des vs. 8 et 10, ensuite la préférence du ms. E quant à *loer* du v. 8 et à *amer* du v. 10. Remarquons, en passant, les tendances des scribes : M n'a fait que copier, mais celui qu'il a copié a dû altérer son texte tantôt en l'augmentant (v. 9) — nous l'avons vu autre part — tantôt en remaniant : de la primitive simplicité *Sire, dist Floripas* (v. 5) et *Sire, dist Floripas* (v. 8) il fait, avec moins de monotonie, ce lui semble, *Sires, dist la pucelle* (v. 5) et *Naimles, dist Floripas* (v. 8). Ce scribe — appelons-le M′ — est plus qu'un lecteur. L'autre groupe représente plutôt la copie pure et simple, transmettant, ce qui arrive plus généralement dans ces cas, son original en le diminuant. Les deux témoins sont également importants.

Précisons davantage la supériorité du ms. E.

Aucun des mss. AVB(H) ne dérive directement l'un de l'autre; leur source commune, que je marquerai par α, était un ms. dans lequel le v. 10 *manquait*, et dont le scribe est peut-être l'auteur de la transposition des v. 12 et 13. Ce ms. α a pour original un ms. α', qui avait le vers 10 après le v. 8; c'est là que le v. 8 a sans doute reçu la fausse désinence *amer*; l'ordre général a pu être celui de E.

En admettant que M′, le scribe remanieur et interpolateur, soit également l'auteur de la transposition, sa source M″ a dû ressembler à α' : la faute existait au vers 8; l'ordre général a pu être celui de E.

E est donc *supérieur* à M″ $= \alpha'$, c'est-à-dire aux ancêtres de M et AVB(H) jusqu'au *second* degré pour le moins.

Retournons maintenant à P et a l'original de M′; ajoutons, pour montrer que celui-ci est en même temps l'original de S, l'exemple

---

amer pour *loer* peut être une faute commune, qui unirait plus étroitement les originaux respectifs; d'autre part, ces locutions sont tellement usitées que le lapsus a pu être commis indépendamment dans chaque groupe. Quelle que soit la manière dont *amer* s'est glissé à la fois dans M et fort probablement dans AVB(H), y aurait-il trop de subtilité à y voir la cause de l'interpolation du v. 9 dans celui-là et de la disparition du v. 10 dans ceux-ci ?

suivant : S. 41, 42 sont combinés par P en *un* vers; quant à la combinaison semblable de B, il suffit de comparer attentivement les deux pour s'assurer qu'elles sont absolument indépendantes l'une de l'autre; or, *saliron* et *tot entorn de la tor* rapprochent P de S dans les mêmes proportions que les exemples tirés de M l'ont rapproché de celui-ci.

L'original de P, que nous cherchons, a quelques traits communs avec $\overline{MS}$, et de plus nombreux, il est vrai, avec l'original de AVBH; ce dernier lien n'est que trop apparent. Cela n'a rien d'étonnant : nous avons réussi à placer côte à côte M'' ($\overline{MS}$) et α' (AVBH). Voyons comment ce rapprochement se vérifie : la preuve sera fournie, si M et S diffèrent de E soit dans les vers qu'ils donnent, avec celui-ci, en plus que AVBH, soit dans d'autres que donne également ce groupe, et si ces différences ont quelque chance de mettre, pour ainsi dire, E en minorité; nous n'opérons toujours qu'avec les données de M. Knust.

S : v. 9. *C z l mile...* — E : *Cent millier et LX...*; aucun contrôle n'est possible.

Aux vs. 13 et 15, l'ordre de S : 13, 15, appuyé par DB est meilleur que celui de E(?) AV.

Au v. 42, S est seul contre DEB : *si* — *que*, *quil*, *qui*, tandis que, au vers précédent, *environ et entor* de E semble moins assuré que p. ex. S *environ de la tor*, qu'appuyent D *contremont a la tor*, P *tot entorn de la tor* —, B — *la tor*.

M : au v. 10, M a contre lui E L;

L'état de M ne permet malheureusement pas le contrôle des
M. 95, 110. vs. 68, 69, 70; aux vs. 95 et 110, il est difficile de se prononcer entre les deux uniques témoins.

V. 2, *assoter* groupe M avec V; v. 8, *amer* avec AVH; de même l'ordre troublé à cet endroit. *Oilh voir* est une expression propre à M, v. 76; le v. 91 nous fait ranger M du côté de VBH; la bonne tradition du v. 93, malgré le léger changement individuel, rapproche M plutôt de E, mais peut aussi bien prouver la dépravation de AVB depuis α'; l'ordre des mots, dans le v. 149, classe M avec B, tandis que E a l'appui de L (et V?), et que P ressemble à H.

L'exiguïté des éléments ne permet pas de conclure rigoureusement; cependant l'impression s'en dégage que $\overline{MS}$ (M'') penche plutôt vers notre α' qu'il ne remonte vers E, malgré

l'identité presque absolue des vers nouveaux qu'ils apportent au texte. Celui-ci reste donc à part; il a un semblable que nous appellerons F, et qui n'est autre que l'original de M″ + α′. Le contrôle de E est jusqu'à présent impossible, ou du moins extrêmement difficile.

P ne garantit aucun des vers que nous devons, outre à MS, à E tout seul; mais comme il a abrégé outre mesure, nous ne pouvons tirer de ce fait, assez remarquable pourtant, la moindre conséquence, ni pour ni contre notre assertion que son modèle français remontait au même original que $\overline{MS}$. Or, le v. 41 M, conservé par P, et sur lequel est fondée cette opinion, est étranger à α′ — α — AVBH, et comme c'est à la hauteur, pour ainsi dire, de α′ que se détache M″, c'est-à-dire l'original de $\overline{MS}$, celui du poème provençal ne peut appartenir qu'à cette branche latérale; ici la circonstance qu'aucun des nouveaux vers de E — M — S n'y est conservé pourrait prouver que ce ms. français était, comme texte, ce qu'il paraît être par le nombre des vers, c'est-à-dire inférieur à $\overline{MS}$; ainsi nous savons qu'il s'est détaché de la ligne M″ — M′ — M et S, mais nous ne pouvons dire, au juste, ni où ni quand [1].

A juger selon les indications, ou plutôt d'après le silence de M. Knust, E est souvent d'accord avec α′; si, dans ces cas, P vient à leur appui, une leçon différente de $\overline{MS}$ doit être rejetée comme non authentique; par contre, l'accord de E et de $\overline{MS}$ couvre entièrement une leçon, en dépit de α′; dans ce cas $\overline{MS}$ bénéficierait de l'appui de P. Dans la pratique, ce critérium serait applicable, si un nouveau témoin du groupe $\overline{MS}$, moins fragmentaire, venait enrichir nos moyens critiques.

Nous sommes contraint de remettre à une autre occasion l'éclaircissement des rapports de AVBHL entre eux et avec leur original présumé α′; nous signalons pourtant l'importance de B et de H, qui, très souvent, sont supérieurs à AV. Ces deux derniers sont inséparables l'un de l'autre, bien que toute pensée de copie directe doive être écartée.

---

1. La date de P est le *terminus ante quem*. Dans la table qui représente la filiation des mss. fr., P désigne, naturellement, l'original français du poème provençal.

Avant de quitter ce labyrinthe, disons un mot de D. Le passage conservé par M y manque malheureusement, et en parcourant les 48 vers de S, on n'a guère le temps de bien reconnaître ce singulier témoin; l'on distingue pourtant, sous l'extérieur négligé, une tradition presque aussi bonne que celle de E et, surtout, indépendante de celle-ci. Nous présumons que la collation complète de E remettra entre ce ms. et α la distance qui doit exister, en réalité, et que le travail de M. Knust ne permet pas de mesurer. C'est le groupe AV qui s'accorde le moins avec D, tandis que B et H sont souvent ses compagnons; quant à S, les accords avec D sont peu fréquents et d'importance absolument secondaire; presque toujours, dans ces cas, D et S sont appuyés par d'autres mss.; mais cela nous permet la constatation des erreurs dans E (de Knust) et nous préserve d'une trop grande confiance. D est donc un témoin aussi ancien et aussi indépendant, moins avenant peut-être par sa forme, que E. A défaut d'exemples concluants dans les 48 vers de S, nous en citons un autre que nous avons noté au hasard de la lecture.

Les vs. 3554 et 3559 éd. rendent ce passage suspect. En effet, il n'y a que A et V qui aient cette répétition et qui, en plus, aient omis le v. 3553; comme l'ordre est également le même dans ces deux mss., aucun doute n'est possible sur leur affinité; en copiant, V a même conservé, au v. 3554, *ateins*, tandis que A a essayé d'effacer un peu la répétition, en corrigeant *enclos*. Dans EDB, le v. 3554 n'existe pas. Mais dans E et D, le v. 3558 — B n'a pas conservé ce vers — suit immédiatement le v. 3553, et commence par *Olivier et*. Ce qui prouve que, malgré l'apparence, B n'est pas trop étroitement lié à D et E, mais qu'il n'est que supérieur à l'original de AV, c'est que D et E terminent le v. 3559 par *entre quatre fossez*, tandis que B a, comme AV, *entr'aus et les fossez*.

Ces remarques éparses sur les mss. du *Fierabras* n'ont pas la prétention d'indiquer définitivement la filiation de la tradition; pourtant nous osons dire que les classifications qui ont été proposées au sujet de P jusqu'aujourd'hui sont erronées; si nous en avons donné une plus acceptable, c'est grâce à M et S. Nous l'indiquons dans le tableau ci-contre :

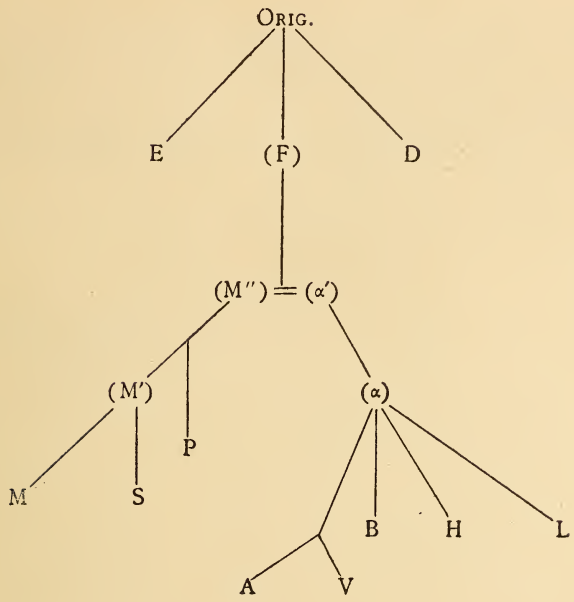

Victor FRIEDEL.

LE REMANIEMENT PROVENÇAL

DE LA *SOMME LE ROI* ET SES DÉRIVÉS[1]

Outre la traduction qui est conservée dans les manuscrits de la Bibliothèque Nationale de Paris, fonds français n°s 1049, 1745 et 2427, et dont Bartsch a publié un extrait assez étendu dans sa *Chrestomathie provençale*[2], on a signalé de la *Somme le Roi*, ou plutôt de parties de la *Somme le Roi*, deux autres textes provençaux : le premier[3] se trouve dans un ms. qui a fait partie autrefois de la collection Libri et qui est conservé aujourd'hui à la Laurentienne de Florence, où il est coté Ashb. 105 *a* et 105 *b*; le second[4] se trouve dans le ms. n° 162 du fonds Douce de la Bodléienne à Oxford. En outre le ms. Bibl. Nat. fr. 1747 contient (fol. 9-18) un traité écrit en provençal qui offre certaines ressemblances avec la *Somme le Roi*, mais dont un examen spécial peut seul déterminer s'il dérive réellement de cet ouvrage.

---

1. Dans le présent article je ne dirai sur la *Somme le Roi* française et sur les différentes rédactions de cet ouvrage que ce qui est indispensable à l'intelligence des faits qui vont suivre. Le sujet, très vaste et très compliqué, a été longtemps presque complètement négligé, bien qu'il présente un intérêt considérable à différents points de vue. Dans une intéressante notice insérée dans le *Bulletin de la Société des anciens textes* (année 1892, pp. 68-93), M. Paul Meyer a émis sur le rapport des différentes rédactions de la *Somme le Roi* des idées qui, pour n'être pas appuyées de preuves suffisantes, n'en ont pas moins le mérite d'avoir enfin posé la question d'une façon nette et positive. C'est cette notice de M. Paul Meyer que je m'efforcerai de compléter et de rectifier dans un petit travail que je prépare sur les différentes rédactions de la *Somme* française.

2. *Chrest. prov.*, 4e édition, col. 345-350.

3. Voy. Paul Meyer dans *Romania*, XIV, 532-533.

4. Voy. Paul Meyer, *Documents manuscrits de l'ancienne littérature de la France*, Paris, 1871, p. 163 et 265-268.

Dans l'article de l'*Histoire littéraire* consacré à frère Lorens[1], F. Lajard rapporte (p. 400) que, dans leurs *Scriptores ordinis Praedicatorum*, les bibliographes Quétif et Échard « citent deux traductions manuscrites [de la *Somme le Roi*] en langue provençale que, de leur temps, on conservait à la bibliothèque du roi ». L'un des deux mss. qu'avait en vue le collaborateur de l'*Histoire littéraire* est le ms. de la Bibl. Nat. fonds espagnol n° 247 (ancien fonds Colbert n° 5526), mais la traduction que contient ce ms. est en catalan et non pas en provençal[2]; quant au deuxième ms. dont parle Lajard, il ne s'en trouve pas trace dans les *Scriptores ordinis Praedicatorum*, et cette indication doit reposer sur une erreur.

La confrontation des textes provençaux que je viens d'énumérer montre au premier coup d'œil qu'il ne s'agit pas, comme on aurait pu s'y attendre, de simples copies d'un seul et même texte. Sans parler du texte du ms. B. N. 1747, qui, comme je le montrerai plus loin, doit être rangé à part, les trois versions proprement dites de la *Somme* présentent entre elles des différences nombreuses et souvent très considérables, qui ne s'expliquent pas par les seuls hasards et les vicissitudes ordinaires de la simple transcription, mais qui, au contraire, témoignent de remaniements conscients et voulus[3].

Si, après avoir comparé les trois recensions provençales entre elles, on les compare l'une après l'autre avec la *Somme* française, on est surpris de voir qu'aucune des trois ne répond exactement au texte français, mais qu'elles s'en séparent

---

1. *Hist. litt.*, XIX, 397-405.

2. Voy. Morel-Fatio, *Catalogue des manuscrits espagnols et des mss. portugais*, Paris, 1892, n° 24.

3. Il ne peut pas s'agir, bien entendu, de confrontation proprement dite entre le texte du ms. d'Oxford et celui du ms. Ashburnham, puisque la partie de la *Somme* qui, comme je le dirai plus loin, se retrouve seule dans ce dernier tel qu'il nous est parvenu fait complètement défaut au premier. Mais comme les traits caractéristiques qui différencient le texte du ms. Ashburnham de celui de la version complète de la Bibliothèque Nationale ne sont pas de la même nature que ceux qui différencient le texte du ms. d'Oxford de celui de cette même version complète, il est clair que le texte du ms. Ashburnham et celui du ms. d'Oxford ne peuvent pas avoir fait partie autrefois d'une seule et même version, et que nous sommes en présence de trois textes différents

toutes par des différences souvent plus profondes encore que celles qui les distinguent entre elles. Cela est d'autant plus surprenant qu'en général les traductions de textes en prose exécutées au moyen âge d'une langue romane dans une autre ne sont guère que des calques plus ou moins serviles, et qu'en effet les traductions italiennes de la *Somme le Roi* imprimées jusqu'ici représentent mot pour mot le texte français. Nous sommes donc en présence d'un fait curieux qui mérite d'être étudié de plus près.

Je viens de dire que nos traductions provençales s'écartent toutes très sensiblement des textes français. Cela n'est pas rigoureusement exact : j'ai mis la main à la Bibliothèque Nationale sur un ms. français de la *Somme le Roi* (le n° 959 du catalogue) qui n'avait pas été remarqué jusqu'ici, et qui répond presque mot pour mot au texte de la rédaction provençale complète conservée dans trois manuscrits de la même bibliothèque. Ce manuscrit, qui est probablement unique[1], est du xve siècle; il est incomplet de la fin, où il doit manquer un feuillet, et commence par les mots :

En non du Pere et du Filz et du saint Esperit et de la benoiste Virge Marie cy comence ung livre auquel a de moult belles autorités; et y peut on aprandre a soy confesser et a fuir les vices et les pichiés, et aprandre les bonnes vertus au sauvement de l'ame, et comment on doit faire ausmone et de quoy et a qui. Et fist ce livre ung frere precheur de l'ordre de saint Dominique a la requeste du noble roy Phelipe de France, en l'an de l'incarnacion nostre Seigneur Jesu Crist mil CCLXXIX, et s'apelle se livre *le livre de vices et de vertus*.

C'est, en des termes un peu différents, ce qu'on trouve au commencement ou à la fin de la plupart des mss. du texte ordinaire de la *Somme* française. Pour le fonds, le texte du ms. B. N. fr. 959 ne se distingue en rien du texte de la rédaction plus répandue[2]; en revanche les détails de la composition et du

---

1. Du moins je n'ai pas trouvé d'autre exemplaire de ce texte parmi les quarante ou cinquante mss. de la *Somme le Roi* que possèdent les différentes bibliothèques publiques de Paris.

2. Il faut dire pourtant qu'il s'en écarte quelque peu sur un point, l'ordre dans lequel sont traités les *sept pechés mortels*; mais c'est là une particularité qui ne doit pas avoir appartenu à l'exemplaire original de la traduction que le ms. B. N. fr. 959 est seul à représenter aujourd'hui. En effet, d'une part cer-

style en diffèrent d'un bout à l'autre, tantôt plus, tantôt moins profondément, à tel point qu'il est assez rare de rencontrer deux phrases de suite qui soient à peu près semblables dans les deux rédactions. En général, le texte du ms. 959 est plus étendu, surtout dans les détails, que celui de l'autre rédaction, ce qui n'empêche pas que quelquefois, bien que rarement, il soit au contraire plus court et plus concis. J'ai à peine besoin d'ajouter qu'il est tout à fait impossible que les différences que je viens de signaler soient dues au hasard, et que nous soyons en présence de deux textes qui, dérivant d'une source commune, se seraient différenciés peu à peu sous la main des copistes.

Il y a, comme je viens de le dire, identité à peu près complète entre le texte provençal des trois manuscrits de la Bibl. Nat. et le texte français du ms. 959. La question se pose donc ici de savoir si le texte français dérive du texte provençal ou si, au contraire, c'est le texte provençal qui dérive du texte français. J'avais, après un moment d'hésitation, adopté cette dernière solution du problème, et le présent article, rédigé dans ce sens, était déjà imprimé, lorsque mon cher maître, M. Gaston Paris, m'avertit qu'il était d'un avis diamétralement opposé au mien, et que j'avais probablement fait fausse route. Je soumis la question à un nouvel examen plus approfondi que le premier, et ne tardai pas à m'apercevoir que M. Gaston Paris ne s'était pas trompé, et qu'en effet le texte français du ms. 959 n'était très probablement qu'une traduction littérale du texte provençal. Le fait que le ms. 959 n'est que du XVe siècle, tandis que deux des manuscrits qui nous ont conservé la rédaction provençale sont plus anciens d'au moins un siècle, ne prouve, il est vrai, pas grand'chose; les exemples ne sont pas rares au moyen âge de textes anciens conservés seulement dans des manuscrits de beaucoup postérieurs, et notamment pour ce qui est des copies de la *Somme le Roi* on en trouve du XVe siècle qui ont conservé un texte plus pur que d'autres du XIVe et même du XIIIe. Mais il y a en faveur de l'opinion de M. Gaston Paris un argument autrement positif et concluant. On remarque dans le texte du ms. 959 un assez grand nombre de provençalismes

---

tains passages du ms. B. N. fr. 959 supposent l'ordre des matières tel qu'il se rencontre dans la *Somme* ordinaire, d'autre part l'ordre des matières de cette dernière se trouve également dans l'une des deux rédactions provençales qui comprennent le *traité des sept péchés mortels*.

plus ou moins caractéristiques; j'en avais moi-même relevé plusieurs, mais je croyais pouvoir les expliquer d'une façon satisfaisante : je supposais qu'un remaniement d'origine française et semblable au texte du ms. 959 avait été porté de bonne heure dans le midi, où il avait prospéré et donné naissance à différentes traductions, tandis que, dans le nord, il avait disparu sans laisser de traces, étouffé par la vogue incomparable du texte original de la *Somme*. Je n'étais nullement étonné de rencontrer des provençalismes dans un texte français que je supposais avoir été copié en pays provençal, de même qu'on n'est pas surpris de trouver des gallicismes dans un texte provençal copié par un scribe français, ou des italianismes dans un texte français copié par un scribe italien. En fait, beaucoup des provençalismes auxquels je fais allusion s'expliqueraient aisément de cette façon, mais il y en a quelques autres qui s'accordent plus difficilement avec mon idée préconçue et qui m'engagent à y renoncer. Voici quelques-uns des provençalismes les plus remarquables que j'ai glanés çà et là dans le texte français [1].

Fol. 7 b les *fizels* = les fidèles; fol. 10 b folie ou *desanenement* (*sic*) = pr. follia o *dessennamens*; fol. 12 b *verin* = pr. *verin*; fol. 14 b pour la *lauzeur* du ciecle = pr. per *lauzor* del segle; ibid. *soubre* tout = pr. *sobre* tot; fol. 15 a *possezir* = pr. *pocezir*; ibid. *malignitat* = pr. *malignitatz*; fol. 29 a l'*eglie* = pr. li *gleya*; fol. 30 a et cen qu'il dient n'a ne *cap* ne raison = pr. e so que dizon non a *cap* ni razon; fol 30 b *lauzer* = pr. *enlauzar*; fol. 33 b *mescle* et mellec = pr. *mescla*; fol. 34 a *retrais* et reproches = pr. *retracis* que l'uns retray a l'autre; ibid. et Dieu l'a en *odi* et en haine; fol. 38 a qu'il vient a *despoderement* de la personne = pr. que *si despodera* totz; fol. 48 a pour ce qu'il sont, ou cuident estre, de gentil *brac* = pr. per so car son, o cujan esser de gentil *brac*; fol. 64 a *estamens* = pr. *estamens*; fol. 95 b garde que ton chief ne soit sans *oly*, par *oly*... est entendu = pr. garda ti que tos caps non sia ses *oli*..., per *oli* es entenduda; fol. 125 a *emprenement* (entreprise) = pr. *enprenement*; fol. 125 b *beneurance* = pr. *benehuransa*.

Il faut donc admettre que le ms. 959 contient une traduction française, faite au xve siècle, de la traduction provençale de

1. Je n'ai pas eu le loisir de comparer d'un bout à l'autre le texte du ms. 959, qui est d'une longueur fort respectable, avec celui de la rédaction provençale. Il est donc possible que des passages caractéristiques m'aient échappé.

la *Somme le Roi*. Le fait paraît surprenant, quand on songe à la grande diffusion de l'original français qui avait gardé sa popularité au xve siècle, comme le montre l'édition donnée par Vérard. Mais avant l'imprimerie il pouvait très bien arriver qu'un ouvrage même fort répandu restât inconnu dans tel ou tel endroit. On peut d'ailleurs conjecturer que l'auteur de la version du ms. 959 vivait dans le Midi (ce qui expliquerait qu'il ait conservé tant de formes provençales), et on comprend dès lors qu'on ne connût autour de lui que la version provençale de la *Somme*.

Puisque le texte des trois manuscrits de la Bibl. Nat. n'est pas une traduction du texte français du ms. 959, on est amené à se demander s'il ne dérive pas d'un autre texte français perdu aujourd'hui et qui aurait déjà présenté les différences que l'on remarque entre les textes provençaux et le texte de tous les mss. français qui ont été signalés jusqu'ici. On pourrait même aller plus loin et se poser la question de savoir si ces derniers représentent véritablement le texte original de la *Somme le Roi*, ou s'ils ne sont pas plutôt eux-mêmes un remaniement du texte français qu'il est permis de supposer et sur lequel auraient été faites nos traductions provençales. La solution de ce dernier problème est des plus aisées : la quatrième des parties dont se compose la *Somme*[1] est empruntée, comme l'a montré M. P. Meyer[2], à un ouvrage plus ancien, le *Miroir du Monde*. L'auteur de la *Somme*[3] s'est contenté d'abréger le texte

1. Ces parties, de longueur et de valeur inégales, sont au nombre de six, et se succèdent dans la plupart des manuscrits dans l'ordre suivant : 1° les dix commandements ; 2° le Symbole des Apôtres ; 3° les sept péchés mortels ; 4° l'Art de bien mourir ; 5° le Pater ; 6° Les sept dons du Saint-Esprit avec les sept vertus correspondantes. La quatrième partie, l'Art de bien mourir, ne répond pas exactement au titre qu'elle porte (ce titre ne se trouve d'ailleurs que dans quelques mss.) ; outre un « art de bien mourir » proprement dit, elle contient une foule de choses assez confuses qui ne se rattachent à ce titre que d'une façon bien indirecte.

2. Voy. *Bulletin de la Société des anc. textes français*, 1892, pp. 78-83.

3. Je dis « l'auteur de la *Somme* » tout court, ne voulant pas entamer pour aujourd'hui une discussion (qui serait ici un hors-d'œuvre) sur la question de savoir si la rédaction que M. P. Meyer appelle le *Nouveau Miroir* est réellement, comme il le veut, postérieure à celle qu'il appelle la *Somme* proprement dite, ou si c'est l'inverse qui est vrai.

du *Miroir* en y pratiquant de nombreuses coupures, et n'a pas modifié grand'chose à ce qu'il conservait. Or si, pour cette quatrième partie, on compare entre eux le *Miroir*, les textes français de la *Somme* et la traduction provençale complète, on s'aperçoit aussitôt que, au point de vue des détails de la diction, le texte français de la *Somme* se rapproche beaucoup plus du *Miroir* que ne le fait le texte de la traduction provençale. Cela prouve d'une façon on ne peut plus catégorique que cette dernière est bien réellement un remaniement de la *Somme* originale. Voici, à l'appui de ce que j'avance, un passage pris au hasard tel qu'il se présente dans le *Miroir* (ms. B. N. fr. 1109), dans la *Somme* ordinaire (ms. B. N. 1824) et dans la traduction provençale complète :

Ms. Bibl. Nat. 1109, fol. 188 *d*. Oublie ton cors au mains une fois le jour. Va en infer en ton vivant, que tu n'i voises en ton morant ; che font souvent li saint houme et li sage. Tu i verras quankes cuers het et fait (*lis.* fuit) : faute de tous biens et plenté de tous maus, fus ardans, souffres puans, fain et soif qui estankier ne puet, dyables oribles qui batent et tourmentent les caitis pecheours, et autres tourmens et doleurs plus que cuers ne puist penser.

Ms. Bibl. Nat. 1824, fol. 52 *a*. Oblie une foiz ton cors le jor. Va en enfer en ton vivant, que tu n'i voises en ton morant ; ce font sovant li saint home, li saige. Illuec verras quanque cuers het et fuit : defaute de touz biens, planté de toz max, feu ardant, soffre puant, tempeste bruiant, deables horribles, fain et soif qui estanchier ne puet, divers tormenz, et plors et dolors plus que (*b*) cuers ne porroit penser, ne bouche deviser.

Ms. Bibl. Nat. 1049, fol. 61 *b*. Oblida ton cors .Iª. ves lo jorn, e tramet ton cor en enfern domens que vives, per so qué non la lo convenga ad annar a ta mort. Aysi o fan tut li sant home que son savi en Dieu. Aqui veyras per que deu hom fugir e azirar totz peccatz ; aqui es defalhiment de totz bens e aondancia de totz mals : fuoc ardent e solpre pudent, e tempesta brugent, e dyables orribles, fam e set tan gran que nulha res no lo poyria restancar ; diverses turmens, plors e dolors plus que cor non poyria pensar ni lenga devizar.

La question de savoir si le remaniement attesté par la rédaction provençale est du fait du traducteur lui-même, ou si celui-ci n'a fait que traduire un texte français déjà remanié, est plus difficile à trancher. J'incline fortement pour la première hypothèse. D'une part, la rédaction provençale fait à la lecture l'impression d'un texte original et non pas d'une traduction ; d'autre part, il est peu probable que dès la première moitié du XIVᵉ siècle

on ait senti, dans le nord, le besoin de remanier et de transformer aussi profondément un texte presque encore dans sa nouveauté. L'on s'explique beaucoup mieux qu'un traducteur intelligent, poussé en même temps par le désir de corriger et d'amplifier le texte qu'il avait sous les yeux et par la nécessité qui s'impose à tout traducteur de s'écarter quelquefois du texte original, en soit arrivé à doter la littérature provençale d'un ouvrage qui, tout en reproduisant exactement pour le fond la compilation française de frère Lorens, en diffère presque partout pour la forme et n'en est souvent qu'une espèce de paraphrase.

A côté de la traduction française du ms. 959 nous possédons du remaniement provençal une traduction catalane; je veux parler du texte conservé dans le ms. Bibl. Nat. fonds espagnol 247 dont j'ai dit un mot plus haut. M. Morel-Fatio a signalé de cette traduction plusieurs autres manuscrits [1]; il faut y ajouter le ms. de Rome Vatic. 4799 qu'a fait connaître M. Monaci [2] et qui, à en juger par le très court extrait qu'il en donne, ne diffère pas sensiblement du ms. de Paris. Ce dernier, pour la description duquel je renvoie au catalogue de M. Morel-Fatio, est du XIVe siècle; il commence par les mots : *En nom de nostre senyor Deus Jhesu Christ comensa issi lo libre de vicis e de virtutz*. L'*explicit* est le même que dans les textes français et provençaux; l'ouvrage proprement dit se termine par la phrase suivante, qui n'a pas d'équivalent dans les autres textes :

Assi finare ma materia a gloria de nostre senyor, quin sia loat e servit e honrat. Plassia a la sua sancta e humil misericordia quens mostre ens forcz

---

1. Voy. *Grundriss der romanischen Philologie*, II, 2, pp. 94-95. Le manuscrit qui porte le titre de *Mirall del mon* ne renferme sûrement pas, comme le soupçonnait déjà M. Morel-Fatio lui-même, notre traduction catalane. La *Somme le Roi* qui, dans les textes français, est quelquefois intitulée *Miroir du Monde*, ou *Livre des vices et des vertus*, a passé en provençal sous ce dernier titre, et l'on ne s'explique pas comment le titre de *Miroir du Monde* aurait pu s'introduire dans une traduction catalane dérivée du remaniement provençal. Nous possédons un texte français intitulé également *Miroir du Monde*, mais qui n'a de commun que le titre avec la compilation de frère Lorens. C'est peut-être une traduction catalane de cet ouvrage que renferme le manuscrit cité par M. Morel-Fatio. (Voy. Brunet, *Manuel du libraire*, t. 3, col. 1753-54, au mot *Mirouer du monde*.)

2. Dans les *Rendiconti della R. Accad. dei Lincei*. Classe di scienze morali, stor. e fil. Serie V, vol. II, p. 119.

de tenir e de complir vies e carreres, per que siam dignes de posseyr aquel beneyt estament per lo qual nos ha fets e creats, so es la gloria de paradis, qui es solament veer Deu.

Tout en étant un peu moins littérale que la traduction française du ms. 959, la traduction catalane suit d'assez près le texte provençal[1]. On remarque çà et là quelques additions, ainsi que différents petits changements sans importance. Sur quelques points, le texte catalan présente la leçon originale altérée dans les manuscrits conservés du remaniement provençal; il est facile de s'en assurer en comparant l'un et l'autre texte avec la *Somme* française primitive. Je me bornerai à transcrire ici des mss. B. N. fr. 1049 et Esp. 247 le passage imprimé par M. Monaci d'après le ms. Vatic. 4799.

Ms. B. N. fr. 1049, fol. 21 b

Le premiers mandamens que Dieus comandet en la ley es aquest : non auras dieus diverses, so es a dire : .I. sol dieu adoraras. Non metras t'esperansa, ni serviras, ni adoraras si non mi, que suy tos dieus. Car sel que met s'esperansa, ni si confiza principalment en creatura fa contra aquest mandament e pecca mortalmens, aysi con son aquels que adoran las ydolas e fan lur dieu de creatura. Contra aquest mandament fan tug aquilh que trop aman lur riquezas e los bens (d)e la gloria d'aquest mont, o cal que cauza terrenal; car en las causas traspassans e corropablas meton lur cor en (*lis.* et) lur esperansa, en (*lis.* et) en oblidan lur creator, lur dieu e lur senhor, que totz aquestos bens a creatz e donatz a nostre servizi. Per que lo devem tug (*c*) servir e grazir et onrar

Ms. B. N. esp. 247, fol. 7 r°

Lo primer menament que Deus dona a Moyse en la lig es aquest : no auras diverces deus, so es a dir : .I. sol deu aoraras. Not metras en esperansa, ne serviras, ne aoraras si no mi, qui son ton deus. Car cel qui met sa esperansa, nes confia principalment en creatura fa contre aquest menament, e pecca mortalment, axi con son aquels qui adoren les idoles, e fan lur deu de creatura. Contre aquest menament fan aquels qui molt amen lurs riqueses e lurs bens e la gloria d'aquest mon, o qualque cosa terrenal, e aquels quis confien en breus e en erbes e en altres coses vanes, axi con son ahuyrs e altres moltes faytures; car en les coses trespassans e corrompables meten lur cor e lur esperanssa, e obliden lur creador e lur deu e lur senyor qui tots aquests bens ha

1. M. Morel-Fatio avait déjà reconnu (*Grundriss*, *loc. cit.*) que notre texte catalan n'était « peut-être qu'un simple remaniement » du texte provençal. Remaniement n'est pas le mot; il ne peut s'agir que d'une traduction, en dépit des quelques différences qui distinguent les deux textes.

sobre tot cant es, aysi con nos o ensenha aquest premier mandament.

donats e creats a nostre serviy. Per quel devem tots servir e grayr e honrar e amar sobre tot quant es, axi con nos o ensenya aquest primer menament.

Si d'un côté les trois versions provençales de la *Somme le Roi* s'écartent toutes, comme je l'ai dit plus haut, du texte français original, j'ai fait remarquer aussi qu'elles présentent entre elles de très notables différences. J'essayerai maintenant de déterminer plus exactement la nature de ces différences et d'en tirer des conclusions sur les rapports de filiation qui ne peuvent manquer d'exister entre nos rédactions provençales.

Les remarques qui suivent et que j'accompagnerai de copieux extraits pourront donner, je crois, une idée assez exacte de la question et des solutions qu'elle comporte; il est vrai que ces remarques ne seront pas toujours affirmatives et que, sur quelques points, nous devrons nous contenter de simples probabilités. Je m'occuperai d'abord de la version complète de la Bibliothèque Nationale, que j'appellerai la Rédaction A, puis de la version du ms. de Florence (Rédaction *B*) et de celle du ms. d'Oxford (Rédaction *C*).

I

On connaît de la rédaction A trois manuscrits différents, conservés tous trois à la Bibliothèque Nationale, où ils sont cotés fr. 1049, 1745 et 2427[1]. Le premier a été écrit à Aix en Provence vers 1343[2] et a fourni à Bartsch les extraits qu'il a publiés de notre rédaction dans sa *Chrestomathie provençale*; le deuxième est sensiblement du même temps, tandis que le troisième, auquel il manque le dernier quart de l'ouvrage, remonte,

1. Les premiers mots de chacun de ces mss. ont été cités par F. Lajard dans son article sur frère Lorens. Voy. *Histoire littéraire*, t. XIX, pp. 400-401.

2. Voyez pour la description du ms. : *Barlaam und Josaphat*... herausgegeben von H. Zotenberg und P. Meyer, Stuttgart, 1864, p. 352. Il faut dire, pour compléter cette description, qu'il manque un feuillet entre les fol. 65 et 66, et que l'ordre des fol. 107 et 108 est interverti.

d'après F. Lajard, à la fin du XIVe siècle ou aux premières années du siècle suivant. Les trois mss. ne diffèrent pas beaucoup entre eux quant au fond même du texte; par contre, ils offrent une foule de menues variantes purement phonétiques qui montrent qu'ils ont été écrits par des copistes de régions différentes[1].

J'ai dit plus haut à peu près tout ce qu'il y avait à dire sur notre rédaction A et sur ses rapports avec la *Somme* originale et les traductions française et catalane. Je me contenterai donc de mettre sous les yeux du lecteur des extraits de notre rédaction, en regard desquels je placerai les passages correspondants de la *Somme* originale et du ms. 959. Je donne le texte provençal[2] d'après le ms. 1049 que, lorsque c'est nécessaire, je corrige, soit en note, soit entre parenthèses, au moyen du ms. 1745; je n'ai corrigé la leçon du ms. 959 que quand cela était en même temps nécessaire et facile à exécuter; quant au texte ordinaire de la *Somme*, je l'ai tiré du ms. B. N. fr. 1824 qui est peut-être encore du XIIIe siècle, en prenant soin de le corriger, quand c'était indispensable, au moyen du ms. B. N. fr. 943, qui, bien qu'il ne soit que du XIVe siècle, présente un texte excellent; j'ajoute que dans aucun des nombreux mss. de la *Somme* ordinaire que j'ai consultés je n'ai trouvé de variantes bien importantes par rapport au ms. dont je donne le texte[3]. Je ne me suis pas efforcé, ce qui d'ailleurs aurait été à peu près inutile, de choisir des

---

1. Une étude spéciale de ces variantes faite au point de vue linguistique ne serait peut-être pas sans intérêt; mais je n'ai pas la compétence nécessaire pour m'acquitter de ce travail délicat.

2. Je n'ai pas voulu donner ici de texte critique, ce qui, d'ailleurs, n'aurait pas été difficile : les trois mss. se subdivisent en deux familles; la première ne comprend que le ms. 1049; à la deuxième appartiennent les deux autres mss. Le ms. de la première famille est de beaucoup le meilleur. Le texte français du ms. 959 pourrait être d'un secours très précieux pour la constitution critique du texte provençal. Bien qu'il fourmille de fautes dues probablement à la négligence du copiste, il se rapproche en général bien plus du texte du ms. 1049 que de celui des deux autres; sur quelques points il a même conservé la leçon originale altérée dans les trois mss. provençaux. Il faudrait aussi tenir compte de la traduction catalane qui, comme je l'ai dit plus haut, a conservé dans certains cas d'excellentes leçons.

3. On pourra comparer, pour le texte de la *Somme* originale, le premier, le troisième et le quatrième des extraits qui suivent avec les parties correspondantes du texte imprimé sous le titre de : *Le Mireour du Monde*. Manuscrit du XIVme siècle découvert... et reproduit... par Félix Chavannes, Lausanne, 1845 (tome IV des *Mémoires et documents publiés par la Soc. d'Histoire de la Suisse romande*).

extraits bien caractéristiques; au contraire, je les ai presque toujours pris au hasard[1]. C'est que, si la *Somme le Roi* diffère sensiblement de l'une à l'autre des parties qui la composent, on remarque dans chacune de ces parties considérée isolément une certaine monotonie, qui se fait sentir aussi bien dans le style que dans la façon de distribuer et d'exposer la matière. Ces extraits, outre qu'ils permettront au lecteur de se rendre un compte plus exact de la valeur littéraire et linguistique de notre traduction provençale, serviront aussi à l'avenir, en même temps que les extraits donnés par M. P. Meyer dans sa notice citée plus haut, à l'identification des mss. de la *Somme le Roi* dont le contenu n'a pas encore été exactement déterminé, et ils pourront donner en même temps une idée approximative de l'ensemble de l'ouvrage.

Bibl. Nat. fr. 1049, *fol.* 23 *d.*

Lo .viij. mandament es aquest : non diras fals testimoni contra ton pruesme. En aquest mandament nos veda nostre senhor que hom non menta, ni si perjuri, en jujament ni foras de jujament, per nozer ad autre, e que hom non diga mal d'autre per entendement de luy adefamar, ni de tolre sa gratia. E qui passa aquest mandament, pecca mortalment. Contra aquest mandament fan tug aquilh que maliosamens dizon detras persona aquo que non dirian son denant. Et apella si aquest peccat peccat de traction, de negar lo (fol. 24 *a*) ben d'autra persona que non sia lauzada, ni amada; o enterpretar, o girar lo ben en mal, o allevar lo mal en blasme que non es vers; o manifestar sos mals ad aquels que non lo sabon, e far magers sos mals que non son. Tot ayso es peccat de detraction o peccat

Bibl. Nat. fr. 959, *fol.* 5 *b.*

Le VIIIe commandement est : ne feras faulx tesmoing contre ton proisme, contre ton voisin, contre ton frere chrestien. En ce commandement nous deffent nostre Seigneur que on ne se parjure en jugement, ne hors jugement, pour nuire a aultruy; et que l'en ne die mal de aultruy par entendement de le diffamer, ne luy touldre sa grace et sa bonne renommee. Et qui passe se commandement, il peche mortellement. Contre se commendement font tous ceulx qui malicieusement disent mal de la personne (fol. 6 *a*) par derriere, et en cen qui (*lis.* que) ne luy diroint devant. Et s'apelle se pichié pichié de traïson, a mermer le bien de aultruy personne quelle qu'elle soit, louee ne amee, et entrepetrer a mal, et virer le bien en mal, et lever mal blasme qui n'est verité, et manifester et croistre ses maulx a ceulx qui

1. Chacun des « traités » qui forment la *Somme le Roi* (voy. ci-dessus p. 61, note 1) est représenté par un extrait, à l'exception du traité sur le Symbole des Apôtres dont l'importance est insignifiante.

d'azulazon. Portar lauzeras, lauzar[1] homo que fassa mal, ni lauzar sas malas costumas, o lauzar home del ben que non ha a part, o en sa presentia, tot (*lis.* presentia. Tot) ayso es portar fals testimoni.

ne le scevent, et faire plus grans que ilz ne sont. Tout cecy est pichié de traïson. Pichié d'aulacion est porter louanges : louer a aultruy qu'il face mal, et louer ses malles coustumes, et louer homme du bien ou il n'a part, ou en sa presence ou en son absence. Tout cecy est porter faulx tesmoing.

Bibl. Nat. fr. 1824, *fol.* 5 *d.* (Cf. Chavannes, *Mireour du Monde*, p. 9). Li. viij. commandemanz (fol. 6 *a*) est tex : Tu ne porteras mie faus tesmoins encontre ton proisme. En ce comandemant est deveé que l'on ne mente, ne ne se parjure, ne en jugemant ne hors jugemant, por nuire a autrui, et que l'on ne mesdie d'autrui en entencion de li empirier sa bone renommee, ou la grace que il ai; car ce est pechiez mortex. Et contre cest comandemant font ces qui mesdient des proudomes per derriers, a lor esciant, et per malice que l'on apele pechié de detracion; et ces ausi qui loent les mavais et les faiz (*lis.* fox) de lor mauvaistiez et de lor folies seues ou veues ou oïes, qui est pechiez (*b*) de adulation, ou de losange quant on (ne) le dit en lor presence, ou fauseté ou mençonge quant cil de qui l'on parole n'est presenz. Car touz itex sont faus tesmoins.

Bibl. Nat. fr. 1049, *fol.* 51 *d.*

Taverna es fons de peccatz; li taverna es escola del dyable, et es propriamens li gleya on sacrifian al dyable tut sieu discipol; aqui fa le dyables miracles aytals com li tanhon de far. En sancta gleya acostumat Dieus[2] de far e de mostrar sas vertutz e sos miracles : los orbs enlumenar, los contratz redreysar, rendre lo sentz als dessennatz e als mutz lo parlar, l'auzir als sortz. Mas le dyables fa tot lo contrari en la taverna. Cant le glotz (fol. 52 *a*) va a la taverna, el va totz dretz, e cant s'en torna, el non si pot tenir en pes. Aquel a perdut lo vezer e l'auzir, lo parlar e lo sentz e la razon

Bibl. Nat. fr. 959, *fol.* 29 *a.*

Taverne est fontaine de peichié; taverne est escolle de dyable, et est propement l'eglie ou sacrifient au dyable tous ses disciples; ycy fait le dyable tous ses miracles ytels comme il luy apartient de faire. En sainte esglise a Dieu acostumé de monstrer ses vertus (*b*) et ses miracles : les aveugles enluminer, les tors droit aller, aux enragés randre le sens et aux mués la parolle, aux sours le ouyr. Mès le dyable fait tout le contraire a la taverne. Quant la personne va a la taverne, il luy (*lis.* y) va tout droit, et quant il s'en torne, il ne se puet soubtenir sus ses piez; et ausi a

1. Au lieu de « detraction... lauzar » *lis.* « detraction. Peccat d'azulazon es portar lauzeras : lauzar. »

2. Le ms. 1745 porte : En sancta gleya *ha Dieus acostumatz*.

e la memoria. Aytals son li miracles que le dyables sap far. Las lessons que si leion en aquesta escola del dyable son : glotonias, licarias, jurar, perjurar, mentir, maldire de Dieu, renegar e desgrazir, dire de Dieu e de nostra Donna so que non deurian dire d'una vil ribauda, e trop d'autras manieras de peccatz. A la taverna s'aparelhan mesclas, bregas, e retracis e contencions e homicidas; aqui apren hom a emblar et a penre l'autruy. Li taverna es balma de layrons, et es castel e forsa del dyable per guerreiar Dieu e sos santz. E li tavernier que fan las tavernas e o sostenon son passonier de totz los peccatz e dels mals que lassi fan. Per (*b*) cert, qui lur dizia lur auzent tant d'antas de lur payre, o de lur mayre, o de lur molher, o de lur serventa cant els auzon dire de Dieu nostre payre tot poderos, e de la reyna de gloria e de totz los santz e las sanctas de paradis, ilh non o sufrerian aysi en pas.

perdu le vëoir et l'ouïr et le parler et le sens et la raison et la memoire. Itelz sont les miracles que le dyable scet faire. Les lisons qui se lisent en ceste escolle sont : gloutonnes (*lis.* gloutonnies), jurer, parjurer, mentir, maudire, renoier et desgracier, dire de Dieu et de la Vierge Marie ce que l'en ne deveroit dire d'une vi(el)le ribaude, et trop d'autres manieres de peichiés. A la taverne s'apareillent meslees et brigues et traïsons et contancions et homicides; ycy aprent on a rober et a prendre l'autruy. La taverne est carriere de larrons, et est chastel et fortresse du dyable pour guerroer Dieu et les sains et les saintes de paradis. Et les taverniers qui font les tavernes et les soustiennent sont personniers et coupables de tous les peichiés et de tous les maulx qui c'y font. Certainement, qui leur diroit en leur oyant autant de hontes de leur pere, ou de leur mere, ou de leurs fames, ou encore de leurs chamberieres comme ilz oyent dire de Dieu nostre pere et nostre seigneur tout puissant et de la royne de gloire et de tous les sains et saintes de paradis, ilz ne le souffreroient point.

Bibl. Nat. fr. 1824, *fol.* 39*c*. La taverne est l'escole au deable, ou sui desciple s'estuident, et sa propre chapele ou l'on fait son servise, et ou il fait ses miraicles tex come il afiert au deable. Au mostier suet Deux ses vertuz mostrer et ses miraicles faire : les avugles enluminer, les contraiz redracier, rendre le sent es forsennez, la parole (*d*) as muaz, l'oïe as sors. Mais li deables fait tot le contraire en la taverne; car quant li glotons vai en la taverne il i vai toz droiz, quant il revient il n'ai piez que le puissent soustenir ne porter; quant il i vai, il voit et ot et parole bien et entent, quant il revient il ai tot ce perdu comme cil qui n'a sens ne raison ne memoire. Tex sont les miraicles que li deables i fait, et quex leçons il i list. Toute ordure on i aprent : glotenie, lecherie, jurer, perjurer, mentir, renoier Deu, mesdire, mesconter, barater et trop d'autres menieres de pechiez. La sordent (fol. 40*a*) les tençons, les mellees, les homicides; la aprent on a embler et a prendre. La taverne est une fosse a larrons, et forteresce au deable por gar-

roier Deu et ses sains. Et cil qui les taverniers sostient (*lis.* sostienent) sont perçoniers de toz les pechiez qui sont faiz en lor tavernes. Et certes se on disoit ou fesoit autant de honte a lor pere, ou a lor mere, ou lor garçons come l'on fait a lor pere du ciel et a nostre dame et a ses sains, et as saintes de paradis, mout s'en corrouceroient, et autre consoil i metroient que il ne font.

Bibl. Nat. fr. 1049, *fol.* 63 *a.*

Bens de fortuna s'apellan petitz bens. Roda (*lis.* Dona) fortuna gira e regira tot jorn sa roda, e tol e dona sos bens, e torna aco desotz desus. Ayso son li veyre luzent que li fol mercadier compran per safir, o per margaridas, o per robins d'Orient. Ayso son joyas d'enfans, que Dieus nos dona per nos solassar (*b*) e per nostra amor atrayre assi; per so car Dieus sap ben que nos em coma enfans freols e tenres, e non podem ni sabem perseverar en sas amors si tot jorn non nos tira, e non nos tray assi am sos benificis. Ayso son li ben temporal d'aquest mont. Aytals bens cumenals dona Dieus cumenalmens a sos amix et assos enemix, e mays en dona trop a sos enemix que a sos amix. E si ayso fossan grans bens Jesu Crist agra deceuput si mezeys e sos amix; Jesu Crist elegi per si e per sos amix pauretat, humilitat e castitat e tota aspertat e mort e martiri en aquest segle, e lo mesprezament de totz los bens d'aquest mont.

Bibl. Nat. fr. 959, *fol.* 41 *b.*

Biens de fortune s'apellent [petis] biens. Dame fortune tourne et retorne tous jours sa roe, et toult et donne ses biens, et vire cen dessus desoubz. Ce sont les voirres luissans que les marchans achatent pour saphirs et pour marguerites, ou pour rubis d'Orient. Ce sont joyaux d'enffans que Dieu nous donne pour jouer et pour tirer nostre amour ad soy; pour cen que il scet bien que nous somes comme enffans foibles et tendres, et ne savons ne ne pouons perseverer en son amour se tous jours ne nous tire a soy en ses benefices. Ce sont les benefices temporels de ce monde qui sont fort petis biens, et itels biens communs donne Dieu a ses amis et a ses annemis, et plus en donne a ses annemis que a ses amis. Et [se] ce fussent grans biens, Jesu Crist a eslëu[1] depsëu soy mesmes et ses amis. Jesu Crist a eslëu pour soy et pour ses amis pouvreté, humilité et chasteté, et toute (fol. 42 *a*) aspreté et mort et martire en ce monde, et les mesprisemens de tous les biens de ce monde.

Bibl. Nat. fr. 1824, *fol.* 54 *d.* (Cf. Chavannes, p. 219.) Il apele les petiz biens les biens temporex, les biens de (*lis.* que) fortune a toute sa roe, qui torne sanz sejor, et tost et done et torne ce desus desouz. Ce sont les parretes de voirre luisanz que li musarz achetent por rubiz et por saphirs ou por esmeraudes; ce sont come jouelez a enfanz que Deux nos done por nos sola-

1. Au lieu de « a eslëu » *lis.* « averoit ».

cier et por nostre amor atraire; pour ce que il set que nos suimes foible et tendre (fol. 55*a*) et tenir ne poons les apres voies de povreté, d'angoisse et de mertire; si come font li bon chevalier Deu, qui le reigne du ciel prennent a force a (*lis.* et) conquierent per lor proesce. Dont ce ne sont ne grant bien, ne bien a droit; car [se] ce sont verai bien a droit, dont fu fox li fiz Deu Jesu Crist qui eslut povreté et honte et aspresce, et refusa joie, honors et richeces.

Bibl. Nat. fr. 1049, *fol.* 80*a*.

Adveniat regnum(b)tuum. Ayso es la .II. peticion del pater noster, en que nos pregam e demandam a Dieu son regne que venga a nos. Jesu Crist dis en l'avangeli assos discipols : *Regnum Dei intra vos est*, le regne de Dieu es aras entre vos. Entent com ayso si pot far. Car (*lis.* Quant) Dieus dona a persona .I. gracia que es apellada esperit d'entendement el cor, aysi com le solelhs osta las tenebras e las escurzitatz de la nueg, e seca e gasta las vapors e las neblas que troba lo matin; aysi osta e seca e gasta esperit d'entendement totas escurzitatz del cor, e li mostra totz sos peccatz e sos falhimens. E tals cuja esser purs e netz de peccatz que si troba amb aquest lum tot cubert de pols et de lageas, aysi com la raya del solelh intra dedins la mayzon e dona vezer claramens la pols e las lagezas que son dedins. Apres li mostra non tant solamens so que es dedins el cor, et en la consciencia, mas tot aco (*c*) que es desotz, so es en la val d'enfern, e aco que es per desus, so es amont el cel, e so que es entorn luy, totas las bellas creaturas que totas lauzan Dieu, e nos fan aysi .I. clar testimoni que Dieus es poderos, e savis e bons e bels e dous e de bon ayre. E cant plus clar conoys las creaturas e plus clar connoys Dieu, e mays lo dezira vezer, e connoys clar en si mezeys que non

Blbl. Nat. fr. 959, *fol.* 57*b*.

Adveniat regnum tuum. C'est la seconde peticion de la pater noster, en quoy nous prions et demandons a Dieu son royaume, qu'il viegne a nous et soit a nous. Jesu Crist dit en l'evangille a ses disciples : *Regnum Dei intra vos est*, le royaume de Dieu est entre vos. Entent comment cecy ce puet faire. Quant Dieu donne a personne une grace qui est apellé esperit d'entendement au cuer, ainsi que s (*lis.* le) souleil oste les tenebres et les obscurtés de la nuyt, et seche et gaste les vapeurs et les bruynes qu'il trouve le matin; ainsi oste et gaste et seche l'esperit d'entendement toutes tenebres, et toute obscurté de cuer et luy monstre tous ses pichiés et ses defaillemens. Et tel cuide estre pur et net de pichiés qui se treuve en este (*lis.* ceste) lumiere tout couvert de pouldre et d'ordure, ainsi comme la raie du soullail entre dedens la maison et donne clarté a vëoir la pouldre et l'ordure qui est dedens. Après luy monstre non tant seullement ce qui est dedans au cueur et en la conscience, mès tout cen qui est par dessus (*lis.* dessous), c'est au val d'enfer, et cen qui est par dessus, c'est amoult (*lis.* amont) au ciel, et cen qui est entour il, c'est toutes les belles creatures qui toutes louent Dieu et nous font ung cler tesmoignage comme Dieu est poissant et saiges et bons et bel et

es dignes ni aparelhatz de Dieu vezer. Et adonx s'escalfa aquel bon cor lial, e yrays si an si mezeys, e pren son pic e sa pala, e comensa a cavar son cor et intrar dedins sa consciencia. Et atroba en si tantz peccatz de colpas e de vicis e de lagezas, e tantas torbacions de follas curas e de vans pensamens e de malvayas volontatz qu'il si yrays e si trebalha, e pren .I. mal talent contra si mezeys e comensa a purgar son cor e deneiar sa consciencia a daveras, e osta (*d*) las escurdatz del bel miral de Dieu, so es de s'arma en que Dieus si vol mirar, e vezer sa bella semblansa may que en tot lo cel. Et ayso si fa tot en pleniera e en pura confession.

doulx et debonnaire. Et quant plus (fol. 53 *a*) cler cougnoist les creatures et plus cler cougnoist Dieu et plus le desire a vëo[i]r, et cougnoistre (*lis.* cougnoist) en soy mesmes qui (*lis.* que) n'est digne ne apareilliés de Dieu vëoir. Et adonc l'eschaufe (*lis.* s'eschaufe) se bon cuer et loyal, et se courouce en soy mesmes et prent son pic et sa pelle et comence a fouir et caver son cuer et entre dedens sa conscience, et trouve en soy tant de pichiés et de coulpes et de vices et d'ordures et de turbacions et de folles cures et de vains pensemens et de mauvaises voulentés qu'il s'en courouce et s'en deult; et prent luy ung maltalent encontre soy mesmes et commence a purgier son cuer et nestoier sa conscience a bon escient, et oster les obscurtés du bel miroer de Dieu, c'est de son arme, en quoy Dieu se veult mirer et vëoir sa belle semblance plus que en tout le ciel. Et cecy se fait tout en planiere confession.

Ms. Bibl. Nat., 1824, *fol.* 76*b*. (Cf. Chavannes, pp. 263-264). *Adveniat regnum tuum.* C'est la seconde peticion de la patrenostre, ou nos prions que le reigne Deu veigne a nos et soit dedanz nos. Nostre sires dit en l'evangile a ses deciples : le reigne Deu est jai dedanz vos. Or enten bien comment ce puet estre. Quant Deux done une grace que on apele esperit (*c*) d'entendement ou cuer, ausi con li solauz oste les tenebres de la nuit et gaste les nues et le bruit[1] du matin, ausi gaste cis esperiz toutes les tenebres du cuer et li moustre ses pechiez et ses defauz, si que cil qui cuidoit estre toz nez trueve lors tant de defautes et de puties et de poudre sanz nombre, ausi con li rais du soloil moustre les puties et les poudretes qui sont aval la maison. Après il remoustre d'autre part ne mie sanz plus ce qui est dedanz lui, mès ce qui est desoz lui en enfer, et ce qui est desor lui ou ciel, ce que est environ lui, toutes les (*d*) beles creatures que toutes li loent Deu et li tesmoignent come Deux est hons (*lis.* bons) et poissanz, saiges, beaux, granz, debonaires et douz et [com plus voit cler les creatures et] plus est desirranz de lui meismes vëoir; mais il voit que il n'est pas purs, ne dignes a lui vëoir. Adonques

1. Au lieu de « bruit » le ms. 943 porte « bruillaz ».

s'eschaufe li bons cuers loiaus et se corroce a lui meismes; lors prent son pic et sa pele et comance a foir et a miner et entrer en ce cuer la dedanz, et i trueve tant de pechiez et de vices et de defautes, tant de poudres, de turbations et de cures et de pensees et de mauvaises volentez (fol. 77 *a*) que il se corrouce et dole et prent .I. matalant a soi meismes si que il comence son cuer a natoier a certes et a geter hors totes ces ordures qui li toilloient la veue Deu en lui; et ce la pele de veraie confession [1].

Bibl. Nat. fr. 1049, *fol.* 91 *a*.

Sancta paor es lo premier don del sant Esperit que gieta foras de l'arma tot peccat, mas plus propriamens peccat d'erguelh, e planta en son luoc vertut d'umilitat. Et entent ben aquesta se[m]blansa : tota persona que es en peccat mortal es semblans a ribaut que es ubris en la taverna, que ha jugat tot cant (*b*) ha, e es paures e nus, que res del mont non li es remazut; e non s'en sent, ni s'en planh, ni s'en apercep, mas que canta e gaba e cuja esser grans senhes. Mas cant el a dormit que la forsa del vin es degerida en son cors e ben pauza, el retorna assi mezeys e sent lo mal e conoys sa follia, e adonx planh son dampnage. Ayso es lo premier ben que fa lo sant Esperit al peccador, cant lo vezita e li rent son sens essa memoria e lo fa recuhir (*lis.* reculhir) am si mezeys que si conoys essavertis can grans bens a perdut et en cant pauretat es vengutz per son peccat. Con fes lo filh d'un gran senhor, que gastet e despendet tot son heretage en glotonias e en ribaudias, e pueys si fes pastres de porx anb un pages.

Bibl. Nat. fr. 959, *fol.* 67 *a*.

Sainte paour est le premier don du saint Esperit qui gitte hors de l'arme tout pichié, mès plus propement peichié d'orguiel, est (*lis.* et) plante en son lieu vertu de humilité. Entent bien ceste semblance : toute personne qui est en peiché mortel est semblant au ribaut qui est yure, et est en la tamere (*lis.* taverne) et a perdu tout quant qu'il a et est pouvre et nu, que rien du monde ne luy est demouré, et ne le sent, ne ne s'en plaint ne s'en apersoit, mès chante et joue et rit et cuide estre grant saigneur. Mais quant il a dormy il retorne a soy mesmes et sent son mal et cougnoist sa follie, et adonc plaint son domaige. Cecy est le premier bien que le saint Esperit fait au pecheur, quant le visite et luy rent son sens et sa memoire, et le fait recuillir en soy mesmes, et sen[t] son mal qu'il se cougnoist et s'avertist que tant grans biens a perdus et en tant grant pouvreté est venu par son peiché. Comme [fist] le filz d'ung grant seigneur qui gasta et despandit tout sonheritaige en glotonnies et ribaudies, et puis se fist gardeur de pors.

Bibl. Nat. fr. 1824, *fol.* 91 *d*. Li dons de paour est li premiers des dons qui giete hors toz les pechiez dou cuer, con nos avons dit devant; mais propremant il estrepe la racine d'orguil et i plante en son lieu la vertu d'umilité. Or regarde et entent bien comant li pechierres qui dort en pechié mortel est

1. Ms. 943 : et ce *fait il a* la pele de vraie confession.

ausi con li ribauz yvres qui a tout perdu en la taverne et est si nuz et si povres que il n'ai riens, mais point ne le sent, ne point ne se plaint, ainz cuide (fol. 92*a*) estre mout granz sires; mais come il ai dormi et il revient a soi adonc sent il son mal et conoist et plaint son domaige. C'est li premiers biens que li Sainz Esperiz fait au pechaour quant il le visite; car il li rent son sent et sa memoire et le ramoinne a soi, si que il se conoist et se revertist quex biens il a perdu et en quele povreté il est chëuz por son pechié, con fist li fiz au proudome qui son heritaige gaste (*lis.* gasta) et despendi en ribaudies tant que il li covint mener les porceaux paistre.

II

La rédaction B est conservée dans les mss. de la Laurentienne de Florence *Ashb. 105a*, fol. 82-93 et *Ashb. 105b*, fol. 51-54. Ces deux mss., ou plutôt ces deux volumes d'un seul et même ms., remontent au milieu du XIVe siècle, et ont été minutieusement décrits par M. Paul Meyer, qui a donné de précieux extraits des différents textes provençaux qu'ils contiennent[1]. Le texte de Florence ne comprend pas la *Somme* tout entière, mais seulement celle des différentes parties de cet ouvrage qui traite du *Pater*. Faut-il conclure de là que ce qui nous a été conservé n'est en réalité qu'un fragment d'une traduction de la *Somme* autrefois complète et qui se serait perdue sans laisser d'autres traces? ou faut-il croire, au contraire, que notre texte a toujours existé à part et tel qu'il nous est parvenu? Nous savons positivement[2] que plusieurs des parties qui composent la *Somme* française ont été détachées de bonne heure du cadre dans lequel elles avaient été assez maladroitement placées par le compilateur de l'ouvrage, et ont vécu d'une vie indépendante. M. Paul Meyer a même signalé[3] un texte français du *Pater* copié à part comme traité distinct, et l'on pourrait être tenté de considérer notre rédaction B comme une traduction de ce texte; mais celui-ci appartient à la catégorie des mss. français qui dérivent du texte original de la *Somme*, tandis que la traduction provençale qui nous occupe se rattache de plus ou

1. Voy. *Romania*, XIV, pp. 485-548. Pour le texte provençal qui nous occupe ici, voy. pp. 532-533.

2. Voyez la *Notice* de M. Paul Meyer citée plus haut, p. 69.

3. Voy. *Bulletin de la Soc. des anc. textes français*, 1881, p. 48.

moins près, comme je l'ai dit plus haut et comme je le prouverai tout à l'heure, à la rédaction provençale complète.

Les extraits que M. Paul Meyer a donnés du *Pater* du ms. Ashburnham sont si courts qu'ils ne pourraient servir à eux seuls à déterminer nettement la place qui doit être assignée à notre texte parmi les autres rédactions provençales; M. Pio Rajna a eu la grande obligeance de transcrire pour moi du ms. Ashburnham des extraits plus étendus, qui, je l'espère, suffiront amplement. De ces extraits il ressort que, comme je l'ai dit plus haut, la rédaction provençale B se rattache non pas au texte ordinaire et original de la *Somme*, mais au remaniement représenté par la rédaction provençale complète. Le passage suivant ne laissera plus aucun doute à ce sujet.

B. N. fr. 1824, *fol.* 70*b*.

Certes cis premiers moz que tu diz, se il est bien entenduz et porsuiz, te donra tote ta querelle. Car sainz Bernars si dit que l'oroison qui comence par le douz non du pere nos done esperance d'empetrer totes noz proieres. Cis douz moz peres qui fait dou tot le remenant et (*lis.* te) moustre ce que tu doiz croire, et te semont a ce que tu doiz faire; et ces II. choses sauvent l'ome, car (ms. 943 quant) il croit bien et a (c) droit et il fait après ce que il doit. Quant tu l'apeles pere tu conois que il est sires de l'ostel, c'est du ciel et de la terre, et cheveteins et comencemenz de (*lis.* et) fontainne dont toute creature et tuit li bien viennent; et aussi

Ashb. 105*a*, *fol.* 83*a*.

Car lo premier mot del pater noster que tu dizes te ensenha, se iest ben entendut, que el ti donara tot(z) lo plagh, e tota la demanda es per tu. Car so dis sant Bernart que la oracion que comenssa per lo dous nom del payre nos met en esperanssa d'empetra[r] tot cant nos demantdam per aquest dous nom. [Aquest dous nom] es payre et es tant dous que totz quant ves apres e fay dous, et hadoucezis tot cant es; e nos mostra que devem creyre ni far. Et en aysso esta totz cant nos fay mestier assalut nostra, et aysso es la cauza cant hom cre so que deu creyre e fa(r) tot[z] so que deu far, et aysso devon esser obras segon la fe. En so que nos l'apellam payre, nos

B. N. fr. 1049, *fol.* 75 *b*.

Lo premier motz que tu dizes el pater noster, si es ben entendutz, ti donara lo playt, e tota la demanda sera per tu. Car sa dis sant Bernart que la oracio que comensa per lo dous nom del payre nostre nos met en esperansa d'empetrar tot cant nos demandam. Aquest dous nom payre es tant dous que tot aco que ven apres fa dous, e adoucezis tot cant es; e mostra nos que devem creyre e que devem far. E en ayso es tot cant fa mestier a salvar, cant hom cres so que deu creyre, e fa so que deu far, so es obras segon la fe. En so que nos [l']apellam payre nos confessam e conoysem qu'el es senhes de l'ostal, so es del cel, e caps e co-

(ms. 943 ensi) reconois tu sa puissance. Après puis qu'il est peres, il est ordonerres et governerres et porvoierres de sa mesnie et nommeement de ses enfanz, car (*lis.* c'est) des homes que il meismes ai criez et faiz a son semblant.

cofessam e conoyssem que el es senhers de tot(z) l'ostal, so es del sel e de la terra, et es cap e comenssament de tota creatura, e que tot ben venon d'el et hatressi reconoycem som poder. Doncs pueys quez el es payres e guovernayres de l'ostal e provezis a tota sa maynada e nomnadament a .I. cascun dessos henfans; car sos henfans podon esser ditz totz los homes.

mensamens e fons de totas creaturas, e que tut ben venon de luy, e reconoysem son poder. Donx pos qu'el es payres (*c*) e es governayres e adordenayres de l'ostal, et ha a provezir a tota sa maynada, e nompnadamens ad .I. cascun de sos enfantz; sieu enfant podon esser dig tut li home que Dieus a fag assa senblansa.

On remarque cependant, dans l'extrait qui précède, quelques cas où le texte du ms. Ashburnham est d'accord avec le texte original de la *Somme* et s'écarte de celui de la rédaction provençale A; mais cela n'a pas lieu de nous embarrasser : notre rédaction du *Pater* aura été faite sur un ms. provençal qui n'était pas absolument identique aux mss. qui nous sont parvenus, mais qui, au contraire, avait conservé sur certains points la leçon du texte original de la *Somme*, tandis que cette leçon s'était altérée dans d'autres mss. D'ailleurs ces coïncidences du ms. Ashburnham avec ceux de la *Somme* originale sont peu importantes; la moins insignifiante est celle qui se rapporte aux mots du ms. Ashburnham (vers la fin de l'extrait) « so es del sel e de la terra » auxquels correspondent dans la *Somme* originale les mots « c'est du ciel et de la terre », tandis que le ms. 1049 porte seulement « so es del cel ». Il est évident que les mots « e de la terra » appartenaient déjà au texte primitif, et qu'ils ont été omis par le copiste d'un ms. dont dérivent les mss. qui nous ont conservé la rédaction provençale complète. M. Paul Meyer a déjà fait remarquer que les deux textes provençaux présentent des différences très profondes, et il a cité le passage de la traduction provençale complète correspondant à l'extrait qu'il donnait du ms. Ashburnham. Je ferai cependant observer que ces différences sont loin d'être partout aussi sensibles que dans le passage rapporté par M. Paul Meyer : autant que la brièveté relative des extraits que

je possède du ms. Ashburnham m'a permis de m'en assurer, elles consistent pour la plupart en additions peu intéressantes intercalées dans le texte de notre traduction du *Pater*, et n'ajoutant presque jamais rien au sens. Voici d'ailleurs, à titre d'exemple, un court passage tel qu'il se présente dans l'une et l'autre des deux traductions provençales.

Ashb. 105 *a*, *fol.* 91 *a*.

Aysso son las tres premieyras peticion[s] del pater noster las cals son las plus autas e las plus dignas que puecca hom far a Dieu nostre bon payre. Et en la premieyra demandam lo don de savieza; en la seguonda lo don d'entendement; en la ters a lo don de conscelh en ayssi cant es desus mostrat. Car nos querem a Dieu aquestas cauzas per so que nos siam (*lis.* sian)[1] perfieghamens donadas e conplidas en haquesta vida mortal; et atressi que mostrem a nostre bon payre celestial nostres cars deziries lo cals son e devon esser que aquestas tres peticions nos sian complidas en la vida perdurabla. En las quatre peticions que venon apres parlarem d'autre lenguage en aysso cant nos diszem apertamens a nostre bon payre : dona nos, perdona nos, garda nos, deglievra nos. Car aquestas quatre peticions nos fan mestier en haquesta vida mortal, et es nos necesari que lo bon payre las nos done.

B. N. fr. 1049, *fol.* 81 *b*.

So son las .III. premieras peticions del pater noster que son las plus autas e las plus dignas. En la premiera demandam nos lo don de savieza, en la II[a] lo don d'entendement, en la .III. lo don de conselh, aysi com es desus mostrat. Nos non querem a Dieu aquestas cauzas per so que nos siam (*lis.* sian)[1] en aquest segle perfiechamens donadas e complidas en aquesta vida mortal, mas que mostram a nostre bon payre celestial nostres cars diziries que son e devon esser que aquestas .III. peticions nos sian complidas en la vida perdurabla. En las .IIII. peticions que venon apres parlarem com .I. autre lengage, car nos dizem apertamens a nostre bon (fol. 81 *c*) payre : dona nos, perdona nos, garda nos. Car aquestas .IIII. peticions nos fan mestier en aquesta vida mortal, et es nos gran necessitat que le bons payres las nos doni.

Les additions du ms. Ashb. du genre de celle qu'offre l'extrait qu'on vient de lire (lignes 3-5 : *que puecca hom far a*

1. On aurait tort de vouloir tirer la moindre des conclusions du fait que l'une et l'autre des deux versions provençales ont ici *siam* au lieu de *sian*. La faute peut fort bien avoir été commise indépendamment par deux copistes différents; elle est toute naturelle et, pour ainsi dire, dans la nature des choses. Quelques lignes plus loin c'est le tour du copiste du ms. 959 qui, par une erreur absolument identique, écrit *soiens* au lieu de *soient*.

Dieu nostre bon payre) ne nous renseignent pas sur la question de savoir si notre rédaction dérive directement de la rédaction provençale complète, car ces additions peuvent avoir été faites aussi bien sur un texte français que sur un texte provençal. En revanche on pourrait conclure avec assez de vraisemblance que les deux versions provençales ont été faites indépendamment l'une de l'autre sur le remaniement français dont nous avons conjecturé plus haut l'existence en partant du fait que, huit fois en quelques lignes, une même expression se rencontre sous une forme différente dans les deux textes provençaux (*aysso*=*so*; *las cals*=*que; demandam*=*demandam nos; en ayssi cant*=*aysi com*; *lo cals*=*que*; *d'autre lenguage*=*com .i. autre lengage*; *en aysso cant*=*car; es nos necesari*=*es nos gran necessitat*); mais cette conclusion resterait douteuse, la chose pouvant aussi, à la rigueur, s'expliquer autrement. Il est donc préférable d'admettre que l'auteur de la rédaction B a exécuté son travail sur un exemplaire de la rédaction A[1]. Cet exemplaire ne répondait exactement, il est vrai, à aucun des trois manuscrits de la même rédaction qui nous sont parvenus. Le texte de la phrase qui, dans le ms. 1049, commence par les mots (extrait ci-dessus ligne 7) : « nos non querem... », est corrompu aussi bien dans le ms. 959 que dans le ms. Ashb.; dans la *Somme* originale il y a :

Ms. B. N. fr. 1824, fol. 77*d*. Ces .III. choses nos ne requerons mie por ce que nos les aions en ceste vie mortel parfaitement, mais nos monstrons a nostre pere noz desirriers qui sont, ou doivent estre, a ce que ces .III. proieres soient en nos faites et acomplies en la vie perdurable.

La traduction provençale complète a seule conservé la leçon originale de la *Somme* française.

Voici un autre exemple qui me semble encore plus caractéristique que le précédent. Ici c'est le texte du ms. Ashb. qui a

---

1. Je ne m'arrête pas à l'hypothèse d'après laquelle la rédaction *A* dériverait de notre rédaction *B*, et qui supposerait que celle-ci aurait été autrefois complète. Toutes les fois que les deux textes provençaux s'écartent l'un de l'autre, et que le passage correspondant se retrouve dans la *Somme* originale, on remarque que la rédaction A est d'accord avec cette dernière, tandis que la rédaction B en diffère. La filiation suivante : *Somme originale* > *rédaction B* > *rédaction A* est donc inadmissible.

conservé la leçon originale, tandis que les mss. de la rédaction A, aussi bien que le ms. 959, présentent un texte altéré. On lit dans le ms. 1049 (fol. 75 *a*) les mots suivants : « Dieus le payres nos eysauzis totz an gran pietat et an breus paraulas cant nos lo pregam de bon cor. » Le ms. 959 porte (fol. 53 *a*) : «... Dieu le pere nous essauce toust et en grant pitié et en briefves parolles quant nous le prions de bon cuer. » Enfin voici le texte du ms. Ashburnham : « ...Dieu lo payre nos iyssauzi tost et am gran pietat cant nos lo preguam de bon cor e devotamens amb aquestas breus paraulas. » (Ms. Ashb. 105 *a*, fol. 82 *b*.) Le contexte montre que la bonne leçon est celle du ms. Ashburnham. Le copiste d'un ms. a transposé les mots « et an breus paraulas », et c'est de ce ms. ainsi altéré que dérivent les mss. conservés de la rédaction A, et que dérivait celui sur lequel a été faite la traduction française du ms. 959.

III

La troisième des rédactions provençales de la *Somme le Roi* n'est conservée, comme la précédente, que dans un seul ms., le ms. d'Oxford Douce 162, lequel est du xve siècle. Je n'ai pas à ma disposition le texte complet de ce ms.; mais les extraits qu'en a donnés M. Paul Meyer[1] sont d'une longueur raisonnable, et comprennent, outre le début de l'ouvrage, la table des matières et le chapitre intitulé « del pechat de glotonia ». Dans ses *Documents manuscrits*, p. 163, M. Paul Meyer appelle le texte du ms. Douce 162 « un extrait du Traité des Vices et des Vertus[2] » et dans sa notice citée plus haut[3] il le qualifie (p. 70, note 2) de « traité des sept péchés mortels ». Toutefois il faut compléter ces désignations en disant que le texte du ms. Douce n'est pas un « extrait » pur et simple de la *Somme*, et que d'autre part il contient autre chose encore que le *Traité des sept péchés mortels*. En effet, la table des matières publiée par M. Paul Meyer montre que l'auteur du texte de notre rédaction C, outre

1. Voy. ci-dessus p. 56, note 4.

2. *Traité des Vices et des Vertus* est le titre que porte la *Somme le Roi* dans un certain nombre de manuscrits.

3. Voy. ci-dessus, p. 56, note 1.

qu'il s'est approprié plus ou moins complètement le traité des sept péchés mortels de la *Somme*, a fait des emprunts à deux autres parties de cet ouvrage, au traité des sept dons du Saint Esprit, et à celui qui est intitulé l'*Art de bien mourir*. De ce dernier, il est vrai, il n'a pris que quelques chapitres (ms. Douce, fol. 79-85), mais les emprunts faits au traité des dons du Saint Esprit sont beaucoup plus considérables[1]. Par contre, notre rédaction n'a rien conservé de l'*Exposition des dix commandements* du *Symbole des Apôtres* et du *Pater*. Voilà pour le fond; quant à la forme, le chapitre « de glotonia », publié en entier par M. P. Meyer, prouve qu'en tout cas elle diffère très sensiblement de celle des textes de toutes les rédactions connues : dans ce chapitre on remarque des parties qui font défaut aux autres rédactions, tandis que certaines parties appartenant aux autres rédactions y manquent, et il est permis de croire qu'il en est de même pour les chapitres de l'ouvrage qui n'ont pas été publiés. D'après M. P. Meyer[2] notre texte provençal aurait « très vraisemblablement » été traduit, non pas de la rédaction ordinaire de la *Somme*, mais de celle qu'il appelle lui-même le *Nouveau Miroir*[3]. Cette opinion ne nous semble guère soutenable. En effet, autant qu'on en peut juger par la table des matières du ms. Douce (en comparant l'espace consacré à chaque article de cette table d'une part dans le texte du ms. Douce lui-même et

---

1. Quelques-unes des rubriques du ms. Douce sont assez difficiles à identifier avec les parties correspondantes de la *Somme*, d'autant plus que, pour les chapitres empruntés au traité des sept dons du Saint Esprit, l'auteur n'a pas toujours conservé l'ordre des matières de l'original. C'est ainsi que, pour ne citer qu'un exemple, le chapitre sur la confession précède dans la *Somme* celui qui traite des « sept œuvres de miséricorde », tandis que c'est l'inverse qui a lieu dans le texte du ms. Douce. Il me semble que la dernière partie de la table imprimée par M. Paul Meyer (du fol. 85 à la fin) n'a rien à faire avec ce qui précède, et se rapporte à un ouvrage indépendant, car il est impossible de l'identifier avec quelque partie de la *Somme* que ce soit.

2. Voy. *Bulletin de la Société des anc. textes français*, 1892, p. 70, note 2.

3. Ce *Nouveau Miroir* est le texte imprimé par Chavannes (voy. ci-dessus, p. 66, note 3), d'après un ms. présentant de nombreuses lacunes, et incomplet de la dernière partie, c'est-à-dire d'à peu près la moitié de l'ouvrage complet. Le *Nouveau Miroir* ne se distingue de la *Somme* proprement dite que pour la partie qui traite des sept péchés mortels; pour tout le reste les deux rédactions sont absolument identiques.

d'autre part dans chacune des deux rédactions françaises), il semble que le texte de ce ms. soit dérivé de la *Somme* proprement dite et non pas du *Miroir*; d'autre part, la comparaison des extraits que nous possédons du ms. Douce avec les parties correspondantes du *Miroir* ne fournit aucun argument favorable à l'opinion de M. Paul Meyer. En réalité, notre texte provençal ne dérive pas du *Miroir*, mais bien de la *Somme*; non pas, il est vrai, du texte français de la *Somme* proprement dite, mais de celui du remaniement qui s'est conservé, comme nous l'avons vu, dans la rédaction provençale complète[1]. C'est ce que prouve de la façon la plus incontestable l'extrait qui suit :

Bibl. Nat. fr. 1049, *fol.* 48*c*. Dieus comanda dejunis e abstinencias, e le ventres comanda que hom mangi pro(n) e de pas; e Dieus comanda matin levar, el ventre dis : « Trop suy plens, a dormir mi coven per miels degerir mon condug. » E pueys cant s'es levatz can tart que sia, enans que diga sas oracions ni sas matinas el pensa de son ventre, e demanda : « Que poyrem huey manjar? poyrem ren manjar de sazon? » Et après remembra « Que fort (*d*) fon bons le vins d'anueg, poyrem en trobar d'aytal o de melhor. Li testa m'a dolgut anueg; ja non seray ad ayze troque aia begut. » Aquest peccat mena home a tota pauretat, et a tota vergonha; premieramens lo fa glot et hubriac, et après jugador e luxurios e degastayre, mal despendeyre del sieu, e pueys vendre sa heretat et endeutar. E pueys esdeven ribautz e layres e malfadatz e homicida e justiziatz, et (*lis*. o es) el mezeys que si dezespera, essi aucis e si destruy. Aytal escot fa soven pagar le dyables del servizi del ventre.

Douce 162, *fol. 46*. (P. Meyer, *op. cit.*, p. 267.)

Dious comanda dejunis e abstinensas, e lo ventre comanda que om minge pro e que hom se umpla be; Dious comanda matti levar, e lo ventre di : « Trop soy ples car trop sopiey arcer, e cove me a dormir e a pauzar. » Apres, quant s'es levat ben tart abans que diga sas horas ni fassa re de be, el pessa de son ventre puden e di : « Que poyrem huey mingar ni trobar de bona sabor ? » E apres el di :

B. N. fr. 1824, *fol* 35 *a* :

Deux li comande a jeuner, li ventres dit : « Non feras, ainz maingeras (*b*) longuement et a trait. » Deux li comande matin lever, son ventre li dist : « Non feras; je sui trop plains, dormir m'estuet; li mostiers n'est pais lievres, il m'atendra bien. » Et quant il se lieve, si comance ses matines et ses proieres et dit : « Dex, que maingerons nos hui? trovera l'on chose qui vaille? » Après ces matines vienent

1. J'écarte l'hypothèse très douteuse, mais possible en somme, d'après laquelle la rédaction C dériverait de la traduction provençale complète dont nous pouvons conjecturer l'existence (voy. ci-dessus p. 74) et dont le traité du *Pater* de la rédaction *B* ne serait qu'un fragment.

« Mot era bos lo vis d'arcer; poyrem ne ades aver, car la testa me fay gran mal, e ja no seray garit troque n'aya begut de tot pur. » Aquest pecat mena home a tota paupertat e a tota vergonha, car premieyramen lo fay glot e lo fay tot jorn youre; apres lo fay jogar e luxuriar e degastar (fol. 46 *b*) mal e despendre lo seu; en apres lo fay endeptar e vendre tot quant a, e pueysch endeve ribaut e vay vendre sa mealha a la taverna; e car non a que despendre com solia, endeve layro e arcabot e malfaytor e homicida, e pueys es justiziat e pendut; e aytals escotz fay pagar lo dyable als amixs de lor ventre.

les laudes, et dit : « Deux, come eumes bon vin ersoir, et bones viandes! » Après si plore ses pechiez et dit : « Lais, je ai esté ennuit morz; trop fu forz cest vins d'ersoir, la teste me duet; jai ne serai a aise s'aurai beu. « Ci ai mauvais Deu; cist vices (*c*) moinne home mout a honte, car primes il devient taverniers, puis jue es dez, puis vent le suen, puis devient ribauz, holiers et puis le pent on. C'est li escot que il en paie sovant.

IV

Il me reste à examiner le texte du ms. B. N. fr. 1747, qui, comme je l'ai dit plus haut, présente certaines ressemblances avec les textes de la *Somme le Roi*, afin de déterminer si nous sommes en présence d'un dérivé plus ou moins direct de cet ouvrage, ou si ces ressemblances s'expliquent d'une autre façon. Les bibliographes Quétif et Échard, et après eux F. Lajard[1], ont cru voir dans le petit traité du ms. B. N. 1747 une traduction catalane de la *Somme le Roi*. Bien à tort, évidemment; car, d'abord, la langue dans laquelle est écrit notre texte est manifestement le provençal et non pas le catalan; ensuite un simple coup d'œil montre que le traité en question, qui ne comprend pas dix feuillets du ms. dans lequel il se trouve, ne saurait être en aucune façon une traduction proprement dite de la *Somme*, laquelle est quinze ou vingt fois plus étendue. Les deux textes n'ont en somme de commun qu'une partie du cadre qui, dans la *Somme*, relie les uns aux autres les différents traités dont se compose l'ouvrage. Celui-ci n'a pas été composé d'un seul jet par un auteur unique; il n'est, au contraire, que l'assemblage assez factice d'ouvrages, au moins en partie, indépendants à

1. Voy. *Histoire littéraire*, t. XIX, p. 401.

l'origine les uns des autres. Le compilateur auquel la *Somme* doit sa forme définitive a cherché à donner à sa compilation un peu de cohésion en rattachant à chacune des sept demandes du *Pater* l'un des sept péchés mortels, l'un des sept dons du Saint Esprit, l'une des sept vertus et l'une des sept béatitudes. Cependant il n'est pas allé jusqu'au bout dans cette voie, mais, conservant telle quelle l'exposition du *Pater*, ainsi que le traité des sept péchés mortels et celui des sept dons du Saint Esprit, il s'est contenté d'esquisser à différents endroits le rapprochement que je viens d'indiquer. C'est ce rapprochement, esquissé seulement dans la *Somme*, que l'on retrouve sous une forme un peu plus développée dans la première partie du texte du ms. 1747. J'ai pensé moi-même un moment que l'auteur du texte provençal l'avait emprunté au texte français, mais je n'ai pas tardé à revenir de cette idée, ayant retrouvé la source commune des deux textes. Cette source est l'opuscule attribué à Hugues de Saint-Victor et intitulé *De quinque septenis*. L'auteur du texte provençal y a certainement puisé directement; quant à l'auteur de la *Somme*, il pourrait bien ne l'avoir connu que d'une façon indirecte. Le texte provençal commence par ces mots :

B. N. fr. 1747, fol. 9 a : Saber pot per aquest romans qui non o sap, e qui lati non entent, cal sunt li set pechat principal c'om apela criminals; e cals sunt las set peticios, so es requeremens c'om fai a Deu encontra; e apres cal sunt li set do de Saint Esperit, e las set vertuz e las set bonauretaz.

Suit l'énumération des sept péchés mortels, des sept « pétitions » du *Pater*, etc., d'après le texte latin (Migne, CLXXV, 405); puis, après quelques considérations sur les péchés mortels, les « quinque septena » proprement dits rattachés au *Pater* selon le principe suivant :

(*B. N.* 1747, *fol. 9 b.*)

Li pechat sunt ensament cum langors d'arma d'ome, e hom lo malaptes, e Deus lo metges, e il sei (*lis.* set) do li medicina (fol. 9 *c*), e las vertuz li sandaz, e las bonauretaz lo rais de la sandat e de l'estorsement del mal.

[Migne, CLXXV, 405.]

Haec ita primo loco distingue, ut intelligas ipsa vitia quasi quosdam animae languores, sive vulnera interioris hominis; ipsum vero hominem, quasi aegrotum; medicum, Deum; dona sancti Spiritus, antidotum; virtutes, sanitatem; beatitudines, felicitatis gaudium.

Ce qui suit dans le ms. 1747 est presque littéralement traduit du texte latin, comme le montre le passage suivant que je prends au hasard :

B. N. fr. 1747, *fol.* 11 *d.*

Li sexta peticios es contra gola, cant hom di : *Et ne nos inducas in temptationem*, Paire, no nos aduias en temtatio, so es : no suffras que nos i veigniam. Aisso es li (fol. 12 *a.*) temtacios per que li fragilitaz de la charn e l'enlassamens s'esforsa soendeirament de nos tirar e traire en sobreira de manjar. E aisso fai en home movent la necessitat el talant de manjar c'om ha de sa natura, e decep aissi soavet per aquela natural necessitat la voluntat que no sap re quant l'a abatuda en sobreira mostrant qu'ades l'a enaissi mesteir. Mas verament en aquesta temptacio no seriam ja amenat, si gardavam que de tal mesura donassem santat a nostra natura que ades nos membres de chapfrenar aquel fol talant que fai far la sobreira. Ara per so que nos aisso poscham aumplir es nos donaz l'esperiz d'enten[den]sa qu'es li sexta gracia, que pel resaciament de la paraula de Deu aquel talant de la charn chapfrene e coforte la ment per esperital vianda, quel frevoltaz del cors no la poscha franger nil deleiz de la charn sobremontar. E per aisso dis nostre Segnier al diable cant lo volc (fol. 12 *b*) temptar que no vivia ges hom de sol pa temporal, mas de la paraula de Deu. E volc apertament demostrar que sil pessa era resaciada dedins se d'aquel pa, so es de la paraula de lui, non era dans sil corps si suffria fam defors a un temps. E per so contra gola es nos donaz l'esperiz d'enten[den]sa, que aquel venens al cor lo netge e l'espurge e sane aquel oil del

Migne CLXXV, 409 :

Sexta petitio est contra gulam, qua dicitur : *Ne nos inducas*, id est induci permittas, *in tentationem*. Haec est tentatio qua nos illecebra carnis saepe per naturalem appetitum ad excessum trahere nititur, et latenter voluptatem subjicit, dum manifeste nobis de necessitate blanditur. In quam profecto tentationem tunc nequaquam inducimur, si sic studemus secundum mensuram necessitatis naturae subsidium impendere, ut tamen semper meminerimus appetitum ab illecebra voluptatis coercere : quod ut implere valeamus, datur nobis petentibus spiritus intelligentiae : ut interna refectio verbi Dei appetitum exteriorem cohibeat, et mentem spiritali cibo roboratam nec valeat corporalis egestas frangere, nec carnis voluptas superare. Propterea namque et ipse Dominus tentatori suo, dum esurienti sibi fraudulentam de exterioris panis refectione suggestionem faceret, respondit dicens : *Non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo quod procedit ab ore Dei* (*Math.* IV). Ut aperte demonstraret quod cum mens illo interius pane reficitur, non magnopere curat si foris ad tempus famem carnis patiatur. Datur ergo contra gulam spiritus intelligentiae : sed ille ad cor veniens, emundat illud atque purificat : et illum interiorem oculum cognitione verbi Dei, quasi quodam collirio sanans, eo usque luminosum, atque serenum efficit, ut ad ipsam etiam deitatis claritatem contemplandam perspicax fiat. Contra vitium gulae

cor ab conoisensa de la paraula de Deu ensament cum ab pozo, si que sia tant clars e ta seres que poscha vezer clarament la clardat de la deitat. Contra gola donc esperiz d'enten[den]sa es donaz, car negus que vera entendensa a en Deu vizis de gola noil ten dan. E d'esperit de bon, enten[den]sa nais nedeeza de cor [e nedeeza de cor] deser la visio de mezeus Deu. Si cum di el mezeus en l'avangeli : Bonaurat sunt li ne de cor car il mezeus veirant Deu.

igitur remedium apponitur spiritus intelligentiae : ex spiritu autem intelligentiae munditia cordis nascitur : munditia vero cordis visionem Dei promeretur, sicut scriptum est : *Beati mundo corde; quoniam ipsi Deum videbunt.* (*Math.* V.)

Dans les mss. latins le *de quinque septenis* proprement dit est suivi d'un appendice intitulé *de septem donis Spiritus Sancti, seorsum*. Cette partie ne se retrouve pas dans le texte provençal. Par contre, l'auteur de ce dernier a ajouté à l'exposition du *Pater* dont on vient de lire un extrait, et qu'il dit lui-même avoir trouvé « en l'escrit », une deuxième exposition du *Pater*, qui diffère sensiblement de la première, et dans laquelle l'ordre des « pétitions » est interverti. Je suppose que cette deuxième exposition est du crû de l'auteur provençal, qui, n'ayant voulu toucher en rien à ce qu'il trouvait « en l'escrit », a rangé séparément ce qu'il savait d'autre part sur son sujet, afin que, dit-il,

(Fol. 12 *d*) entenduda l'una e l'altra maneira, meils entendaz e plus fermament o sapchaz; car aisso que de grant profeit es covenria ben a entendre e a saber.

Enfin, l'ouvrage provençal se termine par une exposition des dons du Saint Esprit que je ne crois pas dérivée, directement du moins, du texte latin.

C. Boser.

FRAGMENT D'UN ANCIEN MYSTÈRE

Ce fragment m'est venu entre les mains d'assez curieuse façon. Il y a quelque temps, mon ami, M. le Professeur Franz Jostes, de passage à Sion, y visitait la vieille église du château de Valéria. Dans une crypte, soigneusement caché sous des pierres et des plâtras, il trouva un vrai monceau de parchemins, tout rongés par l'humidité du lieu. Il y fouilla, en fit sécher un grand nombre : c'était un amas de pièces d'archives, toutes écrites en latin et qui paraissaient offrir de l'intérêt pour l'histoire locale. La plus ancienne de celles qu'il examina était datée de 1290; d'autres, du XIVe siècle; la plupart, du XVe. Comment se trouvaient-elles en cette cachette ? Personne à Sion n'en sait rien. Peut-être y ont-elles été apportées par quelque ancien archiviste, aux jours de l'invasion française; puis, quand le département du Simplon redevint le canton du Valais, l'archiviste étant mort et l'église ayant cessé de servir au culte, nul ne sut retrouver le dépôt jadis confié à la crypte.

Au milieu de ces documents, M. F. Jostes remarqua un feuillet de parchemin, seul de son genre : car il était écrit en français et en vers. Avec l'agrément de deux conseillers d'Etat qui l'accompagnaient, il l'emporta ainsi qu'une douzaine d'autres pièces. Il voulut bien me communiquer le fragment français et fit part de ses autres trouvailles à des érudits qui s'occupent d'histoire suisse. Il faut croire que ces documents sont de médiocre valeur, car depuis le temps écoulé, ils achèvent, si je ne me trompe, de moisir au fond de leur crypte.

Le manuscrit qui me fut confié consiste en un double feuillet de parchemin, qui mesure 123 millimètres de long sur 83 millimètres de large : en tout, quatre petites pages d'écriture rapide, de 23 lignes chacune. Entre les pages 2 et 3 s'intercalait jadis un autre feuillet double, dont un morceau non écrit subsiste, retenu par un brin du fil de l'ancienne reliure. L'écri-

ture paraît être du début du XIVe siècle. C'est, du moins, l'opinion de M. F. Jostes, selon qui ce texte aurait été écrit en 1300 au plus tôt, en 1350 au plus tard. M. Gaston Paris, à qui je suis redevable de mainte précieuse indication, admettrait même qu'il fût un peu plus ancien, « des dernières années du XIIIe siècle. » — Voici ce texte :

. . . . . .
Jëu ci avez longuemant. (1 a)

Or respon Adam ad Ihesum.

Sire rois, la vostre merci,
.IIII. m. anz ai esté ci,
.III. C. et .IIII toz compliz
5 (Je ne l'ai pas mis en obli),
Por ce que menjai de la pome.
Je fui decëu par ma feme :
Eve me dist se j'en menjoe
Ausi com tu trestot seroe;
10 Je me pensai : ele dist voir;
Il feroit bon trestot savoir.
Ensi tost com je l'oi mengié,
Et je reconui mon pechié;
Bien vi que decëuz estoe :
15 Eve me mit en cele voe.
Mon outrage ai bien comparé :
Lon tens ai ceanz demoré!
Or sui joanz : tu es li sire

V. 4. — Dans la *Divine Comédie* (*Paradis*, XXVI, 118) Adam fait une évaluation légèrement différente :

Quindi, onde mosse tua donna Virgilio,
Quattromila trecento e due volumi
Di sol desiderai questo concilio.

Dante et notre rimeur se réfèrent évidemment au même calcul d'Eusèbe, lequel compte 5232 ans depuis la création du monde jusqu'à la mort de J.-C. Si l'on retranche de ce nombre les 930 années de la vie terrestre d'Adam, on voit qu'Adam a raison, chez le poète italien, de dire qu'il a passé 4302 années aux limbes. — C'est 4304 ans, dit-il dans notre texte. Je ne sais comment l'auteur a fait son compte.

V. 8, se ie en menioe. — V. 14, estoi. —

Qui me trera de cest martire.
20 Ha! sire, je sui tot certains
Vos me fistes a cestes mains:
Gitez nos toz de cest tormant
Ou travalliez fumes formant. (1 b.)

Or parle Jhesus.

Li mien amis, or me seguez;
25 En paradis vos en venez.

Or parle li prumiers chevaler.

Or sus, conpain, or sus, or sus!
Je cuit que li cors est perduz!
Je ai ne sai quel vuez oï,
Qui disoit : « *Leva te* de ci!
30 Biau fiz, trop hi avez gëu! »
Quant je oi la voiz entendu,
Je vi si grant clarté venir
Que mien oil ne porent soffrir.
Il me covint a terre choir,
35 Que riens ne poe oïr ne voir,
Jusque tant que fu despartie
La clarté qui estoit venue.

Or parle li secon chevaler.

Segniour, sachez li fiz Marie
Est relevez de mort a vie;
40 Certes, savoir ne seroit mie
De nos metrë en sa ballie;
Mais vaut que nos nos en fuons.....
. . . . . .

(*Un feuillet de quatre pages déchiré dans le manuscrit.*)

. . . . . .
Por que j'é soffert passion. (2 a)

V. 23, fu mes. — V. 29, vuez oie. — V. 31, oi lauoiz et entendu. — V. 33, poent. — V. 34, couient. — V. 35, ueoir. — V. 37. Si méchant versificateur qu'on suppose notre poète, on doit croire, en présence de cette rime étrange (*despartie : venue*), que le texte du ms. est ici fautif. On pourrait lire, par exemple : *Jusque tant que fu esfondue La clarté...*

Li diables Evan deçuit,
45 Quan li fit a mengier dou fruit
Que je li avoi contredit,
Et Adam durement meffit
Qant me lessa, sa feme cruit.
Andui perdirent lour deduit;
50 Lour pechié tantost reconuirent,
Et de paradis fourissirent.
Lour pechié fu a toz cumons,
Et por ce, quant moroit chascons
Et l'arme li partoit dou cors,
55 En enfer en aloit tantost.
Mais je vos ai toz rachité;
Por vos ai soffert grant vité;
Por vos pechiez, por vos meffaiz
Me lessai je pendrë en croiz.

Bonus pastor ponit animam suam.

60 La parole qu'ai proposée
Est en l'euvangiele trovée
Et en romanz vaut a tant dire :
« Li bon pastor et li bon sire
Son cors abandone a martire
65 Et met s'arme por ses brebiz. »
Si con lo nos dit li escriz,
Je sui li pastor et li sire
Qui por vos ai soffert martire.
Esgardez mes mains et mes piez :
70 Perciés furent por vos pechiez;
Esgardez mon costé fendu :
Por vos ai mon san espandu;
Por vos ai corone portée
Qui ma testë a sanglentée.
75 De mon san vos ai racheté,
De l'enfernau prison gité.
Tuit cil qui bautizié seront

V. 44, diable. — V. 53, que m. — V. 54, et li arme li parsoit. — V. 56, Mas ie uos. — V. 58, meffait. — V. 59-60, *Bonus pastor...* Ev. selon S. Jean, X, 11. — V. 66, dit lies liescriz. *Les premières lettres de* li escriz *ont été répétées par mégarde.* — V. 69, je sui pastor. — V. 71, Percies sunt. — V. 72, Esgargdez.

Et en me de bon cour creront
Avront la flour de paradis
80 Que je donë a mes amis.
Or pensez trestuit de bien faire,
S'avrez de paradis la gloire;
Et vos qui estes ci venu,
Qui nostre feste avez vëu,
85 Je vos outroe grant perdon :
De paradis aez lu don.
Or aut chascons vers sa magnie!

Il semble bien que l'examen de la langue confirme les indices paléographiques qui nous ont fait attribuer ce texte au début du XIVe siècle.

Si l'on examine les rimes, on trouve que les anciennes règles de flexion y sont toujours observées (*je sui certains* : mains, 21; — *li cors est perduz* : sus, 27; — *li escriz* : les brebiz, 66; — *vos qui estes ci venu* : vëu, 84; *sire* : martire, 19, 66, 68). Mais il n'y a pas lieu, sans doute, de distinguer la langue du scribe de celle du poète : ils étaient fort probablement contemporains; il n'y a guère d'apparence que ce mystère ait été recopié souvent ni à de longs intervalles. Si donc l'on considère indistinctement toutes les formes du texte, il est facile de voir que la flexion n'y a plus guère de pureté, sans que pourtant elle soit encore tout à fait décomposée. Le copiste écrit *je fui decëu* (7), mais quelques vers plus bas *decëus* (14); tantôt il respecte les vieilles formes : *oil* (33), *andui* (49), *tuit* (78), *trestuit* (81), et tantôt il écrit au cas sujet *trestot* (9), *tot* (20), *mien* (24), *biau* (30). Il respecte et viole à la même ligne les anciennes règles : *lour pechié fu a toz cumons* (52), *li prumiers chevaler*, etc. Ce vers : *Tuit cil qui bautizié seront* (77) aurait pu être écrit au XIIe siècle, tandis que cet autre : *Ou travalliez fumes formant*, indique une date plus récente. Si l'on fait le compte des substantifs, adjectifs et participes employés au cas sujet, on s'aperçoit que les anciennes règles de flexion ont été vingt et une fois observées (aux vers 2, 9, 14, 18, 20, 24, 27, 33, 38, 39, 49, 52, 53, 66, 67, 77, 81, 83, 87) et dix fois violées (aux vers 7, 9, 20, 23, 24, 30, 52, 63, 70).

La conjugaison trahit les mêmes hésitations; mais, ici encore,

---

V. 86, ludon. — V. 87, uersa magnie.

les formes pures prédominent : le copiste écrit *dist* (8), mais *mit* (15), *fit* (45); — *j'outroe* (85) compte comme trissyllabe et la forme *j'estoe* est assurée par la rime *voe* (15), mais la mesure oblige de ne compter *j'avoi* (45) que pour un mot dissyllabique. — L'*e* atone protonique est maintenu dans les participes *jëu* (1, 30), *decëu* (7, 14), *vëu* (84), mais il est tombé aux infinitifs *choir*, *voir* (35), qui ne sont plus que des monosyllabes, quoique le scribe conserve la graphie *veoir*. Notons encore la forme rajeunie *sachez* (38), auprès de *mengié* (12).

Ces faits semblent attester un état de la langue trop tardif pour que ce texte appartienne au XIIIe siècle, trop archaïque pour qu'on puisse descendre au delà de 1350. C'est cette date qui, seule, fait le prix de ce fragment [1].

Il est de toute certitude qu'on a joué des mystères en français pendant le XIIe, le XIIIe et le XIVe siècle, et que le développement du genre n'a subi nul arrêt. Pourtant, si l'on écarte, ainsi qu'on doit, les poèmes dramatiques de Jean Bodel et de Rutebeuf, et les Miracles de Notre Dame, qui ne traitent pas les scènes bibliques ou évangéliques, nous n'avons presque rien conservé du théâtre religieux antérieur au XVe siècle. Le jeu d'*Adam* pour le XIIe, la *Résurrection* anglo-normande pour le XIIIe, pour le XIVe la *Nativité* insérée parmi les Miracles de Notre Dame (n° V), voilà tout ce qui nous est parvenu; puis nous passons brusquement aux grands mystères d'Eustache Mercadé et des Greban. Notre fragment vient donc poser un nouveau jalon dans ce vaste espace presque désert, et certainement autrefois très peuplé.

Ce spécimen de tant d'œuvres perdues serait précieux, s'il n'était si médiocre. Nous sommes loin du *Jeu d'Adam*, qui est d'un adroit et gracieux poète, voire de la *Résurrection*, dont les vers sont du moins corrects, et de la *Nativité*, dont la simplicité n'est pas sans charme. Ici, l'auteur rime grossièrement, se

---

1. Les formes que voici : *feme* (: *pome*, ce qui indique *fome*), — *lour*, 50, 52; *cour* (= cuer), 78; — *flour*, 79; — *poe*, 35; — *prumiers*, 30; — *cumons*, 52; *chascons*, 55, 87; — *perdon*, 85; — les rimes *meffaiz* : *croiz*, 58; *faire* : *gloire*, 84; et les formes analogiques des prétérits *deçuit*, 45, *cruit*, 48, *reconuirent*, 51, m'ont paru intéressantes pour la détermination du dialecte; mais je laisse à de moins malhabiles que moi d'en tirer le parti qu'il convient.

contente parfois d'assonances, comme *cors : tantost* (55). Ses vers comptent huit syllabes, en général; mais il n'est pas sûr que nous n'en ayons pas corrigé abusivement quelques-uns (44, 70), qui n'en avaient que sept; dans ceux-ci : *Qui ma testë a sanglentée* (74), *Que je donë a mes amis* (80, cf. les vers 41, 59), il est probable que le rimeur a admis l'hiatus — non pas selon des règles déterminées (cf. Tobler, *Le Vers français*, p. 70), — mais plutôt à la façon des écoliers qui croient l'élision facultative et comptent sur leurs doigts s'ils ont atteint le nombre de syllabes requis. — Ce qui montre encore que notre rimeur n'était pas du métier, c'est qu'il ignore la règle constante, déjà observée dans le *Jeu d'Adam*[1] et si commode aux acteurs, qui veut que le premier vers de chaque réplique rime avec le dernier du couplet qui précède. — Il est trop certain que les entrepreneurs de notre mystère n'ont pas envoyé au loin, comme firent plus tard les échevins d'Abbeville ou les consuls de Romans, une députation officielle, munie de beaux écus d'or, quérir un illustre poète; mais dans quelque bourgade, sur place, un clerc ou un bourgeois s'est improvisé poète, par dévouement pieux, sans qu'il se soit même douté de sa témérité.

Il ne paraît pas s'être mis en frais d'invention poétique. Nul trait dans notre fragment qui ne se rencontre déjà dans des textes antérieurs et qui ne se retrouve plus tard. Notre mystère ajoute à l'ancien office dramatique de Pâques, dont il est issu, la descente du Christ aux enfers, et, comme dans l'Évangile de Nicodème, c'est Adam qui, parmi les patriarches, paraît être le protagoniste. Mais déjà dans le *Jeu d'Adam* l'une des mansions figurait les limbes et, si l'on considère des poèmes plus récents, la scène de la délivrance des justes ne manque ni au mystère gascon du manuscrit Didot, ni à la *Passion* d'Arnoul Greban, ni aux deux mystères du manuscrit de Sainte-Geneviève. Elle fournit l'action du mystère anglais *The Harrowing of Hell*; ailleurs, comme dans la *Passion* de Valenciennes, elle provoque une belle idée poétique : depuis le mariage d'Anne et de Joachim, les *pères* enfermés dans les limbes pressentent le libéra-

1. Il est vrai qu'elle est également inconnue à l'auteur de la *Résurrection* du XIIIe siècle.

teur ; à la manière d'un chœur grec, ils suivent l'action qui se déroule sur la terre, la commentent, accompagnent les péripéties de la Rédemption de paroles douloureuses ou confiantes.

Notre poète n'a certainement admis nul de ces larges développements. La scène des gardes, qui paraît complète dans notre manuscrit, tient en quinze vers : dans les plus courtes des *Résurrections* postérieures, on ne s'en tire pas à moins de cent vers. — Les entrepreneurs du jeu ne se sont pas mis davantage en frais pour la figuration : ils ne se sont pas procuré, comme ailleurs, le luxe d'un *prescheur* spécial. Sans doute, à la fin d'autres mystères, on voit souvent l'un des personnages, Job, Joseph ou Centurion, inviter en quelques vers les spectateurs à chanter *Te Deum laudamus ;* mais ici — et peut-être n'y en a-t-il pas d'autre exemple — c'est Jésus-Christ lui-même qui se charge bonnement de prononcer le sermon final, explique l'Évangile, et promet le paradis à ceux qui ont honoré la *feste* de leur présence.

Il paraît bien résulter de ces remarques qu'il faut se figurer notre mystère comme très simple et très court, toutes les scènes comme schématiques. L'exiguïté du manuscrit nous y invite : je doute qu'on en connaisse de si petit. Il est probable que le double feuillet dont on peut voir encore un fragment attaché au manuscrit est le seul qui ait jamais existé entre la scène du réveil des *chevaliers* et le sermon final. S'il en fut ainsi, il faut que l'auteur ait fait tenir sur ces quatre pages et en 80 vers — supposé qu'il n'ait traité que les scènes tout à fait nécessaires — la venue des saintes femmes au sépulcre, le dialogue où l'ange leur annonce la résurrection, l'apparition du Christ à Madeleine. Que nous sommes loin des mystères du XVe siècle, qui se complaisent à développer par surcroît les scènes où *l'espicier* vend aux Maries les parfums, où les gardes se querellent, où la Vierge se lamente, où les disciples Pierre et Jean se hâtent d'un pas inégal vers le tombeau, où le Christ se manifeste successivement aux saintes femmes, aux apôtres !

Le mystère ne devait comprendre que la Résurrection, car on n'a pas mis la Passion même en scène avant le milieu du XIVe siècle. On peut se l'imaginer comme très analogue à la *Résurrection* du XIIIe siècle, dont le début nous a été conservé, et ces deux textes mutilés se complètent assez bien l'un par l'autre. L'action s'ouvrait à la mort du Christ : la requête de

Joseph d'Arimathie qui obtient d'ensevelir le corps, la guérison de l'aveugle Longin, la descente de la croix, la démarche de Caïphe auprès de Pilate pour que des gardes soient placés au tombeau, peut-être les *vantances* des chevaliers, la résistance de Satan et de Belzébuth aux portes de l'enfer, — telles devaient être les scènes qui se succédaient, rapides, sur les feuillets perdus de notre manuscrit. La partie correspondante de la *Passion* d'Arnoul Greban n'occupe pas moins de cinq mille vers (v. 26256 — v. 31603).

On ne saurait se représenter ce mystère si modeste que composé, monté, joué dans quelque petite et pauvre ville. Cela même est significatif et prouve que le genre était très répandu, très aimé. Que les manuscrits de ces mystères, si nombreux qu'on les suppose, se soient tous perdus, c'est encore ce que notre fragment nous fait comprendre : c'étaient des poèmes d'occasion, rimés sans nulle prétention littéraire : la fête passée, nul ne s'en souciait plus.

Joseph Bédier.

LOS CASOS ENCLITICOS Y PROCLITICOS

DEL PRONOMBRE DE TERCERA PERSONA EN CASTELLANO

La, le, lo; las, les, los son en castellano las formas que toma el pronombre de tercera persona cuando hace oficios de acusativo ó dativo como enclítico ó proclítico de un verbo. Arrimándose á palabras intensamente acentuadas, perdieron cuerpo los casos latinos de que aquellas nacen y conservaron solo la sílaba final, en que está determinado el caso, el género y el número, según lo requerían las funciones de demostrativo; así *illam, illum, illas, illos* dieron *la, lo, las, los,* correspondiéndose las vocales como en *bonam, bonum, bonas, bonos* : *buena, bueno, buenas, buenos; illi, illis* se redujeron á *li, lis*[1], después á *le, les*, donde el cambio de la vocal átona es semejante al de *vicinus, Hispania* en *vecino, España,* y al de *dixisti, dixistis* en *dixiste, dixistes*. Conforme á esto, *lo* masculino y neutro, *la, los, las* son etimológicamente acusativos; y *le, les,* dativos; no obstante, desde temprano comenzaron á confundirse los casos, usándose primero *le* por *lo,* luego *les* por *los,* y finalmente *la, las* y *lo, los* por *le, les*. Al examinar estos puntos daré el primer

---

1. *Li, lis* eran comunes : *Guardabali el ganado,* Berceo, *S. Dom.* 24; *Non lis habrá provecho,* Id. *Loor.* 184. Al mismo tiempo se usaba, particularmente en textos no estrictamente castellanos, la forma palatalizada *lli, lle* : *El prometimiento que lli avemos fecho,* Fuero Juzgo, *proem.* ix; *Et el que lli lo dio et el que lli lo empresto, pierdelo,* Concilio de León, año 1267 (*Esp. Sagr.* XXXVI, p. 234); *Assi lle fu a Poro las paiuelas echando,* Alex. 1873; *Quando lle pieden algo,* Ib. 2183. De aquí *ie, ies, ye, yes, ge, ges,* y alguna vez *che* : *Perdonoielas,* Berceo, *Duelo,* 68; *Bateiel el coraçon,* Alex. 28; *Cabdiella bien tus azes, passo ies manda ir,* Ib. 59; *Ye muestra el mandado,* Fuero Juzgo, II, 3, ley 2; *El Rey tal verdat yes faga qual yes fizo el duque don Sancho,* Concilio de Coyanza (Muñoz, *Col. de fueros,* p. 218 : en las *Cortes de León y Castilla* : les); *Falsso ge la guarnizon,* Cid, 3680; *Non ges he grado,* Alex. 1745; *Si el demandador fir-*

lugar á la discriminación histórica de los hechos, en seguida pasaré á la exposición de las doctrinas gramaticales que sobre el particular han regido, y por fin á la investigación de las causas que han podido obrar en la confusión.

I

EL USO

Para determinar con suficiente exactitud las variaciones del uso en las diferentes épocas de la lengua, sería menester consultar gran número de manuscritos y ediciones pertenecientes á cada una de las comarcas en que se habla el castellano, trabajo que exigiría más tiempo y lugar del que puede darse á este escrito; á falta de eso, aprovechará todavía el examen cuidadoso de unas cuantas obras, hecho ya en reproducciones paleográficas esmeradas, ya en ediciones coetáneas ó poco distantes del autor : de esta manera, si bien no podremos asegurar siempre que éste escribía ó hablaba como ahí aparece, tendremos á lo menos muestra del uso de los copiantes ó impresores, que generalmente no es del todo individual. El uso mismo de un escritor solamente puede determinarse en vista de sus manuscritos, y con menos certeza cuando las copias han sido revisadas por él ó las ediciones hechas bajo su dirección, conocido como es cuánta tiranía ejercen los cajistas y cuánta atención se requiere para advertir las discrepancias del uso en puntos como

---

machelo podiere.... et si firmar non che lo podiere, Fueros de Medinaceli (Muñoz, p. 440). En obsequio de la disimilación se conservó en castellano la forma *ge* en la combinación *ge lo*, *ge la*, *ge los*, *ge las*, con la particularidad de haberse hecho invariable, sin duda á semejanza de *se*; todavía á principios del siglo XVI se halla tal cual ejemplo de esa combinación, pero desde antes se había ido completando la confusión con *se*, pues se decía, como hoy, *se lo*, *se la*, etc. Ayudó probablemente á la transformación la facilidad con que ya por entonces alternaban la *g* y la *x* con la *s*; díganlo *cogecha : cosecha; tixeras : tiseras*. No ha de olvidarse que todavía hoy en el lenguaje popular es invariable á menudo el dativo *le* cuando precede al verbo : *le dice á todos*, *le da pan á los muchachos*. — Es sabido que *illud* cayó en olvido, reemplazado por *illum : per illum pelagum nigrum; per illum arogium*, Docum. del año 775 (*Esp. Sagr.* XVIII, p. 301). Véase *Romania*, XXIII, 162.

el presente [1]. En los poetas es la rima testigo abonado, aunque para un número de casos reducidísimo en comparación de los que no caen en ella; y no pocas veces puede ser indicio más bien de tolerancia que de movimiento espontáneo. Veamos un ejemplo de lo aventurado que es atribuír exclusivamente á un autor tal ó cual práctica : Martínez de la Rosa asienta (*Disc. Acad. Esp.*, I, p. 81) que usan constantemente *le* como acusativo masculino Cervantes, Mariana, Mendoza, Moncada, Zurita, Estrada, Coloma, Saavedra, Solís entre los prosistas, y entre los poetas Boscán, Garcilaso, Francisco de la Torre, Fr. Luis de León, Lope de Vega, Villegas, Calderón, Quevedo. Dejando para después el hablar sobre algunos de estos autores, tomemos á Mendoza. En el códice *Esp.* 311, de la Biblioteca Nacional de París, que contiene las poesías de él y está corregido de su mano, se lee como sigue la estrofa 14ª. de la *Fábula de Adonis, Hipómenes y Atalanta* :

Les nimphas le tomaron a criar
y Adonis el hermoso le llamaron
era su hermosura tan sin par
que ellas como de estremo se espantaron
y muchos que los vian a la par

---

1. Hasta qué punto puede discrepar de su original una edición, muéstralo la *Vida* de Santa Teresa que adelante se examina : en la pág. 18, lín. 1ª, el impreso dice *le* y el facsímile, que va al frente, *la*; en la pág. 29, lín. 14ª aquél da un *le* que no se halla en éste; en la pág. 188, lín. 8ª, un *lo* por un *le*, sin mencionar otras diferencias que no hacen al caso. Como ejemplo de las discrepancias de las ediciones de una misma obra, sirva el cotejo de dos que tengo á la mano de la *Dìana* de Montemayor : en la de Venecia, 1574, fol. 117, dice *ayudallo*, y en la de Barcelona, 1614, p. 163, *ayudalle;* en aquélla, fol. 124 vº, *le puso*, y en ésta, p. 173, *lo puso;* en la primera *le dixe*, *le di a entender*, fols. 120 vº y 121, y en la segunda *la dixe*, *la di a entender*, pp. 167, 168. Dicho se está que también puede tener su influencia el lugar en que se imprime el libro : la 1ª edición del *Buscón* de Quevedo, Zaragoza, 1626 (reproducida en R. XXIII), conforme con la de Valencia, 1627, que tengo á la vista, da *lo* en varios lugares : *apaciguólo*, I, 2 (R. 487ᵇ), *lo reduxe*, I, 11 (R. 506ª), *lo auia de ver*, ib. (R. 506ᵇ) ; no sé si el pronombre fue puesto así por los impresores de Zaragoza, donde dominaba el *lo*; pero lo cierto es que los de Madrid al reimprimir el libro en 1648 introdujeron *le* en el último pasaje. — Con la letra R. designo la *Biblioteca de autores españoles* de Rivadeneyra.

por el hijo de Venus le trocaron
si del costado el arco amor dexaua
o Adonis al costado lo lleuaua[1].

El cuarto verso lo corrigió Mendoza así :

que como de milagro se espantaron.

Por manera que él, si no escribió el *lo*, hubo por lo menos de aceptarlo en este pasaje. ¿ Y lo escribía él mismo ? En sus obras hay pruebas intrínsecas de que él decía ya *le*, ya *lo* : en la poesía que empieza « Estoy en una prisión » (R. XXXII, pp. 89-90) riman *callo* y *contemplallo*, *dilatallo*, *negallo*, *remediallo*, *causallo*, *publicallo*, *disimulallo;* en la que empieza « De los tormentos de amor », *callo* y *publicallo* (*ib.* 88ª); en la que empieza « Vivo en tierras apartadas », *sencillo* y *sufrillo* (*ib.* 95ᵇ); en la que empieza « El que es tuyo, si el perdido », *dello* y *bebello* (*ib.* 93ª). Por el contrario, en las que empiezan « El pobre peregrino » y « Amor, amor, que consientes » consuena *calle* con *buscalle*, *lloralle* (*ib.* 62ª, 75ᵇ). ¿ Cuál de las dos formas prefería ? Sin decidirlo, basta apuntar que en casos en que era potestativo emplear *le* ó *lo* en la rima, puso *lo* : véase R. XXXII, 77ª, 93ª). No es pues extraño que también en prosa usase unas veces *le* y otras *lo;* y sería temerario sostener, sin alegar el autógrafo, que la última forma es apócrifa en pasajes en que la traen las ediciones corrientes, v. gr. R. XXI, 83ª, 89ᵇ, R. XXXVI, 2ª, Morel-Fatio, *Etudes sur l'Espagne*, I, p. 152.

Previas estas salvedades, daré una estadística del uso (si para el efecto cabe emplear tal término), comenzando desde los monumentos más antiguos. Para la elección de obras ó autores me he guiado por el designio de presentar un cuadro variado, aunque reduciéndome á escoger entre los libros que tengo á la mano. La siguiente lista dará solamente las veces que en cada

---

1. Este poema se publicó por primera vez con las obras de Boscán y Garcilaso en Venecia, 1553 ; aquí la estrofa citada trae *lo* en todas partes, menos en el verso 5º, en que dice *le* en vez de *los*; la edición de Hidalgo, Madrid, 1610, da siempre *le*, como el ms. esp. 258 de la Biblioteca Nacional de París ; la de Knapp, Madrid, 1877, da *le* en los versos 1º, 2º, 5º y 6º, y *lo* en el último. El tomo XXXII de la Biblioteca de Rivadeneira reproduce la lección de Hidalgo.

obra ó parte de obra ocurren *lo* y *le* como acusativo masculino; pero estando hecho igual cómputo con respecto á las demás formas enclíticas ó proclíticas, lo que se dijere sobre ellas posteriormente se refiere á las mismas obras y autores. Este escrutinio servirá como de base proporcional, pero no impedirá hacer excursiones por otras obras, cada y cuando que se ofrezca. Del siglo XVI en adelante va indicada la provincia ó lugar en que nació cada autor.

	lo	*le*
Fuero de Madrid, año 1202 (*Mem. Acad. Hist.* VIII)	47	»
Poema de los Reyes Magos (Baist)	7	»
Berceo, *Vida de S. Domingo*, 1000 versos (R. LVII)	42	6
Poema amatorio, *Debate del vino y del agua*, *De los diez mandamientos* (navarro-aragoneses) (*Romania*, XVI)	9	»
Libro de Alexandre, 1000 versos (R. LVII)	58	2
Poema de Fernán González, 1000 versos (R. LVII)	18	6 [1]
Fuero Juzgo, pp. 24-37, y 45-49 (Madrid, 1815)	39	1
Espéculo, lib. I, hasta la pág. 12 (ed. Acad. Hist.)	13	10
Cid, 1000 versos (Vollmöller)	23	7
Arc. de Hita, 1000 versos (R. LVII)	22	11
Cortes de Alcalá, año 1348 (*Cortes de León y Castilla*, tomo I, pp. 500-535)	33	3
Yáñez, *Poema de Alfonso Onceno*, 365 redondillas (R. LVII)	24	2
Leyenda de *Placidas* (Soc. Bibl. Esp. tomo XVII)	61	1 [2]
López de Ayala, *Rimado de Palacio*, 1000 versos (R. LVII)	34	21
Tostado, *De como al ome es nescesario amar* (Soc. Bibl. Esp. tomo XXIX)	13 [3]	3
M. de Santillana, *Carta al Condestable de Portugal*, *Comedieta de Ponza*, *Bias contra Fortuna* (Madrid, 1852)	19	2
Cancionero de Baena, 20 fols. ms. 37 Esp. Bibl. Nac. de Paris	13	1
Cancionero de Gómez Manrique, 100 págs. del tomo I (Madrid, 1885)	14	4
Lucena, *De vida beata*, 45 págs. (Soc. Bibl. Esp. tomo XXIX)	51	7
Celestina, dedicatoria, acróstico, acto I (Sevilla, 1501)	7	22
Testamento de Isabel la Católica, 12 de Octubre de 1504 (Dormer, *Discursos varios de historia*, Zaragoza, 1683)	43	»
Encina (salmantino), *Cancionero*, fols 1-13 (Zaragoza, 1516)	18	33

1. El texto publicado en el *Ensayo* de Gallardo, núm. 711, da 16 *lo* y 8 *le*.
2. *Le llamó* (p. 152) : con este verbo el régimen es á veces indeciso.
3. Con igual frecuencia ocurre el *lo* en el libro de las *Catorze questiones*, Burgos, 1545.

	lo	*le*
Torres Naharro (extremeño), *Propaladia*, pról., poes. hasta el fin del Cap. VI, y la *Serafina* (Sevilla, 1533) [1]	41	4
Guevara (vizcaíno), *Marco Aurelio*, fols. 135-147 (Sevilla, 1531).	8	26
Boscán (catalán), *El cortesano*, fols. 2-10 (Barcelona, 1534)	1 [2]	69
Celso, *Reportorio de las leyes de Castilla*, pról. y fols. 100-106 (Valladolid, 1538)	15	31
Amadís de Gaula, pról., preámb. y tres caps. del libro I (Sevilla, 1539)	63	24
Mejía (sevillano), *Silua de varia lecion*, fols. 1-9 (Sevilla, 1542)	27	5
Venegas (toledano), *Diferencias de libros*, fols. 1-21 (Toledo, 1546).	1	47
Id. *Agonía del tránsito de la muerte*, fols. 1-21 (Valladolid, 1583)	2	20
Garcilaso (toledano), fols. 219-251 (Venecia, 1553)	6	11 [3]
Morales (cordobés), *Corónica de España*, fols. 13-25 vº (Alcalá, 1574)	36	26
Gil Polo (valenciano), *Diana*, el libro II (Amberes, 1574) [4]	32	5

1. La reimpresión hecha en Madrid, 1880, de la edición napolitana de 1517, discrepa en esto : p. 30, dice « *lo* llaman hipócrita » por *le* de la sevillana; p. 164, « el cuerpo no *la* consiente, » por *lo*; p. 153, « *lo* pague el Señor, » por *le;* p. 175, « yo *la* di fe, » por *le;* p. 211, « dejadme *hablalle*, » por *hablalla*. Véase adelante lo relativo á este régimen de *hablar*.

2. El ejemplar que poseo de esta edición está falto del folio 8, y lo he suplido con la de Amberes, 1574 ; cabalmente ahí está el *lo* : « A vos toca Señora dezir primero el juego que mas os contentare. Ya yo *lo* he dicho » (fol. 18).

3. En la edición del Brocense (Madrid, 1600), el cual á más de los impresos tuvo á la vista un manuscrito antiguo, se lee *pidemelo* en el son. XIV, y se introduce *le* en dos pasajes más : son. XXVII, « al vestir le hallé », donde antes « al vestir ancho fue » ; y oda á la flor de Gnido, « *le* rige » por « la rige ».

4. Esta edición está conforme con las de París, 1611, y Bruselas, 1613 ; da, por el contrario, sistemáticamente *le* la hecha en Madrid, 1778, por Cerdá y Rico, quien afirma haberse ajustado en todo, hasta en lo material de la ortografía, á la edición de Lérida, 1577; yo no he podido consultar ni ésta ni la príncipe de Valencia, 1564; pero, como sea increíble que la de Amberes haya sustituído tan escrupulosamente *lo* por *le*, sospecho más bien que ésta fue obra del editor moderno, leísta decidido. Entre los escritores valencianos de ese tiempo los había loístas, como Cordero (que lo era en la teoría, según después veremos, y en la práctica), leístas, como Virués, é indiferentes, como Lorenzo Palmireno (por ejemplo en el *Vocabulario del humanista*, Valencia, 1569).

	lo	*le*
Abril (alcaraceño), *Las seis comedias de Terencio*, los dos primeros actos de la *Andria* (Zaragoza, 1577)	19	8[1]
Santa Teresa (avilesa), *Vida*, seis caps., hasta el folio 51 de la reproducción fototipográfica del autográfo (Madrid, (1873)	»	36
León (conquense), *Nombres de Cristo*, lib. III, fols. 232-262 (Barcelona, 1587, reprod. de la edic. de Salamanca, 1585, y conforme con la 4ª de esta misma ciudad, 1595)	25	69
Pérez de Oliva (cordobés), *La vengança de Agamenon* (*Obras*, Córdoba, 1586)	40	3
Granada (granadino), *Vida del P. Avila* (en las Obras de éste, Madrid, 1588), dedic. y fols. 1-21	13	12
Sigüenza (seguntino), *Vida de S. Jerónimo*, pp. 1-40 (Madrid, 1595)	5	26
Virués (valenciano), *Monserrate*, tres cantos (Milán, 1602)	2	35
Aldrete (malagueño), *Del origen y principio de la lengua castellana*, pp. 1-50 (Roma, 1606)	8	9
Jáuregui (sevillano), *Aminta* (Roma, 1607)	42	21
Mariana (talaverano), *Historia general de España*, pról. y pp. 1-31 (Madrid, 1608)	1[2]	50
Pérez Sigler (salmantino), *Metam. de Ovidio*, fols. 215 vº-244 vº (Burgos, 1609)	10	29
Ledesma (segoviano), *Conceptos espirituales*, pp. 1-51 (Madrid, 1609)	7	42
Cervantes (alcalaíno), *Novelas*, fols. 1-30 (Madrid, 1613)	2	101
Diego López (de Valencia de Alcántara, Extremadura), *Declaración magistral sobre las emblemas de Alciato*, pp. 6-26 (Nájera, 1615)	8	29
Cascales (murciano), *Tablas poéticas*, pp. 1-60 (Murcia, 1617)	2	15
Roa (cordobés), *Vida y maravillosas virtudes de Dª. Sancha Carrillo de Córdoba*, el libro I (Sevilla, 1615)	42	29
Alemán (sevillano), *Guzmán de Alfarache*, fols. 1-10 (Burgos, 1619)	23	3
Jiménez Patón (de Almedina, Ciudad Real), *Mercurius trimegistus*, fols. 48 vº-77 (Baeza, 1621)	10	22

1. Es también comunísimo el *lo* en la *Nueva filosofía de la naturaleza del hombre* de Dª Oliva Sabuco, vecina del mismo lugar de Sabuco (prov. de Albacete), Madrid, 1587.

2. Este mismo pasaje es dudoso : « Se encendieron en deseo de venir á España, con esperanza que los de la tierra, como ignorantes que eran... les permitirían de muy buena gana recoger todo aquel oro y plata; por lo menos les sería muy fácil rescata*llo* por dijes y mercadurías de muy poco valor » (I, cap. 14); el *lo* no se refiere solo á *oro* sino á los dos sustantivos *oro y plata*, los cuales para la reproducción pueden equivaler á un solo nombre neutro. (Bello, *Gram.* § 151, c.) Pero hay otros pasajes de la edición de 1608 en que el *lo* es masculino; v. g. *allegallo* (el dinero), *no lo quiso aceptar* (el partido), XIV, 5 (p. 684).

	lo	*le*
Lope (madrileño), *Gatomaquia* (*Rimas de Burguillos*, Madrid, 1634).	»	63
L. y B. Argensola (aragoneses), *Rimas*, pp. 1-51, 157-183 (Zaragoza, 1634)	33	14
Tirso (madrileño), *Deleitar aprovechando*, 15 fols. (Madrid, 1635).	»	39
Colmenares (segoviano), *Historia de Segovia*, pp. 350-370 (Segovia, 1637)	»	24
Calderón (madrileño), *El maxico prodigioso* (1637 : Heilbronn, 1877)	2	101
Quevedo (madrileño), *Vida de Marco Bruto*, fols. 1-54 (Madrid, 1644)	»	115
López de Zárate (logroñés), *Invención de la Cruz*. tres libros (Madrid, 1648)	16	18
Saavedra (murciano), *Empresas*, pról., dedic. y tres empresas (Amberes y Amsterdam, 1659; Valencia, 1675)	3 [1]	16
Melo (portugués), *Obras métricas*, prelims. y pp. 1-20, 100-120 (León de Francia, 1665)	10	77
Solís (alcalaíno), *Triunfos de Amor y Fortuna* (*Comedias*, Madrid, 1681)	2	60
Ferreras (leonés), *Sinopsis histórica*, tomo I. pp. 1-80 (Madrid, 1700)	1	28
Hist. de la Academia Española (Dicc. Autor. Madrid, 1726)	»	27
Nasarre (aragonés), prólogo á las Comedias de Cervantes (Madrid, 1749)	9	10
Discurso sobre el fomento de la industria popular (de Campomanes, (asturiano), 100 págs. (Madrid, 1774)	1	26
Luzán (aragonés), *Poética*, tomo I, pp. LV-LX, 1-60 (2ª ed. Madrid, 1789)	1	16
Meléndez (extremeño), *Cartas á Jovellanos*, pp. 73-85 (R. LXIII).	24	28
Capmany (catalán), *Teatro de la elocuencia*, tomo I, 80 págs. (Madrid, 1786)	21	6
Samaniego (alavés), *Fábulas*, pról. y 40 fábs. (Valencia, 1781)	27	5
Iriarte (canario), *Fábulas*, 40 fábs. (1782 : Obras, Madrid, 1805).	1	15
Jovellanos (asturiano), *Memoria sobre diversiones públicas*, pp. 360-398 (Mem. Acad. Hist. V, Madrid, 1817)	1	27
Quintana (madrileño), *Poesías*, 114 págs. (Madrid, 1813)	3	39

1. Solo en uno de estos pasajes están conformes las tres ediciones : « No fuera tan feroz el ánimo del Rey Don Pedro el Cruel, si *lo* hubiera sabido domesticar Don Juan Alonso de Alburquerque, su ayo. *Emp. II* (Así en R. XXV, 12ª). En la *Emp. I* dicen « *Lo* reconoció la invidia » [á Hércules] las de Amberes y Amsterdam, y *le* la de Valencia (así R. XXV, 9ª); en la *Emp. III* « Un soplo *le* rompe » [al vaso] las de Amberes y Amsterdam, *lo* la de Valencia con R. XXV, 14ᵇ.

	lo	*le*
Reinoso (sevillano), *Examen de los delitos de infidelidad á la patria*, pp. IV-XIV, 1-52 (Burdeos, 1818)	5	36
Flórez Estrada (asturiano), *Curso de Economía política*, tomo I, pp. 5-72 (Londres, 1828)	8	11
Lista (sevillano), *Historia universal* de Segur, tomo I, pp. 5-67 (Madrid, 1830)	24	25
Clemencín (murciano), *Comentario*, tomo I, pp. V-LXX (Madrid, 1833)	19	13
Bermúdez de Castro (gaditano), *Antonio Pérez*, pp. 7-79 (Madrid, 1841)	12	47
Mesonero (madrileño), *Manual de Madrid*, pp. 3-60 (Madrid, 1844)	1	35
Bretón (logroñés), *¿ Quién es ella?* (1849 : Obras, Madrid, 1850)	33	54
Donoso Cortés (extremeño), *Ensayo sobre el Catolicismo*, etc., pp. 3-86 (Madrid, 1851)	4	35
Olózaga (logroñés) y Martinez de la Rosa (granadino), Discursos en la Acad. de la Historia (1858)	16	14
Hartzenbusch (madrileño), preliminares al Quijote de Argamasilla (1863)	9	27
Valera (cordobés), *Pepita Jiménez*, pp. 5-101 (Madrid, 1874)	»	66
Tamayo y Baus (madrileño), *Un drama nuevo* (1867 : Madrid, 1877)	8	75
Pérez Galdós (canario), *Gloria*, 100 págs. (Madrid, 1877)	18	26
Núñez de Arce (valisoletano), *El haz de leña* (Madrid, 1879)	5	85
P. A. de Alarcón (guadijeño), *Narraciones inverosímiles*, pp. 9-119 (Madrid, 1882)	42	14
Cantos populares españoles, tomo I (Sevilla, 1882)	116	3 [1]
V. de la Fuente (aragonés), *Hist. de las universidades*, tomo IV, pp. 384-447 (Madrid, 1889)	37	13

Adviértese en esta lista que el *leísmo* culmina en los siglos XVI y XVII en escritores de Madrid y de las provincias circunvecinas, como Lope, Tirso, Calderón, Venegas, Mariana, Cervantes, Solís, Santa Teresa, lo cual continúa hasta nuestros días, extendiéndose á autores de otros puntos de la Península que han residido largo tiempo en la Corte y acomodádose natu-

---

1. Los ejemplos de *le* se hallan en una adivinanza relativa á la tinaja de aceitunas, cazo y tapadera : « Cien bombillas | En un bombón, | Un mét*ele* y sác*ale* | Y un quít*ale* y pon » (pág. 266). Lafuente y Alcántara advierte que las tres cuartas partes de su *Cancionero popular* proceden de Andalucía y Aragón ; de la primera proceden los más de los *Cantos populares*. No es mucho que en ambas obras domine el *lo*.

ralmente á la usanza de este centro político y literario, norma de cultura para las provincias. Ya reconocía Zurita la influencia de la corte en materia de lenguaje, escribiendo á D. Antonio Agustín en carta fechada de Zaragoza el 13 de Enero de 1579, que la lengua estimada en todos los reinos es la que se usa en los palacios de los príncipes y en sus cortes, y que el uso del reino es en tanta diversidad cuantas son las provincias[1]. Lo cual parece haberse verificado en España más regularmente desde que la corte cobró estabilidad y á medida que el soberano absorbía la nación. Hácese perceptible semejante influencia al comparar dos obras de las más conocidas en los pueblos que hablan castellano y publicadas por un mismo tiempo, las fábulas de Samaniego y las de Iriarte : oriundos ambos autores de comarcas donde predomina el *lo* en el habla común, el primero, que residió ordinariamente en las Provincias Vascongadas, es *loísta*; es *leísta* el segundo, que dejó muy joven las Canarias para habitar en Madrid, casi siempre como empleado. Muy natural es pues que el *le* haya adquirido por estas circunstancias cierto aire de cultura y elegancia que le ha granjeado crédito para el lenguaje literario ; de donde personas que en la casa y en la calle dicen siempre *lo*, al escribir ponen con más ó menos frecuencia la otra forma, lo mismo que se valen de voces y giros comunes en los libros, pero ajenos del habla familiar. Así, el uso de cada obra no casa siempre con el de la patria de su autor, siendo necesario para averiguar el de ésta, ó compulsar escritos de distintos autores ó verificarlo directamente por el oído. Si hubiéramos de juzgar por Saavedra del uso de Murcia en el siglo XVII ó por Valera del de Córdoba en el XIX, nos engañaríamos completamente : el primero, diplomático y político, cedía naturalmente á la imitación cortesana, según lo deja conjeturar la frecuencia con que aparece el *lo* en

---

1. *Antonii Augustini Opera omnia*, tom. VII, p. 223, Luca, 1772. — Observación parecida hace con respecto á la ortografía Cristóbal Suárez de Figueroa : « Quanto a la Ortografia Castellana, se hallan diferentes opiniones; particularmente sobre las letras vocales y consonantes : mas comunmente se sigue la de las Imprentas de Madrid; como entre otras la de Luis Sanchez, donde assiste por corrector Gonçalo de Ayala, sujeto no menos culto que ingenioso. » (*Plaza Vniuersal de todas ciencias y artes*, fol. 119 vº, Madrid, Luis Sanchez, 1615.)

el texto primitivo de las *Guerras civiles de Granada* de su conterráneo Ginés Pérez de Hita; y obras modernas de carácter local [1] nos descubren que los paisanos del autor de *Pepita Jiménez* son hoy tan aficionados al *lo* como en siglos anteriores lo fueron Fernán Pérez de Oliva y Juan de Mena. Parece además que el prestigio de la corte ha sido tanto más eficaz cuanto más conciencia hay de la diferencia del propio dialecto : Boscán, nacido en Barcelona y persuadido sin duda á que el habla de Toledo era *metro de la lengua castellana*, extremó el leísmo de su amigo Garcilaso; y no sé si cosa parecida puede decirse del portugués Melo y de los asturianos Campomanes y Jovellanos.

Parece pues difícil ser exclusivamente loísta en lo escrito persona de algunos conocimientos literarios y algo versada en la lectura de nuestros clásicos. Pero á su vez los más decididos partidarios del *le* tienen en ocasiones que acordarse de que existe el *lo*. Unas veces lo exige la rima; vayan algunos ejemplos : en las Obras de Boscán (Venecia, 1553) son consonantes de *hallo echallo* (el placer) y *contallo* (el cuento) (fols. 43 y 70 v°); en los romances de las *Rimas sacras* que van en el tomo XIII de Obras sueltas de Lope asuenan en *ao adorarlo* (p. 287), *enterrarlo* (p. 319), *buscarlo* (p. 320), *guardarlo* (*ib.*), *vengarlo* (p. 321), y en *io reducillo* (p. 430); en las comedias de Calderón contenidas en el tomo IX de la Biblioteca de Rivadeneira entran como asonantes en *ao buscarlo* (p. 200[c]), *examinarlo* (p. 478[a]), *llamarlo* (p. 479[a]); como asonantes en *eo conocerlo* (p. 278[a]), *verlo* (pp. 253[c], 441[b]); en el tomo V, que da las de Tirso, son asonantes en *ao remediallo* (p. 302[c]), *dilatallo* (p. 303[a]), en *eo perdello* (p. 118[a]) y *verlo* (p. 131[c]), en *io cumplirlo* (p. 350[b]); en el *Parnaso español* de Quevedo (Madrid, 1650) consuenan *recibillo* y *hosquillo* (p. 334), *guardallo*, *aventurallo* y *caballo* (p. 335), y asuenan *entretenerlo* en *eo* (p. 396) y en *ao mirarlo* (p. 409). Otras veces la claridad hace obligatorio el acusativo etimológico : Moratín mismo, reconocido como uno de los más insignes campeones del *le*, tuvo que abandonarlo en el siguiente pasaje :

---

1. Por ejemplo : *Descripción de la iglesia catedral de Córdoba* por D. Luis María Ramírez y de las Casas-Deza, 4ª ed. Córdoba, 1866; *Guia de Córdoba y su provincia para el año de 1875*, Córdoba.

Y en conciencia no podéis
Impedir á este muchacho
Que llegue á verificar
Un pronóstico tan santo.
No, señor. Considerad
Que es el punto delicado;
Vedle bien, y si queréis
Verle mejor, consultad*lo*.

(*Rom. al Conde de Floridablanca.*)

El *lo* final se refiere evidentemente á *punto*, como el *le* en *vedle*, *verle;* pero si el autor, siendo consecuente, hubiera puesto *consultadle* (dejando aparte la rima), naturalmente se entendiera el pronombre como dativo, y tuviera la frase el sentido de *pedidle su parecer* (al muchacho). A la misma necesidad, sin que mediara la rima, hubo de ceder también Moratín en el pasaje siguiente :

Dice que á las nueve en punto
En su despacho os aguarda,
Y os entregará el dinero
Del importe de las lanas
El inglés Ansón... Mansón...
Qué sé yo cómo se llama
El inglés. — Sí, ya lo sé :
¿ Y precisamente aguardan
Hoy á pagar*lo* ?

(*El viejo y la niña*, I, 7.)

El *le* en *pagarle* sería inconveniente porque podría traer á la memoria tanto el dinero, acusativo, como el inglés, dativo. Cosa exactamente igual aconteció á Valera, que, con ser andaluz, se muestra tan cerrado leísta como arriba vimos :

Es mi pensamiento
Como el viento; el viento,
Que nunca se posa,
Que nadie encadena :
Mi corazón puro,
Santuario seguro
Su llave ¿ dó está ?
Yo bien me lo sé,
Mas no *le* abriré;
¿ Quién más lo sabrá,
Y abrir*lo* podrá ?

(*Canciones, romances y poemas*, p. 180-1.)

En *le abriré* no hay duda, porque no habiéndose hablado sino del santuario, el *le* se refiere como acusativo á él; pero una vez introducido el *quién*, no podía ponerse *abrirle* sin riesgo de que el pronombre se tomara como dativo : *darle entrada*.

Pero aun sin mediar apremios semejantes, los castellanos mismos, que, según queda apuntado, son los más puros representantes del leísmo, incurren á menudo en inconsecuencia, bien sea porque aun subsistan en ellos vestigios del uso etimológico, bien por efecto del roce diario con naturales de otras provincias donde no prevalece la práctica de la suya; aunque yo me inclino más bien á creer lo primero. Con asomos de verisimilitud sería lícito conjeturar que á la residencia de Cervantes en Andalucía se deba el que use varias veces *lo* en las *Novelas* y en el *Quijote* (véase Clemencín, *Coment.*, VI, p. 170); y pudiera citarse, á lo menos como cosa curiosa, que en el facsímile de una carta fecha en Málaga el 28 de Noviembre de 1594, publicado por Fernández de Navarrete en la Vida de Cervantes (1819) y reproducido después por otros, se lee primero *me lo daran* (el dinero), y después *esperandole* (el despacho). No cabe suponer cosa parecida de Moratín : al comparar las ediciones primitivas de sus comedias con la última que él revisó (Paris, 1825), es patente que él de suyo y libre de extraña influencia puso tal cual vez el *lo*, que trató al principio de corregirlo, y que después, por uno ú otro motivo, desistió del empeño. Así en unas partes sustituyó sencillamente *le*, como en la *Comedia nueva*, *búsquele* (el paso) por *búsquelo*, en el acto I, esc. 3ª, y *le hice* (el engrudo) por *lo hice*, en el acto II, esc. 2ª (pp. 26-7, 60, Madrid, 1802; I, 188, 218, París); en *El médico á palos*, acto I, esc. 2ª, *Un mal que nadie le entiende* por *lo entiende* (p. 10, Madrid, 1814; II, 450, París); otras veces se vio precisado á alterar la frase para conservar, sin el *lo*, la naturalidad del tono familiar[1], como en *El viejo y la niña*, acto II, esc. 5ª, poniendo « Genio como el tuyo, vaya, No se ha visto », donde antes decía « No *lo* he visto »; y suprimiendo el segundo de estos dos versos en el acto II, esc. 6ª :

> Que disparate mayor
> No *lo* pensara un jumento

---

1. Hay locuciones en que choca el *le*, por ejemplo, « En manos está el pandero que *lo* sabrán bien tañer » : con *lo* se halla este dicho en muchas colecciones antiguas de refranes; así en Cervantes, *Nov.* III (fol. 81, Madrid, 1613; pero con *le*, *Quij.* II, 22); así en las últimas ediciones del Diccionario de la Academia, trocado el *le* sistemático de las primeras.

(pp. 76, 83, Madrid, 1795; I, 78, 86, París). De los lugares que dejó intactos citaré : « Si quieren más licor, que *lo* suba el mozo, » *La comedia nueva*, I, 3 (p. 14, Madrid, 1802; I, 77, París) :

> Ello es que los viejos tienen
> En Sevilla (ó por más señas
> Ya no *lo* tienen) un primo
> Beneficiado,

La mojigata, I, 3 (p. 23, Madrid, 1806; II, 28, París); « Contad*lo* » (el dinero), *ib.* I, 11 (pp. 58, 66); « Se *lo* guarda » (el dinero), *ib.* III, 13 (pp. 163, 180); « Olvidar*lo* » (el día), *El sí de las niñas*, I, 9 (p. 39, Madrid, 1806; II, 239, París).

Por lo que hace á la extensión del uso de las dos formas en los dominios del castellano, bien se colige de todo lo dicho que es Castilla el centro del *le*; en saliendo de ahí, predomina más ó menos el *lo*, como en Aragón, y sobre todo en Andalucía y Extremadura[1]. Fuera de la Península, en Canarias es exclusivo el *lo* é igualmente en las naciones de la América espa-

---

1. Cuanto á Aragón, afianzan este hecho el Poema amatorio con los otros textos navarro-aragoneses del siglo XIII, los Argensolas, Nasarre y D. Vicente de la Fuente ; á lo que añadiré que en los fragmentos del Fuero general que trae Yanguas en su Diccionario de Antigüedades de Navarra (s. v.) se usa exclusivamente *lo*, con excepción de *faganli jurar* (p. 551) y *debenli guardar* (p. 554), que tienen su explicación sintáctica, como adelante se verá. En la parte que he examinado de los Fueros, leyes y observancias de Aragón (Zaragoza, 1552) no se me ha deparado *le*, y en la carta de Mossen Joan Ximenez Cerdán (25 de Febrero de 1435) que va al fin de las Observancias (fol. 38-43) hay 31 *lo* sin más *le* que *le ficiessen scriuir a mi*. Otros escritores modernos, como Borao y el Conde de la Viñaza, dicen *lo* á cada paso. — Para comprobar el uso actual de Extremadura basta hojear las partes relativas á esta comarca en el *Folk-Lore bético-extremeño*, en la *Biblioteca de las tradicione populares españolas* y otras publicaciones análogas que se dieron á luz en España por los años de 1882-6. — En el castellano que se habla en Asturias ha de ser común el *lo*, si creemos á la *Colección de los viejos romances que se cantan por los asturianos en la danza prima, esfoyazas y filandones, recogidos directamente de boca del pueblo*, por Juan Menéndez Pidal (Madrid, 1885) : en los veinte primeros cuento 33 *lo* y 15 *le*. — Debo la noticia del uso popular y familiar en Canarias á la amabilidad de D. Elías Zerolo, distinguido literato oriundo de allí.

ñola, por supuesto que en el habla familiar y popular[1]. No ha de olvidarse que en portugués y en los dialectos de España solo existen para el acusativo masculino formas correspondientes á *lo* : portugués y gallego *o*, berciano *o* (*lo* en *volvelo*, *sacámolo*), asturiano *lo lu*, catalán, valenciano, mallorquín *lo*.

Pasemos ahora al uso de *les* en acusativo por *los*, el cual es sin comparación muchísimo menos frecuente que el de *le* por *lo*. Según el cómputo hecho en las obras ó partes de obras especificadas atrás, no resultan otros ejemplos claros de *les* que 2 en Berceo por 9 de *los*; 1 por 39 en el Cid; 7 en López de Ayala por 11; 1 por 5 en el Tostado; 1 por 47 en Guevara; 2 por 7 en Boscán; 1 por 16 en el Amadís; 1 por 11 en Mejía; 3 por 28 en las dos obras de Venegas; 1 por 45 en Morales; 2 por 20 en Mariana; 1 por 35 en Roa; 1 por 9 en Tirso; 2 por 23 en Calderón; 2 por 27 en Melo; 2 por 17 en la Historia de la Academia; 3 por 7 en Campomanes; 1 por 28 en Capmany; 1 por 38 en Reinoso; 1 por 20 en Flórez Estrada; 1 por 10 en Bermúdez de Castro; 1 por 15 en Donoso Cortés; 3 por 19 en Olózaga; 9 por 8 en Galdós; 3 por 13 en Núñez de Arce; 2 por 20 en V. de la Fuente. Lo raro de esta aplicación sugiere que aun autores de que no hay ejemplo en los libros examinados, pueden suministrarlos en todas sus obras; así es efectivamente : en Cervantes se halla repetidas veces, tal que Bello (*Gram.* cap. XXXIII) cita diez ejemplos, y Clemencín (*Coment.*, VI, p. 171) dos más; sería fácil añadir todavía otros.

Menos común es el empleo inverso de *los* en dativo por *les*. En nuestro escrutinio aparecen « Non *los* pudo ninguno aquesto rretraer » del Fernán González con otro verso en que varían las ediciones (copía 116); « *los* fazer merced » y otros dos pasajes semejantes en las Cortes de Alcalá, si bien algunos manuscritos dan *les* en todos ellos; « *los* avia gran piadad » y « *los* sustentaba plática » en Santa Teresa;

> Hasta los disparates
> Que les dicen las amas á los niños
> Cuando *los* dan el pecho las mañanas,

---

1. Lo mismo sucede en el español de los judíos, como se ve, por ejemplo, en la Biblia de Ferrara (1553) y en los *Refranes ó proverbios españoles de los judíos españoles* publicados por Kayserling, Budapest, 1889.

en la Gatomaquia, silva VI, pasaje en que las ediciones vulgares han mudado el *los* en *les*; « *los* trueca los nombres, » « *los* enseña su oficio » y cinco lugares más en Quevedo; « á todos *los* quitó las vidas » en Ferreras; « para que yo *los* señale los sueldos » en decreto real inserto en la Historia de la Academia. Clemencín (*ubi supra*) aduce de Cervantes « pegar*los* fuego » (á los libros), « el Cura..... *los* echó la bendición, » « *los* tengo respeto, » y de Lope « que la vida *los* quita ». Salvá trae, censurándolos, un « *los* enseñaron el arte de leer y escribir » de Martínez Marina, y un « añadiría este servicio á los demás que ya *los* había hecho » de Quintana; lugar el último que aparece corregido (*les* por *los*) en las ediciones posteriores á la primitiva de 1807 que puedo ahora consultar (v. gr. R. XIX, p. 273[a]). Yo tengo además anotados : en el primer título del Fuero Juzgo « *llos* podamos poner termino » (p. II[a]), « los poblos que *los* son dados de Dios » (p. V[a]), « et non *los* membrava que Dios *los* diera el poblo » (*ib.*), « de*llos* facer mal » (á los fillos del rey) (p. XIII[a]), « *los* poda toller las cosas » (p. XIII[b] : ahí mismo se lee : « *les* poda facer dampno »); en Santa Teresa « he*los* habido lástima », *Cartas*, I, 9 (R. LV, p. 252[b]), y « *los* tengo particular devoción, » *Fund.* 3 (p. 25, Madrid, 1882); en Lope « Llevámos*los* de comer », *El bastardo Mudarra*, acto II (según el facsímile de la pieza publicado en Madrid, 1864), y « La tierra que *los* hizo ofensas tantas, *Jerus.* V (Obras sueltas, XIV, p. 187); en Tirso « que ell oso *los* puso huego », *Deleitar aprovechando*, fol. 76. En otras obras de Quevedo no es raro : en la pág. 134[b] del tomo XLVIII de la Biblioteca de Rivadeneira (conforme con la edición de Sancha, tomo V, pp. 163-4) se hallan como dativo *los* tres veces y *les* cuatro; y en la *Vida de San Pablo* dice « Prohibio*los* ir a predicar a la Asia (fol. 72 v°, Madrid, 1644). Es frecuente en la traducción de la Historia natural de Plinio por Huerta (Madrid, 1624) : abriendo el tomo primero, hallo á la pág. 331 : « El temor del peligro los ha hecho caer en el mismo que *los* pronosticaron; » « Lo que ellos temian, aquello *los* enviaré. » Lo mismo acontece en varias obras del P. Isla : hojeando rápidamente el tomo XV de la mencionada Biblioteca, doy en la pág. 55 con « *Los* decía con mucho cariño y apacibilidad : Hijos, en haciendo, etc. »; en la 120[b] : « A muchos que apenas *los* apuntaba el bozo. » Casi todos estos

escritores eran castellanos, y el emplear hoy el pronombre de igual manera Núñez de Arce, castellano tamb én, da á entender que la tradición no se ha interrumpido : « Y Dios la misma cuna *los* dispuso; » « Ese sol que *los* sirve de corona; » « La misma espada *los* traspasa el pecho » (*Gritos del combate*, pp. 231, 232 : Madrid, 1885). Comprueba también la actualidad de tal uso el haberlo condenado recientemente la Academia (*Dicc.* s. v. *les*). Recuerde aquí el lector que en catalán, valenciano y mallorquín *los* desempeña hoy los dos oficios de acusativo y dativo.

Advertiré que no hice antes mención del empleo de *lo* en dativo en lugar de *le*, por ser rarísimo en los libros : en el citado Huerta (II, p. 617ª) se lee « dar*lo* lustre », pero no sé si pueda explicarse lo mismo aquel « lo había gana » del *Amadís*, fol. 107 vº, y del *Lazarillo*, trat. III (R. III, p. 86ª). Lo cual no quita que, según Oliván (*Disc. Acad. Esp.*, I, p. 13), « la gente zafia pintada en callejuelas y bodegones por el malogrado Atienza, » diga : « Si Fulano me mira á la cara, *lo* salto las muelas, ó *lo* doy de remoquetes, ó *lo* saco las entrañas. » Acaso parezca hilar muy delgado suponer que el dativo plural *los* ha sido más común por el apoyo que le ofrece la semejanza de *nos*, *os*.

La y *las* en dativo por *le* y *les* ha sido frecuente entre los castellanos (sobre todo en Madrid, como advierte Salvá), quienes no solo lo usan por escrito sino en la conversación [1]. En el siglo pasado fue moda decir « *la* hizo señas, » « *la* ofreció una flor, » « *la* dijo, », y la práctica de Moratín, Iriarte y otros escritores castellanos ó castellanizados, que lo hicieron sistemáticamente, dio á este uso una extensión que antes no tenía. Acudiendo al escrutinio que nos va sirviendo de base en estas disquisiciones, veo que en él dominan exclusivamente *le* y *les* hasta fines del siglo XV; de ahí en adelante resultan 1 *la* por 10 *le* feminino en Boscán; 2 *la* por 38 *le* en el Amadís; 1 *la*, dudoso, en las dos obras de Venegas, por 11 *le* y 4 *les*; 5 *la* por 5 *le* y 4 *les* en Santa Teresa; 1 *la* por 18 *le* y 1 *les* en el *Guzmán*; 2 *la* por 32 *le* y 1 *las* por 9 *les* en Cervantes; 3 *la* por 60 *le* y 8 *les* en Roa; 1 *la* por 3 *le* en Diego López; 4 *la* por 15 *le* en

1. Hermosilla, *Arte de hablar*, París, 1850, p. 168.

Lope; 1 *la* por 1 *les* en Tirso de Molina; 2 *la* en Colmenares; 7 *la* por 5 *le* en Calderón; 9 *la* y 2 *las* por 1 *le* y un *les* en Quevedo; 4 *la* y 1 *las* por 5 *le* en Solís; 8 *la* y 2 *las* por 8 *le* en Melo; 5 *la* por 1 *le* en Ferreras; 13 *la* por 4 *le*, y 1 *las* por 6 *les* en la Historia de la Academia; 1 *las* por 1 *les* en Luzán; 1 *la* por 3 *les* en Nasarre; 2 *la* por 3 *le* y 9 *les* en Campomanes; 6 *la* por 6 *le*, y 1 *las* por 2 *les* en Samaniego; 7 *la* en Iriarte; 2 *la* por 5 *le* y 1 *les* en Capmany; 2 *la* por 2 *le* en Quintana; 3 *la* por 1 *le* en Mesonero; 10 *la* por 2 *le* en Bretón; 6 *la* y 1 *las* en Donoso Cortés; 3 *la* por 1 *le* y 1 *las* por 1 *les* en Olózaga; 4 *la* por 10 *le* en Valera; 2 *la* por 1 *le* en Núñez de Arce. Clemencín cuenta 13 *la*, dativo femenino, en el Quijote[1].

Finalmente, para colmo de confusión, se hallan ejemplos, aunque rarísimos de *le* por *la* en acusativo, pero casi todos pueden explicarse como dativos. Consultando el escrutinio utilizado antes, veo un « quando ve que *le* van cortar », por « *la* van cortar », en el Debate del vino y el agua, y otros que se citarán después. En un romance asturiano de la colección de Menéndez Pidal se lee : « A Dios le plogo llevar*le*, » por *llevarla* (p. 102), sin que pueda sospecharse errata, porque la esonancia afianza el *le*.

Excusado es decir que para el neutro el dativo es *le* (« da á

---

1. En la edición de la Celestina de 1501, que he consultado en la Biblioteca Nacional de París, se halla : *Podriala yo hablar*, como en las de Amarita, p. 21 (Madrid, 1822) y Rivadeneira, III, p. 9ª; pero no *traiala de comer*, que dicen éstas (pp. 30, 11ª), sino *traiale*. El primero puede explicarse por « la construcción de *hablar* con acusativo de persona, comunísima en las comedias de Lope; por ejemplo : « Hablad vuestro padre honrado, » R. XXIV, 48ᶜ; « La culpa tuvo mi hermano, Que me ha hecho hablar un hombre, » *ib.* 100ª etc. En el Quijote, II, 23, se corresponden perfectamente « las labradoras que hablamos á la salida del Toboso » y « la habló, la hablé » (R. I. 453ᵇ, 454ª). De aquí pudo venir el *la dijo*. Como de *rogar*, *preguntar* se usan á la latina los participios *rogado* y *preguntado*, pudiera pensarse que en *la preguntó* (Roa, *ubi supra*), *las ruegan* (Solís, *Poesías varias*, p. 128, Madrid, 1692), el pronombre estuviese en acusativo, y que por analogía dijese Boscán *la suplicó* (*ubi supra*). Repárese que *las* por *les* es menos común que *la* por *le*; algunos de los que exigen este *la* son indulgentes con el *les* femenino, y entre los que toleran el *la* hay quienes reprueben el *las*. De los primeros es Correas en el pasaje que se cita adelante; de los segundos Martínez López, *Gram. cast.*, p. 194 (París, 1847).

todo lo producido lo que *le* pertenece », Tirso), y el acusativo *lo*. En esto apenas cabe duda, y el leísta más desaforado condenará á Malón de Chaide por haber dicho, forzado de la rima :

> Mirad á lo que es vuestro y levant*alde*...
> Pues, por solo pecar, peco de balde.
> (*Conv. de la Magd. II*, § 11.)

Las ediciónes corrientes del *Mágico prodigioso* dan *lo* en el siguiente pasaje que el autógrafo presenta con *le* :

> Fue barbaro atrevimiento.
> Castigado *le* conozco;
> (Heilbronn, p. 82.)

aquí no hay necesidad de suponer que *le* sea neutro, porque sin esfuerzo se refiere á *atrevimiento*, como cuando se dice *conocer su pecado, su falta*. Donoso Cortés escribe, habiendo hablado de *lo absurdo*, que la voluntad *le acepta*; pero como luego dice que el entendimiento se complace en *él* (no en *ello*), el descuido consiste aquí en haber pensado el autor que antes había puesto *el* absurdo y no *lo* absurdo. Sin embargo, no sería raro que el leísmo extremado produjera también esta confusión [1].

(*A suivre.*) R.-J. Cuervo.

---

1. El uso de nuestros pronombres en las locuciones impersonales *se alaba*, *se castiga*, obedece á circunstancias especiales que lo alejan de las reglas comunes de la sintaxis; por lo cual debe estudiarse por separado.

MÉLANGES

[1] *COMBRE* ET DÉRIVÉS

Diez, Scheler, Littré et d'autres tirent du mot cumulus[1] *encombre, encombrer*[2], et *décombres, décombrer,* sans dire comment l'*l* a pu devenir *r*, les conditions manquant absolument pour cela. Les formes italiennes *ingombrare, ingǫmbro-a* adj., *sgomberare* et *sgombrare, sgǫmbera* et *sgombro* subst. verb. et les provençales *encombrar, encombre* auraient pourtant dû mettre en garde contre une étymologie qui, si l'on regarde au sens, ne se recommande guère. *Encombrer* n'est pas *combler*. Celui-là a le sens d' « embarrasser », celui-ci de « remplir jusqu'au sommet une cavité quelconque ». Du Cange nous prête tous les moyens de donner de ces mots l'origine vraie ou probable. Dans le glossaire français, il cite un mot *combre*, pêcherie faite de pieux fichés dans une rivière pour y étendre des filets et y prendre du poisson. (Pour le dire en passant, un dérivé de *combre* est fourni par Littré : *combrière*, filet à prendre les gros poissons, et, en particulier, les thons.) Il viendrait selon lui, à cause de la forme du filet, d'un radical *comb*, prov. *comb* « courbe », esp. *combar* « courber », etc. Mais il n'est pas besoin de dire qu'un radical *comb-* n'est point un radical *combr-*, exigé par les formes citées plus haut. En bas-latin on trouve, avec le sens du français *combre, cumbra cumbri combra combri.* Il y a dans Du Cange des passages décisifs quant au sens aux mots BRACA, COMBONA, COMBRI. Au mot INCUMBRARE (art. CUMBRI), il donne déjà la bonne

---

1. A cumulus appartient le port. *cómoro combro*; car dans des exemples tout pareils l'*l* devient volontiers *r*, comme le montrent les formes *búfaro, lúparo, nęspera.*

2. Le simple *combrer*, « packen, fassen », selon Diez, mais qui signifie plutôt « arrêter », a la même origine que *encombrer.*

étymologie : « *incumbrare*, impedire, quasi combros opponere. » Par le même article j'apprends que *combrus* pour *cumulus* est une idée émise par Ménage s.v. *encombrer*. Ainsi l'étymolygie de Diez, Littré et Scheler remonte à Ménage. Laissons-la lui. *Combre*, bas-latin *combra*, *combri*, vient très probablement de cumera cumerus, « grand panier d'osier pour conserver le blé, » mot qui a fort bien pu avoir aussi le sens de nasse ou de tel autre engin semblable servant à prendre du poisson. A *combre* où s'*encombrent* les poissons peuvent être aisément ramenés les différents sens qu'ont pris ses dérivés [1].

J. Cornu.

FR. *CORMORAN*

Que *cormoran* signifie « corbeau marin », cela paraît bien certain, si l'on songe que le glossaire de Reichenau explique mergulum par corvum marinum, que le provençal dit *corp mari(n)*, l'espagnol *cuervo marino*, etc. Mais comment rendre compte de *moran?* Y voir le breton *môrvran* « corbeau de mer », de *môr*, mer, et *bran*, corbeau, comme l'a proposé Diez et comme l'ont répété après lui Scheler et Littré [2], c'est se mettre une bien grosse affaire sur les bras. M. Brachet dit que *moran* est une corruption de *maran*, et prétend tirer régulièrement *maran* du lat. marinum, comme *sans* de sine, *langue* de lingua : c'est de la prestidigitation phonétique; aussi

1. [L'explication de M. Cornu par cumerus ou cumera du thème *combr-* dans les langues romanes est celle que j'ai souvent donnée dans mes cours, et j'avais même composé mon article sur *combr-* (*Rom.*, XXIII, 243) avec l'intention de l'exposer. Mais en faisant les recherches nécessaires, j'ai reconnu que le sens primitif de *combrus* ou *combri* était « barrage fait avec des troncs d'arbres », ou tout au moins « barrage, obstacle », ce qui m'a fait écarter tout rapprochement avec un mot signifiant « corbeille » : je n'ai même pas mentionné cumerus ou cumera. M. Cornu, dans cette note écrite avant mon article, explique le passage du sens de « corbeille » à « barrage » d'une façon très ingénieuse; mais il faut remarquer que les *combres* à prendre le poisson sont des barrages en bois et non des nasses. — G. P.]

2. C'est aussi l'opinion adoptée par Arsène Darmesteter, *Mots composés*, 1re éd., p. 238; 2e éd., p. 271.

bien M. Brachet a-t-il eu Ménage comme prédécesseur. Si Ménage ne s'embarrasse pas de nous expliquer comment le suffixe -inum est devenu *-an*, il estime que les anciens Gaulois ont dit morinum au lieu de marinum, parce que le latin mare avait pour correspondant le gaulois more. J'ai eu, moi aussi, la mauvaise inspiration de me ranger sous la bannière de Ménage : j'ai écrit, dans le *Dictionnaire général*, que *cormoran* était « composé de l'anc. fr. *corp*, corbeau, et de *moran*, mot qui signifie marin, et qui paraît être un dérivé du breton *mor*, mer ». J'ai ajouté que l'adj. *moran* se retrouvait dans le langage de la fauconnerie, où l'on appelait *faucon moran* un faucon pris « sur la falaise de la mer ». C'est sur ce point que je tiens d'abord à m'expliquer : je déclare aujourd'hui que j'ai été victime d'une de ces traîtreuses « coquilles » dont je travaille, avec M. Hatzfeld, à expurger la lexicographie. Voici l'histoire de ma déconvenue.

On lit dans le *Dictionnaire de l'ancienne langue française* de M. Godefroy l'article suivant :

« MORAN, *moren*, adj., qualifie une sorte de faucon :

Faulcons *morens*, qui ont esté prins sur la faloise de la mer en loingtain pays... qui sont nommez pelerins (*Modus*, f° 58, ap. Sainte-Pal.).

Faucons *morans*, lesquels on prent sur la falaise de la mer, que nous avons nommé pelerins, parce qu'ils n'ont gueres esté ne sejourné en leur pays. (BUDÉ, *des Ois.*, 122, ap. Sainte-Pal.) »

On avouera que la tentation de traduire *moran* par « marin » était grande ; mais avant de commenter les textes, il fallait s'assurer de leur pureté. Je n'ai pu retrouver le traité *des Oiseaux* que La Curne de Sainte-Palaye attribue à Budé ; peu importe, je crois, car le passage du pseudo-Budé dérive manifestement de *Modus*. Sainte-Palaye cite *Le livre du roi Modus* d'après l'ancienne édition de J. Trepperel, qui n'est rien moins que correcte [1] ; j'ai eu récemment l'occasion de voir deux bons manuscrits de cet ouvrage à la Bibliothèque nationale, franç. 614 et 1297, et j'ai constaté avec stupeur que le prétendu *moren* n'était qu'une faute d'impression pour *moien*, c'est-à-dire *moyen*. Voici le texte et le contexte d'après 1297, f° 55 r° :

---

1 Cette édition donne effectivement *morens*, comme je m'en suis assuré sur l'exemplaire qui est à la réserve de la Bibliothèque nationale.

Je vous diray lesquiex faucons sont mieux a prisier : ce sont ceulx qui ne sont ne trop grans ne trop petits, qui sont appelés faucons *moiens* [1], qui ont esté pris sur la faleise de la mer...

Donc, haro sur *faucon moran* !

L'historique de *cormoran* n'est pas très fourni. On peut constater qu'au XVIe siècle on dit *cormorant* (R. Estienne) et *cormarant* (Belon) : le *t* final se retrouve dans l'angl. *cormorant*. Les deux plus anciens exemples allégués par Littré proviennent des poésies d'Eustache Deschamps : *Cosmarans qui se font baux* (édit. de la Société des Anciens textes, VI, 156) ; *De cormarans et de butors* (f° 488 du manuscrit, encore inédit). M. G. Paris me signale encore dans Eustache Deschamps la forme plurielle *cogsmarans* au vers 4220 du *Miroir de mariage* en cours d'impression. On entrevoit dans *cosmarans* et *cogsmarans* une confusion par étymologie populaire entre *corp* et *coc* ; il est fâcheux que tous ces exemples soient au pluriel, ce qui ne permet pas de décider si le mot doit être écrit *-an* ou *-ant* au singulier. C'est le singulier qui figure dans *le Livre du roi Modus*, sensiblement antérieur à Deschamps. Voici le passage où sont énumérées diverses espèces d'oiseaux pêcheurs, d'après le ms. franç. 1297 de la Bibliothèque nationale, f° 48 v° : « Le rosereul, le *cormorant*, le heron, la poche, le guespier, le martinet. » Les huit manuscrits de la Bibliothèque nationale qui contiennent ce passage sont d'accord pour écrire le mot avec un *t* final, mais des huit, six seulement donnent *cormorant* (franç. 614, 1297, 1298, 1300, 1301 et 12399) : les deux autres portent *cormarant* (franç. 615 et 19113).

Je crois que c'est de cette dernière forme qu'il faut partir, en laissant de côté la question de savoir pourquoi l'*a* de la seconde syllabe s'est changé en *o* [2]. Je considère *cormarant* comme représentant un plus ancien *corp marenc*, et je n'hésite pas à admettre en ancien français l'existence d'un adjectif *marenc*, tiré du latin mare à l'aide du suffixe germanique -ing. On a dit

---

1. Le manuscrit 614, f° 43 r°, écrit *moyens*. L'édition de *Modus* donnée par Elzéar Blaze en 1839 porte correctement *moiens*.

2. L'influence du bas-breton *mór* me paraît peu probable. Y aurait-il eu assimilation de l'*a* de *-mar-* à l'*o* de *cor-* ? Toujours est-il que l'on ne trouve jamais en anc. franc. *morage* pour *marage* < *maraticum, si ce n'est dans le composé *cormorage*, synonyme de *cormoran*. Ce mot figure dans un ancien

corp marenc, corbeau de mer, comme on dit encore en Anjou et en Bretagne *pie marange*, pie de mer[1].

On sait combien le suffixe germanique -ing s'est développé en italien, en espagnol[2] et en provençal. Plus rare en français, il n'en est que plus curieux à étudier. Diez se borne à dire : « Des exemples du vieux français sont : *reelenc* (espagnol *realengo*), *meytadenc*, sorte de mesure, *Peyronnenc*, nom de famille, et beaucoup d'autres[3]. » Mais *Peyronnenc* et *meytadenc* se dénoncent d'eux-mêmes comme des mots provençaux[4]; quant à l'anc. fr. *reelenc*, il n'existe qu'en tant que substantif féminin (*reelenghe*, *reenenghe*) et est spécial à la Flandre flamingante[5]. Il n'en est pas moins certain que le français a formé quelques dérivés à l'aide de ce suffixe. J'écarte les noms propres purement germaniques, soit de personnes comme *Flamand* (= *Flamenc*), *Lorrain* (= *Loherenc*), *Floovant* (= **Floovenc*[6]), etc., soit de lieux comme la plupart des noms en *-ange* de la France orientale. Mais je puis citer une dérivation nettement française dans le nom de l'étang de *Sansuan* (Eure-et-Loir), étang appelé *Sanguisugarium* en 1028, *marchesium Sancsuens* en 1238[7]. Il est clair que ce dernier texte correspond au français *li marcheis sancsuens*, c'est-à-dire « la mare aux sangsues », et que *sancsuenc* est tiré directement de *sancsue* avec le suffixe *-enc*. Une étude approfondie du vocabulaire français révèlera plus d'une formation analogue, non seulement dans la toponymie, mais dans la langue commune[8].

---

glossaire latin-français où il traduit alcedo, alcyon. Carpentier a recueilli la glose alcedo = *cormorage* et a prétendu la contregloser par la déclaration suivante, qui vient en bon rang parmi les âneries dont il a déshonoré le *Glossarium* de Du Cange : « pro alcedonia, tranquillum tempus. »

1. J'emprunte *pie marange* au précieux *Dictionnaire* de M. Godefroy, où l'expression est citée, hors de sa place, à la fin de l'article *marage*.

2. *Cf.* spécialement le mot *marengo*, odeur de la mer.

3. *Gramm. des langues rom.*, trad. française, II, 349.

4. Il y a dans le *Dictionnaire* de M. Godefroy un exemple de l'expression *blé moitaent* (1267), où *moitaent* correspond au provençal *meitadenc*.

5. Voy. le *Glossarium* de Du Cange au mot *relanga* et le *Dictionnaire* de M. Godefroy au mot *renenghe*; l'étymologie n'est pas claire.

6. Cf. Ars. Darmesteter, *De Floovante*, et G. Paris, dans *Romania*, VI, 612.

7. L. Merlet, *Dict. top. du dép. d'Eure-et-Loir*.

8. Les étymologistes ont reconnu jusqu'ici l'existence du suffixe *-ing* dans *boulanger* (Diez), *ferrant* (Diez), *jaseran* (Diez), *merlan* (Joret, combattu par

En résumé, *cormoran* est une altération récente inexpliquée de *cormaran*, qui est pour *cormarant*, plus anciennement *corp maranc*, primitivement *corp marenc*, en latin de l'époque mérovingienne ou carolingienne corvum maringum.

A. Thomas.

FR. *GIROUETTE*

Le sens et la forme du mot *girouette* invitent à en chercher l'étymologie dans le latin gyrare, tourner. Aussi s'en est-on avisé depuis qu'il y a des étymologistes en France. On pouvait lire, dès 1549, dans la deuxième édition du *Dictionnaire françois-latin* de Robert Estienne : « *Gyrouet* ou *gyrouette*. Il vient de gyro gyras, ou de gyrus gyri. » Passe pour le radical *gir* et le suffixe *ette ;* mais comment expliquer le son intermédiaire *ou ?* A cela, le bon Ménage a une réponse toute prête : « Gyrus, gyruttus, gyruttettus, *girouet;* gyrutta, gyruttetta, *girouette*[1]. » Diez accepte la manière de voir de Ménage, puisqu'il considère *girouette* comme étant pour *girotette*, en invoquant un italien *girotta* de médiocre aloi. Scheler, tout en ayant des doutes sur *girotta*, copie maladroitement Diez et écrit : « *Girouette* (pour *girotette*), diminutif de l'italien *girotta*. » Littré rapproche *girouette* de *pirouette*, mais pour ce dernier mot il se retranche derrière la formule prudente : « origine inconnue », sans vouloir prendre à son compte l'étymologie de Diez, qui y

---

G. Paris, dans *Romania*, 1880, p. 122) et *tisserand* (Diez). M. Suchier vient, avec beaucoup de vraisemblance, d'y ajouter *rotrouenge* (*Zeitschr.*, 1894, p. 282). Rappelons ici *estevenant*, nom d'une monnaie bourguignonne à l'effigie de saint Étienne (*Ann. du Midi*, 1893, p. 108). L'étymologie de *Sansuan* autorise à voir dans l'expression *marais salant* non pas le participe du verbe *saler*, mais un adjectif gallo-roman *salingum. Le mot *paysan*, anciennement *païsant*, s'explique tout naturellement par l'hypothèse d'une forme antérieure *païsenc* : le suffixe -antem n'est pas aussi satisfaisant; d'ailleurs, M. Godefroy signale l'orthographe *paisent* dans le manuscrit de Naples du roman de *Troie*. — Le mot *bougran*, autrefois *bouquerant*, est tout à fait analogue à *jaseran* et dérive du nom de Boukhara comme ce dernier du nom d'Alger. — J'indiquerai encore *gardenc*, ancienne forme de *gardien*, *baucenc*, *bonnenc*, etc., etc.

1. *Origines de la lang. franç.*, Paris, 1650.

voit le radical de *pivot* et le diminutif de *roue*. Enfin Caix pense délibérément que *girouette* est *gir* + *rouette*[1].

En somme, on peut dire avec M. Horning, qui vient d'expliquer le lorrain *girouante*, dévidoir, par gyranda, que « l'origine du son *ou* reste obscure[2] ». Je propose de considérer *girouet*, *girouette*, comme étant des diminutifs d'un primitif **girou*, qui représenterait phonétiquement le lat. gyrŏvagum, mot qui n'appartient pas à la langue classique et qui se trouve pour la première fois dans la règle de saint Benoit (v^e^-vi^e^ siècles). De même que Rotŏmagum est devenu de bonne heure Rotŏmago, Rotŏmao, Rotŏmo, gyrŏvagum, passant par gyrŏvao, gyrŏvo a dû aboutir à **girou*, d'où les diminutifs *girouet*, *girouette*. Nous avons dans sarcofagum > *sarcou* le pendant exact de gyrovagum > *girou*, puisque dans les proparoxytons *f* (*ph*) et *v* se comportent de même.

A. Thomas.

FR. *HAMPE;* PROV. MOD. *GAMO*, *GAMOUN*

Littré donne au mot *hampe* cinq sens différents. Les trois premiers se tiennent de très près : « 1° bois d'une hallebarde, d'une pertuisane, d'un épieu, etc.; 2° manche de pinceau; 3° long pédoncule axillaire d'une plante. » Il me paraît impossible d'y rattacher les deux derniers : « 4° (vénerie), poitrine du cerf[3]; 5° (boucherie), maniement dont la graisse est placée dans l'épaisseur du repli musculo-cutané étendu de la partie postérieure et latérale du ventre vers l'extrémité inférieure et antérieure de la cuisse[4]. » Aux sens 1-3, *hampe* est une altération récente de *hanste*, qui s'emploie encore, sous la forme *hante* ou

---

1. *Zeitschrift für rom. Phil.*, I, 423.

2. *Zeitschrift für rom. Phil.*, XVIII, 219. M. Horning aurait pu faire remarquer que *giroinde* est enregistré dans le supplément de Littré avec une citation d'André Theuriet, et que c'est le même mot qu'il faut reconnaître dans *gerouwaide* (corr. *gerouwainde*?), qui traduit le latin girgillum dans un ancien glossaire cité par M. Godefroy.

3. Comme terme de vénerie *hampe* est déjà dans le petit poème intitulé *La chace dou cerf* (éd. Pichon, p. 25), qui remonte à la fin du xiiie siècle.

4. Oudin, dans ses *Recherches ital. et franç.* (1642), traduit le mot *hampe* par « carne del petto o giogaia. » Furetière (1690), reproduit par Trévoux,

ante, dans les deux premières acceptions. Je considère les sens 4-5 comme appartenant à un mot différent.

Le dictionnaire français-allemand de Mozin (1re édition, Stuttgard, 1812) traduit « la hampe du cerf » par « die *Wamme* oder Brust des Hirsches ». Or *Wamme* présente en allemand la forme parallèle *wampe*, en ancien haut-allemand *wamba* ou *wampa* : le sens oscille entre « ventre, peau du ventre, graisse du bas-ventre, fressure, fanon du bœuf ». N'est-il pas vraisemblable que le français *hampe* est une altération de *wampe*? M. Godefroy a recueilli deux anciens exemples de *wampe*, *vampe* au sens de « empeigne de soulier » : c'est une extension toute naturelle du sens de « ventre, peau du ventre ». La substitution du son *h* au *w* germanique est surprenante. On sait que *wamba* est le primitif d'où est sorti l'ancien français *gambeis*, *gambeison* : il est curieux de constater qu'un manuscrit du roman de *Rou* donne la variante *hambeiz* pour *gambais* (édition Andresen, III, 7697). Je remarque aussi dans le dictionnaire de M. Godefroy une forme isolée *waudragier* (1347) au milieu des six exemples cités à l'article *haudragier*.

Carpentier a recueilli dans une lettre de rémission de 1398 un exemple de *vamon* au sens de « goître [1] ». Le provençal moderne a : *gamo*, *bamo* « goître des brebis » et *gamoun* « goître, fanon du bœuf, jabot, gorge, ulcère au gosier des animaux [2] ». Il est manifeste que ces mots se rattachent à l'allemand *Wamme*, étymologie qui ne paraît pas avoir été signalée.

A. Thomas.

---

dit : « A la boucherie, on appelle *hampes* les deux parties du poumon de bœuf qui des deux costez couvrent le foye et la rate, et qu'on ne retranche pas aux fressures de veau et de mouton, mais seulement à celles de bœuf. » On voit que c'est un sens différent de celui que donne Littré. Ajoutons que ce dernier, dans son supplément, signale la forme *lampe* à côté de *hampe*.

1. Dans Du Cange, vo *Vammum*. L'exemple de Carpentier est reproduit dans le *Dictionnaire* de M. Godefroy. En réalité, c'est un mot du patois du Velay, car les faits articulés dans le document visé se passent « en la ville du Puy ». On remarquera que Mistral signale précisément la forme actuelle *bamo* en Velay.

2. Mistral, *Tresor dóu felibrige*, à qui j'emprunte ces exemples, indique comme étymologie le mot *gamo* au sens de « gamme ».

LES CONTES A RIRE ET LA VIE DES RECLUSES AU XIIe SIÈCLE

D'APRÈS AELRED, ABBÉ DE RIEVAULX

Ethelred, Ailred ou Aelred, qui fut plus tard abbé de Rievaulx dans le Yorkshire, jadis un des couvents les plus importants, aujourd'hui une des plus belles ruines d'Angleterre, appartenait à une famille du comté palatin de Durham. Il était fils d'un prêtre, et naquit vers 1109. Il fut élevé à la cour du roi d'Écosse David, dans la société d'Henri, fils de ce prince; il devint abbé de Rievaulx en 1146 et mourut vingt ans après, laissant un assez grand nombre d'ouvrages historiques ou édifiants, tous écrits en latin. Il fut canonisé en 1191 ; sa fête se célèbre le 12 janvier.

Il avait une sœur, sœur « carne et spiritu », dit-il, qu'il aimait tendrement et qui, suivant un exemple fréquent dans ces époques troublées, fuyant les dangers de la vie mondaine, s'était faite recluse. Les recluses et les ermites étaient nombreux alors; ils s'assignaient d'étroits devoirs et se vouaient à de terribles austérités, dont la plus difficile à supporter était précisément cette séparation totale d'avec le monde. Beaucoup s'apercevaient, une fois la grande résolution prise, que le tentateur ne se rencontrait pas seulement sur les places publiques et dans les lieux de réjouissance : il pénétrait dans les cellules les mieux emmurées, il frappait à la porte du cœur. Et la porte du cœur parfois s'ouvrait, et la vie d'austérités était finie : elle avait commencé comme un cantique, elle s'achevait comme un fabliau.

Cette juxtaposition des contraires est constante au moyen âge : les extrêmes s'attirent; les couvents les plus riches sont ceux des frères mineurs qui ont fait vœu de pauvreté; les chansons folles et les chansons pieuses se chantent à Noël sur les mêmes airs, chansons si pieuses qu'on croirait voir le ciel s'entr'ouvrir et chansons si obscènes qu'un certain homme de bien, au témoignage de Gascoigne, mourut de chagrin rien qu'à se les rappeler. La veillée des morts est consacrée au rire et aux orgies... Les recluses fuient le monde et s'établissent chacune à part dans sa cellule pour ne plus penser qu'à Dieu et au salut éternel. Dans ces retraites paisibles, loin des foules et loin du bruit, mortes aux joies du siècle, à ce qu'il semble, les recluses, au

lieu de trouver le calme, ont trouvé l'agitation; les fabliaux moqueurs présentent à leurs yeux d'indécentes images; dans leurs citadelles pacifiques, elles soutiennent des sièges; le monde l'ignore, mais leur confesseur le sait; elles sont assiégées par l'Amour.

De ce témoigne Aelred, abbé de Rievaulx; il n'a pas mené lui-même la vie de reclus; il le regrette, car il pourrait donner de meilleurs conseils, guidé qu'il serait par l'expérience et la pratique : « Utinam a sapientiore id peteres et impetrares : qui non conjectura qualibet sed experientia didicisset quod alios doceret. » Mais il a, du moins, observé ses contemporains, et c'est pourquoi, non content de reproduire les conseils de saint Benoit sur le jeûne, la nourriture, le vêtement, etc., il ajoute, « pro loco et tempore, quædam ». C'est par là surtout qu'est intéressante sa « Regula sive institutio inclusarum, ad sororem [1] ».

C'est, dit-il, une fort bonne chose que de s'enfermer ainsi, comme les ermites du désert, ou comme ceux qui, poussés par un zèle pieux, se font emmurer dans leurs cellules : « Illi vero qui nec hoc securum sibi inter solitudinis libertatem et vagandi potestatem arbitrabantur, includi potius, et intra cellulam obstruso exitu contineri tutius æstimabant. »

Mais enfermer son corps n'est rien; le danger demeurera grand, même pour le corps, si l'âme reste vagabonde et si de vains discours font voyager l'esprit aux carrefours des villes, à travers les rues, dans les lieux de réunion : « ...cum mens non solum per vagationem dissolvatur : curis et sollicitudinibus dissipetur, immundis etiam et illicitis desideriis agitetur; sed etiam lingua tota die per vicos et civitates, per foros et nundinas discurrunt. »

Une brèche existe dans cette citadelle dévote; la porte est close, murée peut-être, mais il reste la fenêtre. C'est là le point faible, et par là entrera l'ennemi : il entrera sous forme de pensées mauvaises, d'histoires à rire, parfois même sous une forme plus tangible. La fenêtre est l'objet des anxiétés de tous les faiseurs de règles pour recluses; il fallait bien une ouverture

---

1. *Lucæ Holstenii... Codex Regularum monasticarum... Tomus I complectens ipsum codicem antiquum Holstenianum... observationibus critico-historicis... a Mariano Brockie illustratus*, Augustæ Vindelicorum, 1759, fol.

pour laisser passer le jour et, dans certains cas, la nourriture; mais quelle nécessité dangereuse! La fenêtre cause presque toujours tout le mal. Comme dans l'*Ancren Riwle* (rédigée au siècle suivant), les recommandations à ce sujet sont ici fort pressantes et plusieurs fois renouvelées.

La recluse s'asseoit à sa fenêtre, et, grâce à sa fenêtre, avec l'ingéniosité d'une prisonnière, elle parvient à se reconstituer une sorte de vie, à se créer des intérêts, à échapper à la monotonie des longues méditations et des longues prières. On voit des femmes qui, par ce moyen, du fond de leur cellule, s'adonnent à la culture des champs, « vel multiplicandis pecoribus inhiant : tantaque sollicitudine in his extenduntur ut eas matres vel dominas familiarum æstimes, non anachoretas. » D'autres attirent les enfants et se distraient en tenant école; les enfants s'asseoient sous le porche et la recluse donne sa leçon de la fenêtre : « illa sedet ad fenestram, istæ in porticu resident; » elle les encourage, les récompense, les punit, et parfois, pauvre femme, les mange de baisers, appelant une petite qui pleure son amie, sa fille : « Nunc ridet, nunc minatur, nunc percutit, nunc blanditur, nunc osculatur, nunc flentem vocat pro verbere propius, palpat faciem, stringit collum, et in amplexum ruens, nunc filiam vocat, nunc amicam. »

Parfois, très souvent même, au dire d'Aelred, les occupations sont bien plus vaines. Devant la fenêtre, toujours la fenêtre, une vieille femme est assise : elle se donne à tâche de distraire la recluse; elle lui conte les scandales de la ville, les dernières aventures survenues parmi les gens qui s'amusent; elle lui fait quelques-uns de ces récits qui sont la matière première des fabliaux, et même, vers à part, les histoires qu'elle débite sont, en réalité, de vrais fabliaux. Le fait est loin d'être rare; ce cas est celui de « presque toutes les recluses de ce temps ». On leur conte ainsi des histoires de moines libertins, de filles lascives et de maris trompés; tous les personnages du *Décaméron* y figurent par avance : « Vix aliquam inclusarum hujus temporis solam invenies, ante cujus fenestram non anus garrula vel nugigerula mulier sedeat, quæ eam fabulis occupet, rumoribus aut detractionibus pascat, illius vel illius monaci vel clerici vel alterius cujuslibet ordinis viri formam, vultum moresque describat. Illecebrosa quoque interserat, puellarum lasciviam, viduarum, quibus licet quidquid libet, libertatem, conjugum in

viris fallendis explendisque voluptatibus astutiam depingat. » Et il s'agit bien de contes à rire, de vrais fabliaux à l'état embryonnaire, car Aelred ajoute : « Os interea in risus cachinnosque dissolvitur, et venenum cum suavitate bibitum per viscera membraque diffunditur. »

Ces vieilles, avec leurs histoires, sont très dangereuses; les recluses ne se lassent pas de les entendre, elles leur donnent en récompense tout ce qu'elles peuvent et leur font partager leurs provisions. Laissées seules à la tombée du jour, elles ne souffrent plus de leur solitude; l'image des héros de ces amusants récits est là qui leur tient compagnie; elles ne s'ennuient plus; elles sont comme « enivrées » par les souvenirs; « elles titubent dans leurs psaumes et font des chutes dans leurs leçons » : « Sic cùm discedere ab invicem hora compulerit, inclusa voluptatibus, anus cibariis onerata recedit. Reddita quieti misera eas quas auditu induxerat in corde versat imagines, et ignem præmissa confabulatione conceptum vehementius sua cogitatione succendit : quasi ebrius in psalmo titubat, in lectione cadit, fluctuat in oratione. »

Or, quel est le résultat de ces discours dont le souvenir remplit l'âme, qui traitent de choses qu'on aurait sans doute horreur à voir de ses yeux, mais que, pourtant, on trouve doux de se rappeler (« ne cogaris audire quod videre horreas; forte enim videbuntur amara cum audiuntur vel cernuntur, quæ sequuntur dulcia cum cogitantur ») ? Le résultat est qu'après avoir écouté on agit; on s'amusait à entendre d'abord, et maintenant on s'amuse à imiter; on devient soi-même un sujet de récit pour les faiseurs de contes et de fabliaux. On s'ingénie, on combine, on prend des rendez-vous; et la cellule un jour se trouve transformée en un lieu de débauche : « Nam manifestior sermo non jam ad accendenda sed potius de voluptate procedens ubi et quando et per quem possit explere quod cogitat, in commune exponunt. Cella utitur in prostibulum, et delicato qualibet arte foramine aut illa egreditur, aut adulter ingreditur. »

La recluse fournit ainsi, à son tour, aux faiseurs de fabliaux une matière première qu'ils n'auront pas, cette fois, la peine de chercher au loin : ils n'auront qu'à ouvrir les yeux et les oreilles et à observer autour d'eux. Si quelques contes viennent de l'Inde (ou, pour parler avec la circonspection voulue, sont de provenance exotique), un bien plus grand nombre sont faits de vie

réelle, d'aventures véritables et de traits de mœurs qu'on a pu observer au moyen âge bien des fois, en plusieurs pays.

Le saint abbé de Rievaulx raconte lui-même, sans le savoir, un de ces traits qui ont fait le sujet de maints récits licencieux, dans l'étrange chapitre où il recommande à sa sœur de se méfier particulièrement des libertins se faisant passer pour impuissants : « Contra illos qui dicunt se esse frigidos, vel impotentes, et in lecto se cum mulieribus ponunt, duplex malum cumulantes. »

Que faire donc en un temps où les règles religieuses sont si étroites et les passions charnelles si vives? Aelred n'hésite pas : il faut rendre les règles encore plus étroites; toute communication, tout contact, tout spectacle mondain doit être évité. Il faut se méfier de tout, même de son confesseur : n'allez pas trouver plaisir à le voir trop souvent; ne manquez pas de le choisir aussi vieux que possible, faites bien attention de ne jamais lui livrer votre main : « Nec ipsi manum suam tangendam præbeat, vel palpandam. »

A plus forte raison faut-il fuir les hommes jeunes ; car il est encore bien plus difficile de leur résister. Il faut se garder d'échanger avec quelque jeune moine, « sous prétexte d'amitié spirituelle, » des billets et des menus présents, de broder pour lui, « comme on fait si souvent, » des bourses et des ceintures en fils de diverses couleurs. Tout cela ne sert « qu'à fomenter l'amour et est une source de grands péchés ». Car c'est bien l'Amour qui assiège la recluse dans sa retraite.

On ne saurait trop se méfier de l'Amour. A cause de lui, il faudra renoncer à maintes bonnes œuvres. L'hospitalité, les secours aux pauvres sont des œuvres de miséricorde : la recluse cependant ne les pratiquera pas; on ne sait où cela peut conduire. C'est, toutefois, bien difficile, dira la recluse; comment faire pour que, devant ma cellule, il n'y ait jamais « de pauvres qui crient, d'orphelins qui pleurent, de veuves qui se lamentent » ? Comment éviter cela, car les pauvres accourent et se livrent d'autant plus volontiers à leurs bruyantes supplications qu'ils sont sous la fenêtre d'une femme de bien qui ne peut pas s'en aller? N'importe, répond l'abbé, « sieds-toi, tais-toi, laisse-les faire; ils finiront bien par apprendre que tu n'as rien et ne peux rien leur donner, ou bien ils se lasseront et s'en iront. » Pour ne pas céder à la tentation de faire ainsi la charité, la recluse

devra vivre de son travail, ou, si elle ne peut, elle devra, avant de s'enfermer, s'arranger avec des gens de confiance « pour qu'ils lui apportent chaque jour juste ce qui lui est nécessaire pour un jour ».

Car ces groupes de pauvres sont plus dangereux qu'on ne croit, et ici, encore, Aelred esquisse une petite scène digne d'un fabliau ou du *Décaméron* : parmi ces mendiants, ces estropiés, ces miséreux, le même ennemi, le grand ennemi, l'Amour encore se glisse. Mêlée aux pauvres, une messagère perfide, « insidiatrix pudicitiæ », viendra te parler en faveur d'un moine ou d'un clerc, te dire à l'oreille de douces choses, « blanda verba », profitant pour cela de l'aumône même que tu lui donnes et s'approchant tout près sous prétexte de te baiser la main.

L'hospitalité est encore bien moins le fait d'une sage recluse, même l'hospitalité sommaire qu'une recluse pouvait donner et qui consistait à laisser coucher les gens sous l'abri devant sa fenêtre, « ante inclusæ fenestram discumbentes ». Car dans ces cas-là personne ne dort, ni la recluse ni ses hôtes, et parmi ceux-ci, souvent se rencontreront des femmes « pessimæ », qui ne causeront pas religion, soyez-en sûr, mais qui parleront d'amour, « inde subtexere amatoria », et la nuit presque entière se passera ainsi sans sommeil. Sous la fenêtre de la recluse, toute la nuit, l'Amour veille.

Le monde sera fermé, la cellule sera nue : il ne faudra pas l'embellir; « les murs ne devront pas être tendus ni ornés de diverses peintures. » En cas de nécessité absolue, concession à vrai dire considérable, la recluse pourra se faire assister d'une matrone chargée des relations extérieures, et d'une servante chargée de porter l'eau et le bois et de cuire fèves et légumes. Il est entendu que chacune devra être parfaite en son genre : ni bavarde, ni conteuse d'histoires, ni querelleuse; la servante surtout devra être surveillée de près, de crainte que par elle encore le diable n'entre dans la maison : « ne forte ejus lascivia tuum sanctum habitaculum polluatur. »

Cette unique exception faite et tous ces bons conseils donnés, d'après des observations dont il rappelle de temps en temps le caractère personnel (« Novi ego monachum... Vidi hominem... »), le saint abbé de Rievaulx trace à la recluse des règles pour l'emploi de son temps. Il suit ici les préceptes des Pères, et cette partie de son œuvre ne présente pas d'intérêt littéraire.

L'autre offre certainement la meilleure peinture qui soit de la vie des recluses au XIIe siècle, et ajoute aux indications que l'on avait déjà sur les mille façons dont se constituaient les récits et survenaient les aventures, matière première des fabliaux.

J. J. JUSSERAND.

GUILLEM D'AUTPOL ET DASPOL

Guillem d'Autpol figure dans le *Grundriss* de Bartsch (p. 141) comme auteur d'une seule pièce, la poésie à la Vierge qui commence par *Esperansa de totz ferms esperans*, qui a été plusieurs fois imprimée. Mais nous avons à tout le moins une autre composition de lui, la pastourelle *L'autrier a l'intrada d'abriu*, que M. Chabaneau a publiée dans la *Revue des langues romanes*, 4e série, III, 109. Bartsch l'a placée sous le nom de Marcabrun, l'ayant, par inadvertance, confondue avec la pièce de Marcabrun *L'autrier a l'issida d'abriu*. M. Suchier a depuis longtemps relevé cette méprise (*Jahrb. f. roman. u. engl. Literatur*, 2e série, II, 135)[1].

Je crois qu'à ces deux pièces on en peut ajouter deux autres. Du même coup on débarrassera l'histoire de la poésie provençale d'un nom bien embarrassant. J'ai publié, en 1869[2], deux pièces d'un troubadour nommé *Daspol*, dans le chansonnier Giraud, le seul manuscrit qui nous les ait conservées. *Daspol* est un nom assurément bizarre. On ne l'a jamais rencontré ailleurs. De plus, les trois vers où ce nom figure (dans la seconde des deux pièces) sont trop courts de deux syllabes :

Daspol, car iest contrarios...
Daspol, sil prince nil prelat...
Daspol, de Temple e d'Espital...

Toute la pièce est en vers de dix syllabes, sauf les trois que je viens de transcrire. M. Tobler, rendant compte dans les *Göttingische gelehrte Anzeigen* (21 février 1872) de mes *Derniers trouba-*

---

1. Il faut ajouter que Raynouard (*Choix*, IV, 473, et V, 379) avait correctement placé les deux pièces sous le nom de Guillem d'Autpol.

2. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 6e série, V, 285-9, ou *Derniers troubadours de la Provence*, p. 41-5.

dours, remarqua la difficulté et proposa d'y remédier en corrigeant *Da*[*n*] *S*[*imon*] *Pol.* Je ne m'arrêterai pas à faire ressortir le peu de probabilité de cette correction. J'en proposerai une autre qui, je l'espère, ne sera pas contestée. C'est de lire *Guillem d'Aspol* ou *d'Autpol*, au lieu de l'énigmatique *Daspol*. Je préfère naturellement *d'Autpol*, parce qu'il y a un troubadour du nom de *Guillem d'Autpol*, et parce que Hautpoul est un nom de lieu réel (Haute-Garonne, Hérault et Tarn), tandis que *Aspol* est inconnu. Mais, dira-t-on, pourquoi attribuer à Guillem d'Autpol plutôt qu'à un autre troubadour les deux pièces du ms. Giraud ? Le voici. L'une de ces pièces présente une disposition strophique infiniment rare. C'est la première, la complainte sur la mort de saint Louis. Chaque couplet se compose de dix vers décasyllabiques, plus un petit vers servant de refrain (*Ai Dieus! cals dans es!*). La disposition des rimes de ces onze vers est celle-ci *abba ccdd eef*. Or on ne connaît qu'une poésie où cette même forme se rencontre, et c'est une pièce de Guillem d'Autpol, sa poésie à la Vierge (*Esperansa de totz ferms esperans*).

P. M.

LA *DANCE MACABRÉ* DE JEAN LE FÈVRE

M. Wilhelm Seelmann vient de publier sur les « danses des morts » un excellent travail, où le sujet est pour la première fois traité d'une façon vraiment historique et critique [1]. J'espère avoir l'occasion d'y revenir et d'en exposer les intéressants résultats. M'étant moi-même jadis occupé de cette question, j'étais arrivé sur plusieurs points aux mêmes conclusions que M. Seelmann; mais sur d'autres son travail m'a été très instructif. Il m'a débarrassé notamment du fantôme d'une prétendue danse de la Mort peinte à Minden en 1383, qu'enregistraient toutes les dis-

1. *Die Totentänze der Mittelalters*. Untersuchungen nebst Litteratur- und Denkmäler-Uebersicht. Norden und Leipzig, Soltan, 1893, gr. in-8°, 80 p. (extrait du *Niederdeutsch. Jahrbuch*, XVII). — Ce nom de *Totentanz* n'est pas en réalité exact : ce ne sont pas des morts qui dansent dans les peintures et les poésies dont il s'agit (bien que cette idée se soit répandue et ait notamment donné au mot *macabre* son sens actuel) : ce sont au contraire des vivants que la Mort appelle malgré eux à sa danse. Le vrai mot allemand serait *Todestanz* ou plutôt *Tanz des Todes*.

sertations antérieures, et qui venait contredire tous les faits acquis d'autre part. Quelques opinions ou explications de M. Seelmann me semblent contestables; je les discuterai à une autre occasion. Pour le moment, je ne veux qu'appeler l'attention sur un point particulier, d'ailleurs assez important, et en même temps revenir sur une question que j'ai déjà touchée en passant (ce qui a échappé à M. Seelmann)[1], la vraie forme et le sens probable du mot généralement accolé à *danse* pour désigner la « danse de la Mort » peinte ou versifiée.

C'est Mone qui a signalé le premier dans le manuscrit de Bruxelles 1352 (xve siècle) des vers importants du *Respit de la Mort* de Jean Le Fèvre, poème que l'auteur écrivit en 1376 après avoir échappé à une grave maladie. Ce manuscrit les donne ainsi :

Je fis de Macabree la dance,
Qui toute gent maine a sa trace
Et a la fosse les adresse.

Massmann, qui imprima ces vers d'après la communication de Mone en 1847[2], n'en connaissait pas l'auteur; mais il les comprenait comme indiquant que cet auteur avait composé un poème appelé *La dance de Macabree*. Wackernagel[3] a rejeté cette explication; il ne voit dans ce passage qu'une allusion à la grave maladie dont l'auteur avait réchappé : « je fis la danse de Macabrée » reviendrait à dire : « je faillis mourir. » M. Seelmann (p. 11) comprend de même[4]. On voit cependant tout de suite que cette expression, employée métaphoriquement, n'a jamais pu signifier que « mourir », et non « manquer mourir »[5]. Mais le contexte où se trouvent ces trois vers ne laisse pas de doute sur l'intention du poète. Le voici d'après le ms. B. N. fr. 1543, f° 261 :

---

1 *Romania*, XVIII, 113.

2. *Serapeum*, VIII, 134.

3. *Kleinere Schriften* von Wilhelm Wackernagel (Leipzig, 1872), t. I, p. 318.

4. M. Seelmann donne d'ailleurs le nom de l'auteur du *Respit de la Mort*. Je ne sais quel est le savant qui, le premier, a nommé Jean Le Fèvre à propos de ce passage.

5. C'est ainsi que Jean Regnier (p. 201) dit : *Si fault il aller a la danse De Macabré la tresdiverse*, et un autre poète (Montaiglon, VIII, 349) : *Je danseray la macabree danse*.

Mon crediteur est souv(e)rain mais-
[tre...
Et je li dois de mort treuage;
Bien say que c'est commun usage :
Toutez genz, toutez nacions
Y sont liés de leur naissance.
Je fis de Macabré la dance,
Qui toutes gens maisne a sa tresche
Et a la fosse les adresche
Qui est leur derraine maison :
Il fait bon en toute saison
Penser a sa fin derreniere
Pour muer en mieulx sa maniere.....
Bien say que morir me convient:
Je y sui obligiés realment,
S'i sui obligiés verbalment
Par lettres et par consentir :
Il ne m'en convient pas mentir.

Il résulte clairement de ces vers que Jean Le Fèvre avait, antérieurement à 1376, composé un poème intitulé *La dance Macabré* ou *de Macabré,* où l'on voyait la Mort emmener tout le monde dans sa « tresche », et par lequel il se considérait comme « obligé verbalement » envers elle, en plus de l'obligation « réelle » qu'il avait en commun avec tous les hommes. Le fait est très important, et il est fort regrettable que ce poème soit perdu. Est-ce le poème français, antérieur au xve siècle, que M. Seelmann, avec beaucoup de vraisemblance, regarde comme étant à la fois l'original et de la *Danza della Muerte* castillane et d'un poème néerlandais perdu qui a été imité dans le *Totentanz* de Lübeck (1463)? C'est bien possible.

Ce qui est certain, c'est que le poème de Jean Le Fèvre portait le nom de *Dance Macabré.* J'ai déjà indiqué ici que c'est cette forme, et non *macabre*, qui est la seule authentique[1], — que *Macabré* est certainement un nom propre, — et que l'adjectif qu'on en avait formé pour l'accoler à *dance* était *macabree.* Je pourrais multiplier les preuves de ces trois faits, mais ils n'en ont pas besoin[2]. Il suit de là que toutes les étymologies qu'on a proposées pour le prétendu mot *macabre* considéré comme adjectif ou comme nom commun n'ont pas plus de raison que le mot lui-même n'a d'existence. Mais qu'est-ce

1. Massmann avait déjà dit (*l. c.*) : « Wir müssen festhalten, dass das Wort eigentlich Macchabr*ay*, Maccabr*ée* klingt, wie auch die englische Uebersetzung schreibt : *the french Macchabrees Dauuce.* » On est étonné de le voir ensuite proposer pour *macabre* une étymologie extravagante.

2. Dans ce qu'il dit à ce sujet (p. 25-28), M. Seelmann ne montre pas l'excellente méthode et la lucidité qui distinguent le reste de son travail. Il regarde la forme *macabre* comme originaire, sans s'apercevoir qu'elle n'est attestée nulle part, que tous les textes anciens qui peuvent prouver quelque

que ce Macabré, dont le nom était accolé à celui de *dance*, pour signifier la danse de la Mort [1], dès le XIVe siècle? On ne peut là dessus que faire des conjectures. Le nom de *Macabré* est une prononciation populaire de *Macabé* = Macchabaeum; M. Seelmann n'a trouvé qu'un exemple de *Judas Macabré* pour *Macabé*, mais il serait facile d'en réunir d'autres. Comme d'autres noms bibliques, ce nom, dans les chansons de geste, a été attribué à des païens : on trouve un *Macabré* sarrasin par exemple dans *Élie de Saint-Gilles* et dans *Anseïs de Cartage*. Ces noms sarrasins, vulgarisés par les poèmes, sont très souvent devenus au moyen âge des surnoms puis des noms de famille. Il est donc très possible qu'un Français du XIVe siècle se soit appelé *Macabré*. On ne peut guère considérer ce Macabré hypothétique comme l'auteur d'un poème que Jean Le Fèvre se serait borné à renouveler : celui-ci n'aurait pas désigné son œuvre par le nom du premier auteur. Je serais plus porté à voir dans Macabré le peintre qui avait, le premier peut-être, représenté sous la forme d'une danse menée par la Mort l'appel fatal qu'elle adresse à tous les humains : Jean Le Fèvre se serait inspiré de cette peinture pour son poème, comme l'auteur du poème conservé s'est certainement inspiré de la célèbre peinture des Innocents [2]. Peut-être des recherches menées dans cette vue feraient-elles découvrir au XIVe siècle un peintre portant ce nom de Macabré, qui, défiguré en *macabre*, devait avoir une si singulière fortune. G. P.

---

chose appuient *macabré*, et que c'était encore la prononciation parisienne du XVIIe siècle, quand la célèbre peinture du charnier des Innocents était sous les yeux de tous. La prononciation *macabre* est due à une simple erreur de lecture, provenant de ce que les anciennes éditions de la *Dance Macabré* ne portaient pas, naturellement, d'accent sur l'*e* final; mais Du Verdier, dans sa *Bibliothèque*, imprime correctement *Macabré*.

1. *Macabré* ne veut jamais dire « mort » ou « tombeau », comme le dit M. Seelmann, interprétant mal le vers : *La dance Macabré s'appelle*. Ce vers signifie, non pas : « la danse s'appelle macabré, » mais : « cette danse s'appelle la danse [de] Macabré. »

2. M. Seelmann, il est vrai, conteste que le plus ancien poème se soit inspiré d'une peinture; mais ses arguments ne me paraissent pas décisifs.

COMPTES RENDUS

Vincenzo Crescini, **Manualetto provenzale per uso degli alunni delle facoltà di littere**. Introduzione grammaticale, crestomazia, glossario. Fratelli Drucker, Verona e Padova, 1892. In-8°, CLXV-258 pages.

Cet utile manuel nous apporte une nouvelle preuve du développement que les études provençales prennent en Italie. M. Crescini a notablement contribué au progrès de ces études par divers mémoires que nous avons fait connaître dans nos précédents volumes. L'ouvrage que nous annonçons présentement aidera les débutants à s'orienter dans la philologie provençale, et les érudits eux-mêmes le consulteront utilement en plus d'une occasion. L'Italie possédait déjà un petit recueil du même genre, les *Testi antichi provenzali* de M. Monaci, dont nous avons rendu compte il y a quelques années (XX, 184), et qui, même après la publication du *Manualetto* de M. Crescini, conserve sa valeur. Toutefois, le *Manualetto* est en soi plus complet, puisqu'il renferme une esquisse grammaticale et un glossaire, outre qu'il offre une plus grande variété de textes. La Chrestomathie proprement dite commence, comme tous les recueils de même nature, par le poème de Boëce (les 137 premiers vers), reproduit d'après l'édition qui est dans mon Recueil. Suivent quelques pièces de troubadours (Guillaume de Poitiers, Marcabrun, J. Rudel, B. de Ventadour, la prétendue comtesse de Die, R. d'Orange, P. d'Auvergne, G. de Cabreira), et un fragment de *Girart de Roussillon*, qui est déjà dans mon Recueil. Puis la série des troubadours reprend avec Bertran de Born et est interrompue, après un extrait d'une des nouvelles de R. Vidal, par deux morceaux tirés l'un de *Flamenca*, l'autre de la chanson de la Croisade albigeoise. Après ce dernier morceau, la série des troubadours recommence et s'arrête à Guiraut Riquier. Viennent enfin des extraits des biographies des troubadours, du *Breviari d'amor* et des *Leys d'amors*. On voit que l'ordre suivi est à peu près l'ordre chronologique. Je dis « à peu près », parce qu'il est au moins bien douteux que Guiraut de Cabreira soit antérieur à Bertran de Born, et que le poème de la croisade est sûrement antérieur à *Flamenca*. On s'explique assez mal l'introduction de *Girart de Roussillon* entre Guiraut de Cabreira et Bertran de Born. Sur d'autres points encore on pourrait contester l'ordre suivi, mais j'aime mieux ne pas insister sur un point qui, dans un ouvrage de ce genre, n'a pas l'importance qu'il aurait dans une

histoire littéraire. M. C. a donné une place relativement considérable aux pièces qui concernent l'Italie ou qui ont pour auteurs des troubadours italiens (le marquis Lanza, Peire de la Caravana, Rambertin de Buvalel, Sordel, Lanfranc Cigala, etc.). C'était bien naturel, étant donné le but qu'il se propose. Il faut louer le soin et l'intelligence dont il a fait preuve dans l'établissement des textes, dont beaucoup ont été par lui constitués directement d'après les manuscrits. Il va sans dire que, si on voulait examiner chacun d'eux en détail, et vérifier l'appareil des variantes, on constaterait que souvent il n'a pas eu à sa disposition toutes les copies qu'on possède de telle ou telle pièce ; qu'en d'autres cas, il n'a pas adopté les bonnes variantes. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans une critique détaillée qui exigerait un temps et un espace hors de proportion avec l'importance des résultats qu'on obtiendrait [1]. Je me borne à dire que les textes de M. Crescini sont généralement plus sûrs que ceux de la Chrestomathie de Bartsch.

Ce qui laisse le plus à désirer, c'est l'introduction grammaticale et aussi le glossaire. Dans la grammaire, M. Cr. a voulu trop embrasser. Il y a introduit beaucoup de détails qui n'étaient pas à leur place dans un ouvrage destiné à des commençants et qui rendent son exposition pénible et obscure. Un grand nombre des formes qu'il cite et tente d'expliquer ne se trouvent pas dans ses textes. Quel besoin avait-il de s'en embarrasser ? De plus, ses explications, et souvent les formes elles-mêmes, sont tirées de dissertations universitaires dont la valeur est médiocre, ou de la grammaire de M. Meyer-Lübke, qui, du moins en ce qui concerne le provençal, est généralement mal renseigné. Je ne veux pas discuter des assertions ou des explications dont, le plus souvent, la responsabilité n'appartient pas à M. Crescini : je me borne à dire que cette grammaire abrégée a besoin d'une refonte complète. Quant au glossaire, il y a moins à reprendre; cependant une révision attentive sera nécessaire. D'abord les renvois au texte sont faits d'une manière bien peu pratique. Il faut souvent tenir compte de trois chiffres — c'est un de trop — et de ces trois chiffres aucun n'est placé en titre courant ! Le système de Bartsch (renvoi aux pages et aux lignes) et le système que j'ai suivi dans mon Recueil (renvois au nº de la pièce et au nº du vers ou de la ligne) sont plus simples et plus commodes. Ensuite l'ordre alphabétique

---

1. J'ai examiné, pour me former une opinion, quelques-unes des pièces de troubadours, ayant sous les yeux un appareil de variantes indépendant de celui qu'a formé M. C. Je me bornerai à deux ou trois observations concernant la pièce de Peire Cardinal *Un sirventes*, qui est fort intéressante et où M. C. a laissé passer quelques fautes. Il n'a pas fait attention que les vers 3 et 4 du cinquième couplet sont intervertis (la comparaison avec les rimes des mêmes vers dans les autres couplets ne laisse aucun doute sur ce point). Or, l'ordre correct de ces deux vers ne se trouve que dans le ms. 15211. Le fait que l'interversion se trouve dans tous les autres mss. a de l'importance pour le classement des leçons, ce que n'a pas vu M. C. Dans le même couplet, au v. 5, *o* ne se trouve, à ma connaissance, dans aucun ms., et fausse absolument le sens. Il faut *a*, comme dans 856, ou *e farai vos*, comme en d'autres mss.

n'est pas exactement observé, et l'*errata* de la p. 256 n'a pas, à beaucoup près, relevé toutes les erreurs de ce genre. Puis il y a plus d'inconvénients que d'avantages à faire de chaque variante de forme un article. A quoi bon expliquer en trois articles différents les quatre variantes *auir*, *audir*, *auvir*, *auzir?* Il fallait, pour les trois premières de ces formes, se contenter d'un simple renvoi à la quatrième. Du reste, à cet égard, M. Cr. ne paraît pas avoir de système arrêté. Çà et là on rencontre des formes douteuses. De ce qu'on a *catz* à la première personne de l'indic. pr., il ne suit pas qu'il existe un infin. *catzar*. *Astenc* est présenté comme un dérivé de hasta. Mais l'exemple unique, *gola de lastenc*, ne se prête pas du tout à cette interprétation. Le mot, quel qu'en soit le sens, ne doit pas être transcrit *l'astenc* [2]. — *Cuver* n'est pas une forme acceptable : le texte porte, au cas sujet *cuvers*; le cas régime est *cuvert*; de même *desert* et non *deser*. — *Escodutz* n'est pas admissible; corr. *esco*[*n*]*dutz*.

Je ne veux pas multiplier ces observations. Tel qu'il est, le *Manualetto* est un ouvrage fort recommandable et il faut espérer qu'une nouvelle édition permettra bientôt à l'auteur de l'amener à un plus haut point de perfection.

P. M.

Les Fabliaux, par M. Joseph BÉDIER, maître de conférences à l'École normale supérieure. Deuxième édition, Paris, Bouillon, 1894, in-8o.

M. Joseph Bédier publie aujourd'hui la seconde édition de ses *Fabliaux*. La première (voy. *Rom.*, XXII, 341) avait paru il y a dix-huit mois. C'est dire que l'auteur n'a pu, à si courte distance, remanier complètement son livre. Il s'en excuse lui-même dans son *Avant-Propos*, et nous indique sur quels points il a fait porter ses principales corrections : les chapitres I (*Idée générale des principaux systèmes en présence sur l'origine et la propagation des Fabliaux*), VIII (*Sous quelles conditions des recherches sur l'origine et la propagation des contes populaires sont-elles possibles ?*) et X (*L'esprit des Fabliaux*). C'est sur cette seconde édition que va s'appuyer notre étude, préparée d'abord pour la précédente, et dont nous avions communiqué à M. Bédier la rédaction primitive.

I. — Sur la forme même du mot *fabliau* adopté par M. B., on pourrait faire quelques réserves. M. B. s'autorise d'une raison d'*usage* : on a dit, on dit, on écrit partout *fabliau*. Soit. Mais cet ouvrage est le plus approfondi et le plus complet qui ait été consacré au genre; il va faire désormais autorité :

---

2. Rochegude, qui a imprimé la pièce de Gavauda (*Parn. Occ.*, p. 43), où se trouve l'expression en question, a écrit *lastenc*; mais il n'a pas relevé ce mot dans son glossaire. Il y a fait entrer *astenc* qu'il traduit par « de lance », et c'est sans doute là que M. Cr. a pris son interprétation. La pièce de Gavauda ne se présente pas dans des conditions tellement assurées qu'on ne puisse risquer une conjecture. Je proposerais donc *gola de mastenc*, « gueule de mâtin », qui conviendrait bien au sens; il s'agit de médisants.

son titre se fût imposé, avec la forme correcte *fableau*, s'il avait plu à l'auteur de heurter de front un préjugé. — La première partie du livre soulève de graves questions ; elle a donné lieu à des critiques, et l'auteur a tenu compte de quelques-unes d'entre elles. M. B. y examine la question de l'*Origine et de la propagation des fabliaux*. Après avoir posé très nettement le problème en constatant l'existence, dans les pays les plus divers, dans les civilisations les plus différentes, d'un grand nombre de contes, de légendes, de proverbes analogues, — et tout à fait identiques lorsqu'on les réduit à leurs traits essentiels, — l'auteur résume les principales théories émises pour l'explication d'un *fait* aussi étrange qu'incontestable. De là un exposé des théories *aryenne*, *anthropologique*, *orientaliste*.

Ici, nous pouvons adresser à M. B. une critique de *méthode*. Puisqu'il étudiait les *contes à rire*, il devait bien élucider la question de leur origine et de leur propagation, mais cela, *sans se préoccuper a priori de conclusions à en tirer pour ou contre tel système*. Inutile de nous exposer les théories en cours, et de prendre position. Voici 147 fableaux. Voilà, d'autre part, des contes indiens ou magyars, des fables grecques ou latines, dans lesquels on retrouve les mêmes éléments essentiels, ou parfois les mêmes détails accessoires. Comparons-les, classons-les ; établissons des tableaux et des statistiques : nous aboutissons à tel résultat. Étant donné que notre enquête est fondée sur des textes plus nombreux et mieux datés, nous avons maintenant le droit de formuler des conclusions qui ont la valeur d'un fait. Nous comparons notre *fait* aux affirmations de Benfey ou de M. Cosquin, et nous sommes en mesure de leur répondre que leur théorie est, sinon fausse, au moins prématurée, en ce qui concerne les fableaux. — Sans doute, c'est ainsi que M. B. a dû procéder au début. Ses études approfondies sur quelques contes, et surtout les notes critiques et comparatives publiées en appendice de son livre nous le prouvent. Mais, séduit par ses résultats, qui lui démontraient la fragilité des théories orientalistes, il s'est promis de battre en brèche les idées courantes ; et, renversant pour ainsi dire le plan primitif de sa thèse, il l'a transformée en un plaidoyer. Je reconnais que l'ouvrage, avec un plan plus scientifique, n'eût pas offert à la lecture autant de charme et d'attrait ; peut-être n'eût-il pas aussi donné autant lieu à de vives et quelquefois justes critiques. —Du moins, dans cette seconde édition, M. B. a-t-il courageusement retranché un certain nombre de pages fort spirituelles, mais assez paradoxales, où il abusait du procédé ironique et de la preuve par l'absurde.

II. — Inutile de suivre M. B. dans son exposé des théories aryenne et anthropologique (pp. 53-62). Les pages 62-67 sur la *théorie des causes accidentelles* sont en partie nouvelles, et d'une critique très serrée. Contre la théorie *orientaliste* ou *indianiste*, les griefs sont plus largement formulés : le chapitre II lui est consacré tout entier. « La théorie orientaliste, dit M. B., vraie, rend superflues toutes recherches ultérieures ; — fausse, elle gêne la science. » M. B. va donc attaquer de front le système là où il paraît le plus solide et où il a été le moins contesté : quand il soutient l'origine indienne des

nouvelles. Après un historique très précis, nous avons le plan d'une réfutation. C'est là, vraiment, que M. B., trop préoccupé de ruiner à tout prix le système de Benfey, est tombé dans quelques assertions hasardées et dans quelques sophismes. Tout à l'heure, il nous disait qu'il fallait délivrer la science de cette théorie, laquelle « rendait superflue toute recherche ultérieure ». Maintenant, il nous accorde que les orientalistes considèrent l'Inde non comme la *source*, mais comme le *réservoir* des contes. La question se déplace alors singulièrement, et l'on ne voit plus en quoi le système indianiste ruine les théories aryennes et anthropologiques, ou les études du folk-lore. Max Müller, M. Gaston Paris, cités par M. B. comme orientalistes, n'en ont pas moins fait de la mythologie comparée. D'autre part, M. Cosquin, dans ses *Contes populaires de la Lorraine*, semble bien plutôt avoir largement contribué à la connaissance du folk-lore. C'est donc le contraire qui est vrai. Par leur ardent désir, soit de découvrir des variantes qui prouvent une origine indienne *non encore prouvée*, soit de fortifier, au moyen de rapprochements nouveaux, une origine indienne encore douteuse, les orientalistes ont, plus que personne, mérité de se placer parmi les folk-loristes. — En résumé, c'est M. B. lui-même qui prête aux orientalistes, pour les besoins de son plaidoyer, un absolutisme tout à fait éloigné de leurs véritables doctrines : on dirait qu'il verrouille, pour avoir le plaisir de l'enfoncer, une porte que ses adversaires laissaient volontiers entr'ouverte. — Mais aussi, quand ceux-ci aboutissent à cette conclusion : « Du moment que la forme indienne est la forme écrite la plus ancienne, elle est la forme-mère, » ils tombent évidemment dans le sophisme *post hoc ergo propter hoc*, que M. B. a raison de réfuter. — Toute une partie de la discussion contenue dans les chapitres suivants est donc excellente. Abondance de documents, sûreté d'interprétation, rien n'y manque ; une seule chose y est de trop : la perpétuelle démangeaison de *vexer* les orientalistes, qui amène M. B. à mesurer ses conclusions beaucoup moins d'après leur valeur réelle qu'en proportion du dépit qu'elles peuvent causer aux autres.

III. — La théorie orientaliste prétend d'abord s'appuyer sur ce fait : « Si nous jetons les yeux sur l'Inde, aux siècles qui précèdent ou suivent immédiatement la venue de J.-C., les contes et les recueils de contes y foisonnent. Or, ces contes sont le plus souvent les mêmes qui se redisent encore dans nos villages. Considérons au contraire l'antiquité classique. Ici rien de semblable. Point de recueils. Çà et là, des contes isolés, tellement imprégnés des idées mythologiques ou morales de Rome et de la Grèce qu'ils sont morts en même temps que la Grèce et que Rome, et qu'on ne peut les rapprocher des contes populaires actuels » (p. 90). — M. B. va combattre d'abord cet argument fondamental. Sa discussion est intéressante, nourrie de documents souvent nouveaux et toujours savamment groupés. Il fait remarquer avec raison que les orientalistes, se refusant à considérer les fables grecques et latines comme antérieures aux fables indiennes, ont tort de se baser sur l'existence de contes écrits dans l'Inde pour conclure à leur antériorité sur les contes européens. Cependant observons que la question est un peu diffé-

rente. Une fable, fondée sur la morale la plus élémentaire, peut être née n'importe où ; il est même presque nécessaire d'admettre la polygénésie des fables. S'il en est quelques-unes auxquelles il faille assigner, comme aux contes ethniques, une patrie et un temps, rien ne nous empêche de croire que les Grecs aient pu inventer eux-mêmes *la Cigale et les Fourmis* ou *l'Épervier et le Rossignol* (toutes réserves faites pour certaines fables dont l'intrigue a dû être empruntée). — Il en va tout autrement des contes, et surtout des contes qui ont servi de modèles aux fableaux. Ce sont de petites scènes, d'une disposition parfois assez compliquée, dont le noyau reste inaltérable malgré des métamorphoses extérieures innombrables et infinies, et qui supposent chez leurs auteurs primitifs certaines qualités spéciales de logique et d'imagination. — Quant aux contes merveilleux dans l'antiquité, soit en Égypte, soit en Grèce et à Rome, M. B. en énumère un certain nombre qui présentent, en effet, de frappantes analogies avec nos fableaux. « Sans doute, dit-il, je n'en rapproche ainsi que cinq ou six ; mais combien en pouvons-nous rapprocher des formes orientales ? Onze seulement ! » — Ce chapitre est, je le répète, neuf sur plusieurs points ; il trace la route aux futurs historiens du folk-lore dans l'antiquité. Mais les orientalistes en seront fort peu émus : ils disent bien que l'apparition des contes en Europe est à peu près contemporaine de la diffusion des grands recueils indiens ; mais, si on leur présente la preuve du contraire, ils répondent tranquillement que ces fables, ces nouvelles et ces contes de l'antiquité ont pu venir de l'Inde par la tradition orale. Ils s'applaudissent de ces découvertes, et en concluent que « l'océan des rivières d'histoires » avait déjà débordé en Occident avant toute influence littéraire. Retranchés dans cette position, ils sont, pour le moment, presque inattaquables. — De même pour l'existence, au moyen âge, de contes antérieurs aux croisades. Il faut entendre les rapports de l'Europe et de l'Inde dans un sens assez large (cf. Cosquin, introduction aux *Contes de Lorraine*, pp. XXI-XXII). Rien n'empêche de croire que l'auteur ou les auteurs du Romulus de Marie de France (recueil contemporain du *Roland*, et peut-être du *Saint Alexis*) aient eu connaissance, oralement ou même par des textes, de certains contes orientaux. — Par conséquent, la question est ici plutôt reculée que résolue. — Au chapitre IV (*L'influence des recueils de contes orientaux réduite à sa juste valeur*), la théorie orientaliste est attaquée avec autant de vigueur que de sûreté. M. B. prouve que sur quatre cents contes européens (nos fableaux, les *Gesammtabenteuer*, les *exemples* de Jacques de Vitry et d'Étienne de Bourbon), treize seulement sont attestés dans l'Orient. « Peut-être est-ce peu, s'écrie-t-il, pour édifier la théorie (orientaliste), si l'on considère le grand nombre de fabliaux qui n'ont aucun similaire en Orient. » Il a donc dissipé un *idolum libri*. Mais, ce faisant, il détruit surtout, et définitivement à ce qu'il semble, l'influence des recueils orientaux sur les conteurs du moyen âge. Quant à croire que les indianistes seront ébranlés, c'est vraiment s'abuser. Car ceux-ci, d'une part, pensent, avec M. G. Paris (*Litt. franç. au moyen âge*, 2e éd., p. 112), que « les fableaux sont, sauf exception, étrangers à ces grands recueils traduits inté-

gralement d'une langue dans une autre : *ils proviennent de la transmission orale et non des livres ;* » — d'autre part, ils soutiennent, avec M. Cosquin, qu'il reste à recueillir dans l'Inde un nombre infini de contes oraux. — Ainsi ce chapitre a, par lui-même, au point de vue de l'histoire littéraire, une réelle valeur de fond et de forme ; — la théorie orientaliste n'en est point gênée.

IV. — Le chapitre V est consacré à « *l'examen des traits prétendus indiens ou bouddhiques qui survivraient, selon la théorie orientaliste, dans les contes populaires européens* ». Il nous semble que M. B. s'est trompé, et cela par la faute même de certains indianistes, sur le sens même de la question. On raille aisément les prétentions de l'école, si l'on s'arrête au détail, aux *traits de mœurs* qui conviendraient primitivement à l'Inde, et qui se trouvent déformés dans l'imitation européenne. Ces traits sont, en effet, assez rares, et il faut la foi aveugle de l'orientaliste fanatique pour en découvrir partout, à propos de rien. Mais, en soi, le débat est tout différent. Ce qu'il y a de bouddhique, — ce qui n'est ni grec, ni latin, ni germain, — c'est ceci : *faire servir une petite histoire quelconque à l'enseignement d'une vérité morale.* M. G. Paris dit fort bien (*Litt. franç. au moyen âge*, 2e édit., p. 111) : « Le bouddhisme, ami des exemples et des paraboles, contribua à faire recueillir des contes de toutes parts, et en fit aussi inventer d'excellents. » Les orientalistes ont raison d'affirmer que ces contes, où nous ne voyons plus qu'une amusette, ont été primitivement inventés dans une intention morale, et que, ramenés à la parabole ou à l'exemple, ils ont à la fois plus de logique et plus de signification.

Aussi nous sera-t-il possible d'attaquer la façon dont argumente M. B. au chapitre VI (*Les formes orientales sont-elles les formes-mères ?*). Disons tout d'abord que ces études sur *les Tresses*, *le lai d'Aristote*, *les Quatre souhaits Saint Martin*, *le lai de l'Épervier*, *les Trois bossus ménestrels*, sont au dernier point ingénieuses et fines ; on ne saurait croire quel art déploie M. B. dans sa façon de présenter, de comparer et de classer les différentes versions d'un conte. — Mais il nous faut secouer le charme, et dire pourquoi nous ne sommes pas convaincus. Voici, par exemple, le fableau des *Tresses*. M. B. donne *in extenso* le conte du *Pantchatantra* (le nez coupé) et le conte du moyen âge (les tresses coupées) ; il en dégage un fond commun à l'Orient et à l'Europe, fond absolu et irréductible, qu'il appelle ω. Nous avons donc deux familles de contes : 1° Le conte indien, composé du noyau ω, plus les traits accessoires a, b, c, d, etc. ; 2° le fableau français, formé de ω, plus les traits accessoires v, x, y, z. — Cette classification établie, M. B. compare les deux parties caduques de ces contes, et conclut que l'histoire « étant *essentiellement imaginée* pour nous faire rire d'un bon tour joué à un mari », la forme européenne est beaucoup plus logique ; il dirait donc que le fableau représente la *forme-mère*, s'il ne croyait pas tout à fait oiseux de résoudre une aussi vaine question. — Or, M. B. ne semble pas s'apercevoir qu'il se base, non sur des raisons critiques, mais sur des impressions. En effet, où il faut chercher la logique, ce n'est pas dans le conte tout entier, c'est dans le rapport entre ω et les traits accessoires. Et le problème se pose ainsi : étant donné le rapport

des variantes *a*, *b*, *c*... avec les mœurs indiennes, et avec une intention morale, — et le rapport de *v*, *x*, *y*.., avec la société du moyen âge et l'intention d'*amuser*, — quel est le rapport de ces variantes elles-mêmes avec ω? Est-il plus vraisemblable de supposer que le conte a d'abord été inventé comme *conte moral* ou comme *conte à rire*? — Peu importe que sous cette dernière forme il nous paraisse plus amusant et mieux fait; n'en jugeons pas d'après nos habitudes et nos goûts. — Eh bien! il me paraît plus naturel d'admettre que le fableau est un remaniement et un adoucissement du conte indien. Cette mutilation qui est au fond du récit est un indice probant de son origine morale : la leçon est frappante et le châtiment de l'entremetteuse est irréparable. N'est-il pas naturel qu'un conteur européen ait adouci *jusqu'au minimum* ce fait d'une mutilation, nécessaire à la vie même du conte? et peut-on croire qu'on ait forcé ce trait jusqu'à la barbarie, s'il se fût trouvé chez un prédécesseur sous la forme adoucie et suffisante que nous offre le fableau? — Ainsi, entre ces deux versions, l'une ingénieuse, simple, logique, — l'autre surchargée, maladroite, barbare, — la seconde me semble la source de la première.

V. — Enfin, M. B., dans son chapitre VIII (*Sous quelles conditions des recherches sur l'origine et la propagation des contes populaires sont-elles possibles*), tire les conclusions de ses discussions précédentes. Cette partie a été profondément remaniée, et M. B. a retranché heureusement quelques épigrammes contre les collectionneurs de contes. Mais il n'en aboutit pas moins à cette *loi* (p. 281) : « *On peut rechercher l'origine et la propagation d'un conte au cas et au cas seulement où ce conte, réduit à sa forme organique, renferme sous cette forme des éléments qui en limitent la diffusion dans l'espace et la durée. — Au contraire, si cette forme organique ne renferme que des éléments qui ne supposent aucune condition d'adhésion spéciale, — sociale, morale, surnaturelle, — la recherche de la propagation et de l'origine de ce conte est vaine, et c'est le cas de tous ceux pour lesquels se bâtissent des théories.* » J'avoue que je ne comprends pas très bien; et je crains que M. B. n'ait été dupe de sa propre ingéniosité. Plus haut, tout en opérant sur les *formes organiques*, il nous disait que cette forme ω ne se présentait jamais isolée, bien entendu, mais toujours accompagnée d'éléments variables et caducs. Et voici qu'il en est venu, semble-t-il, à croire que cette forme ω a vraiment existé à part, et que les théoriciens recherchent l'origine de cette *forme abstraite*, et comment cette *forme abstraite* s'est propagée d'un pays à l'autre! — La vraie question est autre, et la voici, ce nous semble : Étant données plusieurs versions d'un conte, chacune d'elles offre, outre le noyau commun, certaines variantes. Est-il vrai que l'étude du *rapport de ces variantes au fond* ω ne puisse pas nous amener à considérer une de ces versions comme la source des autres? Voilà ce qu'il faut chercher. — Ainsi posé, le problème de l'origine et de la propagation des contes n'est pas vain, loin de là. — D'autre part, M. B. admet que l'on réunisse des contes pour des études de psychologie populaire, et il nous défend cependant, sous peine de ridicule, de songer à leur propagation et à leur origine. Quelqu'un voit-il comment

l'étude d'un conte peut être envisagée au point de vue psychologique, si l'on néglige précisément son origine et sa diffusion? Transcrire, rapprocher, comparer, classer dix variantes de *Jean de l'Ours*, avec l'intention bien arrêtée de faire de la psychologie populaire, n'est-ce pas fatalement s'occuper de la propagation de ce conte? N'est-ce pas remonter peu à peu, de version en version, à une forme plus voisine de la source? et ne serait-il pas intéressant, pour la psychologie d'un peuple, de découvrir qu'un jour ce peuple-là, et non un autre, a tiré de son imagination ce petit organisme mystérieux, si viable et si souple, si identique à lui-même en son fond, et pourtant si apte à toutes les métamorphoses de détail qu'il court de pays en pays et de siècle en siècle, sans jamais vieillir? — Que le problème soit difficile, certes! qu'il soit insoluble, peut-être : mais à coup sûr, il n'est pas *vain*. — Voilà en quoi les conclusions de cette première partie sont vraiment inacceptables. M. B. voulait « dégager la science enlisée dans le marais orientaliste »; mais, maniant son levier d'un bras trop nerveux, il a fait sauter le char de l'ornière dans le fossé.

VI. — Nous aurions aimé à analyser la deuxième partie du livre, *Étude littéraire sur les fabliaux*. Contentons-nous de quelques remarques. L'examen du style et de la versification eût paru mieux à sa place après le chapitre XIV, consacré aux auteurs, qu'au chapitre XI, avant la *place des fabliaux dans la littérature française*. On peut se demander aussi si M. B. (et d'autres critiques avec lui) ne se sont pas un peu abusés sur la portée sociale et morale des fableaux. Quand on entend juger l'esprit du XIIIe siècle d'après les *Tresses*, *Auberée* ou *Jouglet*, on se reporte involontairement à la *littérature gaie* de notre XIXe siècle, nouvelles, chansons, facéties, vaudevilles, dont on rit d'autant plus qu'ils présentent un plus grand contraste avec nos mœurs réelles, — et d'après lesquels nous ne voudrions pas être appréciés dans deux ou trois cents ans. — Là dessus, il y aurait trop à discuter. Mais si l'esprit critique consiste à donner aux œuvres leur valeur relative et leur importance exacte, — et non pas à les juger par rapport à nous, — M. B. en a manqué sur ce point. Il aurait dû, au moins, se dispenser de citer certaine phrase où M. Brunetière prend décidément trop au sérieux les plaisanteries de nos fableaux sur les femmes et le mariage, et conclut « qu'une telle conception de la femme est le déshonneur d'une littérature »! Lancer ainsi des foudres contre nos gentils conteurs, c'est, comme l'illustre Don Quichotte, intervenir l'épée à la main dans une scène de marionnettes. — D'ailleurs, si l'on arrive à prouver, malgré M. B., que la plupart de nos fableaux consacrés aux femmes ont une origine orientale, on pourra bien encore accuser le moyen âge d'avoir accepté et favorisé malignement cette satire du mariage, mais non plus de l'avoir inventée. Ce jour-là, quelques-unes des phrases les plus éloquentes de nos critiques sur l'*esprit gaulois* n'aurait plus cours.

J'ai hâte de dire cependant que cette seconde partie est une étude d'histoire littéraire aussi solide que charmante : la méthode même que M. B. affectionne, et qui gâte un peu sa première partie, lui permet d'intéresser vivement

ses lecteurs et de présenter avec finesse et avec esprit des jugements qui feront désormais autorité.

L'appendice II (*Notes comparatives sur les fabliaux*) complète les monographies du chapitre VI; et pour les érudits il aura même plus de valeur, toute polémique en étant écartée.

CH.-M. DES GRANGES.

Dr Domenico MERLINI. **Saggio di ricerche sulla satira contro il villano, con appendice di documenti inediti.** Torino, Lœscher, 1894, in-12, 232 p.

Le sujet choisi par M. Merlini est curieux, mais peu sympathique. On a déjà souvent signalé dans la littérature du moyen âge le singulier acharnement qu'y déploient contre les « vilains » non seulement les poètes proprement « courtois », qui opposent surtout la grossièreté des mœurs et des sentiments des gens incultes au raffinement (d'ailleurs bien inégal) de leurs aristocratiques auditeurs, mais des rimeurs bourgeois et populaires, des auteurs de dits satiriques et de bouffonneries assurément fort peu délicates. La lecture de ces invectives, de ces railleries féroces et généralement aussi lourdes que plates, produit sur nous un effet désagréable et attristant. En voyant surtout la part que prennent joyeusement les clercs à ce concert d'inhumaines injures, on se demande souvent si l'esprit chrétien, l'amour des petits et des humbles, si même la simple charité avait pénétré à un degré quelconque dans la société dont cette littérature est l'expression, ou si la religion n'y était qu'un vain formulaire, un recueil de pratiques et de superstitions dont le sens intime restait indifférent. Quand on voit par exemple l'auteur des *Vingt-quatre manières de vilains*, parlant au nom des clercs « qui le soutiennent », entamer son atroce litanie des vilains :

Christe eleison, biaus sire Cris,
Metés les hors de vos escris!
Christe audi nos, oés nos,
Qu'il aient brisié les genous!....
Sainte Marie, la Dieu mere,
Donés lor grant honte et amere!
Sains Gabriel et sains Michiel,
Par vous leur soient clos li chiel,

quand on voit Matazone de Calignano, dans le poème qu'a le premier publié ici P. Meyer, attribuer aux vilains une origine grotesque et puante, Rustebeuf dire que leur âme fétide empesterait même l'enfer, un autre proclamer que faire du bien à un vilain est un péché mortel, on se demande si ceux qui écrivaient ces choses avaient jamais reçu l'enseignement qui apprend que tous les hommes sont frères et que le Christ est mort pour tous, s'ils se rappelaient que ces « vilains » étaient baptisés comme eux et que le Seigneur et

la plupart de ses apôtres avaient appartenu à cette classe si odieusement insultée. Mais il ne faudrait pas, tout en signalant ce qu'a d'antipathique cette convention trop goûtée de la littérature, en tirer des conclusions exagérées, et y voir (au moins dans la société française des XIIe et XIIIe siècles) autre chose qu'une convention et un amusement de mauvais goût. Une étude attentive, faite en suivant la chronologie et en distinguant soigneusement les genres, de tout ce qui a été écrit au moyen âge sur les vilains nous montrerait, à côté de ces lieux communs injurieux qui reçoivent tant de variations, beaucoup d'autres manières de traiter les habitants des campagnes, soit avec compassion, soit avec une véritable affection, soit même avec une tendance à les idéaliser (qu'on pense seulement aux tableaux idylliques de la vie des bergers qui forment une partie des pastourelles et le *Jeu de Robin et Marion*, et au fameux *Franc Gontier*, qui eut tant de succès au XIVe siècle). Je ne songe point ici à entreprendre cette étude, qui reste à faire dans son ensemble après le livre de M. Merlini, quoique ce livre soit loin d'être sans mérite et que l'auteur ait traité d'une façon très intéressante certaines parties du sujet. Je dirai seulement qu'il faudrait d'abord bien distinguer les différents sens dans lesquels est pris le mot *vilain* au moyen âge : il ne désigne pas toujours spécialement les paysans, mais est appliqué à tous ceux qui ignorent la courtoisie. Dans la poésie lyrique, les injures à l'adresse des « vilains » n'ont rien de propre aux laboureurs, et remontent à des jeux et à des formules qui leur enlèvent tout caractère odieux. Mais on ne peut contester que dans la société féodale le vilain n'a pas seulement été opprimé et méprisé, il a été injurié, et les seigneurs et les clercs qui vivaient de lui ont pris un plaisir peu élégant à l'entendre traîner dans la boue par les poètes qui se chargeaient de leurs amusements. M. Merlini a parfaitement distingué de cette antipathie aristocratique l'antagonisme, à peu près restreint à l'Italie [1], entre les citadins et les campagnards, et indiqué les raisons économiques qui en ont motivé la haineuse expression dans la poésie *popolareggiante* des grandes villes italiennes. La partie la meilleure de son livre est consacrée à cette littérature ; il a montré notamment avec succès, à ce qu'il me semble, le rapport où elle est avec le développement de la *Commedia dell' arte* et la création du type du *Zanni* (= *Gianni* = *Giovanni*), divisé plus tard en Arlequin et Brighella : Zanni est primitivement le *facchino* venu des montagnes bergamasques qui faisait à Venise, aux XVe et XVIe siècles, tous les gros ouvrages du port et s'attirait les railleries des gens de la ville (quelque chose comme l'Auvergnat de nos jours à Paris). A Florence et ailleurs, c'est surtout la lutte économique entre le paysan et le bourgeois ou l'artisan auquel il vendait ses denrées qui a excité la verve des poètes populaires et créé toute une littérature dont l'auteur a recherché avec

1. On trouve cependant quelque chose de pareil en France dans les attaques de l'auteur de *Renart le Contrefait* contre les vilains : c'est ici un bourgeois, possesseur de terres à la campagne, qui reproche aux paysans leur paresse, leur avarice, leur mauvaise foi tout comme les citadins de l'Italie.

beaucoup d'érudition les monuments souvent inédits. D'autre part les mœurs et les amours des villageois ont fourni tout un cycle d'œuvres facétieuses, qui commencent (avec la *Nencia* de Laurent le Magnifique) par une peinture encore à moitié sympathique et légèrement railleuse, et qui finissent par la caricature purement burlesque. Pour tout le côté italien du sujet, le livre de M. M. offre beaucoup de faits curieux et d'idées justes.

Pour le côté général, il est plus incomplet et plus contestable. L'auteur distingue la satire contre le vilain en positive et négative. La satire positive est celle qui montre, en les exagérant naturellement, tous les vices et les ridicules du vilain ; la satire négative est celle qui, malgré ces vices et ces ridicules, fait triompher le vilain d'adversaires qui lui sont socialement supérieurs ; M. M. y voit une revanche des opprimés contre leurs oppresseurs. Il y aurait bien à dire là dessus. Et d'abord, si telle est l'intention des œuvres de ce genre, en quoi sont-elles une satire contre le vilain ? Dans les contes que cite l'auteur, Marcolf, Unibos, Bertoldo (auxquels on pourrait ajouter Trubert et bien d'autres) sont les héros du récit : on rit non pas à leurs dépens, mais à ceux de leurs victimes, rois, princes, comtes, chevaliers, riches bourgeois. Et malgré cela rien ne serait plus faux que de voir dans ces histoires une « revanche des opprimés ». D'abord toutes ont leurs origines bien loin de la société du moyen âge : elles sont nées en Orient (comme l'histoire d'Ésope, dont on ne peut les séparer)[1], et le moyen âge n'a fait que les répéter, avec son avidité pour tout récit quel qu'il fût. Or quelle est l'idée qui les a inspirées ? Ce n'est pas celle d'une lutte de classes ; c'est simplement que le bon sens naturel est souvent plus malin que le savoir mondain ou scolaire en apparence le plus accompli ; ce bon sens est nécessairement attribué à un homme sans instruction, donc de classe inférieure, mais ce n'est pas pour ébranler la hiérarchie sociale, c'est pour faire réfléchir ceux qui en occupent les plus hauts rangs et leur apprendre à se méfier d'eux-mêmes. L'homme du peuple ou l'esclave supérieur à son patron ou à son maître n'est ici que l'instrument d'une leçon, d'une satire si l'on veut, adressée à celui-ci. Il est incontestable que de semblables récits, s'ils étaient capables de les comprendre, devaient plaire aux vilains (on le voit par le succès que Bertoldo et ses successeurs ont eu et ont encore auprès du peuple italien), mais ils n'ont pas été créés par eux[2]. Encore moins peut-on les regarder comme une « satire négative » contre eux, faisant pendant à la « satire positive », et je ne puis voir dans cette dénomination qu'un moyen assez peu heureux employé

---

1. Il en est de même du cycle d'histoires qu'on a désignées sous le nom collectif de *Boeotiana*, et qui en effet, attribuées dans chaque pays à des gens de localités différentes, se retrouvent non seulement dans les facéties grecques, mais en grande partie dans les contes indiens. Il n'y a rien à en tirer de caractéristique pour le moyen âge.

2. C'est bien à tort aussi que M. M., s'appropriant une opinion de Guerrini, juge animés d'un esprit de rébellion les *Proverbes au vilain*, dans lesquels « le prolétaire prend sa revanche du seigneur féodal, le bafoue et le salit pour exalter les humbles ». On sait qu'au moyen âge les proverbes sont constamment attribués au « vilain ».

par M. M. pour adapter ces récits au cadre de son livre. Il a été moins heureux encore en voulant y faire rentrer le *Roman de Renard* : les pages qu'il lui a consacrées sont tout à fait inexactes et confuses. Il y cite pêle-mêle MM. Lenient, E. du Méril et Sudre, qui ont émis sur le caractère de cette œuvre des idées absolument opposées, et l'on s'étonne qu'après avoir lu le livre du dernier de ces savants il ait continué à soutenir que l'inspiration du cycle de Renard était essentiellement satirique. Rien n'est plus faux surtout que de voir dans Renard le représentant du vilain, dans Isengrin celui du haut seigneur : dans les contes d'où est sorti le cycle il n'y avait aucune idée de ce genre, et dans les branches françaises les deux personnages sont également des « barons ». Enfin, pour terminer nos critiques, nous dirons que l'ordre où sont rangées les matières n'est pas trop bien suivi : la délimitation entre les chapitres II (*Poesia satirica contro il Villano*), III (*La satira contro il Villano nella Novella*), IV (*La satira contro il Villano nella Poesia popolareggiante*) et V (*La Satira contro il Villano nella Commedia*) paraît claire au premier abord ; mais on trouve dans chacun de ces chapitres des choses qui sembleraient devoir être dans l'un des précédents ou des suivants. Un bon index remédierait en partie à cet inconvénient et permettrait de profiter plus facilement de tout ce qu'il y a dans le livre de renseignements intéressants.

L'appendice contient : 1° *La Vita de li infideli, pessimi e rustici vilani* (en partie ; petit poème inédit du XVe siècle) ; 2° *Capitolo* contre les vilains, attribué, certainement à tort, à Cecco d'Ascoli (plaquette du XVe-XVIe siècle, curieux) ; 3° Sonnet inédit du XVe siècle ; 4° *La Sferza dei Villani* (poème du XVe siècle, imprimé d'après trois éditions anciennes) ; 5° *Capitolo* inédit du XVIe siècle *contro i Villani* ; 6° *Alfabeto contro i Villani* (deux formes de cette pièce, qui paraît être originaire de Sienne et du XVIe siècle, et qui a été souvent remaniée et rajeunie ; cf. *Rom.*, XII, 151[1]). G. P.

---

1. En citant des vers latins du moyen âge, l'auteur a laissé échapper des fautes comme on en trouve trop souvent dans les publications actuelles, et qui étonnent chez un éditeur qui cherche à comprendre ce qu'il imprime. Ainsi p. 38, dans une pièce d'ailleurs curieuse, en strophes monorimes de quatre vers (dont il n'est pas exact de dire que *ciascuna consta di due senarii accoppiati* : ce sont des vers rythmiques comme ceux du *Meum est propositum*), il faut au v. 6 *rabidi* et non *rapidi*, au v. 2 de la p. 39 *pergentes* et non *immergentes*, au v. 7 *Hunc* et non *Hanc* ; ces fautes sont sans doute dans l'imprimé gothique dont M. M. a tiré la pièce, mais il aurait dû les corriger. — Dans les vers de Maffeo Vegio qui sont publiés d'après un ms. de Vérone, on lit (p. 47, v. 4) *exit* pour *erit*, (48, 6) *sit* pour *sis*, (48, 8) *promitis* pour *proruitis*, (49, 3) *tenerumque amabile* pour *tenerumque et amabile*. Je ne parle pas de la ponctuation, qui laisse beaucoup à désirer.

CHRONIQUE

M. A.-L. Sardou est décédé, le 14 octobre dernier, à Nice où il résidait depuis de longues années. Il était âgé de 91 ans. Il avait composé autrefois plusieurs ouvrages scolaires (*Dictionnaire abrégé de la langue française*; *Dictionnaire des synonymes français*, etc.) qui eurent un certain succès. Déjà âgé il se mit à étudier l'ancien provençal. Il suivit, il y a près de quarante ans, le cours de Guessard à l'École des Chartes, et publia en 1859 une brochure grand in-8° contenant une analyse et des extraits de la Vie de saint Honorat. Il donna plus tard, en 1875, une édition complète de cet ouvrage. Nous en avons rendu compte ici-même, V, 237, comme aussi de son édition du mystère de sainte Agnès (VI, 295) et de son mémoire sur l'idiome niçois (VIII, 456).

— M. Thor Sundby, professeur de langue et littérature française à l'université de Copenhague, est mort dans cette ville le 19 novembre 1894. Il était âgé de 64 ans. M. Sundby avait commencé par des études philosophiques, et s'était surtout intéressé à Sören Kirkegaard, le grand penseur chrétien. Kirkegaard le conduisit à Pascal, sur lequel il devait, en 1877, écrire un excellent livre, et peu à peu il s'intéressa à la littérature française dans son ensemble, et plus particulièrement à la littérature morale et scientifique du moyen âge. Son livre sur *La vie et les écrits de Brunetto Latino* (1869, traduit en italien par M. R. Renier, 1884) révéla l'étendue de ses études et la sagacité de sa critique, et a été le point de départ de nombreux travaux. Il ne continua malheureusement pas à travailler ou tout ou moins à produire dans cette voie; on ne peut plus citer de lui que son édition (1873) du *Liber consolationis et consilii* d'Albertano de Brescia. Il employa beaucoup de temps à une œuvre, d'ailleurs très utile, qu'il a exécutée avec le soin le plus intelligent, son *Dictionnaire danois-français et français-danois* (en collaboration avec M. E. Baruël, 2 vol. in-12, 1883-1884). Il a encore publié un livre de lectures italiennes. M. Sundby avait visité les pays romans, et notamment la France, où il comptait plusieurs amis. Les dernières années de sa vie avaient été attristées par la maladie et le déclin prématuré de ses forces physiques et intellectuelles.

— M. Kr. Nyrop a été nommé professeur ordinaire de langue et littérature française à l'université de Copenhague en remplacement de M. Sundby; il ne sera pas remplacé dans le cours de philologie romane qu'il faisait à la même université comme professeur adjoint.

— M. W. Borsdorf a été nommé professeur de philologie romane à l'université récemment fondée du pays de Galles, ou *University College* d'Aberystwyth.

— Pour le mariage de M. Vittorio Cian, le jeune et savant critique et historien littéraire, ses amis ont inauguré un nouveau système de *per nozze*. Vingt-cinq d'entre eux se sont réunis pour faire imprimer un magnifique volume in-4° de plus de 450 pages, où leurs contributions ont été imprimées dans l'ordre chronologique des sujets traités, presque tous relatifs à l'histoire de la littérature ou de la culture italienne. Il en est résulté le léger inconvénient que le livre n'a pu paraître que plusieurs mois après le mariage (23 octobre 1893), mais ces mémoires, très intéressants en eux-mêmes, gagnent beaucoup à ne pas être dispersés, et M. Cian aura reçu un cadeau de noces d'une valeur tout à fait exceptionnelle. On a bien voulu nous adresser ce beau livre, qui n'a été tiré qu'à 162 exemplaires, et nous nous faisons un plaisir de signaler à nos lecteurs les articles qui, concernant la littérature ou les mœurs du moyen âge, rentrent dans le cadre de nos études. — P. 1. F. Novati, *La strage Cornetana del 1245 narrata da un poeta contemporaneo*. On avait publié plus d'une fois le curieux poème latin rythmique du notaire Roland sur la cruelle exécution de trente-six prisonniers faite en 1245, devant Corneto, par le lieutenant de Frédéric II, sous les yeux des assiégés dont elle ne fit pas fléchir la résistance; mais M. N. en a trouvé un manuscrit qui est bien meilleur que le seul connu jusqu'ici, et qui contient en outre une autre composition rythmique du même auteur sur le même sujet. — P. 29. P.-E. Guarnerio, *Del « Trattato dei sette peccati mortali » in dialetto genovese*. C'est un morceau de la *Somme le Roi*; M. Gu. montre que la traduction n'est pas la même que celle qu'on possède en toscan et en sicilien, et qu'elle est probablement faite sur une version italienne abrégée; il en indique l'intérêt dialectal, et il en publie divers morceaux, en attendant l'édition qu'il compte en donner avec M. Parodi. – P. 49. E. Gorra, *Il dialetto della « Court d'amours » di Mahius li Poriiers*. M. Gorra, qui a copié et compte imprimer cet ouvrage (sur lequel voy. *Romania*, X, 519), étudie soigneusement le dialecte du poème et celui de l'unique manuscrit qui nous l'a conservé. Il conclut avec la plus grande vraisemblance que « la *Court d'amours* a été écrite dans le dialecte du Ponthieu au commencement du XIVe siècle, et que la copie qui nous en est parvenue est de peu postérieure ». — P. 65. G. Mazzoni, *Due parole sul « disdegno » di Guido Cavalcanti*. M. Mazzoni développe une interprétation qu'il avait déjà donnée des fameux vers de l'*Inf.* (X, 62-3); *Colui che attende là per qui mi mena, Forse cui Guido vostro ebbe a disdegno*. D'après M. Rajna, *cui* se rapporte non à Virgile, mais à un *colui* sous-entendu, et c'est Dieu lui-même à qui Guido en voulait; d'autres ont préféré sous-entendre *colei*, et rapporter ce prénom à Béatrice, que Guido aurait vilipendée. D'après M. M., c'est bien *colei* qu'il faut sous-entendre, et il s'agit bien de Béatrice; mais le seul tort de Guido envers elle avait été de trouver d'autres femmes plus dignes d'amour; en même temps Béatrice représente la

théologie, dont le libre penseur et philosophe Guido faisait peu de cas. C'est l'amour de Béatrice et de la théologie qui ont rendu Dante capable de faire son merveilleux voyage, et c'est pour leur avoir préféré à l'une et à l'autre d'autres objets d'amour et d'étude que Guido n'a pu obtenir la même faveur. Les raisonnements de M. M. se lisent avec grand plaisir; emportent-ils la conviction? Il faudrait d'abord que tout le monde en acceptât la base, à savoir la sous-entente de *colei* (ou *colui*) devant *cui*, ce qui n'est pas le cas. L'étude du sens de *disdegno* et des mots apparentés en provençal et en français est intéressante; l'auteur n'apporte cependant pas d'exemple où ce mot, si fréquent pour désigner la froideur d'une femme envers un homme, soit employé pour désigner celle d'un homme envers une femme, et le savant et spirituel professeur de Padoue ne sera pas embarrassé d'en voir la raison. En outre, le « dédain » de la dame ne peut trouver place qu'à l'égard de celui qui l'aime, et le vers de Dante devrait signifier que Béatrice avait aimé Guido et avait été dédaignée par lui, ce qui, on en conviendra, est peu probable [1]. — P. 73. C. Cipolla, *Un contributo alla storia della controversia intorno all' autenticità del commento di Pietro Alighieri alla « Divina Commedia »*. Il s'agit du tombeau de Pietro di Dante à Trévise, dont on a contesté la légitime attribution. M. Cipolla, dans ce très savant et très probant mémoire, lève tous les doutes qui pouvaient subsister, et montre que l'épitaphe de Trévise se rapporte bien au fils de Dante, mort en 1364. Le vers qui faisait difficulté, *Nam pius et justus juvenis fuit atque venustus*, comme s'appliquant à un homme mort septuagénaire, devient, au contraire, très satisfaisant quand on lit, ce que porte très clairement la pierre, *vetustus* pour *venustus* (comme l'avait conjecturé Rocca). — P. 93. L. Frati, *Costumanze e pompe nuziali bolognesi nel medio evo*. — P. 103. E.-G. Parodi, *Dal Tristano veneto*. M. P. imprime la belle scène de la mort de Tristan d'après une traduction vénitienne du roman français en prose, conservée dans un ms. de 1487 (Bibl. de Vienne). Il fait suivre cette publication de quelques remarques philologiques. — P. 131. P. Papa, *Alcune rubriche della « Prammatica sopra il vestire » promulgata dalla republica Fiorentina nel 1384*. Grand fragment, publié en latin d'après un registre du temps, d'une loi somptuaire fort curieuse dont on connaissait seulement des versions modernes. Les prescriptions minutieuses des Florentins pour réprimer notamment le luxe des noces ressemblent beaucoup à celles des Bolonais (voyez plus haut le mémoire de M. Frati); elles n'ont pu arrêter un courant que tout favorisait et qui devint torrent au XVe siècle.

A partir du mémoire suivant, consacré par M. J. Carini à Pomponius

---

1. Voici encore une raison qu'on peut alléguer contre l'interprétation de M. Mazzoni. Le parf. *ebbe*, dont se sert Dante, frappe douloureusement le père de Guido, qui s'écrie : « Tu as dit *ebbe?* il est donc mort? » Par conséquent, si Guido eût encore été en vie, Dante aurait dit : *cui Guido vostro ha a disdegno*. Il s'agit donc d'un sentiment constant et non passager de Guido, et cela paraît ne pouvoir guère convenir au peu d'attention qu'il aurait accordé à Béatrice, mais cela s'applique bien plutôt, suivant l'une ou l'autre des deux opinions souvent émises, soit à Virgile, soit à Dieu lui-même.

Laetus, les articles réunis dans ce volume (parmi lesquels nous en remarquons un de M. P. de Nolhac et un de M. L.-G. Pélissier) concernent la Renaissance ou les temps modernes. Nous nous abstenons de les énumérer ici, et nous citons seulement les quatre derniers, qui ont trait au *folklore* : G. Pitré, *Ninne-nanne siciliane inedite ;* E. Bellorini, *Ninne-nanne e cantilene infantili raccolte a Nuoro;* P. Nurra, *Usi e costumi nuziali di Sardegna*; O. Bacci, *Preghiere e giaculatorie di Cambini, che si dicono nella Valdelsa.* — G. P.

— Nous avions annoncé (XXIII, 300) que le *Kritischer Jahresbericht über die Fortschritte der romanischen Philologie*, dont le premier numéro avait paru en 1892, ne serait pas continué. Il n'en est rien. A la suite du procès qu'il a gagné contre son éditeur (R. Oldenburg à Munich), M. Vollmöller s'est entendu avec lui pour terminer au moins le premier volume, et il annonce même une continuation ultérieure. Les cahiers 2 et 3 ont paru en octobre et novembre, le quatrième et dernier cahier aura, sans doute, été publié quand paraîtra cette chronique. Nous ne connaissons, pour le moment, de ces numéros que le sommaire communiqué par M. Vollmöller, l'éditeur s'étant refusé à faire aux recueils comme le nôtre le service qui lui était demandé. Nous reviendrons plus tard sur ces cahiers. Bornons-nous ici à signaler les comptes rendus analytiques et critiques qu'ils contiennent : *Généralités* (G. Körting et Wetz). *Littérature française moderne* (Stengel, Mahrenholtz, etc.). *Langue et littérature celtique* (Loth). *Métrique* (Stengel). *Provençal* (Stengel, Stimming, Levy). *Grammaire française et provençale* (Neumann, Stimming, Koschwitz, Fass, Sachs, Behrens, Wilmotte, Horning, Clédat, Goerlich, Vising). *Ancienne littérature française* (Vollmöller, Freymond, Zingerle, Langlois, Mann, Jeanroy, Bonnard, Cloetta). *Littérature italienne ancienne* (Pèrcopo, Monaci, Barbi, Mazzoni, Crescini, Rajna) *et moderne* (Renier, Rossi, Stiefel, Wiese). — Nous souhaitons vivement que cette utile entreprise puisse s'organiser d'une façon pratique et durable.

— M. G. Weigand, dont la *Romania* a publié récemment les *Nouvelles recherches sur le roumain de l'Istrie* (XXI, 240 ss.), a organisé à Leipzig, avec l'appui du gouvernement roumain, un *Institut für romänische Sprache*, comprenant des cours et des travaux en commun sur la langue et la littérature des différentes branches de la nation roumaine. Il compte donner chaque année un compte rendu des travaux de ce « séminaire », et il vient de publier le premier (Leipzig, Barth, VIII-155 pages). La nouvelle création paraît réussir; des étudiants suffisamment nombreux ont pris part aux cours et aux exercices, et deux d'entre eux ont fourni au premier *Jahresbericht* des contributions intéressantes. M. Dachselt a publié, traduit et commenté un curieux texte en macédo-roumain, sans doute traduit du grec, mais dont on ne connaît pas l'original (c'est un entretien de saint Antoine avec le diable, qui lui raconte complaisamment tous ses méfaits) : l'intérêt, naturellement, en est surtout linguistique. M. K. Schladebach a analysé, comparé et classé les versions grecques, roumaines, serbes, albanaises, bulgares et hongroises de la célèbre ballade de la femme du constructeur emmurée pour assurer la solidité de la

construction; il a recherché en dehors de la péninsule balkanique les traces de l'antique et souvent meurtrière superstition qui n'a revêtu que là une forme poétique et a essayé d'en pénétrer l'origine (cette partie du travail n'est pas très approfondie). A ces deux études, M. Weigand a joint la publication (qu'il doit continuer) de contes populaires en roumain de l'Istrie, où on remarquera un petit groupe de *Boeotiana*, une variante de *Barbe-Bleue*, etc. Nous souhaitons un succès durable à l'Institut de Leipzig, où l'on se propose de faire converger une série d'études philologiques vers la solution impartiale de la grande question de l'origine de la langue et de la nationalité roumaines. — En même temps, M. W. publiait le premier volume de son grand ouvrage sur les « Aromunen » dont nous parlons plus loin.

— A l'occasion du quatrième centenaire de la mort de Matteo Maria Boiardo (19 décembre), la commune et la province de Reggio d'Emilia ont publié un très beau volume (Bologna, Zanichelli, 479 pages, gr. in-8o), où sous la direction de M. N. Campanini ont été réunies dix études fort intéressantes, de MM. Ferrari, Campanini, Rajna, Luzio, Giorgi, Mazzoni, Campani, Renier, Tincani et Antolini, sur la vie et les œuvres du comte de Scandiano. La perle de ce recueil, et aussi le morceau qui a pour nous l'intérêt le plus prochain, est la conférence de M. Rajna sur l'*Orlando innamorato*, étude vraiment exquise, où l'auteur a montré une fois de plus l'originalité de ses idées, l'étendue de son savoir et le charme de son talent. A propos d'une série de *capitoli* de Boiardo relatifs au jeu des tarots, M. Renier a écrit une très curieuse monographie, précédée de quelques remarques dignes d'attention sur l'origine des cartes à jouer. — A l'occasion de ce même anniversaire a été publiée une jolie étude de Mme Anna Volta, *Storia poetica di Orlando studiata in sei poemi* (Bologna, Zanichelli, in-12, 194 p.). En suivant le personnage de Roland dans la *Chanson de Roland*, la *Spagna*, le *Morgante*, le *Mambriano* et les deux poèmes de Boiardo et d'Arioste, Mme V. s'attache surtout à montrer comment la transformation qu'il subit reflète celle de la société et de la civilisation. Ce n'est pas très profond, mais c'est agréable et généralement judicieux. Cependant il n'est pas exact de dire que la *Chanson de Roland* représente le monde tel que l'avaient fait les croisades, car elle est, même sans doute dans notre rédaction actuelle, et en tout cas dans ses données essentielles, antérieure à la première croisade. Il n'est guère admissible non plus que le poète (le moine Turold, comme dit toujours l'auteur) ait souffert dans son patriotisme en comparant la France amoindrie de son temps à la grande France du temps de Charlemagne et que « les lamentations et les prières qu'il adresse à Dieu pour l'honneur de la patrie aient dans sa bouche, conscient qu'il était de la décadence future, la solennité de la prophétie ».

— Dans le t. IV de la *Revue des Bibliothèques*, M. Jules Camus a inséré une note fort intéressante sur un manuscrit de Mandeville, actuellement à Modène, dont il avait déjà parlé dans son Catalogue des mss. français de cette ville. Par des recherches très sagaces, notamment sur les filigranes du papier,

fabriqué certainement pour la chancellerie des Visconti, il montre que ce manuscrit a bien été exécuté en 1388 pour Valentine Visconti, avant qu'elle allât trouver en France le duc Louis son époux, par un clerc français, appelé Pierre Sauvage ou le Sauvage, qu'on retrouve plus tard dans la maison d'Orléans. Ce manuscrit, le second en date de ceux qu'on possède du célèbre voyage, devait être une copie d'un ms. plus ancien que possédait la bibliothèque des Visconti.

— Le discours que M. Förster a prononcé sur Diez le 3 mars 1894 vient d'être en même temps traduit en français par M. Roque-Ferrier (Montpellier, Hamelin), et en italien par M. L. Biadene (Roma, Raponi). Les deux traducteurs ont joint quelques notes à leurs versions.

— Citons encore, à propos du centenaire de Diez, le discours prononcé par M. Stengel à Francfort, au *Freier Deutscher Hochstift*, et imprimé dans les *Berichte* de cet établissement (Francfort, Knauer). On y trouve, outre d'intéressantes appréciations, la reproduction de la préface de Diez à la traduction de romances espagnoles qu'il publia en 1818.

— L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a mis cette année sous presse le t. XXXII de l'*Histoire littéraire de la France*. Ce volume s'ouvre par une série d'articles sur des poésies provençales de la fin du XIIIe siècle et du commencement du XIVe : le poème de la guerre de Navarre par Guillaume Anelier de Toulouse (qu'il ne faut pas confondre avec le troubadour Guillaume Anelier, auteur de poésies publiées par M. Gisi), sur Matfré Ermengaut de Béziers, sur les troubadours dont les compositions nous ont été conservées par le chansonnier Giraud, sur un certain nombre de légendes pieuses. Le même volume contiendra la notice sur Joinville, dont nous avons publié par avance un fragment dans notre dernier numéro, la notice du roman de *Fauvel*, et diverses notices sur des écrivains latins des premières années du XIVe siècle.

— D'un article de M. W. Cloetta dans l'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, dont nous parlerons en rendant compte de ce périodique, il résulte que M. Cloetta et M. Ph.-Aug. Becker, associant des travaux que chacun d'eux avait entrepris de son côté, publieront prochainement une édition critique de la première rédaction (incomplète) du *Moniage Guillaume*, jadis imprimée par C. Hofmann, et de la seconde rédaction du même poème, encore inédite.

— Nos lecteurs ont trouvé encarté dans notre dernier fascicule le prospectus de l'édition du *Roman de Merlin* par M. Oskar Sommer. Nous ne saurions trop les engager à souscrire à cette magnifique publication, qui est un chef-d'œuvre typographique en même temps qu'un modèle de minutieuse exactitude. Le prix (38 fr. 50) en est d'autant plus modéré qu'il n'est tiré que 250 exemplaires (plus 12 sur papier du Japon) ; on peut être sûr que ce volume sera bien vite classé parmi les raretés précieuses. Le grand ouvrage qu'annonce M. Sommer sur la légende de Merlin aura certainement un haut intérêt scientifique ; nous souhaitons qu'il ne le fasse pas trop attendre.

— La deuxième partie du *Cours de grammaire historique de la langue française*, par Arsène Darmesteter, consacrée à la *Morphologie*, a paru il y a

quelques mois à la librairie Delagrave ; la troisième (*Formation des mots et Vie des mots*) vient de paraître. L'une et l'autre ont été publiées par M. Léopold Sudre : il a tiré le meilleur parti possible des matériaux qu'il avait à sa disposition et qui, tout à fait au point pour certaines parties, étaient pour d'autres fragmentaires et incomplets. M. Sudre ne s'est pas borné à la rédaction définitive de l'œuvre de son maître ; il s'est attaché avec un soin pieux, comme l'avait fait M. Muret pour le premier volume du *Cours de grammaire historique*, à la rectifier et à la compléter quand il y avait lieu, d'après les travaux les plus récents. Les noms de ces deux collaborateurs posthumes méritent d'être unis à celui d'Arsène Darmesteter dans la reconnaissance de ceux qui s'instruiront à la lecture de cette œuvre si utile et qu'on ne remplacera pas de longtemps.

— M. E. Voigt a imprimé dans les *Mittheilungen der Gesellschaft für deutsche Erziehungs- und Schulgeschichte* (IV, 3, 1894) un fragment d'un poème sur la métrique écrit au XIe siècle sans doute sur les bords du Rhin. Chaque espèce de mètre, après avoir été défini, sert à la construction d'un *promythion* de quatre à six vers, après quoi vient une fable de Romulus mise en vers léonins. Le fragment retrouvé dans une reliure comprend seize fables, dont une illisible, qui sont les trois dernières du l. I et les quatorze premières du l. II (la huitième est omise). La forme de ces fables n'offre rien de bien remarquable ; mais leur existence, restée jusqu'ici complètement inconnue, est curieuse en elle-même. « Ce recueil, dit M. Voigt, est l'avant-coureur de celui de l'Anonyme de Névelet ; il comble une lacune sensible dans l'histoire de la mise en vers du *Romulus*. »

— On annonce la prochaine publication de l'ouvrage suivant : « *Histoire de la littérature provençale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, par M. Restori. Ouvrage traduit de l'édition italienne par M. Martel... revu et considérablement augmenté par l'auteur, avec addition de plusieurs chapitres sur la littérature provençale moderne, rédigés par M. Roque-Ferrier. » Le prix de l'ouvrage, mis en souscription, est de 5 francs. On peut souscrire chez M. Martel, percepteur à Roucy (Aisne), à la librairie Roumanille à Avignon, ou à l'imprimerie Hamelin à Montpellier. — Nous avons dit (XX, 632) le bien que nous pensions de la *Letteratura provenzale* de M. Restori ; une édition « revue et considérablement augmentée » ne peut être que bienvenue. Accompagnée de la suite que lui donne M. Roque-Ferrier, elle répandra sans doute en France, et notamment dans le Midi où c'est plus nécessaire qu'ailleurs, une connaissance généralement assez exacte de l'ancienne littérature provençale.

— La Société des anciens textes français amis en distribution, pour compléter l'exercice de 1893, le *Roman de Guillaume de Dôle*, édité par M. G. Servois, et dont la publication était depuis longtemps attendue. A la suite de l'introduction, cette édition contient un mémoire important de G. Paris sur les chansons insérées dans ce roman. Deux volumes de fortes dimensions constitueront l'exercice 1894 et paraîtront dans les premières semaines

de l'année 1895. Ce sont le tome IX des Poésies d'Eustache Deschamps, publiées par M. G. Raynaud (volume renfermant le *Miroir de Mariage*, poème d'environ 12.000 vers), et *l'Escoufle*, roman d'aventures publié par feu H. Michelant (décédé au moment où le texte venait d'être mis sous presse) et Paul Meyer.

— La même Société a commencé l'impression des ouvrages suivants : le roman de *Guillaume de la Barre*, par Arnaut Vidal de Castelnaudari, édité par P. Meyer; le roman de *Méliador*, de Froissart, publié par M. Longnon, qui, comme on sait, l'a récemment retrouvé; la mise en vers, par Jean Priorat, de la traduction du livre de Végèce *De re militari*, par Jean de Meun, avec la traduction en prose de Jean de Meun, le tout publié par M. U. Robert; la chanson des *Nerbonois*, publiée par M. H. Suchier, qui a montré qu'il fallait réunir sous ce titre les deux poèmes indûment séparés qu'on a appelés le *Département des enfants Aimeri* et le *Siège de Narbonne* : à cette édition sera jointe une reproduction héliographique du « fragment de La Haye ».

— La Société de l'histoire de France vient de mettre en vente le premier volume d'une édition nouvelle, faite avec le plus grand soin par M. Bernard de Mandrot, de ce qu'on appelle vulgairement « la Chronique scandaleuse » du roi Louis XI. M. de Mandrot a prouvé, il y a quelque temps déjà, que l'auteur de cet ouvrage était le notaire Jean de Roye (et non Jean de Troyes), secrétaire du duc de Bourbonnais Jean II et garde de l'hôtel de Bourbon). C'est sous le titre de *Journal de Jean de Roye* qu'il le publie en l'accompagnant d'un excellent commentaire.

— M. Bruno Meissner a bien voulu nous adresser une dissertation par laquelle, le 23 avril 1894, il s'est « habilité » à l'université de Halle, *Alexander und Gilgamos* : il cherche à établir que plusieurs des traits fabuleux de la légende du voyage d'Alexandre au pays de l'immortalité ont une source chaldéenne et se retrouvent dans l'épopée babylonienne de Gilgamos. Tous les rapprochements de M. M. ne sont pas également assurés, mais quelques-uns paraissent frappants, et il est probable, comme il le dit, que si l'on possédait une rédaction plus complète du poème babylonien, on en trouverait de plus nombreux. Rien n'est d'ailleurs plus admissible que l'influence de fictions chaldéennes sur les romans orientaux de l'époque hellénistique et même postérieure, influence indirecte, bien entendu, car la plupart des traits dont il s'agit ne se trouvent que dans des additions au Pseudo-Callisthène qui doivent avoir en grande partie une origine juive (talmudique). M. M. n'a pas fait remarquer que le voyage de Gilgamos au pays des ténèbres a d'abord été transporté au héros perse Kavi-Usa (Kai Kâûs), qui semble aussi avoir été l'intermédiaire entre Nemrod et Alexandre pour le conte de l'ascension du héros au ciel (voy. J. Darmesteter, le *Zendavesta*, t. III, p. 37-39). Il est extrêmement intéressant de voir ces antiques créations de l'imagination des poètes de Babylone survivre à la destruction de tant de civilisations successives et charmer en plein moyen âge la curiosité enfantine des chrétiens d'Occident.

— Nous avons reçu la sixième livraison de l'*Altceltischer Sprachschatz* de M. Holder, qui va de *Diastullus* à *Galata* (col. 1281-1536).

— A propos de mon récent article sur *Tristan et Iseut* (voy. *Rom.*, XXIII, 89), M. d'Arbois de Jubainville a inséré dans le nº de juillet de la *Revue celtique* (t. XV, p. 404-408) quelques observations intéressantes. Il ne croit pas que l'amour passionné et irrésistible, tel qu'il apparaît dans l'histoire de Tristan, soit d'origine celtique. Il y voit un produit du changement opéré dans l'état de la société française au XIIe siècle par l'accession des femmes aux fiefs : devenues riches, elles purent récompenser les poètes, qui jusque-là ne s'étaient adressés qu'aux hommes, et qui se mirent à imaginer pour elles de belles histoires où l'amour jouait le principal rôle. Ils rendirent ces histoires plus attrayantes en y mêlant « un merveilleux que la légende celtique fournissait à flots », et « des noms celtiques ajoutèrent à l'intérêt par leur nouveauté ». Ce qui prouve que l'amour de Tristan et d'Iseut n'a rien de celtique, — non plus que le breuvage magique, — c'est qu'on ne trouve rien de pareil « dans la littérature des Celtes avant le XIIe siècle ». J'objecterai seulement qu'on ne trouve rien de pareil non plus dans la littérature française antérieure aux romans bretons, laquelle a l'avantage de posséder des monuments assez nombreux, tandis que la littérature des Celtes d'Angleterre, avant le XIIe siècle, ne nous est pas parvenue. Le rôle des femmes, comme protectrices des poètes, dans la France et l'Angleterre du XIIe siècle, est incontestable ; mais le désir de leur plaire aurait-il suffi à faire inventer la merveilleuse histoire dont il s'agit, — et tant d'autres histoires d'amour qui remplissent les lais et romans bretons, — à des gens chez lesquels on constate une stérilité d'invention (sauf dans le détail) aussi complète que chez les contemporains de Wace et de Chrétien de Troies ? Si l'amour de Tristan et d'Iseut n'est pas celtique, — et je crois qu'on peut soutenir qu'il l'est avec une grande vraisemblance, — il faut qu'il soit germanique, car il n'est certainement pas français, non plus que le *lovendranc* (« thèse philosophique qui sent l'école », dit M. d'A.) ou les oreilles de cheval du roi Marc, non plus que le *lai Guron*, cette tragique histoire d'amour adultère qu'Iseut « harpait » si doucement. C'est une question que j'aimerais à reprendre quelque jour ; j'ai voulu seulement ici signaler l'opposition faite à mes conclusions par un critique aussi compétent et d'ailleurs aussi bienveillant que mon ami H. d'Arbois de Jubainville. — G. P.

— Le 17 décembre dernier a été mise en vente à Toulouse la bibliothèque du docteur Noulet, décédé au mois de mai 1890 (*Romania*, XIX, 490). Elle renfermait une très précieuse collection de livres languedociens, gascons et provençaux, du XVIe siècle jusqu'à nos jours. Par contre, l'ancienne littérature provençale y était faiblement représentée. Les publications récentes, et principalement celles faites à l'étranger, y font à peu près complètement défaut. Il y avait quelques manuscrits, mais de peu de valeur. Le plus important est le ms. de la vie de sainte Marguerite, décrit à la p. 134 du catalogue rédigé pour la vente. On sait que cette vie, qui paraît dater du XIVe siècle, a été publiée par Noulet en 1875 (*Romania*, IV, 482). Il serait à désirer qu'on en publiât une nouvelle édition soigneusement revue sur le

manuscrit. Le catalogue indique, à la même page, un « manuscrit roman de 119 vers », commençant ainsi : *Tot hom es tengut de moustrar lo be quand lo sab ensenhar*. C'est le miracle de sainte Foy, qu'a publié Catel, dans son *Histoire des comtes de Tolose*, p. 104, d'après « un ancien livre escrit a la main, en roman ou langage du pays de Rouergue, qui se trouve dans les archifs de l'abbaye de Conques ». Le ms. du docteur Noulet étant attribué par le catalogue au XIVe siècle, il était permis de croire que c'était le texte même que Catel avait trouvé dans les archives de Conques. Mais il résulte d'une vérification faite à notre intention par notre collaborateur M. Jeanroy que l'écriture est tout au plus du XVIIe siècle, et que c'est une simple copie faite sur le texte de Catel, et à laquelle on a essayé de donner une apparence ancienne. Il y a, dans cette copie, des apostrophes et des cédilles aux mêmes endroits que dans l'édition de Catel. Le manuscrit des archives de Conques reste donc à trouver.

— Livres annoncés sommairement :

Geschichte des neueren Dramas, von Wilhelm CREIZENACH. Erster Band. Mittelalter und Frührenaissance. Halle, Niemeyer, 1893, in-8°, XV-586 p. — Si nous annonçons bien tardivement ce magistral ouvrage, cela tient à diverses causes, mais surtout à ce que nous espérions pouvoir en donner un compte rendu détaillé, qu'il mérite à tous égards. Sans renoncer à cet espoir, nous ne voulons pas attendre plus longtemps pour signaler à ceux de nos lecteurs qui ne le connaîtraient pas encore un livre qui résume et dépasse tout ce qu'on a écrit sur l'histoire du théâtre au moyen âge, où l'érudition la plus étendue est mise au service d'un goût excellent et d'un talent remarquable, où la critique la plus sévère ne trouve à remarquer qu'un nombre étonnamment restreint de lacunes ou d'erreurs, et qui sera la base de tout ce qu'on écrira désormais sur ce sujet.

Noţiuni de istoria limbiĭ şi literaturiĭ romînestĭ... alcătuite de Gh. ADAMESCU. Bucureşti, Socecŭ, 1894, in-8°, 299 p. — Ce petit livre, destiné aux besoins de l'enseignement secondaire en Roumanie, est bien composé et très clairement écrit. Sur les questions brûlantes qui touchent à l'origine de la nation et de la langue roumaine, l'auteur donne naturellement les solutions officielles. Nous ne le lui reprocherons pas; toutefois nous trouvons un peu hardi de dire simplement (p. 5) qu'Aurélien retira « les troupes » de la Dacie, et il nous semble que l'introduction historique sur la Dacie (dont les frontières sont singulièrement agrandies pour les besoins de la cause) n'expliquera guère aux jeunes Roumains comment leur langue a des dialectes en Istrie, en Épire et en Macédoine.

Dictionar franceso-român de Bonifaciu FLORESCU. Volumul I, fasc. întâia· *A-Aca*. Bucuresci, imprimeria Statului, 1894, gr. in-8°, 48 p. — Nous reviendrons sur cet important ouvrage, publié aux frais de l'État roumain, et dont il est à désirer que la publication marche aussi rapidement que possible.

Istoria limbiĭ romîne de Alexandre PHILIPPIDE. Volumul întîŭ : *Principiĭ de istoria limbiĭ*. Jaşĭ, Tipografia Nazională, 1894, in-8°, v-345 p. — Nous comptons revenir en détail sur cet important ouvrage d'un auteur qui s'est déjà fait avantageusement connaître (voy. *Rom.*, XVIII, 199); nous n'avons ici que l'introduction; l'ouvrage paraît devoir être fort étendu.

Lettere di Girolamo Tiraboschi al padre Ireneo Affò, tratte da Codd. della Bibliotheca Estense di Modena e della Palatina di Parma; a cura di Carlo FRATI. Parte I. Modena, Vincenzi e nepoti. Gr. in-8°, 320 pages. — Ce premier fascicule contient les lettres comprises entre les années 1775 et 1784. Un second fascicule, qui doit paraître prochainement, terminera l'ouvrage. L'édition paraît bien entendue; elle est accompagnée d'un commentaire dont le plus souvent les lettres du P. Affò à Tiraboschi ont fourni la matière. Cette publication, qui n'est pas sans enrichir de quelques menus détails l'histoire de l'érudition, a été faite pour honorer la mémoire de Tiraboschi, à l'occasion du centenaire de sa mort, qui eut lieu au mois de juillet 1794. Elle l'honore, en effet, car elle donne mainte preuve de la conscience que Tiraboschi apportait à ses recherches. L'ouvrage s'annonce comme étant le premier tome d'une série de *Pubblicazioni della R. Biblioteca Estense*. Nous n'approuvons pas beaucoup l'idée d'une collection publiée par une grande bibliothèque. L'unité y fait nécessairement défaut. Les bibliothèques et les musées doivent surtout publier des catalogues.

O. TEISSIER. *Poésies provençales de Robert Ruffi* (XVIe siècle). Marseille, libr. Boy, 1894. In-8°, 79 pages (Extrait du *Bulletin de la Soc. d'études scientifiques de Draguignan*.) — Robert Ruffi, né à Marseille en 1542, fut notaire, secrétaire du conseil, puis archiviste de sa ville natale. Ses poésies étaient restées inédites; M. Teissier en publie un choix d'après un recueil appartenant à M. Paul Arbaud, le savant et obligeant bibliophile d'Aix. Elles n'ont pas une grande valeur; il est cependant utile qu'elles soient publiées. Certains passages appellent un commentaire qui fait défaut.

Friedrich Diez. Festrede gehalten zur Feier des 100ten Geburtstages am 5. mai 1894 in der grossen Aula der Landesuniversität, von Dr. D. BEHRENS. Giessen, 1894, in-4°, 91 p. — Pour venir le dernier des discours prononcés à l'occasion du centenaire de Diez, celui de M. Behrens n'est pas, il s'en faut, le moins intéressant. L'orateur de Giessen n'apprécie pas seulement d'une façon judicieuse l'originalité et la valeur scientifique du maître; il ajoute quelques données à sa biographie, surtout pour les années de jeunesse et de lutte, et rectifie en plus d'un point celles des biographies précédentes. Quelques documents sont imprimés en appendice, parmi lesquels le plus curieux est le carnet où Diez notait, mais d'une façon très intermittente, les dates de ses déplacements ou de quelques incidents de sa vie. Le carnet va de 1853 à 1866, mais il est muet sur des années entières, et il ne donne jamais que des indications des plus laconiques. Diez y a noté les visites de Grandgagnage (1853 et 1858), de Wolf (1855), de P. Paris (1856), de K. Hofmann (1858), d'Ad. Mussafia (1864). C'est en

effet le 12 novembre 1856 que mon père me présentait au maître qui devait être si bon pour moi. — M. B. a dressé une généalogie de l'illustre romaniste. Son arrière-grand-père, le pasteur J.-H. Diez, avait épousé une demoiselle Seipp, fille du pasteur Seipp et d'Anne de Bassy; le grand-père d'Anne était, dit M. B., un conseiller des finances lorrain, qui quitta la France lors de la révocation de l'édit de Nantes. La famille de Bassy était de « Beruse, près Metz ». M. E. Ritter, de Genève, dans une note qu'il a bien voulu nous communiquer, remarque que « Beruse » est inconnu aux cartes et aux dictionnaires, et pense qu'il s'agit de « Bérupt, hameau à 18 kil. S.-S.-E. de Metz, près de Solgne et de Secourt, à l'extrême frontière du pays annexé ». Ce qui rend cette conjecture tout à fait assurée, c'est que l'absurde graphie *Bérupt* est moderne : le hameau en question est appelé *Beru* au XVIIe siècle et *Berus* au XVIIIe (voy. le *Dictionnaire topographique de la Moselle*, par M. de Bouteiller). Bérupt est bien en pays roman, et notre maître se trouvait ainsi avoir dans les veines quelques gouttes de sang français. — G. P.

De quelques mots d'ancien langage français conservés dans l'Orléanais, par G. Baguenault de Puchesse. Orléans, Herluisses, 1893. In-8°, 29 pages. (Extrait du t. XXIV des *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*.) — Liste d'environ trois cents mots dont quelques-uns ne sont pas étrangers au français courant (*escoffier*, *esquinter*, etc.). Une introduction d'une douzaine de pages renferme d'utiles indications bibliographiques et quelques observations relatives à la prononciation. Çà et là des explications étymologiques qui ne sont pas toutes à l'abri de la critique.

Les gloses latines françaises de Jacques Greptus. — Poésie en patois savoyard de 1564. Contributions à l'étude la langue française et du patois en Savoie au XVIe siècle, par Fr. Mugnier. Paris, Champion, 1893. In-8°, 63 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire* de Chambéry). — L'auteur a trouvé aux archives des hospices de Chambéry un exemplaire des *Elegantiæ linguæ latinæ* de Laurent Valla (Lugduni, apud Steph. Dolet, 1541), qu'il décrit minutieusement. Cet exemplaire appartenait à un certain « Jacques Greptus », qui était Savoyard et vivait au XVIe siècle. Ce Greptus a écrit sur son exemplaire un certain nombre de gloses en français mélangé de savoyard que M. Mugnier publie et explique en les rapprochant du patois actuel, par ex. VITELLUS, glosé par « le moyou, le meyrolet ». Il n'y a dans ces gloses rien de bien important. La poésie en patois est une pièce de 194 vers composée en 1563 ou 1564 à l'occasion de la convalescence du duc de Savoie Emmanuel-Philibert. M. M. présume que l'auteur de cette pièce était un ecclésiastique originaire de la Maurienne. On sait que nous possédons d'autres poésies de cette époque et de ce même pays. Le texte, publié d'après un ms. du temps, est accompagné d'une introduction historique, d'une traduction et d'un commentaire.

Das Liederbuch des Königs Denis von Portugal. Zum ersten Mal vollständig herausgegeben und mit Einleitung, Anmerkungen und Glossar versehen

von Henry LANG. Halle, Niemeyer, 1894, in-8°, CXLVIII-174 p. — Nous rendrons prochainement un compte détaillé de cette intéressante publication.

An introduction to old French, by P.-F. Roget. Second edition. Edinburgh, Williams and Norgate, 1894, in-12, XV-390 p. — Cette seconde édition d'un ouvrage qui, malgré plus d'une imperfection, avait le mérite d'être commode et clair, marque, au moins dans la partie grammaticale, un progrès notable sur la première, qui a été sévèrement appréciée ici (XVI, 633). M. R. a lu plusieurs des livres parus dans ces dernières années et il en a fait profiter son travail. On ne retrouve plus la singulière explication de *cadhuna* que nous avions signalée, mais on est étonné que l'auteur n'ait pas corrigé (p. 104) le paradigme de l'imparfait du subjonctif de la 1re conjugaison, comme on le lui avait indiqué. Les textes, cette fois encore, sont presque tous empruntés à Bartsch : pourquoi l'auteur a-t-il eu la malencontreuse idée d'y joindre une prétendue fable de Marie de France, *La mors et li bosquillon*, qui sort de la même fabrique que les poésies de Clotilde de Surville? Le petit volume de M. R. reste fort inférieur, comme qualité aussi bien que comme quantité, aux *Specimens of old French* de M. Paget Toynbee, ouvrage qui, lui-même, n'est pas à l'abri de la critique (voy. *Rom.*, XXI, 632). On s'étonne que l'Angleterre, pour qui l'ancien français est une langue nationale presque autant que pour la France, ne l'étudie pas avec plus d'ardeur et ne consacre pas, notamment, plus de travaux à la langue et à la littérature anglo-normande.

Provenzalische Diätetik, auf Grund neuen Materials herausgegeben von Hermann SUCHIER. Halle, Niemeyer, 1894, in-4°, 26 p. (tirage à part de la *Zeitschrift zur zweihundertjährigen Jubelfeier der Universität Halle*). — M. Suchier, ayant eu connaissance et copie de deux manuscrits de Rome qui contiennent, l'un un fragment de 132 vers, l'autre une version catalane de l'intéressant petit poème qu'il avait publié, sous le titre de *Provenzalische Diätetik*, dans ses *Denkmäler Provenzalischer Literatur und Sprache*, nous donne ici la reproduction du texte catalan et une nouvelle édition du texte provençal revu à l'aide des deux nouveaux manuscrits. Ce poème mérite d'être lu à cause des additions que l'auteur, un vrai initié au *gai saber*, a faites à son peu attrayant original : on y trouve une aimable et légère conception de la vie qui appartient certainement au bon temps de la société et de la poésie méridionales.

Ueber die Miniaturen in vier französischen Handschriften des fünfzehnten und sechszehnten Jahrhunderts auf den Bibliotheken in Erlangen, Maihingen und Berlin (zwei Horarien — Fleur des Vertus — Petrarca). Von Hermann VARNHAGEN. Mit vierundzwanzig Lichtdrucken. Erlangen, Junge, 1894, in-4°, 39 p. de texte. — Le titre de cette belle publication dit assez ce qu'elle contient : M. Varnhagen a reproduit en héliogravure un choix des miniatures de quatre manuscrits français conservés en Allemagne, les deux premiers du XVe siècle, les deux seconds du XVIe (le ms. des *Triomphes* cer-

tainement de la seconde moitié). De livres d'heures comme les deux premiers, il y en a en France une grande abondance; mais comme ils sont rares en Allemagne, la reproduction de quelques-unes de leurs pages — dont l'encadrement surtout est remarquable — pourra intéresser les archéologues. Les miniatures des deux autres mss. sont plus précieuses. Nous n'avons pas à nous occuper ici du côté artistique de cette plaquette; nous dirons seulement que toutes les héliogravures ne sont pas également bien venues. — Dans l'introduction, les appendices et les notes, M. V. donne les renseignements nécessaires sur les mss., essaye d'expliquer les sujets des miniatures (ce qui n'est pas toujours facile), et donne des renseignements curieux sur la *Fleur des Vertus* (ms. de Maihingen). L'auteur, dans un prologue en vers qui est ici reproduit (il ne manque sans doute rien après le v. 2 : le poète a commencé par une strophe de six vers et continué en rimes plates), prétend avoir traduit un livre grec dédié à un empereur Constantin; mais M. V. rend au moins très vraisemblable qu'il a simplement traduit de l'italien; toutefois il est curieux qu'il existe du *Fiore di virtù* une ou plusieurs traductions grecques, encore mal connues, dont on a au moins quatre éditions, de 1529, 1537, 1546 et 1621 (p. 38). Il faudrait, pour avoir une certitude complète, comparer le texte français avec celui de toutes ces éditions, qui paraissent offrir de grandes différences. La traduction française du *Fiore di virtù* publiée en 1530 diffère de celle-ci et se donne comme *traduycte de vulgaire italien en langage françois*. Il serait curieux qu'à peu près en même temps on eût mis en français une version grecque du livre italien.

Die Aromunen. Ethnographisch-philologisch-historische Untersuchungen über das Volk der sogenannten Makedo-Romanen oder Zinzaren. Von Gustav Weigand. Zweiter Band. Volkslitteratur der Arumunen. Leipzig, Barth, 1894, in-8°, xviii-383 p. — M. Weigand a entrepris un grand ouvrage sur le peuple, jusqu'à présent si peu connu et dont la connaissance lui doit déjà tant, des Macédo-Roumains, qu'il préfère appeler du nom qu'ils se donnent à eux-mêmes, *Aromun* (on pourrait en français les appeler *Aroumains* ou peut-être mieux *Armains*, d'après la forme indigène peut-être la plus usitée, *Armun*). Cet ouvrage doit former cinq volumes, dont le second, s'étant trouvé plus tôt prêt, paraît le premier. Il est consacré à la littérature populaire et contient des chansons de genres très divers, des contes (neuf), des proverbes, énigmes, formulettes, des croyances et superstitions, plus un glossaire, des recherches dialectales et un exposé de la méthode suivie pour la réunion des matériaux. Le tout est très digne d'intérêt au double point de vue de la langue et du folklore. — Voici ce que donneront les autres volumes d'après l'annonce qui figure en tête de celui-ci : « Le t. I contiendra la relation des deux voyages de l'auteur chez les Armains, avec des renseignements sur les types, les costumes, la construction, l'habitation, la statistique, les limites linguistiques, la vie politique et sociale, etc., illustrés par vingt gravures et une carte ethnogra-

phique. — Le t. III contiendra le Dictionnaire, le t. IV la Grammaire, et le t. V des études comparatives sur les matériaux rassemblés. » Espérons que ce beau plan sera réalisé dans un avenir prochain : les études romanes ont beaucoup à en attendre.

Nino TAMASSIA. *Odofredo, studio storico-giuridico.* Bologna, tip. Fava e Garignani, 1894, gr. in-8°, 193 p. (extrait des *Atti e memorie della R. Deputazione di Storia Patria per le Provincie di Romagna*, IIIe série, vol. XI e XII). — Si nous parlons ici de ce livre, aussi agréable que savant et bien composé, consacré à un professeur de droit bolonais du XIIIe siècle, c'est qu'il contient plus d'un passage qui intéresse nos études. M. Tamassia, professeur à Pise, ne s'est pas contenté de dépouiller (et ce n'était pas une petite peine) les huit épais in-folio où ont été imprimées au XVIe siècle (à Lyon) les leçons restées célèbres d'Odofredo au point de vue de l'histoire du droit et de l'enseignement juridique. Il a relevé dans les verbeux commentaires du docteur beaucoup de traits qui intéressent l'histoire des mœurs, des idées, des arts, de la littérature. Nous indiquerons quelques-uns de ces derniers, qui concernent particulièrement l'influence de la poésie française en Italie. Odofredo parle à un endroit (p. 177) des *joculatores qui ludunt in publico causa mercedis*, et des *orbi qui vadunt in curia Communis Bononie et cantant de domino Rolando et Oliverio* : ce texte est antérieur d'environ trente ans à la prescription si souvent citée de 1288, où les magistrats de Bologne ordonnent *ut cantatores Francigenarum in plateis Communis ad cantandum omnino morari non possint.* C'est sans doute à la suite de la grande renommée acquise à Charlemagne par les chansons de geste que s'était formée la légende d'après laquelle il était venu à Ravenne (*unde Karolus fixit pedes suos, et ibi est ejus testamentum*) et y avait fondé l'étude du droit (p. 89). C'est certainement aux poèmes vulgaires, comme le remarque M. T., qu'Alexandre devait d'être considéré avant tout comme *largior homo qui fuit sub sole* (p. 176). Un passage particulièrement curieux est celui où Odofredo, construisant, suivant son usage, une « espèce », nous montre un homme qui *ibat in Provinciam ut emeret libros scriptos de cantilenis* (p. 17) : cela se passe vers le milieu du XIIIe siècle; on voit que les Italiens ne se contentaient pas des chansonniers provençaux copiés chez eux, mais voulaient remonter à la source. Notons à ce propos qu'Odofredo fit en France un séjour de plusieurs années, aux environs de 1234, et en a introduit plusieurs souvenirs dans ses leçons.

Die suffixhaltigen romanischen Flurnamen Graubündens, soweit sie jetzt dem Volk bekannt sind. I. Teil, *Liquiden-Suffixe.* Von Dr August KÜBLER. Erlangen, Deichert, 1894, in-8°, XV-133 p. — Nous reviendrons sur ce travail considérable et fort intéressant quand il sera terminé.

Le propriétaire-gérant, Ve E. BOUILLON.

Mâcon, Protat frères, imprimeurs.

ANCIENNES GLOSES FRANÇAISES

I. Gloses du Ms. Harley 2742

Ces gloses occupent le recto du dernier feuillet du ms. Harley 2742 (Musée britannique). C'est un ms. de format très allongé, mesurant 275 millimètres de hauteur sur 140 de largeur. L'écriture est française et du commencement du XIIIe siècle. Il renferme les *Métamorphoses* d'Ovide. A la suite, au fol. 77 verso, se lisent un grand nombre de vers latins du moyen âge, écrits d'une écriture fine et serrée sur deux colonnes. J'en citerai quelques-uns tout à l'heure. Puis viennent les gloses[1].

Il y a plusieurs années déjà que je les ai transcrites. Si je ne les ai pas publiées plus tôt, c'est que j'espérais arriver à déterminer le texte auquel elles se réfèrent. Je n'y suis pas parvenu. J'ai pensé qu'il n'y avait pas lieu d'attendre plus longtemps une heureuse rencontre qui ne se produira peut-être jamais. Le document, tel qu'il se présente, et bien que je ne puisse y joindre tous les éclaircissements désirables, est assez intéressant pour mériter de voir le jour. Aussi, à mon dernier voyage en Angleterre, ai-je soigneusement collationné ma copie. Pour plus de sûreté, j'ai photographié la page où se trouvent les gloses en question.

Il existe plusieurs ouvrages de lexicographie latine, composés au XIIe siècle et au XIIIe, dans lesquels les mots techniques ou rares sont expliqués par leurs équivalents français. Tels sont le traité *de ustensilibus* d'Adam du Petit-Pont, le traité *de nominibus ustensilium* d'Alexandre Neckam, le *Dictionarius* de Jean de

1. Elles sont écrites à lignes pleines. J'ai mis, pour plus de clarté, chaque article à la ligne et ajouté des numéros.

Garlande. Ces trois opuscules ont été publiés, de façon très insuffisante, il est vrai, mais on peut toutefois, sans recourir aux mss., se faire une idée de leur caractère et de leur contenu. Ils ne ressemblent en rien aux gloses du ms. harleien. D'autres traités latins, renfermant des gloses françaises, sont restés inédits ou même inconnus. D'Alexandre Neckam, il existe un ouvrage, autre que le traité *de nominibus ustensilium*, où l'on peut relever une assez grande quantité de gloses françaises. C'est son commentaire sur un certain nombre de mots employés dans la Vulgate. Signalé en passant par divers bibliographes du siècle dernier, notamment par Cave et par Tanner, ce curieux traité n'a été, à notre époque, l'objet d'aucune étude. Les mss. n'en sont pas précisément rares. J'en connais plusieurs à Londres, à Oxford, à Dublin, à Turin, etc., mais ils présentent des difficultés de lecture qui, sans doute, détourneront longtemps les romanistes d'en entreprendre la publication. J'ai lu ce commentaire, la plume à la main, et je le ferai connaître quelque jour. Je me borne pour le moment à dire que ce n'est pas de là qu'est extrait le morceau que nous a conservé le ms. harleien. Enfin, le même morceau n'est pas non plus tiré du *Commentarius* de Jean de Garlande, traité jusqu'ici inédit, qui renferme, comme le *Dictionarius* du même auteur, d'assez nombreuses gloses françaises. Du reste, le *Commentarius* est daté de 1246, et nos gloses, par l'écriture même, me paraissent plus anciennes.

Si l'on considère que, dans le ms. harleien, les mots glosés ne sont rangés ni en ordre alphabétique ni en ordre de matières, on sera sans doute amené à croire qu'ils ont tout simplement été écrits dans l'ordre où les présentait un texte qui reste à chercher. Ce texte était probablement quelqu'un de ces opuscules didactiques que l'on faisait lire ou apprendre par cœur aux étudiants, afin de leur fixer dans la mémoire le vocabulaire latin. Ce qui vient à l'appui de cette supposition, c'est qu'entre les explications de mots on voit apparaître, de temps à autre, des explications grammaticales assez élémentaires (voir n°s 8, 10, 11, 25, 26, 30). Le morceau est-il complet ou n'est-ce qu'un fragment, c'est ce que l'on saura quand on aura retrouvé le texte dont nous n'avons actuellement que le commentaire.

En dehors des traités ou commentaires lexicographiques mentionnés ci-dessus, et des glossaires proprement dits, dont les uns sont alphabétiques tandis que les autres (*nominalia*) pré-

sentent un classement par matières, on possède de courts recueils de gloses dépourvus de tout classement apparent. L'un d'eux, qui nous a été conservé par un ms. de la Bibliothèque nationale, prendra place dans le présent article; un autre, qui est d'un grand intérêt, puisqu'il remonte au XIIe siècle, a été publié par M. Delisle d'après un ms. de Tours[1] dans la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes (6e série, tome V) en 1868. J'aurai plus d'une fois occasion de le citer dans les pages qui suivent.

1. Strata strate, *une batue.*
2. Antedarium, *avantages.*
3. Inter dicit spatium inter duos vel inter duo.
4. Verba incoactiva carent preteritis et supinis.
5. Decipio, decipis, *assoter.*
6. Veternum veterni, *jaunisce.*
7. Enervo -vas, *affoler.*
8. Doctor est lecturus librum, liber etiam est legendus.
9. Latinum est : ego et tu cantavimus.
10. Indigeo potest construi cum genitivo et ablativo.
11. Compono, quod est pacem facio, neutrum est.
12. Inficio -cis, *conchier.*
13. Improbus et reprobus, *mauvais.*
14. Mutatorium, *robe a parer.*
15. Anelitus, *alaine.*
16. Suo -is, *coudre.*
17. Subula subule, *alesne.*
18. Anelo -las, *beer.*
19. De duo et de bellum dicitur duellum, *bataille de .ij. hommes.*
20. De ambo et de dexter dicitur ambidexter, *esclanchiers.*
21. De stilla et de cado dicitur stillicidium, *la goutiere.*
22. Mancionalius, *masuiers* ; mansiuncula, *petite maison.*
23. Arthobea -bee, *mais.*
24. Trabea -bee, vestis imperialis.
25. Composita de scando sunt neutra, scil. ascendo, conscendo, descendo; de scando dicitur scansile, *estrier*, et strepa, *estrier.*
26. Composita de candeo sunt activa, scil. accendo, incendo, subcendo.
27. Solitarius ille qui est fere solus; solivagus ille qui vadit libenter solus.
28. Levigo -gas, *planer*; planus -ni, *unis.*
29. Lechitus lechiti, vas olei.

---

1. N° 789 du catalogue de M Dorange.

30. Linquo componitur, relinquo, derelinquo et delinquo, quod est neutrum.

31. De detraho dicitur detractor, *mesdiseres*, et detraccio, *mesdiz*.

32. Equicium equicii, *haraz*.

33. Insto -stas, *anguissier*.

34. Invado -dis, *envaïr* ; evado -dis, *eschaper*.

35. Cicada -quade, *grisillon*.

36. Tritho trithonis, *jougleres*.

37. De orare et de scopos dicitur oroscopus, *marliers*.

38. Exordium, primordium, idem est quod principium.

39. Pregusto pregustas, *essaier*.

40. Vespertilio vespertilionis, *chauve suriz*.

41. Noctus et spurius idem est, scil. *bastarz*.

42. Urina -ne, *orine*.

43. Anfora -re, *poz a .ij. anses*.

44. Polentrudium, *buletiax*.

45. Taratantarum, *saz*.

46. Culcitra -tre, *coute*.

47. Pulvinar -naris, *coissin*.

48. Manubrium, *manche*.

49. Cremium, *chaon*.

50. Chaminus, *cheminée*.

51. Retropofocinium, *chemi[n]ée de fer*.

52. Strues struis, *mossiau de buche*.

53. Congeries, *mossiau de pierre*.

54. Nomina verbalia in -or vel in -trix desinentia exigunt genitivos.

55. Epar epatis, *foie*.

56. Cucupha *cuife*.

57. Gestio -tis, *covoitier*.

58. Exscamo -mas, *escaillier*.

59. Infirmo -mas, *faire malade*.

60. Pectorale, *poitrail*.

61. Composita de sono sunt neutra ; composita de premo sunt activa.

62. Pavidus timet de facili ; timidus autem aliquando, sed non de facili.

63. Invitus -ti, *malgré lui*.

64. Composita de mitto sunt activa, præter committo, quod idem est quod preco.

65. Micile, *guavelos*.

66. Noctua, *suette*.

67. Nictichorax, *huhan*.

68. Focaria, scorto, idem sunt, scil. *ribaude*.

69. Suscitare est vitam reddere.

70. Offendo -dis, *aboissier*, et inde offendiculum, *aboissiaus*.

71. Offendo -dis, *correcier*, et inde offensa, *corrouz*.

72. Pulverulantus, *ampourez*.
73. Naringa-ge, *besche*.
74. Vibrare, vi brachii rem movere.
75. Spicas -ce, *paume*.
76. Pethasus -si, *bacon*.
77. Capsedra -dre, *broche*.
78. Hic et hec veneripeta, *ribaus ou ribaude*.
79. Sporta, sporte, *corbaille*, et idem sportula, *corbillon*, unde dicitur : « beatus Paulus per murum in sporta demissus est ».
80. Eicio -cis, *geter hors* ; expello -lis, *bouter hors* ; educo -cis, *mener hors*.
81. Lunaticus, lunagus, limphaticus idem est.
82. Laberintus, domus Dedali.
83. Exalto -tas, *metre haut*.
84. Equiparo -as, *faire uni*.
85. Palpo -pas, *manoier*.
86. Sordes -dis, *ordure*.
87. Involucrum, *male*.
88. Involvo, *envoloper*.
89. Peculium est pecunia quesita ex ovis et casiis, et impeculiaris, quod est familiaris, *familleus*.
90. Discerno -nis, *jugier* et *deviser*.
91. Composita de rego sunt activa, composita de spiro sunt neutra, composita de fundo sunt activa, composita de rapio sunt activa.
92. Immensum dicitur quod non potest mensurari.
93. Tanto et quanto nomina relativa sunt et carent vocativis.
94. Humo -mas, *enterrer*.
95. Precarium, *avoir a emprompt*.
96. Perichoria, *escot de taverne*.
97. Fidejubeo -bes, *aplegier*.
98. Lencipex, *esculier*.
99. Imprecor -caris, *maudire* ; deprecor, *prier* et *desprier*.
100. Morosus, *de bon affaire*.
101. Consternor -naris, *esbahir*.
102. Ansio, -onis, *achaz*.
103. De neos, quod est novum, et mene, quod est luna vel defectus, dicitur neomenia, *novelle lune*.
104. De novus dicitur novale -lis, *essart*, et inde novacula, vel novaculum, instrumentum ad cindendum.
105. De excito et animus dicitur exanimo -mas, *faire hardi*.
106. Hortulanus, *cortilliers*.
107. Edico -cis, *dire haut*.
108. Stratulares, *roberres de chimin*.
109. Maratrum et feniculum idem sunt, scil. *fenoil*.
110. Mambra -bre, idem est quod discessio vel discessus.

111. Torreo -res, quod est uro -ris, est activum et inde tor[r]is, *li tisons.*

112. Torreo -res, quod est impetuose fluere, est neutrum, et inde torrens, *ravois.*

113. Gausape, *nape.*

114. Zedoara, *citoax.*

115. Caliga, *chauce.*

116. Lumbare, *braier.*

117. Femoralia, *braies.*

NOTES

2. Dans un glossaire latin-français de la fin du XIVe siècle (B. N. lat. 7684), cité par Carpentier (dans du Cange), *antidarium* est glosé en latin par *anteriorítas* et en français par *avantage.*

6. « *Veternus*, qui a la jaunice, » dans le glossaire latin-français du ms. Bibl. nat. lat. 7692, cité par Carpentier, dans le glossaire de du Cange, sous VETERNUM 2. Cette glose n'a pas été reproduite dans les extraits que C. Hofmann a publiés de ce glossaire (Bulletin des séances de l'Académie de Bavière, 1868).

14. Du Cange, MUTATORIA 2, cite un glossaire latin-français où *mutatorium* est glosé par « vestemens precieux ».

20. Le vrai sens d'*esclanchier* est « gaucher ».

22. *Mancionalius* est pour *mansionarius.*

23. *Arthobea* n'est pas relevé dans du Cange. J'imagine que ce mot doit avoir quelque rapport avec ἀρτοπτεῖον ou ἀρτόπτης, forme pour faire le pain. *Mais* désigne l'auge qui reçoit la farine sortant du moulin ; voir l'exemple de Jean de Garlande cité par Carpentier sous FARINOSIUM, et aussi le pétrin et la huche au pain.

28. « Levigare, *id est doler* », gloses de Tours (*Ec. des Ch.*, 6, V, 630).

32. Le plus ancien exemple de *haras* cité par Littré est tiré d'une ordonnance de 1279.

35. *Cicada* est également glosé par *grisilhun*, *grisylum*, dans un ancien commentaire du *Doctrinale* d'Alexandre de Villedieu ; voir le relevé donné par Ch. Thurot dans les *Notices et extraits des mss.*, XXII, 529.

36. *Tritho* est-il une faute du copiste, pour *histrio* ? Ou est-ce parce que les tritons étaient représentés une conque marine à la bouche ? On rencontre fréquemment, parmi les figures grotesques qui ornent les marges de certains manuscrits, des êtres moitié hommes, moitié poissons, qui jouent de la vielle ou de quelque autre instrument.

44. « *Polentrudium*, belurel », lit-on (nº 536) dans les extraits du ms. Bibl. nat. lat. 7692 publiés par C. Hofmann (Académie de Bavière, 1868). Naturellement, il y a dans le ms. *belutel.* Cette glose est citée correctement dans du Cange, sous POLENTRUDIUM.

45. *Taratantarum* est traduit par *tamis* dans un *nominale* du XIIIe siècle que

j'ai copié jadis à Glasgow. Ailleurs (voy. du Cange, et, ci-après, gloses du ms. 8246, nº 4), il est glosé, comme ici, par *saas* ou *sas*.

46. Ms. *pulcitra*.

49. M. Godefroy entend par *chaon* la « partie du lard qui ne se fond pas à la poële et se grille, gresillon ». Suit un exemple tiré du *Menagier de Paris*. Carpentier cite un passage d'un glossaire du moyen âge, où *cremium* est expliqué par le français *creton*, « quod fit ex carnibus assatis ».

51. Du Cange enregistre *retropofocinium* sous RETROFOCILIUM, et cite aussi, d'après Ugutio et Jean de Gênes, les formes *retroposficilium* et *repofocinium*. Dans la définition qu'il cite, ce mot est glosé par *lander*. Dans un autre exemple, tiré d'un glossaire latin-français *repofocilium* est expliqué ainsi : « Ce qui couvre le feu de nuit ou ce qui est mis derrière. »

70. Godefroy, ABUISSAIL, mais aucun des exemples cités n'est aussi ancien que celui-ci.

73. *Naringa*, corr. *vanga*; voy. du Cange à ce mot.

75. Corr. *spica*. Cette signification de *paume* n'a pas été relevée en ancien français.

76. Même glose dans le recueil de gloses du XIIIe siècle, que M. Delisle a publié d'après un ms. de Tours, dans la *Bibl. de l'École des Ch.*, 6e série, V, 328.

77. Il faut lire *clepsidra*, qui est en effet glosé par « broche de tounel » dans le commentaire du *Dictionarius metricus* (*Olla patella*, attribué à J. de Garlande) cité par du Cange. *Clepsidra* est traduit par *dosil a tonel* dans le *nominale* de Glasgow, par *duisil* dans les gloses de Tours (*Bibl. de l'École des Ch.*, 6, V, 328).

78. *Veneripeta* est relevé dans du Cange, d'après Isidore.

79. Cf. II COR. XI, 33.

81. Il y a sûrement *lunagus*, mais p.-ê. y a-t-il lieu de rétablir la forme française *lunages*, qui correspondrait bien à *lunaticus*.

98. *Esculier* est sans doute pour *escuelier*, fabricant d'écuelles; en ce cas *lencipex* serait peut-être pour *lancifex*?

102. Je suppose qu'*ansio* est une corruption d'*auctio*; cf., ci-après, nº 48 des gloses du ms. 8246 « aucionarius, regratiers ». Du Cange enregistre *anxionarius*, qui est très probablement pour *auctionarius*.

108. *Stratulares* paraît corrompu; ce devait être un mot grec, tel que *stratilates* (voy. du Cange), et le glossateur aura pensé à *strata* et à *latro*.

113. Même glose dans Thurot, *Notices et extraits*, XXII, 530.

TABLE DES GLOSES FRANÇAISES

ABOISSIAUS, *offendiculum*, 70.
ABOISSIER, *offendo*, 70.
ACHAZ, *ansio*, 102.
AFFOLER, *enervo*, 7.
ALAINE, *anelitus*, 15.
ALESNE, *subula*, 17.
AMPOUREZ, *pulverulentus*, 72. God. EMPOLDRER.

ANGUISSIER, *insto*, 33.
APLEGIER, *fidejubeo*, 97.
ASSOTER, *decipio*, 5.
AVANTAGES, *antedarium*, 2.
AVOIR A EMPRUNT, *precarium*, 95.

BACON, *pethasus*, 76.
BASTARZ, *noctus* (lis. *nothus*) et *spurius* 41.
BATAILLE DE .II. HOMMES, *duellum*, 19.
BATUE, *strata*, 1.
BEER, *anelo*, 18.
BESCHE, *naringa* (lis. *vanga*), 73.
BOUTER HORS, *expello*, 80.
BRAIER, *lumbare*, 116.
BRAIES, *femoralia*, 117.
BROCHE, *capsedra*, 77.
BUCHE, voy. MOSSIAU.
BULETIAX, *polentrudium*, 44.

CHAON, *cremium*, 49.
CHAUCE, *caliga*, 115.
CHAUVE SURIZ, *vespertilio*, 40.
CHEMINÉE, *chaminus*, 50.
CHEMINÉE DE FER, *retropofocinium*, 51.
CITOAX, *zedoara*, 114.
COISSIN, *pulvinar*, 47.
CONCHIER, *inficio*, 12.
CORBAILLE, *sporta*, 79.
CORRECIER, *offendo*, 71.
CORROUZ, *offensa*, 71.
CORTILLIERS, *hortulanus*, 106.
COUDRE, *suo*, 16.
COUTE, *culcitra*, 46.
COVOITIER, *gestio*, 57.
CUIFE, *cucupha*, 56.

DESPRIER, voy. PRIER.
DEVISER, voy. JUGIER.
DIRE HAUT, *edico*, 107.

EMPRUNT, voy. AVOIR.
ENTERRER, *humo*, 94.
ENVAÏR, *invado*, 34.
ENVOLOPER, *involvo*, 88.
ESCAILLIER, *exscamo*, 58.
ESCHAPER, *evado*, 34.
ESCLANCHIERS, *ambidexter*, 21.
ESCOT DE TAVERNE, *perichoria*, 96.
ESCULIER, *lencipex*, 98.
ESSAIER, *pregusto*, 39.
ESSART, *novale*, 104.
ESTRIER, *scansile*, *strepa*, 25.

FAIRE HARDI, *exanimo*, 105.
FAIRE MALADE, *infirmo*, 59.
FAIRE UNI, *equiparo*, 84.
FAMILLEUS, *impeculiaris quod est familiaris*, 89.
FENOIL, *maratrum*, *feniculum*, 109.
FOIE, *epar*, 55.

GETER HORS, *eicio*, 80.
GOUTIERE, *stillicidium*, 21.
GRISILLON, *cicada*, 35.
GUAVELOZ, *micile* (lis. *missile*), 65.

HARAZ, *equicium*, 32.
HUHAN, *nictichorax*, 67.

JAUNISCE, *veternum*, 6.
JOUGLERES, *tritho*, 36.
JUGIER et DEVISER, *discerno*, 90.

MAIS, *arthobea*, 23.
MAISON, PETITE—, *mansiuncula*, 22.
MALE, *iuvolucrum*, 87.
MALGRÉ LUI, *invitus*, 63.
MANCHE, *manubrium*, 48.
MANOIER, *palpo*, 85.
MARLIERS, *oroscopus*, 37.
MASUIERS, *mancionalius*, 22.
MAUDIRE, *imprecor*, 99.
MAUVAIS, *improbus* et *reprobus*, 13.
MENER HORS, *educo*, 80.
MESDISERES, *detractor*, 31.
MESDIZ, *detraccio*, 31.
MOSSIAU DE BUCHE, *strues*, 52.
MOSSIAU DE PIERRE, *congeries*, 53.

NAPE, *gausape*, 113.
NOVELLE LUNE, *neomenia*, 103.

ORDURE, *sordes*, 86.
ORINE, *urina*, 42.

PARER, voy. ROBE.
PAUME, *spicas*, 75.
PLANER, *levigo*, 28.
POITRAIL, *pectorale*, 60.
POZ A .II. ANSES, *anfora*, 43.
PRIER et DESPRIER, *precor*, 99.

RAVOIS, *torrens*, 111.

RIBAUDE, *focaria*, *scorto*, 68.
RIBAUS, RIBAUDE, *veneripeta*, 78.
ROBE A PARER, *mutatorium*, 14.
ROBERRES DE CHIMIN, *stratulares*, 108.

SAZ, *taratantarum*, 45.
SUETTE, *noctua*, 66.

TISONS, *tor*[*r*]*is*, 111.

UNIS, *planus*, 29.

J'ai dit en commençant qu'il y avait, sur la page qui fait face à celle où sont les gloses, des vers latins. Ils sont écrits très fin et très serré; il peut bien y en avoir 150. Ces vers n'ont aucun rapport avec les gloses. Ce sont des extraits variés, peut-être transcrits de mémoire. En voici quelques-uns, tirés de la première colonne, avec indication de leur origine, lorsqu'il m'est possible de donner ce renseignement :

Morticina cadunt ferro, mavortia morte.

Corpus, opes, animam, virtutes, lumina, voces[1]
Destruit, adnihilat, necat, erupit, orbat, acerbat.

Est orbis mundus, oculus dat cuncta rotundus;
Est firmamentum, sustinet atque pedem.

Montem Carmelum dicas animalque camelum.

Inceps, a capio, *pis* suscipit in genitivo;
Si venit a capite tunc suscipiet *pitis* apte.

Compositis tecto gigno, venio, colo, cedo.

Les vers de la seconde colonne sont tous relatifs à la grammaire latine. J'en citerai quelques-uns pris au hasard. Plusieurs sont empruntés au *Grecismus* d'Evrard de Béthune. J'ai placé en marge les renvois à l'édition de ce traité donnée par J. Wrobel (Breslau, 1887, in-8°). Ils ne se présentent pas dans l'ordre de l'ouvrage.

Ardea nomen avis et nomen dicitur urbis.

Dixerunt cicidi prisci, sed dico cecidi.

---

1. Lisez : *Femina c. o. a. vim l.* Ces vers ont été bien souvent copiés et publiés : *Auzeiger f. Kunde d. deutschen Vorzeit*, 1871, col. 306; *Histoire littéraire*, XXX, 299, etc.

Aparitores falsi legis expositores.

Simplex legitimus, simplex idiota vocatur.

Invidiosus ego, non invidus esse laboro. (XIII, 208)

Postumus est natus post exequias genitoris. (XIII, 17)

Dicit ave veniens tibi jure valeque recedens, (XVI, 1)
Hoc verbum salve comprendit aveque valeque. (XVI, 2)

Accusativum medico, medeorque dativum. (XIX, 82)

A serpens serpo, sed dicitur anguis ab ango. (IX, 15)
Ast a dracone tu dicas esse draconem. (IX, 17)
Idrus eo quod aquas habitat, coluber colit umbras. (IX, 16)

Est coma quadrupedis, colubri juba sive leonis, (XII, 16)
Cesaries hominis, crinis proprie mulieris; (XII, 27)
Hujus et illius bene dicitur esse capillus. (XII, 28)

On rencontre, en beaucoup de manuscrits, de ces recueils de vers destinés à fixer dans la mémoire certaines règles grammaticales ou le sens précis de deux mots ayant une signification analogue. Il y en a un, notamment, dans le ms. lat. 8246. M. Delisle en a cité quelques vers[1], dont le premier (*In silvis lĕpŏres, in verbis quere lĕpŏres*) est précisément tiré du Grécisme (IX, 9).

II. Gloses du Ms. B. N. lat. 8246.

Ce même ms. latin 8246, qui est revenu par voie d'acquisition à la Bibliothèque nationale en 1888, après une longue absence[2], contient une quarantaine de gloses qui me paraissent mériter d'être publiées, bien que, comme on va le voir, elles ne soient pas inédites. Mais elles sont dispersées dans le glossaire de du Cange, et n'ont pas toujours été bien lues. Elles sont écrites, chacune à la ligne, au fol. 106 recto. L'écriture, très fine, est de la seconde moitié du XIIIe siècle[3]. A en juger par la couleur

1. *Catal. des mss. des fonds Libri et Barrois*, p. 277.

2. Il avait été volé à la Bibliothèque et vendu à Barrois, puis au comte d'Ashburnham.

3. Vers 1286 probablement. Au fol. 22 verso, à la suite d'une prière en vers latins, se trouve un explicit ainsi conçu : « Anno Domini ·M·CCo· octogesimo sexto. Datum die Mercurii ante festum beate Marie, mense septembri. »

plus pâle de l'encre, certaines gloses, vers la fin, paraissent être d'une autre main que le latin. Le manuscrit appartint jadis à de Thou; il portait dans le catalogue de ses livres le n° 525[1]. Du Cange a utilisé les gloses que j'en extrais. Il les cite sous le titre de *Vetus Gloss. Lat. Gall. Ms. ex Biblioth. Thuan.* n° 525. Quelquefois le n° est omis. Les gloses citées d'après ce ms. se trouvent aux articles ACCEPTORIUM, ASSINSIUM, AUCTIONARII, CAPITIARIUS (sous CAPITIUM 2), CARRERIA, CENOVECTORIUM, CINOCICLOCUTORIUM, CLEPSYDRA, GAUSAPE, INCROCARE, MICATORIA (sous MICA), MIRO, OLEPORA, PANIFICUS, PANIS ÆSTIVATUS, PHOCAPIS, POLENTRUDIUM, ROTUNDARIUM, TORALE, TORCULA, VENTILOGIUM. Du Cange a laissé de côté les gloses de la fin, qui sont de beaucoup les plus difficiles à lire, l'écriture étant en partie effacée par une tache d'eau.

Hic phocapis, gen. -icis, *tartre.*
Hoc simbolum, *esquot.*
Hoc politridium, *buretel.*
Hoc taratantorium, *saaz.*
5 Hec panifica, *penetiere.*
Hec panifex, *celle qui fait le pain.*
Hoc cenovectorium, *civiere.*
Hic tribulus, *pesteus.*
Hoc acceptorium, *saliere.*
10 Hec micatoria, *esmieüre.*
Hoc creagna, *havet.*
Hic ulceus, *pot de terre.*
Hec olepora, *fromagie.*
Hec idria, *poz a eve.*
15 Hoc rotundarium, *tailleor.*
Hec craticula. *greïl.*
Hoc assincium, *aloigne.*
Hic capicerius, *chevece.*
Hic alutarius, *cordoanniers.*
20 Hec aluta, *cordoam.*
Hoc cinociclocitorium, *estloi a re de molin.*
Hoc antipodium, *avanpié.*
Hec ludicra, *juiaus.*
Hoc gausape, *nape.*
25 Hic lodex -icis, *tapis.*
Hic vernex -icis, *li vers qui chie la soie.*
Hec mirica -ce, *geneste.*
Hec sanguisuga, *sansue.*
Hec lipa, *chacie.*
30 Hoc ventilogium, *le coichet de sur le mostier.*
Hec cucufa, *coife.*
Hoc toral, culcitra picta.
Hec clissedra -e, *broiche de tonel.*
Hec exhorbita, *charriere.*
35 Cacumino -as, *ancroier.*
Hic estivatus, *pains musiz* (?).
Hoc ranum, *groselle.*
Hic ranus, *groseliers.*
Trencatus est, *entamez.*
40 Atavernatus, *atavernez.*
So[r]billo -as, *humer.*
Hec merula, *purée.*
Hec phalanga, *maisnie.*
Assidius, id est dives quasi divid..(?)
45 Hec edia, *aisse.*
Subdolus, de [sub] et dolo -as.
Hoc turribulum, *encensier.*
Aucionarius, *regratiers.*
Hic agolus, *li bastons au bergier.*
50 Hic miro, *resgarderres de belles fames.*
Hoc ventilabrum, *souflet.*
Popissago.....
Hoc cenodochium, domus Sancti Spiritus.
Hec nefrandicia..... et dicitur a nefrandis (?), porcus masculus (?).
55 Hoc anticintum, *gomer*(?).

1. Voy. Delisle, catalogue cité, p. 229.

NOTES

1. Sans doute au sens de tarte, qui se trouve anciennement écrit *tartre* (voir Littré). *Phocapis* n'est connu que par cet exemple, mais il y a dans du Cange *focapa*, « genus placentæ ».

4. Voir les gloses du ms. harleien, nº 45.

9. Cet exemple d'*acceptorium* paraît être unique en ce sens.

10. MICATORIUM *esmioere*, dans un glossaire latin cité par Carpentier. Cf. Godefroy, ESMIOIRE.

11. *Creagna* est une mauvaise leçon pour *creacra*; voir du Cange, CREACRÆ. Il y a distinctement *hanet*, mais la correction n'est pas douteuse. On lit : CREAGA (ou CREAGAS) *havet*, en deux glossaires latin-français. Voy. du Cange (Carpentier), CREAGA, et Godefroy, HAVET.

13. *Olepora* doit être corrompu : c'est le seul exemple que cite du Cange.

17. *Assintium* pour *absinthium*. Du Cange (sous ASSINSIUM) a lu *gloigne*.

18. *Capitium* est glosé par *chevezalie* (Godefroy, CHEVEÇAILLE) dans les gloses de Tours (*Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6, V, 329).

21. Du Cange lit « CINOCICLOCUTORIUM, mais il y a bien *cinociclocitorium*. Ce mot, qui signifie « écluse », en anc. fr. *esclotoire*, se trouve, sous des formes qui varient d'un ms. à l'autre, dans le *Dictionarius* de Jean de Garlande, à l'article MOLENDINARII. Scheler donne à ce propos (*Jahrb. f. rom. u. engl. Literatur*, VI, 309) des explications incomplètes, empruntées aux gloses de Jean de Garlande. Quant à *estloi a re*, il faut corriger *escloiere*.

22. Le copiste avait écrit *ampaine*, qu'il a exponctué pour écrire au dessus un mot devenu à peu près illisible, où je crois distinguer ce que j'ai transcrit, c'est-à-dire *avanpié*. Du Cange n'a pas relevé cette glose. Il interprète ainsi *antipodium* : « anterior sellæ pars, cui equitantes manu innituntur. » Mais Carpentier a enregistré, d'après un autre glossaire, ANTIPEDALE, *avant pié*.

23. La fin du mot, étant abrégée, n'est pas très sûre ; toutefois les exemples que cite du Cange de *ludicra* au sens de joyaux lèvent tout doute.

25. *Lodex* est glosé par *velus* dans les gloses de Tours (*Bibl. de l'École des Ch.*, 6, V, 329) et dans le gloss. de Glasgow.

26. *Sic*; faut-il corriger *vermex* ou *vermen ?*

27. *Miricæ* désigne des terres incultes, selon du Cange; mais *mirica* est, comme ici, glosé par *genest* dans les gloses de Tours (*Bibl. de l'École des Ch.*, 6, V, 327). En latin classique *myrica* désigne plutôt le tamaris.

30. Du Cange lit : *le coichet qui est sur le mostier*, ce qui est fort acceptable comme correction; mais, entre *coichet* et *sur*, je ne puis lire que *de*, assez indistinct, il est vrai.

31. *Cucufa* est relevé en ce sens par du Cange, sous CUPHIA.

33. Voir les gloses du ms. harleien, nº 77, et la note.

36. Il y a plutôt *estinatus*; je suis la lecture de du Cange, sous PANIS ÆSTIVATUS.

38. Du Cange cite, non pas cette glose, mais une semblable sous RAMNUS.

44. Je ne lis pas la fin de la glose.

45. EDIA, *aise*, dans un autre glossaire cité par Carpentier, EDIA.

49. AGOLUS est glosé par « baculus pastoris » et par « croce a pastour », dans des gloses citées sous ce mot par Carpentier.

51. Même glose dans J. de Garlande cité par Carpentier.

52. Lire *Hec pissago ?* Sur ce mot, qui signifie poix liquide, on peut voir du Cange.

53. Pour *xenodochium*. Du Cange enregistre *cenodoxium*, et la forme même que nous trouvons ici figure dans le ms. de Tours décrit par M. Delisle, avec cette glose : « id est domus pauperum. » (*Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6, V, 321.)

54. La glose est en partie illisible. La forme correcte est *nefranditium*. Du Cange, d'après d'autres gloses : NEFRENDICIUM..... « annuale tributum quod certo tempore rustici dominis, vel discipuli doctoribus afferre solebant, duntaxat sit carneum, et porcellus ».

55. *Gomer* existe au sens de vase (Godefroy), mais le mot latin correspondant est bien incertain.

TABLE DES GLOSES FRANÇAISES

AISSE, *edia*, 45.
ALOIGNE, *assincium*, 17.
ATAVERNEZ, *atavernatus*, 40.
BASTONS (LI) AU BERGIER, *agolus*, 49.
AVANPIÉ, *antipodium*, 22.
BROICHE DE TONEL, *clissedra*, 33.
BURETEL, *politridium*, 3.
CHACIE, *lipa*, 29.
CHARRIERE, *exhorbita*, 34.
CHEVECHE, *capicerius*, 18.
CIVIERE, *cenovectorium*, 7.
COICHET (LE) SUR LE MOSTIER, *ventilogium*, 30.
COIFE, *cucufa*, 31.
CORDOAN, *aluta*, 20.
CORDOANNIERS, *alutarius*, 19.
ENCENSIER, *turribulum*, 47.
ENTAMEZ, *trencatus*, 39.
ESCLOIERE (voy. la note), *cinociclocitorium*, 21.
ESQUOT, *simbolum*, 2. .
FROMAGIE, *olepora*, 13.
GENESTE, *mirica*, 27.
GREÏL, *craticula*, 16.
GROSEILLE, *ranum*, 37.
GROSELIERS, *ranus*, 38.
HAVET, *creagra* (voy. la note), 11.
HUMER, *sorbillo*, 41.
JUIAUS, *ludicra*, 23.
MAISNIE, *phalanga*, 43.
NAPE, *gausape*, 24.
PAIN, celle qui fet le — *panifex*, 6.
PENETIERE, *panifica*, 5.
PESTEUS, *tribulus*, 8.
POT DE TERRE, *ulceus*, 12.
POZ A EVE, *idria*, 14.
PURÉE, *merula*, 42.
REGRATIERS, *aucionarius*, 48.
RESGARDERRES DE BÊLLES FAMES, *miro*, 50.
SAAZ, *taratantorium*, 4.
SALIERE, *acceptorinm*, 9.
SANSUE, *sanguisuga*, 28.
SOUFLET, *ventilabrum*, 51.
TAILLEOR, *rotundarium*, 15.
TAPIS, *lodex*, 25.
TARTRE, *phocapis*, 1.
VERS (LI) QUI CHIE LA SOIE, *vernex*, 26.

Paul MEYER.

NOTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA LÉGENDE DE TROIE EN ITALIE[1]

(*Suite et fin*)

IV. LA VERSION VÉNITIENNE

Dans les articles précédents, j'ai eu, à plusieurs reprises, à parler d'un texte vénitien de l'histoire de Troie sur lequel je promettais de revenir (XXI, 97).

M. Gorra, dans son livre sur les versions italiennes de l'histoire troyenne[2], n'a consacré qu'une dizaine de pages à l'étude de cette version. Elle mérite pourtant un examen plus détaillé. C'est un texte très intéressant au point de vue linguistique et très curieux au point de vue de l'histoire littéraire, et qui, à ce double titre, mériterait bien que quelque éditeur intelligent lui donnât ses soins. M. Gorra a laissé de côté la question linguistique, dont l'examen n'entrait pas dans le plan de son livre. Je ferai de même dans les pages suivantes, où je reprends l'étude littéraire du manuscrit vénitien.

Le manuscrit Palat. 153 de la Bibliothèque Laurentienne (= *V*) est un petit in-folio, et se composait originairement de 110 feuillets écrits, en papier, réunis en onze cahiers égaux, couverts d'une écriture grossière du xve siècle[3], à deux colonnes, de 30 à 34 lignes chacune, et ornés de 87 miniatures non moins grossières, mais illustrant d'une manière très caractéristique les différentes scènes du récit. Ces 110 feuillets

---

1. Voir XXI, 18.

2. *Testi inediti di Storia Trojana, preceduti da uno studio sulla la leggenda trojana in Italia* per Egidio Gorra, Torino, 1887, pp. 184-93; 566 s.

3. Le catalogue Bandini (Suppl., III, p. 388) la dit du xive siècle, ce qui est certainement une erreur. M. Gorra (p. 184 n) l'assigne *à la fin* du xve; c'est peut-être aller un peu trop loin en sens inverse.

sont enfermés par une feuille de garde en parchemin, contenant un texte latin dont l'écriture pâlie est devenue à peu près illisible. Sur le premier verso de cette feuille, un ancien propriétaire a écrit, au XVIe siècle, de la prose et des vers italiens à l'adresse de ceux qui voudraient lui emprunter le livre. Cette seconde main (α) se retrouve, comme on verra, dans certaines parties du texte.

Des traces d'une première numérotation des feuilles se trouvent fol. 81 ss. en bas, à gauche. Elles sont d'accord avec la seconde, ancienne aussi, qui compte 110 feuillets écrits. La numérotation moderne est fautive.

L'ancien feuillet 13 a été découpé et remplacé par quatre feuillets nouveaux que je désignerai par 13^{abcd} et qui sont de l'écriture α. La langue de α n'est pas vénitienne, mais italienne.

Voici les conclusions auxquelles M. Gorra arrive dans son étude sur *V* :

V suit l'*Historia* latine de Guido delle Colonne, mais en abrégeant beaucoup par endroits, en transposant quelquefois et en ajoutant quatre importantes digressions :

1° Sur le sort de Médée abandonnée (fol. 13^a-14 v°);

2° Sur Léda, sur Hélène et sur la jeunesse de Paris (fol. 15 r°-17 r°);

3° Sur le duel d'Hector et d'Hercule[1] (fol. 46 r°-52 v°), reproduisant le sujet du roman d'Hector;

4° Sur Landomata, ajouté à la fin (fol. 107 v°-110 r°).

En outre, M. Gorra ne croit pas que l'auteur de la version *V* ait eu sous les yeux le texte même de Guido, mais il suppose une version intermédiaire. Cette version, d'après lui, n'était sûrement pas française[2]. Après quelques hésitations, il croit pouvoir affirmer (p. 568) que l'auteur de *V* travaillait sur la traduction toscane de Guido, due au notaire Ceffi (ci-dessus, XXI, 93 : version *A*), en l'arrangeant à sa façon.

Nous allons voir si cette opinion sur la source du récit principal peut se maintenir, et nous examinerons ensuite les trois premières digressions. La quatrième, sur *Landomata*, a fait le sujet d'une des précédentes notes (ci-dessus, XXI, 32 ss).

---

1. Passage publié intégralement par M. Gorra, pp. 481-492.

2. « Nessuna traccia abbiamo nel nostro testo di una fonte francese. » P. 193.

1. — Le récit principal.

Un examen plus minutieux de la version *V*, dont je possède d'assez longs extraits, montre que M. Gorra s'est trompé sur l'original suivi par le traducteur vénitien.

D'abord, les ressemblances que M. Gorra constate entre *V* et la version toscane de Ceffi ne sont pas assez concluantes pour imposer l'hypothèse d'une relation directe entre ces deux traductions de l'*Historia* de Guido. En outre, les traces d'une source française sont loin d'être rares dans le texte de *V*.

On trouve dans le morceau qu'en a publié M. Gorra des phrases telles que : *a chi meio meio* (p. 486); ou : *mille anni me par, avanti ch' io sia a le man con esso tiego* (p.487), qui ont bien l'air de gallicismes. Les compliments : *io non te apriexio uno botom* (p. 486), *io non te cureria una paia* (*ibid.*), qu'échangent les deux ennemis, Hector et Hercule, en se défiant, trahissent le vocabulaire de l'épopée française.

Il est vrai que le combat des deux héros ne fait pas partie du récit principal et que, dans celui-ci, de semblables exemples de phraséologie française font défaut. Mais il y a, en revanche, des gallicismes d'une autre espèce et très caractéristiques. Ce sont les noms propres. Je ne veux pas — pour commencer par le prologue (Gorra, 525 ss.) — insister sur la forme *Dares*, mais *Atenes* (p. 527) est déjà plus concluant. Et comment expliquer les *Mermidonoi* (p. 528) avec leur faux air grec, si ce n'est pas par l'intermédiaire de la forme française : *Mirmidonois* (: *cortois*[1])? Avec *Atenes* doit être rangé *Achiles*, *Erchules* (pour lequel le scribe italien des feuillets 13ª ss. met *Erchole*), *Ulises*, *Menelaus*, *Polus* et surtout *Aiaus*, la seule forme de ce nom que connaisse notre texte et qu'il ne faudrait pas lire *Aians* (Gorra, 191, n.); *Aiaus* n'est possible qu'en français : *Aiax* : *chevax* (*Troie* 9831). Et si enfin notre texte emploie à côté de *Dares* une forme *Dario* (fol. 56 v° deux fois), n'est-ce pas précisément l'exemple des textes français qui doit l'avoir séduit, lesquels emploient *Daires* (*Daire* : *retraire*, *Troie* 8799) à côté

1. Cf. les *Mirmidoneise* de Konrad von Würzburg et les *Mirmidonois* de Binduccio (Gorra, 427, 17).

de *Darès* (: *après*, *Troie* 105)? Ces noms propres, qui reviennent pour la plupart dans Binduccio (par ex. *Dario*, Gorra, 514, 10), prouvent évidemment que notre Vénitien traduit Guido sur une version française (française proprement dite ou franco-italienne).

Il le suit fidèlement, mais non sans ajouter les digressions mentionnées ci-dessus, jusqu'au récit de l'entretien de Ménélas et d'Agamemnon, au commencement du VIIIe livre de l'*Historia*. Là (fol. 53 r°); après la digression du combat d'Hector et d'Hercule, il commence à changer l'ordre du récit en donnant le reste du VIIIe livre (la mort des Dioscures et les portraits des héros grecs et troyens) seulement après avoir raconté l'expédition des Grecs jusqu'à leur arrivée à Ténédos (livres IX à XI). Aussi abrège-t-il maintenant considérablement. Puis il donne (fol. 58 r° ss.) le catalogue de l'armée troyenne (livre XIII), décrit le partage du butin et l'ambassade d'Ulysse et de Diomède chez Priam (livre XII), description qu'il fait suivre de la longue dissertation sur l'idôlatrie (livre X).

A partir d'ici (fol. 64 v°), le texte vénitien devient beaucoup plus court que celui de Guido. Les sept feuillets suivants (fol. 65-71) racontent les guerres devant Troie jusqu'à la mort d'Hector : ils résument donc autant de livres de l'*Historia*. Tout est abrégé jusqu'à sacrifier l'histoire de Briséide. En racontant ce qui suit la mort d'Hector, notre récit trahit moins de hâte. Après la mort d'Achille, Agamemnon convoque en conseil les princes grecs. Guido dit qu'après bien des discussions, on se décida à continuer la guerre et qu'on accepta la proposition d'Ajax d'envoyer chercher Pyrrhus, le fils d'Achille.

Notre manuscrit cependant raconte (fol. 81 r°) que les princes réunis résolurent de s'adresser aux dieux par l'intermédiaire de Calcas et des autres *indivinadori*. L'oracle leur dit que l'affaire se ferait *per lo lignazo de Achiles. Quando questo sape e intexe li griexi per li suo indovinadori, Aiaus parla e disse ch' elo serave raxion de mandare per Pirus, fio de Achiles. Ch' elo governerave li Mermidonoi che s'era stadi homeni de so pare, e si vendegerave la morte soa. Sclopo desse questa parola e questo conseio piaxete molto a lo re Agamenon e a tuti li altri baroni. E de prexente ello manda lo re Menelaus per fornire questa bexogna.*

Voici maintenant ce qu'on lit, à cet endroit du récit, dans le *Roman de Troie* de Benoît :

...li comuns a esgardé
Et establi et devisé
Qu'ore envoient prendre respons[1];
Ço fut tot li bries et li lons.
22475 Esleüz ont cels qui i aillent
Que il quident qui plus i vaillent;
Ge ne truis pas escriz lor nons,
Mes ço lor distrent li respons
Que il facent querre e cerchier
22480 Sans demorer et sans tardier
Lo germe Achilles et son eir,
Car ço sachent enfin por veir,
Par lui iert fins de la bataille, etc.

Et de même dans l'*Historia de excidio Troiæ* de Darès (XXXVe chap.) :

Mittunt continuo qui consulere [sc. deos] debeant : qui responsum accipiunt, per Achillis progeniem finem negotii fieri. Quum hæc nuntii retulissent, Ajax ait : Quum Achilli filius Neoptolemus supersit, eum oportere accersiri ad exercitum, ut patrem suum ulciscatur : tandemque placet Agamemnoni et omnibus consilium. Datur negotium Menelao.

Il est donc évident que l'auteur vénitien n'a pas inventé les *respons*, et la question de savoir s'il suit à cet endroit Benoît ou Darès ne restera pas indécise pour celui qui compare dans le détail les trois récits : c'est Darès qui est son modèle, ou, pour mieux dire, qui est le modèle de l'original que le Vénitien traduit.

D'après ce que j'ai cru pouvoir conclure de la forme des noms propres, il faut chercher cet original parmi les textes français. Nous avons, en français, une version de Darès, incorporée dans l'*Histoire ancienne*, première rédaction (ms. f. fr. 246), dont M. P. Meyer a parlé ici même (XIV, 42). On y lit au passage correspondant (fol. 55 c) :

Et il leur fu respondu des dieus que par la lignée Achilles seroit leur euvre achevée. Quand ce entendirent li Greu, Ayaux parla premierement et dist qu'il seroit raison et mesure que l'en envoiast querir Pyrrus, le filz

---

1. *Respons* veut dire tout simplement *oracle*, signification qui manque dans Godefroy, mais qui n'est pas rare dans le *Roman de Troie* (*Calcas... ses respons prist, ses sorz gita*, 26285 ; *li respons li a dit en bas*, 5795, 5805). C'est un latinisme, cf. *responsum petere*.

Achilles ; si maintendroit les Mirmidonnois qui estoient home son pere et il le vencheroit s'il pouoit. Ceste parole plot à Agamenon et a touz les autres princes qui a ce conseil estoient assemblez et y envoierent le roy Menelaus, le baron dame Helene, pour faire la besoigne.

C'est évidemment l'original de notre texte vénitien, qui, pour raconter les guerres devant Troie, abandonne la traduction française de Guido pour suivre celle de Darès[1].

En racontant, dans la suite, la fin de Troie (et les νόστοι), il reprend l'allure de l'histoire de Guido, mais sans la suivre exactement. Il trahit l'influence du *Roman de Troie*. Le récit du voyage d'Anténor, par exemple, en fait foi. Guido ne donne pas le nom de la ville que le Troyen fonda en Gerbendia, mais la version vénitienne l'appelle *Corizimeschom*, ce qui est le *Corchirre Menelan* de Benoît (27407, *Corcyra Melæna* de Dictys V, 17). Pareillement, comme Benoît (Dictys) et Guido, le texte vénitien termine les νόστοι par le récit de la mort d'Ulysse, mais ses expressions rappellent celles de Benoît plutôt que celles de Guido :

(fol. 170 v° a) Ora pasando uno picolo de tempo Ulises mori de quela ferida che li aveva fata Antilogus e fo sepelido in una bela sepoltura [2]. E Telemachus si rimaxe a regnar lo reame. E tene so frar comeso lui in fina a do ani, lo qual s'era sapientissimo [3] homo. E quando ello se vene a partire da lui, si li dona delo so aver al so piaxer [4] e manda lo in driedo allo so regno, la o ch' elo trova Zereles, soa mare. Ed ela lo rezeve con gram zoia. E fo fato Re. E si regno uno gran tenpo.

Il est donc probable qu'ici *V* traduit un abrégé (en prose) du *Roman de Troie*. Ce n'est pas celui de la seconde rédaction de la

---

1. On sait que plusieurs mss. de cette version de Darès ont été exécutés en Italie (ci-dessus, XIV, 49).

2. Benoît 30051 : La li firent .j. tel tomblel
Qu'en tot le monde n'ot si bel.
Guido : *Honore regio sepelitur.*

3. Benoît 30066 : Mieldre, plus saige ne plus bel
N'ot en nullui.
Dans Guido rien de correspondant.

4. Benoît 30071 : Molt li dona a son pleisir
Or et argent au departir.
Guido : *Multum eum donis et muneribus honoravit.*

compilation sur l'*Histoire ancienne*, dont M. P. Meyer a rendu compte ici (XIV, 72 s.). Le texte en est beaucoup plus développé. Mais dans la rédaction, fort abrégée à cet endroit, du *Roman de Troie* contenu dans le ms. Bibl. nat. fr. 1612, on lit :

(Fol. 139) Ulixes vesqui puis .iij. jors et fu ensevelli a Achaya et Thelemacus retint le regne apres lui jusques a sa fin. Et ti(e)nt aveuc lui son frere .ij. ans, qui mout estoit de grant sens de son eaige. Et quant vint a departir, se li dona assés de son avoir et le renvoia arriere en son païs, ou il trova Civis, sa mere, que a grant joie le reçut. Et fu roi de sa terre et regna grant tens.

On voit qu'à partir de *Et tint aveuc lui son frere*, c'est l'original du texte vénitien qui, maintenant, continue à traduire le récit offert par le ms. 1612. Voici comment ils poursuivent tous les deux, après avoir dit que le frère de Télémaque régna longtemps :

MS. FR. 1612 :

(Fol. 139 b). Si laisserons a parler de ce et retornerons a Landomatha, le fil Hector, qui avec Achilidis, son frere, manoit.

Bien avés entendu la grant amor que Achilidis, li fils Pirrus, ot aveuc Landomatha, le fil Hector, quar freres estoient de par Andromata, lor mere, et coment il [li] departi sa terre. Si avint chose que, quant Landomatha se vit en pooir de son honor acroistre, si dist a son frere que volentiers iroit son pais veoir et les gens que demorés estoient de celle destruction...

MS. PALAT. 153 :

(Fol. 107 v° a). *E nui lascremo qui de Antilogus e torneremo a Landromata, lo qual fu l'ultimo fiol che avesse Ettor che stacio apresso so frar Achileidus.*

COMO LO FIOL DE ETTOR CON LO FIOL DE PIRO, FIOLI DE DO PARI E DE ANDROMAGA (rubrique).

Vui ave bem intexo lo comenzado amor che Achileidus, fiol de Piro, ave con Landromata, so frar, fiol che fo de Ettor, e'l qual s'era so frar da parte de Andromaga, soa mare, e como elli parti le tere infra si. E si vene che a Landromata vene volontade de partir se in onore e con paxie e disse a so frare che volontiera ello voria andare a veder le suo tere e lla soa zente, li qual romaxe de la destruzion de Troia...

C'est le *Roman de Landomata* dont j'ai parlé ici-même, XXI, 32 ss.

2. — Médée abandonnée.

Ni Benoît ni Guido ne parlent des relations de Jason et de Médée après leur départ de Colchis. Il est très naturel que quelque érudit ait tenté de combler cette lacune.

Ainsi l'auteur de la version italienne anonyme de l'*Historia* de Guido que nous avons désignée par *C* (ci-dessus, XXI, 96) raconte le triste sort de Médée abandonnée, en trois chapitres que M. Gorra a publiés pp. 474-80 de son ouvrage.

La version vénitienne le raconte, elle aussi, mais différemment. Ce récit commençait à l'ancien feuillet 13, qui, comme on a vu, a été découpé et remplacé par quatre feuillets nouveaux qui substituent, au commencement de l'ancien récit vénitien, celui de *C* italien[1] (Gorra, 186). — Avec le feuillet 14, l'ancienne histoire vénitienne continue :

e [Jason] tolse la fia d'um re lo qual aveva nome Creuso[2]. E puocho tenpo stete Jaxon con questa dona ch'ela [*l.* elo] se inferma de una infermitade la qual iera inchurabille e non trovava nisum miedigo chello savesse guarir. E finalmente lo re Peleo fese gridar, s'elo fosse algun miedigo lo qual podesse guarir Jaxon, ch'elo li dava uno grandissimo aver. E Medea, sapiando di questa crida, de presente ela se stramudo de vestimente e si se vesti drapi de miedigo e si se stramuto tuta in lo volto, azo ch'ela non fosse cogno-

---

1. Voici les traits généraux de ce récit italien contenu dans les feuillets 13 a-d :

Ayant quitté la Colchide, le navire des Argonautes aborde une île déserte. On y descend, et Médée s'étant endormie sous une des tentes, plantées sur la plage, y est délaissée, *prengnia di due figluoli maschi*. A son réveil, se trouvant seule, elle adresse des plaintes successivement aux dieux Saturne, Jupiter, Mars, Apollon, Vénus, Mercure, Diane, etc. Elle vit d'herbes et de racines, met au monde deux fils et, après trois ans, réussit à se faire prendre à bord par un navire marchand, où elle ne dit pas qui elle est. *Chome e usanza de navichanti di dire molte novelle accio che non rimcrescha loro stare oziosi*, Médée leur fait des contes et est aimée de tous. On arrive *nel porto di Tesaglia*. Médée entre dans la ville. Elle est réduite à demander l'aumône pour vivre et, mendiante, elle voit plusieurs fois Jason *chavalchar per la terra*. (Suit le texte vénitien imprimé ci-dessus.)

2. Ce procédé bien simple de tirer le nom du père de celui de l'enfant rappelle la *Trojamanna Saga*, qui donne le nom de *Medius* au père de Medea (cf. Greif, *Die mittelalt. Bearbeitungen der Trojanersage*, § 157).

suda. E si ando in Texalia e fo in la chamera de Jaxon, digando ch'ela faria si che chon lo aiutorio de li domenidei e chon le suo medexine che lo schanperave e guarirave de quela infermitade. Crezando Jaxon che Medea fosse miedigo, chomo ella mostrave, si li fe dar una molto bella chamera la qual iera a ladi quella de Jaxon e si era una porta la qual andava de l' una in l'oltra. Per la qual chosa Medea disse alo re Peleo ch'elo dovesse far uno gran convidio e che Jaxon se levase delo leto e vegnisse in su la sala a manzar per alguna consolazion, vegando tuti quanti li suo baroni. E chusi fo fato, chomo ella ordeno.

(Fol. 14 r° b). Como Medea olzixe li suo do fantolini per despeto de Jaxom (rubrique).

E in quela fiada la dita Medea secretamente se parti de Texalia e si ando su la grota dela montagna, la o che ella aveva li suo do fantolini, e si li olzixe senza alguna remision, li qual ella aveva abudo de Jaxon e puo si li porta chusi morti secretamente soto lo suo mantello [*miniature*] in Texalia e si li messe in la sua chamera. E la note che vene si li averse da ventre e vi li tolsse li suo chuori dentro da queli. E la matina si li cose e mese lli in una chopa d'arzento e si'nde fexe polvere de spezie e al disnar[1] si li la de (*fol. 14 v° a*) a manzar. E Jaxon si la manza, non abiando alguna sospizion che chosta fose stada Medea ne che lo dito manzar fosse stado li chuori delli fantolini. E quando vene puo la note, voiando compiere pur Medea lo so voler, si de a Jaxon una bevanda per farlo dormire. E chi beveva de questa bevanda, adesso se indormenzava e non se podeva desmesedar, se la dita bevanda non fosse padida. E si ando Jaxon indormenzado. Medea si apicha per la gola li do suo fioli morti a ladi la porta dela chamera de Jaxon, chon uno scrito lo qual dixeva questo : Sapia zaschuna persona che questi si e li fioli de Jaxon e de Medea; e Jaxon si manzo ieri al disnar li suo chuori e llo miedigo lo qual li li de fo Medea instessa. E fato questo mal, ella se intra entro la chamera intro la qual si dormiva Jaxon e si chaza fuogo entro lo leto in lo qual ello dormiva, si che lo se bruxa tuto. E per questo mudo mori Jaxon e feni la vita soa chosi miseramente. E Medea abiando questo fato si como femena desperada, per soa arte andava volando per aiere. E in ogni luogo ch'ela andava volando pioveva sangue in terra. E chusi andando volando algum tempo (*fol. 14 v° b*) ala fine ella vete in terra una spada nuda,

---

1. On s'attend ici à voir mentionné que c'est à ce grand festin *vegando tuti quanti li suo baroni*, que Jason mange les cœurs. En omettant cette mention, préparée par ce qui précède, le récit devient incohérent. — D'autres incohérences se remarquent facilement : la mention de la femme de Jason (Créuse), à laquelle il n'est pas donné suite; il n'est pas dit que Jason est guéri et pourtant cette guérison devrait motiver le *convidio*, dont la mention est si malheureusement introduite par le : *Per la qual chosa*.

afita con la ponta in suxo e ela [*miniature*], vegando zo, si se laga chazer sovra questa spada, sicche ella se pasa da una parte a l' oltra e mori. E questo si vete molte persone. E per questo muodo lo dito Jaxon et Medea, e l'anema soa de tuti do, fo sepelida intro l'inferno.

Dans un poème italien sur Troie, contemporain à peu près de *V*, le *Trojano*, imprimé dès 1491, nous retrouvons le récit de la trahison de Jason et de la vengeance de Médée sous une forme qui ressemble extrêmement à *V*[1]. Il y a bien des divergences, mais elles trouvent presque toutes leur explication dans ce fait que *V* est très abrégé, jusqu'à être incohérent. Le *Trojano* repose sur un *V* plus complet, plus soigné que le nôtre. Selon ses données, on peut reconstruire le contenu du feuillet 13 perdu. Je me borne à constater que, d'après ce récit, Jason n'abandonne point Médée pendant le voyage, mais qu'il l'amène en Grèce, et là, oubliant sa promesse, la chasse de chez lui et épouse Creusa.

On voit que ces deux récits sur Médée, de *C* et de *V* (*Trojano*), étroitement liés entre eux, mais pourtant différents, ne sont point conformes à la tradition ordinaire telle qu'elle est, par exemple, représentée par Apollodore ou Ovide. La version de *V* est plus mouvementée, plus fantastique, mais, en même temps, elle a gardé des traces de l'ancienne légende qu'on cherche en vain dans *C* : elle connaît Creusa, et Médée s'enfuit par l'air. *C* est certainement *più semplice*, comme dit M. Gorra (p. 399); mais quand il ajoute *e quindi più primitivo*, je le contredis : la simplicité de *C* est de la banalité; c'est la platitude finale, dans laquelle ont disparu les traits caractéristiques de l'ancienne légende.

Je crois que cette histoire de Jason malade, guéri, endormi, repose sur un souvenir confus de l'histoire d'Éson, vieux et

---

1. Comme je n'ai pas d'édition de ce *Trojano* à ma disposition, je m'en rapporte à ce que nous en dit M. Gorra (p. 294-333), qui est le premier à indiquer les relations étroites qui lient le poème à la prose vénitienne. Voici un curieux indice de plus qui lui a échappé. Il dit que le *Trojano* appelle *Laurumelus* la toison d'or (p. 295). Ce *Laurumelus* n'est autre chose que *aureum vellus*, et c'est ainsi que, à côté de *vello dell' oro*, la toison est appelée dans *V* (par ex. *ello avea aquistado lo aureum velus senza algun perichollo*, fol. 12 v°). Ce débris latin se trouve aussi dans la version italienne contenue dans le ms. de Paris, B. N. ital., 617 ; cf. ci-dessus, XXI, p. 99.

malade, rajeuni par l'art de Médée (Ovide, *Métam.*, VII, 159 ss.; *Héroïdes*, *Medea Jasoni*, 129 s.). Le récit de Médée, abandonnée sur une île pendant qu'elle dort, est sans doute né d'une confusion avec la légende d'Ariadne (Ovide, *Hér. : Ariadne Theseo*).

Il n'est pas rare que la mémoire infidèle des lecteurs d'Ovide et des *mythographi latini*, et la tradition orale des écoles, dans le domaine de laquelle ces légendes étaient tombées, leur aient fait subir de ces étranges modifications [1].

Mais *V* (le *Trojano*) et *C* ne sont pas les seules versions de l'histoire troyenne dont les auteurs aient intercalé le récit du sort de Médée. Il y en a qui le font en suivant les traditions classiques : c'est Konrad von Würzburg (*Der trojanische Krieg*, v. 10245-11390) et la *Crónica trojana* espagnole (cf. Mussafia, *Ueber die span. Versionen der Hist. Troj.*, p. 55). D'autres se servent de la légende, modifiée par le moyen âge, en se contentant toutefois de la résumer en peu de mots : Armannino da Bologna, dans le XIe conte de sa *Fiorita* (ci-dessus, XXI, 100), dit seulement que *el fellone Giansone lasciò Medea nel paese d'Alchira, dove rimase per alcuna stagione. Ma poi ritornò a Oete, suo padre* (Gorra, p. 536); il ne la fait donc pas même parvenir en Thessalie [2].

La *Trojamanna Saga* n'est guère plus explicite [3]; mais ce qui est particulièrement remarquable, c'est qu'elle rappelle la version *C* et celle du ms. II-IV-43 par ce détail que Jason abandonne Médée sur une île pendant qu'elle dort.

---

1. Dans le ms. II-IV-43 de la Magliabecchiana, dont les fol. 1-133 contiennent l'histoire de Troie (version de Ceffi), on lit sur les dernières feuilles (133 v°-144 v°) toute une compilation de traditions grecques, remontant pour la plupart aux vers d'Ovide, souvent étrangement défigurées et mêlées d'éléments d'une tout autre provenance. Cet appendice, dont le scribe s'appelle Antonio Mancini (fol. 144 v°), commence par un récit de la trahison de Jason et de la vengeance de Médée, dans lequel cette tradition a subi une nouvelle fusion : l'auteur l'a rattachée à celle de Phyllis et Démophon (Ovide, *Hér.*, II), très connue au moyen âge (cf. *Hist. litt.*, XXIX, 488).

2. M. Gorra cite encore d'autres versions italiennes de l'histoire de Médée, (p. 310, n.) qui, selon lui, n'auraient pas d'importance pour la question.

3. Elle a été publiée par J. Sigurdsson dans les *Annales for Nordisk Oldkyndighed*, 1848. Le passage en question se trouve à la page 26 : Au printemps, Jason retourne en Grèce. Un soir, il arrive à une île et y passe la nuit sous une tente, lui, ses compagnons et Médée. « Elle ne s'éveilla pas jus-

Tous les éléments antiques dont se compose l'histoire des malheurs de Médée dans les traditions italiennes et dans la *Saga* se trouvent dans les *Héroïdes* d'Ovide, et il ne me paraît pas invraisemblable que c'est de là, ou plutôt de quelque commentaire de ces *Héroïdes*, qu'ils proviennent.

L'accord qui existe entre les versions *scandinave* et *italiennes* (*C* et ms. II-IV-43) paraît renvoyer à une source commune *française*, et français est sans doute aussi l'original de l'histoire de Médée de *V*.

3. — Léda, Hélène et la jeunesse de Paris.

Après le retour des Argonautes, Hercule va à Sparte pour parler à Castor et Pollux de la guerre à entreprendre contre le roi Laomédon de Troie, ce que Benoît raconte dans les vers suivants :

A Parte ala, ne tarda plus,
La trova Castor et Polus.
2095 Frere estoient, ambedui rei,
Riches iert chascons endreit sei ;
Molt ont grant joie fet de lui.
Tant lor a dit que ambedui
Li ont promis qu'o lui iront
2100 Et sa honte li vangeront.

Guido, en parlant de la mission d'Hercule, profite de l'occasion pour montrer son érudition, d'autant plus que cela lui permettra de parler de la bourgade sicilienne *Tindare*, assez rapprochée de sa ville de Messine.

Voici la glose savante qu'il ajoute au récit de Benoît :

Hos fratres [sc. Castorem et Pollucem] dogmatisaverunt poete filios fuisse Jovis, susceptos sibi ex Damne[1], speciosissima mulierum, a qua etiam Helenam finxerunt conceptam, sororem videlicet regum ipsorum. In cujus

---

qu'à ce qu'ils furent partis tous. Elle monta alors sur l'île et les vit s'en aller avec tous les vaisseaux. » Malgré ses cris et ses plaintes, Jason ne retourna plus, « car il avait, chez lui, une autre femme de bonne maison. » Il arriva en Thessalie et, après la mort de Peleus, il en fut roi.

1. *Damne* paraît être une corruption de *Danae* dont le nom serait ici employé par erreur au lieu de *Leda*.

Helene conceptione testati sunt fabulose poete : « Jovem in ovi[1] similitudine concubuisse cum predicta Damne. Unde quidam, Jupiter, inquit, ova, quia Tindaris exit ab ovo », vocans Tindarim ipsam Helenam a quodam loco dicto Tindare. Hunc locum dicunt quidam esse in Sicilia, ex parte septentrionalis plage, in facie Colcum [*l.* Vulcaniarum] insularum, non longe multum a civitate Messana. In quem locum dicti poete dixerunt Theseum predictam Helenam asportasse, a patria sua raptam, dum adhuc flore viresceret puellari. Unde Ovidius in epistola sic improperavit Paridi : Tindaris infestis, etc.[2]. Et subsequenter adiecit : A iuvene et cupido credatur reddita virgo[3].

Ce trait d'érudition de Guido a donné le branle à l'érudition d'un successeur, qui a rattaché trois gloses savantes aux noms de Léda, Hélène et Paris, et ces gloses ont passé dans notre texte vénitien.

Voici la première, ajoutée à la mention de Léda :

(*Fol. 15 r° b*). Questa Lida fo fia d'un re lo qual aveva nome Tindaro e fo del ixola de Zizilia. E questo re Tindaro si voleva che questa soa fia morisse vergene e si la fe metre intro una tore con altre zovene del so tempo, per poderse solazare insenbre con queste zovene intro la tore. La qual tore iera ben guardada da molta gente. E si ando questa Lida granda. Ella iera vignuda dele pluj belle zovene che fose in tute quele parte. E Jupiter, oldando dir dela sua beleza, si se inamora de quella Lida piuj cha dele oltre e non vedeva via per la qual ello podesse andar suxo quella tore. E in quella fiada Jupiter si se stramudo per soa arte in forma d'un zesano e volo suxo la tore. E Lida, vezando quelo zexano chusi blanchisimo, si li piaxete molto esi llo prexe e dava li molto ben da manzar. E questo oxulo se desmestega si forte con questa Lida, che, quando ella andava, questo zexano li andava driedo. E uno zorno, siando Lida apuzada a una bancha, elo li vene sono, per tal che

---

1. Tout ce passage concernant Jupiter est évidemment corrompu. *Quia Tindaris exit ab ovo* a l'air d'une fin d'hexamètre. Voici comment Ceffi a traduit : *della quale* [Elena] *testimoniaro li poeti che Giove era giaciuto colla predetta Leda in similitudine d'uomo* [*d'uovo?*]. *Ma alcuni dicono che Tindaro fu padre loro ed alcuni dicono che ella fue detta Tindare, luogo posto in Cicilia...* Le texte latin sur lequel traduisait le notaire florentin a dû différer assez de celui que j'ai sous les yeux (édition de Strasbourg, s. d., cf. Hain, *Répert. bibliogr.*, n° 5503).

2. Cf. Ovide, *Hér.*, *Œnone Paridi*, 91 :

Tyndaris infestis fugitiva reposcitur armis.

3. Ib., 127 ss. :

Illam de patria Theseus, nisi nomine fallor,
Nescio quis Theseus, abstulit arte sua.
A juvene et cupido credatur reddita virgo!

quaxio ella se indormenza. E tignando li ogli seradi, questo zesano (*fol. 15 v° a*) si li mese lo becho soto li drapi, zo e in la natura, e si li refiada. E de questa refiadadura la dita Lida se ingraveda. E molte fiade Lida fexe quello zuogo con lo zesano e piaxeve li molto questo solazo.

Léda accouche d'un œuf :

e de quelo hovo nasie tre criature, zo fo Chastor e Polus e Ellena.

C'est, comme on voit, l'ancienne légende de Léda (cf. Hygin, 77; Servius, *ad Verg. Aen.*, III, 328; Fulgentius, *Mythologicon*, III, 14, etc.), vue avec les yeux du moyen âge et confondue en même temps avec l'histoire de Danaé : Léda, comme Danaé, est enfermée dans une tour, parce que son père veut qu'elle reste vierge, et le *solazo* du cygne, qui *li mese lo becho soto li drapi*, est une façon de comprendre le mystère, assez naturelle à des gens et qui ne savaient pas combien souvent l'art antique avait représenté Léda avec le dieu.

Après avoir dit, en reprenant le texte de Guido, qu'Hélène fut enlevée par *Texeo*[1], *V* ajoute la glose suivante :

COMO LIDA TROVA SUA FIA ELENA E TOLSE LA PER FORZA

E tanto vene che Lida, mare de Ellena, se marida in uno re de Romania, lo qual aveva nome Polidom, s'iera re in le parte provenzial de Sparte in lo qual habitava lo re Telamon. E Llida s'iera andada a una festa e vete questa (*fol. 15 v° b*) fantolina Ellena e chognose lla ch'ella iera soa fia; si ch'elli la fe tuor per forza a quelli che l'aveva pressa. E in questo mudo Lida rechovra soa fia Ellena. E tanto vene che lo re Polidom mori e, siando morto, la signoria romaxe a Lida. E morta Lida, la signoria romaxe a Chastor e a Polus e ad Ellena, siando moier de Menelaus.

Ici encore, une tradition antique (cf. Hygin, 79) est modifiée par le moyen âge : qu'Hélène ait été reconnue par sa mère, pendant une fête et qu'elle ait eu pour mari le roi de Sparte, Polidom, ce sont des inventions du moyen âge.

La mention que Guido fait de Paris et des *Héroïdes* d'Ovide

---

1. *V* dit : *Uno che iera chiamado Telafin* [l. *Texeo*, comme le texte dit plus bas] *involla Ellena siando pizolla*, INTRO UNO SO ZARDIN ARCHOIANDO FLORI [Guido : *dum adhuc flore viresceret puellari!*] *e si lla porta in le contrae de Romania.*

amène dans *V* une troisième glose, beaucoup plus longue que les deux autres, sur les amours de Paris et d'Œnone.

V commence (fol. 15 v° b) par raconter le songe de Priam [1], qui, effrayé, demande que l'enfant lui soit remis pour qu'il puisse le tuer. Mais la mère le cache chez les femmes des bergers qui l'élèvent, tandis que le roi le croit mort. Devenu jeune homme, il fait la connaissance de la nymphe Œnone, qui lui apprend à monter à cheval et à tirer de l'arc. Un jour il repousse seul des hommes qui venaient prendre des bœufs aux bergers :

E voio che vui sapie che tuto lo deleto de Paris s'iera pur sollamente de veder combater. Pluxor fiade Paris toleva do moltoni e do tori; l'uno, dixeva ch' era so, e l'altro del suo compagno. E feva li una zoia frescha per homo a queste bestie. E puo le faxeva combater queste do bestie insenbre e quela che avenzava, ello li meteva la zoia frescha in chavo e feva li gran festa. — Si che questo iera tuto lo so deleto de Paris e per zo fo'llo chiamado Paris proter sentenzia [*sic*], che iera ingual le sentenzie ch' ello daxeva [2].

Paris jure à Œnone de ne jamais la quitter (fol. 16 v°). *E per più fermeza scrisse in una schorza de popla che iera suxo un flume*

---

1. *Priamo se insunia una note che Echuba, soa moier, si impartoriva una fiama de fuogo laqual brusava tuta Troia* etc.

2. Ce dernier passage d'érudition étymologique est défiguré. Le fils de Priam est appelé *Paris* (de *par*) à cause de ses jugements équitables (*propter sententias*). Ce trait se retrouve dans le *Trojano* (cf. Gorra, p. 320) et surtout dans Konrad von Würzburg, 662 :

Daz er geheizen Pârîs
Wart dur sîn gelîches reht;
Pâr und gelîch sint ebensleht.

Pour le Pseudo-Wolfram von Eschenbach cf. Greif, *l. c.*, § 132. — Les versions anglaise (*Seege of Troye*, ed. Zietsch dans *Herrig's Archiv*, LXXII, v. 275) et slave (cf. Greif, § 106) offrent la même pensée, quoique moins explicitement. Armannino se contente de dire : *Per la volontà della madre Alessandro ebbe nome, ma poi per la notrice fu chiamato Paris* (cf. Gorra, p. 539). — L'*Istorietta troiana* (ci-dessus, XXI, 92) dit que, pour ses jugements, *molto ne fue Paris lodato e tenuto a giusto* (Gorra, p. 381), mais elle n'établit pas le rapport étymologique. Il en est de même du *Chronicon Altinate* (*Archivio storico italiano*, *Append.*, t. V, p. 38), où il est dit que *omnes mirabantur tam recta consilia.* — Jean Le Maire, au XVIe siècle, est le premier à recourir au grec (*Illustration I*, cap. XXI) : Paris, selon lui, vient de πάρειμι, qui veut dire *je passe*, donc Paris = le passant!

chiamado Santo, qu'il oublierait son serment aussi peu que l'eau du Xanthe pourrait remonter son cours[1]. Satisfaite, elle lui révèle sa naissance et l'envoie aux fêtes de Troie :

Sapi, Paris, che l re Priamo de Troia si e to pare e la raina Ecuba si e to mare. Sa ch' elo se fa una gran festa in Troia per amor to e inperzo ch' eli a sapudo che tu e vivo[2], crezando elli che tu fosse morto, la qual festa dura molti di, e perzo va te ne a questa festa e da te a cognoscer.

Là, il vainc tous les héros. Priam remarque que ce jeune homme ressemble à Hector. Que n'es-tu mon fils ? dit-il à Paris. Je le suis, répond celui-ci. Il est reconnu et les fêtes recommencent de plus belle.

Paris oublie la nymphe Œnone et devient le mari d'Hélène, « comme on lira plus tard. » Œnone lui envoie une lettre de reproches. Après quelques réflexions générales, que la situation devait suggérer presque nécessairement, cette lettre ne parle que de l'inconstance d'Hélène et cela avec des détails inconnus à l'*Héroïde* d'Ovide :

Avanti ch' ela fose moier de Menelaus, siando la festa in Grezia, che le done se andava a bagnar al fiume in chamixa, e siando le done sovra lo ladi del fiume e li signori dal altro ladi, e siando Elena spoiada, si se zita in lo fiume per lavarse. E Texeo, lo qual s'iera so amadore, si se li zita d*ri*edc al' aqua e si la prexe e mena la [a] Atenes e si la tene molti zorni. E per li priegi de Chastore et de Polus, suo fradeli, si la rende. Mo pensa, Paris,

---

1. Cf. Ovide, *Œnone Paridi*, 25 ss. :

Populus est, memini, fluviali consita ripa,
Est in qua nostri littera scripta memor.
Popule, vive precor, quæ consita margine ripæ
Hoc in rugoso cortice carmen habes :
Cum Paris Œnone poterit spirare relicta,
Ad fontem Xanthi versa recurret aqua.

Le Maire : Quant Paris délaisser
Oënone on verra,
Xanthus, le fleuve cler,
Encontremont ira (I, cap. XXVIII).

2. Ceci, évidemment, est un malentendu de *V*. Les autres versions donnent à ces fêtes des motifs plus plausibles; pour le *Trojano*, cf. Gorra, 327 ss.; Konrad von Würzburg en fait le jour de naissance de Priam (v. 5006 ss.); Hygin y voit le jour de la commémoration de la mort du jeune Alexandre (91).

chomo una zovene beletisima, che avese dormido chon un so amador in leto, che fose frescho e gaiardo e avesse el so sangue chaldo, chomo ella se poria levar donzella dal so ladi! E non sas tu ch' ela iera ben moier de Menelaus e si a abudo una fia de quello? Mo perche li as tu meso tanto amor adosso e mi as tu abandonada, sapiando che tu me aveste vergine [1]?

Ce curieux récit de l'enlèvement d'Hélène par Thésée qui la surprend au bain dans un fleuve est en contradiction avec ce qu'en dit Guido (et *V*) au passage cité ci-dessus (p. 187 n.). Il n'est nullement antique et paraît reposer sur quelques vers de l'*Héroïde* de Paris à Hélène (147 ss.) interprétés à sa façon par un clerc :

Ergo arsit merito, qui noverat omnia, Theseus,
Et visa es tanto digna rapina viro,
More tuæ gentis nitida dum nuda palæstra
Ludis et ex nudis femina mixta viris.
Quod rapuit, laudo.

L'homme du moyen âge ne comprenait rien aux jeux de la palestre où les filles de Sparte s'exerçaient. Il s'explique à la mode de son temps cet assemblage d'hommes et de femmes nus en leur faisant prendre un bain.

Ce récit interpolé de la jeunesse de Paris n'est pas bien à sa place là où *V* le fait entrer dans sa narration. Il suppose la connaissance de faits qui dans *V* ne sont racontés que beaucoup plus tard. Et il n'est pas complet : le célèbre jugement de Paris devant les trois déesses manque. Dans le *Trojano*, qui est, comme on a vu, dans une relation très étroite avec la version *V*, cette biographie de Paris est en même temps plus complète et mieux répartie sur le texte du récit principal (cf. Gorra, 320).

Il est évident que, vis-à-vis de cet ordre plus logique et plus artificiel, observé par le *Trojano*, l'interpolation de *V*, qui est encore à l'état de simple glose, offre une forme plus originaire.

Si maintenant nous n'oublions pas que cette glose, dans *V*, est destinée à commenter la citation que Guido a faite de la cinquième *Héroïde* d'Ovide, on ne pourra plus douter, je crois, que tous ces renseignements sur la naissance et la jeunesse de Paris ne proviennent originairement de quelque commentaire

---

1. Cf. Ovide, v. 140 :

Ille meæ spolium virginitatis habet.

des *Héroïdes*[1]. Il en sera de même de la glose sur Hélène, dont l'histoire forme, comme on sait, le sujet de trois de ces épîtres (V, XVI, XVII) et de la glose sur Léda, dont le nom y revient si souvent.

C'est là qu'a puisé l'auteur de *V* ou, plutôt, l'original français qu'il traduit ou qu'il résume.

Mais *V* n'est pas la seule *Storia trojana* qui nous offre la vie de Paris. L'idée de compléter le récit principal par cet intéressant épisode est venue à plusieurs compilateurs, qui l'inséraient, plus ou moins complet et détaillé, à des endroits différents de leur texte.

Ainsi l'*Istorietta trojana*, d'origine française (ci-dessus, XXI, 92), donne quelques traits de la jeunesse de Paris au moment où elle parle de l'ambassade envoyée en Grèce par le roi Priam (Guido, II, cap. 2).

Le *Chronicon Altinate* latin, chronique vénitienne du XIIIe siècle, la raconte comme introduction de l'histoire de Troie qu'il met à la tête de son histoire universelle.

Konrad von Würzburg place de même la vie de Paris au commencement de son poème (v. 325-5747); la *Trojumanna Saga*, le *Seege* (*Batayle*) *of Troye* et l'histoire troyenne slave (Greif, § 106) la donnent après le récit de la reconstruction de la ville par Priam.

Greif a reconnu (§§ 105 ss.) que ces quatre dernières *Vies* trahissent une source commune. Pour montrer que c'est à cette même source qu'ont puisé aussi les versions d'Italie, j'en transcris ici un passage d'après l'*Istorietta*, le *Chronicon Altinate*, Konrad et la *Trojumanna-Saga*. Le morceau correspondant de *V* se trouve ci-dessus (p. 188).

---

1. Ces commentateurs d'Ovide s'inspiraient surtout d'Hygin et des autres mythographes. — On sait que déjà l'antiquité possédait des traditions sur la naissance et la jeunesse de Paris (cf. *Dictys*, éd. Dederich, ad III, 26, p. 440). L'imagination aidant, on finit par avoir des récits empreints de l'esprit du moyen âge, tels que nous les conserve le ms. de Florence, *Magliab.*, II-IV-43 (cf. p. 184 n.), où Paris (fol. 135 r°), amoureux de la belle Zenone, qui sait *di gramanzia*, lui écrit la *carta del matrimonio* avec son sang; où, au moment de partir pour Troie, il fait de beaux discours courtois, et où il s'introduit à la cour du roi Priam en arrachant à Hector sa couronne.

Istorietta Trojana

... Paris, figliuolo de rre Priamo, era ito a vedere alle sue colture il guernimento suo e trovo ne' prati sotto una roccia, d'accosta a una chiara fontana, uno bellissimo e grasso toro, il quale era strano della greggia de' suoi e ccon uno de' suoi si combatteva; de' quali lungamente duro la zuffa. Paris stava e guardava li tori sanza giovare o nuocere a nullo. Alla fine il toro della greggia di Paris fue vinto. Cio veggiendo Paris, fecie una ghirlanda di fiori e puose la in capo allo strano toro in sengnio di vettoria e, cio saputo, molto ne fue Paris lodato e tenuto a giusto. Un altro di ando Paris a ccacciare nella selva... (Gorra, 381).

Konrad v. Würzburg

Les bergers, parmi lesquels Alexandre grandissait, jouaient souvent,

620 *Alsô daz si do teilten sich*
und machten krieges parte :
jô was er ein griezwarte
und ein guot rihter under in.
wan swer den sic dô fuorte hin,
625 *dem sazte er ûf sîn houbet*
ein schapel wol geloubet,
dâ mite er in dô krônte
und im der tugende lônte...
640 *So vremde pfarren dicke striten*
mit den sinen von geschicht,
son liez er sîn engelten niht,
daz si dâ fremde wâren.
er wolte rehtes vâren
645 *und tet in guot gerihte kunt*
swâz dâ gesigte bî der stunt :
ez wœre ein ohse, ez wœre ein wider,
daz reht enleit er dô niht nider,
wan er im eine crône
650 *sazt ûf sîn houbet schône.*

Ainsi se fit

662 *daz er geheizen Pârîs*
wart dur sîn gelîchez reht.

Trojumanna-Saga

Après avoir parlé de la noce de Pelée et Thétis, l'auteur dit que Jupiter renvoya les trois déesses rivales à Alexandre, berger, dans la forêt Ida. « Et un jour que celui-ci gardait son bétail, vint un grand taureau qu'il n'avait pas vu avant ce temps et combattit avec un taureau des siens et le taureau d'Alexandre fut vaincu. Alors Thor mit une couronne de belles fleurs sur la tête du taureau (le récit est, comme le dit Greif, p. 99, très incohérent). Le lendemain, le taureau retourna et l'effet fut le même que le premier jour. Le troisième jour

Chronicon Altinate

Paris garde le troupeau du berger qui le nourrit et défend une fois son bétail contre des brigands qui viennent l'attaquer.

Parvo post transacto tempore, [cum] quidam vicini sui gregis taurus suo cucurisset in prelium et accidisset ut suum vicisset vicinum [l. *vicinus*], *ille nempe recte dijudicans florum coronam victoris imposuit cornibus. Victus in proprium* [l. *improperio*] *taurus in longinquis recessit et majoribus arboribus, quas movere nequibat. Circa ipsas tam diu pavit quam usque eas cornibus movere potuit. Deinde ad gregem rediit et de victore vic-*

le même taureau retourna et le taureau d'Alexandre savait d'abord qu'il était le plus faible. Alors il attacha un fort pieu au front du taureau, auquel l'étranger ne put résister. Maintenant Alexandre se réjouit et lui mit une couronne sur la tête en honneur de la victoire remportée. Ce fait fut rapporté à Priam, en suite de quoi il déclara Alexandre son fils et aussitôt qu'il fut reçu dans la famille, il eut la même place d'honneur que les autres frères. » (Chap. 7 et 8.)

toriam habuit. Moxque Paris de capite suo diadema abstulit et illius fronti constituit. Cujus fama per universa climata divulgata; omnes mirabantur tam recta consilia.

Suit l'histoire du jugement concernant les trois déesses...

Venus pulchrior(em) judicata. Cujus consilio cognitus est a Priamo et ex nemore portatus est in regale palatium[1].

(*Archivio storico italiano*, 1847, Append., Vol. V, p. 38.)

Cette comparaison nous permet d'ajouter les versions d'Italie à celles que Greif a groupées autour d'une source commune, et elle nous montre en outre une ressemblance frappante entre *V* (dont le texte se lit ci-dessus, p. 188) et les vers de Konrad. Dans *V*, il est dit que Paris aimait *a ueder combater* (Konrad, 620 ss.), il y est question de *moltoni* et de *tori* (Konrad, 647) et nous y trouvons l'étymologie du nom Pâris.

V est le résumé d'une description dont celui de Konrad est le développement.

M. Greif croit que cette source commune a été latine (§ 108), parce que quelques noms propres dans la *Saga* offrent des formes latines.

D'après ce que nous venons de montrer, cette source est probablement un *Commentaire des Héroïdes*. La *Saga* l'aurait connu dans sa forme *latine*; les autres versions se seront plutôt servi de quelque remaniement français.

4. — Hector et Hercule.

Au commencement du huitième livre du texte de Guido, la narration, dans *V*, est de nouveau interrompue. C'est la plus longue et la plus surprenante des interpolations (fol. 46 r°-

1. La langue barbare de cette chronique où, comme dans celle de Salimbene, plus jeune de soixante-dix ans, le *volgare* perce à tout instant, mériterait d'être soumise à un dépouillement. — On sait qu'au XIIIe siècle, la langue française était très répandue dans l'Italie du nord : rien n'empêche de suppo-

52 v°). Elle raconte la victoire qu'Hector remporta sur Hercule et rappelle naturellement, comme le dit M. Gorra, le *Roman d'Hector*, poème français publié par Bartoli [1].

Voici ce qui est commun aux deux récits : Hector trouve son père plongé dans les tristes souvenirs de la mort de Laomédon tué par Hercule. Cela l'engage à partir pour venger son aïeul sur la personne du héros grec. Il arrive chez le roi Phileminis, qui a aussi à se plaindre d'Hercule. Il défie celui-ci, sans se nommer. Hercule arrive au champ du combat, monté sur un destrier terrible. Longtemps, la lutte est indécise; enfin, Hercule succombe; le vainqueur se nomme. Les gens du vaincu sont épargnés. Phileminis célèbre la victoire par des fêtes. Hector part pour Troie, où les fêtes recommencent.

Mais voici maintenant ce qui est particulier à la version vénitienne :

Hector part de Troie avec le consentement de sa famille (et non secrètement), pourvu par Cassandre de l'épée *Durindana*, qui lui garantit la victoire. Il s'embarque pour la Grèce à la recherche d'Hercule, dont il ne connaît pas le séjour, et arrive, comme par hasard, chez le roi Fellimenis, son parent, qui se plaint d'Hercule, parce que celui-ci lui a enlevé sa fille. Sur les indications du roi, Hector s'embarque pour le « château » d'Hercule. Il y entre et défie son ennemi : *Io te voio far questo pato, che se tu vuol conbater a pe o a cavalo, o vuol con spada, o vuol con lanza, o vuol con maza, o bastoni de fero, o vuol eser intro una camera seradi intrambido, siando nudi, con un cortello in man e darsi li colpi mortali a chi meio meio, o vuol in prima provar de posanza o ti o mi.* Hercule veut commencer par *la prova* et, le lendemain, il arrive avec un *pallo de fero* pesant 500 livres, qu'Hector jette cinq pieds plus loin que lui. Ainsi vaincu, il fait venir *una gran lasta de piera de malmoro*, la lève jusqu'à la hauteur de sa tête et dit à Hector de faire de même. Celui-ci, sûr de sa force, somme Hercule de se mettre sur la pierre, ce qu'il fait après quelque hésitation. Alors Hector prend la pierre, la jette en l'air, et si Hercule n'avait pas eu la bonne idée de sauter à temps, il aurait été tué. Le combat à mort est remis

---

ser que l'auteur du *Chronicon* a puisé dans une source française. Cinquante ans après, Martino da Canale rédigera en français sa *Chronique des Veniciens* et il se servira de notre *Chronicon*.

1. Dans *I codici francesi della biblioteca Marciana di Venezia*, 1872.

au lendemain. Dans la nuit, Hercule rêve qu'une tour l'écrasait par sa chute. Il fait venir les sages, qui lui donnent le conseil de faire la paix avec son ennemi. Le lendemain, le combat restant longtemps indécis, Hercule propose à Hector de faire la paix; mais celui-ci y met des conditions que son adversaire repousse avec colère. Le duel continue et Hercule tombe, la tête fendue. Hector est soigné par les dames du château, dont les gens, heureux d'être délivrés de leur terrible maître, viennent lui offrir la clef. Il décline ce vasselage et retourne chez Fellimenis en lui amenant sa fille.

Ces détails de *V* sont particulièrement intéressants, en tant qu'ils prouvent que la conception du sujet, et surtout de la figure d'Hercule, est moins élevée que dans le *Roman*. Hector de *V* est un rodomont et Hercule s'est vraiment rabaissé. Il est devenu un de ces géants, moitié bouffons, moitié terribles, que ses propres gens appellent *omo maledeto*, la terreur des voisins, dont ils enlèvent les filles, figure banale des romans d'aventures. Le *Roman* a gardé les souvenirs des prouesses d'Hercule, telles que les raconte la tradition de l'antiquité : rien de pareil dans *V*. C'est le *Roman d'Hector* tel qu'un homme dont la tête était vide de souvenirs de l'antiquité, mais bien remplie par des réminiscences de romans d'aventure, a pu le reconstruire, après en avoir retenu les données générales. Ainsi travesti, ce récit du combat d'Hector et d'Hercule n'était plus de nature à entrer dans le cadre de l'histoire troyenne et il y forme, par conséquent, un contraste très sensible.

Il est curieux de voir que le *Trojano* imprimé, qu'on s'attendrait à voir suivre *V*, paraît être plutôt d'accord avec le *Roman*. Il est vrai que, au commencement (jusqu'à l'embarquement d'Hector), il va avec *V*; que, dans la suite, il a des détails caractéristiques de *V* (le songe, par exemple) et que le résumé des victoires d'Hercule manque (cf. Gorra, p. 318). — Mais dans ce qui donne à *V* le caractère d'un conte d'aventures, — le récit de ce qui se passe devant le château d'Hercule, — il s'en sépare pour suivre le *Roman*. Ainsi, dans le *Trojano*, cet épisode est plus conforme à l'esprit de l'histoire de Troie. Outre cela, elle y est, à la fin, mieux liée avec le récit principal.

Il résulte de cela qu'au moment où cet épisode a été introduit dans la *Storia trojana*, il était encore assez conforme au *Roman d'Hector*. Sous cette forme, il se présente à nous dans le *Tro-*

jano. Ce que nous offre *V* dans le récit du château d'Hercule n'y a été introduit qu'après coup. Car si le poète du *Trojano* avait trouvé ce récit dans son original, il est peu probable qu'il l'en eût éliminé pour le remplacer par quelque chose de moins aventureux.

Comme le *Roman de Landomata*, qui termine l'histoire de Troie dans notre *V* (ainsi que dans son original français, le *Roman de Troie* en prose), le *Roman d'Hector* est né en Italie et fait partie de la littérature franco-italienne. Étranger à la littérature de la France, il ne paraît pas avoir franchi les limites de son pays d'origine.

Je résume : la *Storia trojana* du manuscrit vénitien commence par suivre pas à pas une version en langue française (franco-italienne) de l'*Historia* de Guido. Cette conformité va jusqu'au récit de la seconde Troie (fol. 53). Seulement le texte de *V* offre des interpolations, ajoutées au récit de Guido sans aucun art ni souci des disparates qui en résultent. C'est d'abord l'histoire de Médée abandonnée, et la triple histoire de Léda, d'Hélène et de la jeunesse de Paris, toutes défigurées par l'imagination du moyen âge et provenant de quelque commentaire français des *Héroïdes* d'Ovide. Pour le tableau de la jeunesse de Paris en particulier, *V* paraît être le résumé d'une rédaction dont les vers de Konrad von Würzburg sont le développement. C'est enfin le récit du combat d'Hector et d'Hercule, travestissement romanesque et grotesque du *Roman d'Hector* dont le style français se trahit encore dans plusieurs gallicismes du texte de *V*. — Avec le récit de l'expédition contre la seconde Troie (fol. 53), *V* commence à s'éloigner un peu de Guido : il abrège et transpose. Lorsqu'il raconte les premières batailles devant Troie, sa brièveté augmente. Il traduit, sans aucun doute, mais sur une étendue que mes extraits ne me permettent pas de délimiter plus exactement, la version française de Darès, insérée dans l'*Histoire ancienne* (ms. fr. 246). — En racontant la fin de Troie et les νόστοι, *V* reprend l'allure du récit de Guido, mais avec des détails qui ne peuvent provenir que du *Roman de Troie*, dont il traduit quelque remaniement. Dans les dernières lignes, parlant des fils d'Ulysse, il reproduit l'abrégé du *Roman de Troie* en prose contenu dans le ms. fr. 1612, qu'il continue à suivre pour raconter l'histoire de Landomata.

H. Morf.

POÈME EN QUATRAINS

SUR LE GRAND SCHISME

(1381)

I

Le document à la fois historique et littéraire qui est publié plus loin a été transcrit à la fin du XIVe siècle, très probablement peu de temps après sa composition, c'est-à-dire en 1381 ou 1382, sur deux pages restées blanches du ms. L. f. in-fol. 13 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Ayant eu la curiosité de le lire, alors que je rédigeais la notice de la partie ancienne de ce manuscrit [1], je le jugeai assez intéressant pour mériter d'être publié. Je le copiai, et M. Noël Valois, mieux préparé que personne, par ses travaux sur le Grand Schisme, à apprécier un poème qui reflète les sentiments de l'Université de Paris sur ce grave évènement, voulut bien, à ma demande, rédiger la préface qu'on va lire. Je n'ai, pour ma part, que peu de remarques à présenter sur le même sujet.

L'auteur de ce poème était un fort médiocre écrivain. Son style est lourd, surchargé de termes savants et de mots de remplissage. Néanmoins, il est visible qu'il avait une certaine habitude de la versification, et il est bien probable qu'il a dû composer d'autres poèmes. Mais les écrits de circonstance tels que celui-ci avaient peu de chances d'être recueillis en volumes, à moins qu'ils eussent pour auteur un poète connu tel que Froissart ou Deschamps; et encore n'avons-nous des poésies complètes de ce dernier qu'un seul manuscrit. Le poème que nous publions présentement a dû circuler dans le monde des clercs sous forme de feuille volante, et c'est par un pur hasard qu'il s'est trouvé quelqu'un pour le transcrire sur des pages blanches du ms. de Sainte-Geneviève.

---

1. *Romania*, XXIII, 497 et suiv.

Il est en quatrains de vers alexandrins monorimes. Aucune forme strophique n'a été plus en vogue depuis la fin du XIIe siècle jusqu'au XVe. Comme beaucoup des « faiseurs » de son époque, et surtout de l'époque précédente, l'auteur a une prédilection marquée pour les rimes féminines (42 couplets féminins et 31 masculins). On recherchait, en effet, la rime dite léonine, celle qui portait sur les deux dernières syllabes, et toute rime féminine était, par le fait, léonine. Les rimes masculines de notre auteur ne sont pas toutes très riches; cependant la tendance à la rime léonine est manifeste, voir les couplets 5, 23, 32, 40, 54, 59, 62, 67. D'où l'on peut conclure que l'auteur avait une certaine expérience du métier de versificateur.

La copie n'est pas fort correcte. Si je ne me trompe, elle a été faite par un méridional, qui, de temps à autre, laisse paraître des traces de sa prononciation : *flatarie* (15, 1), *fondament* (28, 3, et 29, 3), *comandament* (40, 1), *una* (33, 1), *sante*, pour *sainte* (43, 4), *rason* (45, 4), *gliese* (18, 2), *per* (21, 1), *plen*, pour *plein* (58, 3), *ben* pour *bien* (25, 3; 66, 4). La graphie *che* pour *que* (14, 1; 25, 3; 62, 1), *in* pour *en* (29, 3; 32, 3), *fat* pour *fait* (41, 3; 67, 3) sembleraient indiquer que le copiste était italien. S'il en est ainsi, on s'étonnera d'autant moins de rencontrer dans ce texte quelques erreurs de transcription. Il y a quelques passages où le sens laisse à désirer, et les vers faux sont nombreux. Cependant, en ce qui concerne les vers faux, ou qui nous paraissent tels, le copiste n'est peut-être pas seul coupable. Parmi les vers qui ne paraissent pas avoir leur juste mesure il en est que l'on doit hésiter à corriger parce que l'auteur peut n'avoir pas suivi un système constant dans sa manière de compter les syllabes. Il est fort possible qu'il se soit accordé la licence de compter ou de ne pas compter, selon qu'il lui était plus commode, dans la mesure, l'*e* final atone suivi d'un mot commençant par une voyelle. Ainsi on peut admettre que l'*e* final de *dire* et de *tieute* (texte) compte dans ces deux vers du couplet 3 :

> Je vous en weil [i]cy dir*e* aucune chose;
> Je devroie savoir le tieut*e* et la glose.

Mais ailleurs, selon l'usage ordinaire, cet *e* est élidé. Il y a plus : l'*e* final de certains mots peut être apostrophé, avant une consonne :

Sur elle[1] me vueil fonder et sur experïence (6, 2).
Mais elle n'a pas en eulx bien certaine esperance (11, 2).

Cette réduction d'*elle* à *el* est un fait bien connu et dont on a de nombreux exemples dès une époque beaucoup plus ancienne. Mais l'élision de la voyelle atone des troisièmes personnes du pluriel est un fait moins commun :

Aucuns princez de terre vuell*e*nt avec elle esbatre (8, 1).
N'estoi*e*nt eulx pas personnes lors dignes et creables (20, 1).
N'estoi*e*nt eulx pas personnes justes et veritables (20, 2).

Je ne crois cependant pas qu'on puisse s'autoriser de ces faits pour laisser subsister un vers comme celui-ci :

Ou plus haut de la tour a fait metr*e* sa baniere (9, 3).

Aussi ai-je proposé une correction.

Il semble que l'auteur n'ait pas usé d'une moindre liberté en ce qui concerne les voyelles en contact, et originairement indépendantes, *e u*. Nous avons le participe *veü* de deux syllabes (57, 4; 58, 3), *heüe*, *veüe* (18, 12), *perceü* (58, 2), *teü* (58, 4), *eüst* (72, 2); mais la synérèse est opérée dans *veu* (4, 3), *esleue* (18, 3), *eu* (25, 4; 32, 3; 38, 4), *eusent* (33, 4), *esmeue*, *sceue*, *veue* (42), *deusent* (28, 2; 49, 1), *deust* (52, 1), *aseurs* (53, 2), *leu* (58, 1). Les deux façons de prononcer peuvent se présenter dans le même quatrain (18 et 58).

Voici qui est plus irrégulier encore. Dans le quatrain 29, le participe *veüx*, de deux syllabes, rime avec *ruïneux*, *perilleux*, *itieux*.

On conçoit que l'établissement d'un texte où se manifestent de telles incohérences donne lieu à bien des hésitations.

On peut relever dans ce poème quelques mots et quelques locutions assez rares. Les voici par ordre alphabétique :

Angarier (ms. *anglarie*), 50, 2, forcer. Les exemples de ce mot que cite M. Godefroy sont moins anciens.
Eroïques (*vertus*), 65, 2; avant le XVIe siècle, les seuls exemples de ce mot cités par Littré sont de Nic. Oresme.
Escriptoire, *porter l'* — 12, 3, au figuré.

---

1. Ici il serait possible de corriger *li*.

Flexibilité, 5, 3; employé au sens moral, pour désigner une sorte de faiblesse ou de lâcheté. Littré et Hatzfeld-Darmesteter n'ont pas d'exemple de ce mot avant le XVIe siècle.

Investigier, 55, 2. On a des exemples d'*investiguer* (Godefroy).

Piace, se fier à — 46, 3. *Picassa*, en latin du moyen âge, *piace*, *piasse*, *piache*, en français, désignent une sorte de pic ou de hoyau (D. Carpentier, dans le Gloss. de du Cange; cf. Godefroy, PIASSE, où ce mot est traduit assez improprement par « hache, cognée »). Mais ce sens ne paraît pas convenir ici. S'agit-il d'un vêtement religieux noir et blanc, ainsi nommé par analogie au plumage de la pie?

Ploit, 70, 3, paraît signifier ici « décision »; le sens propre est pli, et par extension, état, situation.

Poire, avoir la — 12, 2, fig., obtenir le prix.

Porriger, 21, 3, présenter; les exemples cités par M. Godefroy sont tous du XVIe siècle.

Quatre et quatre, 8, 2; en hâte; nous disons actuellement « quatre à quatre ». Je ne connais pas d'exemple aussi ancien de cette locution.

Ramoner, 72, 4; verbe détourné de son sens propre qui est balayer (avec un *ramon*); paraît signifier s'agiter, s'évertuer.

Silogiste, raison — 55, 3, raisonnement en forme de syllogisme.

A la suite du poème est transcrite, de la même main, la ballade ci-après, qui annonce en termes vagues autant que solennels des malheurs à venir. Elle se trouve aussi dans un ms. du XVe siècle qui, volé à la Bibliothèque royale il y a environ un demi-siècle[1], fit partie de la collection Barrois, puis de la collection Ashburnham[2], et enfin fut racheté par la Bibliothèque nationale en 1888[3]. Je donne à la suite les variantes

---

1. Il portait à la Bibliothèque le nº 275 du fonds Saint-Victor.

2. *Catalogue of the manuscripts of Ashburnham place*, part the second, comprising a collection formed by Mons. J. Barrois; nos 373, 492, 494, 498, 523. Le ms. de la Bibliothèque royale avait été découpé en cinq morceaux. C'est le morceau coté 523 qui renferme notre ballade, au fol. 9. Voir *Œuvres d'Eustache Deschamps* (Société des anciens textes français), II, XXVIJ.

3. Ce ms., divisé en cinq, occupe actuellement les nos 6220 à 6224 des *Nouvelles acquisitions françaises*. Voy. Delisle, *Catalogue des mss. des fonds Libri et Barrois* (Paris, 1888), pp. 254 à 261. Le ms. qui renferme notre ballade est le nº 6221.

de ce second ms. qui n'ont, ordinairement, aucune valeur. Cette ballade rappelle à quelques égards certaines pièces d'Eustache Deschamps. Ce poète aussi a parfois les allures prophétiques. Il aime à citer Merlin [1] et Méthode [2]; mais généralement ses prophéties sont plus claires. Je ne crois pas, malgré quelques ressemblances générales, qu'il y ait lieu de lui attribuer notre ballade.

P. Meyer.

I Or est venu le temps moult desiré (*fol.* 4)
Que profecies, songes et visïons
Et sortileges et vaticinacïons
Se veriffient, mais ceulx que je diray,
La grant Sibile, Geremie, Salamons,
6 Dogges [3] le grec, Merlins et Appolons
Et saint Metodes, qui puis fu martiré,
Ne dirent onques autant d'aflicïons
A advenir sur generacïons,
Tant feüst Dieu encontre eulx aïré,
Que se demonstre a advenir en commun
12 Avant qu'en puist vrayement dire tout un.

II Las! ilz ont dit que le cengler sauvage
Ronpra de Gaule la haye et la pasture [4].
Vé a la terre dont le prince n'a age,
Et les consulz n'ont du bien commun cure [5]!

---

1. Édition de la Société des anciens textes français, II, 106; II, 10, 33.
2. Même édition, I, 142; III, 121.
3. Ce nom m'est obscur et je ne l'entends pas mieux sous la forme que donne l'autre ms.
4. Ces vers font allusion à l'une des prophéties de Merlin qui ont été insérées par Geoffroy de Monmouth dans le livre VII de l'*Historia Brittonum* (éd. Giles, p. 223) :

Ex Conano procedit aper bellicosus qui intra Gallicana nemora acumen dentium exercebit. Truncabit namque quæque majora robora, minoribus vero tutelam præstabit. Timebunt illum Arabes et Africani; nam impetum cursus sui in ulteriorem Hispaniam protendet...

5. Eccle. X, 16 : « Væ tibi, terra cujus rex puer est, ac cujus principes mane comedunt. » Ce verset a été paraphrasé au moyen âge comme suit :

Ve populo cujus puer est rex, censor agrestis,
Exterus antistes; hi mala multa movent.

(P. Meyer, *Documents mss. de la litt. de la France*, p. 175, d'après un ms. du XIIe siècle. Cf. *Romania*, XV, 338.)

L'auteur de la ballade paraît faire allusion à la jeunesse de Charles VI, roi

Et que en chaiere yert mis, en lieu de sage[1],
18 Cilz qui clarté fera venir oscure.
Et si ont dit que guerre et mort ombrage
Mettra en Gaule moult grant desconfiture,
Faveur de juges et princes sens corages
Regneront, mais par brief adventure
N'avra en Gaule roy ne segneur que un,
24 Avant qu'en puist vrayement dire tout un.

III Or est ainsi que au jour d'uy non sachant
Sont elevés par force ou par donner;
Les vielz et sages on ne prise neant
S'il ne veulent le leur abandonner;
Et les prelas qui deussent gouverner
30 Le commun peuple par pitié en donnant
Ce qu'il usurpent pour mettre en leur grener,
Se dient princes, contes et dux puisans,
Combien que tout soit venu par donner.
Si hay grand doubte que tout li singuler
Ne se departe par la main du commun
36 Avant qu'en puist vraiement dire tout un.

Variantes du ms. nouv. acq. fr. 6221, *fol.* 9 *c.* — 2 s. et fictions. — 3 *Les deux* et *manquent. C'est la bonne leçon.* — 6 Dogrie. — 7 *Manque.* — 10 *Manque.* — 11 Qu'il se d. a venir tout c. — 14 l'entrée et. — 16 Et les consieulx. — 17 est m. — 18 Qui la c. — 20 trés g. — 22 R. lors (*bonne leçon*) m. p. grant a. — 23 r. ne prince. — 25 Sy est. — 27 L. v. les s. — 29 d. guerdonner. — 30 en dommage. — 31 Et ilz u. p. m. en guernier. — 32 Ce qu'ilz deussent donner de bon courage. — 32 Ducs et contes ausaiges (*corr.* aufaiges?). — 33 *Manque.*

à douze ans. Eustache Deschamps a exprimé plus d'une fois la même inquiétude :

Et l'en voit ja que chascune lignie
A enfant roy.....
(II, 30).
Car nous veons partout a la reonde
.....
Et roys enfans es regnes principaulx,
(II, 31).

1. On disait au moyen âge : « Pur suffreite de prudhume met l'um fol en banc » (P. Meyer, *Doc. mss.*, p. 170; cf. Le Roux de Lincy, *Livre des prov.*, 2e éd., I, 238, 240; II, 99).

II

Il n'est pas difficile de reconnaître en l'auteur de ces soixante-treize quatrains un partisan d'Urbain VI, un « urbaniste », comme on disait à l'époque du Grand Schisme, et même un urbaniste parisien. Les évènements qu'il déplore, les persécutions dont il se plaint ont presque tous eu Paris pour théâtre, et l'évêque de Paris est un des personnages auxquels il en veut le plus particulièrement.

A en juger par les louanges qu'il décerne à « l'estude françoise » (quatr. 13, 39), on peut conjecturer qu'il avait appartenu ou appartenait encore à l'Université. Il devait toutefois avoir passé l'âge d'écolier, car il avait déjà, ainsi qu'il prend soin de nous l'apprendre, « hanté cours de papes et cours de cardinaux (quatr. 4) »; il s'était trouvé à Rome lors de l'élection d'Urbain (8 avril 1378), et avait été, en France, au service des princes (quatr. 25 et 4). Je me représente quelque clerc ou secrétaire attaché, tour à tour, à la maison d'un prince et à la suite de l'un des cardinaux français qui accompagnèrent, en 1376, le pape Grégoire XI en Italie. Dans ses vers, il ne ménage pas plus les cardinaux que les princes (quatr. 7, 8, 9), — ce qui ne prouve pas qu'il ne les ait pas servis, — et il s'exprime librement sur le compte des prélats (quatr. 11, 12), ce qui semble indiquer qu'il n'occupe pas lui-même un rang fort élevé dans la hiérarchie cléricale.

Il écrit, sans nul doute, après les incidents qui troublèrent l'école en 1381. Ses 42e, 45e et 54e quatrains renferment, en effet, des allusions très claires à l'assemblée plénière du 20 mai, à l'emprisonnement de Jean Rousse, à la fuite de plusieurs autres maîtres : ces derniers faits remontent probablement aux mois de juin ou de juillet 1381[1].

---

1. *Religieux de Saint-Denys*, t. I, p. 86. *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 295. *Chronographia regum Francorum*, dans les *Istore et croniques de Flandre*, publiées par Kervyn de Lettenhove (Bruxelles, 1880), t. II, p. 511 (l'édition du même texte préparée par M. H. Moranvillé, pour la Société de l'Histoire de France, n'est pas encore parvenue à la date de 1381). Henri de Langenstein, *Concilium pacis*, dans l'édition des œuvres de Gerson donnée par Ellies du Pin (Antwerpiæ, 1706, in-fol.), t. II, c. 826. Gerson, *Propositio facta coram*

Il ne mentionne aucun évènement postérieur. Or l'année 1382 en vit quelques-uns s'accomplir qui n'eussent pas manqué d'exciter l'indignation d'un urbaniste : le départ de Louis d'Anjou pour une expédition dirigée, dans une certaine mesure, contre le pape de Rome; la campagne qui aboutit, dans la journée de Roosebeke, à l'écrasement d'une armée d'urbanistes; les conversions que les Français opérèrent, bon gré mal gré, parmi les « schismatiques » flamands[1]. Un vers même semble indiquer que l'auteur écrit à une époque où aucun des oncles du roi n'avait encore exercé au dehors son activité guerrière :

> Regardés se vos princes vont sur les [e]strangiez !
> (Quatr. 65.)

Qu'en conclure, sinon que la pièce est antérieure même à l'annonce de l'expédition du duc d'Anjou[2], qu'elle appartient à la seconde moitié de l'année 1381, en d'autres termes, qu'elle fut rédigée fort peu de temps après les troubles de l'école et sous l'empire de l'émotion causée par ces incidents déplorables? *Si natura negat...*

On savait bien qu'il existait, à cette époque, des urbanistes en France, quoique la royauté se fût prononcée en faveur de Clément VII; on avait même remarqué que, parmi ces urbanistes, se trouvaient quelques Français : mais c'est une rare bonne fortune que d'entendre l'un d'eux exprimer librement, en près de trois cents vers, des sentiments que la plupart refoulaient, et pour cause.

Anglicis (*ibid.*, c. 126). Pierre d'Ailly, *Apologia Concilii Pisani*, publ. par P. Tschackert (*Peter von Ailli*, Gotha, 1877, in-8°, Append., p. 36). Marsile d'Inghen, *Rationes cur Urbano pontifici electo adhærendum*, passage publié par O. Hartwig (*Leben und Schriften Heinrichs von Langenstein*, Marburg, 1858, in-8°, p. 39, note 1) et par le P. H. Denifle (*Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. III, n° 1648).

1. Chronique inéd. de Tournai (Bibl. roy. de Bruxelles, ms. 7383), fol. 51 v°. *Istore et croniques de Flandre*, publ. par Kervyn de Lettenhove, t. II, p. 217, 265, 267. *Œuvres de Froissart*, édit. par le même, t. X, p. 484, 497. *Chronique des Pays-Bas*, publ. par J.-J. De Smedt, *Recueil des chroniques de Flandre*, t. III, p. 279.

2. Elle ne fut décidée que dans les premiers jours du mois de janvier 1382.

Notre auteur n'ignore pas que l'élection d'Urbain VI a été célébrée au milieu du tumulte; il a pu s'en convaincre par ses propres yeux :

> Grant nombre de Romains a celle heure se esmeut,
> Et vis ben che grant cry e grant esmeute y ust.
> (Quatr. 25.)

Il ne laisse point de tenir ce pape pour légitime. En faveur de la thèse urbaniste, il invoque le témoignage des cardinaux devenus les adversaires d'Urbain ; il leur oppose les lettres qu'ils avaient écrites pour annoncer l'avènement de ce pontife (quatr. 17 à 20), les requêtes qu'ils lui avaient eux-mêmes adressées (quatr. 21), et jusqu'aux oraisons qu'ils continuaient de faire réciter pour lui en leur retraite d'Anagni, alors qu'éloignés et se trouvant hors de l'atteinte des Romains, ils ne pouvaient plus se dire victimes d'aucune sorte de contrainte (quatr. 23). Ces arguments sont bien connus : ils avaient pu être empruntés notamment à Jacques de Ceva, rédacteur présumé d'un factum dont un exemplaire put parvenir, vers la fin de 1378, à l'Université de Paris[1].

Refusant, en conséquence, tout crédit à des insinuations dont les auteurs « se sont montrés menteurs et variables » (quatr. 20), notre rimeur plaint les clémentins, ou partisans de Clément VII, d'être obligés d'édifier leur système sur des fondements aussi ruineux : autant vaudrait bâtir un château-fort sur des piliers branlants. On s'y croit en sûreté :

> Aucuns dedens i prenent plaisir e grant leesce.
> (Quatr. 30.)

Mais, au plus beau moment, l'édifice croulera.

Sans doute, les clémentins ont confiance en l'appui que leur prête le gouvernement royal. Mais c'est précisément ce qui choque notre homme. De quoi les princes se mêlent-ils ? D'où leur vient cette prétendue compétence en matière canonique ?

---

1. Ce factum, qui a été imprimé par Du Boulay (*Historia Universitatis Parisiensis*, t. IV, p. 485-514), porte dans un ms. de l'ancien fonds de Saint-Victor (Bibl. nat., ms. lat. 14643, fol. 170-185) le titre suivant : *Factum magistri et domini Jacobi de Seva missum Universitati Parisiensi super electione Urbani.*

Scisme si est un fait qui appartient aus clers;
Maiz princes terriens se mostrent trop expers,
Et welent que en ce cas [les] clers soient leurs sers.
(Quatr. 36.)

La précaution que Charles V avait prise de consulter des membres distingués du clergé n'empêche pas notre poète de déplorer qu'on ait si peu fait cas de l'avis des « subtilx clers » (quatr. 33, 38); il récuse sans doute l'autorité des prélats de cour qui composaient en partie les assemblées du 16 novembre 1378 et du 7 mai 1379[1], prélats qui « aux terriens ont trop grant aliance » (quatr. 11), et il n'est pas éloigné de porter sur ces conciliabules le même jugement dédaigneux (quatr. 38) qu'un Guillaume de Salvarville[2] ou qu'un Henri de Hesse[3]. Il ne pardonne pas au même roi ses démarches réitérées auprès de l'Université pour la forcer à se prononcer en faveur de Clément (quatr. 40). Si d'autres princes ont adopté la politique clémentine, c'est pure complaisance à l'égard de la France; et qui sait si plusieurs n'« en ont eu leurs gans oins » (quatr. 31), nous dirions aujourd'hui, ne se sont pas laissé graisser la patte? Impertinente insinuation, qui s'adresse peut-être au duc Léopold III d'Autriche : une pension de 120.000 florins devait, en effet, récompenser le second des Habsbourg de son adhésion à Clément VII[4]. Il faut pourtant savoir gré à notre versificateur de n'avoir pas, à l'exemple de certains urbanistes[5], fait mourir Charles V dans le remords et le désespoir. C'est à peine s'il altère le sens de la dernière déclaration du roi : il insinue que ce prince, à l'article de la mort, avait « ordonné » (quatr. 41) de recourir à l'Église universelle, en d'autres termes, à un concile, alors que Charles V s'était borné à se soumettre éventuellement au jugement de l'Église, dans le cas où un concile viendrait à trancher la question qui divisait la chrétienté[6].

---

1. J'aurai prochainement l'occasion de faire connaître les noms de tous les membres de cette dernière assemblée.

2. Baluze, *Vitæ paparum Avenionensium*, t. I, c. 561.

3. *Epistola pacis*, dans Du Boulay, t. IV, p. 576.

4. F. Kurz, *Œsterreich unter Herzog Albrecht dem dritten* (Linz, 1827, in-8°), t. I, p. 291.

5. Cf. Chronique de Pierre Cochon, publ. par R. de Beaurepaire, p. 159.

6. B. Hauréau, *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale* (Paris, 1890, in-8°), t. I, p. 337. Cf. le procès-verbal notarié

Si notre poète parle des morts avec franchise, ce n'est pas sans courage qu'il s'attaque aux vivants. Le tout puissant duc d'Anjou n'eût pas eu de peine à se reconnaître dans le prince « qu'Avarice tient dedans ses lacs » (quatr. 68). D'une manière générale, les oncles de Charles VI eussent pu s'approprier ce qui est dit des princes « vicieux » (quatr. 66) faisant le malheur d'un pays, des princes dégénérés, en qui sont « affleboiées » les vertus héroïques des ancêtres, et dont le cœur méconnaît les lois de Justice et de Vérité (quatr. 65). Ce n'était certes pas faire œuvre de flatteur que de dénoncer ainsi les progrès de la flatterie :

Maintenant flaterie se weult partout esbatre,
Et qui n'en scet user se fait tuer ou batre.

Maintenant flaterie tient trosne et chaiere
En la court des grans princes, [et] se dist droituriere;
Ou plus haut de la tour metre a fait sa baniere,
Et veult que verité soit sa chamberiere.
(Quatr. 8, 9.)

D'ailleurs on sait le grave conflit qui venait de se produire entre la cour et l'Université : notre homme prenait hardiment parti pour cette dernière, dont il proclamait la compétence en même temps qu'il louait son zèle pour la vérité.

A ce propos, les quatrains 66, 67 et 69 pourront servir à éclaircir un point resté douteux. L'Université venait de tenter une première démarche à l'effet de convertir le gouvernement royal au projet de convocation d'un concile général : on ignorait la réponse faite à ses ambassadeurs. Il se pourrait que le duc d'Anjou eût dissimulé son courroux, dans le premier moment, et fait d'abord entendre une réponse encourageante, bientôt démentie par ses actes : c'est, du moins, ce que semble indiquer cette série d'aphorismes. — Il est beau pour un prince de toujours dire la vérité. — Un prince qui ne garde pas loyalement sa parole donne une triste idée de sa royale noblesse. — Un prince ne mérite guère le titre de vaillant quand il prodigue les caresses feintes et les embrassements trompeurs.

Au surplus, l'Université ne tarda pas à savoir à quoi s'en tenir au sujet des véritables dispositions de la cour. Des sergents

---

dont j'ai donné une édition complète dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, t. XXIV (1887), p. 251.

du roi forcèrent, pendant la nuit, les portes du collège du cardinal Lemoine, arrachèrent de son lit et jetèrent dans un cachot le docteur désigné pour porter la parole au nom des Facultés, Me Jean Rousse, d'Abbeville. C'est ce dont, suivant l'expression de notre auteur, « tout le peuple de Dieu » devrait « faire complainte » (quatr. 43). Cependant d'autres universitaires partagèrent-ils la captivité de Jean Rousse? Les chroniqueurs ne le disent point, et il faut sans doute mettre sur le compte de l'emphase poétique le pluriel dont se sert ici notre rimeur :

On a fait lez docteurs de Paris enmurer...
(Quatr. 54.)

Devons-nous, au contraire, prendre au mot ce qu'il dit du serment de fidélité à Clément VII que l'on aurait exigé de Jean Rousse comme condition de sa mise en liberté ?

Et puis, avant issir, on les a fait jurer
Que ilz tendront Clement sans eulx en perjurer.
(Quatr. 54.)

Cela n'aurait, somme toute, rien que d'assez vraisemblable, étant donné que, d'après le Religieux de Saint-Denis, défense fut faite aux maîtres de plus reparler de concile, de conclave ou de papes, et que le gouvernement députa notamment Jean de Vienne vers l'Université, pour lui enjoindre de se soumettre au pape d'Avignon.

Est-il besoin d'ajouter que notre poète partage les sentiments de l'Université quant aux avantages qu'offrirait la réunion d'un concile (quatr. 44) ?

Le Conseil general en chose que il die
Ne puet de rien mesprendre, quoy que on [contre]die;
Donques, qui du Conseil general se defie
Tel si sent ben clochier son droit et sa partie.
(Quatr. 47.)

Ses regrets suivent dans leur exil les universitaires qui, effrayés par les menaces de Louis d'Anjou, avaient cru devoir déserter l'école de Paris : le recteur, le chantre de Notre-Dame, Jean Gilles, Jean Rousse lui-même, tous « grans clers de juste vie et de ben grant merite » (quatr. 45), qu'il compare aux apôtres sortant des villes payennes afin de se soustraire à la persécution.

Par contre, il ne pardonne pas à certain frère mendiant dont le rôle ne paraît pas bien nettement caractérisé (quatr. 46), et encore moins à l'évêque de Paris (quatr. 56). Aimeri de Maignac était, en effet, l'un des auteurs responsables du conflit. Le 17 mai, en présence de la foule attirée sur le parvis Notre-Dame par la condamnation d'Hugues Aubriot, il avait émis cette proposition, qui souleva des tempêtes : « Tous ceulx qui ne creoient que le cardinal de Genevre fust vray pape estoient hereses et scismatiques [1]. » Esprit intransigeant et absolu, « vray apostre » du Clémentisme,

> Que ceste foy aferme come la patrenostre,
> (Quatr. 56.)

il avait, comme dit très crûment notre auteur, manqué une bonne occasion de se taire :

> Il eust fait son honneur, s[e] il se fust teü.
> (Quatr. 58.)

De la verve, de la passion, de l'indépendance à l'égard des puissants, du dévouement à une cause opprimée, d'autre part, une certaine précision dans le récit et de nombreuses allusions à des faits historiques, c'en est plus qu'il n'est nécessaire pour faire pardonner de méchantes rimes et de nombreuses platitudes de style, pour recommander, en un mot, nos quatrains anonymes à l'indulgence des érudits.

Les vers que l'on va lire ne sont pas le seul écrit qu'ait inspiré le conflit politico-religieux de 1381. Au même moment, un maître en théologie, également partisan du pape de Rome et du concile, parisien de résidence, mais allemand d'origine, Henri de Hesse ou de Langenstein, rédigeait sous une forme didactique son *Concilium pacis*. Pierre d'Ailly, retiré à Noyon, ne tarda pas à composer, en faveur du projet de concile, un petit ouvrage humoristique, l'*Epistola Leviathan ad pseudoprælatos Ecclesiæ pro scismate confirmando* [2]. Mais l'œuvre avec

---

1. *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 295. C'est bien à cette déclaration que répond le 57e quatrain.

2. Bibl. nat., lat. 14643, fol. 331. Publ. par Tschackert (*op. cit.*, Append., p. 15, 21), d'après une copie moderne. La date de 1381, que propose l'éditeur, semble établie par le contexte même de la lettre, quelque doute

laquelle il conviendrait le mieux de comparer notre poème est une autre pièce de vers tout aussi peu connue, dont j'ai retrouvé seulement une copie moderne [1]. Des sentiments tout opposés à ceux de notre auteur y sont exprimés, en aussi méchants vers, par un clerc de l'Université de Paris, qui rime presque au même moment, vers le mois de mai 1381. Il fait profession d'obéir au pape d'Avignon; il repousse énergiquement le projet de réunion d'un concile et donnerait volontiers aux princes le conseil de pourfendre les partisans de « l'intrus italien ». Sa forme se rapproche assez de celle de notre versificateur : il procède également par couplets monorimes composés tantôt de trois, tantôt de quatre, le plus souvent de cinq vers alexandrins. On pourrait même croire que c'était alors l'unique façon de rimer en usage parmi les clercs de l'Université de Paris, si l'on ne possédait la charmante complainte composée, en vers octosyllabiques, sur la disgrâce d'Hugues Aubriot, précisément en cette même année 1381 [2].

N. Valois.

1 [O]u nom de Yhesucrist qui fut vray Dieus et homme(*fol.* 2 *c*)
Je weil ycy dicter et compter une somme
Ou sera recité le fait et la voie comme
Est tirés et sachez le saint siege de Romme.

2 Berthelemieu du Bar [3] si se dist estre pape,
Et Robert de Geneve lui veult oster la chappe.
Chascun comme saint pere lez biens de l'autel happe,
Et pour lez soustenir l'un fiert et l'autre frappe.

3 Je vous en weil [i]cy dire aucune chose;
Je devroie savoir le tieute et la glose [4],

---

qu'on ait récemment émis à cet égard (Aug. Kneer, *Die Entstehung der konziliaren Theorie*, suppl. à la *Römische Quartalschrift für christl. Alterthumskunde und für Kirchengeschichte*, Roma, 1893, p. 28).

1. Dans le recueil de Suarès, Bibl. nat., lat. 8975, p. 61-67. Je la publie, en ce moment, dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, t. XXXI.

2. Publiée par Paulin Paris (*Grandes Chroniques*, t. VI, p. 478) et par Le Roux de Lincy (*Recueil de chants historiques français depuis le XII*e *jusqu'au XVIII*e *siècle*, t. I, p. 260).

3. Barthélemy Prignano, archevêque de Bari, pape sous le nom d'Urbain VI.

4. Ms. *close*.

Car, devant chascun dire hardiement je ose,
Partout fus pour savoir du fait que je propose.

4 J'ay hanté cours de papes et cours de cardinaus,
Et ay servi en France aus segneurs lez royaulx;
Sy ay[1] veu et regardé tans de biens et de maulx,
Diex me doint tousjours grace d'estre vray et loyaulx!

5 Le benoit saint Esprit, pere de charité,
Me vueille diriger en voie de verité
Et me vueille garder de flexibilité,
Et de issir des[2] traces de voie d'equité.

6 Se je diz l'escripture, donnez lui audience;
Sur elle me weil fonder et sur experience.
Je ne requierz de Dieu que la benivolence
Pour dire hardiement de ce fait ma sentence.

7 Diex me vueille garder d'user de flaterie,
Qui est si perilleuse et si grant maladie
Que maint prince en enfer s'en deult [et] bret et crie
D'avoir heu en ce monde une telle amie!

8 Aucuns princez de terre weullent avec elle esbatre[3],
Et en la fin les maine en enfer quatre et quatre.
Maintenant flaterie se weult partout esbatre,
Et qui n'en scet user se fait tuer ou batre.

9 Maintenant flaterie tient trosne et chaiere
En la court des grans princes [et] se dit droituriere;
Ou plus haut de la tour a fait metre sa baniere[4]
Et veult que verité soit sa chamberiere[5].

10 Las! flaterie est or moult cherement tenue
Et verité est[6] partout la mal venue:
Elle est reculée et si s'est mise en mue.
Verité[7] se doubte que l'en ne la mourdrisse et tue

11 Verité se retrait chiez lez prelas de France,
Maiz elle n'a pas en eulx bien certaine esperance:
Ne s'i ose logier ne avoir en eulx fiance
Pour ce que aux terrïens ont trop grant alïance.

12 Nos prelas mantinant (*sic*) sont tous du teritoire; (*fol.* 2 *d*)
Chacun d'eulx s'y atent a y avoir la poire;

---

1. Lire *S'ay*. — 2. *des*, ms. *lez*. — 3. Ce vers paraît trop long, mais cf. les deux premiers vers du quatrain 20. — 4. Corr. *metre a fait?* — 5. Vers trop court. — 6. On pourrait ajouter ici [*or*], et de même au vers suiv. après *est*. — 7. On pourrait substituer *Car* à *Verité*.

Ilz se tienent tous cointez d'i porter l'escriptoire.
Le temple et le marchié sont tout a une foire.

13 Se verité se plaint a l'estude françoise,
Elle avra audïence, certes, coment qu'il voise,
Et en sera parlé, a qui plaise, a qui poise;
Maiz après en sera grant hustin et grant noise.

14 Por ce che verité est ainsy oprimée,
Et que flaterie est orez si hault montée,
Mainte ame si en est jusques au vif frapée
Et mainte consïense malade et fort variée[1].

15 Par tiele flatarie est le monde destruit;
Equité et justice ne pue[e]nt faire fruit,
Car adès, com je pense, [et] de jor et de nuit (*sic*)
Coment ce scisme ait [et] grans cours et grant bruit;

16 De ce grant scisme cy je weil parler et dire
Dont la Gliese si est a painne et a martire,
Dont il vient et coment en vueil traitier et lire.
Dieu me vuelle garder de l'Eglise[2] mal dire!

17 Urbain lez cardinaulz a Romme si esleurent,
Et escriprent partout que enluminés furent
De la grace de Dieu quant en leurz cuerz conceurent
L'election d'Urbain et que grant joie en urent;

18 En disant que la foy par luy seroit heüe
Et que[3] en son temps justicie et droiture veüe
Et que sainte persone en pape estoit esleue,
. . . . . .[4]

19 En tout païz chrestien fuit cecy publïé
E por les cardinaulx ausy signifié;
Lez cardinaulz partout sy l'ont ainsy crïé :
Jamaiz cecy par eulx ne sera efacié.

20 N'estoient eulx pas persones lors dignes e creables?
N'estoient eulx pas persones justes et veritables?
E si [se] sont monstrés menteurz e variables.
Chacun en repute [or] leurz paroles por fables.

21 Per escript et par fait que pape estoit monstrerent;
Por avoir benefices ausi luy suplïerent
E suplicacïons a part luy porrigerent.
Chacun a sez amiz ilz le signifierent.

---

1. *Corr.* navrée? — 2. Ms. *le glise.* — 3. Suppr. *que.* — 4. Il manque un vers.

22 Après, par moult long tempz conpaignie lui firent ;
Encor, sans son congié, [pas] ne se departirent,
Mais, por avoir bon air, Anaigne si choisirent,
Et por eulx departir tele cause lui dirent.

23 Quant [a] Anaigne estoient en leur devocïon,
En messes et en graces, sanz nule ficcïon,
Por Urbain le .vj^{me}. prirent [1] d'afeccïon.
Dont leur venoit ileuc cele coaccïon ?

24 La part des cardinaux contre cecy replique
L'eleccïon d'Urbain ne fu pas canonique,
Por la grant violence trés notoire et publique. (*fol.* 3)
Donque ce que j'ai dit ne repugne ne implique.

25 De cecy loialment j'en diray ce que en fut :
Grant nombre des Romains a celle heure se esmeut
E vis ben che grant cry e grant esmeute y ust,
Car j'estoie a Rome quant ce cas cy est hut.

26 Il est certaine chose, et chacun le doit dire,
Que par impresïon ne doit l'en pas eslire
Le pasteur de l'Eglise qui dez pichiez est mire,
Qui represente in terre Jhesu Crist nostre Sire.

27 Horreur et enormité [2] seroit intolerable,
[Et] aus clers et aus lais doit estre espoventable,
Car tele eleccïon, [certes], n'est pas valable,
Ains [3], selont tous drois, elle est inraisonable.

28 Mais vrays pillers constans e fermes de l'Eglise
Deussent ilz avoir fait ne pensé tele faintise
Qui sunt la fort perie [4] en tel fondament mise ?
J'ai paour leur muraille que ne trabuche et brise.

29 Edifier un temple sur pillers ruïneux,
Le mur si en poroit b[i]en estre perilleux ;
Ne me fieroy[e] point in fondamens itieux,
Se n'estoient par lez maistres visitez et veüx.

30 Clementins si se logent en ceste forteresse
Et la defenderont bien par force et par prouesse.
Aucuns dedens i prenent plaisir e grant leesce,
Mais j'ay grant paour ne tumbe au point de sa viellesse.

---

1. Corr. *prioient* ? — 2. Hémistiche trop long. On pourrait substituer *honte* à *horreur*. — 3 Corr. *ainçois* ? — 4. *Perie* (écrit *pie*, avec *p* barré) doit être corrompu ; p.-ê. *paroi* ?

31 Le prince des François le[s] defent aus poins [1],
E pour avoir aïde a envoié mout loins,
Dont, por l'amor de lui, plusours s'i sont adjons :
Je ne sçay pas s'aucuns en ont eu leurz gans oins [2].

32 Cecy puet estre cause d'enprendre hardement
De defendre le fort, car ancïenement
Lez François in tiel cas se sont eu villenement [3]
En defendant le siege de Romme puissemment.

33 L'en pouroit bien yci user d'una falace;
Qui voudroit bien enseuir des nobles rois la trace,
Il y fauldroit chacun ouïr a lie face,
Et que lez subtilx clers y eusent voie e place.

34 Il ne fa[u]droit pas faire comme Roboam fist [4],
A qui le [5] grant conseil de bons viellars si dist
Verité sans flater, ainsy comme l'en le list,
Qui devint a misere por qu'autre conseil quist.

35 Roboam tant ama flateurs qu'ilz le deceurent,
Car in son temps flateurs grandement si li pleurent.
Flateurs chés Roboam trop grant audïence hurent;
En la cort Roboam flateurs trop amé furent. (*fol.* 3 *b*)

36 Scisme si est un fait qui appartient aus clers;
Maiz princes terrïens se mostrent trop expers,
E welent que en ce cas [les] clers soient leurs sers.
La chappe est a tiel pape bien vestie a l'envers.

37 Quant le trés exellant Charles Mainne vivoit,
Qui tant de nobles fais por l'Eglise [6] faisoit,
Qui de si grant merite e par si preux estoit,
Je croi qu'es fais dez letres lez grans clers il creoit.

38 Mais je croy que au jor d'ui nous veons l'opposite,
Car en ce cas n'ont pas [princes?] presse ne suite [7],
Ne par eulx onc [8] a plains [ne fu] verité dite,
Car en ceste matere il n'ont pas eu l'elicte.

39 L'estude de Paris est dez clers la fontaine,
Ou l'eaue doit estre [9] et plus clere et plus sainne
Qu'elle n'est es ruisseaulx curans aval la plaine;
Mais plusors l'ont [10] troblé[e] et lui font griés et peine.

---

1. *Le*, ms. *les*; le vers est trop court; corr. *aus* en *a ses* — 2. C'est l'expression populaire, *oindre les paumes*. — 3 Corr. *vaillanment* ? — 4. Cf. III Reg. xii. — 5. *Le*, ms. *les*. — 6. Ms. *le glise*. — 7. Ce vers et les deux suivants sont en renvoi au bas de la page. — 8. Ms. *onquez*. — 9. Hémistiche trop court. — 10. Ms. *l'a*.

40 Aus clers de la fontaine fu fait commandament
Qu'ilz se determinasent au S. pere Clement
Et qu'ilz se advençassent tost et hastivement;
Mais l'en n'y vist bon clou qui tenist fermement.

41 Depuis, quant le roi Carles fu au lit de la mort
Et qu'il appareut bien que n'arroit le plus fort,
De ce fat a l'Eglise[1] gesta [il] son report,
Ainsy il ordena, ainsi fu [il] d'accort.

42 Puis l'université de Paris fu esmeue,
Qui a bien grant desir que verité soit sceue.
Au conseil general tantost getta sa veue,
Afin que verité ne i fust plu[s] tenue[2].

43 Celle conclusïon si est et bonne et sainte,
Mais elle leur fut por lor[s] mout rudement estrainte[3] :
Tout le peuple de Dieu en deubt faire complainte,
Que cele sante voie fu telement enfrainte.

44 Ce que l'en determine en conseil general
Est comme l'evangille tenu et[4] juste et egual.
Il n'est point en ce monde nul chemin si loyal,
Et dont ceulx qui l'enpeschent pouront bien faire mal.

45 Las! mout grant clerc en fu por ce fait cy en fuite,
Qui menoit juste vie et de ben grant merite,
Si comme les apostres dont la foy fu[5] induite
Fuïrent des cités ou rason iert destruite.

46 Un frere mendiant ce chemin trop destrace,
Qui avec[ques] l'estude si s'acorda a ce,
De quoy je tiens por fol qui se fie en piace (*sic*),
Et qui tropt croit frere[6] qui porte la besace.

47 Le conseil general en chose que il die
Ne puet de rien mesprendre, quoy que on [contre]die;
Donques, qui du conseil general se defie, (*fol.* 3 *c*)
Tel si sent ben clochier son droit et sa partie.

48 Qui diroit que droit n'est pas que nulz [croire ?] y doye
Se ce ne sont lez[7] cardinaulx et que chacun lez croie,
Por avoir bonne pais brefment je le vouldroie ;
Mais puis que l'en[8] ne les croit il fault une autre voie.

---

1. Ms. *le glise*. — 2. Corr. *teüe* ? — 3. *Estrainte*, ms. *escrite* avec un signe d'abréviation entre le *c* et l'*r*. — 4. Suppr. *et*. — 5. Il paraît y avoir une *s* longue avec signe d'abréviation. — 6. Hémistiche trop court ; ce quatrain est obscur. — 7. Suppr. *ce* et *lez* ? — 8. Corr. *qu'en*.

49 Bien deusent desirer que la paix fust trovée
Ceulx qui ont sainte Eglise en tel point tormentée
Que l'un chrestïen l'autre en het a l'espée [1],
Dont pluseurs ont du corps [eu] l'ame dessevrée.

50 Mais veraiment il me samble, comme je voy,
Que l'en anglarie [2] fort les gens a ceste loy.
N'est ce pas grant horreur et grant desroy [3] ?
Gardés comb[i]en c'est loing de chrestïenne foy

51 Que Dieu veult essaucier par .xij. povres gens
Qui ne forçoient pas par prisons ne lïens
Ne les clers ne les lais por estre chrestïens,
Mais par sainte doctrine et bons ensegnemens.

52 On deust ainsy induire a la foy Clementine,
Afin que on monstrast qu'ele fust clere et fine,
E mainte conscïence y feüst plus incline,
Et deist l'en que ce fruit feust de bone racine.

53 Les cardinaulx se cargent de force et de peurs,
Mais les clers de Paris n'en furent pas aseurs :
Emprisonés en furent, issus en sont erreurs,
Ou fu plus vïolence ou illeuc ou ailleur[s] [4] ?

54 On a fait lez docteurs de Paris enmurer,
Et puis, avant issir, on les a fait jurer
Qu[e] ilz tendront Clement sans eulx en perjurer.
On fait leurs consciencez de teulx grés (?) oscurer.

55 On leur a defendu que nul [ne] s'entramette
Ja plus d'investigier ceste voie ce de drete [5],
Ne raison silogiste sur cela ne soit fete.
On ne weult que tel maistre a l'euvre la man mete.

56 Aymeri de Mainah en est le vray apostre,
Que ceste foy aferme come la patrenostre,
Et dist : « Je charche m'ame et encharge la vostre. »
Sur son ame en soit tout et quite [soit] la nostre!

---

1. Vers trop court. — 2. Ms. *anglarie*. — 3. Vers trop court. — 4. L'idée paraît être la suivante : on ne sait qui se rendit le plus coupable de violence, des Romains, quand ils forcèrent les cardinaux à élire Urbain VI, ou des princes, quand ils contraignirent les universitaires à se soumettre à Clément VII. Un rapprochement analogue a été indiqué par le *Religieux de Saint-Denys* (t. I, p. 88) : « Nonnulli eminentis sciencie idem iter arripuerunt, publice exprobantes quod propter violenciam dux electionem Urbani reprobabat, et per eamdemmet viam electionem Clementis approbare compellebat. ». — 5. La lecture est incertaine ; corr. *corte et* ?

57 Aymeri de Margual qui porte a Paris mitre
Si a a ceste loy escript un trop grant tiltre,
Car ceulx heresez dit non creans son chapitre;
Il n'a cecy veü en decrès n'en espitre.

58 Mais l'Université si a plus avant leu,
Car elle a le contraire [et] dit et perceü [1].
Il monstra bien a plen qu'il n'a pas tout veü;
Il eust fait son honneur s[e] il se fust teü.

59 Nul n'essauce sa loy par mensonge trover,
Mais chacune persone doit cecy reprover
Quant telle diffame y gist que c'est sans recovrer;
Mout de gens se[r]vent Deu de tel fillé ovrer.

60 Mentir en une loy si fait la loy suspecte, (*f.* 3 *d*)
Et en font moins a croire les menteurs et leur secte;
Il gaste dont sa loy qui mentir y affecte
Et qui ment por sa loy tout droit se mainne a mecte.

61 Ainsy n'essausa pas nostre loy saint Denis
Par bordes ne mensonges, quant il vint a Paris,
Qui por lez roys de France a conquesté le pris
Quant il leur impetra a [2] porter trois flordelis [3],

62 En signe che le roi de France fluriroit
En foy et en fience, quant en son [4] pais seroit,
Et en chevalerie tous roys sormonteroit;
Mais ce seroit tant come justice y regneroit.

63 Et se garde justice de plaidier sa partie
Et d'asembler les sages et ne les croire mie,
De haïr tout conseil s'il n'est de flatarie
Et d'oprimer par force sapïence et clergie.

64 Ainsy ne fasoient pas les bons ancïens roys.
Onque mès roys de France n'alerent par telle voie [5].
Ilz n'ont pas par telx drois ne par simonies loys
Miz ou siege de Rome les papez par .ix. foys.

---

1. Allusion à une déclaration faite par l'Université le 15 juin 1381 (Henri de Hesse, *Concilium pacis*, c. 823; *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 295). — 2. Suppr. *a*. — 3. L'auteur doit avoir fait ici quelque confusion. Il n'est dit nulle part que les fleurs de lis aient été apportées au roi de France par saint Denis. Mais il y a une légende d'après laquelle ces armoiries auraient été révélées à un hermite, à Saint-Denis. Cette légende, rédigée en vers rythmiques, est précédée de cette rubrique : « Hic est modus qualiter tres flores lilii, imprimendi in armis regis Francie, revelati fuerunt cuidam heremite residenti tunc temporis in hoc loco et solempnitate apud sanctum Dionisium » (Bibl. nat., lat. 14663, fol. 34.) — 4. Corr. *sa* ou *la*? — 5. Fausse rime.

65 Le[s] merite[s] des princes si sont [or] molt changiés;
Les vertus eroyques en sont molt[1] affleboiés;
Verité et justice sont dez cors eslongniés.
Regardés se vos princes vont sur les [e]strangiez.

66 Les merites dez princes font les païs valoir,
Et se yceulx sont vicieux il font tot mal avoir.
Le prince par ses fais se fait apercevoir :
C'est granz b[i]en a un prince de dire tous jour voir.

67 Un prince qui ne tient son dit en loyalté,
Il monstre poverment sa noble royalté,
Et quant de fait il euvre sans especiauté,
Tel prince n'use pas de droit ne de egalté.

68 Quant avarice tient un prince dedens ses las,
Que par sa coveitise pluseurs sont [vuis] et plas,
Par sa grande demence doubte de luy je fas
Que pechié ne le face tomber tout a .j. tas.

69 Quant doulcement .j. prince de sa boche parole,
Et deors par sanblance les gens baise et acole,
Il n'est pas vaillant prince se de fait [les] rigolle.
Aucuns y scevent bien dancer a tele carole.

70 Quant l'eglise de France en sa franchise estoit[2],
Avant que feust contrainte, sans fantasie disoit
D'accort que, non obstant des cardinaulx le ploit,
Le conseil devoit voir[3] entre eulx qui avoit droit.

71 Et encor fut lors dit por avoir consel sain
Que l'en devroit ouïr la partie d'Urbain
Avant que l'en[4] s'accordast aux cardinaux a plain
Et après asembler le conseil souv[e]rain.

72 Je voy gens vertueux et qui aiment justice (*fol.* 41)
Qui vouldroient que Urbain eüst le benefice;
Aucuns de male vie, plains [d'erreur] et de vice
Veulent tant ramoner que Clement ait l'office.

73 En ce fait Dieus y doi[n]t aler de bone guise
Par quoy [en] brief aion pais en [la] sainte Eglise,
Et cellui qui a tort Diex doint qu'il se ravise
Et que[5] l'Eglise demeure en droit regne et franchise!
Amen.

---

1. Suppr. *molt*. — 2. L'auteur paraît ici faire allusion à la première assemblée du clergé de France, reunie à Paris au mois de septembre 1378. — 3. Ms. *voire*. — 4. Corr. *Avant qu'en*. — 5. Suppr. *que*.

LOS CASOS ENCLITICOS Y PROCLITICOS

DEL PRONOMBRE DE TERCERA PERSONA EN CASTELLANO

II

LOS GRAMÁTICOS

En la primera gramática, la del insigne Nebrija (Salamanca, 1492)[1], se trata con notable confusión del pronombre de tercera persona : en primer lugar, no se consideran los casos enclíticos y proclíticos como pertenecientes á *él*, *ella*, *ello*, sino á un nominativo *lo* (más abajo dice *el*) *la lo*, que nunca ha existido, supuesto que jamás se ha dicho : « veo que *lo* es falso » ó « que *la* es fea ». Sobre la declinación advierte : « el la lo tiene solamente en el caso tercero [dat.] del singular e plural le e les, comunes de tres generos. e en el cuarto caso [acus.] lo la lo los las, e comun de tres generos le e les. » Por lo que hace al dativo, nada hay que oponer, pues que se decía y se dice : « á él, á ella *le* dieron pan », « á ellos, á ellas *les* dieron pan », « á lo escrito *le* añadieron una nota » ; en cuanto al acusativo, *lo*, *la*, *lo*, *los*, *las* representa el uso más general y sobre todo el de Andalucía (de donde era Nebrija); que *le* y *les* fuesen en el mismo caso comunes de tres géneros, no puede aceptarse : se decía y se dice « á él *le* condenaron », y podría pasar « á ellos *les* condenaron » ; pero no « á ella, á ellas *le*, *les* condenaron », y menos « sobre si me vaya ó no, digo que *le* pensaré ».

Las gramáticas del siglo XVI que tengo á la mano son muy deficientes en este punto. *La Vtil, y breve institution, para aprender los principios, y fundamentos de la lengua Hespañola* (Lovaina, 1555) no pone en la declinación del pronombre *él* sino los casos

---

1. Me valgo de la reimpresión hecha en el siglo pasado.

perifrásticos *á él, á ella*, con la inexactitud de dar por idéntico el acusativo al nominativo; sin embargo, en el artículo asienta : « Estos articulos algunas vezes puestos ala fin de los verbos, valen tanto como articulos demostrativos, ó relatiuos : como adonde está vuestro padre, por que vengo à visitarle? Dixo Iuan de Mena ala mujer mala ni verla, ni oyrla. Tambien se halla en numero Plural por todos los casos. » La *Gramatica de la Lengua Vulgar de España* (Lovaina, 1559 : reimpresión del Conde de la Viñaza, Zaragoza, 1892), da como acusativo singular *le*, *la*, *lo*, correspondientes á *él*, *ella*, *ello*, y *los*, *las*, á *ellos*, *ellas*; para el dativo da las combinaciones *á él*, *á ella*, *á ello*, etc. Juan de Miranda en sus *Osservationi della lingua castigliana* (*Vinetia*, 1595; no conozco la edición de 1568), tratando de *le* y *lo*, escribe : « Et altre volte si dice l'articolo *lo*, che è propriamente relativo, come *visitarlo*, *verlo*, ma non cosi leggiadramente » (p. 17).

Mientras los gramáticos se mostraban indiferentes ó neutrales en esta variedad del uso, apuntaban por otras partes las disputas entre *leístas* y *loístas*. En un librito cuyo autor es el valenciano Juan Martín Cordero, y titulado *Las quexas y llanto de Pompeyo* (Amberes, 1556), hay un capítulo en que se trata de « La manera de escreuir en castellano para corregir los errores generales en que todos casi yerran »; entre otras cosas dice lo siguiente :

« Allende de las notadas ay un *lo* y *le*, y *les* y *los*, muy mal mirado, assi en el hablar como en el escreuir. En esto diré solo una palabra, que para reglarse en ello, solamente se tenga cuenta quando quisieren notar algo en el caso que los latinos llaman dativo, y quando refieren el hablar a dar algo o tomar, entonces requiere *le*, si habla de vno, y *les* si habla de muchos, como yo le daré o diré tal cosa, yo les pagaré segun merecen; no siendo tal caso aquel a quien lo refieren, echen siempre *lo* y *los*, como yo lo lleuo conmigo, yo los haré buenos, yo hize que me los diesse; porque si bien lo miramos, *le* y *les* comunmente refieren los nombres proprios, o los que se llaman pronombres, como yo, tu, aquel : *lo* y *los* siempre tienen cuenta con las cosas, como se ve en el exemplo claro y manifiesto : Yo le dixe esto, a hulano se refiere, yo le di esto, yo les hablé. Pero si queremos dezir : Yo lo traygo conmigo, entiendo otra cosa, y aqui está mal dicho yo le traygo; assimismo, yo les traygo, quando no refiere el articulo sino lo que el hombre trae, que si refiere aquel a quien se trae, entonces estará bien dicho. Mesclanse comunmente sin consideracion : no lo echemos a copia de lengua, sino a impropriedad y poca consideracion, con proprio vocablo. » (fols. 118, 119.)

Aquí vemos apoyada la distinción etimológica de los casos.

Al romper el siglo XVII también hallaba defensor la otra distinción fundada en el género. Micer Andrés Rey de Artieda en la dedicatoria de los *Discursos, epistolas y epigramas de Artemidoro* (Zaragoza, 1605) se alaba de haber imitado al Ariosto, aprovechándose para la rima de combinaciones de verbos con enclíticos, como *conocíle, dirélo*, y advierte que ya lo hizo Garcilaso en la égloga III :

De la hermosa Venus fue tenido
En precio y en estima el mirto solo;
El verde sauz de Flérida es querido,
Y por suyo entre todos *escogiólo*.

Pero añade : « En la qual imitación mostró descuidarse Garcilasso, porque adonde dize *escogiolo*, auia de dezir *escogiole*, hablando congruamente español; porque como este nombre salce sea masculino, el artículo lo auia de ser también. Para inteligencia de lo qual digo : que en la lengua española no hay ninguna palabra neutra; solo son masculinas ó femeninas, las quales se señalan con el artículo *el* ó con el artículo *la*. » En comprobación de la manera de reproducir los conceptos precedentes pone los tres versos :

Iua Laura delante, conocila;
Iua detras don Feliz, y alcancele;
Lo demás del suceso callarelo.

Y concluye : « Si no es que disculpamos á Garcilasso con dezir que trocar los articulos está ya puesto en uso verdadero, legislador de lo que se habla, según Oracio en la Arte poética »[1].

Los gramáticos de principios del mismo siglo pasan muy de largo sobre estos puntos, como lo habían hecho los del anterior. Oudin (*Grammaire espagnolle expliquée en françois*, Bruselas, 1610) da sola la declinación perifrástica : *á el, á ella ;* lo mismo Juan de Luna en su *Arte breue i compendiosa para aprender a leer, escreuir, pronunciar i hablar la lengua española* (Londres, 1623 : reimpresión del Conde de la Viñaza, Zaragoza, 1892); sigue igual camino Minsheu en la que publicó ese mismo año y

1. Hace mérito de este pasaje Salvá en la nota I de su Gramática; mi respetado amigo el Señor Morel-Fatio me ha facilitado el consultarlo.

en la misma ciudad de Londres, aunque trae en seguida ejemplos de *le* y *lo* : *le vino á la memoria*, *le dixo*, *que del alma le salia*, *dar le lo* (sic), *le respondio*, *hablarle ó hablalle*, *oyrle ú oylle*, *verle ó velle*. No es más explícito Ambrosio de Salazar (*Espejo general de la Gramática*, Ruán, 1622) : no da otro caso que *á ella* ó *la* para el acusativo; los ejemplos que pone son : *yo lo he visto* (á mi hermano), p. 217; *yo lo gastaré* (el dinero) *como me diere gusto*, p. 159; *reñímosle*, *les reñimos*, *maltratámosle*, *maltratámosles*, p. 352.

Semejante parsimonia se halla bien compensada con la difusión de que usa Gonzalo Correas en su *Trilingue de tres artes de las tres lenguas Castellana*, *Latina i Griega* (Salamanca, 1627). A pesar de que el Arte castellana llega apenas hasta la pág. 122, dedica de la 44 á la 48 á tratar de los *Relativos de Dativo i acusativo en singular i plural*, y todavía dice : « Mucho pudiera alargarme en esta parte : mas porque este es compendio, remito al curioso a la arte grande de donde sacamos esta, porque en ella esta todo cumplidamente[1] ». Copiaré solamente lo que hace al objeto del presente escrito. Ordena como sigue los casos de que va á tratar :

Sing.	Le. Masculino	Plur.	Les. Los
	La. Femenino		Las
	Lo. Neutro		Nos { vos / os. } Se
	Me. Te. Se.		

Y continúa :

Para los ultimos ré dexado estos articulos pospositivos, rrelativos, enclíticos, fixados i asidos; Le, les, los, La, las, Lo, porque ai mucho que dezir dellos, i que advertir el abuso que ai en usar algunos dellos confusamente :

---

1. Del prólogo aparece que *la arte grande Española* no estaba aún impresa, y no tengo noticia de que lo haya sido después. Refiérese á ella Gallardo en una nota que copia Sbarbi, *Monografía sobre los refranes, adagios y proverbios castellanos*, p. 387 (Madrid, 1891). Probablemente es el ms. V. 262 de la Biblioteca Nacional de Madrid, según se halla mencionado en el *Indice* que va como apéndice del tomo II del *Ensayo de una Biblioteca de libros raros y curiosos*, y en la *Biblioteca* del Conde de la Viñaza (col. 561), de que hablo en la nota de la pág. 225. Soy deudor de los extractos del *Trilingue* á mi amigo D. Antonio Gómez Restrepo, quien tuvo la fineza de copiarlos en la Biblioteca Nacional de Madrid.

los quales solamente sirven a Dativo i Acusativo. I con ellos buelvo a rrepetir los mesmos casos de los tres prononbres primeros, Me. Te. Se. Nos. Vos. Os. Se. por ser conformes todos en uso i propiedad. Los quales unos y otros hazen tan llena i clara la orazion, que se aventaxa en esta parte la lengua Kastellana à la Latina, i compite con la Griega, que fue la Reina de las lenguas. — Digo pues que Le es masculino, i tiene dos plurales, *les* para Dativo solamente, i *los* para Acusativo las mas vezes, i algunas para Dativo : *La*, *las* es Femenino : *lo* Neutro. — *Lo* rrefiere propiamente aziones, i lo sinificado por verbos, i cosas de pluralidad, i calidad de adjetivos, sin diferenziar macho ni henbra : i ansi hazen mal los que le hazen masculino como diziendo : « Asio al muchacho i azotolo », por *azotole*. Otros pecan con esceso en hazer comun a *Le*, *les* : i quanto es en singular, es vizio intolerable, como dezir « diole a Maria una saia », « Dixole que era una vellaca », por « dixola que era una vellaca » porque *dixole* es claro genero masculino, como « dixole a Pedro, quera travieso », i « dixole a su padre lo que pasava ». Con los exemplos siguientes se vera mexor esta distinzion, porque sienpre guardan su genero *le* del macho, *la* de la henbra en dativo, « dile la mano, dila la mano » : « Echele la mano, echela la mano » : « Atelos las manos », o « ateles las manos », « atelas las manos » ; « Traveles los pies », o « travelos los pies », « travelas los pies », i al mesmo tono otros muchos, que no se hazen nunca comunes [1].

En el capítulo que titula *Cortados*, había dicho :

Cosa presente la mostramos con estas bozes en todos los generos *Hele*, *helos*, *hela*, *helas*, *helo*, que es lo mesmo que *vele*, *vela* etc. Algunos se descui-

---

1. En seguida añade : « Los dichos relativos *le*, *los*, *la*, *las*, *lo*, tienen esta eszezion con el verbo *Aver*, que sirven por nominativo, rrespondiendo a pregunta, « Ai un Terenzio? No le ai. » « Ai unos Agustinos? Si los ai. » « Ai una Biblia? No la ai, uvola i vendiose. » « Ai unas Partes? Avialas, mas ia no las ai. » « Avra algo que comer? Aora no lo ai, mas presto lo avra. » Colixese que son nominativos, porque son supuestos del verbo. » Garcés (*Fundamento*, lib. II, cap. 3, § 4) considera también como nominativos los pronombres en tales locuciones; pero Merino Ballesteros en su edición (Madrid, 1852), anotó que el ir siempre el verbo en singular es prueba de que aquellos son acusativos; la Academia ha introducido la misma especie de Correas y Garcés en su Gramática desde 1874 (pte. I, cap. 4; pte. II, cap. 4 : pp. 54 y 240 de la edición de 1880). Desde el punto de vista histórico y literario es evidente que los pronombres son acusativos, como que fue y es inadmisible poner el verbo en plural; para los que dicen *hubieron fiestas*, *habiamos cuatro*, el pronombre debe ser nominativo. Existe en estas frases contradicción entre la fórmula ideológica del concepto y la construcción gramatical, contradicción que el pueblo hace desaparecer dando la preferencia al sujeto ideológico. Véase Paul, *Principien der Sprachgeschichte* [2], p. 239.

dan, i por el masculino *Hele* dizen *Helo*, quiza por buen sonido, como en el Romanze « Helo, helo por do viene el Moro por la calzada », i ansi quedara *Helo* por comun a neutro i masculino como en los demás adjetivos acabados en o, pero mexor fuera dezir Hele, hele por do viene el moro. (p. 43.)

Por manera que Correas no solo aprueba sino sanciona todos los usos y abusos castellanos de su tiempo : rechazando el *lo* acusativo masculino, atribuye este oficio á solo *le*; parécele intolerable que se diga *le* por *la* en el dativo femenino, y tiene por bueno el empleo de *los* por *les* : consecuencias extremadas de la tendencia á despreciar la distinción de casos en beneficio de la genérica, y que levantan la sospecha de haberse dejado llevar el gramático del espíritu de provincialismo que, más que en ninguna otra parte, dominaba en Salamanca, donde él era catedrático. Por ese tiempo vivían en constante rivalidad, y aun en guerra abierta, los estudiantes *del Reino*, ó sea los castellanos, con los de *naciones*, como eran apellidados, cual si fuesen extranjeros, los andaluces, extremeños, vizcaínos y demás de las provincias. Aldrete [1] cuenta que allí eran conocidos por el seseo los sevillanos y valencianos y aun los de la costa andaluza, y si sobre esto les daban matraca, no sería mucho que también los castellanos se la diesen por el loísmo y que de parte de los reprensores se pusiese el Maestro Correas.

De conformidad con el catedrático salmantino el madrileño Carlos Rodríguez, profesor del príncipe heredero de Dinamarca y Noruega, en su *Linguæ Hispanicæ Compendium* (Copenhague, 1662), declaraba que *le* es dativo y acusativo masculino (« yo le daré lo que pide... dexale ir... »), y que *la* desempeña los mismos oficios para el género femenino (« la diré lo que quieres... »). En las mismas ideas, poco más ó menos, abunda el florentino Franciosini en su *Grammatica spagnuola ed italiana* (2ª edic., Roma, 1638); según él, *le* es la forma propia del dativo, pero también sirve de acusativo; como tal dativo es indiferente en cuanto al género, aunque para el femenino mejor se dirá *háblala*, *háblela vuestra merced*; *lo* no debe usarse sino como neutro, y no son dignos de imitar los que dicen *vamos a visitarlo y a verlo*, porque es más elegante *visitarle* y *verle*; á

1. *Varias antigüedades de España*, *Africa y otras provincias*, lib. I, cap. 38 (Amberes, 1614).

los acusativos singulares *préndele*, *tómale*, *préndela*, *tómala* corresponden en plural *préndelos*, *tómalos*, *préndelas*, *tómalas*; pues *les*, peculiar del dativo de ambos géneros, rara vez se usa como acusativo. Por aquí se ve que los que enseñaban castellano en países extranjeros recomendaban, lo que era naturalísimo, el habla de la corte. Lo contrario sería como si hoy un francés enseñase en Londres ó en Berlín el uso de Lila ó de Burdeos, y no el de París.

No faltó uno *de naciones* que asentase con igual certeza la doctrina opuesta : el P. Juan de Villar, jesuíta, nacido en Arjonilla, lugar de la provincia de Jaén, en su *Arte de la lengua española, reducida á reglas y preceptos de rigurosa gramática, con notas y apuntamientos utilissimos para el perfecto conocimiento de esta y de la lengua latina* (Valencia, 1651), escribió muy de propósito, como teniendo entre ceja y ceja á Correas, que había algunas equivocaciones en el uso de los casos de los pronombres; que *le* y *les* habían sido siempre dativos para los españoles, los cuales decían « Pedro vio á Juan y diole las cartas de Francisco », « Vide mis amigos y comuniquéles mis cuidados », pero nunca « dio*lo* las cartas », ni « comuniqué*los* mis cuidados ». Añade que aunque algunas veces se descuidaron en usar estos dativos como acusativos, diciendo « Pedro se querelló de Juan, porque *le* hirió, en lugar de « *lo* hirió », como debían, nunca incidieron en el vicio contrario, que produce equivocaciones muy indignas, cuales son : « Quando veas las imágenes, haz*las* reverencias, y quando veas al demonio, haz*lo* cruces. » Y concluye con decir que no sabe con qué fundamento se apartan del buen uso algunos modernos [1].

La primer gramática importante del siglo XVIII fue la de D. Benito Martínez Gómez Gayoso (Madrid, 1743; no tengo á la vista sino la edición de 1769). En ella aparecen completamente revueltos y barajados estos pronombres : el dativo y el acusativo son en singular *le*, *la*, *lo*, y en plural *les*, *los*, *las*; lo cual nada tiene de extraño pues el autor tampoco distingue los casos en los sustantivos comunes. Para él, en esta frase « Yo

1. Tomo las noticias relativas á las obras de Rodríguez y el P. Villar de la *Biblioteca histórica de la filología castellana* por el Conde de la Viñaza (Madrid, 1893); obra digna de todo encomio por la abundancia y exactitud de sus noticias, y utilísima por los extractos que contiene de libros en extremo raros.

te enseño la retórica », « *te* es acusativo de persona, y el más principal; *retórica* es el de cosa, y menos noble : en el primero recae el tránsito del verbo, y el segundo declara su naturaleza. » De igual manera analiza los siguientes ejemplos : « Avisaste al muchacho su obligación »; « Enseñas al discípulo las virtudes »; « Desenseñamos al niño sus defectos »; « Preguntad al maestro las dudas »; « Me aconsejaste lo conveniente ». Acaso de semejante doctrina se acordaba Martínez Marina cuando escribió : « Los enseñaron el arte de leer ».

En el *Arte del romance castellano*, por el P. Benito de San Pedro (Valencia, 1769) falta igualmente la claridad debida; pero de lo que dice se saca en limpio que el autor acepta el acusativo *le* ó *lo*, *les* ó *los*, masculino, y *la* y *las* femenino; que para el dativo femenino, apoyándose en Correas, exige *la*, aunque poco antes ha dado como ejemplo de pronombres conjuntivos el refrán de « Mal me quieren mis comadres, porque *les* digo las verdades », sin hacer reparo alguno sobre el *les*. Añade que *le* y *les* no se refieren sino á pronombres personales ó nombres de persona, lo que no es en absoluto cierto ni en el acusativo ni en el dativo, pues que corrientemente se ha dicho y se dice *ponerle buena pasta al libro* y *encuadernarle bien*.

Garcés en su *Fundamento del vigor y elegancia de la lengua castellana* (Madrid, 1791), ateniéndose, como siempre, á exponer con mayor ó menor extensión el uso de nuestros clásicos, reconoce que el acusativo masculino es *le* ó *lo* en singular y *los* en plural (sin mentar el *les*); que el dativo masculino y femenino es *le*, *les*, pero advirtiendo que *la* (de *las* no habla) es admisible, mayormente cuando lo pide la claridad. Atribuye además á *lo* el oficio de dativo, pero el ejemplo que cita no es concluyente, porque es con el verbo *servir*, el cual, según él mismo dice más arriba, se construía con acusativo.

La primera vez que se fijaron conforme á principios gramaticales exactos los oficios de estas formas fue en la 4ª. edición de la Gramática de la Academia Española (1796). Cuando se fundó este Cuerpo (1713), no dejaron de notar algunos, ó envidiosos ó demasiado lugareños, que entre sus miembros hubiera algunos gallegos, andaluces y extremeños, suponiendo que todos debían ser castellanos y criados en la corte; y se olvidaron (apunta el que redactó la historia de la Academia para la 2ª. edición del Diccionario de Autoridades) de que habían sido

andaluces Fr. Luis de Granada y Ambrosio de Morales, vizcaíno (mejor dicho, originario de Vizcaya) D. Alonso de Ercilla, y así otros que, sin haberse criado en la corte, ilustraron con sus escritos nuestra lengua. Con todo eso, la influencia del uso madrileño y cortesano triunfó por el momento, según era de presumirse : ya vimos cómo en la primera obra que publicó la Academia domina absolutamente el acusativo *le* y abunda el dativo *la*; con lo cual y con admitir el acusativo *les* dejaba ver que aun no tenía sistema fijo. En las tres primeras ediciones de la Gramática (1771, 1772, 1781) se observa lo mismo, tanto que en la última vemos todavía como ejemplo del pronombre femenino : « A ella *le* está bien, díganla lo que quieran »; pero en la 4ª. dio la Academia un atrevido paso con que se acercó mucho al uso etimológico : excluyó el dativo femenino *la, las,* el acusativo *les* y el dativo *los*. Solo en el acusativo *le* se mostró tan intransigente como lo prueba este pasaje :

« Igual falta de exactitud se observa en el uso del pronombre neutro *lo*, en lugar del masculino *le* en acusativo, de que se hallan tantos ejemplos, aun en los autores clásicos, que algunos le han atribuído género masculino; pero nunca puede tenerle. Antes se ha de creer que está mal dicho : El juez persiguió á un ladrón, *lo* prendió, *lo* castigó; ó F. compuso un libro, y *lo* imprimió, en lugar de *le*. Y respecto de los autores que le han usado, como Granada, Cervantes y otros, se ha de decir, ó que hay falta de corrección en las impresiones de sus obras, ó que fueron poco exactos en el uso de estas terminaciones, ó que por cuidar alguna vez con demasía del número armonioso de la oración, sacrificaron las reglas de la gramática á la delicadeza del oído. » (p. 72).

No era fácil alcanzar obediencia en punto semejante, porque una cosa es condenar defectos individuales ó de data reciente, y otra proscribir un uso inmemorial, fundado en la etimología, seguido por una mayoría inmensa de los que hablan la lengua y relativo á las palabras de empleo más frecuente, de orden puramente ideológico y que por consiguiente brotan de los labios sin que uno se dé cuenta de ello. Hubo pues resistencia y polémicas, en que naturalmente tuvieron su parte el provincialismo y aun el espíritu de pandilla. « Como en este último tiempo », escribía el atrabiliario Hermosilla en 1826, « se ha formado una secta de *loístas*, los cuales no contentos con que nosotros los castellanos les toleremos en la conversación el andalucismo de *¿ Ha visto usted á D. Antonio? Sí, señor, ayer lo vi*, nos quieren

imponer como ley inconcusa que hasta por escrito usemos de la terminación *lo*, cuando es complemento directo del verbo y se refiere á un sustantivo masculino, es necesario prevenir á los jóvenes que observen puntualmente lo que sobre esto prescribe la Real Academia [1]. » Al mismo tiempo en su *Juicio crítico de los principales poetas españoles de la última era* cargaba repetidas veces la mano sobre este punto á Meléndez, á quien reputaba corifeo de los modernos *loístas* (tomo I, p. 226 : París, 1840), sin echar en olvido á Munárriz, el traductor de Blair, que se había atrevido á censurar á Cervantes por haber dicho *le* en cierto pasaje (lección XIX) : aquí aparecía la inquina de los dos bandos en que estaban divididos muchos literatos á fines del siglo pasado y principios del presente, á la sombra de Moratín y de Quintana y arrimados para sus polémicas los unos á Batteux y los otros á Blair [2].

Los argumentos con que era sostenida la corrección de la una ó la otra forma del pronombre, eran en ocasiones harto fútiles, como suele acontecer en esta clase de disputas. El caballo de batalla de los leístas era que en las palabras de tres terminaciones, como *este*, *esta*, *esto*, la en *e* es siempre masculina y la en *o* neutra, de donde sacaban por consecuencia que en las tres terminaciones del acusativo *le*, *la*, *lo*, había de ser la primera masculina y la tercera neutra. Se olvidaban de que en los demostrativos las tres terminaciones corresponden al nominativo latino, mientras que el acusativo del pronombre nace del acusativo , que da para los tres géneros *lo*, *la*, *lo*; y tampoco reparaban en que el oficio de acusativo es adventicio en *le*, pues según su origen y uso primitivo es dativo; de modo que no había paridad en la comparación, y el argumento contenía en realidad una petición de principio. Alegaban además que el *lo* con ciertos verbos es obsceno, sin recordar que en todas las lenguas hay expresiones y vocablos de doble significación que usan con libertad las personas decentes, no haciendo concesión alguna á la malicia de los libertinos; menos se les ocurría que si esas expresiones ofendían á los leístas, el empleo de *le* en tales casos produce en los loístas deplorable efecto, pues les trae

1. *Arte de hablar*, pte. I, lib. III, cap. I, art. II.

2. Alcalá Galiano, *Recuerdos de un anciano*, p. 67 (Madrid, 1878); Piñeyro, *Manuel José Quintana*, p. 58 (París, 1892).

á la mente el sentido torpe que pasó por la del escritor, y en el cual, sin semejante escrúpulo, nunca se fijaran. Son testimonio de la desvergüenza con que se trataban puntos tan espinosos, las cavilaciones de Munárriz (*l. l.*) sobre el pasaje de Cervantes, los reparos de Hermosilla á Meléndez (*Juicio*, II, pp. 206, 217), y las disquisiciones de Salvá en su Gramática; todo en obras destinadas para la juventud. A lo alegado por sus contrarios oponían los loístas, fuera de la etimología, la ventaja de distinguir en singular los dos casos acusativo y dativo como se hace en plural, y la armonía que, haciéndolo, guardarían en los dos oficios *le* y *lo* con *les* y *los*[1].

Las altercaciones en que se enzarzaban los preceptistas, poca influencia ejercían en la práctica : Munárriz, por ejemplo, que á cada paso ponía el *lo*, aceptaba buenamente la doctrina de la Academia (lección VIII); Martínez López, cuya Gramática castellana ha disfrutado de indebido crédito, proclamaba incontestables los principios de Hermosilla, y calificaba de bárbaro el uso que ha hecho á *lo* sinónimo del masculino *le*, y á pocas páginas escribía muy fresco que en la frase « Yo bebo vino y *lo* beberé toda mi vida » *lo* se halla en el propio caso que *vino*, « esto es en complemento directo del verbo *beber*[2]. » La Academia misma se cuidaba muy poco de observar su regla, tanto que en los breves prólogos de las ediciones 5ª., 6ª. y 9ª. del Diccionario (1817, 1822, 1843) se halla varias veces la forma anatematizada, lo mismo que en comunicaciones oficiales y en las actas de que se han publicado fragmentos[3]. Mientras tanto escritores respetables seguían valiéndose indiferente y espontáneamente de la variedad que les ofrecía la práctica común, lo cual patentizaba la inutilidad é ineficacia de las reglas cuando en vez de registrar el uso, tienen por objeto forzarlo.

Semejante anarquía indujo á Salvá á examinar la práctica de

---

1. Sobre estos puntos puede consultarse Hermosilla, *Arte de hablar*, *l. l.*, y Salvá, *Gramática*, nota I, edic. de 1849.

2. *Gramática de la lengua castellana*, pp. 198, 210, París, 1847; *Arte de hablar* de Hermosilla, nota en la p. 168, París, 1850. Lo cierto es que Martínez López ignoraba completamente el punto sobre que versaba la contienda, como puede verlo quien tenga la paciencia de verificar estas citas.

3. Por ejemplo Carvajal, Trad. de los Salmos, tomo V, prelim. (1819); *Mem. Acad. Esp.*, tomo I, p. 240.

los escritores modernos, y propuso una transacción que consistía en emplear el *le* para representar seres animados, y el *lo* para los inanimados. A pesar de las sugestiones de Hermosilla y otros, se mantuvo firme en las varias ediciones de su Gramática (advert. de la 2ª., 1834), sin ladearse más á una parte que á otra, y su idea rodó con fortuna. Bello la prohijó en la primera edición de su Gramática (1847), pareciéndole « la más conforme al uso »; expresión que después atenuó, diciendo le parecía « aproximarse algo al mejor uso »; lo cual convenía sustancialmente con el resultado de la averiguación hecha por Salvá. De estas dos fuentes se ha derivado la regla á muchas gramáticas en España como en América; pero lo cierto es que aun escritores que en apariencia se guían por ella, la abandonan de cuando en cuando. Tomaremos un ejemplo de nuestro escrutinio : de 27 veces que Hartzenbusch dice *le*, 5 se refiere éste á cosa; y de 9 que usa *lo*, dos se refiere á persona. De manera que hemos de creer que la doctrina de Salvá, más bien que un hecho, representa la tendencia de ciertos escritores[1].

A todas éstas seguía la Academia reproduciendo en su Gramática la excomunión del *lo*; bien es verdad que envueltos sus miembros en los trastornos políticos de las primeras décadas de este siglo, pudo pensar tan poco en reformar su obra que en 1821 reprodujo la edición de 1796, sin mudar siquiera la fecha.

---

1. No hay para qué advertir que los autores que se han inclinado al *lo*, jamás han escrupulizado aplicarlo á personas : « El rey Herodes *lo* escarneció [al Salvador], el presidente *lo* sentenció, el discípulo *lo* vendió, los apóstoles *lo* desampararon, los pontífices y fariseos *lo* acusaron, los gentiles *lo* azotaron, las voces del pueblo furioso *lo* condenaron, y los soldados *lo* crucificaron. » Granada, *Simb.*, III, 14, § 6 (pp. 52-3, Salamanca, 1588). « Fue conocido [el obispo Acuña], y *lo* prendió un alférez que se decía Perote. Llevó*lo* á Navarrete... y *lo* entregó al duque don Antonio, que *lo* tuvo hasta que el Emperador *lo* mandó poner en la fortaleza de Simancas. » Sandoval, *Hist. de Carlos V*, IX, § 28. « En cuatro meses que *lo* tuvo en su casa [á Arias Montano] *lo* instruyó completamente en la teórica y en la práctica de su facultad. » González Carvajal, *Elogio de Arias Montano*. « Siendo mozo [Azán Agá], *lo* había cautivado Barbarroja en Cerdeña... Barbarroja *lo* dejó después de rey en Argel, y Haedo *lo* elogia por su valor, cordura y amor á la justicia. » Clemencín, *Coment.*, III, p. 179. — Así se habla en Andalucía y en general en toda España, con excepción de Castilla, y en toda la América española. Véase Benot, *Breves apuntes sobre los casos y las oraciones*, p. 36 (Madrid, 1888).

Por efecto de estas y otras dificultades se mantenía la Corporación como ahogada en medio de la vida y movimiento literario de España, hasta que entristecidos de ello algunos de los suyos, se determinaron á sacarla de la modestia en que vivía, trayendo á su seno los escritores que más privaban en las diversas clases sociales y haciéndola tomar parte en la literatura militante. Así (valiéndome de las palabras de uno de sus Directores) la Academia, que al nacer vivió la vida de la familia, luego la del gobierno, y al cabo la de la nación; que fue al principio hidalga, y regalista después, vino á ser propiamente Española [1]. Tal pensamiento auguraba que había de cesar todo exclusivismo; sin embargo, el espíritu de libertad no penetra fácilmente en cuerpos por naturaleza conservadores, y aunque la mudanza proyectada empezó á ponerse por obra desde 1841, tardó en fructificar por lo que hace á la corrección de la Gramática. Entre los medios imaginados para afianzar el buen suceso que se iba logrando, fue uno el de dar pompa y solemnidad á las juntas de la Academia, y cabalmente la primera que así había de verificarse tuvo capital importancia en la historia de nuestro pronombre; fue la del 7 de Noviembre de 1847 en que se recibieron el aragonés D. Alejandro Oliván, el gallego D. Nicomedes Pastor Díaz, y el madrileño D. Juan Eugenio Hartzenbusch, ministros los dos primeros ese año, é insigne el otro desde la representación de *Los Amantes de Teruel*. Oliván, esforzando las ideas que había sostenido en polémicas recientes, se propuso probar en su discurso que « el precepto gramatical que atribuye exclusivamente á *le* el acusativo masculino, es de todo punto insostenible », y resumió su doctrina en estos términos : « 1°. Que *lo* es generalmente el acusativo masculino del relativo *él*; 2°. Que el *le* es una concesión ó bien una licencia, solamente admisible en ciertas ocasiones por eufonía, ó por particular significación del verbo hacia el nombre representado por el relativo; 3°. Que nunca ó rarísima vez convendría el *le* acusativo á pronombre de cosa; 4°. Que aun en pronombre de persona ú otro ser viviente, ó al menos orgánico, no debe usarse el acusativo *le* cuando el nombre en igual caso llevaría el articulo definido *el*, sino cuando le correspondería el artículo

1. *Mem. Acad. Esp.*, I, p. 36.

al; y eso únicamente en acción determinada, concreta, de herir á la imaginación, como presenciada afectaría á los sentidos. » La parte más importante de este discurso es en la que se demuestra ser de mucha más utilidad la distinción de los casos, conforme á la etimología, que la de los géneros; ó en otros términos, que conviene más apropiar el *lo* para el acusativo y el *le* para el dativo, que diferenciar en aquel caso el género con *le* y *lo*, y en éste con *le* y *la*. Lo demás es mera determinación de lo que Salvá dijo en globo; y si éste mismo reconoció que, aun así, no había conformidad completa entre la doctrina y la práctica de los escritores independientes, cuánto menos la habrá con aquellas distinciones sutiles! Como quiera que sea, la ocasión solemne y la claridad con que el nuevo académico alegó los derechos del uso, debieron de producir grande efecto, el que sin duda se aumentó con la débil defensa que de la doctrina académica hizo el Director Martínez de la Rosa, quien no miraba de mal ojo al *lo*, como buen andaluz. Más elocuente que todo eso fue el hecho de que en los cuatro discursos, incluso el del Director, se usó el pronombre proscrito cincuenta años antes.

Sin embargo, todavía se dilató la reforma, y en 1852 fue reimpresa otra vez la Gramática antigua; dos años después salió la nueva, en la cual la Academia, haciendo mención de las empeñadas controversias que sobre este punto han dividido y llevan trazas de dividir siempre á los gramáticos, y de la transacción propuesta por Salvá, confiesa que el uso, juez irrecusable en estas contiendas, no es tan uniforme como sería de desear para dirimirlas, y renuncia al exclusivismo en materia de *le*. En la edición de 1858, que reproduce en general el texto de la precedente, omitiendo las consideraciones dichas, vuelve á asentar que para el acusativo en género masculino se admiten indistintamente el *le* y el *lo*, y que en consecuencia podrá decirse « Antonio compuso un libro y *lo* imprimió, ó *le* imprimió », mientras con el trascurso del tiempo la costumbre no dé marcada preferencia al *lo* sobre el *le*, ó vice versa (p. 177). Ahí mismo reiteró la exclusión de *les* como acusativo, que Salvá y Bello no se habían atrevido á dictar, por hallarse tantos ejemplos de él en autores respetables; también confirmó á *le* como dativo femenino, advirtiendo por nota que « sin embargo, para evitar la anfibología, se ha empleado á veces por buenos

escritores la dicción *la* en dativo ». En ediciones posteriores ha condenado expresamente el *les* acusativo como « represensible incorrección », y resuelto que no es de imitarse el ejemplo de los autores de nota que usan en dativo las formas *la* y *las*. Sobre la libertad amplísima otorgada con respecto á *le* y *lo* hubieron de sobrevenir escrúpulos, y á lo copiado arriba se añadió : « Se observa, sin embargo, que muchos de los escritores más correctos evitan el uso del *lo*, refiriéndose á persona » (1870, 1874). En las mismas ediciones, con más pormenores en la primera que en la segunda, se advertía el peligro de disonancia que podría haber con el empleo del *lo*, v. gr. en *lo colocó* ó *colocólo ;* y como estas ideas coincidan con las expresadas por Oliván en su discurso, es de sospecharse que por influencia suya fueron introducidas en la Gramática. El hecho es que en la de 1880 (cuando él ya era muerto) se volvió á la libertad amplísima, omitiendo lo de referirse el *le* á personas y extendiendo la advertencia sobre cacofonía á todos los pronombres en combinaciones como *encaraméme*, *acatéte*, *duélele*, *señalólo*.. La Academia, á lo que me parece, se ha puesto aquí en el punto justo, tanto por lo que hace al uso literario como al familiar [1]. No ha mucho se ha renovado la defensa de *la las* como dativo, alegando ser así el uso de Castilla y de León [2]; yo no puedo saber á ciencia cierta si tal uso es popular y general; lo que sé es que, sacados unos poquísimos autores que lo han tomado por sistema, en el cúmulo de la literatura española solo aparece el dativo *la*, *las* como excepción, innecesaria aun en el caso de anfibología, porque con más claridad puede quitarla el empleo de las combinaciones *á ella*, *á ellas* [3].

---

1. Sin embargo, en el Diccionario (1884) ha vuelto la Academia á decidir la preferencia de *le* sobre *lo*, tratándose de personas (s. vv. *le*, *lo*).

2. Valbuena, *Fe de erratas del Diccionario de la Academia*, I, p. 27 (Madrid, 1891).

3. No me ha sido posible examinar aquí los artículos ó disertaciones que en lo moderno se han escrito sobre esta cuestión; lamentándolo, juzgo, sin embargo, que como mi objeto no sea determinar el pleito ni aconsejar tal ó cual práctica sino exponer lisamente los hechos, basta con el examen de las obras que más influencia han tenido en la enseñanza y entre los cultivadores de las letras. Apuntaré aquí lo principal de que tengo noticia : *Observaciones sobre el uso del pronombre la*, *le*, *lo*, en las *Obras en prosa y verso* de D. Juan

III

CAUSAS DE CONFUSIÓN

Al investigar las causas que han podido obrar para que se confundan las formas enclíticas y proclíticas del pronombre *él*, se corre, como en disquisiciones semejantes, el riesgo de dar por cierto lo puramente conjetural y aun fantástico; para evitarlo, en cuanto quepa, me contentaré con exponer algunos hechos y las consecuencias primeras que, á mi parecer, se deducen de ellos. De estos hechos unos son puramente morfológicos, otros sintácticos.

Vamos á los primeros. En castellano antiguo se suprimía con frecuencia la *e* de los pronombres *me*, *te*, *se*, quedando la consonante incorporada ya como final de la palabra precedente al verbo, ya como final del mismo verbo : *A lo quem semeia* (Cid, 157), *Diot con la lanza* (*ib.*, 353), *Muchos tienen por rricos los Yfantes de Carrion* (ib., 2510). Como se ve, era indiferente que el pronombre estuviese en acusativo ó en dativo. En nuestro escrutinio hallo registrados, desde los primeros tiempos hasta mediados del siglo XV, 160 pasajes en que *l'* hace oficio de dativo masculino, 70 en que es acusativo del mismo género, y 13 en que es dativo femenino ; con la circunstancia muy importante de que no hay ejemplo alguno en que *l'* esté por *lo* neutro, y con la otra, digna también de atención de que en textos que nunca ó rara vez ofrecen *le* masculino, hace *l'* de

---

Gualberto González, tomo III, Madrid, 1844; — *¿ Qué casos del pronombre* él *son* le *y* lo, les *y* los? en las *Cuestiones filológicas* de D. Antonio José de Irisarri, Nueva York, 1861; — *De los usos del pronombre* él *en sus casos oblicuos sin preposición* por D. José María Bassoco, en el tomo I de las *Memorias de la Academia Mexicana*, México, 1876-8; el mismo escritor había publicado antes dos folletos, encaminados, como aquel artículo, á defender el uso exclusivo de *le* en acusativo, á los cuales replicó Oliván en la *Revista de España*, tomo XXXIV, 1874. — No hay para qué decir que nada tiene que ver con las precedentes, ni por su forma ni por su espíritu, la disertación del Sr. E. Gessner, *Das spanische Personalpronomen* (*Zeitschrift für romanische Philologie*, XVII, 1-54). Para mi objeto son interesantes en ella los ejemplos antiguos de *lo* y *los*, *la* y *las* empleados como dativos.

acusativo, como en el Fuero de Madrid (2 veces), en los *Reyes Magos* (2), en la leyenda de Placidas (1), en las Cortes de Alcalá (5), en el Cancionero de Baena (1). No tenemos pues aquí un caso idéntico á la apócope de *un* por *uno*, *algún* por *alguno*, ya que *lo* neutro no la padece, ni tampoco á la de *grand* por *grande*, supuesto que se halla en textos que no traen el *le*. Si esto es cierto, no será aventurado opinar que para decir *nol coge nadi en casa*, no se pensó especialmente en apocopar á *le* ó *lo* según las analogías respectivas, sino en producir una combinación que hiciera juego con *nom*, *not*. *nos*. Ahora, si ha existido la influencia de *m'*, *t'*, *s'* para reducir *le* y *lo* masculino á *l'*, no será mucho que *me*, *te*, *se*, en que se confunden dativo y acusativo, hayan influído para que la forma *le*, que, como más parecida á ellos, corresponde mejor á *l'*, acumule también los dos oficios. Salta á los ojos la semejanza del caso comparando estas frases : *me*, *te*, *se*, *le pone la carga encima ; me*, *te*, *se*, *le pone encima de la cama*. La misma necesidad de diferenciar el género que ha conservado el *lo*, neutro, ha resguardado el *la* femenino; con todo, pudieran atribuírse á la misma fuerza asimiladora los casos en que *le* actúa como acusativo femenino, borrándose la distinción genérica, como en *me*, *te*, *se*. Admitida una asimilación originaria con estos pronombres, queda luego explicada la primera y mayor extensión de *le*; arraigada la absorción de *lo* por *le*, ha dado ocasión á que de igual manera *les* se subrogue á *los* en plural; y una vez perdida la delicadeza del sentido sintáctico para distinguir los casos, no solo *le* reemplazó á *lo*, y *les* á *los*, sino á la inversa *lo*, *los*, y *la*, *las*, á *le*, *les*. Es circunstancia que hace muy verosímiles estas deducciones la de que precisamente en la región en que predomina el *le* por *lo*, es donde han nacido las demás subrogaciones analógicas : yo de mí sé decir que entre americanos jamás he oído *la* por *le*, ni *les* por *los*, ni *los* por *les*; Bello se inclinaba á mirar como erratas los ejemplos castellanos de *los* por *les* : suposición errada que demuestra lo insólita que para sus oídos era tal práctica.

Semejante predisposición facilitaba la acción de las causas sintácticas que paso á enumerar.

Antes de discurrir sobre ellas conviene hacer hincapié en el cómputo puesto arriba, que arroja 173 pasajes de *l'* dativo masculino y femenino por 70 de *l'* acusativo masculino; donde es visible la invasión del primer caso en los dominios del segundo.

Cosa semejante sucede en los nombres indeclinables, en los cuales la fórmula general y propia del dativo se extiende al acusativo, pues á esto se reduce el empleo de la preposición *á* en el acusativo : « dieron cincuenta azotes *al* ladrón » : « azotaron *al* ladrón ». Con esto pasemos á otros casos en que el dativo usurpa el lugar del acusativo.

Es en castellano muy considerable el número de verbos que se construyen ora con acusativo de persona, ora con acusativo de cosa : *aconsejar á los niños* y *aconsejar la retirada*, *avisar el peligro* y *avisar á alguien del peligro*, *enseñar la gramática* y *enseñar al que no sabe; imbuír los buenos principios* é *imbuír á los jóvenes en los buenos principios*, *reñir á los criados su descuido* y *reñirlos por su descuido*, *importunar á los jefes para que paguen* é *importunarles que paguen*, *trabar á la mujer de las manos* y *trabarle las manos*, *proveer las cosas necesarias* y *proveer á alguno de lo necesario*, *etc.* De manera que el pronombre referente á persona irá unas veces en acusativo y otras en dativo, según la construcción que se adopte : *los aconseja para que sean modestos* y *les aconseja la modestia*, *los avisa del peligro* y *les avisa el peligro*, *los enseña* y *les enseña buena doctrina*, *los imbuye en sanos principios* y *les imbuye sanos principios*, *los trabó de las manos* y *les trabó las manos*. Siendo la fórmula ideológica normal de conceptos semejantes la construcción con acusativo de cosa y dativo de persona, y precediendo ordinariamente el complemento de persona significado por el pronombre, como que ha de ir apegado al verbo, sucede que se le da de antemano la forma del dativo, y luego ó se continúa la frase con la otra construcción, ó se calla el complemento de cosa; en suma hay una especie de anacóluton. Pongamos ejemplos : con *advertir* se dice *advertir á alguno del peligro*, *estar advertido del peligro*, empleando el acusativo de persona; pero como con verbos de este significado sea más común el dativo de persona (*advertirle*, *decirle*, *anunciarle*, *comunicarle el peligro*), con la mayor naturalidad puso González Carvajal, loísta declarado, en el elogio de Arias Montano : « Le escribió..... que al Comendador mayor..... no dejase de advertir*le* de lo que más viese convenir al beneficio de aquella provincia » : aquí puso *le* como si hubiera de seguir el acusativo, y tal acusativo no parece, porque construyó la frase como si este caso ya precediera. Fr. Luis de Granada, que dijo : « Sabe vuestro Padre las cosas de que tenéis necesidad, y á su cargo

está proveerlas » (R. 8. 484[b]); recordó sin duda esta construcción al escribir : « Queriendo que la criatura racional fuese perfecta, proveyó*le* suficientemente de todo lo que para esto era necesario » (*Guía*, I, 17) : comenzó la frase pensando en la significación de *dar*, *suministrar*, y la continuó con el régimen más usual del verbo. En Roa (*ubi supra*) se lee: « Despertáronla tirándo*le* del brazo », donde el *le* no sería normal sino poniendo *tirándole el brazo*. Varios de los ejemplos de *les* acusativo que de Cervantes cita Bello admiten la misma explicación : « Aviso*les* de los puertos », « Trabándo*les* de las manos », « Volvía á reñir*les* el señor », « Proveyéron*les* de dinero ».

Es también bastante común que verbos transitivos se usen en absoluto equivaliendo á un verbo de sentido genérico modificado por un acusativo correspondiente al sentido del primer verbo : *eso cansa ó fatiga* = eso causa cansancio ó fatiga; *tal cosa honra*, *consuela*, *admira*, *sorprende* = da honra, consuelo, admiración, sorpresa; *enamorar* = inspirar amor; *ayudar*, *alumbrar* = dar ayuda, luz; *obligar* = causar obligación; *temer* = tener miedo; *oír* = dar oídos; *aventajar* = llevar ventaja, etc. En las páginas de Roa examinadas para este trabajo se hallan estos pasajes en que *le* es femenino : « *Le* asombra la muerte », « Más de lo que *le* obligaba la verdadera necesidad », « *Le* afligía la memoria de la muerte », « Consolar*le* en sus trabajos », « Lastimában*le* los duelos ajenos ». Así se explican también los textos siguientes : « Anda como vendida en tierra ajena; y lo que más *le* fatiga es no hallar muchos que se quejen con ella, » Santa Teresa, *Vida*, XXI[1]. « La seda les es áspera [á muchas mujeres], y la rosa dura, y *les* quebranta el tenerse en los pies, y del aire que suena se desmayan, » León, *Perf. casada*, IX (fol. 28, Salamanca, 1595). « ¿ Qué gala, qué brío, qué donaire, qué rostro, qué cada cosa por si destas ó todas juntas *le* enamoraron ? » (á Altisidora), Cerv. *Quij*. II, 58. « Un beso *le* consuela » (á la paloma), Meléndez, *Anacr*. *La paloma de Filis*, 3. « Esto *le* honra en gran manera » (á la Universidad de Salamanca), V. de la Fuente, *Hist. de las Univ.*, t. IV, p. 446. « Hacer

1. Así se lee este pasaje en las ediciones corrientes; la Santa escribió *la fatiga*, como se ve en la reproducción del autógrafo hecha en Madrid, 1873 ; pero la sustitución aceptada del *le* es buen testimonio del hecho gramatical que en el texto se expone.

en España una edición del Quijote..... que en otras calidades *le* aventajase » (á la edición inglesa), Clem. *Coment.*, tomo IV, p. 51. « No *le* sorprenderá (á la Academia) la censura atinada. » Acad. *Dicc.* 1884, pról.[1]. Por el mismo camino se explican muchos pasajes en que *les* pudiera parecer acusativo : « Otro mayor cuidado *les* aquejaba » es uno de los dos casos que conté en Mariana; « En ninguna otra cosa pueden socorrer*les* » es el pasaje de Roa; « Ayudar*les* para su camino », Cervantes, citado por Bello; « Para que lo uno *les* alumbre ». Villanueva, *Cartas ecles.*, p. 5;

« Me pongo
Mi mosquitero en la cama,
Y no *les* temo. »
(Martínez de la Rosa, *Los celos infundados*, I, 2.)

« Tampoco *les* molestó mucho » (el encargo). V. de la Fuente, *Hist. de las Univ.*, t. IV, p. 411.

Afiánzase y compleméntase la explicación anterior con el hecho inverso de tomarse como equivalentes á verbos transitivos frases que les corresponden en la significación, formadas de un verbo de sentido general y un acusativo que lo determina. En los casos de *los* por *les* citados arriba *los fazer merçed* es como *favorecerlos*, *los dan el pecho* como *los amamantan*, *los quitó las vidas* como *los mató*, *los pegó fuego* como *los quemó*, *los echó la bendición* como *los bendijo*, *los tengo respeto* como *los respeto*, *hèlos habido lástima* como *helos compadecido*. De los dos pasajes del *Amadís* en que está *la* por *le*, el uno es : « Le hazia saber como el rey Garinter, su padre, era muerto y ella estaua desamparada, que *la* vuiesse piedad, que la reyna de Escocia, su hermana, y el rey, su marido, *le* querian tomar la tierra »; el del *Guzmán de Alfarache*, « teniéndo*la* compasiva lástima »; los dos de Cervantes, « El amor que *la* tengo » y « Prestándo*la* maravillosa atención »; de los cuatro de Lope los tres son : « Pegar*la* un chirlo », « *La* diese zelos » y « Dando*la* su fee, palabra y mano De que será su esposo »; de los siete de Calderón los tres son : « Quitar*la* la vida », « Da*lla* vida » « Muerte *la* dieras »; los cinco de Ferreras son : « *La* dieron nombre », « Poniéndo*la* el

1. Este pasaje ha sido censurado acremente, sin razón como vamos viendo.

nombre », « Dio*la* el cartaginés algunos asaltos », « Poniéndo*la* sitio », « Púso*la* sitio ». Baste esto para mostrar de dónde pudo comenzar el uso de *los* y *la* como dativos[1].

Harto frecuente es también que asimilándose en el sentido un verbo transitivo á otro intransitivo, lo imite igualmente en la construcción; asimilación que puede verificarse con respecto á los verbos empleados en absoluto de que antes hablamos; así *coger*, *tomar* se asemejan á *sobrevenir*, *escuchar* á *dar oídos*, *pasar* á *aventajar*, *hacer ventaja*. Díganlo estos ejemplos : « Yo no sé qué locura *le* tomó á Roma de enviar á conquistar á Germania, » Guevara, *M. Aur.* III, 4 (fol. 140 v° : Sevilla, 1531). « *Le* sobresaltó algún temor » (á Doña Sancha), Roa, *ubi supra*. « *Les* cogió la muerte en él » (en aquel pecado mortal). Puente, *Med.* I, 2. « *Le* había tomado un recio desmayo » (á Luscinda), Cerv., *Quij.* I, 28. « Se juzgaba que (á la belleza de la madre) *le* había de pasar la de la hija. » Id. *ib.* I, 12. « El pueblo los respeta... y *les* escuchará con mayor atención. » Campomanes, *ubi supra*, p. 32.

Con ciertos verbos que rigen infinitivo, hay notable confusión entre el acusativo y el dativo. Dícese corrientemente *las vio salir*, *los oyó gritar*, *las mandó*, *las dejó*, *las hizo volver* : frases que corresponden á las latinas de acusativo con infinitivo, pues que el pronombre está evidentemente en acusativo. En los ejemplos propuestos el infinitivo pertenece á verbos intransitivos, y el caso sería idéntico si perteneciera á verbos transitivos usados en absoluto : *las oyó cantar*, *las dejó decir*; pero no bien se añada un acusativo al infinitivo, cambia la construcción, poniéndose en dativo el pronombre : *les oyó cantar unas seguidillas*, *les dejó decir el diálogo*. (Véase Bello, *Gram.*, cap. XLV, *e*, *f*.) Por otra parte existen las frases normales *les oyó la conversación*, *les manda cosas imposibles*, con lo cual se hace tan frecuente el dativo en compañía de tales verbos, que las locuciones primero mencionadas vienen á construírse como si el infinitivo

---

1. En algunos casos parece añadirse el acusativo de cosa como determinación adverbial de la parte, por lo cual el pronombre aparece como verdadero acusativo : « Entren*les* el dedo en la boca (á mis compañeras), y tiénten*las* las cordales », Cervantes; « *La* enturbia primero el agua » (á la fuente), Calderón; « Ver*la* la cara no quiero », Id. Cf. gr. ἀπετμήθησαν τὰς κεφαλάς. Kühner, *Ausf. Gramm.*, § 410, 6.

fuera acusativo y el pronombre dativo. Nada más común que frases como : « Él embistiera con todos y *les* hiciera responder, » Cerv. *Quij.* I, 44. En nuestro escrutinio hallamos : « Por *les* faser perder », « *Les* fase asy cegar », « Nunca buenas obras tu faser *les* verás », y « Veo*les* voses dar », López de Ayala; « Con mal consejo *les* hacenerrar », Guevara; « *Les* hizo degenerar de la sencillez y naturalidad de sus antepasados », Capmany; « Viéndo*les* aproximarse » y « Viéndo*les* aparecer », Núñez de Arce; « Pactaron que *les* dejase volver á Cartago » y « Pidiéndoles que *les* dejase volver á sus casas », Ferreras. Es más : la asimilación se extiende á casos en que el infinitivo va precedido de preposición, y no puede en consecuencia ser tenido por acusativo; así que se dice con frecuencia *les enseña á rezar* como *les enseña la doctrina.* « Comenzó (Leocadia) á sudar y á perderse de color en un punto, sobreviniéndole un desmayo que *le* forzó á reclinar la cabeza en los brazos de doña Estefanía, » Cerv. *Nov.* VI (fol. 136 : Madrid, 1613.). « De allí á dos días se partirían [las galeras], si antes no *les* forzaba la poca seguridad de la playa ». Id. *Nov.* IX (fol. 197 v°). « Preguntóle (á la moza) quién era, adónde iba, y qué ocasión *le* había movido para vestirse en aquel hábito. » Id. *Quij.* II, 49. Nuestro escrutinio ofrece : « El dolor que *les* apremió á se matar », del Tostado; « Se ofrecían cosas de mayor importancia que *les* forzaron á suspender entonces ésta », de Ambrosio de Morales; « Convida*lles* á tomar la pluma » de Mariana ; « *Le* (fem.) hará vivir con sobresalto » de Roa; « Lo que *les* movió á salir de su reposo », de Donoso Cortés; « *Les* obligaron á salir de la ciudad, » de Olózaga. Entre los ejemplos de *les* por *los* que Bello saca de Cervantes, leo los siguientes : « Era la noche fría de tal modo que *les* obligó á buscar reparos para el hielo »; « *Les* forzaba á partir la poca seguridad de la playa ». Por el mismo motivo se halla á veces *se le*, *se les* en las construcciones impersonales, cuando en otras circunstancias es probable que se dijera *se la*, *se las* : « Las Cortes dieron un testimonio insigne de prudencia, eludiendo la adición fatal, sin anticipar por eso... el juicio que se reservaban para ocasión más oportuna, si acaso *se les obligaba á pronunciarle*, » Argüelles, *Examen histórico de la reforma constitucional*, tomo I, p. 331. « Y si ella niega que él piensa en ella, sostenerlo de firme, hasta que acosada, aturdida, *se le haga saltar* y tome una resolución, » Hartzenbusch, *La*

coja y el encogido, II, 3. « Casi siempre se procuraba que (las niñas) no aprendiesen á escribir, y apenas si *se les enseñaba á leer* de corrido en el *Año cristiano* ó en algún otro libro devoto, » Valera, *El comendador Mendoza*, p. 10.

Es genial del castellano convertir en dativo el acusativo de un verbo cuando va modificado por un nombre que se refiere á él como atributo ó predicado, viniendo este nombre á tomarse como el verdadero acusativo; de ahí que pongamos la preposición *á* aun á nombres de cosa cuando van así construídos : *llama bueno á lo útil*, *hace masculinos á los nombres acabados en o*. En casos parecidos se hallan los pronombres en la forma del dativo :

Llora
Que á ella *le* haga desdichada
Lo que me hiciera dichosa.
(Calderón, *Argenis y Poliarco*, II, 8.)

En nuestro escrutinio hay : « *Les* hace ciertos que ni muerte ni vida etc. » de Venegas; « Teníale una enfermedad clavada en la cama » de Roa[1];

A dos nobles en el campo
No hay respeto que *les* haga
Amigos,

de Calderón; « *Les* llamaban traidores, y los querían matar », de Olózaga.

Para el examen sintáctico he dado la preferencia á los pronombres femeninos y al plural masculino, porque guardándose en ellos, sobre todo en los primeros, la diferencia casual con mayor distinción que en *le* y *lo*, son más ciertas las observaciones. Acumuladas en *le* la influencia morfológica y la sintáctica, hasta el punto de convertirlo para algunos escritores y gramáticos en forma única del acusativo, parecería fantástica

1. La abundancia de ejemplos de *le* femenino por *la* que ofrece Roa, parece mostrar la confusión que produce en un loísta (y él lo era, como andaluz) la gana de darla de leísta; este otro pasaje no admite las caritativas explicciones que los demás : « Haciéndole señas con las cabezas, como convidándo*le* con su compañía » (á Dª. Sancha). Tal oye uno decir *nesecidad*, *prosección* á uno que nunca ha pronunciado la *c* y quiere probar que sabe hacerlo.

cualquiera discriminación. Procediendo del otro modo, es más firme el terreno; por ejemplo, en este lugar de Moratín : « *Les* hacía reír, *les* tiraba grajea, y *les* remedaba en los pasajes más patéticos », *Com. disc. prel.*, puede con gran probabilidad de acierto asentarse que el segundo *les* es normal, el primero analógico, y el tercero abusivo, efecto de extensión sistemática. Puesta así la base, resulta que de los seis *le* que en nuestro escrutinio contamos de Berceo, tres se explican sintácticamente por efecto del predicado ó atributo : *fizole parcionero*, *fazerle degannero*, *dizienle Liciniano*; en los veintiuno de López de Ayala hay tres explicables como los de Berceo : *le fas meresçedor*, *matador le diran*, *matador le diremos*; tres en que el verbo lleva un infinitivo : *non le dexes perder*, *le fue cobrir*, *ouole a maldesir*, y uno en que el verbo transitivo se iguala á otro intransitivo : *Tomole ende amor Luego de la robar*; de los tres de Pérez de Oliva uno es « *le hizo príncipe.* » En los pasajes siguientes de González Carvajal que aduce Salvá (*Gram.* nota I) como prueba de que este escritor abandona inadvertidamente su loísmo sistemático, *le teme* equivale á *le tiene temor*, *le auxilia* á *le da auxilio* (lo mismo se halla en el Elogio de Arias Mortano, *Mem. Acad. Hist.* VII, p. 51), y *le hará immortal*, lleva *le* por el mismo motivo que las frases de Berceo :

Pero si en Dios confía
Y *le* teme, en el hambre es socorrido,
Y en el combate fuerte
Le auxilía y lo libra de la muerte.
(*Salmos*, XXXII.)

Loaremos tu nombre eternamente
Y de padres á hijos su memoria
Le hará inmortal y de perpetua gloria.
(*Ib.*, LXXII.)

Observaciones semejantes podrían hacerse sobre algunos de los ejemplos de Martínez Marina y de Clemencín aducidos ahí mismo por Salvá. Baste con esto para mostrar la parte que en la extensión del *le* han tenido causas sintácticas poco advertidas.

Se ha atribuído también algo á la influencia de la eufonía en la preferencia del *le* al *lo*. Aquí deben distinguirse dos cosas : la una el uso que puede hacerse de la equivalencia de las dos formas, una vez establecida, con el fin de evitar la monotonía ó

disonancia de las combinaciones; y la otra, cierta razón fonética de carácter general que haya motivado la confusión. En virtud de lo primero preferirá alguno *le coloca* á *lo coloca*, como prefirieron el *lo* Maury, que se inclina al *le*, tratándose de persona, y Núñez de Arce, que lo prefiere generalmente, para evitar la concurrencia de muchas ees, en estos lugares :

Riente como sol de primavera,
Aduérme*lo* y despiérta*lo* igualmente
La hermosa imagen, alma de su mente.
(*Esvero y Almedora*, I.)

« Entonces como el germen
Oculto que despierta,
Y rompe vigoroso
La cárcel que *lo* encierra.
(*Gritos del combate*, p. 97 : Madrid, 1885.)

Muy poco probable es que haya habido una razón primordial de eufonía que contribuyese á subrogar en algunas comarcas más que en otras el *le* al *lo*. Para suponerlo sería menester que se señalaran otros casos en que fuera perceptible su acción, y no sé que hasta ahora se haya hecho. En punto de eufonía acontece como en punto de facilidad ó dificultad de pronunciación de las letras : la costumbre lo hace todo. De ordinario nos suenan bien y pronunciamos fluidamente letras y combinaciones á que estamos habituados, y nos chocan y tratamos de suavizar de un modo ú otro las que rara vez ocurren en la lengua nativa. Ni de *lo* ni de *le* puede imaginarse que se hallen en el último caso.

Resumiendo esta disertación ya demasiado larga, diré que en gran parte de los dominios del castellano se ha conservado y se conserva con precisión el uso etimológico de los casos de *él*; que habiendo nacido la confusión entre el acusativo *lo* y el dativo *le* por causas morfológicas, se ha extendido por causas sintácticas, y al fin por extensión abusiva hasta predominar notablemente el *le* en el lenguaje común de Castilla, de donde, gracias á la influencia política y literaria de la corte, ha penetrado en el lenguaje escrito de otras comarcas; que las mismas causas sintácticas obraron en el plural de aquellos casos y en el femenino, pero sin alcanzar tanto efecto, por no ir acompañadas de las causas morfológicas; y finalmente, que oscurecida

con todo esto, también en Castilla, la distinción de los casos, han llegado á aplicarse indiferentemente las formas de cada número, atendiendo más bien á la distinción de los géneros.

La escisión del uso aquí examinada se asemeja por varios conceptos á la que existe en la pronunciación de la *z* y la *s*, y no se descubre camino por donde pueda remediarse. Es notoria la completa ineficacia de los preceptos gramaticales; y no hay decir que ella proviene de la manera absurda con que generalmente se ha tratado y enseñado entre nosotros esta disciplina, mirándola como enteramente extrínseca á lo real y objetivo, sin aplicación al lenguaje que cada uno habla ó escribe; pues aun cuando se tratara y enseñara objetiva y experimentalmente, como se debe, sus preceptos serán desatendidos si aparecen en contradicción con la práctica general del país, en punto que toca á la estructura íntima de la lengua. Por otra parte la historia del lenguaje nos dice que cuando en un mismo terreno se usan promiscuamente dos formas de valor idéntico, ó bien la una vence, ahoga y hace olvidar la otra, ó se diferencian aplicándose de diversa manera. La circunstancia de ser en cierto modo regional la divergencia en el uso de *le* y *lo*, dificulta si no imposibilita la final y completa eliminación de uno de ellos; en los lugares donde efectivamente se disputan el campo las dos formas, pudiera acaso llegarse á la distinción de oficios. A esto han encaminado sus esfuerzos Salvá y posteriormente la Academia, proponiendo ó preceptuando que *le* se aplique á personas y *lo* á cosas : al tiempo toca declarar si por ahí va en Castilla la corriente del uso.

APÉNDICE

I

EN FRASES IMPERSONALES

Debe tratarse por separado del uso de estos pronombres en las frases impersonales formadas con el reflejo *se* : *se alaba*, *se castiga*. En nuestro escrutinio hallamos : *se le*, masculino, 16 veces, una en cada uno de estos autores : Samaniego, Jovellanos, Capmany, Lista, Clemencín, Bermúdez de Castro, Mesonero, Donoso Cortés, Tamayo y Baus, y Núñez de Arce ; 3 en Bretón y 3 en Olózaga ; — *se la*, femenino, 5 veces, en Flórez, Estrada, Bretón, Martínez de la Rosa (2 veces) ; — *se les*, masculino, 13 veces, en la Historia de la Academia, Nasarre, Reinoso, Flórez Estrada, Lista, Donoso Cortés (5 veces), V. de la Fuente ; — *se los*, masculino, 2 veces, en P. A. Alarcón y V. de la Fuente. Con lo que precede se confirma en parte la opinión de Bello : « Construcciones parecidas á *se les lisonjea*, *se les admira*, no sé si se encuentran en escritores castellanos anteriores al siglo XVIII. De entonces acá se han ido frecuentando más y más : en el reinado de Carlos III eran comparativamente raras ; hoy se emplean á cado paso, y muchas veces sin necesidad. Al contrario la construcción pasiva de participio adjetivo era de mucho más uso en tiempo de Cervantes. » (*Gram.* cap. XXIX.) He dicho que se confirma en parte la opinión de Bello, porque si bien es verdad que esta construcción ha ido haciéndose más frecuente del siglo pasado acá, también lo es que, aunque raros, se hallan ejemplos de ella en el siglo XVII : Cervantes dice : *se le tratará* (al rucio), *Quij.* II, 21 ; Fernández de Navarrete : *se le debiera castigar* y *se les castigue*, *Conservación de monarquías*, *disc. XIX* y *XVI* (pp. 128, 91 : Madrid, 1626) ; *El Tribunal de la justa venganza*, especie de libelo contra Quevedo : *se le acusa*, p. 83 (Valencia, 1635) ; Solís en el último verso de *Eurídice y Orfeo* : *se le convida*. En el mismo capítulo escribe el gramático americano : « Es práctica modernísima y que choca mucho, *se los admira*,

Ha nacido de asimilar nuestra locución á la francesa *on les admire*, que es esencialmente diversa. *Se les ahorca*, dice Salvá en el prólogo de su diccionario de la lengua castellana, sin embargo de que este autor mira á *los* como la terminación propia del acusativo masculino de plural de *él*. » Nuestro escrutinio está acorde también con esto; no obstante, de *se los* hay ejemplos en Jovellanos y Quintana, aunque de los tres del último citados por Salvá dos se hallan corregidos en R. XIX, pp. 200[a], 258[a], subsistiendo el otro como apareció por primera vez (p. 112[b]). Pero sea de ello lo que se fuere, razón había para que el *los* disonase á Bello, acostumbrado como estaba á la práctica de la *Novísima Recopilación*, donde con frecuencia está *les* y no *los*, y á la de otros escritores insignes de fines del siglo pasado y principios del presente. Entre cincuenta y tres pasajes apuntados á medida que se han ido presentando, treinta y siete llevan *les*, y son de estos autores : Feijoo, Tomás de Iriarte, Jovellanos, Moratín hijo, Azara, Conde, Clemencín, Martín Fernández de Navarrete, J. L. Villanueva, González Carvajal, Gallego, Lista, Reinoso, Javier de Burgos, Martínez de la Rosa, Salvá, Gil y Zárate, Pidal, A. Fernández Guerra, Mesonero, Vicente de la Fuente y Menéndez Pelayo; y diez y seis hay de *los*, sacados de Jovellanos (cinco), Quintana, Fermín Caballero, Angel Saavedra, Balmes, Fernán Caballero, Pedro de Madrazo y Menéndez Pelayo. Aunque de *se le*, *se les*, femenino, por *se la*, *se las*, no hay ejemplos en nuestro escrutinio, es fácil citarlos : en la *Novísima Recopilación* leemos « se *les* obligue » (á aquellas) y « se *les* provea de ministros (á las iglesias), *lib.* VIII, *tít. xxiv*, *l.* 5; *lib.* I, *tít. xiii*, *l.* 6; Bello trae de Jovellanos : « se *le* reintegra » (á la libertad), y éste mismo dice : « se *les* ve venir » (á las personas piadosas), *Mem. del Cast. de Bellver*; Scío escribe : « se *les* acusaba » (á las parteras), *Éxodo*, I, 19, nota; Vargas y Ponce : « se *le* pellizcó y murmuró » (á la declamación), *Declam. contra los abusos introducidos en el castellano*, p. XXVI; Banqueri : « se *le* excita, se *le* estrecha » (á la bestia), trad. del *Libro de Agricultura de Ebn-el-Awam*, tomo II, p. 540; Reinoso : « se *le* estrechó » (á la Junta), *Infid.*, *cap. xxv*; Pascual : « se *les* despoja » (á las abejas), anotación al cap. II, lib. V de la *Agricultura* de Herrera; Fernán Caballero : *no se le volvería á importunar* (á Agueda), *Simón Verde*, V; Oliván : *se le atajara* (á la profusión), *Disc.*

Acad. Esp., tomo I, p. 19. Ni éstos son hechos aislados : en Colombia no se usa *se la*, *se las* sino de algunos años á esta parte, por efecto del florecimiento de los estudios gramaticales, y á lo que recuerdo, en los periódicos de la primera mitad de este siglo solo he visto *se le*, *se les*.

La historia de estas locuciones es en pocas palabras como sigue. Desde la época más remota hallamos usada en castellano la construcción refleja de tercera persona en sentido pasivo, refiriéndose más de ordinario á cosas que no á personas, por el riesgo que había, al aplicarse á éstas, de que se confundiera el sentido pasivo con el verdaderamente reflejo ó recíproco. En el ejemplo siguiente se ve cómo, para alejar toda duda, se prefería, con las personas, la pasiva formada de *ser* y el participio : « Por ende establescemos que de aqui adelante en los pleitos que andodieren en la nuestra abdiençia en que *se aya a dar* sentençia definitiva, que aquel que ouiere de ffazer la relaçion que la trayga por escripto, ffirmada de su nonbre, para que *se ponga* en el proçeso del pleito. Et que los procuradores e los abogados de los pleitos que *sean llamados*, e que *se ffaga* la rrelaçion ante ellos por vno de los oydores. » (*Cortes de Guadalajara*, año 1390.) Poco á poco fue la construcción refleja aplicándose á personas, quedando al contexto la determinación del sentido; en los siglos XVI y XVII se halla tal cual vez *se mataban los cristianos*, *se degollaron los catalanes*, por *eran muertos*, *fueron degollados*[1]. Por dos caminos se procuró aclarar la ambigüedad de estas frases : el primero, anteponiendo la preposición *á* al nombre del objeto que padece la acción : « Fue recibido con grandes juegos é danzas, como se suelen recibir *á* los reyes que de alguna conquista vienen victoriosos. » (*Crón. Juan II*, año VII, cap. XXI.) Aquí se ve que el autor iba á escribir *como se*

1. « Siendo gobernador de una provincia [Plinio Segundo] y viendo la muchedumbre de cristianos que cada día *se mataban*, escribió al emperador Trajano una carta (que hoy día anda entre las otras suyas) dándole cuenta de la gente que cada día moría sin cometer delito alguno contra las leyes romanas », Granada, *Símbolo*, II, 12; « Que el señor del castillo era un follón y mal nacido caballero, pues de tal manera consentía que *se tratasen* los andantes caballeros », Cerv. *Quij.* I, 3; « Montaner refiere que en un mismo tiempo en todas las ciudades del imperio *se degollaron* los catalanes por orden de Andrónico y Miguel », Moncada, *Expedición*, XXVIII; « *Prendiéronse*

suelen recibir los reyes, pero, resultándole el sentido diverso del que pensaba dar á la frase, porque *reyes* aparecía como agente, no tuvo otro medio de hacerlo paciente que anteponerle *á*, que señala el blanco de la acción lo mismo en *azotaron al ladrón* que en *dieron cincuenta azotes al ladrón*. Semejantes frases no ofrecen dificultad en singular, porque desde antiguo se emplean como netamente impersonales :

> Sin odio, en paz estás, sin amor ciego,
> Con quien acá *se muere* y *se sospira*.
>
> (Garcilaso, *elegía al Duque de Alba*.)

No así en plural, á causa de la incongruencia que resulta de seguir concertando el verbo con lo que se ha convertido en complemento; de donde proviene que frases semejantes á la que arriba se copió son tenidas por incorrectas [1]. Fue el otro camino acudir á la semejanza de locuciones al tenor de *se dice*, *se manda*, *se ruega*, *se hace agravio ú ofensa*, las cuales, teniendo sujeto gramatical, son ideológicamente impersonales, y llevan su complemento en dativo con *á* : *se dice*, *se manda*, *se ruega á*

---

también muchos cuidadanos, de los cuales mandó el gobernador ahorcar al siguiente día nueve por traidores », Coloma, *Guerras de los Estados Bajos*, X; « *Degolláronse* todos los enemigos á vista de la ciudad », Id. *ib.* IX (pp. 441, 374 : Amberes, 1625); « Habiendo pues de ser nuestra materia participante de imitación, no *se pueden* sufrir aquellos que enseñando agricultura ó filosofía ó otras artes ó ciencias, quieren ser tenidos por poetas en lo que no hay imitación alguna », Cascales, *Tablas poéticas*, I. — Esta construcción es la corriente cuando se trata de nombres de persona indeterminados : *Se buscan criados*, *Se nombraron alcaldes*.

1. No obstante, se encuentran ejemplos; pondré algunos : « Fue rescebida con aquella solenidad que se acostumbran recebir á los nuevos reyes », Valera, *Memorial de diversas hazañas*, VII (R. 70, 7 b); « También se desterraron á los que acompañaron el estandarte austriaco el día de la aclamación de la corte », Marqués de San Felipe, *Coment.*, VII (tomo I, p. 249); « Ordeno que no se propongan para las cátedras á los que ejerzan la judicatura del estudio de la Universidad », *Nov. Recop.*, *lib.* VIII, *tit.* IX, *l.* 22 (esta ley es de 1765 ; en el título se lee la misma construcción, pero adelante dice ; « No se incluya en la proposición á los que... ») ; « Se declararon por tiranos á todos cuantos con semejantes pretextos habían hecho guerras y sujetado esclavos », Quint. *Fr. Bart. de las Casas*; « Se vieron trepar aquel día por aquellos agrios recuestos á más de mil pobres, ciegos, cojos, mancos y tullidos », Angel Saavedra, *Masanielo*, II, 2.

los niños que vengan; *se hizo agravio á los vecinos*; y reproduciendo el nombre, *se le dijo*, *se les ruega*. Por eso desde que aparecen con pronombre las frases verdaderamente impersonales llevan *le*, *les*, según se ha visto, y debe por tanto mirarse el empleo de *los* como tentativa neológica á rehacer las frases por otro modelo, el cual no es otro que el francés.

En mi concepto, el instinto común de los que hablan castellano tiende á emplear el dativo en estas frases; de ahí el universal *se le*, y el primitivo y comunísimo *se les*, ambos masculinos; pero dio la suerte que cuando empezó á generalizarse esta construcción, cayó en manos de furibundos *laístas*, que por ningún caso admitirían un *le* femenino, y acreditaron el *se la*, *se las*, en perjuicio del natural *se le*, *se les*. Isla en el *Día grande de Navarra* (1746) escribía en una misma página *diciéndola* y *se la conocía* (R. 15, 23ab), ejemplo el más antiguo que tengo apuntado de la construcción aplicada al femenino; Moratín, que decía : « Todo se *las* permite (*Sí de las niñas*, III, 8), consiguiente consigo mismo ponía en otra parte : « A las mujeres no se *las* encadena, ni se *las* enjaula, ni se *las* enamora á fuerza de tratarlas mal » (*Escuela de los maridos*, III, 7). Scío, por el contrario, que con toda naturalidad escribía : « El rey, habiéndolas llamado ante sí, *les* dijo, », á renglón seguido añadió : « la desobediencia de que se *les* acusaba » [á las parteras]. (*ubi supra*). El siguiente pasaje de Calderón ilustra también la influencia que el *laísmo* ha tenido en estas construcciones :

Y para que nadie llegue
A ofenderlas, mandaréis
De salvaguardia ponerles
Siempre una escuadra; y de cuantos
Víveres, granos y reses
O condujere la armada,
O el país contribuyere,
Se *las* asista, con bando
Que el que se *las* atreva
A razón que las enoje
O acción que no las respete,
Tenga pena de la vida.
(*El segundo Scipión*, I.)

Con *asistir* el régimen se inclina al dativo; así que *se las asista* es igual á *se las atreva*.

Por de contado que los gramáticos antiguos nada dicen sobre el particular; los modernos discrepan según el punto de vista en que se ponen. Salvá en la 3ª edición de su Gramática (París, 1837), después de sentar que se dice *le* precisamente en el masculino singular (*se le ha destinado*), y que en plural se dice de ordinario en el mismo género *les*, añade : « Sin embargo, siendo positivo que el afijo se halla en estas locuciones en acusativo, no puede reprobarse que diga Quintana : *Por grandes que se los suponga, Se los mantendría en el libre ejercicio de su religión, Si se los hace teatrales, dejan de ser pastoriles.* » Posteriormente modificó así este lugar : « Sin embargo, no apareciendo bien claro en estas locuciones si el afijo se halla en dativo ó en acusativo, como se verá en la p. 159, no puede reprobarse absolutamente que diga Quintana, etc. » En la página á que se refiere, dice (lo que no se halla en la edición antes citada) haber en estas frases silepsis y que en virtud de ella los pronombres se hallan bien en dativo, bien en acusativo : *Se me busca*, expone, quiere decir *Se hace pesquisa por la justicia para encontrarme á mí*; *Se nos pregunta* equivale á *Se nos hace la pregunta por nuestro corresponsal encaminada á nosotros* (5ª. ed. 1840). Semejante explicación deja al capricho determinar en cada frase qué caso del pronombre ha de emplearse; lo cual es inadmisible una vez que en el singular masculino no puede usarse la forma *lo*, propia del acusativo. Defectuosa como es la doctrina de Salvá, sugirió á Bello la que clara y congruentemente expuso en estos términos (1ª edic. 1847) :

El verbo de la construcción impersonal refleja puede llevar su acostumbrado régimen : « Se pelea por el caballo »; « Se vive con zozobra »; « Se trata de un asunto importante ». Pero aquí se ofrece una duda : ¿el complemento directo subsiste tal en la construcción impersonal refleja, ó varía de naturaleza? Cuando decimos, « Se admira á los grandes hombres », « Se colocó á las damas en un magnífico estrado », ¿debemos mirar estos complementos *á los grandes hombres*, *á las damas*, como verdaderos acusativos? Yo me inclino á creer que no : lo primero, por la modificación de significado que esta construcción produce en el verbo : *se admira* es *se siente admiración*; *se coloca* es *se da colocación*; *se alaba* es *se dan alabanzas*; sentido que parece pedir más bien un dativo. Lo segundo, porque si el complemento tiene por término el demostrativo *él*, no le damos otras formas que las del dativo : « Se *les* admira » (á los grandes hombres), no *se los admira*. Lo tercero, porque si el complemento lleva por término un nombre indeclinable, es de toda necesidad ponerle la preposición *á*, que en el dativo de estos nombres no puede

nunca omitirse, como en el acusativo : así, ó decimos « Se desobedece á los preceptos de la ley divina », en construcción irregular refleja [esto es, impersonal], ó « Se desobedecen los preceptos », en construcción regular reflejo-pasiva de tercera persona; pero no podemos decir « Se desobedece los preceptos ». Contra esto puede alegarse que el verbo en la construcción anómala se construye en el género femenino con las formas *la*, *las* : « Se *la* trata con distinción », « Se *las* colocó en los majores asientos ». Pero esta razón no es decisiva, porque *la* y *las* son formas que se emplean frecuentemente como dativos. De manera que la regla es emplear en la construcción impersonal refleja como dativo el que en la construcción regular es complemento directo; pero con la especialidad de preferirse *la* y *las* á *le* y *les* en el género femenino.

La Academia, á intento de desterrar inconsecuencias en el uso de los pronombres de tercera persona, ha dado solución diversa : tomando á *le*, *la*, *las* por acusativos y recordando que para el oficio de tal tiene condenado el *les*, no se ha puesto á averiguar la naturaleza de estas frases, y ha decidido que en ellas no tenga cabida sino *los*, con lo cual, en su concepto, se establece regularidad perfecta; pero ésta es solo aparente, porque, no pudiéndose decir *se lo castiga*, sino *se le castiga*, es palmario que no cabe llamar acusativo llano al que en tales locuciones se emplea [1].

Explicaciones y reglas tan distintas y aun opuestas son ambas, si no me engaño, resultado de la tendencia, natural y constante en el lenguaje, á restablecer la armonía entre la fórmula ideoló-

---

1. La Academia reconoce que ha sido y es muy frecuente decir y escribir en este caso *les*, y pudiera haber dicho que ha sido y es mucho es más frecuente decir *les* que *los*. En favor del último arguye así : volviendo por pasiva la frase « á los delincuentes se *les* acusa, se *les* persigue y se *les* castiga », solo se podría decir « los delincuentes son acusados, son perseguidos, son castigados », con que se prueba que *les* no es dativo, puesto que desaparece de la oración, y no siéndolo, no debe usarse. A lo cual basta oponer que dicha frase no puede volverse por pasiva porque histórica y virtualmente lo es ya, como lo reconocía la misma Academia en las ediciones de 1870 y 1874, pocas páginas antes, diciendo que « se alaba á Gregorio », « se culpa á Diego » son verdaderas oraciones de pasiva que fácilmente se vuelven por activa así : « alaban á Gregorio », « culpan á Diego ». La contradicción era tan patente, que en la edición de 1880 se omitió esto; pero subsiste en la misma la declaración de que el *se* es acusativo, con lo que se dificulta todavía la imaginada conversión. Debe convenirse, pues, en que estas locuciones no pueden acomodarse á las fórmulas corrientes de la gramática,

gica y la gramatical, sacrificando ya la una, ya la otra, cuando entre ellas existe alguna dislocación. Las frases *se les castiga*, *se les admira*, nacidas de la analogía con *se les dice ó se les ruega esto ó lo otro*, *se les aplica el castigo*, *se les hace agravio*, *se les rinde homenaje*, conservando el dativo, aparecen sin sujeto. Para hacerlas entrar en la sintaxis normal, es preciso descubrir el sujeto, y aquí entra la divergencia, variando las opiniones según la manera de estimar el complemento. Los que, habituados al uso etimológico, distinguen sin vacilación alguna los casos, sienten en *le*, *les* un dativo, y naturalmente buscan el sujeto del verbo pasivo : de ahí las explicaciones de Salvá y de Bello. Los que están hechos á decir y oír *le*, *les* en lugar de *lo*, *los*, toman aquellos primeros como acusativos, y no pueden menos de buscar el sujeto en el *se*, y de darle en consecuencia el calificativo de pronombre indeterminado, como se hace con nuestro *uno*, con el *on* de los franceses y el *man* de los alemanes (Acad. *Gram.*, p. 249, ed. de 1880).

II

ASIMILACIÓN DEL INFINITIVO

En este artículo y en el siguiente trataré de dos usos que alcanzaron alto favor en la corte, y lograron sanción de muchos escritores excelentes; usos que á pesar de eso desaparecieron de la lengua literaria, cediendo á la práctica genuina y tradicional del mayor número, con ventaja de la regularidad y distinción de las formas pronominales. Argumento de que no siempre es delito de lesa majestad ir contra el gusto de la corte, y de que aun puede ser meritorio el contrariarlo.

La asimilación de la *r* final del infinitivo con las formas palatalizadas del pronombre aparece en los monumentos más antiguos de nuestra lengua, y del uso popular que naturalmente ellos representan aun quedan reliquias. El colector de los *Cantos populares españoles* con ocasión de éste :

Como Sevilla tiene
Fuertes murallas,
No pueden mis suspiros
Atravesallas,

anota : « Las terminaciones en *allo*, *ello*, *illo*, con sus femeninos y plurales, están aún en uso corriente en muchas partes, especialmente en Andalucía » (tomo III, p. 39) ; según Pichardo, en Cuba se conserva el *traella*, *dalle*, *mercallo*, etc. (*Dicc.* p. XI).

Semejante asimilación, ya con las formas palatalizadas del pronombre, ya con las no tales, es peculiar de los dialectos occidentales de la Península, como el bable, que promiscuamente dice *llevallo*, *buscalle* y *arroxala*, *querelu* [1] ; y por consiguiente nada tiene de extraño que la encontremos en textos nuestros antiguos que se allegan á aquellos dialectos. En instrumentos redactados en Asturias y León, durante el siglo XIII se usan promiscuamente la forma intacta y la asimilada, tanto con palatalización como sin ella : « Si contraria uos uenier sobresto, nos otorgamos *saluallas* ye *guarillas* » (escrit. de venta de dos casas al Deán y cabildo de Oviedo, año 1248 : *El fuero de Avilés*, p. 72) ; « Nos otorgamos *saluarla* et *guarirla* » (escrit. de venta de una cuarta parte de casa en Oviedo, año 1258 : *ib.*, p. 75) ; « El Abbat non podia auer derecho per el Rey, nen yo non podia *enparalo* con esta entrega » (carta del merino de Tineo al adelantado mayor de León, año 1266 : *ib.*, p. 78) ; « Si lo non fecierdes *demostralo* emos al Rey, ca non podemos maes *sofrillo* » (agravios representados por el concejo de Nora á la ciudad de Oviedo, año 1273 [?] : *ib.*, p. 81) ; « Et uaian *uenderlo*... et si quisier *uaiarlo*... nen *sennalarlo* ante tiempo » (posturas de Oviedo para la venta de comestibles, año 1274 : *ib.*, pp. 82-3). — En la versión del concilio de León de 1020 : *facerle torto*, *facerlo*, *restaurarlos*, *ne iulgarla nen enfiala* (*Cortes de León y Castilla*, I ; Muñoz lee *restaurallos*, *enfialla*) ; — en el concilio de Coyanza : « Non sea osado de

1. *Colección de poesías en dialecto asturiano* (Oviedo, 1839), *disc. prel*, p. 42, y luego, pp. 15, 18, 19, 21, 24, 32, 43, 46, 49, 168, 170, 175. Ejemplos de la forma no palatalizada hay también en la misma obra, pp. 40, 49, 168 (Véase Munthe, *Anteckingar*, p. 37) ; así es como prevalece en berciano (*collélo* : cogerlo ; *amála* : *amarla*), en gallego (*faguélos* : hacerlos ; *pidílas* : pedirlas) ; y en portugués (*comprá-lo*, *cedêla*). Cuando en Extremadura se dice *robal-le el corazón* (*Folk-Lore bético extremeño*, p. 311), se obedece á procedimiento fonético diverso, peculiar de esta comarca, de Andalucía y de muchas poblaciones de América.

sacarlo dela nen de *ferirlo* » (ib.) ; — en las cortes de León de 1189 : *enmiendarla*, *pagarlo*, *ayudarlo*, *facerlos*, *haberlos* (*ib.*) ; — en instrumento también leonés de 1242 : « El qual castiello estos devandichos omes era tenudos per foro de *facelo* cada que cais, é refacer cada que fusen xamados pora *facero* [*sic*] he pora refacerlo » (*Esp. sagr.* XXXVI, CLIV) ; en el concilio de León de 1267 : « Que lles pueda otorgar la cura et darlles el beneficio » (*Esp. Sagr.* XXXVI, p. 230). — En el título I del Fuero Juzgo, según la edición de la Academia, se ofrece la misma variedad : *tollella*, II[b], *defendello*, VII[a] (*bis*), *onrrallo* (var. *ondrarle*, *onrralo*), IX[a], *gardalla*, *ib.*, *confirmarlas*, XII[a], *ietarlos*, XIV[a] ; pero en los demás títulos, que son más netamente castellanos, rara vez aparece *ll* (v. gr. *contrastallos*, var. *contrastarlos*, *contrastalos*, p. 5[b]). — En el Alejandro leo *maltraelo*, 442 ; *matallo*, 1567 ; *vencellos* rimado con *ellos*, *cabellos*, 145 ; *esperalo* con *gallo*, *caballo* (el otro consonante debe ser un *matarlo* dentro del verso viciado), 637 ; *darlle*, 394, 455 ; *ferirllos*, 429 ; *meterles*, 311 ; *ganarla*, 319 ; *darle*, 461. Si fuera cierto, como se inclina á creerlo Cornu (*Symbolae Pragenses*), que el autor del poema del Cid fue asturiano, podrían atribuírse á este origen los varios ejemplos que conserva de la asimilación ; v. gr. *vengalo*, 1070 ; *acogello*, 883 ; *auellas*, 887. Pero la verdad es que ésta debió existir en el habla popular de diversas comarcas, aun en Castilla, y de ahí la tomaban los poetas para acudir á las exigencias del verso. En los *Reyes Magos* se lee *aoraloe*, *adoraloe*, *sabelo*, y *veerlo*[e], *rogarloe*[1]. Berceo hace consonar *vocealla*, *falla*, *agalla*, *batalla*, Mil. 87 ; *marabilla*, *villa*, *escribilla*, *oilla*, ib. 215 ; el Arcipreste de Hita, *contrallos*, *vasallos*, *estragallos*, *tragallos*, 197 ; *gallo*, *dexallo*, *furtallo*, *tragallo*, 311 (item 462, 496, 782).

Comoquiera que sea, el giro especial que tomó la sintaxis castellana, conservando la individualidad del pronombre, dejaba poco campo para la asimilación, y su rareza está en proporción con la poca libertad que había para el uso de enclíticos con el infinitivo. Restricta como aparece esta libertad en los monumentos más antiguos, fue todavía mermándose hasta mediados del siglo XV, como se verá por esta ligera reseña : cuando el infi-

1. Grafías como *alá*, *maravila*, *strela*, *streleros*, del mismo texto dan motivo para pensar que el escribiente pronunciaba *sabello*, *adorallo*.

nitivo iba regido de otro verbo, por regla general el pronombre se juntaba con el verbo regente, á menos que cada verbo llevase su pronombre : *se podrá dezir, fizolo escreuir, la dexaron perder, quel viniessen acorrer, si lo non quisiere dar, le conviene fazerlo*; cuando el infinitivo iba precedido de preposición, de ordinario se colocaba el pronombre entre los dos : *de se tornar, a lo saber, para me responder*. Por manera que casi solo se posponía el pronombre á un infinitivo que hiciese oficio de sujeto ó al segundo de dos infinitivos dependientes de un mismo verbo : « Pues vencerse la duenna non es cosa tamanna », Arc. de Hita, 595; « Por alegrar las yentes, meterles bon coraçon », *Alex.* 311; « Deuelo prometer E mandarlo librar », *Rim. de pal.* 619; « Les deuen menguar las malas carnes et tornarles a comer gallinas », Juan Manuel, *Caza*, p. 15 (Baist). En Berceo, en el Alejandro, y sobre todo en el Espéculo y las Partidas es todavía frecuente la construcción moderna *para quemarla, por conquerirla, en desmandarse*; eslo mucho menos en D. Juan Manuel, en el Ordenamiento de Alcalá, y así hasta la Crónica de D. Juan II; acaso en el Arcipreste, en el Rimado de Palacio y en el Poema de Alfonso XI no se halle sino por necesidad métrica [1]. De razón pues tenía que ser rara la asimilación aun en verso, mientras regía esta sintaxis : en el *Rimado de Palacio* leo *pensallos* (1291); en prosa suministra uno que otro ejemplo el *Libro de la Montería*, que precisamente se distingue por alguna más libertad de construcción : *errallo, matalle* (*Bibl. venat.* I, pp. 30, 60).

---

1. En obsequio de la rima ó para acentuar debidamente el verso; de lo primero quedan citados ejemplos del Arcipreste; de lo último séanlo éstos : « Siempre quise guardarlas, et siempre las servi, » Arc. de Hita, 97; « Tal quiera paresçerle luego el su servidor », *Rim. de pal.*, 622. La construcción antigua fue olvidándose hasta desaparecer en el siglo XVI : en las cartas de Cisneros se lee *para te dar, procura de las recabdar, á le dar cuenta*, pero en general domina la construcción moderna; lo mismo se nota en el *Tratado de esfuerzo bélico heroico* de Palacios Rubios (1524); Guevara en el *Marco Aurelio* (1529) dice todavía *por no le haber enseñado oficio*; Mejía en la *Silva* (1542) *á se ayudar, de les parecer, de lo matar, para se poder dezir*; Fr. Alonso de Orozco en la *Recopilacion de sus obras* (1570) *á se vengar, por nos enseñar* (recuerdo que en el catecismo que aprendí de niño decía *por nos redimir*); Santa Teresa en su *Vida* : *á no le ofender*, 8; *para no las perder*, 18; *en las Moradas* : *no se quedar*, 2; *os afrentar*, 3. En lenguaje cancilleresco duró mucho más : en el

No bien empezó á vulgarizarse la poesía en el siglo XV y alcanzaron crédito trovadores nacidos entre el pueblo, se hizo frecuente la asimilación en la rima, y quebrantándose más y más cada día las antiguas reglas, cobró también poco á poco la prosa mayor holgura y admitió la forma asimilada. En ninguna parte se palpa mejor la paulatina invasión de ésta que en el *Cancionero general* : examinados los cien folios primeros (Valencia, 1514), que contienen la primera serie de composiciones distribuídas por autores, no se hallan ejemplos de ella ni en Juan de Mena, ni en Santillana ni en Pérez de Guzmán[1]; pero se va haciendo más común conforme adelanta el siglo XV y nos acercamos á la fecha del Cancionero. De ahí en adelante tomaron á gala los poetas emplear para la rima esta forma, que aumentaba notablemente los consonantes, y permitía variarlos combinando nombres con verbos : sean testigos Castillejo, Boscán, Garcilaso, Acuña, Mendoza, Cetina y Ercilla entre los poetas de este siglo, para no mencionar los menos conocidos del *Cancionero* de Nágera (1554)[2].

Nebrija en su Ortografía (1517) da como corriente la asimilación, mas no puedo ahora comprobar en manuscritos ó

---

privilegio de la *Introducción al símbolo de la fe* (1584) dice *para lo poder imprimir*; lo mismo en el de los *Emblemas morales* de Juan de Horozco y Covarrubias (1588); en el de las *Varias antigüedades de España, Africa y otras provincias* de Aldrete (1612). Valdés, mediado el siglo XVI, decía ya que le parecía mal en el Amadís aquello de *lo no descubrir* por *no descubrirlo* (Mayáns, *Orig.*, I, p. 161). En el pasaje siguiente parece que el autor al escribir *les asegurar* hubiera tenido en la mente el *supo* del miembro anterior, y dejado la frase como si pusiera *les supo asegurar* : « Con tales y tantos encarecimientos se lo supo rogar, y de tal manera les asegurar que de descubrir este robo... » Cervantes, *Nov. La fuerza de la sangre* (fol. 134).

1. Esto no quiere decir que en otras obras no la usasen los autores dichos : Juan de Mena aconsonanta *curalle* y *dalle* (*Canc.* de Gómez Manrique, I, p. 26), Santillana *donzellas*, *querellas* (sust.) y *obtenellas* (*Canc. gen.*, fol. 131). En los cancioneros de Stúñiga y Baena es rara la forma asimilada en la rima : en el primero se halla *desillo* en composición del Bachiller de la Torre (p. 22), *fasello* en Diego del Castillo (p. 133) y *defendella* en Carvajales (p. 370); en 150 páginas del segundo no hay sino los cuatro de las pp. 109-110, debidos á la más apremiante necesidad métrica.

2. Impreso en Zaragoza y reimpreso por el Sr. Morel-Fatio en *L'Espagne au XVIe et au XVIIe siècle*, Heilbronn, 1878.

ediciones de la última mitad del siglo XV si en la prosa se extendió al mismo paso que en el verso [1]. Al apuntar el siglo XVI, en la edición de la Celestina hecha en Sevilla en 1501, hay ya ejemplos ciertos, v. gr. *cobrallo*, *pensallo* (acto III). Hay también tal cual ejemplo en las cartas de Cisneros (Madrid, 1867), como *persuadille* (1° de octubre de 1508) y *efectuallo* (14 de julio de 1516), conforme éste con el facsímile. Empléalo también Castillo, el colector del Cancionero General (*desfazelles*, fol. 89 v°). Pero no sé que en la primera mitad del siglo aparezca en ninguna parte tan extenso y arraigado este uso como entre los que seguían la corte de Carlos V : en los preliminares del *Cortesano* (Barcelona, 1534), pone Boscán diez y ocho veces el infinitivo asimilado y dos el intacto, y Garcilaso diez veces el primero; en veinte folios del *Comentario de la guerra de Alemania* de D. Luis de Avila y Zúñiga (Venecia, 1548), hay veinte asimilados y uno intacto; Fernando de Acuña, encargado por el Emperador de atildar y poner en verso *El Caballero determinado*, que él había traducido en prosa, con una sola excepción no emplea en la dedicatoria y el argumento sino la forma asimilada; pero por singular contradicción el que en sus propias poesías la introducía á cada paso, en las cien décimas primeras de aquella obra no ofrece otro ejemplo de ella que *preguntalle* (fol. 20 v° : Amberes, 1553). Los secretarios mismos de Carlos siguieron el impulso, y aun Felipe II los imitó por el mismo tiempo; así lo persuade el ver que en

1. En la Crónica de Enrique IV (Sancha, 1787), se lee *buscallo*, p. 40; *tenella*, p. 52; *avisalle*, p. 55; en el *Memorial de diversas hazañas*, *deponello* (R. 70, 33a); sin tener la edición primitiva de la *Cárcel de amor* de Diego de San Pedro (Sevilla, 1492), en cuyos versos se halla la forma assimilada (*Canc. gen.*, fol. 90, 90 v°), he de advertir que en la de Amberes, 1576, tropieza uno con ella á cada paso. — Mientras este escrito estaba en la imprenta he tenido ocasión de comprobar que lo que la Biblioteca de Rivadeneira llama *Memorial de diversas hazañas* de Mosén Diego de Valera, es un ejemplar compendiado á partes de la crónica manuscrita que corre atribuida á Alfonso de Palencia, con la particularidad de que entre los trozos suprimidos se cuentan algunos en que figura honrosamente Valera; por ejemplo, entre los caps. II y III de Rivadeneira, el pasaje en que denuncia al rey los atropellos de Pedro de Salzedo, y en el cap. XII la relación circumstanciada del combate y toma de Benalmadana. Lo apunto aquí por ser más fácil esto que borrar las citas ó adjudicarlas al verdadero dueño.

la brevísima minuta de contestación puesta al margen de conocida carta de su padre (25 de mayo de 1558) escribió *besalle*, *suplicalle*, aunque también *auisarle*[1]. Otros decidirán si Garcilaso, á cuya influencia se debió sin duda esta moda en la casa del Emperador, representaba el uso de Toledo, su patria; baste indicar que Venegas, que nació y escribió ahí, menudea la forma asimilada, y que lo mismo hizo Mariana, que también ahí redactó en castellano su historia.

Ejemplos tan altos no podían dejar de cundir, y en efecto hallamos usada con más ó menos frecuencia por los prosistas la asimilación del infinitivo hasta mediados del siglo siguiente : díganlo la *Silva* de Mejía (1542), la traducción del *Momo* por Agustin de Almazán (1553), las de las comedias de Terencio (1577) y de las epístolas de Cicerón (1589) por Pedro Simón Abril; díganlo Covarrubias, Cervantes, Navarrete, Coloma, Saavedra, Vélez de Guevara, Melo. En algunos de estos escritores la asimilación constituye la regla, en otros la excepción : entre los primeros se cuentan Abril, Saavedra y Vélez de Guevara; entre los últimos Covarrubias, Cervantes y Navarrete; otros hay, como Mejía, Almazán, Coloma, Melo, en los cuales están casi en balanza las dos formas[2]. Sabe Dios la parte que en esto tengan los impresores.

---

1. Las palabras de Felipe, resueltas las abreviaturas, son á la letra como sigue : « boluerselo a suplicar con gran instancia pues quedamos en tales terminos que si me ayudan con dinero los podriamos atraer a lo que combiniesse, vesalle las manos por lo que en esto a mandado y suplicalle lo llebe adelante (y aui : borrado) que de aca se hara lo mismo y auisarle de lo que se ha hecho hasta agora. » En la carta del Emperador, de letra del secretario, se encuentran *podello*, *scriuillo*. *Colección de autógrafos históricos*, Madrid, 1878.

2. En 24 páginas de la Andria usa Abril 26 veces *ll*, y 4 *rl* (de éstas las tres en los tiempos compuestos *procurarlo he*, *parecerle ia*, en que rara vez se admitía la asimilación); en la *Empresa LX* dice Saavedra 10 veces *ll* y nunca *rl*; en los trancos II y III del *Diablo cojuelo* dice Vélez de Guevara 13 veces *ll* y 4 *rl* (Barcelona, 1646); — Covarrubias en los fols. 140-5 del *Tesoro* por 28 *rl* dice 2 *ll*; Cervantes en el prólogo y capítulos I y XXIX de la primera parte del Quijote dice 45 veces *rl* y 7 *ll*; y en el prólogo y capítulos I, XXXIV y LXXIV de la segunda, 44 veces *rl* y ninguna *ll*; Fernández de Navarrete en las páginas 115-124 de la *Conservación de monarquías* (Madrid, 1626), 13 veces *rl* y 1 *ll*; — Coloma en las páginas 140-50 de las *Guerras de*

La asimilación, como en todo uso nuevo acontece, no careció de contradictores. Valdés convenía en que podía usarse *dezirlo*, *hazerlo* ó *dezillo*, *hazello*, aunque él guardaba siempre la *r* porque le contentaba más [1]. Poco después Antonio de Torquemada tocaba el punto con más calor : « Y desta mesma manera (dice) quieren también meter en el uso otra necedad, que verdaderamente yo no la puedo sufrir con paciencia en los que presumen de secretarios y buenos romancistas y cortesanos : ésta es todas las veces que se pone *R* antes de la *L*, mudan la *R* en *L*, y ponen dos *LL*; y así dicen : « *besalle* las manos, deseo *serville*, *encomendalle*, *temelle* »; y así dicen también : *querella* por *quererla* y *servilla* por *servirla*, y otras muchas cosas en que confunden las sinificaciones, con la mudanza desta letra. » A lo que añade el otro interlocutor del diálogo : « Si pareciera mejor esta pronunciación que cuando se escribe con *R* y *L*, fuera yerro tolerable : pero así á mi juicio, desde agora le condeno; y más en los que han de servir de secretarios, pues tienen mayor obligación á ser mejores romancistas [2]. » La opinión de Torquemada prevaleció entre los principales secretarios de Felipe II, á lo que puedo colegir de muchos

---

los Estados Bajos (Amberes, 1625), dice 10 veces *rl* y 11 *ll*; de 30 casos apuntados aquí y allí en la *Guerra de Cataluña*, en los 16 dice Melo *rl* y en los 14 *ll*. Debo advertir que la edición de esta obra hecha por Sancha en 1808 y seguida á ciegas por Ochoa y por Rosell, ofrece el texto feamente modernizado, habiéndose puesto dondequiera el infinitivo intacto y alterádose otras cosas propias de la época; fiándome yo (que no debiera) de esta buena gente, asenté en el tomo XXII de la *Romania*, p. 79, que Melo en su obra usaba las formas graves abreviadas de la segunda persona de plural : no hay tal, las ediciones portuguesas de 1645 y 1696, que tengo hoy á la vista, traen las formas íntegras : *alcançáredes* y *halláredes*, p. 66 vº; *faltáredes*, 149; *halláredes*, 150.

1. Mayáns, *Origenes*, II, p. 76 (Madrid, 1737).

2. Gallardo, *Ensayo*, IV, cols. 755-6. Los gramáticos posteriores que tocan el punto, se contentan de ordinario con consignar el hecho : « Quando se juntan â infinitivos, algunos conuierten la .R. en .L. y dicen por *Amarle*, *Amalle*, *Amarlos*, *Amallos*, *Amarla*, *Amalla*. » Ximenez Paton, *Instituciones de la gramatica española* (que andan con la *Ortografía* del mismo, Baeza, 1614). — « Also the Spaniard vseth this Pronoune *le* ioined to the infinitive moode of a verbe, by changing *r* of the infinitive into *l*, *Euphoniæ gratia*, as *Hablarle*, to speake vnto him, *Hablalle* : *Oyrle*, to heare him, *Oylle* : *Verle*, to

despachos firmados por Zayas y por Antonio Pérez [1]. El rey mismo, que en vida de su padre parecía favorecer la forma asimilada, acabó por no usarla sino rarísima vez : una sola aparece en las treinta y cuatro cartas que escribió á sus hijas entre abril de 1581 y marzo de 1583, según del autógrafo las publicó Gachard (París, 1884). Evitáronla también escritores tan conocidos como Guevara, Rúa, León, Granada, Santa Teresa [2], Quevedo, Solís, y al fin pasó esta moda, como tantas otras, saliendo triunfante la forma tradicional de la prosa castellana.

Entre los poetas del reinado de los Felipes, cuáles se valieron de la forma asimilada tan solo por necesidad métrica, como Ercilla, Herrera, Esquilache, Solís, Calderón, la Torre (el traductor de Owen); cuáles la empleaban tanto en la rima cuanto dentro del verso, y de éstos fueron Lope [3] y Valbuena; de donde es lícito conjeturar que en los últimos se aunaba el uso personal con la moda métrica, al paso que los primeros únicamente obedecían á ésta. Calderón la conservó hasta fines del siglo XVII, rimando en *Hado y divisa* (1680) *encubrillas* con *hebillas*, *ponellas* con *ellas*, y poetas nacidos en la segunda mitad del siglo la continuaron hasta el siguiente, como Alvarez de Toledo (1662-1714), Gerardo Lobo (1679-1750), Torres y

---

see him, *Velle.* » Minsheu, *A Spanish Grammar* (Londres, 1623). — « *Le* si pospóne talora agl' infinitiui, e toglie loro la *r*, come *quiero escriuille*, *quiero yr a velle*, che tanto significa come se si dicesse *quiero escriuirle*, *quiero yr a verle.* » Franciosini, *Grammatica spagnuola, ed italiana* (Roma, 1638).

1. En las *Relaciones* (París, 1598) y en las cartas suyas y del rey que ahí publica Antonio Pérez no hay sino *rl*; en cartas de otros sí se lee *ll*; v. gr. en la de Santoyo, *seruille*, p. 8; en la del Marqués de los Vélez *dallo*, p. 18; en la de Mateo Vázquez *preguntalle*, p. 266.

2. Sin embargo, se lee perfectamente *echalles* en el facsímile de la *Vida*, p. 122 (Madrid, 1873), donde las ediciones antiguas traían *echarles*, y D. V. de la Fuente puso sin razón *échales*. En la *Introducción del Símbolo de la fe*, Salamanca, 1588, se lee *atallas*, II, 123.

3. En cuatro silvas de la Gatomaquia hay 6 *rl* y 3 *ll*, unas y otras dentro del verso; en el facsímile del *Bastardo Mudarra* hay 22 *rl* (de los cuales tres van rimados entre sí) y 2 *ll* (uno independiente y otro rimado con *ellos*). Véase un ejemplo de Valbuena en que la forma palatalizada ocasionaría, á lo menos por un momento, una confusión como las que indicaba Torquemada : « Niño que el tierno bozo le apuntaba... Temor el *verlo* y alegría causaba. » *Bern.* III.

Villaroel (1696...?)[1]. Si después ha vuelto á usarse será como imitación arcaica ó en virtud de lo que se llama licencia poética.

III

METATESIS DEL IMPERATIVO PLURAL

Acabamos de ver un uso dialéctico que, habiéndose extendido ocasionalmente, cede á la tendencia analítica de distinguir el pronombre conservándole su forma propia; vamos á ver la acción de la misma tendencia en desterrar otro uso fundado en la fonética peculiar del castellano : hablo de los imperativos *dalde*, *reñilda*, por *dadle*, *reñidla*. Genial ha sido de nuestra lengua la aversión á las combinaciones *dl*, *tl*, según lo prueban las muchas palabras en que las ha invertido : *modulum*, *mod'lum* : *molde*; *spatulam*, *spat'lam* : *espalda*; **anethulum*, *aneth'lum* : *aneldo*; *capitulum*, *capit'lum* : *cabildo*; *titulum*, *tit'lum* : *tilde*; *rotulum*, *rot'lum* : *rolde*; *arratl* : *arrelde*.

La combinación natural del imperativo plural con el pronombre ocurre en Berceo, *controbatli* (*Duelo*, 172) *fablatlis*, *menazatlis* (*ib.* 174); en el *Alejandro*, *feritlos* (198), y en el *Fernán González*, *deçitle* (289, 290, 292). El *Apolonio* ofrece las dos formas, natural é invertida : *facetle* (177), *auetlo* (193), *pensatlos* (564), *dalde* (193). En el *Cid* domina la inversión : *prestalde* (118), *leualdas* (167), *contalda* (181), *dezildes* (389), *valelde* (714), *daldo* (823), *besalde* (1275), *daldas* (2135); y es tal la afición á esta combinación, que por *touetelo* dice *toueldo* (3222); sean ejemplos de la forma natural *dadles* (2178), *dadlas* (2225), *prendetla* (3190), *feridlos* (597, 720, 1139)[2]; hay además *prendellas* (2135), como en el *Alejandro tenellos* (920), asimilación extraña, si no es que deba tomarse como errata, *prendetlas*, *tenetlos*, ó como aplicación del infinitivo en sentido de imperativo.

De ahí en adelante continúa este uso hasta mediado el siglo XVII; aunque ni ocurre la metátesis en todos los escritores ni con igual frecuencia en los que la admiten, como se verá por los apuntes siguientes :

---

1. Del primero y el último pueden verse ejemplos en R. LXI, pp. 10b, 18c, 54b; de Gerardo Lobo en las *Poesías escogidas*, París, 1837, p. 50.

2. En la frase *ferid los caualleros*, tal que pudiera dudarse si el *los* va con el vocativo ó con el verbo.

En el Arc. de Hita : *desildo*, 657; *seguilda*, 787; *daldes*, 1424; *tomaldo*, 1484. De la forma corriente hay por lo menos otros tantos ejemplos : 712, 677 (*bis*), 1426 (*bis*).

En el *Alfonso XI* : *pobralda*, 1057; *creeldo*, 1814.

En el *Caballero Cifar* : *falagaldo e castigaldo* (p. 105, Michelant); la otra forma es comunísima.

En *Placidas* : *preguntadlos* (p. 151); y en la *Danza de la muerte*, *quitadlo* (R. LVII, 381ª).

En el *Rimado de Palacio* : *esperaldo*, 444; *pechalde*, 365; en esta última copla también *dadles*.

En el *Cancionero de Baena* : *dadles* (p. 177), *besalde* (p. 208).

En el M. de Santillana solo aparece la forma natural; pero en los refranes las ediciones corrientes dan generalmente la invertida [1].

En el Cancionero de Gómez Manrique : *sabeldo* (I, 19), *dezidlo* (I, 23 ; var. *dezildo*), *fazedles* (I, 96), *corregidlo* (*ib.*).

En la *Celestina* : *llamalda* (acto I), *decildes* (acto II).

En las *Eglogas y farsas* de Lucas Fernández : *daldo* (p. 57, ed. Acad.).

En la *Propaladia* : *labraldas* (p. 15, Madrid, 1880).

En el *Cortesano* : *sacalde*, *dalde* (fol. 52), *dexaldos* (fol. 55 vº).

En el *Amadís* : *dezilde* (pp. 11, 15 vº, *bis*); pero más de ordinario la forma natural.

Santa Teresa parece no usar sino esta última; Granada en los caps. XIX y XX de la 2ª parte de la *Introd. al Símbolo de la fe* (Salamanca, 1588), por una vez que usa la metátesis, usa siete la otra forma.

Felipe II y Antonio Pérez prefieren notoriamente la metátesis : en las cartas de aquél á sus hijas hay ocho veces *ld* y una *dl*; en las de éste á su familia no hay sino *ld* (*Segundas cartas*, París, 1603).

Rivadeneira en la Vida de San Francisco de Borja no usa sino la metátesis; en la de San Ignacio se halla una vez la otra forma (*Obras*, Madrid, 1605).

---

1. Por ejemplo *entendeldo*, Mayáns, *Orig.*, II, 182; Sbarbi, *Refran.*, I, 81; *preguntaldo*, Mayáns, II, 203 (en el Comendador Griego y en Sbarbi, *preguntadlo*); *roncalde*, Mayáns, II, 206; Sbarbi, I, 141. Lo mismo, el *Cancionero general* de Amberes trae *faceldas*, *atendeldas*, donde Amador de los Ríos *facetlas*, *atendetlas* (p. 229).

En el prólogo y seis capítulos de la 1ª parte del Quijote usa Cervantes una sola vez la forma natural y seis la otra.

Lope en *El bastardo Mudarra* (1612) y en las Rimas de Burguillos (1634) no trae sino *ld*.

Tirso en *Deleitar aprovechando* (1635) así en verso como en prosa parece preferir *ld* (fols. 54, 71 vº, 72, 73 vº, 76, 225, etc.).

Melo en la Historia de los movimientos y separación de Cataluña (1645) y en las Obras métricas (1665) usa la metátesis; sin embargo, en las últimas hallo *colgadlos*, preferido sin duda para evitar dos sílabas consecutivas acabadas en *l*; prueba de que la eufonía en muchos casos motivaba la preferencia de la una ó de la otra forma.

Calderón en *Hado y divisa* (1680) usa *dl*; pero el entremés coetáneo de *El labrador gentil-hombre* que se representó con aquella pieza, remedando el lenguaje vulgar, dice *escomenzaldo* (si es lícito dar fe á la edición de Rivadeneira, XIV, 394ª); lo cual podría tomarse como argumento de que por ese tiempo ya no era tenida por culta la forma invertida. No sé si haya ejemplos posteriores en el lenguaje literario.

Valdés, que como nadie ha tenido el instinto del buen lenguaje, distinguiendo lo permanente de lo pasajero y adivinando en cierto modo el uso moderno, condenaba ya la metátesis, como vimos lo hacía con la asimilación : « También pertenece á la Gramática (decía) el saber juntar el pronombre con el verbo; en lo cual veo un cierto uso, no sé de dónde sea nacido, y es que muchos dicen *poneldo*, *envialdo*; porque el *poned* y *enviad* es el verbo y el *lo* es pronombre. No sé qué sea la causa por que lo mezclan desta manera. Yo, aunque todo se puede decir sin condenar ni reprehender nada, todavía tengo por mejor que el verbo vaya por sí; y por esto digo : « Al mozo malo, ponedle la mesa y enviadlo al mandado. » (Mayáns, *Orig.*, II, 45-6.)

R.-J. Cuervo.

CORRECCIONES

Pág. 100, lín. 3ª. La opinión común que da á Guevara por natural de Alava, ó digamos por vascongado (no por *vizcaíno*), está contradicha por el mismo Guevara, que afirma haber nacido en Asturias de Santillana (*Epist. fam.* pte. I, *letra para el Abad de San Pedro de Cardeña*, fol. 66 vº, Zaragoza, 1543).

Pág. 101, lín. 36. Léase « vecina del mismo lugar de Alcaraz ».

MÉLANGES

ÉTYMOLOGIES FRANÇAISES

AOCHIER

M. Godefroy a recueilli huit exemples du verbe *aochier*, *aoschier* « suffoquer, étouffer ». Il est probable qu'il y en a encore d'autres dans les monuments de notre ancienne langue. On en trouvera au moins un neuvième dans le dictionnaire même de M. Godefroy, au mot *oschier*, où au lieu de : *Que les espines la oschierent*, il est clair qu'il faut lire *l'aoschierent*. Diez a mentionné *aocher* à l'art. *osche*, provenç. *osca* (entaille), sans que l'on se rende compte du rapport qui existait dans son esprit entre un substantif et un verbe de sens aussi divergents. Si les textes oscillent entre *aoschier* et *aochier*, il semble bien que la bonne forme soit celle qui n'a pas d'*s* : en effet, l'ancienne traduction du Livre des Rois, dont on sait la valeur, écrit le mot sans *s*. Si, d'autre part, on remarque que *aochier* est spécialement employé pour traduire le verbe latin *suffocare* dans la célèbre parabole biblique du Semeur, on sera porté à y voir un terme agricole correspondant à un type *adoccare, composé de la préposition ad et du mot bien connu occare. Ce dernier ne signifie pas seulement « herser » une terre, mais « chausser » un arbre, c'est-à-dire en recouvrir le pied de terre[1] : de « recouvrir » à « étouffer » il y a moins que rien. Pour appuyer, s'il en est besoin, l'hypothétique *adoccare, on peut invoquer adobruere, à côté de obruere, et, avec d'autres prépositions, deoccare et inoccare : ce n'est vraisemblablement qu'un hasard qui fait que nous n'avons pas d'exemples de *adoccare.

1. « Hoc mense arbores et vites, quæ ablaqueatæ fuerant, occare, id est operire, jam convenit. » Pallad. *De re rustica*, VI, 4.

ARTILLER, ARTILLEUR, ARTILLERIE

Ménage a vu juste en considérant *artillerie* comme un dérivé de l'ancien verbe *artiller*, « qui signifioit proprement rendre fort par art, et garnir d'outils et d'instrumens de guerre ». Naturellement, il tire *artiller* du latin ars, artis, et aucun étymologiste de marque n'a voulu lui en donner franchement le démenti. On ergote seulement sur la façon dont artem a engendré *artiller*. Diez ne s'explique pas là-dessus. Littré et Scheler font appel à un bas-latin *artillum, *artillare. M. Kœrting croit qu'on a plutôt affaire au verbe artire, de artus, pour arctus, étroit, et il suppose que le point de départ est un adjectif *artīlis, au pluriel neutre *artīlia; mais il admet que le sens a été modifié par artem. Dans l'exemplaire du *Dictionnaire étymologique* de Scheler que possédait Arsène Darmesteter et qui appartient aujourd'hui à la bibliothèque universitaire de Paris, je lis la note suivante, de la main du regretté maître : « *Artillier*, dérivé de *artir* = artire (cf. artitus). *Artillum aurait donné *artiler*, sans *l* mouillée : *Artiller* représente *artīculare. (Cf. *sauter*, *sautiller*). *Artiller* signifie arranger, fournir, munir (cf. *munition*). Les plus anciens exemples de Godefroy montrent *artiller* = *parer*. » M. Brachet suppose de même que *artiller* correspond au latin *articulare, dérivé de artem.

Tout cela me paraît être à côté : nous n'avons que faire de *artillare, *artiliare ou *articulare. *Artillier* ne remonte pas directement au latin : c'est une simple altération par étymologie populaire (sous l'influence du mot *art*[1]) de l'ancien verbe *atillier*, mot bien connu, mais dont l'étymologie définitive n'a pas encore été donnée. Quelques manuscrits isolés donnent *artillier* au lieu de *atillier* dès le XIIIe siècle; mais *artillier* n'a triomphé qu'à la fin du XIVe. En 1365, on traduit encore en latin ce que nous appelons aujourd'hui « artillerie » par *attilleria*, comme en 1345 « artilleur » par *athilator*, c'est-à-dire *atilhator* (Du Cange).

---

1. Du mot *art* l'anc. franç. avait tiré *arteilleus*, *artilleus*, comme de *faim*, *fameilleus*, au sens de « rusé, habile » : l'existence de cet adjectif a singulièrement facilité la transformation de *atillier* en *artillier*.

GOUPILLON

C'est Ménage qui le premier, avec une hésitation dont ses successeurs n'ont malheureusement pas tenu compte, a rapproché *goupillon* de *goupil*, renard [1]. L'étymologie a fait fortune et de Du Cange à Diez elle a rallié presque tous les suffrages [2].

Remarquons tout d'abord que si l'on trouve en ancien français *goupillon* au sens de « petit renard [3] », le sens de « queue de renard », fait absolument défaut. Il y a plus. Si l'on remonte la suite des textes, on se convainc facilement que notre *goupillon* s'est substitué, par étymologie populaire, à *guepillon* ou *guipillon*, formes données concurremment par Cotgrave. Ménage fait lui-même remarquer que Frédéric Morel écrit *guepillon*, et qu'en Normandie on dit *vipillon*. L'historique réuni par Littré ne remonte pas au delà du xve siècle. Il se compose de deux citations : un texte d'inventaire, où on lit *gippellon*, et un passage du *Grand Testament* de Villon, où tous les éditeurs, y compris le dernier, M. Longnon, impriment *goupillon*, bien que le meilleur manuscrit porte *guypillon* [4]. On lit *vipillon* dans une lettre de rémission de 1416 citée par Carpentier [5], *equipillon* dans un compte de 1380 cité dans le *Dictionnaire* de M. Godefroy. Le glossaire du ms. latin 7692 de la Bibl. nat., qui est du xiiie siècle, traduit *aspergitorium* par *guipillon* [6]. Enfin, M. Del-

---

1. « *Goupillon* vient peut-être de *goupil*, à cause de sa ressemblance à la queue d'un renard. » *Origines de la langue franç.* (1650), v° *goupil*. Dans la seconde édition des *Origines*, parue après sa mort sous le titre de *Dictionnaire étymologique*, Ménage, soutenu par Furetière et Du Cange, est plus affirmatif.

2. Roquefort, dans son *Glossaire de la langue romane*, v° *guepillon*, attribue à La Curne de Sainte-Palaye une étymologie ridicule d'après laquelle *goupillon* serait composé de *goutte* et de *piller*. M. G. Paris, qui me signale le passage de Roquefort, a indiqué depuis longtemps que *goupillon* n'avait rien à faire à l'origine avec *goupil*, et il l'a rapproché du hollandais *quispel* ou *kwispel*, qui a le même sens. (*Bull. de la Soc. de linguistique*, t. II, p. cxv.)

3. Voyez-en un exemple dans le *Dictionnaire* de M. Godefroy.

4. V. 1809 de l'édition Longnon ; voy. la variante, p. 234.

5. Dans Du Cange, v° *vispilio*. Cette lettre est relative à des faits qui se passent à Saint-Lô, en Normandie, ainsi que me l'apprend obligeamment mon confrère M. Courteault.

6. C. Hofmann, *Pariser Glossar*, 7692, n° 149.

boulle me signale *guipellon* dans le *Roman du Mont-Saint-Michel* de Guillaume de Saint-Pair, qui remonte à la fin du XIIe siècle.

Il semble bien qu'il faille chercher l'étymologie de *goupillon* dans un radical vipp- ou wipp-, que le latin ne peut pas fournir. Or les langues germaniques ont précisément un radical wip-, qui se présente avec deux p en bas-allemand et dans les idiomes scandinaves, et dont le sens primitif, « se balancer, ce qui se balance », s'accorde fort bien avec l'usage du goupillon : cf. le hollandais *wip*, bascule, estrapade, *wippen*, balancer, berner, donner l'estrapade; le danois-norvégien *wippe*, bascule, épi, etc.; l'anglais *whip*, fouet, *to whip*, fouetter, *wisp*, bouchon de paille, balai, *to wipe*, essuyer, nettoyer, etc. Le rapport est manifeste, mais il serait peut-être téméraire de vouloir le préciser : a-t-on considéré simplement dans le goupillon l'action du prêtre qui le balance pour asperger les fidèles, ou y a-t-il un rapport plus direct entre la forme de l'aspergès et celle d'un épi ? En tout cas, j'incline à croire que le mot est venu en France avec les Normands, vu sa date relativement récente et son habitat.

Goupillon n'est pas d'ailleurs le seul rejeton que le radical wipp- ait poussé en français. M. Godefroy a relevé un exemple de *guippon* dans un texte parisien de 1342, où le sens de « goupillon » est manifeste. La langue technique actuelle a conservé ce mot *guipon*, comme on peut le voir dans Littré [1]. Jal a justement indiqué le rapport avec l'anglais *to wipe* : non seulement il ne faut tenir aucun compte de l'hypothèse de Littré qui serait disposé à voir dans *guipon* une variante de *jupon*, mais il faut considérer *gipon*, nom que porte aussi le *guipon* des corroyeurs, comme une forme corrompue : on peut seulement accorder que *gipon* (*jupon*) a exercé sur *guipon* la même fâcheuse influence que *goupil* sur *guipillon* [2].

---

1. Il y a le *guipon* des calfats, « sorte de gros pinceau formé de morceaux d'étoffe de laine pour étendre le brai », et celui des tanneurs, « linge au bout d'un bâton pour mettre les peaux en chaux » : ce dernier est souvent appelé *gipon*.

2. Une autre altération de *guipillon* est *guimpillon*. Il est bien facile de reconnaître le mot dans l'exemple suivant cité par M. Godefroy et accompagné d'un point d'interrogation : « Mon harnois est en estat, car je le fais souvent fourbir avec un *guimpillon* fait à l'occasion et au contraire de ceux qu'on met dedans les pintes. » (*Caq. de l'accouchée*, p. 262.) Les tonneliers et

HAUSSE-COL

Littré se borne à dire que *hausse-col* vient de *hausser* et de *col*. A. Darmesteter a oublié ce mot dans son *Traité de la formation des mots composés*. L'étymologie de Littré n'est exacte que s'il s'agit du nom de *hausse-col*, porté par différentes espèces d'oiseaux qui *haussent* plus ou moins *le cou*; mais ce sens, que l'Académie ne donne pas, est récent. *Hausse-col* désigne surtout « une petite plaque dorée, en forme de croissant, que les officiers d'infanterie portent au-dessous du cou lorsqu'ils sont de service. » Il s'appliquait autrefois, d'une façon plus générale, à « une grande pièce de fer qui couvrait la poitrine et les épaules des officiers d'infanterie, et qui les défendait contre toutes sortes d'armes. » En ce sens, Littré cite, d'après La Curne, un exemple d'Olivier de la Marche où on lit : « un petit *haussecol* de maille d'acier [1]. » M. Godefroy a bien voulu me communiquer, pour l'historique du mot *gorgerin*, un exemple de 1447 qui porte : « un gorgerin et un *hauscolz*. » Dans le *Dictionnaire de l'anc. langue française*, il cite, au mot *houscout*, les deux exemples suivants, qu'il n'a pas pris sur lui d'expliquer, mais qu'il n'y a rien de téméraite à porter au compte de *hausse-col* :

« Et estoit son harnas de teste une salade, et portoit un petit *houscout* (G. Chastellain, *Jacques de Lalaing*[2], VIII, 206, Kerv.). Son harnas de

---

marchands de vin connaissent bien le goupillon que vise cette allusion obscène. Trévoux le définit ainsi : « Bâton long d'un pied et demi, au travers du bout duquel on attache plusieurs brins de poil pour nettoyer les pots où l'on ne peut fourrer la main. » C'est le sens qu'a *equipillon* dans l'exemple de 1380 mentionné plus haut. De *guimpillon* il faut rapprocher *vimpilon* donné par Cotgrave. — Je mentionnerai enfin la forme curieuse *eswispilon*, employée par frère Nicole Bozon dans des *Contes moralisés*, p. 33, éd. P. Meyer et Toulmin Smith, dont il faut rapprocher *vispilio*, au sens de « bouchon de paille », dans un texte latin écrit en Angleterre, cité par Du Cange. Ces formes sont dues à l'influence combinée de l'angl. *to sweep*, balayer, et *wisp*, bouchon de paille, balai, qui existent à côté de *to wipe*, essuyer.

1. Dans l'édition Beaune et d'Arbaumont, II, 152, on lit : *haussecolle*. M. Godefroy me signale au dernier moment *hochecol* dans un texte de 1419.

2. On sait que cet ouvrage, longtemps attribué à Chastellain, est de Jean Le Fevre, seigneur de Saint-Remy.

teste estoit un chapeau de fer... et par dessous avoit un *houscot* de mailles (Id. *ibid.* VIII. 216). »

Cela étant, je n'hésite pas à considérer *hausse-col* comme une altération, par étymologie populaire, de *hauscot*, c'est-à-dire « cotte destinée à protéger le cou » (allem. *hals*) : c'est un composé analogue à *haubert*. L'anc. provençal dit *un cot* aussi bien que *una cota*. L'anc. français ne paraît pas connaître *cot*, substantif masculin, à l'état isolé — du moins M. Godefroy n'en cite-t-il aucun exemple —; mais on sait combien est d'un usage courant le composé *sorcot*. Etant donné l'époque récente à laquelle *hauscot* apparaît dans les textes français et l'origine des premiers auteurs qui emploient ce mot, on peut se demander s'il n'est pas la transcription d'un mot composé allemand qui serait *halskutte*.

PENTURE

« Morceau de fer plat, replié en rond par un bout, et creusé de manière à recevoir le mamelon d'un gond. Origine inconnue. » (Littré).

« *Penture*, pour *panture*, du lat. *pandere*, étendre, par le supin barbare *panditum*? » (Scheler).

Les nombreux exemples réunis dans le *Dictionnaire* de M. Godefroy, depuis 1294, ne laissent aucun doute sur la forme primitive : c'est *penture* et non *panture*. Nous avons affaire à un simple dérivé de *pendre*, dont le type étymologique est *penditura.

Le rapport du sens entre *pendre* et *penture* est assez clair : la *penture* est ce qui sert à pendre, à suspendre la porte, c'est-à-dire à la faire pivoter sur le gond. Le même rapport existe manifestement entre le subst. anglais *hinge*, en moyen anglais *henge*, gond, et le verbe *hang*, en moyen anglais *hengen*, pendre.

RATURE

Diez a oublié de parler de l'étymologie du mot français *rature*, et ceux qui l'ont fait à sa place n'ont pas réussi à la mettre en pleine lumière. Jault, dans son édition du *Dictionnaire étymologique* de Ménage (1750), propose indifféremment *radiatura

ou rasura, qui sont inadmissibles au point de vue phonétique. De nos jours, Scheler et M. Brachet acceptent la manière de voir de Littré, qui tire *rature* de l'ancien verbe *rater*, effacer; quant à l'origine de *rater*, M. Brachet la déclare prudemment « inconnue », et Scheler se borne à rapporter que « Littré met en avant, sans toutefois rien affirmer, soit un type raptare, de rapere, enlever, soit le verbe *rater*, ronger, que l'on peut supposer d'après l'ancien mot *raté*, rongé par les rats. » Il a aussi bien fait de ne pas reproduire la remarque complémentaire de Littré, à savoir que « quelques-uns pensent que *rater* est pour *gratter*. »

Malgré les apparences, *rature* ne vient pas de *rater*, mais c'est le verbe *rater* qui a été tiré après coup de *rature*. En effet, *rater*, au sens de *raturer*, est rare et peu ancien : M. Godefroy en cite en tout quatre exemples, deux du XIVe siècle, qui viennent de Du Cange [1], et deux du XVe [2]. Au contraire, *rature* est attesté dès 1294, avec le sens de « raclure ». Il est parfois employé au sens de « rasure, action de raser, de faire la barbe », jusqu'au commencement du XVIIe siècle [3], ce qui fait toucher du doigt la véritable étymologie. En effet, *rature* nous ramène directement à un type *raditura, tiré de radere par l'intermédiaire d'un ancien participe *raditus. Nous retrouvons là le même procédé de formation que dans *penture*, étudié ci-dessus. On peut comparer encore les mots suivants, qui appartiennent soit au français moderne, soit à l'ancien français : *fenture*, *fonture*, *tenture*, *tonture*. Je ne cite que les cas absolument identiques. *Mouture* représente molitura, qui est dûment attesté, à ce qu'il semble, et qui, en tout cas, repose sur le participe classique molitus, comme *consutura, d'où *couture*, repose sur consutus. *Clôture*, anciennement *closture*, nous reporte à *claustura et non à *clauditura.

L'italien *raditura* et l'espagnol *raedura* paraissent être d'excellents témoins en faveur du latin populaire *raditura, mais

---

1. L'un est de 1397; l'autre n'est pas daté, mais comme il vient du mémorial D de la Chambre des comptes de Paris, il doit être compris entre les années 1359-1381.

2. De 1461 et de 1496; dans le premier, on lit : « lettres non rastees »; mais, vu la date, il ne faut pas faire grand fond sur la présence de l'*s*.

3. Voyez l'article *rature* dans le *Dictionnaire* de M. Godefroy.

ce n'est qu'une apparence. Ces mots de l'italien et de l'espagnol ont été faits indépendamment dans chacune des deux langues sur les types respectifs de l'infinitif : *radere*, *raer*. Ils représentent rad + itura, tandis que le type *raditura du français *rature* se décompose en *radit+ura[1].

RATOIR, RATOIRE

On trouvera dans le *Dictionnaire* de M. Godefroy plusieurs exemples de *ratoir*, *ratoire* au sens de « racloir, racloire ». La forme masculine est beaucoup plus rare que la féminine : M. Godefroy n'en cite que deux exemples, dont l'un est écrit *rastoir* et doit être laissé de côté pour l'instant. *Ratoire* n'était pas complètement hors d'usage au XVIIe siècle : Oudin ne le donne pas dans la seconde partie des *Recherches italiennes et françoises* (1642), qui est un dictionnaire franco-italien ; mais dans la première partie, dont je n'ai sous les yeux que la seconde édition (1653), on lit : « *Rasiera*, une rascloire, une ratoire à racler le boisseau, etc. » Après ce qui a été dit de l'étymologie de *rature*, il suffit d'énoncer : *ratoire* <*raditoria, *ratoir* <*raditorium.

RADER, RADEUR, RADOIRE; PROV. *RASDOIRA*

Ce que l'ancien français appelait une *ratoire*, le français moderne, au témoignage de l'Académie française, l'appelle une *radoire*. J'emprunte à Littré les définitions suivantes :

« *Rader*, passer une règle sur la surface d'une mesure de grain, de sel, pour l'unir, la rendre égale ;

« *Radeur*, officier des gabelles, dont la fonction consistait à mesurer le sel, en le rasant sur le minot ;

« *Radoire*, instrument qui sert à rader. »

Littré dit, sans autre observation, que *rader* vient du latin radere, et que *radeur* et *radoire* viennent de *rader*. De ces trois

---

1. Cf. *Romania*, 1882, p. 16 et 17. Entre le français *rature* et l'italien *raditura* ou l'espagnol *raedura*, il y a la même différence qu'entre le provençal *cosdura*, d'une part, et le provençal *cosedura*, de l'autre : le premier correspond à *consutura, le second à *cons+itura.

mots, Cotgrave ne connaît que le substantif féminin *radoüere*, « a strickle for the measuring of corne. » Je suis porté à croire que *rader* et *radeur* ont été tirés après coup de *radoire*, comme *rater* de *rature* ou de *ratoire*, et que ce dernier mot est pour **rasdoire*, du latin rasitoria, dont on trouve un exemple dans une charte de Louis VII, de 1145, citée dans le *Glossarium* de Du Cange. L'étymologie *rasdoire* <rasitoria est le pendant exact de l'ancien français *revisder* <revisitare. Si l'on remarque que dès le XIIIe siècle on trouve fréquemment dans les manuscrits *revider* pour *revisder*, on ne sera pas étonné que Cotgrave écrive *radoire* et non *rasdoire*.

En provençal et en piémontais, *rasitoria* a donné non moins régulièrement *rasdoira*, forme dont on peut voir deux exemples, empruntés aux statuts de Saluces, dans le *Glossarium* de Du Cange. Mistral, dans son *Tresor dou felibrige*, enregistre pêle-mêle dans le même sens : *rasadouiro*, *rasouiro* (langued.), *rasoueiro*, *ravouiro*, *revouiro* (marseill.), *rasdouiro*, *resdouiro*, *redouiro* (alp.), *ratouiro*, *radouiro*, *radoueiro*, *radùri* (dauphin.) et *radouèiri* (foréz.). Il est clair que *rasadouiro* est dérivé de *rasar* et représente *rasatoria, que *rasouiro* et *rasoueiro*, *ravouiro* et *revouiro* correspondent à *rasoria et *ratouiro* à *raditoria; toutes les autres formes s'expliquent par *rasitoria.

Si en français **rasdoire* <*rasitoria est admissible, il n'est pas exclusif de *rasitoria > **rastoire*. Je n'ose pas affirmer catégoriquement que *raistoire*, dont M. Godefroy cite un exemple unique, de 1280 environ, et qu'il traduit, certainement à tort, par « vanne », signifie *radoire*, mais nous avons un exemple non douteux de la forme *rastoir* dans le glossaire de Glasgow, où on lit : *hoc ostorium*, *rastoir* [1]. Le *hostorium* des Romains est précisément la radoire.

ANC. FRANÇ. *REST*

Diez a justement rattaché au lat. restis, « corde » et par extension « queue » (de l'ail ou de l'oignon), l'ital. *resta* l'espagn. *ristra*, le portug. *resta* ou *restia* et le provenç. *rest*,

1. Cité par M. Godefroy, au mot *ratoir*.

tous mots qui désignent essentiellement la réunion de plusieurs têtes d'ail ou d'oignon au moyen de l'entrelacement des queues. Le mot existe aussi en ancien français, où l'on ne paraît pas l'avoir remarqué[1].

M. Godefroy a enregistré pêle-mêle avec *res* < rasus les quatre exemples suivants, où il s'agit manifestement de *rest* < restis : « Une *reis* d'aus, Bernard le Trésorier, *Contin. de Guill. de Tyr.* — Une *rez* d'aus, une *rez* d'oignons, *Coutume des foires de Troyes.* — Ung *rez* de petis oignons, Laurent de Premierfait, *Trad. du Décaméron.* — Aucuns les accommodent (les aulx) en petits faisceaux qu'ils appellent *res*... Olivier de Serres, *Th. d'agric.* »

A ces exemples, il faut en ajouter deux autres qui proviennent de la troisième branche du *Roman de Renart*, dans le célèbre épisode des « Charretiers », et qui nous offrent une intéressante extension de sens. Jeté dans la charrette au poisson, Renard commence par satisfaire son appétit en dévorant une trentaine de harengs, puis il songe à faire sa provision, et voici comment il opère :

L'autre panier a assailli;
Son groing i mist, n'a pas failli
Qu'il n'en traïst trois *res* d'anguiles.
Renars, qui sot de maintes guiles,
Son col et sa teste passe outre
Les hardillons, puis les acoutre
Dessus son dos que tout s'en cueuvre[2].

Un peu plus loin les marchands se lamentent et déclarent que Renart « deus *rez* d'anguiles emporte[3] ». Il faut se représenter *une rest* d'anguilles comme un trousseau de clefs, les anguilles étant enfilées par la tête à un lien (*hardillon*) formant collier. Alors on comprend fort bien comment le voleur s'y prend quand il passe le cou et la tête « outre les hardillons » : il n'enroule pas les anguilles autour de son cou pour se faire un col-

1. Quelques patois l'ont conservé jusqu'à nos jours. Mon collègue et ami M. Jeanroy me signale dans la Meuse l'expression *un ré d'oignons*, enregistrée sous la forme *rai* dans le *Glossaire* de M. Labourasse.

2. Edition Martin, III, 93 et s.

3. *Ibid.* III, 131.

lier, comme on l'a dit[1]; il se passe simplement au cou le collier qui est constitué par la *rest* d'anguilles[2].

A. Thomas.

FR. *DÔME*

On admet généralement que le fr. *dôme* est l'italien *duomo*. Diez le dit sans trouver nécessaire de le prouver : « *Duomo*, domkirche, dom, daher fr. *dôme*, esp. *dombo*. » Il remarque ensuite que *duomo* ne peut venir que de dŏmum et non de dōma = δῶμα. Littré s'explique peu clairement : « Dôme. Lat. *doma*, *domatis*, maison, église, qui se trouve dans saint Jérôme, et qui vient du grec δῶμα, maison. L'ital. *duomo*, d'après Diez, vient du latin *domus Dei*, maison de Dieu ; mais pourquoi séparer *duomo* de *doma*, et le rattacher à *domus*? » Pourquoi? mais Diez l'avait dit nettement : parce que l'*uo* de *duomo* postule un *o* bref. Au reste, ni l'un ni l'autre ne nous disent comment *duomo*, qui signifie « cathédrale », ou *doma*, qui signifie « maison, église », ont pris en français et uniquement en français le sens de « coupole ». Cela n'offre aucune difficulté pour M. Brachet, qui nous dit simplement : « *Dôme*, venu vers le quinzième siècle de l'italien *domo* (sic) (coupole d'église). » M. Körting remarque avec raison que *dôme* ne signifie « cathédrale » en français que pour désigner une cathédrale d'Italie ou d'Allemagne, mais il fait d'ailleurs de *dôme*, « coupole », le même mot que l'it. *duomo* et l'all. *Dom*.

Le *Dictionnaire général* ne s'éloigne pas de l'opinion reçue depuis Diez et vainement combattue par Littré. *Dôme* est « emprunté de l'ital. *duomo* (dialectal *domo*), m. s. » Le « m. s. » est insidieux, car le *Dictionnaire général* attribue à *dôme* trois sens : dans le premier, « en Italie, église cathédrale », il est

---

1. L. Sudre, *Sources du roman de Renart*, p. 170.

2. Ailleurs, dans un rappel de cet épisode, la *rest* d'anguilles est appelée *hardelee* :

D'anguiles fresces et salees
Emportai ge deus *hardelees*.
(Edit. Martin, IX, 531.)

Ce passage a échappé à M. Godefroy, qui ne donne du mot *hardelee* qu'un exemple de Froissart, au sens de « trousseau » de clefs.

évidemment l'adaptation de l'it. *duomo*; mais les deux autres, qui reviennent d'ailleurs à un, « toiture ronde », sont complètement inconnus à l'italien. Par là les auteurs se sont dispensés d'étudier, comme ils le font d'ordinaire avec tant de soin et de succès, le passage d'un sens à l'autre.

C'est qu'en fait ce passage est incompréhensible. On pourrait le concevoir s'il s'était fait en sens inverse de celui qu'on admet. Le Dictionnaire de Trévoux, qui regarde le sens de « coupole » comme primitif, a pu dire sans absurdité : « Toutes les belles Églises modèrnes ont des dômes à la croisée. C'est pourquoi *dôme* se prend pour une Église cathédrale. Le *dôme* de Milan, de Florence, etc. Les Italiens les appellent *coupoles*. »

En réalité nous avons affaire à deux mots distincts. Le mot *dôme* est le lat. doma, emprunté au grec δῶμα, qui avait pris le sens de « terrasse de maison » et en général « toiture ». On peut voir les textes que Du Cange a réunis là-dessus. Que du sens de « toiture plate » le mot ait passé au sens de « toiture en calotte », cela n'a rien qui doive surprendre. Ce qui est plus étonnant, c'est qu'on ne rencontre pas le mot au moyen âge. Le plus ancien exemple qu'en donne Littré est d'Olivier de Serres, et cela nous avertit que nous avons sans doute affaire à un mot méridional. Il s'agit d'un pigeonnier, ce qui nous montre bien que *dôme* est un mot populaire et non emprunté au nom italien des cathédrales : « Le *dosme* sur la couverture, dit le grand agronome, portant la principale fenestre pour entrée et issue aux pigeons. » Cette graphie *dosme* se retrouve dans Cotgrave, qui traduit le mot par : « A flat-round lover, or open roofe, to a steeple, banketting-house, pidgeon-house, etc., somewhat resembling the bell of a great watch. » Cotgrave distingue *dosme* de *dome*, qu'il définit assez singulièrement par : « A Towne-house, Guild-hall, State-house, Meeting-house in a Citie (from that of Florence, which is called so). » Évidemment au XVIe s. *dome*, désignant certains édifices italiens, se prononçait avec *o* ouvert, *dosme*, désignant une toiture hémisphérique, avec *o* fermé, et cette dernière prononciation était, suivant l'usage, indiquée par une *s*, qui a laissé sa trace dans l'accent circonflexe de notre mot *dôme*.

Nous avons vu que le mot était sans doute méridional, ce qui explique son absence des textes français du moyen âge. Quant aux textes provençaux, ils sont beaucoup moins abon-

dants et n'ont pas été aussi diligemment dépouillés, en sorte qu'on ne peut s'étonner de ne pas y trouver tous les mots de la langue. Mais le nôtre subsiste encore en provençal sous une forme qui en met l'étymologie hors de doute : Mistral donne le subst. masc. *domo* comme synonyme de *capoucho*, *coupolo*, et en outre avec un sens technique dans la langue des carriers; or l'*o* de *domo* représente nécessairement un *a* plus ancien; par conséquent le provençal a possédé au moyen âge un mot *doma* > dōma > δῶμα, qui ne s'est pas conservé dans les textes, et qui, désignant toute espèce de toiture de forme ronde, a passé en français au XVIe siècle et y a surtout été employé pour rendre l'it. *cuppola*. Quant à *dome* au sens de « cathédrale », c'est la simple reproduction de l'it. *duomo* et de l'all. *Dom*, qui répondent au lat. dŏmum[1].

Le Dictionnaire de Trévoux fait déjà venir *dôme* de doma, et c'était aussi, comme on l'a vu, l'opinion de Littré. Mais ni l'un ni l'autre ne séparaient *dôme* de *duomo*, bien que ce soient deux mots d'origine et de signification toutes différentes, ni n'avaient reconnu que le mot, avec une assez grande variété d'acceptions techniques, s'était conservé dans le midi de la France et n'avait été transporté au nord qu'assez récemment[2].

G. P.

---

1. Je ne sais au juste comment expliquer l'esp. *dombo*, « coupole », que les dictionnaires qualifient d'ailleurs d' « inusité ». Il faudrait en rechercher l'histoire.

2. Cet article était imprimé quand P. Meyer m'a signalé le mot *doma* en ancien provençal dans un passage où, il est vrai, le sens n'est pas parfaitement clair, dans *Flamenca*, v. 1103-1107 : *Si nom posc guardar una donna*, | *Mal levaria la coronna* | *Qu'es de lonc sant Peire de Roma*, | *E mal derocharia* DOMA | *Si non puesc venzer una thosa*. L'éditeur, avec beaucoup de doutes, avait interprété *doma* par « dame » ; mais cela ne convenait ni pour la forme, ni, à cause de *derochar*, pour le sens : nous avons évidemment ici le *doma* en question (= dōma), avec un *o* long (: *Roma*). M. Chabaneau avait dit à propos de ce passage qu'il faut « traduire *doma* par *dôme* » (*Rev. des langues romanes*, 2e série, I, 32). — P. Meyer m'indique encore le nom de lieu *Dome* (le *Dict. des Postes* écrit à tort *Domme*) dans la Dordogne, appelé en latin, au XIIIe s., *Doma*, *Castrum de Doma*, *Mons de Doma*, *Castrum de Monte Domae*, en fr. *Dome*, *Dosme* et *Mont de Dome* (voy. le *Dic. top. de la Dordogne*). Ce lieu est mentionné sous la forme *Doma* dans une pièce d'Arnaut Daniel (éd. Canello, p. 107, et voir la note de M. Chabaneau, p. 221). Quant au nom du

JEAN DE MEUN'S ACCOUNT OF THE SPOTS ON THE MOON.

A NOTE ON A PASSAGE IN THE ROMAN DE LA ROSE

After a discussion as to the cause of the dark spots on the surface of the moon (vv. 18373-87)[1], which is evidently taken directly or indirectly from the opinion of Averroës[2] on the subject, Jean de Meun proceeds to give a detailed description of the form of the object which the dark patch most nearly resembles :

> ...La part de la lune oscure
> Nous represente la figure
> D'une trop merveilleuse beste :
> C'est d'un serpent qui tient sa teste
> Vers occident adès encline,
> Vers orient sa queue afine;
> Sor son dos porte un arbre estant,
> Ses rains vers orient estant;
> Mès en estendant les bestorne.
> Sor ce bestorneïs sejorne
> Uns hons sor ses bras apuiés,
> Qui vers occident a ruiés
> Ses piez et ses cuisses andeus,
> Si com il pert au semblant d'eus.
>
> (Vv. 18418-32).

This description, the source of which M. Langlois in his exhaustive *Origines et Sources du Roman de la Rose* failed to identify, is copied almost verbatim, allowance being made for the exigencies of the rime, from a passage in the treatise *De Caelo et Mundo* of Albertus Magnus, as a comparison of the two extracts will amply prove.

Albertus, after dealing with various theories as to the cause

---

Pui de Dôme, il y a lieu d'hésiter à cause du nom ancien de la divinité du lieu, le *Mercurius Dumias* (voy. Desjardins, *Géogr. de la Gaule romaine*, I, 106-108).

1. Vv. 17773-87 in the edition of Francisque-Michel (vol. II, p. 199). Michel made an error of 600 lines in his numbering owing to his having jumped from 3407 to 4008 in his first volume (p. 112).

2. In the *De Substantia Orbis*, cap. II.

of the image in the moon, « causa ydoli quod apparet in luna », concludes his chapter with a minute description of the figure in question as it appeared to him after repeated and careful observation :

In quantum nos considerare potuimus ad visum diligenti et frequenti consideratione videtur nobis umbra hec esse ex parte orientis versus inferiorem arcum lune, et habere figuram draconis convertentis caput ad occidentem et caudam ad orientem revolventis ex parte inferioris arcus; cuius cauda in fine non est acuta, sed lata per modum folii habentis tres portiones circuli ad se invice[m] conterminatas; in cuius draconis dorso erigitur figura arboris, cuius rami a medio stipite obliquantur inferiori parte lune versus orientem; et super obliquum stipitis eius per ulnas et caput appodiatum (*sic*) est homo, cuius crura descendunt a superiori parte lune versus partem occidentalem. (*Lib.* II, *Tract.* III, *cap.* 8.)

M. Langlois does not mention Albertus Magnus among the authors whose works were utilised by Jean de Meun in his continuation of the *Roman de la Rose*. It is evident, however, as I have shown above, that the name of Albertus must be added to the list. A careful study of the two would in all probability reveal other passages in which Jean Clopinel was indebted to the Doctor Universalis.

PAGET TOYNBEE.

COMPTES RENDUS

Les Fabulistes latins depuis le siècle d'Auguste jusqu'à la fin du moyen âge, par L. Hervieux. Phèdre et ses anciens imitateurs directs et indirects. 2e édition entièrement refondue. Paris, Firmin-Didot, 1893-94. Gr. in-8o. T. I, XII-834 p.; t. II, 808 p.

Cette seconde édition, vivement attendue par tous ceux qui s'occupent de l'histoire de la fable au moyen âge et qui avaient sincèrement applaudi à la courageuse entreprise de M. Hervieux, ne donne pas encore ce qu'on espérait. Ce n'est point que M. H. n'ait modifié la structure primitive de son œuvre et n'y ait ajouté quelques matériaux nouveaux. Mais ceux-ci ne sont pas d'une importance extrême. La mention de manuscrits et d'éditions de tel ou tel Romulus qui avaient échappé jusqu'ici aux investigations de l'auteur n'éclaire guère la question d'un jour plus lumineux; les textes mêmes, inédits auparavant, du Romulus de Florence et d'un dérivé hexamétrique du Romulus de Nilant, ne présentent pas un intérêt considérable. Nul ne songeait d'ailleurs à exiger cette fois de M. H. de véritables découvertes; la contribution qu'il avait déjà apportée à cette partie de la littérature du moyen âge a été si riche, qu'il semble que la série des trouvailles soit définitivement close; il n'a laissé que bien peu à glaner après lui.

Mais ce qu'on était en droit d'attendre, c'était d'abord une méthode plus fixe dans la publication des textes, qui permît à chacun de les consulter avec sûreté et avec fruit. Je n'entends pas dire par là que M. H. était tenu de nous fournir une édition critique de tous les textes, mais il devait nous signaler les variantes indispensables ou intéressantes des manuscrits autres que celui qu'il avait adopté. Or, il a négligé trop souvent cette précaution, et, par suite, son second volume restera en grande partie suspect à ceux qui étudient sérieusement la filiation des fables. Ainsi le Romulus de Nilant y est publié d'après le manuscrit de la Bodléienne. Pourquoi ne pas avoir collationné ce texte avec celui de Leyde et celui de Paris? Grâce à cette comparaison, le lecteur eût été éclairé sur certaines leçons peu satisfaisantes du ms. d'Oxford. Celui-ci porte, en effet, dans le prologue : *Apposuit vera falsis, composuit* INTEGRA *bonis*... Cet *integra* n'a pas de sens, et c'est évidemment *indigna* qu'il faut lire d'après le ms. de Paris. Comparez de même dans la morale du Loup et de l'Agneau : Bodl. : *Hec illos tangit fabula qui inique aliis calumpniantur, ut aut vitam aut pecuniam vel etiam utramque* ACCIPIANT — et

Paris : *Hec*... ERIPIANT. De même encore dans la fable VI (*De leone, bubalo et lupo venatum pergentibus*) : Bodl. : *Ac* si *neuter illorum illius offensam habere* NOLLET, *quia sibi duas partes juste competere eos* CONVENIERAT... Paris : *Ac* sic *neuter eorum illius offensam habere* VOLENS *quia sibi*... CONVICERAT. On pourrait faire la même constatation non seulement pour les autres fables de ce recueil, mais pour beaucoup des textes publiés par M. H.; ils n'offrent, la plupart du temps, aucune base solide pour des études postérieures.

Dans la partie théorique, l'auteur a sans doute adopté une disposition plus logique, et la suppression de certains chapitres inutiles a donné plus de clarté à l'ensemble. Eudes de Cheriton et Jean de Sheppei ne peuvent être considérés comme des imitateurs, même indirects, de Phèdre : les études qui leur étaient consacrées dans la première édition ne figurent pas dans la seconde. Les médiévistes n'auraient point regretté non plus la disparition des biographies des fabulistes : elles constituent des hors-d'œuvre, et de plus certaines d'entre elles, en particulier celle de Marie de France, sont rédigées d'après des autorités sur lesquelles on n'a plus l'habitude de s'appuyer. M. Paris (*Journ. des Sav.*, déc. 1884 et janv. 1885) avait pourtant signalé à M. H. le manque d'informations précises de ces biographies. Celui-ci n'a pas jugé à propos, nous ne savons trop pourquoi, de tenir compte de ces observations.

Il a été mieux inspiré en reconnaissant, d'après le même savant (*loc. cit.*, 1884, p. 680 sq.), que le Romulus primitif n'existait plus, et, dans un chapitre spécial, il a montré que cette collection disparue ne pouvait se reconstituer, et dans son texte et dans le nombre de ses fables, que par la comparaison du Romulus conservé, dénommé désormais Romulus ordinaire, et des Romulus de Vienne-Berlin, de Nilant, et de Berne. Par suite, dans cette nouvelle édition, les Romulus de Vienne-Berlin, de Nilant et de Berne ne sont plus traités comme des sous-dérivés du Romulus ordinaire, que M. H. considérait jadis comme le vieux Romulus, mais comme des dérivés indépendants de celui-ci; ils sont donc chacun l'objet d'une section distincte à la suite de celle qui est consacrée au Romulus ordinaire. M. H., contre M. Paris, persiste à voir dans le Romulus d'Oxford un sous-dérivé du Romulus ordinaire, et non un dérivé du Romulus primitif. Peut-être a-t-il raison. En tout cas, la question est délicate et demanderait, pour être résolue définitivement, un examen approfondi.

Si maintenant l'on pénètre dans le détail de quelques-unes de ces sections, on est forcé de reconnaître que M. H. a, en dépit des critiques qui lui avaient été adressées, maintenu un grand nombre d'assertions inacceptables.

Parmi les chapitres relatifs au « Romulus de Walther », le chapitre final, consacré à une collection de 34 fables en vers rythmiques, a été, avec raison, retranché et réuni à ceux qui concernent les sous-dérivés du Romulus de Nilant; les raisons que donne M. H. pour prouver que le poète s'était plus inspiré de ce recueil-ci que de l'autre semblent convaincantes. D'autre part, la liste déjà nombreuse des manuscrits du Romulus de Walther s'est enrichie de deux mss. fran-

çais, 3 allemands, 5 anglais, 2 espagnols, 13 italiens, apport considérable qui nous rend plus éclatant et de plus en plus incompréhensible le succès de ce recueil si médiocre. Le nombre des éditions a été de même notablement augmenté. Mais, par contre, que de remaniements auraient été à faire ici ! M. H. n'a pas modifié d'une lettre sa théorie sur l'attribution du recueil à Walther l'Anglais. Au moins aurait-il dû nous fournir sur ce personnage des renseignements plus précis que ceux qu'il a puisés dans Bale. On aurait désiré de même une netteté plus grande dans l'étude comparative des manucrits de l'*Isopet I*, c'est-à-dire d'une des trois traductions françaises du Romulus de Walther. Cet Isopet nous a été conservé par six manuscrits : quatre de la Bibliothèque nationale, *A*, *B*, *C*, *D*, un de Londres et un de Bruxelles. Ces deux derniers, d'après la description qu'en donne M. H., sont identiques à *A* : ils présentent un nombre et un ordre de fables semblables ; dans chacun d'eux le texte latin précède le texte français ; de plus, les morales tant latines que françaises sont plus longues que celles des manuscrits du Romulus de Walther et des trois autres manuscrits français : au lieu du distique traditionnel, elles en présentent deux, trois et quelquefois davantage. Le même procédé de développement est appliqué aux morales des 18 fables d'Avianus qui, on le sait, sont jointes aux fables françaises traduites de Walther et ont fait donner à la collection entière le titre d'*Isopet-Avionnet* [1]. Dans *B*, *C*, *D*, au contraire, les morales tant de Walther que d'Avianus ont gardé leur brièveté. C'est là une première raison pour regarder *C*, *D* et même *B*, bien qu'il ait laissé de côté les fables d'Avianus, comme plus voisins du prototype que *A* [2]. La chose se confirme si l'on considère que l'ordre des fables dans *B*, *C*, *D* est identique [3], sauf pour la fable V, à celui des fables de Walther. Le nombre des fables que renferment ces manuscrits (59) semble donc bien être le nombre primitif des morceaux de la traduction française. M. H. reconnaît que les nos de sa liste 47, 61, 62, 63 et 64, c'est-à-dire les cinq que renferme en plus *A*, ne sont point de Walther. Mais il n'a point su tirer parti de cette constatation pour corriger certaines erreurs de Robert et éviter lui-même des confusions. Robert, en effet, pour établir la date de cet

---

1. M. H. (II, 352) a publié les additions des morales de Walther d'après le manuscrit de Bruxelles, et dans son volume sur Avianus (Paris, 1892), celles des morales d'Avianus d'après *A* ; il eût mieux fait, comme je l'ai dit plus haut, de nous donner les variantes des trois manuscrits ; ces variantes seraient, en effet, nécessaires pour l'établissement du texte français.

2. Cette observation et une partie des suivantes avaient été adressées à M. H. par M. Bruno Herlet (*Studien über die sog. Yzopets*, Diss. de Würzburg, Erlangen 1889) ; mais les résultats auxquels a abouti M. Herlet sont incomplets et souvent erronés par le fait qu'il n'a pas eu sous les yeux les manuscrits en question.

3. Dans *B*, l'ordre est identique à celui de *CD* ; mais il manque deux fables (le Lion et le Berger, le Cheval et l'Ane), et non pas trois comme le pense M. H. qui n'a point vu que la fable du Serpent mourant de froid y figure, mais mutilée par suite d'une étourderie du copiste.

Isopet-Avionnet, s'était, à tort, servi d'une indication fournie par *A*. Dans l'épilogue des fables de Walther, il est dit que l'auteur a traité la matière

En l'onneur de ma dame chiere
La royne a tres belle chierre
Ma dame Jehanne de Bourgoingne...

Cette Jeanne de Bourgogne est la première femme de Philippe de Valois, grande protectrice des savants de l'époque, pour laquelle Jean de Vignay a traduit le *Miroir historial* de Vincent de Beauvais et à laquelle, entre autres ouvrages, fut dédié le roman en alexandrins de *Girart de Roussillon*. S'appuyant sur ce passage, Robert avait assigné comme date extrême de la composition de la traduction l'année 1348, année de la mort de la reine [1]. Mais il ne peut s'agir évidemment ici que de l'auteur de la collection telle que nous la présentent *A* et les ms. de Bruxelles et de Londres, et non pas de la traduction primitive que nous ont transmise *B*, *C*, *D*. Car ce ne sont pas seulement les morales qui ont été développées dans *A* ; les prologues et les épilogues des fables de Walther et de celles d'Avianus ont été eux-mêmes considérablement allongés. Or le passage précité sur Jeanne de Bourgogne ne figure point dans *B*, *C*, *D*; il fait partie de la suite ajoutée à l'ancien épilogue des fables de Walther : nouvelle preuve de l'antériorité du texte offert par *B*, *C*, *D* et qui, suivant toute probabilité, appartient aux premières années du XIVe siècle. Sur les traces de Robert, M. H. s'est enfoncé dans l'erreur. Il reconnaît, à la vérité (p. 529), que l'auteur des additions latines et françaises n'est pas le même que le traducteur du vrai texte de Walther; mais, oubliant que la collection d'Avianus se trouve dans *C* et *D*, qu'il décrit pourtant plus loin assez minutieusement, il déclare (p. 530), à propos de *B* qui ne renferme pas ces fables, que cette lacune a la même raison, « à savoir que toutes les additions faites à la traduction du texte de Walther sont l'œuvre d'un second traducteur inconnu comme le premier ». M. H. confond ici les développements donnés aux prologues, épilogues et morales tant de Walther que d'Avianus et l'adjonction des fables d'Avianus à celles de Walther; ce sont là deux faits d'ordre bien distinct, et d'ailleurs, sans entrer dans le fond du sujet, ce qui entraînerait trop loin, il semble évident que l'*Avionnet* a fait originairement partie de la collection.

A la suite de son étude sur Walther, M. H. a fort judicieusement placé le chapitre concernant les fables en vers élégiaques d'Alexandre Neckam que,

---

1. M. H. (I, 572) va un peu trop loin en affirmant sans réserve que Robert, prenant la cote du manuscrit pour une date, avait adopté la date de 1333. Voici, en effet, comment s'explique là-dessus Robert (I, p. CLXVI) : « J'avais d'abord adopté une opinion contraire, et je croyais ces fables terminées vers 1340; la date que l'on trouve, en effet, en tête est d'une écriture fort ancienne; elle ne m'a cependant pas encore entièrement déterminé. Je laisse au lecteur le soin de décider sur ce point, en faisant observer qu'il faut que l'ouvrage ait été achevé, dans tous les cas, avant 1348, année de la mort de Jeanne de Bourgogne. »

dans la 1re édition, il avait rejeté à la fin du volume. Les mises en vers de Walther et de Neckam sont, en effet, parallèles et doivent figurer sur le même rang. Le recueil de Neckam est, on le sait, l'original de deux *Isopets*, celui de Chartres, et l'*Isopet II*, édité comme l'*Isopet I* par Robert. M. H. accorde à cette édition l'éloge vraiment immérité d'avoir donné les variantes des deux manuscrits. S'il avait comparé le texte avec les manuscrits, il se fût rendu compte de l'extraordinaire négligence de l'éditeur et du nombre considérable de passages incompréhensibles dont elle est cause.

Nous arrivons au groupe le plus important du moyen âge, celui auquel est attaché le nom de Marie de France. Ce groupe se compose non seulement de l'*Isopet* de cet auteur, mais encore de 22 fables latines découvertes et publiées par Robert en 1825 et d'un corpus de 124 fables latines découvert plus tard par M. Oesterley et qu'il publia fragmentairement à la suite du Romulus Burnéien. Voici comment, dans sa première édition, M. H. concevait le rapport qui unissait ces trois recueils. Dans le Romulus de Robert (R^1), il voyait un débris du Romulus latin dont la version anglaise avait servi de base à la traduction de Marie; quant au Romulus d'Oesterley (R^2), il en faisait un dérivé direct du Romulus anglo-latin, parallèle au Romulus anglais, père de l'Isopet de Marie. Depuis, mettant à profit les observations présentées par M. Paris, M. H. a exposé les faits sous un aspect différent. Il ne semble pas, au contraire, qu'il ait tiré parti d'un remarquable article de M. Mall, paru peu après le compte rendu de M. Paris, sur *l'histoire de la fable au moyen âge et en particulier de l'Esope de Marie de France* (*Zts. für rom. Phil.* IX, 161 sq.). En tout cas, on est étonné de ne point trouver cité le nom de ce regretté savant dans un livre traitant d'un sujet où sa science s'était toujours montrée presque sans rivale.

M. Mall, précisément à propos du travail de M. H., avait fait remarquer que, parmi les sources du Romulus anglo-latin, figurait dans une notable proportion le Romulus de Nilant, cette collection de 50 fables que j'ai citée plus haut comme dérivée du Romulus primitif et que Nilant avait publiée d'après un ms. de Leyde à la suite des *Fabulæ antiquæ*. M. H., à qui ce rapport avait échappé, a réuni cette fois, dans une même section, au Romulus de Nilant l'*Isopet* de Marie, R^1 et R^2, les considérant comme ses sous-dérivés. C'est pourtant grossir un peu les faits que nous présenter ce Romulus de Nilant comme le chef d'une « grande famille d'œuvres de langues diverses ». Sans doute, l'Isopet de Marie, R^1 et R^2 lui doivent beaucoup; mais ils doivent autant au Romulus primitif et à d'autres sources diverses.

Avec non moins de raison, M. H. a consacré deux chapitres particuliers au Romulus anglo-latin et à son dérivé, la traduction anglaise, bien que l'un et l'autre soient perdus. Mais n'a-t-on pas lieu d'être surpris de son attachement à certaines opinions? En dépit de l'autorité de la plupart des mss., il tient toujours pour probable l'attribution de la traduction anglaise au roi Henri Beau-Clerc. « M. Paris, dit-il (p. 720), puisque, selon lui, aucun des deux rois, Alfred ou Henri, ne peut être considéré comme l'auteur de la tra-

duction, aurait dû, aidé de sa haute érudition, risquer une conjecture sur le nom de celui qui pouvait l'avoir écrite. » Il eût été à propos de rappeler ici l'hypothèse, risquée sans doute, mais si ingénieusement exposée, de M. J. Jacobs (cf. *Rom.* XX, 293 et 508). La seule explication de ce mystère est, me semble-t-il, celle qu'en a donnée M. Mall (p. 202) : le compilateur de cette rédaction a dû s'appeler réellement Alfred, et peu à peu, soit consciemment, soit par erreur, on en a fait le roi Alfred, comme un simple collecteur de fables du IXe siècle nommé Romulus s'est transformé, avec le temps, en l'empereur Romulus.

Quant au texte du Romulus anglo-latin, voici comment M. H. le reconstitue (p. 723) : « Les 34 premières fables qu'on y remarque sont les mêmes et sont dans le même ordre que celles du Romulus de Nilant, avec cette seule différence que dans le Dérivé ont été omises deux de celles de ce Romulus, celles qui portent les nos II, 5, et II, 11. Puis, du no 35 au no 75 sont intercalées quarante-et-une fables qui, si parmi elles ne figurait pas une des deux précédemment omises, seraient toutes étrangères au Romulus de Nilant. Ensuite, du no 76 au no 88, les fables qui, au contraire, en sont dérivées, reparaissent et se complètent dans un ordre identique. Du no 89 au no 112 ont été réunies vingt-quatre fables qui, appartenant aux divers livres du Romulus primitif, mais n'existant pas dans le Romulus de Nilant, ont été reléguées après celles de ce dernier. Enfin, du no 113 au no 136, le Dérivé se termine par vingt-quatre autres fables que les manuscrits attribuent au roi Alfred et qui, comprenant cinq fables puisées dans le Romulus primitif ou tout au moins dans le Romulus ordinaire, sont pour le surplus sorties d'autres sources. » Cette observation est juste et a son prix ; mais elle avait été déjà faite par M. Mall et elle a chez lui une plus grande portée (p. 164 sq. ; cf. *Rom.* XV, 629). S'appuyant sur ce double fait, d'abord que dans R^2 la prétendue fable 75 n'est autre que la morale de la fable 34 (les Membres et l'Estomac)[1], ensuite que tous les manuscrits après la fable 112 portent la mention *Hactenus* (ou *Hec*) *Esopus; quod sequitur addidit rex Affrus*, il en a conclu fort ingénieusement et avec une grande vraisemblance que l'original de tous ces manuscrits avait altéré, par accident, l'ordre des cahiers et que, par suite, les fables comprises entre les nos 34 et 75 figuraient primitivement après le no 112. Cela seul permet d'expliquer la différence dans l'ordre des fables entre R^2 et Marie de France. On voit combien l'argumentation de M. H. eût gagné à être éclairée des lumineuses recherches de M. Mall.

Je n'insisterai pas sur l'examen que fait M. H. de R^1. Il abandonne définitivement son ancien système d'après lequel ce recueil serait un fragment sauvé du Romulus anglo-latin ; mais il se refuse à croire avec M. Paris qu'il soit tout entier un dérivé direct de ce Romulus. Après M. Mall, M. H. pense que les quatre premières fables sont tirées du Romulus primitif ; mais, pour

1. M. H. (p. 615, note) fait bien la même constatation, mais il n'en tire aucunement parti pour l'histoire de cette collection.

les dix-huit autres, il n'hésite pas à les regarder comme dérivées du Romulus anglo-latin. La comparaison de ces quatre fables avec le texte du Romulus primitif semble bien donner raison à MM. Mall et Hervieux.

Quant à R^2, il faut continuer à le regarder avec M. Paris comme une sorte de thème fait sur la version anglaise. Cette théorie n'avait pas été affaiblie par les arguments plus spécieux que solides donnés par M. Mall pour démontrer que R^2 n'était — ainsi que R^1 — qu'une traduction en prose latine du texte de Marie (voy. *Rom.* XV, 629). Elle ne l'est pas plus par les nouvelles preuves dont M. H. se sert pour étayer son ancienne thèse, c'est-à-dire pour nous convaincre que R^2 est un dérivé du Romulus anglo-latin et non du Romulus anglais. D'abord le prologue où il est question, comme dans celui de Marie, du roi Alfred l'embarrasse peu. « Ce que démontre ce texte, dit-il (p. 781), c'est que le Dérivé de 136 fables, puisqu'il y est question de la version anglaise, l'a, non précédée, mais suivie. » Ainsi le compilateur, en écrivant *Deinde rex Angliae Affrus in anglicam linguam eum tranferri praecepit*, n'aurait voulu que rappeler à ses lecteurs qu'il existait une version anglaise de ses propres fables. Soit! Mais que signifie alors dans chacun des manuscrits, en tête des dix-huit dernières fables, la phrase : *Hec Esopus, quod sequitur rex Affrus addidit?* M. H. n'en dit mot, et pourtant cette seconde mention du roi Alfred, plus explicite encore que la première, demandait quelque éclaircissement, et, à elle seule, elle détruit tout son système. Passant de là à l'examen du texte, M. H. se donne beaucoup de peine pour montrer le rapport étroit entre R^2 et le Romulus de Nilant, source du Romulus anglo-latin. Il en donne un premier exemple tiré de la fable de l'Hirondelle et des Oiseaux :

Rom. prim. : *Spargi et arari lini semen aves omnes cum viderent, pro nihilo hoc habuerunt. Hyrundo autem hoc intellexit.*

Rom. Nil. : *Jamdudum, cum omnes aves arari et spargi semen lini viderent, et pro nihilo hoc haberent, et periculum quod illis de hoc opere de cetero imminebat non perviderent, fabulae ferunt Yrundinem hoc intellexisse.*

R^2 : *Dum primo lina seminari videret hyrundo, futurum inde volucribus cognoscens periculum.*

Ce qui me frappe dans la comparaison de ces trois textes, ce n'est point, comme M. H., la parenté entre le second et le troisième, c'est, au contraire, la différence qui sépare le dernier des deux autres; cette différence consiste surtout dans la présence du mot *primo*. D'où le compilateur l'a-t-il tiré? La réponse est facile quand l'on met en regard le passage corespondant de l'*Isopet* de Marie :

Par viel essample escrit truvuns
Quant lin sema *li primiers* huns,
Dou lin sema pur plus aveir.
L'arunde fu de grant saveir :
Bien s'aparçut que par le lin
Serunt oisel mis a lur fin.

Évidemment l'auteur de R^2 a eu sous les yeux le même modèle que Marie, c'est-à-dire le texte anglais. De même, pour un passage allégué par M. H. de la fable du Lion et de l'Ane chassant, si le Romulus primitif et le Romulus de Nilant sont près l'un de l'autre, R^2 correspond presque mot pour mot aux vers de Marie :

R^2 *Veni mecum in proximum montem, et ostendam tibi quod etiam de me timorem habebunt.*

Vien ore od mei en sun chest munt
O les bestes ensemble sunt,
Et si te ferai bien veoir
Que tu purras aperchevoir
Qu'eles arunt paour de mei
Autresi grant cume de tei.

Les futurs *habebunt* et *arunt* de ces deux textes, ainsi que le *veni mecum* correspondant au *vien od mei*, en font une classe à part en présence des deux autres : Rom. prim. : *Ascendamus in cacumina montis et ostendam tibi quia et me multi timent* ; Rom. Nil. : *Ascendamus in cacumina montis, et ostendam tibi quia multae Bestiae me timent*. M. Mall avait cité d'autres exemples non moins caractéristiques de la parenté étroite entre l'*Isopet* et R^2. En somme, les arguments de M. H. ne font que confirmer la thèse de M. Paris, loin de la détruire.

L'étude du Romulus de Nilant et de ses dérivés anglo-latins-français est suivie d'une étude consacrée à deux recueils en vers qui en dérivent aussi : le dérivé en vers rythmiques avait été déjà mentionné et publié dans la première édition à la suite des fables de Walther. M. H. nous en redonne un examen plus minutieux. Quant au recueil hexamétrique qui comprend 46 fables, c'est une nouvelle découverte de M. H. à ajouter à tant d'autres. Quelque médiocre que soit ce recueil, il n'en a pas moins son intérêt, comme le dit son premier éditeur, pour l'histoire littéraire.

M. H. nous prépare d'autres surprises. S'il a détaché l'étude d'Eudes de Cheriton de cette seconde édition, ce n'est pas seulement parce qu'elle ne devait point y avoir place, mais pour la remanier à fond, la compléter, en faire l'objet d'une publication spéciale. Celle-ci sera certainement la bienvenue. Si M. H. n'a pas toujours la rigueur scientifique qui est à désirer en des ouvrages de ce genre, il a la patience d'un bénédictin et un flair incomparable de chercheur. Quelque imparfait que soit encore le monument qu'il a élevé à Phèdre et à ses successeurs, il imposera toujours l'admiration et la reconnaissance. Quiconque s'intéresse à l'histoire de la fable rendra justice aux efforts si désintéressés de cet infatigable travailleur, qui a consacré les loisirs que lui laissaient les affaires à une étude souvent des plus arides, et qui, sans préparation spéciale, armé de sa seule persévérance, a su arriver à des résultats vraiment merveilleux.

L. Sudre.

Essai de grammaire de l'ancien français (IXe-XIVe siècles), par E. ETIENNE. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1895, in-8°, VIII-526 p.

J'ai dû, il y a quatre ans (voy. *Rom.*, XX, 376), être, à mon grand regret, très sévère pour le premier volume d'un ouvrage de M. Etienne auquel, averti, il n'a pas donné de suite. Je dois dire que celui-ci atteste chez l'auteur un travail considérable et consciencieux et marque un très grand progrès. Je ne puis l'examiner en détail, et on pourrait assurément y relever encore bien des inexactitudes, des à peu près et des lacunes ; mais dans l'ensemble il offre un tableau riche et bien ordonné de ce qu'a été l'ancienne langue française. La Phonétique (*Première partie*) est un peu écourtée et n'est pas irréprochable ; la Déclinaison (*Deuxième partie*), la Conjugaison (*Troisième partie*), l'étude des mots invariables (*Quatrième partie*), sont déjà traitées avec plus d'ampleur et d'attention et se recommandent par des exemples nombreux et en bonne partie recueillis de première main. La Syntaxe (*Cinquième partie*) est une œuvre très personnelle, au moins comme disposition, et qui présente pour la première fois une étude d'ensemble du sujet, laissé de côté dans les grammaires qui ont précédé celle-ci : elle ne comprend pas moins de 133 pages serrées, contenant une masse de citations; l'auteur déclare qu'il en a emprunté un assez grand nombre aux excellents travaux de M. Tobler, qu'il a consultés tout le temps et avec raison, mais il en a recueilli lui-même beaucoup d'autres. J'en dirai autant de la *Sixième partie* (Ordre des mots : p. 314-401), sujet qui n'avait pas encore été traité en français et où l'auteur a joint des observations personnelles à l'utilisation de diverses monographies allemandes (il paraît toutefois avoir ignoré quelques-unes des plus importantes). La *Septième partie* (Dérivation et composition) est plus superficielle : on y remarque quelques lacunes singulières, comme l'absence de la composition avec impératif, étudiée avec tant de soin dans le *Traité* d'A. Darmesteter (dont M. E. n'a pas connu la seconde édition). En somme, malgré les réserves que suggère un premier coup d'œil et qu'une lecture attentive multiplierait sûrement, il n'est que juste de signaler l'*Essai* de M. Etienne comme un livre recommandable, qui pourra être consulté avec fruit par ceux qui veulent étudier l'ancien français. Je souhaite qu'il ait du succès et qu'une réimpression soit bientôt nécessaire ; car à en juger par les progrès que l'auteur a faits depuis quatre ans, la nouvelle édition qu'il donnerait dans quelques années pourrait être encore bien supérieure à la première. G. P.

Studien über das Tagelied... VON G. SCHLAEGER, Iéna, 1895. In-8, 89 pages (dissertation de docteur).

Cette étude est certainement la plus complète et la plus richement documentée qui ait été écrite sur le sujet ; mais le résultat est loin de répondre à l'effort. Des faits ou des textes rassemblés par l'auteur, bien peu ajoutent

quelque chose à notre connaissance du genre, et les conclusions qu'il en tire sont presque toutes inacceptables. Il semble hanté du souci de ne point penser comme ses devanciers et cherche l'originalité dans les inventions les plus laborieusement bizarres. Il restera, nous le supposons, le seul à admettre les propositions suivantes : la chanson de mal mariée est une dérivation de l'aube (p. 36) ; — « l'aube religieuse (provençale) n'a absolument rien à voir avec l'aube profane » et a pour sources uniques des réminiscences de la Bible ou des hymnes (p. 57)[1] ; — l'origine de l'aube profane elle-même doit être cherchée non dans la poésie populaire, mais dans l'imitation réfléchie de l'épître, faussement attribuée à Ovide, de Léandre à Héro (p. 87) ; M. S. veut bien ne pas se prononcer sur la question de savoir si cette imitation émane d'un *clericus vagans* ou d'un troubadour érudit ; mais il a le courage d'ajouter que cette hypothèse explique toutes les particularités du genre : la nourrice mentionnée dans le texte latin a été remplacée par le veilleur (peut-être plus anciennement par un ami du héros) ; à la tour pouvait facilement se substituer le château féodal, à la *domina* la *domna* des poètes courtois. — Mais tout cela n'est rien à côté de l'interprétation nouvelle (nouvelle et inattendue, elle l'est, certes, à souhait !) de la fameuse pièce *Gaite de la tor*. Si M. S. eût été le premier à s'attaquer à l'explication de ce morceau vraiment difficile, on lui pardonnerait aisément d'avoir échoué ; mais conçoit-on qu'une fois averti, il n'ait point compris, comme tout le monde, je pense, l'admet aujourd'hui, que ce sont les répliques des deux veilleurs coupées par le son de la trompe[2], qui forment la plus grande partie de la pièce ? Il admet (p. 58) que ces deux veilleurs[3] sont d'accord avec l'amant, et ne voit pas que le refrain, trois fois répété : *Bien ai seü que* nous *en avrons joie*, fait allusion à la récompense en argent qu'ils attendent de lui[4]. Pour M. S., le veilleur est un personnage muet (il cherche en vain la mention du son du cor, qu'il veut suppléer après le vers 50), et il partage toute la pièce, assez inégalement, entre l'amant et la dame : le

---

1. Je ne nie point qu'il y ait des réminiscences de cette sorte dans la plupart des aubes religieuses ; mais il me paraît évident que le genre dévot a été, autant que le permettait la différence des sujets, calqué sur le genre profane : au point de vue matériel, la caractéristique de celui-ci est la présence, soit dans le corps, soit surtout à la fin du refrain, du mot *alba* : sur les neuf pièces énumérées par M. S. (je retranche 5, qui n'a pas de refrain, et 8, qui nous manque), ce mot se trouve cinq fois à la fin, trois fois dans le corps du refrain ; or sur cinq aubes religieuses, il se trouve une fois dans le corps du refrain, quatre fois à la fin. L'un des deux genres empruntait manifestement à l'autre sa raison d'être et son succès : il y a là un de ces cas de pieuse contrefaçon comme on en a tant signalé à toutes les époques. Sur le même procédé appliqué à la pastourelle, voy. Bartsch, *Romanzen*, p. XIII, et mes *Origines*, p. 489.

2. M. S. cite lui-même un texte d'où il résulte que les veilleurs jouaient de divers instruments, non seulement à l'aube, mais pendant la nuit, pour annoncer les heures ou combattre le sommeil (cf. v. 23-5). La difficulté qu'il soulève (p. 8) est donc imaginaire.

3. Je dois dire que M. S. n'en admet qu'un.

4. M. S. a cru que ces vers étaient prononcés par l'amante et faisaient allusion à une tout autre sorte de *joie* ; de cette erreur initiale sont sorties toutes les autres.

premier, arrivé à « une portée d'arbalète » du château, aperçoit sous un buisson un personnage suspect (le *larron* du v. 6) qui l'empêche, une fois qu'il est entré, de chanter à sa dame « un douz lai d'amor » ; les strophes 3-5 sont composées d'un dialogue entre le chevalier, obsédé de ce souvenir, et son « énergique amie » essayant en vain de le rassurer [1]. Ce n'est que quand il est sorti de la chambre « qu'il prend une pleine conscience du bonheur dont il a joui. » (Str. VI-VII). Je ne parle point des entorses que cette interprétation donne à la grammaire [2]. Mais, dans cette hypothèse, le héros de la scène se borne à regretter de s'être lancé dans cette aventure périlleuse au lieu de dormir tranquillement dans son lit (p. 10), et à inviter par trois fois la dame à se taire. Comment M. S. ne s'est-il pas aperçu que, pour un chevalier, pour un amant courtois, ces propos ne sont guère ni courtois, ni chevaleresques ? Si les choses se fussent ainsi passées, les strophes VI-VII ne seraient-elles pas, de la part de cet amant transi, une gasconnade un peu forte ? Que dire enfin de ce *hu !* mis lui aussi dans la bouche du chevalier « comme expression (un peu enveloppée, avouons-le) des sentiments les plus variés », et scandant les phases de ce singulier duo d'amour ? [3]

A côté de ces rêveries se trouvent des passages fort intéressants, notamment une analyse très exacte des éléments qui composent l'*alba* provençale [4] et une longue note (p. 19 ss.) où M. S. discute, sans prétendre épuiser la question, les opinions que j'ai émises sur les rapports entre la lyrique française et la lyrique allemande. M. S. connaît à merveille son sujet, et les erreurs de fait sont très rares dans ce travail étrange et paradoxal [5].

A. JEANROY.

---

1. Au vers 26, M. S. corrige *n'aiens* et prétend que le manuscrit porte *naièt*. Il faut certainement lire *naiez* : le scribe, qui avait écrit par erreur *naiet* a corrigé, au-dessus de la ligne, le *t* en *z*, en utilisant pour cela le trait supérieur du *t*.

2. Elle force à faire de *ameor* (v. 45) un vocatif singulier et à prendre au sens féminin le mot *compains* (v. 14, 30, 42, 53), ce qui, avoue M. S., « n'est pas absolument fréquent ». Le seul exemple allégué par M. S. est tardif (*Perceforest*), et le mot y remplace non, comme ici, *dame* ou *amie*, mais *compagne*, qui est très rare jusqu'au XVIe siècle.

3. M. S. a fait précéder sa dissertation d'une nouvelle édition du texte, assez peu utile. Aux vv. 63-4 je lirais, comme G. Paris : *Pou ai g'eü, En la chambre, de joie.*

4. Ici non plus les paradoxes ne manquent pas. L'interprétation de *En un vergier* (p. 26) me paraît absolument inadmissible. Il est également peu exact de dire (p. 40) que l'*alba* provençale « n'offre pas d'exemple assuré du veilleur étranger au couple amoureux » : il en est ainsi, selon toute apparence, dans l'*alba* qui vient d'être citée et dans celle de B. de Lamanon.

5. P. 63, il y a eu confusion entre le numéro d'un prétendu manuscrit et celui de la *Bibliographie* de M. Raynaud. P. 26 n., au lieu de *donaire* lire *domnejaire*.

L'Espurgatoire seint Patriz of Marie de France. Published with an introduction and a study of the language of the author by Thomas Atkinson JENKINS. Philadelphia, Ferris, 1894. Pet. in-8o, 150 p.

Ce volume est une dissertation présentée au *Board of University Studies* de l'université de Johns Hopkins, à Baltimore, pour l'obtention du grade de *Doctor of Philosophy*. Avec l'impulsion féconde qui a été, dans ces derniers temps, donnée aux études romanes en Amérique, surtout grâce à M. A. Marshall Elliott, il faut nous attendre à voir arriver prochainement des Etats-Unis des flottes de « dissertations » dans le genre de celles que nous envoie si abondamment, — un peu moins abondamment depuis quelque temps, — l'Allemagne. Nous ne pourrons que nous en féliciter, si beaucoup ont, comme celle-ci, un réel mérite et sont le fruit d'un travail intelligent, consciencieux et bien dirigé.

On sait que le texte de l'*Espurgatoire saint Patriz*, de Marie de France, n'est conservé que dans un ms. anglo-normand (B. N. fr. 25407) de la fin du XIIIe siècle. Roquefort l'a imprimé, non sans fautes, il y a soixante-quinze ans. M. Jenkins a copié le ms. avec beaucoup de soin, et a cherché à en améliorer le texte, se proposant de « restaurer d'aussi près que possible le texte du poème, tel qu'il est sorti des mains de l'auteur ». Je ne discuterai pas sa restitution en ce qui concerne les formes : elle s'appuie sur une étude de la langue de Marie de France qui est nécessairement imparfaite, les œuvres de cette Française ne nous étant parvenues que dans des copies anglo-normandes [1], et les rimes et la mesure ne nous permettant de connaître qu'une faible partie des faits dont l'ensemble constitue la langue d'un auteur. Il faut recourir, pour les autres, à une induction fondée sur l'opinion générale qu'on a, et de l'état du français au temps de Marie, et de la façon dont elle devait le parler et l'écrire ; or, la discussion de ces questions m'entraînerait beaucoup trop loin. Je me borne à dire que, contrairement à M. J., — et d'accord avec M. Suchier, mais pour des raisons un peu différentes, — je regarde Marie comme ayant parlé le vrai français de France, ainsi qu'elle a certainement voulu le marquer en se donnant le surnom sous lequel elle est connue, et non le français de Normandie. Maintenant, dans quelles proportions elle s'est laissé, pendant son long séjour en Angleterre, influencer par les habitudes graphiques et même phonétiques du milieu où elle vivait et des gens pour qui elle écrivait, c'est ce que nous ne pouvons dire avec précision. En somme, l'édition de M. J. nous offre un texte dont

1. Il y a des mss. continentaux des *Fables*, mais ils remontent à des mss. insulaires, comme s'en était assuré Ed. Mall. Disons à ce propos qu'il semble résulter des indications de M. J. que les papiers de Mall ont été transportés, au moins pour un temps, à Baltimore, et que M. Elliott se propose de donner, à l'aide des précieux matériaux qu'ils contiennent, une édition critique des *Fables*. Espérons que ce projet ne tardera pas trop à se réaliser.

on peut dire que, s'il n'est pas exactement, pour les formes, identique à l'autographe de Marie, il s'en rapproche, en tout cas, plus que notre manuscrit et ne la choquerait pas si elle le lisait.

Je lis, la plume à la main, le texte de la nouvelle édition, en ne m'attachant qu'aux leçons proprement dites. M. J. s'est très utilement aidé de la comparaison avec le texte de l'original latin, le *Tractatus* d'Henri de Salterey; il a étudié les diverses rédactions qui nous en sont parvenues, et a montré, après Mall mais avec plus de précision, que le manuscrit que Marie a eu sous les yeux n'est aucun de ceux-là, mais qu'il ressemblait de très près au ms. *Arundel* 292. Marie a traduit avec la fidélité la plus scrupuleuse[1], et par conséquent le latin éclaire plus d'une fois son texte. Je ne signale pas les corrections indubitables ou très vraisemblables qu'on doit à M. J.; je me borne à en proposer quelques-unes de nouvelles ou à relever celles qui ne me semblent pas aussi bonnes que les autres[2].

V. 12-14 la ponctuation n'est pas bonne : il faut une virgule après *s'onur*, une après *plest*, une après *voeille*, et un point après *m'acoeille*. — 22 *ne* après *estudie* est nécessaire, et *estudie*, dans la graphie de M. J., devrait être *estuide*. — 29, 232 *a ovrir*, l. *aovrir*. — 57 *De[s] males almes*. — 135 le ms. donne *Si cume chartre est tenebruse*; M. J. corrige *Si cum chartres est tenebruse*, mais le mot fém. *chartre* ne peut avoir d'*s*; en outre, le sujet étant *li lius d'enfer*, je pense qu'il faut lire *Si cume chartre tenebruse*, en remplaçant par une virgule le point et virgule après le v. 134 et les deux points après le v. 133. — 150 inutile de changer *Ke* en *Quant*. — 202 ms. *Qui jetté fuissent hors de rance*; M. J. lit *hors raance*, supposant (en note) un mot impossible *raance* = *raançon*; mais cela n'aurait pas de sens; l. *hors d'errance* (cf. 336). — 209 ms. *E mult sovent les reitat*, éd. *E mult s. [il] les retta*; je ne sais ce que l'éditeur entend par *retta*; l. *E m. s. les reheita*. — 238 l. plutôt *humes*. — 244 ms. *turnereient*, éd. *turnouent* (à l'*Errata*), l. *turnerent*. — M. J. intervertit les v. 259 et 260 et corrige à tort le second; lisez (d'après le latin) : *Quant il vienent en grant aage, Qu'i[l] sunt plus fier en lur corage De...* — 269 *mustra[s]t*. — 310 suppr. *e*. — 345 ms. *puet*, éd. *poiet*, l. *poïst*. — 356 *sufrirent*. — 389 la correction est plus qu'inutile (virgule après 390). — 427 ms. *e nuit*, éd. *l'en vit [de]*, l. *en i out*.— 571 ms. *Trop ai*, éd. *Trop ai [jo]*, l. *Trop i a*. — 638 *Issi cum jo l'ai a vus dit*. — 645 *Despit* n'a aucun sens; l. *Fesoit*. — Après le v. 648 il doit manquer deux vers, car il n'y a pas de verbe (648 l. *cuers*). — 675-6 *asseür, obscur*. — 698 l'addition d'*i* donne une construction impossible : l. *s[ei] esmerveilla*. — 704

---

1. M. J. ne se prononce nulle part là-dessus. Il aurait dû indiquer si Marie se permet des omissions ou des additions, et si elle a commis des fautes de traduction. La réponse, il me semble, aurait été négative sur tous ces points.

2. M. J. a adopté une façon très incommode de communiquer les leçons qu'il rejette : il imprime de suite, sans ponctuation, tous les mots d'un vers qu'il modifie dans son texte; il est d'usage, et cela est beaucoup plus clair, de séparer par une virgule, dans la variante, les mots qui dans un vers ne se suivent pas immédiatement.

d'une. — 756 *qu'els*. — 815 la correction *faut* pour *feit* est tout à fait erronée. — 816 *sa*, l. *sun*. — 964 *av*[*r*]*ez*. — 997 *Qui*[*s*]. — 1113 *plusurs* (et non *plusur*), que donne le ms., est indispensable au sens; il est vrai que cela oblige au v. 1114 à lire *turmenteürs* comme sujet pluriel; mais on verra plus loin que ce n'est pas une objection. — 1186 il faut *plur*[*e*]*iz*, et par conséquent l'addition d'*E* est superflue. — 1211-12 l. *Tel i teneient l'une main, Tel ambes dous, de dolor plain*. — 1325 *qu'il* [*le*] *leverent* ou *le menerent* (*ariver* n'a pas le sens moderne en ancien français). — 1353 [*qu'*] *ert*. — 1369 n'a pas de sens dans l'édition ; lisez avec le ms. : *E encor te lo*[*e*]*runs nus*. — 1378 *E plus* est excellent, et changé bien à tort en *Le plus*. — 1381 *eslaisiez*. — 1387 *Qui l'amenerent*. — 1410 *Plus que de l'egle e del pinçon*. — 1412 la correction de *les mals* en *li mals* est acceptable; mais elle n'est pas indispensable (voy. plus loin). — 1430 *U dras e vivre ad* [*a*] *plenté*. — 1430 *deiez* est fort bon, et n'a aucun besoin d'être changé en *devez*. — 1586 je lirais *E* au lieu d'*En*. — 1660 *Ne rien que a* (*me*) *nuisance seit*. — 1780 *Einz* [*qu'a*]. — 1825 *dutez*. — 1829 *cel* (fém.), l. *tel*. — 1856 *i* ainsi placé est impossible : l. *que* pour *qu'i*. — 1862 *ne*, corr. *n'i*. — 1904 ms. *Encontre lui vint le priur*; M. J. corrige *vit*, parce qu'il n'admet pas *le priur* comme sujet; mais la phrase qu'il imprime ne convient pas au sens, et *le priur* peut fort bien être sujet. — 1924 *De sa vie qu'il* [*l'*] *en loa*, « ce qu'il lui conseilla au sujet de sa vie ». — 1965 ms. éd. *nel celer ore mie*; cet impératif ne va pas ici : l. *nel celerai or mie*. — 2042 *Saner ses plaies e*[*n*] *sa vie*, et deux points après *vie*. — 2048 *n'atendreit* (ou mieux *n'ateindreit*) est la bonne leçon; le rapprochement avec le latin ne prouve rien, au contraire. — 2087 *plus*, l. *puis*. — 2141-42 la ponctuation est erronée; il faut (sans parenthèses) : *En gabant trestute sa vie : Cum hermites ne vit il mie*. — 2249 et 2283 l. *miedi*, ce qui rend inutile l'addition de *le* au premier vers. — 2254 ms. *Naien*, éd. *N'ai en*, qui ne donne pas de sens; l. *Naie*. — Les v. 2258-9 sont refaits très peu heureusement; l. : *Si lui dist tant* : « *Ore alez, bele, Laenz culchier desur mun lit*. » — 2284 *Trai* ne convient pas : il faut *Trait*, qu'on rétablira facilement en lisant *proveire* au lieu de *prestre*. — 2285 ms. *iai*, éd. *jo ai*, l. *i ai*.

Ce qui rend surtout intéressant l'*Espurgatoire*, c'est qu'il est, comme on sait, le seul des ouvrages de Marie qui contienne une donnée chronologique certaine. Marie a traduit le *Tractatus de Purgatorio sancti Patricii* de Henri de Salterey, écrit vers 1188, et le texte qu'elle a eu sous les yeux avait déjà subi quelques interpolations : on ne peut donc placer son poème avant le règne de Richard I (1189-1199). La question est de savoir quel rang ce poème occupe dans la série de ses œuvres. Mall a affirmé que l'*Espurgatoire* « doit être regardé, pour des raisons de fond et de forme (*aus sprachlichen wie sachlichen Gründen*) comme le plus ancien des ouvrages de Marie qui nous sont parvenus. » Il n'a pas fourni les preuves de cette assertion, qui semblait en avoir grand besoin. M. J. essaie de les donner à sa place. Voici ses arguments. 1. « L'*Espurgatoire* montre un degré de talent littéraire sensiblement inférieur à celui que révèlent les *Lais* et les *Fables*. » Mais les preuves

à l'appui sont à peu près nulles; l'impression qui se dégagerait plutôt d'une lecture consécutive tout au moins des *Fables* et de l'*Espurgatoire*, c'est que Marie a fait des progrès du premier de ces ouvrages au second : son langage est plus aisé, moins sec et surtout plus clair; mais toute comparaison est difficile, parce que les trois ouvrages se trouvent dans des conditions différentes : les lais sont librement composés d'après des récits oraux, les fables sont traduites d'un texte anglais que nous n'avons pas, l'*Espurgatoire* suit, avec une fidélité et en somme une habileté que nous pouvons apprécier, un original latin. — 2. « Marie, dans le prologue des *Lais*, déclare positivement qu'elle abandonne le travail de traduire du latin. » Cela semble dire que Marie déclare avoir fait des traductions du latin et y renoncer; mais elle dit au contraire à peu près : « J'avais songé à traduire du latin en roman quelque bonne histoire; mais cela ne m'aurait guère profité, tant il y en a d'autres qui se sont déjà adonnés à ce travail. » Il paraît peu probable, si elle avait écrit les lais après une traduction, assez importante, du latin, qu'elle se fût exprimée ainsi. — 3. « Tandis que Marie dédie les *Lais* au roi lui-même et les fables à Guillaume Longue-Epée [1], dans l'*Espurgatoire* elle n'a pas encore assez de confiance dans son talent pour oser adresser une dédicace à un si haut personnage. » Cela ne signifie rien : Marie nous dit qu'elle a traduit l'*Espurgatoire* à la prière d'un « prudhomme », qui était évidemment un homme de haut rang [2] et qui lui payait naturellement son travail : comment aurait-elle pu le dédier à une autre personne? — 4. « Il y a certains traits qui caractérisent la langue de l'*Espurgatoire* comme un peu plus ancienne que celle des *Lais* ou des *Fables*. » Ces traits sont au nombre de quatre : 1° « Il y a deux exemples de subst. fém. de la 3e décl. sans *s* au nominatif, ce qui ne se rencontre plus dans les lais. » En réalité, il n'y en a qu'un (*verité*, au v. 183, étant au régime), et cela ne saurait rien prouver, pour plus d'une raison. 2° « *Nient* est toujours de deux syllabes, au lieu que dans les lais il est quelquefois monosyllabique. » Mais l'auteur du *Sermon en vers* publié par M. Suchier (voy. l'introduction, p. XXXII), certainement bien antérieur à Marie, emploie concurremment les deux formes, et la forme monosyllabique se rencontre chez plus d'un poète du XIIe siècle; on sait d'ailleurs qu'elle se retrouve en provençal et en italien. 3° « On ne trouve pas dans l'*Esp.* de rimes comme *mercier : chier* (*Chaitivel*, 27). » L'absence d'une telle rime dans les 2302 vers de l'*Esp.* ne saurait rien prouver en regard d'un cas unique dans les 6000 vers environ que comptent les lais. 4° « Le *t* final de *deit*

---

1. On sait que cette identification n'est rien moins que sûre. Marie a traduit les fables pour un comte Guillaume, qu'elle appelle *le plus vaillant de cest reiaume* : ce n'est pas là une désignation bien précise, d'autant que le nom de Guillaume était, comme on sait, extrêmement répandu dans le monde anglo-français du XIIe siècle.

2. Voy. le v. 12; au v. 16 Marie l'appelle *Bels pere*. — Il ne résulte pas du v. 14, comme M. J. le dit après d'autres, que ce prud'homme eût déjà été un bienfaiteur de Marie : *Qu'en ses bien[s] faiz tuz jurs m'acoeille* signifie « Qu'il m'associe au mérite de ses bonnes œuvres. »

digitum et d'*esvanit* persiste dans l'*Esp.*, et est tombé dans les lais. » Mais *dei* et *deit* sont des formes également anciennes en français, remontant respectivement à dĭtum l. vulg. et à dĭgĭtum, et dont la seconde a survécu à la première ; quant au *t* final des parfaits en *i*, il doit normalement tomber (cf. amavit *ama*) et il a été réintroduit par analogie. Les arguments linguistiques sont donc dénués de valeur aussi bien que les autres.

Mais l'étude comparative du langage de l'*Esp.* et des lais (on ne peut guère se servir des fables, faute d'un texte critique) révèle un fait qui invite à une conclusion contraire à celle de M. Jenkins. Ce fait ne lui a pas échappé (voyez cependant plus loin), mais il n'en a pas tiré les conséquences qu'il semble comporter. « Le remplacement fréquent du nominatif par l'accusatif n'est pas, dit-il, une indication d'âge, d'autant plus que ce remplacement s'observe dans les textes anglo-normands les plus anciens : on peut seulement y voir une preuve de la coloration anglo-normande de la langue » (p. 16; de même p. 49). Marie n'étant pas née en Angleterre, mais étant venue s'y établir à un certain moment et y ayant fixé son séjour, il est évident que son langage aura dû revêtir une « coloration anglo-normande » de plus en plus forte. Or, il est certain que la substitution de la forme de l'accusatif à celle du nominatif pour le sujet, qui est bien à cette époque un trait anglo-normand, est sensiblement plus fréquente dans l'*Esp.* que dans les lais. Elle n'est pas, au reste, dans ces derniers, aussi rare que le ferait croire l'édition de M. Warnke, cet éditeur ayant souvent corrigé le texte des manuscrits pour la faire disparaître (voy. ce qu'il dit p. XXXII), mais elle n'y est pourtant pas à beaucoup près aussi courante que dans l'*Espurgatoire*. M. J., il est vrai, l'admet à peine pour les substantifs : « L'*Esp.*, dit-il (p. 43), n'offre qu'un cas certain de l'emploi d'un substantif à l'accusatif au lieu du nominatif, à savoir v. 1412 *Tels sont... les mals* (: *enfernals*) »; et le bon, c'est que dans son texte il supprime ce cas « certain » en changeant *les mals* en *li mals*; mais on a vu ci-dessus aux remarques sur les vers 1113 et 1904 que *turmenteürs* au pluriel et *priur* au singulier sont employés comme sujets. Pour les adjectifs ou participes les exemples sont très nombreux : à ceux que cite M. J. on peut encore ajouter 369 *espurgiez* (: *pechiez*), 1013 *tenuz* (: *veüz*), 1654 *eissuz* (: *veüz*), 2064 *ordenez* (: *abbez*). Il résulte de cette observation que, s'il y a une différence entre le langage des lais et celui de l'*Espurgatoire*, c'est plutôt ce dernier poème qui présente des formes plus modernes, comme ayant subi plus profondément l'influence du milieu anglo-normand où vivait Marie de France.

Au reste, cette influence, tous les écrits que nous avons d'elle la montrent en une plus ou moins grande mesure, et cela se comprend. Avait-elle déjà composé quelque ouvrage avant de venir s'établir en Angleterre ? nous ne savons ; mais que le plus ancien de ceux qui nous sont parvenus n'ait été écrit qu'après un assez long séjour dans l'île, c'est ce qu'ils nous montrent clairement eux-mêmes. Les fables sont, en effet, traduites de l'anglais, et les lais, qui contiennent plusieurs mots anglais, reposent, au

moins en partie, sur des récits entendus dans cette langue : or, Marie avait dû employer un certain temps à l'apprendre. A mon opinion, le plus ancien des ouvrages de Marie qui nous sont parvenus est l'*Ysopet* : elle y prend, dans le prologue et dans l'épilogue, un soin particulier de se nommer, de se présenter, pour ainsi dire, au public (*Marie ai nom, si sui de France*), à revendiquer la propriété de son œuvre contre des usurpations possibles; c'est en outre, comme je l'ai dit, celui de ses ouvrages où elle montre le moins de talent et où elle manie la langue avec le moins de facilité. Viendraient ensuite les lais, qui sont à tous les points de vue ce qu'elle a écrit de meilleur et de plus intéressant, et qu'elle a dédiés, non pas à Richard I, presque toujours absent d'Angleterre et peu curieux de traditions anglaises, mais à Henri II, dont nous connaissons la libéralité envers les poètes français et l'intérêt pour toutes les vieilles histoires insulaires. Enfin l'*Espurgatoire* tiendrait le dernier rang, comme il convient à une œuvre pieuse et comme semble l'indiquer la particularité grammaticale signalée plus haut. On pourrait placer approximativement les fables vers 1170, les lais vers 1180, l'*Espurgatoire* vers 1190. Il est probable, d'ailleurs, que Marie, qui vivait de sa plume, a composé plusieurs autres ouvrages, qui se sont perdus ou n'ont pas conservé son nom.

L'étude linguistique qui remplit la plus grande partie de l'introduction de M. Jenkins m'a paru en général faite avec soin et compétence. L'ensemble de sa publication montre, je l'ai dit en commençant, un philologue consciencieux et bien au courant de la science, duquel on peut attendre de bons travaux. G. P.

The Recuyell of the Historyes of Troye, written in french by Raoul Lefevre, translated and printed by William Caxton (about A. D. 1474), the first english printed book, now faithfully reproduced, with a critical introduction, index and glossary, and eight pages in photographic facsimile, by H. Oskar SOMMER, Ph. D. London, D. Nutt, 1894. 2 vol. petit in-4o, CLXIII-855 p.

La maison Nutt, de Londres, qui a publié la belle réimpression de la *Morte Darthur* de Malory et d'autres œuvres d'un grand intérêt, et dont nous annonçons plus loin la monumentale édition du roman français de *Merlin*, vient de nous donner une publication qui ne lui fait pas moins d'honneur, la reproduction fidèle du premier livre imprimé en anglais (mais non en Angleterre). C'est à Bruges ou à Cologne que Caxton imprima, vers 1474, sa traduction du *Recueil des histoires de Troye*, de Raoul Lefèvre, dont Colart Mansion imprimait en même temps la forme française; il ne devait qu'en 1477 établir à Westminster la première imprimerie anglaise. Il n'existe du *Recuyell of the Historyes of Troye* qu'une quinzaine d'exemplaires, dont un seul est complet; il appartient à Lord Amerst de Hackney, qui non seulement l'a prêté pour servir de base à la réimpression actuelle, mais a libéralement contribué aux dépenses de cette réimpression. Elle a été tirée à 250 exemplaires, et l'exécu-

tion matérielle en paraît irréprochable ; huit pages de reproduction photographique mettent sous les yeux du lecteur « le premier livre anglais imprimé » dans sa forme originale. Ces deux beaux volumes méritent, ne fût-ce qu'à titre de curiosité, de prendre place dans la bibliothèque de tout bibliophile intelligent. Le texte du *Recuyell* offre en outre un réel intérêt pour l'histoire de la langue anglaise, qui a si fortement subi l'influence des premiers textes imprimés ; il paraît d'ailleurs probable que c'est dans le livre de Caxton que Shakspeare a puisé les principaux éléments de son amusante comédie de *Troïlus et Cressida*.

Toutefois, ces mérites divers ne recommanderaient particulièrement la nouvelle publication qu'aux curieux de littérature anglaise si elle n'était accompagnée d'une importante introduction dont certaines parties au moins touchent la littérature française et la littérature du moyen âge en général. La maison Nutt a eu la bonne fortune de trouver pour collaborateur, dans ses entreprises de restauration savante, un érudit sagace et consciencieux, qui ne plaint pas sa peine pour exécuter avec tous les soins qu'ils méritent les travaux dont il est chargé. M. Oskar Sommer ne s'est pas contenté de joindre à la réimpression du *Recuyell* un glossaire détaillé et un index analytique qui rendra les plus grands services ; il l'a fait précéder d'une étude divisée en sept chapitres, parmi lesquels le premier, le second et le septième appellent tout particulièrement notre attention[1].

Le premier (p. XVII-XLVI) est un résumé des travaux faits en ces derniers temps sur la légende de Troie au moyen âge, depuis Benoit de Sainte-More jusqu'à Raoul Lefèvre. Il contient peu de recherches de première main, mais il fournit, notamment aux lecteurs anglais, pour lesquels on n'a guère abordé ce sujet, une orientation commode et généralement sûre[2]. M. S. a même ajouté quelques renseignements nouveaux à ceux qui avaient été réunis avant lui, surtout en ce qui concerne l'histoire de la matière troyenne en Angleterre. Il a constaté que l'*Histoire de la destruction de Troie*, imprimée vers 1480, est le même ouvrage que renferme un manuscrit de Saint-Pétersbourg ; M. Joly, faute de renseignements suffisants, n'avait pu faire cette identification.

Le chapitre consacré à étudier les manuscrits du *Recueil des histoires de Troye* et la question du véritable auteur de cet ouvrage contient des recherches personnelles et des résultats intéressants. M. S. a étudié à Paris, à Bruxelles et à Londres les onze manuscrits connus du *Recueil*. L'un d'eux, le

---

1. Les autres traitent de l'édition de Caxton et de celle de Colart Mansion, — des éditions du *Recuyell* postérieures à Caxton, — des rapports de ces éditions entre elles et avec l'édition *princeps*, — et enfin de l'édition actuelle (M. S., faute de place, n'a pu étudier, comme il l'aurait voulu, la langue du *Recuyell* et son rapport avec l'original).

2. On pourrait relever quelques erreurs ou confusions comme les travaux de ce genre en contiennent presque toujours. La date de 1184 assignée au poème de Benoit de Sainte-More, "a poet of the north of France", est sensiblement trop récente. Il est vraiment curieux qu'on ne puisse, ni en France, ni en Angleterre, ni en Allemagne (voy. *Bibl. Éc. Ch.*, LV, 541), extirper le prénom de *Robert* dont on affuble Wace depuis un siècle.

ms. B. N. fr. 697, ne contient que les deux premiers livres, et l'auteur, dans son prologue, déclare expressément ne vouloir faire que deux livres, laissant à d'autres le soin de raconter la troisième et dernière destruction de Troie, et ne s'attachant qu'aux origines de la ville (livre I) et à sa double destruction par Hercule (livre II). Dans la rubrique en tête de ce prologue, le ms. 697 nomme non pas, comme la plupart des mss., « Raoul Lefevre, prestre, » mais « messire Guillaume de Failly , evesque de Tournay et abbé de Saint Bertin en la ville de Saint Omer en Flandres. » On ne connaît pas d'évêque de Tournai de ce nom, et P. Paris (*Mss. fr.*, V, 378) a montré qu'il ne pouvait s'agir que de Guillaume Fillastre, abbé de Saint-Bertin, évêque de Tournai de 1460 à sa mort (1473), et auteur d'une *Histoire de la Toison d'or*, dont il existe de nombreux manuscrits[1] et des éditions anciennes. M. S. a trouvé un document qui établit qu'un certain Gilles de Failly, vers la fin du XIVe ou le commencement du XVe s., avait épousé une dame Fillastre, et il en conclut que Guillaume Fillastre, qu'on sait avoir été enfant naturel, pouvait avoir pour père un Fillastre[2] et pour mère une de Failly, en sorte que, jusqu'aux lettres de légitimation que lui accorda Louis XI en 1461[3], il se serait appelé Guillaume de Failly, ce qui expliquerait le nom que lui donne le scribe du ms. 697. C'est ingénieux, sinon bien convaincant. Mais l'important n'est pas là. P. Paris, sur l'autorité du ms. 697, a accusé Jean Lefèvre d'avoir commis une « fraude littéraire », de s'être approprié les deux premiers livres du *Recueil*, composés en réalité par Guillaume Fillastre, en y joignant le troisième, seul véritablement de lui. M. Joly avait déjà révoqué le plagiat en doute. M. Sommer montre qu'il n'a aucune vraisemblance, et explique de la façon suivante l'allégation du ms. 697 : l'original de ce manuscrit (comme plusieurs des mss. qui nous sont parvenus) ne portait aucun nom d'auteur; le scribe a voulu en mettre un : il savait que l'auteur du *Recueil* avait également écrit un livre sur Jason, à l'occasion de l'ordre de la Toison d'or, et que Guillaume Fillastre était l'auteur de l'*Histoire de la Toison d'or*; mais il ignorait sans doute que Raoul Lefèvre avait aussi composé un *Livre de Jason*, et cela antérieurement à Guillaume Fillastre[4] : il attribua donc le *Recueil* à

---

1. M. S. signale un ms. de Copenhague contenant seul le troisième livre de cette *Histoire*, qui n'a que deux livres dans tous les autres mss. et dans les éditions.

2. M. S. répète d'ailleurs après beaucoup d'autres que Guillaume était le fils d'Étienne Fillastre et le neveu du célèbre cardinal Guillaume Fillastre; mais rien n'est moins établi (voy. Hauréau, *Hist. litt. du Maine*, IV, 219).

3. M. S. publie le texte de ces lettres, dont la *Gallia Christiana* avait seulement indiqué l'existence.

4. Le fait, allégué par divers bibliographes, ne semblait attesté à M. Ward que par le prologue de Caxton au *Recuyell*; mais Paulmy avait déjà signalé un manuscrit de sa bibliothèque où l'auteur était appelé Raoul Lefèvre. Ce ms., qui est autographe, porte aujourd'hui le n° 5067 à l'Arsenal ; il a été décrit par M. H. Martin dans son catalogue, t. V (1889), p. 34, et M. Sommer le cite avec raison pour prouver combien Caxton, protégé de la duchesse Marguerite, était renseigné sur l'activité littéraire de la cour de Bourgogne ; c'est ce qui rend plus qu'invraisemblable qu'il eût attribué à Raoul Lefèvre une œuvre de Guillaume Fillastre.

l'évêque de Tournai. M. S. rend cette hypothèse extrêmement vraisemblable, et montre en même temps que Raoul Lefèvre a donné à son *Recueil* trois formes successives, la première (représentée par le ms. 697) ne comprenant que deux livres, la seconde (mss. de Bruxelles 9261-2 et 9263) destinée à avoir quatre livres (mais nous n'avons que les deux premiers), la troisième et définitive en trois livres. Toute cette démonstration est très serrée ; elle a demandé à l'auteur beaucoup de recherches et d'attention, et elle entraîne la conviction[1]. Il faut donc, sans doute, désormais absoudre Raoul Lefèvre du reproche qui lui avait été adressé, et le regarder comme le seul auteur du *Recueil des histoires de Troye*. Ce n'est peut-être pas un très grand honneur aux yeux de la postérité ; toutefois le livre est intéressant à plus d'un point de vue, et mérite en tout cas, ainsi que le *Jason* du même auteur, une place qu'on ne lui a pas encore accordée dans l'histoire de la manière dont le moyen âge a compris et rendu l'antiquité.

Un autre chapitre méritoire de l'introduction de M. Sommer est consacré aux sources de Raoul Lefèvre. Pour le livre III, c'est Guido Colonna : il n'y a pas le moindre doute sur ce point. Pour le livre II, Lefèvre a essentiellement suivi la *Genealogia deorum* de Boccace, mais en pliant les contes mythologiques qu'il y puisait à un évhémérisme constant qui les transforme de la façon la plus singulière, et en ajoutant beaucoup de détails de son invention. La comparaison de son ouvrage et de sa source, que M. S. s'est borné à indiquer, serait assurément curieuse[2]. Au livre de Boccace, il a joint des « Croniques d'Espaigne », que M. S., malgré des recherches étendues mais dirigées un peu au hasard, n'a pas réussi à identifier. Il y a là un petit problème dont la solution, croyons-nous, n'est pas impossible, mais que nous n'aborderons pas pour le moment.

On voit que l'introduction de M. Sommer ajoute beaucoup de prix à la belle publication que nous annonçons, et qu'elle résout ou aborde plusieurs questions qui intéressent notre histoire littéraire. G. P.

Estudios de Fonética Castellana, por F. Araujo. Toledo, Menor hermanos; Paris, Welter; 1894. In-12, 154 pages.

L'orthographe du castillan, telle que l'a fixée l'Académie espagnole après des réformes successives, est presque une orthographe phonétique. Il serait

---

1. M. Sommer croit pouvoir affirmer que le ms. de Bruxelles 9162-3 est, comme le ms. 5067 de l'Arsenal, écrit de la main même de Raoul Lefèvre : il serait facile, comme il le demande, d'instituer une comparaison entre les deux, soit par des photographies, soit directement.

2. Lefèvre fait détruire Troie par Hercule à deux reprises, tandis que Boccace et Guido ne parlent que d'une destruction. M. S. pense que c'est parce qu'il a voulu qu'il y eût trois destructions, dont chacune serait racontée dans un de ses trois livres. Mais dans sa première rédaction (ms. 697), où il n'entendait donner que deux livres, il dit déjà, en parlant d'Hercule, qu'il racontera « comment il destruisi Troye par deux fois ». Ce point et d'autres restent à éclaircir.

cependant possible d'y apporter quelques perfectionnements. Et, en Espagne comme en Amérique, on propose de nouvelles réformes. C'est pour servir de base aux travaux de ceux qui s'occupent de cette question que M. Araujo a écrit son livre ; la publication en a été faite aux frais de plusieurs savants chiliens.

Le système graphique que M. A. a adopté, et qui doit servir de modèle aux réformateurs, obéit rigoureusement au principe suivant : un signe pour chaque son et un son pour chaque signe : *hombre*, *ley*, *tuvo*, *enviar*, *examen*, *exacto* sont écrits *ombre*, *lei*, *tubo*, *embiár*, *eksamen*, *esakto* ; *querer*, *guisa*, *cera*, *girar* deviennent *kerér*, *gisa*, *zera*, *jirár*. Nous n'avons à notre disposition qu'une partie des caractères dont M. Araujo fait usage ; il écrit *esakto*, *kerer*, *kura* avec un *k* barré (pourquoi ?), il remplace *ch*, *ll*, *rr* (*mucho*, *calle*, *perro*) par *c*, *l*, *r* barrés. Dans une édition en petits caractères la barre de *c*, *l*, *r* se distingue assez difficilement et rend la lecture pénible.

Outre une description des sons du castillan (p. 17-68 ; voy. aussi p. 78 et 125), le livre de M. Araujo renferme une étude sur la façon dont s'unissent les sons entre eux pour former : 1° les syllabes ; 2° les mots ; 3° les phrases. Dans la troisième partie de ce long travail (p. 69-133) on trouvera des faits intéressants de phonétique syntactique. Dans un premier appendice, M. A. dresse une liste d'auteurs à consulter ; il s'y montre bien informé. Dans un second appendice, il transcrit phonétiquement un certain nombre de textes ; puis, à la fin du volume, il nous donne communication des éloges mérités que lui a valus sa *Gramática histórico-razonada de la lengua frencesa*. Je ne sais si la critique sera aussi unanime à louer l'ouvrage sur lequel je vais présenter quelques observations.

Voyelles. Il était établi que le castillan normal ne possédait que cinq voyelles. Si les observations de M. A. sont exactes, nous devrons modifier notre opinion sur ce point. Il nous présente (p. 33) un tableau où figurent quatorze voyelles : deux *a*, quatre *e*, deux *i*, trois *o* et trois *u*. En prononçant la phrase : *Usted se muere este año de terror* (p. 28), on entendrait jusqu'à cinq espèces d'*e*. Il doit y avoir ici quelque exagération. L'*e* peut sembler un peu plus ouvert en syllabe fermée (se terminant par une consonne) qu'en syllabe ouverte. Diez, p. ex. (*Gramm.* I, 331 de la tr. fr.), sur le témoignage d'un certain Chalumeau de Verneuil, parle d'un *e* plus ouvert devant *r*, *s*, *z*. Au dire de certains observateurs, il n'en serait rien. Voici ce que m'écrivait M. Vianna sur les voyelles castillanes, en février 1892 (M. V., bien que portugais, parle admirablement le castillan ; on connaît, d'ailleurs, sa haute compétence dans les questions de phonétique) : « Mettant de côté toute nuance dialectale ou individuelle, il n'y a que cinq voyelles (*a*, *e*, *o*, *i*, *u*), partout les mêmes, sans aucune différence de timbre, c'est-à-dire de qualité, quelle que soit la place qu'elles occupent dans le mot par rapport aux sons contigus ou à l'accent tonique. Si vous distribuez tous les *a* connus dans une pyramide dont le sommet est occupé par un *a* qui ait une valeur moyenne entre *a* français de *patte* et *â* de *pâte*, c'est-à-dire l'*a* normal portugais, vous aurez :

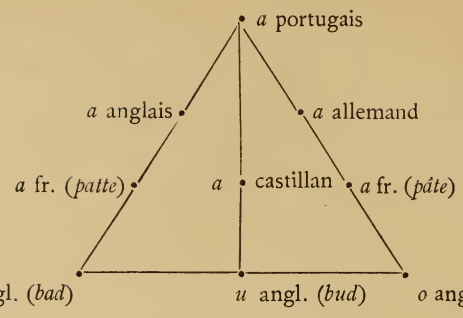

L'*a* castillan est donc un son intermédiaire, horizontalement, entre *a* français de *patte* et *á* de *pâte* (ces deux *a* diffèrent, non seulement en quantité, mais en qualité) et entre *a* portugais et *u* anglais de *bud*, verticalement.

e est également un son moyen entre *é* (fermé) et *è* (ouvert) français. C'est un *e* relâché : « the mid-front-wide vowel » de Sweet, entre *i* de l'anglais *bid* et *a* de l'anglais *bad*.

o occupe aussi une place entre *o* (ouvert) et *o* (fermé) italiens. C'est un *o* relâché : « the mid-back-wide-round vowel » de Sweet. Pour l'oreille française, il ressemble beaucoup plus à l'*o* de *vole* qu'à l'*o* de *rôle*.

i et *u* sont moins aigus que *i*, *ou* français.

Ces remarques ne doivent pas nous amener à la conclusion que neuf des quatorze variétés de voyelles citées par M. Araujo soient des sons purement subjectifs. M. A. nous décrit sa propre prononciation (il est né à Salamanque et a vécu trente ans dans la province de ce nom, p. 13), et il est possible que son dialecte individuel présente une telle richesse dans son vocalisme ; nous n'en devons pas moins accueillir ses affirmations avec une certaine réserve.

Voyelles et consonnes. A la voyelle *i* correspond la consonne *y*. Le *y* castillan, dans *yerba*, *mayo*, est presque identique au *j* allemand de *ja* ; il est donc assez étrange que M. A. le décrive (p. 36 et 55) comme étant « une occlusive sonore momentanée ». Entre *i* et *y*, M. A. place (p. 18) un son intermédiaire *ı̯*, qui s'entend, par exemple, dans *bı̯en*. C'est un son qui serait « le résultat d'un léger frottement de l'air contre la fente étroite formée par la région pré-palatale et supra-alvéolaire et la partie antérieure du dos de la langue ».

A la voyelle *u* correspond de même la consonne *w*. Le *w* castillan, dans *hueso*, *alcahuete* (*weso*, *alcawete*) est à peu près le même que celui de l'anglais *way*, du français *oui*. M. A. ne nous parle pas d'un son intermédiaire entre *u* et *w*. Il assimile l'*u* de *bueno* à celui de *hueso*, écrivant *bweno*, *weso*. La confusion de ces deux sons n'est guère admissible. L'*u* de *bueno*, comme l'*i* de *bien*, sont plutôt des voyelles consonnantes (asyllabiques) que de véritables consonnes, et, si, dans une transcription, on veut les distinguer des voyelles correspondantes, peut-être y aurait-il avantage à le faire au moyen d'un dia-

critique, en écrivant, par exemple, *bĭen*, *bŭeno*, à côté de *yerba*, *mayo* ; *weso*, *alcawete*.

Diphtongues. M. A. se propose (p. 70) de corriger, en passant, les erreurs de la théorie officielle, qui aurait le tort d'admettre des diphtongues croissantes du type *bĭen*, *bŭeno* (*dĭáblo*, *cĭélo*, *cŭátro*, *puérta*, etc.). M. A. définissant la diphtongue la réunion de deux voyelles en une seule syllabe et considérant *ĭ*, *ŭ*, comme des consonnes, il ne croit pas qu'elles puissent former une diphtongue. En accordant à M. A. que *ĭ*, *ŭ* fussent de véritables consonnes, il lui resterait à faire accepter à certains savants que les groupes où ils entrent ne sont pas des diphtongues. « On définit souvent les diphtongues, dit M. V. Henry (*Grammaire comparée du grec et du latin*, p. 23), par la réunion de deux voyelles en une seule syllabe; mais cette définition est vicieuse, car deux voyelles véritables forment nécessairement deux syllabes, isolées l'une de l'autre par l'esprit doux qui précède l'émission de toute voyelle; que si l'esprit doux manque, le second phonème n'est pas, ne peut pas être une voyelle, ce n'est qu'une consonne d'un ordre particulier. » Il semble bien que, pour M. H., non seulement *bien*, *bueno*, mais *yerba* (*hierba*), *hueso* présenteraient une diphtongue. C'est à peu près la théorie officielle, critiquée un peu imprudemment par M. Araujo.

Le castillan, dit-il, n'a que des diphtongues décroissantes (*desáire*, *cáusa*, *pléito*, *déuda*, *heróico*, etc). Cependant, *i*, *u*, dans ces mots, sont de véritables voyelles, isolées de la tonique qui précède et se prononçant dans une syllabe distincte. Les Portugais prononcent *desáĭ-re*, *cáŭ-sa*, avec une diphtongue, mais les Espagnols prononcent sans diphtongue *desá-ire*, *cá-usa* (Voy. Vianna, *Maître Phonétique* 1893, p. 27 et 43 ; *Exposição da pronuncia normal portuguesa*, p 18). Dans la métrique moderne, les groupes *ái*, *éu*, *éi*, etc. sont regardés comme des diphtongues, mais on sait que, dans la versification du moyen âge, des mots comme *ley*, *rey*, prononcés comme aujourd'hui *lé-i*, *ré-i*, comptaient pour deux syllabes (voy. Cornu, *Romania*, IX, 71)[1].

Explosives. *t* et *T*. *T* serait un son post-dental (p. 46) « ne diffèrant en rien acoustiquement du son interdental *t*; la position de la langue en *T* est semblable à celle de *d* (explosif), un peu plus apicale et infra-dorsale et plus ou moins post-dentale ou sub-alvéolaire et même centr-alvéolaire ».

K et *g*. « Le son *k* barré (p. 58) se contagionne avec celui de la voyelle dont il forme partie (*sic*), à tel point qu'on peut distinguer le *k* vélaire de *ka*, du *k* palatal de *ke*, *ki*, *ko*, *ku*. » Le *k*, devant *o*, *u*, se prononcerait donc moins en arrière que devant *a* ? Dans le passage cité, M. A., pour les deux valeurs du son qu'il décrit, n'emploie qu'un seul signe, *k barré*. Mais, si nous examinons les transcriptions en appendice, nous constatons qu'il emploie *k*·

1. *Reys* et *leys* dans la pièce 342 du *Cancionero de Baena* comptent comme rimes féminines. Au XVIIe siècle encore, Cascales n'admet pas que le vers *La humana y divina lei* soit tenu pour un vers masculin : « Dizen que este verso acaba en acento agudo y e falso, por que no hay contraction en remate de verso » (*Tablas poeticas*, Murcie, 1617, p. 150).

devant *a*, *o*, *u* (*capa*, *cola*, *cura*); *k barré*, devant *e i*, devant *ĭ*, *ŭ*, devant consonne (*querer*, *quitar; quïere*, *cüenta; creer*) et aussi (p. 144) dans *vincᵘlo* (ᵘ est un *u* relâché). Sa théorie, on le voit, n'est pas très claire. M. G. Paris a, après d'autres, distingué trois variétés de *k* (*Annuaire de l'Ecole des Hautes Etudes*, 1893. *L'altération romane du c latin*, p. 11) : post-palatal, devant *u*, *o*; médio-palatal, devant *a*; pré-palatal, devant *e*, *i*. M. Vianna n'a pas cru que la différence entre les deux premières valeurs de *k* fût très sensible en portugais ; divisant les vélaires (consonnes s'articulant sur le palais mou) en postérieures, moyennes et antérieures, il décrit (*Exposição*... p. 34) un *k* vélaire moyen devant *a*, *o*, *u* et devant consonne, et un *k* vélaire antérieur, devant *e*, *i*. Nous avons aussi à distinguer deux *k* en castillan, tous deux vélaires, et dont l'un, celui de *querer*, *quitar*, s'articule un peu plus en avant que l'autre. Nous distinguerons de même deux *g* (M. Araujo ne le fait pas), tous deux vélaires : celui de *guerra*, *guisa*, s'articulant un peu plus en avant que l'autre.

M. A. transcrit les explosives vocaliques, *b*, *D*, *q*. Elles ne s'entendraient plus qu'occasionnellement en castillan; presque partout elles auraient été remplacées par des fricatives, transcrites *U*, *d*, *g*. Remarquons d'abord qu'il n'y a aucune différence de prononciation entre *v* et *b* de l'orthographe usuelle; le *v* de *enviar* (*embiar*) est le même son que le *b* de *embarcar;* le *b*, dans *hubo*, ne diffère pas du *v* dans *tuvo*. M. Araujo a très bien fait ressortir ce fait (p. 19) et il faut lui en savoir gré; tous les Espagnols ne seraient pas disposés à reconnaître que le *v* se prononce comme *b*.

b explosif n'existerait plus qu'après *m* (*embiar*, *embarcar*) et à l'initiale des mots prononcés avec emphase, comme les suivants : *bárbaro! bruto! mil bombas!* Dans ce cas, *b* est d'ailleurs précédé « d'un *m* murmuré, plus ou moins prolongé » (p. 39). « C'est, remarque M. A. dans une note, une observation intéressante, parfaitement prouvée, et l'honneur nous revient d'être les premiers à indiquer ce phénomène, comme beaucoup d'autres de la phonétique castillane, qui n'a été, jusqu'à présent, étudiée scientifiquement par aucun Espagnol. » M. Araujo veut sans doute parler du murmure vocal étouffé (*blächlaut*) que laissent entendre toutes les explosives vocaliques (voy. P. Passy, *Changements phonétiques*, § 219), murmure rendu plus sensible par une prononciation emphatique.

d explosif ne serait sûr qu'après *l* et *n* (*espalda*, *andar*) et à l'initiale des mots emphatiques. M. A. indique (p. 45 et 79) quelques autres cas où *d* explosif peut se trouver, mais où « il est très instable et se prononce tantôt comme une interdentale continue, tantôt comme une explosive, tantôt comme une post-dentale. »

g explosif ne se rencontrerait guère qu'après *n* (*sangre*).

Les explosives, en castillan normal, sont loin d'être aussi rares que dans la prononciation individuelle de M. Araujo. D'après M. Vianna, on n'entendrait les fricatives qu'entre deux voyelles appartenant à un même mot ou à deux mots différents non séparés dans la prononciation. Ce sont des variétés

de *b*, *d*, *g* explosifs, par lesquelles elles peuvent être remplacées sans que les mots en soient dénaturés ; les Espagnols ou les Portugais n'ont pas conscience de la distinction, toute physiologique (*Revue Hispanique*, I, p. 8).

b fricatif est à peu près le *w* de l'allemand du sud, *wesen;* il existe dans les dialectes gascons.

đ fricatif est presque le *th* anglais de *that* : *đeđo*; il se prononce parfois très faiblement et tombe d'ordinaire dans la terminaison *-ađo* : *arađo* ou *arao* ; il peut aussi s'entendre à la fin des mots : *saluđ*, mais, le plus souvent, il est supprimé *salú*, ou dévocalisé *saluđ̥*, ne diffèrant guère, alors, du *z* de *luz*.

g fricatif ne se trouve pas dans la prononciation de tous les Espagnols.

En dehors de la position intervocalique, où les fricatives sont à peu près constantes, il faut reconnaître que dans certains cas, notamment entre voyelle et telle ou telle liquide, la prononciation semble hésiter entre les explosives et les fricatives (Voy. Schuchardt, *Literaturblatt für germanische und romanische Philologie*, 1892, p. 235 et ss.).

Je ne dirai rien des sons qu'il me resterait à examiner : *m*, *n* (= *ng* germanique devant *k*, *g*, *j* ; devant *f*, peut, quoi qu'en dise M. A. (p. 44), devenir un *m* denti-labial), *ñ*, *r* (lingual) (fortement roulé), *rr*, *l*, *ll*, *f*, *s* (presque *s* + *š* dans certaines régions ; accidentellement vocalique devant une consonne vocalique), *z*, *ch* (considéré par les uns comme un son simple, par les autres comme un son composé, à peu près *t* + *š*).

Au sujet du *j*, M. Araujo nous communique ce qui suit : « C'est le son du *ach* allemand, du χ grec, plus ou moins fort, que l'on prétend avoir été introduit en castillan au commencement du XVIe siècle (p. 59), affirmation faite par Puigblanch, recueillie par Monlau, lancée par les illustres Wolff et Diez dans le torrent de la circulation romaniste et répétée depuis comme un article de foi par Joret, Förster, Wiggers, Baist, Storm, Meyer-Lübke, etc., affirmation dont je me promets de prouver pleinement le manque de valeur en une autre occasion, démontrant que l'existence de ce son est très ancienne et qu'il peut être regardé comme un son indigène sur le territoire de Castille, où, aujourd'hui même, quiconque peut s'assurer que l'un des premiers sons que les enfants prononcent est celui du *j*. »

J'éprouve quelque embarras à conclure. M. Araujo est l'un des premiers, en Espagne à s'être tenu au courant des travaux de la philologie moderne ; il y a déployé une grande activité, et il m'est pénible de constater que, dans le travail dont j'ai passé une partie en revue, ses efforts n'ont pas été suivis d'un succès complet. Ce travail avait été publié une première fois, en français, dans les *Phonetische Studien* de W. Vietor, Marbourg, tomes III, V, VI et VII. La rédaction espagnole, bien que notablement améliorée, ne peut être considérée comme un ouvrage définitif sur la phonétique castillane. Néanmoins, on peut en tirer profit, si l'on sait y faire la part de l'inexactitude ou de l'exagération.

J. SAROÏHANDY.

Basmele Române in comparatiune cu Legendele antice clasice şi in legătură cu basmele popórelorŭ invecinate şi ale tuturorŭ popóreloru romanice. Studiu comparativŭ de Lazăr Şainénu. Operă premiată şi tipărită de Academia Româna. Bucarest, Göbl, 1895, in-8o, XIV-1114 p.

Le titre de cet ouvrage, la dimension du volume et le nom de l'auteur en indiquent suffisamment l'importance. M. Şainénu, connu par d'excellents travaux linguistiques et mythologiques (on se rappelle les intéressants articles qu'il a donnés à la *Romania*), a étudié tous les contes roumains en les comparant aux légendes antiques et aux contes soit des peuples voisins des Roumains soit des autres peuples romans. Ne fût-ce que comme recueil de documents, son livre aurait une grande valeur; mais l'auteur ne se contente pas de rassembler des matériaux, il les classe et les interprète. Son système cependant consiste surtout, dit-il, à n'avoir pas de système et à laisser parler les faits ; mais il découvre à plusieurs reprises sa pensée fondamentale, qui est que les contes sont nés un peu partout, n'appartiennent en propre à aucune race et à aucun peuple, et n'ont pas d'autre sens que celui qu'ils offrent à première vue, c'est-à-dire de récits imaginaires, passionnants ou amusants. Ce n'est pas ici le lieu de discuter cette manière de voir, d'autant que je n'ai fait qu'entr'ouvrir le gros livre de M. Şainénu ; mais, en l'entr'ouvrant, je suis précisément tombé sur une question qui m'intéresse personnellement, et dont je demande la permission de dire un mot. M. Ş. a raison de dire (p. 177) que j'ai affirmé trop hâtivement que le conte de Poucet-Däumling était inconnu, sauf la France, aux peuples romans ; depuis mon travail sur ce sujet, je m'en suis naturellement convaincu moi-même. Il a le droit de trouver contestable mon rapprochement de Poucet avec Hermès, bien qu'il me semble encore au moins très séduisant ; mais il n'est pas dans le vrai quand il dit que mon étude « porte l'empreinte des exagérations fantastiques et des théories mythologiques de Max Müller ». Ce qui caractérise la méthode de M. Max Müller, c'est l'interprétation étymologique des mythes et des contes et leur explication par des phénomènes solaires. Or, dans *Le petit Poucet et la Grande Ourse* j'ai procédé tout autrement. J'ai montré que, chez divers peuples de l'Europe, slaves, germains et romans, la Grande Ourse s'appelle le *Char Poucet*, et une des étoiles du devant *Poucet*. C'est là un *fait* incontestable, et il est non moins incontestable que ce fait a un rapport au conte de Poucet-Däumling conduisant un char ou une charrue. Maintenant, ai-je bien compris et expliqué ce rapport? On peut le contester, mais alors il faut proposer une autre explication, et, en tout cas, on n'a pas le droit de me reprocher des fantaisies mythologiques où je ne suis pas tombé. C'est pourtant un reproche qu'on m'a déjà maintes fois adressé à l'occasion de ce petit livre, que plus d'un (je ne dis pas M. Ş.) cite sans l'avoir lu et raille de confiance. Je ne rougirais pas de m'être, il y a près de trente ans, égaré un moment sur d'illustres traces; mais en fait, je n'ai point cette erreur sur la conscience. Quant à l'explication, vers laquelle penche M. Ş., de l'identité des contes des divers peuples par celle de l'esprit humain, elle ne peut se soutenir que dans des cas très exceptionnels. G. P.

PÉRIODIQUES

I. — ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, XVIII, 3. — P. 305. Renier, *Di una ignota traduzione spagnuola del « Fiore di Virtù »*. Cette traduction n'était connue que par son titre, et l'on attribuait à 1516 la première édition ; M. R. en décrit une de 1498, et il montre par d'intéressants rapprochements que cette version devra être consultée quand on entreprendra la restitution du texte original de cet ouvrage célèbre. — P. 319. Finzi, *Il « Pianto della Vergine » giusta la lezione di due codici lucchesi* ; textes en prose et en vers, avec quelques remarques. — P. 381. Restori, *Un codice musicale pavese*. J'ai vu autrefois ce petit ms. de chansons presque toutes françaises (quelques-unes italiennes), qui m'a paru être de l'extrême fin et non du milieu du XVe siècle ; j'en ai copié quelques pièces, et j'en ai publié ici une, la ballade *du bon coursier Montagne* (*Rom.*, VI, 271), ce qui a échappé à M. Restori. Celui-ci imprime le texte entier avec beaucoup de soin, en le faisant précéder de remarques qui prouvent qu'il est très au courant de cette littérature musicale franco-italienne, qui nous a laissé d'assez nombreux monuments, et des travaux qu'elle a déjà provoqués. Les chansons du ms. de Pavie, sauf deux ou trois qui ont une allure populaire, n'ont pas grand intérêt ; ce sont en général de banales plaintes amoureuses. M. R. indique pour un assez grand nombre d'entre elles d'autres recueils où l'on en retrouve soit la musique, soit les paroles ; le ms. de Pavie a l'avantage de donner celles-ci en entier (ou au moins le premier couplet), tandis que très souvent les mss. ou les imprimés se bornent aux premiers mots ; mais ici comme ailleurs le texte, sacrifié à la musique, est souvent dans un piteux état. Voici quelques corrections notées à la lecture. III 8 l. *si non a moi* (*amor*) *aucunement* ; IV 11 *et sy n'ey* (*n er*) ; V 2 *detresse* (*deliesce*) ; VII 9 [*D*]*u tout* ([*O*]*u*) ; XX 2 *veu* (*ven* corr. en *bien*) ; XXV 4 *fainte* (*sainte*) ; XXVI 5 *recours* (*zecours*) ; XXXIV 4 *presenter* (*present*) ; XXXVIII 8 *fera* (*sera*) ; XLIII 2 *avoue* (*avoye*) ; XLVI 2 l'addition de *l'* est inutile ; L 11 [*J'*]*ey*, 21 [*C'*]*est* ; LI 2 *ienin* (*ieniz*), 5 *m'a parle* (*maple*). — P. 402, Tobler, *Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik*. Aussitôt après la publication en volume de la seconde série de ses *Vermischte Beiträge*, M. Tobler ouvre vaillamment la troisième ; nous nous félicitons de cette féconde activité. 1. *quoique*, *malgré que*, *bien que*. L'auteur explique avec beaucoup de finesse l'origine des fonctions de ces groupes, ainsi que les locutions anc. fr. *que que*, *quant que*. Ce qu'il dit sur l'emploi erroné de *quoi que* dans

quoi qu'il en ait pour *malgré qu'il en ait* en français moderne est très juste ; seulement je crois que cette faute, qui est en train de devenir un usage, remonte, non pas précisément à l'interdiction (d'ailleurs mal observée aujourd'hui) de dire *malgré* pour *quoique*, mais à une contamination des locutions *quoi qu'il en soit* et *malgré qu'il en ait* ; la faute plus étrange qui consiste à dire *bien qu'il en pense* pour *quoi qu'il en pense* s'explique de même par la synonymie fréquente de *bien que* et *quoi que*. Sur l'origine de *que* dans *que tu es beau ! que je t'aime !* l'opinion de M. T. est que « l'accusatif régime *que* est devenu un accusatif adverbial avec le sens de combien (*wie sehr*) ». J'avoue que je ne vois pas bien la transition, et que j'aurais rattaché cet emploi de *que* à *que* conjonction, comme celui de *quam* en latin. — 2. Négligences dans la liaison des propositions : *N'i a neient del sejorner, mais del metre nos en la mer*, etc. — 3. *Nous chantions avec lui* pour *nous chantions moi et lui* ; encore un usage moderne, fautif si on l'analyse, et que l'ancien français ne connaissait pas. — 4. Exclamation sous forme de question positive : *est-il beau ! court-il !* — 5. *En* expliqué seulement par la suite du discours, curieuses locutions modernes (d'abord : *en avons-nous fait, des parties !* puis : *en voilà une, de chance !* et enfin : *en voilà une question !*) parfaitement analysées. — P. 417. Settegast, *Die letzte Tirade des Rolandsliedes und die Beziehungen derselben zum thüringischen Kriege vom J. 531*. L'auteur veut reconnaître dans les mystérieux *Ebire* (ou *Bire*) et *Imphe* de la dernière laisse du *Roland* les localités de Nebra et de Memleben sur l'Unstrut, et dans le secours que Charlemagne doit porter au roi Vivien assiégé par les païens *en Imphe* (s'il faut lire ainsi) un souvenir de la guerre de Theodorich, fils de Chlodovech, contre le roi païen Irmenfrid assiégé par lui dans Scheidungen. Il suffit d'indiquer de tels rapprochements pour montrer qu'ils ne reposent absolument sur rien, et on ne peut que s'étonner qu'un érudit de la valeur de M. S. les ait accueillis et ait cru les avoir rendus vraisemblables. — P. 425. O. Schultz, *Ueber den Ortsnamen Orange*. L'auteur dit avec raison que pour expliquer ce nom il faut partir de la forme provençale *Aurenca*, *Aurenga* ou *Aurenja*. Cette forme ne peut venir de *Aurasica*, substitué, comme l'a montré M. Longnon, à *Arausica* dérivé d'*Arausio*. Il y a eu un changement analogique, et c'est le suffixe germanique *-inca* qui est venu remplacer la terminaison *-asica*, mais on ne s'explique pas bien la cause et le point de départ de cette substitution. Je serais porté pour ma part à penser à un *aurenga*, « d'or », qui aurait remplacé *Aurasca* par étymologie populaire ou plutôt par flatterie étymologique des habitants à leur ville. M. Sch. objecte que le prov. a *aurienc* et non *aurenc* ; mais la première forme est tirée d'aureum, et l'on a très bien pu tirer la seconde directement d'aurum (cf. *aerenc*, *laitenc*).

Mélanges. I. *Manuscrits*. P. 430. Suchier, *Urkunde Joinville's* (sept. 1256). Il s'agit de la petite charte dont la phototypie était jointe, sans explication, au précédent n° (voy. *Rom.*, XXIII, 617) ; elle n'appartient pas à M. Suchier comme nous l'avions conjecturé. Celui-ci donne sur les chartes de Joinville quelques renseignements que rendra superflus la prochaine publication du

catalogue de tous les actes des seigneurs de Joinville par M. Fr. Delaborde. — II. *Histoire des mots*. P. 431. 1. Marchot, *Étymologies françaises* : wall., lorr., franco-prov. *berau(l)*, *berou(l)*, « bélier » : l'*l* est supposée à cause de l'étymologie, qui serait le nom propre *Beroul* (=Berulfum et non Beroldum) ; c'est plutôt *Beraud*, *Beroud*, nom plus répandu ; mais l'un et l'autre est douteux. D'ailleurs l'idée d'un nom d'homme appliqué au bélier est en soi vraisemblable. — Fr. *maraud*, *maroufle* ; seraient deux formes d'un nom supposé *Marulfus* ; cela n'a aucune probabilité. — Fr. *mitan* ; l'auteur cherche à appuyer par de nouvelles raisons l'étymologie medium tantum. — P. 433. Schuchardt, prov. a. fr. *bloi* : vient peut-être du thème celtique *blâvo*, « jaune, » qui a pu fournir en latin vulgaire un dérivé blavium, blaujum.

Comptes rendus. P. 434. Rydberg, *Le développement de* facere *dans les langues romanes* (Meyer-Lübke. Après de justes éloges donnés au livre, le critique aborde certains points de détail. Il conteste l'existence de l'inf. fare en latin vulgaire, et défend l'explication, due à M. Ascoli, de toutes les formes romanes par la série facere>fagere>fayere ; il y a là une discussion très serrée que je ne puis ici que signaler : je ne vois pas seulement comment M. M.-L. explique les formes anc. fr. *fisdrent*, *fisdret*= fecerunt, fecerat. Sur la 3e pers. du plur., M. M.-L. combat les explications que j'ai proposées, *Rom.*, XXII, 571, et conteste notamment que toutes les 3e p. pl. en -iunt aient perdu leur i ; mais les formes, propres à l'italien, *vengono*, *muojono*, *salgono*, sont refaites sur *vengo*, *muojo*, *salgo*, et *odono*, *sanno*, etc., montrent la véritable formation. « On ne voit pas pourquoi facio, faciam auraient persisté, tandis que faciunt aurait fait place à facunt. » Si c'est un fait, il importe peu que nous n'en voyions pas la cause ; mais il me semble qu'on peut la deviner. Les verbes en -eo -ent (debeo debent) avaient habitué au rapport 1 avec j, 6 sans j, et comme en outre beaucoup de verbes en -io (dormio, servio, etc.) avaient perdu l'*i* à 1 et à 6 (dormo, servo ; dormunt servunt), l'*i* est tombé dans toutes les 3e p. pl., même quand il restait à la 1re sing. ; quant à l'existence réelle de facunt en lat. vulg., voy. *Rom.* XXIII, 322. Je ne comprends pas que facunt ait pu donner *feent* en français ; la comparaison avec aqua>*eve* cloche de plus d'un côté : *feent* me paraît toujours venir de fa-unt, forme maintenue sporadiquement (en regard de faunt>*font*) par le désir de conserver syllabiquement distincte la terminaison de la 3e pers. plur.). — P. 440. Schiber, *Die fränkischen und alemannischen Siedlungen in Gallien, besonders in Elsass und Lothringen. Ein Beitrag zur Urgeschichte des deutschen und des französischen Volkthums* (Gröber. L'ouvrage est très important, et M. Gr. y joint d'intéressantes remarques. Il persiste (cf. *Rom.*, XVIII, 346) à regarder les composés français où le déterminé précède le déterminant, p. ex. *Romainville*, comme formés sous une influence germanique, l'ordre des composés vraiment français étant inverse, p. ex. *Villebernier*. Mais l'ordre le plus ancien en français, et antérieur à toute influence germanique, est certainement le premier, comme le montrent les anciennes locutions *la roi court*, *pour Dieu amour*, et les composés comme *juesdi*, etc., voy. Darme-

steter, *Mots composés*, 2e éd., p. 40 ss. — P. 448. Schofield, *The source of the seventh novel of the seventh day in the Decameron* (Wiese).

4. — [P. 449, Gessner, *Das spanische Relativ- und Interrogativpronomen*. Suite des études grammaticales dont il a été rendu compte ici (XXII, 604 et XXIII, 275). Pour ce chapitre, M. G. a un peu élargi le cercle de ses informations, ce dont on doit le louer. — A. M.-F.]. — P. 498, Kalepky, *Zur französischen Syntax*. III. *Noch einmal Imparfait und Défini*. IV. *Neufranzösische Tempuslehre*. Ces remarques ne concernent que le français moderne. — P. 513, Braune, *Neue Beiträge zur Kenntnis einiger Wörter deutscher Abkunft*. *Huche* viendrait du frison oriental *hukje*, *huktje*, « petit coin », mais le sens ne convient pas et la forme ne rend pas compte du bas-latin *hutica*. *Juc*, *jucher* : ne fait que confirmer l'étymologie de M. Baist (voy. *Rom*. XI, 620). *Mets* ne serait pas missum, mais un mot néerlandais : insoutenable [1]. *Fade* : aurait une origine néerlandaise; mais n'est-ce pas l'inverse? en tout cas pour dire que le mot n'apparaît pas en ancien français, il faut n'avoir regardé ni Littré ni mon article qu'on cite. *Bague* : origine germanique, plus que douteuse. *Trouver* : a. h. all. *truopan*, inadmissible. *Gaignon* : le mot est certainement allemand, mais le sens se rattache mal à wang, « prairie » ; à ce propos, l'auteur remarque avec raison que *baud*, *baude*, nom d'une espèce de chiens, appartiennent à bald plutôt qu'au gaël. baoth. *Stamberga*, d'un all. *Steinberge*, qui pourrait, en effet, convenir, mais dont l'existence est purement hypothétique. *Cahute*, *chiffe*, *gorra*, *goffo*, *garbo*, *urlare*, pg. *huivar* : conjectures intéressantes, mais non décisives. *Guichet* et *guischet* : ont une double origine germanique. *Guiche* et *guige* se rattacheraient au thème allemand contenu dans *wickeln*; *guinche* ne répondrait pas au *windicas* des Gl. de Cassel, mais remonterait au thème wink : on ne voit pas pourquoi; et d'autre part, *guinche*, *guiche* et *guige* étant parfaitement synonymes en ancien français, il paraît difficile de les séparer comme étymologie. *Guiper* : doit se rattacher à un francique wîpan, correspondant à l'anc. h. all. *wîfan*, « envelopper, lier », comme l'avait déjà supposé Waltemath ; cela paraît très vraisemblable, mais les transitions manquent pour le sens. En somme, toutes ces notes sont intéressantes, et montrent beaucoup d'érudition du côté germanique du sujet; mais l'auteur est peu au courant de la philologie romane, et l'enchaînement de ses raisonnements manque parfois de rigueur. — P. 532, Schuchardt, *Das baskische Zeitwort und Julien Vinson*. Article qui sort de notre cadre.

Mélanges. I. *Exégèse*. P. 539, Crescini, *Ancora per la satira di P. d'Alvernia*. — II. *Grammaire*. [P. 540, de Mugica, *Supresion de la vocal enclítica de los pronombres en el Poema del Cid*. L'auteur a remarqué que l'*e* (car il faut dire « l'*e* » et non pas « la voyelle ») des pronoms enclitiques tombe, dans le *Poema del Cid*, devant une voyelle *et* quand le rythme l'exige; il a remarqué

---

1. L'auteur citait un prétendu *met* dans Chrétien : M. Förster, dans une note du fascicule suivant de la *Zeitschrift* (XIX, 106), a montré que c'était une méprise.

aussi que l'*e* tombe devant une consonne *et* quand le rythme l'exige. Ces constatations paraîtront peut-être superflues à ceux qui ont étudié à cet égard, avec quelque attention, et le *Poema del Cid*, et les poèmes castillans du XIIIe siècle. — A. M.-F.]

Comptes rendus. P. 546, Jeanroy et Teulié, *Mystères provençaux du XVe siècle* (Stimming : observations et rectifications diverses). — P. 552, Cuervo, *Diccionario de construcción y regimen de la lengua castellana*, *A-D* (De Mugica). — P. 556, *Romania*, XXIII, 1-2 (Tobler, Meyer-Lübke : ce dernier conteste l'explication donnée par A. Thomas de la formation des parfaits provençaux). — P. 562, *Il Propugnatore*, N. S., V, 1-2; VI. 1 (Wiese). — P. 573, table.

XIX, 1. — P. 1, Priebsch, *Altspanische Glossen*. Il s'agit de gloses (400 environ) ajoutées au XIe siècle à un *Poenitentiale* venant de Silos et aujourd'hui conservé au British Museum. M. Priebsch en publie la plupart (pourquoi pas toutes?) et les commente avec beaucoup de soin. Notons qu'il aurait trouve d'intéressants compléments à ses remarques dans les *Fragmentos etymológicos* de Mme de Vasconcellos, par ex. sur *iviçon* et *naufragar* (cf. *Rom.* XXIII, 493). Ces gloses sont d'un réel interêt pour l'histoire du castillan; Berganza en avait déjà relevé dans le ms. de Silos un certain nombre qui ont passé dans les ouvrages de philologues plus modernes, mais la plupart étaient inconnues. — P. 40, Crescini et Rios, *Un frammento provenzale a Conegliano*. Ce sont 134 vers, écrits au XIIIe siècle, de l'*Évangile de l'Enfance*, dont Raynouard possédait un manuscrit qui ne s'est pas retrouvé. Ces vers sont ici imprimés en regard des vers correspondants du poème français conservé à Turin qui, comme l'a montré M. Suchier (cf. *Rom.* XIV, 307), n'est qu'un calque du poème provençal. — P. 31, Cohn, *Zum Ursprungevon* abo(s)mer. Cet article est très savant et très pénétrant, mais il n'emporte pas la conviction. L'auteur sépare l'anc. fr. *abosmer* d'abominari, tout en reconnaissant qu'on a, dès le XIIe s., traduit *abominari* par *abosmer* (confusion érudite); il y voit un composé d'un hypothétique *bome*, lequel serait identique à *baume*, pr. *balma*, signifierait primitivement « dépression », et remonterait à bassima (s.-ent. *terra* ou *pars*), fém. d'un superlatif populaire bassimum de bassum. Bassima serait devenu basma, puis *bauma* (d'où *balma* comme *calma* de cauma), comme phantasma est devenu *fantauma*, d'où le fr. *fantôme* (de même *cassima*, superl. fém. popul. de cassum, aurait donné le pr. *calm*, fr. *chaume*, dont A. Thomas a récemment parlé ici, XXI, 9). Il suffit d'exposer tout cet enchaînement d'hypothèses pour en montrer le peu de solidité; notons seulement qu'on ne peut déduire le traitement de mots purement latins de celui d'un mot grec comme phantasma. Mais l'article de M. Cohn contient beaucoup de faits intéressants et de remarques précieuses. — P. 61, Marchot, *Encore la question de* -arius. L'auteur reprend et développe ce qu'il a déjà écrit sur ce sujet; on n'a ici qu'une première partie de son travail. J'espère prochainement reprendre cette question dans son ensemble et ses détails. — P. 70, Horning, fr. *gesse*, *faire*. L'auteur examine les divers mots latins présentant le groupe -cĕr- qui ont passé en roman (cĭcer, acerum, sĭcera,

macerare), et il en conclut que *faire* ne peut veut venir de facĕre par aucune des voies qui ont été proposées et est une forme analogique construite sur *fais*, *fait*, *fai*; il en serait de même pour *dire* (*didrai ditrai* dans *Leg.* conserveraient seuls la forme étymologique). Je ne puis examiner à fond cette théorie, qui est fort habilement appuyée, et à laquelle il y aura lieu de revenir; je dirai seulement que l'étymologie qui lui sert de point de départ, *gesse* < cĭcera, me paraît bien douteuse; en tout cas il faut partir du prov. *geissa*, le fr. *gesse* étant récent et emprunté au provençal. M. H. dit que l'intercalation de *t* ou *d* entre *ss* ou *s* et *r* semble n'avoir lieu qu'à l'infinitif, où on a tenu à conserver l'*r* : mais *ancestre*, *sisdre* ne sont pas des infinitifs; *passe* répond non à passerem mais à passarem et a dû être d'abord *pássere*, puis *re* est tombé. — P. 77. Liebermann, *Eine anglo-normannische Uebersetzung des 12. Jahrhunderts von* Articuli Wilhelmi, Leges Eadwardi *und* Genealogia Normannorum. La traduction a été faite en 1192 ou 1193 ; le ms. (à Cambridge) est de la fin du XIIIe siècle; M. L. n'en imprime qu'un échantillon. — P. 85, Ulrich, *Eine altlotharingische Uebersetzung des Dionysius Cato*. Traduction en prose, intercalée dans une histoire des Romains dans le ms. 98 de Berne.

MÉLANGES. I. *Bibliographie*. P. 93, Bekker, *Eine unbeachtete Ausgabe von Jean Lemaires* Temple d'honneur et de vertu. Cette édition, dont il y a un exemplaire à Berne, est due à Antoine Verard; elle est beaucoup plus correcte que les autres. — II. *Histoire des mots*. 1. P. 94, Meyer-Lübke, *Étymologies*. It. *guáffile*, fr. *gabieu* : ces deux mots, qui signifient « dévidoir » et « toupies de cordier » sont rattachés au thème all. vîfa (m. h. all. *weife*, « dévidoir », etc.). Fr. *háler* : assulare dim. d'assare; l'*h* serait due à l'influence du germ. *hāl*, « sec »; cela paraît fort douteux; il semble que *hále* (anc. fr. *harle*) soit plus ancien que *háler*. Fr. *caillou* : ce mot difficile est avec beaucoup de vraisemblance rapporté à un thème celtique calljo, calljov-. Surselvan *karmuñ*, « belette » : répond au germ. *harmo*, lith. *szermů* et a probablement pour base un celtique carmon. Fr. *meule* : n'est pas mētula, comme on l'a pensé jusqu'ici (Littré seul avait fait une objection, reposant sur une erreur de fait), mais mŏla : le changement de sens (qui se retrouve en espagnol) est expliqué fort ingénieusement. Esp. *mojon*, cat. *mullón* (d'où sarde *mullone*) : ce mot spécialement espagnol remonterait, non à mutilum (Diez) ni à mutulum (Körting), mais plutôt à metula; le genre et le changement d'*e* en *o* ne rendent pas cette hypothèse très vraisemblable. — 2. P. 99, Marchot, *Étymologies françaises et dialectales*. Anc. fr. *bacoule*, « belette » : ce serait une forme féminine dérivée de **Becoul*, **Bacoul* = Beculfus (?). Fr. *bancroche* : *bancal* + *croche*, fort peu probable. Lorr. *coquilijó* et formes semblables : *jó* est *jau*, « coq » ; c'était le cas de rappeler l'anc. fr. *coquelicoc*. Anc. fr. *frion*, « linot » : se rattacherait à fri(n)gilla, « pinson ». Fr. *barrot*, « tombereau » : ce serait un dérivé de *barre*; la dérivation est inusitée. Fr. pop. *fricheti* : de l'all. *Frühstück* (cela avait-il besoin d'être démontré?). Wall. *awè*, « oui »; cette forme (propre au liégeois) conserverait l'ancienne affirmation *oël* = hoc illum remplacée en français

par *oïl* = hoc ille (cf. *Rom.* XXIII, 165). Lat. *quadrubrachia : formé d'après quadrupedia, lui-même modelé sur animalia, etc., et représenté par divers noms wallons du lézard et de la salamandre. — 3. P. 102, Horning, *Étymologies françaises. Farouche* : forasticum; l'animal *forasche* (forme primitive) est proprement celui qui vit dehors, en liberté; le fr. *ferotge*, pour *foretge*, répondrait à foresticum; mais il faut avouer que le transport, parallèle au nord et au midi, de l'*o* de la première syllabe à la seconde, quelque ingénieusement expliqué qu'il soit, laisse des hésitations. *Mestive* : serait pour *mes estive* (messem aestivam); c'est peu probable (est-ce que, sans parler d'autre chose, la moisson n'est pas toujours en été?), et que faire du masc. *mestif* (voy. Du Cange, s. v. *mestivus*)? je suis porté à tirer ces mots d'un part. de metere, mestum, qui aurait existé à côté de messum. *Resse*, « panier » dans divers parlers : de retia; mais le traitement de tj ne me paraît pas aussi normal qu'à l'auteur. Prov. mod. *cougousso*, « caboche »; lat. cucutia; même objection. Vēpres : nouvelles preuves de la quantité du premier *e*. — 4. P. 104, Suchier, *Bagatelle*. Ce court article a pour objet de rattacher le mot *bagatelle* au prov. *bagastel*, « marionnette » : il soulève bien des objections de détail (p. ex. *baias* dans Uc Faidit est le nom. de *baian*, fr. *baien*, it. *baggiano*, et n'a rien à faire ici; je ne connais pas l'it. *bajazzo*; le prov. *bagas* me paraît imaginaire; sur *baiasse* etc., voy. *Rom.* XXIII, 325; l'explication de *bavastel* et *balestel* est bien douteuse; le fr. *bagatelle* vient bien certainement de l'it. *bagattella* et non l'inverse); mais le rapprochement est en lui-même assez probable. — 5. P. 105, Weyman, qua mente = *comment*. L'auteur appuie cette étymologie (voy. *Rom.* X, 216) par des exemples de *qua mente* dans Grégoire le Grand. — 6. P. 106, Förster, v. fr. *mès*, fr. *mets* = lat. mĭssum (voy. ci-dessus, p. 308 n.).

Comptes rendus. P. 108, *Aliscans* hgg. von Rolin (M. Bekker n'a pas de peine à montrer que cette publication bizarre est dénuée de toute valeur scientifique : cf. *Rom.* XXIII, 490; mais à ce propos il présente plusieurs observations intéressantes). — P. 118, Huguet, *Étude sur la syntaxe de Rabelais* (Schneegans : critique approfondie et instruction d'un livre tout à fait insuffisant). — P. 131. *Archivio glottologico italiano*, VIII, 2 (Meyer-Lübke : longue et très importante discussion d'un article de M. Bianchi et d'une « lettre » de M. Ascoli; nous y reviendrons). — P. 143, *Romania*, XXIII, 91-92 (Tobler : parmi plusieurs observations intéressantes, relevons celle-ci sur *fraisil* < *faisil* < facīle : « Je remarquerai que *faisil*, « cendres, lavure (chez les orfèvres) », est donné non par Littré ni par Thomas, mais bien par Sachs, et que *faiseleux* (pour *-eur*) qui semble s'y rattacher est donné par Littré, qui le tire certainement à tort de *faisceau*. N'est-il pas plus naturel de songer à *faecile? » Mais faecīle n'aurait-il pas donne *feisil foisil*? Quant à *faiseleux*, comme c'est l'ouvrier qui enlève les *faisceaux*, « ardoises de rebut », il me paraît difficile de ne pas le rattacher à *faissel*; je remarque qu'en Anjou (le mot est employé dans les ardoisières d'Anjou) on trouve de même *faiselle* (et *fraiselle*) pour *faisselle*, *foisselle* < fĭscella). — P. 146,

Giornale storico della letteratura italiana, XXII, 1-3 (Wiese). — P. 151. M. Bekker ajoute quelques notes à son article (XXIII, 112) sur le petit vers féminin à la fin des tirades monorimes. G. P.

II. — Revue des langues romanes. 4e série, t. VII, 1894. — Juillet (no 7). P. 293, E. Müntz, *Quelques points de vue sur la littérature italienne du XVIe siècle.* Fragment de l'*Histoire de l'art pendant la Renaissance.* qui est en cours de publication chez Hachette. — P. 302, Maurice Raimbault, *Inventàri dou castèu d'Ièro en 1431.* Tiré d'un registre de la série B des Archives des Bouches-du-Rhône. L'éditeur s'est amusé à écrire sa préface et ses notes en un provençal tellement imprégné de français qu'il aurait mieux valu écrire simplement en français. Peut-être, si M. R. avait pris ce parti, la rédaction de la Revue se serait-elle aperçue de quelques erreurs assez singulières qu'un trait de plume eût suffi à supprimer; ainsi, p. 309, la remarque présentée comme fort curieuse que l'*i* est employé pour *j*, non seulement entre les voyelles, mais encore entre une consonne et une voyelle, comme si la distinction de l'*i* et du *j* existait dans l'écriture du xve siècle ! P. 309. Pierre de Beauvau, gouverneur de Provence, personnage angevin bien connu, qui a sa notice dans le *Dict. hist.* de Maine-et-Loire de M. Port[1], est appelé Pierre de Valbelle. Le texte, qui est intéressant, paraît reproduit avec exactitude, et M. R. a fait de louables efforts pour interpréter les termes techniques qui s'y rencontrent, mais il est visible que les moyens d'information lui ont manqué, comme aussi une connaissance suffisante de l'ancien provençal. Ainsi il croit que *per mi* est un latinisme pour *per yeu* (p. 310), et que le fr. *hache* est le même mot que le prov. *aisso* (p. 315). — P. 319, A. Jeanroy, *Un nouveau manuscrit du glossaire provençal-italien d'Onorato Drago.* Ce glossaire, dont la valeur est minime, a déjà été étudié, d'après une copie conservée à Milan, par M. Rajna (voy. *Romania*, XII, 407). M. Jeanroy en a trouvé à Sienne une autre copie.—P. 323, J. Buche, *Deux lettres inédites de Jean de Boyssonné à Voulté et à Guillaume Scève à propos de la première édition des épigrammes de Jean Voulté* (1536). — P. 329, Bibliographie. Compte rendu de Bapst, *Essais sur l'histoire du théâtre* (E. Rigal), et du t. XXIII de la *Romania.* (L. Constans).

Août-septembre (nos 8 et 9). — P. 341, J. Berthelé, *Le commerce du Bas-Languedoc au milieu du XVIIIe siècle.* Sous ce titre est publié un mémoire sans date, sur les marchandises qui s'exportaient dans le Bas-Languedoc. Il n'y a là rien qui intéresse la philologie romane. — P. 355. F. Gabotto, *Les légendes carolingiennes dans le « Chronicon Ymaginis mundi » de frate Jacopo d'Aqui* (suite et fin). — P. 374, Ch. Revillout, *La légende de Boileau* (5e article). — P. 383, J. Roucaute, *Lettres inédites de Montmorency-Damville, gouverneur de Languedoc.* — P. 394, C. Douais, *Poème latin rythmique du XIVe siècle sur*

---

1. C'est ce Pierre de Beauvau qui a traduit en français le *Filostrato* de Boccace; voir Moland et d'Hericault, *Nouvelles françaises du XIVe siècle*, p. cj et suivantes.

le « *Missus est angelus* ». Ce poëme, assez long (114 strophes de huit vers) et d'un faible intérêt, est tiré d'un ms. de Toulouse. — P. 428, Variétés. *La prononciation française et les néophilologues allemands* ; réimpression d'un article paru dans *Le Temps*. — P. 433, Chronique.

Octobre (nº 11). — P. 437, Ch. Joret, *Liste des noms de plantes envoyées par Peiresc à Clusius*. Ces listes contiennent des noms de plantes en provençal. — P. 443. Revillout, *La légende de Boileau* (6e article). — P. 457, L.-G. Pelissier, *Notes italiennes d'histoire de France. Trois relations sur la situation de la France en 1498 et 1499* (premier article). Les archives italiennes sont extrêmement riches en documents sur les relations de la France et de l'Italie au XVe siècle et au XVIe. On en a publié, soit comme pièces justificatives, soit en recueils séparés, un très grand nombre, et la mine ne paraît pas près d'être épuisée. Mais, précisément à cause de cette abondance, il importe que les publications de documents de cette nature aient un objet bien déterminé et soient accompagnées d'introductions, de notes et de tables. Des publications morcelées, dispersées entre divers recueils et par conséquent dépourvues de tables, comme celles que fait M. Pelissier, ne peuvent offrir qu'un intérêt très secondaire.— P. 478. Bibliographie. *Las mocedades del Cid*, de Guillen de Castro, p. p. M. Mérimée ; *Mystères provençaux du XVe siècle*, p. p. MM. Jeanroy et Teulié (bonnes observations de M. Chabaneau sur la seconde de ces publications).

Novembre (nº 11). — P. 485, A. Blanc, *Sens du terme ethnique* « *provincialis* » *au XIIe siècle*. Le titre ne donne pas une idée exacte du sujet principal de cet article. M. Blanc établit que *Gothia* désignait, non pas l'Aquitaine, comme je l'ai dit dans un mémoire publié dans le tome I des *Annales du Midi*, mais l'ancienne Septimanie, à peu près la région qui a pris plus tard le nom de Languedoc. M. Blanc a parfaitement raison, et il y a longtemps qu'un savant géographe, mon collègue à l'Institut et au Collège de France, m'a signalé l'erreur dans laquelle j'étais tombé. Le texte qui m'avait trompé est précisément celui que cite M. Bl. p. 487 : « per totam Gociam *sive* Aquitaniam » ; j'avais mal interprété *sive* qui a le sens de la conjonction *et*, et n'implique point du tout qu'*Aquitania* et *Gothia* aient été synonymes. Du reste, cette erreur incidente[1] ne change rien aux conclusions générales de mon travail. Il est certain que dans l'usage courant du XIIe et du XIIIe siècle *Provincia* s'est employé dans un sens très étendu. — P. 490, A. Roque-Ferrier, *Études sur la langue d'oc. Le* t *final du sous-dialecte montpelliérain au XVe et au XIXe siècle*. A propos d'un document de 1455, publié précédemment dans la Revue (3e série, XVI, 238), où le *t* final est parfois redoublé (*tott*, *volgutt*, etc.) ; mais le fait n'a pas grand intérêt, le redoublement de la consonne se produisant fréquemment

1. Voici ce que j'ai dit : « Par *Gothi* on peut entendre sans doute les habitants de la Guyenne, *Gothia* ayant été employé comme synonyme d'*Aquitania* (c'est là l'erreur), mais un texte cité par Du Cange (s. vº Goti) les place « in provincia Montispessulani », c'est-à-dire en Languedoc. »

aussi, dans le même texte, à l'intérieur des mots : *receppta*, *secrettari*, etc. C'est une fantaisie sans importance. — P. 493, L.-G. Pelissier, *Notes italiennes sur l'histoire de France* (suite).— P. 506. *Souvenirs d'un collégien du temps de l'Empire* (1811-1813), p. p. L.-G. Pelissier. Ce collégien est Alphonse Mahul, auteur d'une vaste et assez indigeste compilation historique sur l'ancien diocèse de Carcassonne, publiée de 1857 à 1871. Je l'ai connu autrefois, lorsque j'étais attaché au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, où il venait souvent. C'était un homme laborieux, mais d'un esprit médiocre. Médiocres aussi sont ses mémoires, qui n'intéressent à aucun degré les études en vue desquelles la *Revue des langues romanes* a été fondée.— P. 528. Bibliographie. C. de Lollis, *Trattato provenzale di penitenza*, dans les *Studj di Filologia romanza*, t. V (remarques sur le texte, par M. Chabaneau).

Décembre (nº 12). — P. 533, Codorniu, *Des origines de la langue et de la littérature espagnole*. Travail sans valeur aucune, qu'on s'étonne de rencontuer dans une revue sérieuse. C'est une mauvaise compilation où l'on ne trouve que de vieilles erreurs. — P. 542, A. Spont, *Documents sur les États de Languedoc*.— P. 552, Revillout, *La légende de Boileau* (7e article).— P. 566, A. Mahul, *Souvenirs d'un collégien du temps de l'Empire* (suite). — P. 571. L. Constans, *Un nouveau manuscrit fragmentaire du Roman de Troie*. Il s'agit d'une vingtaine de feuillets trouvés à Perpignan et adressés en 1893 au Comité des Travaux historiques. Renvoyés à mon examen, ils ont été de ma part l'objet d'un rapport, imprimé dans le Bulletin du Comité des Travaux historiques (séance du 13 janvier 1894). Voir plus loin la notice de ce Bulletin. P. M.

III. — Bulletin de la Société des anciens textes français, 1894. — Nº 1. P. 36, P. Meyer, *Notice sur le ms. 620 (anc. 261) de la Bibliothèque de Chartres*. Ce ms., qui, pour la plus grande partie, est de la fin du XIIIe siècle, avait déjà été décrit plus d'une fois, en dernier lieu dans le t. XI du *Catalogue général des mss. des bibliothèques de France*, mais toujours d'une façon insuffisante, plusieurs des opuscules qui s'y trouvent étant incomplets du début ou de la fin, et partant malaisés à identifier. Il paraît avoir été exécuté à Chartres ou dans le pays environnant, et toutefois il présente cette particularité singulière qu'un lecteur y a inscrit, sur une page blanche, au XVe siècle, les premiers vers de la paraphrase provençale du *Pater* qui a été publiée ici même (XIV, 58) d'après un ms. provençal aujourd'hui conservé à Florence. — Nº 2. Avec ce fascicule se termine la vingtième année du Bulletin, la Société des anciens textes ayant été fondée en 1875. On a cru rendre service aux membres de la société, et en général aux personnes qui s'intéressent à l'ancienne littérature française en publiant dans ce cahier une nouvelle édition, mise à jour, des tables publiées dans le *Bulletin* de 1884, qui s'appliquaient aux dix premières années du Bulletin. La première de ces tables, rédigées par M. G. Raynaud, donne, année par année, la liste des notices, mémoires, textes variés, publiés dans le Bulletin; la seconde est un index

alphabétique de ces divers travaux ; la troisième est la liste des mss. décrits ou cités. Pendant ces vingt années le Bulletin a publié, outre un certain nombre de pièces isolées, la description détaillée et accompagnée d'extraits d'environ trente manuscrits français ou provençaux contenant presque tous plusieurs ouvrages, et dont la plupart étaient complètement inconnus. Ces mss. appartiennent pour le plus petit nombre aux bibliothèques de Paris ; les autres sont en province ou à l'étranger.

IV. — Bulletin historique et philologique (Comité des travaux historiques), année 1894, nos 1 et 2. — P. 7-14, P. Meyer, *Rapport sur des feuillets manuscrits du* Roman de Troie, *de Benoît de Sainte-More, communiqués par M. Vidal, correspondant du Ministère à Perpignan.* Ces feuillets, contenant environ 2500 vers, servaient de couvertures à des registres du XVIIe siècle. M. Vidal les a détachés et les a envoyés au Ministère, puis, sur la proposition du rapporteur, il a bien voulu en faire don à la Bibliothèque nationale, où ils sont maintenant classés sous le no 6534 des Nouvelles acquisitions françaises. Ils ont été mis en ordre par le rapporteur, qui en donne quelques extraits, notamment la description du char de Fyon qui a été publiée ici-même (XVIII, 89 et ss.) d'après vingt-deux mss. Il résulte des observations du rapporteur que les fragments de Perpignan, bien que se rattachant à la meilleure des deux familles, offrent en général un texte corrompu, copié avec négligence et où abondent les modifications arbitraires. — La plus grande partie de ce fascicule (pp. 35-436) est consacré au congrès des sociétés savantes tenu à la Sorbonne le 27 mars 1894 et jours suivants. Plusieurs des communications faites à ce congrès sont publiées à la suite des procès-verbaux. Entre ces communications, l'une mérite particulièrement d'être signalée ici : c'est celle de M. Guesnon qui occupe les dernières pages du volume (pp. 420-436). Elle est intitulée : *Recherches sur les trouvères artésiens.* Ces recherches portent sur cinq trouvères de l'Artois : Pierre de Corbie, Adam de Givenchy, Simon d'Authie, Gilles le Vinier et Guillaume le Vinier. Tous appartenaient à l'Église : Pierre de Corbie, Simon d'Authie et Gilles le Vinier étaient chanoines, Adam de Givenchy était prêtre et chapelain de l'évêque, Guillaume le Vinier était clerc marié. Sur chacun d'eux M. Guesnon fournit des renseignements tirés de documents contemporains exactement cités dans les notes

CHRONIQUE

M. Kawczyński, l'auteur du livre si remarquable sur l'origine et l'histoire des rythmes dont nous avons rendu compte (XX, 145), a été nommé professeur ordinaire de philologie romane à l'université de Cracovie.

— Le 17 février, dans l'*Aula* de l'université de Vienne, on a célébré par une belle fête le soixantième anniversaire (15 février) de la naissance de notre collaborateur et ami Adolphe Mussafia. Après un discours du recteur, M. Beer a donné lecture d'une adresse que n'avaient pas signée moins de 546 élèves, amis et admirateurs du célèbre professeur et conseiller aulique. Sur cette longue liste nous avons relevé avec plaisir beaucoup de noms français, notamment, avec ceux des directeurs de la *Romania*, ceux de MM. Max Bonnet, Chabaneau, Couderc, L. Delisle, Flammermont, L. Havet, Joret, E. Langlois, Morel-Fatio, Rigal, A. Thomas, Clair Tisseur. L'adresse rappelle, avec une sobriété qui donne tout son prix à l'éloge, les titres scientifiques et les qualités privées qui ont valu à M. Mussafia tant d'estime, de reconnaissance et de sympathies. Puis on lui a offert son buste, œuvre du célèbre statuaire Zumbusch, exécuté au moyen d'une souscription à laquelle avaient pris part un grand nombre des signataires de l'adresse. M. Friedwagner lui a aussi présenté les bonnes feuilles du texte d'une édition critique de *Meraugis de Portlesguez* qu'il a dédiée à son maître en souvenir de ce jour. M. Mussafia, profondément ému, a gravi non sans peine, vu l'état depuis longtemps précaire de sa santé, et en s'appuyant sur le bras du comte Nigra, ambassadeur d'Italie à Vienne, les marches de la petite tribune élevée dans la salle, et a prononcé une belle allocution, que les auditeurs, très nombreux, ont couverte d'applaudissements. Cette marque publique et éclatante du prix qu'on attache à son enseignement paraît avoir décidé l'éminent sexagénaire à remettre à beaucoup plus tard le projet de retraite qu'il avait formé pour un avenir prochain. C'est un bonheur pour l'université de Vienne et une joie pour les amis de M. Mussafia, qui voient dans ce changement d'idée la preuve qu'il augure mieux de ses forces qu'il ne le faisait il y a peu de temps encore.

— D'anciens élèves de M. Ad. Tobler, au nombre de 21, parmi lesquels on compte plusieurs Suisses, deux Suédois, un Finlandais et un Italien, viennent de lui offrir, pour fêter ses vingt-cinq ans de professorat à l'université de Berlin, un beau volume de 510 pages, contenant des travaux qui se rappor-

tent tous à la philologie romane[1]. Nous rendrons compte dans notre prochain numéro de cet intéressant recueil; mais nous voulons dès aujourd'hui joindre nos félicitations à celles des disciples directs de notre éminent collaborateur et ami et souhaiter avec eux qu'une activité qui a été si féconde de près et de loin continue longtemps à s'exercer avec la même énergie et le même succès.

— Dans le magnifique volume que les amis du très regretté Julien Havet viennent de publier en son honneur (*Mélanges Julien Havet. Recueil de travaux d'érudition dédiés à la mémoire de Julien Havet.* Paris. Leroux, 1895, in-8°, XVI-781 p.), il y a plusieurs mémoires, sur les cinquante-cinq qu'il contient, qui intéressent la philologie romane. Nous allons en donner ici une notice sommaire, en suivant l'ordre où ils figurent dans le volume.

P. 317-324, M. Schwab, *Transcription de mots européens en lettres hébraïques au moyen âge.* Nous relevons dans cette note quelques indications sur la forme particulière que prenaient les mots français au XIIIe s. dans les transcriptions des juifs établis en Angleterre.

P. 325-354, J. Couraye du Parc, *Recherches sur la chanson de « Jehan de Lanson ».* Dans cette intéressante étude M. C. du Parc cherche à montrer que la chanson de *Jean de Lanson* est essentiellement une imitation de *Renaud de Montauban*, et que spécialement le personnage de Basin, qui y joue le principal rôle, est calqué sur celui de Maugis, sur lequel l'auteur a dû connaître d'autres récits encore que ceux qui nous sont parvenus. Quelques points prêtent à la discussion. Le fait, signalé par M. C. du Parc lui-même, que la chanson d'*Auberi le Bourguignon* fait du duc Basin de Genève un *fort larron* montre que ce n'est pas l'auteur de *Jean de Lanson* qui a eu l'idée d'identifier le larron Basin avec un homonyme qui aurait été l'un des pairs et duc de Genève, mais nullement voleur, et ce fait, joint au témoignage de Philippe Mousket, rend bien vraisemblable, comme je l'ai dit, qu'il a existé un poème où le Basin dont Charlemagne se fait une nuit le compagnon de vol était présenté comme un baron du roi, injustement banni par lui et rentrant en grâce après l'aventure du vol commis en commun. C'est, à mon avis, ce poème que l'auteur de *Jean de Lanson* a continué. Là aussi devait se trouver l'histoire de l'éducation de Basin à Tolède par le sorcier Baudri, dont l'auteur de *Maugis d'Aigremont*, certainement postérieur à *Jean de Lanson*, a repris le nom pour en faire celui du maître de Maugis. Cela est infiniment plus vraisemblable que la « distraction » par laquelle, suivant M. C. du P., l'auteur de *Jean de Lanson* aurait fait rappeler à Basin son maître Baudri de Tolède, qui était en réalité celui de Maugis. Dès lors, il est fort possible que plusieurs des épisodes où Basin, dans *Jean de Lanson*, se comporte comme Maugis dans *Renaud* soient des variantes parallèles plutôt que des imita-

---

1. *Abhandlungen Herrn Prof. Dr. Adolf Tobler zur Feier seiner fünfundzwanzigjährigen Thätigkeit als ordentlicher Professor an der Universität Berlin von dankbaren Schülern in Ehrerbietung dargebracht.* Halle, Niemeyer, 1895.

tions. Ce type du voleur sorcier, comme le remarque M. C. du P., est très ancien dans l'épopée française, et il est bien difficile de dire si les scènes, toujours assez semblables entre elles,où il figure dans les poèmes qui nous sont parvenus sont imitées les unes des autres ou remontent à des sources plus anciennes. — M. C. du P. voit dans un passage connu de *Wistasse le Moine* (v. 283-292) la preuve qu'il a existé une version de *Renaud* dans laquelle figurait Basin, qui, mettant ses ruses au service de l'empereur, luttait contre Maugis comme dans *Jean de Lanson* il lutte contre Malaquin. La correction que M. Förster a proposée pour ce passage lui a échappé. J'ai considéré cette correction (*Rom.* XXI, 280) comme très vraisemblable ; je ne l'admettrais aujourd'hui qu'en petite partie. Voici le passage : *Li un content, ce m'est avis, Et de Basyn et de Maugis. Basins conchia mainte vile, Et Maugis a fait mainte gile ; Car Amaugis par ingremanche Embla la couronne de France, Joiouse et Corte et Hauteclere Et Durendal, qui moult fu clere ; Basin si embla Amaugin, Et Amaugis embla Basin.* M. Förster se choque de la double forme *Maugis* et *Amaugis*, et dit en outre que « les aventures racontées ici de Maugis ne figurent ni dans *Renaud* ni dans *Maugis d'Aigremont* », tandis qu'elles se trouvent dans *Jean de Lanson*, attribuées à Malaquin. Il suppose donc que le copiste de *Wistasse* a mis à la place du nom de *Malaquin*, qu'il ne connaissait pas, celui de *Maugis*, en l'altérant trois fois en *Amaugis* pour le besoin de la mesure. Il lit donc 284 *De Basin et de Malaquis*, 286 *Malaquins a fait mainte gile*, 286 *Malaquins*, 291 *Malaquin*, 292 *Malaquins* (et de m. *Malaquin* 293). A cela il y a à répondre : 1° que la forme *Amaugis* à côté de *Maugis* n'est nullement rare (voy. p. ex. *Gui de Nanteuil*, v. 259) ; 2° que le vol par Maugis de la couronne de France et des épées Joyeuse, Durendal, Courte et Hauteclaire était l'objet d'un récit que nous n'avons plus, mais qui est amplement résumé dans *Renaud* (p. 138). En outre la restitution de M. Förster a le défaut de faire figurer à la rime (v. 384) *Malaquis* comme régime, tandis que la seule objection de forme au texte du ms. est de donner au v. 291 *Amaugin* à la rime au lieu d'*Amaugis*. Je crois donc que ce texte est à conserver, sauf aux deux derniers vers, où je lis avec M. Förster : *Basins si embla Malaquin, Et Malaquins embla Basin.* Ainsi disparaît le poème supposé par M. C. du P., et Basin et Maugis ne sont rappelés ensemble que comme les deux plus célèbres incarnations du type du larron sorcier. — M. C. du P. montre en outre que l'auteur de *Jean de Lanson* a connu *Fierabras* ; mais il faut noter que l'allusion qu'il rapporte (p. 351) ne s'applique pas bien au texte de *Fierabras* que nous avons ; peut-être ce passage, qu'il ne cite que d'après le ms. de l'Arsenal du xve siècle, et qui manque dans le ms. B. N. fr. 2495, et sans doute dans le ms. de Berne, est-il altéré.

P. 481-486. P. de Nolhac, *Vers inédits de Pétrarque.* Il s'agit de deux courtes pièces latines, dont l'une est sûrement de Pétrarque et l'autre peut lui être attribuée avec vraisemblance.

P. 500-513, É. Picot, *Aveu en vers rendu par Regnault de Paci à Pierre*

d'Orgemont (1415). Pièce fort curieuse de toutes façons, savamment commentée par l'éditeur. On y voit entre autres que Renaud de Paci avait emprunté 500 francs à « Eustache Morel » et qu'il devait encore, au 1er septembre 1415, cette somme au fils d'Eustache, n'ayant payé que cinquante écus *du quint denier*. Il résulte de là, comme le fait remarquer M. Picot, qu'Eustache Deschamps est mort avant le 1er septembre 1415, et non en 1422 comme on le dit d'ordinaire, et d'autre part que le bailli de Senlis, malgré ses plaintes continuelles sur sa gêne, était plus qu'à son aise ; car 500 francs représentent pour l'époque une somme considérable. — Au v. 52, il faut sans doute *serches* uu lieu de *saches*.

P. 521-533, A. Morel-Fatio, *Maître Fernand de Cordoue et les humanistes italiens du XVe siècle*. M. Morel-Fatio a donné une suite fort curieuse aux intéressantes recherches de Julien Havet sur ce personnage, prodige de science et surtout de mémoire qui éblouit un instant ses contemporains et tomba bientôt dans l'obscurité. Il rencontra en Italie, à côté d'admirateurs enthousiastes comme Laurent Valla, des juges fort sceptiques et même malveillants, comme le Génois Cassarino. Il semble résulter d'un passage de la lettre de celui-ci que notre docteur espagnol était fortement suspect d'être juif de race.

P. 603-632, G. Paris, *La légende de Pépin « le Bref »*. J'ai essayé dans ce petit travail de réunir tout ce qui nous reste d'allusions éparses à l'épopée assez considérable dont le père de Charlemagne a certainement été le héros. J'ai dit en terminant que cette restitution était à coup sûr incomplète, et je puis dès maintenant y appporter quelques additions. Par une singulière inadvertance, j'ai oublié, en rédigeant mon travail (comme m'en a averti mon excellent ami Pio Rajna), le fragment italien d'un poème sur *Carletto* (Mainet), publié pour les noces Oddi-Bartoli par M. L. Gentile, et que je connaissais bien cependant, puisque j'en avais dit deux mots ici-même (XXI, 626). Le début, seul conservé, de ce poème toscan du XIVe siècle concerne non Charles, mais Pépin, et est d'autant plus intéressant que c'est le seul texte où la guerre de Pépin contre Justamont soit l'objet non d'une simple allusion, mais d'un récit direct. Dans ce récit, *Giustamonte* est le frère de Galafre, et c'est d'Espagne qu'il est venu envahir et ravager l'Allemagne : la parenté de Justamont avec Galafre, roi de Tolède, — parenté d'invention certainement récente, — était déjà attestée dans des vers de *Mainet* et des *Saisnes* que j'ai relevés (p. 621, n. 2); mais c'est sans doute en Italie seulement qu'on en a fait deux frères. Pépin, représenté comme *picholino*, livre à Justamont un combat singulier où il le tue, après quoi il rentre triomphant à Paris. C'est là qu'a lieu l'aventure du lion, mais elle paraît, d'après le début, avoir été fort différente de ce qu'elle est dans les autres versions : ici le lion s'humilie par deux fois devant Pépin et lui *rende riverenza chon ghran chortesia* ; mais malgré cette soumission et malgré les sages avis de Bernard de Clermont, Pépin veut à toute force le tuer ; il tire son épée, le lion s'enfuit (bien qu'on l'ait enfermé dans un *triato* = *theatrum*), le roi le poursuit... et le fragment s'ar-

rête. Il est probable que le manque de courtoisie de Pépin envers ce lion *umil e puro* lui attirait des malheurs qui préparaient les aventures de jeunesse de Carletto. Nous avons là bien probablement la transformation d'un poème franco-italien qui n'a pas laissé d'autres traces. — Je n'avais pas trouvé d'allusion assurée à des poèmes sur les guerres de Pépin en Aquitaine ; il semble pourtant qu'il y en ait une dans un passage curieux de *Girard de Vienne*. Les fils de Garin de Monglane étant venus à la cour de Charlemagne, un ennemi de leur père, Renard de Poitiers, reproche à l'empereur de les bien accueillir : *Garins lor pere qui les fist anvoier N'ot a repos nes un tot sol maingier* (il vivait de rapines). *Pepins l'en fist a grant honte chacier, Et fors de France foïr et essilier. Jusqu'a Gascoigne ne se vot atargier : La li dona li rois une moillier, Et de la terre li dona un quartier ; Puis fu tel ore qu'il s'an repanti chier* (éd. Tarbé, p. 22). Ce roi de Gascogne, au service duquel serait entré Garin, est sans doute Gaifier (ce n'est pas évidemment le roi Pépin qui donne à Garin une femme et des terres en Gascogne, comme l'a compris M. L. Gautier, *Ép. fr.*, IV, 129). Dans *Garin de Monglane* (voy. *Romvart*, p. 356), on raconte une histoire tout autre, mais qui est peut-être aussi une réminiscence des guerres de Pépin en Aquitaine : la ville (imaginaire ?) de Monglane est occupée par un duc orgueilleux, appelé Gaufroi ; Pépin lui avait réclamé l'hommage par un messager que le duc fit cruellement mutiler, sur quoi Pépin assembla une grande armée et assiégea, mais en vain, Gaufroi dans son château. Toutefois ce poème est tellement moderne qu'il y a peut-être là une pure fiction. — G. P.

— Le poème sur le Grand Schisme que nous avons publié plus haut et celui qui paraît en ce moment dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de France* (voir ci-dessus, p. 210, note 1) ne sont pas les seuls auxquels aient donné lieu l'élection d'Urbain VI et celle de Clément VII. M. Valois vient de découvrir, dans un manuscrit de Rouen, deux autres poèmes en quatrains composés aussi en 1381 et inspirés par les mêmes événements. Ils ont pour auteur un clerc de l'Université de Paris, partisan du concile et favorable à Urbain VI. M. Valois se propose de les imprimer dans un ouvrage sur le Grand Schisme qui paraîtra vers la fin de cette année.

— La Société des anciens textes français vient de mettre en distribution (mars 1895) le roman de l'*Escoufle* et le t. IX des poèmes d'Eustache Deschamps. Ces deux volumes composent l'exercice de 1894.

— M. R. Zenker annonce qu'il donnera prochainement une édition des poésies de Folquet de Romans.

Le propriétaire-gérant, Ve E. BOUILLON.

Mâcon, Protat frères, imprimeurs.

CELTICA

I

MABONAGRAIN

Dans l'analyse que M. G. Paris a donnée du conte d'*Erec et Enide* à propos de l'éd. de M. W. Förster, il établit sans conteste, à mon avis, que l'épisode de *Mabonagrain* est beaucoup plus corrompu chez Chrétien de Troies que dans le *mabinogi* gallois de *Geraint et Enid*. M. Paris propose[1] de voir une forme moins altérée de ce conte dans le *Bel inconnu* de Renaud de Beaujeu où les deux magiciens qui retiennent enchantée la future épouse du héros s'appellent *Mabon* et *Evrain*. Dans cette note, M. Paris a touché du doigt, sans s'en apercevoir, l'origine du nom de *Mabonagrain* que nous donne Chrétien. Il me paraît visible, en effet, que *Mabonagrain*, au lieu de se décomposer en *Mabon-ab-Grain* (?), comme le propose avec doute le savant romaniste[2], n'est autre qu'une fusion des deux noms juxtaposés *Mabon* et *Evrain*.

Ce dernier nom est du reste une faute pour *Euuain*, qui n'est autre que le nom gallois *Ywen* prononcé aussi *Owen*[3]. Et, en effet, le comte *Owein* qui dans le *mabinogi* reçoit *Geraint* avant qu'il tente l'aventure du *Clos de la Nue*, est visiblement le même que le roi *Evrain* du poème français[4].

Cette constatation vient à l'appui de l'observation de M. J. Loth, que bien des formes bretonnes (galloises) sont parvenues

1. *Romania*, 1891, 156, nº 2.
2. *Ibid.*, 153, nº 4.
3. Dans *Ywen*, l'*y* a le son de *e* moyen français (dans *me*, *te*, *se*).
4. Cf. J. Loth, *Les Mabinogion*, II, 169, nº 1.

aux conteurs français par l'*écriture*[1] : en effet, la déformation de *Euuain* en *Eurain* ou *Evrain*, inadmissible par une transmission orale, s'explique très bien comme faute de lecture.

Si l'on admet notre hypothèse, il saute aux yeux que Chrétien a puisé sans discernement à des sources déjà contradictoires. En effet, *Mabonagrain* ne peut être qu'un doublet du roi *Evrain*. Celui-ci est transformé en un hôte affable et courtois[2], mais il ne me paraît pas douteux qu'il ne représente primitivement un des deux enchanteurs. Autrement, pourquoi exigerait-il, des chevaliers qui passent par sa ville, qu'ils affrontent une aventure dont nul n'a pu se tirer? — Peut-être que dans la version originelle l'enchanteur qui combat dans le *Clos de la Nue* était-il *Mabon* et celui qui force ses hôtes à ce combat *Owen* (?).

II

LE CHATEAU DE LIS

La première continuation de Chrétien de Troies raconte que Gauvain eut d'une dame rencontrée dans une forêt un fils qui fut élevé par sa mère au « chateau de Lis »[3]. Nous avons affaire à une tautologie qui prouve l'origine celtique de ce récit[4] : *Llys*, en effet, signifie « château » en gallois et a été pris par le rimeur français, ou sa source, pour un nom propre.

III

LES MORCEAUX DE BOIS JETÉS AU RUISSEAU

« Tristan à qui la vue d'Iseut est interdite jette dans un ruisseau, pour l'avertir qu'il l'attendra la nuit sous l'arbre qui ombrage la source, des morceaux de bois merveilleusement

---

1. Voy. *Revue celtique*, 1892, 493-497.

2. Le récit gallois est aussi très altéré sur ce point. Le comte a pitié de Geraint et lui propose d'abolir le « jeu » de *Clos de la nue*. C'est évidemment absurde.

3. *Histoire littéraire de la France*, XXX, 192.

4. L'origine immédiate, car le fonds des aventures de l'enfant est le thème banal et universel du combat du père et du fils.

taillés, et ce ruisseau traverse la chambre même d'Iseut[1]. » Un stratagème analogue, et peut-être plus primitif, se retrouve dans l'épopée irlandaise, dans le morceau intitulé *Aided Conroi* « meurtre de Curoi », qui fait partie du plus ancien cycle, celui de Conchobar et Cuchulainn[2]. Pour se venger de Curoi qui l'a vaincu en combat singulier, Cuchulainn se fait aimer de sa femme, Blathnat. « Il vint se mettre en embuscade près de l'habitation de Curoi, sur les bords d'un ruisseau qui venait de la forteresse où résidait Curoi. Blathnat, ayant pris l'épée de son mari, la lui mit hors de portée et, *en versant du lait dans le ruisseau*, prévint Cuchulainn que le moment favorable était venu. Celui-ci, arrivant aussitôt, tua Curoi qui ne pouvait se défendre[3]. »

IV

LA FORCE DE GAUVAIN ET DE PEREDUR

Dans le *Mabinogi* gallois de *Peredur* l'épisode de la rencontre de Peredur et de sa sœur de lait contient un passage dont le sens n'est pas clair. Après que sa sœur lui a dit que l'homme dont il voit le cadavre est son mari tué par le chevalier de la Clairière et lui a recommandé de ne pas approcher de ce dernier de peur d'être tué lui aussi, Peredur répond : « Vy chwaer, cam « yd wyt ym kerydu. Am vy mot yn gyhyt ac y bum ygyt a « chwi, abreid vyd ym y orfot. A phei bydwn a vei hwy, anawd « vydei ym y orfot. A thitheu taw bellach ath drycyrferth, kany « thykya amgen a mi a gladaf y gelein. A gwedy hynny mi a af « hyt lle mae y marchawc, y edrych a allwyf y dial arnaw[4]. » Ce que je traduis après M. J. Loth[5], mais en serrant le texte davantage : « Ma sœur[6], tu me blâmes à tort. *Pour être resté*

---

1. G. Paris, *Tristan et Iseut* (*Revue de Paris*, 15 avril 1894, p. 145-146).

2. Il figure dans les listes A et B des plus anciennes épopées. Pour les mss. et les éd., voy. d'Arbois de Jubainville, *Essai d'un catalogue de la littérature épique de l'Irlande*, p. 18 et 34.

3. Voy. d'Arbois de Jubainville, *L'Epopée celtique en Irlande*, I, 327-328 (*Cours de Littérature celtique*, t. V).

4. Ed. Kuno Meyer, § 21, p. 9.

5. *Les Manibogion*, II, p. 61.

6. Terme de politesse, qui n'implique pas la parenté.

avec vous aussi longtemps que j'ai fait, à peine pourrai-je le vaincre [le chevalier de la Clairière]. *Et si nous sommes plus longtemps ensemble, il me sera impossible*[1] *de le vaincre.* Cesse désormais tes lamentations, car cela ne changera rien. J'ensevelirai le cadavre et ensuite j'irai où est le chevalier pour voir si je puis tirer vengeance de lui. »

Toute la fin de l'épisode diffère chez le *Perceval* de Chrétien de Troies (v. 4606-4864). Perceval ne se soucie nullement d'enterrer le mort, qu'il abandonne aux soins de sa cousine germaine (la sœur de lait du conte gallois) et il poursuit une nouvelle aventure contre l'Orgueilleux de la Lande[2]. Chrétien ne donne rien d'analogue aux mots que nous venons de souligner et sur lesquels nous désirons appeler l'attention. Pourquoi la force de Peredur décroît-elle à mesure qu'il poursuit son entretien avec sa sœur de lait ? Il n'y a à cela aucune cause naturelle. Il n'est ni fatigué, ni blessé. N'aurions-nous point là un témoignage d'une particularité, certainement mythologique d'origine, attribuée à Gauvain dans des textes français (première continuation de Chrétien, *Merlin* et *Lancelot* en prose, etc.)[3]. Nous apprenons de ces textes que la force de Gauvain est en rapport avec les heures du jour et, par suite, avec le cours du soleil[4]. Un pouvoir analogue est attribué à « *Lanzelet* du Lac » dans la *Couronne* de Henri du Turlin[5].

Il me semble que la même croyance s'est attachée à Peredur. Sa force décroît parce que la journée s'enfuit pendant que sa sœur de lait prolonge un long entretien avec lui[6].

---

1. Ou simplement « difficile » (*ansawd*).

2. La mention du forgeron surnaturel Trebucet n'est point dans le *mabinogi*.

3. Voy. G. Paris dans *Histoire littéraire*, XXX, 35-36.

4. Dans le *Cimetière périlleux*, c'est, au contraire, Escanar, l'ennemi de Gauvain, dont la force décroît à partir de none (midi). Voy. G. Paris, *Histoire littéraire*, XXX, 80-81.

5. Cf. G. Paris dans *Romania*, X (1881), 495.

6. Dans un autre passage l'oncle de Peredur lui fait savoir qu'il n'a encore que les deux tiers de sa force et qu'il lui en reste encore le tiers à acquérir (J. Loth, *Les Mabinogion*, II, 59). Mais ceci n'a pas besoin d'explication surnaturelle.

V

MERAUGIS DE PORTLESGUEZ

Dans son analyse du joli roman versifié de Raoul de Houdenc, M. G. Paris ne juge pas nécessaire de lui supposer une source et est tenté de croire que les incidents même fantastiques, comme celui du *Chateau des Caroles*, sont sortis de l'imagination de l'auteur [1].

Je crois cependant que pour deux passages on peut retrouver, non pas précisément une source directe, mais le reflet d'une origine celtique lointaine.

1. D'abord le *Chateau des Caroles* précisément : « Il avait ce don que tout chevalier qui y entrait *carolait* sans s'interrompre ni se lasser et sans s'apercevoir de la fuite du temps, jusqu'à ce qu'un autre survînt et le remplaçât. » Voilà un château qui rappelle « l'île des pleureurs noirs » et « l'île des rieurs » de la *Navigation de Mael-Duin*.

Je demande la permission de reproduire la traduction de ces deux épisodes insérée au t. V (p. 473 et 492) du *Cours de Littérature celtique* de M. d'Arbois de Jubainville :

I. *L'île des pleureurs noirs* : Après avoir quitté l'île du moulin, ils trouvèrent une grande île où il y avait une grande troupe d'hommes. Ils étaient noirs de corps et de vêtements. Ils avaient des résilles (?) autour de leurs têtes et ne cessaient de gémir. Le mauvais sort d'aller dans l'île tomba sur un des deux frères de lait de Mael-Duin. Quand il fut arrivé auprès des hommes qui se lamentaient, il devint aussitôt noir comme eux et se prit à se lamenter avec eux. Deux hommes furent envoyés pour le retirer de là ; ils ne le reconnurent pas parmi ses compagnons et se mirent aussi à gémir. Mael-Duin s'écria : « Que quatre de vous aillent avec leurs armes et m'amènent « les hommes par force; ne regardez ni à terre ni en l'air, ramenez vos « vêtements sur votre nez et votre bouche, ne respirez pas l'air de la terre et « ne fixez vos yeux que sur vos compagnons. » Ils firent ainsi. Ils allèrent tous les quatre et ramenèrent par force les deux autres. Quand on leur demanda ce qu'ils avaient vu dans cette terre, ils répondirent : « Nous ne « savons, mais ce que nous avons vu [faire], nous l'avons fait. » Ils s'éloignèrent promptement de l'île.

---

1. *Histoire littéraire*, XXX, 234-235.

II. *L'île des rieurs* : Ils trouvèrent une autre île étendue, avec une grande plaine. Une multitude de gens étaient dans cette plaine à jouer et rire sans cesse. On tira au sort pour savoir qui descendrait explorer l'île. Le sort tomba sur le troisième des frères de lait de Mael-Duin. Aussitôt il se prit à jouer et à rire sans cesse comme les habitants, comme s'il avait passé sa vie avec eux. Mael et ses compagnons restèrent longtemps à l'attendre, mais il ne revint pas. Aussi l'abandonnèrent-ils.

Il me semble qu'il y a là une analogie indéniable avec le château merveilleux de *Meraugis*, sauf que l'enchantement consiste à pleurer ou à jouer et rire et non à danser [1]. Le premier épisode du conte irlandais est, au reste, très certainement altéré. On ne voit pas pourquoi les envoyés de Mael-Duin réussissent à ramener leurs deux compagnons et non le frère de lait de leur chef. Il est visible que ce « thème » a été maladroitement mis en rapport avec Mael-Duin pour réaliser une prophétie qui oblige ses frères de lait à disparaître. Le récit de Raoul me paraît plus intéressant et moins défiguré.

Mais l'important, c'est que ce thème est celtique et très ancien. M. Zimmer fait remonter les parties en prose de l'*Immram curaig Mail-Duin* jusqu'au VIIe siècle [2], ce qui est certainement le vieillir beaucoup trop. En tout cas, il est antérieur au Xe-XIe siècle [3] et sans doute du IXe siècle.

2. Le nom et le surnom de l'adversaire de Méraugis, *Gorvain Cadrut*, sont bien gallois : *Cadrut* est visiblement le nom d'homme *Cadrod* (*Cadrawd*), dérivé de *cadr* « brave, héros ». *Gorvain* est identique à *Gwrvan*. Un personnage de ce nom figure dans la liste des guerriers célèbres donnée dans le *mabinogi* de Kulhwch et Olwen [4].

3. *Le roi Amargon* me paraît bien être un des héros du

---

1. Encore la danse peut-elle être comprise dans les « jeux » de l'île des rieurs.

2. Voy. *Zeitschrift f. deutsch. Alterthum*, vol. 33, p. 147 et ss. Un nouvel article dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin (XVI, 279-317) n'ajoute rien de solide en ce qui concerne la date.

3. Ma note 3 de la p. 451 (*Cours de littér. celt.*, V) n'a aucune valeur. (Cf. *Romania*, 1893, p. 585). Je n'avais pas encore connaissance de l'article de M. Z., quand je fis ma traduction.

4. Trad. J. Loth, I, 217. Ce récit est, sous la forme d'un conte, une compilation d'éléments anciens dont beaucoup remontent à une haute antiquité.

plus ancien cycle épique de l'Irlande, *Amorgen* « à la chevelure de fer », père du fameux rival de Cûchulainn, Conall Cernach. Il figure dans la *Naissance de Conchobar*, la *Conception de Cuchulainn*, le *Festin de Bricriu* [1], l'*Orgain bruidne Dâ Derga* [2], etc.

Ce n'est pas que je croie que le nom de ce personnage a passé directement de l'épopée irlandaise à Raoul de Houdenc ou même aux récits très ignorés d'où il a tiré des matériaux pour fabriquer son roman en vers. Il me semble assez vraisemblable que le nom de ce héros a été connu des Gallois, comme ce fut le cas de *Curoi mac Daire*, de *Cuchullin*, des dieux *Math*, *Manannan*, etc. [3] et que c'est à eux que l'ont emprunté les chanteurs ou conteurs anglo-normands. C'est dans une composition perdue de ceux-ci que Raoul aura recueilli ce nom.

VI

MELVAS, ROI DES MORTS, ET L'ILE DE VERRE

Le ravisseur qui dans la *Vita S. Gildae* enlève la reine Guenièvre et la transporte dans sa ville de Glastonbury « Glastonia id est urbs vitrea » porte le nom de Melvas. M. G. Paris l'a rapproché avec toute certitude de *Maheloas* « sire de l'Isle de Voirre » qui apparaît dans l'*Erec* de Chrétien de Troies (vers 1946 et ss.), de *Meleaguant* ravisseur de la reine dans le *Conte de la Charrette* du même Chrétien, de *Melwas* auquel un poète gallois du XIVe siècle, David ab Gwilym, fait des allusions assez peu claires [4]. Il ressort de cette étude que ce personnage est originairement le roi des morts.

M. John Rhys [5] a restitué la forme en *Maelgwas*, vieux-gallois *Maglouassos*, et a interprété ce nom comme composé des deux mots *mael* « prince, héros » (cf. irlandais *mál*) et *gwas* « var-

---

1. Voy. d'Arbois de Jubainville, *Cours de Littérature celtique*, V, 10, 26, 31-33, 101.

2. Voy. l'analyse de Zimmer dans la *Zeitschrift für vergl. Sprachforsch.* de Kuhn, t. 28, p. 555.

3. Nutt dans le vol. V du *Folk-Lore Record*. Voy. Zimmer dans *Göttingische gelehrte Anzeigen*, 1890, p. 512, et *Keltische Studien*, II, 201.

4. G. Paris dans *Romania*, X (1881), 490; XII (1883), p. 502, 508 et ss.

5. *Studies on the Arthurian legend*, p. 51 (Oxford, 1891).

let, jeune homme ». *Maelgwas* signifierait le « prince jeune » probablement le « prince toujours jeune ».

Cette interprétation est toute naturelle et ne soulève point de difficulté philologique. Néanmoins, le sens ne m'en paraît point satisfaisant. On comprendrait plutôt *Mael-gweis* « prince des jeunes ». *Gweis*, pluriel ancien de *gwas*, aurait la même valeur (de sens) que l'irlandais *óc* qui signifie à la fois « jeune » et « guerrier ». On remarquera à ce propos qu'en Irlande la « Terre des Jeunes », *Tir-nan-óc*, est un des noms du pays des Morts.

En réalité, je crois que le texte de la Vie de S. Gildas et la forme *Malvasius* donnée par Gaufrei de Monmouth [1] nous permettent de décomposer ce nom en *mael-vas*. Le second terme n'est autre (avec la mutation régulière du *b* en *v*) que le mot *bās* qui, en gallois ancien [2] signifiait « mort » tout comme en irlandais. *Malvas* est donc pour *Maelvas* et signifie « Prince de la Mort ».

La forme *Maelwas* a certainement existé comme le prouvent Chrétien et David ab Gwilym. Je ne la crois pas primitive. Elle doit être une déformation de *Maelvas* amenée par l'analogie du mot *gwas* à l'époque où sa signification primitive était obscurcie ou même éteinte.

L' « île de verre », royaume de *Maelvas*, est identique à la « tour de verre » qui se dresse au milieu de l'Océan avec ses habitants muets. Les fils de *Milé* l'assiègèrent en vain quand ils naviguèrent à la conquête de l'Irlande [3]. C'est aussi la *tir-n tairngiri* « la terre de promesse », la *tir fa tonn* « terre sous les vagues [4] » des Irlandais où il n'y a ni maladie, ni vieillesse, ni péché [5], visitée par Condlé, Oisin, Cormac et autres. Quand le sens de ces mythes se fut complètement perdu chez les Bre-

---

1. L. IX c. 12, ed. San-Marte, p. 132.

2. Ce sens a disparu, je crois, dans la langue moderne.

3. Voy. Le *Moyen Age*, 1894, 28-29.

4. Il y a là une conception plutôt parallèle. On la retrouve défigurée dans le *Conte de la Charrette*. Gauvain doit traverser le pont « evage », c.-à-d. passer sous l'eau pour atteindre le royaume de Meleaguant.

5. Cf. la description de l'*Isle de Voirre* de Chrétien, v. 1945-50, de Gaufrei de Monmouth, *Vita Merlini*, vers 908-917, avec celle de l'*Echtra Condla Chaim* (d'Arbois de Jubainville, *Cours de Litt. celt.*, V, 385-390).

tons comme chez les Irlandais, ils cherchèrent à fixer la situation de ce pays étrange. C'était l'Islande selon les uns : Gaufrei nous a conservé cette tradition en qualifiant *Malvasius* de *rex Islandiae* (L. IX, ch. 12). Une identification moins heureuse était l'*Albanie* (l'Ecosse) [1].

La plus célèbre de ces tentatives evhémeristes est celle qui identifie l' « île de Verre » avec la ville de Glastonbury et fait de Melvas un roi de Sommerset. — L'origine de cette méprise, plus ou moins voulue, a été très clairement établie. Elle a été provoquée par une fausse étymologie. Glastonbury, latinisée *Glastonia*, a été interprétée « ville de verre » et, comme elle pouvait passer pour située dans une île, l'identification se fit aisément [2]. Encore inconnue de Guillaume de Malmesbury en 1125 lorsqu'il composa ses *Gesta pontif. Anglorum*, elle était parvenue à sa connaissance en 1139, date de ses *Antiquitates ecclesiae Glastoniensis* [3].

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que Guillaume, qui donne le vrai sens de *Glastinbiry*, nom saxon (bourg de la famille des Glasteing), ajoute que le nom primitif donné par les Bretons est *Yniswitrin*, « île de verre ». C'est tout le contraire, et un exemple de ces étymologies demi-savantes dues à des populations bilingues. Au XIIe siècle également, *Oxford* interprété « gué » (*ford*) des bœufs (*ox*) a été traduit en gallois *Ryt-ychen* [4].

L' « île de verre » des croyances celtiques est, à coup sûr, identique à l'Ile d'*Avalon* [5]. Aussi *Avalon* fut-il identifié avec Glastonbury, comme nous l'apprend le même Guillaume de Malmesbury. Il nous donne une double étymologie de ce nom d'*Avalon*. Cela veut dire soit l' « île des pommes » (*aval*, au pluriel *efeill* et aussi *afalon*, signifie en effet « pomme » en cel-

---

1. *Romania*, XII, 502.
2. Voy. G. Paris dans *Romania*, X, 491.
3. Voy. Zimmer dans *Zeitschr. f. franz. Sprache*, XII, 246.
4. Dans la partie la plus ancienne des *Mabinogion*, dans ceux de *Manawyddan* et de *Lludd*.
5. Chrétien de Troies en fait deux îles différentes (*Erec*, vers 1945-1955) ; mais il donne simplement une nouvelle preuve de son inintelligente compréhension des légendes qu'il « rimoyoit ». La triade des Trois *Bangor* achève de nous attester cette identité : *a Bangor Wydrin yn ynys Afallen* « et le *bangor* de verre dans l'île des pommes ». *Myfyrian Archæology*, p. 408, § 84.

tique), soit l'île d'*Avalloc* « qui ibidem cum suis filiabus propter loci secretum fertur inhabitasse ». Cette dernière explication est à coup sûr la bonne. L'interprétation « insula pomorum » est une fausse étymologie populaire [1] : *Avalloc* a été pris pour le nom commun *afallach* qui signifie « verger » et « pommier » ; de là à *afallon* pluriel de *afall* « pommier », à *afalon* pluriel de *afal* « pomme » ou encore au diminutif *afalon* « petite pomme » (d'où le dérivé *afaloniaeth* « pomologie ») il n'y a qu'un pas. Cette confusion a dû être favorisée en outre par le rôle que joue une pomme dans certains récits d'enlèvement aux enfers [2] ou par ce fait que l'île merveilleuse est couverte d'arbres fruitiers [3].

En réalité, *Avalon* c'est l'île du dieu *Avalloc* [4]. Ses filles sont seules à partager ce séjour. C'est vers ce royaume « où il n'y a que des femmes et des jeunes filles » qu'est entraîné Condlé le Beau [5]. C'est le « Château des Pucelles » de nos poèmes et romans de la Table Ronde.

Enfin dans la *Vita S. Gildae*, écrite vers 1160, *Maelvas* devient roi de Somerset, tout simplement parce que l'auteur connaissait la localisation de l'île de Verre avec Glastonbury, située dans le Somersetshire [6]. Ce qui a sans doute aidé à cette localisation c'est, semble-t-il, que les Bretons désignaient encore les enfers sous le nom de *gwlad yr haf* « pays de l'été » [7] ; et dans le Mabinogi de *Pwyll* un roi d'*Annwn* (l'Enfer) est appelé *Hafgan*, c'est-à-dire « Eclat de l'Eté » [8].

Par un nouveau jeu de mots, ce royaume mythique de l'été

---

1. Gaufrei de Monmouth l'appelle déjà *Insula Pomorum* (*Vita Merlini* vers 908). Cf. Giraud de Barry, *De principis instructione* (VIII, p. 128) : britannice *inis Avallon*, id est Insula Pomifera, etc.

2. Ainsi dans l'*Echtra Condla chaim*.

3. Cf. les descriptions de la *Vita Merlini* et celle du Pseudo-Gildas (San Marte, p. 425-6) et aussi dans d'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, V, 465-468, etc.

4. Voy. Rhys, *Studies in Arthurian legends*, p. 336, 337. Le Pseudo-Gildas l'appelle *rex Avallo*. Dans la Triade citée plus haut (note 5 de la p. 329) il faut sans doute corriger la leçon *Afalleu* par *Afallon* (?).

5. D'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, 389.

6. G. Paris, *Romania*, X (1881) 491, note 1.

7. Rhys, *op. cit.*, p. 345.

8. *Les Mabinogion*, trad. J. Loth, I, 31. M. Loth n'a pas traduit ce nom.

aura été assimilé au *Somerset* où l'on voyait le mot *summer* « été ».

Ce n'est pas seulement dans la *Vita S. Gildae* que *Melvas* et à sa suite Guenièvre et Arthur sont localisés dans le Somerset, ce qui n'aurait rien de très singulier : dans le *Conte de la Charrette*, dans la partie, il est vrai, rédigée par Godefroi de Lagni et non par Chrétien de Troies, *Bade* est la capitale de *Meleaguant* (*Maelvas*). Or, cette ville n'est autre que *Bath* dans le *Somersetshire* [1]. Enfin le pays sur lequel règnent *Meleaguant* et son père *Bademagut* est appelé le royaume de *Gorre*, « nom que je ne sais comment expliquer » dit M. G. Paris [2]. Il est tout à fait probable, ainsi que le conjecture M. Rhys [3], que ce n'est autre que la presqu'île de *Gwyr* ou *Goer*, dans le Sud-Galles.

Mais comment a-t-on pu concevoir l'idée d'identifier le royaume de Meleaguant avec cette presqu'île ? Il n'est point impossible de résoudre ce problème. Les Celtes, nous l'avons dit, se représentaient le pays des Morts comme situé au delà de l'Océan. Plus tard, quand toutes leurs croyances furent evhémerisées et que le roi des Morts fut considéré comme un simple monarque gouvernant un pays situé au delà de l'eau, l'île ou la terre merveilleuse put être identifiée de mille façons. Dans les poèmes français, elle finit par se réduire à un château situé simplement sur l'autre bord d'un fleuve difficile à franchir. Pour les habitants de l'ancienne *Domnonée* (Devon, Cornwall, Somerset), le pays situé au delà de l'eau, c'était la côte sud du pays de Galles proprement dit, située de l'autre côté du canal de Bristol [4]. Si la localisation s'est portée sur la presqu'île de *Gower*, cela est sans doute dû à un vague souvenir que le pays en question était une île [5].

D'autre part nous avons vu que Meleaguant siégeait à *Bade* en Somerset. Il y a là une contradiction manifeste. C'est que nous sommes en présence de deux tentatives parallèles de

---

1. G. Paris, dans *Romania*, XII, 481 et 512.
2. *Id.*, 513.
3. *Op. cit.*, 329.
4. Voy. Rhys, *op. cit.*, 346-7.
5. *Gower* n'est qu'une presqu'île, mais nous savons que le sens du mot île était, chez les Bretons, très étendu et pouvait même s'appliquer à un monticule continental entouré de cours d'eau ou de marais.

localisation que la logique populaire ne s'est point préoccupée de fondre. Ces contradictions sont perpétuelles dans la mythologie de tous les peuples et celle-ci ne surprendra point les esprits familiers avec ces mythes.

Cependant le choix de *Bade* réclame une explication. Je crois probable qu'il a été provoqué par le nom du père de Meleaguant, *Bademagut*, qu'on a rapproché, nous ne savons trop comment, du nom de la ville de *Bath* en Somerset[1] sans se soucier de la contradiction qu'il y avait à faire de cette ville la capitale du royaume de Gorre. Au reste, comme nous ne tenons ces noms que de Chrétien de Troies ou de Godefroi de Lagni, qui ont pris les plus grandes libertés avec leurs sources, il est possible que ces contradictions soient dues à leur inintelligence des matériaux qu'ils mettaient en œuvre. Ne serait-il point possible aussi que le royaume de *Gorre* fût tout simplement l'île de « verre » ? Le mot « verre », écrit *gwydr* en gallois moderne, devait être *gutr* en gallois ancien. *Gorre* serait donc tout simplement la prononciation française du mot gallois *gutr* ?

Quoi qu'il en soit, il résulte des considérations qui précèdent que ces identifications du roi et du royaume des Morts ne peuvent être le fait que des habitants de l'ancienne Domnonée. On sait qu'aux XIe et XIIe siècles ces populations étaient encore à moitié bretonnes de langue et de mœurs. Toutes ces inventions étymologiques s'expliquent on ne peut mieux chez une population bilingue.

Nous possédons en outre un document qui nous permet d'affirmer d'une façon historique l'existence de l'épopée arthurienne chez cette nation au début du XIIe siècle. C'est le récit de la Translation des reliques de Notre-Dame de Laon en 1113, dû à Hermann de Tournai. Le but était d'exciter la piété des fidèles à reconstruire la cathédrale de Laon. Comme nous le dit le rédacteur, l'Angleterre étant très riche sous le règne de Henri Ier, un certain nombre de chanoines s'embarquèrent pour ce pays avec des reliques de Notre-Dame. Ils

---

1. « Il est probable que le nom du père de Meleaguant, *Bademagut* se rattache à celui de la ville [de Bade] », a déjà dit M. G. Paris, *Romania*, XII, 513. — M. Rhys (*op. cit.*, 345, n. 1) voit dans *Bademagut* un chef irlandais, *Baedan mac Cairill*, dont le nom aurait été défiguré par une mauvaise lecture. Je ne suis nullement convaincu.

parcoururent le Sud et l'Ouest de la Grande-Bretagne. Au sortir d'Exeter, ils arrivèrent « in provinciam quæ vocatur Dana-
« vexeria [1], ubi ostenderunt nobis cathedram et furnum illius
« famosi secundum fabulas Britannorum regis Arturi ipsamque
« terram ejusdem Arturi esse dicebant. Ibi nos plurimum
« honoravit quidam clericus nomine Agardus, qui jam diu
« Lauduni manserat, quique postmodum in Northmannia fac-
« tus est episcopus urbis Constantiensis. Dum ergo ibi esse-
« mus, puella quædam fere decennis, nomine Kenehellis, caeca
« a nativitate, in villa quæ Bomine vocatur [2], ad feretrum
« venit et, lota oculos ex aqua reliquiarum, lumen recepit.

« Cap. XVI. Sed et juvenis quidam in eadem villa surdus a
« nativitate ad feretrum venit, et lotus aures aqua reliquiarum
« protinus audivit. Quidam etiam vir ibidem manum aridam
« habens coram feretro pro sanitate recipienda vigilabat.
« Sed, sicut Britones solent jurgari cum Francis pro rege
« Arturo, idem vir coepit rixari cum uno ex famulis nostris,
« nomine Haganello, qui erat ex familia domni Guidonis,
« Landunensis archidiaconi, dicens adhuc Arturum vivere.
« Unde non parvo tumultu exorto, cum armis ecclesiam
« irruunt plurimi, et, nisi praefatus Algardus clericus obsti-
« tisset paene usque ad sanguinis effusionem ventum fuisset.
« Quam rixam coram feretro suo factam credimus Dominae
« nostrae displicuisse, nam idem vir manum habens aridam,
« qui pro Arturo tumultum fecerat, sanitem non recepit [3]. »

Il ne me semble pas douteux que les Bretons dont il est question ici ne soient les habitants de la Cornouaille et du Devonshire [4]. Vers la même époque, Geoffroy Gaimar (v. 1475-1476) les qualifie de *Bretons*.

---

1. Devonshire.
2. Bodmin, capitale de la Cornouaille insulaire.
3. Migne, *Patrol. lat.*, t. 156, col. 983.
4. M. Zimmer, qui (d'après Ward, *Catal. of romances*, I, 217) étudie ce texte si curieux (*Zeits. f. franz. Sprache*, XIII, 106-112), en tire des conclusions en faveur de sa théorie sur l'origine armoricaine des légendes arthuriennes. Après avoir lu ses quatre articles (*Göttingische gel. Anzeigen*, 1890) *Zeits. f. franz. Sprache*, t. XII et XIII) ainsi que son *Nennius Vindicatus* (1893), je dois dire qu'ils contiennent une masse d'aperçus ingénieux mais sont, quant au fond, une erreur complète. En particulier, tout ce qui est

E en cel an fu la bataille
Del barnage de Cornewaille
E des Bretons [1].

On peut rappeler encore ce passage de la *Folie Tristan* du ms. Douce (Francisque Michel II, 94) :

La guwirnout Marces li reis
Od Bretuns e od Cornwaleis.

Il se pourrait même que, dans le passage bien connu de ses *Gesta regum Anglorum* « hic est Artur de quo Britonum nugae hodieque delirant », Guillaume de Malmesbury désigne les habitants de la *Domnonée* qui lui fourniront plus tard des renseignements absurdes sur Glastonbury. — En tout cas, il me semble bien qu'il ressort de cette étude que les légendes arthuriennes étaient connues en *Domnonée* dès le début du XIIe siècle, et sans doute bien avant, puisque certains accidents de terrain portaient déjà les noms de *four d'Arthur*, *chaise d'Arthur*. C'est évidemment à une légende locale cornouaillaise que Beroul a emprunté l'épisode du *Saut Tristan*.

Encor claiment Cornevalan
Cele pierre *le Saut Tristan* [2].

Enfin nous avons vu, à certains traits, que l'origine du thème du *Conte de la Charrette* de Chrétien de Troies et Godefroi de Lagni ne pouvait être placée que dans cette région [3]. Nous sommes donc portés à croire que, dans la

---

dit de Glastonbury et de l'île d'Avalon (*Zeits. f. franz. Spr.*, XII, 238-253) n'a pas le sens commun. — Sur la croyance à la survivance d'Arthur chez les Armoricains, voy. le commentaire d'Alain de Lille sur les Prophéties de Merlin (ed. dans San-Marte, *Die Sagen von Merlin*, p. 55), et encore J. Loth, *Annales de Bretagne*, IX, 632.

1. J'emprunte cette citation à M. J. Loth, dans sa critique des théories de Zimmer (*Revue Celtique*, 1892, 488).

2. Ed. Francisque Michel, I, 48, vers 917-918.

3. Rappelons enfin que dans *Durmart le Gallois* la cour d'Arthur se tient à *Glatingebieres* (vers 5330, 5415, 6004, 9321). Les moines de Glastonbury voulurent même faire croire qu'Arthur y avait été enterré avec la reine Guenièvre. Son tombeau fut solennellement *découvert* à la fin du XIIe siècle (Giraud de Barry, *Speculum Eccles.*, II, c. 9). Mais c'était là une supercherie politique qui allait directement contre la croyance des Bretons à la survivance d'Arthur.

propagation des légendes arthuriennes, la Cornouaille a joué un rôle important. Ce résultat se laissait déjà soupçonner par la forme *cornique* de certains noms tels que *Modred*, *Gorlois* [1], enfin *Melvas* même qui est pour *Maelvas* [2].

VII

LIMORS

Cette ville figure dans l'*Erec* de Chrétien de Troies (v. 4946, 4964, 5065, 5070, etc.), dans le *Lanzelet* de Ulrich de Zatzikhoven et encore ailleurs. « Je ne sais pas identifier cette ville », dit M. G. Paris [3]. Ne serait-ce point tout simplement le gallois *llys-mawr* « grand château » ? Si l'on admettait cette hypothèse, il faudrait que la transmission de ce mot eût été écrite plutôt qu'orale : *llys* étant féminin exige la mutation de l'initiale de l'adjectif qui suit; quoique écrit *llys-mawr* le mot aurait été prononcé *llys-vawr*.

VIII

GENEWIS

Le royaume gouverné par Pant, père de Lanzelet, est appelé *Genewis* par Ulrich de Zatzikhoven. Il n'est point douteux que ce ne soit l'ancienne *Venedotia*, le Nord-Galles, appelé *Gwynedd*, en gallois. L'*s* final représente l'interdentale sonore rendue en gallois moderne par la graphie *dd*.

Cette leçon du *Lanzelet* permet peut-être de corriger les formes incompréhensibles de *Benoic* du Tristan en prose, de *Gomeret* ou *Gormeret* de l'*Erec* de Chrétien (v. 1975), vu l'identité du *Pant* de *Genewis* et du roi *Bans de Gomeret* ou de *Benoic*.

---

1. Voy. J. Loth, *les Mabinogion*, II, 213, et dans *Revue Celtique*, 1892, 481, 482; Zimmer dans *Zeits. f. franz. Spr.*, XII, 254-255).

2. Cf. Rhys, *Arthurian legend*, p. 342, 346.

3. *Romania*, X (1881), 474, n. 1. Le mabinogi de *Geraint et Enide* (I, 164) par suite d'une méprise en fait le comte « Llimwris ».

IX

LE DUC DE HAUT-BOIS

Dans *Erec* (vers 1961) Guerguesins est qualifié « li dus de Haut Bois ». Cette expression géographique ne répond à rien pour la France. Mais il est impossible de ne pas se rappeler qu'en Galles plusieurs *cantrev* et *cymmwd* portent, au XIIe siècle, les noms de *Uwch Coet* « bois d'en haut » ou « Haut Bois » : ainsi un *cymmwd* du *cantrev* d'Arwystli en Merioneth ; un *cantrev* du *Gwent* [1].

X

LE FILS DE PERCEVAL

On connaît par le *Lancelot* néerlandais une tradition qui donnait à Perceval un fils du nom de *Morien* (*Moriaen*). Dans cette grande compilation, *Morien* est le héros d'un épisode qui ne compte pas moins de 4700 vers environ. MM. Jonckbloet et Te Winkel, qui ont édité ce poème, le croient néerlandais et non traduit du français. M. G. Paris n'admet aucunement cette opinion et tient pour l'origine française [2]. — Je voudrais attirer l'attention sur ce fait que le fils de Perceval (Peredur) n'est pas inconnu des Gallois. Il est mentionné dans le nom de *Mor* dans la curieuse pièce intitulée *Englynnion y Bedeu* « poèmes des tombes » au fol. 33 recto du *Black book of Carmarthen* qui date du troisième quart du XIIe siècle :

Bet Mor, maurhidic, diessic
Unben ; post kinhen kinteric
Mab Peredur Penwedic.

Tombe de Mor, majestueux, inébranlable
Seigneur ; pilier avancé du combat,
Fils de Peredur Penwedic [3].

---

1. Voy. des exemples dans J. Loth, *les Mabinogion*, II, 330, 339.
2. *Histoire littéraire*, XXX, 254.
3. Voy. le fac-similé publié par M. Gwenogvryn Evans, et aussi Skene, *The Four ancient books of Wales*, I, 312 ; II, 30.

C'est lui très probablement qui est mentionné dans un poème sur *Urien* qui se trouve dans le *Book of Taliesin* :

Val Mor mwynvawr yw Uryen.
Comme Mor noble et grand[1] *est Urien*[2].

Si le poème que nous avons conservé sous la forme néerlandaise fait du fils de Perceval un nègre et de sa mère une Sarrasine, il ne me paraît point douteux que la cause n'en soit due à son nom *Mor* ou *Moryen*, qui a suggéré l'idée de *Maure*.

La forme *Moryen* est, du reste, également galloise. Elle provient, par l'intermédiaire *Morgen*, de *Murigenos* « né de la mer »[3].

XI

LE SÉNÉCHAL DINAS ET LA VILLE DE LIDAN

Dans le poème de Beroul Tristan a un ami dévoué à la cour du roi Marc, le sénéchal *Dinas*. Ce personnage aurait en sa possession la ville de Dinan. Mais dans la version d'Eilhart d'Oberg, qui est assurément plus ancienne[4], le château du sénéchal porte le nom de *Lidan* :

Lîtân hîz sîne veste (v. 329).

Ce nom se retrouve dans un autre passage de Beroul :

Du roi Arthur et de Tristan :
Cele nuit furent à Lidan[5].

En sorte que nous pouvons conjecturer avec certitude, il me semble, que la leçon *Dinan* de l'unique manuscrit de Beroul est une faute pour *Lidan*. Mais ce qu'il y a de curieux, c'est que, si l'on rapproche le nom du sénéchal de celui de son château, on a *Dinas Lidan*, ce qui en gallois signifie « grande forteresse »

---

1. Ou encore « grandement noble » ou « grandement courtois » ; *mwyn* répond à « gentil » avec le sens de gravité et de noblesse que le vieux français attachait à ce mot.
2. Skene, *op. cit.*, I, 354; II, 192.
3. Cf. Loth, *Les Mabinogion*, II, 288, n. 2.
4. Voy. E. Muret, *Romania*, 1887, 302.
5. Francisque Michel, I, 170.

(*dinas* = ville, forteresse; *lidan* aujourd'hui *llydan* = large, spacieux). J'imagine que dans une source lointaine, présumée galloise, il y avait quelque chose comme *pennteulu* (ou *dystein*) *dynas lydan* « sénéchal de la forteresse grande », qui aura été compris « le sénéchal *Dinas de Lidan* ». Des exemples de méprises semblables et plus graves encore fourmillent dans les imitations allemandes de Chrétien de Troies, dans Wolfram d'Eschenbach en particulier.

Ferdinand Lot.

LES NOMS COMPOSÉS ET LA DÉRIVATION

EN FRANÇAIS ET EN PROVENÇAL

I

« La dérivation, richement développée chez nous, s'exerce cependant avec difficulté sur les composés. » A l'appui de cette remarque, A. Darmesteter a dressé une liste des dérivés de noms composés français qui comprend exactement 66 mots[1], et dont il dit : « Cette liste, que nous avons faite aussi complète que possible, paraîtra bien mesquine, comparée aux listes nombreuses et souvent incomplètes de composés et de juxtaposés que nous avons données. »

On peut augmenter d'une manière appréciable la liste dressée par Darmesteter. Mais, tout d'abord, je serais porté à y supprimer quelques mots. J'y trouve *bienveillance*, *malveillance* et *maladie*, d'une part; *faubourien*, *faufiler* et *forfaiture*, de l'autre : tous ces mots ou dérivent de composés ayant comme premier élément une particule, un adverbe, ou sont eux-mêmes des

---

1. *Traité de la formation des mots composés*, 2e édit., p. 280. Voici cette liste, pour plus de commodité : *aqua-fortiste*, *aqua-tintiste*, *arc-bouter*, *basse-lissier*, *bat-filière*, *Belletriens*, *bémoliser*, *bienveillance*, *blanc-de-cérusier*, *blanchœuvrier*, *bonhomie*, *bonjourier*, *bouteculer*, *centre-gauchers*, *champarter*, *charcutier*, *chaufournier*, *clairvoyance*, *claquemurer*, *colportage*, *courbaturer*, *courtepointier*, *culbuter*, *débonnaireté*, *dindon*, *échauboulé*, *faubourien*, *faufiler*, *ferblantier*, *fleurdeliser*, *forfaiture*, *franc-filer*, *franc-maçonnerie*, *gendarmer*, *gentilhommière*, *gras-fondure*, *happelourde*, *haussebecquer*, *haute-lissier*, *languedocien*, *mainmortable*, *maladie*, *malveillance*, *manœuvrier*, *maugréer*, *mortaillable*, *nerférer*, *orfèvrerie*, *pain-d'épicier*, *patenôtrier*, *plafonner*, *portefeuilliste*, *primesautier*, *prud'homie*, *quintessencié*, *saint-cyrien*, *saint-simonien*, *sauvegarder*, *solbature*, *tailledoucier*, *terreneuvier*, *tournevirer*, *trousse-pète*, *vaurienne*, *vermoulure*, *vinaigrier*. La première édition n'enregistre que 62 mots : les mots ajoutés dans la 2e édition sont : *bouteculer*, *centre-gauchers*, *claquemurer* et *tournevirer*.

composés de ce genre (ce dernier cas est celui de *faufiler* qui ne vient pas de *faufil*, mais qui est une altération de *forfiler*, composé parasynthétique de *fors* et de *fil*). L'admission de ces mots dans la liste fausse la remarque de Darmesteter, car l'on peut citer une foule de dérivations analogues : *bienséance*, *bienfaisance*, *biendisance*, *bienvenue*, *malfaisance*, *malhabileté*, *malhonnêteté*, *malpropreté*, *maussaderie*, *fourvoiement*, *fourbure*, *fortraiture*, etc., etc.

Je laisserais aussi de côté *languedocien*, *saint-cyrien*, *saint-simonien* et *terreneuvier*, dérivés de *Languedoc*, *Saint-Cyr*, *Saint-Simon*, *Terre-Neuve*. Ne mêlons pas les noms propres aux noms communs, ou bien nous serons débordés ; car l'on peut dire que tous les noms propres, composés ou non, sont susceptibles de fournir des dérivés. Je ne parle pas seulement des noms de lieux (cf. *Montmartrois*, *Bellevillois*, *Montrougien*, *Montalbanais*, *Villefranchais*, etc. [1]), mais des noms de personnes : *charlemanesque* et *chateaubrianesque* sont dans le deuxième supplément de Littré, *donjuanique* est partout, et l'Académie française elle-même, qui n'aime pourtant pas beaucoup les néologismes, n'a pas su bouder un dérivé de *Don Quichote* qu'elle écrit le plus bizarrement du monde *don quichottisme*.

Darmesteter admet dans sa liste *trousse-pète* et *vaurienne* : mais c'est là de la flexion et non de la dérivation. A vouloir relever le fait, il ne fallait pas omettre *grideline*, qui a été de quelque usage au siècle dernier [2], *fainéante*, qui est reçu partout, et *proprarienne*, qui est encore confiné dans les bas-fonds parisiens, mais qui n'est ni plus ni moins barbare que *vaurienne*.

En somme, des 66 mots réunis par Darmesteter, nous

---

1. On doit assimiler aux noms de lieux *Le Chat-Noir*, la célèbre taverne fondée par M. R. Salis, et ne pas s'étonner autrement de l'adjectif *chatnoiresque* que l'on peut lire dans le *Journal des Débats* du 28 octobre 1894, éd. du matin.

2. « Si l'on attendoit plus longtemps à les cueillir (les boutons de caprier), ils s'épanouiroient en des fleurs blanches ou *gridelines* » (Lémery, dans le Dictionnaire de Trévoux). L'édition à laquelle j'emprunte cette citation (1771) donne à *gridelin* le fém. *gridelinde*, mais c'est une coquille typographique. Cet adjectif s'écrit ordinairement *gris de lin* et s'emploie sans flexion. La forme *gridelin* a passé telle quelle en anglais.

sommes ramenés à 54 : il en reste bien encore quelques-uns que je ne voudrais pas cautionner, comme *bat-filière*, *culbuter* [1], *échauboulé*, *happelourde*, *mortaillable* [2], mais passons. Ce qu'il est important de montrer, c'est que la liste de Darmesteter contient dans ses flancs plus qu'elle ne laisse voir. On y trouve *bonhomie*, mais il y manque *bonhommeau*, employé par La Fontaine, *bonhommet*, usité au XVIe siècle, et *bonhommerie*, néologisme relevé par Darmesteter lui-même dans un autre ouvrage [3]. A côté de *champarter*, l'ancien français emploie *champarer*, *champartable*, *champartage*, *champartel*, *champarteur* et *champarterie*, dont on peut voir des exemples dans le dictionnaire de M. Godefroy. *Charcutier* a engendré non seulement *charcuterie*, ce qui ne lui a pas coûté grand effort, mais le verbe *charcuter*, dont la formation est plus raffinée. *Colporteur* ne doit pas être séparé de *colportage*, ni *courbaturer* de *courbature*. *Courtepointier* n'est pas le seul dérivé de *courtepointe* : l'ancien français a le verbe *courtepointer* et le substantif *courtepointerie*, relevés par M. Godefroy. *Dindon* traîne après lui *dindonnade*, *dindonneau*, *dindonne*, *dindonnier*, qui sont dans Littré, et *dindonnerie*, qui n'y est pas, mais qui est du langage familier ; en outre, il faut remarquer que l'on a dit, à la fin du XVIe siècle, *dindard* (Olivier de Serres), à côté de *dindon*. On n'aura pas de peine à ajouter *débonnairement*, *ferblanterie*, *gendarmerie*, *maugréeur*, *vinaigrerie* et *vinaigrette* à *débonnaireté*, *ferblantier*, *gendarmer*, *maugréer*, *vinaigrier*, seuls donnés par Darmesteter ; mais il est bon d'être averti que l'Académie enregistre *gentilhommerie*, à côté de *gentilhommière*, que Littré donne le diminutif *gentilhommeau* et le verbe *gentilhommer*, et que l'ancien français a tiré de *gendarme*, *maugréer*, non seulement *gendarmerie*, *maugréeur*, mais *gendarmeau*, *gendarmée*, *gendarmereau*, *maugréable*, *maugrément* (subst.) et *maugrérie*. Dans le supplément de Littré figure le mot *manœuvrerie*, « habitant d'un manœuvre », usité dans la

---

1. Darmesteter explique d'ailleurs lui-même *culbuter* comme composé de *cul* et de *buter* et non comme dérivé de *culbute*, *Mots composés*, p. 163, 2e édit. Les anciennes formes *culebute*, *culebuter* ne sont pas claires.

2. Il me semble que *mortaille*, d'où *mortaillable*, n'est pas, comme on le dit, un composé de *mort* et de *taille*, mais un simple dérivé de *mort* avec le suffixe *aille*.

3. *Etude sur la création actuelle de mots nouveaux*, p. 98.

Puisaye, qui est un dérivé de *manœuvre* indépendant de *manœuvrier*. Le verbe *nerférer* est sorti de *nerférure*, mais *nerférure* n'est pas, comme le dit Darmesteter, composé de *nerf* et de *férure*, car ce dernier mot avait depuis longtemps cessé d'être usité quand on a fabriqué *nerférure* : c'est un dérivé de *nerf-féru*. *Orfèvrerie* n'est pas le seul dérivé de *orfèvre* qui soit encore vivant : Voltaire emploie l'adjectif *orfavri*, qui est dans Littré et dans l'Académie; Cotgrave donne *orfevreux* et *orfevrie*; au moyen âge, on trouve *orfavril* et *orfaverisé*. Darmesteter ne donne que *plafonner* : l'Académie enregistre, en outre, *plafonnage* et *plafonneur*. A côté de *prud'homie*, on peut placer *preudommage*, *preudommement* et *preudommeté*, qui sont dans le dictionnaire de M. Godefroy, et *preud'hommier*, qui est dans Cotgrave. De *vermoulure* est sorti *vermouler* que n'indique pas Darmesteter : au XVIe siècle, on disait *vermoulir* et *vermoulissure*. Rien n'est à négliger dans une enquête de ce genre, puisque c'est précisément la fécondité plus ou moins grande du procédé de dérivation qui est en cause.

J'arrive aux additions proprement dites. Une première série sera fournie par les nombres ordinaux tirés de composés. Il suffit de les indiquer : *dix-septième*, *dix-huitième*, *dix-neuvième*, *vingt-et-unième*, *cent-et-unième*, *mille-et-unième*, *deux-centième*, *quatre-vingt-dixième*, etc., etc. Aux noms de nombre se rattachent quelques mots curieux de la langue technique faits sur le modèle de *quatrain*, *sixain*, etc. Ce sont : *dix-huitain*, *vingt-deuxain*, *vingt-quatrain*, *vingt-sixain*[1]. On appelle ainsi des draps dont la trame est composée de 1.800, 2.200, 2.400 ou 2.600 fils, et l'on dit de même *vingtain*, *trentain*, quand il y a 2.000 ou 3.000 fils. Cette série de mots en *ain* a fait croire à l'existence d'un substantif *ain*, enregistré par Littré, à la suite de Legoarant, avec une explication mal venue où l'on donne *ain* comme une abréviation de *centain*, mot inusité. On remarquera que *deuxain* n'existe pas à l'état isolé, pas plus que *unième*, de sorte que loin d'être un obstacle à la dérivation, il se trouve dans ce cas particulier que la composition lui donne un nouvel essor.

La langue contemporaine fournirait une riche moisson si l'on

1. Cf. l'anc. franç. *vintecinquaine* et le provenç. mod. *vint-e-cinqueno*, cités plus loin.

prenait la peine de passer au crible les néologismes que les journalistes et les romanciers vomissent incessamment. Jules Vallès affectionnait *grandsiècliser*. Qui de nous n'a lu de droite ou de gauche *moyenâgeux*, *banlieusard*, *gendelettrerie* ou *basbleuïsme*? Je ne veux pas m'engager dans cette voie déjà parcourue — au moins en partie — par Darmesteter lui-même dans son *Étude sur la création actuelle de mots nouveaux dans la langue française*. Je note seulement qu'il a enregistré dans cet ouvrage différents mots dérivés qu'il ne cite pas dans ses *Mots composés*, tels que : *betteravier*, *bondieuzard*, *bondieuzardifier*, *champlevée*, *chaparder*, *hautboïste*, *libre-échangiste*. Ces deux derniers au moins paraissent destinés à prendre pied dans la langue. Peut-être en sera-t-il de même de *demi-mondaine*, que Darmesteter n'a pas relevé.

Mais ce n'est pas l'avenir que je veux scruter, c'est le passé. Je ferai deux parts des mots que j'ai recueillis pour servir de supplément à la liste de Darmesteter, selon qu'ils ont disparu de l'usage ou qu'ils sont encore vivants. Il est entendu que je néglige de parti pris les dérivés des mots composés dont le premier élément est une particule ou un adverbe. Je laisse même de côté les mots dont les éléments composants sont si obscurs que ces mots ont de bonne heure été pris pour des mots simples, comme *aucun*, *baragouin*, *boursoufler*, *bousculer*, *connétable*, *dimanche*, *haubert*, *salpêtre*, *verglas*, etc., et les créations d'une fantaisie par trop déréglée, comme le célèbre *torcheculatif* de Rabelais.

1° ANCIEN FRANÇAIS [1]

Altresiment, dérivé de *altresi*.

Amentevance, *amenteveur*, dérivés de *amentevoir*.

Aubespinette, dérivé de *aubespine*.

Bejaunage, *bejaunerie*, *bejaunise*, dérivés de *bejaune* : les trois mots sont dans Cotgrave, et *bejaunerie* a été précédé par *bejaunie* dont M. Godefroy cite un exemple emprunté à Alain Chartier.

---

1. Quand aucune source spéciale n'est citée, c'est que les mots visés se trouvent dans le *Dictionnaire* de M. Godefroy.

Bonaventuros, dérivé de *bonne aventure*.

Boneüré, *boneüros*, *boneürosement*, *boneürté*, dérivés de *boneür*, c'est-à-dire *bonheur*.

Bouleverseur, dérivé de *bouleverser* (Cotgrave).

Chanfrainter, dérivé de *chanfraint*, aujourd'hui *chanfrein*, *chanfreiner*. (Mémoire des constructions faites au collège de Fortet, à Paris, en 1409, Bibl. nat. franç. 8630, f° 68).

Chanleton, pour *chanlaton*, dérivé de *chanlatte*.

Chascunjornal, *chaskejornal*, quotidien, dérivé de *chascun jorn*, *chaske jorn*.

Clofichement et *clofícheure*, dérivés de *clofichier*.

Crousteleveure, dérivé de *croustelever* (Cotgrave).

Deputairement, *deputairité*, dérivés de *deputaire*. (Cf. les mots actuels *débonnairement*, *débonnaireté*.)

Douzedoigtier (Cotgrave). « Le duodenum a douze doigts de long : d'où vient que quelques-uns l'appellent *douzedoigtier* » (Furetière, 1690).

Dureüreus, malheureux, dérivé de *dur eür*.

Faitarder, *faitardie*, *faitardise* et *faitardité*, dérivés de *faitard*, mot dont la composition est analogue à celle de *fainéant*.

Foimenteur et *foimentif*, dérivés de *foimenti*.

Garde-meublier, dérivé de *garde-meuble*. Le mot n'est relevé dans aucun dictionnaire. J'en puis citer un exemple dans un acte du 18 janvier 1682 passé « en presence de Jean Doneau de Vizé, *garde-meublier de la maison du roi* ». (G. Reynier, *Thomas Corneille*, p. 340.)

Hausse-plié, dérivé de *hausse-plie*, sorte de vertugadin (Cotgrave).

Malaisance, *malaiseté*, *malaisible*, *malaisibleté*, *malaisier*, *malaisif*, dérivés de *malaise*, où *mal* est adjectif.

Malartos, dérivé de *male art*, fourberie, ruse.

Malaventuros, *malaventurosement*, dérivés de *male aventure*.

Malengeigneux, dérivé de *malengin*.

Maleurance, *maleuré*, *maleureement*, *malheurer*, *malheureuseté*, *maleurté*, dérivés de *maleür*, *malheur*.

Maintenement, dérivé de *maintenir*.

Mautalenter, *mautalentif*, dérivés de *mautalent*.

Morfondement, dérivé de *morfondre*.

Morpionné, dérivé de *morpion*.

Mortgagé, *desmortgagé*, dérivés de *mort-gage*.

Orbaterie, *orbateure*, dérivé de *orbateur*.

Orfroisié, *orfroisier* (verbe), *orfroisier* (subst.), *orfroiseler*, *orfrizure*, dérivés de *orfrois*.

Pellemeslange, *pellemesler*, dérivés de *pêle-mêle*.

Prinsautier, dérivé de *prinsaut*, aujourd'hui *primesautier*.

Ramentevable, *ramentevance*, *ramentoivement*, dérivés de *ramentevoir*.

Sancmesleure, *sancmeslison*, dérivés de *sancmesler*.

Sancmueçoner, dérivé de *sancmueçon* [1].

Saquebutier, dérivé de *saquebute*.

Saupiqueter, dérivé de *saupiquet* (Cotgrave).

Tournebouler. M. Tobler a montré que ce mot, fréquent au XVIe siècle, est pour *torneboeler*, dérivé de l'ancien français *torneboele*, culbute [2].

Vintecinquaine, dérivé de *vint-e-cinq*.

Virevoltement, dérivé de *virevolter*.

2° FRANÇAIS MODERNE

Basse-courier, *basse-courière*, homme, femme chargée du soin de la basse-cour (Littré).

Banqueroutier, dérivé de *banqueroute* (Académie).

Bégueulerie, dérivé de *bégueule* (Académie, depuis 1798 seulement).

Billebauder, dérivé de *billebaude* (Littré).

Bonbonnerie, *bonbonnière*, dérivés de *bonbon* [3].

Bouleversant (Littré), *bouleversement* (Académie), dérivés de *bouleverser*.

---

1. Mot curieux, dont M. Godefroy ne cite qu'un exemple de Gautier de Coincy, avec le sens de « trouble du sang ». *Mueçon*, qui ne se trouve pas en dehors du composé *sancmueçon*, paraît correspondre à un type du lat. pop. *mŏvitionem, comme *muete* à mŏvita ou plutôt, car la diphtongue de l'ŏ non accentué est inexplicable, il a dû être tiré directement de *muet*, 3e pers. du prés. de l'indicatif de *movoir*, mouvoir.

2. *Sitzungsber. der k. Preuss. Acad. der Wissensch. zu Berlin*, 1893, 19 janv.

3. *Bonbonnière* est dans tous les dictionnaires; quant à *bonbonnerie*, qui est moins usité, je le relève dans les premières lignes de l'article *bonbon* de *La Grande Encyclopédie* : « La liste des produits qui sont du ressort de la *bonbonnerie* est considérable. »

Caillebotis, *caillebotter*, dérivés de *caillebote*, *caillebotte* (Littré).

Chacunière, dérivé de *chacun* (Littré).

Champlevage, action de champlever un émail. « Au XIe siècle ont lieu les premiers essais de *champlevage* » (Ch. Girard, art. *émail* dans la *Grande Encyclopédie*, t. XV, p. 873).

Chanfreiner, dérivé de *chanfrein* (Académie).

Chantepleurer, mettre du raisin dans la chantepleure et le piétiner (Littré).

Chantournage, *chantournement*, dérivés de *chantourner* (Littré).

Chat-huané, dérivé de *chat-huant* (Littré).

Chattemiterie, dérivé de *chattemite* (Littré).

Chavirement, dérivé de *chavirer* (Littré).

Cornemuser, *cornemuseur*, dérivés de *cornemuse*. Littré ne donne que *cornemuseur*, mais le substantif suppose le verbe, qui se trouve dès le XIVe siècle, et qui est employé par Georges Sand d'après le patois du Berry (Godefroy).

Court-bouillonné, dérivé de *court-bouillon* (Littré).

Demi-ceintier, dérivé de *demi-ceint* (Littré).

Eaubénitier et *aiguebenitoir*, dérivé de *eau bénite* (Littré et Godefroy).

Fainéanter, *fainéantise*, dérivés de *fainéant* (Académie).

Garde-robier, dérivé de *garde-robe* (Littré, suppl.).

Gobe-moucherie, *gobe-moucherons*, dérivés de *gobe-mouches* (Littré).

Grand-ducal, dérivé de *grand-duc* (Académie).

Gratte-boësser, dérivé de *gratte-boësse* (Littré).

Lieutenance, dérivé de *lieutenant* (Académie).

Maintenance, *mainteneur*, *maintenue*, dérivés de *maintenir* (Académie).

Malaisé, dérivé de *malaise* (Académie). Darmesteter, d'accord avec Littré, considère *malaisé* comme composé de *mal*, adverbe, et de *aisé* (p. 125).

Malencontreux, *malencontreusement*, dérivés de l'anc. français *male encontre* (Académie).

Malheureux, *malheureusement*, dérivés de *malheur* (Académie). Darmesteter hésite à suivre Littré qui considère *malheureux* comme composé de *mal*, adverbe, et de *heureux* (p. 125), et il indique avec réserve la dérivation directe de *malheur*.

Maltôtier, dérivé de *maltôte*, autrefois *maletolte* (Académie).

Mi-partition, dérivé de *mi-parti* (Littré).

Mordorure, dérivé de *mordoré* (Littré).

Morfondure, dérivé de *morfondu* (Académie).

Nordester, *nordouester*, dérivés de *nord-est*, *nord-ouest* (Littré).

Orpimenter, dérivé de *orpiment* (Littré et Godefroy).

Passefilage, *passefilure*, dérivés de *passefiler* (Littré).

Pelleversage (Littré), *pelleversoir* (Littré, 2e suppl.), dérivés de *pelleverser*.

Pourcentage, dérivé de *pour cent* (Littré, suppl.).

Prifaiteur, dérivé de *prix-fait* (Littré, suppl. v° *prix-faiteur* et Godefroy, v° *prifaiteur*).

Printanier, dérivé de *printemps* (Académie).

Saugrenuité, dérivé de *saugrenu* (Littré).

Saumurage, *saumuré*, dérivés de *saumure* (Littré).

Saupoudrage, *saupoudroir*, dérivés de *saupoudrer* (Littré, suppl.)

Tire-bouchonné, dérivé de *tire-bouchon* (Littré, suppl.).

Verjuté (Académie), *verjuter* (Littré), dérivés de *verjus*.

Vert-de-grisé, dérivé de *vert-de-gris* (Littré).

Dans tous les mots qui précèdent, la dérivation est claire et s'exerce au moyen de suffixes bien connus. Quelques autres nous offrent des exemples de dérivation impropre et demandent à être groupés à part.

Fainéance est employé par Montaigne, *Essais*, III, 9, comme synonyme de *fainéantise*. C'est une formation due à l'analogie des couples comme *bienfaisant*, *bienfaisance; bienveillant*, *bienveillance; confiant*, *confiance*, etc.

Maintien est un substantif verbal de *maintenir*, qui a servi de modèle à *entretien* et *soutien*.

Loup-cerve a été tiré à une époque récente de *loup-cervier* pour désigner le *loup-cervier* femelle (Littré).

Vainpasturer, dont M. Godefroy a recueilli un exemple de 1494, a été tiré de *vain pasturage*.

J'ai réservé pour la fin un mot de formation singulière, qu'on sera peut-être étonné de trouver ici, *guet-apens*. On sait qu'on a dit jusqu'au commencement du XVIe siècle *guet apensé* et *aguet apensé*, spécialement dans la locution adverbiale *de guet apensé*. C'est de cette locution qu'on a tiré globalement le moderne *guet-apens*, qui est une manière de substantif verbal, et non un composé direct — qui serait inexplicable — de *guet* et de l'ancien substantif *apens*.

II

La dérivation des mots composés est peut-être encore plus riche en provençal qu'en français. Je ferai remarquer tout d'abord que quelques-uns des mots cités plus haut ne sont que des francisations locales de termes proprement méridionaux. Tel est le cas pour *pelleversoir* « fourche à deux dents dont on fait usage pour la culture du maïs dans le Lauraguais », tiré de *pelleverser*, simple transcription du provençal *palaversa*. Tel est le cas aussi pour *prifaiteur*, « nom donné dans la Gironde à des ouvriers avec qui les propriétaires agricoles traitent à forfait ». On peut voir dans Godefroy les articles *prifachier* et *prifateur*, qui ne contredisent pas cette assertion, tant s'en faut : *prifachier* n'est appuyé que sur un prix-fait d'Arles et sur une citation d'Olivier de Serres[1]; et *prefateur* ou *priffateur* ne se trouve que dans les comptes des mines de Jacques Cœur, sises, comme on sait, en Lyonnais et en Beaujolais.

Les dérivés de mots composés sont plus rares dans les textes provençaux anciens que dans les textes français : cela tient surtout à ce que beaucoup de ces mots ont été créés à une époque relativement récente, pour laquelle les textes provençaux deviennent plus rares à proportion que les textes français deviennent plus nombreux. Voici ceux que j'ai rencontrés :

Auranoar, goûter, faire collation. Mot gascon relevé dans le glossaire des *Comptes de Riscle* publiés par MM. Parfouru et de Carsalade. Je retrouve ce verbe dans les comptes de Montréal-du-Gers (1411-1414), ainsi que le substantif *auranoa*, d'où il est dérivé : « *Auranoem* la bespra de Pasquas... Donem lo *auranoa* a lu e als caratès[2]. » Je suppose que *auranoa* a pour étymologie le latin *hora nona*.

Auripelat, dérivé de *auripel*, oripeau : charte de 1343 citée par Raynouard.

---

1. D'ailleurs la présence du *ch* dans *prifachier* est suffisante, à elle seule pour trahir un mot provençal.

2. *Comptes des consuls de Montréal-du-Gers* (1411-1414), par M. l'abbé Breuils. Première partie (Bordeaux, 1895 ; extrait du t. XXIX des *Arch. hist. de la Gironde*), p. 19, art. 31, et p. 22, art. 11.

Bonaüransa, *bonaürat*, *bonaüretat*, *bonaüros*, correspondant à l'anc. franç. *boneüré*, *boneüros*, *boneürté*, se trouvent quelquefois (Voy. Raynouard et le *Provenz. supplem. Wörterbuch* de M. E. Levy.)

Bonomia, correspondant au franç. « bonhomie », dans Raimond Feraut, cité par Raynouard.

Capcasalier, adj. dérivé de *capcasal* : *maio capcasalera*, charte de 1294, citée par Raynouard.

Capmasil, dérivé de *capmas* : « ab totz los cammas els *cammazils*, » charte de 1266, citée par Raynouard, qui traduit bizarrement *cammazil* par « campménil », mot qui n'est pas plus français que provençal.

Captenh, *captenemen*, *captenensa*, dérivés de *captener*, sont fréquents. On remarquera que *captenh*, comme plus loin *mantenh*, doit être très ancien, puisqu'il repose sur une désinence en -ium du latin vulgaire.

Cartenensa, dérivé de l'expression verbale *car tener*, considérée globalement, se trouve dans *Flamenca*, cité par Raynouard.

Carvenda, substantif verbal tiré de *car vendre*, considéré globalement, se trouve dans Raimon de Miraval cité par Raynouard. L'existence de ce mot justifie, jusqu'à un certain point, l'orthographe *carvendre* adoptée par Raynouard et blâmée par MM. Stichel et Levy.

Cornamusaire se trouve sous la forme *cornomusaire*, due sans doute à un copiste moderne, dans une charte du XIVe siècle citée par Raynouard.

Malaürat, *malaüros*, correspondant à l'anc. franç. *maleuré* et au franç. moderne *malheureux*, sont fréquents.

Malmescliu, dérivé de l'expression verbale *mal mesclar* considérée globalement, se trouve chez plusieurs troubadours, notamment P. Vidal, P. Cardinal et R. de Miraval. Je considère que *mal* a été d'abord substantif; c'est pourquoi j'enregistre le mot ici.

Manleu, substantif verbal de *manlevar*, emprunter, est fréquent et s'est maintenu jusqu'à nos jours.

Mantenh, *manteneire*, *mantenemen* et *mantenensa*, dérivés de *mantener*, se retrouvent en français. Ce qui est particulier au provençal, c'est la création de *desmantener* et de son dérivé *desmantenensa*, et surtout d'un adverbe *mantenenmen*, dont Raynouard cite deux exemples empruntés à P. de Corbiac.

Mentagudamen, adverbe tiré de *mentaver*, se trouve dans une charte de 1285 citée par Raynouard.

Milgranier, grenadier, dérivé de *milgrana*, est dans les *Leys d'Amors* et n'a pas cessé d'être usité.

Pancogola. Raynouard ne cite qu'un exemple de ce mot : *taulas de taverniers ni de pancogolas* (titre de 1190). Il le considère comme un subst. masc. et le traduit par « cuiseur de pain, boulanger » : la traduction est bonne, si l'on substitue le genre féminin au masculin. Nous avons là le représentant provençal d'un type du lat. pop. *panecŏquulus, a, qui se retrouve dans l'ital. *panicuocolo*, cité par M. Meyer-Lübke, *Gramm. der roman. Spr.*, II, p. 589. Dans le midi, le métier était surtout exercé par des femmes : c'est ainsi que le synonyme *pancossier* se trouve plus souvent au féminin qu'au masculin [1].

Pancossier, *pancossiera* « revendeur, revendeuse de pain cuit, boulanger, boulangère », qui est encore usité aujourd'hui, n'est pas dans Raynouard, mais son existence au moyen âge n'en est pas moins certaine, ainsi que celle de son dérivé *pancossaria* : il suffit de se reporter à l'article *pancosserius* de Du Cange et aux articles *pancosserie*, *pancossier*, *pancossiere* du dictionnaire de M. Godefroy. A vrai dire, on pourrait se passer d'exemples : comme pour *captenh* et *mantenh*, nous sommes en présence d'un suffixe latin -ium qui n'a pu entrer en jeu que très anciennement : *pancossier* représente *panecociarius, qui repose sur *panecocium.

Prodomia, dérivé de *prodome*, prud'homie, est relevé par Raynouard dans la *Chronique d'Arles*.

Profemnia, dérivé de *profemna*, et correspondant à *prodomia*, est dans les *Leys d'Amors*, à qui Raynouard l'emprunte pour le traduire (?) par « prufemmie ».

Queacomet, diminutif de *queacom*, « un petit peu » est dans Raynouard : cf. le provençal moderne *quicoumet*, *quicoumeto*, *quaucoumet*, qui a le même sens.

Senmartiaument, adverbe, a été relevé par M. Luchaire dans le *Livre d'or* de Bayonne à la date de 1258, avec le sens de « à

---

1. Carpentier a noté le mot dans les statuts (en latin) de Cadore, sous la forme *pancogollus*, et il l'a inséré dans le *Glossarium* de Du Cange en le faisant précéder du fâcheux commentaire que voici : « Caupo, vel qui mensa excipit, gallice *aubergiste*, *traiteur* : a *pancia*, venter, et *gola*, gula. »

toutes les Saint Martin » (*Recueil de textes et glossaire de l'anc. dial. gascon*, p. 195).

Terragarda, substantif verbal de *terra gardar*, considéré globalement, se trouve dans un texte de 1294 cité par Raynouard.

Grâce à l'inappréciable *Tresor dou Felibrige* de Mistral, il est facile de se rendre compte de la richesse relative de la dérivation des noms composés dans les parlers actuels du midi de la France. Voici une liste, qui n'est sans doute pas complète, mais qui, je l'espère, paraîtra raisonnablement fournie. Je ne donne de références que pour les mots ou les significations qui manquent dans le *Tresor dou Felibrige*, et c'est le petit nombre. Je me borne à rappeler que la dérivation s'exerce, comme en français, et même plus abondamment, sur les noms de nombre composés : *dès-e-seten*, *dès-e-setenco*, *vint-e-cinqueno*, *trescenteime*, etc. Remarquons que Mistral enregistre les noms de draps dont il a été question plus haut : *dès-e-vuechen*, *vint-e-dousen*, *vint-e-quatren*, *vint-e-seizen*. Sous le premier de ces mots, il dit : « Dix-huitain, nom qu'on donnait autrefois dans le midi de la France à une espèce de draps... » Il est fort possible que les mots français correspondants aient été formés à l'imitation du provençal.

Aigo-ardentié, *eigardentié*, fabricant, débitant d'eau-de-vie (*aigo-ardento*).

Aigo-boulideto, petit potage à l'ail (*aigo-boulido*).

Aigo-signadié, *aigo-signé*, bénitier, porteur d'eau bénite (*aigo-signado*).

Arc-vouta, *arc-bouta*, voûter, garnier d'une voûte (*arc-vout*).

Aubouissa, jouer du hautbois, *aubouissado*, son, air de hautbois, *aubouissaire*, hautboïste, *aubouisset*, petit hautbois (*auboi*).

Auripela, chamarrer d'oripeaux ; *auripelage*, chamarrure (*auripèl*).

Avantierasso, *davantierasso*, il y a quelques jours, jadis (*avantier*).

Bate-coura, *baticoura*, avoir un battement de cœur (*bate-cor*, *bati-cor*).

Blad-negriero, champ de blé noir (*blad-negre*). A Saint-Yrieix-la-Montagne (Creuse), on dit, avec un autre suffixe, *blonegrau*, subst. masc. qui s'applique à la terre où l'on vient de récolter le blé noir.

Blad-negro, *blad-negreto*, pain de blé noir, en Rouergue.

Bon-journet, bon-jouret, petit bonjour.

Camboligo, jarretière, *camboligueto*, petite jarretière (*cambo-liga*).

Cambo-virolo, culbute (*cambo-viroula*).

Canto-aucela, faire la chasse aux perdrix avec un appeau, *canto-aucelaire*, chasseur à la pipée (*canto-aucel*).

Cap-davantié, qui tient la tête, qui marche devant (*cap-davant*).

Cap-lèvo, cap-leveto, bascule, branloire (*cap-leva*).

Cap- roudello, roulette (*cap-roudela*).

Cap-virado, extrémité d'un champ, endroit où tournent les bœufs (*cap-vira*).

Cap-viroulic, cap-biroulic, tête légère, en Guienne (*cap-viroula*).

Carementra, entrer en carême, *carementreto*, avant-dernière semaine du carnaval, ou premier dimanche de carême (*carem-entran*).

Cargo-pelha, bruiner (*cargo-pelho*, bruine, proprement « ce qui charge les vêtements »).

Carreliechat, ce qui peut tenir l'intérieur d'un char, d'un tombereau, en Rouergue (*carreliech*).

Car-saladié, car-salaire, marchand de viande salée, charcutier (*car-salado*).

Caus-fourna, cuire la chaux, *caus-fournié*, chaufournier (*caus-four*).

Co-lèvo, coulleu (Montpellier), bascule (*co-leva*).

Coùpourtage, colportage, *coù-pourtaire*, colporteur.

Court-boulhounat, court-bouillonné.

Crousto-lèvo (*faire*), se dit du pain dont la croûte, sous l'action d'une chaleur trop violente s'est séparé de la mie (*crousto-leva*).

Douçamenet, douçamentet, douçamentot, tout doucement, doucettement. Dans *Vie d'enfant* de Batisto Bonnet, récit récemment publié avec présentation et traduction de M. Alphonse Daudet, je lis plusieurs fois la variante *douçameneto*, non indiquée par Mistral, p. 20, 86, etc.

Estremouncia, donner l'extrême-onction. Le mot n'est pas seulement usité en Bas-Limousin, comme le dit Mistral, mais en Gascogne, notamment à Gimont et à Saramon (Gers).

Ferre-blancarié, ferblanterie, *ferre-blanquié*, ferblantier.

Flourdalisa, fleurdeliser, *flourdalisto*, partisan de la fleur de lis, royaliste, dans le Gard.

Gardo-mangiéu, garde-manger, à Marseille. Le suffixe *ieu* (lat. īle) a été ajouté au radical de *gardo-manja*, à cause du sens.

Gendarma, *gendarmarié*, *gendarmeu*, gendarmer, gendarmerie, gendarmeau.

Jouinomet, *junomenot*, petit jeune homme (v. Mistral, v° *jouvenome*).

Maucoura, décourager, *maucouraire*, celui qui décourage, *maucouramen*, découragement (*mau-cor*).

Maugrabia, maugréer (*maugrabieu*, pour *maugradieu*).

Miecho-ourado, durée d'une demi-heure; *miechoureto*, une petite demi-heure (*miecho-ouro*).

Miejourna, prendre le repos de midi; *miejournàri*, vent du midi; *miejournau*, *miejournen*, méridional (*miéjour*).

Pai-granas, un grand et gros garçon qui n'est propre à rien, à Nice (*pai-gran*, pour *paire-grand*).

Palaficage, action de planter avec un pieu; *palaficaire*, celui qui plante (*palafica*).

Palavers, pelle de jardinier; *palaversado*, travail fait à la bêche; *palaversaire*, ouvrier qui bêche; *palaverso*, bêche (*palaversa*).

Palavire, coup de pelle, horion, en Dauphiné (*palavira*).

Parabandoun, ridelle (*parabando*).

Parafulha, lambrisser (*parafuelh*).

Paro-pluiaire, fabricant, marchand de parapluies.

Paro-soula, couvrir d'un parasol.

Peiro-ficaire, paveur, en Rouergue (*peiro-fica*).

Peis-saladiero, espèce de tourte, à Nice (*peis-sala*).

Peto-fouirié, saule épineux (*peto-fouiro*).

Peulho, ruban (pour lier les cheveux); *peulheto*, petit ruban (*peu-lia*).

Pèu-mudage, mue (*pèu-muda*).

Peu-tirado, *peu-tirage*, *peu-tiro*, prise aux cheveux; *peu-tiraire*, celui qui tire les cheveux; *peu-tireja*, tirailler (*peu-tira*).

Pico-poulié, cep qui porte le *pico-poul*, et micocoulier (*pico-poul*).

Pifourca, enlever la paille avec le *pifourc*.

Plan-planet, plan-planeto, plan-planin, tout doucement (*plan-plan*).

Porto-feissage, métier de portefaix.

Presfachié, pres-fachiero, tâcheron, ouvrier, ouvrière à la tâche (*pres-fach*).

Primauben, relatif à l'aube (*primo-aubo*). Je relève ce mot, qui n'est pas donné par Mistral, dans la *Vie d'enfant* de Batisto Bonnet, déjà citée, p. 20 : « Li troumpetaire dóu jour avien pas embandi si cacaraca *primauben.* »

Printenen, du printemps : « Li raissado dóu soulèu *printanen,* » B. Bonnet, *Vie d'enfant,* p. 4. Mistral ne donne que *printanié, printaniero,* gallicismes manifestes.

Sang-glaçamen, refroidissement du sang (*sang-glaçat*).

Sant-genaire, pèlerin qui va à Saint-Gens (Vaucluse).

Santi-belliaire, marchand de statuettes italiennes dites *santi-belli.*

Sant-jacaire, pèlerin qui va à Saint-Jacques de Compostelle.

Sant-janen, qui mûrit à la Saint-Jean, hâtif; *sant-janenco,* pomme de la Saint-Jean et sorte d'anguille (v. Mistral, v° *janen*).

Sant-janet, cytise, arbuste qui fleurit à la Saint-Jean.

Sant-Miquelet, agaric qui naît à la Saint-Michel.

Sant-Miquèlo, sant-Miquelenco, orange blanche.

Saumura, saumurer.

Saupi, salpic, éclaboussure; *saupicado,* ce qu'on saupoudre en une fois, volée de coups; *saupicaduro,* partie saupoudrée; *saupicage,* action de saupoudrer; *saupicaire,* celui qui saupoudre; *saupiquet,* saupiquet (*saupica*).

Saupousc, éclaboussure des vagues (*saupousca*).

Saupresado, cervelas (*sauprés,* chair qui a pris le sel).

Terro-bassen, habitant des terres basses.

Vinagrello, oseille de brebis; *vineigra,* vinaigrer; *vineigrado,* plat de légumes au vinaigre; *vineigreto,* vinaigrette, flacon à mettre le vinaigre, épine-vinette; *vineigrié,* marchand de vinaigre, tonneau, vase à vinaigre; *vineigriero,* flacon, vase, tonneau à vinaigre, marchande de vinaigre, femme acariâtre; *vineigrous,* qui tourne au vinaigre.

Viro-passo, culbute (*viro-passa*).

III

Une dernière remarque, qui s'applique à la fois au français et au provençal. Ne voulant donner que des exemples assurés de la dérivation s'exerçant sur les mots composés, je me suis tenu sur la réserve vis-à-vis des composés dits *parasynthétiques*. Arsène Darmesteter a là dessus une remarque fort juste : « Les parasynthétiques offrent ce remarquable caractère d'être le résultat d'une composition et d'une dérivation agissant ensemble sur un même radical, de telle sorte que l'une ou l'autre ne peut être supprimée sans amener la perte du mot. C'est ainsi que de *barque* l'on fait *em-barqu-er*, *dé-barqu-er*, deux composés absolument uns dans lesquels on ne retrouve ni des composés *débarque*, *embarque*, ni un dérivé *barquer*, mais le radical *barque*[1]. » Mais il semble croire — et tout le monde avec lui — qu'il n'y a pas de parasynthétiques en dehors de la composition avec particule. Il n'en est rien. Le terme *parasynthétique* doit être logiquement étendu à tous les mots ou locutions composés qui ne sont pas nettement dérivés d'autres mots ou locutions existants dans la langue ou composés à l'aide de mots déjà existants. Prenons quelques exemples. Le provençal moderne appelle *aigovers* la ligne de partage des eaux d'une montagne : le mot existait certainement au moyen âge, à en juger par les formes latines *aquæversus*, *aquaversus*, citées dans Du Cange. Je me représente le mot comme ayant été composé du subst. *aiga*, eau, et du radical de *versar*, verser, qui en dehors de ce cas particulier n'existe pas dans la langue. Il en est de même pour la locution si curieuse qui signifie « au moment du coucher du soleil » et dont Mistral donne les variantes suivantes : *à soulel coulc*, *à souel cou*, *à soulicouc*, *à soulencou*, *à soulecou*, *à soulicou*, *à soulicoul*, *à souricou*, *à souricouc*, *à soulcouc*, *à soucouc*; dans toutes nous retrouvons le radical *colc-* du verbe *colcar*. C'est là de la dérivation impropre. Voici des exemples avec des suffixes. Mistral enregistre le substantif *court-pouissoun*, *court-pouissou* « suffocation, essoufflement » : le mot *pouissoun*, qui correspond phonétiquement au lat. pulsio-

1. *Mots composés*, 2e éd., p. 96-7.

nem, n'existe pas en dehors de ce curieux composé. J'ai cité plus haut l'anc. français *sancmueçoner*, dérivé de *sancmueçon* : a-t-on signalé *mueçon* à l'état isolé? La pomme dite *blandureau* [1] tire manifestement son nom de ce qu'elle est *blanche* et *dure* : on ne voit pas que l'adj. *dur* ait produit de dérivé *dureau* en dehors de ce mot composé. Les mots de ce genre sont relativement assez nombreux : d'aucuns pourraient y comprendre les mots provençaux *pancossier* et *pancogola* et le français *guet-apens*. Mais en voilà assez pour justifier, en partie, les omissions qu'on pourra remarquer dans les listes que j'ai données, et pour recommander à qui en aura le goût une étude spéciale sur les parasynthétiques.

A. Thomas.

---

1. Voy. le *Dictionnaire* de M. Godefroy au mot *blandurel*.

LA DESCENTE DE SAINT PAUL

EN ENFER

POÈME FRANÇAIS COMPOSÉ EN ANGLETERRE

Entre les pieuses légendes qui ont été composées à diverses époques avec l'intention d'encourager les chrétiens à la pratique de la vertu, en leur mettant sous les yeux l'affreux tableau des châtiments réservés dans l'autre monde aux vicieux, aucune n'a été plus répandue que le récit de la visite de l'enfer par saint Paul sous la conduite de l'archange saint Michel. Dès le quatrième siècle il en existait au moins deux rédactions grecques, qui ne nous sont pas parvenues dans leur texte original, mais dont nous connaissons l'existence grâce à des témoignages maintes fois cités d'Epiphane et de saint Augustin [1]. Jusqu'à ces dernières années, la plus ancienne forme de cette légende a été fournie par le texte grec qu'a édité Tischendorf [2] et par une version syriaque faite sur un original grec plus complet que celui qui nous est parvenu [3]. De bonne heure, dès les premiers temps du moyen âge assurément, cette légende a été mise en latin, et on en connaît depuis longtemps plusieurs variantes en cette langue. Du latin, la Vision de saint Paul a passé dans les littératures vulgaires du moyen âge, et nous possédons en français, en anglais, en provençal, en italien, plusieurs versions, soit en vers, soit en prose, de cet apocryphe. Ces divers éléments ont été comparés et étudiés dans une dis-

---

1. Tischendorf, *Apocalypses apocryphæ* (Lipsiæ, 1866), pp. XIV et suiv.
2. Ibid. pp. 34 ss.
3. Cette version syriaque a été traduite en anglais par Perkins (*Journal of the American Oriental Society*, VIII, 372, 1864), et en allemand par le Dr P. Zingerlé (*Vierteljahrschrift für deutsch- und englisch-theologische Forschung und Kritik*, hgg. von Dr M. Heidenheim, t. IV, p. 139; Zürich, 1869).

sertation publiée à Halle en 1885 sous ce titre : VISIO S. PAULI. *Ein Beitrag zur Visionsliteratur mit einem deutschen und zwei lateinischen Texten*, von Herman BRANDES (Halle, 1885, VI-102 pages in-8°)[1]. C'est un honnête mémoire dans lequel les matériaux déjà signalés ont été convenablement mis en œuvre. Toutefois, l'auteur n'a pas creusé profondément le sujet; il n'a fait aucune découverte ; il n'a même pas connu tous les textes de la légende qu'on avait publiés ou mentionnés avant lui[2].

Mais, depuis la dissertation de M. Brandes, on a découvert et édité une rédaction latine de la *Visio Sancti Pauli* qui est d'une très grande importance pour la reconstitution du texte primitif, ou du moins d'un texte très ancien. Elle nous a été conservée par l'un des manuscrits que la Bibliothèque nationale a achetés du comte d'Ashburnham en 1888, le n° 1631 des nouvelles acquisitions latines, qui portait, dans la collection Libri, chez Lord Ashburnham, le n° 84. C'est l'un des manuscrits volés par Libri à la Bibliothèque municipale d'Orléans. Il est du VIIIe siècle. On en trouvera la description détaillée dans le *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois*, par M. Delisle (pp. 108 et 109). Les feuillets 2 à 25 de ce livre contiennent une rédaction de la « Visio Sancti Pauli apostoli » qui suit de très près l'original grec publié par Tischendorf, et qui peut, à l'occasion, servir à en améliorer le texte. Cette rédaction latine a été mise au jour par M. Montague Rhodes James dans le second volume, 3e fascicule, du recueil intitulé : *Texts and Studies. Contributions to biblical and patristic literature edited by* J. Armitage ROBINSON (Cambridge, University press; 1893, in-8°)[3]. Cette version latine paraît avoir été bientôt remplacée par des rédactions plus courtes et diversement rema-

---

1. M. Brandes avait traité plus spécialement des versions anglaises de cette légende en 1883 dans le t. VII des *Englische Studien*.

2. On a déjà remarqué dans le *Giornale storico della letteratura italiana*, VI, 280, que les versions italiennes lui étaient restées inconnues. Nous verrons plus loin qu'en ce qui concerne les textes latins et français, ses recherches ont été très insuffisantes.

3. Notons en passant que M. Nicholson, le bibliothécaire de l'Université d'Oxford, vient de retrouver dans un lot de fragments de papyrus et de parchemin rapportés d'Egypte, un débris, consistant en quelques mots, de l'original grec du texte publié par M. Montague Rhodes James.

niées. Entre ces abrégés, il en est un qui paraît avoir eu au moyen âge un succès considérable. C'est celui que M. Brandes appelle la quatrième rédaction, et dont il a publié le texte sous le n° II des documents joints à sa dissertation (pp. 75-80). Cet abrégé a un peu la forme d'un sermon. Il en existe de nombreuses copies, et c'est la source de la plupart des récits de la vision de Saint Paul que nous offrent les diverses littératures du moyen âge. C'est notamment l'original du poème français qui sera publié plus loin. Les mss. de ce texte latin dont j'ai connaissance (et je n'ai pas poussé mes recherches bien loin) sont les suivants :

LONDRES, Musée brit. Roy. 8. C. VII, fol. 119 (XVe s.).
— — — 8. F. VI, fol. 23 (XVe s.).
— — — 8. F. XVII, fol. 122 vo (XIIIe s.).
— — — 11. B. III, fol. 334 vo (XIVe s).
— — — 11. B. X, fol. 2 (XVe s.).
— — — 13. C. VI, fol. 150 (XIVe s.).
— — Harl. 2851, fol. 58 (com. du XIVe s.).
— — Arund. 52, fol. 63 (XIIIe s.).
— — Addit. 26770, fol. 88 (XIVe s.).
MONTPELLIER, Bibl. de la Fac. de méd. 503, fol. 37 vo (XIVe s.).
MUNICH, lat. 9637, fol. 71 (XIVe s.)[1].
OXFORD, Bodleienne, Laud misc. 527, fol. 191 vo (XIVe s.).
— — — — — fol. 263 (XIVe s.)[2].
— — Rawl. C 108, fol. 179 (XVe s.).
— Balliol, 228, fol. 268 (XVe s.).
— Merton, 13, fol. 63 vo (fin du XIVe s.).
PARIS, Bibl. Maz., 1731, fol. 161 (XIVe s.).
— Bibl. nat. lat. 5266, fol. 21 vo (fin du XIIe s).
— — — 10729, f. 1 (XIIIe s.).
— — — 16246, f. 133 vo (XVe s.).
VIENNE, Bibl. imp. et roy. 876, fol. 142 (XIVe s.).

De ces 21 mss. trois seulement ont été connus de M. Brandes. Il est visible pourtant que ma liste, dressée à l'aide de quelques

---

1. Il y a certainement d'autres mss. de cette rédaction de la *Visio S. Paul* à Munich ; mais, le catalogue ne donnant les *incipit* que très irrégulièrement, il n'est pas possible d'arriver à une identification sûre.

2. Le n° Laud misc. 527 se compose de morceaux originairement distincts reliés ensemble.

notes prises en diverses occasions et complétée hâtivement avec les catalogues que j'ai sous la main, est encore bien incomplète. L'Angleterre n'y est représentée que par le Musée britannique et par Oxford, et aucune bibliothèque italienne n'y figure. Si incomplète qu'elle soit, cette liste suffit à montrer que l'abrégé en question n'est probablement pas antérieur au XIIe siècle, et qu'il a été fort répandu, principalement en Angleterre.

Ajoutons enfin qu'une édition, assez incorrecte, de cet abrégé a été publiée, parmi les homélies non authentiques de Bède le Vénérable (Migne, Patrologie latine, XCIV, 501).

Parlons maintenant des versions françaises de la *Visio S. Pauli*.

M. Brandes s'exprime comme suit dans l'article qu'il a consacré aux versions anglaises de cette légende (*Englische Studien*, VII, 51) : « P. Meyer dit dans la *Romania*, 1877, p. 11, qu'il « en existe cinq rédactions françaises rimées. Je n'en connais « que trois, et je regrette de n'avoir pas réussi, malgré toute la « peine que je me suis donnée, à trouver les deux autres. »

M. Brandes n'a pas bien cherché; ce n'était pas seulement deux poèmes qu'il y avait à trouver, mais trois. Il existe, en effet, six versions rimées de la vision de saint Paul. Je les ai énumérées, avec tous les renseignements bibliographiques qu'il m'a été possible de réunir, dans un mémoire, dès maintenant imprimé, qui fera partie du tome XXXV des *Notices et extraits des manuscrits* [1], actuellement sous presse.

---

1. *Notice sur le ms. français 24862 de la Bibliothèque nationale.* — Déjà, en 1891, dans la *Romania* (XX, 25-6), M. Batiouchkof, s'aidant de notes que je lui avais communiquées, a donné, des versions en vers français de la Vision de saint Paul, une liste plus exacte que celle de M. Brandes. Cette liste n'est cependant pas tout à fait complète. Le poème que je publie présentement n'y est pas indiqué. Par contre, M. Batiouchkof a rattaché à tort à la Vision un poème sur les peines de l'enfer qui en est tout à fait indépendant. Ce poème fort court, qui se trouve dans les mss. B. N. fr. 24429 et Vatican, fonds de la reine Christ. 1682, énumère les peines de l'enfer dans le même ordre que l'*Elucidarius* d'Honorius d'Autun (III, IV, Migne, *Patr. lat.*, t. CLXXII, p. 1159) : 1° *ignis*, 2° *frigus*, 3° *vermes*, 4° *fetor*, 5° *flagra cedentium*, 5° *tenebræ*, 7° *confusio peccatorum*, 8° *visio demonum*, 9° *ignea vincula*. La succession des peines est tout autre dans la Vision; voir la rédaction latine publiée ci-après, § 3.

La rédaction de la Vision de saint Paul qui est publiée ici pour la première fois ne s'est conservée, à ma connaissance, que dans un seul manuscrit, le n° 815 de la Bibliothèque municipale de Toulouse. C'est un volume de format allongé (30 cent. sur 18 [1]), qui se compose, en son état actuel, de 61 feuillets répartis entre six cahiers, les trois premiers et le cinquième de douze feuillets, le quatrième de dix, le sixième de six. Mais il manque dans le premier cahier un feuillet, le dixième [2], et le feuillet correspondant (le deuxième) est mutilé [3]. Le sixième cahier a perdu ses deux derniers feuillets. Les cinq premiers cahiers sont occupés par une version partielle, en vers octosyllabiques, de l'Apocalypse, accompagnée du texte latin des versets traduits et d'un assez long commentaire français en prose. C'est une œuvre visiblement composée en Angleterre et dont il existe au Musée britannique un manuscrit, à peu près identique à tous égards, pour le texte comme pour l'ornementation, au manuscrit de Toulouse. En outre, la Bibliothèque de Copenhague possède une copie de la version en vers avec le texte latin, mais sans le commentaire français. Je possède des transcriptions de ces divers textes que je ferai connaître un jour.

Le poème sur la vision de saint Paul occupe le dernier cahier du ms. de Toulouse, soit quatre feuillets. La fin du poème a disparu avec les deux derniers feuillets dont il ne reste plus que le talon. Mais ce qui manque au texte, autant qu'on en peut juger par la comparaison avec le texte latin, ne doit pas être bien considérable. Une partie des deux feuillets enlevés devait être restée en blanc, à moins qu'on eût ajouté quelque autre morceau pour occuper l'espace vacant.

---

1. 247 mm. sur 141, mesures prises sur l'écriture, sans tenir compte des marges.

2. L'ancienne pagination, en chiffres romains, qui paraît être du XVe siècle, compte soixante-deux feuillets; celui qui était coté *X* manque.

3. M. Aug. Molinier dit à ce propos, dans sa description de ce ms. (*Catal. général*, série, in-4°, t. VII, p. 403) : « Le feuillet 2 a disparu : il est remplacé par deux miniatures qui ont été collées sur un feuillet de parchemin blanc ». Mais ces deux miniatures sont sur le même fragment de feuillet, l'une au recto l'autre au verso, et ce fragment est précisément ce qui reste du second feuillet.

L'écriture du ms. est partout la même. Je l'attribuerais au milieu environ du XIVe siècle. On en jugera par l'héliotypie ci-jointe[1]. Je n'oserais affirmer que la composition du poème soit beaucoup plus ancienne. Les rimes, même en mettant au compte du copiste une ou deux fautes trop criantes, attestent un état de la langue qui était celui du français vulgaire de l'Angleterre au commencement du XIVe siècle. Cependant, on ne saurait trop le répéter, la plus ou moins grande corruption du français n'est qu'un indice très relatif de l'époque. Il y avait, en Angleterre, plusieurs espèces de français comme il y a maintenant en Grèce plusieurs espèces de grec. Actuellement, chez les Hellènes, le type idéal est le grec ancien, dont les écrivains se rapprochent de plus en plus, sans avoir la moindre chance de jamais y atteindre. Chez les Anglais, le type était fourni par le français de Paris, et certains l'écrivaient, même au XIVe siècle, fort proprement. Mais le français qu'on parlait était, dès le XIIIe siècle, celui de la prieure de Chaucer, et beaucoup écrivaient comme ils parlaient. De ce nombre était sûrement l'auteur de notre poème. C'était un versificateur d'ordre infime, ayant peu de littérature, n'ayant pas séjourné en France, ne fréquentant pas les centres où on pouvait encore entendre un français passable. Il a pu être contemporain de Nicole Bozon, qui écrivait au commencement du XIVe siècle[2]; il peut aussi bien être plus ancien.

Voici les principales remarques que suggère l'examen des rimes.

L'auteur fait rimer *é* et *ié*, voy. *piez* (pedes) et *niez* (nasus), 23-4; *turmentez* et *plungés*, 57-8; *neez* et *aparileez* (pour *nez*, *aparillez*), 81-2. Il fait rimer *-er*, pour *-eir* (latin ēre), avec *-er* (lat. are), ainsi : *ver* et *noer*, 49-50, *durer* et *aver*, 157-8. Ces faits se rencontrent en des textes moins incorrects que le nôtre. Voici qui est peut-être un peu moins com-

---

1. Les dimensions de l'original ont été réduites au format de la *Romania*. Mais j'ai fait reproduire en héliogravure, par M. Dujardin, quatre pages du même manuscrit, dans la grandeur de l'original, pour le recueil des fac-similés de l'Ecole des chartes (nos 391 et 392).

2. J'ai montré, dans la préface de l'édition, que ses contes ont dû être composés peu après 1320; mais, pour les poésies, nous manquons d'indices certains.

mun. *Trichers* est employé, v. 140, à la place du cas sujet *trichiere* et, v. 253, à la place du pluriel sujet *tricheor*. Je présume que le type a été fourni par le cas sujet du singulier. Dans le premier exemple ce mot rime avec *avers* (avarus), dans le second avec *pecchers* (pécheurs). *Lu*, part. passé de *lire*, rime avec *leu* (locus), 201-2. Enfin l'*e* final de *parole*, bien qu'écrit par le copiste (v. 7), semble avoir été ignoré de l'auteur, qui fait rimer ce mot avec *Poul* (Paulus, *Pol*). De même, le pluriel *parols* rime avec *cors*, 137-8.

La versification est, comme on doit s'y attendre, fort irrégulière. J'ai proposé en note d'assez nombreuses corrections pour des passages qui me paraissent corrompus dans notre unique copie, mais, en plus d'un cas, je le crains, c'est l'auteur même que j'ai corrigé. Remarquons qu'il y a fréquemment quatre vers consécutifs sur la même rime [1], usage maintes fois constaté dans la poésie normande et surtout anglo-normande [2]. Les vers marchent régulièrement deux par deux comme dans la plus ancienne poésie en vers accouplés. Mais ici, comme chez d'autres rimeurs non moins médiocres, cette monotone régularité n'est aucunement un indice d'ancienneté.

Il me reste à présenter quelques observations au sujet des peintures qui ornent le manuscrit. M. Molinier s'exprime ainsi dans son Catalogue des mss. de Toulouse : « Le manuscrit est « orné de 121 peintures, dont les 15 dernières se rapportent « à la vision de saint Paul. Elles ont en général la largeur du « manuscrit et sont plus ou moins hautes. Le dessin est très « incorrect; les fonds d'une seule teinte, rouges, dorés ou « bleus [3]. Les scènes de l'Apocalypse y sont assez littéralement « représentées; peu d'explications symboliques. Le costume « des personnages indique le règne de saint Louis. La plupart

1. Voy. vv. 51-4, 109-12, 127-30, 167-70, 245-8, 259-62.

2. Voir mon édition des *Fragments d'une vie de saint Thomas de Cantorbéry en vers accouplés* (Société des anciens textes français), p. xxxv, et mes remarques sur la versification de Gillebert de Cambres, *Notices et extraits des mss.*, t. XXXII, 2e partie, p. 78.

3. Il faut ajouter que ces fonds sont quadrillés ou losangés. Dans chaque carré ou losange il y a un fleuron qui parfois affecte la forme d'une fleur de lys.

« des peintures sont bien conservées. » La référence au règne de saint Louis porte à croire que M. Molinier a considéré ce ms. comme français d'origine, ce qui est erroné. Le costume n'offre, en général, rien de bien caractéristique, sinon en certaines scènes de l'Apocalypse où figurent des personnages vêtus et armés comme des chevaliers : fol. 18 v° (Apoc. ch. ix), 22 v° (ch. xi), 27 v° (ch. xii), 48 r° (ch. xix). Ces chevaliers, entièrement vêtus de mailles, ont l'armement du xiiie siècle. Le dessin n'est pas si incorrect : on observera dans la reproduction ci-jointe que les draperies sont assez savamment traitées. La figure de saint Paul ne manque pas d'expression. Les diables ont des attitudes très variées, parfois comiques, et leur physionomie est toujours pleine de malice. Dans toutes ces peintures, comme dans la plupart de celles qui ont été exécutées en Angleterre, les personnages sont posés de telle façon que l'un de leurs pieds semble n'avoir que deux doigts. La même observation a été faite par M. Coxe dans la préface de sa reproduction de l'Apocalypse d'Oxford [1], et on peut la vérifier en un grand nombre de ms. faits en Angleterre. Le dessin vaut mieux que le coloris, qui est varié, mais offre souvent des tons criards. Au xiie siècle et au xiiie, en Angleterre, le coloris est ordinairement plus discret; je citerai notamment l'Apocalypse d'Oxford, les fragments de la vie de saint Thomas de Cantorbéry que j'ai fait reproduire en héliogravure pour la société des anciens textes, la vie de saint Edouard publiée d'après un ms. de Cambridge par Luard [2], la vie de saint Auban de Trinity College, Dublin. En somme le ms. de Toulouse est un spécimen assez intéressant de la peinture anglaise du moyen âge, qui se distingue par des caractères assez notables de la peinture française du même temps.

---

1. *The Apocalypse of S. John the divine, represented by figures reproduced in fac-simile from a ms. in the Bodleian library*. Printed for the Roxburghe Club. London, M DCCC LXXVI. In-4°. — P. xj.

2. L'édition (Londres, 1856) contient le fac simile en couleurs de l'une des pages du manuscrit.

INCIPIT VISIO SANCTI PAULI APOSTOLI

MS. DE TOULOUSE, fol. 58.

(*Miniature au haut de la page. Saint Michel conduisant saint Paul par la main et lui montrant l'enfer tout ouvert. L'enfer est représenté par une gueule qui s'ouvre vers le ciel et d'où sortent, d'un côté un arbre de feu, auquel sont pendus de nombreux pécheurs, de l'autre une tour munie de deux tourelles entre lesquelles est une porte fermée.*)

1. *Dies dominicus dies est electus in quo gaudebunt angeli et archangeli magis diebus ceteris.* Interrogandum est quis primus rogavit ut anime haberent requiem in inferno. Id est beatus Paulus apostolus et Michael archangelus quando exierunt ad infernum, quia voluit Dominus ut Paulus videret penas inferni.

Oyez qe jeo treve en escrit
Des peines qe seint Poul vit.
Les almes unt repos al dimayne,
4 Car [le] livere prent a temoyne;
Et si vous voillez de voir savoir
Qui fist almes repos avoir,
Jeo vous dirrai en parole :
8 Ceo fut seint Michel e seint Poul,
Car Deu moustra a ces turmenz
K'en enfern seufrent les dolenz;
Pur ceo qe les ama a volenté
12 Les peines d'enfern l'ad moustré.
Mettez entente, jeo vous pri,
Tut sanz priere si frez, jeo qui.
Quant vous les orrés counter
16 N'i ad tel que ne dust plurer.
Oiez les peines qe jeo moustrai,
E pur vous garnir les vous dirrai.
Ore fet seint Michel : « Poul, veiez;
20 « Les peines d'enfern ore entendez. »
Devaunt la porte vit arbres ardanz
E sur eus peccheurs pendre pluranz,
Les uns par les meins, autres par les piez,
24 Acuns par les chevus, acuns par les niez,
Uns par les langes, uns par les oiez,
Plusurs par les bras furent pendez.

2. Vidit vero Paulus ante portas inferni arbores igneas et peccatores cruciatos et suspensos in eis. Alii pendebant pedibus, alii manibus, alii linguis, alii capillis, alii auribus, alii brachiis.

(*Miniature. Saint Michel montre à Saint Paul un four avec sa cheminée. Dans ce four appa-*

1 Les mots en italique, qui forment comme le texte du sermon, font défaut dans un assez grand nombre de copies.

2 L'énumération varie selon les mss.; ainsi dans lat. 10729 : *alii pendebant per pedes, alii per manus, alii per capillos, alii per colla, alii per brachia.*

7 *Jeo*, corr. *Jeo*[*l*] ? De même au v. 41.
9 *ces*, corr. cel ?
11 *les*, corr. *l'* ?
14 *frez*, ms. *frei*.
25 L'auteur prononçait-il *oiéz*, pour rimer avec le barbarisme *pendéz* ? En tout cas *oiez* correspond à *auribus* du latin.

raissent, étagées sur plusieurs rangs, des têtes grimaçantes de damnés. Saint Paul fait un geste d'épouvante.)

3. Et iterum vidit fornacem ignis ardentem per .vij. flammas in diversis coloribus, et puniebantur in ea peccatrices anime. Et .vij. plage erant in circuitu ejus: Prima nix, .ij^a^. glacies, .iij^a^. ignis, .iiij^a^. sanguis; .v^a^. serpens; .vj^a^. fulgur; .vij^a^. fetor; et in illa fornace anime peccatorum mittebantur qui non egerunt penitentiam post peccata commissa in hoc mundo.

4. Ibi cruciantur et recipiunt omnes secundum opera sua, et alii flent, alii ululant, alii gemunt, alii ardent et querunt mortem quam non invenient, quia anime non possunt mori.

5. Timendus est nobis locus inferni in quo est tristicia sine leticia; in quo est dolor sempiternus; in quo est gemitus cordis; in quo est abundantia lacrimarum, cruciatio animarum; in quo est rota ignea habens mille orbitas, mille vicibus in uno die ab angelo tartareo percussa, et in unaquaque vice mille anime cruciantur.

6. Postea vidit flumen horribile, in quo multe bestie diabolice erant quasi pisces in

Après s'en alerent plus avant. (f. 58 v°)
28 Lors vit Poul un furn ardant;
La flanme qe issit fut set colurs;
Illuk arderent les peccheours.
Checune peine par diverse manere.
32 Neif esteit la peine premere,
La secunde fust flanme de feu,
La tierce un orrible serpent fu,
La quarte sanc, la quinte glace:
36 N'i out nul qe haite sa face.
La syme peine foudre estoit,
La setyme fume qe mult puoit.
Ffet seint Poul: « Qi sunt iceles
40 « Qe tanz peines seuffrent eles? »
Seint Michel respund: « Jeo vous dirrai,
« Car les peccheours garnir voderai:
« Ceus qe morrunt sanz repentaunce,
44 « E de lour oevres ne firent penaunce,
» Illuk arderunt dolorousement,
« Plurent cremerunt sanz sessement.
« Mort desirent, mès nul ne finera,
48 « Car alme morir ne purra. »

(*Miniature. Saint Paul, comme frappé d'horreur, cherche à se couvrir les yeux de son manteau. Saint Michel le tire énergiquement à lui pour le faire avancer.*)

Pus vit un fluvie orrible a ver,
Debles cum pessons en lui noer
Devoranz almes k'en l'ewe erent,

5 *cruciantur*, Montp. *concremantur*, comme du reste le texte imprimé, mais *cruciantur* est de beaucoup la leçon la plus fréquente, et elle vaut mieux.

31 *par*, corr. *ot*, ou *chescune* en *chescun*; il faudrait dans le second cas prendre *peine* comme verbe.

33-35 L'ordre des peines n'est pas le même que dans le latin.

Puis ceux alerent plus auant
Lors vit pour vn fueu ardant
La flaume qe issoit du cer colurs
Illuk arderent les pecheours
Chescune peine p diuise maneur
Nesk estoit la peine preuer.
La seisme fuist flaume de feu.
La uiere vn orrible serpent fu
La quarte sauc la quinte glace
Pour tuit qe haite sa face.
La sisme peine foudre estoit
La seisme fuime qe issit puour
Sicer seuir poul qi suist ieeles.
Qe tant peines seuffrent eles
Seuir ajichel respund ieo vo dirrai
Car les pecheours garnir uoderai
Ceuls qe uiorrist sauz repentance
E delour ouiel ne furent penance
Illuk arderit doloroulement
Plurent remerunt sauz lessement
Ajorr deserent ines nul ne finera
Car alme uiorr ne purra

Puis vit vn fluume orrible auer
Debles ui pessons en lui uoer
Deuorauz aimes ken lesse eretit
Cum leons berbiz estrangleerent
Pur vn poir ouir la fluume passeer
Les aimes qe dzeiuers ereent.
Il alme outre passer poient
Sicum deserui auerr
La vit poul almes turmenter
Les vns as genuils furent plunge
Les vns al ventre les vns a uuubils
Les vns fuieur dokes a sorsils.

Ceux plure mult tendrement
Et Germaund langel mult fiere
Dites michel ue le celez uient
Pquei sur ceus plunge douslement
Jeo vo dirai queus ces sunt
Ces ke a genoil en leue estunt
Envie e tricherie ceus amerent
E sur lour prounes mal parlerent
E de ceo ne pristerent confession
Pur ceo vur tele damnacion
Ces ke ales leues veiez plunger

E u les eglises uoleient tencer
E eglise relenent furent al eglises
Vukes ne attendirent a deu seruise
Ne a deu tendrent mul pleir
Ajes a fable sur ke le pstre chanteir
Ceus qe a lorail sunt aual
Sunt qi unrent lor prueuel aü mal
Ajult furent iolei en corage
Qi sur les vieuz auer damage
Ajar fer seur poul furent eul nee
A qi ces turneul sunt apariee

E illuk fu meue en autre lus
En vn oscur leu e tenebrus
Illuk vir homes e femes plusurs
A jangaul lor langes en gur volurs

Tus ceus furent vlucers
Ki pstrerent a fable lur deuers
Huls ne pristerent si non pst
Pur ceo mert ne auerunt en ser

medio maris, que animas peccatrices devorant sine ulla misericordia, quasi lupi devorant oves.

7. Et desuper illud flumen est pons per quem transeunt anime juste sine ulta dubitacione; et multe peccatrices merguntur, unaqueque secundum meritum suum.

8. Ibi sunt multe bestie diabolice multeque mansiones male preparate. Sicut dixit Dominus in Evangelio. *Ligate per fasciculos ad comburendum* [MATTH. XIII, 30], id est similes cum similibus, adulteros cum adulteris, rapaces cum rapacibus, iniquos cum iniquis. Tantum vero potest quisque per pontem ire quantum habet meritum.

9. Ibi vidit Paulus multas animas dimersas, alias usque ad genua, alias usque ad umbiliculum, alias usque ad labia, alias usque ad supercilia, et perhenniter cruciabuntur.

10. Et flevit Paulus et suspiravit, interrogans angelum qui essent dimersi usque ad genua. Cui angelus dixit : « Hi sunt qui se mittunt in « sermonibus alienis, [alios] « detrahentes.

11. « Alii dimersi usque ad « umbilicum, hi sunt forni- « catores et adulterantes qui

52 Cum leons berbiz estranglerent;
Sur un pount outre la fluvie passerent.
Les almes qe dreture[l]s erent
L'alme outrepasser poiei[en]t,
56 Si cum deservi avei[en]t.
La vit Poul almes turmentez :
Les uns as genuls furent plungés,
Les uns al ventre, les uns a umbils,
60 Les uns furent dekes a sorsils.

(*Miniature. Un pont étroit que les morts franchissent en marchant sur les genoux et sur les mains. Quelques-uns tombent dans le fleuve, où déjà un grand nombre d'âmes sont tourmentées par les démons. A l'extrémité du pont est la porte du paradis.*)

Seint [Poul] plure mult tendrement, (f. 59)
E demaund l'angel mult faitement :
« Dites, Michel, ne le celez nient,
64 « Pur quei sunt eus plungez diversement?
— Jeo vus dirrai queus ces sunt :
« Ces ke a genoil en l'ewe estunt
« Envie e tricherie ceus amerent,
68 « Et sur lour preomes mal parlerent,
« E de ceo ne pristerent confessioun.
« Pur ceo unt tele dampnacioun.

55 *L'alme*, corr. *Le fluvie?*
64 Il y a *eus*, mais on peut préférer *ens*.
70 Il doit manquer ici quelques vers relatifs à ceux qui étaient plongés jusqu'au ventre ; cf. v. 59, et voir le latin.

« postea non recurrerunt ad
« penitentiam.

12. « Alii dimersi usque
« ad labia, hi sunt qui lites fa-
« ciunt inter se in ecclesia,
« non audientes verbum Dei.

13. « Alii usque ad super-
« cilium, hi sunt qui gaudent
« de malitia proximi sui. »

14. Et flevit Paulus et
dixit : « Ve his quibus pre-
« parantur tante pene ! »

« Ces ke a les levres veiés plunger
72 « En les eglises volient tencer,
« E quant relement furent as eglises,
« Unkes ne atendirent a Deu servises,
« Ne a Deu [ne] tendrent nul pleit,
76 « Mès a fable tut ke le prestre chanteit.
« Ceus qe a sorcil sunt aval
« Sunt qi virent lor proemes aver mal,
« Mult furent joios en corage
80 « Quant les virent aver damage.
— Mar », fet seint Poul, « furent eus neez
« A qi ces turmens sunt aparileez ! »

(*Miniature. A gauche, saint Paul que l'ange tient par son manteau. A droite, une fournaise où les damnés sont engagés jusqu'à mi-corps. Leurs visages expriment la douleur et ils se mordent la langue. Un démon placé au-dessus d'eux les frappe. Deux autres démons attisent le feu.*)

15. Deinde vidit alium locum tenebrosum plenum viris ac mulieribus comedentibus linguas suas, de quibus ait angelus : « Hi sunt fene-
« ratores pecuniarum qui
« usuras querunt et non sunt
« misericordes; propterea
« sunt in pena. »

De illuk fu mené en autre lus,
84 En un oscur leu e tenebrus.
Illuke vit hommes e femmes plusurs
Mangans lor langes en grant dolurs.
Tus iceus furent usurers
88 Ki pristerent a gable lur deners;
Nuls ne pristerent si non pur quei;
Pur ceo merci ne averunt en sei.

(*Miniature. A gauche, saint Paul et l'archange. A droite, des damnés tourmentés par des démons et par des reptiles de formes fantastiques*).

16. Et vidit alium locum in quo omnes pene erant. Erantque ibi puelle nigre habentes vestimenta nigra, indute pice et sulfure et draco-

Pus vit un leu mult tenebrus; (f. 59 v°)
92 En lui furent hommes plusurs.
Illek femmes eschiverent dedenz.
Vestues furent de neir vestemenz;
De piz e de foudre furent medlez

76 *tut*, corr. *tendrent* ?
79 *joios*, ms. *joies*.
88-9 Corr. *presterent*.
92 Il n'y avait pas d'hommes, dans cet endroit, mais seulement des femmes. Je crains que le traducteur ait lu *homines* au lieu d'*omnes* dans la phrase « in quo omnes pene erant ».
93 *Eschiverent*, corr. *esturent* ?
95 Corr. *soufre*, au lieu de *foudre* ; voir le latin.

nibus et igne et serpentibus atque viperis circa colla eorum.

17. Et quatuor angeli maligni increpantes eas, habentes cornua ignita, qui ibant in circuitu earum dicentes : « Agnoscite filium Dei qui « mundum redemit. »

18. Et interrogavit Paulus que essent. Tunc sic respondit angelus : « He sunt que « non servaverunt castitatem « usque ad nuptias, et macu- « late necaverunt infantes « suos et in escam porcis vel « canibus dederunt, et in flu- « minibus vel in aliis perdi- « cionibus projecerunt, et « postea penitentiam non « fecerunt. »

19. Post hec vidit viros ac mulieres in loco glaciali, et ignis urebat de media parte et de media frigebat. Hi erant qui orphanis et viduis nocuerunt.

96 E en grant feu estoient lïez.
Dragons e crapos les agregeient,
E plusurs serpens sur eus pendeient,
E quatre diables les avironeient.
100 Un ardant bastoun checun porteient;
Checun de eus ferement crieit
E maldist Deu qi le munde feseit.

Seint Poul demand qi ceus erent
104 Ke si dolerousement waimenterent.
Li angel respund mult faitement :
« Ceus perderunt lur virginement;
« Lur cors despenderent en putage
108 « E en tricherie trestut lur age;
« Ne atendrent qe espousés erent,
« Mès de Deu sei aloynnerent,
« Lour enfans a pors jetterent
112 « E chiens, e en ewe les neierent.
« De ceo ne voillent penaunce fere;
« Pur ceo lour covint tel doil trere. »

(*Miniature. A gauche, saint Paul et l'archange. A droite, une roue à laquelle se tiennent des damnés, et que trois démons, un au centre et les deux autres sur les côtés, font tourner.*)

Pus vit un leu mult glacial
116 O merveillouse peine e mal;
De l'un part ardant estoit,
D'autre part ardant estoit.
« Ceo ke tu veiez en ces turmenz
120 « Mal fierent a totes genz,
« Car a mal fere ceo acoustumerent
« E de nul homme pité ne averent.
« Iceus sur la reo mys sunt,
124 « Ffreid e chaud graunt seuffrunt.

18 Ce § diffère beaucoup d'un ms. à l'autre; B. N. lat. 5266 (fol. 22 *b* : *...que non servaverunt castitatem nuptiarum, et in suis paternis maculaverunt se, et necaverunt infantes suos et occiderunt eos et dederunt porcis in escam et canibus*; B. N. lat. 10729 (fol. 1 *c*) : *... que non osservantur castitatem ac nuptias in sanctis parentibus et maculaverunt et necaverunt infantes suos et dederunt porcis manducare vel canibus.*

99 La traduction s'écarte ici du texte.

118 Pour corriger ce vers, qui répète le précédent, on pourrait proposer *grant freit aveit*, ou l'équivalent.

119 *Ceo*, corr. *Ces* ou *Ceus*.

121 *Ceo*, corr. *se* ou *sei*. Ici le traducteur s'éloigne beaucoup du texte.

122 Entre ce vers et le suivant, où est annoncé un nouveau supplice, celui de la roue, il doit manquer quelques vers. Dans les textes latins que je connais, ce supplice est décrit bien plus haut (voir le latin, § 5). En outre on remarquera que le § 20 n'est pas traduit.

123 *Reo* pour *roe*.

« Mil foiz les diables la reo turnerent;
« De freit e de chaut peinés erent. »

20. Post hec vidit viros ac mulieres super canalia amnis, et fructus ante illos erant, quibus non licebat aliquid sumere ex eis. Et hi erant qui solverunt jejunium ante tempus.

(*Miniature. A gauche, saint Paul et l'archange. A droite, un damné tourmenté par cinq démons.*)

21. Mox vidit in alium locum unum senem inter .iiij^{or}. diabolos plorantem et ululantem, et interrogavit Paulus quis esset. Dixitque angelus ad eum : « Episcopus ne-
« gligens fuit; non custodi-
« vit legem Dei, non fuit
« castus de corpore vel de
« verbo nec de cogitatione
« vel opere, sed fuit avarus
« et dolosus atque superbus;
« ideo sustinebit innumera-
« biles penas usque in diem
« judicii. »

22. Et flevit Paulus. Et dixit ei angelus : « Quare
« ploras, Paule? Nondum vi-
« disti majores penas infer-
« ni. » Et ostendit illi puteum signatum .vij. sigillis, et ait illi : « Sta longe, ut possis
« sustinere fetorem hunc. » Apertoque ore putei surrexit fetor malus et durus, superans omnes penas inferni. Et dixit angelus : « Si quis mit-
« tatur in hoc puteo, non
« fiet commemoratio ejus in

Entre vous, riches, bien dymez, (f. 60)
128 De seint Eglise rien ne tolez,
Ke dues sunt a Deu rendez,
E vos feirez bien gardez.
Pus fut il mené meintenant
132 A un leu orrible e mult graunt.
La vit un peccheour waimentant;
Entre quatre diables fut seiant.
« Les comandemens Deu ne vout garder
136 « Ne de Deu ne vout unkes penser.
« Il ne estoit chaste de son cors
« Ne de pensés ne de parols;
« Orgoillous estoit e avers,
140 « Ensement estoit grant trichers;
« Pur ceo fut pené en ceste manere.
« Car sa peine estoit mult fere. »
Seint Poul plura mult tendrement
144 E li angel respondi mult faitement :
« Uncore n'as veü les granz turmentz
« K'en enfern seuffrent les dolenz. »

(*Miniature. Saint Paul se bouche le nez avec son manteau. A droite, un puits d'où sortent des flammes.*)

Dunkes un peut li moustreit
148 Ke large e parfund estoit,
Qe de seet seals fut enselé
E de granz barres fut fermé.
Seint Poul de loins sei reteneit
152 Pur la pouour ke de illek munteit.

20 Pour *fructus*, il y a dans Montp. *cujus fluctus*.

21 Montp. *in die judicii*; B. N. 10729 : *usque in fine judicii*. Je corrige d'après d'autres copies.

127-130 Ces vers paraissent être une addition du poète. Je n'ai rien vu de semblable dans aucun des textes latins que je connais.

134 La comparaison avec le latin montre qu'il y a une lacune entre ce vers et le suivant.

« conspectu Domini. » Et dixit Paulus : « Qui sunt hi, « Domine, qui mittuntur in « eo ? » Et dixit angelus : « Qui non credunt filium « Dei Christum venisse in « carne nec nasci ex Maria « virgine, et non baptizati « sunt nec communicati cor- « pore et sanguine Christi. »

« Mar », fet seint Poul, « furent il neez
« Ke en ceste leu erent penez ! »
Dunt dist li angel : « Poul, vous di
156 « Ceus ke plungés erent ici,
« Tank cum le secle pur[ra] durer,
« Merci de Deu ne purrunt aver.
— Queus sunt ceus ? dites, pur Dieu !
160 —Ces sunt li paiens e li Judeu
« Ke ne creirent pas ke Deus
« De la douce virgine fu neez.
« Bapteme n'urent ne crestieneté,
164 « Ne del cors Jhesu furent acuminé.
« Pur ceo sunt il en cest turment
« E dampnez ici perpetuelement. »

(*Miniature. A gauche, les deux mêmes personnages. A droite, la gueule de l'enfer remplie de damnés.*

23. Et vidit in alio loco viros ac mulieres, et vermes et serpentes comedentes eos. Et erat anima una super alteram quasi oves in ovili, et erat profunditas ejus quasi de terra ad celum, et audivit gemitum et suspirium magnum quasi tonitruum.

Pus vit il hommes e femes ou erent, (f. 60 v°)
168 .....
Les queus vermes les penerent
E grantz serpens les decirrerent.
Checun alme sur autre seiet,
172 Checun autre trop presseit.
Ou parfund furent il mis
Si cum de ciel en tere, li fut a vis.
La vit seint Poul estrange doil fere,
176 Crier, braier cum tonere.

(*Miniature. A gauche, les mêmes ; à droite, un damné tourmenté par six diables. Le texte* (*v.* 177) *en annonce sept.*)

24. Et postea aspexit in celo et in terra, et vidit animam peccatoris inter diabolos .vij., quam ululantem deducebant eo die de cor-

Pus vit seet diables amunt
Ke un alme peccheresse unt.
Icel jour de sun corps pris estoit,
180 Criant, waimentant, deol fesoit.
Les angles crierent a la cheitive :

162 *neez*, il y a plutôt *ueez*. — Même vers, corr. *fu*[*st*].
168 Je suppose qu'il manque un vers, à moins que l'auteur ait fait trois vers sur une rime ; mais le v. 169 se rattache mal au précédent.
170 *decirrerent*, ms. *deciuerent*.
172 On pourrait restituer [*alme*] après *checun*.
173 Restituer *puis* ou *peut* (cf. v. 147) après *parfund* ? D'autre part, le vers suivant, isolé comme il l'est, n'offre guère de sens. P.-ê. devrait-on lire *Si en parfund f.* Cette correction rendrait plus clair le v. 174.
181 Ms. *Les almes*.

pore. Et clamaverunt angeli Dei contra eam dicentes : « Ve! Ve! misera anima! « quomodo operata es in ter- « ra? » Dixeruntque ad invicem : « Videte istam animam « quomodo contemsit in ter- « ra mandata Dei. » Mox illa legit cartam suam in qua erant peccata sua, et seipsam judicavit. Tunc eam demones susceperunt, mittentes in tenebras exteriores, ubi erat fletus et stridor dentium.

25. Et dixit sibi angelus : « Credis et agnoscis quia, « sicut homo fecerit, sic acci- « piet? » Post hec, in uno momento, adduxerunt angeli unam justam animam, de corpore portantes ad celum, et audivit vocem milium angelorum letantium ac dicentium : « O anima leta et feli- « cissima! O beata, letare « quia fecisti voluntatem Dei « tui. » Deinde hec simul dixerunt : « Levate eam ante « Deum, et ipsa leget opera « sua bona. » Post hec Michael collocavit eam in Paradiso ubi erant omnes sancti, et clamor factus est contra animam justam quasi celum et terra commoverentur.

26. Et exclamaverunt peccatores qui erant in penis dicentes : « Miserere nobis, « Michael archangele, ac tu, « Paule, dilectissime Dei, in- « tercede pro nobis ad Do- « minum. » Quibus sic ait angelus : « Flete et flebo vo- « biscum. Paulus, si forte

« Alas! ke fiz tu en ta vie?
« Ore en peines tu irras
184 « E jammès de illek ne repeireras :
« Les comandemens Deu ne gardas;
« Ore est tun cri : « Alas! alas! »
La chartre de ses pecche[z] li fu baillé.
188 Il les vit, e sei mesmes ad jugé.
Les diables le pristerent erraument,
En peines la mistrent a son jugement.

(*Miniature. A gauche, saint Paul agenouillé près de l'archange. A droite, une âme portée au ciel par des anges.*)

Pus est seint Poul amunt gardant;
192 Les angles vist en l'eir volant
Ki porterent vers le ciel
L'alme de un dreiturel.
Plus de mil angles encountre li (f. 61)
196 Vindrent a joie, disant ici :
« Tu, seint alme, par es benuré;
« En grant joie ers demené.
« Tu gardas les preceps Jhesu Crist. »
200 La chartre le baillent; ces fèz list;
Ces bons fèz pus ad lu,
Par unt en ciel est sun leu.
Lors seint Michel en paraïs
204 Les mist od les Deu amys.

(*Miniature double : à gauche, saint Paul et l'archange en présence des damnés. A droite, les mêmes personnages et de plus le Christ.*)

Les peccheours d'enfern ceo veient,
E[n] haut criant, e diseient :
« Michel e seint Poul, amys Jhesu,
208 « Requerez Deu pur nostre salu.
« Priez pur nous ensemblement
« Ke de nos penes face aleggement. »
Michel repund mult faitement :
212 « Plurez touz e criez ensement,
« E Poul od nous plur[r]a; si saverom

187 *de ses*, ms. *des ces*.
196 *joie*, ms. *jaïe*.
213 *vous*, ms. *nous*.

« misereatur vestri, oret; et « vobis donet misericors Deus « aliquod refrigerium. »

27. Audientes hoc qui erant in penis exclamaverunt voce magna, et Michael archangelus et Paulus apostolus et milia milium angelorum. Tunc, audito sono eorum in quarto celo dicentium : « Miserere Christe, fili « hominum », Deus descendit de celo, et diadema in capite ejus, quem jam deprecabantur qui in inferno erant, una voce dicentes : « Miserere « nobis, fili David excelsi ! »

28. Et vox filii Dei audita est per omnes penas : « Quid « boni fecistis? Quare postu- « latis a me requiem? Ego « crucifixus fui pro vobis, « lancea perforatus, clavis « confixus, acetum cum felle « mixtum dedistis mihi ad « potandum. Ego pro vobis « memet ipsum in martirium « dedi ut vinceretis mecum. « Set vos fuistis fures et avari « et invidiosi, superbi et ma- « ledici, nec ullum bonum « egistis nec penitentiam nec « jejunium nec elemosinam, « sed mendaces fuistis in vi- « ta vestra. »

« Si Deu veut fere acun pardoun. »

Quant ceo oierent k'en peines erent,
216 Touz en haut ensemble crierent.
Michel e seint Poul crierent hautement
E mil milers des angles ensement.
Dunke le cri al quarte ciel fut oï :
220 « Jhesu, le fiz Deu, de nous eiez merci. »
Pus est Deu de ciel descenduz;
E quant ceus en peine li unt veüz :
« Merci, douce sire, nous vous prioms,
224 « Car grant mester nous en avoms. »
Dunke fut la vois Deu oïe :
« Qe feïstes pur moi en vostre vie?
« A quei crïez ore merci
228 « Quant nul[e] n'avez deservi?

(*Miniature. Saint Paul et l'archange. Des damnés tonsurés sont tourmentés par deux démons. Dans le bas de la miniature, un autre damné, également tonsuré, est embroché. Deux petits diables tournent la broche.*)

— Michel », dit Poul, « dites moi, (f. 61 v°)
« Queus sunt ces homes qi jeo voi?
— Oiez », fet il, « de celes gens
232 Pur quei il seuffrunt teus turmens
« En seint eglise furent ordinez
« Prestres a servir Dampnedeez,
« Mès de matyns n'av[e]ient cure,
236 « Amerent folie e demesure;
« Messes ne voilleient unkes chanter,
« Meuz voleient en pareïs muser.
« Nel di jeo pas pur esclaundre :
240 « Meuz voleient en chambre
« Ove les dames foulement juer;

219 Corr. *Dunt*?

229-242 Ces vers sont évidemment interpolés; ils interrompent maladroitement le discours du Christ (§ 28 du latin). On pourrait croire qu'ils sont simplement hors de leur place : toutefois, je ne saurais dire à quel endroit ils devraient être reportés, car je n'en trouve pas la source dans le latin.

« Pur ceo reseyvent il tel luer. »
Dieu qe de ci[e]l descendu estoit
244 A touz iceus dolens dunkes disoit :
« Les costés percés pur vous avoi,
« E vous ne festes unkes pur moi.
« Eisel me donastes pur estancher mon [soy,
248 « Mès tele guster ne purroy.
« Pur vous avoi les meins lïez
« E les pes e meins a fust fichez.
« Avers vous fustes e envyous,
252 « Lecchers, medïanz e orgoillous,
« Larons, robbeours e trichers,
« Ffaus jurours, persouz e pecchers.
« Trestut festes ke la char voleit ;
256 « Pur ceo est trestut dreit
« Ke vous en peine demergez.
« E pardoun jammès ne eiez. »

(*Miniature. Saint Paul et l'archange, et, derrière eux, un grand nombre d'âmes revêtues de robes blanches sont agenouillées devant Jésus.*)

29. Post hec prostravit se Michael et Paulus et angelorum milia milium ante filium Dei ut requiem haberent die dominico omnes qui erant in inferno. Et ait Dominus : « Propter Michaelem et Paulum et angelos meos, et propter bonitatem meam maxime, dono vobis requiem ab hora nona sabati usque in prima hora secunde ferie. »

Michel e Poul dunkes enclinerent
260 E mil mil angles qe illek erent
Devant le fiz Deu aourerent,
E umblement a li tous prierent
Ke le dimenge urent les armes repos
264 K'en enfern esteient clos.
Dunkes li haut roi de merci
A eus trestuz parlad ici :
« Ne mie soulement pur Michel,
268 « Ne pur Poul mon elit e Gabriel,
« Ne pur touz mes freires que en terre [sunt,
« Ke pur vifs e mors oblacions funt,
« Mès soulement pur ma benigneté,
272 « Ma misericorde e ma pité,
« Jeo engranterai aleggement
« A trestouz qe sunt en turment,

246 Corr. *E vous, ke feïstes p. m.* ?
250 Suppr. *les* ?
251 Suppr. *vous.*
252 Suppr. *e.*
254 *Persouz* doit être corrompu ; corr. *perjures* ?
262 Suppr. *e.*
263 *urent,* corr. *ussent* ?
273 Corr. *Jeo granterai.*

« Del houre de noune, le samadi,
276 « Deskes al prime houre en lundi,
« Ke il averunt touz aleggement
« De lur peines e lur turment. »
Dunt celi mult tres benuré serra
280 Ke bien le dimeinge gardera.
Kant les diebles ceo entenderent
Ke les cheitifs almes turmenterent...

(*La fin manque.*)

30. Mestus ergo hostiarius baratri, cui nomen est Cerberus, elevavit caput suum super omnes penas. Vere letati sunt omnes qui cruciabantur ibi, ac clamaverunt dicentes : « Benedicimus te, fili David « excelsi, qui donasti nobis « refrigerium in spacio unius « diei et noctis. » Ideo, qui custodierint ipsum diem sanctum habebunt partem cum angelis Dei.

31. Et interrogavit Paulus angelum dicens : « Quot « pene sunt in inferno ? » Cui ait angelus : « Sunt pene « .c.xl.iiii^or^. milia. » Et si essent centum viri loquentes ab initio mundi, et unusquisque centum linguas ferreas haberet, non possent dinumerare genera penarum inferni. Nos ergo, fratres carissimi, audientes ista mala, convertamur ad Dominum, ut regnemus, cum ipso, et vivamus in secula seculorum. *Amen.*

31 Chiffre emprunté à l'Apocalypse VII, 4 : « Et audivi numerum signatorum : centum quadraginta quatuor milia signati ex omni tribu filiorum Israel », ce qui donne 12000 par tribu. C'est aussi, selon une légende du moyen âge, le nombre des Innocents tués par Hérode (voy. *Romania*, XVI, 261).

279-280 Ces vers sont la traduction de la fin du § 30. Faut-il supposer que le traducteur avait sous les yeux un texte différent du nôtre, ou qu'il a fait une transposition ? D'autre part il se pourrait qu'il y eût une lacune entre les vers 278 et 279.

P. Meyer.

DANTE'S REFERENCES TO PYTHAGORAS

Dante makes mention of Pythagoras eight times in his works[1], seven times in the *Convivio*, once in the *De Monarchia*. Once also, in the *Convivio*, he mentions his followers, the Pythagoreans[2]. In only three instances does he indicate the source of his information with regard to the opinions or facts quoted in connexion with the Samian philosopher[3].

The object of the present article is, where possible, to identify the authorities made use of by Dante in this particular connexion, and to point out the various passages in the works of the several writers to whom he was indebted.

§ I. — Convivio, II, 14.

In this passage, which is one of those where his authority is indicated, Dante refers to the Pythagorean doctrine as to the numerical origin of all things :

> Pittagora, secondochè dice Aristotile nel primo della *Metafisica*[4], poneva i principii delle cose naturali lo pari e lo dispari, considerando tutte le cose essere numero.

The statement of Aristotle[5] here alluded to is as follows[6] :

> Apparent etenim etiam isti [*sc.* Pythagorici] numerum existimare princi-

1. *Convivio*, II, 14, 16; III, 5, 11[2]; IV, 1, 21; *De Monarchia*, I, 15.
2. *Convivio*, II, 15.
3. *Convivio*, II, 14; III, 11 (*ad. init.*); *Mon.*, I, 15.
4. Fraticelli and others read *Fisica*, but there is no doubt that *Metafisica* ought to be read, as the passage referred to comes from the *Metaphysica*, not the *Physica* (see below, § VIII.)
5. Cf. Cicero, *Acad. Quaest.*, IV, 37; St. Augustine, *De Civitate Dei*, VI, 5.
6. All quotations from Aristotle are of course given in Latin, Dante not having been acquainted with the original Greek texts. The references are to

pium esse, ut materiam entibus, et ut passiones, ac habitus; numeri autem elementa, par et impar; quorum alterum finitum, alterum infinitum; unum vero ex ambobus his esse, par etenim et impar esse, numerum autem ex uno; numeros vero, ut dictum est, totum coelum. Horum autem alii decem aiunt inter se coordinata esse principia : finitum, infinitum; impar, par; unum, plure... ; bonum, malum.

(*Metaphys.* Lib. I, Summa II, cap. 3.)

§ II. — Convivio II, 15.

Dante here alludes to the theory of the Pythagoreans as to the origin of the Galaxy or Milky Way :

È da sapere che di quella Galassia li filosofi hanno avuto diverse opinioni... Li Pittagorici dissero che 'l sole alcuna fiata errò nella sua via, e, passando per altre parti non convenienti al suo fervore, arse il luogo, per lo quale passò; e rimasevi quell' apparenza dell' arsura. E credo che si mossero dalla favola di Fetonte, la quale narra Ovidio nel principio del secundo di *Metamorfoseos* [1].

His authority here may have been Aristotle, who in his *De Meteoris* says :

De Lacteo Circulo Antiquorum opiniones. Qualiter autem et propter quam causam sit et quid est Lac, dicamus jam. Prepercurremus autem et de hoc quae ab aliis dicta sunt primo. Vocatorum igitur Pythagoreorum quidam aiunt viam esse hanc; hi quidem excidentium cujusdam astrorum, secundum dictam sub Phaëtonte lationem; hi autem Solem hoc circulo delatum esse aliquando aiunt; velut igitur exustum esse hunc locum, aut aliquam aliam talem passionem passum esse a latione ipsorum. (Lib. I, Summa II, cap. 5).

There are good reasons, however, as I have pointed out elsewhere [2], for believing that the source of Dante's information in this passage of the *Convivio* was not Aristotle, but Albertus Magnus. The latter, in his treatise *De Meteoris*, deals at some length with the various opinions as to the origin of the Galaxy. His account of the Pythagorean theory is as follows :

De Galaxia secundum opiniones eorum qui dixerunt Galaxiam esse conbustionem solis... Fuerunt autem quidam qui dixerunt quod sol aliquando movebatur in

---

the Giunta edition, *Aristotelis opera omnia Latine*, Venice, 1552 (11 vols , folio).

1. *Metam.*, II, 1-324.
2. See below, pp. 401-6.

loco suo; et suo lumine et calore conbussit orbem in illo loco... Fuit autem, ut puto, hec opinio Pyctagore, qui dixit esse terram stellam et moveri, et celum stare et comburi a sole (Lib. I, tract. II, cap. 2)[1].

§ III. — Convivio, II, 16.

Dante, at the end of this chapter, refers to the accepted belief that Pythagoras was the inventor of the term « philosophy » :

Dico e affermo che la Donna, di cui io innamorai appresso lo primo amore, fu la bellissima e onestissima figlia dello Imperadore dell' universo, alla quale Pittagora pose nome *Filosofia*.

His authority for this statement, which he repeats in a different connexion in another chapter of the *Convivio*[2], was perhaps St. Augustine, who in the *De Civitate Dei*[3], speaking of the two schools of philosophy, the Italian and the Ionic, says :

Quantum adtinet ad litteras Graecas,... duo philosophorum genera traduntur : unum Italicum... alterum Ionicum... Italicum genus auctorem habuit

---

1. Albertus Magnus discusses this question again in the *De Proprietatibus Elementorum*, where he attributes the above theory to Plato : « Dicit Plato quod exorbitatio solis et planetarum fuit causa diluvii ignis; et inducit fabulam de Phetonte quam Ovidius a Grecis sumptam latinam fecit ; et dicit quod licet videatur esse fabula, tamen est res vera. Et sunt haec ejus verba : Denique enim illa etiam fama quae nobis quoque comparata (*sic*) est Phetontem quondam, Solis filium, affectantem officium patris currus ascendisse luciferos; nec servatis solennibus irrigationis (*sic*) orbis (*sic*) exurisse (*sic*) terram, et ipsam (*sic*) flammis celestibus conflagrasse, fabulosa quidem putatur, sed res vera est. » (II, XII).

The opinion of Plato here quoted occurs in the *Timaeus*. It is interesting to note that Albertus made use of the translation of Chalcidius, whose rendering of the passage (very corruptly given in the above version) is as follows : « Denique illa etiam fama, quae vobis quoque conperta est, Phaëthontem quondam, Solis filium, adfectantem officium patris currus ascendisse luciferos, nec servatis sollemnibus aurigationis orbitis exussisse terrena ipsumque flammis caelestibus conflagrasse, fabulosa quidem putatur, sed res est vera. » (*Tim.* 22. c).

2. *Convivio*, III, 11. See below § V.

3. Dante was certainly acquainted with the *De Civitate Dei*, for he quotes it in the *De Monarchia* (III, 4). It may be stated, that this quotation, which Witte, was unable to identify, comes from *De Civ. Dei*, Lib. XVI, Cap. 2 (*ad fin.*).

Pythagoram Samium, a quo etiam ferunt ipsum philosophiae nomen exortum. (Lib. VIII, cap. 2).

And again :

Multo magis post eos [*sc.* prophetas] fuerunt philosophi gentium, qui hoc etiam nomine vocarentur, quod coepit a Samio Pythagora (Lib. XVIII, cap. 37). — Tunc et Pythagoras, ex quo coeperunt appellari philosophi. (Lib. XVIII, cap. 25).

It is not impossible, however, that Dante was thinking of a passage in the *Tusculanae Quaestiones*[1] of Cicero, in which the origin of the name « philosopher » is mentioned in connexion with Pythagoras. Dante appears to have made use of this same passage in *Convivio* III, II, which is discussed below (see § V).

§ IV. — Convivio, III, 5.

The reference here is to the Pythagorean theory that the Earth was a star and that there was a "Counter-Earth" (ἀντίχθων), and that both of them revolved; also that the central place in the universe was occupied, not by the Earth, but by Fire :

Questo mondo volle Pittagora e li suoi seguaci dicere che fosse una delle stelle, e che un' altra a lei fosse opposita così fatta : e chiamava quella *Antictona*. E dicea ch' erano ambedue in una spera che si volgea da Oriente in Occidente, e per questa revoluzione si girava il sole intorno a noi, e ora si vedea e ora non si vedea. E dicea che 'l fuoco era nel mezzo di queste, ponendo quello essere più nobile corpo che l' acqua e che la terra, e ponendo il mezzo nobilissimo intra li luoghi delli quattro corpi semplici.

This account is taken from the *De Coelo*[2] of Aristotle, where the Pythagorean doctrine is thus expounded :

Reliquum autem est de Terra dicere, et ubi posita sit, et utrum de iis sit, quae quiescunt, an ex iis, quae moventur ; et de figura ipsius. De positione igitur non eandem omnes habent opinionem ; sed cum plurimi, qui totum

---

1. *Tuscul. Quaest.*, Lib. V, § 3. The passage is quoted in full under § V, below.

2. Dante gives a reference to this treatise later on, where he says that this and other theories have been confuted by Aristotle : « Queste opinioni sono riprovate per false nel secondo *di Cielo e Mondo* da quello glorioso Filosofo.»

coelum finitum esse aiunt, in medio jacere dicant; contra qui circa Italiam incolunt, vocanturque Pythagorei, dicunt. In medio enim ignem esse inquiunt; terram autem astrorum unum existentem, circulariter latam circa medium, noctem et diem facere. Amplius autem oppositam aliam huic conficiunt terram, quam *antichthona* nomine vocant... Multis autem et aliis videbitur non oportere terrae medii regionem assignare, fidem non ex iis, quae apparent, consyderantibus, sel potius ex rationibus. Honorabilissimo enim putant convenire honorabilissimam competere regionem. Esse autem ignem quidem terra honorabiliorem... Quicunque quidem non in medio jacere aiunt ipsam [terram], moveri circulariter circa medium, non solum autem hanc, sed et *antichthona*. Quidam autem et jacentem in centro dicunt ipsam volvi, et moveri circa semper statum polum, quemadmodum in *Timaeo*[1] scriptum est. (Lib. II, Summa IV, cap. 1)[2].

---

1. Plato says : τὴν γῆν, τροφὸν ἡμετέραν εἱλουμένην περὶ τὸν διὰ παντὸς πολὸν τεταμένον (« altricem nostram verti circa axem, qui per totam terram extenditur »); cf. Cicero, *Acad. Quaest.*, IV, § 39. Dante also refers to the Platonic theory further on in this same chapter : "Platone fu poi d'altra opinione, e scrisse in un suo libro, che si chiama *Timeo*, che la terra col mare era bene il mezzo di tutto. »

2. This passage is from the Greek-Latin translation of Aristotle, the so-called *Antiqua translatio*, which corresponds to what Dante speaks of (*Convivio*, II, 15) as « la nuova traslazione ». This version was made either by, or at the instigation of, Thomas Aquinas (see below, p. 402, n. 2). In the Arabic-Latin version (Dante's « vecchia traslazione ») the above passage runs as follows :

Volumus modo dicere de dispositione Terrae et perscrutari de ea, et de loco ejus, et utrum sit quiescens, aut mota. Dicamus ergo quod Antiqui diversi sunt in loco ejus; et omnes dicentes quod coelum est finitum dicunt terram esse positam in medio. Pythagorici autem habitantes Italiam contradicunt illis, et dicunt quod ignis est positus in medio et quod terra est stellarum una, et revolvit circulariter, et ex motu ejus circulari fit nox et dies, et faciunt aliam terram, quam vocant *antugamonani*.

In the version of Joannes Argiropilus of Byzantium the last sentence is rendered as follows, the Greek word ἀντίχθων being translated, instead of being retained, as in the Greek-Latin version : « Aliam autem huic contrariam terram conficiunt, quam *terram adversam* vocant. » It is evident that Dante made use of the Greek-Latin version, whence he got the term *Antictona*. The term *Antugamonani*, which occurs in the Arabic-Latin version, is doubtless the transliteration of the Arabic equivalent for ἀντίχθων. It may be noted that the Greek word is mentioned by Cicero in the *Tusculanae Quaestiones* (I, § 28).

§ V. — Convivio III, ii.

In this passage Dante refers, as he had already done on a previous occasion [1], to the invention of the terms « philosopher » and « philosophy » by Pythagoras. His statement is as follows :

Dico adunque che anticamente in Italia,... nel tempo quasi che Numa Pompilio secondo re de' Romani, viveva uno Filosofo nobilissimo, che si chiamò Pittagora. E che egli fosse in quel tempo, par che ne tocchi alcuna cosa Tito Livio nella prima parte del suo volume incidentemente [2]. E dinanzi da costui erano chiamati i seguitatori di Scienza', non *filosofi*, ma *sapienti*, siccome furono quelli sette Savi antichissimi, che la gente ancora nomina per fama : lo primo delli quali ebbe nome Solon, lo secondo Chilon, il terzo Periandro, il quarto Talete, il quinto Cleobulo, il sesto Biante, il settimo Pittaco [3]. Questo Pittagora, domandato se egli si riputava sapiente, negò a sè questo vocabolo, e disse sè essere non *sapiente*, ma *amatore di sapienza*. E quinci nacque poi che ciascuno studioso in sapienza fosse *amatore di sapienza* chiamato, cioè *filosofo*; chè tanto vale come in Greco *filos* dire *amatore* in Latino, e quindi dicemo noi *filos* quasi *amatore*, e *sofia* quasi *sapienza* [4]... per che notare si puote che non d' arroganza, ma d' umiltade è vocabolo. Da questo nasce il vocabolo del suo proprio atto, *Filosofia*.

---

1. *Convivio*, II, 16. See above § III.

2. Livy's statement, which Dante does not seem to have read at all carefully, is as follows : « Inclita justitia religioque ea tempestate Numae Pompilii erat... Auctorem doctrinae ejus, quia non exstat alius, falso Samium Pythagoran edunt, quem Servio Tullio regnante Romae, centum amplius post annos, in ultima Italiae ora,... juvenum aemulantium studia coetus habuisse constat » (I, § 18). Cicero, in the *Tusculanae Quaestiones* (I, § 16; IV, § 1), states that Pythagoras came into Italy in the reign of Tarquinius Superbus.

3. Dante apparently got the names of the seven Sages from the *De Civitate Dei* of St. Augustine : « Eo tempore Pittacus Mitylenaeus, alius e septem sapientibus, fuisse perhibetur. Et quinque ceteros, qui, ut septem numerentur, Thaleti, quem supra commemoravimus, et huic Pittaco adduntur, eo tempore fuisse scribit Eusebius, quo captivus Dei populus in Babylonia tenebatur. Hi sunt autem : Solon Atheniensis, Chilon Lacedaemonius, Periandrus Corinthius, Cleobulus Lindius, Bias Prienaeus. Omnes hi, septem appellati sapientes... Tunc et Pythagoras, ex quo coeperunt appellari philosophi » (Lib. XVIII, cap. 25).

4. This derivation of *filosofo* Dante doubtless found in the *De Derivationibus Verborum* of Uguccione, a work which he quotes elsewhere (*Convivio*, IV, 6) as his authority for the derivation of the word *Autore*.

Dante's authority here apparently was Cicero, who in the *Tusculanae Quaestiones* says :

Illi septem, qui a Graecis σοφοὶ, sapientes a nostris et habebantur et nominabantur.

...A quibus ducti deinceps omnes, qui in rerum contemplatione studia ponebant, sapientes et habebantur, et nominabantur : idque eorum nomen usque ad Pythagorae manavit aetatem : quem... Phliuntem ferunt venisse, eumque cum Leonte, principe Phliasiorum, docte et copiose disseruisse quaedam. Cujus ingenium, et eloquentiam cum admiratus esset Leon, quaesivisse ex eo, qua maxime arte confideret. At illum artem quidem se scire nullam, sed esse philosophum. Admiratum Leontem novitatem nominis, quaesisse, Quinam essent philosophi... ? Pythagoram autem respondisse... raros esse quosdam, qui, ceteris omnibus pro nihilo habitis, rerum naturam studiose intuerentur : hos se appellare sapientiae studiosos, id est enim philosophos (V, § 3.).

There appears, however, also to be a reminiscence of a passage in the *De Civitate Dei* :

Italicum genus [philosophorum] auctorem habuit Pythagoram Samium, a quo etiam ferunt ipsum philosophiae nomen exortum. Nam cum antea sapientes appellarentur, qui modo quodam laudabilis vitae aliis praestare videbantur, iste interrogatus, quid profiteretur, philosophum se esse respondit, id est studiosum vel amatorem sapientiae; quoniam sapientem profiteri arrogantissimum videbatur [1] (Lib. VIII, cap. 2).

§ VI. — Convivio, IV, 1.

Dante here quotes a saying of Pythagoras :

Pittagora dice, Nell' amistà si fa uno di più.

This is taken from the *De Officiis* [2] of Cicero :

Pythagoras ultimum in amicitia putavit, ut unus fiat ex pluribus (I, § 17).

There cannot be the least doubt as to this being the source of Dante's quotation, since a few lines further on he quotes a Greek proverb :

In greco proverbio è detto : Degli amici esser deono tutte le cose comuni.

---

1. Dante's words, « notare si puote che non d' arroganza, ma d' umiltade è vocabolo », seem to be an echo of this sentence of St. Augustine.

2. This work of Cicero was an especial favourite with Dante. He directly quotes it at least ten times (*Conv.*, IV, 8, 15, 24, 25, 27 [2]; *Mon.*, II, 5 [2], 8, 10); and several other instances besides those indicated above might

which comes from the previous chapter of the same book of the *De Officiis* :

In Grecorum proverbio est : Amicorum esse omnia communia (I, § 16).

§ VII. — Convivio, IV, 21.

The source of this passage, in which Dante states the Pythagorean theory as to the equal nobility of all souls, whether of men, animals, plants, or minerals, I have not so far succeeded in identifying. It seems to be rather a general statement of the Pythagorean doctrine on the subject than a direct quotation from any particular work.

§ VIII. — De Monarchia, I, 15.

In this passage Dante alludes once more [1] to the Pythagorean doctrine that number and the elements of number were the elements of all things; and he refers particularly to the « parallel tables [2] » of Pythagoras, which exhibit his ten universal principles. Dante states that the Samian philosopher placed

---

be pointed out where he has made use of it without acknowledgment. A striking example is his quotation of a passage of Ennius in the *De Monarchia* (II, 10), which comes from this same book of the *De Officiis* (I, § 12). And, as Dr Moore has pointed out (*Academy*, June 4, 1892), the fundamental distinction of sins of violence and sins of fraud in the *Inferno* (XI, 23-26) is adopted almost *verbatim* from the same source (I, § 13), a further quotation from this passage being introduced later on in the *Inferno* (XXVII, 75).

1. See above § I.

2. The arrangement of these principles in the Pythagorean συστοιχία is as follows :

πέρας	ἄπειρον
περιττόν	ἄρτιον
ἕν	πλῆθος
δεξιόν	ἀριστερόν
ἄῤῥεν	θῆλυ
ἠρεμοῦν	κινούμενον
εὐθύ	καμπύλον
φῶς	σκότος
ἀγαθόν	κακόν
τετράγωνον	ἑτερόμηκες.

Unity in the same column as Good, and Plurality in the same as Evil [1] :

In omni genere rerum illud est optimum, quod est maxime unum, ut Philosopho placet in iis quae de simpliciter Ente. Unde fit quod unum esse videtur esse radix ejus quod est esse bonum; et multa esse, ejus quod est esse malum. Quare Pythagoras in correlationibus suis, ex parte boni ponebat unum, ex parte vero mali plura, ut patet in primo eorum quae de simpliciter Ente [2].

Dante's authority here, as he tells us, was the *Metaphysica* of Aristotle. As the passage to which he refers has already been quoted in illustration of *Convivio*, II, 14 [3], it is unnecessary to give it here.

PAGET TOYNBEE.

---

1. As will be seen from the table given in the previous note, ἕν and ἀγαθόν are placed in one column, πλῆθος and κακόν in the other.

2. *Ea de simpliciter Ente* is one of the names given by Dante to Aristotle's *Metaphysica* (cf. *Mon.*, I, 13, 15; III, 14); elsewhere he speaks of it as *Prima Philosophia* (cf. *Mon.*, III, 12; *Conv.*, I, 1); and *Metaphysica* (cf. *Epist.*, X, 5, 16, 20; *V. N.* § 42; *Conv.*, II, 3, 5, 14, 16; III, 11, 14; IV, 10).

3. See above § I, and note 4.

DANTE'S OBLIGATIONS TO OROSIUS

Dante, as is well known to every student of his works, was largely indebted for his knowledge of ancient history to the *Historiarum adversum Paganos Libri VII*[1] of Paulus Orosius. It is by no means so generally known that some of his favourite theories and arguments as to the divine institution of the Roman Empire were borrowed from the same source. The object of the present article is to indicate the extent of these obligations, which are more numerous than has hitherto been suspected, and to identify the passages utilised by Dante.

Though not strictly within the scope of this article, we may, in the first place, point out that, notwithstanding the divergence of opinion among the commentators, there cannot be the least doubt that Orosius is the person intended by Dante in the passage in the tenth canto of the *Paradiso* :

> Nell' altra piccioletta luce ride
> Quell' avvocato dei tempi cristiani,
> Del cui latino Augustin si provvide
> (vv. 118-20.)

The title « avvocato dei tempi cristiani » points unquestionably to the author of the *Historiae adversum Paganos*, in whose book, which was written to prove by the evidence of history that the condition of the world had not grown worse since the introduction of Christianity, the phrase « Christiana tempora » occurs so frequently as to make the point of Dante's allusion obvious to any one who has read the work[2].

1. Ex recognitione Caroli Zangemeister, Lipsiae, 1889.

2. See *Hist. adv. Pag.*, I, 20, § 6; II, 3, § 5; III, 4, § 4; 8, § 3; IV, 6, § 35; 23, § 10; V, 11, § 6; VI, 22, § 10; VII, 5, § 3; 8, § 4; 26, § 2; 43, §§ 16, 19. — The last instance occurs in the concluding lines

We may add that the *Ormista*[1] — to give the work the title by which it is often called in the mss. — was undertaken, as Orosius himself states in his Prologue and again in his concluding chapter[2], at the instance of St Augustine, to whose *De Civitate Dei* it was intended to be subsidiary[3].

Dante mentions Orosius by name seven times, once in the *Convivio*, once in the *De Vulgari Eloquentia*, four times in the *De*

---

of the book : « Explicui adjuvante Christo secundum praeceptum tuum, beatissime pater Augustine, ab initio mundi usque in praesentem diem... cupiditates et punitiones hominum peccatorum, conflictationes saeculi et judicia Dei quam brevissime et quam simplicissime potui, Christianis tamen temporibus propter praesentem magis Christi gratiam ab illa in incredulitatis confusione discretis. »

Singularly enough Benvenuto da Imola, in his commentary on *Par.* X, 118-20, althrough he speaks of Orosius as « defensor temporum Christianorum », and refers to his book, yet inclines to think that the allusion is to St. Ambrose; he says :

« Ad evidentiam istius literae est notandum quod litera ista potest verificari tam de Ambrosio quam de Orosio. De Ambrosio quidem quia fuit magnus advocatus temporum Christianorum, quia tempore suo pullulaverunt multi et magni haeretici; contra quos Ambrosius defensavit ecclesiam Dei, immo et contra Theodosium imperatorem fuit audacissimus; et ad ejus praedicationem Augustinus conversus fuit ad fidem, qui fuit validissimus malleus haereticorum. Potest etiam intelligi de Paulo Orosio, qui fuit defensor temporum Christianorum reprobando tempora pagana, sicut evidenter apparet ex ejus opere quod intitulatur *Ormesta mundi*, quem librum fecit ad petitionem beati Augustini, sicut ipse Orosius testatur in prohemio dicti libri... Et hic nota quod quamvis istud possit intelligi tam de Orosio quam de Ambrosio, et licet forte autor intellexerit de Orosio, cui fuit satis familiaris, ut perpendi ex multis dictis ejus, tamen melius est quod intelligatur de Ambrosio, quia licet Orosius fuerit vir valens et utilis, non tamen bene cadit in ista corona inter tam egregios doctores. »

1. *Or*[*osii*] *m*[*undi*] *ist*[*ori*]*a*; some times it is spelt *Hormesta*. Other explanations of this mysterious word have been proposed; see Fabricius, *Biblioth. med. et infimæ ætatis*, s. v° Orosius.

2. See p. 385, note 2.

3. Orosius is very modest in referring to his own work; in addressing St Augustine, he humbly likens himself to a dog : « Ego solius oboedientiae... testimonio contentus sum. nam et in magna magni patrisfamilias domo cum sint multa diversi generis animalia adjumento rei familiaris commoda, non est tamen canum cura postrema... Beatus etiam Tobias, ducem angelum sequens, canem comitem habere non sprevit. igitur generali amori tuo speciali amore conexus voluntati tuae volens parui (*Prol.*). »

Monarchia, and once in the *Quaestio de Aqua et Terra*[1]; but these references, as will be seen, by no means represent the whole amount of Dante's indebtedness.

In the *De Vulgari Eloquentia*[2] Orosius is not quoted, but is merely named, along with Frontinus, Pliny, Livy, and Cicero, as a master of lofty prose — a selection which does not say much for Dante's discrimination in the matter of literary style — *si sic Omnia!*

In the *Convivio* the period between the reign of Numa Pompilius, the second king of Rome, and the birth of Christ is computed, on the authority of Orosius, at about 650 years[3]. This computation appears to be based on a passage in the fourth book (*Cap.* 12), where Orosius puts the interval between the reigns of Tullus Hostilius and Caesar Augustus at 700 years nearly[4].

There is another passage in the *Convivio* (IV, 5) where Dante is evidently indebted to Orosius, although he gives Livy in a general way as the authority for his statements in the chapter. Referring to the panic of the Romans after their defeat at Cannae, and to the heap of gold rings taken from the bodies of the fallen Romans, and produced in the senate-house at Carthage by Hannibal's envoy as proof of his victory, he says : « Non pose Iddio le mani, quando per la guerra d'Annibale, avendo perduti tanti cittadini che tre moggia d'anella in Affrica erano portate, li Romani vollero abbandonare la terra, se quello benedetto Scipione giovane non avesse impresa l'andata in Affrica per la sua franchezza ? »

In Livy's account, to which, it may be remarked, Dante expressly refers when mentioning the same incident in the

---

1. I include this treatise among Dante's works, though it is almost certainly a forgery. See *Giornale storico della Letteratura Italiana*, XX, pp. 125, ff.

2. « Fortassis utilissimum foret ad illam [supremam constructionem] habituandam regulatos vidisse poetas... nec non alios qui usi sunt altissimas prosas, ut Tullium, Livium, Plinium, Frontinum, Paulum Orosium, et multos alios, quos amica solitudo nos visitare invitat » (II, 6).

3. *Conv.*, III, 11. The reading is not certain, for *seicento* Dr Moore conjectures *settecento*.

4. « Per annos prope septingentos, id est ab Hostilio Tullo usque ad Caesarem Augustum, una tantummodo aestate Romana sanguinem viscera non sudarunt » (IV, 12, § 9).

Inferno[1], the circumstances of the conspiracy to abandon Italy, which was frustrated by Scipio, and of the sending of the gold rings to Carthage, are widely separated, the former being related in *Lib.* XXII, *Cap.* 53, the latter, some twenty chapters further on, in *Lib.* XXIII, *Cap*, 12. In Orosius, on the other hand, the two are mentioned in close connexion, as they are in Dante's own account. Orosius says : « Hannibal in testimonium victoriae suae [apud Cannas] tres modios anulorum aureorum Carthaginem misit, quos ex manibus interfectorum equitum Romanorum senatorumque detraxerat. Usque adeo autem ultima desperatio reipublicae apud residuos Romanos fuit, ut senatores de relinquenda Italia sedibusque quaerendis consilium ineundum putarint. Quod auctore Caecilio Metello confirmatum fuisset, nisi Cornelius Scipio tribunus tunc militum, idem qui post Africanus, destricto gladio deterruisset ac potius pro patriae defensione in sua verba jurare coegisset » (IV, 16. §§ 5, 6). There seems little doubt, therefore, that in this instance Dante was indebted to Orosius and not to Livy.

In the *Quaestio de Aqua et Terra* the reference is to the geographical section of Orosius' work, in which he gives the boundaries of the various continents and countries[2].

The four references in the *De Monarchia* are easily identified. The first (*Mon.* II, 3) is a direct quotation (*Oros.*, I, 2, § 11), introduced to prove that Mt. Atlas is in Africa. The next reference (*Mon.* II, 9) is to Orosius' account of the reigns of Ninus and Semiramis in Assyria (I, 4, §§ 1-8)[3]. The third,

---

1. XXVIII, 10-12 :

...per la lunga guerra
Che dell' anella fe sì alte spoglie,
Come Livio scrive.

2. *A. T.*, § 19 : « Haec habitabilis extenditur per lineam longitudinis a Gadibus, quae supra terminos occidentales ab Hercule ponitur, usque ad ostia fluminis Ganges, ut scribit Orosius. » This is based upon what Orosius says as to the boundaries of Europe and Asia, west and east : « Europae in Hispania occidentalis oceanus termino est, maxime ubi apud Gades insulas Herculis columnae visuntur... Asia ad mediam frontem orientis habet in oceano Eoo ostia fluminis Gangis... » (I, 2, §§ 7, 13).

3. Dante says that though Ninus and Semiramis in their attempt to attain universal empire waged war for more than ninety years, as Orosius records, yet in the end they failed of their object. This sum total of ninety years and

which occurs in the same chapter of the *De Monarchia*, refers to the conquests of Vesoges, king of Egypt, and to his repulse by the Scythians [1]. The fourth reference (*Mon.* II, 11) is to the combat between the Roman Horatii and the Alban Curiatii, whereby the struggle for supremacy between Rome and Alba was finally decided. Dante here quotes Livy as his authority, remarking that Orosius is in agreement with him [2].

There is also a passage in the *De Monarchia* where Dante apparently has Orosius in mind, though he actually refers to Livy. Speaking of Cincinnatus, he says : « assumptus ab aratro, dictator factus est, ut Livius refert. Et post victoriam, post triumphum, sceptro imperatorio restituto consulibus, sudaturus post boves ad stivam libere reversus est » (II, 5). There is nothing of this in Livy; but in Orosius' account there is a passage, which Dante was probably thinking of, though his recollection of it was confused : « Quintius Cincinnatus, praecipuus ille dictator... repertus in rure, ab aratro arcessitus ad fasces, sumpto honore instructoque exercitu mox victor effectus jugum boum Aequis [3] inposuit victoriamque quasi stivam tenens subjugatos hostes prae se primus egit » (II, 12, §§ 7, 8).

---

upwards is not given in so many words by Orosius; in the passage referred to above he merely states that Ninus carried on his conquests during a period of fifty years, without mentioning the duration of Semiramis' wars : « Non contenta terminis mulier, quos a viro suo tunc solo bellatore in quinquaginta annis adquisitos susceperat, Aethiopiam... imperio adjecit. Indis quoque bellum intulit... » (I, 4, § 5). In the next book, however, he states (II. 3 § 1) that Ninus reigned for fifty-two years, and Semiramis for forty-two ; and it is evidently from this passage that Dante got his « per nonaginta et plures annos (ut Orosius refert) ».

1. *Oros.*, I, 14, §§ 1-4. Dante says : « Vesoges... a Scythis, inter quasi athlothetas et terminum, ab incoepto suo temerario est aversus ». Giuliani, not understanding the word *athlothetas* (« judges » in a contest), which Dante (as Witte points out) probably got from the *Ethics* of Aristotle, unwarrantably substitutes *athletas*.

2. Orosius does not mention the names of the combatants; he merely says : « Tullum Hostilium militaris rei institutorem fiducia bene exercitae juventutis Albanis intulisse bellum et diu altrinsecus spe incerta, certa clade, tandem pessimos exitus et dubios eventus conpendiosa terginminorum congressione finisse » (II, 4, § 9).

3. Witte, who quotes this passage, oddly enough reads *equis*! If there were the least doubt about the correct reading a reference to Livy would settle

Another similar case occurs in the previous chapter of the same book (II, 4) where Cloelia's feat of swimming across the Tiber is mentioned. It is evident from Dante's phraseology that he had Orosius', not Livy's [1], account before him at the time.

Witte, in his notes to the *De Monarchia*, draws attention to another passage in which he thinks Dante, while referring to Livy, was actually quoting Orosius. Dante describes how the Carthaginians under Hannibal were only prevented from taking Rome by a sudden storm of hail which drove them back to their camp : « At quum Romana nobilitas, premente Hannibale, sic caderet, ut ad finalem Romanae rei deletionem non restaret nisi Poenorum insultus ad urbem, subita et intolerabili grandine proturbante, victores victoriam sequi non potuisse, Livius in bello Punico inter alia gesta conscribit » (II, 4). Livy's account is as follows : « Instructis utrinque exercitibus in ejus pugnae casum in qua urbs Roma victori praemium esset, imber ingens grandine mixtus ita utramque aciem turbavit, ut vix armis retentis in castra sese receperint, nullius rei minore quam hostium metu » (XXVI, 11). Orosius' description of the incident is evidently borrowed from that of Livy, and does not seem to justify Witte's supposition that Dante was indebted to it rather than to the authority he names : « ubi expositae utrimque acies constiterunt, in conspectu Romae praemium victoris futurae tantus se subito imber e nubibus grandine mixtus effudit, ut turbata agmina vix armis retentis in sua se castra colligerent » (IV, 17, § 5).

In the *Divina Commedia*, in which, as we have seen, Orosius himself is referred to, thongh not by name [2], there is no direct reference to his work, but Dante's obligations to it may be traced with certainty in more than one passage.

Speaking of Semiramis in the fifth canto of the *Inferno* Dante says :

---

the question ; he says : « Tribus hastis jugum fit, humi fixis duabus, superque eas transversa una deligata. Sub hoc jugo dictator Aequos misit » (III, 28).

1. II, 13. Dante asks : « Nonne transitus Cloeliae mirabilis fuit ? » Orosius speaks of Cloelia's « admirabilis transmeati fluminis audacia » (II, 5, § 3).

2. *Par.*, X, 118-120. See above p. 385.

Fu imperatrice di molte favelle.
A vizio di lussuria fu sì rotta,
Che libito fe' licito in sua legge,
Per torre il biasmo in che era condotta.
Ell' è Semiramis, di cui si legge
Che succedette a Nino, e fu sua sposa :
Tenne la terra, che il Soldan corregge' [1].
(vv. 54-60.)

Orosius says :

Huic [Nino] mortuo Samiramis uxor successit..., haec, libidine ardens, sanguinem sitiens, inter incessabilia et stupra et homicidia, cum omnes quos regie arcessitos, meretricie habitos concubitu oblectasset occideret, tandem filio flagitiose concepto, impie exposito, inceste cognito privatam ignominiam publico scelere obtexit. Praecepit enim, ut inter parentes ac filios nulla delata reverentia naturae de conjugiis adpetendis ut cuique libitum esset liberum fieret (I, 4, §§ 4, 7, 8).

There cannot be the least doubt that Dante had in mind the above passage with which we know he was acquainted (see above on *Mon.* II, 9, p. 388), when he was writing his own description of Semiramis. This phrase, *libito fe' licito* (v. 56), is an exact translation of that of Orosius, « ut cuique libitum esset liberum fieret » [2]; and again *si legge* [*di Semiramis*] *Che succedette a Nino, e fu sua sposa* (vv. 58-9), points directly to what Orosius says : « Nino mortuo Samiramis uxor successit ». This last identification is particularly interesting as it enables us to reject

1. Dante has apparently confused the ancient kingdom of Babylonia (or Assyria) with Babylonia or Babylon (Old Cairo) in Egypt, which was the territory of the Sultan. Cf. Mandeville : « The Lond of Babyloyne, where the Sowdan dwellethe comonly... is not that gret Babyloyne, where the Dyversitee of Langages was first made... when the grete Tour of Babel was begonnen to be made » (*Cap.* V, ed. Halliwell, 1839). Benvenuto da Imola notices the confusion, but suggests that Dante meant to imply that Semiramis extended her empire so as to include Egypt as well as Assyria; he says : « Istud non videtur aliquo modo posse stare quia de rei veritate Semiramis nunquam tenuit illam Babiloniam quam modo Soldanus corrigit... ad defencionem autoris dico, quod autor noster vult dicere quod Semiramis in tantum ampliavit regnum, quod non solum tenuit Babiloniam antiquam, sed etiam Egiptum, ubi est modo alia Babilonia. »

2. This phrase occurs again, I, 16, § 3. Chaucer borrowed it and applied it to Nero : « His lustes were al lawe in his decree. » (*Monkes Tale*, v. 3667.)

without hesitation the variant reading *sugger dette* for *succedette* in v. 59, a reading which has some slight ms. authority, and has found supporters among recent commentators [1]. Quite apart, however, from the fact that Dante's *succedette* evidently represents Orosius' *successit*, the absence of any mention by the latter of what is implied in the reading *sugger dette* is sufficient to condemn it, since Dante has followed his authority so closely as to make it in the highest degree improbable that he would have omitted such a striking detail.

From Orosius Dante evidently got his estimate of Alexander the Great, whom he places along with Dionysius among the tyrants in the seventh circle of Hell [2]. It has been objected that inasmuch as Dante speaks of « Alessandro » simply, without any further qualification, it is not justifiable to assume that Alexander the Great is meant, especially as Dante introduces the latter into the *Convivio* (IV, 11) [3] as an example of generosity.

But it is quite possible that Dante should commend Alexander for his liberality, which had become proverbial in the Middle Ages [4], and yet condemn him for the bloodshed and misery occasioned by his wars of conquest.

A glance at Orosius' description of the « felix praedo », as Lucan calls Alexander, will suffice to explain Dante's attitude towards him. On recording his birth Orosius brands him as « gurges miseriarum atque atrocissimus turbo totius orientis » (III, 7, § 5); and later on says of him, « humani sanguinis inexsaturabilis sive hostium sive etiam sociorum, recentem tamen semper sitiebat cruorem » (III, 18, § 10); and again « per duodecim annos trementem sub se orbem ferro pressit »

---

1. According to Dr Moore, who discusses this reading in his *Textual Criticism of the Divina Commedia* (pp. 285-6), it occurs as an original reading in two Mss. only; in two or three it has been substituted for *succedette*; and in one it occurs as a marginal reading.

2. Inf. XII, 107 : « Quivi è Alessandro, e Dionisio fero ».

3. « Chi non ha ancora nel cuore Alessandro, per li suoi reali beneficii ? »

4. See Paul Meyer, *Alexandre le Grand dans la littérature française du moyen âge* : « A partir de la seconde moitié du XIIe siècle, et jusqu'à la fin du moyen âge, le mérite pour lequel Alexandre est universellement célébré.. est surtout et par dessus tout sa largesse. » (Vol., II, pp. 372-3.)

(III, 23, § 6). Then, after stating that Alexander died at Babylon « adhuc sanguinem sitiens » (III, 20, § 4), Orosius ends up with a long apostrophe on the ruin and misery brought by him upon the whole world (III, 20, §§ 5 ff) [1].

In the *Purgatorio* Dante is indebted to Orosius for the episode of Cyrus and Tomyris, Queen of the Scythians [2] :

> Mostrava la ruina e il crudo scempio
> Che fe' Tamiri, quando disse a Ciro :
> Sangue sitisti, ed io di sangue t'empio.
> (XII, 55-7.)

Orosius, after relating how Cyrus treacherously slew the son of Tomyris, and how he himself was slain in ambush by the Queen, describes her revenge : « Regina caput Cyri amputari atque in utrem humano sanguine oppletum coici jubet non muliebriter increpitans : Satia te, inquit, sanguine quem sitisti, cujus per annos triginta insatiabilis perseverasti » (II, 7, § 6).

The cruel persecution of the Christians by Domitian, alluded to by Statius *Purg*. XXII, 83-4, is recorded by Orosius, who was no doubt Dante's authority here also ; Orosius says : « Domitianus per annos XV ad hoc paulatim per omnes scelerum gradus crevit, ut confirmatissimam toto orbe Christi Ecclesiam datis ubique crudelissimae persecutionis edictis convellere auderet » (VII, 10, § 1).

In the *Paradiso* the account of Caesar's movements during the civil war appears to be summarised from that of Orosius :

> ...uscì di Ravenna, E saltò Rubicon... In ver la Spagna rivolse lo stuolo ;
> Poi ver Durazzo, e Farsalia percosse Sì ch'al Nil caldo si sentì del duolo...

---

1. It is worthy of note that Benvenuto da Imola, one of the shrewdest of the old commentators on the *Divina Commedia*, emphatically asserts that Alexander the Great is the person intended : « Ad sciendum quis fuerit iste Alexander est notandum, quod aliqui sequentes opinionem vulgi dixerunt quod autor non loquitur hic de Alexandro Macedone, sed de quodam alio, sed certe istud est omnino falsum, quod potest patere dupliciter : primo, quia cum dicimus Alexander, debet intelligi per excellentiam de Alexandro Magno ; secundo, quia iste fuit violentissimus hominum. » He then proceeds to justify his last statement from Orosius, and concludes by declaring Alexander to have been « maximus autor violentiarum in terris ».

2. Strictly speaking Tomyris was Queen of the Massagetae ; but Orosius calls her Queen of the Scythians, and Dante, who alludes to this incident again in the *De Monarchia* (II, 9), gives her the same title.

Da indi scese folgorando a Juba[1]; Poscia si volse nel... occidente, Dove sentia la Pompeiana tuba[2]. (*Par.* VI, 61-72).

Orosius says :

Caesar Ravennam sese contulit... Rubicone flumine transmeato... Ariminum venit... mox Alpes transvectus... ad Hispanias contendit... Interea apud Dyracchium multi orientis reges ad Pompeium cum auxiliis convenerunt : quo cum Caesar venisset, Pompeium obsidione cinxit... inde per Epirum in Thessaliam perrexit... in campis Pharsalicis... inde.. in Aegyptum venit... Alexandriam venit... postea.. in Africam transiit et apud Thapsum cum Juba et Scipione pugnavit... continuo in Hispanias contra Pompeios Pompei filios profectus... ultimum bellum apud Mundam gestum est (VI, 15, 16).

Dante's information about the effeminacy of Sardanapalus (*Par.* XV, 107-8) was doubtless also derived from Orosius (I, 19, § 1)[3].

It was not, however, merely for information upon matters of ancient history that Dante was indebted to Orosius. It will be seen that he borrowed from the latter not only material for his historical illustrations, but also several of the principal theories and arguments which are utilised in the *De Monarchia* and elsewhere.

In the first book of the *De Monarchia* Dante, after discussing the question as to whether Monarchy is necessary for the welfare of mankind, decides in the affirmative, and points in confirmation of his previous arguments to the condition of mankind at Christ's birth, when for the first time in the world's history there was universal peace under one sole ruler (viz. Augustus) :

Rationibus omnibus supra positis, experientia memorabilis attestatur; status videlicet illius mortalium, quem Dei Filius, in salutem hominis hominem adsumpturus, vel expectavit, vel quum voluit ipse disposuit. Nam si a lapsu primorum parentum... dispositiones hominum et tempora recolamus;

---

1. The allusion is to the defeat of Juba at Thapsus.

2. The defeat of Pompey's sons at Munda.

3. Benvenuto da Imola refers to Justinus, whose account of Sardanapalus was borrowed by Orosius. Dante may have got his information directly from the former, but it is more probable that he took it from Orosius with the rest of his ancient history. Pietro di Dante refers to Juvenal (X, 362) : « Et Venere et caenis et plumis Sardanapali »; but he also, without mentioning his authority, quotes the account given by Justinus and Orosius.

non inveniemus, nisi sub divo Augusto Monarcha, existente Monarchia perfecta, mundum undique fuisse quietum (*Mon.* I, 16).

This point, upon which Dante insists again elsewhere [1], is dwelt upon repeatedly by Orosius :

Anno ab urbe condita DCCXXV... Caesar victor ab oriente rediens, VII idus Januarias urbem triplici triumpho ingressus est ac tunc primum ipse Jani portas sopitis finitisque omnibus bellis civilibus clausit... Ex eodem die summa rerum ac potestatum penes unum esse coepit et mansit, quod Graeci monarchiam vocant (VI, 20, §§ 1, 2). — Ab Abraham usque ad Caesarem Augustum id est usque ad nativitatem Christi, quae fuit anno imperii Caesaris quadragesimo secundo, cum facta pace cum Parthis Jani portae clausae sunt et bella toto orbe cessarunt, colliguntur anni II·XV (I, 1, § 6). — Utrum aliquando bella, caedes, ruinae atque omnia infandarum mortium genera nisi Caesare Augusto imperante cessaverint, inquirat quisquis infamanda Christiana tempora putat... Indubitatissime constat sub Augusto primum Caesare post Parthicam pacem universum terrarum orbem positis armis abolitisque discordiis generali pace et nova quiete conpositum Romanis paruisse legibus... In ipso imperio Caesaris inluxisse ortum in hoc mundo Domini nostri Jesu Christi.. manifestum est... pacem istam totius mundi et tranquillissimam serenitatem non magnitudine Caesaris sed potestate filii Dei, qui in diebus Caesaris apparuit, exstitisse (III, 8, §§ 3, 5, 7, 8). — Opportune conpositis rebus Augusti Caesaris natus est Dominus Christus (VI, 17, § 10). — Anno ab urbe condita DCCLII Caesar Augustus ab oriente in occidentem, a septentrione in meridiem ac per totum Oceani circulum cunctis gentibus una pace conpositis, Jani portas tertio ipse tunc clausit... Eo tempore, id est eo anno quo firmissimam verissimamque pacem ordinatione Dei Caesar conposuit, natus est Christus (VI, 22, §§ 1, 5). — Incessabilibus cladibus nullus finis ac nulla requies fuit, nisi cum salvator mundi Christus inluxit : cujus adventui praedestinatam fuisse imperii Romani pacem... sufficienter ostendisse me arbitror (VII, 1, § 11).

See also VII, 2, §§ 15, 16; VII, 3, § 4.

Orosius lays stress on the fact that Christ chose to be included in the census under Augustus, whereby he became a Roman citizien, in order to assert his human nature :

---

1. *Conv.*, IV, 5 : « Allora quando di lassù discese Colui... nè'l mondo non fu mai nè sarà sì perfettamente disposto, come allora che alla voce d'un solo principe del Roman Popolo e comandatore fu ordinato ...E però pace universale era per tutto, che mai più non fu nè fia. » Cf. *Par.* VI, 80-81 :

Con costui [Augusto] pose il mondo in tanta pace,
Che fu serrato a Jano il suo delubro.

Eodem quoque anno [quo natus est Christus] tunc primum Caesar... censum agi singularum ubique provinciarum et censeri omnes homines jussit, quando et Deus homo videri et esse dignatus est. Haec est prima illa clarissimaque professio, quae Caesarem omnium principem Romanosque rerum dominos singillatim cunctorum hominum edita adscriptione signavit, in qua se et ipse, qui cunctos homines fecit, inveniri hominem adscribique inter homines voluit (VI, 22, §§ 6, 7).

And he uses this as an argument to prove the divine institution of the Roman Empire :

Nec dubium, quin omnium cognitioni fidei inspectionique pateat, quia Dominus noster Jesus Christus hanc urbem nutu suo auctam defensamque in hunc rerum apicem provexerit, cujus potissime voluit esse cum venit, dicendus utique civis Romanus census professione Romani [1] (VI, 22 § 8).

Dante follows exactly the same line of argument :

Exivit edictum a Caesare Augusto, ut describeretur universus orbis. In quibus verbis universalem mundi jurisdictionem tunc Romanorum fuisse aperte intelligere possumus (*Mon.* II, 9). — Si Romanum imperium de jure non fuit, Christus nascendo praesumpsit injustum... Sed Christus sub edicto Romanae auctoritatis nasci voluit de Virgine Matre, ut in illa singulari generis humani descriptione Filius Dei, homo factus, homo conscriberetur; quod fuit illud prosequi... Ergo Christus Augusti Romanorum auctoritate fungentis edictum fore justum, opere persuasit [2] (*Mon.* II, 12). — Quum universaliter orbem describi edixisset Augustus..., si non de justissimi principatus aula prodiisset edictum, Unigenitus Dei Filius, homo factus ad profitendum secundum naturam assumptam edicto se subditum, nunquam tunc nasci de Virgine voluisset (*Epist.* VII, 3).

Again, Orosius points to Titus, who destroyed Jerusalem, as the avenger of the death of Christ :

Capta eversaque urbe Hierosolymorum... extinctisque Judaeis Titus, qui ad vindicandum Domini Jesu Christi sanguinem judicio Dei fuerat ordinatus, victor triumphans cum Vespasiano patre Janum clausit (VII, 3, § 8).

And in another passage, after describing how Titus triumphed after his victory over the Jews and closed the temple of Janus, he says :

---

1. Cf. VII, 3, § 4 : « Redemptor mundi, Dominus Jesus Christus, venit in terras et Caesaris censu civis Romanus adscriptus est. »

2. Cf. *Epist.* VIII, 2 : « Roma, cui post tot triumphorum pompas, et verbo et opere Christus orbis confirmavit imperium. »

Jure enim idem honos ultione passionis Domini inpensus est, qui etiam nativitati fuerat adtributus (VII, 9, § 9).

Here once more Dante follows Orosius. In the *Purgatorio* he says of Titus :

> Il buon Tito con l'aiuto
> Del sommo Rege vendicò le fora,
> Ond' uscì il sangue per Giuda venduto.
> (XXI, 82-4.)

And in the *Paradiso* :

> Poscia con Tito a far vendetta corse [1]
> Della vendetta del peccato antico.
> (VI, 92-3.)

The striking correspondence in so many passages between the two writers, to which we have drawn attention in the course of this article, shows that Dante had gained an intimate acquaintance with the book of Orosius during the lonely years of his exile — the *amica solitudo* to which he somewhat pathetically refers in his *De Vulgari Eloquentia* [2].

For convenience of reference a table of parallel passages is appended, which will show at a glance the extent of Dante's obligations.

OROSIUS	DANTE
I, 1, § 6; III, 8, §§ 3, 5, 7, 8; VI, 17, § 10; 20, §§ 1, 2; 22, §§ 1, 5; VII, 1, § 11; 2, §§ 15, 16; 3, § 4.	*Par.* VI, 80-81; *Conv.* IV, 5; *Mon.* I, 16.
I, 2, §§ 7, 13.	*Q. de Aq. et Terra*, § 19.
I, 2, § 11.	*Mon.* II, 3.
I, 4. §§ 1-8; II, 3, § 1.	*Mon.* II, 9.
I, 4, §§ 4, 7, 8.	*Inf.* V, 54-60.
I, 14, §§ 1-4.	*Mon.* II, 9.
I, 19, § 1.	*Par.* XV, 107-8.
(I, 20, § 6; II, 3, § 5; III, 4, § 4; 8, § 3; IV, 6, § 35; 23, § 10; V, 11, § 6; VI, 22, § 10; VII, 5, § 3; 8, § 4; 26, § 2; 43, §§ 16, 19.	*Par.* X, 119.)

1. Sc. « l'aquila Romana ». The destruction of Jerusalem by Titus was the vengeance upon the Jews for the crucifixion of Christ, whereby Adam's sin was avenged.

2. See above, p. 387, note 2.

II, 2 § 4; 3, § 5; IV, 17, § 11; VI, 20, § 4.	*Mon.* II, 9 (*ad init.*)
II, 3, § 1; *see* I, 4, §§ 1-8.	
II, 4, § 9.	*Mon.* II, 11.
II, 5 § 3.	*Mon.* II, 4.
II, 7 § 6.	*Purg.* XII, 55-7; *Mon.* II, 9.
II, 12, §§ 7, 8.	*Mon.* II, 5.
(III, 7, § 5; 18, § 10; 20 §§ 5 ff; 23, § 6.	*Inf.* XII, 107.)
III, 8, §§ 3, 5, 7, 8; *see* I, 1, § 6.	
IV, 16, §§ 5, 6.	*Conv.* IV, 5 (*Inf.* XXVIII, 10-12.)
IV, 17, § 11; *see* II, 2 § 4.	
VI, 1, § 16.	*Mon.* II, 12.
VI, 15, §§ 2, 3, 6, 18, 22, 25, 28, 29; 16, §§ 3, 6, 7.	*Par.* VI, 61-72.
VI, 17, § 10; 20, §§ 1, 2; 22, §§ 1, 5; *see* I, 1, § 6.	
VI, 20, § 4; *see* II, 2, § 4.	
VI, 22, §§ 6, 7, 8; VII, 3, § 4.	*Mon.* II, 9, 12; *Epist.* VII, 3.
VII, 1, § 11; 2, §§ 15, 16; 3, § 4; *see* I, 1, § 6.	
VII, 3, § 4; *see* VI, 22, §§ 6, 7, 8.	
VII, 3, § 8; 9, § 9.	*Purg.* XXI, 82-4; *Par.* VI, 92-3.
VII, 10, § 1.	*Purg.* XXII, 83-4.

Orosius is mentioned by name : *Conv.* III, 11; *Vulg. El.* II, 6; *Mon.* II, 3, 9², 11; *Q. de Aq. et Terra*, § 19; he is alluded to : *Inf.* V, 58; Par. X, 119.

PAGET TOYNBEE.

SOME UNACKNOWLEDGED OBLIGATIONS

OF DANTE TO ALBERTUS MAGNUS

I. — Convivio, II, 14.

In a passage in this chapter of the *Convivio*, in which the properties of the planet Mars are discussed, Dante quotes Albumazar[1] to the effect that the ignition of the vapours about that planet portends the deaths of kings and other political changes :

« Dice Albumassar, che l'accendimento di questi vapori significa morte di regi e trasmutamento di regni; perocchè sono effetti della signoria di Marte. »

This quotation has been sought for in vain by the commentators in the two works of Albumazar which we possess, viz. his « Introduction to Astronomy » and his « Book of Conjunctions »[2]; and it has been supposed in consequence that Dante must have inadvertently attributed to the Arabian astronomer the opinion of some other writer. If, however, the quotation has been wrongly ascribed to Albumazar, the mistake was made in the first place, not by Dante, but by Albertus Magnus, who was evidently Dante's authority for this piece of information about Albumazar. In this same chapter of the *Convivio*, in the paragraph immediately preceding the passage under discussion, Dante mentions the occasional spontaneous ignition of meteoric vapours « siccome nel primo della *Meteora* è determinato ». As no author's name is here mentioned one

1. Jafar ibn Muhammad Al Balkhi, *Abû Mashar*; born at Balkh in Turkestan 805, died 885.

2. These works were translated from Arabic into Latin under the titles of *Introductorium in Astronomiam* and *Liber de magnis conjunctionibus, annorum revolutionibus ac eorum profectionibus*. They were both printed at Augsburg in 1489.

would naturally suppose the reference to be to the *De Meteoris* of Aristotle. But on examination it appears that Dante must have had before him as he wrote, not Aristotle's work, but the work of the same name by Albertus Magnus[1] ; and it was from this treatise, as will be seen, that the quotation attributed to Albumazar was borrowed by Dante, in spite of the fact that it is introduced as if made at first hand from Albumazar himself. The passage in Albertus, which occurs at the conclusion of a discussion as to the nature and properties of these igneous vapours, is as follows :

Vapor iste... aliquando autem vulnerat exurendo multum vel parum secundum fortitudinem ignis sui. Si autem secundo modo est, debilem habet ignem, qui parum alterat ea super quae cadit, non vulnerando, quia statim extinguitur. Vult tamen Albumasar quod etiam ista aliquando mortem regis et principum significent, propter dominium Martis. (*De Meteoris*, Lib. I, tract. IV, cap. 9.)

II. — Inferno, XIV, 31-36.

Dante appears to have been especially familiar with this particular book of the *De Meteoris* of Albertus Magnus; for, as I have indicated elsewhere[2], it was from the chapter preceding the one from which the above quotation is taken that he got his version of the incident which happened to Alexander the Great and his army in India. In his description of the flakes of fire which were rained down upon the spirits of the Violent in the seventh circle of Hell, he compares them to the flames which fell upon Alexander's host :

Quali Alessandro in quelle parti calde
D'India vide sopra lo suo stuolo
Fiamme cadere infino a terra salde ;
Perch' ei provvide a scalpitar lo suolo
Con le sue schiere, acciocchè il vapore
Me' si stingeva mentre ch'era solo.
(*Inf.* XIV, 31-36.)

---

1. Albertus wrote, not merely commentaries, but paraphrases and illustrative treatises, on each of Aristotle's works, the titles of which he adopted for his own treatises.

2. See *Academy*, July 7, 1894.

This passage has long been a puzzle to the commentators, because in the apocryphal *Epistola Alexandri ad Aristotilem*, from which it was supposed that Dante took his account of the episode, Alexander is described as ordering his soldiers to trample, not the *flames*, but the *snow*, which had fallen heavily after a great storm of wind and fire.

The *Epistola* says :

Cadere mox in modum vellerum immensæ cœperunt nives; quarum aggregatione metuens ne castra cumularentur, calcare militem nivem jubebam, ut quam primum injuria pedum tabesceret [1].

It was assumed, therefore, that Dante was quoting the *Epistola* from memory, and confused the details of the account there given of the incident. But here again he evidently got his information at second hand from Albertus Magnus, who, in quoting Alexander's epistle in the *De Meteoris*, makes exactly the same confusion with regard to the trampling of the flames as Dante does in the *Inferno*. In the passage in question Albertus cites the experience of Alexander in India as an instance of the occurrence of the igneous vapours [2] which he has just been discussing :

Admirabilem autem impressionem scribit Alexander ad Aristotilem in epistola de mirabilibus Indie dicens quemadmodum nivis nubes ignite de aëre cadebant quas ipse militibus calcare precepit. (*De Meteoris*, Lib. I, tract. IV, cap. 8.)

III. — Convivio, II, 15.

In the midst of his argument in this chapter as to the points of resemblance between the Heaven of the Fixed Stars and the sciences of Physics and Metaphysics, Dante makes a digression

1. Ed. Kuebler (*Bibliotheca Teubneriana*, 1888), p. 208. — A similar account is given in the Latin version of Pseudo-Callisthenes, commonly known as *Historia de Praeliis* : « Ceperunt cadere nives sicut lane majores. Continuo precepit [Alexander] militibus suis ut calcarent eas pedibus, quia timebant ne cresceret ipsa nivis. » (See Paul Meyer, *Alexandre le Grand dans la littérature française*, vol. II, p. 178.)

2. It is significant that Dante uses this same term *vapore* (v. 35) in speaking of the fiery downpour.

in order to discuss the origin of the Galaxy or Milky Way, according to the various theories held by the old philosophers on the subject. The passage is as follows :

È da sapere che di quella Galassia (cioè quello bianco cerchio, che il volgo chiama la Via di Santo Jacopo) li filosofi hanno avuto diverse opinioni. Chè li Pittagorici dissero che 'l sole alcuna fiata errò nella sua via, e, passando per altre parti non convenienti al suo fervore, arse il luogo per lo quale passò ; e rimasevi quell' apparenza dell' arsura. E credo che si mossero dalla favola di Fetonte [1], la quale narra Ovidio nel principio del secondo di *Metamorfoseos* [2]. Altri dissero (siccome fu Anassagora e Democrito) che ciò era lume di sole ripercosso in quella parte. E queste opinioni con ragioni dimostrative riprovarono. Quello che Aristotile [3] si dicesse di ciò, non si può bene sapere, perchè la sua sentenza non si trova cotale nell' una traslazione, come nell' altra [4]. E credo che fosse l'errore de' traslatori ; chè nella Nuova par dicere, che ciò sia uno ragunamento di vapori sotto le stelle di quella parte, che sempre traggono quelli; e questa non pare avere ragione vera. Nella Vecchia dice, che la Galassia non è altro che moltitudine di stelle fisse in quella parte [5], tanto picciole che distinguere di quaggiù non le potemo; ma di loro apparisce quello albore il quale noi chiamiamo Galassia. E puote essere che il cielo in quella parte è più spesso, e però ritiene e ripresenta quello lume; e questa opinione pare avere, con Aristotile, Avicenna e Tolommeo [6].

---

1. Cf. *Inf.* XVII, 107; *Purg.* IV, 72; XXIX, 118-120; *Par.* XVII, 3; XXXI, 125; *Epist.* VIII, 4.

2. *Metam.* II, 1-324.

3. In the *De Meteoris.*

4. The two translations here referred to, and spoken of by Dante as « the Old » and « the New », probably correspond respectively to the Arabic-Latin version (made by Michael Scot), and the Greek-Latin version (made by Thomas Aquinas). The latter, Dante's « New translation », is the so-called *Antiqua translatio,* which is printed in the folio edition of Aquinas' works (Paris : 1649). See a letter by Dr Moore in the *Academy* for Jan. 2, 1892, on the translations of Aristotle used by Dante.

5. It is evident that Albertus Magnus made use of what Dante calls the « Old translation », for in his own work *De Meteoris* he says : « Nihil aliud autem est galaxia nisi multe stelle parve quasi contigue in illo loco orbis in quibus diffinitur lumen solis. » (Lib. I, tract. II, cap. 5.)

6. Ptolemy's opinion, as given in the Almagest, is as follows : « Loca vero stellarum fixarum secundum suum ordinem sunt quemadmodum posuimus. Nos autem addemus illi secundum quod sequitur ex ordinibus modum orbis lactei : qui est maiarati (*sic*) secundum plurimum quod est secundum quod consideravimus unamquamque partium ejus. Et studeamus

The commentators[1], taking it for granted that Dante derived this account of the various opinions of the old philosophers from Aristotle, have been puzzled by the fact that his description of the theories of Anaxagoras and Democritus does not correspond with that given in the Aristotelian *De Meteoris*. Dante's authority, however, was not Aristotle, but Albertus Magnus, in whose treatise *De Meteoris* Anaxagoras and Democritus are credited with precisely the opinions ascribed to them by Dante.

The following is the account given by Albertus of the various theories :

De Galaxia secundum opiniones eorum qui dixerunt Galaxiam esse combustiotionem solis... Fuerunt autem quidam qui dixerunt quod sol aliquando movebatur in loco suo; et suo lumine et calore combussit orbem in illo loco... Fuit autem, ut puto, hec opinio Pyctagore, qui dixit esse terram stellam et moveri, et celum stare et comburi a sole.

De opinione eorum qui dixerunt Galaxiam esse reflexionem luminis solis in quibusdam stellis. Illi autem qui imitabantur Anaxagoram et Democritum dixerunt quod Galaxia est lumen mutuatum a sole quibusdam stellis[2], et hoc modo dicitur lumen illarum stellarum.

De Galaxia secundum veritatem. Nihil aliud autem est Galaxia nisi multe stelle parve quasi contigue in illo loco orbis in quibus diffinitur lumen solis,

---

ponere descriptiones divisionis ejus, que nobis imaginate sunt ex eo. Jam enim declarabitur considerantibus consideratione absoluta quod orbis lacteus non est unius descriptionis absolute. Verum est cingulum, cujus color est color lacteus, secundum plurimum quod assimilatur et propter hoc nominatur lacteus. Ipse vero non est equalis creationis neque ordinis, sed est diversus in latitudine, et in colore, et in spissitudine et in loco. Et ipse in quibusdam partibus videtur cingulum duplex. » (*Almagesti Dictio octava, caput secundum.*)

1. Mazzucchelli, for instance, in his *Luoghi degli Autori citati da Dante nel Convito*, after quoting Aristotle's account, says : « Sembra esservi una lacuna in questo luogo, perchè si attribuisce ad Anassagora e Democrito, per quanto sembra, la terza opinione riferita da Aristotile, quando questi loro attribuisce la seconda, ascrivendo la terza ad altri Filosofi da lui non nominati. È da osservarsi che anche questa terza opinione differisce dalla recata da Dante, ma di poco, e forse per difetto delle versioni da lui consultate, ch'ei pure sospetta diffettose. »

2. This, as we have pointed out above, is the theory attributed by Dante to Anaxagoras and Democritus.

et ideo videtur circulus albescens [1], quasi fumus ignis autem qui est juxta orbem et de natura lucidi non lucet. (*De Meteoris*, Lib I, tract. II, capp. 2, 3, 5).

Aristotle's own account, as given in the Greek-Latin version (the so-called *Antiqua translatio*, corresponding to Dante's « New translation »), in which the alternative Aristotelian theory mentioned by Dante occurs, is as follows :

De Lacteo Circulo Antiquorum opiniones. Qualiter autem et propter quam causam sit et quid est Lac, dicamus jam. Prepercurremus autem et de hoc quae ab aliis dicta sunt primo. Vocatorum igitur Pythagoreorum quidam aiunt viam esse hanc; hi quidem excidentium cujusdam astrorum, secundum dictam sub Phaëtonte lationem; hi autem Solem hoc circulo delatum esse aliquando aiunt; velut igitur exustum esse hunc locum, aut aliquam aliam talem passionem passum esse a latione ipsorum [2]. ...Anaxagorici autem et Democritici lumen esse Lac aiunt astrorum quorundam. Solem nam cum sub terra fertur non respicere quaedam astrorum. Quaecunque igitur aspiciuntur ab ipso, horum quidem non apparere lumen; prohiberi enim a Solis radiis; quibuscumque autem obstitit terra, ita ut non aspiciantur a Sole, horum proprium lumen aiúnt esse Lac [3]... Dicunt autem quidam Lac esse refractionem nostri visus ad Solem, sicut et stellam comatam...

De Lactei Circuli essentia opinio propria. Nos autem dicamus, cum

---

1. This is the opinion of Aristotle which Dante says he found in what he calls the « Old translation ». The fact that Albertus Magnus records it is a proof, as we showed above (see note 5, p. 402), that he made use of that particular translation.

2. Manilius alludes (*Astronom.* I, 727 ff.) to the two opinions of the Pythagoreans as to the origin of the Galaxy : —

An melius manet illa fides, per saecula prisca
Illac solis equos diversis crinibus isse,
Atque aliam trivisse viam; longumque per aevum
Exustas sedes, incoctaque sidera flammis
Coeruleam verso speciem mutasse colore,
Infusumque loco cinerem, mundumque sepultum?
Fama etiam antiquis ad nos descendit ab annis
Phaethontem patrio curru per signa volantem,
(Dum nova rimatur propius spectacula mundi,
Et puer in coelo ludit, curruque superbus
Luxuriat nitido, cupit et majora parente),
Monstratas liquisse vias, aliamque recentem
Imposuisse polo ; nec signa insueta tulisse
Errantes meta flammas, currumque solutum.

3. The opinion here ascribed to the followers of Anaxagoras and Democritus is quite different from that mentioned by Dante, whose account, on

reassumpserimus suppositum nobis principium. Dictum enim est prius quod extremum dicti aëris potentiam habet ignis, ita ut, motu disgregato aëre, segregetur talis consistentia, qualem et comatas stellas esse dicimus. Tale itaque oportet intelligere fieri, quod in illis, cum non ipsa per se facta fuerit talis excretio, sed sub aliquo astrorum, aut fixorum, aut errantium. Tunc enim tales videntur cometae, quia assequuntur ipsorum lationem, quemadmodum Solem talis concretio, a qua propter refractionem aream apparere dicimus, cum sic fuerit dispositus aer. Quod itaque secundum unum astrorum accidit, hoc oportet accipere fieri circa totum coelum, et superiorem lationem omnem. Rationabile enim est, siquidem unius astri motus incendit, et eum, qui omnium est facere tale aliquid et excitare aërem, et disgregare propter circuli magnitudinem; et cum his adhuc secundum quem locum creberrima, et plurima, et maxima existunt astra. Zodiacus igitur propter Solis lationem et planetarum dissolvit talem consistentiam, quapropter multi quidem cometarum extra tropicos fiunt. Amplius autem neque circa Solem, neque circa Lunam fit coma; citius enim disgregant, quam ut coacta sit talis concretio. Iste autem circulus, in quo Lac apparet aspicientibus, et maximus existens est, et positu situs sic, ut multum tropicos excedat. Adhaec autem locus plenus est astris maximis et fulgidissimis, et adhuc sparsis vocatis (hoc autem est et oculis videre manifestum) ut et propter hoc continue, et semper haec omnis aggregetur concretio. Signum autem est. Etenim ipsius circuli amplius lumen est in altero semicirculo habente duplatum; in hoc enim plura et crebriora sunt astra, quam in altero, tanquam non propter alteram aliquam causam fiat lustratio, quam propter astrorum lationem. Si enim et in hoc circulo fit, in quo plurima ponuntur astrorum, et ipsius circuli in eo quod magis videtur spissum esse [1], et magnitudine et multitudine astrorum, hanc parest existimare convenientissimam causam esse passionis. (*De Meteoris*, Lib. I, summa II, capp. 5, 6.)

Averroës, in his commentary, makes an attempt to get at Aristotle's actual opinion with regard to the origin of the Galaxy; but, as will be seen, he, like Dante, found it difficult to come to a decision, owing apparently to the same cause, viz. that the accounts differed in the different versions. The following is his comment :

---

the other hand, agrees with that of Albertus Magnus; this proves beyond question that Dante's authority in the matter of these different theories was Albertus not Aristotle (see note 2, p. 403).

1. It is to this passage, apparently, that Dante alludes in the concluding sentence of his account. Aristotle's argument, at any rate, in the translation, is somewhat involved, but the general idea seems to be that attributed to him by Dante (see note 1, p. 403).

Dicamus igitur quod Galasia secundum hunc modum est, quem nunc dicam. Jam igitur declaratum est quod aer propinquus corporibus coelestibus est inflammatus, ignitus, et apparent in loco, in quo videtur Galasia in coelo stellato [1], stellae multae magnae et parvae lucidae et propinquae lapideatae... Et cum hae duae propositiones verificatae sunt nobis, possumus ex eis concludere duas conclusiones. Una earum est, quod Galasia est ex reflexione luminum harum stellarum in aëre inflammato existente in hoc loco; et secundum hoc oportet, si ipsa sit apparentia, ut sit lumen agens apparentiam, firmum et aeternum et speculum semper permanens... Conclusio autem secunda, quae apparet primo aspectu sequi ex hoc dicto, est quod Galasia est aer accensus, ignitus, sicut est dispositio in cometis; et secundum hoc oportet si esset ita, ut sit agens firmum illic, seu permanens, huic igni proprium semper, et huic loco, hoc autem est multitudo stellarum existentium in illa parte coeli. Alexander [2] autem credidit de Galasia, et putavit quod haec est opinio Aristotelis; sed id, quod videtur secundum majorem partem verborum Aristotelis in traductione [3], quae pervenit ad nos, est sermo primus. Ex quibusdam autem apparet primo aspectu quod est ut dicit Alexander.

IV. — Convivio, IV, 23.

In speaking of the « arch of human life », Dante says (towards the end of this chapter) that the latter is divided into

---

1. Cf. *Convivio*, II, 15, *ad init.*

2. i.e. Alexander Aphrodisiensis, the most celebrated of the Greek commentators on Aristotle, commonly known as ὁ ἐξηγητής, just as Averroës himself was known *par excellence* as « Commentator » (cf. *Inf.* IV, 144; *Conv.* IV, 13). Alexander of Aphrodisias flourished at the beginning of the third century A. D.

3. It is evident that from a very early date there were important variations in the text of the *De Meteoris*. In fact there seem to have been two distinct versions of the Greek text, as appears from the circumstance that several old writers (e. g. Seneca in his *Quaestiones naturales*) quote passages which do not exist in the work as we know it (see Ideler, *Aristotelis Meteorologica*, Vol. I, p. xii). Jourdain, in his *Recherches critiques sur l'âge des traductions latines d'Aristote* (Chap. IV, § 5 : *Livre des Météores*), says : « Je trouve... deux espèces de versions de cet ouvrage, l'une faite de l'arabe, l'autre du grec. La première, à laquelle ont concouru trois traducteurs, Gérard de Crémone, Henri et Aurélius, présente des particularités remarquables. Les trois premiers livres de Gérard sont traduits de l'arabe... Le quatrième livre, traduit par Henri... est évidemment traduit du grec... Il se

four ages, to which are appropriated the various « qualities » inherent in our composition :

Veramente questo Arco non pur per mezzo si distingue dalle scritture; ma secondo li quattro combinatori delle contrarie qualitadi che sono nella nostra composizione [1] (alle quali pare essere appropriata, dico a ciascuna, una parte della nostra etade) in quattro parti si divide, e chiamansi quattro etadi. La prima è *Adolescenza*, che s'appropria al *caldo* e all'*umido*; la seconda si è *Gioventute*, che s'appropria al *caldo* e al *secco*; la terza si è *Senettute*, che s'appropria al *freddo* e al *secco*; la quarta si è *Senio*, che s'appropria al *freddo* e all' *umido*, secondochè nel quarto della *Meteora* scrive Alberto.

Here again Dante has greatly mystified the commentators [2] on account of his reference to the *De Meteoris* of Albertus Magnus as his authority, since in that work, though Albertus discourses generally about humours, there is nothing corresponding to what Dante has attributed to him. The fact is that Dante's matter is borrowed, not from the *De Meteoris* of Albertus Magnus, but from another treatise of his, viz. the *De Juventute et Senectute*. The following is the passage of that work which Dante evidently made use of :

Etas autem in omnibus etate participantibus in quatuor etates dividitur, scilicet in etatem congruentem tam substantiam quam virtutem; et in etatem standi tam in substantia quam in virtute; et in etatem diminuendi virtutem sine diminutione substantie; et in etatem minuentem tam substantiam quam

---

termine par trois chapitres traduits par Aurelius, qui ne se trouvent pas dans le grec, sont dérivés de l'arabe et paraissent être un fragment du livre des Minéraux*... La version grecque est facile à reconnaître au mode d'expression, aux termes grecs qu'elle présente. On la trouve imprimée dans l'édition de plusieurs traités d'Aristote, publiée en 1483 à Venise. » What Jourdain here says as to the composite nature of the so-called Arabic-Latin translation of the *De Meteoris* is based upon the evidence of the Mss., one of which concludes with these words : « Completus est liber Metheorum, cujus tres libros transtulit magister Gerardus de arabico in latinum : quartum transtulit Henricus de greco in latinum : tria vero ultima Avicennae capitula transtulit Aurelius de arabico in latinum. »

1. Cf. *Par.* VII, 124-5.

2. Mazzucchelli (*op. cit.*), after quoting Albertus *De Meteoris*, IV, 5, 13, says : « Non si è trovato altro in tutto il citato libro d'Alberto Magno, che più si accosti a quanto dice Dante ».

* According to the *Explicit* of the Ms. quoted below, these three chapters were translated from Avicenna.

virtutem. He autem in homine magis note sunt, et ideo in homine nomina specialia receperunt. Quarum prima vocata est puerilis; secunda autem juventus sive virilis (rectius autem vocatur virilis quam juventus, quia juventus ad pueritiam videtur pertinere); tertia vero vocata est senectus; et quarta et ultima senium sive etas decrepita. Dicit autem Ptolemæus has etatum differentias sumi ad lune circulum, eo quod luna maxime principatum habeat in corporibus terrenorum propter duas causas vel tres. Due siquidem principales cause sunt. Una quidem vicinitas; ea enim que non distant multum efficacius movent. Et alia causa est que et principalis est; quia cum sit infima congregate sunt in ea omnes virtutes moventium superiorum [1], ideo mare et omne humidum movet ex seipsa [2]. Ex virtute autem luminis quod mutuat a sole efficitur quasi sol secundus breviter operationes solis explicans; et ideo movet calores inferiorum. Dico autem breviter explicans operationes solis, quia quod sol facit in anno secundum variationem luminis et caloris, luna facit in mense, ut dicit Aristoteles in libro suo de animalibus. Tertiam autem Aristoteles videtur adjungere dicens quod luna terrestris nature sit, et ideo obscuritatem, ut inquit, aliquam retinet, etiam postquam illuminatur a sole. Propter igitur connaturalitatem terrenam magis variat, ut dicit, quam aliquod corporum aliorum que sunt in celo. Differentia autem circulationis ejus est differentia etatum. Primo enim cum accenditur est *calida* et *humida* per effectum sicut *prima etas*; et currit hec usque quo efficitur dimidia, et talis est *prima etas*. Et deinde calido paulatim extrahente humidum efficitur *calida* et *sicca* sicut est *etas secunda*. Tertio autem cum humido egrediente deficit calidum, eo quod humor erat proprium subjectum caloris; et talis est *etas tertia*, scilicet *frigida* et *sicca*, et talis luna cadens a plenitudine usque ad hoc quod efficitur dimidia secundo. Et tunc frigiditate invalescente inducitur humidum extraneum non nutriens vel augens sed humectans extrinsecum quod est humidum flegmaticum; et talis est *etas ultima*... *Senium* sive etas decrepita est que est *frigida* et *humida*. (Tract. I, cap. 2.)

V. — Convivio, II, 3.

In this chapter Dante discusses the number and order of the several heavens, and expounds the opinions of Aristotle and Ptolemy on the subject :

Dico adunque, che del numero de' Cieli e del sito diversamente è sentito da molti, avvegnachè la verità all' ultimo sia trovata. Aristotile credette,

---

1. Cf. *Par.* II, 112-123.

2. Scartazzini in the German edition of his Prolegomeni, in discussing the question as to the authenticity of the *Quaestio de Aqua et Terra*, mentions among other objections to its acceptance as Dante's work, the fact that

seguitando solamente l'antica grossezza degli astrologi, che fossero pure otto cieli, delli quali lo estremo, e che contenesse tutto, fosse quello dove le stelle fisse sono, cioè la spera ottava [1]; e che di fuori da esso non fosse altro alcuno. Ancora credette che il cielo del Sole fosse immediato con quello della Luna, cioè secondo a noi [2]...

Tolommeo poi, accorgendosi che l'ottava spera si muovea per più movimenti, veggendo il cerchio suo partire dal diritto cerchio, che volge tutto da Oriente in Occidente, costretto da' principii di filosofia, che di necessità vuole un Primo Mobile semplicissimo, pose un altro cielo essere fuori dello Stellato, il quale facesse quella rivoluzione da Oriente in Occidente [3]. La quale dico che si compie quasi in ventiquattro ore... Sicchè, secondo lui e secondo quello che si tiene in Astrologia e in Filosofia (poichè quelli movimenti furono veduti), sono nove li cieli mobili : lo sito de' quali è manifesto e determinato, secondo che per arte Prospettiva, Arismetrica e Geometrica sensibilmente e ragionevolmente è veduto, e per altre sperienze sensibili; siccome nello eclissi del Sole appare sensibilmente la Luna essere sotto il Sole; e siccome per testimonianza d'Aristotile, che vide cogli occhi (secondochè dice nel secondo *di Cielo e Mondo* [4] la Luna, essendo mezza, entrare sotto a Marte dalla parte non lucente, e Marte stare celato tanto che rapparve dall' altra lucente della Luna, ch'era verso occidente.

It is evident that when the above was written Dante had just been reading the *De Coelo* of Aristotle with the commentary

---

it reveals an amount of scientific knowledge incompatible with the knowledge of Dante's day. Among ' the truths of cosmology hitherto undreamt of', which the author of the *Quaestio* must have been acquainted with, but which Scartazzini assumes Dante to have been ignorant of, he includes the theory that the moon is the main cause of ebb and flow. It is evident, however, from the above passage of Albertus that the influence of the moon upon the sea was well-known long before the time of Dante.

1. Compare what Averroës says in his comment on Aristotle's *De Coelo*, II, Summa III, Cap. 2, Q. 6 : « Hoc quod dixit Aristoteles, quod octavus orbis est propinquus primo orbi, ita invenimus scriptum, et opinio Antiquorum est, quod orbis octavus seu stellatus est primus orbis. »

2. Cf. Averroës, *Comm. in De Coelo*, II, S. III, Cap. 2, Q. 4 : « Secundum opinionem Aristotelis Sol est sub Mercurio, et Venere, et non supra. ».

3. Cf. Averroës, *Comm. in De Coelo*, II, S. III, Cap. 2, Q. 6 : « Ptholomaeus tamen posuit nonum; quia dicebat quod ipse invenit in stellis fixis motum tardum secundum ordinem signorum. »

4. « Vidimus Lunam intrasse secundum medietatem sub stella Martis, et eclipsare Martem ex parte nigredinis Lunae; deinde apparuit et exivit ex parte albedinis Lunae et luminis ejus. » (Aristotle, *De Coelo*, II, S. III, Cap. 2, Q. 5.)

of Averroës [1], and also the treatise of the same name by Albertus Magnus, though he makes no reference either to Albertus or to Averroës.

What Albertus says on the subject in question is as follows :

Omnes antiqui usque ad tempora Ptolomei consentisse videntur quod spere fuerunt octo; quarum superior sit spera stellarum fixarum; et secunda Saturni; et tertia Jovis; et quarta Martis; quinta autem Veneris; et sexta Mercurii; et septima Solis; et octava Lune. His autem et ipse Aristoteles videtur assentire frequenter nominans speram stellarum fixarum speram supremam et ultimam secundum elongationem ad nos acceptam; quos etiam sequens Alfagranus [2] speras celorum octo esse dicit. Et forte isti visibiles tamen speras numeraverunt eo quod spera non dinoscitur per sensum nisi per stelle motum; motus autem stellarum octo diversitates ostendit ad visum. Veniens autem post hos Alpetraus [3] Abnisac in astrologia nova quam induxit per rationes necessarias probat plures esse speras quam .VIII., quarum rationum fortiores sunt iste : quia ab uno motore primo simplici in eo quod movetur ab ipso non est nisi motus unus; igitur a destructione consequentis, si in aliquo mobili non est motus tamen unus et simplex non est illud mobile primum a primo motore; sunt autem deprehensi tres motus in spera stellarum fixarum, quorum unus est motus diurnus ab Oriente in Occidentem super polos mundi completus in .XXIIII. horis. Et alter est motus stellarum fixarum ab Occidente in Orientem in omnibus centum annis per unum gradum, completus in omnibus .XXXVI. milibus annis [4]. Tertius autem motus

1. See notes, 26, 27, 28, above.

2. « Dico igitur orbes qui stellarum omnes motus complectantur, numero esse octo; quorum quidem septem conveniunt stellis septem errantibus; octavus verò, qui supremus, universis stellis fixis; idem cum orbe signifero. » (Alfraganus, *Elementa Astronomica*, Cap. XII, ed. Golius, 1669.)

3. Alpetraus (or Alpetragius) is the Arabian philosopher mentioned by Dante, *Convivio*, III, 2, where Fraticelli and Giuliani, following Scolari, read *Alfarabio* instead of *Alpetragio*, which is the Mss. reading. Scolari coolly says : « L'*Alpetragio*, che si legge in tutti i testi, non può essere altro che storpiatura d'amanuense » (!). In the recently published Oxford Dante, Dr Moore has rightly restored the reading *Alpetragio*. Alpetragius wrote a work on astronomy which was translated into Latin under the title *De motibus coelorum*.

4. Cf. *Convivio*, II, 6 : « Tutto quel cielo [di Venere] si muove, seguendo il movimento della stellata spera, da Occidente in Oriente, in cento anni uno grado... Ancora si muove tutto questo cielo.. da Oriente in Occidente, ogni dì naturale una fiata. » These data are taken from the *Elementa Astronomica* of Alfraganus; see my article on « Dante's obligations to Alfraganus in the *Vita Nuova* and *Convivio* » (pp. 421-2).

est accessionis et recessionis qui fit in omnibus octoginta annis per gradum unum secundum Albertum... Ergo spera stellarum fixarum non est mobile primum. Et hec ratio est fortissima apud quemlibet bene scientem philosophiam; addit et alias philosophicas que non sunt tante fortitudinis, sicut quod in genere corporum non ponit primum esse diversum et multiforme. Nos autem speram stellarum fixarum videmus esse diversam valde et multiformem, igitur non est prima. Adhuc autem ante illud quod participat primi motoris bonitatem multis motibus est illud quod participat motu uno in genere corporum, sicut innuit Aristoteles in secundo libro suo de celo et mundo. Jam autem ostensum est multorum motuum esse speram stellarum fixarum. Fretus igitur his rationibus Alpetraus Abnisac pronunciat .IX. esse speras; unam quidem uniformem cujus lumen visui non subjicitur propter sui claritatem et simplicitatem quam dicit esse mobilem a primo motore secundum motum diurnum; et alias octo que superius sunt enumerate addens ad confirmationem dicti sui simplicissimum in genere corporum debere ordinari ad movens primum eo quod causa prima movet causatum primum, et simplex movet illud quod est simplex, et unicum movens unicum primum influit motum... Ptolemei sententia autem secundum quod eum possum intelligere est quod .X. sunt orbes celorum, et ratio sua philosophica et non mathematica est[1]. Supponit enim id quod probatum est in secundo philosophie prime Aristotelis, quod scilicet omne quod est in multis per rationem unam existens in illis est in aliquo uno priore illis quod est causa omnium illorum, sicut omne calidum causatur a calore ignis. Duo autem motus simplices inveniuntur in omnibus inferioribus orbibus secundum unam rationem existentis in omnibus eis; quorum unus est super polos mundi et super circulos equidistantes equinoctiali et est diurnus; alter autem est motus obliquus circuli signorum qui est super polos orbis signorum, quo moventur omnes octo orbes supra enumerati. Patet igitur quod uterque eorum sit in aliquo orbe superiori qui causet motus istos in omnibus orbibus inferioribus, et sic ante orbem stellarum oportet esse duos orbes. (*De Celo et Mundo*, Lib. II, tract. III, cap. 11).

VI. — Epistola VII, 3.

In this Letter, which is addressed to the Emperor Henry VII, Dante says that the power of the Romans is not circumscribed by the confines of Italy nor by the shores of « three-horned » Europe :

---

1. This is evidently the origin of Dante's statement that Ptolemy assumed the existence of a ninth heaven on philosophical grounds, « costretto da' principii di filosofia ».

Romanorum potestas nec metis Italiae, nec tricornis Europae margine coarctatur.

This idea of the triangular shape of Europe Dante probably got from Albertus Magnus, who in his description of Europe in his *De Natura Locorum* [1] says :

Europa... habet figuram Trigoni circumfusam mari oceano, quantum ad nostram habitabilem. Trigonus autem ex arcubus et non lineis rectis componitur, licet acies angulorum non cadant omnino in acumen. Hujus autem Trigoni acies anguli prior respicit in orientem, habens a dextris provinciam Aquitaniam et ingreditur a dextris Balearico mari Narbonensium finibus coruscatus. Secundus autem angulus versus Galliciam et aliquas villas quae memoria non sunt dignae dirigitur ad insulam Britanniae. Tertius angulus est quo Gades insula in Africam tendit, et Atlantem montem interjecto freto prospicit. (Distinctio III, cap. 7.)

It is apparent from the foregoing notes that Dante studied the writings of Albertus Magnus pretty closely, and availed himself of them to a considerable extent, especially of the Aristotelian treatises. Further research will doubtless reveal many more instances where he has borrowed ideas and information from the same source. I hope in a future article to be able to indicate some of these further obligations.

It is singular that though he has made such liberal use of the works of Albertus Magnus Dante does not mention him by name more than four times, viz. *Convito*, III, 5 (where he is called « Alberto della Magna » and his books *De Natura Locorum* and *De Proprietatibus Elementorum* are referred to), *Convito*, III, 7, and IV, 23 (in both of which passages he is called simply « Alberto », the reference in the former being to his *De Intellectu*, in the latter to his *De Meteoris*), and *Paradiso*, X, 98 (where he is called « Alberto di Cologna »).

PAGET TOYNBEE.

---

1. We know that Dante was acquainted with this work, for he refers to it *Convivio*, III, 5.

DANTE'S OBLIGATIONS TO ALFRAGANUS

IN THE *VITA NUOVA* AND *CONVIVIO*

Our information with regard to the Arabian astronomer, Alfraganus[1], is scanty. He was born, apparently, at Fergana in Sogdiana (now Samarcand), whence he derived the name by which he is generally known; and flourished at the beginning of the ninth century, during the Caliphate of Ma'mún, who died in 833.

His work on the elements of astronomy, which consists of thirty chapters, is based upon the principles of Ptolemy, whom he frequently quotes. It was translated from Arabic into Latin, about the year 1142 (as is supposed), by Johannes Hispalensis, under the title of *Alfragani Elementa Astronomica*[2]. This version is the one which was in common use during the Middle Ages.

There are five printed editions of Alfraganus' work, all of which are very rare. As these editions are little known, and we shall have frequent occasion to refer to them in the course of this article, it will be convenient to give some account of them in the first place.

The earliest (*A*) was printed at Ferrara in 1493. It reproduces the version of Johannes Hispalensis; but it is evident that either a faulty Ms. was made use of, or the printer was unusually careless, for it abounds in errors, and there are several

---

1. Ahmad ibn Muhammad ibn Kathir, *Al-Farghani*. Besides his work on Astronomy he appears to have written treatises on Sundials and on the Astrolabe. (See the extract from the commentary of Golius below, p. 417).

2. The popularity of this work in the Middle Ages is attested by the number of Mss. still in existence. In Oxford alone (in the Bodleian and various College libraries) there are no less than twenty. In the British Museum, singularly enough, there is only one Ms. (*Arundel* 377); and in the Cambridge University Library only three. On Johannes Hispalensis see A. Jourdain, *Recherches sur les traductions latines d'Aristote*, pp. 115-8.

instances where words and even sentences have been omitted. The title of this edition is as follows :

Brevis ac perutilis compilatio Alfra | gani astronomorum peritissimi totum id | continens quod ad rudimenta astro | nomica est opportunum.

The colophon runs :

Explicit Alfraganus | Opus preclarissimum consumatissimumque introductorium | in astronomiam explicit quod peritissimus Astrono | morum Alfraganus edidit. Et heremitarum hujus tem | poris decus : ac celeberrimus physicus : mathemati | cusque probatissimus mira diligentia ac magno cum la | bore emendavit. Impressum Ferrarie arte et impensa | Andree galli viri impressorie artis peritissimi. Anno | incarnationis verbi. 1493. die vero tercia septembris.

The second (*B*) was printed at Nuremberg in 1537. Save for the addition of a preface by Melancthon, it is practically a reprint of the Ferrara edition (*A*), the title of which is copied *verbatim*. It has a brief colophon :

Explicit Alfraganus | Norimbergae apud Ioh. Petreium, anno sa | lutis M.D.XXXVII.

The third edition (*C*) was printed at Paris in 1546. It is entitled :

Alfragani | Astronomorum Pe | ritissimi compendium, id omne quod ad | Astronomica rudimenta spectat comple | ctens, Ioanne Hispalensi interprete, | Nunc primùm pervetusto exemplari con | sulto, multis locis castigatus redditum | ... Parisiis... M.D.XLVI.

The volume concludes with a simple « Explicit Alfraganus ».

This edition is the first in which the name of Johannes Hispalensis is explicitly mentioned as the author of the Latin version contained in it. In spite of its claim to be more correct than its predecessors, it is by no means free from inaccuracies; but it is certainly superior to (*A*) and (*B*) (See note 30, below).

The fourth edition (*D*) was printed at Frankfort in 1590. It contains an independent Latin version by J. Christmann, based upon that of Johannes Hispalensis, but corrected by means of the Hebrew version of J. Antoli, who, in his turn, corrected his translation from an Arabic Ms. [1].

---

1. Christmann prints Antoli's preface, in which he says : « Liber iste vocatur Alfraganus de nomine authoris sui, qui eum succinctè depromsit ex

The title of this edition is as follows :

Muhamedis | Alfragani | Arabis Chrono | logica et Astronomica | Elementa, e Palatinae | bibliothecae veteribus libris versa, | expleta, et scholiis expolita. | Additus est Commentarius, | etc. Autore M. Iacopo Christmanno... Francofurdi... MDXC.

The colophon of Christmann's edition has a special interest, for it gives an alternative title to Alfraganus' treatise, and thus, as I have briefly indicated elsewhere [1], affords the clue to the identification of the *Elementa Astronomica* of the Arabian astronomer with the *Libro dell' Aggregazione delle Stelle* mentioned by Dante in the *Convivio* (II, 6), an identification which has escaped the commentators. This colophon runs as follows :

Explicit Alfraganus de aggregatione scientiae | stellarum, felicibus astris.

This alternative title does not seem to have been in general use. It occurs in only three out of twenty Mss. at Oxford (viz. Bibl. Bodl. *Savile* 16; *Digby* 214; *Laud* 644). There is no appearance of it in the single Ms. at the British Museum, nor in the three at Cambridge [2]. Christmann mentions its occurrence in a Ms. seen by him in the Palatine Library — apparently, to judge by his title-page, the same he made use of in his edition. If this be the case, the occurrence of this title in the colophon of the Frankfort edition is readily accounted for. In a note on the words « Liber iste vocatur Alfraganus », Christmann says :

Almagesto, sphaerarum motuumque coelestium doctrinam, juxta veterum traditionem explicante. Ego verò Iacobus filius Antoli transtuli ipsum [Hebraicè] è libro cujusdam Christiani, eundemque correxi e codice Arabico. » Of Antoli himself Christmann says : « Fuit Arabicae et Latinae linguae peritissimus, et rerum astronomicarum scientissimus : nam ex codice Arabico Alfragani se versionem vulgatam [*sc.* Johannis Hispalensis] correxisse testatur... Debemus illi multorum numerorum emendationem. »

1. See *Academy*, Feb. 10, 1894.

2. Jourdain (*Recherches*, etc., p. 123) mentions a Ms. of Alfraganus in the Bibliothèque nationale (lat. 7400) which has the identical title employed by Dante, viz. *Liber de Aggregationibus stellarum*. For the information as regards the Oxford and Cambridge Mss. of Alfraganus I am indebted respectively to Mr E. B. Nicholson, Bodley's Librarian at Oxford, and to Mr F. Jenkinson, Librarian of the Cambridge University Library.

Haec verba sunt interpretis Hebraei, R. Iacobi Antolii : quibus commemorat opusculi hujus autorem esse Alfraganum, qui id ex Ptolemęi Almagesto compendiose depromtum, in gratiam studiosorum astronomiae conscripserit. Verisimile mihi videtur, ipsum a patria sua Fragana cognominatum fuisse Alfraganum : siquidem in Latina versione bibliothecae Palatinae tribuitur illi nomen proprium Ametus, hoc est Ahmed sive Muhamed [1] : ubi ita scribitur, *Incipit liber de aggregationibus scientiae stellarum et principiis coelestium, quem Ametus filius Ameti dictus Alfraganus compilavit 30 capitulis* [2].

In another place he adds :

Passim citat Alfraganus μεγάλην σύνταξιν Ptolemaei, quam vocant Almagestum, hoc est μέγιστον... Arabicè hanc isagogen scripsit, quam Iohannes Hispalensis circa annum Christi 1142 in Latinam linguam convertit : quae versio vulgata quidem est, sed multis in locis corrupta et mutila. Longè melior et perfectior, incerti tamen authoris, exstat in bibliotheca Palatina, cujus paulò ante mentionem feci : quae translationi Hebraeae magna ex parte respondet. Ea descripta est a Friderico monacho Ratisponensi ... et absoluta anno Domini 1447.

The fifth edition (*E*) was printed at Amsterdam in 1669. It contains the Arabic text, with a Latin translation and notes by Jacobus Golius. The commentary extends as far as the ninth chapter only, as Golius died before the completion of his work, which was published posthumously.

The title-page of this edition reads as follows :

[Arabic title]... Muhammedis Fil. Ketiri | Ferganensis, | Qui vulgo | Alfraganus | dicitur, | Elementa Astronomica, | Arabicè et Latinè. | Cum Notis ad res exoticas sive Orientales, quae | in iis occurrunt. | Opera | Jacobi Golii. | Amstelodami... 1669.

At the beginning of his commentary Golius gives some interesting details about Alfraganus, gleaned from Arabic sources :

Alferganum, ut praestantem doctrina et arte virum, celebrat Abulfergius in Scriptorum veterum et recentiorum catalogo : atque ob perspicuam puramque

---

1. See the Arabic name of Alfraganus given, p. 413, note 1.

2. This Ms. evidently belongs to the same family as the three Oxford Mss. referred to above as containing the alternative title of the treatise of Alfraganus. In *Digby* 214 and *Laud* 644 the *incipit* runs : « Incipit Liber de aggregationibus sciencie stellarum et principiis celestium motuum quem Ametus filius Ameti qui dictus est Alfraganus compilavit 30ta continens capitula. » In *Savile* 16 it runs : « Incipit liber de aggregacionibus sciencie stellarum et principiis celestium motuum admeti filii admeti qui dictus est alfraganus. »

dictionem commendat Ibn Cafta [in Philosophorum Historia]... Praeter Isagogen hanc edidit noster librum ... *de Sciatericis* sive *Horologiis* : prout ambo illi autores, et alii testantur. Alium quoque, ut Muveidînus Afer in libro de Astronomorum erratis refert, commentarium scripsit ... *absolutum et apodicticum, de Astrolabii descriptione et usu.* Arithmeticae quoque, et calculi Astronomici solertiâ adeò excelluit, ut vulgo... *Computator* cognominatus fuerit.

This edition and that of Christmann (*D*) are undoubtedly the most accurate of the five printed editions, especially in the matter of numbers, which in the first three are often hopelessly corrupt.

This treatise of Alfraganus appears to have been a favourite with Dante, and it is evident that he studied it closely, for, as will be seen, he was largely indebted to it for astronomical and other *data* in the *Convivio* and elsewhere, though only on two occasions does he acknowledge his obligations[1]. The passages in the *Vita Nuova* and *Convivio* in which he made use of it are as follows :

§ I. — Vita Nuova, § 2.

Speaking of the age of Beatrice at the time that he first saw her, Dante says :

Ella era già in questa vita stata tanto, che nel suo tempo lo cielo stellato era mosso verso la parte d'oriente delle dodici parti l'una d'un grado : sì che quasi dal principio suo anno del nono apparve a me.

Alfraganus states (in a passage quoted below, see § IV), as Dante has himself recorded elsewhere (*Conv.*, II, 6), that the Heaven of the Fixed Stars moves from West to East one degree in every hundred years. As it had moved the twelfth part of one degree since the birth of Beatrice, she must have been at the time eight years and four months old ($\frac{100}{12} = 8\ \frac{1}{3}$), in other words, as Dante puts it, she was in the biginning of her ninth year.

1. *Conv.*, II, 6, and 14.

§ II. — Vita Nuova, § 30.

In this passage, in reference to the date of the death of Beatrice, Dante says :

Io dico che, secondo l'usanza d'Arabia (*v.l.* Italia), l'anima sua nobilissima si partì nella prima ora del nono giorno del mese; e secondo l'usanza di Siria, ella si partì nel nono mese dell'anno; perchè il primo mese è ivi Tisrin [1], il quale a noi è Ottobre.

The fact that Dante made use of Alfraganus in this passage has a very important bearing upon the settlement of the disputed reading, *Italia* or *Arabia*, in the first line. The usual reading is *Italia*, but *Arabia* occurs in several Mss., and being the *difficilior lectio*, is consequently almost certainly the correct one; for, as Dr Moore points out in a note on this question [2], it is inconceivable that a scribe should have substituted *Arabia* for *Italia*, had the latter been the original reading, whereas, on the contrary, the substitution of *Italia* for *Arabia*, the intelligible for the unintelligible (for the point of the reading *Arabia* is at first sight by no means obvious), would be natural enough.

In order that the arguments in favour of the reading *Arabia* may be clearly understood, it is necessary first to quote the passage from the *Elementa Astronomica* utilised by Dante. In his opening chapter Alfraganus says :

Dies Arabum, quibus dinumerantur menses, sunt dies septem : quorum primus est dies Solis, initium capiens ab occasu Solis die Sabbati; finem verò ab ejusdem occasu, die Solis. Quo modo etiam reliqui sese dies habent. Auspicantur enim Arabes diem quemque cum sua nocte, id est civilem, ab eo momento, quo Sol occidit : propterea quòd dies cujusque mensis apud illos ineunt à prima Lunae visione; ea autem contingit circa occasum Solis. Sed apud Romanos, et alios, qui non instituunt suos menses ad Lunae phasim, dies nocti praemittitur, et dies quisque civilis incipit ab exortu Solis, et ad exortum ejus sequentem finitur.

Menses verò Syrorum sunt, 1. *Tixryn prior*... 2. *Tixryn posterior*... 3.

---

1. Several editors read *Tismin*, but there can be no doubt about the correct reading, *Tisrin* exactly representing the *Tixryn* of Alfraganus : see quotation below.

2. See *Academy*, Dec. 1. 1894; and *Bullettino della Soc. Dant. Ital.*, Vol. II, fasc. 4°, pp. 57-8.

Canon prior... 4. *Canon posterior*... 5. *Xubât*... 6. *Adâr*... 7. *Nisân*... 8. *Eijâr*... 9. *Hazirân*... 10. *Tamûz*... 11. *Ab*... 12. *Eilûl*...

Menses Romanorum numero dierum conveniunt cum mensibus Syrorum. Et quidem primus illorum mensis *Januarius*, est horum *Canon posterior*; ita conveniunt, 2. *Februarius*, et *Xubât*; 3. *Martius*, et *Adâr*; 4. *Aprilis*, et *Nisân*; 5. *Majus*, et *Eijâr*: 6. *Junius*, et *Hazirân*; 7. *Julius*, et *Tamûz*; 8. *Augustus*, et *Ab*; 9. *September*, et *Eilûl*; 10. *October*, et *Tixryn prior*; 11. *November*, et *Tixryn posterior*; 12. *December*, et *Canon prior* [1].

It is obviously Dante's aim in this thirtieth chapter of the *Vita Nuova* to prove that the number *nine* is intimately connected with the day, month, and year of Beatrice's death. Of the year he says :

Ella si partì in quello anno della nostra indizione, cioè degli anni Domini, in cui il perfetto numero nove volte era compiuto in quel centinaio, nel quale in questo mondo ella fu posta : ed ella fu de' Cristiani del terzodecimo centinaio.

This is simple enough; the perfect number ten was completed for the ninth time in the thirteenth century in the year 1290.

Next comes the question of the month. In order to bring in the number nine in this case Dante has recourse to the Syrian calendar, in which, as he learned from the above-quoted passage of Alfraganus, the first month, called *Tixryn*, corresponds to our *October*. Beatrice, he says, died in the ninth month according to the Syrian usage, which, as Alfraganus tells him, corresponds to our sixth month, namely June. The difficulty, therefore, as to Beatrice having died in June, the sixth month according to our reckoning, is got over by saying that she died in the ninth month according to the Syrian reckoning.

Lastly we come to the question of the day of the month. Those who read *Italia* in the sentence : « secondo l'usanza d'Italia l'anima sua nobilissima si partì nella prima ora del nono giorno del mese », have no alternative, of course, but to accept Dante's statement literally that Beatrice died on the ninth of the month. Consequently the date of Beatrice's death has been commonly received as June 9, 1290. Dr Moore, however, very justly remarks that, if the reading *Italia* be accepted, there

1. From *E*.

is no point in the antithesis between *l'usanza d'Italia* (with regard to the day) and *l'usanza nostra* (with regard to the year), since the Italian usage and what Dante calls « our usage » would be of course one and the same thing. He therefore maintains, and there can hardly be a doubt that he is right, that the correct reading is not *Italia*, but *Arabia*, which has the support of several Mss., and, as the *difficilior lectio*, is, as we remarked above, in any case to be preferred. The statement, then, we have to deal with, is that, « according to the Arabian usage, Beatrice died in the first hour of the ninth day of the month. » Now Alfraganus explains, in the passage we have quoted, that according to the Arabian usage the day begins, not at sunrise, as with the Romans and others, but at sunset. If, then, Dante, in order to get the required connection between the number nine and the day of the month on which Beatrice died, was obliged to have recourse to the Arabian usage, in the same way that he fell back upon the Syrian usage in the case of the month itself, we are forced to the conclusion, as Dr Moore acutely observes, that the actual date of Beatrice's death was, not as is commonly supposed the ninth of the month, but *the evening of the eighth*, which according to the Arabian reckoning would be the beginning of the ninth day. From this conclusion, which it is difficult not to accept, Dr Moore ingeniously derives a new argument in favour of the reality of Beatrice and of the incidents related in connection with her. Unless, he says, her death actually occurred on June 8, unless Dante were hampered by actual facts, why should he have chosen so awkward a date, and one which required such far-fetched ingenuity in order to yield the allegorical significance desired?

The new light thus unexpectedly thrown on this passage of the *Vita Nuova* by the help of Alfraganus is highly interesting and important. In the first place we are enabled confidently to restore *Arabia* to the text in place of the meaningless *Italia*, whereby we get the perfectly natural sequence of antitheses between *l'usanza d'Arabia*, *l'usanza di Siria*, and *l'usanza nostra*. In the second place, we can, with almost equal certainty, substitute June 8 for June 9 as the actual date of the death of Beatrice.

§ III. — Convivio, II, 4.

In this chapter of the *Convivio*, speaking of the « poles » and « equator » of the various heavens, Dante says :

È da sapere che ciascuno cielo, di sotto del Cristallino, ha due poli fermi, quanto a sè... e ciascuno, sì lo nono come gli altri, hanno un cerchio, che si puote chiamare Equatore del suo cielo proprio; il quale egualmente in ciascuna parte della sua revoluzione è rimoto dall'uno polo e dall'altro... E ciascuna parte, quant'ella è più presso ad esso [*sc.* lo cerchio equatore], tanto più rattamente si muove; quanto più è rimota e più presso al polo, più è tarda; perocchè la sua revoluzione è minore, e conviene essere in uno medesimo tempo di necessitade colla maggiore.

This appears to have been taken from Alfraganus, who, in his second chapter, says :

Haud controversia inter sapientes est, quin coelum figurâ sit sphericâ, et cum omnibus stellis convertatur circulari motu, super duobus polis, fixis ac immotis : quorum alter in plaga boreali consistit, alter in australi.... Rotunditas quoque coeli evidens maximè indicium, firmumque argumentum praebent conversiones illorum siderum, quae in tractibus borealibus perpetuò supra terram apparent... Eae namque stellae ambiunt circulis aequè ab invicem dissitis : ut quae vertuntur omnes circa idem punctum. Et quae ex iis puncto huic est vicinior, minorem conficit circulum, motusque ejus apparet lentior. Quae verò longius recedit, circulum describit, qui vicinioris circulo major est; et in quo motus cernitur velocior, pro ipsius magnitudine, et distantia ab illo puncto [1].

§ IV. — Convivio, II, 6.

In this passage, in which he mentions the *Liber de Aggregationibus Stellarum* — another name, as I have proved above, for the *Elementa Astronomica* of Alfraganus —, Dante is discussing the motions of the Heavens *à propos* of the Heaven of Venus. He says :

Li quali [movimenti dei cieli], secondochè nel *Libro dell' aggregazione delle stelle* epilogato si trova, dalla migliore dimostrazione degli astrologi sono tre : uno, secondochè la stella si muove per lo suo epiciclo; l'altro, secondochè lo epiciclo si muove con tutto il cielo ugualmente con quello del Sole;

1. From *E*.

il terzo, secondochè tutto quel cielo si muove, seguendo il movimento della Stellata Spera, da Occidente in Oriente, in cento anni uno grado.

Alfraganus says :

Moventur quoque sphaerae horum planetarum [1] per gradum unum quibuslibet centum annis, juxta motum stellarum fixarum [2]. Ex his omnibus paret, quòd motus qui apparet in zodiaco, hisce 4 planetis, excepto mercurio [3], compositus sit ex tribus motibus tantùm, videlicet ex motu planetae in epicyclo, ex motu centri epicycli in eccentrico, et ex motu communi omnium stellarum fixarum [4].

§ V. — Convivio, II, 7.

Dante here states that the planet Venus, when nearest to the Earth, is distant 167 times the half-diameter of the Earth, which he puts at 3250 miles. The least distance of Venus from the Earth, therefore, is $3250 \times 167 = 542750$ miles. This planet, he says,

è di tanta virtute, che nelle nostre anime e nell' altre nostre cose ha grandissima podestà, non ostante che ella ci sia lontana, qualvolta più ci è presso, cento sessanta sette volte tanto, quanto è fin al mezzo della terra, che ci ha di spazio tremila dugento cinquanta miglia [5].

These *data* are taken direct from Alfraganus. Having given the circumference of the Earth as 20400 miles, he continues :

---

1. The four planets, Venus, Saturn, Jupiter and Mars.

2. In the previous chapter (*Cap.* XVI) Alfraganus says : « Sphaera stellarum fixarum movetur ab occidente in orientem, et rapit secum septem planetarum orbes, super duobus polis zodiaci, ut annis centum gradum unum promoveatur, secundum observationem Ptolemaei » (*D*).

3. Mercury, as had been previously explained, has four motions.

4. From *D*, *Cap.* XVII. The same passage is rendered a follows in *E* : « Omnium verò horum siderum sphaerae centesimo quoque anno peragunt partem unam : quae est stellarum fixarum conversio. Constat igitur motum, quem siderum horum quattuor singula, Mercurio nempe excepto, in zodiaco exhibent, conflari ex motibus duntaxat tribus : motu sideris in epicyclo; motu centri epicycli in eccentrico; et motu sphaerae totius, stellarum fixarum motum aequante » (*Cap.* XIV).

5. Dante elsewhere (*Conv.*, II, 14; IV, 8) states the whole diameter of the Earth to be 6500 miles.

Cum divisa fuerit rotunditas terrae, per tertiam et septimam partem unius tertiae, erit quod collectum fuerit quantitas diametri terrae, quae sunt sex millia et quingenta milliaria [1].

This gives us the half-diameter of the Earth as 3250 miles. The least distance of Venus from the Earth, which he says is the same as the greatest distance of Mercury, he gives in another place as follows :

Longissima Mercurii à terra distantia, quae Veneris est proxima, complectitur partes, terrae semi-diametro aequales, centum sexaginta septem ; quae sunt milliaria 542750 [2].

§ VI. — Convivio, II, 14.

In this chapter Dante has borrowed several items of information from Alfraganus.

1° In a comparison between the Heaven of Mercury and Dialectics he gives the dimensions of the planet, referring to Alfraganus, whom he nowhere else names, as his authority :

Mercurio è la più piccola stella del cielo; che la quantità del suo diametro non è più che di dugento trentadue miglia, secondochè pone Alfragano, che dice quello essere delle vent'otto parti l'una del diametro della terra, lo qual è sei mila cinquenceto miglia.

We are here told that the diameter of the planet Mercury is not more than 232 miles, according to the calculation of Alfraganus, who puts it at a twenty-eighth part of the diameter of the Earth, the latter being 6500 miles, as we have already seen [3]. The precise number would be $\frac{6500}{28} = 232\frac{4}{7}$.

The statement of the Arabian astronomer is as follows :

De quantitatibus stellarum juxta terrae dimensionem... Quantitates verò dia-

---

1. From *C*, *Diff.* 8. In *A* and *B* the exact number of miles is added : « erit quod collectum fuerit quantitas dyametri terre que sunt .6. millia et quingenta milliaria fere videlicet .6491. milliaria » (*A*). The precise number, ot course, is $6490\frac{40}{11}$ miles. The passage in *E* runs : « Quodsi totus ille ambitus [terrae] dividatur per $3\frac{4}{7}$, dabit quotus terrae diametrum, nempe 6 millium et fere quingentorum milliarium » (*Cap.* VIII).

2. From *E*, *Cap.* XXI.

3. See above § V, note 17.

metrorum illarum ad diametrum terrae ita se habent : diameter corporis Mercurii est vigesima octava pars diametri terrae [1].

2° In comparing the Heaven of Saturn with Astrology Dante says :

Il cielo di Saturno ha due proprietadi, per le quali si può comparare all' Astrologia : l'una si è la tardezza del suo movimento per li dodici segni; chè ventinove anni e più, secondo le scritture degli astrologi, vuole di tempo lo suo cerchio : l'altra si è, che esso è alto sopra tutti gli altri pianeti.

Alfraganus puts the zodiacal period of Saturn at twenty-nine years, five months, and about six days :

Saturnus in eccentrico revolvitur 29 annis, 5 mensibus, et 15 diebus : sed in zodiaco periodus ejus minor est 9 ferè diebus [2].

The statement as to Saturn being higher than all the other planets refers, of course, to the order assigned in the Ptolemaic system to the seven planets, in which Saturn comes seventh or highest [3].

§ VII. — Convivio, II, 15.

In this chapter also Dante has freely borrowed from Alfraganus.

---

1. From *D*, *Cap.* XXIIII. This edition alone of the five printed editions of the *Elementa Astronomica* gives the diameter of Mercury as the *twenty-eighth* part of the diameter of the Earth, in agreement with what Dante says. *A* and *B* say : « dyameter corporis Mercurii est una pars ex 20 partibus dyametri terre ». *C* says : « diameter corporis Mercurii est una pars ex decem partibus diametri terrae ». *E* says : « diameter corporis Mercurii habet partem unam ex diametri terrae partibus 18. » Four Mss. which I examined give the number 28 in agreement with *D*. These are Brit. Mus. *Arundel* 377 (« una pars ex XXVIII partibus »); Bibl. Bodl. *Laud* 644 (« XXVIII^a pars »); Bibl. Bodl. *Savile* 16 (« una pars ex 28 partibus »); Bibl. Bodl. *Digby* 215 (« diametrus corporis mercurii est XXVIII partes diametri terre »!).

2. From *D*, *Cap.* XX. *E* says (*Cap.* XVII) : « Saturnus in eccentrico quidem [peragrando haeret] annis 29, mensibus 5, diebus 15 ; in zodiaco autem hoc tempore minùs diebus 7 ». The other editions are in agreement with *D*.

3. Cf. Alfraganus : « Orbium minima, quae terrae proxima, Lunae est; secunda Mercurii; tertia Veneris; quarta Solis; quinta Martis; sexta Jovis; septima Saturni. » *E*, *Cap.* XII.

1° Speaking of the Heaven of the Fixed Stars he says it has two movements; one, easily perceptible, from East to West; another, almost imperceptible, from West to East; it has also two Poles, one of which is visible, the other hidden :

Il Cielo Stellato... mostraci l'uno de'poli, e l'altro ci tiene ascoso : e mostraci un solo movimento da Oriente in Occidente, [nel quale ogni dì si rivolve] [1], e un altro, che fa da Occidente a Oriente [per un grado in cento anni], quasi ci tiene ascoso.

The two celestial Poles are described by Alfraganus in his second chapter :

Coelum... cum omnibus stellis convertitur circulari motu, super duobus polis, fixis et immotis : quorum alter in plaga boreali consistit, alter in australi [2].

Of the two celestial motions he says :

Dico itaque duos in coelo observari principales motus : quorum primus totum versat coelum, facitque noctem et diem. Is namque circumagit Solem, et Lunam, omnesque stellas reliquas ab oriente in occidentem, unâ quotidie conversione... Motus autem secundus is est, quo Solem et stellas versari cernimus ab occidente in orientem, in partes primo motui contrarias [3].

The nature of this second motion he explains elsewhere in speaking of the Heaven of the Fixed Stars :

Stellarum fixarum sphaera... cujus motus... est universis stellis errantibus communis... ab occidente gyratur in orientem super zodiaci polis, centenis quibusque annis, ut Ptolemaei est sententia, per spatium unius gradus. Eodem motu unà convertuntur septem planetarum sphaerae; ita ut... totum zodiacum percurrant annis 36000 [4].

2° Dante next refers to the number of the fixed Stars :

Dico ch'il Cielo Stellato ci mostra molte stelle; chè, secondochè li savi d'Egitto hanno veduto, infino all' ultima stella che appare loro in meridie, mille ventidue corpora di stelle pongono.

---

1. The passages enclosed in square brackets occur later on in the chapter, where Dante explains the nature of the two movements. They are inserted here, as it is convenient to have the whole account in one paragraph.

2. From *E*. The visible Pole, of course, is the one in the northern region of the sky; the invisible, that in the southern region.

3. From *E*, *Cap*. V.

4. From *E*, *Cap*. XIII.

He here in part copies Alfraganus almost *verbatim*; the latter says :

Dicamus quod sapientes [1] probaverunt universas stellas, quarum possibilis eis fuerit probatio eis (*sic*) per instrumenta usque ad ultimum quod apparuerit eis, ex parte meridiei in climate tertio, et diviserunt quantitates eorum in magnitudine, per sex divisiones luminosas... Feruntque ex eis in magnitudine prima 15 stellae, in secunda 45, et in tertia 208, et in quarta 474, et in quinta 217, et in sexta 49 [2]... erunt quae praeceptae sunt his probationibus 1022 stellarum, praeter planetas; ex quibus sunt in parte septentrionali a circulo signorum, stellae 360; et sunt ex eis in imaginibus signorum 346 stellae; et sunt ex eis in parte meridiei a circulo signorum 316 [3].

3° Returning to the question of ths two motions of the Heaven of the Fixed Stars, Dante says of the second of them (viz. the almost insensible movement that the Heaven makes of one degree from West to East in a hundred years), that from the beginning of the world it has only caused the Heaven to accomplish a little more than a sixth part of its complete revolution :

Per lo movimento quasi insensibile, che fa da Occidente in Oriente per un grado in cento anni, significa le cose incorruttibili, le quali ebbero da Dio cominciamento di creazione, e non averanno fine... E però dico che questo movimento significa quelle, che essa circulazione cominciò, e non avrebbe fine; chè fine della circulazione è redire a uno medesimo punto, al quale non

---

1. For *sapientes* Dante says *Savi d'Egitto*, doubtless in view of the fact that the astronomer Ptolemy was a native of Egypt.

2. *A*, *B* and *C*, all read 49 here, while *D* and *E* read 63. That 63 is correct is proved by the addition of the six sums given, which brings the total to the required amount ($15 + 45 + 208 + 474 + 217 + 63 = 1022$). The erroneous reading 49 doubtless arose from the misunderstanding of the next sentence (omitted in the above quotation), in which Alfraganus remarks : « inter eas obscurae sunt novem; et nebulosae ac tenues quinque ». These 14 faint stars were evidently reckoned by mistake as a separate group; and as their inclusion brings the total to 1036 instead of 1022, the supposed error was rectified by substituting 49 for 63 in the sixth group.

3. From *C*, *Diff.* 19. Both *A* and *B* omit several lines in the last paragraph, owing to the carelessness of a copyist, who was obviously led astray by the ὁμοιοτέλευτον involved in the repetition of the phrase *a circulo signorum*. They read : « ...praeter planetas; ex quibus sunt in parte septentrionali a circulo signorum stellae 316 ». *C* in this instance vindicates its claim to be more correct than its predecessors.

tornerà questo cielo, secondo questo movimento. Chè dal cominciamento del mondo poco più che la sesta parte è volto; e noi siamo già nell'ultima etade del secolo, e attendemo veracemente la consumazione del celestiale movimento.

This information as to the movement of the Heaven from West to East, one degree in a hundred years, Dante derived, as we have shown above [1], from the thirteenth chapter of Alfraganus, where he points out that the complete revolution, through the 360 degrees, would, of course, occupy 36000 years. Dante's calculation, that only a little more than a sixth part of the revolution has been accomplished, is based upon the belief that the creation took place five thousand years and more before the birth of Christ [2]; so that in the thirteenth century A.D. more than six thousand years had elapsed, and the Heaven had moved through rather more than 60 degrees, or one-sixth of the whole circuit.

4° Dante goes on to speak of the Crystalline Heaven or *Primum mobile*, the movement of which regulates the daily revolution of all the other Heavens. He says that, supposing this movement did not exist, a third part of the heavens would not yet have been seen in each locality on the Earth's surface, and the planets would be hidden for half their revolutions :

Lo Cielo Cristallino... ordina col suo movimento la cotidiana revoluzione di tutti gli altri; per la quale ogni dì tutti quelli recevono quaggiù la virtù di tutte le loro parti... Ponemo che possibile fosse questo nono cielo non muovere, la terza parte del cielo sarebbe ancora non veduta in ciascuno luogo della terra; e Saturno starebbe quattordici anni e mezzo a ciascuno luogo della terra celato, e Giove sei anni si celerebbe; e Marte un anno quasi, e'l Sole cento ottantadue dì e quattordici ore (dico *dì*, cioè tanto tempo quanto misurano cotanti dì); e Venere e Mercurio, quasi come il Sole, si celerebbero

1. See above § VII, 1.

2. Orosius, with whose work Dante was intimately acquainted, puts the period from Adam to Abraham at 3814 years, and from Abraham to the Nativity at 2015 years, making 5199 years from the creation to the Nativity; this sum, with the addition of the 1300 years of the Christian era, gives a total of 6499 years (see *Hist. adv. Paganos*, I, §§ 5, 6). Brunetto Latino gives a somewhat different estimate of the number of years between Adam and Christ; he says : « Nostre Sires print char en la Virge Marie, à .V^{m}. V^{c}. anz dou commencement dou monde; mais li plusor dient qu'il n'i avoit que .V^{m}.CC.liiij. ans » (*Tresor*, Liv. I, chap. XLII).

e mostrerebbero; e la Luna per tempo di quattordici dì e mezzo starebbe ascosa a ogni gente.

The explanation of this statement is as follows : Dante says that if the movement of the *Primum mobile*, on which depends the daily motion of all the other Heavens, were suspended, there would remain only the almost insensible movement of the Starry Heaven from West to East of one degree in a hundred years [1] (corresponding to what is now called the Precession of the Equinoxes). In this case the Earth would cease to revolve, and as only 180° of the Heavens would then be visible to us, the Sun and other planets would be invisible for half their revolutions, being hidden behind our backs, as it were, during the rest of the time; further, a third part of the Heavens would never have been seen from the Earth, since from the Creation to Dante's day, which he estimates at more than 6000 years, the Starry Heaven would only have moved from West to East about 60°, hence 60° + 180° = 240° would be the whole amount of the Heavens which had been visible, leaving 360° — 240° = 120°, i.e. one third part of the Heavens, which had never been seen.

The *data* as to the periods of the several planets Dante got from Alfraganus, who says in his chapter *De orbibus planetarum*.

Fit orbis Lunae 29 dierum et 12 horarum et dimidiae et quartae unius horae [2]. Mercurii ac Veneris ac Solis, uniuscujusque istorum rotatus fit 365 diebus et quarta unius diei ferè. Martis autem in anno Persico et 10 mensibus et 22 diebus ferè. Jovis verò in circulo egressae cuspidis in 11 annis et 10 mensibus et 16 diebus. In circulo autem signorum, minus uno die et dimidio ferè. Et Saturni in circulo egressae cuspidis in vigintinovem annis et quinque mensibus, et quindecim diebus. In circulo signorum minus hoc per novem dies [3].

---

1. See § VI. I am indebted to Dr Moore for the above interpretation.

2. *A* and *B* put the period of the Moon at « 27 dierum et 11 horarum et dimidiae et quartae unius horae ». *D* says it is completed « 27 diebus 7 $\frac{1}{2}$ horis et $\frac{1}{5}$ unius horae ferè ». *E* says « Lunae periodus erit dierum 27, horarum 7 cum $\frac{1}{2}$ et ferè $\frac{1}{4}$ ». *C*, from which the above quotation is taken, puts the lunar period at rather more than 29 days, which is in accordance with the period given by Dante.

3. From *C*, *Diff.* 17.

Dante, as may be seen, has not cared to be exact in giving the figures, but has calculated the half revolutions roughly. According to his figures, the periods would be : Saturn 14 $\frac{1}{2}$ years $\times$ 2 = 29 years, as against 29 years, 5 months, 15 days given by Alfraganus; Jupiter 6 years, $\times$ 2 = 12 years, as against 11 years, 10 months, 16 days; Mars 1 year nearly $\times$ 2 = 2 years nearly, as against 1 year, 10 months, 22 days; Sun, Venus, Mercury 182 days, 14 hours $\times$ 2 = 365 days, 4 hours, as against 365 days, 6 hours; Moon 14 $\frac{1}{2}$ days $\times$ 2 = 29 days, as against 29 days, 12 $\frac{3}{4}$ hours.

§ VIII. — Convivio, III, 5.

Dante is largely indebted to Alfraganus in this chapter again.

1° The first passage has reference to the celestial Poles and Equator :

Questa terra è fissa e non si gira, e essa col mare è centro del cielo. Questo cielo si gira intorno a questo centro continuamente, siccome noi vedemo; nella cui girazione conviene di necessità essere due Poli fermi, e uno Cerchio ugualmente distante da quelli che massimamente giri. Di questi due Poli, l'uno è manifesto quasi a tutta la terra discoperta, cioè questo settentrionale; l'altro è quasi a tutta la discoperta terra celato, cioè lo meridionale [1]. Lo Cerchio che nel mezzo di questi s'intende, si è quella parte del cielo, sotto la quale si gira il sole, quando va coll'Ariete e colla Libra.

Alfraganus in his fifth chapter says :

Coelum volvit Solem et Lunam et universa sidera ab Oriente in Occidentem in uno quoque die ac nocte semel uno ordine, et volubilitate aequalis velocitatis super duos axes fixos, qui nominantur axes motus primi, quorum unus est septentrionalis,... et alter versus Meridiem [2]. Et necesse est, ut stellae volubilitate hujus motus ferantur in circulis in directo ad invicem positis, ex quibus circulis vocatur circulus magnus, circulus aequinoctii diei, qui est cingulus primi motus, quia dividit spheram coeli per medium, et longitudo ejus ab utrisque axibus est unius quantitatis... Necesse est, ut abscindat circulus signorum [3] circulum aequinoctii diei, super duos punctos sibi oppo-

1. Cf. *Conv.*, II, 15; and see above § VII, 1.

2. Cf. *Cap.* II : « Coelum cum omnibus stellis convertitur circulari motu, super duobus polis fixis et immotis : quorum alter in plaga boreali consistit, alter in australi ».

3. i.e. the Zodiac.

sitos, et declinet ab eo versus Septentrionem vel Meridiem una quantitate, et punctus super quem transit Sol a Meridie ad Septentrionem ab aequinoctio diei, nominatur punctus aequinoctialis vernalis, quod est initium signi Arietis, et alter punctus super quem transit Sol in Meridiem à Septentrione, appellatur punctus aequinoctialis autumnalis, quod est initium signi Librae [1].

2° In the next passage Dante enters into an elaborate explanation of the movement of the Sun round the Earth, which is too lengthy to follow in detail. It is evident that he had been studying the sixth and seventh chapters of Alfraganus, whence, among other details, he borrowed the simile of the Sun revolving like a millstone, « coma una mòla » [2]. He got from here too the measurement of the circumference of the Earth. He imagines a city called *Maria* at the North Pole of the Earth, and another called *Lucia* at the South Pole, and then calculates the distance between these points and the city of Rome :

È da sapere, che se una pietra potesse cadere da questo nostro Polo, ella cadrebbe là oltre nel mare Oceano, appunto in su quel dosso del mare dove se fosse un uomo, la stella [3] gli sarebbe sempre sul mezzo del capo ; e credo che da Roma a questo luogo, andando dritto per tramontana, sia spazio quasi di due mila settecento miglia, o poco dal più al meno. Immaginiamo adunque, per meglio vedere, in questo luogo ch'io dissi, sia una città, e abbia nome *Maria*. Dico ancora che se d'all' altro Polo, cioè Meridionale, cadesse una pietra, ella cadrebbe in su quel dosso del mare Oceano, che è appunto in questa palla opposito a *Maria*; e credo che da Roma, là dove cadrebbe questa seconda pietra, diritto andando per mezzogiorno, sia spazio di sette mila cinquecento miglia, poco dal più al meno. E qui immaginiamo un'altra città che abbia nome *Lucia*; e di spazio, da qualunque parte si tira la corda, dieci mila dugento miglia; e sì, tra l'una e l'altra, mezzo lo cerchio di questa palla; sicchè li cittadini di *Maria* tengano le piante contro le piante di que' di *Lucia*.

From this we gather that the total circumference of the Earth would measure 20400 miles; the distance from *Maria*, the city at the North Pole, to Rome being put at 2700 miles more or less, and the distance from *Lucia*, the city at the South Pole, to Rome being put at 7500 miles, making the total of 10200 miles for the half-circumference; we are further expli-

1. From *C*, *Diff.* 5.

2. « Fitque rotatus circuli ut rotatus molendini » (*C*). « Molae trusatilis instar » (*E*).

3. i.e. the Polar Star.

citly told that the distance between *Maria* and *Lucia*, in whatever direction the measure be taken, would be 10200 miles.

The measurement of the circumference of the Earth is thus calculated by Alfraganus :

Invenimus quod portio unius gradus circuli ex rotunditate terrae sit 56 milliarium, et duarum tertiarum unius milliarii per milliarium... Cum ergo multiplicaveris portionem unius gradus in rotunditate in summam circuli, quod est 360 graduum, erit quod collectum fuerit ex hoc rotunditas terrae, quae sunt 20400 milliaria [1]; et cum divisa fuerit rotunditas terrae per tertiam et septimam partem unius tertiae, erit quod collectum fuerit quantitas diametri terrae, quae sunt sex millia et quingenta milliaria [2].

§ IV. — Convivio, III, 6.

In this passage Dante explains the difference between « equal » and « unequal » or « temporal » hours :

È da sapere, che *ora* per due modi si prende dagli astrologi : l'uno si è, che del dì e della notte fanno ventiquattr'ore, cioè dodici del dì e dodici della notte, quanto che'l dì sia grande o piccolo. E queste ore si fanno picciole e grandi nel dì e nella notte, secondo che'l dì e la notte cresce e scema. E queste ore usa la Chiesa, quando dice *Prima*, *Terza*, *Sesta*, e *Nona* [3]; e chiamansi così *ore temporali*. L'altro modo si è, che facendo del dì e della notte ventiquattr' ore, talvolta ha il dì le quindici ore, e la notte, le nove; e talvolta ha la notte le sedici, e'l dì le otto, secondochè cresce e scema il dì e la notte; e chiamansi *ore eguali*. E nello Equinozio sempre queste, e quelle che temporali si chiamano, sono una cosa; perocchè, essendo il dì eguale della notte, conviene così avvenire [4].

---

1. Thus $56\frac{2}{3} \times 360 = 20400$.
2. From *C*, *Diff.* 8. See note 18 above.
3. Cf. *Convivio*, IV, 23 : « La Chiesa usa nella distinzione dell'ore del dì *temporali*, che sono in ciascuno dì dodici, o grandi o piccole, secondo la quantità del sole ».
4. Cf. Brunetto Latino : « Et ja soit ce que li contes dit que nos avons une foiz le jor plus grant que la nuit, et une autre fois la nuit plus grant que le jor, toutefoiz di je que touzjors, comment que il soit, il i a autretant d'hores en chascun jor comme en chascune nuit; car il i en a .xij. en chascun, porce que li nombre des hores ne croissent ne apetissent; mais quant li jors est graindres les hores sont graindres, et celes de la nuit sont plus petites; aussi est quant la nuiz est graindres et les hores sont graindres. » (*Tresor*, liv. I, chap. CXV).

This is taken from the eleventh chapter of Alfraganus, where he says :

Posuerunt astrologi initium uniuscujusque diei cum nocte sua, ex hora medii diei usque in horam medii sequentis... Omnes vero dies cum nocte sua dividuntur per 24 horas... et hae vocantur aequales, quia nulla diversitas est quantitati eorum... Horae verò [temporariae sive] [1] inaequales, cum quibus fit unaquaeque dies ac nox tam in aestate quam in hyeme 12 horarum. Earumque quantitates fiunt diversae, secundum longitudinem diei ac noctis, sive brevitatem. Cum fuerit dies prolixior nocte, erunt horae ejus prolixiores horis noctis. Et similiter, cum fuerit brevior, erunt horae ejus breviores... Et nominantur tempora horarum diei [2].

§ X. — Convivio, IV, 8.

Dante in this chapter of the *Convivio*, the last in which he appears to have made use of Alfraganus, gives the measurement of the diameter of the Sun at 35750 miles, as calculated from the diameter of the Earth :

Sapemo che alla più gente il sole pare di larghezza nel diametro d'un piede : e sì è ciò falsissimo, che, secondo il cercamento e la invenzione che ha fatta la umana ragione coll' altre [3] sue arti, il diametro del corpo del sole è cinque volte quanto quello della terra, e anche una mezza volta. Conciossiacosachè la terra per lo diametro suo sia seimila cinquecento miglia, lo diametro del sole, che alla sensuale apparenza appare di quantità di uno piede, è trentacinque mila settecento cinquanta miglia.

In his twenty-second chapter Alfraganus says :

Diameter Solis aequabit totos terrae diametros $5\frac{1}{2}$.

The diameter of the Earth Dante got, as we have seen [4], from the seventh chapter of Alfraganus.

Paget Toynbee.

---

1. The words in brackets are supplied from *D* and *E*. They are wanting in the other editions.

2. From *C*, *Diff.* 11. In *E* the chapter ends : « Perspicuum itaque est, eas horas dici aequales, quarum quidem numerus pro diei longitudine vel brevitate major vel minor est; tempora verò manent aequalia. Horas autem temporarias vel inaequales dici, quarum tempora sunt inaequalia; at numerus semper aequalis est ».

3. The editions read *altre*, but it seems probable that the correct reading is *alte*.

4. See above p. 423, note 1.

MÉLANGES

FRANCESE *VALS, VALT, VALENT; SALS, SALT; CHIELT, CHALT*

Le forme *vels velt velent* non si sono finora ritrovate in veruna scrittura, o che non sieno mai esistite o che — come è più probabile — esse abbiano molto per tempo ceduto il campo a *vals* ecc. Donde l'*á*? Solo per memoria registreremo l'opinione del Lücking (valles) e quella del Foerster, a cui egli stesso avrà da lungo rinunciato (vals, che è quanto dire perdita della vocale metatonica anteriore al mutamento della tonica). Il Paris (*Romania*, VII, 120) attribuisce *á* ad influenza della *l* : « L'*l* a certainement influé sur l'*a* précédent... ; je regarde cette influence comme ayant tendu partout à conserver l'*a* intact... ; de là la conservation de l'*a* dans *valt*. » Ed ancora nelle osservazioni grammaticali poste innanzi agli estratti del *Rolant* : « Devant une *l*, l'*a* tonique libre... persiste dans... *valt*. » Non altrimenti il Suchier nell' *Altfranz. Gramm.*, § 17 c : « Vor *l* findet ein Schwanken Statt zwischen *ę* und *a*... ; immer nur *valt valent* ». Ma poichè non riesce trovare che scarsi, e quindi poco conchiusivi, esempii di *á* nei prodotti di ala pala quale sal scala tale, è lecito, per la parlata del centro, dubitare di una tale influenza della *l* sulla vocale TONICA. Lo Schwan ed il Meyer-Lübke, col loro silenzio e col notare che *mal* è la forma proclitica ed il suff. *-al* non è d'origine popolare, mostrano di negarla a dirittura. Anche l'Horning non l'ammette che per le parlate orientali. Ad ogni modo, il Paris ed il Suchier dovrebbero pure spiegare per qual motivo, mentre nelle altre voci v'ha concorrenza di *á* ed *é*, solo nei prodotti di vales ecc. appaja costantemente *á*.

I più considerano le forme *vals* ecc. come analogiche, modellate su *valons valez* ecc. Così il Behrens nei *Franz. Stud.*, III[6], 48, il Neumann nel *Literaturblatt*, IV, 16, lo Schwan nel-

l'*Altfranz. Gramm.*, § 443, l'Horning (a proposito di *chalt*) § 18, il Meyer-Lübke nel passo qui appresso citato e probabilmente parecchi altri. Resta però sempre il quesito : Perchè un livellamento di forme così costante e, massime in un verbo della conjugazione arcaica o improduttiva, così insolito? Una causa coefficiente ci deve pur essere. Il Körting, *Formenbau des franz. Verbums*, pag. 184, la ravvisa nella *l* : « *vels*, dafür in durch das *l* begünstigter Angleichung an die flexionsbetonten Formen *vals* » ; vale a dire nè la *l* ne l'*a* avrebbero, ciascuna da sè, potuto dar origine all' *á*; solo al concorso dei due fattori riuscì ottenere tale risultamento. Altra via tentò il Meyer-Lübke, il quale nella *Gramm.*, I, 201 si ristrigne a dire : « Die Beispiele mit erhaltenem *a* erklären sich ...durch Einfluss von endungsbetonter Nebenformen, wie *lave* statt *leve* zu *laver*, ebenso... *valt* », ma II, 228 riconosce la necessità di indicare per qual motivo speciale questo verbo si comporti in modo diverso dagli altri : « *velt* ist überhaupt nicht belegt, sondern durch *vaut* verdrängt, wohl weil *vieut*, was aus *velt* entstanden wäre, mit *vieut* aus *volet* zusammenfiel. » Ma la coincidenza delle due voci verbali sarebbe incominciata appena in queste fasi posteriori [1]; finchè si pronunziava *velt* e *vúelt* non c'era omonimia, cui la lingua si sentisse istintivamente spinta ad evitare. Ora già nel Rolant di Oxford troviamo *valt* in rima con *halt*. E per *valent* si dovrebbe ricorrere ad altro procedimento analogico.

È invero da meravigliare che tanti tentativi si sieno fatti per ispiegare in modo non pienamente persuasivo quello che, a veder mio, il Cornu ha messo in chiara luce sin dal '78 (*Romania*, VII, 354). Stimo quindi utile riprodurre la sua opinione, dando al suo breve cenno uno sviluppo alquanto maggiore. L'influenza della protonica trovò rispetto al verbo valere il più potente ajuto nel fatto che delle nove forme rizotoniche, cinque — 1 pres. indic., 1. 2. 3. 6 pres. cong. — avevano organicamente *à*, mentre non c'erano (o : non ci sarebbero state) che quattro, e forse solo tre, con *é* : 2. 3. 6 pres. indic. [2] Negli

1. Semprechè, s'intende, s'ammettano le equazioni *vieut* = *valet* e *vieut* = *volet*. La prima è accettata anche dal Suchier, ma solo per una parlata speciale.

2. Il significato del verbo dava rara o nessuna occasione ad usare la 2ª sing. dell' imperativo.

altri verbi invece alla sillaba accentata troviamo o sempre la stessa vocale o, se due, ambedue diverse dalla protonica. Nelle serie *beif beis beit beivent*, *beif*, *beiv-e -es -et -ent* accanto a *bevons bevez* ecc.; *muir muir-e -es -et -ent*, *muers muert muerent muer* accanto a *morons morez* ecc. alla vocale atona non riuscì di soppiantare la tonica o le toniche. Se in tutte le forme rizotoniche di *valeir* la vocale organica fosse stata *é*, si può con certezza affermare che l'*a*ˡ non l'avrebbe potuta cacciare di seggio, ma poichè delle otto (o nove) forme rizotoniche del presente ben cinque avevano *á*, poichè, aggiungiamo, altre tre voci con *á* erano somministrate dal perfetto sigmatico (*vals valst valstrent*), era quasi inevitabile che le tante forme con *á* ed *a*ˡ si tirassero dietro fin da tempi remoti quelle uniche tre (tutt' al più quattro) con *é*[1].

Con *vals valt* pajono convenire esattamente *sals*, *salt*, citati a questo proposito solo dal Cornu e dal Suchier. Se non che in virtù delle forme con lj il tema è piuttosto *sal̀-* che *sal-*, ond'è che si possono ammettere le basi salj^{i}s salj^{i}t. Si possono, ma non si devono necessariamente; chè anzi salj^{i}s ci condurrebbe a *sauz*, non alla solita grafía *saus*.

Resta *chielt*, *chalt*, rispetto al qual verbo furono espresse le medesime opinioni: influenza pura e semplice dell' *l*; influenza pura e semplice della protonica; azione combinata di *l* e della protonica. Col Cornu diremo ora: accanto all' organico *chielt* sorse in virtù di *chaille chalst chal*ˡ l'analogico *chalt*. Genera alquanto stupore che, trovandosi un solo *ié* di fronte a parecchi *a* (accentati o atoni), alla vocale organica sia riuscito di mantenersi alcun tempo in vita. L'uso del presente indicativo più frequente in questo verbo che quello delle altre forme basterebbe a spiegare il fatto. Giova però fare ancora un altro avvertimento.

---

1. Chi non ammettesse l'esistenza di *vels* ecc. dovrebbe esprimersi in modo alquanto diverso e dire: Nel verbo valere lo sviluppo organicò dì *á* in *é* fu da bel principio impedito dal fatto, che in tutte le altre forme, con tema accentato o atono, la vocale organica era *a*.

Si obbjetterà per avventura: perchè all' a di *sai sache saches* ecc. *savons savez* ecc. non riuscì di sopraffare l'*e* di *set ses* (tuttora esistenti con altra grafía) e *sevent* (solo tardi mutato in *savent*)? Si risponde: 1° per la molteplicità dei suoni che tengono dietro alle rispettive vocali, mentre in valere si tratta di *l* e *t*; 2° perchè vien meno l'ajuto del perfetto.

Qui sopra s'è presupposto *chal-* come forma organica del tema atono. Lo Schwan invero, pur non amettendo influenza dell' *l* sulla vocale tonica, opina che *l* impedisca il mutamento di *cha-* in *che-* e reca ad esempii : *chalumeau*, *chalonge*, *chaline* caligine, *chaleur chaloir*. Non altrimenti l'Horning § 27 con gli stessi esempii, salvo *chaline*. Ma il Meyer-Lübke I, § 361, nega anche questo. Egli esclude anzi tutto *chalumeau*, poichè si tratta di *à*, e dall' *à* di *chàlongiér* ripete anche quello di *chalonge*[1]; di *chaline* non parla; « bei *chaleur* kann *chald*, bei *chaloir* sicher *chalt* eingewirkt haben », ove alla locuzione « kann sicher eingewirkt haben » sostituiremo « hat sicher eingewirkt ». Quest' asserzione, a vero dire, non s'accorda con II, § 189, ove si registra senza più *chielt chaloir*, e si aggiugne che dei verbi con *é* (*ié*) ed *a-* *apert* e *set* (scritto *sait*) sono rimasti, altri andarono perduti, altri finalmente « sind nach der einen oder anderen Seite angeglichen, vgl. *chalt* neben *chielt*. » Quivi adunque *chaloir* in virtù di *chalt*, qui *chalt* in virtù di *chaloir*. Ma forse l'illustre glottologo espresse con troppa brevità il suo pensiero. Accettando la sua teoria che organicamente *cha-* dia sempre *che-*, si potrebbe dire così : Le forme con *a* libero erano *chielt*, *cheleir cheleit* ecc. L'*ié*, non avendo appoggio abbastanza saldo in *e-*, suono affine ma non identico, è esposto agli attacchi di *chaille*, soccorso da *chalst*. Lotta di due forme contro una; quindi per un certo tempo indecisa; finalmente vince *á*. Ora abbiamo *chalt chaille chalst* e il loro *a*, ajutato dal primigenio di *chalt* caldu e dal secondario di *chaleur* invade il tema protonico[2]. Tutto ciò, ripeto, per entrare nelle viste del Meyer-Lübke, senza che io con ciò voglia decidermi rispetto alla questione se *l* abbia o non abbia l'efficacia di conservare *a* protonico.

Adolfo Mussafia.

---

1. Ottima osservazione, confortata da *châlit*, *échafaud*, *Châlons*, *chäun*, tutti citati dal Meyer-Lübke. Ma perchè *chènevière chenevis*?

2. Sarebbe lecito imaginare che *chaut chaloir* fossero altresì promossi da una certa affinità logica con *vaut valoir*?

INTERPOLATIONS DU JEU DE ROBIN ET MARION

Adam le Bossu est certainement l'un des trouvères les plus originaux, et à juste titre c'est de nos jours l'un des plus connus. C'est aussi malheureusement l'un des plus mal connus. On n'a encore ni une édition lisible de ses œuvres, ni sa biographie sérieusement établie sur des textes. En attendant l'une et l'autre, je signalerai et rectifierai une grave erreur, relative à son Jeu de Robin et Marion.

Le Jeu de Robin et Marion a été publié déjà sept[1] fois au moins, sans compter les extraits qui figurent dans différents recueils ou chrestomathies. Cependant aucun éditeur n'a constaté que le texte contenait des interpolations.

Ces interpolations — il y en a deux — sont très importantes, pour différentes raisons. D'abord elles sont étendues : l'une a 70 vers et l'autre en a 18; ensuite elles introduisent trois nouveaux personnages dans la pièce : Warnier, Rogaut, Guyot, et en mentionnent d'autres : Saret, l'amie de Guyot, Mehalot, l'amie de Warnier, mise à mal par son curé; enfin elles localisent la scène, en nommant les localités de *Bailues* et d'*Aiieste*[2]. De plus, elles sont maladroites, compliquent inutilement l'ac-

---

1. *Mélanges de la Société des Bibliophiles français*, 1822 (édition de Monmerqué à trente exemplaires); — *Fabliaux et Contes*... de Legrand d'Aussy, 3e édition (Appendice de Renouard au 2e volume. Paris, 1829); — *Théâtre français au moyen âge*, par L.-J.-N. Monmerqué et F. Michel, p. 102 et suiv. (Paris, 1842, gr. in-8°); — *Dictionnaire des Mystères*... du comte de Douhet, p. 1459-1522 (tome XLIII de la *Nouvelle Encyclopédie théologique* de l'abbé Migne. Paris, 1854); — *Œuvres complètes du trouvère Adam de la Halle*, par E. De Coussemaker, p. 347 et suiv. (Paris, 1872, gr. in-8°); — *Die dem Trouvere Adam de la Hale zugeschriebenen Dramen*... von Dr A. Rambeau, p. 16 et suiv. (*Ausgaben und Abhandlungen*..., LVIII. Marburg, 1886, in-8°); — *La langue et la littératur françaises*..., par K. Bartsch, col. 523 et suiv. (Paris, 1887, in-8°). — Une huitième édition va très prochainement paraître, avec musique et traduction en français moderne.

2. Ayette est un village sis à 14 kilomètres au sud d'Arras; Boisleux se trouve entre Arras et Ayette. M. Bahlsen, qui a cherché à identifier *Bailues* (*Adam de la Hale's Dramen und das Jus du Pelerin*, von L. Bahlsen, p. 187; *Ausgaben und Abhandlungen*..., XXVII. Marburg, 1885), n'a songé qu'à *Beauvais*, *Bavay* et *Beaumetz*, qui semble avoir ses préférences. Il n'était pour-

tion, ajoutent de grandes difficultés à la mise en scène, et en somme font des taches très apparentes dans l'œuvre d'Adam.

La première interpolation comprend les vers 688 à 757 [1] :

Robin, ou vas tu? — A Bailues.
.....
Alons ent. — Alons. — Passe avant.

La seconde va du vers 783 au vers 800 [2] :

Or faisons tost feste de nous.
.....
Robin, dous amis, cha te main.

La non-authenticité de ces vers se démontre facilement. Une première preuve est fournie par la collation des manuscrits. Il nous reste trois manuscrits de ce Jeu, tous trois publiés avec un soin plus que méticuleux par M. Rambeau, sous la désignation de *P* (Paris, Bibl. Nat., fr. 25566), *A* (n° 572 de la Bibl. Méjanes, à Aix-en-Provence), et *Pa* (Paris, Bibl. Nat., fr. 1569). Il n'y a pas lieu d'établir ici la classification de ces trois manuscrits. Je préviendrai seulement que la parenté existant entre *P* et *Pa* est très proche et beaucoup plus directe que celle de chacun d'eux avec *A*; autrement dit, que l'on a d'une part *P* et *Pa*, et d'autre part *A*. Or *P* seul a les vers que je considère comme une interpolation, tandis que ni *A* ni *Pa* ne les ont.

Une autre preuve non moins concluante ressort du rappro-

---

tant pas difficile de trouver mieux, sans même trouver juste; le département du Pas-de-Calais ne comptant pas moins de cinq villages du nom de Bailleul (*Bailleulmont* et *Bailleulval*, à 13 et 12 kilomètres au s.-o. d'Arras, pas loin d'Ayette, *Bailleul-sir-Berthoult* à 10 ou 12 kilomètres au nord d'Arras, *Bailleul-les-Pernes* et *Bailleul-aux-Cornailles*, tous deux au n.-o.). En fait, la phonétique et la topographie sont d'accord pour prouver qu'il s'agit certainement de Boisleux (Boisleux-au-Mont ou Boisleux-Saint-Mard).

1. C'est à l'édition Rambeau, la seule où les vers soient numérotés, que je me réfère; mais pour faciliter le contrôle du lecteur, j'indiquerai dans les éditions Monmerqué et Michel, De Coussemaker, et Bartsch, les pages où se trouvent les vers que je citerai. Monmerqué et Michel, p. 127-130; De Coussemaker, p. 401-405; Bartsch, col. 543, ligne 1 à col. 544, l. 38.

2. Monmerqué et Michel, p. 131; De Coussemaker, p. 407-408; Bartsch, col. 545, l. 26 à col. 546, l. 3.

chement des deux passages suivants. Robin dit à Marion (v. 684-687)[1] :

Non feras[2], mais fai chi estendre
Ten jupel en lieu de touaille,
Et si metés sus vo vitaille,
Car je revenrai chertes lues (*Robin s'en va*).

Marion dit à Perronelle (v. 758-759)[3] :

Met ten jupel, Perrete, avant,
Aussi est il plus blans del mien.

Il est de toute évidence que cette invitation de Marion à Perrette répond directement à celle de Robin à Marion ; que les deux derniers vers que je viens de citer doivent suivre immédiatement les quatre vers précédents, sans qu'aucune scène puisse être interposée entre les vers 687 et 758. Les vers 688 à 757 sont donc une maladroite interpolation, et de même les vers 783-800, qui en dépendent.

Ces deux preuves me paraissent suffisantes. J'en ajouterai cependant d'autres, moins pour appuyer les premières que pour montrer la gaucherie de l'interpolateur.

L'action dans la pièce marche sans interruption ; tous les évènements se succèdent dans la même journée. Or, dans le premier passage interpolé, Rogaut dit à Guyot :

Guiot, or alons vir Maret[4],
Laval, si trouverons Wautier,
Car *j'oï dire* qu'il vaut *ier*
Peronnele ta sereur prendre,
Et ele n'i vaut pas entendre,
Si *en eüst parlé a ti*. (v. 702-707)[5].

---

1. Monmerqué et Michel, p. 127 ; De Coussemaker, p. 401 ; Bartsch, col. 542, l. 37-40.

2. C'est-à-dire : Tu n'attendras pas mon retour pour manger.

3. Monmerqué et Michel, p. 130; De Coussemaker, p. 405 ; Bartsch, col. 544, l. 40 et 41.

4. Notons en passant que dans les vers qui sont certainement d'Adam, le diminutif du nom de la bergère est toujours en *o* : *Marot*, *Marote*, *Marotain*, *Marotele*, jamais en *e*.

5. Monmerqué et Michel, p. 128; De Coussemaker, p. 402; Bartsch, col. 543, l. 21-26.

Ce n'est pas hier que Gautier offrit à Perronelle son cœur et sa main, mais il y a quelques instants à peine (v. 626-645)[1]. Tous les personnages qui ont pris part à la scène sont encore réunis, sauf Robin, que Rogaut n'a pas vu depuis. Par qui donc celui-ci a-t-il entendu raconter le fait? De semblables contradictions ne peuvent être imputées à Adam le Bossu. Ce ne sont d'ailleurs pas les seules qui choquent dans les vers de l'interpolateur. Guyot dit à Warnier et à Rogaut :

> Or faisons un peu d'esbanoi,
> Entreusque nous atenderons
> Robin. (v. 744-746)[2].

Mais comment sait-il que Robin va passer ?

Robin, qui est allé au village chercher des victuailles pour fêter ses fiançailles, ramène avec lui deux corneurs; si ceux-ci étaient, comme le dit l'interpolateur, Guyot et Rogaut, comment admettre que Marion, Huart, Gautier et les autres, Perronelle surtout, sœur de Guyot, ne les reconnaissent pas lorsqu'ils arrivent ?

> MARIONS
>
> Esgar les corneurs qu'il amaine.
>
> HUARS
>
> Ou sont il?
>
> GAUTIERS
>
> Vois tu ches varlès
> Qui la tienent ches deus cornès?
>
> HUARS
>
> Par le Saint Dieu, je les voi bien (v. 772-775)[3].

Et plus loin, à la fin de la pièce, Perronelle parle encore des mêmes corneurs, toujours comme de deux inconnus :

---

1. Monmerqué et Michel, p. 125 et 126; De Coussemaker, p. 397; Bartsch, col. 541, l. 15-35.

2. Monmerqué et Michel, p. 129; De Coussemaker, p. 404; Bartsch, col. 544, l. 23-25.

3. Monmerqué et Michel, p. 130; De Coussemaker, p. 406; Bartsch, col. 545, l. 12-16.

PERRETE

Par amours faisons
Le tresque et Robins le menra,
S'il veut, et Huars musera,
Et chil doi autre corneront (v. 830-833)[1].

Je n'insiste pas, bien qu'il me fût facile d'apporter d'autres preuves, soit du même ordre que les précédentes, soit tirées de considérations plutôt esthétiques. Cependant, je signalerai encore une différence de forme entre les vers de l'interpolateur et ceux d'Adam le Bossu, cette nouvelle constatation devant me servir plus loin pour une autre démonstration.

La rime, dans les vers interpolés, est beaucoup plus riche que dans le texte original. Adam le Bossu s'est contenté de l'homophonie qui n'affecte que la dernière syllabe accentuée et les consonnes qui la suivent. Assurément quand la rime riche s'est présentée d'elle-même à lui, il ne l'a pas écartée, mais il n'a fait aucun effort pour l'atteindre; surtout il ne lui a rien sacrifié, ni la simplicité et la clarté du style, ni l'aisance dans la versification, ni la propriété des termes dans l'expression de sa pensée. L'interpolateur, au contraire, à ces qualités a préféré la richesse des rimes, d'où chez lui les défauts des versificateurs qui ont couru après les « sons équivoques ». Toutes ses rimes masculines, par exemple, portent, en même temps que sur la syllabe accentuée, sur la syllabe précédente, ou tout au moins sur la ou les consonnes précédentes. En voici la liste complète : *lues* Bai*lues*, m*angier* d*angier*, *aras* b*aras*, past*ouriaus* b*ouriaus*, S*aret* M*aret*, *Wautier vaut ier*, *a ti* b*ati*, n*eveu* l*e veu*, *batus* a*bâtus*, amend*ement* fait*ement*, a*ssentés* cornés *sentés*, f*erai* pres*terai*, v*olés* ad*olés*, es*courchiés courechiés*, s*ouvent* c*ouvent*, esp*ouser* dol*ouser*, *warder* res*warder*, *anoi* desb*anoi*, atend*erons* f*erons*, w*alos* Meh*alos*, *delui de lui*, *avant avant;* — d*e nous* g*enous*, premier*ement* amend*ement*, b*atis* a*atis*, *sousffrir offrir*, b*evés* l*evés*, m*esfait* av*és fait*, *ami a mi*, *demain te main*.

Ainsi toujours l'homophonie commence avec la voyelle protonique; il n'y a qu'une exception, c'est pour la première paire de mots, où elle commence seulement avec la consonne proto-

1. Monmerqué et Michel, p. 134; De Coussemaker, p. 410; Bartsch, col. 546, l. 37-40.

nique; cette exception s'explique par la rareté de la rime en *lues*, et par le désir du poète de mentionner la localité de *Bailues*.

Si en regard de ce tableau on place en nombre égal les rimes masculines d'Adam qui précèdent et suivent immédiatement les passages interpolés, la différence apparaîtra frappante : cress*on* Mari*on*, Rob*in* mat*in*, demour*a* aport*a*, vol*és* sal*és*, pr*és* fr*és*, breb*is* rot*is*, a*voir voir*, war*dé* pas*té*, m*i* d*i*, ca*pon* cre*pon*[1], v*ous* n*ous*, vol*entiers* ende*mentiers*, m*ien* b*ien*, *est* pr*est*, vol*és* apor*tés*, ch*a* l*a*, ven*ant* bal*ant*, *caitis* *faitis*, varl*és* corn*és*, b*ien* t*ien*, c*uer* s*uer*, ch*a* l*a*, d*ous* v*ous*, Rob*in* cous*in*, chi *a* l*a*, *cois* gab*ois*, can*ter* escou*ter*, d*i* f*i*, t*eus* menestr*eus*, s*os* m*os*, canch*ons* fais*ons*, etc. (v. 687-830)[2].

Cette simplicité des rimes est encore chez Adam une supériorité sur son interpolateur, car celui-ci n'a obtenu la richesse des siennes qu'au détriment de son style et de sa pensée.

Je considère donc comme surabondamment prouvé que les vers 688-757 et 783-800 ne sont pas d'Adam et ne doivent plus figurer dans le texte des éditions futures de son Jeu. En les supprimant, il faudra aussi corriger les vers 687[3] et 801[4], que l'interpolateur a dû modifier pour encadrer ses additions.

Dans les trois manuscrits le vers 687 est :

P Car je revenrai certes lues.
Pa Car je revenrai maintenant.
A Quar je revendrai tout errant.

Les deux mots *certes lues* sont de l'interpolateur, qui avait besoin d'une rime à *Bailues*. Dans l'original, le vers rime avec celui-ci :

Met ten jupel, Perrete, avant (v. 758)[5],

---

1. Cette rime se trouve dans un couplet qui n'a pas été composé par Adam, mais emprunté par lui au répertoire des chansons populaires.

2. Monmerqué et Michel, p. 126-134; De Coussemaker, p. 398-410; Bartsch, col. 541, l. 37 à col. 546, l. 37.

3. Monmerqué et Michel, p. 127; De Coussemaker, p. 401; Bartsch, col. 542, l. 40.

4. Monmerqué et Michel, p. 131; De Coussemaker, p. 408; Bartsch, col. 546, l. 4.

5. Monmerqué et Michel, p. 130; De Coussemaker, p. 405; Bartsch, col. 544, l. 40.

C'est donc une terminaison en *ant* qu'il faut, et celle de *Pa* est préférable à celle de *A*, parce que la comparaison des trois manuscrits prouve que *A* est le moins correct des trois, et qu'en général, lorsqu'il n'est pas d'accord avec les autres, c'est lui qui a tort.

Le vers 801 est :

P Par amours et si te sié cha.
Pa et *A* Robin, par amours, sié te cha (*A* ca).

Pa et *A* ont la bonne leçon, *P* l'a altérée parce qu'il avait été obligé de placer le mot Robin dans le vers 800.

Qui a si lourdement détérioré la charmante pièce d'Adam? C'est celui qui a non moins lourdement composé le *Jeu du Pelerin* pour servir de prologue [1] au *Jeu de Robin et Marion*. Il n'est pas possible d'en douter. Je dirai pourquoi.

D'abord ce prologue se trouve dans le seul manuscrit qui contient les interpolations du texte. C'est déjà une première et très forte présomption.

En second lieu, les personnages dans le *Jeu du Pelerin* sont : le pèlerin, qui ne donne malheureusement pas son nom, lequel aurait probablement été celui de l'auteur même du prologue; un vilain qui n'est autre que Gautier le Testu ; Guyot, Warnier et Rogaut. Or, ces trois derniers personnages sont précisément ceux que l'interpolateur a introduits dans la pièce d'Adam. N'est-ce pas significatif?

---

1. M. Bahlsen (p. 171 et suiv. du livre cité plus haut) a essayé de prouver que le *Jeu du Pélerin* devait être considéré comme un *épilogue* et non comme un *prologue* de celui d'Adam. Ses arguments n'ont pas la moindre valeur; on sent, en les lisant, que l'auteur lui-même n'est pas convaincu, et qu'une opinion aussi extraordinaire n'a pu naître en lui que du désir d'avoir enfin une idée personnelle et de la crainte, d'ailleurs justifiée, d'avoir écrit un livre sans y rien dire. Mais comment M. Bahlsen explique-t-il ces quatre vers, dont il ne parle pas ?

Car on m'a fait mout lonc de ceste vile entendre
Qu'ens en l'onnour du clerc que Dieus a volut prendre
Doit on dire ses dis chi endroit et aprendre,
Si sui pour che chi enbatus. (v. 54-57).

Lors même qu'il n'y aurait pas dans ce passage l'annonce qu'une pièce et aussi sans doute d'autres poésies d'Adam vont être entendues, M. Bahlsen aurait pu remarquer que le dernier vers du *Jeu du Pélerin* ne rime qu'avec le premier vers du *Jeu de Robin et Marion*.

Ce sont eux qui occupent les derniers la scène à la fin du *Jeu du Pelerin*. Guyot part en disant qu'il a faim et soif, et que son travail est terminé; Rogaut propose à Warnier d'aller à la foire d'Ayette.

ROGAUS

Warn[er]et!

WARNIERS

Que?

ROGAUS

Veus tu bien faire?
Alons vers Aiieste a le foire.

WARNÉS

Soit, mais anchois voeil aler boire
Mau dehais ait qui n'i venra!

C'est précisément sur la route d'Ayette que nous rencontrerons les trois mêmes personnages dans le passage interpolé du drame :

GUIOS

Rogaut!

ROGAUS

Que?

GUIOS

Or ne viestes onques
Plus grant deduit ne plus grant feste
Que j'ai veü.

ROGAUS

Ou?

GUIOS

Vers Aiieste. (v. 694-696)[28]

. . . . . .

ROGAUS

Awar que chis vient adolés,
Et qu'il vient petite aleüre!

---

28. Monmerqué et Michel, p. 128; De Coussemaker, p. 402; Bartsch, col. 543, l. 10-14.

GUIOS

C'est Warnerés de le Couture. (v. 724-726)[1].

On pourrait objecter que dans le *Jeu du Pelerin* ce sont Rogaut et Warnier qui se proposent d'aller à Ayette, tandis qu'ici c'est Guyot qui en vient. En réalité, cette contradiction n'a pas la moindre importance. D'abord il est permis, à la rigueur, de supposer que, dans le *Jeu du Pelerin*, un copiste a interverti les noms des rôles, et cette supposition est d'autant plus admissible que, dans le *Jeu de Robin et Marion*, lorsque le texte n'indique pas clairement qui parle, les rôles sont souvent attribués par les trois manuscrits à trois personnages différents. Cette explication n'est, du reste, pas nécessaire, car, si Guyot, en revenant d'Ayette, rencontre sur sa route Rogaut et Warnier, c'est que vraisemblablement ceux-ci vont là d'où il vient. Enfin, on a vu précédemment qu'il ne faut pas demander une logique trop scrupuleuse à l'auteur des interpolations.

Si cet auteur est aussi celui du prologue, on doit retrouver dans le *Jeu du Pelerin* la même recherche de rimes que j'ai signalée dans les interpolations. Le procédé est, en effet, le même de part et d'autre. Voici, par exemple, les premières rimes masculines du *Pelerin* : en*tendés* a*tendés*, am*endés* repr*endés*, *pas* t*respas repas pas*, a*resté esté* Du*resté* p*resté*, *en Tir entir mentir* des*mentir*, a*pelés* atrou*pelés* aus *pelés* atri*pelés*, p*uans* tr*uans* del*uans* m*uans*, etc.

On pourrait trouver aussi des rapprochements curieux dans la langue de ces différents morceaux, par exemple signaler le mot *mais* = *mauvais* dans ce vers du *Pelerin* :

Je sai bien que c'est .j. mais hom. (v. 71)[2]

et dans celui-ci d'une interpolation :

Robert, comme avés maise geule ! (v. 751)[3]

Mais ces rapprochements sont plus subtils que concluants, et je m'en tiendrai aux arguments que j'ai donnés plus haut et que je tiens pour suffisants.

---

1. Monmerqué et Michel, p. 129; De Coussemaker, p. 403; Bartsch, col. 543, l. 43-col. 544, l. 1.

2. Monmerqué et Michel, p. 99; De Coussemaker, p. 417.

3. Monmerqué et Michel, p. 129; De Coussemaker, p. 404; Bartsch, col. 544, l. 31.

Sans doute cet auteur, ayant entrepris de représenter à Arras le *Jeu de Robin et Marion*, composa son prologue et ses interpolations pour faire l'éloge du poète, populaire dans la ville, et placer la scène dans le pays même où il faisait jouer la pièce, donnant à celle-ci par cet artifice un attrait de plus pour les spectateurs. En même temps il allongeait la représentation et augmentait le nombre des rôles, suivant une tendance que l'on constate dans le développement du théâtre au moyen âge depuis ses origines jusqu'à la disparition des mystères.

Ernest LANGLOIS.

LE DIT DU CHEVAL A VENDRE

PUBLIÉ D'APRÈS UN MANUSCRIT DU CHATEAU DE CHANTILLY

I

Le manuscrit auquel nous empruntons la petite pièce publiée plus loin est conservé au musée de Chantilly, où la bonne fortune d'une récente visite nous a permis de l'examiner de près. C'est un ms. de 238 ff., écrit à 2 colonnes sur parchemin, et mesurant 231^{mm} de longueur sur 168 de largeur; il se compose de trois parties : la première, du fol. 1 au fol. 26, est du XIIIe siècle, ainsi que la troisième (fol. 173 à 223); la seconde partie, au contraire, intercalée entre les deux autres (fol. 27-172), est du XIVe.

Ce ms. comprend, outre la *Vie des Pères* en vers français, dont on a déjà tant de manuscrits, vingt des *Miracles de la Vierge*, de Gautier de Coinci, six fableaux proprement dits et treize pièces diverses.

Connu autrefois du Dr Galy [1], le ms. a été mis en vente en 1869 en même temps que la bibliothèque Luzarche par le libraire Claudin, qui lui a consacré une notice assez détaillée [2]. Cette notice semble avoir passé inaperçue; seul, M. P. Meyer y

1. Les notes que le Dr Galy avait prises sur ce ms. ont été publiées par M. Clédat dans la *Revue de philologie française et provençale*, V (1891), 224. Cf. *Romania*, XXI, 461.

2. *Catalogue des livres rares... composant la bibliothèque de M. Victor Luzarche*, II (1869), 344, n° 6310.

a fait allusion à diverses reprises et, le premier, a annoncé que le ms. était aujourd'hui la propriété du duc d'Aumale [1].

Il nous a paru utile de compléter la notice de M. Claudin et de la rectifier là où il était besoin. Le manuscrit n'est plus dans l'état où il se trouvait quand il fut mis en vente. M. Claudin a constaté, dans sa notice, que, sous le parchemin recouvrant les ais de l'ancienne reliure, on pouvait lire, entaillé dans un des plats, le nom HENRY. Peut-être regrettera-t-on que sous l'élégante et sévère reliure de chagrin noir qui recouvre aujourd'hui le ms., ce nom ne soit plus visible. Nous ne pouvons donc savoir à quelle époque il avait été gravé.

Dans la notice qui suit, pour la série des *Vies des Pères*, nous nous contentons de mettre, en regard du numéro d'ordre qu'occupe la pièce dans le ms., le chiffre correspondant dans le ms. A (= B. N. fr. 1546), pris comme type par MM. Weber et Schwan; nous y ajoutons la mention des éditeurs. Nous désignons les *Miracles de la Vierge* de Gautier de Coinci par la lettre M, avec indication de la page de l'édition Poquet [2]; enfin nous citons les titres des fableaux et autres pièces, ne reproduisant les *incipit* que pour les morceaux inédits ou peu connus.

PREMIÈRE PARTIE, pièces 1 à 8, fol. 1 à 26 r° (le 26 v° blanc) :

1. — A 1.
2. — A 24; p. p. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 129.
3. — A 25; p. p. Keller [3], p. 7.
4. — A 32; p. p. Méon, *N. R.*, II, 187.
5. — A 33; p. p. Le Coultre [4], p. 45.
6. — A 34.
7. — A 35; p. p. Méon, *N. R.*, II, 173; Legr. d'Aussy, V, app., p. 13.
8. — *D'un hermite qui se gloirefioit en ces bonnes euvres a cui Dieus demontra c'uns jougleres estoit ces parens* :

In vitis Patrum, un haut livre
Qui les bons essenples nous livre...

Cette pièce ne se trouve que dans un autre ms., Arsenal 3518, fol. 100, sous le titre : *De l'hermite qui se desespera por ce qu'il devoit avoir le jougleur a compaignon* [5].

---

1. *Notice sur deux anciens mss. fr.* etc., dans les *Notices et extraits*, XXXIII, 1re partie, p. 60; *Romania*, XXI (1892), 461 et XXIII (1894), 615.

2. *Les Miracles de la Sainte Vierge traduits et mis en vers par Gautier de Coincy*, p. p. M. l'abbé Poquet (1857).

3. *Zwei Fabliaux aus einer neuerburger Handschrift hgg.* (1840).

4. *Contes dévots*, tirés de « la Vie des anciens Pères » (1884).

5. Voy. Groeber, *Zeitschrift f. rom. Phil.*, IV (1880), 96, note 1.

Deuxième partie, pièces 9 à 64, fol. 27 à 172 r° :

9. — A 2; p. p. Wolter[1], p. 86.
10. — A 3; p. p. Méon, *N. R.*, II, 173; Castets, *Rev. des l. rom.* XVIII, 60.
11. — A 4.
12. — A 5; p. p. Weber, *Handschr. Stud.*, p. 60.
13. — A 8; p. p. Matile, *Rev. de Suisse*, 1839, p. 297.
14. — A 18. Autre rédaction p. p. Méon, *Fabl. et Contes*, I, 208, sous le titre du *Chevalier au Barizel*.
15. — A 19; p. p. Méon, *N. R.*, II, 314; Legr. d'Aussy, V, app., p. 1.
16-17. — A 20-A 21.
18. — A 22; p. p. Méon, *N. R.*, II, 279.
19-20. — A 23 et A 27.
21. — A 28; p. p. Méon, *N. R.*, II, 447.
22. — A 30.
23. — A 31; p. p. Méon, *N. R.*, II, 256.
24 à 27. — A 36 à A 39.
28. — A 40; p. p. Méon, *N. R.*, II, 394.
29. — A 26.
30. — A 41; p. p. Méon, *N. R.*, II, 411.
31-32. — A 65 et A 69.
33. — A 72; p. p. Méon, *N. R.* II, 216; Legr. d'Aussy, V, app., p. 17. Cf. G. Paris, *La Poésie du moyen âge* (1885), p. 151.
34. — A. 43.
35 à 43. — M 297, 327, 341, 429, 355, 443, 359, 455 et 493.
44. — M. 291; p. p. Méon, *N. R.* II, 147, sous le titre : *De celui qui se tua par l'amonestement du dyable.*
45 à 48. — M. 501, 511, 575 et 523.
49. — *Du prestre luxurieus qui chascun jour chantoit :*

En escrit truis qu'il est vers Sens
Un provoire si hors du sens...

Autre rédaction dans A 55 sous le titre du *Prestre qui chantoit sa messe en pechié mortel* (La scène se passe à Cantorbéry).

50. — Prière latine. *Inc.* : *Ave Domine.*
51. — Sur la messe. *Inc.* : *Comme on sonne la messe, si doit on penser...* Voy. le *Traité de la Messe* signalé par M. P. Meyer, *Romania*, VI, 10 et *Bulletin de la Soc. des anc. textes*, XII, 45.
52 — Prière française. *Inc.* : *Biaus sire Dieus, tous puissans...*
53. — Prières latines. *Inc.* : *Ave sanctissima...* et *Domine Deus omnipotens.*
54. — M. 533.
55. — A 6.
56. — A 7; p. p. Le Coultre, p. 27.
57. — A 9; p. p. Méon, *N. R.* II, 331.
58. — A 10.
59-60. — A 12-A 13; p. p. Méon, *N. R.* 202 et 154.
61. — A 16.
62. — A 14; p. p. Caron, *Mém. de l'Ac. d'Arras*, XVIII, 290.
63. — A 15.
64. — *De l'empereïs de Rome que ces serourges ama*; p. p. Méon, *N. R.* II, 1, sous le titre : *De l'empereïs qui garda sa chasteé par moult temptacions.*

---

1. *Bibliotheca normannica*, II (1879).

TROISIÈME PARTIE, pièces 65 à 81, fol. 173 à 223 vo.

65 à 68. — M 543, 593, 617 et 315.

69. — *D'un menestrel qui servoit Nostre Dame de son propre mestier*; p. p. M. W. Foerster dans la *Romania* (II, 317) d'après un ms. de l'Arsenal, sous le titre *Del Tumbeor Nostre Dame*. Aux 2 nouveaux mss. signalés par M. Grœber (*Zeitschrift f. rom. Phil.*, IV, 88), il faut ajouter le ms. de la B. N., nouv. acq. fr. 4276, fol. 78 vo : *D'un Menestrer qui se rendi moynes a qui Nostre Dame fit grace*.

70-71. — M. 557 et 153.

72. — *Li fablians qui devise les outieus de l'ostel* :

Chascuns pense de son afaire :
Pour ce me veil .I. poi retraire
De mon corage.
Je ne taing pas celui a sage
Qui entre .II. fois en mainnage
Ne trois ne quatre...

Cette pièce peut servir à compléter le commencement mutilé de celle qu'a publiée Jubinal (*Nouveau Recueil*, II, 162) d'après le ms. de la B. N. fr. 12483, sous le titre de *Le Ditté des choses qui faillent en menage et en mariage*. Les deux rédactions offrent cependant d'assez notables différences dans les parties communes.

73. — *De l'enfant de noif*; p. p. Montaiglon et Raynaud, *Rec.*, I, 162, sous le titre *De l'enfant qui fu remis au soleil*.

74. — *D'une femme qui fist entendant a son baron qu'il estoit mors*; p. p. M. et R., *Rec.*, IV, 212, sous le titre *Du Vilain de Bailluel*.

75. — *D'un Bouchier d'Abbevile*, d'Eustache d'Amiens, p. p. M. et R., *Rec.*, III, 227.

76. — *De la Dame qui fist .iij. tours entour le moustier*, de Rustebeuf, p. p. Kressner, *Rusteb.*, p. 123.

77. — *La fiance que on doit avoir en femme*, de Jean Durpain, p. p. Jubinal, *Jongl. et trouv.*, p. 26, sous le titre de *L'Evangile as fames*.

78. — *Le fablel dou Pet au Vilain qui fu portés en enfer*, de Rustebeuf, p. p. Kressner, *Rusteb.*, p. 113.

79. — *Don Vilain qui randi le bufet* :

TRUBERS en cel fablel fablie
Qui de bien dire ne s'oublie,
Car honnours est, bien s'i acorde,
Qui le bien set qu'il le recorde.
Qui biau set dire et rimoier...

Les quatre vers qui précèdent ici l'*incipit* ordinaire de ce fableau (p. p. M. et R., *Rec.*, III, 179, sous le titre du *Vilain au buffet*) sont importants, car ils nous signalent le nom de TRUBERT, jusqu'ici inconnu comme auteur.

80. — *Dou cheval que li marcheans vendi*, pièce publiée plus loin.

81. — Vie de sainte Catherine :

Nous trouvommes es viés escris...

Une des sept versions en vers de cette vie, relevées par M. P. Meyer, *Notice sur deux anciens mss. fr.* etc., dans les *Notices et extraits*, XXXIII, 1re partie, p. 60.

II

La pièce anonyme, malheureusement incomplète, que nous publions ici, est un dit plaisant, sorte de *bourde* faisant partie

du bagage ordinaire des jongleurs, dont ils amusaient leurs auditoires. La plaisanterie toute antithétique consiste à simuler la vente d'un cheval et, pour allumer l'acheteur fictif, à énumérer les unes après les autres toutes les tares imaginables qui peuvent atteindre une pauvre haridelle. Ces vers sont surtout intéressants en ce qu'ils réunissent un assez grand nombre de termes d'hippiatrique, peu fréquents dans les textes du moyen âge, quoique déjà connus pour la plupart. Ils sont relevés dans un petit Glossaire.

Dou cheval que li marcheans vendi
(*fol. 217 c*).

J'ai un cheval que je veil vendre
Pour avoir argent a despendre;
Mais, je cuit, qui l'achetera
4 Peu d'argent i gaaingnera.
S'est veritez qu'il est ferrans;
Si est mauvaisement errans :
Il a seuros et si a gale;
8 Mauvaisement monte et avale.
Je croi bien qu'il a .II. seuros,
Et si est tigneus seur le dos,
Et si est tous espavineus,
12 Et s'a sous la gorge .II. neus,
Et s'est poucieus et c'est morveus,
Et se dient les gens entr'eus
Qu'il ne voit goute des .II. ieus
16 .....
Et je sai bien que il n'oit goute
Ne li ventres ne li tient goute :
Foi que je doi sainte Pecine,
20 Il n'a mestier de medecine,
Car, se verité vous recors,
Riens ne li demeure en son cors.
Si mort, si regibe et si grate,
24 Si fiert derieres de la pate,
Si menjust moult mauvaisement,
Et il en gist plus nestement;
S'a graile col et grose teste.
28 C'est une mervilleuse beste,
Maigres et vieus, roides et lons,
Haus engenouilliés et felons : (*d*)
Il ne vaut pas une meslote.
32 Il n'anble ne passe ne trote
Et si est de mauvaise loi :
S'a souvent le mal saint Eloi;
Les barbes a et le lanpas;
36 Il ne puet aler trot ne pas.
Fous est qui milleur cheval quiert,
Car de l'un pié seur l'autre fiert,
Estroit devant, estroit deriere,
40 Oraille pendant, morte chiere,
Et si vous di, se Dieus me voie,
Il chiet en yaue, il chiet en voie;
Farsineus est, s'a le relais,
44 Il est mauvais, et plus est lais.
Encores plus i meterons :
Il est trop durs as esperons,
Paoureus, onbrages et restieus :
48 Onques mais chevaus ne fu teus.
Se vous volés, si l'achatés;
Vendus est, se ne vous hastés,
Et s'achatez avec la selle...

---

7 *et* 9 seur os. — 10 est *manque*. — 15 Qui. — 41 se.

GLOSSAIRE

Barbes 35, [*inflammation des*] *barbes ou replis placés sous la langue du cheval.*

Eloi (mal S.) 34, *ulcère gangreneux du pied occasionné par la ferrure, S. Eloi étant le patron des maréchaux ferrants.*

Engenouillié 30, *arqué des genoux, ou couronné.*

Errant 6, *marchant.*

Espavineus 11, *qui a des éparvins.*

Farsineus 43, *qui a le farcin.*

Ferrant 5, *gris de fer.*

Lanpas 35, *tumeur du palais placée derrière les pinces de la mâchoire supérieure.*

Meslote 31, *petite nèfle,*

Onbrage 47, *ombrageux.*

Passer 32, *marcher au pas* (*expression conservée dans le terme de blason* passant).

Poucieus 13, *poussif.*

Regiber 23, *ruer.*

Relais (avoir le) 43, *marcher lentement.*

Seuros 7, 9, *suros.*

Gaston Raynaud.

COMPTES RENDUS

Abhandlungen Herrn Prof. Dr Adolf Tobler, zur Feier seiner fünfundzwanzigjährigen Thätigkeit als ordentlicher Professor an der Universität Berlin von dankbaren Schülern in Ehrerbietung dargebracht. Halle, Niemeyer, 1895, in-8°, 510 p.

Nous avons annoncé plus haut (p. 316) ce beau volume et nous avons dit combien nous nous associions au sentiment qui l'a inspiré. Nous allons maintenant dire un mot de chacun des 22 morceaux, tous intéressants, quelques-uns de très grande valeur, dont il se compose.

P. 1. A. Stimming, *Das gegenseitige Verhältniss der französischen gereimten Versionen der Sage von Beuve de Hanstone.* — M. Stimming s'occupe de Bovon de Hanstone depuis de longues années et nous promet une édition, qu'on attend avec impatience, des divers textes français en vers; ici, il en étudie le rapport. Ce rapport est très simple en ce qui concerne la rédaction anglo-normande (A, deux mss.), nettement opposée aux autres; très compliqué pour les autres, contenus dans les six mss. de Paris (deux), Carpentras, Turin, Rome et Venise. On ne peut rendre compte d'un travail de ce genre; disons seulement qu'il prouve combien M. St. a sérieusement étudié son sujet, et qu'il fournit déjà une orientation très commode à ceux qu'intéresse ce sujet, un des plus dignes d'étude et jusqu'ici des moins connus de la littérature du moyen âge.

P. 45. C. Appel, *Der Trobador Uc Brunec* (*oder Brunenc*). — [Hugues Brunet ou plutôt *Brunenc* (car la forme *Brunec* vers laquelle incline M. Appel est inadmissible) fut un troubadour d'un réel talent. Il a des idées assez personnelles et qu'il exprime avec une clarté relative. M. A. n'a pas assez fait ressortir le mérite des poésies dont il nous donne la première édition critique. Il ne s'est pas assez préoccupé de caractériser ce poète qui a bien sa manière à lui. Il s'est surtout attaché à discuter (avec peu de succès) la forme du nom et à critiquer la biographie provençale, sans obtenir de résultat assuré, les éléments de vérification faisant défaut. A signaler une très longue note, que je ne puis apprécier faute de compétence, sur les rapports de la forme des strophes avec la musique, non pas seulement chez Hugues Brunenc mais chez les troubadours en général. Le texte paraît établi avec soin; la plupart des mss. ont été utilisés; comme toujours il y a un peu d'arbitraire dans l'énonciation des variantes. Mais c'est bien difficile à éviter. Çà et là on peut

avoir une autre opinion quant à la ponctuation et quant à l'adoption de telle ou telle leçon. Pièce II, v. 52, je supprimerais la ponctuation finale. Pièce III, v. 18, la vraie leçon est « Quays qu'aver an, *ques* fenhon Salamos ». Le v. 30. « Que nous i noza malvaiza ochaizos » présente une mauvaise coupe; je lirais, avec un grand nombre de mss. : « Que *no s'i paus* m. o. » Pièce IV, dans le v. 27, *E puois semblan cortes ab son dous rire*, les mots *semblan cortes* ne peuvent guère être le régime de *sap far* du v. 25 : je lirais donc *Puois fai semblan*, leçon autorisée par plusieurs mss. Dans la note (p. 77), du vers 60, l'éditeur propose de changer *pretz* donné par tous les mss., en *precx*. Bien au contraire, c'est *pretz* qu'il faudrait rétablir s'il y avait *precx* qui ne donnerait ici aucun sens. Pièce V, v. 47, *bronh* est beaucoup plus probable que *gronh*. Pièce VI, v. 15 et 16, lire *leva* et *bayssa*, et non *levon* et *baysson* qui se construisent mal; v. 36, la bonne leçon doit être *qui demanes non pren*; v. 39, lire « Et eras vey *c'ab lo complit* voler ». P. M.]

P. 79. W. MEYER-LÜBKE, *Zur Geschichte des Infinitivs im Rumänischen*. — Dans cette savante et pénétrante étude, M. Meyer-Lübke nous donne un avant-goût de ce que sera le troisième volume de sa *Grammaire*, consacré à la syntaxe. Il étudie l'histoire et recherche l'origine des fonctions de l'infinitif en roumain. Il conclut que l'emploi de *a căntá* pour cantare est dû à une influence illyrienne, — soit très ancienne et remontant à la langue primitive des Romans de l'est, soit plus moderne et provenant d'une influence albanaise, — et que le remplacement de l'infinitif par le subjonctif avec une conjonction est en tout cas beaucoup plus récent et dû sans doute à une influence bulgare (le bulgare lui-même ayant probablement ici imité le grec moderne). Ces conclusions sont appuyées sur des recherches très neuves et illustrées par des exemples empruntés à toutes les périodes connues du roumain (on pourrait seulement désirer une comparaison plus fréquente du roumain sud-danubien avec le roumain nord-danubien). Une étude non moins précieuse sur la forme de l'infinitif précède l'étude syntaxique; on y remarquera notamment la démonstration de la vraie origine de l'impératif négatif (2e pers. plur.) *nu căntareți*, qui contient, non un imparfait du subjonctif, mais l'ancien infinitif *căntare* muni de la désinence de la 2e pers. plur.; l'auteur signale une formation pareille dans le ladin de la Basse-Engadine *nun tmarâi* (« ne craignez pas »), où l'on a vu un reste du futur timere habetis, inconnu au ladin, et découvre même quelque chose d'analogue dans le plur. *nę čätörme* (« ne chantez pas ») employé par divers parlers lorrains en regard du sing. *nę čäterme* (« ne chante pas »). — Notons encore la très probable explication par un participe passé ou un subst. verbal de ce qu'on a pris jusqu'à présent pour un supin (p. 109).

P. 113. J. VISING, Quomodo *in den romanischen Sprachen*. — Dans cet excellent article, M. Vising, développant et éclaircissant une observation faite d'abord par M. L. Gautier pour la langue du *Roland*, utilisée pour d'autres textes français par MM. Suchier et de Feilitzen, et renouvelée par M. Schuchardt pour l'italien, le provençal et le portugais, montre que, dans

diverses langues romanes, à côté de *com* ou *como* < l. vulg. quomo < quomodo il existe ou a existé une forme *coma*, qui s'explique par quomo ad, et une forme *come*, qui s'explique par quomo et, lesquelles ne s'emploient, au moins originairement, que devant un nom (dans la comparaison), tandis que *com(o)* s'emploie devant les verbes. Presque partout (non pas, par exemple, dans des parlers du sud de l'Italie), les formes se sont confondues. En français, c'est *come* (*comme*) qui a absorbé *com*; mais M. Vising constate la distinction entre *com* et *come* dans nombre de textes où on ne l'avait pas remarquée, et cette constatation devra désormais être prise en considération dans l'établissement critique des textes. — Pour le catalan *coma*, A. Morel-Fatio avait remarqué il y a longtemps (*Rom.*, X, 506) qu'il fallait le comprendre *com a* et l'imprimer en conséquence, et la même observation avait été faite auparavant par A. Mussafia.

P. 124. B. Wiese, *Zur Margarethenlegende.* — M. Wiese imprime un long fragment d'un ms. harléien qui contient un remaniement de la vie de sainte Marguerite en ancien lombard qu'il a publiée il y a quelques années (voy. *Rom.*, XIX, 637). Ce remaniement présente des amplifications, dont quelques-unes sont curieuses, et dont M. W. recherche les sources. On y trouve notamment une singulière fusion de l'historiette de l'aveugle portant le boiteux (ici appliquée à deux diables) et de la légende d'après laquelle Salomon avait enfermé tous les diables dans un vase scellé, qui plus tard fut malheureusement brisé et laissa échapper les captifs.

P. 141. R. Lenz, *Ueber die gedruckte Volkspoesie von Santiago de Chile.* — Ce qui semble être le plus intéressant dans la poésie populaire du Chili n'est pas imprimé; ce qu'on imprime, soit sur des feuilles volantes, soit dans des recueils, n'est pas de la vraie poésie populaire; c'est l'œuvre de demi-lettrés. Il y a néanmoins des choses curieuses et pour le fonds et pour la forme dans les échantillons que reproduit M. Lenz en les accompagnant de bonnes remarques. Le seul morceau d'un caractère épique, — dont la forme est singulière, — est un résumé de l'histoire de Fierabras, si populaire dans tous les pays de langue espagnole grâce à la traduction, imprimée des milliers de fois, de la compilation en prose du chanoine Jean Bolomier de Lausanne.

P. 164. M. Goldschmidt, *Allerlei Beiträge zu einem germanoromanischen Wörterbuche.* — I. *Afr.* garoul, *nfr.* loup-garou, *afr. nfr.* bramer, garant, falaise. Comme base de *garoul*, au lieu d'un werewulf dont le premier élément serait le lat. vir, il faut admettre un wariwulf signifiant « vêtement de loup » (?). M. Goldschmidt montre ensuite que dans *bramer*, *garant*, *falaise*, où Mackel admet, comme dans *garoul*, un changement d'*e* en *a*, le type germanique a dû aussi avoir un *a*. — II. *Ist altfr.* estout *germanischen Ursprungs?* L'auteur le tire du lat. stultum, d'où viendrait aussi l'all. *stolz*, et essaye de justifier le changement de sens. Cela me paraît assez difficile. Qu'un mot signifiant « orgueilleux, téméraire », passe au sens de « fou, sot », cela se comprend; mais l'inverse est peu vraisemblable, et il faut noter que le fr. *estolt* ne se présente jamais avec le sens propre du lat.

stultum, tandis que de très anciens exemples lui donnent un sens tout à fait favorable (« audacieux, courageux ») à côté du sens d' « orgueilleux, téméraire, hautain ». Notons que le sens de « folie » donné par Godefroy à *estout* s'appuie sur deux passages : dans le premier, malgré Méon (*Ren.* 289) et Martin (XXIV, 268), il faut lire *Ci a estout damage et lait*, et *estout* est adjectif; dans le second, emprunté à un ms. de Florence, *estout* est sans doute une faute pour *estoutie* ou *estoutoier*. — III. *Die Sippe* bosco « Wald ». L'étymologie buxicum n'est guère satisfaisante. — IV. *Afr.* estoier, tache, techier *u. s. w. Estoier*, *estuier* (d'où *étui*), « serrer », viendraient de l'all. *stëkan*; mais le composé *einstecken* ne justifie pas ce sens pour le simple (qui a donné, comme le remarque M. G., *estiquer*, *estequer*, *esticher*). L'étymologie de *teche*, *entechier*, *atachier* reste obscure. — V. *It.* tirare. L'étymologie proposée est un germ. tîr = anc. angl. *tîr*, anc. nor. *tīrr*, signifiant « ornement » (cf. anc. fr. *atirier*). Cette proposition demanderait à être appuyée plus longuement. — VI. *Afr. nfr.* guille, *afr.* guile « Betrug ». A côté de *guile* < anc. angl. wîle, on trouve *guille* avec *l* mouillée, lim. *guiliá*, port. *guilha*, qui font supposer une forme antérieure *wigila; ce n'est peut-être pas, au moins au point de vue roman, nécessaire. — Il serait à désirer que l'auteur nous donnât quelque jour le « Dictionnaire germano-roman » dont il paraît offrir ici un spécimen.

P. 168. R. WENDRINER, *Die Quellen von Bernardo Dovizis Calandria.* — L'auteur montre que la célèbre comédie du cardinal Bibbiena, fondée en partie sur les *Ménechmes* de Plaute, a fait au *Décaméron* beaucoup plus d'emprunts, soit d'idées, soit d'expressions, qu'on ne l'a reconnu jusqu'à présent.

P. 180. O. SCHULTZ, *Ueber einige französische Frauennamen.* — M. O. Schultz poursuit depuis quelque temps, avec beaucoup de zèle et généralement avec succès, des recherches dans un domaine très attrayant, très fécond à beaucoup de points de vue, et cependant jusqu'ici fort délaissé (à cause surtout des grandes difficultés qu'en présente l'exploration), celui de l'ancienne onomastique française. Les quelques études sur les noms de femmes qu'il nous donne ici ont un grand intérêt. 1. *Nfr.* Héloïse. L'*e*, naturellement, est moderne, et je dirai même fautif; il faudrait en débarrasser ce nom, comme tous les autres noms de femmes de la déclinaison consonantique qu'on en a affublés. L'*s* n'appartient proprement qu'au nominatif, mais a de très bonne heure été généralisée. M. Sch. relève de nombreuses formes latines et vulgaires de ce nom et lui donne pour base, avec grande vraisemblance, un germ. Heilwid (ou Hegilwid); je crois que pour que le *w*, au lieu de produire *gu* (*Heugui*) soit devenu un *o* (*ou*) avec valeur syllabique, il faut que l'emprunt du nom soit assez récent; il n'est pas attesté en France avant le IXe siècle. L'auteur parle en passant de quelques autres noms, notamment de *Haoï(s)* < Had[u]wid. Il regarde le fr. mod. *Alice* comme l'a. fr. *Alis*+*e*; mais on aurait sans doute *Alise*; j'ai dit il y a longtemps (*Rom.*, VII, 95) et je crois encore qu'*Alice* nous est venu tout récemment de l'anglais *Alicia*, lequel n'est autre qu'*Alithia* = Ἀλήθεια. — 2. *Altfr.* Eurïaut. L'auteur pro-

pose un type *Eburhild*, et il appuie cette idée de recherches fort érudites; mais il faut avouer qu'il reste bien des doutes. La forme *Oriaut*, que, dans le roman de la *Violette*, on trouve concurrement avec *Euriaut*, lui paraît être un autre nom et remonter à un Orechildis, d'où Orieldis, anciennement attesté en Bourgogne. — 3. *Provenz*. Avierna, Vierna. L'auteur pense que la seconde de ces deux formes est due à une aphérèse de la première; quant à celle-ci, il y voit le fém. d'un germ. Avigern; ici encore il y a plus d'une difficulté. — 4. *Anc. fr.* Odïerne, Hodïerne; *prov.* Audïerna. De la longue et très érudite discussion de M. Sch. il ne résulte à vrai dire aucune certitude : son opinion est que le nom *Odierne* appartient surtout à la France du nord et répond à un germ. Audigerna. On remarquera les recherches de l'auteur sur la conservation (exceptionnelle) du *d* germ. intervocalique en français. Notons l'explication que lui a communiquée M. Zimmer pour le nom de lieu breton *Audierne* : Alt-tigern, alt signifiant « rivage » et tigern « tête, bout ».

P. 210. O. Hecker, *Der* Deo gratias *Druck des Decameron*. — L'auteur montre par un examen très attentif que l'édition du *Décaméron*, s. l. n. d., connue sous le nom de « Deo gratias », repose sur le manuscrit (ou sur une copie du manuscrit) aujourd'hui conservé à Berlin qui, comme l'a montré M. Tobler, a servi aussi de base à l'édition de Mannelli. Il n'arrive pas d'ailleurs à en déterminer la date et pense seulement qu'elle a été imprimée à Florence.

P. 238. E. Gorra, « *Le Court d'Amours* » *di Mahius li Poriiers*. — Analyse détaillée de ce poème, que M. G. Raynaud a jadis signalé ici-même (X, 519) et dont M. Gorra, qui se propose de le publier quelque jour, a ailleurs étudié la langue (voy. *Rom.* XXIV, 147). L'ouvrage a peu de mérite littéraire, mais n'est pas sans intérêt pour l'histoire des théories de l'amour au moyen âge.

P. 239. W. Cloetta, *Die der Synagon-Episode des Moniage Guillaume II zu Grunde liegenden historischen Ereignisse*. — Avec beaucoup d'érudition et d'ingéniosité, M. Cloetta veut établir que le véritable héros de « l'épisode de Sinagon », intercalé dans le *Moniage Guillaume* (deuxième rédaction), est, non pas Guillaume de Gellone, mais Guillaume de Hauteville, fils aîné de Tancré, l'un des plus illustres parmi les guerriers normands du XIIe siècle, surnommé *Fierebrace* comme le Guillaume du VIII-IXe siècle. En outre, *Palerne*, qui est le lieu de la scène dans cet épisode, représenterait à la fois Salerne, où quarante Normands arrivèrent de Jérusalem en 1016 comme le font trente Normands dans *Sinagon*, et Palerme, que Roger et Robert Guiscard (frères de Guillaume Fièrebrace) prirent en 1072. « L'épisode de Sinagon est donc une épopée nationale des Normands, que les Français ont adoptée à cause de l'identité de nom du héros, — Guillaume Fièrebrace, — et qui chante la conquête de l'Italie méridionale et de la Sicile dans les années 1016-1072. » J'avoue ne pouvoir accepter ces conclusions dans leur précision. Les rapprochements de détail que fait l'auteur entre les exploits de Guillaume de Hauteville dans l'histoire et ceux de Guillaume d'Orange

dans le poème ou bien entre les péripéties du siège historique et du siège épique de Palerme me paraissent dénués de valeur probante; en revanche, il me semble évident que, si les Normands avaient tiré une épopée, — et certes ils auraient pu le faire, — de leurs merveilleuses conquêtes en Italie et en Sicile, elle aurait gardé beaucoup plus des événements et des personnages réels, et même dans une adaptation française il s'en conserverait autre chose que des traces perceptibles seulement à la critique la plus subtile et la plus résolue à les trouver. En fait, au XIe siècle, l'âge de la transformation de l'histoire en épopée était passé (les Croisades n'ont pas donné une vraie épopée), et les Normands n'ont pas eu d'épopée à eux. Ce qu'on accordera volontiers à M. Cloetta, c'est qu'un vague souvenir des expéditions françaises (normandes) en Pouille et en Sicile a pénétré dans cet épisode, qui semble bien d'ailleurs de pure invention « jougleresque ». Il est probable aussi, — et on l'a remarqué depuis longtemps, — que la forme *Palerne* provient d'une confusion de Salerne avec Palerme; mais cette confusion a dû se faire en France, où on entendait souvent, mais vaguement, parler de ces deux villes, plutôt que sur les lieux, où on les connaissait trop bien comme distinctes et distantes. Les rapports du cycle de Guillaume avec la Sicile sont d'ailleurs incontestables; mais ils me paraissent, pour la partie en question, très lointains. Un poète a voulu allonger d'un épisode le dernier des chants consacrés à Guillaume d'Orange : il a imaginé des aventures qui remettaient le vieux guerrier aux prises avec les Sarrasins, et il les a placées à « Palerne », ville célèbre dans les chansons comme ayant été possédée par les infidèles et reconquise sur eux. Telle est l'appréciation de « l'épisode de Sinagon » qui me paraît la plus simple et la plus vraisemblable. Mais il est bien possible que je sois seul de mon avis et que M. Cloetta fasse partager à d'autres la conviction qu'il étaye par des recherches et des raisonnements si intéressants.

P. 269. G. COHN, Rêver *und gelegentlich desselben.* — On ne lira pas l'article de M. Cohn sans s'y instruire et sans rendre justice aux mérites de l'auteur; mais on n'y trouvera pas de résultats qui puissent entrer dans la science. Qu'on en juge : *rever* (telle serait la forme primitive) est extrait, par une confusion avec des couples similaires, de *reveler* < rebellare; *redoter* (*radoter*) vient de reductare et a produit, par une confusion analogue, l'a. fr. *reder*, « délirer »; *enrede* est *irrepidum; *maraud* est pour *marot* = *Marot*, dimin. de *Marie* (à ce propos, d'ailleurs, de bonnes remarques sur les dimin. de *Marie* et leur fréquente application injurieuse). Ce qui est curieux, et, à un certain point de vue, inquiétant, c'est de voir une méthode en apparence aussi rigoureuse et aussi circonspecte que possible, servie par une remarquable érudition, aboutir à des conclusions aussi aventureuses : l'auteur, avantageusement connu par son livre sur les suffixes français, s'est évidemment accoutumé à ne rien regarder comme impossible en fait de confusion de formes et de sens; j'ai déjà eu à signaler cette tendance dans ses articles sur *desver* (*Rom.*, XXIII, 613) et *abosmer* (ci-dessus, p. 309). Je ne

trouve qu'une erreur de fait à relever : *escotent*, qui, rimant avec *redotent* (*Bible Guiot*, 847), en attesterait l'*o* fermé, a un *o* ouvert : c'est *escoter* d'*escot* (voy. Godefroy; *Brut* 1916 la leçon *riote* : *redote* est visiblement la bonne). Les remarques faites en passant sur *endeivle*, *redde* et quelques autres mots paraissent bonnes.

P. 288. A. Wallensköld, *Zur Klärung der Lautgesetzfrage*. — Les observations de M. Wallensköld, très mûries et très fines, ne sauraient être exposées en peu de mots et pour être discutées demanderaient trop d'espace. Je me contente de les recommander à l'attention des linguistes. Je remarquerai seulement que je suis depuis longtemps à peu près de l'avis de mon savant ami sur l'explication du traitement exceptionnel auquel sont sujets certains mots très usités. C'est parce qu'ils sont, dans un grand nombre de cas, prononcés avec une négligence et une mollesse particulières qu'ils s'altèrent plus vite que les autres, et cette négligence tient à ce qu'on sait qu'il n'est pas nécessaire de les prononcer pleinement pour que l'auditeur les comprenne. Quelques-uns d'entre eux, surtout parmi les formules d'allocution, — comme prov. *en*, *na*, esp. *Usted*, — arrivent à n'être en réalité que de simples *allusions vocales*. Il y aurait encore à faire d'intéressantes recherches sur ce sujet.

P. 306. W. Freymond, *Handschriftliche Miscellen*. — I. *Berner Stadtbibliothek Hs. n° A 95-7*. [Cette première notice se rapporte à un fragment de chronique française, de la fin du XIVe ou du commencement du XVe siècle, qui se trouve dans le ms. 95 de la Bibliothèque de Berne. Ce fragment, relatif à la chevauchée en France du duc de Lancastre en 1369 et à celle de Robert Knolles en 1370, n'a pas été, faute de ressources suffisantes, identifié par M. Freymond; il est facile, par la comparaison des textes, de voir qu'on a sous les yeux un passage de la continuation des Chroniques abrégées de Baudouin d'Avesnes, dont la rédaction la plus complète est fournie jusqu'en 1396 par le ms. 10233 de la Bibl. roy. de Belgique et jusqu'en 1407 par le ms. 11139 de la même bibliothèque. Le ms. de Berne, qui offre la fin bien caractérisée d'un texte s'arrêtant en 1370, n'appartient pas à cette famille; il se rapproche, au contraire, de deux mss. qui ont le même *explicit* : le ms. 10434 de la Bibl. de Belgique et le ms. 2217 de Cheltenham. On sait que pour le récit des événements survenus entre 1342 et 1383 les *Chroniques abrégées* ont été insérées sans changements et par longs passages dans la *Chronique de Flandres* : c'est sous cette forme, et dans l'édition qu'a donnée de cette chronique Kervyn de Lettenhove (t. II, p. 106-107), que nous retrouvons imprimé le texte du fragment de Berne. — G. Raynaud]. — II et III. Divers fragments du *Lancelot* en prose dans des mss. de Berne. — IV. *Berner Stadtbibliothek Hs. n° 10. Crestiens li gois*? M. Freymond montre que dans ce ms., qui contient l'*Ovide moralisé*, le *g* de *gois*, dans le vers de *Philomena* où figure *Crestiens li gois*, est écrit d'une façon très particulière, qui indique que le scribe a reproduit avec une attention unique la forme de son original; cela prouve sans doute qu'il ne comprenait pas le mot *gois*, que l'on n'a pas d'ailleurs expliqué jusqu'ici. S'ensuit-il qu'il soit probable que *gois* est une simple

faute de copiste pour *trois*, et que l'original portait *Crestiens de trois* (ou de *troies*) rimant avec *bois*? Je ne pense pas que cette hypothèse soit adoptée par beaucoup de critiques. Si on l'admettait, elle aurait naturellement pour conséquence que l'épisode de Philomena aurait été composé non par Chrétien de Troies, mais par l'auteur de l'*Ovide moralisé*, qui aurait seulement invoqué l'autorité du poète plus ancien dont il remaniait l'œuvre. Mais il n'y a aucune vraisemblance (sans compter que la forme *li gois* est attestée par tous les mss.) à supposer que l'auteur de l'*Ovide moralisé* fît rimer *Troies* avec *bois*; et s'il l'avait fait, c'est que c'eût été de son temps chose admissible, et cela n'aurait pas scandalisé les copistes. Je ne crois pas que l'attribution de notre épisode à Chrétien de Troies soit contestable; cela n'empêche pas que l'auteur de l'*Ovide* n'ait dû quelque peu retoucher et rajeunir son original, mais seulement pour des détails de forme; encore avait-il peut-être sous les yeux un ms. déjà rajeuni.

P. 321. G. EBELING. I. *Zur Berliner Fableauxhandschrift.* — L'auteur donne du manuscrit Hamilton, maintenant bien connu, une description plus minutieuse et en certains points plus exacte que celle qu'avait pu donner G. Raynaud (*Rom.*, XII, 209 ss.), et imprime les variantes de cinq contes, dont on ne possède qu'un ms. avec celui de Berlin. — II. *Zur Asymmetrie im Ausdruck im Altfranzösischen.* Excellentes remarques, où l'on reconnaît la méthode de M. Tobler servie par une érudition toute personnelle, sur divers cas, fréquents en ancien français, du manque entre deux propositions parallèles de la symétrie que nous exigeons aujourd'hui. L'auteur les range sous sept chefs: article, adjectif, pronom, verbe, participe, adverbe, préposition, et les étudie avec une grande perspicacité. Il conclut — et prouve — que souvent on a tort de voir des fautes de copistes dans des façons de parler surprenantes au premier abord, et de corriger en conséquence le texte qu'on publie. Il va toutefois un peu trop loin dans cette voie, et il y a plus d'une « asymétrie » admise par lui où il est permis de voir une simple distraction du scribe qui nous la présente. Je doute aussi que l'asymétrie ait été pratiquée par les « vieux Français » avec intention et pour éviter l'ennuyeuse monotonie du strict parallélisme. Les exemples que cite M. Ebeling peuvent le plus souvent être à bon droit caractérisés comme des « négligences » et des « duretés » amenées par le besoin du vers (il est à remarquer qu'il les emprunte presque tous à des poèmes); d'autres de ces négligences appartiennent au langage parlé et se sont glissées dans la langue poétique par la même raison. Mais les observations de M. Ebeling n'ont besoin que d'une légère réserve, et il faut souhaiter qu'elles engagent les futurs éditeurs à plus de circonspection et à une étude plus attentive de la remarquable particularité qui en fait le sujet.

P. 355. M. GOLDSTAUB, *Zwei Beschwörungs-Artikel der Physiologus-Literatur.* — Cette très savante étude se rapporte au chapitre de l'*aspic* dans les *Physiologus* latin et moyen-grec et à celui de la *gorgone*, propre au *Physiologus* moyen-grec (roumain, slave).

P. 380. Fr. Strohmeyer, *Das Schachspiel im Altfranzösischen.* — L'auteur a laissé de côté les ouvrages spécialement consacrés au jeu d'échecs; mais il s'est attaché à réunir, à grouper et à interpréter tous les passages qui s'y rapportent dans l'ancienne poésie française. Le sujet était fort intéressant et il est traité d'une manière tout à fait satisfaisante. On trouverait évidemment à glaner encore après la riche moisson de l'auteur, mais peu (je n'ai remarqué d'omission importante que celle des passages de divers poèmes sur la délivrance d'Antioche; voy. *Rom.*, XIX, 582). Un paragraphe également louable est consacré aux métaphores tirées des échecs; l'auteur ne paraît pas avoir tout à fait compris le sens de la formule, dont il cite plusieurs exemples, de « doubler l'échiquier » : il s'agit évidemment du conte célèbre où l'inventeur du jeu d'échecs, pour sa récompense, demande un grain de blé sur la première case, qui sera doublé à la seconde et ainsi de suite; la demande semble dérisoire, mais le calcul démontre que la terre ne porterait pas assez de grains de blé pour y satisfaire.

P. 404. C. Wahlund, *Ueber Anne Malet de Graville, eine vernachlässigte französische Renaissance-Dichterin.* — On retrouve dans ce petit travail le soin, l'exactitude et le goût habituels à M. Wahlund. Il a patiemment réuni tous les renseignements, peu nombreux, qu'on a sur la femme distinguée qui aima les livres et les arts, fut l'amie de Marguerite de Navarre, et composa au moins un ouvrage d'une certaine étendue et non sans valeur, le *Palémon et Arcitas* qu'a récemment imprimé un amateur suédois, M. Börtzell. Il montre qu'une imitation en rondeaux de la *Belle Dame sans merci* d'Alain Chartier, qui passait pour anonyme, est d'Anne de Graville, et signale d'autres petites poésies d'elle où on trouve toujours de la grâce et de la facilité.

P. 430. A. Risop, *Ungelöste Fragen zum Florimont.* — M. Risop communique ici quelques nouveaux résultats des études qu'il poursuit avec tant de persévérance sur le poème d'Aimon de Varennes. Prenant pour point de départ le fait, établi par M. Psichari, que les bribes grecques d'Aimon ne prouvent pas sa connaissance du grec (au contraire), il se demande s'il ne les a pas prises dans quelqu'un de ces « guides de la conversation » gréco-latins dont il signale divers exemplaires; à propos des essais de restitution donnés par M. Psichari, il entre dans une discussion minutieuse qui ne saurait être résumée ici, mais qui est surtout intéressante par les remarques sur différents textes peu connus présentant des mots grecs écrits par des Latins. Sur la source grecque d'une partie au moins du *Florimont*, sur l'intermédiaire latin par lequel Aimon a pu la connaître, sur la façon très libre et toute française dont il l'a traitée, modifiée et amplifiée, M. R. exprime à peu près, en la justifiant dans le détail, l'opinion que j'ai indiquée ici même (XXII, 158-163). Il termine en montrant qu'*Eleneos*, le nom qu'aurait porté Florimont en grec, ne peut venir, comme on l'avait cru, du grec ἐλεεινός, et il propose d'expliquer *Florimont* comme équivalent à « flor del munt » et tiré, dans sa première partie, d'ἔλένειον, nom d'une fleur (l'aulnée) que la légende mettait

en relation avec Hélène et peut-être avec Helenos, roi mythique du pays même ou Florimont est censé régner. Ces hypothèses sont appuyées par des rapprochements très érudits, mais l'auteur lui-même se rend certainement compte qu'elles sont extrêmement problématiques.

P. 465. K. BREUL, Le Dit de Robert le Diable, *zum ersten Mal nach den drei Handschriften der Pariser Nationalbibliothek kritisch herausgegeben.* — M. Breul, réalisant en partie une promesse faite il y a déjà plusieurs années (voy. *Rom.*, XV, 160), nous donne, d'après les trois manuscrits connus, une édition critique du poème du XIVe siècle en quatrains monorimes sur Robert le Diable, qui, malgré sa faiblesse littéraire, a une grande importance pour l'histoire de la diffusion de la légende. Cette édition est faite essentiellement d'après le plus ancien manuscrit, A (B. N. fr. 24432), corrigé d'après les autres seulement en cas de faute évidente ; les variantes de B et C sont d'ailleurs entièrement communiquées, en sorte que le lecteur peut, là où il le juge préférable, reconstituer le texte d'après la comparaison des deux recensions (B et C formant une famille en regard d'A). Voici quelques passages où il semble que, même en suivant le principe adopté par M. Br., on aurait pu améliorer la leçon d'A, soit à l'aide des manuscrits de la seconde famille, soit par des corrections plausibles (A et BC remontent à un même intermédiaire qui contenait déjà des fautes). — V. 98 *fine* A est certainement une faute de copiste pour *terme* BC, faute paléographiquement très explicable. — 122 *acornetez estoit* A, *a cornetez buvoit* B, *a cornete bevoit* C ; bien que le verbe *acorneter*, « faire boire au biberon », existe, je lirais plutôt *a cornetes bevoit*. — 129 *feüst* en deux syllabes, nécessaire à la mesure, et qui est dans A, devait être conservé ; on sait que cette forme analogique n'est pas rare. — 167 *de* au lieu d'*et* semble n'être que dans B, mais c'est la bonne leçon. — 236 *ne* manque dans les trois mss., mais est indispensable à la mesure ; à ce propos, je ne comprends pas bien ce que dit M. Br. sur son peu de vocation pour les conjectures métriques : des corrections comme celle-là ne peuvent vraiment inquiéter personne. — 252 *resort* A me paraît meilleur que *refort* BC. — 269 j'écrirais *fiex* pour la rime au lieu de *filz*. — 302 la leçon de BC, *fort et de grant afaire*, est à préférer à celle d'A, qui ne donne pas un bon sens. — 330 il faut adopter la leçon de B, de façon à avoir *nez* à la rime au lieu de *piez*. — 350 *a* A, l. *au* BC. — 374 *a querre*. — 391 *ce ne vaut un espi* A, *cela ne vaut un pil* B, *se ne vaut un fil C*, leçon adoptée par l'éditeur ; mais les variantes ne s'expliqueraient guère : je préférerais *pil*. — 441 A *les cles*, BC *la clef* ; 462 A *ceste* (sic) *cles*, l'éditeur ne donne pas de var. pour BC, mais il doit y avoir *ceste clef* ; 473 ABC *La clef* : il faut donc partout *clef* au singulier. — 526 *cirai* A, *gyrai* B, pas de variante pour C : il faut certainement *girai*. — 553 *ne autre*[*s*] *biens*. — 556 *Jusqu*[*es*] *a tant*. — 737 *merdaille* A (*merveille* B, *truandaille* C) est la bonne leçon, tant pour le sens que pour la rime. — 764 *retourner*, l. *repairier* pour la rime. — 772 je ne comprends pas pourquoi l'éditeur remplace le *tourt* de A par le *tourne* plus moderne de BC. — 780 *mais cun* (*c'un*) de B est la bonne leçon. — 801 *Ne sai*, l. *Ne soi*.

— 858 *Empriant*. — 867 *trubert* est probablement d'abord un nom propre, mais il était devenu nom commun, et il serait mieux imprimé avec une minuscule. — Je désespère de faire admettre, bien que je l'aie tant de fois réclamé, que dans les textes où on trouve *pouoir* il faut imprimer ainsi et non *povoir*. M. Br. donne *povez* 225, *povez* 247 et 737, et au v. 874 il a même, sous l'impression d'une idée préconçue, lu *pouuoie* (impr. *pouvoie*) là où le ms. donne sans doute *pouoie*. — Ces remarques sont en somme bien peu importantes, et l'édition du *Dit de Robert le Diable*, faite avec autant de soin que d'intelligence, est assurément une des contributions qui ajoutent le plus de prix à ce beau recueil. G. P.

Delle Origini della poesia lirica del Medio Evo,

da E. Gorra, Turin, Lattes, 1895, in-8, 34 pages.

La *prolusione* de M. Gorra est aussi habilement composée qu'élégamment écrite ; il eût bien fait toutefois de l'alléger de quelques pages, où peut s'affirmer la variété de ses connaissances et briller son talent d'écrivain, mais dans lesquelles l'emphase est vraiment un peu sensible ou qui n'ont avec le sujet qu'un rapport assez lointain. Dans la première partie, M. G. pose nettement la question, écarte les théories qui lui paraissent définitivement condamnées, et développe quelques idées générales, presque toutes ingénieuses et justes (notamment sur l'indépendance de la lyrique romane en face de la lyrique latine, sur l'origine « jongleresque » de la lyrique courtoise elle-même, etc.). La seconde se compose essentiellement d'un résumé de mes *Origines* et des articles que M. G. Paris leur a consacrés ; à l'analyse se mêlent naturellement les critiques : je ne m'étonne ni ne me plains d'être sur ce point mieux partagé que mon cher maître.

Ces critiques témoignent d'un esprit avisé et perspicace et d'une sérieuse connaissance du sujet, mais toutes n'ont point la même valeur. M. G. semble contester l'idée même d'où est sorti mon livre : « Est-il possible et permis, dit-il, d'appliquer à une poésie lyrique remontant aussi haut que la nôtre..... la méthode que l'on applique ordinairement à la poésie épique et narrative ?... Comment établir l'origine d'un thème lyrique qui, à toute époque et en toute région, a pu éclore sur les lèvres du peuple ? (p. 23). » « Ce qu'on peut établir, dit-il ailleurs (p. 18) en termes médiocrement précis, ce sont les formes nouvelles, le caractère particulier que chaque peuple donne à cette matière première », non l'origine du thème lui-même. Je ne m'explique pas très bien, je l'avoue, comment M. G. concilie ses doutes avec la prétention exprimée plus haut de pousser l'analyse plus loin que je ne l'avais fait, et de s'attaquer à ces « monades » irréductibles devant lesquelles j'avais cru devoir m'arrêter. On ne saurait mieux dire, au surplus, et si j'avais cru nécessaire de m'expliquer sur la méthode que je suivais, c'est à peu près ainsi que j'aurais parlé. Je n'ai point conscience, du reste, d'avoir agi autrement que M. G. conseille de faire. Je me suis toujours abstenu avec soin de me prononcer sur

l'origine des thèmes dont on peut affirmer la « polygénésie ». Ce que j'ai revendiqué pour notre pays, c'est l'invention de tel détail de mise en scène ou de style, et je n'ai considéré comme relevant de la poésie française que les pièces étrangères où se rencontrait quelqu'un de ces détails. Si j'ai parfois un peu dépassé la mesure, c'est que la valeur démonstrative de certains d'entre eux n'est point si facile à déterminer, et que l'ardeur de l'exposition ou de la polémique peut aisément entraîner à l'exagérer. Ce sont là, en tous cas, d'excellents principes, qu'il n'est jamais inutile de proclamer.

M. G. emprunte à M. G. Paris sa théorie sur l'importance des « chansons de femme » dans la lyrique romane primitive. Il se sépare de lui en ce qui touche l'origine de ces chansons, qu'il se refuse à rattacher aux antiques fêtes de mai. « Les documents nous prouvent, dit-il (p. 32), qu'il y avait en toutes saisons un grand nombre de solennités qu'on célébrait avec des rites presque païens et où les femmes avaient leur part. » Il me paraît, au contraire, que cette partie de la démonstration de M. Paris est de toutes la plus inattaquable : le caractère printanier de toute cette poésie me semble ressortir indéniablement d'une foule de détails, et en particulier de cette description stéréotypée du printemps qui a passé même aux pièces courtoises.

On pourrait çà et là contester quelques vues de M. Gorra. Par exemple, l'idée qu'il se fait (p. 15) du mode de production de la poésie populaire est trop manifestement inspirée par la façon dont les choses se passent, aujourd'hui encore, en Italie, et ne saurait en aucune façon s'appliquer à nos chansons lyrico-épiques, aux ballades anglaises ou écossaises, par exemple. — Ce qui est dit (p. 11) des jongleurs de la France méridionale dans les premiers siècles du moyen âge est médiocrement exact : cette peinture, qui pourrait convenir aux XIIe et XIIIe siècles, ne peut s'appliquer aux IXe et X^e^. — On regrettera enfin que M. G. ait cru ne devoir donner aucune référence ; quelques notes suffisaient pour rendre possibles des vérifications souvent utiles. Mais nous préférons féliciter M. Gorra des qualités qu'atteste cette leçon d'ouverture, et souhaiter le meilleur succès au cours qu'elle a inauguré.

A. JEANROY.

H. SPRINGER. — **Das altprovenzalische Klagelied mit Berücksichtigung der verwandten Litteraturen.** Berlin, 1895, in-8° de 111 p. — *Berliner Beiträge zur germanischen und romanischen Philologie*, veröffentlich von Dr Emil Ebering, Romanische Abteilung, n° 2 [1].

La première partie de cette consciencieuse étude (p. 1-51) avait paru il y a quelques mois (comme dissertation de Berlin) et j'en ai rendu compte

---

1. Le premier fascicule est formé par l'étude de M. A. Kolsen sur Guiraut de Borneil, dont nous avons annoncé (XXIII, 496) la première partie.

récemment dans la *Revue critique* (nº du 13 mai). L'auteur y ajoute aujourd'hui : 1º des remarques historiques; 2º une table généalogique (avec éclaircissements) sur la famille des vicomtes de Marseille et la maison des Baux (à propos du *planh* de Folquet de Marseille sur Barral); 3º quelques textes en provençal et ancien français. La première partie, où M. S. a réuni à peu près tout ce que l'on savait au sujet des divers *planhs* conservés est assez peu originale ; on y remarquera cependant une intéressante discussion relative à la pièce de Pons de Capdeuil sur Azalais de Mercœur [1]. Les textes, que M. S. aurait pu choisir moins connus et plus difficiles à constituer (pour 76, 12 et 330, 14 il n'a pas réussi à améliorer sensiblement la leçon de Raynouard), sont établis avec soin et traduits avec exactitude. Voici pourtant quelques remarques. A propos du *planh* de Folquet, on s'étonne que M. S. n'ait pas mentionné l'autre pièce du même auteur (7) où est aussi déplorée la mort de Barral. Au v. 29 je lirais *Ili entendi' achaptar* (= « espérait faire son profit auprès de lui »). Au v. 57 *puiatz* n'offre pas un sens satisfaisant ; la leçon *vojatz*, outre qu'elle en donne un beaucoup meilleur (« comme une source, d'autant plus abondante qu'on y puise davantage ») est donnée, non seulement par *a*, mais aussi, ce que n'indique pas M. S., par *A* et *B;* elle est appuyée enfin par le fait que *pojatz* se trouve en rime au v. 45. — Pour 167, 22, M. S. a oublié d'utiliser la leçon du ms. de Copenhague (*i*), publiée dans *Zeitsch. f. rom. Phil.* I, 394 ; la note initiale et l'*apparatus criticus* sont obscurcis par plusieurs fautes d'impression. Au v. 8 il faut certainement lire, au lieu de *a dir* (cf. *dir* en rime au v. 17), *auzir*, leçon qui donne un sens meilleur et qui est appuyée par l'accord de plusieurs manuscrits des deux groupes et des manuscrits francisés (outre *i*). Dans 330, 14, v. 28 au lieu de *Tolzas*, lire *Tolza* (*To lo sani*). — M. S. paraît moins familier avec les textes français qu'avec les textes provençaux. Des deux pièces qu'il a publiées (Raynaud, 709 et 485), la dernière est gâtée par de nombreuses fautes : au v. 3, lire *l'adreche*. Corr., v. 4, *vuis de mesdis* (?); 24 *entece* ; 27 *avera* (cf. 28). La copie que j'avais communiquée à M. S. portait, comme le manuscrit (que mon ami Sudre a bien voulu collationner) v. 8 *amis* en aucun cas on ne peut lire *amics*), 21 *haus*, 22 *ni*, 26 *em*, 30 *ravis* (*rovis* est une faute d'impression), 36 *tos*. Au v. 30 *cortieus* présente un sens métaphorique qui était à noter (« lieu de plaisance, de délices »); je lirais à cet endroit *Mors, tolu m'as et mem blé et me veche | Tos mes cortieus, et me les a ravis.*

A. Jeanroy.

---

1. Les indications bibliographiques sont à peu près complètes; ajouter cependant pour 437, 24, Crescini, *Crestom.* p. 121 ; pour 461, 234 et 74, 16, Monaci, *Testi prov.* p. 96 et 99.

G.-A. CESAREO. — **La poesia siciliana sotto gli Svevi**, Catania, Giannotta, 1894, in-12 de v-412 pages.

Ce livre, écrit d'une plume alerte et vive, qui est trop souvent celle d'un journaliste, se divise en trois parties de valeur très inégale. La première est consacrée aux poètes, la seconde à la langue, la troisième à la poésie.

C'est la seconde qui est de beaucoup la meilleure. M. Cesareo y discute et y résout définitivement la question, si longtemps controversée, de la langue dans laquelle ont écrit les premiers poètes lyriques italiens. Avant d'exposer les opinions émises sur ce sujet [1], il propose une interprétation ingénieuse et vraiment convaincante du fameux passage de Dante (*De Vulg. Eloq.* I, 12) sur lequel se fondait tout particulièrement la théorie du « vulgaire illustre ». Il prouve ensuite, par une étude approfondie des rimes et du vocabulaire de poètes appartenant à des régions très diverses, que chacun d'eux écrivait dans son propre dialecte, mais qu'il essayait de l'élever à la dignité littéraire en en bannissant les expressions basses et triviales ; il montre que, dans les pièces émanant de poètes siciliens, on rétablit presque toujours la rime et la mesure en restituant les formes indigènes, qu'il en est de même en général pour celles des poètes toscans, mais, d'autre part, qu'il se trouve chez ceux-ci des rimes ou des mots purement siciliens, tandis que l'inverse ne se rencontre pas. « Preuve frappante, conclut-il (p. 241), que les Siciliens furent vraiment *les premiers*, et que c'est à la cour de Palerme qu'est née la poésie italienne. » Cette étude, fort bien conduite et appuyée sur une connaissance précise des textes anciens et des dialectes modernes, fait le plus grand honneur à M. Cesareo. Je ne ferai, sur cette partie, qu'une remarque de détail. L'auteur, étudiant, après Gaspary [2], les mots provençaux qui ont passé dans le vocabulaire des lyriques italiens, essaye d'en réduire autant que possible le nombre : chaque fois qu'il retrouve un de ces mots dans un parler actuel, il veut bien reconnaître son origine provençale, mais il déclare son introduction « antérieure à l'influence littéraire. » J'avoue ne pas comprendre en quoi ce raisonnement fortifie le système de M. C., que l'on devine déjà, et je vois fort bien en quoi il l'infirme : l'introduction par voie orale de mots étrangers ne pourrait s'expliquer que par la présence, dans le pays, d'une assez nombreuse population étrangère et l'ascendant qu'elle y exerçait. M. C. a-t-il oublié qu'il avait soutenu plus haut que le provençal n'était point compris en Sicile et que les troubadours n'y avaient eu aucun

1. M. C. le fait un peu longuement : il eût même pu se borner à renvoyer à l'exposé de Gaspary (*Sicil. Dichterschule*, p. 140-4), non moins méthodique et plus complet que le sien.

2. Ici encore M. C. aurait pu souvent se borner à renvoyer à Gaspary, à qui appartiennent les meilleures de ces observations. Ces sortes de péchés d'omission sont assez fréquents chez M. C. : presque tout ce qui est dit du *strambotto*, par exemple (p. 395), est emprunté à M. G. Paris (*Journal des Savants*, 1889, p. 532, et 1891, p. 680).

succès (p. 3)? Une observation plus intéressante se présentait à propos de quelques-uns de ces mots, qui eût ruiné, il est vrai, le système de M. C. : c'est qu'ils remontent à des formes qui ne sont ni provençales ni françaises, mais limousines, c'est-à-dire qu'ils proviennent bien de la langue littéraire des troubadours : tels sont *zambra*, *ciausire* [1], *trezeria*, *lungiamente*, *cera* [2].

La première partie est beaucoup moins neuve et témoigne aussi d'une méthode moins rigoureuse. M. C. y traite, à la fois, deux questions qui eussent dû être séparées : la biographie des poètes et l'authenticité des pièces qui leur sont attribuées. Sur la première, M. C. a réuni tout ce que l'on savait, y ajoutant çà et là quelques détails [3]. Mais sa critique des attributions est tout à fait insuffisante : il va jusqu'à se décider d'après le « ton » plus ou moins « passionné » d'une pièce, ou d'autres « raisons artistiques » (p. 32-3). Il est clair que la valeur des attributions est liée à celle des manuscrits qui les fournissent. C'est donc par une classification de ceux-ci que M. C. eût dû débuter [4]; il n'a même point pris la peine de dresser une table méthodique des attributions [5], qui eût facilité des recherches ultérieures. Ces notices sont précédées de quelques pages où l'auteur réunit les rares témoignages que l'on possède sur une poésie sicilienne antérieure à l'influence provençale, et tente de déterminer la date et la portée de cette influence. Ici commence à se faire jour l'esprit de système qui éclatera dans la troisième partie : après avoir tracé de la cour, selon lui tout orientale, de Palerme, un tableau fort brillant, mais absolument fantaisiste (où ne manquent même point des odalisques, un peu étonnées de s'y trouver),

---

1. Pour appuyer son hypothèse, M. C. attribue à ce mot un sens inconnu au provençal, celui d'« exalter, louer ». L'erreur remonte à Gaspary (p. 201). Mais, dans le passage allégué, le mot a bien nettement, comme dans tant d'autres cas, le sens de « choisir » : « Les mérites de ma dame sont si nombreux, dit l'auteur, que j'hésite, quand je me vois obligé de choisir entre eux : *E la grande abondanza — E lo gran bene ch'eo ne trovo a dire — Me ne fa sofretoso : — Così son dubitoso — Quando vegno a ciausire.* » L'idée est, du reste, empruntée à Folquet de Marseille (*Cantan volgra*), dont les premiers vers que je cite sont littéralement traduits : *E trob aitant en lieis de ben a dir — Que sofraichos men fai trop d'aondansa.*

2. *Chera* a été employé par le Limousin Arnaut de Mareuil (Bartsch, *Chrest.* 98, 3). Des trois autres exemples cités par M. E. Levy (*Supplement-Wœrt.*), deux sont des emprunts au français (ils ont le sens de « bon accueil »), et le troisième (*Saint André*) est conforme à la phonétique du texte. Quant au mot *clero*, c'est bien aussi un emprunt au français : il est presque toujours associé à *viso* et provient de la formule épique *au vis cler*.

3. M. C. avoue lui-même, avec beaucoup de bonne grâce, que ces renseignements, presque tous tirés de pièces d'archives, peuvent concerner des homonymes, et que, d'autre part, ceux qui sont empruntés aux poésies mêmes ne sont pas toujours sûrs. Sur ce sujet, voyez maintenant les deux articles très documentés de M. F. Torraca, dans la *N. Antologia* des 15 nov. et 1er déc. 1894.

4. Il s'était lui-même assigné cette tâche (p. 25), qu'il semble avoir oubliée par la suite ; ce qui est dit là-dessus ailleurs (p. 220) est très vague.

5. Celle qui est donnée p. 26 n'est ni commode ni complète, M. C. n'y tenant compte que des trois manuscrits les plus anciens.

M. C. va jusqu'à s'écrier : « Qui, dans ce milieu, sauf l'empereur ou quelque voyageur, aurait pris plaisir à entendre un jongleur ou un troubadour qui serait venu réciter [1] ses couplets provençaux dans un pays où le peuple ne comprenait point son langage, où le savant n'éprouvait aucun besoin de l'étudier ? » Un peu plus loin, il essaye d'établir qu'on a commencé à poétiser en sicilien avant le règne de Frédéric II (sans réussir, toutefois, à reculer aucune pièce au delà de 1205). La première de ces deux assertions est fort aventurée. Relativement à la période antérieure à Frédéric II, on pourrait objecter, entre autres choses, à M. C. que la dynastie normande, maîtresse de la Sicile comme du Sud de l'Italie depuis 1130, n'avait point manqué d'y attirer en foule les Français, que la grande place que tient la Sicile dans notre littérature [2] ne s'explique que par de continuelles relations entre les deux pays, que les troubadours n'avaient pas dû être les derniers à visiter la cour de Palerme. En ce qui touche l'influence de la poésie provençale sur la cour même de Frédéric, il suffit de renvoyer à un récent article (*Nuova Antologia*, 15 janvier 1895, p. 224-54), aussi riche en faits qu'en solides déductions, de M. F. Torraca, qui conclut, empruntant sa comparaison à un troubadour, en disant que la poésie provençale pénétrait à la cour de Frédéric II de toutes parts, « comme l'eau dans l'éponge » (p. 247). En réalité, ce sont là de petites habiletés dont le système de M. C. ne peut même profiter. Veut-il insinuer que la poésie courtoise en langue vulgaire ne s'est pas éveillée en Sicile au contact de la poésie provençale ? Il n'a pas osé hasarder ce paradoxe, réfuté d'avance par Gaspary. Mais qu'est-ce à dire alors ? Si ce n'est point au contact direct des troubadours que les Siciliens ont appris à les imiter, c'est au contact de leurs œuvres, et M. C., s'il se refuse, contre toute vraisemblance, à faire voyager les auteurs, est obligé de faire voyager les manuscrits. Pourquoi introduire de gaieté de cœur des difficultés imaginaires dans un sujet qui en offre déjà tant de réelles ?

La troisième partie, qui semble porter les traces d'une rédaction rapide [3], est prolixe et assez mal ordonnée : les répétitions y abondent, certains passages n'y paraissent point à leur place, il faut y chercher çà et là l'expression d'un système qui s'y trouve, pour ainsi dire, à l'état diffus : à savoir qu'aux deux règnes de Frédéric II et de Manfred ont correspondu deux générations poétiques, dont la première a été beaucoup moins asservie que l'autre à l'imitation provençale, et qu'on peut même retrouver, dans les œuvres de ses représentants, des pièces d'une inspiration populaire et absolument autochtone. M. C. néglige, du reste, complètement cette seconde génération, pour ne s'occuper que de la première ; dans les œuvres mêmes de celle-ci, il distingue trois sortes de pièces : les unes toutes provençales

---

1. Pourquoi cet ironique et inexact *spifferare* ?
2. Cf. G. Paris dans *Romania*, V, 108.
3. Par une assimilation bizarre de la géographie de notre pays à celle de l'Italie, M. C. qualifie quelque part la France du Nord (p. 353) de *Francia superiore*.

d'inspiration ; d'autres, complètement populaires ; les autres, enfin, intermédiaires, qu'il appelle, on ne sait pourquoi, bourgeoises. Il eût pu, tout d'abord, faire l'économie de cette troisième catégorie, qu'il n'arrive à caractériser que d'une façon arbitraire et inexacte[1]. Toutes les pièces qu'il y enferme peuvent être réparties dans les deux autres : toutes ces pièces se rattachent aux genres populaires, et la plupart se dénoncent, ou par leurs sujets (chansons d'adieux, entrevues amoureuses), ou par leurs rythmes légers et sautillants, comme des imitations de nos chansons à personnages[2]. Le poète que M. C. considère comme le représentant le plus complet de ce genre est Giacomo Pugliese. Or, il se trouve que les œuvres de celui-ci nous offrent l'un des exemples les plus frappants d'imitation servile et froide des Provençaux (dans le Planh « *Morte, perchè m' hai fatto si gran guerra* »). Il en trouve aussi des spécimens dans Giacomo da Lentini; mais toutes les pièces qu'il cite, par une fâcheuse coïncidence, trahissent par quelque endroit l'influence provençale : dans l'une, c'est le procédé des *rimas capfinidas* (*Dolcie cominciamento*) ; dans une autre, c'est un lieu commun ou une comparaison chère aux troubadours[3].

Si le système de M. C. est exact, la poésie « populaire » doit tenir d'autant plus de place chez un poète que celui-ci est plus ancien : or, il se trouve que les œuvres du plus ancien de tous, Giacomo da Lentini, n'en présentent aucune trace. Toute cette partie fourmille, du reste, de paradoxes et d'inexactitudes. Daus une singulière digression, M. C. prétend discerner dans la carrière poétique de Giacomo da Lentini trois phases : la première, plus purement bourgeoise ; la seconde, provençalisante ; la troisième, didactique, et, dans une large mesure, originale. Je ne m'arrêterai point à faire remarquer que ce système n'est appuyé par aucune indication chronologique[4], et n'insisterai un instant que sur la troisième des phases en question. Elle est

---

1. « Le poète y décrit, dit-il (p. 284), avec une naïve simplicité de langage, *ce qui lui est arrivé*; il parle à une femme *vraiment aimée de lui*, etc... Dans la poésie populaire, il représente les passions et les tendances du peuple; il imagine des amants vulgaires, qui expriment leurs sentiments sous la forme et dans le ton propres aux pauvres gens, etc. La première est une poésie subjective et *sincère*,... la seconde une poésie objective et artistique, *sûrement* refaite sur le modèle des chants du peuple, etc. » Cette conception nous fait reculer d'un bon demi-siècle : on croirait entendre le naïf et enthousiaste Dinaux.

2. Dans quelques-unes même, on trouve des imitations directes de la poésie française ou provençale : voy. dans *La dolce ciera* la mention de *Tristano et Isaotta* et ailleurs (p. 287) le mot *Amore* formant refrain, comme dans diverses pièces françaises, notamment 270 (inédit).

3. Comme B. de Ventadour, il proteste que ce n'est pas l'art, mais la passion qui le fait chanter. Dans la chanson *Meravilliosamente* se trouve la fameuse comparaison du feu « plus ardent quand il couve sous la cendre. »

4. M. C. avoue lui-même (p. 260) que la plus ancienne pièce qui se puisse dater est la plus pénétrée de provençalisme. C'est ce qu'a démontré amplement, plus amplement même qu'il n'était nécessaire, M. F. Torraca dans un article sur Giacomo da Lentini (*Nuova Antologia*, 1er octobre 1894), où il n'est, naturellement, pas question des trois phases imaginées par M. Cesareo.

caractérisée, selon M. C., par l'emploi de comparaisons empruntées à l'histoire naturelle, telle que l'exposaient les *Bestiaires*. M. C. n'ignore pas que l'exemple en avait été donné en Provence par Ricaut de Barbezieux, dont la carrière poétique ne peut avoir dépassé les premières années du XIIIe siècle. Cette considération ne l'arrête pas, et, sur la foi d'un texte tout romanesque, il rajeunit résolument Ricaut d'une trentaine d'années [1]. Il n'eût point pris cette peine s'il eût su qu'une chanson tout entière de Gautier d'Espinau [2] est faite (probablement à l'imitation de Ricaut) de comparaisons de cette sorte (Raynaud, 1840; Brakelmann, *Les plus anciens chansonniers français*, p. 39). On pourrait penser que le poète italien a puisé ses comparaisons aux mêmes sources que ses prédécesseurs ; mais il n'en est rien, car toutes celles qu'il emploie se trouvaient déjà chez eux [3].

En ce qui concerne la poésie populaire, on connaît déjà la thèse de l'auteur. Son argumentation subtile et fuyante ne m'a point paru toucher un instant au fond de la question. Il me fait l'honneur de me combattre souvent et il semble presque qu'il ne ne m'ait point lu. Il triomphe en constatant que les thèmes que nous offre la poésie sicilienne ne se retrouvent pas exactement en France, que la chanson de séparation, la pastourelle siciliennes ne reproduisent pas, *trait pour trait*, l'aube et la pastourelle françaises; mais il ne daigne pas une seule fois faire allusion à la démonstration qui fait le fond de ma thèse, et qui en est, ce me semble, un des points les moins discutables, surtout depuis que M. G. Paris, en la reprenant à son compte, l'a si singulièrement fortifiée : j'ai essayé de montrer que l'aube, la pastourelle, la chanson de mal mariée étaient des formes trop complexes, trop liées à un état social déterminé, trop imprégnées de sentiments artificiels pour n'avoir point été précédées de formes plus simples ou exprimant des sentiments plus voisins de la nature. L'étude de certaines poésies étrangères m'a fourni quelques traits pour la restitution de ces formes, mais leur existence était déjà postulée par celle même de nos genres français. J'attendais, je l'avoue, que M. C. fît porter la discussion sur ce point. Ma théorie sur les rapports des poésies française et allemande, surtout peut-être des poésies française et portugaise, pourra être contestée ; mais la tâche (c'est précisément celle que devait s'imposer M. C.) sera plus difficile en ce qui concerne la poésie italienne : de

---

1. M. Torraca n'a eu, naturellement, aucune peine à ruiner le fragile échafaudage de M. C. (*N. Ant.*, 15 janvier 1895, p. 230-1).

2. Cf. *Hist. Litt.* XXIII, 576.

3. Nannucci l'a montré pour celles du cygne, du basilic, de la verrière (cf. de Puymaigre, *Les vieux auteurs castillans* I, 278); pour celle du phénix, cf. Raynouard V, 435 (Ricaut de Barbezieux) et des exemples français dans *Archiv*, XLIII, 352 (n° 4, anonyme) et *Hist. Litt.* XXIII, 559 (n° 1640, anonyme); pour celle du saphir, voy. Brakelmann, p. 7 (n° 199, Gautier d'Espinau). — Un peu plus loin, M. C. prolonge la carrière d'Aimeric de Pégulhan d'une vingtaine d'années, se fondant sur une pièce (461, 234) en réalité anonyme : l'erreur, qui remonte à Raynouard, est déjà corrigée dans le *Grundriss*.

toutes celles, en effet, qui ont imité la nôtre, c'est elle qui est venue en dernier lieu ; aussi, des formes qu'elle lui a empruntées, quelques-unes étaient-elles très voisines de celles qui devaient nous parvenir, d'autres étaient celles mêmes qui nous sont parvenues. J'avoue que j'ai été confondu en lisant des phrases comme celle-ci : « Aucun de ces thèmes, ni le *contrasto*, ni la chanson de femme amoureuse, ni celle de congé [1], ni celle de femme abandonnée, ne se trouve dans la plus ancienne poésie de la France méridionale ou septentrionale » (p. 351). Je reprends sèchement l'énumération de M. C. et me borne à lui opposer quelques faits, pour la plupart bien connus.

Quant au *contrasto* [2], je rappellerai simplement qu'il se trouve à l'état pur dans une pastourelle française (Bartsch, *Rom.* II, 47) et, à très peu de chose près, dans une de Marcabrun, qu'il se trouve aussi, sans mélange aucun, dans des pièces courtoises, provençales (10, 23 ; 16, 10) [3] et françaises (30) [4]. — Pour la chanson de femme amoureuse, je rappelle les refrains que j'ai cités (*Origines*, p. 182 ss.) et les pièces que j'ai imprimées en appendice sous les numéros XV-XX. (Cf. des parodies pieuses, sous les nos X-XII). — De la chanson de congé [5], M. C. ne trouve à citer qu'un exemple, et il se trouve non seulement, selon l'aveu de M. C., que l'auteur [6] n'a pu se soustraire au « formulaire aulique », mais que la situation même est presque identique à celle de nos chansons de croisade : la seule différence est que, dans la pièce italienne, l'amant part pour la Toscane et non pour la Terre Sainte. — M. C. pourra lire des chansons de femmes délaissées dans l'appendice à mes *Origines*, sous les nos XXI et XXII (cf. no IX). Quant au thème de la mal

---

1. Cette idée est répétée plusieurs fois (cf. p. 335 et 369).

2. Sur la fameuse pièce de Cielo d'Alcamo, M. C. présente quelques observations intéressantes ; celles qui concernent la langue sont particulièrement dignes d'attention ; mais quelle idée singulière que celle de considérer comme réelle l'aventure mise en scène (p. 316) ! S'il n'y a là qu'un procédé d'exposition, il est plus que contestable.

3. On pourrait ajouter la fameuse *tenson* de Rambaut de Vaqueiras et de la Génoise, qui, par son tour populaire, se rapproche singulièrement du *Contrasto*.

4. Un autre spécimen est fourni pat le *Débat*, depuis longtemps signalé (*Romania*, XVIII, 524) *de la damoiselle et du clerc*, que je compte enfin pouvoir publier bientôt. Je n'insiste point sur les pièces dialoguées (1659, 1499, 1719) où il n'y a pas proprement débat, mais conversation amoureuse. Quant aux chansons suivies de réponses, elles ne sont qu'une dérivation de la la forme dialoguée et se trouvent également en Italie, en Provence et dans la France du Nord. (Voy. mes *Origines*, p. 234 note et 59 note ; et Schultz, *Prov. Dichterinnen*, p. 4, n. 25 ; ajoutez, pour le français, le no 1165, et, pour le provençal, *Grundriss.*, 489, 5).

5. Je crois pouvoir admettre comme démontré que le monologue de la femme obligée de quitter son amant au point du jour, qui n'est, en somme, qu'une forme de congé, est la forme primitive de l'aube. Cf. G. Paris, *Journal des Savants*, 1892, p. 171 ss.

6. Suivant une conjecture ingénieuse et plausible de M. Torraca (*N. Ant.*, 1er décembre 1894, p. 474), ce serait, non l'empereur Frédéric, mais le fils de celui-ci, qui en 1248 dirigea une expédition contre Florence : la date de la pièce devrait donc être avancée d'une trentaine d'années. Elle contient, du reste, des traces manifestes d'influence provençale : les deux premiers couplets sont à *rimas capfinidas* et les formules courtoises y abondent.

mariée, M. C. admet qu'il est né spontanément en Italie ; il n'ose dire qu'il ait passé de là chez nous et se complaît à relever les différences qui séparent les mal mariées françaises des italiennes[1]. Mais ce qui est topique, ce n'est point que les pièces se ressemblent plus ou moins, c'est qu'un genre si absolument factice, si éloigné de toute réalité, existe dans deux pays, et cela, quoi qu'en dise M. C., ne peut s'expliquer que par une imitation directe[2].

M. C. s'est bien aperçu que la forme rythmique n'est point un détail indifférent. Sans vouloir même esquisser ici l'étude qu'il semble projeter d'en faire, je me bornerai à remarquer que la versification des pièces italiennes « populaires » peut être opposée nettement à celle des pièces courtoises et non à celle des pièces françaises et provençales, comme le dit M. C. Le nombre des syllabes du vers importe peu : tout le monde sait que les vers de 6, 7, 8 syllabes sont communs à toutes les versifications romanes. Ce qui importe plus, c'est la forme strophique : or, tandis que les pièces courtoises offrent généralement des *cola*, ou, pour parler comme Dante, des *pieds* de trois ou quatre vers (*abc abc*...; *abcd abcd*...) comme les pièces analogues des Minnesænger, dont l'influence sur elles ne me paraît pas avoir été suffisamment reconnue, les pièces « populaires » présentent des combinaisons beaucoup plus simples, très voisines de celles que nous trouvons en Provence et surtout en France. Sur les seize pièces que j'ai signalées dans mes *Origines* (p. 233)[3] et qui sont de beaucoup les plus importantes de celles que M. C. a étudiées, deux seulement (7 et 13) offrent la disposition que je viens d'indiquer, et deux autres (2 et 15) la forme de la ballade ; toutes les autres sont soumises aux lois de la tripartition[4], dont elles présentent les variétés les plus simples : l'une d'elles (1) est en *ab ab ab cd cd cd*; dans une autre (4), la strophe se termine par le groupe *aaab ab* (*b* plus court), où l'on est d'accord pour reconnaître une des plus anciennes formes françaises et

---

1. Je suppose que M. C. ne voit lui-même qu'un développement de rhétorique dans son chaleureux plaidoyer en faveur des épouses coupables de l'Italie du moyen âge : « Elles ne sont pas allègrement impudiques, dit-il, elles ne se vantent jamais de la faute, elles ne font pas fi du devoir ; elles haïssent leurs maris, mais elles les craignent, etc... »

2. Les traductions littérales ne sont pas rares (Cesareo, p, 342 : *Gieloso, battuta m'ài*, — *Piaceti di darmi dolglia* ; — *Ma quanto più male mi fai*, — *Tanto il mi metti più in volglia*. Cf., d'autre part : *Quant plus me bat et destraint li jalous*, — *Tant ai je miex en amor ma pensee* (n° 810). L'héroïne de la même pièce parle *D'una vechia ch' ò a vicina*, — *Ch'ella s'è acorta ch'io t'amo*, — *Del suo mal dir no rifina*. Cf. B. *Rom.* I, 39. — La pièce que M. C. (p. 366) range dans cette catégorie (B. *Rom.* I, 43) n'est pas une chanson de mal mariée, mais de jeune fille abandonnée. — Je ne puis me résoudre à laisser passer sans protestation, mais je crois inutile de discuter les pages paradoxales (409 ss.) où M. C. explique la prépondérance du rôle que les femmes jouent dans la poésie par la place qu'elles tenaient dans la société du moyen âge.

3. Je me réfère à ce tableau pour abréger et laisse naturellement de côté le *Contrasto* de Cielo.

4. Je remarque que les deux premiers membres sont toujours en *ab ab*, disposition beaucoup plus fréquente dans la France du Nord que dans celle du Midi.

provençales ; la grande majorité, de plus, sont des variétés de la strophe en *ab ab cd*... Certaines formes, enfin, ont leurs pendants dans la poésie des trouvères : la forme *ab ab cd cd c*, présentée par trois d'entre elles (8, 10, 11 ; vers de 7 syllabes), se retrouve exactement en France dans 1460 (vers de 10 s.) ; la forme *ab ab cd cd*, présentée par quatre pièces italiennes (3, 9, 12, 14; vers de 6 ou 7 syllabes, refrain dans la dernière), se retrouve en français dans 509 et 1714 (vers de 7), 588 et 826 (pièce unique ; vers de 10), 2001, peut-être dans d'autres encore. — Ce n'est pas ici le lieu d'insister ; mais je suis prêt à reprendre la discussion sur ce point quand il plaira à M. Cesareo.

En résumé, il y a dans ce livre des pages excellentes et qui resteront ; mais l'ensemble est gâté par des erreurs, des à peu près, une tendance au paradoxe, cette « trop grande facilité à affirmer sans preuves suffisantes » qui a été reprochée à l'auteur dès ses débuts [1], et surtout par je ne sais quel « sentimentalisme patriotique » que ses compatriotes ont été les premiers à blâmer [2] et qui n'est plus seulement aujourd'hui une faute de goût, mais aussi, grâce à Dieu, un anachronisme.

A. Jeanroy.

Ueber die verschiedenen Redaktionen des Robert von Borron zugeschriebenen Graal-Lancelot-Cyklus, von Eduard Wechssler. Halle, Niemeyer, 1895, in-8°, 64 p.

L'ordre et la lumière pénètrent peu à peu dans ce chaos indigeste, dans cette *selva oscura* des romans en prose de la Table Ronde. Les publications si méritoires de Paulin Paris ont permis une première orientation ; depuis lors, de nombreux travailleurs ont percé des voies, marqué des repères, opéré des groupements, pratiqué d'indispensables élagages. Le mémoire de M. Wechssler est une des plus importantes contributions qui aient été apportées à cette œuvre de reconnaissance et de défrichement qui ne sera pas de longtemps achevée. Le point de départ des recherches du jeune auteur a été mon introduction au *Merlin* Huth que j'ai publié avec M. Ulrich (voy. *Rom.* XVI, 582), mais il a singulièrement étendu et précisé les résultats que j'avais obtenus. Il a l'intention — M. de Reinhardstœttner ayant renoncé à terminer son édition (voy. *Rom. ib.*) — de donner prochainement le texte entier de la *Demanda do santo graal*, et ce mémoire est comme un avant-coureur de l'ample étude qu'il y joindra. Quand le texte portugais et l'introduction paraîtront, le moment sera venu d'exposer en détail et de critiquer s'il y a lieu le système de M. Wechssler ; je veux seulement ici en indiquer très brièvement les grandes lignes et signaler ce que l'auteur apporte de vraiment nouveau à la question. Je me borne en général au rôle de rapporteur ; le con-

1. G. Mazzoni, dans *Rivista critica della lett. ital.*, I, p. 11.
2. M. Torraca dans un des articles cités plus haut.

trôle des faits et des idées exigerait des recherches que je ne puis faire actuellement; mais je suis heureux de dire dès aujourd'hui que, sur presque tous les points qu'il aborde, M. Wechssler me semble avoir fait de véritables découvertes et en avoir tiré un parti excellent. Il commence par diviser tous les romans arthuriens en prose — sauf le *Tristan* et le *Guiron*[1] — en deux cycles, comprenant également : *Graal*, — *Merlin*, — *Suite de Merlin* (ici chaque cycle a, non une rédaction, mais une œuvre différente), — *Lancelot*, — *Quête du saint Graal*, — *Mort d'Arthur*; les deux cycles se distinguent extérieurement en ce que « dans tous les mss. du premier les deux premières branches sont attribuées à Robert de Borron, les trois dernières à Gautier Map, tandis que le deuxième, en tant qu'il nous est parvenu, se donne d'un bout à l'autre pour l'œuvre de Robert de Borron. » En conséquence, M. W. appelle le premier des deux cycles *Graal-Lancelot* « cycle Map », le second « cycle Robert ». Ces dénominations sont commodes pour se reconnaître dans le fouillis et les croisements des récits. Le cycle Map nous est parvenu en entier dans des manuscrits plus ou moins nombreux pour chaque branche; le cycle Robert ne nous est arrivé que très imparfaitement et, en bonne partie, uniquement dans des traductions. L'un et l'autre ne sont que des remaniements, faits dans la première moitié du XIIIe siècle, d'une première compilation d'œuvres antérieures; seules, les deux *Suites de Merlin* paraissent avoir été composées expressément pour entrer respectivement dans chacun d'eux. C'est du cycle Robert que s'occupe uniquement ici M. Wechssler; il le caractérise avec raison par le fait qu'il a admis en partie dans son contexte l'histoire de Tristan. Nous ne possédons sous aucune forme le *Saint Graal* qui a dû en faire partie. Le *Merlin* se trouve dans le ms. Huth, et il reproduit fidèlement, comme le *Merlin* du cycle Map, le *Merlin* plus ancien, mise en prose de l'œuvre poétique du vrai Robert de Boron[2]. La *Quête* et la *Mort d'Arthur* nous sont connues par la traduction portugaise et par l'arrangement anglais de Malory. Le *Lancelot* du cycle Robert ne se laisse reconstituer qu'en très petite partie, à l'aide de fragments insérés dans des manuscrits du *Tristan* ou du cycle Map où M. W. a su les discerner. Nous possédons de la *Suite de Merlin* une forme française incomplète et diverses versions étrangères. Le cycle Robert, dans sa première forme, constituait un ensemble d'une immense étendue; aussi éprouva-t-on le besoin de l'abréger encore; nous ne possédons que de courts fragments qui aient échappé à ce travail. M. W. a reconnu, dans la rédaction remaniée du *Tristan* en prose, d'assez longs extraits de la forme non abrégée (qu'il appelle A); il a constaté aussi que Malory avait utilisé, au moins pour la *Suite de Merlin*, le cycle Robert dans cette même

---

1. Le *Perceval* Didot-Modène (dont il doit prochainement paraître une nouvelle édition) et le *Perlesvaus* sont également en dehors du double cycle en question.

2. M. W. adopte la forme *Borron*, qui est celle de la plupart des manuscrits; mais *Boron*, qui se trouve dans le poème de Robert, dans des mss. en prose fort anciens, et qui est la forme actuelle, est préférable.

forme[1]. En outre de ces débris, une rédaction abrégée (B), qui laisse le *Lancelot* en dehors, est conservée pour son troisième tiers (*Quête*, *Mort d'Arthur*) dans la traduction portugaise, et M. W. en a retrouvé dans trois mss. français, où ils n'avaient pas été remarqués, de longs morceaux appartenant à ce troisième tiers (notamment à la fin) et qui attestent la fidélité du traducteur portugais[2]. Le second tiers de cette rédaction (*Merlin*, *Suite de Merlin*) est conservé, en dehors du ms. Huth (voyez plus loin), en partie dans le ms. B. N. fr. 112, qui contient, ce qui m'avait échappé, le complément qui manque au ms. Huth[3]. Le premier tiers devait être un arrangement du *Saint Graal*. — Sur la rédaction B a été faite la rédaction C, représentée uniquement par le ms. Huth ; M. W. pense que l'auteur de cette rédaction a écarté le *Saint Graal*[4] et divisé ce qui restait en trois parties qu'il s'est attaché à rendre rigoureusement égales, recourant pour cela, non à des contractions internes, mais à des suppressions radicales pratiquées surtout à la fin de chaque partie et souvent sans égard aux nécessités du récit; il s'est d'ailleurs permis, dans des passages où il faisait parler le prétendu auteur de l'ouvrage, Robert de Boron, des amplifications et variations de son cru. C'est sur cette appréciation de la rédaction contenue dans le ms. Huth qu'il y aurait lieu de soumettre les opinions de M. W. à un examen approfondi; elles s'éloignent quelque peu des conclusions que j'avais acceptées et ne me semblent pas exemptes de difficultés, mais je n'aborderai pas ici cet examen. En somme, si M. W. a raison — et sur ce point il semble qu'il ait bien vu — la rédaction C n'est qu'un remaniement diminué de la rédaction B; il faut surtout en faire usage pour retrouver cette rédaction B et au delà la première rédaction, A, du cycle Robert.

Une question fort compliquée est celle du roman du *Brait* ou du *Brait Merlin*, œuvre probablement d'un certain Hélie, dont le pseudo-Robert de Boron se fait, dans la rédaction du ms. Huth, l'ami et le compagnon d'armes. M. W. a relevé diverses mentions de *monseigneur Helie* et de son roman dans le ms. fr. 112, où il avait déjà fait de précieuses trouvailles ; d'autres avaient été signalées dans la *Demanda*. Des différents passages qu'il rapproche, ainsi que de la comparaison du *Baladro* espagnol en tant qu'on le connaît, il conclut que le *Livre du Brait* n'était autre chose qu'un abrégé, différent de B mais parallèle, de *Merlin* et de la *Suite de Merlin*, abrégé que B a eu sous les yeux à côté d'A, et auquel il a renvoyé pour des morceaux qu'il voulait laisser de côté (les allégations de B sur ce point, véridiques pour la *Suite de Merlin*,

---

1. Pour la *Mort Arthur*, Malory aurait même utilisé la rédaction primitive, source à la fois des deux abréviations contenues dans le cycle Robert et le cycle Map.

2. Il semble qu'il en ait existé aussi une version italienne, dont quelques fragments se seraient conservés.

3. Cette partie de la rédaction B paraît d'ailleurs exister aussi dans un ms. portugais du xve siècle et se retrouve dans le *Baladro de Merlino* espagnol.

4. Le *Joseph* (mise en prose du poème de Robert de Boron) qui figure en tête du ms. Huth aurait été ajouté par un copiste.

sont fictives pour la *Quête* et la *Mort d'Arthur*). J'avoue que son raisonnement, d'ailleurs difficile à suivre, ne m'a pas convaincu. Je suis porté à regarder le *Conte du brait*, cette « petite branche », comme ayant essentiellement raconté la visite de Baudemagus au tombeau de Merlin, précédée et suivie de quelques aventures du même Baudemagus, dont le départ de la cour d'Arthur formait le début du récit, comme son retour en formait le dénouement. C'était sans doute un conte peu ancien et de pure invention : l'auteur avait eu l'idée d'ajouter à l'histoire de Merlin un chapitre posthume et de donner du même coup une biographie à Baudemagus, dont il ne connaissait sans doute que le nom.

Quoi qu'il en soit de ce point et de quelques autres, pour lesquels il faut attendre la confirmation de recherches ultérieures[1], le mémoire de M. Wechssler marque un pas important fait dans la connaissance d'un sujet difficile et dont l'étude épineuse rebute souvent la patience. Il fait très bien augurer des travaux futurs de cet élève de M. Suchier[2], et notamment de l'édition de la *Demanda do santo graal* qu'il s'apprête à publier avec l'appui du comité fondé à Lisbonne pour la célébration du quatrième centenaire de l'immortel voyage de Vasco de Gama. G. P.

---

1. M. W. pense (p. 36) que la version de la *Charrette* que donne Malory est la source même du roman de Chrétien et non simplement un récit parallèle; je serais désireux de connaître ses raisons.

2. M. Wechssler avait déjà publié un bon travail : *Die romanischen Marienklagen* (voy. *Rom.*, XXIII, 490).

PÉRIODIQUES

I. — Giornale storico della letteratura italiana, nº 67-8 (t. XXIII, 12e année, 1894). — P. 1. B. Feliciangeli, *Notizie sulla vita e sugli scritti di Costanza Varano-Sforza* (1426-1447). Mémoire très approfondi sur une femme de lettres qui eut, en son temps, une réputation un peu factice dans le monde des humanistes. Nombreux documents inédits. — P. 76. E. Bevilacqua, *Giambattista Andreini e la compagnia dei « fedeli »*. — Variétés. P. 156. Fl. Pellegrini, *L'antica lauda veronese edita dal prof. Carlo Cipolla*. Tentative à l'effet de reconstituer en sa forme première cette *lauda*, qui, depuis l'édition princeps, due à M. C. Cipolla, avait déjà été réimprimée. C'est un *serventese* en vers octosyllabiques (*aaaab*, *bbbbc*, etc.). — P. 163. A. Medin, *Frammento di un antico manuale di dicerie*. Ce fragment d'un vieux formulaire en langue vulgaire (proprement en vénitien) est tiré de feuillets servant de gardes à un ms. de Padoue. L'auteur disserte avec compétence sur le sens du mot *diceria* et compare les morceaux conservés dans ces feuillets avec les textes du même genre que l'on connaissait déjà. Il relève la très grande ressemblance de ces *dicerie* avec celles de Fil. Ceffi qui seraient un peu moins anciennes, mais qui paraissent avoir la même origine. Les autres variétés sortent du cadre de la *Romania*. — Comptes rendus. P. 243, A. Graf, *Miti, leggende e superstizioni del Medio Evo* (G. Rua ; compte rendu laudatif). — L. Maccari, *Istoria del re Giannino di Francia* (C. Mazzi; critique sévère). — G. S. Cozzo, *Il cod. Vaticano 3195 e l'edizione aldina del 1501* ; G. Mestica, *Il Canzoniere di Petrarca nel codice originale a rincontro col ms. del Bembo e con l'ed. Aldina del 1501* ; S. Ferrari, *Questioni e notizie petrarchesche* (F. Sensi). — Castiglione, *Il Cortegiano*, annotato e illustrato da V. Cian (R. Renier; édition bien faite et accompagnée d'un commentaire de grande valeur). — P. 278. Bulletin bibliographique. A signaler les articles sur : Varnhagen, *Ueber die « Fiori e vita di filosofi... »* ; A. Rossi, *I viaggi danteschi oltr'Alpe* (travail sans originalité; en partie, un plagiat). — P. 297. Communications diverses. — P. 302. Chronique. On y trouvera, comme toujours, un grand nombre de brèves et substantielles notices sur des articles publiés en des recueils périodiques italiens ou étrangers, sur des livres nouveaux, sur des opuscules édités *per nozze*, etc.

Nº 69 (t. XXIII). P. 329. F. Cipolla, *Che cosa è dannazione secondo il concetto dantesco*. L'objet de cet article, tout en citations, est de montrer que le châtiment des damnés consiste essentiellement dans la haine qu'ils portent

à eux-mêmes et aux autres. Il y a là quelque exagération d'une idée juste au fond. — Variétés. P. 394. Benedetto Croce, *Il Trattato « De educatione » di Antonio Galateo*. [M. B. Croce s'occupe avec la plus louable activité à nous faire connaître les relations intellectuelles de l'Italie avec l'Espagne au moyen âge et à l'époque moderne; il a publié récemment, dans les Mémoires de l'Accademia Pontaniana, deux dissertations importantes sur « les premiers contacts entre l'Espagne et l'Italie » et sur « la cour espagnole d'Alphonse d'Aragon, à Naples », sans parler d'autres monographies dont nous rendrons compte quelque jour (voy., en attendant, un fort intéressant article de M. Arturo Farinelli dans la *Rassegna bibliografica della letteratura italiana*, mai 1894). Aujourd'hui M. Croce étudie un petit traité écrit en 1504 ou 1505 par Antonio Galateo, médecin à Lecce, et adressé à Crisostomo Colonna, précepteur de Ferrante, duc de Calabre, fils de Frédéric III de Naples. Ferrante, fait prisonnier à Tarente par Gonsalve de Cordoue, avait été envoyé en Espagne en 1502, où il demeura jusqu'à sa mort avec ses sœurs, les infantes Julia et Isabel. On sait que ce prince épousa la veuve de Ferdinand le Catholique, Germaine de Foix, et, après la mort de cette dernière (1536), Dª Mencia de Mendoza, marquise del Cenete : à deux reprises vice-roi de Valence, il mourut, dans son gouvernement, le 26 octobre 1550. Assez lettré, ce Ferrante continua en quelque manière la tradition des Aragonais de Naples : sa librairie et celle de ses sœurs, les infantes, qui furent léguées au couvent de S. Miguel de los Reyes, à Valence, étaient riches en œuvres de la littérature classique et de la littérature italienne ancienne et du temps de l'humanisme. — Galateo a écrit son traité pour prémunir le précepteur de Ferrante contre les dangers des mœurs et de l'éducation espagnoles, qu'il estime barbares et mauvaises, comparées à celles de l'Italie : sa dissertation pédagogique est surtout une diatribe et renferme des propos assez vifs à l'adresse, notamment, d'un chroniqueur aragonais, Fr. Gauberte Fabricio de Vagad, qui s'était permis certaines appréciations sur le caractère italien que Galateo trouve de fort mauvais goût. M. Croce n'ayant pas eu à sa disposition l'ouvrage du religieux espagnol, publié à Saragosse en 1499, je pense lui être utile en reproduisant ici les principaux passages visés par le critique italien. Sur l'esprit mercantile des Italiens et le tempérament de leurs femmes : « La gente de aca toda refuye y anda muy « lexos de las tristes ganancias, partidos, interesses y mercadurias de Italia, « que alla todo se vende bien, como aca todo se da; la gente de aca toda « sabe mas a la corte que a la feria y al trato; toda esta puesta mas en « caualleria, en honrra y esfuerço que en officios de manos, mas en criança, « fidalguia y nobleza que la gente comun de Alemania y Francia, que los « mas son officiales y viuen de sus artes; todos saben a varones aca y « varones de honor, y ahun fasta las damas de Hespaña, en dexar de ser « frias como son las de Ytalia y en saber festejar y ser mucho mas dulces « que no las de alla; no se si lo calle, mas razon no lo sufre, detienen los « hombres tan de amores vencidos que les fazen dexar y poner en oluido los

« tan prauorosos y crimines fieros que alla se platican. » Sur Alphonse V : « Fasta en la Ytalia, que solia cabeça ser del uniuerso, houo embiado « vn rey don Alonso de tan immortal memoria, digo para que « mejor la instruyesse y enseñasse, çerca de la magnificencia y de la « virtud mas real y famosa, que es la dadiuosa grandeza cortesia y criança, « que de antes ni sabian los principes de Ytalia del recebir tan magni- « ficamente las embaxadas ni menos del mesurado festejar de estrange- « ros quanto despues han deprendido del serenissimo festejador soberano y « magnanimo rey don Alfonso. Y si dezis : mas fue bastardo el successor « que dexo. Respondo os que ahun esso fue mayor gloria y fauor de la « Hespaña, porque por ahi parecio quan nobles y auentajados los varones « son de Hespaña que ahun fasta los bastardos de aquella son para regir y « reynar y merecen cabeças ser, y ahun a juyzio de los Ytalianos mismos que « fueron los sanctos padres que le legitimaron y coronaron en rey a la postre « de la misma cabeça del mundo que fue la Ytalia. Si los bastardos pues de « la Hespaña son para reyes y para reyes de la misma reyna del mundo, que « fue la Ytalia, para quanto mas seran los legitimos della ?» (*Prologo primero*). — Galateo avait quelque connaissance de la littérature castillane du xve siècle. Il cite les *Travaux d'Hercule* d'Enrique de Villena, la *Vita beata* de Juan de Lucena, imprimés l'un et l'autre à Zamora en 1482 et à Burgos en 1499, et qu'on trouve fort souvent reliés ensemble ; il connaît aussi Juan de Mena et sa *Coronacion* (le texte de l'éd. Casotti porte *cornicationem* pour *coronationem*) et il parle d'un traité généalogique d'un Diego de Mendoza, qui doit être le *Nobiliario de los linages de Castilla* de Diego Hernandez de Mendoza (voy. N. Antonio, *Bibl. hisp. nova*, I, 289). En somme, le *De educatione* de Galateo est un texte assez curieux et qui reflète exactemenr l'état d'âme d'un patriote napolitain au moment de la prise de possession de l'Italie aragonaise par Ferdinand le Catholique ; on souhaiterait d'en avoir une édition meilleure et bien annotée. — A. M-F.].

— P. 407. C. Cipolla, *Sulla descrizione dantesca delle tombe di Arles*, lettre au professeur R. Renier, pour établir que, en ce qui concerne le commentaire du vers célèbre de l'Enfer (IX, 112) sur les tombes d'Arles et sur l'aspect du Rhône auprès de cette ville, M. Ant. Rossi, dans un travail mentionné plus haut, n'a fait que reproduire des notes prises au cours de M. Cipolla. Cette question de propriété littéraire mise de côté, je dois dire que je suis loin d'être aussi frappé que M. Cipolla de la précision graphique des vers *Si come ad Arli, ove il Rodano stagna... Fanno i sepolcri tutto il loco varo.* Passe encore pour les sépulcres : il est bien probable qu'en effet, autrefois, ils étaient dispersés par toute la plaine des Aliscamps au lieu d'être rangés en bordure sur le chemin qui mène à Saint-Honorat comme maintenant. Mais jamais il n'a été possible de dire que le Rhône *stagna* (« forma un lago », comme dit Scartazzini) auprès d'Arles. Les deux branches du fleuve coulent avec impétuosité à l'est (côté d'Arles) et à l'ouest (côté de Fourques) de la Camargue, et il en a toujours été ainsi. Cette impropriété d'expression me fait croire que

Dante n'a connu le pays que par ouï dire. Il aura su que, dans le voisinage d'Arles, il y avait des étangs, maintenant desséchés (l'étang de Peluque est encore marqué dans Cassini et dans le plan de Véran, qui est de 1851), et il se sera figuré que ces étangs étaient formés par le Rhône, ce qui est tout à fait inexact, puisqu'ils proviennent des eaux des Alpines et de la plaine de Tarascon, qui n'a pas d'écoulement vers le Rhône. Il m'est donc impossible de voir dans les vers cités une description faite par un témoin oculaire. — P. 428. Comptes rendus. Lork, *Altbergamaskische Sprachdenkmäler* (Guarnerio ; favorable). — Morsolin, *Giangiorgio Trissino, monografia d'un gentiluomo letterato nal sec. XVI* (Renier). — Pizzio, *La poesia didascalica e la Caccia di Erasmo di Valvasone* (Cian). — P. 448. Bulletin bibliographique. — P. 461. Communications diverses. — P. 468. Chronique. P. M.

II. — Il Propugnatore (nuova serie), t. VI, 1re partie. Janvier-avril 1893 (nos 31-2). — P. 5. G. Rosalba, *La cronologia delle* Eclogae piscatoriae *di Jacobo Sannazaro*. — P. 31. V. Bongi, *Agostino Ricchi e la commedia de' « Tre Tiranni »*. — P. 57. C. e L. Frati, *Indice delle carte di Pietro Bilancioni*. Fin; lettres *Q* à *Z*. — P. 209. G. Gannini, *Origini del drama musicale* (premier article). Mémoire qui intéresse surtout l'histoire du drame musical au XVIe siècle et au XVIIe; il y a cependant d'utiles observations sur l'emploi de la musique (*intermezzi*) dans les représentations dramatiques de l'époque antérieure. — P. 262. G. Brognoligo, *Montecchi e Cappelletti nella Divina Commedia*. Il s'agit du passage si controversé du *Purgatoire* (VI, 106-8) où les Montecchi et les Cappelletti sont représentés comme *già tristi*, tandis que d'autres (les Monaldi et les Filippeschi) sont placés *con sospetti*. M. Br. écarte l'idée, admise par beaucoup de commentateurs, que Dante aurait cherché à établir ici une opposition entre des familles appartenant à des partis différents. Dante aurait cité les noms des Montecchi et des Cappelletti uniquement pour donner un exemple des discordes passées, tandis que les noms qu'il cite ensuite figureraient les discordes existant au temps où il écrivait. — P. 291. P. Savi-Lopez, *Note sul Bembo*.

Mai-juin 1893 (no 33). — P. 295. G. Biadego, *Leonardo di Agostino Montagna, letterato veronese del sec. XV*. Étude approfondie sur un humaniste de second ordre qui naquit à Vérone vers 1425 et mourut en 1485. M. B. a recueilli avec un soin pieux tous les documents qu'il a pu trouver sur cet obscur personnage. Il a publié de lui quelques poésies en latin et en italien et une composition latine en prose où il est fait allusion à des événements de 1472 et années suivantes. — P. 359. A. Gaudenzi, *Guidonis Fabe epistole* (suite). — P. 391. G. Giannini, *Origini del drama musicale* (fin). — P. 425. S. Ferrari, *Questioni e notizie petrarchesche*. Il s'agit de la question, très discutée en ces derniers temps, de savoir si Bembo, dans son édition des poésies de Pétrarque (1501), a suivi fidèlement le ms. du Vatican 3195 comme M. de Nolhac l'a pensé. M. F., d'accord avec d'autres érudits, le nie. Intéressantes observations sur le classement des anciennes éditions.

Juillet-octobre 1893, t. VI, 2e partie (nº 34-5). — P. 5. A. Serena, *L'autore del « Pietoso lamento »*. Poème en *terza rima* présentant certaines particularités dans l'enchaînement des rimes, qui a été publié pour la première fois à Venise en 1481 et depuis à diverses reprises, en dernier lieu par Telesforo Bino dans ses *Rime e prose del buon secolo della lingua* (Lucca, 1852). L'auteur est un certain Enselmino de Trevise ayant vécu dans la première moitié du XIVe siècle. M. S. énumère tous les mss. qu'on possède de ce poème. — P. 39. G. Biadego, *Leonardo di Agostino Montagna* (fin). Texte des poésies italiennes de cet écrivain. — P. 112. G. Rossi, *Tavola del codice 1739 della R. Biblioteca universitaria di Bologna*. Ms. du XVe siècle, contenant de nombreuses poésies italiennes, qui avait déjà été décrit, mais d'une façon incommode et incorrecte, dans le t. XX (1887) du *Propugnatore*. — P. 168. V. Finzi, *Alcuni componimenti tratti dal codice Lucchese 1302*. Commence par le premier chapitre du *Pietoso lamento*, à l'étude duquel est consacré un précédent article. — P. 195. L. Frati, *Gano di Lapo da Colle e le sue rime*. — P. 227. E. Lamma, *I codici Trombelli della R. biblioteca universitaria di Bologna*.

Novembre-décembre 1893 (nº 36). — P. 319. L. Biadene, *Un miracolo della Madona, La leggenda dello Sclavo Dalmasina*. Nous avons rendu compte précédemment (XXIII, 606) de cet intéressant mémoire. — P. 373. A. Gaudenzi, *Guidonis Fabe epistole* (suite). — P. 390. G. Brognoligo, *Il poemetto di Clizia veronese*. — P. 412. E. Kœppel, *Le traduzioni inglesi del Tasso nel sec. decimo sesto*. — P. 456. L. Numa Costantini, *Di un' apparente contradizione tra alcune date, nella vita di Giovanni Pontano*[1].

P. M.

---

1. Ce nº est le dernier du *Propugnatore*. Cette revue cesse de paraître (cf. *Giornale storico*, XXIII, 470).

CHRONIQUE

M. J. J. Salverda De Grave, l'éditeur d'*Eneas*, a été admis comme « privat-docent » à l'Université de Leide pour la langue et la littérature françaises du moyen âge.

— L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné le prix La Grange à M. A. Jeanroy, pour diverses publications relatives à la poésie du moyen âge et notamment pour sa publication, en collaboration avec M. Teulié, d'un recueil de mystères provençaux que nous avons annoncée l'année dernière.

— Nous avons oublié de mentionner en son temps le joli volume que Mme James Darmesteter a consacré à Froissart dans la collection des *Grands écrivains de la France* (Hachette, in-12, 1894). Parmi les articles, tous favorables, qu'il a provoqués, nous signalerons particulièrement l'étude de M. H.-François Delaborde, *Jean Froissart et son temps, à propos d'un livre récent*, parue dans le *Correspondant* et tirée à part (31 p. in-8o).

— Vient de paraître à la librairie Hachette, en même temps que la troisième édition des *Leçons et lectures* de G. Paris sur *la Poésie du moyen âge* (première série), une deuxième série comprenant les huit leçons ou lectures suivantes : *La littérature française au XIIe siècle*, *L'esprit normand en Angleterre*, *Les contes orientaux dans la littérature française au moyen âge*, *La légende du mari aux deux femmes*, *La parabole des trois anneaux*, *Siger de Brabant*, *La littérature française au XIVe siècle*, *La poésie française au XVe siècle*.

— La petite collection populaire que M. le baron d'Avril publie sous le nom de « Nouvelle bibliothèque bleue » s'est enrichie d'un nouveau volume, *L'histoire de l'illustre Girart de Rossillon* (chez l'auteur, 8, rue François Ier).

— Le 4e et dernier fascicule du *Dizionari dels idioms romauntschs*, de MM. Z. et E. Pallioppi, vient de paraître. Les deux premiers fascicules de cet intéressant ouvrage ont été appréciés ici par M. J. Ulrich (XXIII, 274).

— La septième livraison de l'*Altceltischer Sprachschatz* de M. Holder, que nous venons de recevoir (col. 1537-1792), est occupée tout entière par la fin de l'art. *Galata* et la première partie de l'art. *Galli* ; c'est en dire toute l'importance.

— Sept membres de la conférence des langues romanes de l'École pratique des Hautes Études ont formé le projet de publier, dans la *Bibliothèque* de cette École, un *corpus* complet des chansons françaises des XIIe et XIIIe siècles. Nous reparlerons de cette grande entreprise quand elle sera un peu plus mûrie qu'elle ne l'est actuellement.

— M. Carl Voretzsch nous prie d'annoncer qu'il prépare, d'après tous les manuscrits, une édition critique de la *Chevalerie Ogier de Danemarche*.

— P. Meyer a mis sous presse, il y a peu de mois, une nouvelle édition du *Roman de Flamenca*, qu'il a publié pour la première fois en 1865. Cette édition paraîtra en deux volumes, à la librairie Bouillon, dans la *Bibliothèque française du moyen âge*. Le manuscrit de Carcassonne, le seul qu'on possède de ce spirituel roman, a été collationné avec grand soin, et les observations faites sur le texte de la première édition par MM. Bartsch, Tobler, Mussafia, Chabaneau, ont été mises à profit.

— Le volume sous presse des *Notices et extraits des manuscrits* contiendra deux notices de Paul Meyer : l'une a déjà été annoncée ci-dessus, p. 360, l'autre a pour objet une vie en vers français de saint Remi dont il existe à la Bibliothèque royale de Belgique deux manuscrits ayant l'un et l'autre appartenu à Charles V. L'auteur de cette traduction — qui est plutôt une paraphrase très prolixe — s'appelait Richier et composait vers la fin du XIIIe siècle.

— Dans les *Berichte des Freien Hochstifts zu Frankfurt am Main* (*Jahrg.* 1895, *H.* 2), M. A. G. Krüger a publié une intéressante étude sur le poème italien de *Stella e Matabruna*, à propos duquel il passe en revue les différentes formes du conte des *Enfants-cygnes*. Il y relève à bon droit une erreur que j'ai commise en disant (*Rom.* XIX, 322-4) que, dans le poème de *Béatrix*, c'est une fée qui passe au cou des enfants, à leur naissance, une chaîne d'argent, tandis qu'en fait ils l'apportent avec eux, comme dans la plupart des autres versions. Il y a là, comme il le remarque, une confusion avec *Isomberte*, qui s'explique (sans s'excuser) par le fait que j'ai écrit l'article en question à la campagne, loin de mes livres, en 1890. — G. P.

— Dans le t. IV de l'excellente *Byzantinische Zeitschrift* publiée par M. Krumbacher, M. E. Kuhn a inséré (p. 241-249) un très intéressant article, *Zur byzantinischen Erzählungslitteratur*, où est démontrée la provenance byzantine du conte de l'*Empereur Constant*, étudié ici (VI, 161 ss.) par M. Wesselofsky. L'auteur a, en effet, découvert deux formes de cette légende, l'une arabe, l'autre éthiopienne, certainement traduites du grec. Dans cette version, arrangée à l'honneur de saint Michel, c'est l'archange qui prédit la destinée du héros (Thalassios) et qui opère lui-même la substitution de lettres grâce à laquelle cette destinée s'accomplit. M. Kuhn joint à cette constatation de savantes remarques sur les versions où le thème primitif s'est combiné, soit avec celui de Fridolin, soit avec le motif du jeune homme qu'on envoie faire, auprès d'un être surnaturel, un message qui doit amener sa mort, et qui non seulement s'en acquitte avec succès, mais rapporte la solution de diverses questions embarrassantes dont on l'avait chargé de demander la réponse.

— Dans le premier numéro de la *Revue des Universités du Midi*, « recueil trimestriel publié par les professeurs des Facultés des lettres d'Aix, de Bordeaux, de Montpellier et de Toulouse », M. Jeanroy commence la publication d'une série d'étymologies françaises et provençales. Il s'occupe, cette fois, de *baridelle* (auquel il rattache *bardel*, *barer*, *barasser*, *baro*, *ballali*, etc.), de

ratier, *rater* (*ratier* serait *raptarium), et de *berser*, qui viendrait d'un thème *bers* ou *bersa*, « claie d'osier », et serait identique à *bercer*. L'auteur s'est, comme on le voit, attaqué à des mots extrêmement difficiles, et il en a cherché l'explication, dans leurs différentes variantes, avec autant d'ingéniosité que d'érudition. On ne peut dire cependant que ses rapprochements emportent la conviction. Sur le dernier, nous noterons seulement que *berz*, *berçuel*, *bercier* ont un *c* (*z* final = *c*), tandis que *berser* a toujours une *s*, et par conséquent que les deux mots, quelle que soit leur origine respective, doivent être séparés : ils n'ont, d'ailleurs, aucun rapport de sens.

— Nous avions annoncé, sur la couverture de nos précédents numéros, une nouvelle édition des *Vers de la Mort* d'Hélinand, par M. Fr. Wulff. Récemment, le Conseil de la Société des anciens textes français a offert de consacrer l'un de ses volumes à cette publication. Cette proposition a été acceptée. Il a paru en effet que le poème d'Hélinand méritait, par son importance exceptionnelle, de former une publication à part, qui pût être achetée séparément. Bien que le poème soit assez court (il n'a pas plus de 600 vers), l'édition de M. Wulff ne laissera pas de former un volume de moyenne étendue, à cause du grand nombre de variantes recueillies par l'éditeur, et de l'exposé, nécessairement assez long, des principes qui ont déterminé le classement des manuscrits.

— On nous communique la note suivante :

A l'Exposition qui vient de s'ouvrir à Bordeaux figure un *Recueil des idiomes de la région gasconne*, manuscrit et formant 17 volumes gr. in-4°. Ce recueil est le résultat d'une enquête linguistique, faite sous le patronage de MM. les Recteurs des Académies de Bordeaux et de Toulouse et dirigée par M. Bourciez, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux. Un texte remanié de la parabole de l'*Enfant prodigue* a été traduit dans chacune des communes de dix départements (Gironde, Landes, Basses-Pyrénées, Gers, Hautes-Pyrénées, Ariège, Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne, Dordogne) : ce sont MM. les Instituteurs communaux qui ont été chargés de rédiger cette traduction, quitte à se faire aider ou suppléer au besoin. Un certain nombre de recommandations leur avaient été adressées pour obtenir, dans la mesure du possible, une graphie uniforme. On a réuni de la sorte 4.444 traductions du texte. Les dix départements visés renferment un ensemble de 4.414 communes, sur lesquelles plus de 4.000 sont représentées dans le Recueil : les lacunes ne sont donc pas très considérables; elles sont tout à fait insignifiantes, notamment dans la région pyrénéenne. Quant à l'excédent, indiqué par le chiffre total de 4.444, il provient de ce qu'on a obtenu une traduction double, émanant de deux personnes différentes, dans la plupart des chefs-lieux de cantons. Les manuscrits ont été classés avec soin, d'après un ordre à la fois géographique et alphabétique ; chaque volume est muni de cartes sommaires et d'une table détaillée, qui y facilitent les recherches. Ce Recueil, après l'Exposition, doit retourner à la Bibliothèque universitaire de Bordeaux, dont il est la propriété : il offre évidemment un réel intérêt pour l'étude des idiomes du Sud-Ouest de la France, et permet de voir en partie ce qu'ils sont devenus à la fin de notre XIXe siècle.

Sans contester l'utilité relative du recueil formé sous la direction de M. Bourciez, nous devons dire qu'à notre avis la traduction de la parabole de l'Enfant prodigue n'offre pas une base entièrement satisfaisante pour l'étude comparative des patois. La première objection est que les éléments ainsi obtenus ne se prêtent pas facilement à la comparaison. Une traduction mot à mot est impossible. Il y a, dans ce texte, des passages qui seront forcément

rendus par des équivalents très divers dans les diverses traductions. Ainsi, au verset 23, il y a dans le latin *manducemus et epulemur*, ce que Le Maistre de Sacy rend par « mangeons et faisons bonne chère ». Ces mots ne peuvent se rendre que par des équivalents, et les équivalents possibles sont fort nombreux. L'ancienne traduction provençale (ms. de Lyon) porte : « e manjarem largamen ». Si on prend les versions patoises publiées, dont nous avons un bon nombre, on trouvera ou bien le calque littéral du français : *minyan e hen bouno chero* (Luchaire, *Idiomes pyrénéens*, p. 266, cf. pp. 259, 263, 282, 284, etc.), ce qui ne peut que donner des idées fausses sur la phonétique locale, *chero* étant un mot non patois, mais emprunté au français, — ou bien des fantaisies telles que *hazen grano riboto* (*ibid.*, p. 322). L'avantage du texte unique disparaît dès que ces variantes de traduction se produisent, et il est impossible qu'elles ne se produisent pas. D'autre part, tandis que pour certains faits de phonétique ou de morphologie la version de l'Enfant prodigue nous donne surabondance d'exemples, pour d'autres faits elle ne nous fournit aucune lumière. Nous avons, autrefois (*Rom.* V, 497-8), fait des observations du même genre à propos des versions d'une courte nouvelle de Boccace publiées sous la direction de M. Papanti. C'est que les inconvénients que nous avons signalés sont indépendants du texte choisi : ils sont inhérents au procédé. Que l'on ait eu recours à ce procédé lors de l'enquête de 1807, alors que la philologie romane n'était pas encore née, on le conçoit. Nous ne dédaignons pas ces traductions vieilles de près d'un siècle, et l'on verra, dans notre prochain fascicule, que nous savons nous en servir, le cas échéant; mais actuellement il est facile de faire mieux. Il faudrait se contenter, à notre avis, de demander aux correspondants la traduction d'une série de mots dont on connaîtrait d'avance, au moins approximativement, les formes patoises, et que l'on choisirait de façon à permettre la vérification des faits phoniques et morphologiques les plus importants. Ce serait au moins aussi facile à faire qu'une traduction, et on aurait plus de chance d'obtenir des résultats comparables.

— A propos de l'exposition de Bordeaux, nous devons mentionner le « congrès international des langues romanes » qui s'y ouvrira le 4 août. Nous en avons malheureusement reçu l'annonce trop tard pour l'insérer dans notre numéro d'avril, et celui-ci paraîtra trop tard pour que l'annonce soit utile à nos lecteurs. Nous leur ferons part des travaux ou des vœux du congrès qui pourront avoir un caractère scientifique.

— Livres annoncés sommairement :

The source and history of the seventh Novel of the seventh Day of the Decameron, by W. Henry Schofield. Boston, Ginn, 1893, in-8° (extrait des *Harvard Studies and Notes in Philology and Literature*, vol. II, p. 185-212). — Excellente petite étude, où l'auteur montre d'abord que le thème du mari trompé, battu et content se présente sous deux formes bien distinctes, dont le type respectif est d'une part le fableau de la *Bourgeoise d'Orléans* (le mari est battu en se donnant pour l'amant), d'autre part la nouvelle de Boccace (le mari est battu en se donnaut pour la femme). M. Bédier avait

déjà fait cette distinction nécessaire (*Les Fabliaux*, p. 406). Mais ce qui appartient au critique américain, c'est d'abord d'avoir signalé dans *Baudouin de Sebourc* une variante, non relevée jusqu'ici, de la forme « boccacienne », et ensuite d'avoir retrouvé le thème de l'autre forme dans une anecdote attribuée dès le XIe siècle à l'empereur Henri IV. M. Sch. complète son étude par une liste des versions de ce conte qui, depuis Boccace, ont été écrites dans les diverses langues de l'Europe. Nous signalerons particulièment à nos lecteurs le conte français que Singer, dans son *Shakspeare's Jest Book* (*Part* II, Cheswick, 1815, p. XV), a tiré d'un « curious treatise on the Art of speaking French », dont il donne le début : « Ici comence un tretis de douls franceis qu'enformera aussi bien (Singer imprime *bau*) les petiz comme les granz a parler bien et parfaitement beau franceis selon l'usage et la maniere de Paris et Aurilians. » Ce traité n'est autre qu'une copie, avec quelques variantes, de la *Maniere de langage* publiée par P. Meyer; le manuscrit, qui avait échappé à celui-ci quand il a donné son édition, a été depuis retrouvé par lui dans la bibliothèque de sir Th. Phillipps : c'est le nº 8188 (voy. *Romania*, XV, 263).

Le Pelerinage de vie humaine de Guillaume de Deguilleville, edited by J. J. Stürzinger, professor in the university of Würzburg. Printed for the Roxburghe Club. London, Nichols, 1893, in-4º, XIII-444 p. — M. Stürzinger a entrepris la lourde tâche de publier pour le Roxburghe Club l'œuvre entière de Guillaume de Digulleville (telle est la forme moderne du nom de cette commune, sise dans le département de la Manche). Il a commencé par la première rédaction du *Pélerinage de la vie humaine*, écrite de 1330 à 1332; la seconde rédaction (1355) viendra ensuite, ainsi que le *Pélerinage de l'âme* et le *Pélerinage de Jésus-Christ*. On ne saurait trop louer le soin intelligent apporté par l'éditeur à son travail, que l'étendue du poème (13540 vers) et le nombre des mss. rendait particulièrement difficile. Il s'est attaché à restaurer partout le trait qui caractérise, comme on sait, cette première rédaction, à savoir le manque (d'après le compte ordinaire) d'une syllabe dans les vers féminins. On peut se demander toutefois, en présence du nombre très considérable de vers où tous les mss. donnent à ces vers le nombre habituel de syllabes, si le poète a constamment observé la règle qu'il s'était faite, et si les restitutions de M. St., toujours ingénieuses et acceptables, mais parfois assez radicales, nous représentent bien les leçons originales. En tout cas, nous avons enfin ici l'édition — malheureusement accessible à peu de personnes — d'un ouvrage intéressant à plus d'un titre et qui occupe une place importante dans la littérature du XIVe siècle.

Vocabulario dell'uso Abruzzese, compilato da Gennaro Finamore, segonda edizione. Città di Castello, Lapi, 1893. In-8º, 323 p. — Nous ne pouvons pour le moment comparer la première édition de ce vocabulaire, mais, d'après les indications fournies dans l'avertissement préliminaire, les modifications admises dans cette seconde édition doivent avoir été considérables. La première édition avait pour base le làngage de Gessopalena, la seconde

est fondée sur celui de Lanciano. Le vocabulaire est double : il renferme une partie pour l'italien traduit en dialecte, et une partie, plus étendue, où le dialecte est traduit en italien. En tête, l'auteur a placé une grammaire succincte, mais précise, du dialecte étudié. L'impression étant très compacte, l'ouvrage contient beaucoup plus de matière qu'un in-8° ordinaire. Il nous a paru rédigé avec une parfaite compétence. Il porte témoignage en faveur de l'excellente méthode que l'enseignement de MM. Ascoli et d'Ovidio ont fait pénétrer partout en Italie. Si nous n'avons pas annoncé plus tôt cette œuvre véritablement distinguée, c'est qu'elle ne nous a été adressée que tout récemment.

Bibliothèque liturgique, tome Ier. *Poésie liturgique du moyen âge Rythme et histoire; hymnaires italiens*, par le chanoine Ulysse Chevalier; Paris (Picard), Lyon (E. Vitte), 1893. Gr. in-8°, 232 p. — La poésie liturgique du moyen âge latin a fourni depuis quelques années, en France et à l'étranger, la matière de publications nombreuses, entre lesquelles celles de M. Ul. Chevalier occupent une place distinguée. Nous avons annoncé les deux premières livraisons du très utile *Repertorium hymnologicum* de ce savant (*Rom.* XXI, 830). Le troisième fascicule de ce répertoire alphabétique, qui vient de paraître, contient les lettres *L* à *Q*. Nous allons signaler quelques autres travaux du même auteur sur la poésie liturgique. Dans celui que nous annonçons en premier lieu on trouvera d'abord un bon exposé de l'origine de la poésie latine rythmique et de son histoire. La bibliographie qui accompagne cet exposé est très étendue et très exacte. En appendice M. Ch. étudie deux hymnaires, très analogues par le contenu et par l'écriture, et composés dans le pays napolitain au xe ou au xie siècle. L'un appartient au Vatican, l'autre à notre Bibliothèque nationale. M. Ch. en dresse la table et publie un grand nombre des pièces qu'ils renferment.

Bibliothèque liturgique, tome II. *Poésie traditionnelle de l'Eglise Catholique en Occident, ou recueil d'hymnes et de proses usitées au moyen âge et distribuées suivant l'ordre du Bréviaire et du Missel*, par Ulysse Chevalier. Tournai, Société de Saint-Jean l'Evangéliste, 1894. Pet. in-8°, lxviij-288 pages. — Les mots *Bibliothèque liturgique, tome deuxième* ne se trouvent que sur la couverture, et en fait nous avons ici affaire à un ouvrage complet en soi et tout à fait indépendant du précédent. C'est un recueil fort bien conçu (le titre, que nous avons transcrit tout au long, en indique suffisamment la disposition) et très commode à consulter, grâce aux tables qui le terminent. On a là sous la main tout ce que la poésie liturgique du moyen âge a produit de meilleur. L'éditeur a joint à chaque pièce, soit une date, au moins approximative, soit le nom de l'auteur, qu'accompagne souvent un point de doute. L'introduction est une très intéressante étude, qui avait été publiée à part peu de mois auparavant sous ce titre : *L'hymnologie dans l'office divin* (Lyon et Paris, 1894). L'impression est élégante et soignée.

BIBLIOTHÈQUE LITURGIQUE, tome V, 1re livraison. *Prosolarium ecclesiæ Aniciensis*. Office en vers de la Circoncision, en usage dans l'Eglise du Puy, publié par le chanoine Ulysse CHEVALIER. Paris, Picard, 1894. In-8o, 63 pages. [*Extrait du Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*]. — Notons en passant que les tomes III et IV sont formés par le *Repertorium hymnologicum* rappelé plus haut. Cette première livraison du t. V contient le texte d'un office propre à l'office du Puy qui paraît remonter au XIIIe siècle et qui nous a été conservé par un ms. du XVIe. *Prosolari* est une expression locale, semble-t-il, formée sur *prosa*.

Bastero, provenzalista catalan. Estudio critico-bibliográfico que, con occasion de conmemorar el quincuagesimo aniversario de su ingreso como socio activo en la R. Academia de buenas letras de Barcelona leyó... su autor Dr D. Joaquin RUBIÓ Y ORS. Barcelona, 1894, gr. in-8o, 100 pages. — Notice un peu verbeuse, toutefois non dénuée d'intérêt, sur un écrivain qui peut être considéré comme l'un des fondateurs des études provençales. Bastero, dont, jadis, on citait fréquemment la *Crusca provenzale* (Rome, 1725) avait mis à profit son séjour à Rome pour étudier les chansonniers provençaux de la Vaticane, et on peut se faire une idée de l'étendue de ses recherches par la liste des notes et extraits qu'il avait recueillis, et sur lesquels M. Rubio y Ors nous donne des renseignements assez circonstanciés (p. 69). Sans doute il y a dans ce travail beaucoup de longueurs, beaucoup d'observations superflues ou même d'une exactitude contestable. Il ne faut pas oublier toutefois que l'écrit dont nous rendons compte est un discours académique approprié au goût du pays où il a été composé, et non pas une œuvre d'érudition. D'ailleurs l'outillage spécial qu'exigent les recherches érudites est encore bien incomplet en Espagne. C'est ce qui explique que le vénérable auteur, ayant à parler des mss. provençaux de la Vaticane, ait dû se contenter des renseignements qu'il a trouvés dans le *Choix* de Raynouard. Les publications faites par Grützmacher dans l'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, et depuis, en divers recueils, par plusieurs savants allemands ou italiens, lui sont restées inconnues. Les épreuves n'ont pas été bien corrigées : *Furiel* pour *Fauriel* (p. 48), *Etudi de filologia romana* pour *Studi di f. romanza* (p. 100).

Jules CAMUS. *Les noms des plantes du Livre d'heures d'Anne de Bretagne*, Paris, Mersch, 1894, in-8o, 31 p. (extrait du *Journal de botanique*). — Il suffit de signaler cette nouvelle étude de philologie botanique de M. Camus pour en indiquer l'intérêt.

The Phonology of the Pistojese dialect... by James Dowden BRUNER. Baltimore, 1894, in-8o, 88 p. (diss. de docteur de l'université de Johns Hopkins; extrait du t. IX des *Publications of the Modern language Association of America*). — Ce travail porte sur l'état ancien aussi bien que sur l'état moderne du parler de Pistoja; l'auteur a même fait usage de documents d'archives inédits.

Les sons et les formes du créole dans les Antilles, par René de Poyen-Bellisle (université de Chicago). Baltimore, Murphy, 1894, in-8°, 63 p. — L'auteur de ce petit livre est intelligent et suffisamment au courant de la philologie romane ; son introduction contient néanmoins plus d'une idée contestable et d'une contradiction (ainsi il insiste sur ce point que le créole des Antilles est une langue pure et non mélangée, et non seulement il attribue une influence sur la prononciation à la conformation des organes des nègres, mais il admet que les nègres importés aux Antilles avaient subi, avant de parler français, l'influence du portugais). Le relevé des sons et des formes paraît exact, sinon complet. En appendice, quelques proverbes et énigmes, et un conte de « compère lapin » qui serait plus clair s'il était ponctué.

Fratris Johannis de Parma *Sacrum Commercium beati Francisci cum domina Paupertate*. Città di Castello, Lapi, 1894, in-12, 48 p. — Ce petit écrit de Jean de Parme, signalé, mais inédit, est publié par M. Alvisi, d'après trois mss., à un petit nombre d'exemplaires.

Quelques remarques sur les consonnes labiales finales, par Alfred Nordfelt. Stockholm, Impr. centrale, 1894, in-8°, 19 p. — Dans ces quelques pages (sans doute extraites d'un recueil qui n'est pas indiqué), M. N. essaye une explication nouvelle des formes *clou* < clavum (et ausi *feu* < fŏcum). Elle consiste à admettre que le v, sous l'influence de l'u, est devenu w et a « labialisé » l'*a* en *o*, d'où, l'*u* final étant tombé, *clou* (en passant par *claw*, *clow*). Il y a plus d'une objection à faire, et notamment celle-ci, qu'on connaît bien peu d'exemples de labialisation d'une voyelle tonique (*veve*, écrit auj. *veuve*, n'en est pas un : l'*e* a retenu ici, à cause de la labiale, son ancienne prononciation).

A. Zenatti, *La scuola poetica siciliana del secolo XIII*. Messine, 1894, in-8°, de 29 p. — Cette *prolusione*, lue devant un public sicilien, est un chaud plaidoyer en faveur de l'opinion traditionnelle qui place en Sicile le berceau de la poésie lyrique italienne. L'auteur avait déjà défendu cette opinion contre M. Monaci, qui, dans une célèbre dissertation, avait essayé de l'ébranler, et M. Monaci lui avait répondu (voy. *Rom.* XIX, 158) ; M. Z. réplique ici à cette réponse : il résume d'abord les arguments qu'il avait déjà présentés et en ajoute quelques autres. Ce travail, antérieur aux récentes recherches de MM. Cesareo et Torraca (voy. ci-dessus p. 465), paraît quelque peu maigre et déjà vieilli en quelques parties, notamment en ce qui touche la question de la langue. Écrit pour le grand public, il n'est point étonnant qu'il contienne plus d'idées générales que de faits nouveaux ; mais ces idées sont aussi justes que bien présentées, et le paraissent encore plus, mises en parallèle avec les paradoxales déductions de M. Monaci. M. Z. insiste avec raison sur l'origine sicilienne d'un grand nombre des plus anciens poètes, sur le fait indéniable, beaucoup plus important encore, de la présence d'un plus grand nombre à la cour de Frédéric II ou de leurs relations avec lui, sur le caractère aulique, chevaleresque, courtois et non

scolastique et « notarile » de la première école poétique italienne. — C'est une idée extrêmement bizarre que d'identifier l'abbé de Tivoli avec le *Gualtier* auquel est dédié le livre d'André le Chapelain. L'expression *gay saber* (p. 26) est à rayer : on sait qu'elle est inconnue à la poésie provençale classique. — A. Jeanroy.

Istoria limbei şi literaturei române de Ar. Densuşianu. Editiunea dóua. Iasi, Goldner, 1894, in-12, vi-348 p. — Ce petit livre a eu du succès en Roumanie; il le mérite par sa composition bien entendue, par la clarté de sa forme, par le nombre considérable des faits qu'il contient. Nous aurions bien des objections à faire à l'auteur sur les premiers chapitres, non seulement pour la question de la continuité du latin en Dacie, mais pour la façon dont il se représente le rapport du roumain avec le latin vulgaire; mais la suite du livre nous a paru très digne d'éloges.

Una canzone di Manetto Ciacchieri, edita ed illustrata da Pier Liberale Rambaldi, Padova, Gallina, 1894, in-8°, 40 p. — Cette précieuse chanson, écrite pour déplorer les malheurs de Pise livrée à Jean Galéas Visconti par Jacques Appiano (1399), est publiée ici avec soin, d'après l'unique manuscrit, et accompagnée d'une très bonne introduction.

Du génie de la langue française comparé à celui de la langue latine, discours prononcé le 17 octobre par Jules Lecoultre, recteur de l'Académie de Neuchâtel. Neuchâtel, Attinger, 1894, in-4°, 25 p. — Ce discours n'est point banal; il contient des observations justes et fines, et on peut en recommander la lecture à ceux qu'intéressent les délicats problèmes auquel il est consacré.

Boccaccio, ego sreda i sverstniki, Aleksandra Veselofskago. Tom " vtoroi. Sanktpeterburg ", tipographia imperatorskoi Akademii Nauk ", 1894, in-8°, viii-680 p. — Comme nous l'avons annoncé, nous donnerons prochainement une analyse de cet important ouvrage, difficilement accessible à la plupart des lecteurs qu'il intéresse le plus directement.

Tristan und Isolde, von Gottfried von Strassburg. Neu bearbeitet von Wilhelm Hertz. Zweite, durchgesehene Auflage. Stuttgart, Cotta, 1894, in-12, viii-564 p. — Si nous signalons ce joli volume à nos lecteurs, c'est qu'à la suite d'une traduction en vers, merveilleusement habile, du poème incomplet de Gotfrid (et de Thomas pour le dénouement), il contient cent pages de notes extrêmement précieuses, où l'auteur a réuni avec autant de science que de goût tous les éclaircissements nécessaires sur le sujet même du poème et sur beaucoup de détails intéressants pour l'histoire des mœurs, des arts, des idées, de la littérature, etc. Le livre de M. Hertz sera lu avec plaisir et profit par tous ceux qui s'intéressent à ce sujet de *Tristan*, d'un attrait inépuisable.

Les plus anciens drames en langue française, par Marius Sepet. Paris, Retaux, 1894, in-8°, 47 p. (extrait de la *Revue catholique de Normandie*). — Le noyau de cette brochure est formé par une traduction intégrale de la

Résurrection et une traduction partielle d'*Adam* (pour laquelle M. S. aurait dû consulter l'édition de M. Grœss); mais l'auteur y a joint des observations intéressantes, dont quelques points appelleraient d'ailleurs la discussion, sur le rôle des confréries dans l'histoire du théâtre et sur les compositions en forme de récit coupé par un dialogue.

Die französische Heldensage. Akademische Antrittsvorlesung gehalten am 26. Januar 1894 von Dr. Carl VORETZSCH, a. o. Professor der romanischen Philologie an der Universität Tübingen. Heidelberg, Winter, 1894, in-8°, 32 p. — Dans ce très intéressant discours, M. Voretzsch essaye de revendiquer dans la formation de l'épopée française une large part pour la tardition orale, trop sacrifiée, suivant lui, à l'idée d'une transmission exclusivement poétique. Il remarque que les idées qu'il soutient ont été en partie déjà exprimées par P. Meyer et que, les rencontrant sous une autre forme chez P. Rajna, je les ai nettement contredites. Son ingénieuse exposition ne m'a pas convaincu; mais ce n'est pas ici le lieu de reprendre une discussion aussi compliquée. Je remarquerai seulement que M. V. ne peut trouver aucun exemple assuré de la tradition orale qu'il admet, sauf dans le livre du moine de Saint-Gall, lequel me paraît venir beaucoup plutôt à l'appui de la théorie qu'il combat. Cette théorie soutient en effet que la tradition historique orale ne dépasse guère la génération à laquelle appartiennent les témoins d'un fait : or Notker tenait ses récits sur Charles du vieil Adalbert, qui avait pris part lui-même aux guerres qu'il racontait. Cette théorie conteste que la tradition orale à elle toute seule ait pu susciter la poésie épique : or pas un des récits que Notker a puisés dans la tradition orale ne figure dans l'épopée; un seul s'y retrouve : le combat de Pépin contre le lion, qui n'est certainement pas historique, mais n'est que l'application à un héros particulier d'un ancien thème poétique. Autant, en effet, la tradition orale d'origine réellement historique s'éteint promptement, autant la tradition orale d'origine fictive se maintient longtemps en se transformant. M. V. a bien aperçu cette distinction capitale, à laquelle il y a des raisons profondes. Je crois que, s'il l'avait étudiée avec le soin et la pénétration qu'il apporte dans tous ses travaux, il aurait sensiblement modifié son opinion sur le rapport de l'épopée avec l'histoire et avec la tradition orale. — G. P.

S. MORPURGO. *Le arti di Ruggieri apugliese*, 1894. Gr. in-8°, 15 pages (Nozze Gigliotti-Michelagnoli). — Nouveau texte « toscanisé » du *sirventese* publié, avec un savant commentaire, par M. P. Rajna dans la *Zeitschrift. f. rom. Philol.* (V, 30). Ce nouveau texte est tiré d'un ms. de la Bibl. Riccardi, à Florence, d'après lequel M. Morpurgo a publié récemment la *frottola* qu'il a intitulée *Vecchio ideale* (cf. *Rom.* XXIII, 489). M. Morpurgo imprime les deux leçons, celle déjà connue par M. Rajna et la nouvelle, en regard l'une de l'autre.

Jean de Joinville et les seigneurs de Joinville, suivi d'un catalogue de leurs actes, par H. François DELABORDE. Paris, Picard, 1894, gr. in-8°

xv-578 p. — Cet excellent ouvrage n'est pas seulement précieux pour l'histoire ; il intéresse la littérature et la philologie par la biographie soigneuse de Jean de Joinville et par le catalogue, dressé avec toute l'exactitude désirable, de tous les actes émanés de sa chancellerie.

Historische Grammatik der lateinischen Sprache. Bearbeitet von H. Blase, G. Landgraf, J. H. Schmalz, Fr. Stolz, Jos. Thüssing, C. Wagener und A. Weinhold. Erster Band. *Einleitung*, *Lautlehre*, *Stammbildungslehre*, von Fr. Stolz. Erste Hälfte. *Einleitung*, *und Lautlehre.* Leipzig, Teubner, 1894, gr. in-8°, xii-364 p. — Il est inutile de faire remarquer combien la grande publication pour laquelle les sept philologues ci-dessus nommés ont réuni leurs efforts sera utile aux romanistes, qui y trouveront, sur tous les points de la philologie proprement latine, base nécessaire de leurs études, le dernier état de la science et des renseignements qu'il leur est souvent très difficile de se procurer. Le premier volume, dû à M. Stolz, et qui contient la phonétique, a pour eux un intérêt particulier. L'auteur fait sa part au latin vulgaire et consacre quelques pages de l'introduction au rapport du latin avec les langues romanes. On pourrait les souhaiter plus approfondies; mais M. Stolz a craint sans doute de sortir du domaine qui lui est familier. Les quelques exemples qu'il donne de certains traits du latin *vulgaire* attestés par les langues romanes ne sont pas tous très bien choisis, et quelques-uns surprennent chez un latiniste de profession : les « continateurs romans » des mots *pēior pēius...*, *pīsum*, *pūlex...*, *pūnctum*, *stīpa...* postulent absolument une voyelle brève. Mais on admet aujourd'hui que l'*e* de *peiior, peiius* est bref par nature, et l'*i* de *pisum* (gr. πίσον) l'est certainement. L'*u* de *punctum* s'est abrégé par analogie, et cette quantité ne remonte pas nécessairement au latin vulgaire. C'est sans doute par une simple faute d'impression que Körting donne *pŭlex* comme base des formes romanes, qui remontent toutes à *pūlex*. Quant à *stīpa*, il n'a jamais existé : les mots romans en question remontent à *stiva* (voy. Gröber, *Arch. f. lat. Lex.*, V, 480) ; *stipa* est une invention de Körting qu'on s'étonne de retrouver ici ; il est vrai, d'ailleurs, que le roman postule *stīva* au lieu du *stīva* attesté par Virgile. Ce ne sont là que des inadvertences. L'ensemble de la phonétique latine de M. Stolz nous a paru très satisfaisant, et nous espérons que la suite de ce grand ouvrage ne se fera pas attendre.

Parzival, a knightly epic, by Wolfram von Eschenbach, for the first time translated into English verse from the original German by Jessie L. Weston. London, Nutt, 1894-1895, 2 vol. in-12, xvi-330 et 224 p. — Si nous mentionnons ici cette traduction anglaise de *Parzival*, faite d'ailleurs avec le soin le plus consciencieux, et, à ce qu'il nous semble, le plus heureux, c'est surtout à cause des *excurses*, des appendices et des notes qu'y a joints la traductrice, et qui, avec beaucoup de sobriété, donnent, sur les sources et l'esprit du poème, comme sur beaucoup de détails souvent difficiles, des renseignements qui seront utiles à beaucoup de lecteurs. Nous signalerons quelques notes ajoutées par M. Alfred Nutt

et qui intéresseront les critiques. Dans une curieuse digression, miss Weston essaye, sans d'ailleurs y réussir, de montrer les rapports qui existeraient entre les traditions réelles de la famille des comtes d'Anjou et l'histoire des ascendants de Parzival, que Wolfram prétend, comme on sait, avoir été trouvée par Kyot dans les chroniques d'Anjou.

Ueber Accentverschiebung in der dritten Person Pluralis im Altfranzösischen, von Werner Söderhjelm. Helsingfors, 1895, in-8°, 31 p. (extrait de l'*Öfversigt af Finska Vet.-Soc. Förhandlingar*, Häft. XXXVII). — Le phénomène dont s'occupe M. Söderhjelm, — le transport de l'accent sur la finale dans la 3e pers. plur. en *-ent*, — a été maintes fois signalé, mais n'avait pas encore été étudié dans son ensemble. M. S. en relève méthodiquement les exemples dans les différentes régions de la France et expose avec clarté et sobriété le résultat de ses recherches. Ce résultat est essentiellement : que le déplacement en question apparaît de bonne heure, mais est surtout fréquent à partir du XIIIe siècle; qu'il affecte tous les temps, mais plus particulièrement l'impf. du subj. et ensuite l'impf. de l'ind.; qu'il se présente dans presque toutes les régions, sauf en Normandie et Ile-de-France, mais est beaucoup plus répandu au Sud-Ouest et au Sud-Est ; qu'il n'est nulle part constant et régulier, mais apparaît toujours sporadiquement à côté des formes normales, ce qui indique qu'il appartient au parler populaire et n'est entré que furtivement, pour ainsi dire, dans la littérature. L'explication que l'auteur, avec la plupart de ceux qui se sont occupés du sujet avant lui, donne du phénomène, est l'influence assimilatrice exercée par la 1re pers. du plur.; il faut toutefois remarquer que la forme *-ant*, si fréquente surtout pour l'impf. du subj., s'explique difficilement ainsi (surtout dans les parlers où une influence méridionale est exclue) : il faut certainement aussi tenir compte de la lourdeur de la terminaison atone en *-ent*, qui, là où elle est restée atone, s'est allégée en laissant tomber l'*n*. — Cette excellente dissertation pourra être complétée et rectifiée en quelques points, mais elle offre à l'étude une base très sûre et mérite tous les éloges. Je noterai, pour ajouter quelque chose aux constatations de M. S., que la *Bible* du Berrichon Macé de la Charité (voy. *Manuel*, I, § 137) a pour tous les imparfaits les formes *-i-ent* et *-aint* employées sans distinction (il est vrai qu'on trouve aussi *-oint*, qui s'explique par la chute de l'*e* et non par un déplacement d'accent). Les vers cités de Guillaume Guiart sont à rayer : il faut lire *traïnent* et *acheminent* pour *trament* et *achemment* (voy. l'éd. des *Hist. de Fr.*, t. XXII, v. 17827-28). De même les deux exemples de la *Veng. Rag.* sont à supprimer (voy. *H. L.*, XXX, 46, n.). Les graphies isolées *demainont* (*Parise*, v. 2805), *ronpont*, *volont* (ms. de Berlin de *Merangis*) ne prouvent pas grand'chose, en sorte qu'on peut dire que les formes en *-ont* pour le présent n'existent pas en picard ; les formes en *-ant* pour l'impf. du subj. ne se présentent que dans *Jérusalem*, qui appartient à l'Artois. — G. P.

Le Mathematicus *de Bernard Silvestris et la* Passio sanctæ Agnetis *de Pierre Riga*

[p. p. B. Hauréau]. Paris, Klincksieck, 1895, in-8°, 49 p. — M. Hauréau nous donne un texte, rectifié sur de bons mss., de la « tragédie » bien donnue du *Mathematicus* ou *Patricida*, et montre qu'elle appartient à Bernard Silvestre. Il regarde, certainement avec raison, le dénouement qu'a publié M. Wattenbach d'après un ms. de Berlin comme apocryphe, et pense que le poème de Bernard, tel qu'il est dans les autres mss., est complet ; cela paraît toutefois douteux. — Le poème de Pierre Riga sur la Passion de sainte Agnès, restitué par le savant critique à son véritable auteur (on l'avait attribué à Philippe de Bonne-Espérance et à Hildebert du Mans), est beaucoup moins intéressant ; M. H. en donne un texte établi sur deux bons manuscrits.

Pietro Toldo. *Contributo allo studio della novella francese nel XV e XVI secolo* considerata specialmente nelle sue attinenze con la letteratura italiana. *Les Cent nouvelles nouvelles. Heptaméron. Les Comptes du monde adventureux. Le Grand parangon des nouvelles nouvelles. Les joyeux devis.* Roma, Lœscher, 1895, gr. in-8°, xiii-153 p. — Le titre de cet ouvrage en dit assez l'intérêt ; il ne rentre d'ailleurs dans notre cadre que pour ce qui concerne les *Cent nouvelles nouvelles*. Nous renvoyons, pour l'appréciation du livre de M. Toldo, à deux articles parus dans les cahiers de mai et de juin du *Journal des Savants*.

Strafgesetz für das Gericht Ob Munt Fullun (*Unterengadin*) *von 1688*, mit Nachträgen herausgegeben von Gustav Soldan (Separatabdruck aus der *Zeitschrift für schweizerisches Recht*, Neue Folge, Band XIV), in-8°, 73 p. — Ce petit texte n'est pas sans intérêt pour la langue, et l'éditeur s'est efforcé d'en restituer la forme originale au moyen des copies, toutes assez postérieures, qu'on en possède.

Le Roman de Renard, par Gaston Paris. Paris, Bouillon, 1895, in-4°, 72 p. — Tirage à part de quatre articles publiés dans le *Journal des Savants* sur les *Sources du Roman de Renart* de M. Sudre.

Un poème de circonstance composé par un clerc de l'Université de Paris (1381), par Noël Valois. Paris, 1895. In-8°, 28 pages (Extrait du *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1895). — Ce poème est celui dont on annonçait récemment (ci-dessus, p. 210) la prochaine publication. Il est en quatrains et renferme environ 500 vers. Il ne nous a été conservé que par une mauvaise copie faite au xviie siècle et d'une écriture fort difficile à lire. M. Valois a dû se donner beaucoup de peine pour en tirer un texte, défectueux sans doute (il manque visiblement des vers en plusieurs endroits et certains passages sont irrémédiablement corrompus), du moins à peu près lisible. Il est arrivé à montrer que le poème a dû être composé entre la fin de mars et le 20 mai 1381. L'auteur était, sans nul doute, comme celui du poème sur le Grand schisme publié ci-dessus, un membre de l'Université de Paris. Ces renseignements si précis donnent déjà de l'intérêt à une composition qui en soi est fort médiocre. Mais il y a plus : cet écrit polémique a été composé en réponse à un autre poème, paru en mars 1381, dont le

but était de réclamer un concile pour mettre fin aux maux dont souffrait l'Eglise depuis la séparation. Or, il se trouve précisément que M. Valois vient de retrouver dans un ms. de Rouen, et se propose de publier bientôt, ce poème sur le concile qui paraît avoir suscité un grand émoi dans le monde universitaire. Voilà donc trois poèmes en quatrains composés la même année et sur le même sujet, qui étaient entièrement ignorés jusqu'à ces derniers temps et qui sont découverts presque simultanément en trois endroits différents. On conclut de là que les poésies politiques ont dû être très nombreuses; que l'on composait des poèmes en des cas où plus tard on écrivit des brochures, des pamphlets; qu'il y eut ainsi, principalement au XIVe siècle, alors que l'Université commence à écrire en français, toute une littérature à peu près perdue.

Morfologia italiana del professore Egidio GORRA. Milano, Hoepli, 1895, in-18, 142 p. — Petit manuel scolaire fait avec clarté et bien au courant.

Étude sur l'Ysengrinus, par Léonard WILLEMS. Gand, Engelcke, 1895, in-8o, 167 p. — Nous reviendrons sur ce travail.

Rime antiche italiane secondo la lezione del codice vaticano 3214 e del codice casanatense d. v. 5, pubblicate per cura del dott. Mario PELAEZ. Bologna, 1895, in-8o (de la *Collezione di opere inedite o rare, pubbl. per cura della R. Commissione pe testi di lingua*). — Reproduction complète et exacte : 1o du ms. 3214 de la Vaticane provenant de la collection de Bembo et qui, outre des « rime antiche », contient un bon texte des *Cento novelle antiche* ; 2o d'un ms. de la Casanatense dont divers érudits avaient déjà extrait à peu près tout ce qu'il contient d'intéressant.

La Poesia giovanile e la Canzone d'amore di Guido CAVALCANTI. Studi di Giulio SALVADORI, col testo dei sonetti vaticani e della canzone e due facsimili. Roma, società editrice Dante Alighieri, 1895, gr. in-8o. — Reproduction, d'après le ms. du Vatican 3793 : 1o de soixante et un sonnets anonymes qui forment une sorte d'art d'amour, de « manière de servir », et qui semblent pouvoir être attribuées à Guido Cavalcanti; 2o de la canzone *Donna mi prega* du même, définition de l'amour en réponse à un sonnet de Guido Orlandi : *Onde si move ed onde nasce Amore?* L'éditeur, M. Salvadori, disserte longuement sur ces œuvres, dont il semble bien établir qu'elles ont pour auteur Guido Cavalcanti.

Nouveau recueil de registres domestiques limousins et marchois, publié par M. Louis GUIBERT, avec le concours de MM. A. LEROUX, J.-B. CHAMPEVAL, l'abbé LECLER et L. MOUFLE. T. Ier Limoges et Paris (A. Picard). 1895. In-8o, 550 pages (extrait du Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze). — Il y a bien longtemps que M. Guibert, dont les travaux sur l'histoire du Limousin sont justement appréciés, s'occupe de rechercher les anciens livres de raison de sa province. Il en a déjà publié plusieurs dont il a su relever l'intérêt par la valeur des préfaces et des notes qu'il y a jointes (voir *Romania*, XII, 123, XVIII, 201). Ceux qu'il se propose de faire connaître dans l'ouvrage dont nous annonçons

le premier volume, sont au nombre de quarante-six. La plupart sont des deux derniers siècles, et par conséquent restent en dehors du champ que nous exploitons, mais le plus ancien s'étend de 1384 à 1443, et trois appartiennent à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe. Le premier est en latin, mais les nos II et III sont, du moins pour une partie, en langue vulgaire du pays, et présentent un certain intérêt linguistique. Mais, qu'ils soient en latin, en limousin ou en français, ils se recommandent également à l'attention de tous ceux qui étudient l'histoire de la société et de la vie privée sous l'ancien régime. Çà et là il y aurait place pour quelques menues rectifications. P. 52, *victricus*, qui paraît avoir embarrassé l'éditeur, est naturellement pour *vitricus*, qui est d'excellent latin; p. 78 *escrops* doit se lire *estrops* (étriers). P. 132, il n'y a aucun doute que *lenha* désigne du bois à brûler, comme il est dit dans la note, et non de la laine comme il est dit dans le texte. P. 163, *Lourgoin*, lis. *Bourgoin*.

A. Zenatti, *Per un vocabolario dimenticato*. Trento, Giov. Zippel, 1895. In-8o, 12 pages (extrait du *Ricordo del .IV. congresso della Lega nazionale*). — Ce vocabulaire oublié est celui de la vallée de l'Adige, composé par Giambattista Azzolini, il y a plus de cinquante ans, et qui est conservé en manuscrit à Rovereto. C'est un ouvrage assurément arriéré à bien des égards, mais renfermant, d'après M. Zenatti, des matériaux précieux, et qui mériterait d'être publié.

Aliteratiunea în limbile romanice, de Ov. Densusianu. Iaşĭ, Tip. natională, 1895, 8o, 96 p. — L'auteur de ce travail, qui est très bien informé de toutes les études, fort dispersées, qui ont précédé la sienne, ne s'attache, après quelques observations générales judicieuses, qu'à l'allitération populaire (proverbes, dictons, chansons, etc.). Il en réunit un certain nombre d'exemples en latin, italien, espagnol, portugais, catalan, provençal et français (il va de soi qu'on pourrait les augmenter indéfiniment), et surtout en roumain. Ce recueil ne sera pas sans utilité; mais il reste à faire sur le procédé de l'allitération en roman une étude historique et comparative.

Il nome personale nella Lombardia durante la dominazione romana, del Dr Bartolomeo Nogara. Milano, Hœpli, 1895, in-8o, xv-272 p. — Cet ouvrage, qui nous paraît fort bon, n'intéresserait nos études que si l'auteur avait étendu ses recherches jusqu'aux noms qui en Lombardie remplacèrent les noms romains. Nous le mentionnons parce qu'il nous a été adressé.

Histoire de la littérature française, par Gustave Lanson. Paris, Hachette, 1895, in-12o, xvi-1158 p. — Dans ce très remarquable ouvrage, qui conduit l'histoire de notre littérature de ses premières origines jusqu'aux œuvres les plus récentes, le moyen âge occupe une place justement proportionnée (216 pages). Cette place est extrêmement bien remplie. On sent que l'auteur, fidèle aux principes qu'il proclame dans sa préface, tout en se servant judicieusement des travaux antérieurs, a lu par lui-même au moins tout ce qu'il y a d'essentiel et de caractéristique, et a toujours jugé par lui-même. Il est en général parfaitement informé, et nous n'avons guère remarqué,

dans son riche exposé, qu'une erreur de fait, l'indestructible *Robert* Wace (Wace est d'ailleurs un des auteurs que M. L., exceptionnellement, paraît ne pas avoir connus directement). Les jugements sont très personnels, souvent extrêmement originaux, parfois d'une profondeur ou d'une justesse frappante, quelquefois, comme il est naturel, contestables ou empreints de partialité; ils méritent tous d'être pris en sérieuse considération. Une idée générale pénètre et vivifie le livre : celle de la continuité de l'esprit français à travers les âges. Écrite pour les étudiants, mais nullement restreinte à leurs besoins et fort élevée surtout au-dessus des *postulata* d'un examen, la nouvelle histoire de la littérature française, par la solidité du savoir, la composition habile et claire, la valeur des idées et la qualité de l'exposition, dépasse de beaucoup tout ce qui l'a précédé dans le même genre. On peut, au nom de la science, lui reprocher un point de vue peut-être trop exclusivement « littéraire », mais c'est après tout un des points de vue auxquels on peut légitimement envisager l'histoire d'une littérature, et d'ailleurs M. L. ne s'interdit pas de rattacher, par plus d'une intelligente explication, l'histoire de la littérature à celle des idées, des croyances et des mœurs. Une bibliographie qui pourrait naturellement être rectifiée et surtout complétée rendra aux étudiants de réels services, et le livre se termine par un tableau chronologique conçu d'une façon originale, qui présente sur plusieurs colonnes les dates de notre histoire littéraire depuis la *Vie de saint Léger* jusqu'à M. de Curel.

Julien Delaite. *Essai de grammaire wallonne.* Deuxième partie. Articles, substantifs, adjectifs, pronoms et particules. Liège, Vaillant-Carmanne, 1895, 8°, 92 p. — Nous ne connaissons pas la première partie du travail de M. Delaite, parue, comme celle-ci, dans le *Bulletin de la Soc. de litt. wallonne* et tirée à part (1892); elle est consacrée au verbe. Le fascicule actuel contient surtout des paradigmes; il nous a paru clair, mais n'est pas proprement scientifique.

Le Propriétaire-Gérant, Ve E. BOUILLON.

Mâcon, Protat frères, imprimeurs.

ÉTUDES

SUR LA PROVENANCE DU CYCLE ARTHURIEN

I

LE SENS DU MOT BRETON AU XIIe SIÈCLE

Cette petite question a pris, depuis quelque temps, une importance assez grande dans l'histoire littéraire. Jusqu'à ces dernières années, la plupart des romanistes, à leur tête M. G. Paris, admettaient que, dans certains cas, les mots *Bretuns*, *Britones*, *Britanni* pouvaient, même aux XI-XIIe siècles, désigner non seulement les Bretons du continent, de l'Armorique, mais encore les descendants insulaires des anciens Bretons, les Gallois, et sans doute aussi les habitants non encore anglicisés de la Cornouaille (anglaise) et du Devonshire.

Contre cette théorie, un savant celtiste, M. H. Zimmer, exécuta en 1890 et 1891 deux charges brillantes, qui, dans sa pensée, ont mis l'ennemi en déroute. Ces articles pleins de fougue n'ont pas eu l'heur de convaincre M. G. Paris, ni M. J. Loth, ni d'autres sans doute. Malheureusement, ces érudits, absorbés par d'autres travaux, n'ont pu jusqu'ici exposer leurs arguments. En attendant, je ne crois pas complètement inutile d'énumérer ici les raisons qui m'empêchent, personnellement, d'accepter les conclusions de M. Zimmer.

Tout d'abord je dois dire qu'en théorie M. Z. a absolument raison. Oui, aux XIe et XIIe siècles, pour les Français, Normands et Anglais, les *Bretons* sont les habitants de l'ancienne Armorique, désormais appelée *Bretagne*. Les descendants insulaires des anciens Bretons sont, d'après un mot anglo-saxon, qualifiés de *Gualeis*, *Gallois*. Leur patrie, à l'ouest de la Severn, est le pays de *Guales* ou *Wales*. Eux-mêmes se nommaient *Cymri* (*Cambri* en latin). Les textes à l'appui sont nombreux

et certains. On en pourrait ajouter beaucoup à ceux que donne M. Zimmer. Et cependant le savant celtiste nous paraît avoir perdu sa thèse pour avoir voulu la pousser jusqu'au bout et trop généraliser [1]. Cet excès de systématisation est, du reste, le défaut ordinaire des travaux de M. Z., non moins qu'une satisfaction de soi-même qui passe toute croyance.

Il importe de distinguer soigneusement les textes en langue vulgaire des textes latins et surtout de ne point apporter de parti pris dans l'examen de ces problèmes. Que, même dans les textes latins, les mots *Britannia*, *Britanni*, *Britones* soient un archaïsme, je l'admets très volontiers, mais cela ne changera rien à l'état de la question. Il nous importera peu, en effet, que dans la vie pratique le même écrivain emploie le mot *Gallois*, *Galles*, si, lorsqu'il écrit, il désigne par les mots *Britones*, *Britannia* les mêmes individus et le même pays.

Je vais d'abord passer en revue cinq ou six passages d'historiens du XIIe siècle où, selon M. Z., le mot *Britones* désigne les Bretons d'Armorique et eux seuls.

1° Le texte qui semble le plus probant en faveur du système de M. Z. est la lettre suivante, écrite en 1139 par Henri de Huntingdon. L'auteur de l'*Historia Anglorum* résidait alors au Bec, en Normandie, où l'abbé Robert de Torigni lui avait fait un accueil amical. Son correspondant est un certain *Warinus Brito*, qui habitait l'Angleterre :

Quaeris a me, Warine Brito, vir comis et facete, cur patriae nostrae gesta narrans a temporibus Julii Caesaris inceperim, et florentissima regna, quae a Bruto usque ad Julium fuerunt, omiserim. Respondeo igitur tibi quod nec voce nec scripto horum temporum saepissime notitiam quaerens invenire potui.

Suivent plusieurs pages empruntées à l'*Historia regum Britanniae*, de Gaufrei de Monmouth; puis, à propos du récit de la mort d'Arthur (l. XI, c. II) : *Mortuum tamen fuisse Britones, parentes tui, negant et eum venturum sollenniter expectant*. Selon

1. Les quatre articles de M. Z. sur les romans arthuriens sentent, du reste, la fièvre et l'improvisation. Ils ont été écrits au courant de la plume. L'auteur s'est laissé emporter par son imagination dans bien des cas. Il en est résulté qu'à côté de pages brillantes et solides le lecteur rencontre trop souvent des passages véritablement lamentables.

M. Z.[1], voilà qui est clair : les *Britones* sont les Bretons d'Armorique. Il est même possible que ce soit au monastère du Bec que Henri de Huntingdon ait puisé ce renseignement, l'abbé Robert étant de Torigni, non loin de la frontière de la Bretagne. Le nom de *Warinus* = Garin ne se rencontre pas en Galles, alors qu'il est fréquent en Armorique dès le XIe siècle. Le correspondant de Henri de Huntingdon est un Breton armoricain établi en Angleterre.

Tout cela semble très bien déduit. M. Z. aurait même pu ajouter que dans son *Historia Anglorum* Henri de Huntingdon appelle (à propos d'événements du XIe siècle) *Britannia* l'ancienne Armorique et emploie les mots *Wallia*, *Wallenses* pour désigner les habitants celtiques de la Grande-Bretagne[2]. Seulement, entre la 1re éd. de son *Historia Anglorum*, et même la 2e (1135), et la 3e, il s'est produit ce fait, que Henri, qui ne savait rien de l'histoire primitive de la Grande-Bretagne, comme il nous le dit dans sa lettre, a eu connaissance de l'ouvrage de Gaufrei de Monmouth, qui lui a indiqué un sens tout nouveau des mots *Britones*, *Britanni*. C'est sous le coup de la surprise et de la satisfaction que lui cause la lecture de cet ouvrage, que Robert de Torigni[3] vient de lui révéler, qu'il écrit à son ami d'Angleterre, désireux de connaître l'histoire primitive de leur commune patrie. Le surnom de *Brito* est probablement une plaisanterie de circonstance. En tout cas, ce *Warinus* ne peut être du continent, puisqu'il est du même pays que Henri de Huntingdon, c'est-à-dire de Grande-Bretagne (*patriae nostrae* à deux reprises). Les *Britones parentes* ne peuvent donc être des Bretons armoricains. Enfin, la dernière objection de M. Z. est loin d'être irréfutable. A cette époque, les noms d'origine française commencent à se répandre chez les Gallois. Le contemporain de *Warinus*, le fameux auteur de l'*Historia regum Britanniae* ne porte-t-il point le nom très peu gallois de *Gaufrei*[4] ?

---

1. *Zeitschr. f. franz. Sprache und Litteratur*, XII (1890), 243.

2. Voy. par exemple p. 210, 218, 230, 238 (ed. Th. Arnold. London, 1879, 1 vol. gr. in-8o. — Coll. du *Master of the Rolls*).

3. La lettre de Henri de Huntingdon nous est conservée dans la Chronique de Robert de Torigni.

4. Les Gallois peuvent encore porter deux noms, l'un celtique, l'autre français. Ajoutons que, bien des siècles auparavant, les noms saxons avaient

Je n'affirme point que les explications que je viens de donner soient absolument décisives, mais on conviendra qu'elles sont tout aussi probables que celles de M. Z., et, en tout cas, que celles-ci n'emportent point la conviction.

2° Guillaume de Malmesbury est l'auteur de quatre ouvrages historiques : 1° *De gestis regum Anglorum libri quinque*, histoire de l'Angleterre du ve siècle à l'année 1123 ; 2° *Historia Novella*, qui poursuit le récit jusqu'en 1142 ; 3° *Gesta pontificum Anglorum ;* 4° *Antiquitates ecclesiae Glastoniensis* [1]. Dans les deux premiers de ces ouvrages Guillaume de Malmesbury emploie les mots *Britannia*, *Britones*, pour désigner la Bretagne et les Bretons continentaux. Les descendants insulaires des Bretons sont qualifiés de *Wallenses* [2]. M. Zimmer en conclut que, dans le passage suivant, les mots *Britonum nugae* s'appliquent également aux Bretons continentaux, et à eux seuls :

Vortemir filius Wortigerni haudquaquam ultra dissimulandum ratus quid se Britonesque suos Anglorum dolo perverti cerneret... Sed eo extincto Britonum robur emarcuit. Jam tunc profecto pessumissent, nisi Ambrosius, solus Romanorum superstes, qui post Wortigernum monarcha regni fuit, intumescentes barbaros eximia bellicosi Arturis opera pressisset. Hic est Arthur de quo Britonum nugae hodieque delirant, dignus plane quem non fallaces somniarent fabulae, sed veraces praedicarent historiae ; quippe qui labantem patriam diu sustinuerit, infractasque civium mentes ad bellum acuerit ; postremo in obsessione Badonici montis, fretus imagine Dominicae matris, quam armis suis insuerat, nongentos hostium solus adorsus incredibili caede profligavit... Britones ad unum omnes singulati, etc. [3]

Les *Gesta regum Anglorum* ont été écrits vers 1124, dix ans, par conséquent, avant l'*Historia Britonum*. Ce n'est donc pas Gaufrei de Monmouth qui a appris à Guillaume de Malmesbury ces *nugae* au sujet d'Arthur. Guillaume doit avoir puisé à une source orale. Cette source ne peut provenir que d'Armo-

---

déjà droit de cité en Galles. Un roi fameux du IXe siècle s'appelle *Rodri mawr*, c'est-à-dire Roderic le Grand.

1. Œuvres complètes : Migne, *Patrol. Lat.*, t. 179. *Gesta reg. Angl.* ed. Stubbs, London, 1887-89, 2 vol. gr. in-8° (l'*Historia Novella*, au t. II, p. 525), dans la coll. du *Master of the Rolls*. — *Gesta Pontif.* (même collection). — *Antiq. Glaston.* dans Gale, *Hist. Brit. script.*, p. 291.

2. Zimmer dans *Z. f. franz. Sprache*, XII, 242, n. 1.

3. Éd. Stubbs, t. I, p. 11-12.

rique, puisque Guillaume n'emploie ailleurs le mot *Britones* que pour les Bretons continentaux et qu'il dit *hodieque*.

Tout ce raisonnement de M. Z., que je mets en évidence de mon mieux, paraît séduisant au premier abord. Mais il suffit d'un peu de réflexion pour en découvrir la faiblesse. Les descendants des anciens Bretons, Gallois et Cornouaillais, avaient (personne ne le conteste) des légendes sur Arthur, et un Anglais, Guillaume de Malmesbury, aurait eu besoin des Bretons d'Armorique pour les apprendre et les aurait apprises d'eux seuls ? C'est bien singulier. On dira que, pour Guillaume, les *Britones* sont les Armoricains. Or, dans les passages cités plus haut le mot *Britones* apparaît trois fois. La première et la troisième, il s'applique sans contestation aux Bretons insulaires. La seconde fois seulement, sans que rien dans le texte le fasse supposer, le sens du mot subirait une restriction très grave, et *Britones* s'entendrait seulement des Armoricains. Tout cela est peu vraisemblable et découle d'un parti pris visible. Que, lorsqu'il raconte les événements contemporains, Guillaume distingue les *Wallenses* de l'île des *Britones* du continent, cela est très naturel et conforme à l'usage de son temps, je le répète. Mais les passages cités plus haut ne sont qu'une paraphrase de Nennius. Guillaume de Malmesbury a déjà employé vingt fois le mot *Britones* ; il va encore s'en servir au cours de plusieurs pages. Il est tout simple qu'il désigne ici, par exception si l'on veut, les Celtes de Grande-Bretagne par leur ancien nom. C'est un archaïsme, mais un archaïsme tout naturel, presque imposé par le contexte. C'est l'explication de M. Zimmer qui est forcée et qui fait violence au sens de la phrase.

Mais c'est à propos d'un autre ouvrage de Guillaume, ses *Antiquitates ecclesiae Glastoniensis*, écrites en 1139, que le parti pris de M. Z. se montre avec le plus d'imprudence. Le passage est long, mais vaut la peine d'être cité [1].

...Hic igitur Glasteing, postquam insulam illam [2] ingressus, eam multimodis bonis vidit affluentem, cum omni familia sua in ea venit habitare, cursumque

---

1. Je cite, comme M. Z., d'après la reproduction qu'en a donnée San-Marte (*Gottfried von Monmouth*, p. 423), n'ayant point, en ce moment, l'ouvrage de Gale sous la main.

2. Entendez Glastonbury, comparée à une île parce que cette ville était entourée de cours d'eau et de marais.

vitae suae ibidem peregit. Ex ejus progenie et familia ei succedente locus ille primitus dicitur populatus; haec de antiquis *Britonum* libris sunt. — *De diversis nominibus ejusdem insulae*. Haec itaque insula primo Yniswitrin a *Britonibus* dicta, demum ab Anglis terram sibi subjugantibus, interpretato priore vocabulo, dicta est sua lingua Glastynbiry, vel [villa?] de Glasteing, de quo praemisimus. Etiam insula Avallonia celebriter nominatur; cujus vocabuli haec fuit origo : supra dictum est quod Glasteing scrofam suam sub arbore pomifera juxta vastatam ecclesiam invenit; ubi, quia primum adveniens poma in partibus illis rarissima reperit, insulam Avalloniae sua lingua, id est insulam pomorum, nominavit; *avalla* enim *britonice* poma interpretatur latine. Vel cognominatur de quodam Avalloc, qui ibidem cum suis filiabus, propter loci secretum, fertur inhabitasse.

Croira-t-on que M. Z. ait voulu, là encore, retrouver une source armoricaine, alors qu'il est parfaitement clair que cette fable ne peut être que le fait des Gallois, ou peut-être, comme je l'ai supposé ailleurs [1], des habitants bretons de l'ancienne Domnonée (Cornwall, Devonshire, Somersetshire)? A coup sûr, dans la pensée de Guillaume de Malmesbury, les *Britones* qui donnent à Glastonbury le nom de *Ynis witrin* sont les Bretons insulaires, et dans son explication du mot « avalla » *britonice* désigne le gallois. C'est bien ce qu'entendaient les gens du XIIe siècle.

Giraud de Barry reproduit ou plutôt résume notre texte en ces termes :

Avalonia dicta est vel ab *aval* britannico verbo, quod pomum sonat, quia solet locus ille pomis et pomeriis abundare, vel ab Avalone quodam, territorii illius quondam dominatore.

Or, pour Giraud, comme je l'établirai plus loin, *britannicum verbum* veut dire « gallois ». L'auteur de la *Vita Gildae*, attribuée à Caradoc de Llancarfan, paraphrase Guillaume de Malmesbury dans les termes suivants :

Ynisgutrin nominata fuit antiquitus Glastonia, *et adhuc nominatur a Britannis indigenis;* ynis in *britannico* sermone insula latine, gutrin vero vitrea. Sed post adventum Angligenarum, et expulsis *Britannis*, *scilicet Wallensibus*, revocata est Glastigberi, ex ordine primi vocabuli, scilicet glas anglice vitrum latine, beria civitas; inde Glastiberia, id est Vitrea Civitas [2].

---

1. Voy. *Romania*, XXIV, 331, 334.

2. Voy. la récente éd. de M. Mommsen dans *Mon. Germ.*, *Auctores Antiquissimi*, t. XIII, p. 110.

Voilà un texte parfaitement clair : il est évident que, pour l'auteur de cette *Vita Gildae*, qui écrivait vers 1160 et qui était un Gallois, les *Britanni* qui appellent encore de son temps (*adhuc*) Glastonbury *Ynis witrin* sont des Gallois, le *britannicus sermo* est la langue galloise. On ne comprend même pas que M. Z. ait pu donner une interprétation si manifestement paradoxale. C'est qu'il a été égaré, comme toujours, par une idée fixe. Il s'est persuadé que l'île d'Avalon était inconnue des Bretons insulaires et a attribué exclusivement aux Armoricains la croyance dont elle est l'objet. Je crois avoir exposé l'état de la question d'une manière plus satisfaisante et montré qu'il y avait là une méprise [1]. Les arguments philologiques du savant celtiste sont, à mes yeux, dénués de toute valeur. Le mot *Avallo*, *Avallonis* serait inconnu des Gallois, alors qu'on rencontrerait en Armorique des localités appelées *Avalon* [2]. Mais elles sont ainsi appelées à cause de leurs plantations de pommiers (*aval* = « pomme », *lon* = « plein »); elles correspondent aux localités appelées en français « la Pommeraie ». Ces villages n'ont aucun rapport avec l'île mystérieuse située au delà de l'Océan, l' « Ile de Verre », le séjour des morts.

Cependant il y a du vrai dans cette explication : primitivement l'île mystérieuse est appelée *Ynis Avalloc*, « île du (dieu) Avalloc »; c'est la forme que donnent les textes gallois, et Guillaume de Malmesbury nous a transmis cette antique tradition; mais l'étymologie populaire en avait créé une nouvelle explication, trompée par le mot *aval*, qui signifie « pomme », et cela se conçoit d'autant mieux qu'*Avalloc* en gallois n'était pas seulement un nom propre, mais un nom commun signifiant « verger, clos de pommes ». L'île d'Avalloc fut donc comprise comme « île des pommes », *Insula pomorum* (Guillaume de Malmesbury) ou « île des pommiers [3] », *ynis avallen* ou au pluriel *avallenau* (d'où *Avalloniae*). C'est sous cette dernière forme que Gaufrei de Monmouth [4] et les poètes français ont connu le mythe de l'île des morts.

---

1. Voy. *Romania*, XXIV, 329-335.
2. Voy. *Z. f. franz. Sprache*, XII, 248-249.
3. «...pomeriis abundare », Giraud de Barry.
4. L. IX, c. 4 (éd. San-Marte, p. 125); l. XI, c. 2 (p. 157). Il semble bien que la forme *Avallonis insula* de Gaufrei et le passage déjà cité de Giraud de

Mais où M. Z. semble avoir été particulièrement malheureux, c'est dans son interprétation de Giraud de Barry. Comme toujours, je citerai les passages en entier, malgré leur longueur ; cela me paraît indispensable. Dans le *Speculum ecclesiae* (*distinctio* II, c. 9), après avoir raconté que le tombeau d'Arthur fut découvert à Glastonbury sous le règne de Henri II, Giraud poursuit :

Quoniam de rege Arthuro et ejus exitu dubia multa referri solent et fabulae confingi, Britonum populis ipsum adhuc vivere fatue contendentibus, ut fabulosis exsufflatis, ut veris ac certis asseveratis, veritas ipsa de caetero circiter haec liquido pateat, quaedam hic adjicere curavimus indubitate veritate comperta. Post bellum de Ke[melen apud Cornubiam, interfecto ibidem Moderedo proditore nequissimo, et regni Britannici cus]todie [sue deputati contra] avunculum [suum] Arthurum occupatore, itaque Arthuro ibi mortaliter vulnerato corpus ejusdem in insulam Avaloniam, quae nunc Glastonia dicitur, a nobili matrona quadam ejusque cognata et Morgani dicta, est delatum; quod postea defunctum in dicto coemeterio sacro, eadem procurante, sepultum fuit. Propter hoc enim fabulosi Britones et eorum cantores fingere solebant quod dea quaedam phantastica, scilicet et Morganis dicta, corpus Arthuri in insulam detulit Avalloniam ad ejus vulnera sanandum; quae cum sanata fuerint, redibit rex fortis et potens ad Britones regendum, ut ducunt, sicut solet. Propter quod ipsum expectant adhuc venturum, sicut Judaei Messiam suum, majori etiam fatuitate et infelicitate simul ac infidelitate decepti [1].

Selon M. Z., les *Britones* qui viennent d'être mentionnés ne peuvent être que les Bretons d'Armorique. Il invoque une

---

Barry, « ab Avalone quodam territorii illius quondam dominatore », permettent de supposer un nom d'homme (ou de dieu) latinisé *Avallo*, *Avallonis*, qui serait un doublet d'*Avalloc* ou *Avalloch*. On pourrait y voir une forme galloise *Afallon*; on sait, en effet, que cette terminaison *on* n'est point étrangère aux noms propres gallois; exemples : Mabon, Teirnon, Amaethon, Saranhon, etc. (Zeuss-Ebel, *Gram. celt.*, p. 824). On remarquera que, dans Giraud de Barry, *ab Avalone quodam* répond à *de quodam Avalloc* des *Antiquitates ecclesiae Glastoniensis* qu'il abrège. Mais faut-il en conclure que nous avons là une preuve de l'existence du doublet que nous venons de proposer, ou bien, au contraire, que le texte imprimé de Giraud de Barry n'est pas sûr? Cf. note suivante.

1. Le seul ms. qui nous ait conservé le *Speculum ecclesiae* a été réduit à un état déplorable par la négligence, l'humidité, le feu, etc. L'édition de M. Brewer (t. IV des œuvres complètes de Giraud de Barry) a maintes

double raison : 1° la fée Morgan est inconnue des Gallois ; 2° les écrivains du XIIe siècle, à commencer par Giraud lui-même, ne désignent les Bretons insulaires, leurs contemporains, que sous le nom de *Wallenses* et réservent le mot *Britones* pour les Bretons du continent. Le premier argument est lié étroitement à la question de l'île d'Avalon, où M. Z. me semble s'être absolument mépris [1]. Je n'y reviendrai pas pour l'instant. Le second est encore moins solide : je répète que l'assertion de M. Z. est exacte *d'une manière générale*, mais, dans tous les cas particuliers où il essaye de l'appliquer, elle se heurte à des difficultés très grandes, et ici tout particulièrement. Il faut remarquer d'abord que l'importance de ce passage ne doit pas être exagérée. Il est tiré presque mot pour mot de l'*Historia Britonum* (l. XI, c. 2) de Gaufrei et de la *Vita Merlini* du même :

> ...Et nos quo decuit Morgen suscepit honore
> Inque suis talamis posuit super aurea regem
> Strata, manuque sibi detexit vulnus honesta
> Inspexitque diu, tandem que redire salutem
> Posse sibi dixit si secum tempore longo
> Esset et ipsius vellet medicamine fungi [2].

Il se peut donc que *fabulosi Britones* désigne tout simplement l'histoire et le poème que Gaufrei donne comme traduits du breton, et il est certain que Giraud n'avait aucune raison pour douter de cette affirmation mensongère. La conséquence serait qu'il n'y a rien à tirer de là. Cependant je crois que Giraud a connu, en outre, des récits oraux : il ajoute, quelques lignes plus loin, à propos de la soi-disant inscription découverte sur le tombeau d'Arthur :

> ..... ex litteris in illam inscriptis, quamquam antiquitatis tamen (*l.* tantae) et fere omnino vetustate deletis, maximam habuit praedictum regem Henri-

---

lacunes que l'on peut combler, selon la remarque judicieuse de M. Zimmer (*loc. cit.*, p. 24, n° 2), au moyen des *Antiquitates Brit.* d'Usher, p. 273. Celui-ci a eu, en effet, le ms. sous les yeux alors qu'il était en meilleur état. Nous avons mis entre crochets ces additions effectuées par M. Z. à l'aide d'Usher.

1. Voyez *Romania*, XXIV, 327-335.

2. Éd. Francisque-Michel et Wright (Paris, 1837), p. 37 ; San-Marte, *Gottfried*, p. 427.

cum (*sic*) ad haec evidentiam. Dixerat enim ei pluries, sicut *ex gestis Britonum et eorum cantoribus historicis* rex audierat, quod inter pyramides duas, quae postmodum erectae fuerant in sacro coemeterio, sepultus fuit Arthurus, etc. [1].

Il résulte clairement de ce passage que le roi Henri II (au dire de Giraud, bien entendu) avait une double source d'informations sur Arthur : les *Gesta* des *Britones*, c'est-à-dire Gaufrei de Monmouth, et les *cantores historici* de ces même *Britones*. Il est parfaitement évident qu'il s'agit des insulaires (Gallois ou Cornouaillais) et non des Armoricains. L'identification absurde de l'île d'Avalon avec Glastonbury en Somersetshire serait incompréhensible de la part de ces derniers. Une dernière remarque : les mots « *Britonum populis* ipsum (Arthurum) adhuc vivere fatue contendentibus » achèvent de prouver que les légendes sur la mort d'Arthur sont le fait « des peuples bretons », et non d'une fraction de ceux-ci, comme le soutient malencontreusement M. Zimmer [2].

Nous croyons pouvoir aller plus loin maintenant et apporter quelques restrictions à l'adhésion de principe que nous avions donnée à M. Zimmer. Du côté des écrivains gallois, quand ils se servent du latin (et même parfois de leur langue maternelle [3]), sa théorie est assez souvent démentie en ce qui concerne : 1° le pays, 2° les habitants, 3° la langue.

I. *Le pays*. Il n'est pas exact que *Britannia* désigne seulement le pays des Bretons continentaux. Les deux Bretagnes sont d'ordinaire soigneusement distinguées, cette dernière étant désignée par l'emploi archaïque du mot *Armorica* ou par l'épithète *minor* ajoutée à *Britannia* ou par quelque autre artifice. Ce n'est pas seulement Gaufrei de Monmouth qui emploie ce procédé [4] : c'est l'auteur de la Vie de saint Teliau, qui écrivait

1. Éd. Brewer, t. IV, p. 49.

2. La phrase « redibit rex fortis et potens ad Britones regendum » ne se conçoit pas non plus comme appliquée aux seuls Armoricains. Ces derniers furent, selon Gaufrei, les vassaux d'Arthur, non ses sujets directs.

3. Je n'ai pas le loisir de faire des recherches à ce sujet, mais sur le sens des mots *Brwtwn* et *Brytanec* voy. *The Text of the Bruts*, éd. Rhys et Evans, p. x, note 1, et 139, 171, 58-414.

4. Au l. VIII, ch. I (p. 101), « Armoricanum littus » s'oppose à « Britanniam insulam » ; au l. VIII, c. III (p 103), « Armoricana Britannia » ; au l. IX, c. II (p. 123), « Armorica » s'oppose encore à « Britannia » ; id. l. XII, c. XII (p. 173), l. XII, c. XVI (p. 174), etc.

à Llandaf en Galles et sans doute au début du XIIe siècle [1]; c'est l'auteur de la Vie de Gildas attribuée faussement à Caradoc de Llancarfan [2]; c'est Giraud de Barry lui-même [3], et aussi Wace traduisant ou imitant Gaufrei de Monmouth [4]; c'est Marie de

---

1. Éd. J. Loth dans *Annales de Bretagne*, IX, 438 et suiv.

2. Éd. Mommsen (*Mon. Germ.*, *Auct. antiquis.*, XIII), p. 107 et 108 « major Britannia », mais p. 105-107 « Britannia » seule = île de Bretagne.

3. « Verum in Armoricae, minoris Britanniae, fines paucis evolutis annis ad visitandum domos ordinis sui transmissus, etc. » (Il s'agit d'un moine cistercien, contemporain de Giraud). *Speculum ecclesiae*, éd. Brewer, IV, 107. — « Ultimum archiepiscopum Menevensem, Sampsonem nomine, fugientem cladem ictericiam et ob hoc in Armoricam Britanniam transfretantem, etc. » *De jure et statu Meneviensis ecclesiae*, t. III, p. 166; *ibid.*, 76, 130, 151, 171, etc. *Descriptio Kambriae*, t. VI, p. 166, 177, 214.

4. Dans le *Brut*, bien entendu (dans le *Roman de Rou*, « la Bretagne » c'est toujours l'Armorique) : « Bretagne la Menour », v. 9377, 13173, etc.

A propos de Wace, M. Z. affirme l'origine armoricaine des deux passages suivants : 1° « Fist Artus la roonde table Dunt Bretun dient mainte fable » (*Brut*, v. 9998). 2° « En Avalun se fist porter Por ses plaies mediciner. Encor i est, Bretun l'atandent Si cum il dient et entandent » (*Brut*, 13680). M. Z. emploie deux arguments principaux. Le premier, c'est que l'île d'Avalon est inconnue aux Gallois et provient des Armoricains. Nous avons déjà dit que cette assertion était sans fondement. Le second, c'est que Wace n'applique le mot *Breton* qu'aux Armoricains. Le *Roman de Rou* permet de s'assurer de la vérité de cette assertion. — Cela est parfaitement exact, mais peu probant. Dans le *Roman de Rou*, le mot *Breton* désigne seulement les Armoricains, parce que ceux-ci sont les seuls Bretons dont il soit question. Dans le *Brut*, au contraire (écrit antérieurement, en 1155), Wace traduisant Gaufrei de Monmouth en plusieurs milliers de vers s'est habitué à un emploi plus large (plus archaïque, si l'on veut) des mots *Britones*, *Britanni*. Il serait vraiment bizarre qu'ayant employé plus de cent fois le mot de *Breton* pour désigner la race bretonne en général, et plus particulièrement les insulaires, Wace en restreigne le sens dans deux vers seulement (9995 et 13682), sans que rien dans ce qui précède ou ce qui suit permette d'en saisir la raison. Il est possible que ce soit plus particulièrement des Armoricains que Wace ait tiré ses renseignements sur le retour d'Arthur et la Table Ronde, mais rien ne permet de l'affirmer avec l'intrépidité de M. Zimmer. C'est une hypothèse, voilà tout. Le savant celtiste ajoute un dernier argument : la Table Ronde est connue des Armoricains et non des Gallois. Il donne deux preuves. La première est le mot *Breton* lui-même du v. 9999; mais le sens de ce mot est précisément en question : c'est un cercle vicieux et non une démonstration. Le second, c'est que les plus anciens textes gallois sont muets

France [1] ; c'est même un Anglais, Roger de Hoveden [2]. On en trouverait d'autres encore.

II. *Les habitants*. Non seulement les Bretons d'Armorique sont distingués de leurs frères de l'île à l'aide des mêmes procédés [3], mais nous avons des exemples où les mots *Britanni*, *Britones*, désignent également, et même exclusivement, les insulaires :

1° Tout d'abord la *Vie de Gildas* (attribuée à Caradoc), dont on a cité plus haut (p. 502) un passage caractéristique qui assimile les Gallois aux Bretons : « *expulsis Britannis, scilicet Walensibus* ».

2° Les *Annales Cambriae* (dans la partie rédigée aux XIIe et XIIIe siècles) :

(1071) Franci primitus Demetiam et Keredigean tenuerunt et castella in eis locaverunt et abinde totam terram Britonum occcupaverunt..... (1092) : Willelmus Anglorum rex Normanniam adiit. Quo ibi morante Britanni jugum Francorum respuerunt, Wenedocium (North-Wales), Cercticium (Cardiganshire), Demetiam (Pembrokeshire) ab iis et eorum castellis emundaverunt, exceptis duobus, id est in Pembroc et aliud in Ricors. Id. aux années 1093, 1097, 1098, 1099, 1103, 1105, etc. [4].

---

sur la Table Ronde. Cet argument n'est pas écrasant. On dirait que nous possédons l'ancienne littérature galloise au complet. En réalité, nous n'avons qu'une faible partie de ses légendes anciennes, conservées (Mabinogion et Triades) dans un seul manuscrit (*Le Livre rouge de Hergest*). Ce système pourrait se retourner contre M. Zimmer. Si on lui demandait un texte breton-armoricain pour appuyer ses affirmations, il serait en fort mauvaise passe.

1. « Bretaigne la Menour », Lai de *Guigemar*, v. 25 et 315, *Eliduc*, v. 30, 730.

2. Éd. Stubbs, I, 132 : « rex in Minorem Britanniam suam duxit expeditionem (en 1075) » ; *id.* p. 31. Mais au t. II, p. 3, 6, 51, etc., « Britannia » = Armorique.

3. Gaufrei de Monmouth : l. VIII, c. IV (p. 104) « ex Armoricanis Britonibus... Insulanos vero Britones », cf. l. X, c. I (p. 155), et ailleurs, « Armoricani Britones » ou simplement « Armoricani » (p. 71, 72, 123, 133, 137, 147, 151, 152, 160, 162, 163, 165, 173). — Wace (*Brut*, 15253 et suiv.) : « En Gales, dist il, passeroiz Et des Bretons seignur seroiz. » *Id.* (v. 25277-8) : « Les remenailles des Bretons Que nos or Galois apelons, » etc. — La *Vie de saint Teliau* (*Annales de Bretagne*, IX, 438) appelle toujours les Bretons du continent « Armorici Brittones » ou simplement « Armorici », « gens Armorica ».

4. Ces textes sont cités par M. Z. lui-même (*Göttingische gelehrte Anzeigen*, 1890, 793), qui ne paraît pas s'apercevoir qu'ils sont embarrassants pour

3° Gaufrei de Monmouth, au l. XII, c. XIX de son *Historia*, nous indique bien que le mot *Britones* est un archaïsme [1]; ce qui ne l'empêche pas de l'employer dans sa *Vita Merlini* :

> ... Vos ergo, Britanni,
> Laurea serta date Gaufrido de Monemuta;
> Est etenim vester : nam quondam proelia vestra
> Vestrorumque ducum cecinit, scripsitque libellum
> Quem nunc Gesta vocant Britonum, celebrata per orbem [2].

Les *Britones* ou *Britanni* qui lui doivent des lauriers sont toute la race bretonne. Il serait évidemment absurde qu'il entendît ici seulement les Armoricains.

4° Giraud de Barry se moque justement des étymologies données par Gaufrei de Monmouth à propos du mot *Wallia*, et indique très bien que *Wallenses* provient d'un terme par lequel les Saxons désignaient tous les étrangers. Quant aux indigènes, ils se nommaient eux-mêmes *Kambri* ou *Kambrenses* (gallois *Cymri*) et appelaient leur pays *Kambria* (*Cymru*), leur langue *Kymbraec* (*cymraeg*) [3]. Voilà qui semble absolument en faveur de M. Zimmer. Mais dans la pratique il en va autrement, et Giraud ne se fait pas scrupule d'employer, à plus d'une reprise, le vieux mot de *Britones* pour désigner les *Kambri*. Quelques exemples :

---

lui. L'édition est celle de William ab Ithel dans la Collection du *Master of the Rolls*.

1. « Barbarie autem irrepente, jam non vocabantur Britones sed Guallenses ; « vocabulum sive a Gualone duce eorum, sive a Guales regina, sive a bar- « barie trahentes. At Saxones sapientius agentes, pacem etiam et concordiam « inter se habentes, agros colentes, civitates et oppida reaedificantes erant ; « et sic, abjecto Britonum dominio, jam toti Loegriae imperaverant, duce « Athelstano, qui primus diadema inter eos portavit. Degenerati autem a « britannica nobilitate Gualenses, nunquam postea monarchiam insulae « recuperaverunt ; immo, nunc sibi, interdum Saxonibus, ingrati consurgen- « tes, internas atque domesticas clades incessanter habebant. » (Éd. San-Marte, p. 175-176.)

2. *Vita Merlini*, v. 1525-59.

3. *Descriptio Kambriae*, c. 7 (éd. Brewer, t. VI, p. 178-179). Les étymologies que propose Giraud sont, du reste, également absurdes.

1. Dans la *Descriptio Kambriae* elle-même : (a) Au ch. xv du l. I, il oppose à la gaucherie des Anglo-Saxons et des Allemands lorsqu'ils sont en présence des grands l'aisance et l'éloquence des Romains, des Français et des Gallois. Ceux-ci sont, à trois reprises, appelés *Britones*, et Gaufrei donne une suite de mots gallois qui, selon lui, se rapprochent du latin et du grec. « Graeci ydor (ὕδωρ) aquam vocant, *Britones* duur; salem hal (ἅλς), *Britones* halein, etc. (b) Le livre II, intitulé « Liber illaudabilium », débute ainsi : « Quoniam in priore libello gentis Britannicae naturam, mores et modos satis evidenter explicuimus, etc. » Il est clair que la « gens Britannica » est identique aux *Wallenses* dont il vient de parler. Giraud, comme il en avertit dans sa préface, a pris soin de comparer ce que dit Gildas des Bretons de son temps avec ce qu'il sait lui-même de leurs descendants. En parlant d'Arthur, Giraud est tout naturellement amené à s'étonner que Gildas n'en fasse pas mention. Il nous en rapporte une explication due au patriotisme naïf de quelques *Britones* érudits :

De Gilda vero qui adeo in gentem suam acriter invehitur dicunt Britones quod propter fratrem suum, Albaniae principem, quem rex Arthurus occiderat, offensus haec scripsit. Unde et libros egregios, quos de gestis Arthuri et gentis suae laudibus multos scripserat, audita fratris sui nece, omnes, ut asserunt, in mare projecit. Cujus rei causa nihil de tanto principe in scriptis authenticis expressum invenies.

Ces *Britones* sont certainement des Bretons de Grande-Bretagne, car c'est aux rois de cette contrée que Gildas adressait ses invectives, c'étaient les Bretons de l'île qui étaient « gens sua ». Au reste, ce qui achève de prouver l'origine galloise de cette fable, c'est que le soi-disant meurtre du roi d'Écosse (*Alban*), frère de Gildas, est emprunté à la rédaction *galloise* de la *Vita Gildae*[1] mise sous le nom de Caradoc de Llancarfan. (c) L. II, c. 7 :

De Mailgone quoque Britonum rege, aliisque pluribus in Historia Britonum[2] legitur, eodem vitio (Sodomitico) laborantibus. Verumtamen multo

1. Voy. éd. Mommsen (*Mon. Germ.*, *Auct. Antiquissimi*, t. XIII, p. 108). L'hagiographe déclare, au contraire, que Gildas se réconcilia avec Arthur lorsque celui-ci eut fait pénitence.

2. C.-à-d. Gaufrei de Monmouth (l. XI, c. VII, p. 159).

jam tempore adeo a Britonibus enormitas illa prorsus evanuit ut ejus etiam memoria jam apud eos non habeatur.

II. Dans son traité *De jure et statu Menevensis ecclesiae* :

Proinde cum clerus Menevensis pro certo sciebat quod rex Anglorum de gente sibi inimicissima, scilicet Walensica, in principali ecclesia Walliae praelatum fieri nullatenus admitteret, pelli suae timentes et possessioni, propter publicam quam in Meneviae Demetiaeque finibus nimis urgebat potestatem, quoniam purum Walensem eligere non ausus fuerat, quasi dispensative mixtum et ex utraque gente oriundum, Britannica scilicet et Normannica, Giraldum elegit [1].

Il est clair que *Britannica* est synonyme de *Walensica*.

III. Ses *Invectives* offrent ce passage caractéristique :

Sed qua fronte genti nostrae Britannicae (dit Giraud de Barry) gentem Anglicanam praeferre ausus est, vel et conferre; puta nationum omnium quae sub caelo sunt vilissimam, a Normannis quippe subactam et in servitutem perpetuam belli jure redactam, attestante quoque Merlini nostri vaticinio, qui de gente eadem loquens ait : « Matrem ligonibus vulnerabunt et jugum perpetuae servitutis ferent » ? In terra sua Normannorum servi sunt Anglici et servi vilissimi, etc. [2].

IV. Dans un autre endroit du traité *De jure et statu Menevensis eeclesiae* Giraud désigne par *gens Britannica* toute la race bretonne, aussi bien insulaire que continentale :

De duobus autem excessibus, incestus videlicet de sanguine propinquis, tam in clero quam populo, copulatis, et successionis in clero, radicatis olim in Armorica Gallia Britannia, necdum eradicatis, similiter scribit in quadam epistola sua Hildebertus Cenomannensis episcopus, dicens se concilio interfuisse cum clero Britanniae ob has enormitates gentis illius extirpandas convocato. Ex quibus constare potest utrumque vitium *toti huic genti Britannicae tam transmarinae scilicet quam cismarinae* ab antiquo commune fuisse [3].

V. Enfin, le texte le plus curieux est le suivant, qui rapporte une expédition de Henri II dans le Sud-Galles, contemporaine de l'auteur :

---

1. Éd. Brewer, t. III, p. 120.

2. *Id.*, t. III, p. 27; cf. *ibid.*, p. 15. « Wallenses enim a prima Britonum prosapia continua sanguinis successione deducti, totius Britanniae dominium sibi de jure deberi jactitant. »

3. Éd. Brewer, III, 130.

Contigit autem, nostris temporibus, cum Anglorum rex Henricus secundus in Resum Griphini filium arma sumeret et per maritimam Dextralis Kambriae viam versus Kaermerdyn (*Carmarthen*) tenderet, die quo Nant Pencarn transire debuerat, *antiqui partium illarum Britones* circa praedictum vadum cum summa sollicitudine principis adventum observabant.

On dira que l'épithète *antiqui* prouve que *Britones* est un terme archaïque. Soit! Mais, quelques lignes plus loin, Giraud ajoute :

Quo statim impetuose transcurso, *Britones* eo experimento quasi de imminente jam certi exitio, ad propria moesti sunt reversi [1].

Ici les *Britones* tout court sont incontestablement les Gallois. Dès lors, comment ose-t-on affirmer que, dans d'autres passages où il est question des légendes arthuriennes, ce terme ne s'applique qu'aux Armoricains ? Il est visible, au contraire, que le mot a un double sens et que l'hypothèse inverse est infiniment plus probable.

On pourrait fournir d'autres exemples. Ceux-là suffisent, je pense, pour montrer que les mots *Britones* et *Britanni* sont encore assez souvent aux XIIe et XIIIe siècles employés par les écrivains gallois pour désigner leurs compatriotes.

III. *La langue*. Il n'est pas douteux que pour Gaufrei de Monmouth la *britannica lingua* ne soit identique au gallois : ainsi, au l. VIII, c. XVII (p. 114) : « Ab illo ergo die vocatus fuit Utherpendragon, quod britannica lingua caput draconis appellamus [2]. » Giraud de Barry nous rapporte que les Gallois appellent leur langue *kymbraec* (*cymraeg*) [3]. Lui-même emploie quelquefois cette expression ; mais vingt fois plus souvent, lorsqu'il traduit les noms de lieux du pays de Galles, dans son *Itinerarium* et sa *Descriptio*, il se sert des termes *lingua britannica*, *britannice*. Inutile de citer des exemples : on en trouvera à chaque page de ces ouvrages. Je noterai seulement, comme fait typique, qu'au c. XII du l. I de sa *Descriptio* [4], il cite deux vers gallois, qu'il fait précéder des mots « sicut

1. *Itinerarium Kambriae*, l. I, c. 6, éd. Dimock, VI, 62-63.
2. Voyez encore l. V, c. IV, VIII ; l. VIII, c. XIV, etc.
3. Voy. plus haut, p. 509, n. 3.
4. Éd. Dimock, t. VI, p. 188.

britannice in hunc modum. » Nous ne nous attarderons pas à la démonstration d'un fait qui crève les yeux.

II

DE LA PROVENANCE DES LAIS DITS BRETONS

Cette question se lie étroitement à la précédente, mais, comme elle exige un certain développement, nous avons cru préférable de lui consacrer un chapitre spécial.

Selon M. Warncke [1], son dernier éditeur, Marie de France est seulement l'auteur des douze lais de *Guigemar*, *Equitan*, *le Fresne*, *Bisclavret*, *Lanval*, *les Deus amanz*, *Yonec*, *Laustic*, *Milun*, *le Chaitivel*, *le Chevrefoil*, *Eliduc*. Roquefort [2] lui attribuait, en outre, ceux de *Graelent* et de *l'Espine*, qui sont au moins contemporains des siens, sinon plus anciens. En y joignant les lais anonymes de *Guingamor*, *Tyolet*, *Doon*, *Tidorel* [3], de *la Folie Tristan* [4], *Mélion* [5], celui du *Cor*, dû à Robert Biquet [6], *Ignaure*, par un certain Renaud [7], nous arrivons à un total de 22 lais, dont les sujets portent plus ou moins sur la « matière de Bretagne » [8]. Nous allons voir si leur exa-

---

1. *Die Lais der Marie de France*, hgg. von Karl Warncke, Halle, 1885, in-8° (*Bibliotheca Normannica*, t. I).

2. Éd. Paris, 1820, t. I.

3. Édités par M. G. Paris, *Romania*, VIII (1879), p. 29 ss.

4. Elle nous est parvenue sous une double rédaction, très différente pour la forme, mais concordant pour le fond. La première (574 vers, ms. de Berne) a été publiée par Francisque-Michel au t. I de son *Tristan* (p. 215-241), et beaucoup mieux par M. Morf dans la *Romania*, XV (1886), 559-574. La seconde (996 vers, ms. Douce), par Francisque-Michel, *op. cit.*, II, 89-137. Sur ces deux rédactions et sur les remaniements en prose, voy. Lutoslawski, *Les Folies de Tristan*, dans la *Romania*, XV, p. 511-533.

5. Éd. dans *Zeitschr. für Roman. Philol.*, VI, 94-103 ; cf. note 7.

6. Éd. Fredrik Wulff, Lund-Paris (1888).

7. *Le Lai d'Ignaurès* (sic)..., *suivi des lais de Melion et du Trot*, par Monmerqué et Francisque-Michel, Paris, 1832, in-8° ; et Bartsch, *Langue et Littérature française*, Paris, 1888, col. 553-568.

8. Je ne comprends pas, naturellement dans cette étude les poèmes de *l'Ombre*, d'*Aristote*, de *l'Oiselet*, d'*Aelis*, etc., qui n'ont de commun avec les

men est aussi *völlig vernichtend* pour les théories de M. G. Paris que le prétend M. Zimmer[1]. D'après la scène où se passe l'action et les diverses allusions qu'on peut rencontrer, nous chercherons le sens des mots *Bretons* et *Bretagne*.

Voyons tout d'abord les lais qui confirment les assertions de M. Zimmer :

1° *Guigemar*[2]. L'aventure se passe en « Bretaigne la Menur » (v. 25), sous le règne d'Hoel, « Hoilas » (v. 27). Le père du héros est sire de Liun (le Léonnais). Guigemar se rend en Flandre « pur sun pris querre » (v. 51), enfin il se déclare de « Bretaigne la Menur » au v. 315. — Auteur : « Li Bretun unt fait les lais » (v. 20).

2° *Le Fresne*. La scène se passe en « Bretaigne », à Dol, dont l'archevêque (la composition est donc antérieure à 1199, date de la suppression de l'archevêché de Dol) fait et défait un mariage. — La provenance n'est pas indiquée.

3° *Les Dous amanz*. Scène : « Neustrie que nos apelum Normendie » (v. 7-8), à Pitres. — Auteur : « Un lai en firent li Bretun » (v. 5 et aussi v. 254).

4° *Laustic*. Scène : Saint-Malo. — Auteur : « li Bretun » (v. 2, 159). Ajoutons un argument philologique :

> ...Li Bretun firent un lai,
> Laustic a nun, ceo m'est avis :
> Si l'apelent en lur païs,
> Ceo est russignol en franceis
> E nihtegale en dreit engleis (v. 3-6).

Laustic est certainement pour *eostik* (anciennement *aostic*); or, selon M. Z., ce diminutif est spécialement armoricain : le gallois ne connaît que *eos*[3].

5° *Chaitivel*. La scène est en « Bretaigne », à Nantes (v. 9). L'auteur, ou les auteurs, ne sont pas nommés. Ce lai avait

---

lais que le titre. Je ne compte pas davantage le *Lecheor*, qui n'est qu'un tableau obscène, ni le *Mantel* et le *Trot*, qui n'ont rien de traditionnel.

1. Dans les *Gœttingische gelehrte Anzeigen*, 1890, 796.

2. M. Zimmer (*id.*, p. 997, et *Z. f. französ. Sprache*, XIII, 7-11) montre en outre que ce nom de *Guigemar* correspond au breton *Guihomar*, porté par plusieurs « sires de Léon » aux XIe et XIIe siècles.

3. *Götting. gel. Anzeigen*, 1890, 800-801. Ce n'est point tout à fait exact : le gallois connaît aussi le diminutif *eosig*.

deux titres : les uns le nommaient le *Chaitivel*, les autres les *Quatre doels*.

6° *Bisclavret*. Scène : la « Bretagne » (v. 15). La provenance n'est pas mentionnée. Mais le nom même que porte ce lai indiquerait son origine armoricaine :

> Bisclavret ot nun en bretan,
> Garwalf l'apelent li Normant (v. 3-4).

Bisclavret serait une corruption pour l'armoricain *bleiz-lavaret*, « loup de parole », loup qui parle [1].

7° *Graelent*. La scène est en « Bretaigne ». — Provenance : « Un lai en firent li Bretun » (v. 730). Cela ne nous renseignerait pas beaucoup, mais le nom du héros du lai est décisif :

> Graalent fu de Bretuns nés,
> Gentix et bien emparentés;
> Gent ot le cors e franc le cuer,
> Por çou ot nun Graalent Muer. (v. 5-8)

---

1. *Ibid.*, 800. Il faut remarquer que *bleiz-lavaret* semble un mot de fabrication savante plutôt qu'une expression populaire. Cf. J. Loth, *Des nouvelles théories sur l'origine des romans Arthuriens* (*Revue celtique*, 1892, 481). J'ajouterai que ce mot ne me paraît pas breton. Le Gonidec le mentionne seulement, dans son Dictionnaire français-breton, en dernier lieu, après *bleiz-garo* et *den-vleiz*, qui sont les seules expressions employées. Dans le Dict. breton-français il n'en parle même pas. Le Dictionnaire de Troude ignore également ce mot. Il me semble décidément forgé par quelque grammairien. M. Z. prétend qu'on ne peut songer au gallois, attendu que l'infinitif est *llafaru* et non *lavaret* comme en breton. Cet argument n'est pas sans réplique. Le gallois possède *llafarawd* « prononciation » et le dérivé *llafared-ig-aeth* et *llafariad* « prononciation ». Ce lai devrait donc être rangé parmi les incertains (voy. plus loin p. 526), mais je ne veux pas avoir l'air de chercher les contradictions de parti pris. Encore un mot cependant : p. 799, n. 1, M. Z. trouve étrange, de la part d'un romaniste tel que M. Paris, d'avoir considéré *garwalf* comme anglo-saxon (ce qui n'est pas) et de n'avoir pas songé au français *garou*. Mais dans la *Romania*, XIV, 605, je lis : « En attribuant le mot *garulf* aux Normands, elle [Marie] indique, sans doute, d'abord qu'elle, qui était « de France », et non de Normandie, ne connaissait pas ce mot, non plus que la croyance qu'il exprime, et ensuite qu'elle a eu pour ce lai une source normande ou plutôt anglo-normande. » C'est donc par distraction que le même auteur (*Hist. litt.*, XXX, 7), a donné *gurwall* comme mot anglais.

Et à la fin :

L'aventure du bon destrier,
L'aventure du chevalier,
Cum il s'en ala od s'amie
Fu par tute Bretaigne oïe.
Un lai en firent li Bretun :
Graalent Mor l'apela un.

Graalent *Muer*, c'est-à-dire le Grand, est un héros, à coup sûr, armoricain. C'est le *Gradlonus Magnus* de la *Vita S. Winnaloei* (écrite au IXe siècle par Wrdisten), qui gouverna la Cornouaille (armoricaine) au VIe siècle [1].

8° *Tydorel*. Scène : Tydorel et son père règnent à Nantes. Ils sont ancêtres des comtes Alain et Conan. — Provenance : « Li Bretun en firent un lai » (v. 490).

9° *Ignaure*, ou *Lai del Prison*. Scène :

Ignaure ot li chevaliers non,
Nés fu de la terre Hohiel,
A Riol un noble chastiel (v. 22).

Titre :

Franchois, Poitevin et Breton
L'apelent le lai del Prison.

Ajoutons enfin que, dans *Mélion* (v. 319, 374) et une des rédactions de *la Folie Tristan* (celle du ms. de Berne, v. 238), « Bretagne » désigne la Petite-Bretagne, l'Armorique.

M. Zimmer, après avoir étudié quelques-uns des exemples précédents [2], conclut [3] que, dans les lais, le mot *Bretun* ne peut s'appliquer qu'aux Bretons de France et que la théorie de M. G. Paris, qui tire la « matière de Bretagne » du pays de

---

1. Sur ce personnage, voy. Dom Plaine, *Grallon-le-Grand, roi des Bretons d'Armorique* (*Revue historique de l'Ouest*, 1893, 701); *le Roman d'Aquin*, éd. Joüon des Longrais, p. 234, et surtout la belle étude de M. Zimmer dans la *Zeitschr. für franz. Sprache*, XIII, 1-16. Le roi Grallon est encore vivant dans la tradition populaire des Bretons d'Armorique (voy. *Annales de Bretagne*, nov. 1894, p. 63), alors qu'Arthur est complètement oublié. Ce dernier fait est singulier.

2. Nous en avons augmenté le nombre en faisant porter la comparaison, non pas sur les seuls lais de Marie de France, mais sur tous les lais qui nous ont été conservés.

3. *Gœtting. gel. Anz.*, 1890, 801.

Galles, n'a plus de fondement. Voilà une conclusion bien téméraire. Remarquons d'abord que les arguments de M. Z. ne sont pas nouveaux. Ils ont été exposés déjà par M. Paris, avec des exemples plus nombreux, dès 1879[1] : « La conclusion à tirer de tous ces textes, et d'autres recherches que je ne veux pas exposer ici, semble être que les lais étaient surtout répandus dans la Bretagne française et exécutés par des Bretons armoricains. » M. Z. n'a donc fait qu'enfoncer une porte ouverte. En second lieu, les déductions du savant celtiste sont, comme d'habitude, très précipitées. De ce que dans tel lai Bretons et Bretagne désignent les Armoricains et l'Armorique, il ne s'ensuit nullement que dans tous les autres lais ces expressions aient le même sens. Nous avons cru devoir procéder avec plus de prudence et n'affirmer le sens de ces mots que lorsque le contexte nous le permettait. Or, dans tous les exemples cités, les événements se passent dans la *Bretagne continentale* (ou du moins sur le continent). C'est là une remarque importante. En effet, les légendes nationales sont localisées dans le pays même du peuple. Si ce peuple vient à émigrer, il change la géographie légendaire. Ce transfert géographique des légendes est bien connu de M. Z., qui remarque justement quelque part que les Gallois ont modifié la géographie de la légende arthurienne. Mais ce qui est vrai des Gallois l'est également des Bretons continentaux. Les exploits de leurs héros se localisent en Petite-Bretagne. Il résulte de cette remarque fort simple, mais capitale, que, lorsque le héros d'un lai sera un Gallois ou Breton insulaire, et le siège de ses aventures la Grande-Bretagne, la provenance armoricaine du lai sera, non pas assurée, comme le veut M. Zimmer, mais absolument invraisemblable. Dans les exemples qui suivent, on vérifiera à nouveau cette phrase de M. Paris qui fait suite à celle citée plus haut : « cependant ils (les lais) n'étaient pas inconnus dans le pays de Galles, où plusieurs plaçaient la scène des aventures qu'ils chantaient. » Il est curieux que M. Z. ait complètement passé sous silence les exemples suivants, qui gênaient singulièrement ses théories[2].

---

1. *Romania*, VIII, 35, 36.

2. M. Bédier en a déjà fait la remarque (*Revue des Deux-Mondes*, 15 octobre 1891, p. 848, note 2).

1° *Lanval*. On voit Arthur résider à Carlisle, dans le Nord de la Grande-Bretagne, pour combattre les Scots et les Pictes, qui veulent envahir l'Angleterre (Loegre) :

A Kardoil sujurneit li reis
Artur, li pruz e li curteis,
Pur les Escoz et pur les Pis
Qui destruieient le païs;
En la terre de Loegre entreient (v. 5-9).

Et cependant, bien que la scène soit la Bretagne insulaire, la langue dans laquelle est désignée le héros est le *breton* :

En bretanz l'apelent Lanval (v. 4),

et les Bretons sont les auteurs du lai :

De plain eslais Lanval sailli,
Od li s'en vait en Avalun,
Ceo nus racuntent li Bretun,
En un isle qui mult est beals (v. 658-661).

Il est évident, pour tout lecteur non prévenu, que les Bretons dont il est question ici ne peuvent être les Armoricains du continent, ni le « bretanz » (adverbe : *britannice*) la langue de ces derniers [1]. Cela n'empêche pas M. Z. de soutenir l'origine continentale de ce lai [2]. Je distingue à l'appui quatre arguments : 1° le nom de la résidence d'Arthur, « Carduel » (Carlisle) ; 2° la mention de la Table Ronde aux v. 13 et suiv.; 3° la mention de l'ami de Lanval, « li beals Ywains » ; 4° le nom même du héros, « Lanval ». Revenons sur chacun d'eux. 1° Tandis que les Gallois mettent la capitale d'Arthur à Caerleon-sur-l'Usk, les Armoricains auraient conservé plus fidèlement le souvenir du théâtre des exploits d'Arthur, qui eurent lieu dans le Nord. Cela n'a pas la moindre vraisemblance. M. J. Loth a fait justement observer que les émigrés bretons qui se réfugièrent en Armorique n'étaient pas originaires du Nord de la Bretagne, mais du Sud-Ouest [3]. J'ajouterai que, quand même ils en

1. Je rappelle que Giraud de Barry, donnant la signification de noms de lieux gallois, dit « britannice », non pas une fois, mais dix fois, cinquante fois. Cf. plus haut, page 512.

2. *Götting. gel. Anz.*, 1890, 798; *Zeitschr. f. franz. Sprache*, XII, 239; XIII, 16, n. 1.

3. Voy. *Revue Celtique*, 1892, 499.

auraient été originaires, ils n'auraient pu emporter avec eux le souvenir d'Arthur, attendu que leur migration (la principale, bien entendu) est *antérieure* de deux ou trois générations aux exploits d'Arthur. Au reste, cette discussion est inutile, M. Z. ayant, depuis, renoncé à cette hypothèse malheureuse[1]. 2° La seconde ne nous arrêtera pas davantage, ayant été discutée plus haut[2] : M. Z. se meut toujours dans le même cercle vicieux. 3° La forme de ce nom indiquerait[3] une provenance armoricaine; en effet, tandis que le breton du continent est *Even*, d'où l'on conçoit qu'*Ywains* puisse provenir, le gallois a *Owen*. Cet argument a eu du succès : M. J. Bédier trouve que c'est « une raison convaincante[4] ». Le malheur, c'est que cette « raison convaincante » est une bourde de M. Zimmer. Le gallois a deux formes : la seconde, dont il ne souffle mot (et qui est peut-être plus employée), est *Ywen*, dont le français *Yvains* ou *Ivain* dérive à coup sûr[5]. 4° La dernière preuve

---

1. Voy. *Zeitschr. f. franz. Sprache*, XIII (1891), 91. M. Z. n'en essaye pas moins de maintenir l'origine armoricaine. Il remarque (voy. aussi J. Loth dans *Rev. Celt.*, 1892, 499-500) que Carlisle doit sa célébrité (au détriment de Caerleon) à ce fait que, depuis la conquête normande, cette forteresse a été à plusieurs reprises le point de départ des expéditions des rois normands contre les Pictes et les Scots. Il suppose que des troupes de Bretons du continent ont pris part à ces expéditions en qualité de vassaux des rois anglais, notamment en 1091-92. La mention de « Carduel », comme résidence d'Arthur, est un souvenir de la participation que prirent les Armoricains à la campagne de Guillaume le Roux en 1091-92. Mais 1° s'il est possible que des Bretons aient pris part à cette expédition, cela n'est pas certain; 2° cela ne prouve absolument rien : nous n'avons, en effet, pas l'ombre d'un motif pour supposer que la transmission de cette croyance se soit effectuée plutôt par eux que par les Normands, Français, Saxons ou autres qui prirent part à ces expéditions. Si l'on veut que les intermédiaires soient des « Bretons », nous songerons plus naturellement aux Bretons du Nord de l'île. N'oublions pas que Carlisle est situé au milieu d'un pays dont la population et la langue étaient aux XIe et XIIe siècles encore en grande partie « bretonnes » (M. Z. est d'accord sur ce point). Ces Bretons du Nord, plus que tous autres, avaient de meilleures raisons pour conserver le souvenir d'Arthur et localiser sa résidence dans la principale forteresse du pays, Carlisle.

2. Voy. plus haut, p. 507, note 4.

3. *Götting. gel. Anzeigen*, 1890, 798.

4. *Rev. des Deux-Mondes*, 15 oct. 1891, p. 848, note 1.

5. Voy. J. Loth dans *Rev. celt*, 1892, 493-4. Les arguments philologiques de M. Z. ont trouvé faveur, à ce que j'ai cru voir, chez les romanistes, parce que la plupart d'entre eux sont hors d'état de les contrôler.

mérite à peine une mention : *Lanval* est un nom d'homme armoricain parce qu'il existe dans le Morbihan une commune de *Lanvaux*. Cela n'est pas sérieux. Au reste, la commune en question s'appelait au XIIe siècle *Lanvas* ou *Lanvas*; le rapprochement n'est même pas exact [1].

2° *Yonec*. Scène : « en Bretaigne » (v. 11), à Carüent (v. 13, 525), sur la rivière Düelas (v. 15). *Carüent* répond au gallois *Caer-went*, dont le second terme dérive de *Venta*, soit *Venta Belgarum* (Winchester, dans le Hampshire, *Guincestre* des poèmes français de la Table ronde), soit *Venta Silurum*, c'est-à-dire *Caerwent*, dans le comté de Monmouth; mais cette dernière localité est située sur l'Usk, et j'ignore le nom de la rivière qui arrose Winchester. En tout cas, Düelas est en Grande-Bretagne. On trouve la forme ancienne de ce nom dans Nennius, qui mentionne (§ 56) une victoire d'Arthur près du fleuve *Dubglas* [2]. Le sire de Carüent a une fille :

> Nen ot sun per desqu'a Nicole (Lincoln)
> Ne tresqu'en Yslande (es ysles?) de la mer (v. 26-27).

L'auteur n'est pas désigné, mais la mention de « Carlion (Caerleon) » et de St Aaron [3] me semble mettre l'origine galloise de ce récit au-dessus de toute discussion. Voici donc un exemple certain où *Bretagne* désigne l'île et même le pays de Galles en particulier. Sans doute, c'est un archaïsme, mais il n'a rien d'étonnant sous la plume de Marie, qui était fort instruite; elle nous en fournit un exemple encore plus rare dans le lai des *Deux amants*, par l'emploi du mot *Neustrie* pour désigner la Normandie. On verra plus loin de nouveaux

---

1. Voy. Loth, *op., cit.* 481. Quant à savoir quelle est la forme celtique qui se cache sous le nom francisé de Lanval, c'est une question fort difficile, dont personne n'a donné de solution satisfaisante. Il en est de même pour Lancelot (qui est peut-être, au fond, le même personnage?), Perceval, Gauvain. Il est possible que ces héros fussent désignés, dans le style parlé, sous une forme hypocoristique dont aucune trace écrite ne nous est restée. Ce n'est, du reste, qu'une hypothèse en l'air.

2. Cf. G. Paris, *Romania*, VIII, 35. M. Zimmer (*Gœtt. gel. Anz.*, 1890, 800, n. 1, et 818, n. 1) explique tout cela à merveille et sans paraître se douter le moins du monde que cela ne cadre pas avec sa théorie exclusive.

3. G. Paris, *Romania*, VIII, 34.

exemples de cet emploi d'un mot ancien pour désigner l'Angleterre dans les lais de *Tyolet* et du *Mantel*.

3° *Milon*. Le dénouement a lieu sur le continent, au Mont-Saint-Michel, près duquel se donne un tournoi auquel prennent part Normands, Bretons d'Armorique, Flamands, Français, « mès n'i ot guaires des Engleis » (v. 386-8). Ce dernier trait n'est point primitif. Il faut se rappeler que le sujet de Milon est le thème de la rencontre du père et du fils qui ne se connaissent pas. Marie a placé ce combat, pour plus de vraisemblance, hors de la patrie du père, et l'a localisé au Mont-Saint-Michel, tout simplement à cause de la célébrité de cette abbaye et forteresse, située à la limite de deux grandes provinces. En réalité, ce passage ne prouve pas plus l'origine armoricaine du récit que la naissance du fils de Cuchulainn en « Alban » ne prouve l'origine écossaise du « meurtre du fils d'Aiffé », de l'épopée irlandaise. Milon est en réalité un Gallois, « il est de Guales nez » (v. 447), du sud de ce pays, « de Suthwales » (v. 9). Sa renommée est répandue dans tous les royaumes voisins :

> Mult fu coneüz en Irlande
> (e) En Norweie e en Guthlande,
> En Loengre e en Albanie (v. 15-17).

On remarquera, à ce propos, que, dans *Guigemar*, dont la provenance armoricaine est certaine, une comparaison analogue à celle de notre lai (et du précédent, *Yonec*) porte seulement sur des provinces continentales : le héros n'a pas son pareil en Lorraine, Bourgogne, Anjou, Gascogne. — Le fils de Milon est élevé en Northumberland, « en Norhumbre » (v. 69 et 451). C'est là, sans doute, qu'il retrouvait son père avant que la fantaisie de Marie eût jugé plus convenable de l'embarquer à « Suthhamptune » (v. 317) et de le diriger « en Bretaigne » (v. 320 et 371). La mention de Carlion au v. 183 aurait dû gêner M. Z., puisque, au moment où il écrivait son article des *Gœttingische gelehrte Anzeigen* (1890), il soutenait l'origine galloise (par opposition à Carduel) des récits où figure cette ville. — Provenance : elle n'est indiquée que d'une façon vague :

> De lur amur et de lur bien
> Firent un lai li anciien (v. 531-2).

Les Bretons d'Armorique ne sont point nommés, et on nous persuadera difficilement qu'ils soient les inspirateurs de ce lai dont tout dénote l'origine insulaire.

4° *Le Chievrefoil.* Scène : « en Cornouaille à Tintagel » (v. 39), donc en Grande-Bretagne, et Marie nous apprend que les « Engleis » qui connaissaient ce lai l'appelaient *Gotelef* (v. 115). L'auteur en est Tristan lui-même (v. 112), et le pays de Galles est sa patrie. C'est là qu'il retourne après avoir entrevu Iseut dans la forêt : « Tristram en Wales s'en rala » (v. 105). Comme Milon, Tristan est un Gallois du Sud ; il est « de Suthwales » (v. 16) [1]. Marie ne dit pas que les « Bretons » lui aient transmis ce lai ; elle rapporte seulement l'avoir à la fois entendu et *lu* :

Plusor le m'unt cunté et dit
E jeo l'ai trové en escrit (v. 5-6).

La provenance armoricaine n'a donc pas ici le moindre fondement.

5° Rapprochons de suite la *Folie Tristan.* Nous avons déjà dit plus haut que, dans la version du ms. de Berne, le mot « Bretaigne » s'applique à la Petite-Bretagne, sans qu'il en résulte d'ailleurs, en aucune manière, que cette version soit d'origine armoricaine [2]. Mais, dans la version du ms. Douce, Bretaigne prend une tout autre signification : Tristan, voulant retourner « en Engleterre », revoit Iseut, se dirige sur le rivage et aperçoit des matelots :

Dit lur : « Sennurs, Deu vus guard tuz ;
En quel part en irez ? Deu l'oie !
— En *Engleterre* », funt (cil), « a joie. »
Tristans respunt al notiner :
« A joie i pussez vus aler !
Sennurs, kar me port(er)ez od vus ;

---

1. Il en est de même dans le *Tristan* de Béroul (v. 3722). Le roi Marc dit à Tristan, déguisé en lépreux : « Don[t] es tu, ladres ? » « De Carloon, filz d'un Galois », répond Tristan. Voy. Francisque-Michel, I, 179.

2. Dans le *Tristan* de Thomas, dont l'origine insulaire est absolument certaine, *Bretagne* désigne toujours, sauf cependant dans le fameux passage sur Breri, l'Armorique (voy. Francisque-Michel, II, p, 34, 39, 40, 42, 44, 79 ; III, 33, 37, 43).

En *Bretaine* aler volum nus. »
Cil li ad dit : « Ben le gra[a]nt. »

Il est visible que dans ce passage « Bretaine » désigne tout ou partie (peut-être seulement le royaume de Marc?) de l' « Engleterre » et non la Bretagne continentale. Tristan arrive « en Cornuaile », à Tintagel-sur-Mer.

La surjurnout (*éd.* gurvirnout) Marces li rois
Od Bretuns, (e) od Cornuvaleis [1].

Que, dans ces deux vers, « Bretun » soit synoyme de « Cornuvaleis », comme je le crois [2], ou qu'il désigne les autres sujets du roi Marc (en dehors des gens de son propre royaume), il n'en est pas moins évident que « Bretun » désigne ici les Bretons insulaires.

6° *Doon*. Le sujet est le même que *Milon*. L'héroïne demeure à Édimbourg, mais cette fois le père est de « Bretaigne dela la mer », c'est-à-dire de Petite-Bretagne. « Ce lai a donc été composé en Grande-Bretagne [3] ». Le héros débarque à « Hantone » (Southampton), traverse toute l'Angleterre et arrive à Édimbourg. Le combat du père et du fils a lieu au Mont-Saint-Michel, comme dans le lai de Milon. — Provenance : « L'aventure dont li Breton Apelerent cest lai Doon » (v. 5-6). « Firent les notes li Breton Du lay c'om apele Doon » (v. 287-8).

7° *Tyolet*. Scène : en Grande-Bretagne.

Jadis au tens qu'Artus regna,
Que il Bretaingne governa
Qui Engleterre est apelee (v. 1-3).

Le sujet présente les analogies les plus frappantes avec le début du *Peredur* gallois. Enfin le héros épouse la fille du roi de Logres. — Provenance : « les Bretons », mais leur source serait une histoire mise en latin et traduite en « romanz » :

Or sont dites et racontees
De latin en romanz trovees ;

---

1. Éd. Francisque-Michel, II, 94.

2. Remarquer ces vers de Geoffroy Gaimar : « E en cel an fu la bataille Del barnage de Cornevaille Et des Bretuns » (v. 1475-76), sur lesquels M. J. Loth a déjà appelé l'attention. (*Rev. Celt.*, 1892, 488.)

3. G. Paris, *Romania*, VIII (1879), 37, n. 2.

Bretons en firent lais plusors,
Si con dient nos ancessors.
Un en firent que vos dirai
Selonc le conte que je sai (v. 33-38).

Il est visible, d'après ce qui précède, que les « Bretons » ne peuvent être les Armoricains. L'auteur (Marie ou tout autre) emploie sans doute ce mot dans un sens archaïque, mais cela n'a rien d'étonnant de sa part, puisqu'il connaît le nom ancien de l'Angleterre.

8° *L'Épine*. Scène : « en Bretaigne ». Provenance : « Li Breton en firent un lai » (v. 497). L'auteur a la prétention de ne raconter que des choses exactes : il déclare avoir pour garant « les estores »

Ki encore sont à Carlion
Ens el monstier Saint Aaron,
Et en Bretaigne sont seues
Et en plusiors lius conneues.

Non seulement la mention de Carlion, mais celle du culte de saint Aaron nous indiquent un homme familier avec les choses galloises. Saint Aaron est, en effet, complètement inconnu sur le continent, au point que les Bollandistes ne le mentionnent même pas [1]. Il est même douteux qu'il ait été l'objet d'un culte en dehors de Caerleon. M. G. Paris se demande si le vers « Et en Bretaigne sont seues » implique que le pays de Galles s'appelle Bretagne ou le contraire. Il ne me semble pas que la question se pose tout à fait ainsi. Bretagne peut désigner la Grande-Bretagne tout entière, dont le pays de Galles ne forme qu'une partie. Quant aux « Bretons », il ne semble pas que ce puissent être ici des Armoricains.

C'est dans cette pièce que se trouvent les vers suivants, qui attestent que les Irlandais exécutaient des lais :

Le lai escoutent d'Aeliz
Que uns Irois sone en sa rote :
Mout doucement le chante et note (v. 176-8) [2].

---

1. G. Paris, *Romania*, VIII, 35-36.

2. Telle est la bonne leçon de ce passage, d'après le ms. *N. acq. fr.*, 1104 ; voyez la nouvelle édition du lai de l'*Espine* donnée par M. R. Zenker dans la

Il en résulte que les lais étaient propagés, non seulement par les Bretons armoricains et les Gallois, mais encore par les Irlandais. Cela n'a rien que de très compréhensible si l'on se rappelle que les « lais » étaient essentiellement des mélodies jouées sur la rote, dont les paroles n'étaient que le livret explicatif[1]. Les Celtes seuls, aux XIe et XIIe siècles, possèdant ce talent instrumental, des Irlandais pouvaient répandre les légendes des Gallois.

9° *Mélion*. Ni la scène ni la provenance ne sont indiquées. Le sujet est celui du *Bisclavret*. Mélion épouse la fille du roi d' « Yrlande ». Après sa trahison elle se réfugie à *Duveline* (Dublin), « une cité sor la marine » (v. 200). L'aventure se passe « al tens que rois Artus regnoit » (v. 1). L'auteur a dû avoir connaissance, directement ou non, de l'œuvre de Gaufrei de Monmouth, car il raconte qu'Arthur va en Irlande conclure la paix avant de marcher contre les Romains (v. 339). Il mentionne « Gauwain », « Iwain », « le roi Ydel » (Ider), « Urien » (v. 355, 509), qui sont des héros des Gallois et des Bretons du Nord de l'île.

10° *Le Cor*. Le sujet est le même que celui de la comédie de La Fontaine, *La Coupe enchantée*. La scène est en « Bretaigne », à *Carlion*, où Arthur a convoqué tous ses vassaux. La corne enchantée est envoyée par « Mangouns li blonz rois de Moraine » (v. 123 et 221). Parmi les personnages qui tentent vainement l'épreuve, figurent le roi de Cornouaille, celui de « Sinadoune » (le Snowdon, montagne du Nord-Galles), Cadains (Cadroains ?), « Anguisiaus d'Escoce » (v. 1115), l'*Anguselus* de Gaufrei de Monmouth (imprimé à tort *Auguselus*), dont le nom dérive de l'écossais *Angus* (v. irl. Oengus), etc.

Zeitschr. f. rom. Phil., XVII, 246. Ce lai d'*Aeliz* est perdu. Le lai publié par Wolf (*Ueber die Lais...*, p. 477), n'a rien de traditionnel et n'a que le nom de commun avec celui-ci.

1. Voy. G. Paris, *Romania*, VIII (1879); 33, XIV (1885), 606; Sudre, *Romania*, XV, 553; Bédier, *Revue des Deux-Mondes*, 1891, 15 octobre, p. 849-51. Encore aujourd'hui, dans le pays de Galles, *c'est la harpe qui joue la mélodie*, et le chanteur est un accompagnateur qui improvise sur le thème musical. Voy. J. Loth, *Pennillion gallois*, dans les *Annales de Bretagne*, IX (1894), 612.

Le héros, « Garadoc [1] », après avoir obtenu d'Arthur la possession de « Cirencestre », y laissa le cor merveilleux. C'est lui qui « trouva » le lai (v. 577). Robert Biquet tient ce conte d'un abbé (v. 584). Ce lai est encore précieux par sa date. MM. Fr. Wulff et G. Paris sont portés à le croire du milieu du XIIe siècle. En tout cas, il semble bien être antérieur à Marie de France.

Il nous reste à énumérer trois lais où le contexte ne permet pas de fixer le sens des mots Bretons et Bretagne :

1° *Équitan*. Ce lai débute ainsi :

Mult ont esté noble baron
Cil de Bretaigne, li Breton.

Ces « Bretons » sont dits auteurs du lai : « Li Bretun en firent un lai ». M. Z. compte cette pièce au nombre de celles qui appuient sa théorie, parce qu'au v. 12 Équitan est dit « sire des Nans ». Peut-être s'imagine-t-il que *Nans* désigne les *Namnetes* ? En ce cas, ce serait une erreur complète : « Namnetes » donne « Nantes » en français et « Naoned » en breton. Ce mot n'a pas encore reçu d'explication satisfaisante. Je crois tout simplement à une méprise pour *Carnant*. Il existe deux localités de ce nom en Grande-Bretagne, l'une en Cornwall, l'autre en Galles [2]. En ce cas, la provenance du lai serait clairement insulaire.

2° *Guingamor*. La scène est en Bretagne. « Un lai en firent li Breton. »

3° *Éliduc*. Il est assez difficile de se prononcer sur la provenance de ce lai. Le héros est bien de « Bretagne la Menour », mais, d'un autre côté, la mention précise de certaines localités de la côte sud du Cornwall et de Devonshire autorisent l'hésitation. Comme le dit très bien M. Bédier [3], « le poète avait « besoin que la scène se passât en deux pays différents, séparés « par la mer. Or, un conteur gallois pouvait aisément savoir « qu'il existait un pays nommé la Petite-Bretagne, tandis « qu'un conteur armoricain pouvait plus difficilement connaître « Exeter, Tottness. On pourrait dire que ces raisons géogra-

1. C'est *Carados Briebraz*. Sur ce nom et sa transmission *écrite*, voy. une remarque très importante de M. J. Loth (*Revue Celtique*, 1892, 494).

2. Voy. J. Loth dans *Revue Celtique*, 1892, 503.

3. *Revue des Deux-Mondes*, 15 oct. 1891, p. 848, note 2.

« phiques ne prouvent pas grand'chose : Marie, vivant en « Angleterre, a pu, de son chef et sans être exceptionnellement « savante en géographie, placer dans le pays de Galles l'action « de certains contes, sans qu'il soit prouvé par là qu'ils lui « vinssent de jongleurs gallois. Mais l'argument a la même « valeur rétorqué : Marie, Normande d'origine, a pu, de son « chef et sans être très remarquable géographe, placer à Saint-« Malo ou à Dol l'action de certains autres contes, sans qu'il « s'ensuive nécessairement qu'elle les ait reçus de jongleurs « bretons. » Le nom même du héros ne peut servir à trancher la question. « Eliduc » n'est pas clair. Ce nom paraît être pour *Liduc* (*Litoc*), mais la transcription rappelle certaines transcriptions normandes de noms gallois comme *Esmereduc* pour *Meredudd*[1].

De l'examen qui précède, je crois que nous pouvons conclure sans témérité qu'une bonne moitié des lais qui nous sont parvenus répugne absolument à la théorie exclusivement armoricaine de M. Zimmer. Les héros sont insulaires, la scène de leurs exploits est la Grande-Bretagne. La provenance insulaire (peut-être aussi bien cornouaillaise et nord-bretonne que galloise) de ces contes ne fait point de doute, ce me semble, pour tout esprit qui étudie ces questions sans y apporter de théories préconçues. En admettant même que la théorie de M. Z. fût rigoureusement vraie, elle ne pourrait s'appliquer aux six lais de *Yonec*, de *Milon*, du *Chievrefoil*, de la *Folie Tristan*, de *Melion*, du *Cor*. Il n'y est point dit que les « Bretons » en fussent les auteurs, et même la provenance attribuée à ces lais exclut nettement les Armoricains.

On peut enfin se demander si l'emploi de l'expression *lai breton* a bien la valeur qu'on lui attribue et si, dès l'époque de Marie de France, cette appellation n'est déjà point conventionnelle. Des légendes sentimentales du genre du *Fresne* et des *Deux amants*, qui se passent hors de la Bretagne bretonnante et même en Normandie, n'ont, en réalité, rien à faire avec la

---

1. J. Loth, dans *Revue Celtique*, 1892, 481. Sur les légendes apparentées à celles d'*Eliduc* et sur la commune origine de ce lai et d'un conte gaélique, voy. un très intéressant article de M. Alfred Nutt, dans *Folk-Lore*, vol. III (1892), p. 26-48.

matière de « Bretagne », et on les a qualifiées de « lais bretons » pour leur faire partager la vogue de ces derniers. En tout cas, nous croyons avoir montré combien le criterium de M. Z. manque de solidité.

Dans un prochain article, nous examinerons les arguments philologiques et autres apportés par M. Z. à l'appui de ses théories [1].

Ferdinand Lot.

---

1. [Je prends occasion de l'article qu'on vient de lire pour signaler un ouvrage intéressant qui ne paraît pas avoir été remarqué en Allemagne ni en France, et que je viens seulement de connaître moi-même, bien qu'il ait paru en 1892 : *Studier i den forne-franska lais-litteraturen*, af Axel Ahlström (Upsal, 8°, XVI-168 p.). L'auteur, pour l'origine des lais, accepte complètement l'opinion de M. Zimmer, et cherche á l'appuyer en étudiant, comme M. Lot, mais avec des conclusions différentes et moins bien fondées, chaque lai au point de vue des indications géographiques qu'il contient. D'après lui, les Bretons d'Alain Fergant ont porté en Angleterre les lais armoricains, et c'est en Angleterre qu'ils ont passé dans la poésie française : les lais « continentaux », tous postérieurs, sont des imitations de ces lais « anglo-français ». On voit la complication de ce système. J'ajoute que M. Ahlström, par les mêmes raisons que M. Warnke (dans un mémoire dont j'aurais dû rendre compte en son temps, *Marie de France und die anonymen Lais*, Coburg, 1892), refuse à Marie (dont il fait bien à tort une grande dame) tous autres lais que les douze qui sont contenus dans le ms. harléien. Les études de M. Ahlström sur l'histoire littéraire des lais, sur le sujet et les affinités légendaires de chacun de ceux qui nous sont conservés, méritent, malgré quelques erreurs ou omissions, d'être lues par ceux qui s'occupent de la poésie du moyen âge, et contiennent plusieurs remarques neuves. — G. P.]

CARTE
montrant les modifications
de CA latin
Echelle de 1:1.500.000
CHARENTE-INFRE
CHARENTE
HTE-VIENNE
CREUSE
PUY-DE-DOME
LOIRE
RHONE
AIN
HTE SAVOIE
SAVOIE
ISÈRE
CORRÈZE
CANTAL
HTE-LOIRE
ARDECHE
DRÔME
HTES-ALPES
BSES-ALPES
ALPES-MARITIMES
VAUCLUSE
BOUCHES-DU-RHONE
VAR
GARD
HÉRAULT
LOZÈRE
AVEYRON
TARN
HTE GARONNE
GERS
LANDES
GIRONDE
DORDOGNE
LOT
LOT-ET-GARONNE
TARN-ET-GARONNE
OCÉAN ATLANTIQUE
MÉDITERRANÉE
ITALIE
Limoges
Angoulême
Clermont-Ferrand
Lyon
St Etienne
Annecy
Chambéry
Grenoble
Turin
Valence
Privas
Gap
Digne
Nice
Perigueux
Tulle
Aurillac
Le Puy
Mende
Cahors
Rodez
Bordeaux
Agen
Montauban
Albi
Toulouse
Auch
Mont-de-Marsan
Castres
Montpellier
Nîmes
Avignon
Marseille
Draguignan
Bourges
Clermont-Ferrand
Tours
Poitiers
Angers
Le Mans
Rouen
Caen
Cherbourg
Paris
Orléans
Troyes
Reims
Metz
Nancy
Strasbourg
Mulhouse
Besançon
Dijon
Auxerre
Nantes
Lille
Amiens
Boulogne
Calais
Le Havre
Dieppe
Brest
Lorient
Saint-Malo
Cherbourg
Bayonne
Biarritz
Pau
Tarbes
Perpignan
Carcassonne
Toulouse
Bordeaux
Nantes
Le Havre
Rouen
Caen
Cherbourg
Paris
Orléans
Tours
Poitiers
Angers
Le Mans
Troyes
Reims
Metz
Nancy
Strasbourg
Mulhouse
Besançon
Dijon
Auxerre
Lille
Amiens
Boulogne
Calais
Dieppe
Brest
Lorient
Saint-Malo
Bayonne
Biarritz
Pau
Tarbes
Perpignan
Carcassonne
Toulouse
Montauban
Auch
Albi
Rodez
Cahors
Agen
Mont-de-Marsan
Castres
Montpellier
Nîmes
Avignon
Marseille
Draguignan
Nice
Digne
Gap
Grenoble
Chambéry
Annecy
Lyon
St Etienne
Clermont-Ferrand
Limoges
Angoulême
Bordeaux
Perigueux
Tulle
Aurillac
Le Puy
Mende
Privas
Valence
Turin
Bourges
Tours
Poitiers
Angers
Le Mans
Rouen
Caen
Cherbourg
Paris
Orléans
Troyes
Reims
Metz
Nancy
Strasbourg
Mulhouse
Besançon
Dijon
Auxerre
Lille
Amiens
Boulogne
Calais
Dieppe
Brest
Lorient
Saint-Malo
Bayonne
Biarritz
Pau
Tarbes
Perpignan
Carcassonne
Toulouse
Montauban
Auch
Albi
Rodez
Cahors
Agen
Mont-de-Marsan
Castres
Montpellier
Nîmes
Avignon
Marseille
Draguignan
Nice
Digne
Gap
Grenoble
Chambéry
Annecy
Lyon
St Etienne
Clermont-Ferrand
Limoges
Angoulême
Bordeaux
Perigueux
Tulle
Aurillac
Le Puy
Mende
Privas
Valence
Turin
Bourges
Tours
Poitiers
Angers
Le Mans
Rouen
Caen
Cherbourg
Paris
Orléans
Troyes
Reims
Metz
Nancy
Strasbourg
Mulhouse
Besançon
Dijon
Auxerre
Lille
Amiens
Boulogne
Calais
Dieppe
Brest
Lorient
Saint-Malo
Bayonne
Biarritz
Pau
Tarbes
Perpignan
Carcassonne
Toulouse
Montauban
Auch
Albi
Rodez
Cahors
Agen
Mont-de-Marsan
Castres
Montpellier
Nîmes
Avignon
Marseille
Draguignan
Nice
Digne
Gap
Grenoble
Chambéry
Annecy
Lyon
St Etienne
Clermont-Ferrand
Limoges
Angoulême
Bordeaux
Perigueux
Tulle
Aurillac
Le Puy
Mende
Privas
Valence
Turin

C ET *G* SUIVIS D'*A* EN PROVENÇAL

ÉTUDE DE GÉOGRAPHIE LINGUISTIQUE

I

L'objet du présent mémoire est de fixer la limite des sons *ca* et *ga* d'une part, *cha* et *ja* d'autre part.

On sait que, dans la partie méridionale des pays de langue d'oc, le *c* latin, initial ou seconde consonne d'un groupe, se maintient sans modification appréciable devant *a* aussi bien que devant *o*, *u*, et qu'il en est de même du *g* placé dans les mêmes conditions. On sait encore que, dans la zone septentrionale des mêmes pays, *c* et *g* prennent en pareil cas un son complexe figuré ordinairement, pour *c* latin, par *ch*, — pour *g* latin, par *j*. Mais on n'a pas jusqu'à présent déterminé la ligne sur laquelle se rencontrent ces deux sons. On sait bien en gros qu'on prononce dans le sud des pays de langue d'oc *camp*, *castel*, *galina*, et dans le nord *champ*, *chastel*, *jalina*. Mais les points de jonction n'ont pas été fixés.

M. Joret, dont le livre sur le *C* dans les langues romanes marque encore, après vingt ans, sur beaucoup de points, l'état de la science, ne donne, au sujet de la localisation des sons *ch*, *j*, par rapport à *c*, *g*, aucun renseignement qu'on puisse utiliser avec confiance, les matériaux indispensables pour traiter cette question lui ayant manqué. M. Suchier a touché à ce point de géographie linguistique dans son ouvrage, récemment traduit en français, intitulé *Français et provençal*[1]. Mais ce qu'il dit est encore bien vague et bien sommaire. De plus, il a eu la malheureuse idée de combiner, pour tracer des limites dialectales purement imaginaires, deux phonèmes qui n'ont rien de commun, CA et CT, qui aboutissent en certaines régions au même

---

1. Traduction Monet, p. 72.

son (*ch*), mais dont les modifications variées ne sont jamais concomitantes. Quant à M. Meyer-Lübke, il exprime, à son ordinaire, d'une façon obscure, des assertions vagues et inexactes[1].

L'élément nouveau que j'introduis dans l'étude de cette question de géographie linguistique est fourni par les noms de lieux. Si le lecteur veut bien jeter les yeux sur la carte jointe au présent mémoire, il remarquera qu'elle renferme exclusivement des noms qui présentent *c* et *g* dans les conditions indiquées plus haut, c'est-à-dire au commencement des mots ou après une consonne; et, dans l'un et l'autre cas, précédant *a*. Les noms qui ont conservé le son latin, CA, GA, sont écrits en lettres droites; ceux où le son est devenu *cha*, *ja* sont écrits en lettres penchées. De sorte que la limite cherchée se révèle à première vue. C'est la langue elle-même qui s'inscrit sur la carte.

Mais on comprend que les indications fournies par les noms de lieux appellent un contrôle; car, sans parler des cas assez nombreux où la forme officielle de ces noms est entachée d'erreur ou francisée, il peut arriver que des modifications se soient produites dans le langage depuis que cette forme est fixée, de sorte que la toponymie peut n'être plus que le témoignage des

---

1. Voici ses paroles (§ 411) : « La partie septentrionale du domaine lin-« guistique provençal participe aussi à la palatalisation de *ca*, et cela depuis « l'époque la plus ancienne... La limite méridionale est marquée dans l'ouest « par la Dordogne; à l'est, les départements de l'Ardèche et de la Drôme « appartiennent encore à la région de *ča*. A côté de *ča ša* on y trouve aussi « *tsa* dont il reste à déterminer plus exactement l'extension. *Tsa* apparaît à la « frontière du domaine de *ka* en Périgord et dans le Bas-Limousin; d'autre « part, du côté du franco-provençal, dans le Cantal, la Haute-Auvergne, une « partie du Rouergue, dans l'Ardèche, en Velay, en Forez, et assez bas vers « le sud, à Albi et à Saint-Pons (Hérault). »

On voit combien est confus cet exposé, où les noms des départements actuels sont bizarrement mêlés à ceux des anciennes provinces. La question est d'ailleurs mal posée, puisque *ča ša*, *tsa* ne sont que des variantes, souvent récentes, d'une même modification : l'opposition est entre le son variable *cha* (*tcha*, *cha*, *tsa*, *sta*) et le son invariable *ca*. Enfin les limites proposées n'ont aucune valeur. La Dordogne ne forme pas une limite, puisqu'elle traverse du nord-est au sud-est la ligne cherchée; et Albi aussi bien que Saint-Pons appartiennent au domaine de *ca*.

faits passés. Ce cas est rare, mais il existe. Enfin, on n'a pas partout en nombre suffisant les noms de lieux dont on a besoin. Il y a sur ma carte d'assez grands espaces vides, par exemple dans les Alpes-Maritimes. Il faut donc avoir recours à des textes de la langue à différentes époques, pour contrôler et compléter les indices fournis par la nomenclature topographique.

Je dirai même que, si, pour toute la zone sur laquelle doit porter l'enquête, on avait en abondance suffisante des documents de la langue, soit en ses états anciens, soit en son état actuel, on pourrait parfaitement se passer des noms de lieux. Mais ces documents font souvent défaut, du moins ceux qui présentent les garanties nécessaires, c'est-à-dire qui sont datés de temps et de lieu. Je n'ai point visité toutes les archives de la zone par laquelle passe la limite cherchée. Mais on peut être assuré que, si même les recherches avaient été poussées à fond, on n'arriverait jamais à réunir assez de documents anciens, j'entends antérieurs au XVIe siècle, pour en former une chaîne continue. Il restera toujours des lacunes. Pour l'état actuel de la langue, la difficulté n'est pas la même. Partout on peut interroger les gens qui parlent patois et noter leur prononciation. Mais l'enquête à faire, pour être complète, exigerait des loisirs que je n'ai pas. Je l'ai faite pour une partie de la zone où elle était absolument nécessaire. D'autres la continueront avec d'autant plus de facilité que mes recherches, telles qu'elles sont, permettent de resserrer entre d'étroites limites la bande de terrain où de nouvelles vérifications peuvent être utiles. Il va sans dire que je me suis entouré de tous les secours que les publications patoises ou relatives aux patois, si abondantes depuis quelques années, ont pu me fournir. J'ai même tiré tout le parti possible des traductions de la parabole de l'Enfant prodigue faites sous le premier empire, et qui ne sont pas toutes imprimées, il s'en faut même de beaucoup, dans le t. VI des Mémoires de la Société des antiquaires de France[1]. Je dois

1. La plupart des versions de la parabole et des documents divers sur les patois qui furent adressés au bureau de statistique du ministère de l'Intérieur, en 1807 et années suivantes, sont reliés en quatre volumes grand in-fol. classés à la Bibliothèque nationale sous les n°s 5910 à 5913 des Nouvelles acquisitions françaises. Ces matériaux ont été donnés à la Bibliothèque nationale par le ministère de l'Intérieur en 1872. Quelques débris du même fonds

avertir dès maintenant que les témoignages fournis par la prononciation actuelle n'ont de valeur absolue que pour notre époque. Ils ne fournissent pour l'époque ancienne de la langue qu'une présomption. Il est, en effet, certain que, sous l'influence de causes diverses, l'extension des phénomènes linguistiques est sujette à varier au cours des âges. Par conséquent, mon but étant d'étudier un fait de géographie linguistique dans le passé autant que dans le présent, j'ai dû avoir recours à tous les éléments d'information les contrôlant les uns par les autres.

---

sont conservés aux Archives nationales dans le carton F[1209]. Enfin, il y a à la Bibliothèque municipale de Rouen, dans la collection Coquebert de Montbret, sous les nos 183 et 433 (nos 1639 et 1641 du Catalogue général des mss. de Rouen rédigé par M. Omont), deux forts dossiers contenant, soit en original soit en copie, beaucoup de documents provenant de la même enquête. La liasse qui porte le no 183 contient exclusivement des originaux avec les lettres d'envoi des préfets et des sous-préfets (Ain, Alpes-Maritimes, Charente, Char.-Inf., Isère, Hérault, Liamone, Lys, Haute-Marne, Meuse inf., etc.; en outre, de nombreux envois des préfets de la Haute Italie). Eugène Coquebert de Montbret fut, depuis 1806, sous-chef du bureau de la statistique (ministère de l'Intérieur) d'où émanait cette enquête, et il n'est pas douteux qu'elle fut dirigée par lui. C'est aussi par ses soins que 85 versions de la parabole furent imprimées dans le t. VI des Mémoires de la Société des antiquaires de France; mais ce recueil ne correspond qu'à une faible partie du fonds représenté par les quatre volumes de la Bibliothèque nationale, par le carton des Archives et par la collection Coquebert de Montbret. Je ne me suis pas contenté des versions publiées, et j'ai fait usage de la partie inédite de cette vaste enquête. Les versions éditées dans les Antiquaires de France ont été réimprimées il y a quelques années par M. Favre, imprimeur à Niort, en un volume sans date intitulé *Parabole de l'enfant prodigue en 88 patois divers de la France, avec une introduction sur la formation des dialectes et patois de la France*, par L. Favre. Niort et Paris, un vol. in-8o, IV-164 pages. Ce n'est pas une réimpression pure et simple du recueil des Antiquaires : c'en est plutôt une très mauvaise contrefaçon. La publication des Antiquaires n'y est même pas citée! L'ordre des versions y a été en quelques endroits interverti, sans doute par suite de quelque erreur typographique, car on ne peut admettre que les deux versions des Basses-Alpes, par exemple (pp. 135 et 146) aient été à dessein séparées par plusieurs versions en patois du canton des Grisons, du canton de Fribourg et des Deux-Sèvres. Les deux ou trois morceaux ajoutés par M. Favre sont sans valeur. Plusieurs de ces versions ont été réimprimées, d'après l'édition des Antiquaires, par Schnackenburg à la fin de son *Tableau synoptique et comparatif des idiomes populaires ou patois de la France* (Berlin, 1840, in-8o).

II

Après ces observations préliminaires, il convient d'examiner certaines questions concernant : 1° les sons dont il s'agit de déterminer les territoires respectifs ; 2° la façon dont ces sons ont été notés ; 3° le degré de confiance qu'il convient d'attribuer tant aux documents anciens qu'à la nomenclature topographique.

1. — Les sons figurés par *c*, *g*, ne comportent, en règle générale, aucune variété. La consonne initiale de *cantar*, *castel*, *galina*, *Gaujac*, se prononçait comme dans les formes latines correspondantes cantare, castellum, gallina, Gaudiacum. Toutefois il existe quelques textes où *g* est employé accidentellement pour *c*, et inversement. Le manuscrit unique de *Flamenca* est du nombre : on y lit *agabar*, v. 1044, pour *acabar*, *gascu*, v. 2087, pour *cascu*, *gastia*, v. 287, pour *castia*, et inversement *carlanda*, v. 346, pour *garlanda*, *casta*, v. 225, pour *gasta*, *encanar*, v. 4291, pour *enganar*, *esclai*, v. 56, pour *esglai*. Mais je crois que c'est une particularité tout individuelle : le copiste ne distinguait pas bien la sourde de la sonore. Il n'est pas à ma connaissance que cette confusion se soit jamais généralisée nulle part.

Au contraire, le son figuré par *ch* dans les documents anciens, et souvent aussi dans les documents modernes, comporte de nombreuses variétés. Les principales sont *tch*, *ts* ; mais ce ne sont pas les seules. Le son de la dentale peut s'affaiblir, surtout quand la palatale se réduit à une sifflante (*ds*, *dz*) ; la dentale peut même disparaître, d'où *ch* (comme en français) et *s*[1]. Le son complexe *tch* peut être accompagné d'une mouillure assez sensible lorsqu'il s'appuie sur un *a* tonique : *tchiau* (calet, prov. *cal*, *cau*) à Mauriac, *tchian* (campum) dans le nord des Alpes-Maritimes. Les deux éléments de *ts* peuvent s'intervertir, d'où *st*, dans certaines parties du Dauphiné septentrional[2] et de la

1. La réduction à *s* n'est pas fréquente. On l'observe cependant en quelques pays, notamment en Dauphiné. *Sassenage*, près de Grenoble, est originairement Cassanaticum, puis *Chassenage*.

2. Devaux, *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional*, p. 275.

Savoie [1]. Des observations analogues pourraient être faites sur GA latin, devenant dans les textes anciens *ja*, ce qui équivaut, dans les patois actuels, à *dja*, *dza*, *ja* (son du *j* en français) [2].

Il n'est point de mon sujet d'entreprendre la délimitation de ces variétés, qui étaient assurément moins marquées autrefois que maintenant, et dont, pour cette raison probablement, la graphie ancienne ne tient guère compte. D'ailleurs, quelle que soit la variété des sons complexes notés anciennement par *ch* et *j* (dans les manuscrits *i*), ces sons restent toujours bien distincts de ceux que l'on notait par *c*, *g*. Même dans la région où *c*, *g* d'une part et *ch*, *j*, d'autre, sont en contact, il ne se confondent pas en un son intermédiaire formant transition. A côté d'un village où on prononce *ca*, *ga*, on trouve un autre village où la prononciation est *cha*, *ja*, ou l'analogue. Il peut arriver toutefois que, vers la limite, la prononciation *cha*, *ja* ait pénétré avec certains mots dans des localités où règne généralement la prononciation *ca*, *ga*, et inversement.

2. — La notation normale de la vélaire sourde est naturellement *c* : c'est la tradition latine. Mais d'autres notations ont été en usage. Et d'abord *k* et *qu*. On trouve dans Boëce *kap*, *k*[*a*]*denas*, *quaira*, *quaitiu*, *quascus*, *quastiazo*. Bien plus tard, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, l'arlésien Bertran Boysset écrit *quamin*, *quanna*, *quascun*, *aquabat* [3].

La vélaire sonore est normalement exprimée par *g*, comme en latin. Mais certains écrivains réservent le *g* simple pour le son qui est plus généralement noté par *j* (*i* des manuscrits) et

---

1. *Romania*, V, 493 ; VI, 447. — Le même phénomène s'observe aussi en Lorraine ; voir Behrens, *Ueber reciproke Metathese im Romanischen*, p. 14.

2. Voir par ex. Devaux, ouvr. cité, p. 290. — Notons en passant qu'il y a des textes où *j* (dans les manuscrits *i*) est employé au lieu de *ch*. J'ai signalé (*Romania*, XX, 457), dans une poésie française transcrite et même traduite en limousin, *jamis* (caminus), *jasamen* (casamentum), *pejat* (peccatum), *pejaors* (peccatores). C'est un fait exceptionnel comparable à l'emploi de *g* pour *c* signalé plus haut dans le manuscrit de *Flamenca*. On rencontre aussi *j* au lieu de *ch* pour CT latin ; ainsi *cojatz*, dans *Flamenca*, v. 4544, pour *cochatz* ; *alajet*, *ibid.* 1929, pour *alachet* ; *fajas* pour *fachas* (mon *Recueil*, partie prov., nº 44).

3. *Romania*, XXII, 124.

emploient systématiquement le groupe *gu* pour le son de la vélaire devant toute voyelle. J'ai noté ici-même cette particularité dans les comptes des frères Bonis [1]. Je l'ai remarquée en maint autre texte.

Les sons complexes *tch*, *ts*, etc., sont notés normalement, depuis une époque que je vais chercher à déterminer, par *ch* [2]. On admet, pour le français du Nord, que la formation de ce son doit remonter au moins au VIIIe siècle [3]. Il n'y a pas de raison pour qu'il en ait été différemment au Midi. Mais quant a-t-on commencé à le noter par *ch* ? Apparemment dès les plus anciens documents de la langue, puisque *ch* se rencontre dans *Boëce* et dans la *Passion* de Clermont-Ferrant. Dans *Boëce* on lit : *chadent*, *chaitiveza*, *chanut*, *charcers*, *charceral*, *chastia*, *chastiament*, *schala*. Toutefois est-il bien sûr que *ch* exprime le son palatal, compliqué de dentale, du *c* ? Je le crois, parce que cette prononciation est celle du Limousin, et que *Boëce* offre d'autres formes limousines encore. Rien de plus naturel, par suite, que d'attribuer dans ce texte à *ch* sa valeur ordinaire. Cependant il y a présomption plutôt que certitude absolue, le même texte nous offrant, comme on l'a vu plus haut, des exemples de *ca* d'autant plus incontestables que le son y est figuré par *k* et par *qu*. Cette divergence dans la notation peut s'expliquer par plus d'une hypothèse : la plus vraisemblable est que le texte de *Boëce*, n'étant pas le manuscrit de l'auteur, participe, dans la forme qui nous est parvenue, aux habitudes graphiques des divers copistes par les mains desquels il a passé. On peut faire des remarques analogues au sujet de la *Passion*, qui nous présente d'une part *chedent* (cadunt), *chamise*, *chars* (carnis), *chamsils*, *marchedanz*, etc., et d'autre part *carns*, *carnals*, *canted*, *cadegren*, *caritat*, etc. Je suppose bien que la prononciation de *c* suivi d'*a* était *ch*, mais on pourrait cependant objecter que, dans ce texte, *ch* a parfois le son de la vélaire, *qui* y étant noté *chi*. La question n'a, du reste, qu'une importance secondaire dans la recherche que je poursuis actuellement. Quoi qu'il en soit de la valeur de *ch* dans Boëce et dans la *Passion*, il est certain que cette notation a été employée dans le Midi avec deux valeurs différentes : 1° pour

1. *Romania*, XX, 174.

2. Sauf les cas exceptionnels de notation par *j* signalés à la note 2 de la page précédente.

3. Darmesteter, dans *Romania*, III, 391.

représenter la simple vélaire, tout de même que *c*, *k*, *qu* : c'est un emploi rare, mais dont on a des exemples, surtout à l'époque ancienne, comme on le verra tout à l'heure; 2° dès le XIe siècle, sinon plus tôt, pour représenter les sons variés *tch*, *ch*, etc., et par conséquent avec une valeur distincte de celle du simple *c*.

Il est assez difficile de démêler quand et comment fut introduite la notation *ch* pour exprimer ce son complexe et divers qui peut être en gros défini comme composé d'une dentale et d'une palatale. Il faut, je crois, écarter l'idée que cet emploi de *ch* soit une tradition latine. *Ch* a été introduit en latin pour représenter le χ grec, comme *ph* et *th* répondent à φ et à θ. Mais le son de χ différait sensiblement des sons qu'on a représentés au moyen âge par *ch*, et, de plus, dans l'usage ordinaire *ch*, *ph*, *th* se prononçaient *c*, *p*, *t*, l'*h* étant un signe purement orthographique : chorus est devenu *cors* ou *cuers* et phantasiare *pantaisar*[1]. Si donc *ch* a été emprunté à l'usage latin par les premiers écrivains romans, il a dû conserver en roman la valeur qu'il avait en latin, c'est-à-dire la valeur de *k*. Et c'est en effet ce qui est arrivé. On se servait, devant *e*, *i*, de *ch*, comme aussi de *k* et de *qu* pour éviter la confusion à laquelle le *c* simple aurait prêté dans cette condition. Cet usage de *ch* devant *e*, *i* s'est conservé en Italie (*che*, *chi*), mais il a été pratiqué aussi en France, tant au Nord qu'au Midi : *chi* dans *Sainte Eulalie*, *chi* dans la *Passion*, dans *Boëce*, et ailleurs encore, par exemple dans l'ancienne traduction limousine des chapitres XIII à XVII de l'évangile de Saint Jean. Dans ce dernier texte, *ch* a clairement deux valeurs : l'une dans *chi*, l'autre dans *chap* (XIII, 12), *chausas* (XIII, 3, 17), *chantara* (XIII, 38). *Ch* a même été employé avec le son purement vélaire devant *e*, *o*. Une charte de 1150 concernant Grèzes (Lozère, arr. de Marvejols)[2], nous offre *che*, *ched*, *achel*, *achela* (il y a aussi *que* et *aquel*) et *chonsel* (consilium). L'écrivain qui a rédigé cette charte réservait *ch* à la notation du son *k*, car il écrit *castel*, et cependant il appartenait à la région où *ca* latin devient *cha*. La même valeur de *ch* se rencontre accidentellement dans des chartes du XIIe siècle, principalement dans les pays où aucune confusion n'est possible,

1. G. Paris, *Romania*, VI, 628-9.
2. Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, n° 107.

le son palatal ne s'y étant pas développé devant *a*[1]. Il faut ici prendre garde que, même devant *a*, le groupe *ch* a pu être employé avec le son purement vélaire. *Venercha* (Venerque, Haute-Garonne, arr. de Muret), dans un acte latin de 1080[2], était sûrement prononcé *Venerca*; le notaire qui a rédigé cet acte écrit du reste *boschum*. Cet emploi bien constaté de *ch* pour noter la vélaire jette naturellement un certain doute sur la valeur de cette notation dans *Boëce* et quelques autres textes anciens.

Il est néanmoins certain que *ch* a été employé pour marquer le son combiné de la dentale et de la palatale, dès le commencement du XIIe siècle en certains pays, dès le XIe siècle en d'autres. On le trouve usité, très sûrement avec cette valeur, dans le testament d'Adalbert II, évêque de Mende († 1110), où directum a pour équivalents *drech*, *dreg*, *dreih*. Assurément, l'origine de *ch* n'est pas ici celle que nous étudions, mais le son de *ch* devait être dans *drech* bien analogue à celui du même groupe de lettres dans *chastel*. Toutefois le rédacteur de ce testament n'emploie pas encore *ch* devant *a* : il écrit *castel*, *posca*, etc.[3]. Citons encore *Ochau*, vers 1129, actuellement Uchau (cant. de Vauvert, Gard), en latin Octavus[4]. L'emploi de *ch* avec la valeur qu'il a dans ces exemples est un fait nouveau ; ce n'est pas un emprunt à l'orthographe latine, c'est un expédient imaginé par des écrivains romans. Ils ont donné à l'*h* une valeur conventionnelle, comme d'autres ont fait un peu plus tard lorsqu'on a imaginé d'exprimer le son mouillé des consonnes *l*, *n*, par *lh*, *nh*. On a pu adopter cette convention d'autant plus facilement que l'*h* était, en roman, sans emploi, puisque l'aspiration que cette lettre marque en latin avait disparu dans l'usage populaire bien avant l'apparition des plus anciens textes romans.

Je crois donc que le groupe *ch* a été employé, dès le XIe siècle,

---

1. *Monteschiu* en 1150, dans le Tarn, Teulet, *Layettes*, n° 104; *che*, *ched* à Montpellier, voir le Cartulaire des Guillems de Montpellier, p. XLV, etc. — Naturellement, je ne tiens pas compte des mss. provençaux écrits en Italie, où cette notation est fréquente.

2. Teulet, *Layettes*, n° 23 (I, 29, col. 1).

3. Nous verrons plus loin que ce document appartient à la région où on prononçait *cha*.

4. Teulet, n° 62.

pour marquer le son *tch* (*č*) ou ses analogues, quelle que fût l'origine de ce son, que cette origine fût le latin *ct* ou *c* suivi d'*a*. Comme toute autre convention, celle-là n'a pas été adoptée tout d'abord : d'où l'hésitation qu'on remarque dans les anciens textes. Peu à peu *ch* a été réservé au son *tch*, mais, pendant une période assez longue, l'emploi du même groupe avec la valeur traditionnelle de *k* a persisté. Il faut donc avoir présente à l'esprit cette double valeur de *ch* quand on étudie les anciens documents romans de la France.

Entre les plus anciens exemples de la notation *ch* pour *ca* latin, on peut citer : *Chazllada*, vers 924, dans Baluze, *Historia Tutelensis*, col. 323; *Chambos*, 987, *ibid.*, col. 852; *Chambos* (Chambour, Corrèze) dans une charte de Gui, vicomte de Limoges, entre 997 et 1003, dans R. de Lasteyrie, *Etude sur les comtes et vicomtes de Limoges*, p. 135. Les exemples abondent en Dauphiné; ainsi, dans le cartulaire de saint Hugues de Grenoble, *Chapus*, *Chabanaria*, vers 1040 (p. 119, 120); de même *Chasselai*, *Chambariaco*, *Chalma*, *Champaneu*, *Chaelais*, *Chassanatico*, etc., même cartulaire, dans un pouillé écrit entre 1080 et 1132 (pp. 184, 186, 189, 191, 192[1]). On trouvera des exemples analogues dans le cartulaire de Saint-André-le-Bas (Vienne), pour le XIe siècle; voir aussi le *Dict. top. de la Drôme*, sous *Chanos*, *Charmes*, *Chorache*.

3. — Les documents datés de temps et de lieu sont les seuls auxquels on puisse avoir confiance quand il s'agit de localiser des phénomènes linguistiques. Ce sont généralement des documents d'ordre administratif, des comptes, des compoids, des actes municipaux. Les textes littéraires sont rarement datés avec une exactitude suffisante, et, de plus, ayant en général passé par plusieurs copies, présentent ordinairement des inconséquences de graphie. Et même dans les documents qui offrent

1. Au nord de la région provençale, les exemples de *ch* ayant à peu près certainement la valeur de *č* se rencontrent à une époque plus ancienne. Ainsi, dans les *Chartes de Cluny* p. p. M. Bruel : *Chalvaicus*, en 976 (n° 1419), *Chasanias*, *Chasanetas*, 977 (n° 1441), *Chavilonense*, 982 (n° 1597). Notons aussi *jambone* pour *cambone*, le prov. *cambo* et *chambo*, 986 (n° 1723), *Richart*, 989 (n° 1808); *Achardus*, vers 990 (n° 1842), etc. Il paraît vraisemblable que l'emploi de *ch* pour noter le son *č* inconnu en latin a pris naissance dans les pays de langue d'oui et de là a gagné le Midi.

le plus de garanties, il est rare que la graphie soit tout à fait régulière; mais, pourvu qu'ils offrent assez d'exemples de la forme étudiée, on arrive aisément à éliminer les graphies irrégulières. En ce qui concerne plus particulièrement la question traitée dans le présent mémoire, il faut remarquer qu'on trouve, principalement vers la limite cherchée, quelques mots qui offrent une forme exceptionnelle. Ainsi, dans le domaine de CA on trouvera des mots commençant par *cha*. Ce mélange de formes est assez fréquent maintenant, je l'ai déjà dit plus haut, mais on peut l'observer dès le moyen âge. *Girart de Roussillon* offre une abondance singulière de formes appartenant à des régions différentes[1]. Il est plus facile de constater ces infiltrations que d'en donner la raison, qui peut varier selon les cas. Pourquoi *chival* et *chin* ont-ils remplacé presque partout *caval* et *can*? J'entends bien que *chival* et *chin* sont des mots français mal prononcés (*chin* pourrait être proprement dauphinois); mais comment ces formes sont-elles arrivées à supplanter en tant d'endroits, et depuis longtemps[2], les formes locales? Nous nous en étonnons parce qu'il s'agit de termes très usuels. S'il s'agissait de mots d'un emploi moins courant, de tels emprunts n'auraient pas lieu de surprendre. Le dictionnaire de Mistral a pour base une variété du provençal où *ca* reste intact. On y trouve cependant plusieurs pages de mots commençant par *ch*[3]. Les *Leys d'amors*, publiées d'après un ms. exécuté avec soin, emploient aussi souvent *chant*, *chantar* que *cant*, *cantar*, et *chanso* paraît y être employé à l'exclusion de *canso*. C'est ici le lieu de rappeler que Terramagnino de Pise emploie le mot *chantar* pour désigner le provençal littéraire, la langue des troubadours[4]. Ici, comme pour l'adoption de quelques autres

---

1. Voir mon introduction à ce poème, pp. CLXXX et suiv.

2. *Chival* se trouve déjà, concurremment avec *caval*, dans la chanson de la Croisade albigeoise; *ches* (chiens) se rencontre aussi dans le même poème, dans la seconde partie, qui seule a de la valeur au point de vue linguistique; voy. le vocabulaire de mon édition. On a aussi, dès le moyen âge, plusieurs ex. de *chin* ou *chi* : voir par ex. *Blandin de Cornouailles* (*Romania*, II, 201) au vocabulaire.

3. Il y en a même dans le nombre qui ne sont guère usités que dans la partie de la Provence où on prononce *ca*, par ex. *chato*, jeune fille.

4. V. 150; *Romania*, VIII, 189.

termes propres à la poésie, on peut reconnaître l'influence exercée par les troubadours du Limousin et de l'Auvergne.

Il résulte de ces observations que l'on s'exposerait à des conclusions erronées si on généralisait trop vite les données fournies par un petit nombre d'exemples empruntés à une seule source d'informations.

J'ai maintenant quelques remarques à présenter sur la nomenclature topographique. En ce qui concerne les lieux habités, l'usage est de suivre la graphie du Dictionnaire des Postes. Mais cette graphie, résultant de renseignements administratifs insuffisamment contrôlés, n'est pas très conséquente; elle contient même des erreurs que chacun, en ce qui concerne le pays avec lequel il est le plus familier, a pu noter. Le pis est que, pour les petites localités, la nomenclature des Postes est souvent en désaccord avec les cartes. Pour les lieux non habités, on n'a guère d'autres ressources que les cartes détaillées, et c'est alors que, pour les noms de montagnes, de ruisseaux, de torrents, on se trouve souvent dans un cruel embarras, à cause des divergences qui existent entre Cassini, l'Etat-major et le Service vicinal. Non seulement les noms diffèrent par la graphie au point de nous laisser des doutes sur la véritable prononciation, mais parfois même ils ne s'appliquent pas exactement aux mêmes lieux. Il serait à désirer que dans chaque département un fonctionnaire, ayant à sa portée toutes les sources de renseignements administratifs et les moyens de contrôle fournis par les documents anciens, entreprît la revision de la nomenclature topographique. L'archiviste départemental serait naturellement désigné pour faire ce travail. Cette revision s'opérera peu à peu par la rédaction des dictionnaires topographiques qui se font sous la direction de la section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques. Malheureusement, il n'existe encore que quatre de ces dictionnaires pour la région que j'ai à étudier dans le présent mémoire, ceux des Hautes-Alpes, de la Drôme, du Gard, de la Dordogne [1]. Et encore le département des Hautes-Alpes, étant entièrement dans la zone de *ch*, ne peut

1. En outre, j'ai fait usage de la partie imprimée du Dictionnaire du Cantal (par M. Amé) qui est en cours de publication et dont je possède les bonnes feuilles. — Le Dictionnaire de l'Hérault s'applique à une région qui

pas m'être d'une grande utilité. Pour les autres départements, j'ai fait de mon mieux, recherchant les formes anciennes dans les cartulaires et dans les travaux d'histoire locale.

Ma carte a été dressée d'après la carte au 1/320.000 de l'Etat-major, qui, en fait de lieux habités, ne contient que les chefs-lieux de communes. Elle m'a cependant fourni assez de noms pour meubler suffisamment une carte dont l'échelle n'est que 1/1.500.000. Des indications supplémentaires, que pourraient fournir en abondance les noms de hameaux, de lieux dits, de montagnes, etc., ne seraient utiles que là où les deux sons *ca* et *cha* se rencontrent, afin de préciser autant que possible le point où le contact a lieu. Il est, en effet, certain que pour plusieurs départements — je citerai notamment les Alpes-Maritimes et les Basses-Alpes — les éléments que me fournissait la carte au 1/320.000 se sont trouvés tout à fait insuffisants. Il y a un espace vide de presque trois centimètres, c'est-à-dire de 40 à 45 kilomètres (à vol d'oiseau) entre Enchastrayes et Castellet-les-Sausses (B.-Alpes). Mais j'aurai soin, on le verra dans les pages qui suivent, de combler ces lacunes à l'aide des cartes les plus détaillées : Cassini, l'Etat-major au 1/80.000, le Service vicinal au 1/100.000 [1]. J'espère réussir, avec les seuls noms de lieux, à réduire la zone douteuse à 8 ou 10 kil. au plus.

J'ai relevé tous les noms qui me paraissaient utiles au but que je me proposais; mais on conçoit que, l'étymologie de tous ces noms n'étant pas assurée, j'ai dû pécher par omission et plus souvent par commission. J'ai reconnu, en effet, depuis que le cliché est fait, que plusieurs des noms inscrits sur ma carte ne servent en rien à l'étude de *c* et de *g* suivis d'*a*. C'est le cas notamment de tous les noms en *-argues*, si fréquents dans le

---

est au sud de celle que j'étudie. Les noms commençant par *ch* qui y sont enregistrés paraissent tous modernes. *Chatunian*, « ancienne viguerie du comté de Béziers », est un nom fabriqué par l'auteur du dictionnaire, feu Eugène Thomas, d'après une forme latine *Chatunianense* dont la valeur est douteuse.

1. Le lecteur qui voudra contrôler les résultats exposés dans ce mémoire fera bien d'avoir l'une de ces cartes sous les yeux. On comprend que s'il m'avait fallu inscrire sur ma carte tous les noms de hameaux et de lieux dits que j'aurai à citer, il m'aurait fallu adopter une échelle beaucoup plus grande, tout le moins le 1/500.000, et une carte d'une telle dimension n'aurait pu facilement prendre place dans un recueil de format in-8°.

Gard. Je suis maintenant porté à croire que le suffixe latin correspondant est anicus, et non pas, comme je le croyais, anicas. Ces détails ont, du reste, peu d'importance. On verra que les indications fournies par la carte sont généralement confirmés par les documents et par les patois en leur état actuel[1].

III

Mon but unique est de déterminer la limite qui sépare, en France, *ca* et *ga* de *cha* et *ja*. Cette limite aboutit, du côté de l'ouest, à la mer, mais, du côté de l'est, elle se continue en Piémont. Me proposant de commencer par l'est, c'est-à-dire par le département des Alpes-Maritimes, je voudrais d'abord donner quelques indications sur les conditions linguistiques de la partie du Piémont qui borde les Alpes-Maritimes. Ces indications seront fort sommaires, les éléments d'information étant peu nombreux et malaisés à recueillir, surtout pour un étranger.

Et d'abord, en territoire italien, la nomenclature topographique, telle qu'on peut la relever sur les cartes de l'Etat-major sarde, fournit peu de renseignements valables, parce que les noms ont été systématiquement italianisés, non sans d'assez fréquentes méprises. D'autre part, les documents anciens de langue vulgaire manquent à peu près complètement, l'usage du latin ayant persisté très tard et l'idiome local n'ayant, à ma connaissance, jamais été employé dans les documents administratifs. Depuis que l'usage du latin a cessé, les administrations locales ont employé l'italien et, dans les hautes vallées du Piémont, jusqu'à une époque assez voisine de nous, le français. Quant aux patois, je n'ai guère que les renseignements que chacun peut trouver dans les livres. J'avais bien l'intention, en avril dernier, de pousser une pointe en Piémont, au delà de Saint-Martin-Vésubie, avec mes cartes françaises et piémontaises, mais on m'en a détourné. On m'a d'ailleurs assuré que j'entendrais surtout parler piémontais. Mes informations sont donc tirées, en général, de publications italiennes, et principalement des traductions de la parabole de l'Enfant prodigue que

1. Sauf dans le nord de la Gironde; on verra pourquoi à la fin de ce mémoire.

renferme le *Saggio sui dialetti gallo-italici* de Biondelli (Milan, 1853-4, un vol. en trois parties)[1].

La recherche ne présente d'intérêt qu'au nord de Saorge et de Fontan (lat. 44°). Au sud et à l'est de ces localités *c* et *g*, devant *a*, conservent le son vélaire. Mais au nord de la pointe que forme vers l'est le territoire (français) de Saorge et de Fontan, il peut en être autrement. Précisément Biondelli nous fournit des traductions de la parabole pour plusieurs localités situées dans cette partie occidentale du Piémont (province de Coni), à savoir : Limone (p. 513), un peu au nord du col de Tende; Valdieri (p. 514), dans la vallée du Gesso; Vinadio (p. 515), vallée de la Stura; Castelmagno (p. 516), dans la partie haute de la vallée de la Grena; Acceglio (p. 518), vallée de la Macra, près du col de Larche; Elva (p. 517), même vallée, r. g., mais plus au nord; San Peyre (p. 519), vallée de la Varaita; Oncino (p. 520), vallée du Pô, à une dizaine de kil. de la frontière française (Hautes-Alpes). Toutes ces localités, que j'ai énumérées en allant du sud au nord, sont situées à 8 ou 10 kil. au plus (à vol d'oiseau) de la frontière. Voici les résultats. Limone, indications contradictoires : *casa*, verset 13, *cascina*, 15, *pecca*, 18, 21, *ancamminà*, 20, *campà*, 20; mais *zarestia* (it. *carestia*), 11, *tzabrin* (chevreau), 29. L'influence piémontaise ou même toscane est évidente; cependant les deux derniers exemples semblent en faveur du son *ch*. — Valdieri : *casa*, 17, *campà*, 20, *cosa* (chose), 28; mais *ciarestia*, 14, *ciossè* (chaussez), 22, *ciantar* (chanter), 25, *ciabri*, 29. Je considère les trois premiers exemples comme empruntés au piémontais. — Vinadio : *cassina*, 15, *encamina*, 20, *campagna*, 25; mais *ciarestia*, 14, *peccià* (péché), 18, 21, *ciaussà* (chaussez), 23, *ciabri*, 29, *cialio* (prov. *calia*, fr. *chaloit*), 32. Même observation. — Castelmagno : *toca* (touche), 12, *porcheries* (le *ch* est employé avec sa valeur italienne, *c* vélaire), 13, *coses*, 14, *carestio*, 14, *casa*, 17, 28; mais *ciossè*, 22, *ciabri*, 29. On voit que, dans cette version, l'influence piémontaise est prépondérante. — Acceglio : *cassina*, 15, *encaminà*, 20, *campagno*, 25; mais *ciarestia*, 14, *ciàus-*

---

1. Il n'y a rien qui puisse me servir dans la *Raccolta di dialetti italiani* de Zuccagni-Orlandini (Florence, 1864), ni dans les *Parlari italiani in Certaldo* de Papanti, où le texte de Boccace, choisi comme spécimen, ne présente pas de mots ayant *ca* ou *ga* dans les conditions voulues.

sos, *ciàussiers*, 22, *ciabri* 29, *ciaria* (a. fr. *chaloit*), 32. Point de doute : *ch* est la vraie prononciation locale. — Elva : *campagna* 15, *casa* 18, *car* (carus), 32; mais *ciarestia*, 14, *cial* (prov. *cal*, il faut) 18, *ciaussà*, 22, *ciabri*, 29. Même conclusion. — San Peyre : *carestia*, 14, *peccà*, 18, 21, *cargiar*, 20, *caussa*, 22, *campagna*, *casa*, 25, *cattiva*, 30. Partout *ca*, excepté dans la seconde syllabe de *cargiar*, et cependant San Peyre n'est qu'à vingt ou vingt-cinq kil. à l'est de l'extrémité orientale de la vallée de Barcelonnette, où *ch* règne sans partage. Comme d'ailleurs nous avons trouvé *ch* dans des localités situées au sud de San Peyre, je n'hésite pas à considérer la version donnée par Biondelli comme sans valeur, d'autant plus qu'elle est d'un style qui dénote un homme plus habitué à l'italien ou à un piémontais très italianisé qu'au patois local. — Oncino : *ciarestia*, 14, *ciàussie*, 22, *ciantà* (chanter), 25, *ciabri*, 29. Le son *ch* est ici parfaitement établi.

Il est inutile de remonter plus au nord : nous arriverions aux vallées vaudoises, et là nous avons toutes les informations désirables dans le mémoire de feu Morosi sur le dialecte de ces vallées[1]. Voir, pour *ca*, *ga* devenant *cha*, *ja*, les §§ 116 et 131[2]. Morosi a noté, comme nous venons de le faire plus au sud, beaucoup de cas où *c*, *g* restent vélaires sous l'influence du piémontais.

Présentement, entrons en France.

Alpes-Maritimes. Ici la carte jointe à ce mémoire est très pauvre. C'est que la nomenclature des communes fournit peu d'indications utiles. Dans le nord de l'ancien comté de Nice (qui forme avec l'arrondissement de Grasse, détaché du Var en 1860, le département des Alpes-Maritimes), les communes ont été le plus souvent constituées par le groupement de villages, distants parfois de plusieurs kilomètres les uns des autres, et seul le chef-lieu de la commune figure sur la carte au 1/320.000. Mais, dans les pages qui suivent, je compléterai les indications trop sommaires de ma carte à l'aide des cartes au

1. *Archivio glottologico*, XI, 309 et suiv.

2. Ce qui concerne le dialecte de la vallée de Pral est pp. 349 et 352; pour la vallée d'Angrogne, voir p. 375; les nos de §§ sont les mêmes dans les deux parties du mémoire.

1/50.000 de l'État-major sarde, au 1/80.000 de l'État-major français, et au 1/100.000 du Service vicinal. Je me servirai aussi du *Dictionnaire administratif et historique des communes des Alpes-Maritimes* qui a été publié dans l'*Annuaire* du département des Alpes-Maritimes de 1869 [1]. Naturellement, il y a lieu de prendre en considération, non pas seulement les noms de lieux habités, mais aussi les noms de montagnes ou d'autres accidents de terrain. Les noms fournis par ces différentes sources de renseignements appellent un contrôle attentif. Ils sont loin d'être écrits partout de la même manière. Très souvent l'orthographe adoptée est italienne, étant empruntée aux cartes de l'État-major piémontais; d'autres fois elle est française [2].

L'ancien comté de Nice offre aux études linguistiques des conditions particulièrement intéressantes. Le langage local s'y est conservé mieux qu'ailleurs. Sans doute, avant 1860, les mots italiens s'y étaient introduits en grand nombre, et, depuis, l'influence française, qui déjà antérieurement à l'annexion était sensible à Nice, est devenue prépondérante, mais jamais l'italien ni le français n'ont été la langue habituelle des gens du pays. Même, maintenant, tout le monde parle le niçard dans le vieux Nice. D'autre part, les hautes vallées qui forment la partie septentrionale du département ont peu de communications entre elles, et, par suite, le mélange des idiomes locaux n'a guère pu se produire. Dans le sud des vallées, toutefois, l'influence du niçard se fait sentir en une certaine mesure. Le niçard est suffisamment connu, encore qu'il n'ait pas été jusqu'à présent l'objet d'une description satisfaisante, mais du moins on en

---

1. L'auteur de ce dictionnaire est M. l'abbé Tisserand, connu par un assez grand nombre de publications historiques sur le département, notamment par ses histoires d'Antibes et de Vence. — Dans ce dictionnaire, certaines communes, érigées depuis 1869, doivent être cherchées sous le nom des communes dont elles faisaient partie lorsque le dictionnaire a été fait.

2. Les noms sont, sinon tout à fait francisés, du moins écrits selon la prononciation française, dans une carte du siècle dernier que j'ai consultée en certains cas, celle du colonel de Bourcet : *Carte géométrique du comté de Nice et de la vallée de Barcelonnette, levée par ordre du Roi pendant la campagne de 1748, sous la direction de M. de Bourcet..., sur laquelle on a marqué la limitation suivant le traité de 1760.* Cette carte est remarquable pour l'époque où elle a paru, mais il y a bien des inexactitudes de divers genres.

possède beaucoup de textes imprimés, non seulement pour l'époque actuelle, mais même pour le moyen âge[1]. Le mentonnais a été étudié, ici-même et ailleurs[2], par M. J.-B. Andrews, mais, pour le reste de l'ancien comté de Nice, on n'a rien, pas même l'inévitable parabole de l'Enfant prodigue[3].

Quatre vallées doivent attirer notre attention : celles de la Roya, de la Vésubie, de la Tinée et du Var.

La première n'appartient que pour une petite partie à la France. La Roya, en effet, prend sa source en Piémont, au sud du col de Tende; elle entre dans l'ancien comté de Nice un peu au nord de Fontan (cant. de Saorge) et en sort à trois kilomètres (à vol d'oiseau) au sud de Breil. Toute cette vallée appartient au domaine de CA, GA. Je citerai, en territoire français, la cime de *Campbel*, au N.-E. de Fontan; *la Causega*, *la Morghette*, à l'ouest de la même commune ; les gorges de *Cabanere*, dans la vallée du Cairos, affluent de la Roya, r. d. Tout près de Saorge est marquée sur la carte du Service vicinal la cime de Rocherosse, mais il n'y a pas de doute que ce nom est francisé : la vraie forme serait *Rocaroussa*. Près de Saorge, dans la vallée de la Bolega (r. g. de la Roya), on peut citer le lieu dit *Casta*; plus au sud, entre Saorge et Breil, les gorges de *Carcheres*. Je ne connais pas de texte ancien pour cette vallée ; quant au langage actuel, les renseignements que je me suis procurés confirment les indications fournies par les noms de lieux.

La vallée de la Vésubie appartient à peu près tout entière à la France, bien que cette rivière et plusieurs de ses affluents aient leurs sources en Piémont, la délimitation territoriale faite en 1860 ayant laissé aux États sardes les hauts plateaux. Dans toute

---

1. Voy. *Romania*, XXII, 405 et suiv.

2. *Romania*, XII, 354; cf. IV, 492; VI, 620; IX, 590.

3. Il y a bien dans le recueil de la Bibliothèque nationale (N. acq. fr. 5910) quatre traductions de la parabole faites sous le premier empire, alors que le dép. des Alpes-Maritimes ne comprenait pas l'arr. de Grasse, mais s'étendait jusqu'à la Taggia, au delà de San Remo; seulement, ces quatre versions concernent Nice, Puget-Théniers, San-Remo et la Briga. Le nord du comté n'est donc pas représenté. Les dossiers Coquebert de Montbret renferment aussi une communication (en original) du préfet des Alpes-Maritimes (27 juin 1812); on y trouve une version en vers de la parabole pour San-Remo, mais rien sur le nord du département.

cette vallée, on prononce *ca* et non *cha*. Sur ma carte est inscrit le nom de Lantosque, dans la prononciation locale *Lantousca*. J'aurais pu y faire figurer la commune de Roquebillière (patois *Roccabiliera*, latin du moyen âge *castrum de Roccabeliera*), située un peu plus au nord. Plus à l'est, vers la frontière, s'étend la vallée de la *Gordolasca*, dont le nom même fournit un exemple de la persistance de *c* vélaire suivi d'*a*, et dans laquelle je relève deux noms bons à citer, à savoir le *Castellaron* et le *Pra de Castel*. La Roquebillière est, si je suis bien informé, le seul village de cette vallée qui possède d'anciens documents en langue vulgaire. J'y ai étudié des comptes trésoraires du XVIe siècle, d'où j'extrais les exemples qui suivent (registre coté CC 1) : *causas*, 1548; *quastel*, 1563; *quauso* (lat. causa), 1567; *quami*, *quamin*, *aquampar*, *quavalet* (chevalet), *quabrion* (chevron), 1584. La prononciation actuelle est conforme à ces exemples [1].

La vallée de la Tinée s'étend vers le nord beaucoup plus loin que celle de la Vésubie. Elle appartient, dans sa partie supérieure, au domaine de *cha*. Dès que l'on a passé de la vallée de la Vésubie dans celle de la Tinée, à Saint-Dalmas, à Valdeblore, apparaît le son palatal (*tch*), ordinairement noté dans la nomenclature topographique par *ci*, selon l'usage italien. Voici quelques noms. Au sud de Valdeblore, à la même latitude que Roquebillière, le mont *Cialancias* [2], qui plus au sud serait appelé *Calancas* [3]; sur le territoire de la commune d'Ilonse, r. d. de la Tinée, le mont *Ciabanal*. Plus haut, c^ne^ de Roure, *la Chambarde*; c^ne^ d'Isola, *la* Tête de Ciallane [4], r. g. de la Vésu-

---

1. J'adresse tous mes remerciements à M. Musso, secrétaire de la mairie de Roquebillière pour l'obligeance avec laquelle il m'a ouvert les archives municipales confiées à sa garde, comme aussi pour les renseignements qu'il a bien voulu me fournir sur le langage local.

2. Etat-major; *Cialancia* dans le service vicinal; *Chalanches* dans la carte du colonel de Bourcet (1760).

3. « *Calanc*, *chalanc*, escarpement, rampe abrupte d'une montagne », Mistral; cf. aussi *calanco*.

4. Cette orthographe, fournie par les cartes, est défectueuse. La prononciation locale est *Challanchos*, qu'on pourrait aussi noter à l'italienne (voir plus loin) *Ciallancios* (renseignement dû à M. Rovery, maire de Saint-Etienne-de-Tinée).

bie, le *Val de Chastillon*[1], *Ciastans*, lieu dit tout près de la frontière; c^ne^ de Saint-Etienne-de-Tinée : le *Cluot-chastel*, nom conservé à un mamelon situé à proximité de la ville, sur lequel s'élevait autrefois un château maintenant détruit; le *Ciavalet*[2], montagne.

Je n'ai point de documents anciens de la langue vulgaire pour cette vallée, mais je suis suffisamment renseigné sur l'état actuel. M. Rovery, maire de Saint-Etienne-de-Tinée, a bien voulu, à ma demande, me transmettre la liste suivante :

calidum,	*chau.*
camera,	*chambro.*
campum,	*champ.*
cannabem,	*chanebo.*
cantare,	*chantar.*
capellum,	*chapel.*
capra,	*chabro.*
carraria,	*charriero.*
castellum	*chastel.*
scala,	*ischalo.*
gallina,	*jalino.*

Mon bienveillant correspondant me fait observer que le son de ce *ch* comporte une mouillure, de sorte qu'on pourrait légitimement écrire *ciau*, *ciambro*, *ciabro*, *gialino*, en donnant au groupe *cia* le même son qu'en italien. Cette prononciation s'observe dans toute la vallée; cependant, selon ce que m'écrit M. Rovery, à Saint-Sauveur, ch.-l. de c. situé à une trentaine de kilomètres au sud de Saint-Etienne, la nouvelle génération commence à adopter la prononciation plus méridionale, *ca* au lieu de *cha*.

J'ai lieu de croire que *cha* domine dans la petite vallée du Cians[3], entre les vallées de la Tinée et du Var. Le nom même du torrent porterait à le supposer ; mais on peut citer encore, c^ne^ de Rigaud, le torrent de *Cianavella*, et, plus au sud, un lieu

---

1. *Annuaire des Alpes-Maritimes*, 1869, p. 58; appelé *Val de Ciastiglione* dans l'Etat-major, *Vallon de Castiglione* dans le Service vicinal.

2. *Tête de Chevalet*, dans la carte du col. de Bourcet.

3. *Champ* dans la carte du col. de Bourcet.

dit *Ciambuon*; c^ne^ de Pierlas, *Chandouliers*[1], *Ciabanasse*, *Cianaterma*. Le petit bassin du Cians est séparé du bassin du Var, au N.-O. par la Tête de *Ciarnaia*.

Pour la vallée du Var, mon enquête n'est pas complète. Il me reste quelques doutes pour la partie septentrionale. Les noms de communes inscrits sur ma carte, *Castagniers*, *Roquesteron* (*Rocca Starone*) ne laissent aucune incertitude pour les parties basse et moyenne de la vallée. D'ailleurs, à Puget-Théniers et à Entrevaux (B.-Alpes), on prononce *ca*, *ga* : je l'ai vérifié personnellement. On prononce de même à Guillaumes, ch.-l. de canton situé à une quinzaine de kilomètres (à vol d'oiseau) au nord de Puget-Théniers, et, en effet, sur le vaste territoire de la commune de Guillaumes (7400 hectares), je trouve les lieux dits *Cavalié*, *Rocca maire*[2], le mont *Caffans*[3]; toutefois il y a aussi un hameau de *Bouchanieres*[4], qui semble un nom identique à *Boucagnères* du Gers. Mais bientôt, en poursuivant vers le nord, le son *ch* apparaît. Sur la commune de Péone, au N.-E. de Guillaumes, se trouve le hameau de *Ciastellans*[5], au pied de la Tête de *Ciarnaia* mentionnée plus haut. Au N.-O. du département, dans la commune de Saint-Martin d'Entraunes : *Champloup*, *Chastelonnette*; les ruisseaux de *Cheylan* et de *Chamoussillon*, affluents du Var. Dans la commune d'Entraunes : *Charmazones*, *Champfésan*, le vallon de la *Chabrière*, le ruisseau de *Chaudan*[6], le col de *Champs* (à l'ouest), le col de *Jallorgues* (à l'est).

Dans la vallée de l'Esteron, au sud de Puget-Théniers, la persistance du *c* vélaire n'a pas besoin d'être prouvée, non plus que pour l'arrondissement de Grasse. Je connais pour cette vallée un document de 1430. C'est une lettre écrite aux syndics de Nice par Jean Grimaldi, seigneur de Bueil, en 1430[7]. Elle est datée de Cuebris (canton de Roquesteron). On y relève *cars* (caros), *causas*, *puosca* (subj. pr. de *poder*); on y lit aussi *chargi*, *chargie*, mais c'est le français « charge ».

---

1. *Mont de Chandouliet*, même carte.
2. Service vicinal; manque dans l'Etat-major.
3. Service vicinal; manque dans l'Etat-major.
4. *Annuaire des Alpes-Mar.*, 1869, p. 56; *Boucheniere* sur les cartes de l'Etat-major et du Service vicinal.
5. Service vicinal; *Col de Chastelan*, dans l'Etat-major.
6. État-major sarde; *Chaudon* dans le Service vicinal.
7. Je l'ai mentionnée dans un précédent article, *Romania*, XXII, 418.

En somme, dans les Alpes-Maritimes, la prononciation *cha*, *ja*, paraît limitée aux vallées de la Tinée et du Cians et à la haute vallée du Var. Par ce caractère, le provençal du nord du département se rattache à celui de la vallée de Barcelonnette et de la haute vallée du Verdon, avec lesquelles les hautes vallées du Var et de la Tinée ne communiquent que par des cols infranchissables pendant une partie de l'année et pénibles en tout temps. Il y a là un phénomène qui, à première vue, semble assez étrange. Comment la ceinture de hautes montagnes qui enserre du côté du nord et du nord-ouest le département des Alpes-Maritimes ne forme-t-elle pas une limite dialectale ? Comment se fait-il que le son *ch* fasse place au son vélaire *c* en des endroits où il nous semble que les communications sont faciles et que rien ne doit s'opposer à l'extension des caractères phonétiques ? C'est qu'en réalité, avant la construction des routes, toutes plus au moins récentes, qui remontent les étroites vallées de la Tinée, du Cians, du Var, les communications n'étaient guère plus faciles du côté du sud, vers la Méditerranée, que du côté du nord, vers la vallée de Barcelonnette. Les conditions étaient à peu près les mêmes de part et d'autre. Nous ne savons que peu de chose de la vie des populations alpines pendant le moyen âge; mais, à s'en tenir aux indices fournis par la langue, il semble que les habitants des vallées septentrionales de l'ancien comté de Nice ont dû être en relations plus suivies avec leurs voisins du nord qu'avec ceux du sud.

Basses-Alpes. La délimitation n'est pas très facile à établir dans ce département : nous nous trouverons en présence d'indications contradictoires. Commençons par le nord. La vallée de l'Ubaye (arr. de Barcelonnette) appartient incontestablement au domaine de *ch*. Dans cette vallée sont situés *Larche*[1], *Condamine-Châtelard*, *Enchastrayes* (Incastratas[2]), qui sont marqués sur la carte. J'ajoute le *Bachelard* (probablement *Bacalar*, en prov.), affluent de l'Ubaye, r. g., et plus au sud, le *Chadoulin*, affluent du Verdon, par conséquent en dehors de la vallée de l'Ubaye, mais cependant encore dans l'arrondissement de

1. *Archia*, selon Feraud, *Histoire et géographie des Basses-Alpes*, 3e éd., 1890, p. 238.

2. Feraud : *Incastratus* (p. 221).

Barcelonnette. Je ne connais pas de documents anciens de l'idiome de cette région, et j'ai lieu de douter qu'il en existe, mais nous avons la ressource du patois. Dans une communication adressée au ministère de l'Intérieur en 1812 se trouve une sorte de glossaire comparatif pour les cinq arrondissements des Basses-Alpes[1]. Les mots donnés comme types sont assez mal choisis; on peut cependant en tirer quelque parti. J'y relève pour Barcelonnette *chapeou* (chapeau), *chassaire* (chasseur), *chabret* (chevreau), mais *cadiere* (cathedra); ce dernier mot a dû venir du sud. On peut aussi consulter la parabole de l'Enfant prodigue en patois de cette vallée, qui a été imprimée dans le livre de MM. Chabrand et de Rochas d'Aiglon intitulé *Patois des Alpes Cottiennes* (*Briançonais et vallées vaudoises*) *et en particulier du Queyras* (Grenoble et Paris, 1877, in-8°), p. 158-9. On y peut relever *pecha*, *champs*, *tschabret* (chevreau), *tschiaria* (prov. anc. *calia*). Jusqu'ici pas de doute. C'est plus au midi, dans l'arrondissement de Castellane, que doit se trouver le point de rencontre des deux sons. Ma carte est muette d'Enchastrayes à Castellet-les-Sausses, c'est-à-dire sur une longeur de plus de 40 kil. à vol d'oiseau. Une bonne partie de cet espace vide est, à la vérité, occupée par le massif du Grand-Coyer, où il n'y a guère d'habitants. C'est au nord de ce massif, au sud de Colmars, que se trouvent des noms comme *Chastelas*, hameau dépendant de Colmars; plus au sud, dans la commune de Beauvezer, les hameaux de *Chaussegros*, *Champoutrie* et *Champalay*; puis, sur la r. g. du Verdon, la montagne du *Chabanal*; en face, sur la r. d., la montagne de *Chamatte*. Mais ce dernier nom est trompeur. Il y a, plus au sud, près de Vergons, une autre montagne de Chamatte, au pied de laquelle on passe quand on suit la route de Saint-André-de-Méouilles à Entrevaux. Et là, on est dans la région de *ca*.

Castellet-les-Sausses est dans la vallée du Var, et nous avons vu que dans cette vallée *ca ga* persistent jusqu'à Guillaumes au moins. Mais en est-il de même dans les deux petites vallées du Coulomb, affluent du Var, et de la Vaire, affluent du Coulomb, torrents qui prennent leurs sources au Grand Coyer? Je le crois, mais il me reste quelques doutes que je n'ai pu dissiper. Dans la vallée du Coulomb, il y a un hameau appelé *Chabrière*;

1. Arch. nat. F 17^{1209}, dossier des B.-Alpes.

d'autre part, dans la vallée voisine de la Vaire, ou du moins à Annot, on prononce *ca*, *ga*. De même, à plus forte raison, dans le sud de l'arrondissement et notamment à Castellane : là j'ai fait les vérifications nécessaires sur le parler actuel [1] et dans les archives [2]. Je crois donc qu'il ne faut tenir aucun compte du nom de *Chasteuil* [3], à 8 kil. environ à l'ouest de Castellane. Ce nom, dont je ne sais pas l'histoire, n'a pas une finale provençale.

Dirigeons-nous vers le centre du département. Digne est entouré de noms de lieux qui semblent témoigner en faveur de la prononciation *ch* : *La Javie* [4], *Champtercier* [5], *Châteauredon*, *le Chaffaut* [6], *Chabrières* [7]. Eh bien! il est possible que la prononciation *ch* ait été dominante autrefois (nous reviendrons sur ce point tout à l'heure), mais actuellement c'est l'inverse. Voici des mots que j'ai recueillis à bonne source, à Digne même : *cabre*, *cabri*, *canta*, *capèu*, *carriere*, *carbe* (cannabem), *carga* (charger), *castèu*, *cau* (chaux), *caut* (chaud), *escare* (échelle). Cependant quelques mots ont *ch* : *chambre*, *champ*, *champas*, *chavus* (cheveux). Gallina ne s'est pas conservé dans cette région : jusque dans les Alpes-Maritimes, on dit *poule*, avec des variations quant à la finale; cependant un quartier de Digne s'appelle encore *quiéu de galine*. Il y a *peca* dans la version de l'Enfant prodigue [8]. Enfin le glossaire comparatif cité plus haut

---

1. Il y a du reste pour Castellane une version de l'Enfant prodigue dans le t. VI des *Antiquaires de France*, p. 526 (réimpression Favre, p. 146). On y lit *pecca* (versets 18, 21), *cabrin* (29).

2. Le premier registre des délibérations (BB 1), qui s'étend de 1473 à 1483, contient quelques délibérations en provençal pour les mois d'août et septembre 1473 (ff. 5-7). Je les ai copiées. J'y relève : *causa*, *cascuna*.

3. *Castellium*, Feraud, *Hist. et géogr. des B.-A.*, 3e éd., p. 259.

4. *Gaveda*, 1069, *Cart. de S. Victor de Mars.*, nº 742; *la Chaveda*, XIIIe s., Guichard, *Essai hist. sur le cominalat dans la ville de Digne*, II, 29; *Gaveda*, *ibid.*, 109, 112; *Javesa*, 144.

5. Ce nom et le suivant n'ont pas gaande valeur. Le premier est assez moderne, l'ancien nom était *Castrum de Oseda* (Feraud, p. 118), le second est visiblement refait à la française.

6. *Castrum de Cadafalco*, Guichard, *Cominalat*, II, 109.

7. Chabrières n'est pas une commune : c'est un hameau dépendant de la commune d'Entrages.

8. Cette version n'a pas été imprimée dans le recueil des Antiquaires de France. Je l'ai retrouvée dans le ms. B. N. Nouv. acq. fr. 5910, fol. 60.

à propos de Barcelonnette donne, pour Digne *capeou* ou *chapeou*, *cassayre*, *cadiero*, *cabri* ou *chabri*, exactement comme pour Forcalquier qui est bien plus au sud.

Les documents anciens montrent au moins autant d'hésitation. Une pièce de 1424 publiée par M. Lieutaud [1] d'après les archives de Digne porte : *cargayres*, *cascun*, *capitol*, mais *chantars* (§ 5). Dans un règlement sur la boucherie, daté de 1429, que j'ai copié à Digne, on lit *capitols*, *cars* (carnes), mais *chart* (carnem), *chastrolh* (mouton), *chabra*. Il me semble bien probable que, depuis le moyen âge, *ca* a dû gagner du terrain sur *cha*. Il faudrait, pour éclaircir ce point, avoir un plus grand nombre de documents et de plus anciens. Du reste, la limite devait être bien proche de Digne, car, à la même latitude, vers l'ouest, nous trouvons *L'Escale* et, un peu au nord, *Le Castellard*.

Laissons de côté le sud-ouest du département (Forcalquier, Manosque), qui appartient visiblement au domaine de *ca ga*, et dirigeons-nous vers le nord. Nous trouvons *Chardavon*, village dépendant de la commune de Saint-Geniez (cant. de Sisteron). Il y a un autre *Chardavon* au nord du département, dans la commune de Seyne [2], et d'autres noms commençant par *ch* pourraient être notés dans la même région. Cette fois les indications fournies par la toponomastique sont d'accord avec la langue. Dans la version de l'Enfant prodigue qui représente le langage de Seyne [3], on lit *champs* (15, 25), *pecha* (18, 21), *chabro* (29).

A Sisteron, *cha ja* prédominent. Le petit vocabulaire comparatif cité plus haut donne *chapeou*, *chassaire*, *chabrin*, mais *cadiero*. Toutefois, si on a recours aux documents anciens, qui ne laissent pas d'être assez nombreux, cette ville ayant de riches archives, on reçoit l'impression toute contraire. En 1391 [4] : *castel*, *causa*, *canna*, *senescal*; en 1392 [5] : *acampat*, *tocava*, *cau-*

---

1. *Revue des langues romanes*, 4e série, II (1888), 168 et suiv.

2. Le premier de ces villages est écrit *Chardavons* sur ma carte, d'après le dict. des Postes et l'Etat-major, probablement à tort. Il n'y a pas de raison pour que les deux lieux de ce nom s'écrivent différemment. Cassini et le Service vicinal les écrivent sans *s*. La forme ancienne est *Cardao*, *Cardaun*, XIe et XIIe siècles (*Cart. de S. Victor de Mars.*, nos 714, 718, 721, 870).

3. T. VI des *Antiq. de Fr.*, p. 425; réimpression Favre, p. 135.

4. Laplane, *Essai sur l'histoire municipale de Sisteron* (1840), p. 211.

5. Ibid., p. 214.

sas, *cavals*, *calgues*, *cambiat*, *cars* (carnes); en 1393 [1] : *cascun*, *camins*, *causas*, *toca*; en 1410 [2] : *carts* (carnes), *acampats*, *cascuna*, *calennas*, *carn* (carnem), *carts cabrinas*. Cependant, *ch* apparaît trois fois dans ce dernier document, qui est un règlement sur la boucherie : *vacha*, *chabrin*, *enchant* (encant). Un règlement pour les foires, daté de 1401 [3], fournit quelques mots commençant par *ch* : *chaber*, *chanebes*, *chartz* (carnes). Je crois que l'emploi prédominant de *ca* a un caractère purement orthographique. On considérait cette manière d'écrire comme plus correcte. Et ce qui me confirme dans cette opinion, c'est que les trois premiers textes cités sont des lettres administratives adressées au grand sénéchal à Aix. Mais, que la prononciaciation fût dès lors *cha*, c'est ce que l'on peut prouver par un autre document ancien. Ce document est l'allivrement des habitants de Sisteron en 1387 [4]. Je crois bien que tous les chefs de maison y figurent, classés par quartier; les noms et surnoms sont latinisés, mais les formes vulgaires sont à peine déguisées. Or, j'y relève les formes qui suivent : *Chandelerius* (p. 162, 163, 176), *Front de vacha* (164), *Torchati* (164, 176), *Charbonelli* (165), *Chavalleria* (167), *Chabreta* (168), *Rocha* (170), *Savoencha* (171), *Chava* [5] (172), *Blancha*, *Chastre* (173), *Chantelma* (175), *Mal chaval* (176), *Richavi* (182, 188), *Chavassolii* (185), *Blanchardi*, *Chaponi* (190), *Chastra* (191), *Charcuecha* (195), *Chanabacii* (198), *Chabrerii* (199), *Chavacortas* (201) [6].

Hautes-Alpes. — Ce département ne figure ici que pour mémoire. Les quelques noms de lieux que j'ai marqués sur la carte indiquent suffisamment qu'il appartient en entier au domaine de *cha* : *Chabestan* (Chabestagnum, 1247), *Champcella* (Chancellata, XIIIe s.), *Chanousse* [7] (Chanossa,

1. Ibid., p. 218.
2. Laplane, *Hist. de Sisteron tirée de ses archives* (1843), I, 555.
3. Ibid., p. 558.
4. Laplane, *Essai*, pp. 157-201.
5. Probablement l'équivalent du fr. *choe*, chouette.
6. Je n'ai pas relevé certains noms qui peuvent prêter à doute, par ex. *Chatbertus* ou *Chabertus*, qui est partout *Chabert*, dans le poème de la croisade albigeoise, dans *Guillaume de la Barre*, etc.
7. Par erreur *Chanoasse*, sur ma carte.

1365), *Chorges* (Caturiges, Itin. d'Antonin). Le dictionnaire topographique des Hautes-Alpes, dû à M. Roman, permet, en ce qui concerne les noms de lieux, les vérifications les plus minutieuses. Tous les noms commençant par *ca* ou par *ga* qu'on y rencontre sont modernes ou ne correspondent pas à *ca* ou *ga* latin [1]. Les textes anciens et le langage actuel [2] confirment absolument les indications fournies par les noms de lieux.

Drôme et Vaucluse. — L'inspection de la carte montre que les points de rencontre doivent se trouver vers la limite des deux départements. Tous les noms de la Drôme nous montrent *cha* et *ja*; on en trouvera facilement les formes anciennes dans le *Dictionnaire topographique de la Drôme* publié récemment par M. Brun-Durand. Quant à Vaucluse, il n'y a guère de noms sur ma carte dont les formes latines ne soient ou évidentes (*Cabrières*, *Caseneuve*, *Castellet*) ou très connues (*Carpentras*, *Cavaillon*). Je me bornerai à rappeler que *Cadenet* se trouve sous les formes Catanetum, Cathenetum au XIe siècle [3], que *Camaret* est sûrement identique au *Chamaret* de la Drôme, qui est appelé, dans les chartes du XIIe siècle au XIVe siècle, *Chamarit* et *Camaretum*, mais je n'en sais pas plus [4]. *Caromb* est en latin *Cariumpus* : « Ricauus de *Cariumpo* » est nommé dans

---

1. Ainsi le col de *Cabre*, sous lequel passe la ligne de Die à Aspres s'appelle encore dans Cassini col de Chauranne. Bien plus au sud se trouve la montagne de *Chabre* représentée sur la carte par la commune de Châteauneuf-de-*Chabre*.

2. On est particulièrement bien renseigné pour le Briançonnais par l'ouvrage de MM. Chabrand et Rochas d'Aiglun mentionné plus haut (p. 551). Outre le glossaire du Queyras, qui forme la partie principale, il y a, pp. 150 et suiv., des proverbes et des versions de la parabole de l'Enfant prodigue. Pour d'autres régions du département, on trouvera des spécimens variés du langage actuel ou ancien dans les publications de la *Société d'études des Hautes-Alpes*.

3. *Cart. de S. Victor de Marseille*, n°s 323, 533, etc.

4. Ces noms en -etum contiennent généralement un nom de plante, voy. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux en France*, pp. 616 et suiv., mais je ne pense pas que ce soit ici le cas.

une lettre d'Innocent III[1]. Le *Caulon*[2] ou *Calavon* paraît être en latin Causalo[3]. *Joucas* doit être retranché; c'est, au XIe siècle, *Jocas* ou *Jocar*[4]. La *Nesque* est en latin *Anesca*. Enfin *Venasque* est l'ancienne Vendausca de la Notice des provinces, Vennasca au XIe siècle[5].

Nous allons nous efforcer maintenant de préciser un peu les indications qui se déduisent des noms de lieux, d'autant plus que, vers la partie de ces deux départements qui confine aux Basses-Alpes, ces indications sont bien maigres. De ce côté, la Drôme, jusqu'à sa limite la plus méridionale, appartient, autant que je puis le vérifier, au domaine de *cha*. La traduction de l'Enfant prodigue en patois de Séderon[6], au sud-est du département, à la même latitude que Sisteron, donne *chaouses*, *pecthia* (péché), *toucthia* (touché), *cthabrin* (chevreau). Je suppose que la notation assez bizarre *cth* équivaut à *tch*. La version que nous avons pour le Buis[7], plus à l'ouest, porte *pecha*, *chabrin*; celle en patois de Nyons : *chiauso*, *pechia*, *chiabri*. L'inventaire imprimé des Archives de la Drôme, commune de Nyons, nous fournit (IV, 14), à la date de 1485, *chausas*, *chapelan*, *chantar*, *chabruons* (chevrons), et aussi *campano*, mais ce mot a conservé partout le *c* vélaire[8]; en 1523 (*ibid.*, III, 421) : *chaffaut*, *torchos*. De même, plus à l'ouest, à Donzère, *chabrol*, *chassayre*, XVe s. (*Inv. de la Drôme*, V, 16), et à Rochegude, tout à fait à la pointe méridionale du département[9], en 1581 (*ibid.*), *porcheyrade* (glandée). Pour Nyons et pour Valréas[10], nous avons de

---

1. Voy. mon édition de la Chanson de la Croisade albigeoise, II, 525 (addition à la note de la p. 208).

2. Par erreur *Coulon*, sur ma carte.

3. *Cart. de S. Victor*, au dictionnaire géographique, t. II.

4. *Cart. de S. Victor*, nos 283, 426.

5. D'Arbois de Jubainville, *Recherches*, etc., p. 600.

6. Elle n'est pas publiée, que je sache, mais je l'ai trouvée dans le ms. N. acq. fr. 5910 (fol. 366-7) et dans la collection Coquebert de Montbret, à Rouen (no 433).

7. *Antiq. de Fr.*, p. 531; réimpr. Favre, p. 115.

8. Même en Valais : voy. *Romania*, VI, 407, § 160.

9. C'est par erreur que Rochegude n'a pas été reporté sur ma carte.

10. Le canton de Valréas appartient, comme on sait, au département de Vaucluse, bien qu'il soit situé dans la Drôme. C'est une bizarrerie administrative, qui a une raison historique.

nombreux spécimens du langage actuel dans les poésies d'Auguste Chastan, dont le nom même est un témoignage [1].

Toute la partie de Vaucluse qui s'étend au nord du Ventoux, c'est-à-dire les cantons de Malaucène et de Vaison, et de même, plus à l'ouest, le canton de Bollène, appartient à la région où l'on prononce *cha*, *ja*. Je citerai la commune d'*Entrechaux*, qui aurait droit à figurer sur ma carte, à moins de deux kil. de l'Ouvèze, r. g., près de la limite du département. Le Cartulaire du Temple de Roaix [2], publié par M. l'abbé Chevalier, nous offre, en 1141, la forme *Antricalz* (pp. 72, 75). Ici le son *ch* n'est pas marqué : c'est que ce cartulaire a une graphie fort hésitante. Toutefois les exemples de *ch* y sont fréquents. Je citerai les noms de personne *Chanberlins*, *Chambarlinus*, p. 67, 74, 93; *Chabardinus*, p. 70, 71; *Chamerlenc*, p. 108; *Chausuardus*, pp. 119, 120; les noms de lieux *Chaarossa* (Caderousse), p. 71; *Combas Tesaurenchas*, p. 76, 77; *Chalma*, p. 127. Dans la pièce 86, qui est en langue vulgaire et vraisemblablement des premières années du XIIIe siècle, je relève *chaval*. — Citons encore quelques noms de lieux. N.-D. du *Chastelas* (Cassini), c^ne de Saint-Romain-en-Viennois, cant. Vaison; *Chanteduc* (Etat-major) [3], c^ne de Vaison; *Chamredon*, c^ne de Bollène.

ARDÈCHE ET GARD. — Je groupe ces deux départements parce que c'est vers l'endroit où ils se touchent que se produit le passage de *ca* à *cha*; seulement la limite administrative est très dentelée, tandis que la limite linguistique que nous cherchons est à peu près droite et, par suite, se trouve tantôt dans un département, tantôt dans l'autre.

La rivière d'Ardèche, à la fin de son cours, là où elle sépare

---

1. *Chansons, satires nouvelles et poésies en patois valréassien*. Valréas, impr. Jabert, 1858. — *Commode, empereur romain, satire aristophanisée suivie de poésies en français et en patois*. Nyons, impr. Bonnardel, 1874, etc.

2. Roaix, cant. de Vaison. Ce cartulaire commence à la p. 59 du volume intitulé *Cartulaires des Hospitaliers et des Templiers en Dauphiné* (Lyon, A. Brun, 1875), qui forme la 1re livraison du t. III de la *Collection de Cartulaires dauphinois* de M. l'abbé Ulysse Chevalier.

3. *Chantadu* dans Cassini. Il y a une montagne de *Chantaduc* dans le sud de la Drôme.

les deux départements, semble aussi séparer les deux sons. Sur la rive droite (Gard), on voit sur la carte Carsan[1], Saint-André de *Roquepertuis*. A ces noms, on peut ajouter : Saint-Paulet-de-*Caisson* (*vallis Caxonensis* ou *Caxonica*, VIIIe siècle)[2], entre Carsan et la rivière d'Ardèche; à l'ouest de Carsan, *Cassagnol* et *Cabaresse* (c^ne de Salazac); *Camviel* (c^ne d'Issirac). Plus à l'ouest, dans une pointe que fait le dép. de l'Ardèche vers le sud, *Cassagnoles* (c^ne d'Orgnac)[3]. D'ailleurs ce département paraît appartenir à peu près exclusivement au domaine de *cha*. Les noms à relever, dans la partie orientale, jusqu'à Rochemaure ne sont pas nombreux. A l'embouchure même de l'Ardèche, dans l'île du Petit Maletras (Etat-major, *Malatras* dans Cassini), je vois *le Castelas* (Etat-major); mais, aussitôt après, en nous dirigeant vers le nord, nous trouvons *ch* : *Chazalon*, *Champ-Rousset*, le *Cheylard*, N.-D. de *Chalon*, dans la commune de Bourg-Saint-Andéol. Vers l'ouest, *Chames*, sur l'Ardèche (c^ne de Vallon), *Champagnac*, *Chantignac*, *Chambon*, *Chazaret* (c^ne de Salavas). Le nom même de l'*Ardèche* (Ertica) peut être cité, bien qu'il ne fournisse pas une indication très précise en raison de la longueur du cours de cette rivière. On a publié, pour le sud de l'Ardèche, quelques spécimens de patois. Il y en a un, trop court malheureusement, dans la *Revue des patois gallo-romans*, I, 123-4. Il a été noté sous la direction de M. l'abbé Rousselot et par conséquent mérite toute confiance. J'y relève *tsa* pour le fr. *chat*, prov. *cat*. Pour la région centrale de l'Ardèche (je laisse de côté l'arr. de Tournon), je me borne à signaler en note quelques documents anciens ou modernes où l'on trouvera en abondance les notations *cha* et *ja*[4].

Casteljau (cant. des Vans) semblerait indiquer la limite supérieure du son *ca*; toutefois il n'y a probablement pas lieu de faire fond sur ce nom unique, qui se trouve entouré de

---

1. *Carsan* dès 1265 (Germer-Durand, *Dict. top. du Gard*). Je doute que *Carensanum*, cité dans le même dictionnaire, soit Carsan.

2. Germer-Durand, sous CAXONIENSIS VALLIS.

3. Tout auprès, Cassini marque *Chassargue*, mais c'est *Massargue* dans l'État-major.

4. On trouvera des morceaux en vers de différentes époques et pour diverses parties de l'Ardèche, dans *l'Anthologie patoise du Vivarais* (Paris,

noms commençant par *ch* [1]. Il y aurait ici une vérification à faire sur place. Pour cette région, les documents anciens en langue vulgaire font absolument défaut.

Nous arrivons à la pointe que forme le Gard entre l'Ardèche et la Lozère. Toute cette pointe, qui forme le canton de Genolhac, appartient au domaine de *cha*. Les noms que j'ai relevés sur la carte suffisent à le prouver : *Seneches* (*villa Chanescas*, 1211), *Chambon*, *Chamborigaud* (*Cambo Rigaldi*). Même au sud de Chamborigaud, on pourrait trouver quelques noms en *ch* : *Chanteperdrix* (c^ne^ des Portes), *Chalraze*, *Chaussere* (c^ne^ de Sainte-Cécile-d'Andorge), etc. Mais *Rochegude*, sur la Cèze, me paraît une forme francisée : il y a, exactement au nord de cette localité, *Caveirac* [2], *Cauviac* (c^ne^ de S.-Jean-de-Maruejols). On n'a pas de documents anciens pour ce canton. Plus au sud, à Alais, dans les archives municipales, on en possède de fort nombreux, et j'ai pu constater que le *c* et le *g* suivis d'*a* gardaient le son vélaire.

Lozère. — Ma carte est un désert pour la région qui s'étend au sud du Lot jusqu'au Gard. C'est que l'espace occupé par le mont Lozère, entre le Lot et le Tarn, est inhabité, et, sur le causse de Mende, le causse de Sauveterre et le causse Méjan, au sud de Mende, la population est bien clairsemée. Cependant, on peut recueillir quelques noms sur les cartes très détaillées : sur le versant sud du mont Lozère, *Champlong-de-Lozère* (c^ne^ de

---

1876) de M. Vaschalde. Voici, par ordre alphabétique de noms de lieux, quelques indications complémentaires :

Joyeuse, ch.-l. c., arr. de Largentière, version de l'Enfant prodigue très intelligemment faite, Nouv. acq. fr. 5910.

Largentière, inscription en langue vulgaire, datée de 1490, publiée par par M. Vaschalde, *Rev. des l. rom.*, 2e série, IV (1877), 59. On y lit *chadiere*.

Privas, Parabole de l'Enfant prodigue (*Antiq. de Fr.*, p. 515, réimpression Favre, p. 102).

Rochesauve, cant. de Chomérac, *Comparaisons populaires de la vallée de la Payre*, dans la *Rev. de Phil. fr. et prov.*, IV, 135.

1. Je trouve, en effet, plus au sud des noms tels que *Chagnac* (Ardèche, c^ne^ de Berrias), *Chazelles*, *Chadoulliers* (Ard., c^ne^ de Saint-André-de-Cruzières), *Chavagnac* (Gard, c^ne^ de Castillon de Gagnère), etc.

2. Cassini et Etat-major ; *Cavenac*, sans doute par erreur typographique, dans le *Dict. top. du Gard*.

Puy-de-Montvert); plus à l'ouest, *Chabrières* et *Chadenet*, à quelques kil. au nord du Tarn; *les Cheirouses* (c^ne^ de La Canourgue)[1], *Champerboux*, *Chaumels* (c^ne^ de Sainte-Enimie), sur le causse de Sauveterre; au sud, sur la rive gauche du Tarn, la *Chadenede*, *Chaldas*, *Chamblon*, mais, tout près de Chaldas, je trouve *Castelbouc*, sur le Tarn, r. g. Plus loin, *Cabrières* et *Caussignac* (c^ne^ de Saint-Chely), sur la r. g. du Tarn. Évidemment, la limite des deux sons *c* et *ch* doit être marquée par le Tarn. Au sud de cette rivière, je ne trouve que *ca* : ainsi, *Cassagnas*, que j'aurais dû inscrire sur la carte, car c'est une commune (cant. de Barre, arr. de Florac). A l'ouest, sur le causse Méjan, je relève un lieu dit *Costecalde* (c^ne^ de Montbrun), puis *Carnac* (c^ne^ de Saint-Chely-du-Tarn).

Le Tarn paraît former la limite des deux sons jusque vers Sainte-Enimie ou Saint-Chely-du-Tarn. A partir de ce point, la limite s'élève visiblement vers le nord à travers le causse de Sauveterre. Si, en effet, nous traçons à partir de Saint-Chely une ligne dans la direction du N.-O., nous rencontrons, à 8 kil. environ[2], *La Capelle*, puis, 8 kil. plus loin, *La Canourgue*. Tout ce qui est à l'ouest de cette ligne appartient au domaine de *ca*, tout ce qui est à l'est au domaine de *cha*. C'est tout près de la Canourgue, et sur le territoire même de cette commune, mais à l'est, que se trouve le lieu dit *Les Cheyrouses*, mentionné plus haut. A l'ouest, au contraire, nous avons *Canilhac* (marqué sur la carte), et d'autres noms commençant par *ca* pourraient être relevés à l'aide des cartes à grande échelle. Nous traversons le Lot et nous entrons dans le domaine de *cha*. Ma carte porte les noms de *Chirac*, qui doit être supprimé[3], et de *Marchastel*; j'ajouterai *Chaldecoste* (c^ne^ de Saint-

---

1. Cf. *Cairouse*, Aveyron et Lot.

2. Toutes les distances sont marquées à vol d'oiseau.

3. Voici, en effet, les anciennes formes de ce nom : *Cyriacus*, 1062 (*Cart. de S. Vict. de Mars.*, n° 833); *Chirac*, 1079 (*ibid.*, n° 843, p. 219), *Chirac*, *Chirag*, et *Monasterium S. Salvatoris Quiriacensis*, vers 1109 (Testament de l'évêque de Mende Adalbert II); *Quiriacus*, 1123 (*Cart. de S. Vict.*, n° 851), *Kiriacense castrum*, 1151 (*ibid.*, n° 638); *Chiriacus*, 1212 (*ibid*,, n° 905, p. 305). Il est évident que *Ch* est, dans ces exemples, l'équivalent de *K* et de *Qu*. C'est, je pense, par suite d'une mauvaise interprétation de cette graphie que la prononciation actuelle s'est introduite. Il en est probablement de même de *Chiré*, Vienne (voir Redet, *Dict. top. de la Vienne*).

Laurent-de-Muret), à 7 kil. au S.-E. de Marchastel, et, à quelques kil. à l'ouest, *Chazal-de-Coste* (c^ne^ de Nasbinals)[1]. C'est le point extrême de *ch* vers l'ouest. Il serait difficile de trouver d'autres noms, le causse d'Aubrac, qui occupe cette partie de la Lozère, étant à peu près désert. Sur aucun point, la prononciation *ch* ne pénètre dans l'Aveyron, c'est-à-dire en Rouergue, les limites du Gévaudan et du Rouergue étant celles des départements actuels de la Lozère et de l'Aveyron[2]. Il y a là une coïncidence entre les divisions administratives et l'extension des phénomènes linguistiques qui s'explique facilement par la configuration du pays. Le causse d'Aubrac compris dans le Gévaudan est une limite naturelle.

Voyons présentement ce que nous apprennent les documents anciens et le langage actuel. Si l'on compare les données fournies par les pièces en langue vulgaire écrites au moyen âge, soit à Mende, soit dans la région environnante, avec les indications qui résultent des noms de lieux et avec le patois, on arrivera à cette conclusion que la prononciation *ch* a opéré depuis quelques siècles un léger mouvement vers le sud. Le texte de langue le plus ancien que nous ayons pour cette région est le testament de l'évêque de Mende Adalbert II, lequel mourut en 1109 ou 1110[3]. Dans ce document, écrit probablement à

---

1. État-major. Ce lieu n'est pas marqué sur la carte du service vicinal.

2. Selon M. Durand (de Gros) « le village lozérien de Nasbinals, chef-lieu « de canton (arr. de Marvejols) situé sur les confins des départements de « l'Aveyron et du Cantal, faisait partie de l'ancienne province de Rouergue, et « atteste encore cette origine par le gutturalisme de son parler, faisant pointe « en plein pays de *ca* = *cha* » (*Rev. des l. rom.*, 4e série, III, 252). Je ne conteste pas la prononciation *ca*, mais je doute fort que Nasbinals ait jamais fait partie du Rouergue. Ce village paraît avoir été compris de tout temps dans le diocèse de Mende, archiprêtré de Javols (A. Molinier, *Géographie de la province de Languedoc*, col. 80, dans le t. XII de la nouvelle édition de Dom Vaissète), et le diocèse de Mende correspondait exactement à l'ancienne *civitas Gabalum*, c'est-à-dire au Gévaudan (ibid., col. 79, cf. col. 373; Longnon, *Atlas histor. de la France*, texte explicatif, p. 146).

3. Je ne sais où se trouve l'original de ce document, qui ne m'est connu que par un fac-similé lithographique exécuté pour l'Ecole des Chartes vers 1840. Ce fac-similé ne donne malheureusement pas tout le document. Il se termine par une ligne complétée avec des points, soit que l'original ait été incomplet, soit qu'on ne l'ait pas fait reproduire en entier.

Mende, je relève *casa*, *Casota* (lieu dit), *S. Ylari de Capolieg*, *Camarillas*, *la Bacallaria*, *Castel*, *Maurcastel*[1]; *ch* n'est employé que dans *Cherio* (*maso del Cherio l'alod*) et dans *Chirac*, *Chirag*, où l'initiale ne correspond pas à *ca* latin[2]. Il me paraît probable que l'écrivain notait par *c* ce qu'il prononçait *ch*, car il connaît la mutation de *ga* en *ja* puisqu'il écrit *Javols* pour le latin Gabalos[3]. Au XIIIe siècle, la graphie *ch* pour figurer la prononciation palatale du *c* est parfaitement établie; aussi en trouverons-nous bien des exemples dans les textes écrits à Mende à partir de cette époque. Et toutefois il y a encore entre *c* et *ch* une hésitation assez fréquente. Seulement, nous ne l'attribuerons pas à l'incertitude de la graphie, mais à cette circonstance que, Mende étant près de la limite des deux sons, des écrivains du pays, connaissant les deux prononciations, ont pu les mélanger. Il faut d'ailleurs considérer qu'un document écrit à Mende peut avoir pour rédacteur un scribe appartenant à une région un peu plus méridionale. Quoi qu'il en soit, voici les faits. Dans une transaction entre l'évêque de Mende et le seigneur de Tournel[4] passée à Mende en 1248, je lis : *chastel* (plusieurs fois), *chanonis*, *chapitol*, mais aussi *capitol* et *causa*[5]. Dans l'hommage de Raimon d'Anduze à l'évêque de Mende (acte passé à Mende, en 1332)[6] : *chastel*, *chavaliers*, *chanonis*, *chapitol*, *Rocha*, *puescha*, *Javalda*. Dans le plus ancien registre en langue vulgaire des archives municipales de Mende, qui est un livre-journal de l'année 1361 (CC 155) : *charreta*, *charretadas*, *Chamnou*, *chals* (chaux), *chargar*. Au contraire, en 1440, un autre registre de comptabilité (CC 2) écrit régulièrement *ca* : *calfar*, *cambra*, *causas*. J'estime que le comptable à qui est dû ce registre était originaire d'un pays situé au sud ou à l'ouest de Mende. Il connaissait d'ailleurs la notation *ch*, car il l'emploie correctement dans

---

1. Marchastel, cant. de Nasbinals, arr. de Marvejols.

2. *Ch* est encore employé pour le latin *ct* dans *drech*, qui se rencontre à côté de *dreg* et de *dreit*.

3. *Javols*, l'ancien siège de l'évêché; actuellement commune du canton d'Aumont, arr. de Marvejols.

4. Saint-Julien du Tournel, canton de Blaymard, arr. de Mende.

5. *Biblioth. de l'Ecole des Chartes*, 4e série, I, 313.

6. Publié en 1888 par M. Bondurand dans les *Mémoires de l'Académie de Nîmes*.

Chastel-nouvel. Actuellement, à Mende, c'est *ch* qui domine. L'abbé Baldit, qui était des environs de Mende et qui a inséré un grand nombre de poésies dans le Bulletin de la Société agricole de la Lozère (tomes III et suiv.), écrit *cha* (calet, il faut), *chabal*, *chadeno*, *mouchadou* (mouchoir), *peschaire* (pêcheur), mais pour certains mots il adopte *ca* : *cadun*, *mercat*[1]. A Meyrueis, tout au sud du département, un document du xve siècle[2] a régulièrement *ca* : *causos*, *Rocafueil*[3].

Cantal. — Nous avons vu qu'à partir du Tarn la limite de *cha* et de *ca* se dirigeait du sud-est au nord-ouest, à travers le département de la Lozère, de façon à atteindre Marchastel, qui est situé tout près de la pointe que le Cantal forme entre la Lozère et l'Aveyron. Au sud de Marchastel est la montagne d'Aubrac, sur laquelle ne se trouve aucun nom de lieu dont on puisse faire usage dans la recherche que je poursuis. La ligne de démarcation des deux sons continue à se diriger au nord-ouest, en inclinant de plus en plus vers le nord, jusque vers la source de la Cère, un peu au delà du 45e parallèle, suivant assez exactement les frontières des départements de l'Aveyron et du Cantal.

---

1. Je présume que c'est à Mende qu'a été faite la version de la parabole de l'Enfant prodigue « en patois du département de la Lozère » envoyée au ministère de l'Intérieur sous le premier empire (*Antiq.*, p. 513 ; Fabre, p. 97). On y trouve *peccat* (versets 18 et 21), *touccat* (touché, v. 20), *calio* (il fallait, v. 32), mais *chabrit* (chevreau, v. 29).

2. *Société agricole de la Lozère*, X (1859), 543. Ce document est publié d'après une copie assez récente.

3. Un renseignement, qui me parvient au dernier moment, me permet de préciser la délimitation des sons *ca* et *cha* dans la Lozère. J'ai dit (p. 560) que le Tarn paraissait former la limite de ces deux sons « jusque vers Sainte-Enimie *ou* Saint-Chély-du-Tarn. » Ces deux localités sont, du reste, fort voisines, la première étant située à 4 ou 5 kil. au nord-est de la seconde. Il n'était pas possible de préciser davantage à l'aide des seuls noms de lieux. Mais M. Maisonobe, ancien élève de l'École des chartes et archiviste de la Lozère, m'écrit : « Le Tarn forme la limite entre les deux sons jusqu'à Sainte-« Enimie. Dans cette dernière localité le son *cha* est seul employé. Les pay-« sans prononcent *chambro*, *chantar*, *champ*. A Saint-Chély, au contraire, sur « la rive gauche du Tarn, la prononciation gutturale se fait sentir et on dit « *cambro*, *cantar*, *camp*. La limite semble traverser le Tarn entre Sainte-Eni-« mie et Saint-Chély, puisque, en face de cette dernière localité, sur la rive « droite, se trouve le château de *La Caze*. »

Toute la pointe orientale du Cantal (arr. de Saint-Flour) est comprise dans le domaine de *cha*. Ma carte donne, d'un côté, *Cassuejouls* [1], *La Calm* (Aveyron), et, de l'autre, *Chaudesaigues* et *Jabrun* (Cantal). Ce dernier nom est par lui-même assez douteux et nous n'en avons pas la forme étymologique [2]; peut-être est-ce le même nom que *Javron*, Mayenne, qui s'appelait Gabro au temps de Charlemagne [3]. Mais on peut citer d'autres noms : *Chaumenchal* [4] (c^ne^ de Saint-Urcize) au sud de Jabrun ; *Bouchâtel*, *Chavestras* (même commune) [5]. Un peu plus au nord, je trouve *Cabrillade* (c^ne^ de Lieutadès), à l'ouest de Chaudesaigues, mais, comme ce lieu se rencontre sous la forme *Chabrelhade*, *Chabrilhade* au XVIe siècle [6], je ne crois pas qu'on en puisse tirer argument en faveur de la conservation du son *ca*. A cet endroit, il semble même que la prononciation *cha* pénètre légèrement sur le territoire de l'Aveyron, car il y a *Chanies* et *Chaneyret* à moins d'un kil. de la limite des deux départements. En poursuivant vers le nord, je trouve encore le ruisseau de *Chantal* (affluent de la Truyère, r. d.), qui prend sa source sur la commune de Pierrefort, puis plusieurs *Chassagne* (c^nes^ de Pierrefort, de Neuvéglise et de Cussac), *Chambernon*, *Chaumette* (c^nes^ de Neuvéglise et d'Oradour), *Chamalière*, *Chaussines* (c^ne^ de Lavastrie), *Charbière* (c^ne^ de Saint-Georges), *Chagouze* (c^ne^ de Saint-Flour). Nous pouvons désormais continuer indéfiniment vers le nord, nous trouverons *cha* jusque dans l'Oise. Dirigeons-nous à l'ouest, vers le mont Cantal. On paraît avoir hésité entre *Cantal* et *Chantal*, cette dernière forme ayant été employée au XVIe siècle [7]. A l'est et au nord, nous trouvons des noms commençant par *ch* : *Chambeirac* (c^ne^ de Valuejols), *Chambon* (c^ne^ de

---

1. *Cassojol*, XIe siècle, *Cartul. de Conques*, n° 273. C'est le même nom que *Casseuil*, Gironde, soit Cassoialum.

2. La forme la plus ancienne de Jabrun est *Jabru* (XIVe siècle), d'après le Dict. top. du Cantal de M. Amé (sous presse).

3. Voir, à ce nom, le Dictionnaire topographique de la Mayenne, par M. Maître.

4. *Chalmenchal* en 1508 (Amé).

5. Nous avons, pour Saint-Urcize, une version de l'Enfant prodigue (voir plus loin p. 567). On y lit *pechiat*, *chiabrit*.

6. D'après le Dict. top. de M. Amé.

7. *Ibid.*

Paulhac), *Chabasse* (c^ne^ de Cezens), *Chastel-sur-Murat*, marqué sur la carte, *Chambeuil*[1] (c^ne^ de Laveissière), *La Jarrige* (c^nes^ de Dienne et du Falgoux; plus au sud, à l'ouest du Plomb du Cantal, *Les Chazes* (c^ne^ de Saint-Jacques-des-Blats), *Le Chaumel* (c^ne^ de Saint-Cirgues-de-Jordane), *La Jarrige* (c^ne^ de Thiézac), *Chavaroche* (c^ne^ de Saint-Projet). Mais, au sud du Cantal, sur le versant même de cette montagne, *ca* apparaît : *Casteltinet*, *Cazal*, *Caylanes* (c^ne^ de Thiézac), au nord de *La Capelle-Barrez*, marqué sur la carte. A l'ouest du Cantal, la limite des deux sons, jusqu'au dép. de la Corrèze, semble formée à peu près par la Bertrande et par la Maronne (affluent de la Dordogne). Au nord de ces rivières se trouvent *Chastrade* (c^ne^ de Fontanges), *La Chaze* (c^ne^ de Saint-Chamant), *Chabus*, *La Jarrige* (c^ne^ de Saint-Christophe), *Chablat*, *Chantal-la-Vialle*, *Chantal-Pericot* (c^ne^ de Saint-Martin-Cantalès), *Enchanet* (c^ne^ de Pleaux); au sud, à partir des hameaux de la commune de Thiézac, mentionnés plus haut, et en allant vers l'ouest : *Le Cambon*, *La Calmette* (c^ne^ de Saint-Cernin), *La Cam*, *Camps* (c^ne^ de Saint-Illide), *Cabarnac*, *La Camp* (c^ne^ d'Arnac); plus au sud, *Cazaret* et un autre *Cabarnac* (c^ne^ de Saint-Santin-de-Cantalès); plus au sud encore, *Huquefort*[2] (com. de Nieudan); puis, un peu plus à l'ouest, à la latitude de la commune d'Arnac, *La Cam* et *Le Cassan* (c^ne^ de Cros-de-Montvert). Les communes de Nieudan, de Saint-Santin-de-Cantalès, de Saint-Illide, d'Arnac, de Saint-Martin-de-Cantalès, de Saint-Christophe et de Pleaux sont situées à peu près en droite ligne (en allant du sud au nord) entre *La Roquebrou* et *Chaussenac* inscrits sur ma carte et, de la sorte, se trouve considérablement réduit l'espace vide qui sépare ces deux communes.

En somme, on peut dire, sans craindre de s'éloigner sensiblement de la vérité, que les arrondissements de Saint-Flour, de Murat et de Mauriac sont dans le territoire de *cha*, *ja*, et que l'arrondissement d'Aurillac est dans celui de *ca*, *ga*.

Les documents anciens, dans la mesure où j'ai pu les consulter, confirment les indications données par les noms de lieux. Saint-Flour possède des registres de comptes en langue

---

1. Le type paraît être camporium.
2. *Huguefons* dans l'Etat-major. *Ucafol*, en 1320 (Amé).

vulgaire de 1386 à 1467 et des registres de délibération du conseil de ville, également en langue vulgaire, de 1462 à 1510. Des extraits en ont été publiés en divers recueils périodiques[1]. J'y relève *chabros* (chevrons), *chadafalc* ou *chadafalt*, *chadenas*, *chapela*, *chandelas*, *chars* (caros), *charrieyra*, *chavalos* (chevalets), *longha*[2], etc.

Pour l'arrondissement d'Aurillac, les documents sont assez nombreux. Je citerai les deux *paix* d'Aurillac publiées par Delzons[3] et par Rivière[4]. Partout *ca*, *ga*. Il y a au Trésor des chartes deux aveux concernant la seigneurie de la Roquebrou (1284). Ils ont été reproduits en fac-simile pour l'Ecole des chartes[5]. On y lit *causa*, *cavaleyrs*, *mercat*, *Roca*. La Bibliothèque de l'Arsenal possède, sous le n° 3897, un terrier du domaine de La Broue, concernant des biens situés tout au nord de l'arrondissement d'Aurillac, dans les communes de Jussac et de Marmagnac, par conséquent tout près de la région de *cha*. Ce terrier a été rédigé en 1431[6]. J'y relève *cabana*, *cambo*, *cambra*, *cami*, *carieyra*, *causa*, *cazal*, *Roqua*, *galinas*, *galinatz*.

Les textes patois abondent pour le département du Cantal. Nous avons d'abord plusieurs versions de l'inévitable parabole

---

1. Notamment par M. A. Thomas, *Romania*, XXI, 435, *Annales du Midi*, IV, 387. — J'ai parcouru moi-même ces documents à l'hôtel de ville de Saint-Flour.

2. Dans le document d'où je tire cet exemple (une minute de lettre missive, archives, F, ch. II, art. 2, n° 51) *gh* équivaut à *j*.

3. *La Paix d'Aurillac*, 1841-2; deux petits volumes in-8°.

4. *Histoire des institutions de l'Auvergne*, II, 296 (première paix) et 369 (deuxième paix). — Un manuscrit de ces transactions est décrit dans un catalogue publié par Techener en 1862 (*Description raisonnée d'une collection choisie d'anciens manuscrits*... 1re partie, 1862, n° 9. Il a figuré depuis, en juin 1864, sur le catalogue d'une des ventes faites par Libri à Londres, chez Sotheby, n° 64. J'ignore qui l'a acheté et même s'il a trouvé acquéreur.

5. Et publiés dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 4e série, III, 98 et V, 540.

6. « Ensec si lo ses e la renda apertenen al hostal da la Broa e las possesios per las qualas la dicha renda si pagua... E aquest prezen terrier a fach far Johan La Broa, senhor de la Broa, filh que fo de Peyre La Broa, que Diaus absolva, e l'an de grassia mial e quatre sens xxxi. » (Fol. 9.)

Il y a dans le Cantal de nombreux villages ou lieux dits du nom de Labro, anciennement *La Broa*, *La Broha*, *La Brouha*; aucun n'est indiqué dans le

de l'Enfant prodigue : trois pour l'arrondissement de Saint-Flour, à savoir pour Massiac, au nord, Saint-Flour, au centre, et Saint-Urcize à l'extrémité méridionale [1] ; une, faite avec un système de notation très étudié, par l'abbé Labouderie, pour Chalinargues (arr. et cant. de Murat) [2], et une pour Aurillac [3]. Nous avons, pour Chalinargues encore, la traduction du livre de Ruth, faite sur l'hébreu par l'abbé Labouderie [4]. Enfin on trouvera de nombreux spécimens du langage d'Aurillac dans un petit volume publié à Aurillac en 1886 sous ce titre : *La grammaire et les poètes de la langue patoise d'Auvergne*, par A. BANCHAREL, avec une préface par Louis FARGES. Les citations que je pourrais faire d'après ces documents ne modifieraient en rien les notions très sûres qui se déduisent des noms de lieux.

CORRÈZE. — Ce département appartient presque en entier au domaine de *cha*. La partie la plus méridionale présente seule des noms commençant par *ca*. Ma carte est presque vide pour la région, en fait peu peuplée, comprise entre la Cère et la Dordogne. Je n'y ai placé que la commune de *Camps* (*Camp* dans Cassini) qui est probablement calmis plutôt que campus. Mais il est possible, à l'aide des hameaux et des lieux dits, de meubler un peu cet espace vide. La limite paraît ici, comme dans la partie adjacente du Cantal, marquée par la

---

dictionnaire de M. Amé comme se trouvant dans la commune de Jussac, où cependant paraît avoir été situé le domaine auquel le terrier de l'Arsenal se rapporte, comme on peut l'induire de divers passages, par ex. de celui-ci :

« Bernat La Broa, del luoc de Jussac, te las causas que s'en seguo... las quals causas son pausadas el luoc de Jussac...

« Prumieyramen les hostals de la Broa, am lors cortz e carieyrs e batutz e estables e forns... »

1. Ces trois versions sont, si je ne me trompe, inédites. Elles se trouvent dans le ms. N. acq. fr. 5910, fol. 172, 182, 183.

2. *Mém. des Antiq. de Fr.*, VI, 456. La traduction est due à l'abbé Labouderie. Elle n'est pas réimprimée dans le recueil Favre.

3. *Antiq.*, p. 496 (Favre, p. 64).

4. Ibid., p. 98 et suiv. Les deux premiers chapitres sont réimprimés dans le *Tableau synoptique et comparatif des idiomes populaires de France* de Schnakenburg (p. 175), mais cette réimpression omet la plupart des signes diacritiques que le traducteur a employés pour noter la qualité et l'accentuation des voyelles.

Maronne jusqu'à son confluent avec la Dordogne. Sur la rive droite de la Maronne, tout près du Cantal, je trouve *Chassagne* (c^ne^ de Saint-Geniez-o-merle [1]). A quelques kilomètres au sud-ouest, nous sommes dans le domaine de *ca* à *Cambon* (c^ne^ de Sexeles, à sept ou huit kil. au nord de Camps. L'exemple le plus méridional de *cha* dans ce canton est *Chauvac* (c^ne^ de Bussignac), entre Chenaliers et Camps, à 9 kil. environ de ces villages. Passons maintenant sur la rive droite de la Dordogne. A l'extrémité méridionale du département, à 6 ou 7 kil. au nord de *Carennac* (Lot), se trouve la commune de *Queissac*, que je n'aurais pas hésité à inscrire sur ma carte, si j'avais été sûr que l'étymologie de ce nom fût Cassiacus [2]. Ce serait le point extrême du son *ca* de ce côté, car, dans un rayon de quelques kil., au nord-ouest et au nord-est, existent les lieux dits *La Cheminade* et *Le Chassin*. Entre Chenaliers et *Cavagnac* (Lot), j'aurais dû marquer la commune de *Chauffour*, tout à fait sur la limite du département, à moins de 3 kil. au nord-est de Cavagnac. Il y a dans la commune de Chauffour un lieu appelé *Chadenet*.

Au sud-ouest de la Corrèze, du côté où j'ai marqué *Chartriers*, le son *cha* s'étend jusque dans le nord du Lot. Je trouve dans ce département, à l'ouest de Cazillac et à la même latitude, parfois même plus au sud, des noms tels que *Chassaignol* (c^ne^ de Creissensac), *Le Chabournat*, *Les Chauprades* (c^ne^ de Reyrevignes). Toutefois ce son ne descend pas jusqu'à la Dordogne : il y a deux *Castanet* (c^ne^ de Baladou) à 6 ou 7 kil. au nord de Lacave.

On possède, jusqu'à présent, fort peu de documents anciens en langue vulgaire de la Corrèze [3]. Je signalerai, comme offrant un intérêt tout particulier pour l'objet de ce mémoire, la *Transaction entre les habitants et le seigneur abbé de Beaulieu-sur-*

---

1. *Au merle*, dans Cassini.

2. Il est cependant fort probable que ce nom est identique à *Chassé*, *Chassey*, *Chassy*, *Chessy*, *Chassieu*, cités par M. d'Arbois de Jubainville, *Propriété foncière*, p. 143. Il y a encore *Cheyssieu* (Isère), *Cheyssac* (Cantal), *Queyssac* (Dordogne), *Caissac* (Aveyron et Lot-et-Garonne).

3. Voir la bibliographie des « documents rédigés en limousin, en dehors des textes littéraires » (*Rev. des l. rom.*, 4e série, V (1891), 402-410). Cette bibliographie est beaucoup plus riche, en ce qui concerne les documents

Ménoire, touchant l'élection des prud'hommes, publié par M. A. Leroux, archiviste de la Haute-Vienne, dans les *Archives historiques de la Marche et du Limousin*, I, 274-289[1]. C'est une pièce du commencement du XIVe siècle. Beaulieu-sur-Ménoire, qu'on ferait mieux d'appeler Beaulieu-*sur-Dordogne*[2], est un chef-lieu de canton situé à peu près à égale distance de Cavagnac (Lot) et de Camp, tout près de Queissac mentionné ci-dessus, et par conséquent placé, d'après le témoignage des noms de lieux, à l'extrémité septentrionale de la région où *c* conserve le son vélaire devant *a*. Et en effet le document édité par M. Leroux porte *causir* (choisir) *causit*, *caia* (lat. cadat), *arca*, *cadaüna*, *causas*[3].

Il existe pour l'arrondissement de Brive une version de la parabole de l'enfant prodigue, envoyée en 1808, par le sous-préfet de cet arrondissement[4]. J'y relève *monca* (versets 18, 21 pour le latin *peccavi*), *touca*, mais *tsontavou* (25), *tsobri* (chevreau), *tsolio* (il fallait). Il faudrait savoir dans quelle partie de l'arrondissement cette version a été faite.

Un peu plus au nord, à Serillac[5], un acte de 1410 porte *causa*, *causas*, *chaval*, mais cependant *chastel*[6].

A une douzaine de kil. au nord-ouest de Serillac, à cinq kil.

---

manuscrits, pour la Haute-Vienne, dont M. Leroux connaît à fond les archives, que pour la Corrèze. C'est surtout dans les archives communales qu'on pourrait trouver des pièces en langue vulgaire. Déjà M. Leroux en signale d'importantes à Brive (p. 409).

1. Cf. *Romania*, XVII, 631.

2. Ménoire est un petit village situé à une quinzaine de kil. au nord de Beaulieu.

3. Je ne cite pas le traité d'accord entre Beaulieu et Martel (1241) qui est publiée dans le *Musée des archives départementales*, nº 74, parce que l'acte peut avoir été rédigé à Martel (Lot), au sud de Cazillac, par conséquent dans une région où il n'est pas besoin de prouver que *c* devant *a* conserve le son vélaire.

4. Elle se trouve en original dans le ms. Nouv. acq. fr. 5911 fol. 60, et en copie dans la collection Coquebert de Montbret, nº 433.

5. Cant. de Beynat; Serillac est à 10 kil. au sud du Chastang et à 7 ou 8 kil. au nord-ouest de Chenaliers. Cet emplacement paraîtra incompréhensible si on se réfère à ma carte. C'est qu'il y a eu erreur dans les légendes. Il faut intervertir le Chastang et Champagnac-la-Prune.

6. *Bulletin de la Société scient., hist. et archéol. de la Corrèze* (Brive), VI, 40-43.

à l'ouest du Chastang[1] se trouve Obazine[2], où existait une abbaye cistercienne (*Obazinense monasterium*) dont le cartulaire a été récemment acquis par la Bibliothèque nationale. Ce cartulaire, écrit aux environs de l'an 1200[3], contient beaucoup de noms de lieux et quelques noms communs sous forme vulgaire. Obazine est situé entre Champagnac-la-Prune et le Chastang. Aussi ce cartulaire fournit-il à foison des exemples de *cha*. Je citerai : *chalmeta* (f. 39 v°), *chaminada* (f. 44 v°), *chanatge* (f. 32 v°), *Chantaluba* (f. 25), *chapella* (f. 34 v°), *chapmansus* (f. 29 v°), *eschamge* (f. 25), *La Rocha* (passim). Plus au nord, à Tulle, on a uniformément *ch*. Les documents abondent, et il me paraît superflu de citer des exemples[4].

Dordogne. — La limite suit la même direction que dans la Corrèze, traversant le département de l'est à l'ouest, selon une ligne qui, placée d'abord à quelques kil. au nord du 45e degré, s'infléchit vers le sud pour passer un peu au sud du point marqué par *Les Leches*[5], puis se relève vers le nord-ouest. *Lacassagne* (ou *La Cassagne*) est, pour *ca*, le point le plus sep-

---

1. Le lieu marqué à tort sur ma carte comme étant Champagnac-la-Prune (voy. page précédente, note 5).

2. Arr. de Brive, cant. de Beynat ; écrit à tort *Aubazine* dans le dict. des Postes et sur les cartes.

3. Il y a quelques additions postérieures, faites dans la première moitié du XIIIe siècle. Voir la *Notice sur le cartulaire de l'abbaye cistercienne d'Obazine*, par M. Louis Guibert (Tulle, 1890), dans le *Bulletin de la Soc. des lettres, sciences et arts de la Corrèze*.

4. Je signalerai seulement les lettres en bas-limousin de Tulle écrites en 1674 par Antoine de Baluze, que M. Champeval a publiées dans le *Bulletin de la Société scient. hist. et arch. de la Corrèze* (Brive), VI, 513 et suiv. On trouve, du reste, pour le langage de Tulle tel qu'il se parle, ou du moins tel qu'il se parlait il y a un siècle, de très bons éléments dans le *Dictionnaire du patois du Bas-Limousin (Corrèze) et plus particulièrement des environs de Tulle*, de Béronie, Tulle [1822], in-4°. Béronie, qui mourut en 1820, était né en 1742. Il a adopté un système de notation qui n'est pas à l'abri de toute critique, mais qui a cependant le mérite d'une assez grande précision. Il figure l'ancien *ch* par *ts* (*tsa*, chez ; *tsabro*, chèvre ; *tsal*, chaud ; *tsodeno*, chaîne) et l'ancien *j* par *dz* (*dzal*, gallus).

5. *Las Lescas* en 1130, *las Leschas* en 1125, selon le *Dict. top. de la Dordogne* de M. de Gourgues. Le même nom (*les Leschés*) existe dans la Drôme et ailleurs. « *Lescheria*, locus palustris ubi junci et herbæ palustres nascuntur »

tentrional, car, à cinq ou six kil. au nord de ce village, un peu à l'ouest de *Chavagnac* (marqué sur ma carte), Cassini indique *le Chazal* et *Chabras*; puis, à trois kil. environ au nord-ouest de La Cassagne, se trouve un *Chassagne*. — J'ai inscrit sur ma carte Saint-Pierre de *Chignac*, parce que j'ai supposé que ce nom était identique à *Chigné* (Maine-et-Loire), à *Cheny* (Yonne), dont le type latin est Caniacus [1]. Il y a aussi *Chaniat* (H.-Loire), *Chaignay* (Côte-d'Or), *Chagneu* (Isère), *Cagnac* (Cantal, Tarn, Tarn-et-Gar.), *Canhac* (Tarn-et-Gar.), *Caniac* (Lot), dont l'origine doit être la même. Du reste, si le nom de Chignac était récusé comme douteux [2], la limite n'en serait pas changée. Partant de La Cassagne et me dirigeant vers l'ouest, je rencontre, à peu près à la même latitude que ce village, *Cheyrat* (Cassini, *Chayrat*), *Chanteloube*, (c^ne^ de Saint-Amand-de-Coly); en inclinant au sud-ouest, *Castanet* (c^ne^ de la Chapelle-Aubareil [3]) et, un peu plus loin, *Castang* (c^ne^ de Valojoux), au nord desquels se trouvent *Roche-Maliere* (*Roche Mouliere*, Cassini) et *Chambon* (c^ne^ d'Aubas); puis *Chaban* (c^ne^ de Saint-Léon), *Chanteloube*, *le Chastel*, *Chamloubet* (c^ne^ de Plazac), *Chantegril* (c^ne^ de Fleurac), et, au sud, *Roque-Béral* (c^ne^ de Tursac), *Castel-Giroux* (c^ne^ de Tayac), *La Rouquette* (c^ne^ de Manaurie). La limite s'infléchit déjà vers le sud-ouest. Elle va continuer dans cette direction jusque vers les Lèches. Nous trouvons, dans le domaine de *cha* : *La Chabride*, *Chaboussies* [4] (c^ne^ de Rouffignac), *La Chariere*, *Chafort* [5] (c^ne^ de Salon), *Chan-*

(Du Cange). C'est le latin lisca, que Papias glose par *carex*, le fr. *laiche*, cf. Mistral *lesco*, « terre inculte en Médoc ». On rattache ce mot (Kœrting, *Lat.-Rom. Wörterbuch*) à un ancien germanique *liska*, qui paraît fort problématique.

1. D'Arbois de Jubainville, *Propriété foncière*, p. 210.

2. Le Dict. top. de la Dordogne, de M. de Gourgues, n'a pas d'exemple antérieur à 1365 (*S. Petrus de Chinhaco*).

3. Je n'ai pas inscrit sur ma carte La Chapelle-Aubareil (ou au Bareil), parce que le nom est français. Le dict. de M. de Gourgues ne donne pas de formes anciennes pour ce nom.

4. Ce nom est fréquent dans la Dordogne. Il se trouve, plus au sud, sous la forme *Caboussie*; voir le *Dict. top. de la Dordogne*.

5. *Le Chafour*, Cassini et de Gourgues. On a *cafour*, plus au sud; voir de Gourgues.

teloube, *Chabirat* [1] (c^ne^ de Villamblard), *Chaufour* [2] (c^ne^ de Sourzac), *Chabrol* (c^ne^ de Mussidan), *Chadourne* [3], *Chabeau* [4] (c^ne^ de Lunas), *Chabrouilles* [5] (c^ne^ de Bosset). Ici nous sommes au sud du 45e degré, au sud même des Lèches, à peu près à la même latitude que *Campsegret*. La limite se poursuit dans la même direction, passant à une vingtaine de kil. au sud d'*Echourgnac* (au XIIIe siècle *Scaurnac* selon le *Dict. top.* de M. de Gourgues). Dans la commune d'Echourgnac, il y a un *Chatelier*. Au sud de l'Isle, je trouve *Charetier* (c^ne^ de Montpon), *Chavagnac* (c^ne^ de Saint-Geraud-de-Corps), *Chalibat* (c^ne^ de Saint-Remi), *Charbonneau* (c^ne^ de Saint-Méard-de-Gurçon [6]); mais c'est là le point le plus méridional atteint par *ch.* — Revenons un peu en arrière et recueillons les exemples les plus septentrionaux de *ca*. A trois ou quatre kil. au nord de *Campagne* (marqué sur ma carte), il y a un lieu appelé *Cap-de-Roussy* (c^ne^ de Saint-Cirq), puis *Cantegreil* [7], *Castelnau*, *Garrigue* (c^ne^ du Bugue), *Roquebrune* [8] (c^ne^ de Sainte-Alvère), *Fontfranque*, *le Castelas*, *le Cause* [9], *Campagnac* (c^ne^ de Montagnac-la-Crempse); ces localités sont au nord de *Campsegret* marqué sur ma carte. Mais à partir de Campsegret, il faut incliner vers le sud pour trouver *Caboussie* et *Carrière* (c^ne^ de Maurens), *Cabanetas* (c^ne^ de Genestet), *Campredon*, *Cap-blanc*, *Cavette*, *La Cabane* (c^ne^ de Montfaucon); *Cantaloup* (c^ne^ de Montpeyroux).

Les documents confirment sur beaucoup de points et ne contredisent sur aucun les faits établis par la nomenclature topographique. Pour Périgueux, entre beaucoup de pièces d'archives que je pourrais citer, je me bornerai à une charte de 1231 [10], où je relève *charta*, *achapte*, *chadan* (cata annum). Le Bugue, ch.-

---

1. *Cabirat* plus au sud.
2. *Caufour* est fréquent dans le sud du dép. et ailleurs.
3. Il y a un *Cadourne* dans la Gironde.
4. Mauvaise graphie pour *Chadau*.
5. Il y a *Cabrouilles* plus au sud, dans la commune de la Mongie-Montastruc, près de Camsegret.
6. Et non de Saint-Martin-de-Gurçon, comme le dit M. de Gourgues.
7. Je dois dire que ce lieu est appelé *Chantegrel* dans Cassini.
8. Ce lieu est sur la limite : *Rochabruna* en 1454 (de Gourgues).
9. *Chause* est fréquent dans le département, mais plus au nord.
10. Bibl. nat., fr. 9138, pièce 2.

l. de c. de l'arr. de Sarlat, est, d'après la délimitation établie ci-dessus, à l'extrémité septentrionale du domaine de *ca*. Dans le cartulaire de l'abbaye qui existait en cette ville [1], je note *causa*, *cauls* (choux), *acapte*, *galina*. Saint-Géraud-de-Corps et Montpon (ou Monpon) sont situés à l'ouest des Lèches, au sud d'Echourgnac, dans une région où, d'après les données fournies par les noms de lieux, *ca* et *cha* se rencontrent. Il existe une charte qui concerne ces localités et qui a été rédigée en 1280 par un notaire du pays [2]. On y rencontre les notations *ca* et *cha*, ce qui, en raison de son origine, n'a rien de surprenant. On y lit, en effet, *cadan*, *causas* (deux fois), *cartas*, mais *achapte* (deux fois) et *chascuna* [3]. A Sarlat, dans le sud du département, nous devons nous attendre à rencontrer *ca* : la nomenclature topographique ne permet pas d'en douter. Et, en effet, dans *Lou jolous otropat*, de Rousset [4], je relève : *çal* (calet, il faut), *cobal* (prov. *cabal*), *combos* (jambes), *comio* (chemise), *comina* (cheminer), *conja* (changer), *corga* (charger), etc. Nous avons aussi, pour Sarlat, une version de l'Enfant prodigue, où on lit *pecat*, *crobit* (pour *cobrit*, cabri), *collio* (il fallait) [5].

GIRONDE. — A considérer la carte, il semble que tout le département appartienne au domaine de *ca*. Et, en effet, il dut

---

1. Bibl. nat., fr. 11638.

2. « Ego Guillemus de la Poiada, communis notarius de Benavent, qui hanc cartam scripsi. » Bénévent est une section de la commune de Saint-Laurent-des-Hommes, canton de Mussidan.

3. Cette pièce se recommande par cet intérêt tout particulier qu'elle présente les mêmes faits linguistiques que le ms. de *Girart de Roussillon* conservé à la Bibliothèque nationale. Je l'ai publiée en 1860 dans mes *Etudes sur la Chanson de Girart de Roussillon* (*Bibl. de l'Ecole des chartes*, 5e série, II, 45).

4. Pièce composée en 1645. Je cite d'après les *Œuvres de Pierre Rousset*, nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée de pièces inédites, publiée par J.-B. L. (Sarlat, 1839, in-8o). L'éditeur est feu Lascoux, conseiller à la cour de cassation.

5. M. Robert Villepelet, de Périgueux, ancien élève de l'École des Chartes, à qui j'avais soumis en épreuve la partie de mon travail qui concerne la Dordogne, m'écrit que la comparaison des divers patois du département confirme absolument les données tirées des noms de lieux. Du côté d'Excideuil, au nord de Périgueux, le *ch* a un son intermédiaire entre *ts* et *ds*, *chambro*, *chanta*, *chabro*, *chapèu*; dans le canton du Bugne, on dit *cambro* et *crambo*, *cabro* et *crabo*, *capèu*.

en être ainsi pendant le moyen âge ; mais actuellement, pour la région septentrionale, il y a contradiction complète entre les données de la nomenclature topographique et le langage. Supposons une ligne partant de la limite du département de la Dordogne, à peu près à égale distance entre Montpon et Coutras, descendant au sud-ouest, dans la direction de Libourne, jusqu'à l'Isle, remontant vers le nord-ouest en suivant la Dordogne à une distance qui peut varier de 4 à 10 kil., pour aboutir à la Gironde, un peu au sud de Blaye, tout ce qui est au sud de cette ligne sera du gascon, conservant le son vélaire de *c* et de *g*, mais ce qui est au nord est ou du français, ou un idiome qui diffère très sensiblement du gascon, et qui est apparenté de fort près au langage des Charentes. La limite que je viens d'indiquer très sommairement a été étudiée de très près sur les lieux par MM. de Tourtoulon et Bringuier dans leur *Etude sur la limite géographique de la langue d'oc et de la langue d'oïl* [1]. Il y a là juxtaposition d'idiomes distincts. C'est un fait qui, pour n'être pas sans exemple dans l'histoire des idiomes romans, ne peut s'expliquer par le développement naturel et local du latin. La seule explication possible, c'est, comme je l'ai dit autrefois [2], en rendant compte des recherches de MM. de Tourtoulon et Bringuier, de supposer qu'il y a eu déplacement de populations. Des immigrants nombreux sont venus de l'Aunis et de la Saintonge et ont implanté leur langage dans une région qui, avant leur arrivée, était de langue gasconne. C'est, du reste, plus qu'une supposition. Si l'on ignore quand a commencé cette immigration, qui s'est sans doute produite en plusieurs fois, on sait qu'elle se continuait encore au XVIe siècle. Les noms de lieux subsistent comme autant de témoins de l'état antérieur.

La recherche à laquelle le présent mémoire est consacré a pu donner des résultats sûrs et assez précis, parce que les noms de lieux commençant en latin par CA sont très nombreux et parce que, dans la région étudiée, ils ont conservé assez généralement leur prononciation locale. Si on instituait une recherche semblable pour la zone où, dans le nord de France, CHA passe

1. *Archives des Missions*, 3e série, t. III.
2. *Romania*, VI, 631.

à CA, les résultats, autant que j'en puis juger par quelques études que je continuerai peut-être un jour, seraient moins satisfaisants à tous égards. Pourquoi ? Pour diverses causes qui se réduisent en somme à une seule : parce que la limite de *ch* et de *c*, de *j* et de *gu* (*Chastel* et *Castel*, *Jouy* et *Gouy*) passe trop près de Paris. Dès le moyen âge, les documents en langue vulgaire du Beauvaisis et de la Normandie ont subi, en une mesure variable, l'influence du français de Paris. Les parlers locaux sont actuellement ou éteints ou trop imprégnés de français pour donner des indications nettes et précises. Quant à la nomenclature topographique, telle qu'on peut la relever dans le dictionnaire des Postes ou sur les cartes, elle est depuis longtemps en grande partie francisée. Plus on s'éloigne de Paris et plus abondent les éléments à l'aide desquels on peut délimiter les phénomènes linguistiques.

Lorsqu'on aura dessiné sur la carte les aires de ces phénomènes, on ne pourra, sans fermer les yeux à l'évidence, se défendre de reconnaître que la division traditionnelle du roman de la Gaule en deux langues, langue d'oïl et la langue d'oc, est purement arbitraire. Il apparaîtra, en effet, clairement que cette division est fondée exclusivement sur le traitement des voyelles et que, si on avait pris comme base le traitement des consonnes, on aurait dû reculer bien plus au sud les limites de la langue d'oïl. Ce n'est pas que je propose de rien changer à la division généralement adoptée, qui ne pourrait être utilement remplacée par une autre, et qui a l'avantage de correspondre assez bien au développement parallèle de la littérature dans le Midi et dans le Nord. Mais je voudrais qu'on étudiât les phénomènes linguistiques isolément et dans toute leur extension géographique, sans chercher à les combiner avec d'autres en vue de former des circonscriptions dialectales qui n'existent pas.

Paul MEYER.

MÉLANGES

A QUI JACQUES DE LONGUYON A-T-IL DÉDIÉ LE POÈME DES « VŒUX DU PAON »?

On sait que le roman des *Vœux du Paon*, dont la vogue fut si grande durant la dernière période du Moyen Age, a été exécuté pour un seigneur de la maison de Bar, nommé Thibaut. L'auteur du poème s'exprime à ce sujet en des termes si précis et avec un détail si particulier, qu'il peut sembler étonnant qu'aucun des historiens ou critiques qui se sont occupés de ce roman n'ait réussi à identifier ce personnage. Au cours d'un travail sur une chronique rimée, conservée dans un manuscrit de la bibliothèque de Metz[1], j'ai rencontré des données qui permettent de combler cette lacune de notre histoire littéraire.

Rappelons d'abord le passage du poème dans lequel l'auteur donne son propre nom et celui du personnage auquel son œuvre est dédiée :

> Jacques de Langhion define ici ses dis,
> Qui fu de Loherainne, .j. moult joieus païs,

---

1. Ce ms., qui provient du cabinet du comte Emery, dispersé en 1849, n'a jamais encore été l'objet d'une description complète; la notice du catalogue Clercx (1856), où il porte le nº 81, n'en cite que « les chapitres relatifs à l'histoire de Metz ». Telle quelle, cette notice est reproduite intégralement dans le Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France (tome V, Metz), où son ancienne cote 81, donnée par Clercx, est remplacée par le nº 831 dans l'ensemble de la collection des mss. de la bibliothèque de la ville de Metz. Dans l'introduction à ce même volume du Catalogue général, due à l'érudition de M. Aug. Prost, on trouvera (p. CX, CXI, note 1, et CLXVI) d'autres indications relatives à notre manuscrit; et de même chez de Bouteiller et Bonnardot : *La Guerre de Metz en 1324*, pp. 264, 319.

Qui au commant Tybaut, qui de Bar fut naÿs,
Rimoia ceste ystoire, qui est bele a devis.
Tybaus fu mors a Romme, avec .j. lembourgis
Qui empereres ert, si ot a non Henris,
De Luxembourg fu quens et chevaliers eslis.
Jacobin preecheur, qui soient tous honnis,
Le firent par poison morir, dont il est pis
A tous bons crestiens et a tout [le] paÿs.
Diex en puist avoir l'ame par les soies mercis,
Et de Tybaut aussi, qui gais ert et jolis,
Et gentis de lignage, corajeus et hardis,
Et tint moult bien son droit contre tous ses marcis,
Tant qu'il fut au dessus de tous ses anemis;
Cil me nomma l'ystoire qui bele est a devis.
(Bibl. nat., fr. 12565.)

Au-dessus de ces vers est une miniature où l'on voit l'auteur faisant hommage de son poème au seigneur qui le lui a commandé.

Quel est ce personnage, sur l'identité duquel les historiens ne sont point d'accord ?

Le marquis de La Grange, qui le premier a cité ces vers de Jacques de Longuyon, n'a pas remarqué le vers — d'une importance considérable cependant — qui donne *Tybaut* pour un membre de la maison de Bar (*qui de Bar fut naÿs*); et il l'identifie sans plus avec Thiebaut II, duc de Lorraine de 1304 à 1312 [1]. Son opinion a été suivie par plusieurs critiques, notamment par M. P. Meyer [2]; tandis que d'autres auteurs, tels que l'abbé de La Rue et Dinaux, tiennent pour Thiebaut II, comte de Bar, mort en 1296 ou 1297. Cette date seule suffit à prouver la fausseté de cette seconde assertion, puisque le trépas de *Tybaut*, mentionné par Jacques de Longuyon, (et par conséquent la date de l'exécution finale du poème) est postérieur de plusieurs années à celui du comte de Bar.

L'erreur commise de part et d'autre a été relevée récemment par M. G. Paris, qui a bien vu qu'il s'agissait d'un membre de la famille des comtes de Bar, mais sans préciser lequel [3].

1. *Hugues Capet*, préface, pp. XIX, XX.

2. *Alexandre-le-Grand dans la littérature française du Moyen Age*, t. II, p. 269.

3. Cf. *Le Conte de la Rose dans le roman de Perceforest*, dans la *Romania*, XXIII (1894), p. 81, n. 2.

Or, le ms. de Metz susvisé contient, entre autres morceaux, un poème sur l'expédition en Italie du comte Henri de Luxembourg, empereur Henri VII. De ce poème, qui forme 562 vers de douze syllabes répartis en 32 laisses monorimes il n'y a pas lieu d'étudier ici l'élément historique[1]; mais nous devons nous arrêter sur sa forme littéraire et son mode de composition.

Le titre de cette pièce est ainsi exposé au ms. : *Si après trouverés les voulz que les nobles princes et seigneurs vowont et firent ondit voiaige de Romme en acompaignant ledit emperour Hanrey ondit voiaige de Romme.* Cette expression *voulz* « vœux », répétée en l'explicit : *Ja fenixent les voulz dou voiage du boin emperour Hanry, cuien de Lucembourch...*, devait fournir aux éditeurs du poème son titre normal : Les Vœux de l'Epervier, ainsi dit du nom de l'oiseau sur lequel les pairs d'Allemagne prononcent chacun son vœu respectif, à l'imitation des *vœux* prononcés sur le *paon* par les chevaliers de la cour d'Alexandre le Grand. Cette assimilation est d'autant plus légitime, que notre poème est un décalque de la chanson des *Vœux du Paon*, décalque fidèle jusqu'au plagiat, au moins en ce qui concerne l'affabulation : toute la partie imaginative et chevaleresque suit au plus près la contexture de l'œuvre de Jacques de Longuyon[2]. Dans l'un et l'autre poème, le lieu de la scène est la salle du festin; et chacun des chevaliers ou des pairs formule son vœu à l'appel de son nom, là sur un paon servi en rôt, ici sur un épervier domestiqué. Cette différence, de pure forme, n'influe en rien sur le fond; mais il n'en est plus de même quant au personnage chargé d'appliquer le cérémonial d'une part et d'autre, et cette fois, la différence est tout à l'avantage du poème messin. En effet, dans les *Vœux du Paon*, le premier rôle est tenu tour à tour par Elyot, Edea et Fezouain, trois « gentes pucelles » suivant la

---

1. Ce poème, ou plutôt cette chronique, vient de paraître dans le *Jahrbuch f. lothringische Geschichte und Altertumskunde* (Metz, 1895).

2. Pour le début du poème et pour le formulaire des vœux, laisses I, III, IV, VII, VIII, IX, X, XII, XIII, XIV, XV, XVI, je n'ai pas relevé moins de quarante vers visiblement inspirés des *Vœux du Paon*, et même, pour un bon nombre, textuellement transcrits de ce texte. Pour le détail, voir le *Jahrbuch* cité à la note précédente, pages 244-6.

cour d'Alexandre; tandis que, dans les *Vœux de l'Epervier*, le protagoniste, le personnage qui semond les pairs à vouer et qui reçoit leur vœu respectif, n'est pas moins qu'un grand seigneur et prélat : d'où une différence de ton et d'allure dans le style, de noblesse et d'élévation dans le formulaire des vœux, qui assure au second de ces poèmes la supériorité sur le premier, en ce seul point où les deux œuvres se prêtent à la comparaison.

Ce grand seigneur, ce prélat, est Thiebaut de Bar, évêque de Liège, qui tient après l'empereur le rôle principal dans le poème. Bien que suffragant de l'archevêque de Trèves, Baudouin de Luxembourg, propre frère de Henri VII, Thiebaut est nommé le premier parmi les douze pairs allemands :

« Voire », dist la roÿne[1] .....
.....
« Ja voy je la seant Thiebault le combatent,
« Li sire de Berroy et de Liege tenant;
« Guis de Namur second..... (V. 69-73)

Fils de Thiebaut II comte de Bar, il avait deux frères, Henry, qui succéda au comté, et Renaud, évêque de Metz; et une sœur consanguine, Marguerite, femme du comte Henry I, grand-père de l'empereur Henry VII. L'évêque de Liège était donc le grand-oncle de Henry de Luxembourg, qu'il accompagna dans son expédition en Italie, à la conquête du sacre impérial :

Li roy allait a Romme, c'est veriteit provée,
Avec Thiebault de Liege cui fine amour aggrée;
Si le conduist et moinne c'onq ne li fist falcée.
Droit devers Sainct Jehan fist li roy son entrée;
La li ait ung liegal la coronne donnée. (V. 391-5)

Sans entrer dans le détail historique des combats soutenus à Rome entre le parti des Gibelins et celui des Guelfes, il suffira de dire que l'évêque et l'empereur rencontrèrent tous deux un trépas funeste à court délai : couronné le 24 juin 1311, Henri mourut à Buon Covento, près Sienne, le 24 août 1313[2]; quant

1. Marguerite de Brabant, épouse de l'empereur.

2. L'auteur des *Vœux de l'Epervier* attribue au poison la mort de l'empereur Henri VII. Jacques de Longuyon, qui s'est fait l'écho de cette fausse allégation (voir la citation en tête de cette notice), semble croire que l'empe-

à Thiebaut, il avait été tué le 29 mai 1312 dans une escarmouche contre les Ursins (*Orsiniens*) à Rome. Voici en quels termes précis notre poème raconte la fin du valeureux prélat :

De cy qu'a matinet que jour fut esclarciéz
Que li guersons ont ja les assaulz comanciéz,
Et l'evesque Thiebault fut orguilloulz et fiers,
Vers la Champe de Flours est tout droit chevauchiéz,
Avecques lui .c. de vallans et escuiers.
Les anemis encontre, l'estour est comanciéz,
Et l'evesque Thiebault fut gais et envoixiéz.
En une estroite ruwe est maintenant lanciéz;
La fut prins et encloz et tout nuit despoilliéz;
D'un coutelt de bidaul per my le corpz lanciéz,
Si voulz sont acomplis que il vouwét premiers;
L'emperere le solt, de cuer fut courreciéz.

Dollant fût l'emperere et souvent soupirait
Don bairon qu'olt perdus, et souvent regratait :
« Hay! evesque Thiebalt, quant il vous corps finait,
« Amour et herdement de tout point s'enclinait,
. . . . . .
« Car muedre clerc de vous ains messe ne chantait.
. . . . . .
« Bien doie haÿr la mort que de vous me sevrait! »
L'emperere se pame du grant duel qu'il menait. (v. 445-66)

La conclusion s'impose.

Le passage de l'explicit des *Vœux du Paon* où il est dit que *Tybaus qui de Bar fu naÿs... fu mors a Romme*, si on le rapproche d'une part avec le passage des *Vœux de l'Epervier* où la reine, femme de Henry VII, énumérant les douze pairs, fait figurer au premier rang *Thiebault... li sire de Berroy et de Liege tenant*, et

---

reur mourut à Rome. Cette erreur de détail, facilement rectifiée, est cependant d'une importance notable pour la détermination de la date de l'exécution finale des *Vœux du Paon*. Cette date (ainsi que l'a remarqué M. Gaston Paris, *loc. cit.*) ne peut être antérieure à la fin de l'année 1313, Henri étant mort le 24 août de cette année-là même. Or, on sait qu'un exemplaire du poème fut acheté le 9 septembre 1313 pour la comtesse Mahaut d'Artois; et cet exemplaire ne pouvait pas contenir la mention de la mort de l'empereur: d'où il suit qu'il doit y avoir eu deux rédactions du poème de Jacques de Longuyon, — au moins pour l'explicit, — et que c'est la seconde de ces rédactions qui nous a été conservée.

d'autre part avec le récit détaillé du trépas de ce prélat tué par les Ursins dans une ruelle de Rome; de ce rapprochement, il résulte, sans conteste possible, que le Thiebaut pour lequel Jacques de Longuyon composa son poème, n'est ni le duc Thiebaut II de Lorraine, ni le comte Thiebaut II de Bar, mais le fils de celui-ci, qui fut évêque de Liège de novembre 1303 au 29 mai 1312.

François Bonnardot.

ÉTYMOLOGIES FRANÇAISES

CHEVÈNE

Sans être reçu à l'Académie française, le nom de poisson *chevène* (plus souvent écrit *chevaine*) ou *chevanne* est assez connu des pêcheurs à la ligne et des naturalistes. On lit à l'article *able* de la *Grande Encyclopédie* en cours de publication : « Dans la classification de Cuvier on comprend sous ce terme spécial les cyprins qui sont vulgairement désignés sous le nom de *poissons blancs*; tels sont l'*ablette*, le *meunier*, le *gardon*, la *chevaine*, la *vandoise*, etc. (V. ces mots). » L'article *chevaine* annoncé dans ce passage manque à son rang alphabétique : il faut s'aviser d'aller le chercher sous l'orthographe *chevesne*. Dans Littré, au mot *chevaine* il n'y a qu'un simple renvoi à *chevanne*. Sous cette dernière forme on lit : « *S. f.* Petit poisson du genre des ables, dit aussi meunier. Etym. Origine inconnue. Génev. *chavaine*; wallon *givenne*, *gevenne*, *ch'fenne*. » Le *Dictionnaire général* Hatzfeld-Darmesteter ne donne que la forme *chevanne*, avec cette suggestion étymologique : « peut-être dérivé de *chef* (cf. *chabot*), § 97. » Le paragraphe 97 doit contenir la liste des dérivés correspondants au suffixe lat. -anus : j'ai aujourd'hui de bonnes raisons pour croire que *chevène* y sera déplacé. Le *Dictionnaire de l'anc. langue française* de M. Godefroy donne *chevesne*, avec un unique exemple (de Gautier de Coincy), et le dérivé *chevenel*; dans un cas comme dans l'autre il se contente de cette prudente définition : « sorte de poisson ».

Notre mot français a pour correspondant le provençal *cabede*. Je copie le *Tresor dóu felibrige* de Mistral : « *Cabede*, *cabèire* (l.) (ital. *cavezale*, lat. *capito*), s. m. Chabot, poisson, en Querci et Toulousain. » — « *Cabedo*, s. f. Chevane, meu-

nier, *cyprinus dobula*, poisson de rivière qui ressemble au chaot, à Nimes. » Je ne sais que penser de la forme *cabéire*, et je suis obligé de la négliger[1]. Le fém. *cabedo* ne me paraît pas de très bon aloi : le *Dictionnaire languedocien-français* de d'Hombres et Charvet (Alais, 1884), qui fait autorité pour le Gard, ne donne pas ce mot. Pour le toulousain *cabede*, il désigne bien le poisson appelé en français « *chevène* » et non le *chabot*[2]; j'en ai pour garant feu le docteur Noulet, qui était naturaliste en même temps que philologue, et qui dans son édition de Goudelin traduit *cabede* par « la chevaine ou le meunier[3] ».

L'italien dialectal *cavezale*, mis en cause par Mistral, n'explique pas la formation de *chevène*[4]. Mais il n'en est pas de même si l'on considère le mot *cavedine*, que le *Gran Dizionario* de Barberi traduit ainsi : « Spezie di pesce d'acqua dolce : loche de rivière ». Antoine Oudin, qu'il est toujours bon de consulter, enregistre aussi *cavedin* comme un terme spécialement usité en Lombardie : « *Cavedine*, sorte de poisson, en Lombardie, chabot ». En outre, plus complet que Barberi, il a un article *cavedoni*, à la fois au sens de « chenets, landiers » et au sens de « sorte de poisson qui a la tête fort grosse, chabots ».

Avec l'italien *cavedone*, l'étymologie mise en avant par Mistral est manifeste : *cavedone* correspond exactement à capitonem[5]. On sait que les Latins appelaient capito à la fois un poisson de mer et un poisson de rivière. Ce dernier n'est mentionné que dans la *Mosella* d'Ausone, vers 85 :

---

1. Elle est donnée par Gary, *Dict. patois-français du Tarn* (Castres, 1845): « *Cabéiré*, s. m. Chabot ; on l'appelle aussi meunier. »

2. Il est vrai que l'on confond souvent sous le nom de *chabot* le chabot proprement dit (*cottus gobio*) et le *chevène*.

3. Page 27 et au glossaire p. 390.

4. *Recherches ital. et françaises*, 2e éd., Paris, 1653. On remarque que dans la partie franco-italienne « chabot » est traduit par « botta frisa ». Oudin a emprunté à Cotgrave le mot français *chevesne*, mais il n'a pas une idée bien précise de ce qu'il signifie, car il traduit prudemment par « spetie di pesce ».

5. Cette étymologie a déjà été indiquée par Caix, *Studi di etimologia italiana e romana*, 252, et M. Kœrting enregistre căpĭto, -ōnem, d'après Caix, dans son *Lat.-rom. Wœrt.*, nº 1611 ; mais Caix ne connaît que le sens de « chenet ».

Squameus herbosas CAPITO inter lucet harenas
Viscere prætenero, fartim congestus aristis,
Nec duraturus post bina trihoria mensis.

S'agit-il du *chabot* ou bien du *chevène*? Pour le linguiste, la réponse à cette question — et je ne puis la fournir [1] — n'est pas de première importance. Ce qui importe, c'est de faire remarquer que, si nous avons d'une part l'italien *cavedone* pour représenter le cas oblique latin capĭtōne qui va de soi, l'italien *cavedine*, le provençal *cabede* et le français *chevène* forment un trio éloquent pour évoquer une autre forme, laquelle ne peut être que *capĭtĭne. Il ne faut pas s'en étonner outre mesure. La flexion atone *-ĭne* a à son actif un certain nombre d'empiétements analogues, relevés, en dernier lieu, par M. Meyer-Lübke : famine, glandine, incudine, lendine, termine, vermine [2]. Un cas absolument identique au doublet capitōne *capitĭne existe d'ailleurs dans le latin préroman : à côté de la déclinaison classique turbo, turbĭne, les dictionnaires latins signalent la déclinaison archaïque turbo, turbōne, et cette dernière semble avoir survécu dans le portugais *trovão* [3]. Enfin le roumain *pepene*, melon, atteste l'existence en latin vulgaire de *pepĭne à côté de pepōne [4].

Une dernière remarque sur le genre. L'italien *cavedine* est féminin, tandis que le provençal *cabede* est masculin. On sait que certains mots latins en -o -inis ont les deux genres (par exemple *grando*, *margo*) et que presque tous les mots en -ago -aginis, -igo -iginis, féminins en latin, sont devenus masculins dans les langues romanes, là où ils ont vécu sous la forme populaire. Le désaccord du provençal et de l'italien n'a donc rien de surprenant. Le français *chevène* est foncièrement masculin; non seulement c'est le genre indiqué par Cotgrave, mais c'est celui que

1. Le Forcellini-De Vit identifie le *capito* d'Ausone avec le *cyprinus dobula*, qui est bien, je crois, le chevène. Le Quicherat-Chatelain, trop prudent, dit : « poisson inconnu ».

2. *Gramm. des lang. rom.*, II, 24.

3. Meyer-Lübke, *Gramm. des l. rom.*, II, 26. Cf. *ibid.*, II, 516, où le même exemple est rappelé, mais, à ce qu'il me semble, hors de propos.

4. *Ibid.* Il faut remarquer que l'ital. *popone* est de formation savante et que c'est probablement de l'italien que vient l'anc. français *poupon*, *pompon*. (Voy. Godefroy, v° *pepon*).

lui attribuent encore aujourd'hui tous les pêcheurs des environs de Paris[1] et tous les naturalistes compétents, par exemple Valenciennes, dans le remarquable article qu'il a consacré à ce poisson, *Histoire naturelle des poissons*, t. XVII (Paris, 1844), p. 172-190. La terminaison incite à féminiser; mais d'autre part le genre masculin a pris sa revanche en modifiant à son profit cette terminaison hétéroclite : Sachs-Villate et le nouveau Bescherelle (1887) enregistrent *chevin* comme substantif masculin[2].

HANSE

« Le corps d'une épingle avant que la tête y soit mise. *Hanse* peut s'expliquer par *anse*, indument aspiré, ce corps d'épingle pouvant être considéré comme une anse. » (Littré.)

L'idée que la hanse ou tige d'une épingle, qui en est la partie essentielle, puisse être considérée comme l'*anse* de la tête est étrange. On a manifestement affaire au mot bien connu *hante*, anciennement *hanste*, remplacé dans le langage ordinaire par *hampe*. Si la forme *hanse* était anciennement attestée, on pourrait la considérer comme une prononciation négligée de *hanste*; mais il semble bien que, quand *hanse* a été mis en usage par les épingliers[3], l'ancien français *hanste* avait depuis longtemps perdu son *s*. Il est donc probable que *hanse* est une altération directe de *hante*[4], due à l'étymologie populaire sous l'influence du mot tout différent *anse*.

HAQUE

« Terme de pêche. Harengs à la haque, harengs préparés et salés pour servir d'amorce. » (Littré.)

A la haque doit être une mauvaise graphie pour *à l'aaque*,

---

1. On prononce *juène* (= *j'vène*), forme enregistrée à son ordre alphabétique par Littré, qui en fait avec raison un mot masculin, bien qu'il donne à *chevène* le genre féminin.

2. *Chevin* est la forme qu'a prise l'anc. franç. *chevène* en passant en anglais (voy. Murray, *chevin* et *chavender*); mais le mot n'est plus guère usité, ce qui m'empêche de croire que le *chevin* de Sachs-Villate et de Bescherelle vienne de l'anglais.

3. *Hanse*, au sens de « tige d'épingle », n'est donné par aucun ouvrage imprimé avant l'*Encyclopédie* de Diderot (1755).

4. On sait que ce mot, qui luttait encore dans l'usage général au XVIIe siècle contre *hampe*, s'est conservé dans différents emplois techniques avec l'orthographe *ante* ou *ente*.

locution tirée du verbe bien connu *aeschier*, en picard *aeskier*, *aekier*, *aakier*, amorcer, dont le radical est le latin *esca*[1].

ORPAILLEUR

Littré, Scheler et M. Brachet s'accordent à considérer *orpailleur*, « celui qui recueille les paillettes d'or qui se trouvent dans le sable des fleuves », comme un composé de *or* et de *paille*. A. Darmesteter enregistre le mot parmi les composés « plus ou moins obscurs » et se demande s'il n'est pas calqué sur *orbateur*[2]. Littré et Scheler mentionnent une forme secondaire *arpailleur*, qui leur paraît une altération. En réalité, c'est la forme actuelle *orpailleur* qui est une altération, due à l'étymologie populaire, de *arpailleur*, plus anciennement *harpailleur*, qui est déjà dans Rabelais : dans la célèbre énumération des métiers que les grands de la terre exercent aux Champs-Élysées, nous voyons que Nestor est « harpailleur »[3]. Beaucoup de commentateurs entendent par là « gueux, mendiant », mais ils n'arrivent pas jusqu'à la « substantifique mouelle ». Rabelais a voulu dire, sinon « orpailleur » au sens restreint où nous l'entendons aujourd'hui[4], au moins « mineur » ou, pour être plus clair et nous servir de l'expression même par laquelle Monet commente *harpailleur*, « foueur de mines[5] ».

Harpailleur se rattache au radical de *harpon*, dont ce n'est pas le lieu de démêler ici l'origine assez embrouillée, par l'intermédiaire d'un verbe *harpailler*, péjoratif de *harper*, saisir.

---

1. Voy. le *Dictionnaire* de M. Godefroy sous *aeschier* et *aeschement*. Le *Dictionnaire des Pêches*, dans la collection de l'*Encyclopédie méthodique* (1795), donne l'intéressant substantif *aqueresse*, « ouvrière qui garnit les hains d'appâts », qu'aucun lexicographe ne semble avoir enregistré.

2. *Traité des mots composés*, 2e éd., p. 155 et 156 note.

3. *Pantagruel*, ch. 30.

4. Serait-ce la terminaison du nom de *Nestor* qui lui aurait donné l'idée de faire de ce sage personnage un orpailleur?

5. Voy. le *Dictionnaire* de M. Godefroy au mot *harpailleur* 2 : on y trouvera aussi un intéressant exemple de l'emploi figuré du mot dans Du Pinet : « harpailleurs des secrets de nature. » Le *Dictionnaire* de M. Godefroy est la terre de bénédiction des orpailleurs philologues.

PROV. MOD. *ROUIS*

D'après Mistral le mot *rouis* (var. *roueis*, *rouais*) signifie « buisson, ronce ». Il a pour diminutif *rouissoun*, « petit buisson ». A côté du masc. *rouis*, la forme féminine *rouisso* existe, avec le sens de « branche ou tige morte, gaulis ». Mistral indique comme étymologie le lat. rŭbus, mais il est manifeste que l'on ne peut accepter rŭbus > *rouis*. Il en rapproche aussi l'anc. provençal *roize*, mais si l'on peut admettre concurremment avec *roize* une forme secondaire *rois* (comme *ais* à côté de *aize*), cette forme aurait une *s* douce : or le dérivé *rouissoun* montre que l'*s* de *rouis* est une *s* dure [1].

A côté de rŭbus et de rŭmex, qui sont bien connus, le latin possède un synonyme plus rare rustum, dans lequel l'*u* est vraisemblablement aussi un *u* bref [2]. Les noms d'arbres ou d'arbustesse sont souvent allongés à l'aide du suffixe -eus, -ius [3]. Le provençal *rouis* s'explique d'une façon tout à fait satisfaisante par *rŭsteum comme *rouisso* par *rŭstea.

A. Thomas.

FR. *BAUÇAN*

Avant Diez on supposait que ce mot de l'ancien français, si fréquent dans les poèmes épiques, aussi bien que le prov. *bausan* et l'it. *balzano*, avait une origine celtique (bret. ball) ou arabe (bâlhasan). Diez fit remonter pour la première fois ces formes à un dérivé du latin balteus (*Etym. Wörterb.* II *a*). Cette étymologie, acceptée pour un moment par Littré et plus tard par Böhmer (*Rom. Studien*, I, 260), fut contestée par Devic, qui, dans un compte rendu publié dans la *Revue de l'instruction publique*, t. XXV, p. 678, proposa une autre étymologie, à savoir le mot arabe balqā, forme féminine de l'adjectif ablaq.

---

1. Cette forme *roize* est donnée par Raynouard, d'après un manuscrit de *Jaufré*, comme variante à *ronze(r)*, du lat. rumicem. Son origine n'est pas claire.

2. Le mot est dans Virgile et dans Festus. (Cf. Du Cange, v° *rusti*.)

3. Meyer-Lübke, *Gramm. der roman. Spr.*, t. II, p. 448, § 403. Je reviendrai sur ce sujet dans un prochain article consacré à la dérivation atone en français et en provençal.

L'auteur a défendu cette étymologie aussi dans son *Dictionnaire étymologique des mots français d'origine orientale* (Paris, 1876, p. 58). Littré, dans le supplément du Dictionnaire, revint sur ce qu'il avait dit antérieurement et se rattacha à l'étymologie de Devic. Elle fut acceptée aussi par MM. Scheler (*Anhang z. Etymol. Wörterb.* 5e édit. p. 754 et *Dictionnaire d'étymologie française*, 3e éd., p. 44, s. vo *balzan*) et Körting (*Lat.-rom. Wörterb.*, no 1070), qui remarquèrent cependant que le changement de *q* en *s*, *z* restait inexpliqué, car Devic n'en a pas donné la raison.

Nous croyons que l'étymologie de Diez doit être maintenue, d'autant plus qu'elle ne nous offre aucune difficulté, ni au point de vue phonétique, ni au point de vue du développement du sens. Il existe en roumain un adjectif *bălțat* qui s'emploie comme qualificatif en parlant des chevaux et des bœufs, et qui signifie « tacheté » et le plus souvent, dans un sens plus spécial, « marqué de blanc et de noir » (voy. le *Dict. de l'Acad. roum.*, et Cihac, *Dict. d'étym. d-rom.*)[1]. Or, ce mot ne peut remonter qu'à un adj. latin balteatus, qui nous est attesté par quelques exemples (voy. Forcellini, *Lexicon*). Quant au développement du sens, on comprend très aisément comment de la signification générale de *ceint* on est arrivé à celle de « ceint, marqué d'une bande de poils de couleur différente ». Le mot doit avoir été employé primitivement pour désigner un cheval noir tacheté de blanc, et plus tard, par un élargissement de la sphère du sens, on appliqua ce terme à tout cheval dont les poils étaient de deux couleurs différentes. A côté de la forme balteatus il a dû exister un adjectif *balteanus, qui a donné l'it. *balzano* et le prov. *bausan*. Diez n'avait pas remarqué que le mot de l'ancien français, à cause de la présence du suffixe *-an*, ne peut être qu'un emprunt fait au provençal. La forme primitive doit avoir été *bauçan*, à côté de laquelle on a refait, par changement de suffixe, les formes *bauçant*, *bausen*, *bausent*, etc. Si nous comparons maintenant les exemples recueillis par M. Godefroy, on peut voir que *bauçan* a la même signification que le roumain *bălțat*, excepté le sens de « marqué aux pieds d'une tache blanche », qui manque à ce dernier. A une époque plus récente, *bauçan* a été remplacé par *balzan*

---

1. Le rapprochement a été fait aussi par Böhmer, *l.c.*, mais le mot n'a pas été bien compris par lui.

emprunté cette fois à l'italien et qui présente une signification plus restreinte que le mot de l'ancien français [1].

Ov. Densusianu.

LA DANSE MACABRÉ

M. Gaston Paris a récemment démontré (*Rom.*, XXIV, 129) que le vrai nom de la danse de la Mort était *Macabré* et non *macabre*, et il a conjecturé que ce nom de *Macabré*, variante de *Macabé* = Macchabaeum, pourrait bien avoir été le nom du peintre qui eut le premier l'idée de représenter cette danse.

Sans vouloir discuter cette hypothèse, je crois intéressant d'appeler l'attention sur le fait que la danse de la Mort était nommée au xve siècle dans les Pays-Bas *Makkabeusdans*, ce qui paraît bien mettre hors de doute l'identité de *Macabé* et de *Macchabée*. Dans la revue néerlandaise *Noord en Zuyd*, t. XVI, p. 247, M. Moraaz, de Bruxelles, cite le passage suivant d'un poème d'Anthonis de Roovere, « rhétoricien » brugeois († 1482) :

Die nu ghesont stoet, es morgen duere;
Makkabeusdans stelt dan inhetruere
Al doen dau op valt, of zonne op rayt.

C'est à dire : « Celui qui est aujourd'hui florissant est demain desséché ; la danse Machabée flétrit tout ce que la rosée humecte, tout ce que le soleil éclaire. »

Dr G. A. Nauta.

Warfum (Groningue), Hollande.

[1. Il est bien certain, comme le montre M. D. par le rapprochement du roumain *bălțat*, que les divers mots romans traités ici remontent pour le thème au lat. balteum. L'anc. fr. *bauzan*, *bauçan* peut d'autant mieux être emprunté à une forme méridionale de balteanum qu'on le trouve plus d'une fois accompagné de l'épithète *gascon*. Mais les plus anciens textes français s'accordent à donner *balcent* par un *e*, qui ne peut provenir de *balzan*. Je pense, comme A. Thomas (ci-dessus, p. 119), que la forme primitive a dû être *balcenc*, par une première substitution du suffixe germ. -ing au suffixe latin -anum, et qu'ensuite *balcenc*, *baucenc* est devenu *baucent*, *bauçan*, *bauçant*, *bauçain*. Voy. les nombreux exemples de substitutions semblables allégués par Thomas dans l'article cité. — G. P.]

LA DESCENTE DE SAINT PAUL EN ENFER

POÈME FRANÇAIS COMPOSÉ EN ANGLETERRE

(Note complémentaire)

La version française, ou plutôt franco-anglaise, de la *Visio sancti Pauli* que j'ai publiée ci-dessus, pp. 357 et suiv., ne se trouve pas seulement, comme je le croyais, dans le ms. 815 de Toulouse. Le fascicule de la *Romania* qui contient l'édition de ce poème n'était pas encore distribué, quand, à la fin de juillet dernier, j'ai trouvé de la même version une nouvelle copie à Cambridge.

On a vu (p. 361) que le ms. de Toulouse contient une version rimée de l'Apocalypse accompagnée du texte latin et d'un commentaire en prose française. Ayant l'intention de publier très prochainement cette version rimée, je m'étais rendu à Cambridge pour examiner, dans la bibliothèque de Corpus Christi College, un manuscrit du même ouvrage (n° 20) sur lequel j'étais très imparfaitement renseigné. Je connaissais ce livre par la description de Nasmith et pour l'avoir vu plus d'une fois, tout grand ouvert, dans une vitrine de la bibliothèque de Corpus, mais, autant qu'il m'en souvient, je ne l'avais jamais eu entre les mains. Or, la description de Nasmith, qui est pourtant assez détaillée, ne mentionne pas la version rimée de la Vision de Saint Paul. Je ne pouvais donc m'attendre à rencontrer dans ce manuscrit, à la suite de l'Apocalypse, le texte même que je venais de publier dans la *Romania*.

Je décrirai le ms. de Corpus lorsque je publierai l'Apocalypse. Pour le présent il suffira de dire que ce ms. est, pour la disposition des matières, pour le texte et pour l'ornementation, à peu près identique au ms. de Toulouse et au ms. du Musée britannique (add. 18633)que j'ai mentionné en passant, ci-dessus, p. 361. La ressemblance est cependant un peu plus marquée entre le ms. de Toulouse et celui du Musée, qui se recouvrent presque exactement page pour page. Si le ms. du Musée ne renferme pas, comme les deux autres, la Vision de saint Paul, c'est peut être l'effet d'un accident : les derniers feuillets du livre peuvent avoir été enlevés. Quant au ms. de Corpus, j'ajouterai qu'il renferme, à la suite de la version rimée

de la *Visio*, le texte même de cette *Visio*[1]. Ce texte offre, par rapport à celui que j'ai publié, des variantes nombreuses, et ne concorde pas toujours avec la version rimée.

Sans entrer pour le présent dans plus de détails sur le ms. de Cambridge, je vais en extraire les variantes de texte qu'il présente pour la version rimée de la *Visio*. Celles qui sont vraiment utiles ne sont pas nombreuses : les deux mss. ont bien souvent les mêmes fautes, et le ms. de Cambridge a, comme on le verra, nombre de mauvaises leçons qui lui sont particulières.

V. 8. La leçon de Toulouse renferme peut-être une légère faute, que j'ai tenté de corriger en note; celle de Cambridge est tout autre : *Kar Deu a seint moustra turmenz*. — 26. Toul. *pendez*, Camb. *penduz*; c'est plus grammatical, mais il n'y a plus de rime. — 28. Cambr. *Lors vit sent Poul*; Toul. omet *sent*, nécessaire pour la mesure. — 29. Toul. *La flamme que issit*; Cambr. *que s'en issit*; ce vers devient démesurément long. — 31. Toul. *Checune peine*, Cambr. *Checun en p.* — 47. Toul. *mes nul ne finera*, Cambr. *et de els ne f.*; la leçon de Toul. vaut mieux. — 49. Toul. *un fluvie* (lat. *flumen*), Cambr. *une flanme*. — 51. Toul. *devoranz almes*, Cambr. *d. les a.* — 53. Toul. *Sur un pount outre la fluvie passerent*, Cambr. *Desur la flume un p. p.* — 54. Toul. *Les almes qe dreture[l]s erent*, Cambr. *L. a. de cels qi dreytules erent.* — 55-6. Cambr. met les verbes au singulier comme Toul. : *poeyt*, *avoyt*. — 57. Toul. *La vit Poul*, Cambr. *La v. sent P.* — 59-60. A l'inverse de Toul., Cambr. termine le premier de ces deux vers par *surcils* et le second par *umbriliques*. — 61. *Poul*, que j'ai restitué entre [ ], se trouve dans Cambr. — 63. Toul. *Dites*, *Michel*, Cambr. *D. moy M.* — 65. Toul. *queus ces sunt*, Cambr. *qi iceus s.* — 69. Toul. *E de ceo ne pristerent confessioun*, Cambr. *E de c. p. nul c.* — 72. Toul. *solient*, Cambr. *soulement* (corr. *souleient*). — 73. Toul. *furent*, Cambr. *viendrent*. — 75. *Ne*, que j'ai restitué, manque dans Cambr. comme dans Toul. — 76. *tut* manque dans Cambr. — 79. Toul. *joios en corage*, Cambr. *en lour c.* — 80. Toul. *aver damage*, Cambr. *a. tel d.* — 92. Toul. *hommes plusurs*, Cambr. *plusours homs* (la rime est *tenebrus*). — 97. Toul. *agregeient*, Cambr. *agriseient*. — 98. Toul. *Sur eus pendeient*, Cambr. *avironeyent*, ce qui est visiblement mauvais. — 100-101. Toul. *avironeient-porteient*, Cambr. *avironerent porterent*. — 110. Toul. *aloynnerent*, Cambr. *alierent*; mauvais, — 112. Toul. *E chiens*, Cambr. *E a ch.* — 116. Toul. *O merveillouse peine e mal*, Cambr. *O mult m. p. e mult m.* — 118. Toul. *D'autre part ardant estoit*; ces deux derniers mots étant la répétition de la fin du vers précédent, j'avais proposé en note de les remplacer par *grant freit aveit*, Cambr. *desmesurable froyt*. — 119. Toul. *Ceo*, j'avais proposé *ces*, qui est en

---

1. C'est donc un manuscrit à joindre à ceux que j'ai signalés de la même rédaction, p. 359.

effet la leçon de Cambr. — 120. Toul. *Mal fierent a totes genz*, Cambr. *M. f. les orphains e les renz seyz* (lat. « qui orphanis et viduis nocuerunt ». — 121. Toul. *ceo acoustumerent*, Cambr. *se a.* — 123. Toul. *mys sunt*, Cambr. *sistrent.* — 127. Toul. *riches bien dymez*. Cambr. *richez vous b. d.* — 130. Après ce vers Cambr. ajoute celui-ci : *Ou a cieus tormenz serés liverez*, qui n'est pas inutile au sens, mais qui nous donne cinq vers consécutifs sur la même rime. — 132. Toul. *e mult grant*, Cambr. *qi fu g.* — 139. Toul. *Orgoillous estoit*, Cambr. *Mès o. fu.* — 142. Toul. *estoit mult fere*, Cambr. *e. grant e f.* — 144. Toul. *respondi*, Cambr. *dist*; le vers est encore trop long. — 147. Toul. *peut*, Cambr. *poyte.* — 150. Toul. *fut fermé*, Cambr. *enfermé.* — 155. Toul. *Dont dist li angel : Poul*, Cambr. *Donque fet li a. : Seint Poul*; cette leçon fausse le vers. — 157. Toul. *Tank cum le secle pur durer*; j'ai corrigé *pur* en *purra*; Cambr. *peut.* — 168. Ce vers est représenté par des points. Je disais en note : « Je suppose qu'il manque un vers, à moins que l'auteur ait fait « trois vers sur une rime ». La même lacune, si lacune il y a, existe dans Cambr. — 171-2. Toul. *seiet-presseit*, Cambr. *seent-presseynt.* — 177. Toul. *diables amunt*, Cambr. *d. tut a.* — 178. Toul. *Ke une alme peecheresse unt*, Cambr. *p. entre eus u.* — 181. Toul. *a la cheitive*, Cambr. *encontre la ch.* — 206. Toul. *E*[*n*] *haut criant e diseient*, Cambr. *E crient e distrent mult fermement* (la rime est *veient*). — 216. Toul. *en haut ensemble*, Cambr. *en h. voyz e.* — 217. Toul. *hautement*, Cambr. *ensement*, ce qui est mauvais, le v. suivant se terminant également par *ensement.* — 221. Toul. *Pus est Deu de ciel descenduz*, Cambr. *Deu puis de c. ad d.* — 222. Toul. *li unt*, Cambr. *touz l'ont.* — 225. Toul. *Dunkes fut la vois Deu oïe*, Cambr. *D. en peynes o.*, ce qui vaut mieux; lat. : « ut vox filii Dei audita est per omnes penas ». — 227. Toul. *A quei*, Cambr. *Pur vous.* — 239. Toul. *Nel di jeo pas*, Cambr. *Vespres ne di.* — 240. Toul. *Meuz voleient en*, Cambr. *Ne voleyent dire mès en.*— 241. Toul. *foulement*, Cambr. *solement.* — 242. Toul. *Pur ceo reseyvent il tel luer*, Cambr. *r. ytel l.* — 243-4. Toul. *Dieu qe de ci*[*e*]*l descendu estoit A touz iceus dolens dunkes disoit*, Cambr. *Dieu puis de ciel a descendu E kanke ceux en peynes touz l'ont veü.* — 246. Toul. *E vous ne festes unkes pur moi*, Cambr. *E vous unkes quey f.* — 248. Toul. *Mès tele guster*, Cambr. *M. t. boyvre g.*

L'aspect du ms. de Toulouse m'a donné à croire que la fin du poème manquait : le texte s'étend, en effet, jusqu'au bas du dernier feuillet, après lequel se voient les talons de deux feuillets coupés. Et, d'autre part, les dernières lignes du texte latin ne sont pas traduites. Mais le ms. de Cambridge offre un texte encore plus incomplet, bien qu'il n'y manque aucun feuillet. Les vers 259 et suivants y font défaut.

P. M.

ESP. *YOGAR*

Parmi les jugements que rendit dans son île le très avisé gouverneur Sancho Panza, il en est un bien connu qui fournit, je pense, le moyen de tirer au clair le sens et l'origine du mot en question, dont il n'a pas été donné encore d'explication satisfaisante. On connaît le cas : une femme, qui se plaint d'avoir été violentée par un paysan, est convaincue, grâce à certain artifice du juge, de s'être laissé faire afin d'obtenir du séducteur une forte indemnité, et Sancho la condamne à restituer pour avoir mieux su défendre ses écus que sa pudeur :

Volviame á mi aldea, — raconte le paysan — topé en el camino á esta buena dueña, y el diablo, que todo lo añasca y todo lo cuece, hizo que *yogasemos* juntos. Paguéle lo soficiente, y ella mal contenta asió de mí y no me ha dejado hasta traerme á este puesto. Dice que la forcé y miente para el juramento que hago ó pienso hacer; y esta es toda la verdad sin faltar meaja.

Et après le jugement rendu :

Espantóse la muger y fuese cabizbaja y mal contenta; y el governador dijo al hombre : « Buen hombre, andad con Dios á vuestro lugar con vuestro dinero, y de aqui adelante, si no le quereis perder, procurad que no os venga en voluntad de *yogar* con nadie [1]. »

Cette historiette ancienne, mais que Cervantes rafraîchit avec sa grâce accoutumée, a été fort appréciée par les moralistes et prédicateurs du moyen âge et a été insérée par eux dans leurs recueils d'*exempla*. Nous la trouvons, et sous une forme assez brève, chez Jacques de Vitry (*Exempla*, n° CCLV, éd. Th. Fr. Crane, Londres, 1890, p. 107), chez Étienne de Bourbon (*Anecdotes*, n° 502, éd. Lecoy de la Marche, Paris, 1877, p. 432) et dans le recueil publié par Th. Wright, *A selection of Latin stories*, Londres, 1842, n° XX). Plus tard, l' « exemple » a été repris et développé par de nombreux auteurs de nouvelles et de facéties (voy. les références indiquées par M. Crane, *The Exempla of Jacques de Vitry*, p. 243). En Espagne, Pellicer, commentateur du *Don Quichotte*, le signale notamment dans le *Norte de los estados* du religieux franciscain Francisco de Osuna, imprimé à Burgos en 1541 et 1550, et pense que c'est peut-être là que Cervantes l'a pris.

---

1. *D. Q.*, IIe part., ch. 45.

Peu importe, au reste, la source directe de Cervantes; l'essentiel pour nous, c'est qu'il s'agit ici, et dans toutes les versions, d'une femme qu'un homme brusque, s'il ne la violente pas, et avec laquelle il couche : l'expression de *yogar juntos* ou *yogar con*, qui ne saurait avoir d'autre sens que celui de « coucher ensemble », nous renvoie donc, pour l'étymologie de *yogar*, non pas à jocare, mais d'une façon quelconque à jacere.

Tel n'a pas été l'avis de Bello, qui, dans une note de sa Grammaire, s'exprime sur le compte de notre verbe en ces termes :

No estará de más notar que hubo en el castellano antiguo un verbo *yogar*, derivado del latino *jocare* (jugar, folgar); pero su conjugación, que era perfectamente regular, no tenía nada de común con la de *yacer*; como lo prueba Cervantes : « El diablo hizo que yogásemos juntos. » Obsérvese también que el antiguo *iogar* se pronunciaba *jogar* (con el sonido de nuestra *j*), como *ioglar* (joglar, juglar), *iuego* (juego), etc., á no ser en el significado especial en que lo usa Cervantes, que es el mismo de *yacer* en los títulos 1º y 2º de la Partida IV, y en la ley 7, título 5, libro III del Fuero Juzgo [1].

Ainsi Bello admet que *yogar* chez Cervantes signifie *yacer*, quoiqu'il prétende en même temps tirer le premier verbe de jocare qui a un tout autre sens. A la vérité, jocare a pu donner *yogar* ou *iogar* (prononcé ou non *jogar* comme aujourd'hui, c'est ce que je ne discute pas) et l'a donné en effet : nous avons *iogado* (*jocatus*) dans le *Cid* et dans Berceo, et *iogar* (*jocare*) dans l'*Alexandre*; mais là n'est pas la question. *Yogar*, dans le passage du *Don Quichotte*, signifie « coucher » et il faut trouver un moyen de le rattacher à jacere. Si l'on ouvre le *Fuero Juzgo* au passage cité par Bello, on y lit ceci : « Ningun omne non ose yazer con la barragana de su padre o de su hermano, o con la mugier que sopier que *yogo* so padre o so hermano, si quier sea libre, si quier sierva; ni el padre non yaga con la mugier que *yogo* el fiio. » Les deux *yogo* sont, bien entendu, des parfaits forts de jacere, répondant à jacuit, ce que n'a pas compris l'Académie espagnole, qui, dans son édition du *Fuero Juzgo*, accentue *yogó*; mais cette erreur d'un éditeur de nos jours nous indique ce qui s'est passé anciennement dans la langue populaire, où le parfait *yogo* a bientôt cessé d'être compris comme tel, où le rapport

1. *Gramática de la lengua castellana*, éd. Cuervo, Paris, 1891, p. 356.

entre *yacer* et *yogo* n'a plus été senti. On a donc accentué *yogó*, croyant avoir à faire à un parfait faible, et de là *yogar* et les autres temps de la première conjugaison. Un pendant à ce *yogo-yogó* est *visqui*, *visco*, dont ont été tirées diverses formes faibles, *visquido*, *visquió* et même un infinitif *visquir* [1]. Sans doute, on s'attendrait plutôt, dans notre cas, à un verbe en *er* ou en *ir* : les formes du parfait *yogui*, *yogo* appelleraient plutôt un *yoguer* ou *yoguir*. Je ne suis, d'ailleurs, pas sûr du tout que ces dernières formes n'aient pas existé, quoi qu'en dise Bello, qui les nie a priori : *yoguer*, *yoguir* et un participe *yoguido* ne seraient pas plus extraordinaires que *visquir*, *ploguido*, *tovido*, etc., dont l'existence est attestée. Mais si l'on a fait passer *yogo* à la première conjugaison, et non à la deuxième ou à la troisième, cela tient à l'influence qu'aura exercée sur cette formation nouvelle le verbe *yogar* dérivé de jocare : les deux verbes se seront, pour ainsi dire, confondus. On peut se demander si cette confusion était comprise à l'époque de Cervantes. A mon avis, Cervantes a employé les formes vulgaires ou rustiques *yogasemos* et *yogar* à dessein, se rendant très bien compte de leur valeur équivalente à *yoguiesemos* et à *yacer* ; et lorsque Sancho licencie son homme en lui disant : « procurad que no os venga en voluntad de *yogar* con nadie », il est évident qu'il répète le mot avec intention et pour bien marquer qu'il sent la faute grammaticale commise par le rustre.

Alfred Morel-Fatio.

---

1. Voy. les excellentes observations de Mme C. Michaëlis de Vasconcellos sur les formes verbales espagnoles et portugaises faites sur le thème du parfait (*Romanische Forschungen*, VII, 80 et suiv.).

COMPTES RENDUS

Les gloses de Cassel, le plus ancien texte réto-roman, par Paul MARCHOT. Fribourg, libr. de l'Université, 1895, in-4°, 67 p. (fasc. III des *Collectanea friburgensia, commentationes academicæ universitatis Friburgensis helveticæ*).

Les gloses de Vienne, vocabulaire réto-roman du XIe siècle, publiées d'après le manuscrit avec une introduction, un commentaire et une restitution critique du texte, par Paul MARCHOT. Fribourg, libr. de l'Université, 1895, in-8°, 48 p.

Le glossaire romano-latin de Cassel (VIIIe siècle) a été jadis étudié par Diez dans un travail justement célèbre, que M. Bauer a traduit en français. Diez n'admettait pas l'opinion de Holtzmann, d'après lequel la partie romane du glossaire appartiendrait à un idiome roman parlé en Bavière au VIIIe siècle (cf. *Rom.*, I, 7-9); mais il faut avouer que les raisons qu'il donne pour attribuer les mots romans au nord du domaine français ne sont pas très solides : il s'efforce seulement d'établir qu'ils peuvent appartenir à cette région, mais il ne fait pas le travail inverse; pour les retirer au roumanche (ou plutôt à un parler voisin), il se borne à dire que « la structure des idiomes roumanches dans leur état actuel diffère beaucoup de la langue romane que semble indiquer notre glossaire » et que « quant aux anciens idiomes roumanches, il n'est pas possible de porter sur eux un jugement précis ». L'union intime à notre glossaire du chapitre où se trouve le fameux jugement porté par un Bavarois sur les Welches apporte une grande vraisemblance à l'hypothèse d'après laquelle il a été écrit dans un pays où Bavarois et Welches étaient contigus, c'est à dire en Bavière; aussi depuis longtemps ai-je adopté sur ce texte l'opinion de Holtzmann. M. Monaci s'en rapprochait en annonçant (voy. *Rom.*, XXII, 627) qu'il prouverait prochainement que le glossaire appartient « à la région lombardo-frioulane ». M. Paul Marchot l'a devancé et a rendu très vraisemblable l'attribution du glossaire à cet ensemble de parlers romans, aujourd'hui singulièrement restreint mais autrefois fort étendu, qu'on désigne, depuis Ascoli, sous le nom de ladin, qu'on peut appeler le roman central, qui va aujourd'hui du pays de Coire au Frioul, et qui embrassait jadis une partie considérable de la Suisse allemande, de la Bavière et de l'Autriche. Qu'il soit également fondé à chercher cette origine précisément dans le Frioul, c'est ce qui paraît plus douteux; je persiste à croire que rien ne s'oppose à localiser le glossaire en Bavière, où nous

voyons au moins que s'en trouvait le manuscrit au VIIIe siècle. Je ne suivrai pas l'auteur dans ses explications sur la phonétique et la flexion : plusieurs d'entre elles pourraient être contestées ou n'ont qu'une bien faible valeur probante; mais l'ensemble, — sauf la réserve ci-dessus, — emporte la conviction, et le commentaire lexicographique la décide en montrant que plus d'un mot que Diez croyait inconnu au ladin s'y retrouve encore aujourd'hui, et que plus d'un est propre à ce groupe dialectal. Ce commentaire, fait surtout en vue de démontrer la thèse de l'auteur, ne saurait supplanter celui de Diez; mais il le complète ou le rectifie sur un certain nombre de points, grâce aux ressources bien plus nombreuses dont nous disposons aujourd'hui pour la connaissance lexicographique du roman et particulièrement du ladin. Il n'en reste pas moins plus d'une obscurité dans ce précieux recueil vieux de onze siècles et appartenant à une variété linguistique disparue, dont les congénères ne possèdent aucun monument ancien. On ne saurait en faire un reproche à l'auteur, qui a consciencieusement interrogé, sinon les textes eux-mêmes et les parlers vivants [1], au moins les lexiques et les grammaires [2].

Le petit vocabulaire roman-allemand connu sous le nom de « Gloses de Vienne », également interprété (en partie) par Diez, est loin d'avoir l'intérêt du glossaire de Cassel. Il n'est que du XIe siècle, et les mots romans y sont cruellement altérés, à moins qu'ils ne soient donnés sous une forme purement latine. Diez avait travaillé sur une copie de Hoffmann de Fallersleben; M. M. s'en est procuré une plus rigoureusement exacte [3], due à M. Göldlin, et il l'imprime. Diez paraît avoir regardé les mots romans comme français; M. M., cette fois encore, les juge frioulans, et il semble bien qu'il ait raison.

---

1. On peut admettre que *ordigas* soit encore le celt. *ordag*, mais non à coup sûr que l'a. fr. *ordoier* en dérive. Ce mot, dont on ne connaît que deux exemples déjà rapprochés par Tobler (Godefroy donne l'un à *ordoier*, l'autre à *ourdier*), signifie, non « marcher, s'avancer », mais « rôder, tournailler » (Tobler *herumstreifen*); je le rattacherais volontiers à orbita (d'où *ordiere*). — Le rapprochement de *tramolol* avec le frioulan *tramuele*, « trémie », est ingénieux (seulement il ne faut pas dire que *tramuele* est « manifestement dérivé de tremere » : *tramuele* remonte, comme *trémie*, à trimodia, influencé dans sa seconde partie par molere); mais il est bien difficile de croire que « l'all. *sapan*, par extension, peut bien avoir signifié « tamis », « trémie ». » — Sur le sens de *segradas*, je maintiens ce que j'ai écrit dans la préface de la traduction des *Anciens glossaires romans*.

2. Dans un article de l'*Archiv für lat. Lexikographie* (IX, 466), qui me parvient quand l'article ci-dessus est déjà imprimé, M. Stürzinger rejette les conclusions de M. M. relativement aux gloses de Cassel. Je n'ai pas pour le moment sous la main les éléments nécessaires pour contrôler ses arguments, mais la compétence de M. St., en ce qui concerne le ladin, est au-dessus de la discussion : or, il reproche à M. M. des fautes graves dans ce domaine. Il me semble toutefois trop sévère dans son jugement général, et je crois que les erreurs de M. M. n'empêchent pas sa thèse, — avec la restriction que je propose, — d'être plus vraisemblable que celle de Diez.

3. C'est ce que dit M. M.; toutefois il ne signale, si je ne me trompe, aucune divergence entre cette copie et celle de Hoffmann.

Il les commente tous avec beaucoup d'attention[1] et arrive à résoudre quelques problèmes qui avaient résisté aux efforts de son illustre devancier; toutefois il me paraît probable que beaucoup des mots glosés sont tout bonnement des mots latins et qu'il est assez inutile d'en rechercher la forme ancienne et la survivance actuelle dans le parler du Frioul[2].

G. P.

Kritischer Jahresbericht über die Fortschritte der Romanischen Philologie. Unter Mitwirkung von 115 Fachgenossen herausgegeben von Karl VOLLMÖLLER und Richard OTTO. Mitredigiert von G. BAIST, R. MAHRENHOLTZ, C. SALVIONI, W. SCHEFFLER, E. SEELMANN. I. Jahrgang, 1890. Munich, Oldenbourg, 1895, gr. in-8°, VIII-692 p.

Nous avons parlé ici (XXIII, 300) du premier fascicule du *Romanischer Jahresbericht*, et nous avons fait connaître à nos lecteurs les difficultés matérielles qui ont failli dès son début arrêter cette grande entreprise. Ces difficultés ont enfin été surmontées. Le premier volume, qui se rapporte à l'année 1890, est tout entier publié en six livraisons, et l'œuvre sera régulièrement continuée en changeant d'éditeur, à la satisfaction de tout le monde. Nous avons dit ce que nous en pensions; d'ailleurs ce premier volume ne peut être considéré que comme un essai, et les deux suivants, qui embrasseront les années 1891-1894, ne seront pas encore dans les conditions normales. Nous nous bornerons donc ici à donner une idée du riche contenu des fascicules 2-6 (pour lesquels la direction générale a été exercée par M. Vollmöller seul). Il ne peut s'agir de rendre un compte détaillé d'un ouvrage qui n'est lui-même qu'un compte rendu; mais d'une part nous pensons être utiles à nos lecteurs en leur indiquant sommairement ce que renferme ce vaste inventaire du travail exécuté en un an dans le champ de la philologie romane, et d'autre part il y a dans ce volume quelques articles qui sont autre chose qu'un simple dépouillement ou résumé des travaux d'autrui, et qui prêtent à des observations.

P. 147. G. Körting, *Encyklopädie und Methodologie der romanischen Philologie*. M. K. rend justice et hommage au *Grundriss der roman. Philologie* avec une impartialité qui lui fait honneur, puisqu'il est lui-même l'auteur de l'*Encyklopädie der rom. Philologie*, qui a précédé l'œuvre dirigée par M. Gröber et que celle-ci a rejetée dans l'ombre; ses *desiderata* pour une nouvelle édition

---

1. M. M. répète à plusieurs reprises que devant *in aures* = *o[r]ringa* (gl. 50), il faut suppléer *anulum*; mais c'est le mot latin bien connu *inaures*.

2. Je joindrai ici, à cause de la connexité du sujet, l'annonce d'un article de M. E. Martin, dans la *Zeitschrift für deutsches Alterthum* (XXXIX, 1-11), sur les *Altdeutsche Gespräche* du IXe siècle publiés par W. Grimm. M. Martin en donne une nouvelle édition soigneusement revue, et restitue un texte critique de la partie allemande. C'est ici un Français, qui, venant de passer la frontière, en Lorraine, tout près de Münster, d'après M. M., a noté des mots et des phrases de la langue qu'il s'efforçait d'apprendre. Il les a traduits en latin, mais dans son latin se sont glissées des formes vulgaires, dont plusieurs sont intéressantes, comme *fol, conpagn, fottit, salt, çabat(c)ta*.

du *Grundriss* sont parfaitement justifiés. Il parle ensuite des discours de MM. Tobler (*Rom.* XX, 381) et Morf (*Rom.* XIX, 636) sur l'enseignement de la philologie romane, et d'un discours de feu Ten Brink « sur la tâche de l'histoire littéraire », ainsi que d'une critique de ce discours par W. Wetz.

P. 157. W. Wetz, *Literaturwissenschaft.* Cette étude sur un sujet qui n'a absolument rien de spécial à la philologie romane occupe 46 pages; c'est beaucoup trop, d'autant plus qu'il y a très peu des ouvrages dont parle l'auteur qui aient paru en 1890.

P. 193. E. Stengel, *Französische Literatur von 1500-1629.* — P. 200. R. Mahrenholtz et W. Knörich, *Französische Literatur von 1630-1700.* — P. 214. R. Mahrenholtz et E. von Sallwürk, *XVIII. Jahrhundert und Revolutionszeit.* — P. 227. J. Sarrazin, *Französische Literatur von 1800-1889.* — P. 239. J. Heller, *Zeitgenössische französische Literatur.* — Nous ne faisons que mentionner ces articles, intéressants en eux-mêmes, mais qui sortent de notre cadre.

P. 255. J. Loth, *Langues celtiques.* Une bonne partie de ce résumé des travaux parus en 1890 est d'un intérêt purement celtique; mais le paragraphe intitulé *Romano-celtique*, où l'auteur expose et critique entre autres les idées de M. Pogatscher sur la persistance du latin en Grande-Bretagne, contient des remarques fort importantes pour la chronologie de l'évolution phonétique du roman.

P. 269. J. Loth, *Littérature celtique.* M. Loth discute avec beaucoup de compétence les diverses opinions exprimées en 1890 et un peu auparavant sur l'origine des romans arthuriens et se prononce pour une solution mixte : la base de ces romans, qui est bien celtique, est en partie armoricaine, en partie galloise et aussi cornique; les Anglo-Saxons ont eu une certaine part à la transmission aux Français de l'épopée celtique; cette transmission s'est faite par des chants et des poèmes aussi bien que par des contes en prose.

P. 275. E. Stengel, *Romanische Metrik.* Observations très compétentes sur divers travaux relatifs à la versification romane et surtout française. On y remarquera ce qui concerne la partie rythmique du livre d'A. Jeanroy et les publications de MM. Langlois, Héron et autres sur les anciens « arts de rhétorique » (M. St. signale à Trèves un exemplaire d'une édition de Fabri que M. Héron n'avait pu voir, et à Dresde une édition, qui ne paraît pas connue, du *Jardin de plaisance*). Entre autres remarques dignes d'attention, je relèverai celle qui concerne (p. 278) le plus ancien emploi connu du mot *vers alexandrin* (dans Baudet Herenc), et l'explication proposée (p. 285) pour le mot *refrain* : le verbe *refraindre* (d'où les subst. *refrain*, *refrai* et *refrait*) signifierait proprement « répéter comme un écho, *refrapper* » ; cela paraît fort plausible (cf. G. Paris, *Les origines de la poésie lyrique*, p. 47).

P. 290. E. Stengel, *Altprovenzalische Sprache.* A signaler quelques remarques sur la partie provençale de la *Grammaire* de M. Meyer-Lübke, partie notoirement un peu sacrifiée dans ce grand ouvrage.

P. 294. A. Stimming, *Altprovenzalische Literatur*. — P. 299. E. Levy, *Altprovenzalische Texte*. Ces deux articles auraient pu être fondus en un; ils se répètent l'un l'autre en plusieurs endroits. Ils contiennent d'ailleurs des indications utiles et exactes, ainsi que les suivants, que je me borne en général à mentionner.

P. 305. *Historische französische Grammatik. Lexikologie*. — P. 305. F. Neumann, *Laut- und Formenlehre*. — P. 370. A. Stimming, *Syntax*. — P. 324. E. Koschwitz, *Neufranzösische Grammatik* (sort de notre cadre). — P. 324. C. Fass, *Französische Volksetymologie*. — P. 325. K. Sachs, *Lexikologie*. — P. 338. D. Behrens, *Französische und provenzalische Dialekte*. — P. 347. M. Wilmotte, *Le wallon*. Dans ce travail vraiment utile sont mentionnés, non seulement les productions de 1890, mais à peu près tous les travaux antérieurs relatifs à la langue et à la littérature wallonnes. Nous y signalerons particulièrement (p. 354-355) la liste de toutes les étymologies de mots wallons données depuis Grangagnage; l'auteur aurait singulièrement accru la commodité de cette liste, si après chaque mot il avait mis entre parenthèses le mot latin ou germanique auquel on l'a ramené. — P. 362. A. Horning, *Neulothringisch*. — P. 364. L. Clédat, *Départements du Rhône, de la Loire et de l'Ain*. Cet article donne un abrégé de la phonétique lyonnaise jointe par Puitspelu à son *Dictionnaire*. — P. 372. E. Gœrlich, *Die westlichen Dialekte im Altfranzösischen*. — P. 375. J. Vising, *Anglo-normannisch*.

P. 379. *Altfranzösische Literatur*. — P. 379. K. Vollmöller, *Volksepos*. — P. 381. K. Vollmöller. *Historische Literatur* [1]. — P. 383. E. Freymond, *Antike Stoffe; Byzantinische und orientalische Stoffe*. — P. 388. E. Freymond, *Bretonische Stoffe*. Cette longue et consciencieuse étude mérite d'être lue par tous ceux qui s'intéressent au sujet si ardemment controversé dont elle s'occupe. On y trouve un résumé et une critique très intelligente de tout ce qui a été écrit jusqu'en 1890 relativement à la matière de Bretagne, notamment par MM. Nutt, Förster, Zimmer, Golther, Muret et par moi-même. M. Freymond, qui a étudié la plupart des questions de première main, n'est presque jamais de l'avis de M. Förster; là où je suis en désaccord avec M. Zimmer, il donne souvent raison à ce dernier, mais avec de nombreuses restrictions, que les travaux de ces dernières années ne peuvent assurément que confirmer. — P. 427. E. Freymond, *Abenteuerromane; Schubladenromane*. — P. 428. W. Zingerle, *Raoul de Houdenc*. L'auteur persiste (il ne paraît pas avoir encore connu les remarques de P. Meyer, *Rom.*, XXI, 414) à regarder *Meraugis* et la *Vengeance de Raguidel* comme l'œuvre de deux auteurs différents. — P. 429. E. Langlois, *Fableaux; Littérature morale; Roman de la Rose*. — P. 432. Max Fr. Mann, *Physiologus*. — P. 433. A. Jeanroy, *Poésie lyrique*. Signalons le résumé, accompagné d'utiles compléments, de l'article de P. Meyer (*Rom.*, XIX, 1) sur les rapports de la poésie lyrique du Nord et du Midi. — P. 438. J. Bonnard, *Littérature religieuse*. —

---

1. Sur ces deux paragraphes, voy. la remarque de l'*Avant-propos*.

P. 441. W. Cloetta, *Französisches Drama im Mittelalter*. Remarques importantes.

P. 445. *Italienische Literatur*[1]. — P. 445. E. Pèrcopo, *Antica poesia religiosa italiana*. — P. 455. E. Monaci, *Antica prosa italiana*. — P. 457. M. Barbi, *Dante*. — P. 472. G. Mazzoni, *La letteratura petrarchesca nel 1890*. — P. 480. V. Crescini, *Boccaccio*. — P. 434. P. Rajna, *Il romanzo cavalleresco presso gl' Italiani*. Tous ces travaux sont fort précieux et tout à fait critiques, comme l'indique suffisamment le nom de leurs auteurs. — P. 487. R. Renier, *Italienische Literatur von 1400-1540*. — P. 507. V. Rossi, *Letteratura italiana dal 1540 al 1690*. — P. 526. L. Stiefel, *Italienisches Theater im 16. und 17. Jahrhundert*. — P. 537. B. Wiese, *Monti, Foscolo, Leopardi*. Ces articles dépassent notre cadre.

[P. 533. *Spanische Sprache und Literatur*.—P. 533. G. Baist, *Sprache und Literatur*. Observations intéressantes sur la partie espagnole de la grammaire de M. Meyer-Lübke. Le compte rendu littéraire aurait pu être plus complet. — P. 539. K. Vollmöller, *Romanceros und Cancioneros*. — P. 542. A. L. Stiefel, *Theater bis 1800*. Recensements faits avec beaucoup de soin.

P. 545. *Katalanische Sprache und Literatur*. — P. 545. A. Rubió y Lluch, *Reseña de las publicaciones sobre lengua y literatura catalanas en 1890*. L'article ne répond pas exactement à son titre, car il contient de longues analyses de livres publiés antérieurement à 1890. On y pourrait relever aussi des appréciations peu justes sur certains travaux, notamment sur celui de M. S. Berger (*Rom.*, XIX, 505), dont l'auteur ne semble pas avoir compris le mérite et la portée.— P. 562. A. Rubió y Lluch, *La literatura catalana en 1890*. Cet article, un peu long et délayé, rendra service à ceux qui s'intéressent à la littérature catalane contemporaine.

P. 582. C. Michaëlis de Vasconcellos, *Portugiesische Sprache und Literatur*. Excellente dissertation, où l'on retrouve l'abondance et la sûreté d'information de l'éminent auteur. Le premier paragraphe est consacré presque exclusivement à la critique de l'important *Catalogo razonado biografico y bibliografico de los autores portugueses que escribieron en castellano*, par Domingo Garcia Peres, auquel Mme de V. fait de notables additions. Tous les travaux linguistiques de MM. Coelho, Gonçalves Vianna, Leite de Vasconcellos et autres sont analysés et discutés avec détail et compétence, et toujours l'auteur sème en passant des aperçus ingénieux et des idées nouvelles. La revue se termine par l'histoire littéraire et les publications de textes. — A. Morel-Fatio.]

P. 617. *Rätoromanische Sprache und Literatur*.— P. 619. Th. Gartner, *Grammatik*. — P. 619. J. Ulrich, *Literatur*.

P. 623. M. Gaster, *Rumänische Sprache und Literatur*. Ce travail, qui embrasse les années immédiatement antérieures à l'année 1890 et dépasse parfois celle-ci, est remarquable par la sévérité de son point de vue critique et

---

1. M. Vollmöller remarque en note que pour cette partie plusieurs collaborateurs n'ont pas envoyé les articles qu'ils avaient promis.

fort instructif pour les philologues non roumains. Je signalerai notamment les renseignements qui concernent la littérature populaire.

P. 640. G. Meyer et M. Gaster, *Das Albanesische.*

P. 642. *Wechselbeziehungen zwischen romanischer und germanischer Literatur.* — P. 642. W. Golther, *Einfluss der altfranzösischen Literatur auf die altdeutsche.* Je noterai, dans cet intéressant article, que M.G. se prononce pour l'existence réelle du fameux « Kyôt », qui aurait remanié et continué le *Perceval* de Chrétien, et que Wolfram d'Eschenbach aurait eu pour modèle. A propos du travail de M. Rosenhagen sur *Daniel vom Blühenden Tal*, M. G. dit que j'ai admis, comme Bartsch, que le Stricker, auteur de ce roman, avait eu une source provençale; mais je n'ai jamais parlé, et encore hypothétiquement, que d'une source française; je me suis d'ailleurs depuis rendu sans peine aux arguments de M. Rosenhagen (voy. *Rom.*, XIX, 371). — P. 646. W. Golther, *Germanisches in der altfranzösischen Dichtung.* — P. 647. E. Kölbing, *Romanische Einflüsse auf die nordische und englische Literatur.* — P. 649. E. Koeppel, *Italienische Einflüsse auf die englische Literatur.*

P. 651. *Grenzwissenschaften.* — P. 651. R. Schröder, *Französische Volkskunde.* — P. 658. G. Pitrè, *Folklore in Italia.* — P. 666. H. Prutz, *Kulturgeschichte der romanischen Völker.* — P. 672. W. Schum, *Schrift- und Handschriftenkunde.*

P. 682. *Autorenregister* (dressé par M. Ch. Fass).

Ce rapide résumé a pu donner une idée de la richesse et de l'utilité du *Jahresbericht*, et montrer combien il est souhaitable que l'œuvre entreprise par M. Vollmöller soit continuée. Le prochain volume, d'après l'*Avant-propos*, doit être double et contenir trois années (1891-93); le troisième sera consacré à 1894. Je crois qu'il serait préférable de consacrer chaque fois un volume, qui serait biennal, à deux années; les dimensions de celui que nous avons sous les yeux suffiraient parfaitement. En effet, dans celui-ci, comme on a pu le remarquer, beaucoup d'articles considèrent, avec l'année 1890, les années immédiatement antérieures : il ne pouvait guère en être autrement au début, où il fallait d'abord constater l'état de la science sur chaque point avant d'en marquer le progrès; ces introductions n'auront plus lieu de se reproduire, une fois l'œuvre mise en train. Et l'avantage d'embrasser deux années en un volume, paraissant tous les deux ans, apparaît au premier coup d'œil: pendant qu'en 1896, par exemple, les collaborateurs s'occuperont de 1894 et 1895, ils n'auront pas à préparer d'avance leur année 1896, et pendant les années 1897 et 1898 ils feront à loisir les années 1896 et 1897. Cela permettra aussi plus souvent de réunir à l'examen d'un livre celui des critiques, souvent presque aussi importantes, auxquelles il aura donné lieu et laissera au rédacteur en chef plus de loisir pour classer et bien disposer ses matériaux, ou pour combler les vides imprévus auxquels il faut toujours s'attendre. Et l'utilité du recueil n'en sera nullement diminuée; au contraire, on ne risquera pas, par de si gros volumes paraissant annuellement, de lasser l'attention du lecteur, et on ne fera pas non plus d'aussi fréquents appels à sa bourse.

On pourrait faire au présent volume diverses objections, — notamment l'ordre défectueux, les lacunes, le manque de proportion, les répétitions fréquentes; mais elles sont, en somme, de peu d'importance, et la direction, à laquelle elles n'ont point échappé, s'efforcera assurément, à l'avenir, de les éviter de son mieux. En somme, on peut dire que, au milieu d'innombrables difficultés de tout genre, l'entreprise de M. Vollmöller et des 67 collaborateurs (dont 4 français) qui l'ont cette fois secondé a obtenu du premier coup un succès qu'on n'aurait peut-être pas osé lui prédire. Il suffit d'avoir quelque expérience en ces matières pour comprendre tout ce qu'elle comportait de risques et tout ce qu'elle imposait de peines. Aussi tous les romanistes doivent-ils être reconnaissants au zèle désintéressé de M. Vollmöller et de ceux qui ont marché avec lui et doivent-ils vivement souhaiter la continuation d'une œuvre qui, en permettant à chacun de connaître les derniers progrès de la science, aidera sûrement à lui en faire faire de nouveaux. C'est en fait le *Grundriss* de Gröber indéfiniment continué et mis au courant : je ne saurais mieux en faire comprendre et le mérite et l'utilité.

G. P.

Étude sur l'Ysengrinus, par Léonard Willems. Gand, Engelcke In-8°, 1895, VI-167 p. (Université de Gand, recueil de travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres, 13e fascicule).

Le travail consacré par M. Willems à ce poème, intéressant à tant de points de vue, n'était pas inutile, même après la magistrale introduction qu'en 1884 M. Voigt a placée en tête de son édition. Si pénétrante qu'eût été cette dernière étude, certains points restaient obscurs, quelques lacunes étaient à combler. Ainsi les raisons qu'allègue M. W. (p. 150 sq.) en faveur de l'orthographe *Ysengrinus* pour le nom du loup, c'est à dire pour le titre de l'ouvrage, semblent très probantes. Trois manuscrits sur cinq ont cette graphie; des deux qui écrivent *Ysengrimus*, l'un, celui que M. Voigt a adopté pour base de son édition, est sûrement de provenance brabançonne; l'autre, qui n'est d'ailleurs qu'un recueil de sentences extraites de notre poème et ne renferme le mot en question que dans le titre, a sans doute une origine identique. En outre, si, d'une part, l'étymologie germanique de ce surnom du loup réclame une *m*, d'autre part les poètes français dont s'est inspiré le poète latin écrivaient certainement déjà *Ysengrin*. L'exemple allégué par M. G. Paris (*Le Roman de Renard*, Paris, Bouillon, 1895, p. 21) de Benoit de Sainte-More qui écrit *Ysengrim* vers 1175, c'est à dire plus de vingt ans après Nivardus, est récusé à bon droit par M. W.[1], si l'on songe qu'en 1180 un Allemand, Henri le Glichezare,

1. Je ne crois pas pourtant que cette forme avec une *m* soit, comme le dit M. W., une faute de copiste. Les deux graphies ont pu exister parallèlement, et M. G. Paris a peut être raison de croire qu'il faut lire *Ysengrimus* dans le texte de Guibert de Nogent qui remonte à 1112.

traduisant des branches françaises, écrit lui-même *Isengrin*. Tout porte donc à admettre qu'il faut dénommer ce poème l'*Ysengrinus* et non l'*Ysengrimus*, comme on l'a fait jusqu'ici. M. W. me paraît de même avoir été particulièrement heureux dans la fixation définitive de la date à assigner à cette œuvre. D'après les nombreuses allusions historiques qu'elle renferme, Mone, le premier éditeur, avait conjecturé qu'elle avait été composée en 1164, Grimm entre 1150 et 1155, M. Voigt entre 1146 et 1148. C'est Grimm qui décidément avait raison; à ses arguments, M. W. en a ajouté un d'une très sérieuse portée. Parmi ces allusions, il en est une qui jusqu'ici avait fort embarrassé les commentateurs. Dans le conte du Partage, le lion Rufanus demande au renard qui l'a si bien enseigné à distribuer ce qui revient à chacun : c'est mon oncle le loup, répond le renard, et, s'il n'a pas montré lui-même son savoir-faire,

Propter *Belvacos* non fuit ausus idem.

Mone et, après lui, M. Voigt avaient bien pensé que *Belvacos* devait désigner les habitants de Beauvais; mais ni l'un ni l'autre n'avait pu déterminer d'une façon satisfaisante le sens précis de l'allusion. Elle devient claire, grâce aux recherches de M. Willems. Ce vers rappellerait une affaire où les habitants de Beauvais encoururent la colère de Louis VII à propos d'un partage de redevances que, poussés par leur évêque Henri, frère du roi, ils refusaient de continuer à faire avec leurs seigneurs. Louis VII fut sur le point de détruire la ville, et il fallut l'intervention de Suger et de Bernard de Clairvaux pour que cette querelle se terminât pacifiquement. Ces événements se sont passés entre 1150 et 1153; par suite, pour que l'allusion ait été comprise des lecteurs, il faut que l'*Ysengrinus* ait été composé dans cet intervalle; ce serait même entre 1151 et 1152 que la mention de ce démêlé aurait été le plus significative. Ce qui avait surtout déterminé M. Voigt à reporter à 1148 la date de la composition du poème, c'est que Nivardus flétrit la mémoire des instigateurs et chefs de la seconde croisade avec une indignation qui dénote une impression causée par des événements tout récents. Mais M. W. fait observer avec à-propos que cette amertume de l'auteur peut avoir été provoquée non moins par les infructueuses tentatives de Bernard et de Suger pour recommencer l'expédition que par la nouvelle fraîchement apportée en Europe des désastres de cette lamentable équipée.

Là s'arrête, je le crains pour M. W., la série de ses découvertes. Les deux chapitres (III et IV) où il s'efforce de démontrer contre M. Voigt que Nivardus était de pays roman et qu'il a dû vivre à Lille plutôt qu'à Gand ne convaincront pas beaucoup de lecteurs. Qu'il y ait, dans la biographie du poète si ingénieusement reconstituée par le critique allemand, un certain nombre de trait hasardés, je l'accorde. Nivardus était-il originaire de la frontière allemande? Sa famille fut-elle noble? A-t-il vraiment séjourné à Paris? A-t-il été écolâtre en l'église Sainte-Pharaïlde de Gand? Ce sont là des hypothèses que la lecture du poème ne parvient guère à transformer en certitudes.

M. Voigt a eu le tort de vouloir trop préciser, de croire pouvoir suivre pas à pas, à toutes les époques de sa vie, un écrivain inconnu par ailleurs, et qui ne nous donne sur lui-même que des renseignements vagues et tronqués. Je suis loin aussi de contester que la part faite par M. Voigt dans l'*Ysengrinus* à l'élément germanique soit trop considérable; M. W. a justement indiqué, à l'occasion des noms de saints et des proverbes qui y sont épars, que l'élément roman a à revendiquer beaucoup plus qu'on ne l'avait cru jusqu'ici [1]. Mais tout cela ne prouve au fond qu'une chose : c'est que Nivardus était familier, non seulement avec les récits en vers qui célébraient déjà dans la France du Nord la guerre du goupil et du loup, mais encore avec les idées et les mœurs de la région où ces récits étaient populaires; qu'il avait même, quoique Flamand du Nord, une certaine sympathie pour le peuple voisin. Car, contre l'opinion bien arrêtée de M. W. qu'il était originaire des environs de Lille, sinon de Lille même, se dresse une objection capitale. Chaque fois que Nivardus veut forger un nom pour un animal qui ne figure pas dans ses modèles ou qui n'y a pas encore un nom fixe, il le forge en général avec des radicaux germaniques : tels les noms de quatorze louveteaux, *Gripo*, *Nipig*, *Guls*, etc., du sanglier *Berfridus*, du lièvre *Gutero* et bien d'autres; s'il n'a pas recours à des radicaux germaniques, il emploie des mots latins, *Corvigarus*, ou grecs, *Carcophas*. Que marque ce procédé, sinon que Nivardus était bien « tiois » d'origine et n'avait pas le roman pour langue maternelle? Dire qu'il a été poussé dans la voie de la germanisation par les noms d'Isengrin et de Renard que lui transmettait la tradition (p. 76), qu'il a créé les nouveaux noms sur le modèle de ces derniers (p. 78), n'est pas acceptable. Je ne m'imagine pas nos trouveurs allant chercher des appellatifs germaniques pour désigner des animaux inconnus aux premières branches, au lieu de les nommer à la française *Pinte*, *Roussette*, *Percehaie*, *Malebranche*. Nivardus était sans doute plus érudit qu'eux; il devait connaître les deux langues; mais comment supposer qu'en écrivant *Reinardus*, *Ysengrinus*, il ait eu plus conscience que ses contemporains de la provenance germanique de ces noms, qu'il ait été assez pénétré de leur valeur étymologique pour créer, quoique Français, des noms d'après ces types et donner ainsi à son œuvre une unité onomastique? Un pareil raffinement de composition n'était guère dans les habitudes des écrivains du XIIe siècle.

Pour le chapitre concernant les sources de l'*Ysengrinus*, il est tout entier à refaire. Il manque de précision, et cela pour deux causes. La première est dans le plan adopté par l'auteur : « Nous nous sommes borné, nous dit-il (p. 71), à indiquer quelques rapprochements, à admettre quelques hypothèses sur ce que pouvaient contenir ces branches (imitées par Nivardus); ce

---

1. Il n'y aurait pas mal à retoucher dans les arguments accumulés par M. W.; ainsi, dans la liste qu'il donne p. 100, il est difficile de regarder *pietas*, *joculari*, *incassare*, *ingenium*, *infirmaria domus*, *proficium*, *promptu*, *ruminare*, *tonna*, comme des gallicismes propres à Nivardus.

serait un travail fort long, mais bien intéressant, que de suivre pas à pas tout ce que Nivardus a pu emprunter au Roman français. » Mais c'est justement cette méthode qui rend cette partie du livre très peu concluante. Après l'avoir lue, on n'est nullement convaincu de la solidité de la thèse soutenue, à savoir que Nivardus a, sauf pour le dernier épisode de son poème, imité directement les poètes français au lieu de puiser, comme on l'a soutenu, à des sources communes. M. W. fait remarquer, mais en passant seulement (p. 71, note 2), que l'*Ysengrinus* se rapproche souvent d'une classe de manuscrits autre que celle qui a servi de base à l'édition de M. Martin. C'est le tableau détaillé de ces rapports entre le texte latin et l'un ou l'autre des textes français qu'il aurait fallu nous mettre sous les yeux pour nous édifier tout à fait sur cette parenté intime et continue que M. W. affirme avoir existé. Jusqu'à plus ample informé. et à ne considérer que les raisons spécieuses données par M. W., on sera en droit de rester quelquefois dans le doute. Ce n'est pas que la théorie émise soit absolument fausse. Je suis le premier à reconnaître et crois avoir dit ailleurs que l'*Ysengrinus* nous offre souvent une version plus ancienne, plus simple que celle que nous ont transmise les morceaux remaniés de nos branches. Cela est incontestable pour les histoires de la Pêche à la queue, d'Isengrin tonsuré, de Renard, médecin, du Pèlerinage, de Renard avec le coq, de Renard adultère, du Partage du butin; j'ajoute même pour celle du Vol du jambon; après M. Martin, j'ai admis que la partie de la branche V qui nous raconte cette histoire était presque traduite de l'*Ysengrinus*; en dehors des passages qui se correspondent, un détail important le prouve : Isengrin y est traité par Renard d'oncle et non de compère[1]; mais il était si peu dans ma pensée de croire que ce morceau était la rédaction originale que j'ajoutais, quelques lignes plus loin : « Ce n'a été pourtant de la part de celui-ci (le poème de Nivardus) qu'un rendu pour un prêté. Car ce conte du Vol du jambon existait dans l'*estoire* de Renard. Il compose en effet la septième aventure du Reinhart... » (*Les sources du R. de Renart*, p. 134). Cet épisode a donc été, comme les précédents, emprunté par Nivardus aux branches françaises, non pas sous la forme que nous donne la br. V, ainsi que le pense M. W., mais sous une forme plus ancienne dont celle-ci est un rajeunissement dû à l'*Ysengrinus* lui-même.

La démonstration de l'imitation directe de Nivardus est moins facile en ce qui concerne les épisodes du Loup arpenteur, du Loup et du bélier, du Loup et du cheval, et du Loup moine. Dans l'étude de ces contes, ce n'est point seulement la méthode superficielle adoptée par l'auteur qui nuit à ses conclusions, c'est surtout la conviction, arrêtée *a priori* et absolument en dépit des faits, que l'épopée animale française a sa source dans l'épopée animale des

1. M. W. (p. 39) mentionne bien ce détail; mais, comme il n'a pas eu le soin de nous dire ce qu'il en pense, toute son argumentation, destinée à prouver que Nivardus a traduit ce morceau, est sans valeur.

cloîtres. « Les origines en partie antiques du Roman de Renard, dit d'une façon si décisive M. G. Paris (*loc. cit.*, p. 35), supposent à coup sûr l'intervention des clercs dans sa formation; mais ils n'y ont contribué qu'en tant que sachant le latin et connaissant par conséquent les fables de l'antiquité, et ils n'y ont à l'origine mêlé aucune intention religieuse ou morale. La constitution de l'épopée animale, notamment, fondée sur l'antagonisme de Renard et d'Isengrin, à quelque premier auteur qu'elle remonte, n'a rien à voir avec l'enseignement chrétien. C'est une idée poétique qui aurait pu venir à un trouveur profane tout aussi bien qu'à un un clerc. » Tant qu'on n'aura pas démontré que nos trouveurs ont chanté le loup avant de chanter le renard, tant qu'on n'aura pas résolu l'antinomie que nous offrent les deux épopées, celle des cloîtres faisant du loup le type de l'hypocrisie, celle des poètes français le représentant comme le type de la gloutonnerie féroce et stupide [1], il sera impossible d'accepter que les branches XIX et XX (Isengrin et la Jument, Isengrin et les Béliers) ont existé dans l'ancienne « estoire » de Renard et ont servi de modèle à Nivardus pour les trois épisodes correspondants de l'*Ysengrinus*. Le fait que le renard n'y joue aucun rôle continuera à être considéré comme une marque de postériorité. Très complexe d'ailleurs est la question soulevée par la présence et la forme de ces contes dans l'*Ysengrinus*; elle se rattache à celle de la constitution du poème tout entier, qui, comme le fait encore si justement remarquer M. G. Paris (*loc. cit.*, p. 45, n. 3), « est moins un Roman de Renard qu'une variante du thème *De infortunio lupi* », ce thème dont nous possédons tant de reproductions, surtout dans la littérature populaire.

Quant à l'épisode du loup moine au couvent du mont Blandin, il paraît être, quoi qu'en dise M. W., presque tout entier de l'invention de Nivardus : sauf la fin, rien n'y est traditionnel [2].

En somme, ce livre, plein de bonnes intentions, n'apporte qu'une assez mince contribution à la science; il semble avoir été composé à la hâte, avec une préparation incomplète et un certain manque de largeur de vues. Il serait à désirer que M. W. reprît en détail la plupart de ces questions, qu'il n'a qu'effleurées, et nous donnât pour l'*Ysengrinus* un travail critique sur le modèle des admirables articles consacrés par M. Voretzsch au *Reinhart*. Il en est, certes, très capable.

L. Sudre.

---

1. M. W. revient à la charge dans un autre chapitre (V) à propos de la place qu'occupe l'*Ysengrinus* dans le cycle animal et, d'après le même point de vue, me critique vivement d'avoir considéré le Roman de Renart comme un ouvrage destiné à amuser et non comme un poème satirique. Je ne m'attarderai pas à réfuter de pareilles idées, que la lecture seule soit du Glichezare, soit des trouveurs, suffit à réduire à néant.

2. Ce n'est pas, comme l'a dit M. W., « par une singulière inadvertance » que je n'ai pas étudié le moniage du loup dans mon livre sur les Sources du Roman de Renart. Il est d'abord inexact que je n'en aie point parlé, et, si j'ai été bref sur ce sujet, la raison en est dans ma théorie toute différente de la sienne (cf. G. Paris, *loc. cit.*, p. 34, n. 1).

PÉRIODIQUES

I.— Zeitschrift für romanische philologie, XIX, 2.—P. 153, Gessner, *Das spanische indefinite Pronomen*. Continuation des consciencieuses études dont nous avons signalé les parties précédentes. — P. 189, Horning. *Die Suffixe* -īccus, -ŏccus, -ūccus *im Französischen*. Contrairement à Diez et à M. Meyer-Lübke, M. Horning essaye d'établir l'existence en français des suffixes en question. Il a surtout dépouillé à cet effet les patois, qui offrent, en effet, de nombreuses formations en *-iche*, *-oche*, *-uche*. Toutefois ces formations sont à peu près toutes inconnues à l'ancien français (*Robeçon* ne saurait être rangé ici), et il paraît difficile de les rattacher directement à un suffixe du latin vulgaire (il faut noter, en outre, que la forme masculine *-ic*, *-oc*, *-uc*, qu'on devrait rencontrer en abondance, est presque tout à fait absente). La question intéressante soulevée par M. Horning reste donc sans réponse assurée; mais il a rassemblé beaucoup de faits dont il faudra tenir compte pour l'histoire de l'évolution du gallo-roman populaire (j'incline à croire qu'il y a eu propagation récente de terminaisons d'origine incertaine et sans doute multiple). — P. 189, Fuhrken, *De David li prophecie* (cet article a paru à part à Halle comme dissertation de docteur). Il s'agit du poème allégorique, composé en 1180 et copié au XIVe s. dans un ms. bourguignon, que P. Meyer a le premier fait connaître (*Rom.*, VI, 1). M. Fuhrken en donne une analyse, une étude linguistique sommaire (il a certainement raison de l'attribuer à la région orientale) et une édition faite avec soin et accompagnée de quelques notes. Le poème est bizarrement composé, assez incohérent, et ça et là fort obscur (sur le sujet, cf. les textes latins publiés récemment dans les *Rom. Forschungen*, VI, 4, 513; VII, 403); la langue en est difficile et très altérée par le copiste (je ne crois pas que *dussaint daossaint* en deux syllabes appartienne à l'auteur : v. 1028 suppr. *li*, v. 1047 suppr. *les*; au v. 431 *abaie* doit être corrigé, non en *abie*, mais en *aïe*). Voici quelques corrections au texte de M. F. (il y en a qui portent peut-être sur de simples fautes d'impression). V. 13 *pravement*, l. *pavement*. — 68 je corrigerais *confano*[*ni*]*ers*. — 102 [*et*] *c*. — 163 passage altéré, mais il faut *cil* et non *c'il*. — 185 ms. *meme*, éd. *meïme*, l. *meiene*. — 244 *avoir*, l. *avers*. — 259-61 passage altéré, mais, en tout cas, mal coupé par l'éditeur : il faut remarquer que le poète, fidèle à la règle ancienne du « couplet » établie par P. Meyer, ne fait pas enjamber un vers pair sur un impair (au moins à la fin d'une période). Je lirais : *Celes vertuz hont deus repaires Des mals, ou senblanz ou contraires. Des senblanz la riergarde fait Li mauvais rois et met en gait*; la suite confirme cette interprétation, où

repaires seulement reste obscur. — 360 l. *Comment?* — 456 et 604 je lirais *oisdive* au lieu de *vosdie*. — 552 effacez l'un des *ne*. — 560 *con*, l. *c'on*. — 563-4 passage inintelligible; 564 p.-ê. *alignier* pour *asigier* (cf. *Reg.* III, vi, 7). — 624 *floru*, l. *floris*. — 712 *cors*, l. *cort*. — 793 virg. après *meïme*. — 873 *d'ex*, l. *Dex*; pour *tens* je lirais *ceus*. — 1017 *n'ai*, l. *vai*[*t*]. — 1043 *pon*, l. *poi*. — 1088 *anvoé*, corr. *anvié* pour la rime et le sens. — 1090 *come*, l. *c'ome*. — 1108 *f*[*r*]*onc*. — 1148 *toi*, l. *tot?* — 1175 *corpe*, l. *corre*. — 1176 aj. *il* entre *car* et *sont* (*escorcié* a ici son sens ordinaire de « qui a retroussé son vêtement [pour mieux courir] »). — 1177 *porrent*, l. *porront*. — 1274 *seront*, l. *sera*. — 1278 ms. *puceles* (déjà au v. préc.), éd. *danceles*; je préférerais *anceles*. — 1321, 1323 *c'on*, l. *con*. — 1365 : *Qui se repent, se en bien use, Lou ramené, dex nou refuse*; je ne sais ce que l'éditeur comprend avec ce texte et cette ponctuation; je lirais : *Qui se repent, se en bien use Lou remenant, Dex nou refuse*. — P. 235, Ulrich, *Fiore di Virtù*. Commencement de l'édition de la rédaction méridionale de cet ouvrage contenue dans le ms. *Laurenziano-Rediano* 149. — P. 254, Becker, *Nachträge zu Jean Lemaire*. I. *Zwei Episteln für den Graf von Ligny* (1503).

Mélanges. I. *Histoire littéraire*. 1. P. 262, Stiefel, *Calderons Lustspiel* « *La Dama Duende* » *und seine Quelle*. L'auteur rend très vraisembable que cette comédie, composée en 1629, n'est qu'un *rifacimento* d'une pièce perdue de Tirso de Molina (Gabriel Tellez), portant le même titre et remontant à 1615 environ. — 2. P. 264, Stiefel, *Eine deutsche Parallele zum italienischen und englischen Mysterium über die Verheerung der Hölle*. Un ms. allemand du xve siècle contient une variante (en prose) du thème de la contestation juridique entre Satan et le Christ, qu'on connaît en italien et en anglais (et aussi en français). — II. *Grammaire*. Settegast, *Die Bildung der 1. Pl. Prs. Ind. im Galloromanischen, vorzüglich im Französischen*. Sans nier que les formes *-oms*, *-omes*, *-om*, qui ont remplacé les représentants réguliers de -āmus, -ēmus, -īmus, soient dues à l'analogie avec sumus, M. S. pense que les 1res pers. pl. germaniques en *-ûmes -ômes* ont influé sur la forme *-omes*, répandue surtout au nord-est, et les 1res pers. pl. celtiques en *-um* sur la forme *-om*, répandue surtout à l'ouest; la chute de l'*s*, qui se retrouve en provençal, y aurait été amenée par les 1res pers. plur. gothiques en *-am*. Ces influences étrangères sur une flexion verbale me paraissent très peu vraisemblables, et je m'en tiens à l'explication qui cherche à rendre compte de tous les faits par les forces agissant dans le gallo-roman lui-même. — III. *Histoire des mots*. 1. Babad, *Romanische Etymologien*. Ital. *luglio*. Que l'*l* provienne ici du *j* de julius (et non, comme le veut Körting, de l'article préposé), c'est ce que M. B. appuie par la comparaison de *Lulianus*, *Luliana* pour Julianus, Juliana en hébreu et en syriaque. On peut aussi citer le fr. *Lillebonne* = Juliobona (s. d. anciennement *Luillebone*). — Ital. *marcone*, « mari ». L'auteur confirme par des rapprochements tirés d'autres langues l'explication donnée par Körting. — Esp. *marrano*. L'auteur réfute les étymologies de Diez et de Körting et montre le bien fondé de l'ancienne étymologie qui rap-

prochait ce mot de l'énigmatique μαραναθά de saint Paul; sur le sens, méconnu de bonne heure, de ce mot ou plutôt de ces deux mots araméens (μαρὰν ἀθά), M. B. donne d'intéressantes explications. — 2. P. 273, Meyer-Lübke, *Romanische Etymologien*. Prov. *ban*, *bana*, « corne ». L'auteur établit d'une façon probante l'origine celtique de ce mot et montre en même temps qu'on a eu tort de rattacher au celtique bann ou benn, « corne », les noms du lac *Benacus* (et non *Bennacus*) et de *Cantobennum*. — *Combrus*. L'auteur rend probable une étymologie celtique (d'un thème *comber-* = lat. *confer-*), et fait diverses additions et corrections à mon article sur *combr-* (*Rom.* XXIII, 263). — V. esp. *enguedat*, « liberté ». Vient d'aequitatem. — Fr. *fade*. L'auteur revient à l'étymologie fatuum, qu'il suppose avoir été changé populairement en fatidum; il cherche à expliquer la différence de traitement avec nitidum > *net* d'une manière fort ingénieuse, mais aussi peu convaincante que l'hypothèse même de fatidum. Il se trompe complètement en expliquant *fade* dans *Tristan* par « einfältig, blödsinnig, narrenhaft » : *fade*, ici comme dans beaucoup d'autres passages anc. fr., signifie « qui est près de tomber en défaillance, qui a le cœur *affadi* ». Je ne tiens pas outre mesure à mon étymologie vapidum; mais pour tirer *fade* de fatuum, ce qui est si tentant, il faut trouver un autre moyen. — Fr. or. *goille* (Yz. de Lyon), *gouille* (patois), « mare »; vient d'un germ. gulia, m. h. all. *gülle*, m. s. — Anc. fr. *isnele pas*. Cette forme est née d'une fausse interprétation de *en es le pas*; rien n'est plus sûr, et il serait bien étonnant que personne ne l'eût encore dit : voy. p. ex. Paris et Jeanroy, *Extraits des chroniqueurs français*, p. 70, n. 1.

Comptes rendus. P. 282, Philippide, *Istoria limbii romîne*, I (Gartner : grands éloges donnés, à juste titre, à ce livre remarquable, et intéressantes observations de détail). — P. 288, Flamini, *Studi di storia letteraria italiana e straniera* (Renier : nous signalerons d'après ce compte rendu les articles *Per la storia di alcune antiche forme poetiche italiane e romane*, *La nascita di mad. Laura e la topografia del canzoniere petrarchesco*, *Gli imitatori della lirica di Dante e del dolce stil nuovo*). — P. 293, *Il Propugnatore*, VI, 2 (Wiese). — P. 299, *Giornale storico della letteratura italiana*, XXIII, 1-2-3 (Wiese).

XIX, 3.— P. 305, Meyer-Lübke, *Zur Syntax des Substantivums*. Nous reparlerons de cette importante étude quand elle sera terminée. Je dirai tout de suite qu'elle concerne l'histoire de l'article défini et que je ne puis, pour ma part, me placer au point de vue de l'auteur, qui voit dans l'article une véritable flexion, préposée (sauf en roumain) au lieu d'être postposée, et qui voudrait qu'on l'écrivît en un seul mot avec le nom (en sorte qu'il ne fait pas, à vrai dire, l'histoire de l'article, mais l'histoire du « substantif défini » en regard du « substantif absolu »). M. Körting a soutenu la même théorie pour le verbe roman (pronoms personnels, verbes auxiliaires), et je ne puis davantage l'adopter. Mais cela n'empêche pas naturellement l'étude de M. M.-L. d'être riche d'observations et d'explications nouvelles et intéressantes. — P. 326, Baist, *Arthur und der Graal*. Nous avons ici les deux premiers

numéros d'une série d'études qui doit en comprendre neuf autres (*Arthur dans le pays de Galles*, *La Table Ronde*, *Galfredus*, *Vita Gildae*, *Arthur en Bretagne*, *Les lais*, *Jobannes Glastoniensis*, *Perlesvaus et Robert*, *Wolfram*, *Tristan*). J'accueille avec une grande joie cette contribution nouvelle à l'étude, si activement reprise de différents côtés, de la « matière de Bretagne », qui se produit en même temps que celle de M. Ferdinand Lot dans notre recueil. « Mes résultats, dit M. Baist, je dois le dire d'avance, ne s'accordent pas avec les assertions de Zimmer. Mon étude se rencontrera souvent sans doute avec celle que G. Paris a annoncée sur le même sujet; je ne crois pas cependant faire quelque chose de superflu, si malgré cette prévision je prends la parole. » M. B. a bien raison, et j'aurais été très fâché qu'il se fût abstenu par cette considération. D'une part je suis engagé actuellement dans des travaux tout autres, et je ne sais quand je reviendrai à ces recherches; d'autre part et surtout il y apporte, outre sa pénétration et ses vues personnelles, des informations que j'aurais eu beaucoup de peine à me procurer. C'est ainsi que, pour le sujet de son premier numéro, Guillaume de Malmesbury, j'avais remis à m'en occuper jusqu'au jour où j'aurais pu étudier en Angleterre diverses questions pour la solution desquelles les éléments me faisaient défaut. Il en est de même pour ce qui concerne Layamon, sur lequel mes notes, prises il y a longtemps, sont fort incomplètes. Je suis donc très reconnaissant à M. B., et pour la science et pour moi-même, de faire ce que je n'aurais fait ni si tôt ni sans doute si bien. Je vais résumer ses deux premiers numéros, d'étendue et d'importance inégales, en y joignant quelques observations [1]. I. *Wilelmi de antiquitate Glastoniensis ecclesiae.* On sait que Holtzmann avait signalé cet ouvrage, où plusieurs passages sont visiblement empruntés à la légende arthurienne, comme ne nous étant parvenu qu'avec de graves interpolations du XIIIe siècle et conséquemment comme devant être mis de côté. On n'osait pas contredire formellement cette assertion sans avoir fait de l'ouvrage une étude approfondie. C'est cette étude que nous donne M. Baist. Malheureusement tous nos mss. remontent à une copie du XIIIe s., qui avait en effet subi des interpolations. Mais M. B. montre qu'aucune de ces interpolations ne se rapporte à la légende arthurienne et que les six passages qui se rapportent à cette légende (en y comprenant les quatre qui concernent le plus ancien établissement chrétien à Glastonbury, le nom d'*Iniswytryn*, celui d'*Avallonia* et l'histoire du peuplement du pays) doivent être regardés, avec certitude ou avec la plus grande vraisemblance, comme appartenant à l'écrit primitif, composé par Guillaume de Malmesbury entre 1129 et 1135, antérieur par conséquent à l'*Historia regum Britanniae* de Gaufrei de Monmouth; plusieurs de ces passages (notamment le résumé si intéressant du poéme relatif à Ider) semblent empruntés à une *epistola*

1. Je dois remarquer que l'exposition de M. B. est souvent obscure et que la lecture de son travail, déjà assez pénible, l'est rendue plus encore par de nombreuses fautes d'impression.

d'un moine de Glastonbury, appelé Godefroi et Français de naissance, qui avait dû l'écrire entre 1126 et 1130. Tout cela me paraît fort bien établi; je conserve seulement des doutes sur l'explication donnée pour les noms d'*Iniswytryn* et *Avallonia*. II. *Das Buch Roberts von Glocester*. Le livre que dame Constance avait, par son mari, emprunté à Walter Espec, auquel le comte Robert de Glocester l'avait donné, devait être un livre français, et il est possible qu'il reposât directement sur des documents gallois. La question, à vrai dire. reste fort obscure à cause de la perte si regrettable de la première partie de l'ouvrage de Gaimar et du peu de renseignements précis qu'il donne sur ce livre. — P. 348, Braune, *Neue Beiträge zur Kenntnis einiger romanischen Wörter deutscher Herkunft*. M. Braune s'est attaché ici moins à trouver des étymologies nouvelles qu'à démontrer comment l'origine germanique de certains mots romans, admise sans être bien éclaircie, se justifie et s'explique par des formes germaniques qu'on n'en a pas encore rapprochées. Il fait précéder cet utile travail, — dont nous n'avons ici que le commencement, — des réflexions suivantes, auxquelles je m'associe tout à fait : « Quand on embrasse le trésor lexicographique, si considérablement accru pour nous depuis une trentaine d'années, de la langue allemande et de ses dialectes, on ne peut se refuser à penser que, partout où il existe une discordance phonétique entre un mot roman et son prototype allemand jusqu'à présent accessible, il ne faut pas admettre de prime abord une altération de la forme phonétique dans le domaine roman ou une représentation phonétique irrégulière : il faut plutôt supposer que la forme romane, en apparence excentrique, a pour base un mot allemand correspondant; rien n'est plus naturel, étant donné le riche développement de la formation des mots en allemand. A la vérité, notre connaissance du lexique germanique ancien est bien pauvre, et nous ne sommes pas souvent en état de constater la forme postulée dans un des idiomes germaniques parlés au temps de la conquête des pays romans; souvent il faut se contenter, comme Diez le fait déjà, de renvoyer à un mot qui n'est attesté que récemment et dialectalement, comme tenant lieu du mot ancien auquel il doit remonter; mais cela est, en bien des cas, utile et suffisant. » Cette méthode n'est évidemment pas, dans la pratique, sans difficultés et sans dangers (et je l'ai montré à propos de quelques travaux antérieurs de M. Braune); mais, en théorie, elle est parfaitement correcte et doit amener à constituer peu à peu ce « lexique germano-roman », qui est aujourd'hui un des grands *desiderata* de notre science. Les mots étudiés cette fois par l'auteur sont : fr. *berme*, fr. *blinder*, esp. *botequin*, rom. *bottare* (et à ce propos fr. *bot*, *bosse*, dont l'*o* ouvert semble indiquer une provenance différente), rom. *bramare*, rom. *bruno*, pr. *chaupir*, rom. *choc-* et tous ses dérivés (l'explication donnée et l'étymologie elle-même sont contestables), fr. *clamp* (et wall. *clamm*), fr. *clinche* (*cliquet*, *clique*, *claque*), fr. *cobalt*, fr. *crique* (et de nombreux mots formés des thèmes *crac*, *cric*, *croc*). Les rapprochements de M. B. ne sont pas tous également assurés, mais tous méritent la plus sérieuse attention. Il faut seulement rayer de sa liste le mot fr. *bourgeon*, qui n'est pas du tout germanique. Ce

mot est le lat. botryonem, et cela est si évident que je suis surpris que personne, à ma connaissance, ne l'ait encore imprimé (Körting, chose singulière, ne donne pas le mot, et le *Dict. gén.* porte : « Origine inconnue. »). Qu'on me permette de transcrire ici une note mise par mon père sur son exemplaire de Littré : « *Bourgeon* doit être le même mot que *botrio* ou *botryo*, qu'on trouve dans les Miracles de sainte Hélène : *Hinc vinearum abundant botriones*, et dans la vie des trois saints Speusippus, Eleusippus et Melesippus, composée au commencement du VIIe s. par Warnachaire : *Ego Christi ancilla, qui... vitibus botryones exhibuit* (*AA. SS. Jan.* 17). » Botryo et botrus (d'où le prov. *boure*) se trouvent d'ailleurs, dès l'époque classique, au sens de « grappe de raisin » ; le changement de sens ne fait pas de difficulté. — P. 370, Suchier, *Der musikalische Vortrag der Chansons de geste*. L'auteur réunit d'abord tous les témoignagnes qu'on possède pour l'existence d'airs propres à telle ou telle chanson de geste. Il examine ensuite ces deux questions : tous les vers d'une laisse se chantaient-ils sur le même air, ou un air embrassait-il deux vers? (il conclut, d'après *Aucassin* et des chansons lyrico-épiques, que l'air comprenait deux vers pour les vers de 7 ou 8 syllabes, deux vers ou un seul pour ceux de 10 et 12). Comment la mélodie de premiers ou seconds hémistiches masculins s'adoptait-elle à des hémistiches féminins? (la dernière note de l'hémistiche se répétait simplement pour la syllabe ajoutée). Ce court article est aussi intéressant que neuf. — P. 374, Friesland, *Die Quelle zu Rutebeufs Leben der hl. Elisabeth*. La source de Rustebeuf est, non pas le *Libellus* qu'on a regardé comme l'étant depuis P. Paris, mais une légende latine un peu antérieure, qui du reste ne différait du *Libellus* que par la présence d'un prologue que l'auteur de ce dernier a supprimé. — P. 382, Rudow, *Neue Belege zu türkischen Lehnwörtern im Rumänischen* (fin). — P. 431, Ulrich, *Fiore di Virtù* (fin du texte).

Mélanges. I. *Exégèse*. P. 453, Settegast, Enme (enma) *in der altfranz. Stephansepistel*. L'auteur veut que *enma*, *enme*, dans les deux vers du *S. Étienne* (*Enma tot cels qui creinent en de*, *E de la terre quest enme cilicie*) soient un subst.ou adj.pris au celtique enm, « nom », et signifiant, dans le premier passage, « renommée », dans le second, « nommée » ou « nom ». Cette ingénieuse hypothèse ne persuadera personne, *enma* du premier passage pouvant, quoiqu'en dise l'auteur, s'expliquer comme *ama* ou *enmi*, *enme* du second comme *enmi* (la forme *mé* = *mi* est parfaitement attestée à l'ouest). — II. *Histoire des mots*. P. 458, Cohn, *Mauvais*. J'ai déjà eu l'occasion de signaler la témérité des conjectures étymologiques de M. Cohn; elle éclate encore ici. Il tire le pr. *malvatz*, le fr. *mauvais*, de *malvacem (le fém. serait tiré du masc., et l'it. *malvagio* serait emprunté au gallo-roman, comme l'a supposé M. Gröber), ce qui peut aller; mais que malvacem vienne de malévolum en passant par *málevolum* d'où *málvolum* qui aurait produit un pseudo-primitif *malvum*, c'est ce que supposerait seul Ménage, s'il vivait aujourd'hui et cherchait à justifier scientifiquement chacune de ses imaginaires étapes. M. Gröber a

multiplié en note ses objections à l'auteur; mais il s'est résigné à imprimer ses cinq pages vraiment inutiles. — III. *Grammaire*. P. 463, Ulrich, *Die -s-lose Form. der I. plur. im Altoberengadinischen* (*bezw. Provenzalischen und Normannischen*). D'une observation qui paraît juste pour l'ancien engadinois, à savoir que la forme *havain* pour *havains* vient de ce que *havains* représentait à la fois habemus et habemus nos, M. U. tire une explication des 1es pers. prov. et fr. occid. en *-m* sans *s*; mais 1° on ne connaît pas en prov. d'exemples de *avems* = *avems nos* (non plus que de *est* = *es tu*); 2° il est très douteux que *avems nos* eût donné *avems*. Quant au rapprochement avec le lim. (et poit.) *avet* pour *avets*, il est illusoire, l'*s* tombant ici dans tout groupe *ts* final. L'explication du phénomène prov. fr. qu'a donnée M. Meyer-Lübke et que j'ai adoptée (*Rom.* XXI, 359) reste toujours la plus simple et me paraît suffisante.

Comptes rendus. P. 466, *Revue des langues romanes*, XXXIV (Lévy). — P. 469, *Giornale storico della letteratura italiana*, XXIV, 1-3 (Wiese). — P. 474, *Romania*, XXIV, 1 (Gröber, Meyer-Lübke). G. P.

II. — Revue hispanique. Recueil consacré à l'étude des langues, des littératures et de l'histoire des pays castillans, catalans et portugais, publié par R. Foulché-Delbosc. — Nous avons attendu, pour rendre compte de ce nouveau recueil périodique destiné à paraître trois fois par an, en fascicules de 100 à 150 pages, qu'il eût publié un plus grand nombre de travaux concernant nos études. Actuellement, la première année est terminée et le premier numéro de la seconde a paru. Voici les articles de ces quatre fascicules qui peuvent intéresser les lecteurs de la *Romania*.

Première année (1894). — P. 1-21. A.-R. Gonçalvez Vianna, *Les langues littéraires de l'Espagne et du Portugal*. Observations très judicieuses de l'éminent linguiste sur la prononciation et la graphie du portugais, du castillan et du catalan. M. G. V. ne croit pas à une période hispano-portugaise, à cause des différences, irréductibles selon lui, du système des voyelles. Il étudie en détail le système de consonnes des trois langues et donne à chaque son une représentation graphique assez simple. Quelquefois ses définitions auraient gagné à être plus étendues et précises; par ex., on ne saisit pas très bien la prononciation du *b* fricatif, qui, d'après M. G. V., serait à peu près *w* dialectal allemand de *wind*, tout en se rapprochant davantage de l'explosive *b*. L'auteur se montre surtout bien renseigné pour ce qui concerne les dialectes portugais. — P. 22-33. R. Foulché-Delbosc, *La transcription hébraïque*, d'après les publications périodiques ou autres des Juifs d'Orient et la Bible espagnole dite de Ferrare. — P. 69-72. Du même, *Une poésie inédite de Rodrigo Cota*, tirée du ms. K 97 de la Bibliothèque Nationale de Madrid. Cette pièce satirique, écrite à propos du mariage d'un fils ou neveu de Diego Arias, *contador mayor* des Rois catholiques, est à peu près inintelligible à cause des allusions très voilées qu'elle renferme et aussi à cause du mauvais état du texte. — P. 197-199. Du même, *Le testament d'un Juif d'Alba de*

Tormes en 1410. Nouvelle édition de ce testament publié déjà par Amador de los Rios et qui a tout l'air d'être un pastiche, comme la lettre des Juifs de Constantinople. Il en existe un assez grand nombre de copies ; notre Bibliothèque Nationale en possède une dans le ms. 354, fol. 176, du Fonds espagnol.

Deuxième année (1895). P. 1-69. R. J. Cuervo, *Disquisiciones sobre antigua ortografía y pronunciación castellanas*. Recherches de la plus haute importance du savant grammairien colombien. M. C. examine la prononciation et la graphie de *b* et *v*, de *ç* et *z*, de *s* et *ss*, de *x*, *j*, *g* et *h*. Il part des données de Nebrija dans son « alphabet phonétique », classe les mots que cite Nebrija d'après leur étymologie, puis remonte et redescend dans l'histoire de la langue, interrogeant les textes littéraires et diplomatiques, les grammaires et les lexiques. Alors même qu'on n'arriverait pas sur tous les points aux mêmes conclusions que M. C., sa collection d'exemples, soigneusement vérifiée et méthodiquement disposée, restera le fondement et le point de départ de tout ce qu'on écrira désormais sur la matière. La difficulté que présente notamment la question *ç* — *z* — *s* résulte aussi des erreurs de transcription commises par les scribes et les éditeurs. Le *z* s'étant écrit à partir du XIVe siècle d'une façon qui le fait ressembler beaucoup à l'*s* finale, divers copistes ont transcrit par *s* ce qui aurait dû l'être par *z*, et de nos jours plusieurs éditeurs d'anciens textes castillans ont commis la même erreur, quoique ayant suivi des manuscrits où, avec un peu d'attention, ils auraient pu noter que *z* en forme de *s* se distingue par un trait prolongé dans sa partie supérieure. Antonio de Torquemada, au XVIe siècle, avait déjà noté cette confusion. « Nous écrivons souvent *s* et nous prononçons *z*, comme dans *Xuares*, *Lopes* ; cela tient, je crois, à ce que la *z* se faisait d'une façon qui la rendait semblable à *s* (Torquemada figure cette forme spéciale de *z*), et, comme ensuite cette lettre (*z*) a changé sa forme, nous avons continué de l'écrire à la façon ancienne et nous la prononçons à la moderne, quoique, à la vérité, cette habitude commence à se perdre et ne s'observe plus que chez les vieux notaires. » (Gallardo, *Ensayo*, IV, 753.)

La *Revue hispanique* donne, dans chacun de ses numéros, des comptes rendus et une bibliographie qui gagnerait à être plus complète, c'est-à-dire à contenir le recensement de tout ce qui paraît de véritablement important en Europe et en Amérique sur l'histoire et la littérature péninsulaire dans les livres, les revues et les journaux. Nous recommanderons, en terminant, à l'éditeur de contrôler les communications de certains amateurs de curiosités. A quoi bon, par exemple, réimprimer un sonnet des plus médiocres de Cervantes qui a déjà été reproduit dans l'édition des *Obras completas* de Rivadeneyra, t. I, p. CLV ?

A. MOREL-FATIO.

III. — REVUE DES LANGUES ROMANES, 4e série, t. VIII, 1894. Janvier (no 1). — P. 5, Codorniu, *Des origines de la langue et de la littérature espagnoles* (2e

article). Fin d'un travail superficiel et plein d'erreurs. — P. 12, Ch. Barbier, *Le « libre de Memorias » de Mascaro*. Long errata suivi d'une « notice grammaticale sur la langue de Mascaro ». Certains faits sont présentés d'une manière peu satisfaisante. De ce que le même texte renferme la forme *pregarias* à côté de la forme *preguieiyras*, il ne s'ensuit pas que dans le second exemple *iey* soit « la triphtongaison de *a* ». — P. 27, J. Camus, *Un manuscrit namurois du XVe siècle*. Description du ms. M. IV. II de la Bibl. nat. de Turin qui contient divers opuscules concernant la médecine, la chiromancie, l'explication des songes, des pronostics, etc., entre autres un nouveau texte de la prophétie d'Ezéchiel, en vers, à ajouter à ceux que j'ai signalés en 1883 dans le *Bulletin de la Société des anciens textes*. — P. 43, Bibliographie. Compte rendu de la *Romania*, XXIII, n°s 2 et 3.

Février (n° 2). — P. 49, Berthelé, *Du rôle de l'enseignement paléographique dans les Facultés des lettres. Première leçon du cours de paléographie et de diplomatique de la Faculté des lettres de Montpellier* (1re partie). Il y a bien peu de paléographie et de diplomatique dans cette leçon d'ouverture qui consiste essentiellement en un panégyrique des travaux d'histoire et de philologie (dont quelques-uns sont à la vérité fort distingués) qui ont été composés à Montpellier ou par des membres de la Société dont la *Revue des langues romanes* est l'organe. — P. 75, Ch. Révillout, *La légende de Boileau* (8e article). — P. 93, Bibliographie. Compte-rendu de la *Romania*, XXIII, n° 4.

Mars (n° 3). — P. 97, Berthelé, *Du rôle de l'enseignement paléographique*, etc. (fin). — P. 113, Douais, *Poésies ou pièces à la Vierge (XIe et XIIe siècles)*. Pièces latines, d'un médiocre intérêt, publiées d'après un ms. de Toulouse. — P. 127, Ch. Révillout, *La légende de Boileau* (9e article). — P. 135, A. Mahul, *Souvenirs d'un collégien du temps de l'Empire* (fin). Notes sans intérêt.

Avril (n° 4). — P. 159, J. Camus, *Un manuscrit namurois du XVe siècle* (2e article). Recueil de mots, avec citations, tirés de ce ms. — P. 165, E. Rigal, *Corneille et l'évolution de la tragédie en France* (1er art.). — J. Buche, *Lettres inédites de Jean de Boyssoné et de ses amis* (1er art.).

Mai (n° 3).— P. 193, J. Camus, *Un manuscrit namurois du XVe siècle* (suite et fin). C'est la fin du glossaire commencé dans le numéro précédent. Çà et là des explications qui pourraient être plus complètes. Ainsi le mot *martreuil*, que M. Camus traduit par « sorte de gâteau », est une variante de MORTERUEL, « mélange de pain et de lait », selon M. Godefroy. Cf. le prov. *mortairol*, dans *Rom.*, XXI, 218 (note sur le v. 133 du *Roman d'Esther*). — P. 206, Ch. Barbier, *Le « Libre de Memorias » de Mascaro*. Suite de la « Notice grammaticale ». — P. 221, Ch. Révillout, *La légende de Boileau* (10e art.). — P. 232, Maurice Rivière, *Rigaudons chantés autrefois à Saint-Maurice-de-l'Exil* (Isère).

Juin (n° 6). — P. 241, E. Rigal, *Corneille et l'évolution de la tragédie en France* (2e art.). — Ch. Révillout, *La légende de Boileau* (11e art.). — P. 269,

J. Buche, *Lettres inédites de Jean de Boyssoné et de ses amis* (2e art.). — P. 278, G. C. Keidel, *Note sur le ms. 205 de Berne* (*Bibliotheca Bongarsiana*). Ce ms. est un recueil de pièces historiques du XIVe et du XVe siècle déjà suffisamment décrit dans le catalogue de Hagen. La notice de M. Keidel paraît faite, non pas d'après le ms. même, mais d'après la description donnée dans le Catalogue. Aussi est-elle sans intérêt. — P. 282, Maurice Rivière, *Chansons patoises qui se chantaient à Saint-Maurice autrefois.*

P. M.

IV. — Revue de Philologie française et provençale (ancienne Revue des patois), p. p. L. Clédat. — T. VII (1893), nº 1. — P. 1. J. Firmery, *Sur la versification de Marot.* Observations portant sur l'allittération, qui est très fréquente chez Marot, et sur la rime. M. F. confond l'allittération et le tautogramme et ne paraît pas connaître les recherches qui ont été faites sur l'allittération dans l'ancienne versification française (*Romania*, XI, 572 et suiv.). Il ne connaît pas non plus les travaux qui ont été publiés sur la « rime riche » (notamment par M. Freymond dans le *Zeitschr. f. rom. Phil.*, VI), de sorte que son travail manque de base historique. — P. 19. C. Puichaud, *Dictionnaire du patois du Bas-Gatinais.* Première partie (A-F). Simple glossaire sans préface. On aimerait pourtant à savoir où ces mots ont été recueillis, et quelques remarques sur la prononciation n'eussent pas été superflues. — P. 54. Hingre, *Observations à propos des chuintantes du patois de Coligny.* — P. 58. Compte rendu par M. Jeanroy du *Glossaire du pays blaisois*, de M. A. Thibault. — Ce numéro, comme les suivants, se termine par le *Bulletin trimestriel de la Société de réforme orthographique.*

Nº 2. — P. 81. *Note présentée par M. Gréard à l'Académie française au nom de la commission du Dictionnaire.* On sait que le plan de réforme orthographique proposé par M. Gréard n'a point eu de succès auprès de l'Académie, malgré son évidente modération. — P. 101. C. Puichaud, *Dictionnaire du patois du Bas-Gatinais* (fin). — P. 138. Compte rendu, par M. J. Texte, des *Modestes observations sur l'art de versifier* de M. Clair Tisseur.

Nos 3 et 4. — P. 161. P. Regnaud, *L'origine des contes de fées à propos d'un livre récent.* Ce livre est la thèse de M. Bédier, *Les Fabliaux*, où il n'est guère question des contes de fées. Aussi, les arguments de M. Bédier, à l'encontre de l'origine indienne attribuée à certains fabliaux, ne sont-ils pour M. Regnaud qu'une entrée en matière, M. R. abandonne bientôt M. Bédier pour étudier, selon une méthode qui lui est propre, le *Petit Poucet*, où il trouve des données mythologiques qu'il explique par le *Rig Veda.* Ce sont là des idées curieuses assurément, mais qu'on n'irait pas chercher dans une revue de philologie française et provençale. — P. 171. C. Puichaud, *Dictionnaire du patois du Bas-Gatinais* (Supplément). — P. 191. H. Viez, *Essai sur le patois d'Alençon, Phonétique et vocabulaire.* Une note de la rédaction met le lecteur en garde contre « les erreurs commises dans le classement et l'interprétation des faits signalés ». Ces erreurs sont nombreuses et souvent graves. Il eût été sage de

les signaler à l'auteur avant d'imprimer son travail. C'est du moins ainsi que nous procédons à la *Romania*. — P. 220. L. Clédat, *Le compte municipal de Tournon* (1459-1461), *Description et commentaire historique*. Le texte a été publié dans le t. II de la même revue (cf. *Rom.*, XX, 623). Travail purement historique. — P. 253. H. Teulié, *Mémorandum des consuls de la ville de Martel*. C'est une sorte de livre-journal contenant les dépenses faites par les consuls de la ville de Martel (Lot). Ces comptes, en langue vulgaire, sont compris entre les années 1252 et 1284. La publication se continue dans le tome suivant. — P. 265. *Termes du patois de Jons* (Isère), recueillis par A. Ferrand. Suite d'un vocabulaire dont la publication a commencé dans le t. IV : les mots sont rangés en ordre méthodique, sous un certain nombre de rubriques, ce qui est peu commode pour les recherches. — P. 284. Bruyère, *Notes sur le patois de Grézieu-le-Marché*. Morphologie, très sommaire, de ce patois. — P. 292. L. Clédat, *Phonétique raisonnée du français moderne*. — P. 306. Compte rendu, par M. J. Texte, du second volume du *Précis historique et critique de la littérature française* de M. Lintilhac.

V. — Bulletin historique et philologique (Comité des travaux historiques), année 1894, nos 3 et 4. — P. 467-8, *Une charte du XIIe siècle* (communication de M. L. Delisle, au nom de MM. les abbés Seigle et Bonno). Cette charte émane de l'évêque Simon, qui occupa le siège épiscopal de Meaux de 1177 à 1194 environ. Nous la signalons ici parce qu'on y voit figurer un *Hugo de Osiaco*, qui nous paraît bien être le trouvère Hue d'Oisi. — P. 543-4, *Rapport de M. Delisle sur les ardoises de Chenoise, adressé au Comité par M. l'abbé Bonno*. Ces ardoises sont deux documents paléographiques fort curieux, et d'une espèce assurément rare. Ce sont deux procès-verbaux, datant l'un et l'autre du 25 juillet 1492, constatant la pose de bornes destinées à limiter les terrains sur lesquels les habitants de Chenoise (Seine-et-Marne, cant. de Provins) avaient à exercer des droits de pâture. Ce qui est surtout remarquable, c'est que le premier est en vers octosyllabiques rimant en *a b a b b c b c c d c d*, etc. — P. 549, *Donation à la Maison-Dieu de Limoges de trois maisons contiguës à la tour Boucherie*, 1218. Courte charte en langue vulgaire communiquée par M. A. Leroux.

CHRONIQUE

M. Anatole de Montaiglon, professeur à l'École des Chartes, est décédé à Tours le 1er septembre, dans sa soixante-douzième année. Sorti de l'École des Chartes en 1850, il fut successivement attaché au Musée du Louvre, à la Bibliothèque de l'Arsenal et à la Bibliothèque Sainte-Geneviève. En 1864, il fut nommé secrétaire de l'École des Chartes. Enfin, en 1868, il succéda à Vallet de Viriville dans la chaire de bibliographie et de classement des bibliothèques et archives, à la même école. Doué d'un goût littéraire et artistique très fin, possédant une culture très étendue, il étudia surtout l'histoire de l'art français et de la littérature française. La variété de ses études, une curiosité toujours en éveil qui le poussait sans cesse à entreprendre de nouveaux travaux avant d'avoir achevé ceux qu'il avait commencés, ne lui laissèrent pas le loisir de mener à terme aucun ouvrage étendu, mais il a écrit une infinité de préfaces, de notes, de comptes rendus, de courts mémoires qui abondent en remarques intéressantes, en aperçus neufs et ingénieux. La *Bibliographie des travaux de M. A. de Montaiglon*[1], que quelques-uns de ses amis rédigèrent et lui offrirent il y a quelques années, ne contient pas moins de 684 numéros, et encore ne donne-t-elle pas une idée complète de son activité scientifique, car M. de Montaiglon, qui était aussi obligeant que désintéressé, communiquait volontiers ses idées et ses notes. Nous ne pouvons rappeler ici que les travaux qu'il a consacrés à la littérature du moyen âge et qui appartiennent en général, sinon toujours comme publication, du moins comme préparation, à la première période de son activité littéraire. Dans cet ordre d'études, il a été, sur bien des points, un précurseur. Il publia, en 1848, *Le livre de Geta et de Birria*, de Vital de Blois, d'après les mss. de la Bibliothèque nationale (*Bibl. de l'Éc. des Ch.*, 2e série, t. IV). Il fut l'un des plus actifs collaborateurs de la *Bibliothèque elzévirienne* de Jannet, à laquelle il donna, outre le *Recueil des poésies du XVe et du XVIe siècles* sur lequel nous allons revenir, *Le livre du chevalier de La Tour Landry* (1854), les *Chansons, ballades et rondeaux* de Jehannot de Lescurel (1855), le *Dolopathos* (1856). On sait que c'est dans la préface de ce dernier ouvrage que le *Dolopathos* a été pour la première fois distingué nettement du roman des Sept Sages et rattaché à sa véritable origine. La découverte du *Dolopathos* latin de Jean de Haute-Seille est venu confirmer entièrement les

1. Paris, imprimé (chez Jouaust) aux dépens des souscripteurs. Novembre 1891.

vues exprimées par Montaiglon (voy. *Romania*, II, 481). En 1867, dans la nouvelle collection Jannet, Montaiglon donna une nouvelle édition, améliorée, du joli roman de Jean de Paris, replaçant cet ouvrage en son véritable milieu, au temps de Charles VIII, alors que le précédent éditeur, E. Mabille, l'avait attribué au temps de François Ier. En 1870, il édita *Aliscans*, en collaboration avec Guessard. En 1879, il donna à la *Romania* (VIII, 509 et suiv.) la *Vie de saint Grégoire le Grand*, en vers français, d'après le ms. d'Évreux qui renferme l'*Advocacie Nostre Dame*. Montaiglon était particulièrement versé dans la littérature de la fin du moyen âge et de la Renaissance. Son *Recueil de poésies françoises des XVe et XVIe siècles*, dont il publia seul les neuf premiers volumes (de 1855 à 1865), puis, en collaboration avec feu le baron James de Rothschild, les tomes X à XIII (1875 à 1878), est certainement la publication littéraire la plus utile qu'il ait entreprise. On regrette seulement qu'elle n'ait pas été poussée plus loin ou que du moins une table générale n'y ait pas été jointe. Au même ordre d'études se rattache l'édition richement annotée de l'*Amant rendu cordelier à l'observance d'amours*, que Montaiglon avait commencée depuis longtemps lorsqu'il l'offrit à la Société des anciens textes français. Mise sous presse en 1879, elle souffrit, par le fait de l'éditeur, de longs retards et ne parut qu'en 1888, bien qu'elle ait été attribuée à l'exercice de 1881 et en porte la date. Montaiglon, dans les vingt dernières années de sa vie, s'intéressait de préférence à l'histoire de l'art ou à des périodes plus modernes de notre littérature. Il eût probablement laissé inachevé le *Recueil général des fabliaux*, dont il avait publié le premier volume en 1872, s'il n'avait rencontré des collaborateurs dévoués, d'abord en L. Pannier, qui mourut prématurément alors qu'il travaillait au second volume, puis en M. Gaston Raynaud, qui est en réalité l'éditeur principal des tomes II à VI. C'est, du reste, une publication qui avait été commencée sans plan arrêté, sans une préparation suffisante, et qu'il faudra refaire un jour. Dans ces dernières années, la santé de M. de Montaiglon s'était fort affaiblie. Il étudiait, et surtout il lisait avec autant d'ardeur que par le passé, mais il écrivait avec peine et semblait se désintéresser des travaux qu'il avait en cours d'exécution. Au mois de juillet, sentant ses forces l'abandonner, il avait demandé sa mise à la retraite. Il sera remplacé, à l'École des Chartes, par deux chargés de cours, l'un pour la bibliographie et le service des bibliothèques, l'autre pour le service des archives.

— Nous venons d'apprendre la mort de M. Clair Tisseur, décédé à Nyons (Drôme) le 30 septembre, à l'âge de 69 ans. M. Tisseur, qui longtemps se plut à dissimuler modestement sa personnalité sous le pseudonyme de « Nizier du Puitspelu », était un Lyonnais très épris des vieilles mœurs, des vieux usages, de la vieille littérature de sa ville natale, et qui, peu à peu, par des efforts très méritants, était arrivé à se rendre maître des procédés actuels de la recherche linguistique et les appliquait avec succès à l'étude du patois lyonnais qu'il possédait parfaitement. Ses premiers travaux philologiques publiés dans la *Revue Lyonnaise* et que nous avons signalés en leur temps

(*Romania*, XII, 628) dénotaient encore beaucoup d'inexpérience, mais son *Dictionnaire étymologique du patois Lyonnais*, publié de 1887 à 1890, est une œuvre véritablement originale et distinguée. Nous avons pu y relever des fautes, lui reprocher une conception surannée du caractère des patois (*Rom.*, XX, 306, cf. XXI, 129); il n'en est pas moins vrai que ce livre est l'un de nos meilleurs dictionnaires patois, et qu'il a fait progresser sensiblement une partie intéressante de la linguistique française. M. Tisseur nous a adressé quelques intéressantes communications sur des mots patois (*Rom.*, XV, 434, 435, 436; XVII, 287, 437); il a publié, dans la *Revue des langues romanes* ou dans des recueils lyonnais, des notes philologiques ou des textes peu étendus que nous avons signalés en leur temps à nos lecteurs (*Rom.*, XVI, 629, 631, etc.). M. Tisseur était poète à ses heures, et il avait réfléchi sur la versification française. De ces réflexions est sorti un livre où il y a des remarques contestables, mais qui est toujours spirituel et ingénieux, ses *Modestes observations sur l'art de versifier*, qui a été sommairement apprécié ici-même (XXII, 341). M. Tisseur était un savant aimable et sans prétention, qui ne cherchait dans l'étude qu'un délassement et à qui pourtant on ne saurait refuser le mérite d'avoir su cultiver très utilement le domaine restreint sur lequel il avait concentré ses efforts.

— On sait que John Gower ne fut pas seulement un des premiers poètes anglais (dans l'ordre chronologique), mais qu'il fut aussi l'un des derniers poètes français de nation anglaise. On avait de lui quelques ballades françaises, et autres poésies dans le goût du XIVe siècle, qui ont été publiées, en 1818, par le *Roxburghe Club*, et rééditées, il y a quelques années, par M. Stengel. Mais on considérait comme perdu son grand poème français, le *Speculum meditantis*, plus exactement *Speculum hominis*, au sujet duquel M. Jusserand a dit spirituellement : « Le *Speculum meditantis* est perdu : on en a seulement « l'analyse, et on sait ainsi que Gower y traitait des vices et des vertus de « son temps. La perte est peu regrettable : Gower a suffisamment dit ailleurs « ce qu'il pensait des vices de son époque, et, quand il ne l'aurait pas dit, « nous l'aurions deviné sans peine, car il était trop brave homme pour n'en « pas penser tout le mal possible » (*Hist. littéraire du peuple anglais*, p. 375-6). M. Jusserand a raison, et il pourrait, avec une égale raison, porter le même jugement sur bien des compositions du moyen âge. Et cependant l'expérience montre que ces productions à forme poétique, même les plus ennuyeuses et les plus prolixes, même le *Breviari d'Amor* ou le *Roman du riche homme et du Ladre*, ne sont pas, pour qui les sait lire avec attention, sans fournir quelques notions littéraires intéressantes, quelques aperçus au moins curieux sur les mœurs et sur la société du temps. De sorte que, tout en appréhendant que le *Speculum* de Gower, s'il venait à être recouvré, se présentât sous l'aspect d'un poème honnête et moral sans doute, mais d'une versification pénible, d'une dimension redoutable et d'une allure un peu lourde, nous ne pouvions nous empêcher d'en souhaiter la découverte. Il nous le fallait, ce *Miroir*, pour relier, en quelque sorte, la poésie normande ou française du peuple

anglais à la période proprement anglaise, et il nous était pénible que, des deux grands poèmes de Gower, le français seul eût disparu, tandis que l'anglais (la *Vox clamantis*), qui n'est pas d'une lecture si récréative, nous avait été conservé par plusieurs manuscrits. Aussi avons-nous appris avec une satisfaction que partageront nos lecteurs qu'un manuscrit presque complet du *Speculum meditantis* (ou *hominis*) avait été récemment trouvé à la bibliothèque de l'Université de Cambridge. Nous nous empressons d'ajouter qu'il est d'acquisition très postérieure à l'époque (1886) où nous avons publié ici-même la description des mss. français appartenant à cette bibliothèque. Le ms., qui est de la fin du XIVe siècle, est incomplet : par suite de diverses mutilations, il a perdu environ deux mille vers. Mais il en reste encore vingt-huit mille, et, à vrai dire, cela suffit à peu près à notre instruction. Le nom de Gower ne s'y lit pas : il a disparu avec l'un des feuillets arrachés, mais le titre y est : « Cy après comence le livre ffrançois qu'est apellé *le Mirour de l'omme* ». Que ce *Mirour* soit l'œuvre jusqu'ici perdue de Gower, c'est ce dont on ne peut aucunement douter. Un savant établi à Oxford, M. G.-C. Macaulay, dont la compétence est irrécusable, puisqu'il prépare pour l'Université d'Oxford uue édition des œuvres complètes de Gower, après avoir signalé le ms. de Cambridge dans l'*Academy* du 15 avril, vient de donner, en deux articles de la même revue (27 juillet et 3 août) une série de preuves qui mettent hors de doute l'attribution par lui proposée, en signalant un très grand nombre de points de ressemblance dans les idées, dans l'emploi de l'allégorie, dans les exemples cités, etc., entre le poème français nouvellement découvert et les autres œuvres de Gower. Nous attendons avec impatience et confiance l'édition que prépare M. Macaulay. Le poème est en strophes *aab aab bba bba* : la langue est évidemment médiocre, comme celle des ballades ; elle est cependant bien moins corrompue que celle de beaucoup de poèmes anglo-normands plus vieux d'un siècle. Le manuscrit, que nous avons eu récemment entre les mains, nous a paru relativement correct. — P. M.

— On a signalé ici-même, dans la description des mss. français de l'Université de Cambridge (XV, 272-3), un fragment de feuillet, servant de garde au ms. EE. 6, 30, qui contient la rédaction en vers d'un miracle de la Vierge, connu d'ailleurs, et auquel on peut donner le nom de « Miracle du champ fleuri ». On a exprimé à ce propos la supposition que ce fragment était le seul débris subsistant d'un recueil perdu de miracles de la Vierge. Cette conjecture vient de se vérifier. P. Meyer a tout récemment trouvé, à Oxford, le recueil, probablement complet (le ms. du moins ne présente pas de lacune), des miracles dont on ne connaissait que le fragment de Cambridge. Ce recueil, qui est l'œuvre d'un moine de Bury Saint-Edmund's, sera décrit dans un de nos plus prochains fascicules.

— P. Meyer a aussi trouvé, ou plutôt retrouvé, à Cambridge, un ms. qui depuis longtemps était considéré comme perdu : le ms. daté de 1323 que possédait Carpentier et qu'il a cité mainte fois dans son supplément à Du Cange. Il commence par la légende de saint Fanuel. M. Chabaneau, qui ne

le connaissait que par les citations de Carpentier, le désigne par la lettre *F* (*Revue des langues romanes*, 3e série, XIV, 120). Il renferme divers autres poèmes, *l'Annonciation Nostre Dame* (cf. *Romania*, XVI, 45), *l'Assomption Nostre Dame* (cf.. *Rom.*, XVI, 55), le *Bestiaire* de Guillaume, et divers morceaux en prose, le *Lucidaire* (*Rom.*, I, 421 et 426), des extraits du *Tresor* de Brunet et de la *Somme le Roi*.

— La Bibliothèque nationale vient d'acquérir un manuscrit de *Perceval*. D'après les renseignements que M. Léopold Delisle a bien voulu nous communiquer, ce ms. est le frère jumeau du ms. fr. 12576, c'est-à-dire qu'il contenait, comme lui, non seulement le poème de Chrétien, mais la première continuation, puis celle de Gaucher de Dourdan (appelé dans les deux mss. Gautier de Denet), celle de Gerbert (qui ne se trouve pas ailleurs) et celle de Manessier. Nous disons « contenait », car le nouveau ms. est défectueux : « Plusieurs cahiers ou fragments de cahiers ont été employés par un relieur, qui de plus a mutilé çà et là des feuillets pour y prendre des bandes de parchemin. Il manque : au commencement trois cahiers ou 24 feuillets, qui contenaient ce qui remplit les fol. 1-24 du ms. 12376; les seize feuillets des cahiers XI et XII, correspondant aux fol. 95-110 du ms. 12576; enfin tout ce qui occupe les fol. 209 et suiv. du ms. 12576 (à partir du vers : *Som helme prent a relacier, Puis prent la lance au fer d'acier* ». Le ms. n'a plus ainsi que 163 feuillets, dont plusieurs mutilés. Il est du XIIIe s., sur parchemin, à trois colonnes, et ressemble en tout au ms. 12576.

— Dans le t. XCVI du *Jahrbuch des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande* (p. 272-292), M. Th. Mommsen a inséré un important article intitulé : *Die Interpolationen des gromatischen Corpus*, dans lequel il complète ses travaux antérieurs sur les écrits des arpenteurs romains. Comme ces écrits, on le sait, sont fort précieux pour la connaissance du latin vulgaire, nous indiquerons ici les résultats essentiels de ces belles recherches. Le premier *Corpus* (mss. A B E J V) a été compilé à Rome vers 450 à l'aide de sources anciennes; seul le traité appelé *Casae litterarum*, dont la langue est aussi barbare que le fond en est vide, a été composé à l'époque de la compilation. Le second *Corpus* (mss. P G) a été fait d'après le premier (mais d'après une recension meilleure et plus complète que celle qui nous est parvenue) en Dalmatie, vers le milieu du VIIe siècle, et contient des additions qui ne sont pas plus anciennes que le VIe siècle. Il faut donc, avant de citer un mot ou une forme d'après les *Scriptores gromatici*, vérifier duquel des écrits réunis sous ce titre, et fort divers de provenance et de date, elle est tirée.

— Dans la revue hollandaise *Noord en Zuyd* (XVIII, 5), M. Fr. A. Stoett, d'Amsterdam, propose une nouvelle étymologie du fr. *matelot*, anciennement *matenot*. Il a trouvé dans un poème néerlandais *mattennoot* pour *mattegenoot* (il s'agit bien des hommes qui montent un vaisseau) au sens de « compagnon de *matte* », c'est-à-dire de couchette, *matte* (lat. matta) ayant passé du sens de « matte » à ceux de « sac en matte, matelas, couchette. » Le mot

aurait été emprunté par les Français au XIVe siècle (M. G. Huet a fourni à l'auteur un exemple de *matelot* de 1336); il a été repris au XVIIe siècle par le néerlandais, qui l'avait perdu, sous la forme *matroos* (all. *Matrose*). Cette étymologie paraît plus probable encore que celle de M. Bugge (*Rom.*, III, 155), anc. nor. *mötunaut*, à laquelle M. Stoett fait des objections sérieuses (cependant il faut noter que M. Bugge donne à côté de *mötunaut* une forme *matunaut* et rapproche l'anc. h. all. *mazgenôze*). Ce qui donne surtout de l'appui à l'opinion de M. Stoett, c'est que le mot français ne paraît pas plus ancien que le XIVe siècle, et qu'alors les relations maritimes avec la Scandinavie étaient bien rares. Notons aussi que, d'après Jal, *matelot* a eu en français exactement le même sens que celui qu'a dû avoir *mattennoot*, « compagnon de couchette (de hamac). »

—Il s'est fondé à Madrid une *Revista critica de historia y literatura españolas*, dont nous parlerons plus amplement quand elle aura terminé sa première année, mais sur laquelle nous voudrions attirer dès à présent l'attention de nos lecteurs. Ce recueil, qui s'est inspiré de publications analogues en Allemagne, en France et en Italie, a pour but de soumettre à une critique vraiment impartiale et scientifique les publications relatives à l'histoire et à la littérature espagnoles. On ne saurait trop encourager une pareille tentative, qui montre que l'Espagne s'éveille de sa torpeur scientifique et qui promet une rénovation depuis longtemps souhaitée. On remarque dès le premier numéro — le seul que nous ayons présentement sous les yeux — l'abondance des articles consacrés à des livres étrangers, ce qui est un signe du meilleur augure. Les collaborateurs aussi sont, en assez grand nombre, des étrangers; cela devait être au début et ira sans doute en diminuant. Ce premier numéro nous a paru tout à fait remarquable : nous en reparlerons en même temps que des autres. La *Revista* se publie à Madrid, *Paseo de Santa Engracia*, 55; elle paraît tous les mois; le prix de l'abonnement, pour l'étranger, est de 15 *pesetas*.

— Le « Congrès international des langues romanes », qui a tenu ses séances à Bordeaux du 5 au 10 août 1895, en publiera sans doute un compte rendu. Tout ce que nous en pouvons dire dès maintenant, c'est qu'il a eu un caractère moderne et pratique beaucoup plus que philologique. M. A. de Tréverret, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux et président du Congrès, a bien voulu nous adresser un exemplaire des « vœux émis par le Congrès. » Nous n'y relevons que les deux qui ont de l'intérêt à notre point de vue spécial. Au premier, « que dans les universités une place de plus en plus large soit faite aux langues romanes », nous ne pouvons que nous associer de grand cœur. L'autre, adopté sur la proposition de M. Bourciez, est plus précis, mais, quoique dicté par une intention tout à fait louable, prêterait plus à la discussion : « Le Congrès émet le vœu de voir rétablir l'agrégation des langues romanes, comprenant désormais l'étude des principes de la philologie romane et la connaissance approfondie de la langue et de la littérature soit italienne, soit espagnole. » Nous avouons que nous ignorions qu'il eût jamais

existé une « agrégation des langues romanes. » Quant à demander qu'on en établisse une, nous hésiterions peut-être un peu. Le système des agrégations, c'est-à-dire du concours portant sur des questions posées à l'avance, nous a toujours paru très fâcheux, et ce n'est pas au moment où ceux mêmes qui sont officiellement chargés de l'appliquer en critiquent le plus judicieusement les vices qu'il paraît indiqué de le fortifier par la création d' « agrégations » nouvelles. Nous croyons qu'il y aurait des moyens plus efficaces de développer l'étude et l'enseignement de la philologie romane.

— Livres annoncés sommairement :

Le moyen âge médical, par le Dr Edmond Dupouy. Paris, Société d'éditions scientifiques, 1895, in-12, VII-372 p. — Ceux qui achèteraient ce livre sur la foi de son titre seraient étrangement déçus. On n'y trouve sur les médecins et la médecine au moyen âge que des bribes sans aucun intérêt, ramassées dans des compilations surannées, plus quelques analyses de farces des XVe et XVIe siècles. Un long chapitre sur les grandes épidémies n'apprend rien de nouveau, et partout foisonnent les erreurs et les anachronismes. Le corps du livre (p. 125-276) est formé par une étude sur la « démonomanie au moyen âge, » qui s'occupe surtout du XVIIe siècle et qui n'a non plus rien d'original, si ce n'est que la plus grande partie en est consacrée à démontrer la vérité des faits de spiritisme et l'existence d'une « force psychique ». Ajoutons que l'ouvrage, bien que portant la date de 1895, remonte, d'après la préface, à 1888, et n'est donc très probablement que ce qu'on appelle en allemand une *Titelausgabe*.

Chanson d'Esclarmonde. Erste Fortsetzung der Chanson de Huon de Bordeaux nach der Pariser Handschrift Bibl. nat. frç. 1451, eingeleitet und herausgegeben von Dr. Hermann Schäfer. Worms, 1895, in-8, 72 p. (programme du Gymnase de Worms, Pâques, 1895). — M. Schäfer, qui a déjà publié (no XC des *Ausgaben und Abhandlungen* dirigées par M. Stengel) une étude sur les deux mss. de Paris qui contiennent les remaniements et suites de *Huon de Bordeaux*, imprime ici la partie du long poème contenu dans le ms. 1451 (il n'est pas dans 22555) qui correspond à la chanson d'*Esclarmonde*, du ms. de Turin, et il compare sommairement les deux rédactions. Il est fâcheux qu'il ait pris tout le temps le roi d'Allemagne (ou de Cologne, p. 22), dont Huon tue le neveu et avec lequel il se réconcilie à la fin, pour Charlemagne (confusion que les vers 22-26 du f. 173 *r*o auraient dû rendre impossible) : le rapprochement, signalé depuis longtemps, de cette chanson avec le poème allemand du *Duc Ernest* devient plus frappant et prend son vrai caractère quand on voit que la scène du conflit et du dénouement est en Allemagne. L'éditeur avait laissé dans son texte un certain nombre de fautes, dont la plupart sont corrigées dans un *errata*.

Ueber die Sprache der altfranzösischen Handschrift Franç. 1070 der Nationalbibliothek zu Paris... von Ernst Illing. Halle, 1895, in-8o, 35 p. (diss. de docteur). — Ce ms. contient une version abrégée de « la *Summa Codicis*

provençale, compilée d'après la *Summa Codicis* d'Irnerius et d'autres ouvrages juridiques » (une rédaction plus complète, dit M. Illing, est dans le ms. fr. 1933, une autre traduction dans le ms. fr. 1069). L'auteur conclut, d'un dépouillement attentif et méthodique des faits linguistiques, que ce ms. a été exécuté dans le Mâconnais.

Die romanischen Verwandschaftsnamen, mit besonderer Berücksichtigung der französischen und italienischen Mundarten. Ein Beitrag zur vergleichenden Lexikologie. Von Ernst TAPPOLET. Mit zwei Karten. Strasbourg, Trübner, 1895, in-8°, 178 p. — Ce travail, tout à fait original, ouvre à l'étude des langues romanes, considérées dans leur rapport avec le latin, une voie presque absolument nouvelle (l'auteur n'avait été précédé que par Diez dans sa *Romanische Wortschöpfung*). Il ne s'agit plus de suivre les mots latins dans leur évolution romane, mais de rechercher comment les idées exprimées par des mots latins ont été rendues dans les langues romanes, soit que ces langues aient conservé l'expression latine, soit qu'elles l'aient modifiée (en dehors, bien entendu, de la transformation phonétique régulière), soit qu'elles l'aient remplacée par une autre, prise au latin même, ou à une langue étrangère, ou créée de toutes pièces. C'est, on le voit, une étude de *Völkerpsychologie* et même de *Sprachphilosophie* autant au moins que de linguistique pure. M. Tappolet a traité son sujet avec beaucoup d'intelligence et une information extrêmement étendue, notamment pour les parlers populaires français et italiens (la seule liste des sources qu'il a consultées inspire le respect, et il y a ajouté le résultat de nombreuses investigations personnelles). Il a classé, groupé, examiné aux divers points de vue les immenses matériaux qu'il a réunis. Nous ne pouvons donner d'un travail de ce genre un résumé même sommaire : le titre seul en fait suffisamment connaître l'objet. Remarquons toutefois que l'auteur a laissé de côté tous les termes qui désignent la parenté collective (parents, enfants, famille, etc.), les réservant pour une étude ultérieure ; il semble nous en promettre une autre sur les mots qui désignent, sans détermination de parenté, l'homme et la femme aux différentes époques de leur vie. Les résultats du grand travail de M. T. sont présentés d'une façon simple et frappante dans le tableau qui termine son ouvrage. Il exprime ses conclusions générales avec beaucoup de réserve, et déclare qu'il ose à peine croire avoir exploré la moitié d'un domaine « qui embrasse une période de 2000 ans et une masse d'environ 90 millions de sujets parlants ». Même avec cette restriction, « nous ne pouvons, dit-il, nous soustraire à l'impression d'une richesse surprenante, d'une puissante activité créatrice, quand nous plaçons à côté des 16 (respectivement 32) mots héréditaires le nombre imposant de 100 (respect. 200) créations nouvelles. » Cette richesse n'est pas d'ailleurs dans chaque langue une vraie richesse ; il y a souvent, avec l'apparence de créations nouvelles, un très réel appauvrissement : comparez en français les mots *beau-père*, *belle-mère*, *belle-fille*, qui remplacent si fâcheusement à la fois *socer*, *socrus*, *nurus* et *vitricus*, *noverca*, *privigna*. — Naturellement on peut

relever dans une étude aussi vaste et multiple quelques légères erreurs (sans parler des fautes d'impression qui sont nombreuses); ce que nous remarquerons surtout, c'est que l'ancien français aurait pu être plus directement et plus curieusement exploité.

F. Novati. *Una lettera ed un sonetto di Mariano Sozzini.* Siena, Lazzeri, 1895, in-8°, 12 p. (extrait du *Bullettino Senese di Storia Patria*, II). — M. Novati a retrouvé à Madrid une lettre latine et un sonnet de Mariano Sozzini, le célèbre jurisconsulte siennois dont Enea Silvio Piccolomini, son disciple, a célébré les talents variés, mais dont on ne connaissait aucune production littéraire. La lettre est curieuse; Sozzini y raconte une histoire de sorcellerie, très semblable au début de l'*Ane d'or* d'Apulée, dont un vieux paysan de sa connaissance prétendait avoir été le héros. Il renvoie, à ce sujet, à un livre de lui, dédié à Bessarion, *De divinatione, mathesi et sortibus*, dont malheureusement nous n'avons aucune connaissance. M. N. commente ces documents avec l'érudition et l'agrément qu'on lui connaît.

Les Vœux de l'Épervier. Kaiser Heinrichs VII Romfahrt. Herausgegeben von G. Wolfram und F. Bonnardot. Metz, Druckerei der Lothringer Zeitung, 1895, in-4°, 104 p. (extrait du *Jahrbuch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte und Alterthumskunde*, t. VI). — Ce poème curieux, dont M. Wolfram attribue la composition à un personnage assez célèbre appelé Simon de Marville, a été écrit peu de temps après la mort de Henri VII (24 août 1314), qu'il raconte en détail. Il est, dans sa première partie, qui a peut-être néanmoins quelque fondement historique, étroitement imité des *Vœux du Paon* de Jacques de Longuyon, comme le montre M. Bonnardot dans son excellente *Notice littéraire*. On a vu ci-dessus (pp. 576 et suiv.) l'éclaircissement qu'il apporte à l'histoire littéraire de ce poème. — Le texte, dont on n'a qu'une copie du xve siècle, n'est pas sans difficultés et sans obscurités; M. B. les a écartées autant que possible, et il a joint au poème une traduction en français moderne qui en est le meilleur commentaire (le v. 494 est sûrement altéré; dans la traduction, où on admet *demon* au sens de « démon », ce qui est impossible au xive siècle, on ne tient pas compte de *n'* qui précède *ait* et qui change tout le sens; il faut quelque chose comme : *Je ne di pas qu'en l'ordre n'i ait moult Deu amis*). Une étude philologique du même auteur termine cette intéressante publication, que M. Wolfram a fait précéder d'une introduction et accompagnée de notes historiques.

Cartulaire de la seigneurie de Fontenay-le-Marmion, provenant des archives de Matignon, publié par ordre de S. A. S. le prince Albert Ier, prince souverain de Monaco, par Gustave Saige. Imprimerie de Monaco, 1895, in-4°, xl-230 p. — Ce cartulaire contient 73 chartes françaises, de 1278 à 1333; il n'est donc pas sans intérêt au point de vue philologique. Dans ces documents, comme dans les chartes normandes en général, la langue est essentiellement le français et non le parler dialectal; toutefois il s'y est glissé naturellement des mots et des formes du cru (Fontenay-le-Marmion)

est dans le Calvados, à 11 kil. de Caen). On pourra y puiser quelques traits à joindre à ceux qu'a relevés M. Küppers dans son étude sur la langue de cette région. M. Saige a publié ses textes avec beaucoup d'exactitude, bien que ça et là on puisse faire quelques légères corrections (*pouoit* pour *povoit*, *yessanz* pour *y essanz*, *enterignie* pour *enterignié*, *reliés* pour *relies* etc.). Dans l'introduction, il s'est borné à signaler l'emploi de *ceu* pour *ce* et de *jeu* pour *je* (*yceu* = *ice* et non *icelui*; *len* n'est ni *le*, ni « l'article joint à l'adverbe *en*, » mais = *l'on*; *den* doit être lu *deu*), du mot *deile* = *dele* (pièces de terre) et de la graphie *lequeil*. C'est, du reste, au point de vue historique que l'éditeur de ce cartulaire l'a surtout étudié, et il en a fait ressortir tout l'intérêt, les cartulaires de seigneuries laïques étant, comme il le fait remarquer, extrêmement rares. En appendice il nous a donné quatre chartes, dont deux françaises, extraites d'un autre recueil du même genre, le *Cartulaire de Briquebec*, conservé à la bibliothèque de Caen.

Fr. Torraca. *Noterelle dantesche* (Nozze Morpugo-Franchetti, XXXI Marzo MDCCC XCV). Firenze, Carnesecchi, in-4°, 24 p. — Ces quatre *noterelle* sont toutes fort précieuses, et, ce qui est rare en « Dantologie », vraiment nouvelles. I. *La* Pulzelletta *di Dante*. Le sonnet *Messer Brunetto, questa pulzelletta*, est bien de Dante, qui l'a adressé, jeune encore, à Betto ou Brunetto Brunelleschi; il accompagnait un poème que nous ne connaissons pas, et dans lequel M. T. ne voit aucune raison de reconnaître *Il Fiore* (la traduction en sonnets du *Roman de la Rose* par un « Durante » qu'on a voulu identifier à l'Alighieri); un autre sonnet du même genre, accompagnant un envoi à Meuccio, est aussi de Dante. — II. *Il pastor di Cosenza*. C'est bien Tommaso d'Agni, évêque de Cosenza après Bartolomeo Pignatelli, et non celui-ci, qui a déterré et fait transporter hors du royaume le corps de Manfred, honorablement enterré par Charles d'Anjou, et c'est lui que Dante a flétri pour cet acte de barbare vengeance; De Blasiis l'avait déjà dit, mais personne n'avait accepté son opinion. — III. *L'ultima dolcezza della lodoletta*. Un des plus beaux passages du *Paradis* est éclairci (sinon peut-être encore tout à fait expliqué) par le rapprochement avec des passages semblables provençaux et italiens. — IV. *Di una contraddizione di Dante*. Dans le *Convivio*, Dante dit que le latin est plus noble que le vulgaire; dans le *De vulg. eloquentia*, il dit tout le contraire. M. T. concilie tout en lisant, dans le *D. v. el.*, *mobilior* et *mobiliori* au lieu de *nobilior* et *nobiliori*; mais les raisons que donne Dante à l'appui de son dire s'appliquent à la noblesse et non à la mobilité, en sorte qu'il vaut mieux croire que le poète a changé d'avis sur ce point dans l'espace de temps qui sépare les deux œuvres : on pourrait découvrir les raisons qui ont modifié sa manière de voir.

Michele Barbi. *Poesia popolare pistoiese*. Firenze, Carnesechi, 1895, gr. in-8°, 31 p. (*nozze Bacci-Del Lungo*). — Si nous annonçons ici cette élégante plaquette, c'est que l'introduction mise par M. Barbi à son choix de poésies populaires pistoiaises contient des remarques d'un intérêt général pour

l'histoire de la poésie populaire italienne. L'auteur montre notamment que la poésie lyrico-épique, originaire du Piémont et sans doute de la France, descend plus bas qu'on ne le dit généralement, et, à la théorie reçue de la division de l'Italie en deux régions, l'une, septentrionale, lyrico-épique, l'autre, méridionale, purement lyrique (*rispetto*, *stornello*), il propose de substituer l'hypothèse de deux courants, ayant leur source l'un en Piémont et l'autre en Sicile, qui se propagent en allant à la rencontre l'un de l'autre.

A proposito di maestro Bene, nota di Carlo Frati. Roma, Forzani, 1895, in-8°, 10 p. — Dans cette excellente note, M. Frati rassemble et complète tout ce qu'on a sur ce grammairien au nom singulier (M. S. Berger n'avait pas cru que *Bene* fût un vrai nom), Florentin, professeur à Bologne au commencement du XIIIe siècle, auteur d'un traité *De accentu*, de *Regulae metri*, d'un *Candelabrum aut Summa dictaminis* et d'une *Summa* grammaticale, qui ont été encore assez souvent cités et utilisés au XIVe siècle, et que des découvertes successives (notamment de M. Hauréau) lui ont peu à peu restitués.

Isembart et Gormond. Entwicklung der Sage und historische Grundlage... von Theodor Flugi. Bâle, Birkhäuser, 1895, in-8°, 131 p. — Le mémoire, très digne d'éloge de M. Flugi, sur un sujet extrêmement intéressant, demande un compte rendu détaillé que je serais tout disposé à en faire; mais, comme il doit paraître incessamment un travail de M. Zenker sur le même sujet, il sera préférable de remettre à plus tard une étude qui pourra s'appuyer sur les travaux de ces deux savants. — G. P.

Étude historique sur les relations commerciales entre la France et la Flandre au moyen âge, par J. Finot. Paris, Picard, 1894. In-8°, VII-192 p. — Si nous mentionnons ici cet ouvrage dont l'intérêt est surtout historique, c'est parce qu'il renferme d'importantes pièces justificatives en français du nord dont plusieurs remontent à la seconde moitié du XIIIe siècle. Nous citerons particulièrement le tarif de péage de Bapaume (pièce I) et le tarif de péage de Péronne (pièce II), où on relèvera un très grand nombre de termes désignant des instruments, des outils, des marchandises diverses. La copie paraît faite avec exactitude, bien qu'il y ait çà et là quelques fautes, dont plusieurs à la vérité ne sont que des fautes typographiques : *kenvrequiez*, pour *keuvrequiez* (p. 163), *oveuré* pour *ouevré* (p. 157). L'apostrophe est employée d'une façon bien irrégulière. Si on écrit *d'or*, *d'estain*, il faut écrire *d'Ypre*, *s'on*, *s'il* et non *Dypre*, *son*, *sil*.

Counteis de la queirio, par Jean Lalet. Périgueux, impr. de la Dordogne, 1895. In-12, 242 pages. — La *Queirio*, c'est en Limousin et en Périgord, comme l'indique Mistral, le coin du feu. Nous avons donc ici un recueil de contes du foyer. Quelle que soit la valeur littéraire de ces contes, on les consultera utilement comme textes de langue de la région d'Excideuil (arr. et au N.-E. de Périgueux). Il faut dire que bon nombre sont de pure fantaisie, mais quelques-uns (ceux de *la Vieillo* (p. 37), de *la Gourillo* (p. 69),

de *Grandoumbro* (p. 103), de *Francilloun et Janetou* (p. 211), sont recueillis de la bouche des paysans, et peuvent servir aux études de littérature populaire. Le conte de la *Gourillo* (truie), qui est le récit des aventures de voyage d'un coq, d'une dinde et d'une truie qui, ayant appris qu'on allait les tuer, prennent la fuite, est particulièrement intéressant. L'auteur donne çà et là en note l'explication des mots difficiles : on aurait préféré un court glossaire.

L'*Ascension, mystère provençal du XVe siècle*, publié pour la première fois avec un glossaire, par A. Jeanroy et H. Teulié. Toulouse, 1895. In-8°, 35 pages (tiré à part, à 200 exempl., de la *Revue de philologie française et provençale*). — Lorsque MM. Jeanroy et Teulié ont publié (1893) leur recueil de *mystères provençaux* (il eût été plus correct de dire *rouergats*), d'après le ms. signalé jadis par M. Thomas (*Rom.*, XX, 340), ils ont laissé de côté, comme manquant d'intérêt, l'*Ascension*, se bornant à l'analyser. C'était dans leur édition une lacune assez peu justifiée, qu'ils viennent de combler. La publication est faite avec soin et accompagnée d'un utile glossaire. *Malavegar*, relevé, avec un exemple emprunté à un autre document, n'est pas du tout un mot rare; voy. *Lex. rom.*, II, 108. Les vers 660-1 semblent être un timbre emprunté à une chanson populaire : *L'ausel a cantat sus lo ram | He a dich : Companhos, beguam.*

V. Crescini. — A. Rios. *Un frammento provenzale a Conegliano*. Padova, tip. all' Università, di fratelli Gallina, 1895. In-8°, 11 pages (édition à 100 exempl. non mis en vente). — C'est la réimpression, avec quelques additions de l'article publié dans la *Zeitschrift f. romanische Philologie*, dont nous avons rendu compte ci-dessus, p. 309. A cette nouvelle édition est ajouté un fac-simile photographique du fragment. L'écriture est du XIVe siècle, et non du XIIIe comme nous l'avons écrit par erreur.

Die Reime der Trobadors, I. Teil, von Ernst Erdmannsdörffer (dissertation de Halle), 1895. In-8°, 75 pages. — Cette première partie ne fait pas bien augurer de l'ouvrage complet. Dès l'abord on est défavorablement prévenu par la table des textes cités, p. 30 à 32, qui est remplie de fautes d'impression. L'auteur écrit *Alaïs* pour *Alais*, ne sachant pas apparemment que le nom de cette ville est en provençal *Alest*, qu'il a pourtant dû relever, puisque ce nom figure en rime dans une pièce de G. de Borneil. On est surpris, en parcourant cette table, de n'y voir figurer qu'un petit nombre d'éditions isolées de troubadours ; les *Gedichte der Troubadours* de Mahn n'y figurent pas non plus, et cependant, si médiocre que soit cette publication, il est indispensable d'y avoir recours pour beaucoup de poésies dont on n'a pas d'autres éditions, à moins de consulter directement les mss., ce que naturellement l'auteur n'a pas fait. Ne sont pas utilisées non plus les publications complètes de chansonniers faites dans les *Studi* de M. Monaci, ou ailleurs. En revanche, l'auteur cite dans cette table et utilise dans son travail des poèmes qui n'ont aucun titre à figurer dans un *rimarium* des poésies des troubadours, par exemple le *Breviari d'amor*, le poème de la

Guerre de Navarre, le mystère de sainte Agnès, et même le Trésor de Peire de Corbiac qui est tout entier sur une seule rime, la plus commune de toutes, la rime en *-ens*. Le choix des textes à dépouiller a donc été fait entièrement au hasard. Inutile par conséquent d'examiner le *rimarium* lui-même (nous avons dans la partie publiée les rimes *ū*, *ŭ*, *ō*, *ŏ*), dont la disposition est défectueuse à plusieurs égards et qui abonde en fautes de tout genre.

Altfranzösische Prosalegenden aus der Hs. der Pariser Nationalbibliothek fr. 818, hgg. von Ad. Mussafia und Th. Gartner. I Theil. Wien u. Leipzig, W. Braunmüller, 1895. In-8°, IV, 232-XXVI pages. — Le ms. fr. 818, qui contient un grand nombre des miracles de la Vierge mis en vers par Gautier de Coinci, la *Conception* de Wace, l'*Assomption Notre Dame* de Herman de Valenciennes, des extraits de la *Vie des Pères* (en vers), une soixantaine de miracles en vers dont quelques-uns seulement se retrouvent ailleurs, et beaucoup de légendes en prose, a été décrit dans les *Manuscrits françois* de P. Paris, et dans le t. I du *Catalogue des mss. français de la Bibliothèque impériale*. Ces descriptions, où tous les morceaux dont se compose le ms. n'avaient pas été suffisamment identifiés, ont été complétées : 1° par M. Mussafia, dans le t. XIV de la *Romania* (p.583); 2° par Paul Meyer, dans une récente notice publiée dans le t. XXXIV des *Notices et extraits des manuscrits* (voy. *Rom.*, XXII, 628). Dans ce dernier mémoire, P. Meyer s'est surtout attaché à établir la provenance lyonnaise de ce ms. et il a donné des notices exactes des légendes en prose lyonnaise qui occupent les ff. 154 à 271 du ms., indiquant la source de chacune. C'est cette partie que publient actuellement MM. Mussafia et Gartner. Les 24 pages chiffrées en romain qui terminent cette première livraison renferment les notes, qui consistent principalement en comparaisons avec les sources. Cette publication, qui ne peut offrir maintenant rien de bien nouveau, est faite, comme on devait s'y attendre, avec soin et intelligence. Elle ne s'étend encore que jusqu'au fol. 226 (fin de la vie de saint Sébastien).

Graziadio Ascoli. *Gli irredenti*. Roma, 1895 (extrait de la *Nuova antologia*, n° du 1er juillet 1895). — Après avoir défini l'*irredentisme*, « l'un des rares mots italiens qui sont devenus européens », et indiqué comment ce terme peut s'appliquer à des cas très divers, l'éminent professeur de Milan expose à grands traits la lutte entre les Magyares et les Roumains de l'Empire austro-hongrois, puis il étudie les conditions très variées des populations de langue italienne qui ne font pas partie du royaume d'Italie (le Tessin, la Corse, Malte, le Trentin, Trieste, l'Istrie et la Dalmatie). Ce travail, fondé sur des informations très sûres, et où l'auteur fait preuve d'un jugement toujours équitable et d'une grande modération, se recommande à l'attention des historiens aussi bien qu'à celle des hommes politiques.

Guernsey : its people and dialect. Dissertation presented to the Board of University Studies of the Johns Hopkins University for the degree of Doctor of philosophy, by Edwin Seelye Lewis. Baltimore, 1895, in-8°, 83 p. —

L'étude de M. Lewis ne comprend que la phonétique, ce qui aurait bien dû être marqué sur le titre. Cette phonétique s'appuie sur un dépouillement qui paraît soigneux des textes indiqués dans la Bibliographie, et sur des observations personnelles de l'auteur; la partie descriptive pourra en être utilisée, mais la partie historique est faible. Par exemple, l'explication des deux formes différentes que prend *a* tonique précédé de palatale, *jé* et *i*, est extrêmement confuse : en fait, *i* répond à l'ancien *ie*=*iee*, féminin, qui s'est propagé au masculin, *jé* est la forme normale; de là cette différence que signale M. L. sans en rendre compte entre *bajsjé*=basiare et *bajsi*=basiatum. *Solé*=*soulier* lui paraît inexplicable, mais c'est parce qu'il le tire de solarium, au lieu qu'il remonte à *sotularem; *pané*(= *panier*) semblerait aussi attester un ancien *panarem, qui n'a pas laissé d'autres traces). La façon dont l'auteur indique les mots latins auxquels correspondent les guernesiais est souvent bien incommode : que signifie par ex. *brachi* = brachium ou *chentajn* = centum? Il s'est souvent dispensé ainsi de préciser des étymologies quelque peu difficiles. Il est à souhaiter que M. Lewis reprenne et complète son étude, dont l'objet est des plus intéressants, non seulement pour la dialectologie moderne, mais pour l'histoire de l'évolution du français.

Sull' antichissima cantilena giullaresca del cod. Laurenz. S. Croce XV, 6, nota del prof. Adolfo Mussafia, 8 p. in-8°; E. Monaci, *Di alcune nuove osservazioni sulla cantilena giullaresca del cod. S. Croce* XV, 6. In-8°, 8 p. (extraits des *Rendiconti* de l'Académie royale des Lincei, séances des 20 janvier et 17 février 1895). — J'ai dit ici (XXII, 626) quelques mots de la curieuse poésie toscane du XIIe siècle que M. Monaci a réimprimée en 1892 avec un savant commentaire. Parmi les quelques observations que j'avais faites, plusieurs se trouvent d'accord avec celles que M. Mussafia (et M. R. Heinzel) avaient faites de leur côté. La plus importante consiste à écarter l'identification du pape mentionné dans la seconde strophe avec Calliste II ; M. Monaci, dans la note indiquée ci-dessus, paraît y renoncer lui-même (bien qu'en essayant d'en défendre l'admissibilité). En revanche, il veut que le pape et le *vescovo* de la str. I ne fassent qu'un seul et même personnage, qui serait Alexandre III. La date du pontificat d'Alexandre (1159-1181) correspond bien à celle (seule assurée dans notre texte) de l'évêque Galgano de Volterra, mais les autres circonstances cadrent assez mal; l'explication et la ponctuation nouvelles des vv. 16-18 sont forcées. Ni M. Mussafia ni M. Monaci ne comprennent que j'aie pu regarder le « vescovo Grimaldesco » de la str. III comme identique à l'évêque de Volterra, et il est vrai que « Grimaldesco » paraît faire une difficulté insurmontable : je n'ai donné cela que comme une conjecture, et je n'y tiens pas. L'interprétation de la str. III reste absolument douteuse, même après les efforts répétés des critiques cités : il paraît y avoir des lacunes, mais on ne sait au juste où elles sont. M. Mussafia présente sur ce texte curieux d'intéressantes observations de détail. Je remarquerai que

la forme en est identique à celle de l'ancienne *Vie de sainte Foi*, dont l'auteur déclare composer son poème à la manière française.

Bemerkungen zum engadinischen Hiob, von Emil Levy. Fribourg-en-Brisgau, Epstein, 1895, in-8°, 34 p. — Nombreuses corrections au texte et au glossaire de l'édition donnée en 1889, à Soleure, par E.-V. Kofmel, de ce drame du XVIIe siècle.

L'ultimo verso della canzone di Rolando, nota di V. Crescini. Roma, 1895, in-8°, 15 p. (extrait des *Rendiconti* de l'Académie des *Lincei*, séance du 21 avril 1895). — Contrairement à l'opinion de M. Rajna (*Rom.*, XIV, 405 ss.) et à sa propre opinion antérieure, M. Crescini essaye d'établir que dans ce vers tant discuté *geste* signifie non « histoire latine », mais « chanson de geste », c'est-à-dire le poème lui-même; que *declinet* a le sens de « raconte, expose », et que par conséquent *Turoldus* est bien l'auteur d'une des formes de la chanson, soit d'une forme bien antérieure à la nôtre, soit au contraire de la dernière rédaction, conservée dans le ms. d'Oxford. Ce qui donne beaucoup de force à son système, c'est la formule *Ci falt*, qui, comme il le montre, s'applique toujours (ainsi que des formules semblables) aux poèmes à la fin desquels elle se trouve, et non à leur source. Ce qui le rend douteux, c'est le présent *declinet*, qui ne s'explique pas mieux dans l'hypothèse d'un auteur que dans celle d'un copiste, et qui à vrai dire ne conviendrait qu'à un récitateur, un jongleur; mais *decliner* est inconnu au sens propre de « réciter. » La forme latine *Turoldus* fait aussi difficulté. En somme, le premier hémistiche du vers paraît avoir ici sa meilleure explication (d'ailleurs universellement admise jusqu'à l'ingénieuse proposition de M. Rajna); le second reste et restera sans doute toujours obscur.

Caen et Rouen, par M. Charles Joret. Caen, 1895, in-8°, 12 p. (extrait du *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XVII). — M. Joret met hors de doute, dans cette note, l'étymologie de *Caen*, dont le plus ancien nom noté, *Cadomus*, renvoie à Catomagus comme *Rodomus*, Rouen, à Rotomagus. Quelques détails de l'exposition de M. J. prêtent à la critique : ainsi le changement de *Caom* en *Caem*, de *Room* en *Roem* ne saurait guère s'expliquer par « l'affaiblissement de *om* en *em*, avec la valeur particulière aux dialectes normands » ; l'affaiblissement de *mon* atone en *men* est tout autre chose : *Caem*, *Roem* remontent beaucoup plus probablement à *Cauem*, *Rouem*, où la diphtongaison de l'*o* en *ue* indique sa brièveté (cf. *l'-om l'-uem*, *l'-em*). Sur un point qui est en dehors du sujet propre de cette petite dissertation, nous aurions aussi des réserves à faire : M. J. admet avec M. d'Arbois de Jubainville que les mots *Alemannia*, *Marcomannia*, *Sarmatia* (d'où les noms actuels de communes *Allemagne*, *Marmagne*, *Sermaise*) signifient la villa de personnages appelés *Alamannus*, *Marcomannus*, *Sarmata*. Nous avons dit ici (XIX, 475), en rendant compte du livre de M. d'Arbois de Jubainville, qu'ils désignent bien plutôt les lieux où avaient été établis des colonies d'Alamans, de Marcomans et de Sarmates. Mais le

mémoire de M. Joret n'en est pas moins précieux, surtout par le relevé des formes très multiples sous lesquelles se présente le nom qui en fait le sujet ; quelques-unes ne laissent pas d'être embarrassantes, comme celle de *Cathim* au XIe siècle (qui a donné lieu à l'impossible étymologie *Cattheim*, patrie des Cattes), où la notation *i* pour *e* ne s'explique pas bien.

Chrestomathie de l'ancien français (VIIIe-XVe siècle), accompagnée d'une grammaire et d'un glossaire, par Karl BARTSCH. Sixième édition, revue et corrigée par A. HORNING. Leipzig, Vogel, 1895, pet. in-4°, IV-755 p. — On lit, en tête de cette sixième édition de l'ouvrage classique de Bartsch, cet avertissement de l'éditeur : « Karl Bartsch, mort le 17 février 1888, n'ayant pu préparer une nouvelle édition de la *Chrestomatie de l'ancien français*, M. Ad. Horning a bien voulu se charger de revoir les textes d'après les éditions critiques parues depuis 1883 et de rectifier un certain nombre d'erreurs qui s'étaient glissées dans le glossaire. » Ces mots suffisent à indiquer ce qu'il y a de nouveau dans la présente réimpression ; c'est à l'usage qu'on pourra voir ce que M. Horning a rectifié dans le glossaire, qui, bien que moins imparfait que celui de *La langue et la littérature françaises au moyen âge*, avait assurément besoin d'être soumis à une révision soigneuse.

Daniel von dem Blühenden Tal, ein Artusroman, von dem Stricker, herausgegeben von Gustav ROSENHAGEN. Breslau, Koebner, 1894, in-8°, XII-207 p. — Nous avons signalé ici (XIX, 371, et cf. ci-dessus, p. 601) la dissertation où M. Rosenhagen a établi que le roman du Stricker était une composition originale et non traduite d'un poème français. Cette démonstration fait, à vrai dire, sortir le *Daniel* de la sphère de la littérature française du moyen âge ; nous en annonçons toutefois l'édition, parce qu'on l'a cru longtemps tiré d'un orignal français ou provençal (l'auteur prétend suivre Albéric de Besançon), et parce qu'il n'est pas sans intérêt, même pour notre littérature, de voir comment un Allemand, au commencement du XIIIe siècle, s'exerçait à « trouver » un roman arthurien sur le modèle des nôtres.

Les Enfances Vivien, chanson de geste publiée pour la première fois d'après les manuscrits de Paris, Boulogne-sur-Mer, de Londres et de Milan, par Cart WAHLUND et Hugo von FEILITZEN, professeurs agrégés à l'université d'Upsala. Édition précédée d'une thèse de doctorat, servant d'introduction, par Alfred NORDFELT, docteur ès lettres. Paris, Bouillon, 1895, in-4°, 303-huit-LI pages. — Nous sommes heureux d'annoncer l'achèvement de cette belle publication, commencée en 1886, et interrompue par la mort prématurée de M. de Feilitzen. Nous avons indiqué il y a neuf ans (XV, 642) ce qui en fait l'originalité et le mérite, le système ingénieux d'après lequel tous les manuscrits sont mis sous les yeux du lecteur, système dont la conception, d'après la préface modeste de M. Wahlund, appartient à son collaborateur. Ce que l'exécution de cette idée a demandé de soins et de peines, c'est ce qu'un simple coup d'œil jeté sur le volume permet

d'imaginer; mais si on réfléchit que les mannuscrits utilisés se trouvent dispersés entre Paris, Boulogne, Londres et Milan, on ne s'étonnera pas du temps qu'il a fallu à M. Wahlund pour achever seul l'œuvre commencée à deux. C'est à lui encore qu'appartient la transcription de la rédaction en prose, et l'établissement de l'excellente *Table des noms de personnes et de lieux* relevés dans tous les manuscrits. A cette édition, qui restera sans doute unique en son genre, et qui fournit une base excellente aux études critiques, sert d'introduction le mémoire de M. Nordfelt dont nous avons rendu compte quand il a paru pour la première fois (XXI, 476); l'auteur y a joint un appendice où il revient sur la question du petit vers féminin terminant une laisse en grands vers (cf. *Rom.*, XXIII, 611), et appuie de nouveaux arguments son opinion sur la non originalité de ce vers dans notre chanson. — C'est avec reconnaissance que nous constatons que cette publication si intéressante est dédiée aux deux directeurs de la *Romania*.

La storia de la Biancha e la Bruna, edidit et commentariolum de libris aliquot popularibus italicis in bibliotheca regia Monacensis et in bibliotheca regia Berolinensi asservatis subjecit Hermannus VARNHAGEN. Erlangen, Junge, 1894. In-4°, 13 p. (Programme de l'université d'Erlangen). — Cette dissertation, qui est rédigée en allemand, le titre seul étant en latin, a pour objet principal le *débat* bien connu *della biancha e della bruna*, qui est ici réimprimé d'après d'anciennes éditions. On en avait déjà une édition récente (*Giorn. stor.* VI, cf. *Rom.* XVI, 161), mais faite d'après un autre texte, moins complet.

ERRATA. — P. 464, ligne 16, *Ili* lis. *Hi*. — Ligne 26, lire *Tolosani*, en un mot.

Le Propriétaire-Gérant, Ve E. BOUILLON.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

V. Friedel. Deux fragments du *Fierabras*. Étude critique sur la tradition de ce roman 1
C. Boser. Le remaniement provençal de la *Somme le Roi* et ses dérivés. 56
J. Bédier. Fragment d'un ancien mystère 86
R.-J. Cuervo. Los casos enclíticos y proclíticos del pronombre de tercera persona en castellano 95, 219
P. Meyer. Anciennes gloses françaises 161
H. Morf. Notes pour servir à l'histoire de la légende de Troie en Italie (*suite et fin*) 174
P. Meyer et N. Valois. Poème en quatrains sur le grand schisme (1381) 179
F. Lot. *Celtica* 321
A. Thomas. Les noms composés et la dérivation en français et en provençal 339
P. Meyer. La descente de saint Paul en enfer, poème français composé en Angleterre 357
P. Toynbee. Dante's references to Pythagoras 377
— Dante's obligations to Orosius 385
— Some unacknowledged obligations of Dante to Albertus Magnus 399
— Dante's obligations to Alfraganus in the *Vita nuova* and *Convivio* 413
F. Lot. Études sur la provenance du cycle arthurien 497
P. Meyer. *C* et *G* suivis d'*A* en provençal. Étude de géographie linguistique (avec carte) 529

MÉLANGES.

Combre et dérivés (J. Cornu) 114
Fr. *cormoran* (A. Thomas) 115
Fr. *girouette* (A. Thomas) 119
Fr. *hampe*; prov. mod. *gamo*, *gamoun* (A. Thomas) 120
Les contes à rire et la vie des recluses au XIIe siècle, d'après Aelred, abbé de Rievaulx (J.-J. Jusserand) 122
Guillem d'Autpol et Daspol (P. M.) 128
La *Dance Macabré* de Jean Le Fèvre (G. P.) 129
Étymologies françaises : *aochier*; — *artiller*, *artilleur*, *artillerie*; — *goupillon*; — *hausse-col*; — *penture*; — *rature*; — *ratoir*, *ratoire*; — *rader*, *radeur*, *radoire*, prov. *rasdoira*; — *rest* (A. Thomas) 264
Fr. *dôme* (G. P.) 274
Jean de Meun's account of the spots on the moon (Paget Toynbee) .. 277
Francese *vals*, *valt*, *valent*; *sals*, *salt*; *chielt*, *chalt* (A. Mussafia) 433
Interpolations du *Jeu de Robin et Marion* (E. Langlois) 437

Le dit du *Cheval à vendre*, publié d'après un ms. du château de Chantilly (G. Raynaud) 446
A qui Jacques de Longuyon a-t-il dédié le poème des *Vœux du Paon?* (Fr. Bonnardot) 576
Étymologies françaises : *chevène ; hanse ; haque ; orpailleur ;* prov. *rouis* (A. Thomas) 581
Fr. *bauçan* (Ov. Densusianu) 586
La *Danse Macabré* (G.-A. Nauta) 588
La Descente de saint Paul en enfer (P. M.) 589
Esp. *yogar* (A. Morel-Fatio) 592

COMPTES RENDUS.

Abhandlungen Herrn Prof. Dr Ad. Tobler.... von dankbaren Schülern in Ehrerbietung dargebracht (G. P.) 422
Araujo, *Estudios de fonética castellana* (J. Saroïhandy) 298
Bédier, Les Fabliaux; 2e édit. (Ch.-M. Des Granges) 136
Caxton, voy. *Recuyell.*
Cesareo, La Poesia siciliana sotto gli Suevi (A. Jeanroy) 465
Crescini, Manualetto provenzale per uso degli alunni delle facoltà di lettere (P. M.) 133
Espurgatoire (L'), voy. Marie de France.
Etienne, Essai de grammaire de l'ancien français (G. P.) 287
Gorra, Delle origini della poesia lirica del Medio Evo (A. Jeanroy)... 462
Hervieux, Les fabulistes latins depuis le siècle d'Auguste jusqu'à la fin du moyen âge (L. Sudre) 279
Kritischer Jahresbericht über die Fortschritte der Romanischen Philologie hgg. von K. Volmöller und R. Otto, t. I. (G. P.) 597
Jenkins, voy. Marie de France.
Lefevre, voy. *Recuyell (The).*
Marchot, Les gloses de Cassel, le plus ancien texte réto-roman (G. P.) 595
— Les gloses de Vienne, vocabulaire réto-roman du xie siècle (G. P.) 595
Marie de France, *L'Espurgatoire seint Patriz*.... published by Th. Atkinson Jenkins (G. P.) 290
Merlini, Saggio di ricerche sulla satira contro il villano (G. P.) 142
Otto, voy. Kritischer Jahresbericht.
Recuyell (The) of the Historyes of Troye written in french by Raoul Lefevre, translated and printed by V. Caxton... now reproduced ... by H. Oskar Sommer (G. P.) 295
Şainenu, Basmele române (G. P.) 304
Schlager, Studien über das Tagelied (A. Jeanroy) 287
Sommer, voy. *Recuyell (The).*
Springer, Das Altprovenzalische Klagelied (A. Jeanroy) 463
Tobler, voy. Abhandlungen.
Volmöller, voy. Kritischer Jahresbericht.
Wechssler, Über die verschiedenen Redaktionen d. Robert von Borron zugeschriebenen Graal-Lancelot-Cyclus (G. P.) 472
Willems, Étude sur l'*Ysengrinus* (L. Sudre) 602

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

ADAMESCU, Noţiuni de istoria limbiĭ şi literaturiĭ romînestĭ..... 155
Altfranzösische Prosalegenden hgg. von MUSSAFIA u. GARTNER..... 630
ALVISI, voy. JOHANNES DE PARMA.
Ascension (*L'*), mystère provençal, p. p. JEANROY et TEULIÉ..... 629
ASCOLI, Gli irredenti..... 630
BAGUENAULT DE PUCHESSE, Quelques mots d'ancien langage français conservés dans l'Orléanais..... 157
BARBI, Poesia popolare pistoiese..... 627
BARTSCH, Chrestomathie de l'ancien français, 6e édit..... 633
BEHRENS, Friedrich Diez, Festrede..... 156
BERNARDUS SILVESTRIS, voy. HAURÉAU.
BONNARDOT, voy. *Vœux* (*Les*) *de l'Épervier*.
BRUNER, The Phonology of the Pistojese dialect..... 487
CAMUS, Les noms des plantes du Livre d'heures d'Anne de Bretagne... 487
Cartulaire de la seigneurie de Fontenay-le-Marmion, p. p. SAIGE.... 626
CHEVALIER, Bibliothèque liturgique, t. I, II, V..... 486
CREIZENACH, Geschichte d. neueren Dramas..... 155
CRESCINI, L'ultimo verso della canzone di Rolando..... 632
CRESCINI, RIOS, Un frammento provenzale a Conegliano..... 629
DEGUILLEVILLE (G. de), *Le Pelerinage de Vie humaine*, edited by J. J. STÜRZINGER..... 485
DELABORDE (H.-Fr.), Jean de Joinville et les seigneurs de Joinville.... 490
DELAITE, Essai de grammaire wallonne, 2e partie..... 496
DENIS VON PORTUGAL, Das Liederbuch, hgg. von H. LANG..... 157
DENSUSIANU (Ar.), Istoria limbei şi literaturei române, 2e éd..... 489
DENSUSIANU (Ov.), Aliteratiunea în limbile romanice..... 495
DUPOUY, Le moyen âge médical..... 624
Enfances Vivien (*Les*), chanson de geste, p. p. WAHLUND et von FEILITZEN..... 633
ERDMANNSDÖRFER, Die Reime d. Trobadors..... 629
FEILITZEN (VON), voy. *Enfances Vivien*.
FINAMORE, Vocabulario dell' uso Abruzzese, 2a ed..... 485
FINOT, Étude historique sur les relations commerciales entre la France et la Flandre..... 628
FLORESCU, Dictionar franceso-român, 1re livr..... 155
FLUGI, *Isembart et Gormond*..... 628
FRATI (C.), A proposito di maestro Bene..... 628
FRATI (C.), voy. TIRABOSCHI.
GARTNER, voy. Altfranzösische Prosalegenden.
GORRA, Morfologia italiana..... 494
GOTTFRIED VON STRASSBURG, *Tristan u. Isolde*, neu bearbeitet von W. HERTZ..... 489
GREPTUS (Jacques), voy. MUGNIER.
GUIBERT, Nouveau recueil de registres domestiques limousins..... 494
HAURÉAU, le *Mathematicus* de Bernard Silvestris et la *Passio S. Agnetis* de P. Riga..... 492
HERTZ (W.), voy. GOTTFRIED V. STRASSBURG.
Historische Grammatik d. lateinischen Sprache. Einleitung, Lautlehre, Stammbildungslehre, von Fr. STOLZ..... 491
ILLING, Ueber die Sprache d. altfr. Handschrift fr. 1070 der Nationalbibliothek zu Paris..... 624

JEANROY, voy. *Ascension.*
JOHANNES DE PARMA, *Sacrum commercium B. Francisci cum domina Paupertate* (p. p. ALVISI) 488
JORET, Caen et Rouen 632
KÜBLER, Die suffixhaltigen romanischen Flurnamen Gräubundens; I Teil 160
LALET, *Counteis de la queirio* 628
LANG, voy. DENIS VON PORTUGAL.
LANSON, Histoire de la littérature française 495
LECOULTRE, Du génie de la langue française 489
LEVY (E), Bemerkungen zum engadinischen Hiob 632
LEWIS, Guernsey: its people and dialect 630
MORPURGO, Le arti di Ruggieri apugliese 490
MUGNIER, Les Gloses lat. fr. de Jacques Greptus. — Poésie en patois savoyard 157
MUSSAFIA, Sull' antichissima cantilena giullaresca 631
— Voy. Altfranzösische Prosalegenden.
NOGARA, Il nome personale nella Lombardia durante la dominazione Romana 495
NORDFELT, Quelques remarques sur les consonnes labiales finales 488
NOVATI, Una lettera ed un sonetto di Mariano Sozzini 626
PARIS (G.), *Le Roman de Renard* 493
PELAEZ, Rime antiche italiane 494
PHILIPPIDE, Istoria limbiĭ romîne 156
POYEN-BELLISLE (R. de), Les sons et les formes du créole dans les Antilles 488
RAMBALDI, Una canzone di M. Ciacchieri 489
RIOS, voy. CRESCINI.
ROGET, An introduction to old French, 2e ed 158
ROSENHAGEN, voy. STRICKER.
RUBIO Y ORS, Bastero, provenzalista catalan 487
RUFFI, Poésies provençales, p. p. Teissier 156
SAIGE, voy. Cartulaire.
SALVADORI, La poesia giovanile e la Canzone d'amore di G. CAVALCANTI 494
SCHÄFER, *Chanson d'Esclarmonde* 624
SCHOFIELD, The sources and history of the seventh novel of the second day of the Decameron 484
SEPET, Les plus anciens drames en langue française 489
SÖDERHJELM, Ueber Accentverschiebung in der dritten Person pluralis im Altfranzösischen 492
SOLDAN, Strafgesetz f. das Gericht Ob Munt Fullun (Unterengadin) von 1688 493
STRICKER (Der), *Daniel von den Blühenden Tal*, hgg. von ROSENHAGEN. 633
STÜRZINGER, voy. Deguilleville.
SUCHIER, Provenzalische Diätetik 158
TAMASSIA, Odofredo, studio storico-giuridico 160
TAPPOLET, Die romanischen Verwandschaftsnamen 625
TEISSIER, voy. RUFFI.
TEULIÉ, voy. *Ascension.*
TIRABOSCHI, Lettere al Padre Affò, a cura di C. FRATI 156
TOLDO, Contributo allo studio della novella francese 493
TORRACA, Noterelle Dantesche 627
VALOIS, Un poème de circonstance composé par un clerc de l'Université de Paris (1381) 493

VARNHAGEN, Ueber die Miniaturen in vier franz. Handschriften..... 158
— *La Storia de la Biancha e la Bruna*..... 634
VESELOFSKY, Boccaccio, ego sreda i sverstniki..... 489
Vœux (Les) de l'Épervier, hgg. von WOLFRAM u. BONNARDOT 626
VORETZSCH, Die französische Heldensage..... 490
WAHLUND, voy. *Enfances Vivien*.
WEIGAND, Die Aromunen, II..... 159
WESTON, voy. WOLFRAM VON ESCHENBACH.
WOLFRAM VON ESCHENBACH, *Parzival*, a knightly epic. translated into english by J. L. WESTON 491
WOLFRAM, voy. *Vœux (Les) de l'Épervier*.
ZENATTI (A.), La scuola poetica siciliana del sec. XIII..... 488
— Per un vocabolario dimenticato..... 495

PÉRIODIQUES

Bulletin de la Société des anciens textes, 1894, nº 1 314
Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques, 1894, nos 1 et 2..... 315
— 1894, nos 3 et 4..... 617
Giornale storico della letteratura italiana, nos 67-69 (1894)..... 476
Propugnatore (Il), nuova serie, VI (1893) 479
Revue de philologie française..... 616
Revue des langues romanes, 4e série, VII (1894)..... 312
— — 4e série, VIII (1894)..... 614
Revue hispanique, I, II (1894-5)..... 613
Zeitschrift für Romanische Philologie, XVIII, 3, 4..... 305
— — XIX, 1 309
— — XIX, 2, 3 607

CHRONIQUE

Nécrologie : A.-L. Sardou, Thor Sundby, 146 ; A. de Montaiglon, 618 ; Clair Tisseur, 619. — Fête célébrée à Vienne, en l'honneur de M. Ad. Mussafia, 316. — Nominations : MM. Kr. Nyrop, 146; Borsdorf, 147 ; Kawczynski, 316 ; Salverda De Grave, 481. — Prix La Grange décerné à M. Jeanroy, 481. — Institut pour l'étude du roumain, fondé à Leipzig par M. G. Weigand, 149.— « Congrès international des langues romanes », tenu à Bordeaux, 623. — Publications récentes : Reproduction en fac-simile d'un ms. du *Roman de Merlin*, par M. O. Sommer, 151 ; A. Darmesteter, *Cours de grammaire historique*, 2e et 3e parties, 151 ; fragment d'un poème latin du XIe s., p. p. M. E. Voigt, 152 ; *Guillaume de Dole*, p. p. M. Servois, 152 ; *Œuvres d'Eustache Deschamps*, t. IX, p. p. M. Raynaud ; l'*Escoufle*, p. p. Michelant et P. Meyer, 320; Recueil d'études sur le poète Boiardo, publié à Bologne aux frais de la commune et de la province de Reggio d'Emilia, 150 ; Édition, par M. B. Mandrot, de la chronique du roi Louis XI, dite Chronique Scandaleuse, 153; le discours de M. Förster sur Diez traduit en français et en italien; discours de M. Stengel sur le même sujet, 151 ; Étude de Mme J. Darmesteter sur Froissart ; G. Paris, *Leçons et lectures sur la poésie du moyen âge*, 2e série, 481 ; traduction de *Girart de Roussillon* (d'après la rédaction du XIVe siècle),

par M. le baron d'Avril, 481 ; Notice sur un ms. de Mandeville, par M. J. Camus, 150; A.-G. Krüger, étude sur le poème italien de *Stella e Matabruna*, 482; Publication collective faite à l'occasion du mariage de M. V. Cian, 147; Dissertation de M. Bruno Meissner sur sa légende du voyage d'Alexandre au pays de l'immortalité, 153 ; les *Mélanges Julien Havet*, 317; Observations de M. d'Arbois de Jubainville sur l'amour dans *Tristan et Iseut*, 154. — Travail de M. E. Kuhn sur le conte de l'Empereur Constant, 482. — M. Mommsen, sur les écrits des arpenteurs romains, 622. — *Rivista critica de historia y Literatura españolas*, 623. — Recueil de versions de la parabole de l'Enfant prodigue, formé sous la direction de M. Bourciez, 483. — Étymologies françaises et provençales, par M. Jeanroy, p. 482 ; nouvelle étymologie de « matelot », 622. — Publications annoncées comme prochaines : Cloetta et Ph.-Aug. Becker, le *Moniage Guillaume*, 151 ; Restori, *Hist. de la littérature provençale*, traduction française, 152 ; P. Meyer, le *Roman de Guillaume de la Barre*; Longnon, le *Roman de Meliador*, par Froissart ; U. Robert, la traduction de Végèce, par Jean de Meung, et la mise en vers de cette traduction, par Jean Priorat, de Besançon ; Suchier, *La chanson des Nerbonois*, 153 ; édition des poésies de Folquet de Romans, annoncée par M. R. Zenker, 320; de la *Chevalerie Ogier de Danemarche*, annoncée par M. Voretzsch, 481 ; nouvelle édition de *Flamenca*, par Paul Meyer, 482; des *Vers de la mort*, par M. Wulff, 483 ; notice sur la vie en vers français de Saint Remi, par P. Meyer, 482. — Projet de publication d'un *corpus* des chansonniers français des XIIe et XIIIe siècles, 481. — Mise sous presse du t. XXXII de l'*Histoire littéraire de la France*, 151. — Ms. français, daté de 1323, ayant appartenu à Carpentier, retrouvé à Cambridge, 621 ; nouveau ms. de *Perceval*, 622. — Découverte du *Miroir de l'homme*, de Gower, 620. — Recueil de miracles de la Vierge, rédigés en vers français par un moine de Bury Saint-Edmund's, 621. — Vente de la bibliothèque du Dr Noulet, à Toulouse, 154.

Mâcon, Protat frères, imprimeurs.

PC Romania
2
R6
t.24

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY